Bulletin ...

Société pour la conservation
des monuments historiques d'Alsace

Digitized by Google

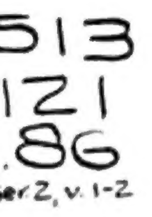

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

Digitized by Google

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

IIe SÉRIE — PREMIER VOLUME

(1862-1863)

PREMIÈRE PARTIE — PROCÈS-VERBAUX

AVEC GRAVURES ET PLANCHES

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS — RUE DES SAINTS-PÈRES, 8

STRASBOURG — RUE DES JUIFS, 26

1863

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

Séance du Comité du 1er juillet 1861.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à onze heures et quart.

Sont présents : M. Schir, vice-président; MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Klotz, Heitz, Ringeissen, Morin, de Morlet, Oppermann, Petit-Gérard, Jung, membres du Comité.

M. Fodéré, membre de la Société, nouvellement inscrit, assiste à la séance.

Le premier secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Messager des sciences historiques de Belgique;* année 1861; première livraison.

2° *Répertoire archéologique de l'Anjou;* année 1861, juin.

3° *Compte rendu de la situation des travaux de la Société d'émulation de Montbéliard;* de mai 1859 à mai 1860.

4° *De l'emplacement de la nouvelle église paroissiale de la ville vieille de Nancy*, par M. Mougenot, secrétaire de la Société archéologique de Lorraine.

Sont proposés comme membres de la Société :

1° Par le président : M. Léon Brielle, archiviste du Haut-Rhin;

2° Par M. Stœber : M. Albert Schadt, ingénieur civil à Mulhouse;

3° Par M. le curé Siffer : M. Lehmann, recteur à Reichshoffen, et M. Reinhard, supérieur de la congrégation des filles du divin Rédempteur, à Niederbronn.

Les procès-verbaux des deux séances du 3 et du 17 juin sont adoptés.

M. de Caumont fait parvenir au président de la Société historique d'Alsace le programme des questions proposées par la Société française d'archéologie, pour la session qui se tiendra à Reims, au mois de juillet.

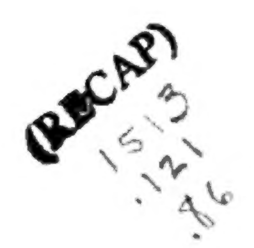

Digitized by Google

Le président rend compte des diverses lettres écrites par lui, dans l'intervalle de la dernière séance jusqu'à ce jour.

M. Bécourt, secrétaire de la faculté de droit à Strasbourg, envoie une chaîne d'entraves, qu'un maître serrurier lui a remise pour la Société. Cet objet doit avoir été trouvé dans un tertre, à Schnersheim. Au dire du donateur, l'os de la jambe d'un squelette traversait l'un et l'autre entravon. M. de Ring pense qu'il y a quelques siècles, une exécution a pu avoir lieu sur ce tertre; il ne saurait expliquer autrement la présence de cet instrument de sûreté dans l'intérieur de ce monticule.

L'ordre du jour appelle M. Eissen à lire quelques observations sur le sol de l'ancien *Argentoratum* romain. Son mémoire sera imprimé dans l'un des prochains numéros du Bulletin.

M. le colonel de Morlet présente au comité le plan des travaux du chemin de fer de Wangen à Wasselonne, avec indication des antiquités mises à jour par les travaux. Ce plan a été dressé par M. Kast, agent voyer. M. le rapporteur dépose sur le bureau, pour faire partie de la collection de la Société, deux petits vases, en forme d'écuelles, de l'époque romaine, trouvés dans le Wangenberg, et deux urnes, remplies d'ossements, qui leur étaient juxta-posées.

Le comité charge son président d'exprimer ses remercîments à M. Kast; on vote, à titre d'encouragement, une somme de 25 fr., pour les ouvriers terrassiers.

M. le colonel de Morlet, qui, dans la dernière séance, avait entretenu le comité des tombes nouvellement découvertes à Lorentzen, présente plusieurs objets, tels que lames d'épée, boucles en fer, ornées d'incrustations en argent, bague et boucles en bronze, trouvées dans ces tombeaux et déposées dans le musée de Saverne, grâce aux soins de M. Mulotte (de Saar-Union) et de M. le pasteur Ringel à Diemeringen. — Des remercîments sont votés à ces membres; le président est chargé de leur en transmettre l'expression, de la part du comité.

M. de Ring pense qu'il faut attribuer ces objets à l'époque mérovingienne; M. Jung n'hésite pas à les faire remonter à l'époque romaine.

M. Ringeisen, qui avait examiné le devis présenté par M. Ortlieb, architecte à Colmar, pour les travaux à entreprendre aux châteaux d'Éguisheim, donne lecture de son rapport.

« Les travaux proposés, dit-il, paraissent conçus d'après la méthode « adoptée par la Société, qui consiste à consolider et à conserver, de la « manière la plus simple, toutes les parties des édifices, intéressantes au

Digitized by Google

« point de vue de l'art et de l'histoire, en évitant surtout toute innovation, « susceptible d'en modifier le caractère primitif.

M. l'architecte Ringeisen, en terminant, exhorte le comité à profiter du dévouement de son collègue du Haut-Rhin, qui s'offre à diriger les travaux. Il est d'avis que l'on vote les 700 fr. demandés, s'engageant, de son côté, à s'entendre sur place avec M. Ortlieb, et à lui soumettre le résultat de l'expérience acquise jusqu'à ce jour dans l'entreprise de travaux de ce genre.

Quant aux ruines de Ribeauvillé, qu'il a encore visitées, il demande aussi pour la continuation des travaux de consolidation à faire au château de Saint-Ulrich, un nouveau crédit de 400 fr.

Le comité, consulté par le président, vote ces deux crédits, auxquels, entre autres, seront affectés dans leur total les fonds, mis à la disposition de la Société, par le conseil général du Haut-Rhin.

M. Louis Benoit, maire de Berthelming, département de la Meurthe, envoie un petit mémoire sur la pierre tombale d'Ulrich de Rathsamhausen, et de Marie d'Andlau, son épouse, encastrée dans l'église de Fénétrange. Il espère que ce travail et le dessin du monument qu'il y joint, pourront être publiés dans le Bulletin de la Société.

Le secrétaire donne lecture de ce mémoire, dont le comité vote l'impression.

M. Fodéré, auquel le président donne la parole, présente quelques détails sur des pierres tombales, accompagnées d'inscriptions, qui se trouvent dans quelques bâtiments, voisins de l'église d'Obersteige, et qu'il serait intéressant d'étudier. L'autel de cette église, dit-il, est d'un mauvais style. Mais il en existe un ancien, d'un très-bon goût, qui mériterait d'être restauré. Il croit devoir appeler l'attention du comité sur cet objet.

M. Morin demande un crédit de 20 fr., pour faire disparaître le badigeon de la croisée ornementée de la chapelle d'Avolsheim, et rendre toute sa fraîcheur à ce joli motif d'architecture.

Ce crédit est accordé.

M. le professeur Jung annonce que M. Brunet de Presles, membre de l'Institut, vient de faire don à la Bibliothèque de la ville de la collection, en quatre liasses, des manuscrits d'Oberlin. Ces manuscrits, dit le savant professeur, sont dignes d'être étudiés. Il demande si le comité ne voudrait pas donner place, dans son Bulletin, à la notice qu'il se propose de publier à ce sujet. Il prend l'engagement de la présenter.

M. le colonel de Morlet, auquel le manuscrit susmentionné avait été offert, et qui avait prié M. Brunet de Presles de l'envoyer à M. le professeur

Digitized by Google

Jung, exprime le désir que ce savant éminent soit nommé, en séance générale, membre honoraire de la Société.

La proposition de M. de Morlet, appuyée par M. Jung, est adoptée par le comité.

La séance est levée à une heure.

Séance du Comité du 5 août 1861.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à onze heures.

Sont présents : MM. Eissen, second secrétaire, Bœrsch, Heitz, Morin, Oppermann, Petit-Gérard, baron de Schauenburg, Ringeisen, abbé Straub, colonel de Morlet, membres du Comité.

M. Fodéré, membre de la Société, assiste à la séance.

En l'absence de M. de Ring, premier secrétaire, la plume est tenue par M. Eissen.

Sont admis comme nouveaux membres de la Société :

Sur la proposition de M. le colonel de Morlet : M. Verchère de Reffye, capitaine d'artillerie au dépôt central d'artillerie, à Paris;

Sur celle de M. Petit-Gérard : M. l'abbé Huss, vicaire à Colmar ;

Sur celle de M. l'abbé Straub : M. l'abbé Schmidt, vicaire à Erstein ;

Sur celle de M. de Ring: M. le baron Ferdinand de Sainte-Suzanne.

Le président dépose sur le bureau :

1° un numéro de l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit,* de Nuremberg ;

2° le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie ;*

3° la première livraison du *Répertoire archéologique de France*, adressé à la Société par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique.

Le président annonce, qu'au sortir de la séance du 1er juillet, il a écrit les lettres suivantes :

A M. Louis Benoit, maire de Berthelming (Meurthe), pour l'informer que son mémoire sur la tombe d'un Rathsamhausen à Fénétrange sera imprimé dans une des prochaines livraisons du Bulletin de la Société;

A M. Kast, agent voyer à Wasselonne, en lui exprimant la gratitude de la Société pour les soins qu'il a apportés, lors des travaux du chemin de fer,

Digitized by Google

dans les fouilles du Kronthal, pour lui annoncer une petite gratification en faveur des ouvriers qu'il a employés, gratification qui a été votée immédiatement et fixée par le comité à la somme de 25 fr.;

A MM. Mulotte et Ringel, pour les remercier des soins récemment donnés aux fouilles de Lorentzen;

A M. Grün, à Paris, pour lui donner des détails sur les travaux entrepris ou à entreprendre dans la présente campagne;

A M. le Préfet du Haut-Rhin, pour lui annoncer les décisions de la Société quant aux châteaux de Saint-Ulrich et d'Éguisheim, et lui demander de vouloir bien mandater, au nom de M. Klotz, trésorier de la Société, la somme allouée par le conseil général du Haut-Rhin;

De plus, une lettre de remercîments pour l'envoi du mandat des 500 fr., votés par le conseil général;

Et une troisième lettre avec la liste des membres de la Société, résidant dans le Haut-Rhin.

Le président donne lecture d'une lettre de M. de Ring, qui propose de décerner une médaille en vermeil à M. Nicolas Schlumberger-Hartmann, à Guebwiller, pour témoigner à ce membre, combien la Société apprécie son zèle, et le prix qu'elle attache aux travaux de restauration qu'il a entrepris, à ses frais, dans le Haut-Rhin.

Cette proposition, appuyée par le président, est adoptée à l'unanimité.

Le président dépose une note de M. Louis Benoit, maire de Berthelming (Meurthe), sur la *Lorraine allemande*.

Un membre fait la proposition d'organiser à de certaines occasions, qui seraient ultérieurement à déterminer, des expositions d'objets d'antiquité appartenant à des collections locales, provenant surtout des travaux de l'année. Il espère ainsi répandre le goût de ces recherches, et faire apprécier par le public la valeur des objets antiques.

Cette proposition est prise en sérieuse considération; elle sera reproduite ultérieurement.

M. le colonel de Morlet rend compte de son excursion, faite en juillet, au congrès archéologique de Reims.

M. Ringeisen rend compte de la visite qu'il a faite, conjointement avec M. Morin, aux châteaux de Saint-Ulrich et d'Éguisheim, qui sont l'objet de la sollicitude de la Société.

Il se déclare satisfait de ce qui a déjà été mené à bonne fin et indique ce qui lui semble devoir encore être exécuté. Selon lui, le château d'Éguisheim, très-intéressant au point de vue archéologique, ne devra être entrepris qu'avec beaucoup de circonspection, et surtout ne recevoir aucune

Digitized by Google

addition, pratique que rien ne saurait justifier. Il est essentiel de se borner à certains travaux de consolidation qu'il indique, et qui, dit-il, ne seront pas fort coûteux.

Il recommande, en outre, à l'attention de la Société, le château de Haut-Landsberg.

Cette recommandation est appuyée par le deuxième secrétaire, qui indique, comme fort intéressantes, les défenses de l'entrée du château, construites au point de vue des armes à feu, et pouvant compléter comme étude, et à titre de point de comparaison, les dispositions analogues, adoptées au château de Hoh-Kœnigsbourg, après l'invention de l'artillerie.

Le comité décide que cette question sera étudiée ultérieurement.

M. le colonel de Morlet rend compte des travaux faits au château de Greifenstein aux frais de la Société. On y a dépensé les 300 fr. votés par le comité. Il resterait, selon lui, quelques travaux de détail à terminer, pour lesquels il faudrait un nouveau crédit de 100 fr.

Le comité vote ce crédit.

M. Morin rend compte des travaux entrepris à l'église d'Obersteige, où l'on a dépensé également le crédit voté. On a consolidé le contre-fort le plus compromis, dégagé le socle, bouché les ouvertures où le vent apportait les graines de la forêt, qui y prenaient racine; la toiture a été réparée en partie; en somme, on a trouvé l'édifice en moins mauvais état qu'on ne devait le supposer.

M. l'abbé Straub communique, à l'occasion des travaux exécutés à l'église d'Altorf, quelques renseignements sur des traces de peintures murales, remontant, selon toute probabilité, au XII^e^ siècle, époque de la fondation de l'église. On y a trouvé des vestiges d'une grande figure de femme, d'un Christ ayant à ses côtés les têtes de saint Jean et de la Vierge, et des traces d'un certain nombre d'autres tableaux le long des murs de la nef.

Il a trouvé lui-même près du baptistère du XV^e^ siècle, dans une niche, une figure du Christ ressuscité. Il pense que cette niche était jadis la place réservée au saint-sacrement pendant la semaine sainte.

On a également retrouvé les traces du jubé; de plus, de chaque côté du chœur, dans le massif du mur, un réduit avec une petite cheminée, paraissant destiné à y placer soit une lampe, soit un autre vase à feu.

Il semble assez difficile à M. l'abbé Straub de se prononcer, dès à présent, sur la destination de ces excavations.

Un membre émet l'opinion qu'elles servaient peut-être à y déposer des cierges votifs, allumés pendant le temps de la prière et de la messe.

M. l'abbé Straub annonce avoir demandé à M. de Caumont, président de

Digitized by Google

la Société française d'archéologie, une somme de 150 fr., pour continuer les travaux entrepris dans l'église d'Altorff. Il demande s'il ne serait pas utile de faire intervenir également avec un léger concours la société historique d'Alsace, pour sauver les peintures murales.

M. Bœrsch propose d'affecter 150 fr. à cette destination, pour témoigner de l'intérêt que la Société porte à la question.

Le comité vote le crédit proposé.

M. Straub annonce qu'il a également demandé à M. de Caumont, et obtenu une somme de 120 fr. pour l'entretien des tapisseries de Neuwiller. A cette occasion, il mentionne les éloges avec lesquels on a cité au congrès de Reims les travaux exécutés à la cathédrale de Colmar et à l'église d'Andlau.

Le comité vote 100 fr. à titre de concours aux travaux à exécuter dans l'église de Rosenwiller.

M. Fodéré présente une lame brisée, trouvée par lui dans le canton de Marmoutier, aux environs de Zehnacker. Cette lame mesure 45 centimètres de long sur 5 de large. Elle est très-oxydée. M. Fodéré la considère comme un fragment romain, et l'offre à la Société. Il a trouvé, au même endroit, une petite médaille romaine, qui, malheureusement, n'est plus en sa possession.

Le comité vote des remercîments à M. Fodéré.

M. le baron de Schauenburg entretient le comité des travaux faits à l'église de Schlestadt; il en fait un éloge mérité, et déplore le temps d'arrêt que subissent ces travaux en ce moment.

Le comité se réserve l'examen des moyens propres à faire cesser cet état de choses. — En attendant, le président est chargé d'en écrire officieusement à M. le préfet.

M. le colonel de Morlet annonce qu'à Nancy, la Société archéologique de cette ville se mettrait volontiers en rapport avec la nôtre. Le président est chargé de faire des démarches à ce sujet.

M. le président annonce la nécessité d'une séance supplémentaire dans le courant du mois d'août, pour la lecture d'une série de mémoires.

Le comité fixe préalablement cette séance au mardi, 13 du mois.

La séance est levée à 1 heure.

Digitized by Google

Séance supplémentaire du 13 août 1861.

Présidence de M. SPACH.

Sont présents : MM. Spach, Straub, et Heitz, membres du Comité. M. de Schauenburg fils, membre libre de la Société, assiste à la séance.

M. Straub, rapporteur, dépose sur le bureau un mémoire de M. Kramer, curé de Niederhaslach, sur « *quelques erreurs topographiques du val de la Bruche.* » — M. Straub vote pour l'impression de ce mémoire, après avoir toutefois indiqué quelques modifications et quelques suppressions à faire. — Le travail de M. Kramer sera reproduit dans l'une des prochaines livraisons du Bulletin.

M. Straub donne lecture du manuscrit de feu M. Fries sur l'église de Saint-Thomas de Strasbourg. — Ce manuscrit a été annoté et rectifié en quelques parties par M. Straub ; il sera imprimé, avec planches à l'appui, dans une des prochaines livraisons du Bulletin.

M. Straub se réserve de faire quelques propositions à ses collègues, réunis en séance mensuelle, au sujet de Saint-Thomas.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un mémoire très-étendu de M. Mossmann, ancien sous-archiviste de Colmar, maintenant en résidence à Thann, sur l'ancienne constitution municipale de la ville de Colmar.

L'heure avancée de la séance ne permet aux membres d'entendre que l'introduction de ce travail, dont on poursuivra la lecture dans l'une des séances ordinaires, après les vacances.

Séance du Comité du 7 octobre 1861.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à onze heures et quart.

Sont présents : MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Heitz, de Morlet, Oppermann, Ringeisen, Morin, de Schauenburg et Petit-Gérard, membres du comité.

MM. Merck, Sabourin de Nanton, Stahl, Rodolphe de Türckheim et Napoléon Nicklès, membres libres de la Société, assistent à la séance.

Le premier secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, n^os^ 6, 7 et 8; 1861.

Digitized by Google

2° Lettres sur les archives départementales, gr. in-12, par M. L. Spach, président de la Société.

3° *Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark*, 1er cahier, 1861.

4° Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1er trim., 1861.

5° Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 2e série, 11e volume.

6° Société des antiquaires de la Morinie, 10e année, 38e livraison.

7° *Der Geschichtsfreund; Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte Lucern, Uri, Schwytz, Unterwalden und Zug*, 7e volume.

8° Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. IV.

9° Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir, par M. Lucien Merlet, 1 vol. in-4°.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance est donnée par M. Eissen, qui l'a redigé en l'absence de M. de Ring.

M. Morin demande la parole.

Il fait observer que M. le curé d'Altorf est dans l'intention de recouvrir de badigeon les peintures murales de l'église, dont le procès-verbal fait mention. Il demande qu'une commission de quelques membres se rende sur les lieux pour aviser au moyen de les préserver.

Cette proposition a l'assentiment du comité.

Aucune autre réclamation n'ayant lieu, le procès-verbal de la séance du 5 août dernier est adopté.

M. Spach donne lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août, qui est de même adopté.

Sont proposés comme nouveaux membres de la Société :

1° Par M. Schlumberger-Hartmann : Mme la comtesse Waldner de Freundstein, née comtesse Tascher de la Pagerie, à Soultz (Haut-Rhin).

2° Par M. de Ring : M. Zopf, négociant à Strasbourg.

3° Par M. Spach : M. Ernest Lehr, secrétaire général du directoire de la confession d'Augsbourg.

4° Par M. Levrault : M. l'abbé Gyss, ancien aumônier de l'hospice d'Obernai.

5° Par M. Nicklès : M. Édouard Cassal, ingénieur civil à Saint-Denis (département de la Seine).

M. Morin annonce que la commune de Blæsheim, grâce à l'intervention du maire, M. Eberhardt, vient de faire don au musée archéologique du Bas-Rhin, de quatre chapiteaux et de quatre bases, provenant de la nef de l'ancienne église du Glœckelsberg.

Deux de ces chapiteaux sont ornés de rinceaux avec angles, représentant

Digitized by Google

des animaux, des figures humaines et des sirènes. Les deux autres, de même forme, sont seulement ébauchés.

Les bases sont décorées de moulures d'un beau profil, appartenant à l'époque romane primitive.

Ces fragments ont été déposés dans le jardin de la préfecture, en attendant l'installation du musée de la Société.

M. Eissen présente des empreintes du cachet, trouvé dans un champ, près de Rathsamhausen, et qui a éte renvoyé à son examen.

Ce cachet porte dans un écusson une espèce d'anneau à queue, ayant au centre un point. Autour se lit la légende : *Hanz Ganter.*

Les Durmentz, dit-il, avaient l'anneau d'or dans un champ de gueules, mais avec un châton; les Ensberg, de même dans un champ d'azur. Les Schilling avaient l'anneau d'argent dans un champ de gueules, avec un trèfle au centre. Il ne pense pas que ce cachet puisse appartenir à aucune de ces familles.

Le président lit une lettre de M. de Ring, qui demande un crédit pour continuer, dans la forêt de Schirrhein, les fouilles des *tombelles* celtiques, interrompues, l'année dernière, à cause de la saison avancée.

Le comité lui crédite une somme de cent francs, pour poursuivre ses recherches.

Deux autres sommes sont allouées, l'une, de 150 fr., pour rémunérer les services de l'employé des archives départementales, chargé des expéditions du travail de bureau de la Société; une autre de 30 fr., pour le gardien de la bibliothèque publique, où se tiennent les séances.

M. l'abbé Straub écrit au président pour lui annoncer que le débadigeonnage de l'avant-chœur de Rosenwiller, pour lequel le comité a voté une allocation de 100 fr., vient de mettre à jour de remarquables peintures murales, qui paraissent remonter en majeure partie à la seconde moitié du XIII[e] siècle.

La partie supérieure de la face Nord figure le Jugement dernier d'après l'ordonnance traditionnelle, observée par les artistes pendant presque tout le moyen âge. Le Christ-Juge est assis sur l'arc-en-ciel, au milieu de la gloire elliptique, escorté de deux anges qui tiennent les instruments de la passion, et posant les pieds sur deux esprits célestes qui lui servent d'escabeau. De sa bouche sort le glaive apocalyptique. Il a découvert sa poitrine, pour faire voir le côté percé par la lance, et montre les plaies qu'il a reçues pour le salut du monde, et qui, dans ce moment terrible, doivent faire le désespoir des réprouvés. Comme, dans presque toutes les représentations du jugement que nous a léguées le moyen âge, Marie et Jean, le

Digitized by Google

précurseur, se jettent aux pieds du Juge irrité, et implorent sa clémence pour les hommes. Au-dessous de ces figures, un ange, armé du glaive, a fait la séparation des justes et des méchants. Ceux-ci sont traînés en enfer par un démon hideux et révoltant, tandis que les justes suivent un personnage nimbé, sans doute saint Pierre, qui leur ouvre la porte du ciel. Ici, comme sur les tympans des portails, ou sur les vitraux de nos cathédrales, l'artiste a cru devoir montrer la sévérité du Juge à l'égard des grands qui manquent à leur devoir, en figurant dans le groupe des damnés, les premiers dignitaires de l'Église et de l'État. Une particularité, digne de remarque, c'est que l'enfer est représenté sous l'image d'une immense chaudière, dans laquelle les méchants sont précipités pour expier leurs crimes.

Deux zônes figurent ensuite, l'une, la mort de la sainte Vierge, assistée de tous les apôtres et de son divin Fils; l'autre, le convoi funèbre de Marie. Celle-ci, placée dans un cercueil, recouvert d'un riche drap mortuaire, est portée au tombeau par quatre apôtres, en costume d'évêques. Un ange ouvre la marche, tandis que le disciple bien-aimé, auquel le Seigneur avait légué sa sainte mère du haut de la croix, suit immédiatement le cercueil. La main de Dieu, émergente d'un nuage, bénit les restes de Marie, au-dessus desquels deux anges agitent des encensoirs. M. l'abbé Straub remarque que la main divine n'est pas entourée du nimbe crucifère, contrairement aux règles de l'iconographie observée depuis le XI^{e} jusqu'au XVII^{e} siècle.

Au côté Sud, le débadigeonnage n'a pas été achevé entièrement. La partie supérieure, opposée au Jugement dernier, représente une colossale image de saint Michel, pesant les âmes. Un petit démon fait d'inutiles efforts pour faire pencher la balance de son côté. Autant que le rapporteur a pu en juger, cette partie paraît être postérieure de près d'un siècle aux peintures du côté Nord. Il en est de même de la bande inférieure, figurant l'adoration des mages et la fuite en Égypte, sur un fond de tapisserie que soutiennent cinq anges d'un dessin fort gracieux.

L'ordonnance et la disposition des sujets, dit M. Straub, surtout de la face Nord, ont le caractère monumental des grandes peintures du XIII^{e} et du XIV^{e} siècle. Le dessin, peu correct sans doute, ne manque pas de noblesse, et vise, surtout, à l'effet. Un trait vigoureux marque les contours et dessine les plis, comme sur nos anciens vitraux. Ces peintures, ajoute le rapporteur, sont dans un état de conservation tel, qu'il suffirait d'une somme modique pour les faire restaurer convenablement. Il fait un appel au comité, en le priant de voter un premier crédit de 200 fr. pour la *con-*

servation de ces peintures. Il dit *conservation*, car, ajoute-t-il, si l'on ne se hâte de reprendre au moins les contours, ces beaux dessins disparaîtront, en majeure partie, sous l'action de l'air et de l'humidité.

Le comité entend avec le plus grand intérêt ce rapport. Néanmoins, avant de prendre une décision, il est d'avis d'attendre le retour de M. Straub, pour avoir de plus amples renseignements.

M. Petit-Gérard expose, dans la salle de la séance, les calques de huit grandes figures murales de l'église de Saint-George, à Schlestadt, représentant les quatre apôtres et les prophètes. Ces calques sont dus à M. Ferdinand Huguelin. M. Petit-Gérard émet le vœu que quatre de ces figures soient publiées en lithographie dans le Bulletin de la Société.

Le comité lui exprime ses remercîments pour cette communication, et le prie de vouloir bien présenter, dans une de ses prochaines séances, un devis des frais de cette publication.

M. le colonel de Morlet, chargé de faire un rapport sur un mémoire de M. Saum, lu dans une des précédentes séances du comité, rend compte d'une excursion récente qu'il a faite dans le comté de Dabo, et de sa visite aux ruines de murailles signalées par l'auteur. Sur les conclusions du rapporteur, le travail de M. Saum sera publié dans les mémoires du Bulletin de la Société.[1]

M. de Ring lit deux pages sur un tertre funéraire, situé dans la plaine de Balgau, non loin de l'antique voie romaine de *Brisiacum* à *Cambete*.

Ce petit mémoire sera également publié dans le Bulletin.

M. Nicklès, de Benfeld, lit une notice sur l'antique *Helvetus*, dont il a relevé la carte romaine.

Cette carte, dressée sur une grande échelle, attire particulièrement l'attention du comité, qui émet le vœu que son auteur veuille bien en faire faire une réduction, de manière à ce qu'elle puisse être insérée dans le Bulletin de la Société. Il l'engage à élaguer de son texte tout ce qui n'a pas un caractère essentiellement historique et à resserrer son travail dans un cadre plus restreint.

M. Nicklès reçoit avec reconnaissance ce conseil, et, en terminant, demande un encouragement pour ceux des employés de Benfeld et de ses environs qui l'ont le mieux servi dans ses explorations.

Sur sa proposition, le comité vote une médaille en bronze à M. Anton, agent voyer; une mention très-honorable à M. Barthelmé fils, à Sand, et

1. L'auteur a retiré ce Mémoire.

Digitized by Google

une gratification de 20 fr., avec mention honorable au sieur Bischof, garde champêtre à Gambsheim.

Cette gratification devra être prise sur le crédit de 100 fr., ouvert à M. Nicklès, pour la continuation de ses travaux.

M. Morin mentionne le décès de M. le pasteur d'Oberbronn, qui possédait, entre autres antiquités, plusieurs autels gallo-romains, qu'il serait important de ne point laisser sortir de la province. M. le baron Rodolphe de Türckheim, présent à la séance, veut bien se charger de prendre quelques renseignements à ce sujet.

Vu l'heure avancée, la séance sera reprise extraordinairement lundi prochain.

Séance extraordinaire du Comité du 14 octobre 1861.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures.

Sont présents : M. Schir, vice-président; MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. de Schauenburg, Heitz, de Faviers, Straub, Guerber et Oppermann, membres du comité.

M. le baron Rodolphe de Türckheim, membre libre de la Société, assiste à la séance.

Le premier secrétaire dépose sur le bureau les publications de la Société pour les recherches utiles à Trêves (*Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier*), depuis l'année 1853 jusqu'en 1860.

« C'est avec le plus grand plaisir, dit, dans la lettre qui accompagne cet envoi, M. Schneemann, secrétaire de cette société, que nous admettons l'échange des publications que vous avez bien voulu nous offrir. »

Un autre envoi, fait à la Société d'Alsace dans l'intervalle de la dernière séance, est la 2e livraison du Messager des sciences historiques de Belgique pour l'année 1861.

M. de Türckheim, chargé de prendre quelques renseignements sur les antiquités du cabinet de feu M. le pasteur Anrich, à Oberbronn[1], rapporte que le défunt ne possédait, de son vivant, qu'un seul autel antique, placé dans son jardin, et que, déjà, la famille l'avait vendu à M. le professeur Jung pour le Musée lapidaire de Strasbourg. Ainsi la conservation de ce monument serait assurée.

Quant au cabinet des antiques, la famille serait disposée à le vendre en

1. V. procès-verbal de la séance du 7 octobre, p. 13.

bloc, si elle en trouvait l'occasion. La vente, dans tous les cas, n'aura lieu que d'ici dans quelques mois.

M. le président annonce avoir écrit dans l'intervalle de la séance du 6 août et de la séance mensuelle d'octobre :

1° A M. le président de la Société d'archéologie lorraine, pour lui annoncer l'envoi d'une partie de notre Bulletin et le prier d'établir des rapports avec notre comité. Il s'est excusé de ne pouvoir envoyer la collection entière, les premiers volumes étant épuisés.

2° A M. de Caumont, pour le remercier des allocations, faites par la Société française d'archéologie, aux travaux de l'église d'Altorf et à des tapisseries de l'église de Neuwiller.

3° A M. le maire de Strasbourg, pour le prier de vouloir bien prendre des mesures éventuelles de conservation et de surveillance, lorsque, dans les fouilles, faites pour les travaux de construction dans l'intérieur de la ville, des antiquailles seront mises à jour.

4° A M. le préfet du Bas-Rhin, pour le prier d'user éventuellement de son influence auprès des autorités ecclésiastiques et civiles, pour que, dans les travaux de restauration et de conservation, on admette l'influence et la direction d'un délégué du comité.

5° A M. Nicolas Schlumberger-Hartmann, à Guebwiller, pour lui annoncer le vote du comité qui, sur la proposition de M. de Ring, lui décerne une médaille en vermeil, à raison du généreux concours qu'il a prêté aux travaux de fouilles et de restauration dans le Haut-Rhin.

6° A M. Prost, membre du conseil général, pour le remercier des communications faites au sujet des fouilles du chemin de fer de Soultz-les-Bains; et à M. Audéoud, maire d'Avolsheim, membre de la Société, pour le prier de vouloir bien visiter ces fouilles où l'on a signalé des objets antiques.

7° A M. le maire et à M. le sous-préfet de Wissembourg, et à M. Ohleyer, au sujet de l'établissement proposé d'un musée archéologique dans cette ville.

8° A la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, pour entrer en relation avec elle.

9° Enfin, à M. le maire de Blæsheim, pour le remercier des soins donnés à la conservation des chapiteaux et des bases de l'ancienne église du Glœckelsberg.

Le président demande l'autorisation de faire venir de Paris le nombre

1. Procès-verbal de la séance du 7 octobre.

nécessaire de médailles, en vermeil, en argent et en bronze, pour être solennellement distribuées lors de la prochaine assemblée générale.

M. de Morlet, empêché de venir prendre part aux travaux du comité, lui envoie en communication une lettre de M. Mulotte, de Saar-Union, qui demande « s'il ne serait point opportun de reprendre les fouilles du terrain, connu sous le nom de *Heidenhubel*, dans l'intérieur de la forêt communale, au canton dit *Grosswald.* »

En 1860, M. le pasteur Ringel avait entrepris ces fouilles, abandonnées depuis cette époque; les pierres et autres matériaux, extraits du milieu des décombres, ont été enlevés avec l'autorisation de l'agent forestier. Les indices qu'on aperçoit encore aujourd'hui, sont, indépendamment de tuileaux plats à rebords, des restes de murs qui permettraient peut-être de retrouver le plan des substructions.

M. le colonel de Morlet propose d'accorder à M. le pasteur Ringel un crédit de 150 fr., pour d'autres fouilles, à Mackwiller, qui annoncent devoir être extrêmement fructueuses. M. Ringel a découvert, à l'Est des ruines déjà connues, de grandes surfaces de murailles, entre autres, celles d'une pièce où existe, selon toute apparence, une mosaïque, à en juger par un millier de petits cubes déjà trouvés. Il pense que l'on devrait profiter du moment où ces fouilles peuvent se faire avant les semailles, et sans être obligé à de coûteuses indemnités.

Le comité accorde un crédit de 150 fr.

M. Grün, membre de la Société, à Paris, se met à la disposition du comité, comme son délégué dans la capitale. Il demande que la Société lui donne, entre autres attributions, le mandat de recevoir les fonds pour elle, et d'en délivrer quittance. Le président fait ressortir l'opportunité de cette combinaison, à laquelle le comité donne son assentiment.

M. Rosenstiel, à Ribeauvillé, transmet quelques détails sur les fouilles faites, sous sa direction, dans l'église paroissiale de cette ville, et qui ont eu pour résultat de faire retrouver l'ancien caveau de sépultures de la maison princière de Ribeauvillé. Il donne le plan détaillé du caveau, et le dessin des objets que contenait encore l'un des tombeaux, échappé au vandalisme révolutionnaire de 1793, époque où toutes ces sépultures ont été détruites.

Le comité donne acte à M. Rosenstiel de cette communication, et décide que son mémoire, et le plan qui l'accompagne, seront déposés comme document historique, dans les archives de la Société.

M. Schmitt-Batiston, membre de la Société, signale la découverte d'un grand nombre de squelettes, entassés dans des tombes communes, non

loin du fort d'Alsace, dépendance de l'ancienne ville de Fort-Louis, bombardée et incendiée en 1793. Indépendamment de ces ossements, il n'a été rencontré que quelques clous et une statuette de la Vierge, au millésime de 1679.

M. Audéoud, maire d'Avolsheim, fait connaître la découverte d'un squelette, qui gisait à peu de profondeur sous terre, le long de la route départementale n° 2, dans la traversée de Soultz-les-Bains.

Le décapement qu'on a fait, dit plus loin le correspondant, derrière certaines maisons de Soultz, adossées à la côte, pour travaux du chemin de fer, ont amené la découverte d'ossements épars, et de deux cercueils formés de dalles brutes, posées les unes contre les autres, sans être entièrement reliées. Un squelette était dans chaque cercueil; l'un d'eux, dont les ossements et le crâne sont d'une admirable conservation, a été recueilli par M. Boulars, régisseur de l'établissement des bains de Soultz, qui a, en outre, en sa possession un fer de flèche d'environ $0^m,06$ de long, et un autre morceau de fer plat, qui, par sa forme, peut faire supposer qu'il provient d'une lame de couteau. Ces cercueils étaient à environ $1^m,00$ de profondeur dans le sol.

M. Audéoud signale, de plus, la découverte d'un glaive, assez curieux, trouvé, dit-il, avec d'autres objets, il y a un an, dans une carrière de sable, à Odratzheim. Ils appartiennent à M. Piplinger, à Wasselonne.

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes informe le président, qu'indépendamment de la distribution des prix qui devait avoir lieu le 10 novembre, et dont il vient de reporter l'époque au 25 du même mois, les sections du comité des travaux historiques et des sociétés savantes tiendront, les 21, 22 et 23, des séances solennelles, dans lesquelles MM. les membres des sociétés savantes seront admis à donner lecture des notes ou mémoires qu'ils auront préparés pour cette circonstance.

M. Coste, membre de la Société, à Schlestadt, annonce au président qu'il terminera dans le courant de ce mois une carte de l'Alsace à la veille de 1789, qu'il fait autographier à un certain nombre d'exemplaires. Il compte y joindre une notice explicative manuscrite. « Si, dit-il, vous pensez que cela puisse intéresser la Société des monuments, je pourrai lui offrir ce travail, lors de la première assemblée générale. »

Le comité charge son président d'offrir à l'avance ses remercîments au correspondant.

M. le curé Siffer, à Weyersheim, signale la découverte de quelques antiquités entre Mertzwiller et Reichshoffen, dans les travaux en cours d'exécution pour la voie ferrée.

Près de l'ancien fort romain de Gloseck, dont le correspondant a déjà entretenu le comité, ont été signalés récemment des ossements humains, et six urnes en argile, dans lesquelles s'est trouvée une monnaie gauloise en potin, semblable à celle citée dans sa notice.

A l'endroit où l'on a rencontré le carrelage en briques romaines, dont il a parlé, le nivellement du terrain a mis à jour les fondements d'un mur de plus d'un mètre d'épaisseur sur près de quinze mètres de long.

Le terrain qui, près d'Uttenhofen, formait un cimetière gallo-romain, a mis au jour de nouvelles urnes, décapées et ébréchées comme les premières.

A la sortie d'Uttenhofen, sur la Haardt, on a rencontré, dans un terrain sablonneux, noirci par l'action du feu, des restes de charbons, des ossements de cheval, des débris de poteries, et les morceaux d'une trusatille romaine.

Enfin, dans le cours des travaux, on a déblayé une pique tétragone en fer, que M. Siffer ne regarde pas comme ancienne, et des restes de deux éperons, fortement rongés par la rouille, et qui, selon lui, datent de l'époque féodale. Il n'est pas indifférent, dit-il, de noter que les deux éperons ont été trouvés dans le tracé même de la voie romaine, qui, au moyen âge, était, par conséquent, encore dans un état de viabilité.

M. l'abbé Straub, présent à la séance, est appelé à donner quelques explications nouvelles sur les peintures murales de l'église de Rosenwiller, sur lesquelles sa notice écrite avait appelé l'attention du comité dans la séance précédente.

Quant à l'église d'Altorf, dit M. Straub, la tâche est terminée; les plus belles peintures de la fin du XII^{e} siècle et du commencement du XIII^{e}, ont disparu; celles du siècle dernier sont en voie de réparation; on en a confié le soin à un artiste de Saverne, sans que la Société pour la conservation des monuments ait été consultée. C'est donc sur l'église de Rosenwiller que la sollicitude du comité doit se porter, et c'est pour conserver ce qui reste de ces peintures murales, très-remarquables, qu'il a demandé un crédit de 200 fr. Il demande aujourd'hui que M. Petit-Gérard soit chargé des travaux de conservation.

M. le président pense que les 100 fr. alloués par la Société française d'archéologie pour la conservation des peintures murales d'Altorf, pourraient, dans l'état présent, être attribués, avec l'assentiment de cette Société, à la conservation de celles de l'église de Rosenwiller. Il prie M. Straub de vouloir bien en référer au président de cette Société.

Le comité, avant de se séparer, charge MM. Straub et Petit-Gérard, de

vouloir bien, pour de plus amples renseignements, examiner de nouveau les deux églises et faire un rapport définitif.

Un manuscrit de M. Moosmann, portant le titre de *Recherches sur l'ancienne constitution de la commune à Colmar*, et dont la lecture avait été entamée dans la séance du 13 août, est renvoyé à l'examen du président pour en faire un rapport.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 4 novembre 1861.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et quart.

Sont présents : M. Schir, vice-président; MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Heitz, de Schauenburg, Ringeisen, de Faviers, Morin, de Morlet, Klotz, Straub, Bœrsch, Petit-Gérard, Grass et Oppermann, membres du comité.

MM. de Schauenburg fils, Thomas, Robert Lévi, Lehr fils, et Stahl, membres libres de la Société, assistent à la séance.

Le secrétaire dépose sur le bureau le N° 9 de l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, de Nuremberg.

Sont inscrit au nombre des membres de la Société :

1° Sur la proposition du président : M. Heinemann (Édouard), gérant de MM. G. de Bussierre et C^e^, à Offenbourg;

2° Sur celle de M. Oppermann : M. Sibert, pharmacien à Obernai ;

3° Sur celle de M. Lévi : M. Constans, employé au chemin de fer.

M. Straub rend compte de la visite qu'il a faite, de concert avec M. Petit-Gérard, dans l'église d'Altorf. Il ressort de cette expertise que c'est sur l'initiative de M. le maire de la localité, qui a voulu, à ses frais, et sans en référer à l'autorité, faire restaurer les peintures murales de cette église, que ces peintures ont été perdues pour l'art.

Afin de prévenir, par la suite, de semblables mutilations, le comité charge son président de faire à ce sujet un rapport à M. le préfet, en priant ce magistrat de rappeler, par une circulaire, à MM. les maires, la marche qu'ils auront à suivre dans les projets de restauration des monuments de leurs communes.

Sur le rapport de M. l'abbé Straub, le comité décide que les peintures

Digitized by Google

de l'église de Rosenwiller seront reprises dans leurs contours, afin d'en conserver le dessin; MM. Schir, Ringeisen et Straub, sont adjoints à M. Petit-Gérard, pour la surveillance des travaux.

Sur la proposition de M. le colonel de Morlet, un crédit de 50 fr. est ouvert à MM. Ringel et Mulotte, pour quelques fouilles supplémentaires à faire dans le canton de Saar-Union.

Le président rend compte de la correspondance. Il a écrit à M. Coste, pour lui annoncer que son offre de donner communication de sa Carte d'Alsace, en séance générale, a été acceptée par le Comité;

A M. Ringel, pour lui annoncer le crédit de 150 fr. que le comité lui a alloué dans la dernière séance pour les fouilles à faire à Mackwiller;

A M. Rosenstiel, pour le remercier des renseignements donnés par lui sur les fouilles faites dans l'église paroissiale de Ribeauvillé;

A M. Mulotte, de Saar-Union, en réponse à sa proposition au comité de fouiller dans les substructions du Heidenhubel au canton dit Grosswald, dans la forêt communale de Saar-Union, et à M. le sous-préfet de Saverne, pour faciliter au correspondant les fouilles qu'il pourrait faire;

Enfin à M. Grün, chef de section aux archives de l'Empire, pour le prier de vouloir bien représenter le comité à la séance solennelle du 25 novembre, au Ministère de l'instructiou publique.

Le président annonce que la séance générale annuelle de la Société dans le Bas-Rhin aura lieu à la préfecture le 5 décembre prochain. Il rappelle qu'à cette époque devra avoir lieu la distribution des récompenses proposées par le comité.

Un rappel de médaille d'argent sera fait en faveur de M. le pasteur Ringel, à Diemeringen, pour les fouilles intelligentes qu'il poursuit à Mackwiller.

Sont proposés pour une médaille en vermeil:

1° M. Debarbe, curé d'Andlau, pour les soins donnés par lui à la restauration de son église.

2° M. Schlumberger-Hartmann, à Guebwiller, pour l'initiative qu'il a bien voulu prendre aux fouilles d'antiquités dans le Haut-Rhin.

Pour une médaille d'argent:

1° M. Kliber, agent voyer à Truchtersheim, pour sa carte détaillée de la voie romaine de *Brocomagus* à *Saletio*, dans la banlieue de Weitbruch.

2° M. Bauer, agent voyer à Pfaffenhoffen, pour les découvertes importantes de bas-reliefs et d'urnes cinéraires dans les déblais du chemin de fer de Haguenau à Niederbronn.

3° M. Beilstein, agent voyer à Brumath, pour son travail relatif aux antiquités des environs de cette ville.

4° M. Ferdinand Huguelin, pour les beaux calques de l'église de Saint-George, de Schlestadt, offerts par lui au comité.

Recevront une médaille de bronze :

1° M. Anthon, agent voyer à Benfeld, pour les services particuliers rendus à M. Nicklès, dans le tracé de sa carte topographique d'*Helvetus*.

2° M. Kast, agent voyer à Wasselonne, pour découvertes d'urnes cinéraires dans le Kronthal.

3° MM. Jean Becht, Daniel Sperling et François Boistel, gardes forestiers de l'inspection de Saverne, pour la recherche de tombes gallo-romaines dans les forêts des environs de cette ville.

Une mention très-honorable est votée à M. Tavernier, médecin de l'hospice de Schlestadt, et à M. Adolphe Barthelmé, proprietaire à Sand.

Une gratification de 20 fr. sera accordée au sieur Bischof, garde champêtre à Herbsheim.

M. de Faviers demande un crédit supplémentaire de 200 fr. pour la poursuite des travaux du Hohkœnigsbourg.

Accordé.

Le président rappelle que M. Brunet de Presles, membre de l'Institut de France, est désigné pour recevoir en assemblée générale le titre de membre honoraire de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. M. de Presles a mis à la disposition de la Bibliothèque de Strasbourg, par l'intermédiaire de M. le colonel de Morlet, les manuscrits de feu M. le professeur Oberlin.

M. Mougenot, de Nancy, sera proposé comme membre correspondant.

M. le colonel de Morlet demande que le président soit prié d'écrire à M. l'inspecteur des forêts, à Saverne, pour obtenir que l'administration forestière exécute au château d'Ochsenstein, près du Haberacker, des travaux analogues à ceux qui ont été faits l'année dernière au château de Greiffenstein.

Il met sous les yeux du comité la photographie et les dessins de plusieurs tombes gallo-romaines, trouvées sur les sommités des Vosges, près de Saverne, et déposées au musée de cette ville. Ces monuments proviennent en grande partie des fouilles, opérées, moyennant le subside de 200 fr., alloué par la Société française d'archéologie. M. le colonel se propose de présenter plus tard un rapport à ce sujet.

La photographie est due à M. Morin.

Sous l'une de ces tombes se trouvait un très-beau vase, avec l'inscription : SATIO FECIT. Un charmant dessin de ce vase, dû à l'habile pinceau de M. Fürst, est également mis sous les yeux du comité, ainsi qu'une suite

Digitized by Google

de plans très-intéressants, représentant les nouvelles fouilles opérées à Mackwiller par M. le pasteur Ringel. Ces fouilles ont mis à découvert des constructions très-importantes, où l'on a trouvé un grand nombre de débris de mosaïques. M. Ringel a adressé au rapporteur le plan détaillé d'un *castrum* romain, qu'il a découvert près de Petersbach (arrondissement de Saverne, canton de la Petite-Pierre), et celui de plusieurs ruines très-intéressantes situées dans le même canton. M. de Morlet annonce que M. Ringel complétera lui-même ultérieurement cette communication.

M. de Ring offre au comité les diverses antiquités, glaives gaulois, fibules, anneaux, débris de vases, etc., extraits par lui des *tumuli* du Schirrheinerweg et du Fischerhübel, dans la forêt de Haguenau. Il s'engage, lors de l'assemblée générale, à donner lecture d'un mémoire à ce sujet.

M. l'abbé Straub s'est mis en rapport, pendant un récent voyage en Allemagne, avec les sociétés d'Ulm et de München-Freising. Sur sa proposition, le président est chargé, par le comité, d'entamer des relations d'échange avec ces deux sociétés.

M. Klotz, trésorier, soumet au comité la situation financière de l'année courante. Vu cette situation, il pense que les fonds de la Société ne doivent pas seulement être alloués aux ruines, églises ou autres monuments féodaux ou religieux, mais, lorsqu'il s'agit de conservation, venir aussi en aide aux monuments civils. Il cite, entre autres, la maison du coin sur la place de la Cathédrale, remarquable par ses sculptures en bois du XIV^e^ et du XVI^e^ siècle, et qui est aujourd'hui défigurée par son badigeon et les boiseries du rez-de-chaussée, qui cachent les voûtes d'arêtes. Il propose de rétablir, dans son primitif aspect, ce spécimen si curieux de l'architecture du moyen âge à Strasbourg.

Une longue discussion a lieu à ce sujet, à laquelle prennent part MM. de Schauenburg, Heitz, Bœrsch et d'autres membres.

Le comité conclut à ne point prendre d'engagement à cet égard; mais il est prêt à donner son appui moral, et charge avant tout M. le trésorier et M. Heitz, de s'entendre, à ce sujet, avec le propriétaire.

M. l'abbé Straub rend compte d'une visite qu'il vient de faire à l'église de la Robertsau, qu'on démolit en ce moment, et présente aux membres du comité le dessin de quatre armoiries peintes sur la paroi Sud de l'église. On reconnaît parfaitement les armoiries, appartenant à Valentin Aff et à Daniel Surburger. M. Straub pense que ces peintures ne remontent pas au delà du milieu du XVII^e^ siècle.

La séance est levée à 1 heure et quart.

Séance extraordinaire du Comité du 18 novembre 1861.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et quart.

Sont présents : MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Klotz, de Schauenburg, Straub, Oppermann, de Morlet, Heitz, Bœrsch et Jung, membres du comité.

M. Lehr fils, membre libre de la Société, assiste à la séance.

Le premier secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le président annonce avoir écrit, en exécution des décisions prises par le comité, à M. le maire de Strasbourg, pour le prier de vouloir bien faire encastrer, dans l'église neuve de la Robertsau, l'inscription historique qui se trouve au-dessus de la porte d'entrée de l'ancienne église, en ce moment en voie de démolition;

Au même fonctionnaire, pour le prier de vouloir bien conserver l'édifice de l'ancienne boucherie, située près du pont du Corbeau, en face de l'ancienne douane; ces deux constructions du XVI^e siècle s'harmonisent et donnent un caractère original à ce quartier;

A M. le préfet du Bas-Rhin, pour le prier de rappeler à M. le maire d'Altorf, à l'occasion de la restauration d'anciennes peintures murales dans l'église de ce lieu, que le comité a la mission directe de surveiller et de diriger les travaux d'art de cette nature.

Il fait part au comité d'une lettre de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 12 de ce mois, qui l'informe que par arrêté du 9 novembre courant, il a attribué une allocation de 300 fr. à la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. Le président s'est empressé d'exprimer au Ministre, au nom de ses collègues du comité, toute leur gratitude de ce nouveau témoignage d'intérêt que Son Excellence veut bien donner à leurs travaux.

M. l'architecte Ringeisen, dans une lettre adressée au président, rend compte des travaux exécutés à l'hospice de Schlestadt. Il rappelle ceux du château de Saint-Ulrich, pour lesquels le comité lui a crédité une somme de 400 fr. Quant aux travaux d'Éguisheim, pour lesquels le comité avait mis à sa disposition une somme de 700 fr., on y a renoncé. M. l'architecte Ortlieb, qui d'abord s'en était chargé, a hésité à les entamer. M. Ringeisen a donc disposé de ces 700 fr., pour faire face aux 500 fr. accordés primi-

Digitized by Google

tivement au Hohkœnigsbourg, et aux 200 fr. nouvellement votés pour le même château.

M. le président rappelle que dans la prochaine assemblée générale, on doit procéder au renouvellement du mandat de quatre membres du comité. Les membres sortants sont MM. Matuczinski, Jung, Petit-Gérard et Straub. Soit que l'assemblée les maintienne à leur poste, soit que l'on passe à une autre élection, il lui semble opportun de proposer comme devant faire partie du comité, M. Conrath, architecte de la ville de Strasbourg, et M. Fürst, architecte de l'arrondissement de Saverne. Leurs noms seront proposés à la sanction de l'assemblée générale.

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en accordant à M. Heitz, archiviste de la Société, une médaille de bronze pour son mémoire topographique sur les deux départements du Haut- et du Bas-Rhin, engage l'auteur à vouloir bien compléter son travail, pour être compris dans le Dictionnaire géographique de la France, publié sous les auspices du ministère.

M. Ernest Lehr donne lecture d'une lettre adressée par lui au président de la Société :

« Il a été frappé de voir, en étudiant le beau travail de M. de Morlet sur « les voies romaines du département du Bas-Rhin, que Kæskastel ne figure « pas parmi les localités où le séjour des Romains a été constaté. Cette « omission, évidemment intentionnelle de la part d'un auteur aussi com- « pétent que M. de Morlet, ne lui a semblé provenir que d'une seule cause : « l'absence actuelle de tout vestige romain dans cette localité. Il croit dès « lors de quelque intérêt de faire connaître, que feu M. le pasteur Mercklé, « qui a desservi la paroisse de Kæskastel pendant près de cinquante ans, a « adressé au directoire de l'Église de la confession d'Augsbourg, en 1853, « une notice, dont il résulte qu'au commencement de ce siècle, on aperce- « vait encore, près du village, une petite élévation entourée d'un fossé « fangeux, que M. Mercklé regardait comme les vestiges d'un fortin élevé « par les Romains. »

La lettre de M. Lehr, écoutée avec intérêt, est remise, à titre de renseignement, à M. de Morlet.

Une lettre de M. Saum, adressée au président, contient, de la part de ce membre, quelques observations sur les antiquités du comté de Dabo, qui complètent les renseignements qu'il a donnés, il y a un an, sur cette contrée, et les corrigent en partie. Le comité, sur le rapport de M. de Morlet, décide que cette lettre sera jointe à son mémoire.

Digitized by Google

M. le professeur Oppermann dépose sur le bureau quelques fragments de terres cuites, entre autres, d'une figurine, trouvée par M. le professeur Jacquemin dans sa propriété, hors la porte Nationale, sur la route de la Montagne-Verte, près de l'Ill.

M. de Morlet offre le dessin, communiqué par M. le professeur Ohleyer, de Wissembourg, d'une faucille en cuivre, trouvée à Weiler, dans le lit de la Lauter, par M. l'architecte Sehly, qui y fait construire une usine. Il met sous les yeux du comité l'instrument même, dont le manche n'a pu être retiré.

M. le professeur Jung dépose sur le bureau une cruche romaine et dix petits carrelets en terre cuite, de l'époque carlovingienne, provenant de Seltz, et que le propriétaire offre de vendre à la Société. Le comité charge M. Jung de vouloir bien négocier cet achat.

Le reste de la séance est rempli : 1° par la lecture partielle du mémoire de M. Moosmann, sur l'ancienne constitution de la ville de Colmar, dont le président, chargé du rapport, propose l'insertion dans le Bulletin de la Société ; 2° par celle du mémoire de M. de Ring sur les nouvelles fouilles des tombes celtiques de la forêt de Haguenau, dans les environs de Schirrhein, dont l'insertion dans le Bulletin est aussi votée avec les planches qui l'accompagnent.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 2 décembre 1861.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et quart.

Sont présents : MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Heitz, Morin, Oppermann, Bœrsch, Guerber, de Morlet, Grass, de Schauenburg, Petit-Gérard, Straub et Klotz, membres du comité.

M. Kirschleger, membre libre de la Société, assiste à la séance.

Le premier secrétaire dépose sur le bureau le numéro d'octobre 1861 de l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, de Nuremberg. Il donne lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre, dont la rédaction est adoptée.

Le président procède à la lecture de la correspondance.

M. Fürst, architecte de l'arrondissement de Saverne, signale à la bien-

veillance du comité le garde forestier Anzenberger, qui, dans les deux châteaux de Geroldseck, a exécuté des travaux, analogues à ceux que le garde Boistel a faits au château de Greifenstein. Ne pouvant plus comprendre cet agent parmi les médaillés, il sera peut-être possible, dit le correspondant, de lui donner une mention honorable dans le rapport de la prochaine assemblée générale.

Le président fait observer que cette omission peut être réparée. Avec l'assentiment du comité, il donne le nom du garde forestier à M. l'abbé Straub, chargé de la gravure des médailles.

M. Reichard, supérieur des filles du Divin Rédempteur, à Niederbronn, écrit au président pour s'excuser de ne pouvoir assister à la prochaine réunion générale de la Société. Il saisit cette occasion pour l'informer qu'il s'occupe de réunir les documents concernant le château des comtes de Strahlenheim, aujourd'hui propriété du couvent de Niederbronn, afin de pouvoir composer une chronique aussi complète que possible de cette seigneurie. Il lui demande les renseignements qu'il serait à même de fournir pour l'époque romaine. En 1858, dit-il, en faisant des réparations dans ledit château, on a trouvé, dans la cour, à un mètre de profondeur, une dalle en pierre, sur laquelle est sculptée, en relief, la statue de Mercure. Cette dalle et la figure sont un peu mutilées; mais la dernière, cependant, est encore reconnaissable. Il offre d'envoyer la pierre au comité, s'il la juge digne de son intérêt.

Des remercîments sont adressés à M. Reichard. On accepte son offre, et on prendra les mesures voulues pour le transfèrement de la pierre, dès qu'un local convenable sera affecté au musée de la Société.

M. le pasteur Ringel, à Diemeringen, transmet l'exposé de la situation financière, relative aux thermes gallo-romains de Mackwiller. Ce compte offre un *reliquat* actif de 163 fr. 05 c.

Renvoi à M. le trésorier.

M. le sous-préfet de Saverne transmet au président la délibération du conseil municipal de Saar-Union, accordant la permission demandée, de poursuivre, dans la forêt communale, au canton dit Grosswald, les fouilles pratiquées, il y a un an, et que le comité a décidé devoir être reprises sur une plus grande échelle.

M. Grün, chef de section aux archives de l'Empire, à Paris, rend compte de la séance générale, présidée par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, pour la distribution des récompenses aux sociétés savantes, et à laquelle il a bien voulu assister, à la demande et au nom du président. Il joint à sa lettre la médaille de bronze, accordée, comme mention hono-

Digitized by Google

rable, à la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Dépôt aux archives de la Société.

M. Moosmann, à Thann, remercie le comité de l'admission du mémoire qu'il lui a envoyé sur l'ancienne constitution de la ville de Colmar, et dont l'insertion dans le Bulletin a été votée. Il annonce son intention de s'occuper d'un travail, moins exclusivement historique, sur la légende de saint Thiebaut et sur l'église de Thann. Il ajoute qu'il peut déterminer, avec toutes les apparences de probabilité, jusqu'au nom de la famille de l'architecte, à qui l'on doit les plus belles parties de la reconstruction et de l'achèvement de cet édifice.

M. le préfet renvoie au président une demande qui lui a été adressée par M. le curé de Domfessel, sollicitant, de la part de l'autorité, le débadigeonnage de la belle église gothique de ce lieu. L'administration a renvoyé, pour de plus amples informations, cette demande à M. le sous-préfet de Saverne, qui, après avoir consulté M. l'architecte de l'arrondissement, a cru devoir l'appuyer, et la recommander à la bienveillance de M. le préfet, dans le but d'obtenir un secours, soit sur les fonds départementaux, soit sur ceux de la Société des monuments historiques d'Alsace.

L'église de Domfessel, dit M. le sous-préfet, se trouve dans un bon état d'entretien, et il n'y a pas moyen de demander ni à la fabrique ni à la commune le moindre sacrifice.

Le comité, tout en reconnaissant combien il serait désirable de voir disparaître des arêtes des voûtes et des piliers de cette belle église le badigeon qui les recouvre, ne se croit pas fondé, vu le bon état d'entretien de l'édifice, à se charger de l'embellissement demandé. Il prie, toutefois, M. l'architecte de l'arrondissement de faire un rapport détaillé sur l'église et d'indiquer les frais qu'occasionnerait le débadigeonnage.

M. le colonel de Morlet soumet au comité une carte très-détaillée de M. l'agent voyer Bauer, indiquant les lieux où ont été faites des découvertes d'antiquités dans le tracé du chemin de fer de Haguenau à Niederbronn. A Reichshoffen, on a trouvé des restes de constructions souterraines, qui, d'après le plan soumis, semblent appartenir à un ancien foyer, d'une forme particulière, dont le déblai lui paraît urgent.

M. Petit-Gérard, chargé de la conservation des peintures murales de l'église de Rosenwiller, présente un dessin de l'une d'elles, dont le comité vote l'insertion dans l'un des prochains bulletins. M. Petit-Gérard déclare que, vu la saison avancée, on ne peut procéder, dès à présent, à la restau-

Digitized by Google

ration de ces peintures; mais qu'avec le retour de la belle saison, cette restauration s'effectuera.

Le reste de la séance est rempli par la lecture du discours et des rapports qui doivent être lus en assemblée générale.

La séance est levée à 1 heure et quart.

Séance générale de la Société, tenue à l'hôtel de la préfecture à Strasbourg, le 5 décembre 1861.

Présidence de M. MIGNERET, préfet du Bas-Rhin, président honoraire.

La séance est ouverte à deux heures et quart.

Sont présents cent et quelques membres.

MM. Spach, président de la société; Schir, vice-président; de Ring et Eissen, secrétaires, sont assis au bureau.

M. Braun, président du Consistoire de la confession d'Augsbourg, membre honoraire, et M. Barth de Sainte-Fare, conservateur des forêts à Strasbourg, y prennent place sur l'invitation du président.

M. le préfet ouvre la séance par les paroles suivantes :

« Messieurs, il y a quelques jours, le Ministre de l'instruction publique constatait avec une légitime satisfaction le nombre et l'importance des sociétés savantes dont il a eu la bonne pensée de réunir les représentants autour de lui, l'utilité de leurs travaux et l'impulsion nouvelle que la publicité donnerait aux études de ces sociétés. En ouvrant cette séance, je suis non moins heureux de constater que vous figuriez dans les causes de cette satisfaction et qu'une mention honorable pour tous, personnelle pour M. Heitz, l'un des nôtres, a rangé la société des monuments historiques d'Alsace parmi les sociétés savantes récompensées, et a placé ses travaux dans les premiers rangs des œuvres utiles.

« Plus nous avons été modestes dans nos débuts, plus il nous est permis de nous réjouir de cette distinction qui atteste le développement qu'ont pris peu à peu vos études et vos recherches. Je ne vous demandais dans l'origine que de veiller avec une piété filiale sur les débris mutilés du passé, de conserver pour l'avenir les vestiges de vos aïeux, et, non-seulement vous l'avez fait avec un succès qui n'a plus besoin d'être proclamé, mais vous avez dépassé le champ tracé dans l'origine à votre activité.

« Ces monuments, témoins de l'histoire, vous avez été amenés à les étudier pour les comprendre et les expliquer; et votre recueil, sans prétentions, est devenu une précieuse collection de dissertations savantes, puis, quand un appel est fait à vos lumières, vous y répondez par des mémoires rédigés avec autant d'exactitude que de zèle.

« C'est une bonne fortune, trop rare pour que je m'en plaigne, de voir une institution comme la vôtre dépasser son programme, et donner tout ce qu'elle a promis, et plus qu'on eût osé en espérer au début.

« Pardonnez-moi, Messieurs, d'insister sur ce succès; vous n'en aviez pas besoin, vous êtes d'ordinaire si modestes, vous sacrifiez si peu à la publicité banale que d'autres poursuivent avec ardeur, qu'il était bon de prendre et de mettre en lumière le fait honorable qui vous a tirés de la foule presque malgré vous et vous a placés sinon à votre rang, du moins sur le chemin qui conduit à votre véritable place. Une fois de plus se vérifiera le sens profond et prophétique d'une vieille devise que j'aime à répéter parce qu'elle résume la marche véritable des choses louables : *Melius esse quam videri.* Ce qui est, dure; ce qui n'est qu'apparent, passe.

« Mais je dois m'arrêter dans ces témoignages de satisfaction et ne pas m'exposer au reproche même immérité, que ceux-là surtout qui se réunissent pour ne rien faire, font aux réunions savantes, d'être des écoles d'admiration mutuelle où l'on se réunit pour se complimenter surtout et toujours. Il vaut mieux laisser la parole à vos rapporteurs et à l'exposé consciencieux de vos travaux.

« Les encouragements directs que vous avez reçus du Ministre ne sont pas les seuls, Messieurs, qui doivent vous engager à persévérer dans vos travaux. Il vous en vient de partout, et des plus hautes régions de la société. Et ceux-là sont les meilleurs, car ils sont un exemple. Comme vous, un personnage auguste aime à cultiver les souvenirs du passé, et les ruines de l'antique Alise l'ont vu interrogeant avec soin les vestiges qui assurent à l'ancien Oppidum de Vercingétorix la gloire d'avoir été le dernier boulevard de la nation gauloise. Lorsque le souverain qui occupe le trône le plus élevé du monde ne craint pas d'en descendre pour donner à l'archéologie un tel témoignage d'intérêt, les ouvriers plus modestes de la même science doivent être heureux et fiers. Ici l'éloge vient de lui-même, et, sans nous mêler à aucune flatterie banale de courtisan ou de solliciteur, nous pouvons sincèrement admirer cette heureuse alliance de tant de qualités diverses qui permettent à l'Empereur, au milieu des agitations de la vie politique, tout à la fois de faire et d'écrire l'histoire; sur ce champ de luttes pacifiques nous trouvons encore en lui et nous saluons notre général.

« Vous aussi, Messieurs, vous distribuez des récompenses et des encouragements dont l'année dernière j'ai tâché de faire comprendre le caractère honorable et désintéressé. Permettez-moi d'user encore une fois de mon privilége de président pour vous faire connaître celles non moins méritées que vous avez décernées cette année.

« Un rappel de médailles, deux médailles en vermeil, cinq médailles d'argent, six médailles de bronze et deux mentions honorables sont les marques de souvenir que nous entendons laisser à nos collaborateurs les plus dévoués de l'année 1861.

« L'heureux et actif directeur de vos fouilles à Diemeringen et à Mackwiller, M. Ringel, reçoit un rappel de sa médaille d'argent pour des travaux sur lesquels tout a déjà été dit et bien dit; c'est un sujet épuisé, sauf la reconnaissance de la société pour le zèle avec lequel M. Ringel poursuit et compléte son œuvre.

« M. Deharbe, curé d'Andlau, est placé en tête de vos récompenses nouvelles pour la générosité avec laquelle il a entrepris à ses frais et poursuivi la restauration de l'antique et vénérable église d'Andlau.

« Je ne reviens pas sur la partie technique si bien appréciée par votre rapporteur dans la séance du 3 juin dernier, de ce travail exécuté avec tant de soin et de bonheur; mais arrêtons-nous un instant, avant de décerner la récompense, sur le côté moral de cette œuvre de dévouement. Nous avons ce droit, Messieurs, car, je vous l'ai déjà plusieurs fois rappelé, le soin des vieux monuments n'aurait que le caractère d'une vaine curiosité, s'il ne se liait dans ceux qui l'entreprennent avec l'histoire tout entière de l'homme politique et moral; or, je ne connais rien de plus louable et de plus désintéressé que cette affection toute mystique par laquelle le pasteur se lie à la maison de prières, consacrant à l'édification ou à la construction de celle-ci toute son âme, toutes ses ressources, toute sa vie; c'est à cette affection que nous devons la construction de nos plus riches monuments, la conservation ou la ressurrection de ceux que la destruction menaçait ou avait déjà atteints; elle est la pensée et l'âme de l'architecture religieuse. Et personne ne sait mieux que moi à quel prix et par quels sacrifices cette affection achète ses jouissances; que de démarches pour faire comprendre à ceux qui doivent fournir les ressources, à ceux qui doivent diriger l'entreprise, toute l'importance que le solliciteur y attache! que de sollicitations, de prières et de formes ingénieuses pour arriver à commencer! que de déceptions dans l'exécution et souvent que de mécomptes à la fin! que de mécomptes moraux et quelquefois pécuniaires!

« Je sais que le zèle n'est pas toujours éclairé, qu'il s'est quelquefois égaré

au préjudice de l'art, qu'il s'est aussi montré indiscret et imprévoyant; mais ces taches, inséparables de la faiblesse humaine, sont bien excusables en faveur de tous les biens que ce zèle a produits. Et, croyez-le, quand il m'est arrivé trop souvent peut-être d'éconduire un des curés dévoués jusqu'à l'oubli du possible, ce n'a jamais été sans un sentiment de sympathie douloureuse pour son insuccès.

«M. Debarbe, Messieurs, ne nous a donné aucun de ces petits chagrins; il a puisé dans son cœur l'amour de son église, dans sa bourse les principales ressources et dans son goût éclairé la direction d'une restauration dont l'Alsace archéologique peut le féliciter et l'applaudir.

«M. Schlumberger-Hartmann vient aussi au même titre mériter ces éloges; appartenant à cette classe d'hommes honorables et utiles qui associent à la carrière industrielle le culte des arts et des sciences, il applique noblement et avec autant d'intelligence que de générosité ses ressources pécuniaires à sauver de l'oubli les souvenirs du passé. Des fouilles heureuses dans les *tumuli* celtiques, des travaux de restauration aux châteaux ruinés des environs de Guebwiller, un intérêt constant témoigné à votre société, l'ont depuis quelques années placé au premier rang de vos collaborateurs estimés. Le Comité lui a décerné, ainsi qu'à M. Debarbe, une médaille en vermeil.

«L'hospice de Schlestadt a su approprier à une charitable destination la chapelle de l'ancien couvent de Silo sans en dénaturer le caractère. L'un des membres de cette commission, M. le docteur Tavernier, y consacre son temps et son argent; une mention très-honorable vous paraîtra sans doute la récompense méritée de ce zèle désintéressé.

«Une carte de l'ancien *Helvetus*, environs de Benfeld, a été rédigée par M. Nicklès, avec le concours de M. Barthlemé fils, de Sand, qui prend place aussi parmi les mentions honorables que vous décernez.»

«Des médailles d'argent sont accordées:

1° A M. Kliber, agent voyer à Truchtersheim, pour un beau travail sur la route romaine de Saletio (Seltz) à Brocomagus (Brumath);

2° A M. Bauer, agent voyer à Pfaffenhoffen, pour découvertes et conservation d'objets antiques pendant les travaux du chemin de fer vicinal de Haguenau à Niederbronn;

3° A M. Beilstein, agent voyer à Brumath, pour travaux relatifs aux antiquités romaines des environs de Brumath;

4° A M. Huguelin (Ferdinand), peintre verrier à Strasbourg, pour travaux de calque de peintures murales dans l'église de Saint-George de Schlestadt, et pour concours prêté à M. Petit-Gérard dans l'exécution des vitraux de l'église de la Madeleine à Strasbourg, et de ceux de Rosenwiller;

Digitized by Google

5° A M. Anthon, agent voyer à Benfeld, pour concours prêté à M. Nicklès dans la confection de la carte d'Helvetus.

Nous décernons des médailles en bronze:

1° A M. Eberhart, maire de Bkesheim, pour conservation et envoi de chapiteaux romans de l'ancienne église de Glœckelsberg;

2° A M. Kast, agent voyer à Wasselonne, pour découverte et conservation de vases et ustensiles romains, dans les travaux du chemin de fer vicinal;

3° A M. Boitel, agent forestier de l'inspection de Saverne, pour la part active prise par lui aux travaux de conservation et d'aménagement des abords du château de Greifenstein;

4° et 5° A MM. Sperling et Becht, agents forestiers, pour conservation d'objets antiques des environs de Saverne, et pour concours prêté à M. de Morlet dans l'établissement du musée de cette ville;

6° A M. Anzenberger, agent forestier à Saverne, pour travaux exécutés aux abords des châteaux de Geroldseck;

« Maintenant que ma tâche est finie, je laisse avec bonheur à votre honorable président et au rapporteur de la société le soin de faire entendre et de captiver votre légitime intérêt. »

Des applaudissements accueillent la fin de ce discours.

M. Spach prend la parole.

« Messieurs, je sais que j'exprime vos propres sentiments, en commençant par remercier M. le Préfet d'avoir consenti à présider, comme les années précédentes, notre assemblée générale, et de nous offrir, dans son hôtel même, une gracieuse hospitalité. Il imprime à nos réunions, par l'autorité de sa présence, un caractère plus solennel, et les récompenses honorifiques qu'il vient de distribuer, ont certainement acquis pour MM. les lauréats une double valeur, parce que le don a été accompagné d'éloquentes et affectueuses paroles.

« Me permettez-vous, Messieurs, de vous rappeler qu'il y a aujourd'hui six ans, jour par jour, que M. Migneret a convoqué, dans l'une des salles de la préfecture, les cent vingt membres souscripteurs, qui venaient former le premier noyau de notre Société. Le chiffre a plus que triplé depuis cette époque. Les notabilités du Haut-Rhin nous ont honorés de leur suffrage. Nous avons trouvé des sympathies sur le versant occidental des Vosges; à Paris, l'un de nos membres, et un peu notre compatriote, M. Grün, s'occupe activement de recueillir des adhésions.

« Le long du Rhin, en Allemagne, en Suisse, en Belgique, sur plusieurs points de la France, des sociétés savantes sont entrées en relation avec

nous; nous vivons, nous marchons; et j'aime à croire, que ce passé, quoiqu'il ne remonte pas très-haut, est le gage de notre existence à venir. Le comité ne cessera point d'inviter, de prier les membres libres de la Société, de nous venir en aide, de joindre leurs études, leurs travaux aux nôtres. C'est seulement dans la réunion de tous les efforts locaux sur le champ de l'archéologie et de l'histoire, que se trouvera la garantie de notre durée.

« Je vais, Messieurs, sans préambule, et avec l'assentiment de mes collègues, vous proposer, dès ce moment, d'adjoindre à notre comité, deux membres qui, par leur position spéciale et leurs antécédents, sont en mesure de nous rendre des services majeurs. L'un est M. Fürst, architecte de l'arrondissement de Saverne; dans ces derniers temps, il nous a déjà donné des preuves actives de son bon vouloir, et de son concours au but que nous poursuivons. L'autre est M. Conrath, architecte de la ville de Strasbourg, successeur de feu M. Fries, qui siégeait dans notre comité et qui, vous le savez, nous a légué, sur les monuments de Strasbourg, des dessins, des plans, des notes que nous nous appliquons à publier successivement dans notre Bulletin. En priant MM. Conrath et Fürst de siéger parmi nous comme membres adjoints, en attendant que des vacances leur fassent une place tout à fait régulière, nous ne portons pas atteinte au règlement ; nous avons procédé ainsi pour M. Fries lui-même, et nous réunirons ainsi dans notre sein, l'architecte départemental, ceux des arrondissements et l'architecte communal du chef-lieu.

« Dans le courant de l'année, M. de Morlet a déposé sur le bureau du comité quatre liasses de manuscrit, provenant de la succession d'un philologue et archéologue éminent, de feu M. le professeur Oberlin, de Strasbourg. Cette remise de mémoires et de notes de toute nature est due à la gracieuse libéralité de M. Brunet de Presle, membre de l'Institut. Notre collègue, M. Jung, nous promet un rapport détaillé sur le contenu de ces manuscrits. En attendant que notre Bulletin s'enrichisse de ce résumé des travaux posthumes d'Oberlin, le comité a été d'avis de témoigner sa gratitude à M. Brunet de Presle, en lui décernant le titre de membre honoraire de notre Société, s'il veut bien agréer ce témoignage de notre haute estime. Je me plais à penser, Messieurs, que vous allez ratifier notre proposition.

« M. Mougenot, secrétaire annuel de la Société archéologique de Lorraine, nous a transmis quelques brochures relatives à la conservation de monuments historiques à Nancy, et à des recherches sur les fortifications de l'ancienne capitale de la Lorraine. En faisant cet envoi, l'auteur de ces écrits a manifesté le désir, honorable et utile pour nous, d'être agrégé à notre

Digitized by Google

Société en qualité de membre correspondant. Sur le rapport de deux membres compétents, nous avons décidé que cette proposition vous serait soumise, avec prière de vouloir bien l'accueillir.

« Vous me permettrez, Messieurs, de sortir maintenant de mon rôle de président, et de prendre, pour quelques instants, celui de rapporteur, sans empiéter toutefois sur les comptes rendus de trois de mes collègues. Peu de jours avant la présente réunion, M. Coste, juge au tribunal de Schlestadt, et l'un des plus actifs explorateurs de l'Alsace romaine, m'a transmis une carte de « l'Alsace en 1787, » c'est-à-dire, de la province au moment où l'ancien état de choses allait cesser. La modestie de M. Coste, et d'autres scrupules que je dois combattre, l'ont empêché de faire lui-même l'exposé des motifs, qui l'ont décidé à dresser une carte de ce genre, après la belle carte historique d'Alsace, que MM. Hallez-Claparède et Heitz ont, tout récemment, livrée au public alsacien. Le travail de M. Coste, jusqu'ici simplement tracé à la main, prend un point de départ tout autre que la carte de M. le comte Hallez; peu de mots suffiront pour vous faire sentir toute la différence.

« Dans l'intention de fournir aux lecteurs et amateurs de l'histoire d'Alsace un spécimen renouvelé, modernisé, de l'ancienne carte de Homann, M. Hallez a voulu, avant tout, frapper l'imagination et les yeux, rendre saisissables et intelligibles, à première vue, les subdivisions partielles du territoire alsatique entre les divers dynastes, entre les diverses autorités cléricales et laïques, qui ont, durant les derniers siècles avant la Révolution, joué un rôle dans notre province. M. Hallez ne prend point une année fixe ou normale pour l'indication de ces subdivisions et limites, que retrace sa Carte d'Alsace; il ne s'applique point à reproduire une délimitation mathématiquement exacte; il procède un peu par masses, à l'effet de faire ressortir la proportion relative des terres, possédées par l'évêque, par Hanau-Lichtenberg, par Deux-Ponts, par d'autres princes allemands, par la ville de Strasbourg, par l'abbé de Murbach, etc.

« M. Coste, au contraire, pour confectionner sa carte, se place sur le terrain primitif de chaque commune; c'est le ban, le finage, ce morcellement de l'ancienne Marck ou marche, qui forme son point de départ à lui. Or, en assignant à chaque agglomération communale, par les couleurs convenues, la place qu'elle occupe dans une circonscription seigneuriale, laïque ou ecclésiastique, M. Coste arrive nécessairement à un rare degré d'exactitude, mais aux dépens de la beauté calcographique. Son travail, pour être apprécié, exige une application et un examen de détail; il ne comporte point une analyse à faire en séance publique. Sa carte présente

nécessairement, à raison de nombreuses enclaves, à raison des bans et finages possédés par indivis, à raison, en un mot, des angulosités et irrégularités même des circonscriptions, sa carte, dis-je, présente un aspect bariolé; cette apparente irrégularité ne flatte point la vue; mais le travail d'ensemble, par son exactitude miscroscopique, répond à toutes les exigences d'une érudition consciencieuse.

« Ainsi, les deux cartes de MM. Hallez et Coste peuvent marcher de front; l'une ne nuira pas à l'autre; elles se complètent; elles répondent à des besoins différents; la première en date conviendra à un plus grand nombre de lecteurs-amateurs; la seconde, si elle est publiée, comme je l'espère, servira de fondement à l'étude spéciale du territoire, au point de vue seigneurial, ecclésiastique, financier, etc.

« Je ne doute pas, Messieurs, qu'un coup d'œil jeté par vous sur la carte que M. Coste dépose sur le bureau, ne vous fasse apprécier la grande application que ce dessin a exigé; je suis sûr que vous donnerez à son infatigable auteur un témoignage d'adhésion sympathique.

« Les procès-verbaux imprimés de notre Bulletin, les comptes rendus que vous allez entendre, les médailles remises, vous signalent quelques travaux analogues sur la topographie de l'Alsace au temps des Romains. Cette période de notre histoire locale continue, comme l'époque antérieure celtique, à faire l'objet de nos soins assidus. Les journaux de la localité vous ont fait connaître des découvertes assez notables, sur le tracé des nouveaux chemins de fer vicinaux; l'extrémité occidentale du département, dans la Lorraine allemande, c'est-à-dire, les environs de Lorentzen, de Domfessel, de Mackwiller, continuent à offrir des récoltes notables d'antiquailles et à enrichir le musée de Saverne, que l'un de nos collègues a fondé avec un zèle au-dessus de tout éloge. Sur la lisière septentrionale du département, à Wissembourg, un second musée local va s'établir dans le cloître de Saint-Pierre et Saint-Paul, et offrir un asile aux objets d'art que les bords de la Lauter recèlent. Nous comptons bien que le troisième arrondissement, que Schlestadt suivra cet exemple, et que nous pourrons ainsi, sans recourir à des déplacements coûteux, réunir sur les principaux points du département, les souvenirs matériels du temps passé. Le concours de la mairie de Strasbourg ne nous fera point défaut, nous aimons à le penser, pour approprier à notre usage un emplacement quelconque, où nous pourrons abriter les objets d'art, qui nous parviendront dans un rayon plus rapproché du chef-lieu. Il y a peu de temps, on est venu déposer aux pieds des archives, les chapiteaux de colonnes provenant de l'ancienne église du Glœckelsberg, et un monument

Digitized by Google

funèbre de l'église d'Altorf. Les restes de l'époque byzantine et romaine attendent un asile un peu plus convenable; vous pourrez, en attendant, Messieurs, y jeter un coup d'œil, *sub dio*, et saluer, en passant, la figure d'une jeune femme, décrite par l'un de nos collègues qui en avait fait la découverte à Altorf; le même membre a, de concert avec d'autres de nos collègues, appelé notre attention sur les belles peintures murales de l'église de Rosenwiller, située dans le même district, si riche en souvenirs du moyen âge; la description animée qu'il a faite de la légende de la sainte Vierge, représentée sous ces voûtes antiques, nous a décidé à appliquer une somme notable à la restauration de cette œuvre d'art.

«Je m'aperçois que, pour vous dire que nous n'avons pas été oisifs, je je me laisse entraîner sur le domaine où vous allez suivre MM. les rapporteurs. A côté de ces études et de ces applications pratiques, nous tâchons de ne pas devenir infidèles à une autre partie de notre mission, à celle de l'érudition historique et archéologique. Je craindrais de faire une *oratio pro domo*, en m'appesantissant sur l'opportunité de donner constamment à notre Bulletin une extension convenable; mais c'est évidemment cette partie de notre activité qui nous vaut les relations avec les sociétés savantes de l'étranger et de la France; c'est à elle que nous devons la très-honorable mention dans la solennité scientifique qui vient d'avoir eu lieu, en Sorbonne, sous les auspices de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique.

«Au surplus, nous avons quelque droit de dire que, depuis le jour de notre fondation, c'est le suffrage de nos compatriotes alsaciens, que nous avons ambitionné avant tout, et que nous sommes restés fidèles à la mission inscrite dans nos statuts, dans notre règlement, dans le titre même, que porte notre Société. Avant tout, Messieurs, nous avons besoin de nous sentir dans un courant sympathique avec vous; pour ma part, — et je crois qu'en parlant en mon nom, j'exprime aussi la pensée de tous mes collègues, — j'y ai puisé la meilleure récompense de mes efforts.»

Ces paroles chaleureuses sont couvertes par les applaudissements de l'assemblée.

M. Eissen, second secrétaire, est appelé à lire son résumé sur les travaux littéraires de la société pendant l'année écoulée.

«Messieurs, lorsque, il y a six ans, la généreuse initiative du premier magistrat du département adressa un appel à tous les amis des nombreux monuments disséminés sur le sol de notre belle et intéressante Alsace, cet appel rencontra partout sympathie et empressement.

« Beaucoup d'entre nous, élevés depuis leur jeune âge dans le culte de l'histoire si riche de leur contrée natale, dans le respect des témoins encore debout, quoique mutilés, de tant de mémorables événements, beaucoup d'autres arrivés parmi nous avec le goût de ces études et ayant quitté une terre natale aussi riche de souvenirs, virent avec joie se présenter l'occasion d'unir leurs efforts, de combiner leurs travaux et de rassembler ainsi, chacun encouragé et soutenu par l'indulgence et l'aide des autres, de rassembler de précieux matériaux encore enfouis, soit dans les archives et les bibliothèques, soit dans les profondeurs du sol, et destinés à jeter une lumière nouvelle sur les combats, sur les efforts civilisateurs, les luttes, les joies et les souffrances de ceux qui les avaient précédés dans ces plaines et dans ces vallées, sur ces collines, sur ces montagnes et dans ces sombres forêts; ils entrevirent en même temps, toujours comme résultat des efforts combinés, la possibilité de sauver d'une destruction fatalement imminente, tant de reliques qui leur étaient devenues chères, qui parlaient aux souvenirs de l'ami de l'histoire, aux sentiments de l'artiste; ils comprirent, enfin, que de nombreuses facilités allaient leur être offertes, d'ajouter par d'intéressants et de consciencieux travaux, un lustre nouveau à la gloire scientifique déjà si honorablement établie de cette terre d'Alsace.

« Beaucoup d'autres, qu'il me soit permis de le dire, car j'en fus aussi, n'avaient point alors des aspirations aussi élevées. Amis sincères et modestes de nos vieilles ruines, ils ne pensèrent former qu'une association destinée à se cotiser, pour empêcher, par des travaux dirigés avec intelligence, un certain nombre de vieux murs historiques de s'écrouler,

Ne collapsa ruant subductis tecta columnis

de disparaître ainsi définitivement de la surface du sol et de s'effacer du souvenir des générations contemporaines ou futures. Tel, par un sentiment artistique, ne voulait que sauver la silhouette de l'une ou de l'autre montagne, couronnée de son donjon, que ses yeux étaient accoutumés à contempler depuis son jeune âge; tel autre ne prétendait que faire passer aux générations futures, des monuments qui lui avaient procuré quelques moments de souvenirs rêveurs. Nous ne pouvions, ni ne voulions avoir la prétention d'être de profonds hagiologues, ou bien de savants numismates, ou bien d'éminents paléographes, ou bien des littérateurs distingués, ou même tout cela à la fois; mais notre dilettantisme archéologique se sentait à l'aise tant que nous pensions que l'on se bornerait à nous demander quelques insignifiants sacrifices pécuniaires pour sauver tel ou tel débris des siècles disparus. Plusieurs d'entre nous étaient même si jaloux de la

Digitized by Google

modestie du but proposé, qu'ils voyaient avec regret la part considérable, consacrée par la caisse sociale à la publicité de nos travaux littéraires.

« Notre manière de voir, nous pouvons en convenir aujourd'hui, était erronée. La publicité est la vie d'une association comme la nôtre; le silence serait la mort, et en nous renfermant dans la modestie de nos prétentions premières, nous n'aurions même pas atteint le but que nous nous proposions. Non-seulement la publicité attire les esprits éminents qui, par leurs travaux littéraires, donnent de l'éclat à nos publications, mais cette publicité attire également, et de plus en plus, le dilettante, plus humble, qui n'aspire qu'à contribuer à la conservation d'objets qui lui sont devenus chers, et les uns soutenant les autres, on arrive à des résultats que nous avons le droit aujourd'hui de qualifier de satisfaisants.

« Ce ne sont pas là des idées théoriques, Messieurs; l'événement a prouvé que les choses se passent ainsi que je viens d'avoir l'honneur de l'exposer.

« L'extension qu'ont prise nos relations avec d'autres sociétés, les encouragements et les distinctions qui nous ont été accordés de la part du Gouvernement et des autorités locales, prouvent que la direction donnée à nos travaux a été bonne, et ce qui doit achever de convaincre les esprits les moins favorables au luxe littéraire que nous avons cherché à déployer, c'est la circonstance que nous avons pu faire face aux frais de nos publications à l'aide des subventions et des encouragements accordés, et qu'ainsi les cotisations des sociétaires demeurent exclusivement consacrées aux travaux de consolidation, de réparation et de conservation.[1]

« J'ai divisé ce rapport, comme d'habitude, en quatre sections, selon que les travaux, dont j'aurai à vous entretenir, appartiennent à l'une des diverses périodes qu'embrassent nos investigations. Nous aurons ainsi la période celtique et gallo-romaine, puis le moyen âge, puis la Renaissance et les temps postérieurs, et enfin les travaux concernant deux ou plusieurs de ces périodes.

Pour ne point abuser de vos moments, je me bornerai à la mention des titres des mémoires, à l'énumération des dessins, cartes et plans, ainsi que des objets dont se sont enrichies nos collections, chaque article précédé du nom de l'auteur ou du donateur.

Période celtique et gallo-romaine.

« Pour ce qui concerne cette période, nous devons constater avec satisfaction qu'une louable émulation s'est emparée d'un certain nombre d'ha-

1. Subvention ordinaire du département; subvention extraordinaire du même : envoi du ministre de l'instruction publique . . . . 7100 fr.
Dépense. . . . . 7517 fr. du bulletin.

Digitized by Google

bitants de nos contrées. Les travaux exigés pour la construction de nos chemins de fer départementaux, et les encouragements que la Société ne cesse d'accorder à ceux qui trouvent et qui mettent à sa disposition des objets rendus par le sol, sont devenus une source assez féconde de conservation et de classification d'objets provenant de l'occupation romaine et même des temps qui la précédèrent.

« Malgré quelques destructions regrettables, il faut reconnaître que les agents de l'administration des ponts et chaussées, surtout des chemins vicinaux et de l'administration forestière, voire même des campagnards et de simples ouvriers ont rivalisé de zèle pour sauver, d'une destruction totale, grand nombre de reliques du plus haut intérêt. A voir cet empressement et cette sollicitude, on peut dire que les temps prédits par Virgile sont arrivés pour nos contrées :

... tempus veniet quum finibus illis
Agricola, incurvo terram molitus aratro,
Exesa inveniet scabra rubigine pila,
Aut gravibus rastris galeas pulsabit inanes,
Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris.

« Les travaux littéraires que nous avons à enregistrer pour cette période sont d'abord :

« De la part de notre très-estimé collègue, *M. le curé Sieffer*, qui a voué un culte infatigable aux reliques de l'antiquité classique :

« Un mémoire sur diverses traces de voies romaines dans le canton de Wœrth ;

« Une note sur un autel quadrilatéral en grès, portant, sur les quatre faces, Mercure, Minerve, Hercule et Junon, et servant encore aujourd'hui de pierre de démarcation des banlieues d'Oberbronn et de Niederbronn ;

« Un mémoire sur les tombes celtiques, situées dans la forêt indivise de Haguenau, au canton *Mægstub*, près de Mertzwiller ;

« Un mémoire sur quelques antiquités celtiques et gallo-romaines, découvertes, en 1860, dans les travaux exécutés pour l'ouverture du chemin de fer de Haguenau à Niederbronn.

« De *M. Saum* : Un mémoire sur le *Heidenschloss*, la *Schantz*, et le lieu connu sous le nom d'*Altdorf*, dans le canton de Dabo.

« De *M. de Ring* : Note sur un tertre funéraire dans la plaine de *Balgau*, à l'angle de l'antique voie romaine de Brisach à Kembs ;

« Mémoire sur les tombes celtiques de Schirrhein.

« De *M. N. Nicklès*, de Benfeld : Une notice sur l'antique *Helvetus*, avec une carte.

« De *M. le colonel de Morlet :* Une notice sur l'enceinte d'*Argentoratum*, avec dessins et plans ;

« Une carte des voies romaines de la Basse-Alsace.

« Un dessin de plusieurs sépultures sur le territoire de Lorentzen, près de l'ancienne voie romaine, qui se dirige de Mackwiller à Domfessel.

« De *M. le Dr Eissen :* Une notice sur la découverte d'antiquités gallo-romaines, pouvant fournir, par le niveau auquel elles ont été trouvées, des indices sur la configuration du sol de l'ancien *Argentoratum*.

« De *M. le pasteur Ringel*, à Diemeringen : Un plan contenant les tracés de voies romaines.

« De *MM. les agents voyers des arrondissements de Strasbourg, de Saverne et de Wissembourg*, plans contenant également le tracé des voies romaines dans différents cantons.

« De *M. Schmidt*, agent voyer à Drulingen : Plan à grande échelle des ruines gallo-romaines de Mackwiller.

« De *M. Klieber*, agent voyer à Truchtersheim : Carte du tracé de la voie romaine de Brumath à Seltz, comprise dans la banlieue de Weitbruch.

« De *M. Kast*, agent voyer : Plan du chemin de fer entre Wangen et Wasselonne, avec indication des antiquités trouvées en ces lieux.

« De *M. le curé Guerber :* Deux cartes indiquant le gisement des tombelles celtiques dans la forêt de Haguenau, et dressées par les soins de M. Clément de Grandprey, inspecteur des forêts.

« De *M. Bauer*, agent voyer à Pfaffenhoffen : Plan des anciennes constructions découvertes dans la propriété de M. le vicomte Renouard de Bussierre, à Reichshoffen.

Moyen âge.

« De *M. L. Spach :* Une monographie sur l'abbaye de *Marmoutier* et le couvent du *Sindelsberg*, avec reproduction d'une charte polychrome.

« Une monographie sur l'évêque Conrad de Bussnang ; avec pièces justificatives.

« Un mémoire sur les règlements collongers.

« De feu *M. Fries :* Un mémoire sur l'église Saint-Nicolas de Strasbourg, annoté par M. l'abbé Straub.

« De *M. Knoll :* Un mémoire sur le château de *Kastelgraben* et sur la croix d'Ensisheim.

« De *M. le conseiller Huot :* Un mémoire sur les ruines de l'abbaye de Marbach.

« De *M. Ringeisen* : Un rapport sur les châteaux de Dreystein.

« De *M. N. Nicklès :* Note sur l'emplacement du château de *Husenburg*, ou *Heidenschloss*, dans la banlieue de Hüttenheim.

« De *M. le baron de Schauenburg :* Une note sur la restauration de l'église d'Andlau.

« De *M. le curé Guerber :* Une note sur une pierre trouvée dans l'ancienne commanderie des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem à Haguenau (XII^e siècle).

« Notre bibliothèque s'est enrichie d'un certain nombre de mémoires et de brochures.[1]

Notre collection s'est enrichie :

« De deux lithographies de l'église de Saint-Étienne, d'après les dessins de *M. l'abbé Straub ;*

« Du plan du *Heidenschloss*, dans la forêt communale de Wangen, territoire de Romanswiller, par *M. Ehrhardt ;*

« Du calque de huit grandes figures murales de l'église de Saint-George, de Schlestadt, reproduites par *M. F. Huguelin.*

Renaissance et temps postérieurs.

« Par *M. Petit-Gérard :* Mémoire sur une croix processionnelle retrouvée à Rouffach.

« De *M. Müller :* Mémoire sur un cénotaphe historique, se trouvant à l'hospice des orphelins de Strasbourg, et destiné à conserver le souvenir de *Michel Reinlin*, chanoine et doyen de Saint-Michel et Saint-Pierre ;

« Note sur une inscription qui se trouve au moulin dit *Zornmühl*, à Strasbourg.

« De *M. Goldenberg :* Note sur la famille de la princesse d'Anscott, princesse de l'empire.

1. Énumération des verrières les plus importantes conservées dans les églises d'Alsace, offerte par M. *le baron de Schauenburg.*

Discours historique sur l'abbaye de Saint-Étienne avec plans et dessins, offert par M. l'abbé *Straub.*

Manuel du touriste au château de Hoh-Kœnigsbourg, offert par M. *D. Rissler.*

Etudes sur le droit collonger des établissements religieux balois et autres du Haut-Rhin, en langue allemande, sous le titre : *Die Hofrædel von Dinghœfen baselischer Gotteshœuser und anderer am Oberrhein*, offert par M. *L. H. Burckhart.*

Une nuit au château de Hoh-Kœnigsbourg, offert par M. *Sabourin de Nanton.*

Etudes historiques sur les loteries, par M. l'abbé *Corblet.*

Mémoire sur l'importance pour l'histoire intime des communes de France des actes antérieurs à 1790, par M. *Saint-Joanny,* avocat.

Digitized by Google

« De *M. L. Benoit :* Mémoire sur la pierre tombale d'Ulrich de Rathsamhausen et de Marie d'Andlau, à Fénétrange, avec un dessin.

« La bibliothèque a reçu différents ouvrages se rapportant à cette période.[1]

La collection s'est augmentée :

De deux photographies de la croix de Rouffach;

« D'une lithographie représentant la ville de Haguenau en 1622, autographiée par *M. l'abbé Straub ;*

D'un moule, en terre cuite, trouvé dans les fondations du quai Saint-Jean, offert par *M. Merck.*

Embrassant diverses périodes.

« De *M. L. Benoit: Notes pour servir à la statistique monumentale de la Lorraine allemande.*

« De *M. le curé Kramer*, à Niederhaslach : *Mémoire sur quelques erreurs topographiques dans les descriptions de la vallée de la Bruche.*

« De notre regretté collègue feu *M. Fries : Mémoire sur l'église Saint-Thomas de Strasbourg.*

« Ce mémoire sera publié avec planches et avec les annotations et les rectifications de *M. l'abbé Straub.*

« De *M. Moosmann : Mémoire sur l'ancienne constitution municipale de Colmar.*

« Pour cette section, notre Bibliothèque a reçu un ouvrage de M. le professeur Stœber, de Mulhouse, et, de plus, elle continue de s'augmenter des publications des sociétés avec lesquelles nous sommes en relation, et qui sont au nombre de vingt-cinq. Ce sont :

« La Société historique et archéologique de Darmstadt. — La Bibliothèque de Stuttgart. — La Société archéologique badoise, à Carlsruhe. — La Société d'histoire et d'archéologie rhénane, à Mayence. — La Société des antiquaires de Zurich. — La Société historique et archéologique des quatre cantons forestiers, à Lucerne. — Le Messager des sciences historiques de Belgique, à Gand. — L'Institut archéologique liégeois, à Liége. — La Société des antiquaires, à Amiens. — L'Académie d'archéologie, à Anvers. — La Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle, à Metz. — La Société impériale des antiquaires de France, à Paris. — Le Musée germanique de Nuremberg.

1. Études inédites sur la pierre tombale de Mathias Kilburger, mort en 1621, par M. *L. Benoit.*

Conservation de la porte Saint-Nicolas de Nancy; Recherches sur le véritable auteur du plan des fortifications de la ville neuve de Nancy, par M. *Mougenot.*

— La Société d'émulation de Montbéliard. — La Société d'émulation des Vosges, à Épinal. — La Société archéologique de Maine-et-Loire, à Angers. — La Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer. — La Société d'histoire de la Haute-Bavière, à Munich. — La Société historique de Bâle. — La Société académique d'archéologie de l'Oise, à Beauvais. — La Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône. — La Société historique de Kiel (en Holstein). — La Société d'archéologie de Lorraine, à Nancy.— La Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des arts et des lettres. — La Société pour les recherches utiles, à Trèves.

« Messieurs, en présence de cette activité, en récapitulant toutes ces richesses qui sont venues s'ajouter à celles déjà accumulées par les années précédentes, en présence des encouragements du Gouvernement, en présence surtout de la distinction honorifique accordée à la Société comme telle, et personnellement à l'un des membres de la Société, et *qui ne sont point,* ce sont les propres paroles du Ministre, *le signe d'une protection ambitieuse vis-à-vis de sociétés qui ne peuvent accepter que des preuves de bienveillance,* en présence du goût des études archéologiques, réveillé partout; en présence du respect de plus en plus prononcé pour les reliques des temps passés; en présence des nombreuses relations établies avec des sociétés des divers pays qui poursuivent le même but, il n'est plus possible à personne de contester le succès de nos efforts, et en embrassant du regard le chemin parcouru depuis nos premiers pas, même les esprits les plus chagrins devront convenir que ce succès est considérable, qu'il est en même temps un encouragement et une récompense.

« Nous pouvons nous dire aujourd'hui, avec une légitime satisfaction que la tâche que nous ont léguée les *Specklé*, les *Schœpflin*, les *Grandidier*, les *Oberlin*, les *Silbermann*, ne nous a trouvés ni indifférents, ni ingrats, et qu'un jour, peut-être, nos travaux pourront se ranger, sans trop de désavantage, à la suite de leurs œuvres si universellement appréciées.

L'assemblée exprime, par ses applaudissements, l'intérêt qu'elle a pris à l'exposé du rapporteur.

M. Ringeisen, chargé de rendre compte des travaux exécutés par la société dans plusieurs des châteaux de nos montagnes, prend la parole :

« Messieurs, je viens vous entretenir sommairement des travaux de consolidation exécutés en 1861, aux monuments historiques d'Alsace sur les fonds de la société.

Digitized by Google

Château de Greifenstein, 300 fr.

« Avant de vous parler des travaux que vous avez bien voulu mettre sous ma direction spéciale, je vous indiquerai ceux exécutés au château de Greifenstein, sous celle de M. Fürst, mon collègue de Saverne.

« Ils consistent en déblais de la porte d'entrée, en maçonnerie sèche de la tour et des murs d'enceinte. De plus les abords ont été dégagés, et il a été fait par les soins de l'administration forestière des chemins qui permettent d'arriver jusqu'au château.

« Ces travaux ont parfaitement réussi et ont absorbé le crédit voté.

Châteaux d'Eguisheim, 700 fr.

« Les trois châteaux d'Eguisheim, près de Colmar, ainsi que nous avons déjà eu occasion de le dire, sont entièrement à l'état de ruine. Ils se composent de trois parties distinctes :

« La première, au nord, de construction romane, comprend le bâtiment d'habitation avec son donjon rectangulaire vers le Sud. A en juger par les restes encore debout, cette habitation a dû avoir une certaine importance. On aperçoit encore les 2 colonnettes engagées qui ont supporté le manteau de la cheminée principale, les débris d'une fenêtre géminée et plusieurs autres fragments d'architecture. Le donjon d'une grande hauteur, a ses faces nord et ouest effondrées; les deux autres sont bien conservées, et laissent voir deux baies plein cintre.

« La deuxième partie au centre, se compose d'un petit corps-de-logis sans importance, percé de fenêtres à meneaux. Il est protégé au sud par quelques ouvrages avancés vers le fossé, et au nord par un grand donjon rectangulaire, construit en pierres de grès à grand appareil à bossage.

« La troisième partie à l'extrémité sud du mamelon, a été élevée pour la défense et se compose d'un donjon rectangulaire, au pied duquel subsistent encore quelques débris de maçonnerie, compris dans un mur d'enceinte s'avançant en pointe vers le sud.

Un devis de 700 fr., pour travaux de déblais et de consolidation de ces châteaux a été présenté en 1860, par M. Ortlieb, architecte à Colmar, et membre de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. Une commission, composée de MM. Morin, architecte du département, et A. Ringeisen, architecte de l'arrondissement de Schlestadt, à laquelle a bien voulu se joindre M. l'abbé Reinhard, de Colmar, s'est rendue sur les lieux, et après avoir reconnu l'importance archéologique de ces ruines, a arrêté le programme des travaux qu'elle a jugé les plus nécessaires, pour entrer dans les vues de la Société.

Digitized by Google

Ces travaux n'ont pu être commencés cette année. Les difficultés pour organiser un chantier, et les exigences des ouvriers ont fait reculer M. Ortlieb. Ils seront repris l'année prochaine.

Nous regrettons ce retard, moins peut-être à cause de l'urgence des travaux, que du bon exemple et de l'influence qu'ils sont appelés à exercer.

Saint-Ulrich, 400 fr.

Les travaux de consolidation, commencés en 1859 au château de Saint-Ulrich, par les soins de M. Rosenstiel, architecte à Ribeauvillé, ont eu un temps d'arrêt cette année. Le manque de loisir, l'impossibilité absolue de quitter de vue les ouvrages en cours d'exécution, ont forcé M. Rosenstiel à différer.

Vous vous êtes plu à féliciter les administrations municipale et forestière de Ribeauvillé pour les charmants accès qu'elles sont parvenues à établir pour la convenance des visiteurs; vous apprendrez avec plaisir qu'ils sont entretenus avec un soin qui ne se dément pas.

Les travaux de consolidation du château seront repris l'année prochaine et comprendront :

Le rétablissement d'un mur de soutènement du terre-plein d'entrée;

La consolidation du petit bâtiment d'habitation roman au pied du donjon, afin de sauver une très-intéressante petite fenêtre et de protéger la jolie cheminée romane de l'angle.

Un ouvrage sur lequel nous insisterons principalement, consisterait à tâcher de consolider le mur Sud de la petite chapelle, et de refaire les parties manquantes de la fenêtre géminée romane pour la rétablir dans son état primitif. Tous les éléments nécessaires subsistent encore actuellement, peut-être dans quelque temps il sera trop tard. Ce travail, du plus haut intérêt, serait très-exécutable, d'un effet charmant, et resterait dans les limites de nos ressources.

Château de Landsberg, 200 fr.

Les travaux de consolidation du Landsberg ont été également retardés cette année. Les derniers travaux exécutés par les soins de la famille de Türckheim et avec la participation de la Société, ont eu un excellent résultat. Les jolis détails des fenêtres romanes de la face Sud sont sauvés pour longtemps; les travaux de raccords ont été faits avec intelligence; beaucoup même échappent à l'œil. Malheureusement des dégâts, que nous croyons irréparables, se sont manifestés l'hiver dernier. Le parement de la partie supérieure de l'angle N.-E. du donjon principal, s'est détaché et couvre le

Digitized by Google

terrain de ses débris; peut-être la corniche de couronnement, encore apparente sur l'angle S.-E., sera-t-elle emportée à la première tempête, et, avec elle, le témoin irrécusable de l'ancienne hauteur de la tour.

J'attribue cette dégradation, et c'est aussi l'avis de M. le colonel de Morlet, à la poussée d'une voûte supérieure, chargée de matériaux et de débris, qui n'a plus trouvé une résistance suffisante dans ses murs, affaiblis par les neiges et les eaux d'infiltration.

Les sommes nécessaires pour la consolidation et le rétablissement de l'état ancien seraient importantes. M. de Türckheim ne désespère pas, cependant, d'entreprendre ce travail, en même temps que la continuation de plusieurs autres parties plus secondaires et le déblai des décombres. La Société voudra, sans doute, prouver le grand intérêt qu'elle porte à ces ruines remarquables, en encourageant des efforts aussi méritants, par une coopération en rapport avec ses ressources.

Hohen-Kœnigsbourg, 700 fr.

Vous avez bien voulu ouvrir annuellement des crédits pour la consolidation du Kœnigsbourg. Cette sollicitude s'explique assez par l'importance de ces ruines et les facilités que la Société trouve pour leurs réparations dans le concours inappréciable de M. le baron de Faviers.

Cette année, les réparations se sont principalement portées sur le corps de bâtiment Nord du grand château. Cette partie faisant saillie sur la cour intérieure, est construite, depuis son soubassement jusqu'aux voûtes du troisième étage, d'un seul jet, et dans les formes massives de la reconstruction générale de 1560.

Ce système est trop remarquable pour que nous n'en disions pas un mot en passant. Il consiste dans de fortes piles intérieures renforçant les murs dans toute la hauteur et recevant sur des encorbellements formés de puissants corbeaux, au rez-de-chaussée et au troisième étage, des voûtes; au premier étage, de larges plates-bandes en pierre déterminant des compartiments maçonnés en moellons; et, au deuxième étage, un solivage en charpente apparente. Une partie des voûtes subsiste encore; les plafonds intermédiaires ont disparu et ne laissent plus apparaître que leurs éléments principaux d'appareil. Les murs d'enveloppe ont aussi été attaqués dans leurs parties faibles, dans le voisinage des baies, et menaçaient d'entraîner les voûtes dans leur chute.

Nous avons procédé à la consolidation des deux murs d'enveloppe sur la cour en reprenant en sous-œuvre les alléges des fenêtres; en rétablissant les linteaux et les meneaux cassés ou enlevés, et en bouchant des excava-

tions menaçantes entre les piles. Ces parties du bâtiment sont actuellement assurées.

A l'Est de ce corps-de-logis, au-dessus de l'ancien donjon, on apercevait encore les fragments d'une voûte d'arête en partie effondrée; nous avions reculé devant la difficulté de ce travail; cependant les claveaux suspendus étaient une menace permanente pour le visiteur qui s'aventurait sur les voûtes. Après avoir arrêté sur place avec M. le colonel de Morlet les moyens les plus simples pour arriver à un bon résultat, nous avons consolidé et rétabli les deux lunettes compromises. Leur extrados a été raccordé en arrachement, et couvert d'un enduit en ciment imperméable. Ces travaux, presque achevés, seront continués dans la prochaine campagne.

En déblayant le sol de ce compartiment, nous avons retrouvé l'ancien dallage et la base du quatrième pilier d'angle. Au moyen de quelques degrés placés à son pied, il est facile de longer l'ancien mur Sud et de gravir jusqu'aux voûtes supérieures; et afin d'éviter tout accident, on a protégé le bord extérieur à l'aide d'un garde-corps rustique.

Ces travaux ont absorbé les premiers 500 fr. votés. Nous avons profité du temps exceptionnel et de la présence des ouvriers sur le chantier, pour demander un crédit supplémentaire de 200 fr., qui nous a été accordé, et que nous avons appliqué spécialement aux escaliers. Nous avions remarqué qu'une excavation se manifestait à hauteur des voûtes, au-dessus de l'escalier en tour ronde de l'angle S.-O. de la cour, et faisait craindre un accident. Le plafond dudit escalier, composé de dalles reposant sur des traverses en pierre de taille, traitées comme des solives en bois et supportées par le noyau, était fendu et lézardé en plusieurs endroits, et menaçait de s'effondrer sous le poids des terres et des décombres qui le couvraient. Ce plafond, très-intéressant et participant du système général de construction, a été rétabli dans ses formes primitives, et, autant que possible, avec les anciens matériaux.

Nous regrettons vivement que l'urgence des travaux de consolidation ne nous ait pas permis, jusqu'à ce jour, de songer à dégager les gros ouvrages, indépendants des bâtiments d'habitation et que les besoins de la défense étendaient en dehors, sur tous les points saillants et découverts.

Le château du Kœnigsbourg présente un singulier mélange des anciennes et des nouvelles dispositions défensives depuis l'emploi de l'artillerie; et lorsqu'on l'examine dans tous ses détails, l'on est vraiment étonné de l'importance et de la grandeur de ces ouvrages.

L'étude du second château, qui porte des traces de l'époque romane et de celle ogivale, serait également intéressante à entreprendre. Était-il un

Digitized by Google

ouvrage avancé, un fortin, ou bien un deuxième château indépendant, avec ses défenses propres?

Les dernières coupes de bois qui viennent d'être effectuées par le propriétaire tout autour de ce château, le rendent entièrement apparent. Nous serions heureux de pouvoir y affecter quelques fonds pour son dégagement et faciliter son exploration.

Dès à présent, le forestier et ses enfants déblaient un ancien sentier, et le rendent praticable. Nous ferons nos efforts auprès des maires de Kintzheim et d'Orschwiller pour tâcher d'obtenir quelques journées de prestations volontaires pour concourir à ce travail, en attendant un plus complet.

En résumé, sur les 2,300 fr. votés cette année, 1,000 fr. seulement ont pu être employés. Les 1,300 fr. restants seront reportés à l'année prochaine, et formeront, avec les nouveaux crédits que l'état prospère de nos finances permettra d'y affecter, des fonds respectables, qui nous donneront la faculté d'entreprendre des ouvrages plus importants, si toutefois nos modestes efforts continuent à exciter les sympathies de la Société.

L'assemblée donne à l'orateur des marques de son assentiment.

En l'absence de M. Klotz, trésorier, M. le président de la Société prie M. le baron de Schauenburg de donner lecture du rapport de ce membre du comité. M. de Schauenburg fait précéder sa lecture de quelques paroles d'éloge mérité. « Par la sage administration du trésorier, dit-il, et par les économies faites sur les budgets précédents, il est permis au comité de disposer d'un roulement de fonds de passé 5,000 fr., avec lesquels il peut subvenir aux besoins, en attendant la rentrée des fonds alloués et des cotisations de l'année nouvelle. »

Exposé des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1860-1861.

Section 1re. — Recettes.

Chapitre I.

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Art. 1er. Reliquat de l'exercice précédent	3,073f 45c		
Ce chiffre n'a pas changé; il avait été émargé au budget après l'arrêté des comptes de 1859		3,073f 45c	
Il y a lieu d'y ajouter la restitu-			
A reporter	3,073 45	3,073 45	» »

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report	3,073f 45c	3,073f 45c	»f »c
tion des fonds alloués en 1859 pour le château de Guirbaden, restés sans emploi		400 »	
			3,473 45c

Chapitre II.

Art. 2. Le produit des cotisations de l'année, prévu pour 350 sociétaires, à	3,500 »		
a été pour 241 sociétaires du Bas-Rhin, 122 » Haut-Rhin, 363[1] » au total de. . . .		3,630 »	
En y ajoutant pour quatre paiements arriérés de 1859		40 »	
Pour un paiement anticipé pour 1861		10 »	
Et pour la cotisation et don de M. Ducas de Beaulieu		30 »	
Cet article a produit.			3,710 »

Chapitre III.

Art. 3. Les subventions émargées à	500 »		
ont été : 1° Du Ministre de l'instruction publique, pour les fouilles faites à Mackwiller		500 »	
2° Du même, à titre d'encouragement.		400 »	
A reporter		900 »	7,183 45

1.

Coupons détachés du registre.		385
Doubles.	3	
Autre exercice	2	
Démissions.	10	
A rentrer	7	
		22
Nombre égal.		363

Digitized by Google

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report		900f »c	7,183f 45c
3° Du département du Bas-Rhin, pour les fouilles faites dans la forêt de Haguenau.		150 »	
4° Du même, pour dépenses dans l'intérêt des monuments et la publication du Bulletin		1,200 »	
En total de			2,250 »
Total des recettes prévues	7,073f 45c		
Total des recettes effectuées . . .			9,433f 45c
Soit une augmentation sur les prévisions de.		2,360f »c	

Section 2e. — Dépenses.

Chapitre I.

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Art. 1er. Allocation pour encouragements et gratifications émargées à	200 »		
Les dépenses ont été :			
Achat de vingt-trois médailles, dont trois en argent.		77 50	
Gravure, sur lesdites médailles, de l'exergue et des noms des personnes auxquelles elles ont été décernées.		82 50	
Gratification au garde du château de Hoh-Kœnigsbourg		30 »	
Gratification aux ouvriers du chemin de fer de Niederbronn, pour objets trouvés et envoyés à la Société		50 »	
Ensemble.			240 »

Chapitre II.

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Art. 2. Frais de publication du Bulletin de la Société, prévus à . .	2,400 »		
Les dépenses ont été, pour la 4e livraison du tome III : note Berger-Levrault pour le texte.		1,060 55	
A reporter		1,060 55	240 »

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report		1,060f 55c	240f »c
Note Simon, pour lithographies .		120 »	
Note Winter, pour photographies.		200 »	
Ensemble			1,380 55
Art. 3. Frais de bureaux émargés à	400 »		
Les dépenses se sont élevées pour la fourniture d'enveloppes, billets de convocation, d'ordres du jour, etc., à		67 05	
Affranchissements, ports, etc. . .		227 30	
Reliures		76 70	
Déménagement des archives de la Société du local qu'elles occupaient à la préfecture, au nouveau siége de la Société, à la Bibliothèque de la ville.		20 »	
Gratification aux garçons de bureaux de la préfecture		30 »	
Ensemble.			421 05
Art. 4. Frais de perception	50 »		
Il a été payé au collecteur pour la ville et les environs		30 »	
Pour frais arriérés de recouvrement dans le Haut-Rhin.		19 »	
			49 »
Art. 5. Frais de déplacement. . .	100 »		
Il a été payé pour déboursés faits lors des fouilles dans la forêt de Haguenau			19 60
Art. 6. Acquisitions diverses . . .	100 »		
On a dépensé, pour une pierre tombale transportée de Brumath à Strasbourg			33 »
Art. 7. Travaux de conservation émargés pour une somme de. . . .	2,000 »		
A reporter.			2,143 20

Digitized by Google

	Allocations du budget.	Détails.	Totaux.
Report			2,143f 20
Les sommes payées sur ce crédit, d'après votes spéciaux du comité, ont été :			
1° Pour les bains de Mackwiller.		700 »	
2° Pour le château de Hoh-Kœnigsbourg		600 »	
3° Pour le château de Saint-Ulrich		500 »	
4° Pour le château de Landsberg		200 »	
5° Pour fouilles faites dans la forêt de Haguenau.		50 »	
6° Pour fouilles faites près du Galershof, arrondissement de Wissembourg		40 »	
			2,090 »
Chapitre III.			
Art. 8. Dépenses imprévues émargées à	1,823 45		
Il n'y en a pas eu		» »	» »
Total des dépenses prévues. . . .	7,073 45		
Total des dépenses effectuées. . .			4,233 20
Soit une diminution sur les prévisions de		2,840 25	

RÉSUMÉ.

Les recettes prévues au budget étaient de . .	7,073 45	
Celles effectuées se sont élevées à	9,433 45	
Soit un excédant de recettes de. . .		2,360 »
Les dépenses prévues étaient portées à	7,073 45	
Les dépenses faites ont été de.	4,233 20	
Donnent une diminution de dépenses de. .		2,840 25
Cet excédant, d'une part, et la diminution, de l'autre, donnent la somme de . . . . constatée à la clôture de l'exercice.		5,200 25

Cette somme, résultat des économies successives faites sur cinq exercices, forme aujourd'hui le fonds de roulement de la Société, et lui permet

Digitized by Google

de faire face à ses dépenses sans attendre la rentrée des cotisations qui, d'ordinaire, ne s'effectuent que dans le courant et vers la fin de l'année.»

L'assemblée donne acte de cet exposé.

M. Spach rappelle que, dans son discours, il a soumis à l'approbation de l'assemblée, l'adjonction au comité de MM. les architectes Fürst et Conrath. M. de Schauenburg propose, non de les adjoindre, mais de les proclamer, dès aujourd'hui, membres du comité. M. le préfet fait observer que cette nomination est contraire aux statuts de la Société. Il ne s'oppose pas, néanmoins, à ce que le comité, pour la séance annuelle de 1862, prépare un article additionnel, par lequel le nombre des membres du comité pourrait être augmenté. Cette mesure et l'adjonction de MM. Fürst et Conrath sont adoptées.

M. Spach rappelle ensuite qu'il a proposé au comité la nomination de M. Brunet de Presle, membre de l'Institut, comme membre honoraire de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, et celle de M. Mougenot, comme membre correspondant.

Ces deux nominations sont adoptées.

Il interroge l'assemblée pour connaître si son intention est de passer à l'élection de quatre nouveaux membres du comité, en remplacement des quatre membres, dont les fonctions doivent cesser dès aujourd'hui, suivant les statuts, ou si elle veut continuer à ces derniers leur mandat.

L'assemblée décide, à l'unanimité, le maintien de ces quatre membres.

Le président remercie l'assemblée, au nom de ses collègues, et du comité, dont il se fait l'organe.

Il rappelle que, d'après les statuts, ses fonctions cessent avec cette séance, à moins que la Société ne renouvelle son mandat.

Tous les membres de l'assemblée, à l'unanimité, l'acclament de nouveau président. Il les remercie avec effusion de cette nouvelle marque de confiance.

La parole est à M. le premier secrétaire pour la lecture de son Mémoire sur les *Fouilles exécutées dans les tombelles celtiques de la forêt de Haguenau, aux environs de Schirrhein, pendant les 28, 29, 30 et 31 octobre 1861.*

L'assemblée écoute avec intérêt la lecture de ce travail, qui sera inséré dans le Bulletin de la Société.

Avant de clore la séance, le président de la Société propose un vote de remercîments aux conseils généraux des deux départements du Haut- et du Bas-Rhin, pour le concours bienveillant qu'ils ont bien voulu prêter aux travaux du comité.

Ce vote est unanimement adopté.

Avant la fermeture de la séance, M. le Préfet adresse à la Société les paroles suivantes :

« Messieurs, j'ai ouvert la séance par un témoignage de satisfaction pour vos succès; permettez-moi de la clore par un remercîment pour l'empressement avec lequel vous avez répondu à l'appel de votre président, et pour le concours nombreux de sociétaires qui signalent votre cinquième séance générale.

« Vous ne pouvez tout à fait comprendre le sentiment de profonde reconnaissance qui m'inspire ces remercîments. Pour vous, Messieurs, votre présence est un témoignage de sympathie de plus donné à la Société des monuments historiques; pour moi, elle est bien plus importante : c'est une preuve de plus que mes appréciations sur ce pays sont vraies. Il y aura bientôt sept ans que j'ai cru pouvoir porter un jugement qui pouvait paraître téméraire à cette époque, mais qui est aujourd'hui à l'abri de toute contestation.

« La terre d'Alsace, disais-je, n'est pas seulement fertile en agriculture, elle est encore féconde dans l'ordre moral, parce qu'elle renferme, dans un espace peu étendu les éléments de toutes les cultures, artistique et intellectuelle; il ne leur manque que les moyens de se réunir et de faire corps ; c'est à l'autorité publique à leur fournir les moyens, et le succès sera assuré; pourvu, ajoutais-je, que sur ce sol aussi libéral que sage, cette initiative s'arrête dans ses limites propres, et qu'après avoir indiqué la route, elle la laisse libre, en bornant son intervention à ce rôle de patronage bienveillant et sympathique.

« Tout germe et prospère sur cette terre; il ne s'agit que de choisir la semence et le semeur. »

La séance est levée à quatre heures du soir.

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

Séance du Comité du 6 janvier 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et quart.

Sont présents : MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Ringeisen, Jung, Petit-Gérard, Morin, de Schauenburg, de Morlet, Straub, Heitz et Oppermann, membres du Comité. MM. Bernard, receveur des hospices, et Thomas, inspecteur des douanes, membres libres de la Société, assistent à la séance.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 1861, 2e trimestre.

2° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1861, n° 3.

3° *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 1 vol. in-8°, 1860.

4° *Bulletin* de la même société, 3e année.

5° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 10e année, 39e et 40e livraisons, 1861.

6° *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1861, 3e livraison.

7° *Apollo mit dem Lamm, von Karl Friederichs, nebst Nachschrift von Eduard Gerhard und einer Bildtafel*, brochure in-4°, de la part de M. Gerhard, membre honoraire de la Société, à Berlin.

8° *Schriften der Universität zu Kiel aus dem Jahre 1860*; tome VII, in-4°.

9° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, n° 11, novembre 1861.

Le procès-verbal de la séance du Comité du 2 décembre dernier et celui de la séance générale de la Société, du 5 du même mois, sont adoptés.

Sont inscrits au nombre des membres de la Société :

Sur la proposition du président, M^me veuve Scheidecker, à Strasbourg, et M. Dagobert Fischer, à Saverne;

Sur celle de M. Jacques Ethlin (à Zimmersheim), M. Feuermann, curé à Schlierbach;

Sur celle de M. Petit-Gérard, M. Ferdinand Hügelin, peintre sur verre, et M. Hugueny, professeur au Lycée de Strasbourg.

Le président rend compte des différentes lettres écrites par lui dans l'intervalle de la dernière séance. Il annonce entre autres avoir informé M. le supérieur de la congrégation des Filles du divin Rédempteur à Niederbronn, que le Comité accepte avec reconnaissance le don d'une statue de Mercure, trouvée sur l'emplacement de l'ancien château d'Oberbronn. M. le président procède ensuite à la lecture de la correspondance.

M. Rosenstiel, architecte voyer de la ville de Ribeauvillé, adresse au Comité un numéro du *Journal hebdomadaire* de ce canton, où il est rendu compte de l'entraînement du fascinage provisoire, placé sous la brèche du mur de l'enceinte extérieure de la cour, que le défaut de temps et le manque d'ouvriers ont empêché de combler par une maçonnerie pendant la dernière campagne, et dont l'exécution a été remise au printemps prochain. L'accident lui a paru tellement peu grave qu'il n'en aurait pas référé au Comité, si la malveillance n'avait répandu les bruits les plus étranges à ce sujet. Dans une lettre, jointe à cet envoi, il donne les détails les plus rassurants.

M. Bardy, membre de la Société, à Saint-Dié, dans une lettre datée du 20 décembre dernier, annonce l'envoi, fait au Comité, d'un dessin fort curieux, représentant l'ancien château de Belfort, avec son donjon crénelé, la chapelle et les habitations des baillis. L'original de ce dessin, le seul, dit-il, qui existe sur cette forteresse, et qu'il croit devoir attribuer à quelque officier du génie de la suite de Vauban, porte la date de 1687, et est déposé au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale à Paris.

Le correspondant profite de cet envoi pour donner quelques détails sur les premiers temps du château de Belfort.

Le Comité ordonne provisoirement le dépôt de cette lettre et du dessin dans les archives de la Société.

M. Grün, chef de section aux archives de l'Empire, écrit au président pour lui annoncer qu'il s'est associé, comme membres adjoints du sous-comité de la Société à Paris, M. Louis Ratisbonne, et M. Dollfus, rédacteur de la *Revue germanique*.

M. le secrétaire de la Société de géographie de Vienne, en Autriche, propose, au nom de la société Viennoise, l'échange de ses publications, comprenant, depuis 1857, quatre volumes, contre la collection complète des publications de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. « C'est, dit-il, le meilleur moyen pour toutes deux de pouvoir « profiter réciproquement des résultats offerts par elles à la science. »

Le Comité accepte avec empressement cette proposition.

Deux lettres de M. de Presle, membre de l'Institut, et de M. Mougenot, membre correspondant de la Société des antiquaires de France, contiennent les remercîments, du premier, pour le titre de membre honoraire, du second, celui de membre correspondant de la Société, qui leur a été accordé lors de la dernière assemblée générale.

La parole est à M. de Schauenburg.

« Messieurs, dit-il, dans notre dernière séance générale nous avons rendu une justice bien méritée au restaurateur de l'église d'Andlau.

« Permettez-moi de vous rappeler une autre dette, qui aurait peut-être dû être acquittée dans la même séance et à laquelle nous devons avoir hâte de faire honneur.

« Vous avez déjà deviné, Messieurs, que je veux parler de la dette de reconnaissance que nous a fait contracter le zèle éclairé de M. l'abbé Meyer, curé de Colmar.

« S'il n'a pas eu, comme son digne émule, M. l'abbé Deharbe, une basilique entière à restaurer, les obstacles qu'il a eu à surmonter et ses mérites n'en sont pas moins grands.

« Il a entrepris, lui aussi, et mené à bien les œuvres qui étaient à faire dans son église, la belle collégiale de Colmar, et lui a restitué, dans toute sa beauté, la charmante chapelle érigée au quatorzième siècle en l'honneur de la sainte Vierge, chapelle dans laquelle s'est plus d'une fois manifestée la puissante protection de la Mère de Dieu, chapelle vénérée des populations qui se sont succédé à Colmar, chapelle dont le malheur des temps avait fait un obscur réduit, et qui avait, il y a moins d'un demi-siècle, plus perdu que gagné à une entreprise de restauration malheureusement conçue et tout aussi malheureusement exécutée.

« Ce sanctuaire, dont l'une des élégantes baies ogivales avait été bouchée, et où ne pénétrait plus qu'un jour faux et resserré, reçoit à présent le jour mystérieux qui lui convient, à travers des verrières que je ne pourrais apprécier ici comme elles le méritent, sans faire souffrir la modestie de leur auteur.[1]

1. M. Petit-Gérard.

Digitized by Google

« Ce jour, habilement ménagé, donne tout leur prix à des peintures murales d'un effet à la fois riche et sévère [1] et fait doucement ressortir les charmants détails d'un autel en chêne sculpté, dont l'élégance et la pureté de style attestent la science et le bon goût de l'artiste qui l'a conçu [2] et l'habileté de la main qui l'a exécuté. [3]

« Ce n'est cependant là, Messieurs, qu'une partie des œuvres d'intelligente et heureuse restauration que quelques-uns de nous ont pu admirer lors de notre dernière réunion à Colmar et que tous, y compris ceux mêmes qui avaient résisté à leur accomplissement, admirent aujourd'hui.

« M. l'abbé Meyer a fait plus et plus difficile; il a rendu à cette chapelle son joyau le plus précieux; il a restitué à sa forme et à sa beauté premières une suave, naïve et pure image de la sainte Vierge, que plus d'un connaisseur attribue au ciseau d'Albert Durer, que le mauvais goût et une dévotion mal inspirée tenaient depuis trop longtemps cachée sous d'informes accoutrements, œuvre pour laquelle il a fallu lutter contre ce qu'il y a de plus résistant, le préjugé.

« Il y a mérite égal à mes yeux entre l'œuvre de M. l'abbé Deharbe et les œuvres de M. l'abbé Meyer; ils ont également mérité à mes yeux de la religion, de la science archéologique et de nous, Messieurs, de nous, les modestes et zélés conservateurs de ce qui reste de nos richesses anciennes, et j'espère que vous agréerez la proposition que j'ai l'honneur de vous faire, de décerner à M. l'abbé Meyer, comme à M. l'abbé Deharbe, une médaille en vermeil, dont vous voudrez augmenter le prix et faire une gracieuseté pour nos collègues du Haut-Rhin, en décidant que la remise de cette médaille aura lieu dans notre prochaine réunion générale, à Colmar.

« Qu'il me soit permis, à cette occasion, Messieurs, d'émettre un vœu, que forme avec moi plus d'un d'entre vous, auquel s'associent depuis longtemps déjà les hommes les plus religieux et les plus éclairés de notre province et à la réalisation duquel je m'estimerais heureux d'avoir contribué en le manifestant une fois de plus au sein de notre Comité.

« Vous savez que, sous ces déluges d'étoffes, plissées en éventail, qui ornent si richement, mais si disgracieusement les deux vierges du pèlerinage de Marienthal, l'une d'elles cache une statue, sinon de la même époque et du même style, mais à coup sûr du même mérite, d'un caractère aussi pur et aussi noble que celle dont l'heureuse restauration est due à M. l'abbé Meyer, statue dont la grâce, l'expression et la beauté ont fait pendant des

1. Exécutées par M. Denecken.
2. M. Van Soolen.
3. M. Klem.

Digitized by Google

siécles la pieuse admiration et élevé la dévotion de nos pères, et que mutilent et dégradent chaque jour plus profondément les clous sacrilèges dont on se sert pour la forcer à porter ces étranges parures.

« Rendre cette statue à son idéalité, à sa pureté, à sa beauté première, ce ne serait pas seulement justice envers l'art chrétien du bon vieux temps, hommage à l'histoire, à la vérité et à la raison; ce serait reconnaître le bon sens des chrétiens des tristes temps où nous vivons, ce serait réaliser le désir d'un grand nombre de pèlerins, qui ne reconnaissent pas, sous les oripeaux dont elle est affublée, l'image vénérée de la Mère de Dieu, qui leur a été dépeinte par la tradition. »

Le Comité vote la médaille proposée. A cette occasion, M. Morin cite une autre statue de la Vierge, non moins recommandable, celle de l'église de Saverne, pour laquelle il exprime le même vœu que celui formulé pour celle de Marienthal par M. de Schauenburg.

M. le professeur Oppermann dépose sur le bureau plusieurs spécimens d'instruments en silex et quelques grains percés d'un collier antique, offerts à la Société par M. Niklès, président de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

L'existence et l'origine de ces instruments, dit M. Niklès, ont été dévoilées par M. Boucher de Perthes dans le *diluvium* de la vallée de la Somme. A la demande du donateur, M. Decharme, docteur ès sciences à Amiens, voulut bien les recueillir lui-même à Saint-Acheul, localité depuis longtemps connue en géologie par les restes fossiles de grands animaux, aujourd'hui disparus, et qu'on y trouve associés au gravier du *diluvium*. M. Boucher de Perthes, présent à toutes les fouilles faites à Saint-Acheul, a trouvé les traces irrécusables de l'existence de l'homme dans ces temps reculés. Ces preuves consistent dans les pierres taillées dont M. Niklès envoie quelques échantillons; toutes portent la trace d'un travail déterminé, inspiré par un plan arrêté d'avance et dans un but facile à reconnaître. On peut, sans beaucoup d'efforts, classer ces objets en quatre catégories distinctes, en *armes*, en *outils*, en *objets de luxe* et en *symboles*.

Les trois premières de ces catégories sont représentées dans l'envoi que M. Niklès fait au Comité. La dernière consiste en boules calcaires siliceuses, percées dans leur centre de part en part; elles proviennent évidemment d'un collier. Ce sont les perles de cette époque, qui, selon toute apparence, dit M. Niklès, ne nous a légué ni terre cuite ni pâte vitrifiée, bien qu'elle connût déjà le feu, ainsi que l'attestent les charbons qu'on rencontre parfois en société de ces haches grossières.

Ces haches primitives ont toujours la forme d'un ovoïde aplati, grossièrement taillé et nullement poli; mais un silex pointu, joint à l'envoi fait

par M. Niklès, se fait remarquer par une forme différente; son gros bout est resté à l'état primitif. Cet instrument allongé et effilé autant que le permettaient les circonstances, a dû, selon lui, servir d'arme offensive. En faisant cet envoi à la Société, dont le cercle d'action augmente de plus en plus, mon but, dit en terminant le correspondant, est surtout de fournir des types de comparaison aux personnes placées pour assister à des fouilles ou à des travaux de terrassements pratiqués dans le *diluvium* si bien représenté dans la vallée du Rhin.

Le Comité exprime sa gratitude à M. le professeur Oppermann pour cette communication, et charge son président de vouloir bien exprimer tous ses remercîments à M. Niklès.

M. le colonel de Morlet lit une notice pleine d'intérêt sur les tombes gallo-romaines, trouvées sur le sommet des Vosges, à la limite des départements du Bas-Rhin et de la Meurthe. Le Comité vote l'impression de ce mémoire et des planches qui l'accompagnent.

M. le colonel dépose sur le bureau un plan des tombes antiques, découvertes à Soultz-les-Bains, lors des déblais de terre faits pour obtenir les remblais nécessaires pour l'établissement du chemin de fer, par M. Kopp, agent voyer, conducteur des travaux, à Molsheim.

Remercîments et dépôt dans les archives.

M. l'abbé Straub dépose sur le bureau, en communication, dix-huit *thaler* du seizième et du dix-septième siècle, trouvés à Eschbach. Parmi ces pièces, qui appartiennent en majeure partie à l'Espagne, on reconnaît quatre *thaler* des ducs de Brunswick; un *thaler* de Charles-Quint; un, très-bien conservé, de l'archiduc Albert et de l'archiduchesse Élisabeth, au millésime de 1619, et deux beaux *thaler* de l'archiduc Ferdinand, dont l'un appartient à l'Alsace. La date la plus récente qu'on lit sur un des *thaler* de Brunswick, est de 1624.

M. Eissen, second secrétaire, chargé de la rédaction d'une table analytique des quatre premiers volumes des Bulletins de la Société, soumet au Comité la première partie de son travail.

Sur la proposition du premier secrétaire, appuyée par le président, cette table, achevée, sera imprimée en une brochure à part, du même format que la première série du Bulletin, et sera distribuée à tous les membres de la Société.

La séance est levée à 1 heure et demie.

Digitized by Google

Séance du Comité du 3 février 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et quart.

Sont présents : M. Schir, vice-président; MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Heitz, de Schauenburg, Morin, de Morlet, Ringeisen, Oppermann, Jung, Straub et Petit-Gérard, membres du Comité.

Le premier secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, année 1861, 11e cahier;

2° *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1861, 3e trimestre;

3° *Mémoires de la Société dunkerquoise*, 1860-1861, 1 vol. in-8°.

Sont admis comme nouveaux membres de la Société :

Sur la proposition de M. le président Hamberger : MM. Dubois, président du tribunal; Langhanz, vice-président honoraire; Eug. Brunck, inspecteur des forêts, et Bonvalot, conseiller à la cour impériale; tous quatre à Colmar;

Sur celle de M. Morin : M. Poisat, architecte à Belfort;

Sur celle de M. Petit-Gérard : M. Crépin, professeur de dessin au lycée de Strasbourg;

Sur celle de M. le baron de Schauenburg : M. l'abbé Kapps, aumônier à la Toussaint.

Le procès-verbal de la séance du 6 janvier dernier est adopté.

M. le président procède à la lecture de la correspondance. Il rend compte sommairement des différentes lettres, écrites par lui, conformément aux intentions du Comité, dans l'intervalle de la dernière séance, et d'une lettre de remercîment à M. Audéoud, maire d'Avolsheim, pour l'envoi de différentes antiquités, déposées sur le bureau.

Cet envoi se compose d'une lame d'un de ces longs coutelas à manche allongé, qu'on rencontre souvent dans les sépultures de soldats étrangers romains, de grains crétacés d'un collier de différentes couleurs, d'une monnaie romaine très-fruste, et d'une jolie petite urne, en terre noire, très-épaisse, assez fréquente dans les sépultures de nos contrées.

Ces divers objets proviennent d'une vigne située au-dessus du talus d'un champ en contre-bas, et longeant un chemin rural, désigné sur la carte de M. le colonel Morlet, comme voie vicinale romaine, partant de *Brocomagus* et se perdant vers Epfig. Vers la partie où cette route se rapproche de Molsheim et est indiquée sur la carte comme in-

Digitized by Google

certaine ou présumée, l'on a trouvé trois squelettes, les têtes tournées vers le sud-sud-ouest, et emboîtés dans des débris de dalles brutes de grès des Vosges; près de l'un d'eux étaient placés l'arme et les grains crétacés. La petite urne avait été trouvée la veille par le propriétaire du terrain, M. Camille Vernert, de Molsheim, qui a bien voulu la céder à M. Audéoud pour la Société.

M. Napoléon Niklès, à Benfeld, annonce la mort de M. Cassal, ingénieur civil à Saint-Denis, récemment admis au nombre des membres de la Société.

M. Bardy, pharmacien à Saint-Dié, envoie des fac-simile de pierres tombales de l'église d'Étueffont (Haut-Rhin), de Saint-Dizier et de Faverois, accompagnés d'une notice. Sur la proposition de M. le président, ce travail sera inséré dans le prochain Bulletin du Comité.

M. le président Hamberger, à Colmar, signale quelques erreurs typographiques, dans le travail sur la croix processionnelle de Rouffach, inséré dans le tome IV du Bulletin de la Société. Sa lettre est remise à l'auteur de l'article, M. Petit-Gérard, avec prière de faire à ce sujet une note qui sera insérée dans le prochain numéro.

M. Morin remet au Comité des notes de M. Poisat, architecte à Belfort, signalant des tracés de voies romaines, qui peuvent servir de jalons à l'étude générale des voies de communication antiques.

L'une de ces voies a dû passer à Bourogne, à côté du cimetière et près de l'église, sur la pente qui domine la rivière de Saint-Nicolas; l'autre a été reconnue dans la forêt, à 1800 mètres de Bartenheim, canton de Landser.

Au printemps de l'année 1852, dit M. Poisat, les fouilles opérées pour la construction de la maison d'école de Bourogne ont fait reconnaître des débris de l'époque romaine, à 2 mètres 50 centimètres environ de l'ancien sol décapé. Ce sont des fragments de poterie et de tuyaux en terre cuite, des tuiles à rebords, pareilles à celles exhumées dans la forêt d'Arsas, près Offemont, par M. l'abbé Froment.

La maison d'école de Bourogne est située à côté du cimetière qui entoure l'église du village, sur le revers du petit plateau où est construite cette dernière. La colline sur laquelle est établi le village, domine la vallée de la rivière de Saint-Nicolas ou des Montreux. Sa position topographique semble devoir y faire reconnaître une station sur la route militaire qui réunissait Mandeure (*Epamanduodurum*) sur le Doubs à Largitzen (l'ancienne *Larga*), près Hirsingen et Dannemarie.

En 1851, le correspondant découvrit un reste de chaussée romaine dans

Digitized by Google

la forêt, à 1 mètre 50 centimètres environ au-dessus du chemin vicinal de grande communication, qui va de Bartenheim à la frontière suisse, près de Bâle. Ce fragment de voie romaine, qui se remarque encore maintenant, a été coupé et mis à découvert par l'élargissement du chemin actuel. Il est

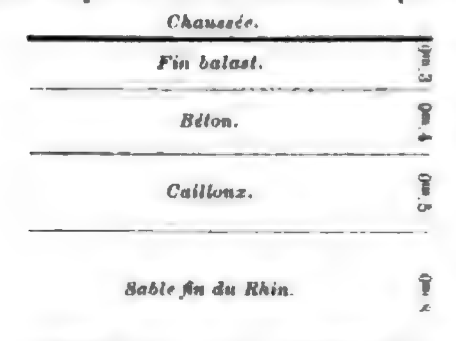

éloigné de 1800 mètres environ de Blotzheim, et se compose de petits cailloux, de la grosseur de petits œufs (4 à 5 centimètres de longueur sur 3 à 4 centimètres de largeur environ), posés debout sur une couche de sable du Rhin, et recouverts d'une couche de béton, en petit gravier de 4 centimètres d'épaisseur. Sur ce béton, il y a une couche de balast fin ou petit gravier, formant un *macadam* ou l'aire de la voie.

L'origine de cette voie ne peut être contestée. Elle était en corniche, c'est-à-dire moitié dans la colline, et moitié en remblai en dehors. Elle dominait de 5 mètres environ la prairie au-dessus du coteau, où elle est construite entièrement en matériaux fournis par les alluvions du Rhin, qui est à 3 kilomètres de distance, et en bonne chaux hydraulique, tirée encore actuellement de la rive badoise opposée. Cette voie devait mettre en communication *Augusta Rauracorum*, avec la partie de l'Alsace, comprise entre *Larga*, dans la vallée de la Largue, et les collines près de Rixheim (*Urunca*), situées entre Mulhouse et Habsheim, partie saillante d'ondulations du sol du Sundgau sur la vallée de l'Ill et du Rhin.[1]

Remercîments et dépôt dans les archives.

M. Morin a la parole pour une proposition. Il signale l'inconvénient du format dans lequel est imprimé le Bulletin de la Société, pour les planches, qui, d'après le mode de publication du Comité, en deviennent un des éléments nécessaires. Il regrette que le format, adopté jusqu'à présent, nécessite, soit la réduction forcée des objets représentés, soit un pliage trop multiplié des planches de grande dimension, qui, pour être développées, sont sujettes à subir de regrettables mutilations. Il propose d'adopter un format plus grand, afin que cet inconvénient n'ait plus lieu. Il est soutenu, dans cette proposition, par la majorité du Comité qui décide, qu'à partir de ce moment, le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace sera imprimé dans le format grand in-8°.

M. le président lit un rapport sur l'ouvrage de M. Stoffel, se rapportant à des coutumes et colonges de notre pays, surtout dans le Haut-Rhin.

1. Comp. la carte de M. de Ring. Établissements romains du Rhin et du Danube, t. II.

Digitized by Google

«Messieurs, dit-il, je vous ai entretenus, il y a quelque temps, du remarquable travail de M. Burckardt, de Bâle, sur les règlements colongers de la vallée rhénane. Je crois maintenant, à titre complémentaire, devoir vous faire part d'un ouvrage de l'un de nos compatriotes, M. Stoffel, de Habsheim, que nous comptons aussi au nombre de nos membres actifs.

«M. Stoffel a fourni à l'illustre Jacques Grimm, pour sa collection des *Weisthümer*, ou règlements colongers, un travail spécial sur les dispositions de cette nature, qui se rapportent à des communes et colonges de notre pays, surtout du Haut-Rhin. Les *Weisthümer des Elsasses*, collectés par M. Stoffel, forment un volume de 270 pages, et contiennent la transcription de règlements colongers, faite soit sur des titres inédits, déposés surtout dans les archives départementales du Haut-Rhin, soit sur des documents déjà insérés dans d'autres collections.

«Après les détails donnés à l'occasion de l'ouvrage de M. Burckardt, je n'ai pas le droit d'empiéter ici une seconde fois sur les moments dont vous disposez. Il me suffira de vous dire que cette œuvre de patiente érudition de M. Stoffel mérite toute l'attention et la reconnaissance des savants qui s'occupent de ces matières municipales et colongères. La plupart des documents transcrits sont en langue allemande; quelques-uns, se rapportant, par exemple, à des propriétés de l'abbaye de Remiremont, du sire de Valangin, etc., sont en français.

«Les environs de Colmar figurent surtout dans cette précieuse collection; j'ai remarqué les règlements de Rouffach, Soultzmatt, Munster, Wintzenheim, Saint-Gilles, Volgelsheim, Sundhofen, Sigolsheim, Lutterbach, Issenheim, Meyenheim, Guebwiller, etc. Vous me dispenserez d'une plus longue énumération, qui ressemblerait à un aride catalogage.»

Le reste de la séance est rempli par la lecture d'un mémoire de M. Spach, sur la navigation du Rhin au moyen âge, dans ses rapports avec l'abbaye de Neubourg.

Ce mémoire et les chartes qui l'accompagnent, seront imprimés dans le prochain numéro du Bulletin de la Société.

La séance est levée à 1 heure.

Digitized by Google

Séance du Comité du 3 mars 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et quart.

Sont présents : MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Heitz, Bœrsch, Petit-Gérard, de Schauenburg, Ringeisen, Straub, Jung, Oppermann, Klotz et Conrath, membres du Comité.

M. Nœtinger, membre libre de la Société, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 3 février dernier est adopté.

Le premier secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1861, 12e cahier;

2° *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1861, 4e livraison.

Le président rend compte des diverses lettres, écrites par lui, dans l'intervalle de la dernière séance, notamment à M. Liblin, directeur de la *Revue d'Alsace*, pour le prier de rappeler dans son prochain numéro, que les mémoires, destinés à être lus en séance générale à Colmar au mois d'avril prochain, devront être communiqués au président et au Comité, ainsi qu'à M. le préfet du Haut-Rhin, avec prière de vouloir bien désigner le jour de la séance générale, que le Comité a préalablement fixé au 25 avril prochain.

Il annonce que M. le Préfet du Bas-Rhin a bien voulu lui faire parvenir un mandat de 2000 fr., montant du crédit voté par le Conseil général pour la conservation des monuments historiques. Le président s'est empressé de lui exprimer les remercîments du Comité.

Sont admis comme nouveaux membres de la Société :

Sur la proposition de M. le professeur Stœber, M. Amédée Schlumberger, banquier, à Mulhouse; MM. Émile Thierry-Mieg, et Alphonse Schlumberger-Schlumberger, manufacturiers dans la même ville;

Sur la proposition de M. l'abbé Straub, M. l'abbé Nartz, professeur au petit séminaire, à Strasbourg.

M. Léon Landmann, de Ribeauvillé, dans une lettre datée du 6 février, croit devoir rendre le Comité attentif à la décision, qu'est sur le point de prendre le conseil municipal de cette ville, de supprimer l'antique fontaine de Ribeaupierre, pour y substituer celle projetée par M. Friedrich, et dont l'éminent sculpteur veut faire don à sa ville natale. Tout en reconnaissant ce que la pensée de l'artiste offre de généreux, il croit qu'il y a à

Digitized by Google

Ribeauvillé assez de place pour le nouveau monument, sans qu'il soit nécessaire de renverser celui qui existe et qui présente un intérêt historique.

Le Comité prend acte de cette communication, et sur la proposition de M. le président, charge M. l'architecte Ringeisen de vouloir bien prendre de plus amples informations à ce sujet.

M. le pasteur Ringel, à Diemeringen, envoie le plan des ruines romaines du Heidenhübel, près de Saar-Union, pour les fouilles duquel il a déjà été alloué une somme de 200 fr. Il demande une nouvelle allocation de 200 fr. pour des fouilles aux environs de Domfessel, que le Comité lui alloue.

M. Jung annonce au Comité, que M. Jacques Bloch, opticien, fait don au Comité de cinq des dix carreaux figurés, qu'il lui avait offerts en vente. Le Comité charge M. Jung de faire, en son nom, ses remercîments au donateur.

Sur le rapport de M. de Morlet, chargé d'examiner le dessin de l'ancien château de Belfort, envoyé par M. Bardy, ce dessin, ainsi que la notice qui l'accompagne, seront déposés comme documents historiques dans les archives de la Société.

M. le baron de Schauenburg lit un passage du Bulletin monumental, publié par M. de Caumont, où il est question de monnaies romaines trouvées dans un *tumulus* réputé celtique. Il croit devoir rendre attentif à cet article, dans l'intérêt des fouilles qui, de la part de la Société, ont déjà été entreprises dans plusieurs monuments de ce genre. M. le professeur Jung fait observer que, déjà du temps de feu M. Schweighæuser, on avait aussi trouvé une monnaie romaine dans un *tumulus* d'Alsace. Il ne faut pas en déduire cependant, dit-il, que le monument ait appartenu aux Romains, mais qu'il a servi de sépulture à des Gaulois de l'époque romaine, et qu'une monnaie romaine peut y avoir été enfouie. M. de Ring partage cette opinion, avec d'autant plus de probabilité, que dans les dernières fouilles qu'il a opérées dans le Schirrheinerweg, près de Schirrhoffen, il a eu l'occasion, comme il l'a inséré dans le mémoire lu en assemblée générale au mois de décembre dernier, de trouver dans un *tumulus* celtique, à côté de poteries gauloises, un reste de poterie gallo-romaine, portant le nom du potier. Mais, comme il l'a lui-même fait observer à ce sujet, il faut conclure de ce fait que les enterrements au sein des cercles continuèrent à avoir lieu sous l'empire des Romains, jusqu'à l'époque où le culte romain finit par être substitué au culte druidique, et où le cippe isolé remplaça le tertre funéraire sous lequel on enterrait en commun.

M. Schmidt-Batiston, membre de la Société à Reschwoog, informe le Comité que dans la forêt communale de Leutenheim, existe un vaste retranchement, vulgairement appelé Heidenberg, présentant la forme d'un

Digitized by Google

carré long et d'une superficie d'environ 150 ares, protégé, d'un côté, par des fossés. Dans l'intérieur de ce retranchement, vers l'extrémité nord, on en voit un second plus élevé, et de même environné de fossés.

Il ajoute que la voie militaire de Brumath à Seltz passait non loin de ce lieu, et qu'à une demi-lieue environ de ce point, dans la forêt de Kœnigsbruck, sur les bords de la Sauer, se trouve une autre élévation, appelée *Schlœssel*, à laquelle aussi il croit devoir attribuer une origine très-ancienne.

Il demande si quelques-uns des membres du Comité ne voudraient point se rendre sur les lieux, afin de les explorer scientifiquement, et peut-être d'y faire quelques fouilles.

On nomme, séance tenante, une commission, composée de MM. le professeur Jung, de Ring, de Schauenburg et de Morlet, auxquels M. Schmidt-Batiston et le président se joindront.

Le reste de la séance est consacré à la lecture d'une biographie d'Oberlin, l'archéologue, destinée par M. Spach à être communiquée en séance générale prochaine à Colmar.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 7 avril 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 10 heures et un quart.

Sont présents : M. Schir, vice-président ; MM. de Ring et Eissen, secrétaires ; MM. Jung, de Morlet, Bœrsch, Grass, Morin, Klotz, Guerber, Straub, Petit-Gérard, Oppermann et Conrath, membres du Comité.

MM. Thomas et Merck, membres libres de la Société, assistent à la séance.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Mittheilungen der K. K. geographischen Gesellschaft in Wien*, 4 volumes, grand in-8° ;

2° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, t. VIII, n^os^ 60, 61 ;

3° *Rapport ou exposé sommaire des actes et des travaux accomplis par l'Institut archéologique liégeois, pendant une période de dix ans*, par M. d'Otreppe de Bouvette, président de la Société. (Extrait de l'Institut archéologique liégeois) ;

4° *Die Nordfriesische Sprache, von Christian Johansen*, 1 vol. in-8° ;

Digitized by Google

5° *Quellensammlung der Schleswig-Holstein-Luneburgischen Gesellschaft für vaterländische Geschichte*, 1 vol.;

6° *Jahrbücher für die Landkunde der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Luneburg*, t. III, 3e cahier; t. IV, 1er, 2e et 3e cahiers;

7° *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. X, 3e cahier;

8° *Jahresbericht des germanischen Nationalmuseums*, Nurenberg, 1862; broch. in-4°;

9° *Archäologischer Anzeiger zur archäologischen Zeitung, Jahrgang XX.* Janvier et février 1862.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le président dépose sur le bureau la médaille commémorative en bronze, décernée par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, à la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, pour s'être fait représenter à la séance de distribution des récompenses, qui a eu lieu à la Sorbonne, le 25 novembre 1861.[1]

Remercîments et dépôt dans les archives.

Ont été proposés comme membres de la Société depuis la dernière séance :

Par M. l'abbé Straub, M. l'abbé Hecht, professeur à l'établissement de Saint-Arbogast, M. Antoine Denecken, peintre-décorateur, et M. Joseph Müller, sculpteur, à Strasbourg; par M. Merck, M. Schlagdenhaufen, professeur agrégé à l'école de pharmacie.

Le président procède au dépouillement de la correspondance. Il annonce que, sur le désir exprimé par M. le Préfet du Haut-Rhin, la réunion générale de Colmar est fixée au samedi 26 du présent mois. Il fait part d'une lettre de ce magistrat, demandant quelques explications sur le transport des fonds, primitivement destinés au château d'Éguisheim, et reportés, au mois de novembre dernier, au château de Hohkœnigsbourg. Le président a répondu que ladite somme n'en reste pas moins, en principe, affectée à la même destination, et qu'elle sera de nouveau créditée dès que, avec le concours de l'autorité, les travaux pourront être entrepris au château d'Éguisheim.

M. Bardy, de Saint-Dié, envoie le dessin de l'ancien château de Bourogne (Haut-Rhin), tel qu'il était encore il y a une dizaine d'années, époque où il en a fait le croquis. Ce château, dit-il, paraît dater de la fin du seizième ou ou du commencement du dix-septième siècle; mais le village, dans lequel il est situé, est lui-même déjà mentionné dans les chartes du commencement

1. Toutes les sociétés qui se sont fait représenter ont reçu des médailles de ce genre.

Digitized by Google

H. Bardy ad natur. fec.

L'Ancien château de Bourogne (Haut-Rhin.)

Lith. de Vᵉ Berger-Levrault & Fils à Strasbourg.

Digitized by Google

du treizième siècle. Il faisait autrefois partie de la seigneurie de Delle, au comté de Belfort. Un document de 1222 le cite sous le nom latin de *Boronia;* un autre, en allemand, de 1303, lui donne le nom de Bœll; en 1325, il apparaît sous le nom de Boreigne, dans un titre français déposé aux archives du Haut-Rhin. Le château, bâti sur une petite hauteur, dominait militairement la grande route de Delle à Belfort. Il était défendu par un mur d'enceinte, dont les angles étaient garnis de petites tours rondes, et dans lequel on avait ménagé, pour la défense, des baies ou barbacanes d'une forme particulière.

Le correspondant fait observer que les mêmes meurtrières se retrouvent, avec la même forme, à l'ancien prieuré de Froide-Fontaine, dont il a entretenu la Société, il y a quelques années. Il pense que les murs d'enceinte de Bourogne et de Froide-Fontaine ont été construits à la même époque, et peut-être aussi sous la même direction et par les mêmes ouvriers.

M. Eissen, second secrétaire, soumet au Comité la seconde partie de la table analytique des quatre premiers volumes de la Société.

Le Comité décide que cette table sera imprimée dans le même format que les volumes dont elle contient les matériaux, afin de pouvoir être, *ad libitum*, jointe ou non à la fin du quatrième volume.

M. de Morlet dépose sur le bureau une collection d'antiquités recueillies par M. le pasteur Ringel, dans les ruines romaines des environs du Heidenhübel, dans la forêt dite Grossbrunnenwald, appartenant à la commune de Saar-Union; de plus une clef et un fragment de vase, provenant de Lorentzen.

«Messieurs, dit-il, ces ruines, dont M. le pasteur Ringel envoie un plan très-détaillé, appartiennent à l'époque gallo-romaine; elles occupent une surface de plus de 200 mètres carrés. On y remarque des appareils multipliés de chauffage (*hypocaustes*), des foyers (*fornax*), et plusieurs détails de construction, qui annoncent un établissement industriel; des fragments de colonnes, et de nombreux débris de poteries et de ferrailles jonchent le sol.

«M. Ringel mentionne 18 espèces de creuset, 102 différentes sortes de poterie, depuis la plus grossière jusqu'aux vases les plus délicats, des outils en fer et en bronze. Parmi ces objets, il a choisi les suivants qu'il adresse au Comité :

«1° Des fragments d'un vase recouvert de sculptures en relief fort curieuses;

«2° Un vase en verre, dont la forme rappelle celle des vases décrits par M. l'abbé Cochet (*Archéologie céramique*, 5° tableau);

«3° Un disque en pierre polie, de 13 centimètres de diamètre et 3 centimètres d'épaisseur;

«4° De grands fragments de poteries, dont la surface intérieure est parsemée de petits morceaux de silex, qui font saillie;

«5° Un petit marteau à deux têtes en fer (*marculus*), une clef en cuivre et plusieurs fragments de fer et de bronze;

«6° Plusieurs monnaies romaines, dont une de Constantin et une de Gratien.

«Ces ruines se trouvant dans une forêt communale, on doit espérer qu'elles pourront être conservées moyennant quelques travaux de consolidation; les murs ont encore 1 mètre à 1^m,25 de hauteur.

«Le Comité jugera sans doute nécessaire de réclamer le concours des administrations forestières et municipales, pour assurer la garde et la conservation de ces intéressants débris.

«Les ruines, découvertes dans un champ, près de Lutterbach, dit *Tagsweide*, ont une étendue plus considérable que celles du Heidenbübel; elles sont la propriété d'un entrepreneur de route, qui a acheté cet emplacement pour en extraire les matériaux. M. Ringel envoie un croquis de cet établissement, où l'on voit des murs d'une grande épaisseur, d'autres couverts de peintures formées, soit par des raies vertes et violettes sur fond jaune, soit par des raies rouges, bleues et brunes sur fond blanc.

«M. Ringel envoie au Comité les objets suivants, trouvés dans ces ruines :

«1° Une plaque ronde en porphyre vert poli, de 80 millimètres de diamètre sur 5 millimètres d'épaisseur; 2° des débris de poterie et d'enduit; 3° une monnaie de Claude.

«Ces ruines vont disparaître; M. Ringel ne croit pas que l'on puisse obtenir du propriétaire aucun délai.

«Au Bucherhoff, on n'a trouvé que quelques débris de vase, où on lit le nom ASSIVS.

«Les sépultures de Lorentzen, qui ont fourni, en 1861, au musée de Saverne, de nombreuses armes et de riches fragments de bronze artistement travaillé, et de fer damasquiné, ont été le but de récentes recherches de M. le pasteur Ringel, qui a adressé au Comité les objets suivants, savoir :

«Dans une même tombe, trois débris d'une boucle ou agrafe avec incrustations en argent, des morceaux d'ambre, un anneau sigillaire en argent; dans une autre tombe, une lame de couteau, des fragments de boucle, et quelques morceaux de poterie; enfin, dans une tombe d'enfant, M. Ringel a trouvé, placée près de la tête, une petite plaque de bronze de 34 milli-

Digitized by Google

mètres de diamètre, recouverte d'une admirable mosaïque; ce bijou (sans doute une fibule) est malheureusement un peu ébréché; mais cette brèche peut faire juger de la délicatesse et de la perfection du travail. Les cubes ont à peine 5 dixièmes de millimètre de hauteur, et leur section horizontale varie de 3 dixièmes à 6 dixièmes de millimètre en carré.

«Le dessin, simple et gracieux, est formé par plusieurs carrés de 2 millimètres de côté, disposés régulièrement en quinconce, avec des couleurs variées, blanc, rouge et bleu, qui pénètrent dans toute l'épaisseur des cubes. C'est une mosaïque et non pas un émail.

«Grâce à M. Ringel et à lui seul, nous possédons un objet d'antiquité, peut-être unique dans son genre, du moins pour les contrées de l'est de la France; car, à ma connaissance, les musées d'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté ne possèdent rien de comparable dans ce genre.»

Sur la proposition du président, le Comité, reconnaissant le zèle désintéressé avec lequel M. Ringel poursuit, depuis plusieurs années, ses fouilles dans l'arrondissement de Saar-Union, arrête que la précieuse collection, mise sous ses yeux, sera déposée dans son musée; et, pour faciliter à M. le pasteur de nouvelles recherches, lui alloue à la fois, à titre d'indemnité pour ses dépenses personnelles, et pour compenser la valeur vénale des objets donnés, une somme de 500 fr.

M. de Morlet dépose sur le bureau, de la part de M. Fischer, à Saverne, l'estampage d'une pierre commémorative d'un des dignitaires du grand chapitre de Strasbourg, décédé en 1521. Cette pierre est encastrée dans le mur qui sépare le jardin du sieur Schmitt de la cour de l'hôtel de la sous-préfecture.

L'inscription, en lettres liées et enclavées les unes dans les autres, doit, selon M. l'abbé Straub, se lire ainsi :

(in) *Memoriam venerabili et generoso Domino Hogero ex Barbi ac Mulingen familia, summi Argentinensis* (*capituli*) *decano dignissimo, rerum suarum gestores posuere, obitus sui anno* 1521. *Pacem æternam illi viator exopta.*

Une autre inscription de la chapelle de Saint-André, dans la cathédrale de Strasbourg, communiquée par M. Straub, marque l'emplacement de la sépulture du personnage.

Reverend. & illustribus Dominis Dominis Hogero, hujus ædis decano et canonico, Melchiorique canonico, comitibus in Barbi, hic sepultis, requiem optamus.

Remercîments et dépôt dans les archives.

La parole est à M. Klotz.

Le trésorier présente le budget pour l'exercice 1862, sur les bases suivantes, approuvées par le Comité.

Recettes	. . . .	11,000f
Dépenses.	*Chap.* 1. Allocations pour fouilles, acquisitions d'antiquités, récompenses et médailles, etc.	1,500
	Chap. 2. Frais du Bulletin, de bureau, de perception, etc	3,600
	Chap. 3. Allocations pour les travaux de conservation	3,500
	Chap. 4. Réserve et dépenses imprévues . .	2,400
	Total	11,000f

La séance est levée à 1 heure.

Assemblée générale, tenue à Colmar, le 26 avril 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures et un quart.

Cinquante membres environ sont présents.

M. Spach, en l'absence de M. le Préfet, président honoraire, occupe le fauteuil.

M. de Ring, secrétaire; MM. de Schauenburg, Véron-Réville, Liblin, Straub, Petit-Gérard, Stœber et Ringeisen, membres du Comité, prennent place au bureau.

M. le président du Directoire de la Confession d'Augsbourg se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Il est fait hommage à l'assemblée:

1° Par M. Brièle, archiviste du département du Haut-Rhin, d'un plan cavalier du château de Belfort, en 1579, exécuté par M. Foltz; — Remercîments.

2° De la part de Mme veuve Rothmüller, d'un exemplaire du *Musée pittoresque de l'Alsace*, publié par feu son époux. — Remercîments.

Le président ouvre la séance par le discours suivant:

«Messieurs, des devoirs majeurs empêchent M. le Préfet du Haut-Rhin de présider notre réunion, comme il a bien voulu le faire en avril 1860 et 1861. C'est avant-hier seulement que j'ai appris, par une lettre de M. Odent,

Digitized by Google

que les opérations de la révision à Ensisheim ne lui permettraient de nous rejoindre que vers la fin de la séance.

« Vous partagerez, Messieurs, mes regrets, qui sont d'autant plus vifs que M. le Préfet avait bien voulu se charger de remettre au digne curé de Saint-Martin à Colmar la médaille que le Comité lui a décernée. Par l'autorité de sa position et par ses rapports personnels avec ce respectable ecclésiastique, le magistrat départemental rehaussait infiniment la valeur de la modeste récompense que nous pouvons offrir à l'intelligent restaurateur de l'un des sanctuaires de votre cathédrale. Je me suis empressé de prier celui de nos collègues, qui a été le principal promoteur de la décision du Comité, de consentir à être tout à l'heure l'organe de notre reconnaissance envers M. le curé Meyer et de me remplacer dans une mission pour laquelle je sais ne pas avoir de titres suffisants.

« J'aurais également désiré ne pas aborder cette séance annuelle, sans être en mesure de déposer sur votre bureau la nouvelle livraison qui ouvre le 5ᵉ volume de nos mémoires. Des retards, indépendants de notre volonté, et dont je vous épargne les détails, ont reculé de quelques semaines cette publication.

« Le Comité se serait aussi félicité, s'il avait pu vous annoncer que des travaux de consolidation ont été exécutés dans l'un des châteaux d'Éguisheim. L'architecte, qui s'était bénévolement chargé de cette tâche un peu pénible, a dû éprouver quelque hésitation au moment de l'exécution, en vue de difficultés matérielles pour la surveillance des travaux et le transport du matériel. Nous ne désespérons pas toutefois de vaincre ses scrupules, et de vous fournir la preuve que nous tenons à faire acte de présence dans votre voisinage, et à laisser des traces d'activité dans les châteaux de votre département, autant que dans les monuments historiques du Bas-Rhin.

« Depuis la dernière réunion générale de décembre dernier, — réunion à laquelle plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont bien voulu assister, — il ne s'est point produit d'incident majeur; c'est, vous le savez, la saison morte pour les travaux extérieurs; quant aux preuves de l'activité théorique du Comité, elles vous arrivent, je pense, par les journaux de Strasbourg. Je ne puis cependant m'empêcher de constater ici, ne serait-ce qu'en passant, les nouvelles découvertes faites sur plusieurs points de la Lorraine allemande, par un de nos plus infatigables collaborateurs; j'ai nommé M. Ringel, pasteur de Diemeringen. Ce sont des ruines de villas romaines (près de Saar-Union), ou d'établissements industriels, avec des appareils de chauffage, des débris de poterie, et d'outils en fer et en bronze; quelques mon-

naies romaines et des fragments de peinture, d'ornementation, des sépultures (près de Lorentzen), avec des débris de bijouterie, de vases, et une plaque en bronze, recouverte d'un délicat travail de mosaïque. J'aurais désiré mettre sous vos yeux cet objet facilement transportable, mais l'un de nos collègues, M. de Morlet, qui assiste en ce moment au congrès des sociétés savantes à Paris, a désiré communiquer à cette assemblée l'objet en question, et recueillir les avis des hommes les plus compétents sur la destination et l'époque de la confection de ce bronze-mosaïque; nous avons dû déférer à sa prière, puisque c'est lui qui, le premier, a recueilli des mains de M. Ringel cette précieuse trouvaille.

« Il nous tarde de donner à M. Ringel un nouveau témoignage officiel de notre gratitude.

« L'envoi d'un mémoire sur l'Ochsenfeld qui m'est parvenu il y a quelques jours seulement, puis le résultat des fouilles toutes récentes de Hartmannswiller — travaux qui se rattachent à l'impulsion qui descend du trône — viennent s'ajouter aux communications annoncées dans l'ordre du jour imprimé. Nous allons, tout à l'heure, Messieurs, régler en commun la marche à suivre.

« Permettez-moi de vous remercier avant tout de l'empressement que vous avez eu à vous rendre à notre appel et à resserrer les liens de confraternité qui nous unissent, depuis six ans, dans la poursuite d'un but commun. Vous serez aussi d'accord avec moi, j'aime à le croire, si je donne la parole à M. le baron de Schauenburg, pour nous acquitter, en premier lieu, de notre dette de gratitude. »

M. le baron de Schauenburg, auquel le président accorde la parole, rappelle, en quelques phrases chaleureuses, la louable entreprise de M. le curé de Colmar pour la réparation de la chapelle et de la statue de la Vierge dans la cathédrale de cette ville. Avec une émotion que partage le noble ecclésiastique qui la provoque, il lui remet, au milieu des applaudissements sympathiques de l'assemblée, la médaille en vermeil que le Comité lui a votée, comme un faible tribut de sa gratitude.

L'ordre du jour appelle le président à donner lecture d'un mémoire sur la vie et sur les travaux du professeur et archéologue Oberlin. Ce mémoire, écouté avec une attention soutenue par l'assemblée, sera imprimé dans le prochain numéro du Bulletin.

Le secrétaire donne à son tour lecture d'un rapport sur les fouilles entreprises par lui sur le territoire et dans les ruines du Schimmelrain près de Hartmannswiller. Il fait déposer sur le bureau six caisses remplies

Digitized by Google

de débris antiques, de l'époque romaine, trouvés dans ces ruines, et dont il fait hommage au musée des Unterlinden à Colmar.

Ce rapport, ainsi que le plan et les dessins qui l'accompagnent, seront de même insérés dans le prochain numéro du Bulletin.

M. de Ring, avant de terminer, demande qu'il lui soit permis de donner quelques détails sur le vieux château de Hugstein, qui, fondé sous le règne de Rodolphe de Habsbourg, par Hugues de Rottenbourg, abbé de Murbach, servit de résidence temporaire aux abbés princiers de cette célèbre abbaye. «Votre Comité, dit-il, sur le rapport que je lui en fis dans une des séances de l'année dernière, a prié ceux des membres du Haut-Rhin qui habitent Guebwiller, de remédier à la destruction complète de cette ruine, l'ornement de la vallée de la Lauch.

« M. Schlumberger-Hartmann, toujours disposé à prêter son concours à tout ce qui est noble et généreux, a bien voulu commencer à ses frais l'étayage de ces antiques murailles. Déjà la porte d'entrée, le motif le plus intéressant de cette ruine, a reçu un pilier en maçonnerie qui le solidifie à sa base pour plusieurs siècles. Une nouvelle porte de la partie basse des fossés a été retrouvée; des déblais importants ont débarrassé l'escalier qui y conduisait. Du côté du sud-ouest, des contre-forts massifs s'élèvent en sous-œuvre pour soutenir les rocs friables sur lesquels repose la masse énorme du donjon. Des voûtes souterraines vont être explorées. L'administration forestière elle-même m'a promis son concours pour nettoyer les abords de la ruine, y tracer des sentiers, y planter des arbres qui donneront de l'ombrage aux visiteurs sans rien ôter au pittoresque du lieu. J'ai été heureux de pouvoir constater ces travaux qui vont changer l'aspect de ces vieux murs, naguère encore abandonnés aux oiseaux de proie, mais dont la sollicitude de notre collègue, M. Schlumberger-Hartmann, et celle de l'administration forestière représentée par M. Millischen, garde général des forêts à Guebwiller, feront une des promenades favorites des habitants de la vallée. Bientôt le vieux château attirera le touriste, toujours disposé à admirer la nature là où il la trouve, avec sa jeunesse, sans cesse renaissante, empreinte des souvenirs des âges qui ne sont plus.

« J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de voter des remercîments à M. Schlumberger-Hartmann pour le zèle désintéressé qu'il a montré dans ces restaurations, et à M. le conservateur des forêts du Haut-Rhin, pour l'autorisation qu'il a bien voulu accorder, de les laisser exécuter dans une ruine appartenant à l'État.»

L'assemblée, consultée par le président, vote ces remercîments à l'unanimité.

Digitized by Google

M. l'abbé Straub fournit quelques notices intéressantes sur un genre de monuments dont, jusqu'à présent, aucun membre de la Société d'Alsace ne s'était occupé. Il parle des cimetières et des églises fortifiées dont il vient d'étudier les restes dans plusieurs communes du Haut-Rhin.

Il cite parmi les églises autrefois fortifiées, et présentant encore aujourd'hui des restes assez notables de leurs enceintes, celles de Schleithal, de Domfessel, de Dangolsheim, de Burgheim, de Hasslach, de Châtenois, dans le Bas-Rhin, et celles de Rixheim, d'Uffheim, de Dirlingsdorf, de Gueberschwir, de Hartmannswiller et de Hunawihr, dans le Haut-Rhin. M. Straub entre ensuite dans des détails descriptifs de ces deux dernières églises, dont les enceintes fortifiées remontent à la fin du quinzième siècle, et au premier quart du seizième. Une vue de la porte d'entrée des fortifications de Hunawihr et un plan rapidement tracé par M. le professeur pour rendre les explications plus sensibles, sont mis sous les yeux des assistants. «Cette enceinte, dit M. Straub, est peut-être la plus intéressante du département et mériterait d'être mieux connue. Déjà M. le maire de la localité, avec lequel j'eus un entretien à ce sujet et qui apprécie hautement la valeur de ce monument, m'a annoncé qu'il ferait voter une somme de 100 francs pour quelques travaux de restauration et surtout pour rendre accessibles les abords des six tours ouvertes à l'intérieur. J'espère que la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace viendra en aide à la commune de Hunawihr: une somme de 300 francs, jointe aux 100 francs votés par la commune, me semble suffisante pour les travaux de restauration à exécuter.»

Cette proposition est appuyée par plusieurs membres. Une somme de 300 francs est votée à l'unanimité.

M. Straub recommande ensuite à la sollicitude de M. le Préfet, qui vient prendre place au bureau, l'enceinte fortifiée de Hartmannswiller, qui court risque d'être sacrifiée quand on reconstruira l'église, aujourd'hui trop petite pour les besoins du culte.

M. le Préfet prend note de cette observation et s'engage à veiller à la conservation intégrale de ce monument.

M. Knoll réclame un crédit de 150 à 200 francs pour les ruines du château d'Engelsbourg au-dessus de Thann. La tour cylindrique de ce château féodal, dit-il, partie la plus intéressante du monument, menace d'être entraînée. Il serait nécessaire de la maintenir dans sa position par quelques contre-forts. D'un autre côté, sa partie convexe, fouettée par la pluie, tend à se disjoindre; il serait urgent de remplir de ciment les interstices qui séparent les pierres. M. Merklin, secrétaire de la mairie de Thann,

Digitized by Google

au nom duquel il fait cette demande, se chargerait lui-même de présider à ces travaux de consolidation.

L'assemblée, après quelques observations de M. de Schauenburg, et après avoir entendu l'avis de M. l'architecte Ringeisen, décide, par l'organe de son président, qu'il sera écrit pour de plus amples informations à M. le maire de Thann, avec prière de faire un rapport sur l'urgence de ces travaux.

M. Moosmann, présent à la séance, ne doute pas que l'autorité locale ne s'empresse de consacrer elle-même les fonds nécessaires à la préservation de cette tour.

M. l'abbé Reinhardt demande s'il ne serait pas opportun d'affecter au château de Plixbourg, situé à l'entrée du val de Münster, les fonds destinés primitivement à la consolidation des tours d'Éguisheim, à laquelle on a renoncé.

M. Ringeisen, ainsi que le président, font observer que ces fonds doivent rester affectés à ce dernier château, dont le projet de consolidation a été retardé par l'hésitation motivée de l'architecte qui en avait été chargé, mais n'a jamais été abandonné par le Comité.

M. le baron de Schauenburg est invité par le président à vouloir bien donner lecture d'un mémoire sur l'Ochsenfeld, par M. Ingold, de Cernay, empêché lui-même de prendre part à la réunion.

L'assemblée vote l'impression de ce mémoire dans le Bulletin de la Société.

M. le Préfet présente quelques observations sur le peu de part que jusqu'ici les membres du Comité dans le Haut-Rhin prennent aux travaux de leurs collègues de Strasbourg. Il regarde comme opportun que le Comité nomme parmi eux un délégué chargé de les convoquer pour s'entendre entre eux sur toutes les questions qui appartiennent plus particulièrement aux monuments du Haut-Rhin. Il pense que ces réunions alimenteraient la vie intellectuelle du département.

M. de Schauenburg fait remarquer que déjà le Comité de Strasbourg, lors de sa constitution, a fait une part très-large, en nommant proportionnellement au nombre des membres que la Société compte dans cette partie de l'Alsace, un nombre de membres du Comité pris dans ce département. Ces membres sont convoqués mensuellement aux séances tenues à Strasbourg. Si l'éloignement du lieu les en empêche, rien ne s'oppose à ce qu'ils se réunissent à Colmar.

M. le Préfet fait observer que ces réunions ne peuvent avoir lieu qu'autant que le Comité fera choix d'un délégué exerçant une préséance, et que ce délégué convoquera ses collègues. Il est bien entendu que toutes les déli-

bérations seront communiquées au Comité central à Strasbourg, que les mémoires qui pourraient être présentés, seront soumis à sa sanction, et qu'aucune publicité, en dehors du Bulletin de la Société, ne pourra être donnée à ces délibérations.

La question, ainsi posée, est renvoyée à l'examen du Comité à Strasbourg.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Séance du Comité du 5 mai 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart.

Sont présents : MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. de Schauenburg, Heitz, Klotz, Bœrsch, Morin, Conrath, Grass, Petit-Gérard, Oppermann et Straub, membres du Comité.

MM. le curé Siffer, Sabourin de Nanton, Merck et Bernard, membres libres de la Société, assistent à la séance.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Oberbayerisches Archiv für vaterländische Geschichte von und für Oberbayern*, vol. XIX, 3e cahier;

2° *Zwei-und-zwanzigster Jahresbericht des historischen Vereines von und für Oberbayern, für das Jahr* 1859;

3° De la part de M. le professeur Gerhard, membre honoraire de la Société à Berlin, *Archäologischer Anzeiger zur archäologischen Zeitung, Jahrgang XX*, nos 157 et 159;

4° De la part de M. d'Otreppe de Bouvette, *Promenades d'hiver*, broch. grand in-12;

5° De la part de M. Roget Bon de Belloguet, *Pétition adressée à l'opinion publique pour la réforme des élections de l'Institut*, broch. in-8°.

Sont admis comme nouveaux membres :

Sur la présentation de M. l'abbé Straub, M. l'abbé Winterer et M. Vilmain, vicaire, à Colmar;

Sur celle de M. Faudel, M. le docteur Marquez, dans la même ville;

Sur celle de M. Brièle, archiviste du Haut-Rhin, M. Foltz, limonadier, aussi de Colmar;

Digitized by Google

Et sur celle de M. Coste, M. Meminger, pharmacien à Neuf-Brisach.

Le secrétaire donne lecture des deux procès-verbaux de la séance du 7 avril dernier et de l'assemblée générale, tenue à Colmar, le 26 du même mois. Ces deux procès-verbaux sont adoptés.

On nomme une commission, composée de M. le président, et de MM. de Ring, de Schauenburg, Straub et Bœrsch, chargée d'examiner la proposition présentée par M. le Préfet du Haut-Rhin, dans la réunion générale de la Société à Colmar, tendant à nommer un délégué du Comité dans cette ville, qui pourrait, selon les exigences, convoquer ses collègues pour s'entendre avec eux sur les questions d'archéologie concernant le Haut-Rhin, et en faire parvenir le résumé au président de la Société à Strasbourg.

Le président mentionne les différentes lettres écrites par lui dans l'intervalle de la dernière séance. Il a écrit à M. Ingold, à Cernay, pour le remercier de son mémoire sur l'Ochsenfeld. M. Ingold, dans une lettre, lui demande un crédit de 150 fr., pour faire des fouilles dans le tertre de Uffholtz.

Sur la proposition de M. le président, ce crédit est accordé.

M. de Morlet, en quittant Strasbourg, pour se rendre à Paris, a prié, par écrit, le président, de vouloir bien soumettre au Comité une demande de travaux de consolidation et de déblayement du château de Géroldseck, près de Saverne. M. Fürst, dit-il, a évalué la dépense la plus urgente à 300 fr. Le Comité vote ce crédit avec la restriction qu'on s'en tiendra principalement au déblayement.

M. Ringel, en réponse à une lettre du président, afin de connaître les mesures à prendre pour conserver le monument gallo-romain du Heidenbübel, lui écrit qu'il faut consolider, au moyen de quelques maçonneries, les parties les plus faibles; par exemple, les piliers des hypocaustes, les gueules des fournaises, les foyers, les cheminées, et les recouvrir de terre; engager l'autorité locale à charger de la surveillance le garde forestier, qui habite dans le voisinage, et auquel on pourrait allouer une gratification. Il pense que M. le Préfet, de son côté, devra être prié d'user de son autorité pour faire respecter ces ruines.

La parole est à M. Merck pour une communication.

Il dépose sur le bureau le dessin et le calque d'une dalle, se trouvant dans l'église d'Ainay à Lyon, et représentant l'autel de Lyon, tel qu'il est reproduit sur les médailles d'Auguste et de Tibère. Ce dessin est dû aux soins obligeants de M. Morin.

« Depuis la conquête romaine, dit M. Merck, Lyon, *ville nouvelle*, et qui

« ne rappelait aucun souvenir des guerres de César, devint la capitale de « la Gaule. Auguste y résida pendant de longues années, et affectionna « spécialement ce séjour. On y bâtit de nombreux monuments, entre autres « un hôtel des monnaies, et sur la principale place de la ville, comme au « milieu du *forum* romain, une colonne milliaire marqua le point de « départ des quatre grandes routes qu'Agrippa, gendre d'Auguste, fit « percer à travers la Gaule. Une imposante cérémonie, célébrée en l'an 10 « avant Jésus-Christ, vint entourer d'un nouvel éclat la capitale des Gaules, « nommée alors *Lugdunum*.

« Une assemblée générale des députés de tous les peuples gaulois, con- « voqués en cette ville, décréta l'érection d'un temple gigantesque, dédié à « Rome et à Auguste, considérés comme les génies tutélaires de la Gaule. « Le temple fut construit à la pointe de Perrache, au confluent du Rhône « et de la Saône, qui, à cette époque, se joignaient à plus de 2 kilo- « mètres en amont du lieu où le confluent se fait aujourd'hui.

« On grava sur l'autel les noms des soixante cités de la Gaule, repré- « sentées en outre par soixante statues, élevées en face du sanctuaire, et « au milieu desquelles dominait la statue colossale de la Gaule elle-même.

« La dédicace du temple eut lieu le 1er du mois *Sextilis*, qui reçut alors « le nom d'*Auguste*. Drusus, beau-fils de l'empereur, présida à la céré- « monie. Il attacha au service du temple un collége de *prêtres-augustaux*, « dont le chef fut un Éduen, nommé *C. Julius Vercundaridubius*.

« La célébration de la fête se fit en présence d'un immense concours de « peuple, et Drusus ordonna qu'elle fût renouvelée chaque année.

« Mais ce splendide monument fut renversé, dit-on, au quatrième siècle, « par les chrétiens, qui élevèrent, sur son emplacement, le monastère et « l'église d'Ainay. On dérive ce nom du grec ἀθάνατος, immortel, en com- « mémoration des martyrs, dont les cendres étaient déposées en ce lieu. « On place l'origine de ces deux édifices au règne de Constantin le « Grand. Détruits au huitième siècle par les Sarrasins, ils furent recons- « truits au dixième siècle par Amblard, évêque de Lyon. L'abbaye a été de « nouveau détruite depuis lors; il n'en reste plus rien aujourd'hui. Mais « l'église, relevée par Amblard, subsiste encore, bien que prodigieusement « modifiée depuis cette époque. La coupole en est supportée par quatre « colonnes de granit, *seuls restes connus du fameux temple de Rome et « d'Auguste*.

« Le calque, mis sous les yeux du Comité, continue M. Merck, est dû à « un de mes amis qui, en passant l'année dernière à Ainay, fit la décou- « verte de la dalle qu'il représente. Bien que cette dalle ne concerne pas

« directement les monuments historiques d'Alsace, j'ai pensé qu'elle offri-
« rait un intérêt aux monuments historiques en général, puisqu'elle est la
« seule reproduction incontestablement originale de ce fameux autel de
« Lyon dont on fait si souvent mention dans les ouvrages de numismatique,
« mais dont on n'avait jusqu'à présent aucun dessin de l'époque, si ce n'est
« sur des médailles.

« Je laisse à messieurs les membres du Comité le soin de prendre les me-
« sures nécessaires pour que ce modeste monument soit retiré de l'emplace-
« ment peu convenable où il se trouve, et qu'il soit sauvé de la destruction. »

Le Comité exprime ses remercîments à M. Merck pour cette communication. Il en sera référé à Lyon à M. Morin-Pons, membre honoraire de la Société.

M. Merck revient sur le lion sculpté, trouvé à Brumath, et dont il a été rendu compte dans le procès-verbal de la séance du Comité du 6 février 1860. Il se réserve d'offrir ce monument au musée de la Société, dès qu'il sera organisé. Il désire que la description qu'il en a faite dans sa notice soit textuellement insérée dans le présent procès-verbal.

Le Comité fait droit à cette demande.

« Ce lion, dit-il, a 35 centimètres de haut sur 52 centimètres de long et
« 20 centimètres d'épaisseur. Il est couché et tient avec la patte de derrière
« une urne cinéraire, ayant la même forme que les urnes qu'on déterre
« journellement dans les tombes romaines. Quoique cette pierre votive
« semble évidemment avoir servi à recouvrir les restes mortuaires d'un
« habitant de Brumath, et dont le lion était censé être le gardien des
« cendres, je n'ai pas osé émettre une opinion à ce sujet, puisque aucun autre
« monument de ce genre n'avait jusqu'à présent été trouvé en Alsace. Mon
« opinion ne fut confirmée qu'après la découverte de la partie postérieure
« d'un lion semblable que nous trouvâmes, M. Schnœringer et moi, dans le
« cimetière romain découvert en 1854, et dont j'ai eu l'honneur de pré-
« senter une petite notice à la Société. »

M. Morin dépose sur le bureau le dessin d'un bas-relief de Junon, dont il réclame le transport à Strasbourg.

« La figure de Junon, de l'époque romaine, dit-il, scellée dans le mur
« extérieur de l'église de Schweighausen, canton de Haguenau, paraît
« avoir été récemment mutilée. La tête est complétement enlevée; la cas-
« sure est fraîche et les traces du marteau sont apparentes.

« Il serait avantageux de réclamer cette figure pour le musée de la So-
« ciété à Strasbourg, et subsidiairement d'en demander le placement dans
« un endroit moins exposé.

« La tête de Mercure, encastrée autrefois dans le mur de la maison « d'angle sur la route départementale, a été replacée dans l'intérieur de la « même propriété. »

Le Comité charge son président de prendre pour le premier de ces monuments les mesures de conservation nécessaires.

Cette réclamation de M. Morin réveille chez plusieurs membres du Comité le désir de voir la Société être enfin mise en possession d'un local convenable pour y déposer ses livres et ses collections d'antiquités. On nomme une commission composée du président et de MM. Klotz, Conrath, Morin et Oppermann, chargée d'aviser aux moyens de le réaliser.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 2 juin 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart.

Sont présents : MM. de Ring et Eissen, secrétaires ; MM. Heitz, Bœrsch, Conrath, Morin, Ringeisen, Jung, Matuszinski, de Schauenburg, Straub et Oppermann, membres du Comité.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° De la part de la Société des antiquaires de Zurich, quatre cahiers des comptes rendus décennaux, et six cahiers détachés de la collection des mémoires de cette société.

2° De la part de M. l'abbé Corblet : *Le lion et le bœuf sculptés aux portails des églises*, broch. in-8°.

3° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 11e année, 41e et 42e livraisons.

4° *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1862, 1re livraison.

5° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, quatrième cahier, avril 1862.

M. Paul Dupont, imprimeur à Paris, envoie au Comité un prospectus, et, comme spécimen, un cahier de la Revue des sociétés savantes, *sciences mathématiques, physiques et naturelles*.

« Les demandes adressées par les sociétés et les savants, dans le but

d'obtenir le don de ce recueil, sont, dit-il, en trop grand nombre pour que l'administration ne se trouve pas, à son très-grand regret, dans l'impossibilité d'y satisfaire. Mais il a été décidé que l'éditeur serait autorisé à recevoir des souscriptions, dont le prix n'est que la stricte représentation des frais de tirage et d'envoi. Le prix de l'ensemble des deux premiers volumes, comprenant cinquante feuilles ou huit cents pages, est fixé à six francs. »

Sont admis comme nouveaux membres de la Société:

Sur la présentation de M. Grün, à Paris; MM. Heim, membre de l'Institut; de Joliat, directeur de la compagnie d'assurances du Phénix; Schneider, archiviste aux archives de l'Empire; Lévy, médecin en chef du Val-de-Grâce; Himli, professeur d'histoire à la Sorbonne; Felmann, chef de bureau au ministère de la guerre; M^me^ veuve Bégin; M. Louis Ratisbonne; M. le comte Félix de Romilly; M. Edmond Ratisbonne, receveur général du Morbihan, à Vannes; M. Scheffer et M^me^ Erard, au château de la Muette; M^me^ Singer; M. Goschler, chef de section aux archives de l'empire; M. l'abbé Goschler, et M. Charles Dolfus, à Paris.

Sont admis comme membres à Mulhouse: M. Charles Dolfus-Galline, et MM. Gustave, Édouard, Jules et Eugène Dolfus;

A Dornach, M. Émile Bourcart;

Sur la présentation de M. Auguste Stœber, M. Wagner, architecte à Mulhouse;

Sur celle de M. de Ring, M. Salomon, libraire, et M. Brunet, commissaire de police central, à Strasbourg;

Sur celle de M. Heitz, archiviste de la Société, M. Henri Heitz, pasteur à Hunawihr;

Sur celle de M. Ringeisen, M. Strehlé fils, à Marckolsheim;

Sur celle de M. Nicklès, à Benfeld, M. Zetter, à Saint-Dié.

Le président procède à la lecture de la correspondance. Il a annoncé à M. Ingold, notaire à Cernay, et à M. Fürst, architecte à Saverne, les crédits votés par le Comité dans la précédente séance; il a écrit à M. Morin-Pons, membre honoraire de la Société à Lyon, au sujet du monument de l'église d'Ainay, sur lequel M. Merck a appelé l'attention du Comité; et à M. le Préfet du Haut-Rhin, pour lui donner avis du travail que préparait la commission nommée dans la séance du Comité, le 5 mai, à l'effet de donner satisfaction au vœu émis en séance générale à Colmar. Le président donne lecture du projet de *règlement additionnel*, ainsi conçu:

« Le Comité d'administration de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace,

Prenant en sérieuse considération un vœu émis par l'organe de M. le

Préfet du Haut-Rhin, dans la séance générale tenue le 26 avril dernier à Colmar;

Vu quelques passages d'un discours tenu par le président de la Société, en séance générale du 18 février 1857, passages ainsi conçus:

« Dans cette première année de notre existence, pas un seul fait ne nous « a causé autant de satisfaction que ce concours bénévole de nos voisins et « chers compatriotes de Colmar, de Mulhouse, de Guebwiller, de Belfort, « de Sainte-Marie-aux-Mines.

« C'est la consécration la plus éclatante qui nous soit donnée dès notre « début. Au moyen âge, que dis-je, à toutes les époques, l'Alsace entière a « toujours vécu d'une seule et même vie; le cœur de ses habitants a tou- « jours battu à l'unisson dans toutes les grandes questions politiques et « sociales, littéraires et scientifiques; il est naturel que lorsqu'il s'est agi d'une « œuvre destinée à sauver les débris de ce passé historique, de ce réser- « voir commun de nos souvenirs locaux, il y ait eu communauté d'efforts « matériels, de même qu'il y a eu communauté d'affection enthousiaste à la « fois et raisonnée, pour tout ce qui touche à ce respect, à ce culte du sol, « sur lequel nos pères ont vécu, souffert, combattu et aimé.

« Je saisis cette occasion pour adresser l'expression officielle de ma vive « gratitude à l'une des plus nobles intelligences du Haut-Rhin, à M. Ignace « Chauffour, qui s'est appliqué à nous venir en aide, et à faire adopter « notre œuvre naissante par bon nombre de ses concitoyens et amis. Je « remercie, après lui, et mes collègues du Comité remercient, comme moi, « nos compatriotes du Haut-Rhin qui sont venus à nous avec tant de bonne « grâce; nous sommes heureux d'être placés sur ce terrain de la science « désintéressée, où le but, à la fois idéal et réel que nous poursuivons, « permet et prescrit de confondre toutes les mains dans une seule et même « étreinte, toutes les pensées dans une seule et même tendance.

« J'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer l'adjonction de cinq « membres, choisis parmi les souscripteurs du Haut-Rhin, aux travaux de « votre Comité. C'est un chiffre proportionnel; nous devons d'ailleurs ce « témoignage d'affectueuse réciprocité à nos concitoyens de la Haute-Alsace, « qui dès ce moment forment le quart de notre association.

« Je ne pense pas qu'il serait opportun de réduire le chiffre des mem- « bres qui constituent en ce moment le Comité. Déjà l'expérience nous a « prouvé qu'il est difficile, malgré le zèle de nos collaborateurs, de réunir « chaque mois, et souvent chaque quinzaine, de tous les points de la ville et « du département, au delà de la moitié des personnes qui composent cette « réunion de travailleurs. En nommant cinq membres adjoints du Haut-

« Rhin, nous ne pouvons pas davantage compter sur la présence de ces « messieurs à chacune de nos séances, *et c'est plutôt avec l'intention de « créer des organes réguliers pour les vœux des sociétaires de la Haute- « Alsace que je vais prendre tout à l'heure la liberté de vous soumettre un « article additionnel à notre règlement.* »

Vu cet article, voté, sur la proposition du président en la séance du 17 février 1857, et ainsi conçu:

« La Société pour la conservation des monuments historiques, réunie en « assemblée générale le 17 février 1857;

« Considérant que le nombre des souscripteurs domiciliés dans le dé- « partement du Haut-Rhin atteint le quart de la totalité des membres;

« Qu'il est juste de donner à ces adhésions nombreuses une représenta- « tion au sein du Comité administrateur;

« A pris la décision suivante:

« Seront adjoints au Comité d'administration cinq membres, choisis parmi « les souscripteurs du Haut-Rhin.

« Le chiffre de ces membres adjoints pourra être réduit ou augmenté au « prorata des souscriptions à venir. »

Après avoir entendu la commission nommée dans la séance du 5 mai dernier pour l'examen de la proposition faite dans ladite séance générale d'avril 1862, « d'imprimer une activité plus grande au Sous-Comité du « Haut-Rhin, et d'établir entre ces collègues du département voisin, et les « membres du Comité central des rapports plus fréquents; »

Arrête:

Article premier. Sont adjoints aux membres du Comité actuellement en exercice dans le Haut-Rhin, c'est-à-dire à MM. Véron-Réville, Hamberger, Chauffour (Ignace), Liblin, Gérard et Stœber (Auguste), cinq nouveaux membres, savoir:

MM. Meyer, curé à Colmar;
Zæpfel (Henri), conservateur des forêts du Haut-Rhin;
Schlumberger-Hartmann (Nicolas), manufacturier à Guebwiller;
Brièle, archiviste du Haut-Rhin;
N.

Art. 2. Le président du Comité d'administration de la Société présidera, de droit, les séances particulières du Comité du Haut-Rhin.

En cas d'empêchement, elles seront présidées par M. Véron-Réville, vice-président, chargé de convoquer ses collègues, soit pour entendre la lecture de mémoires, soit pour prendre des dispositions préalables dans l'intérêt de la conservation des monuments historiques du Haut-Rhin.

Digitized by Google

Art. 3. M. le vice-président préviendra dix jours à l'avance le président de la Société du jour et de l'heure de ces réunions; il joindra à sa lettre un ordre du jour sommaire.

Le président en informera les autres membres du Comité central.

Art. 4. M. le vice-président du Sous-Comité du Haut-Rhin pourra, ainsi que cela se pratique dans les réunions mensuelles du Bas-Rhin, convoquer sous sa responsabilité, d'autres membres souscripteurs connus pour l'intérêt qu'ils portent aux études archéologiques.

Art. 5. M. le vice-président du Sous-Comité du Haut-Rhin transmettra au Comité d'administration les mémoires, dont il croira devoir proposer l'insertion au bulletin. Le Comité central d'administration sera de même prévenu des mesures préalablement prises pour la conservation des monuments historiques situés dans le Haut-Rhin.

Article transitoire. Le Comité d'administration présentera à la sanction de l'assemblée générale du mois de décembre prochain, le présent projet de règlement, qui pourra être provisoirement exécuté.

La rédaction de ce document est adoptée.

M. l'architecte Conrath annonce qu'il a pris avec M. le professeur Jung les mesures nécessaires pour le transport dans le local du bâtiment de la bibliothèque publique, attribué définitivement à la Société, de tous les livres, et objets d'art et d'antiquité dont elle dispose. L'entrée de cette collection sera ouverte aux membres qui voudront la visiter, sous la conduite du concierge de la bibliothèque, entre les mains duquel la clef sera déposée. Une somme de cinquante francs est allouée pour frais de déménagement.

Une lettre de M. le maire de Dachstein, adressée à l'autorité départementale, et renvoyée au président, témoigne de l'intention du conseil municipal du lieu, de démolir l'ancienne tour placée à l'entrée de la commune du côté de la montagne.

M. Morin, architecte du département, consulté sur l'opportunité de cette mesure, se rendra sur les lieux, et fera un rapport dans la prochaine séance.

M. le maire d'Avolsheim, auquel un crédit de cinquante francs avait été accordé pour le dégrattage de l'ancienne chapelle baptismale de cette commune, a aussi entrepris le même travail pour l'église principale du lieu. Il demande un nouveau crédit de cent francs, pour les travaux. Le Comité charge M. l'architecte Morin de vouloir bien, dans la prochaine séance, faire un rapport à ce sujet.

La parole est à M. Jung, pour une communication sur le fronton du portail principal de la cathédrale.

Digitized by Google

« Dans le réfectoire de l'ancien couvent de Bebenhausen, près de Tübingen, on voit sur le mur, au-dessus de la porte, une peinture qui représente le roi Salomon assis sur le trône, et plus haut, également, la Vierge, assise avec l'enfant sur ses genoux. Des deux côtés les montants sont formés chacun par six lions: deux autres, debout, soutiennent le trône de la Vierge. Ce groupe est flanqué à droite et à gauche par huit figures de deux rangs, représentant les huit vertus attribuées à la Vierge et qui sont : la virginité, la solitude, l'humilité, la miséricorde, la vérité, la prudence, l'amour de la vérité (*verecundia*) et l'obédience.

« A l'exception de ces figures nous rencontrons tous les autres sujets sous le fronton triangulaire au-dessus du grand portail de notre cathédrale, et un savant de Stuttgart, M. le recteur Wolf, frappé de cette ressemblance, a demandé des renseignements, principalement sur l'identité des huit figures. Il suppose que ces figures doivent avoir existé autrefois également dans notre frontispice et que peut-être des descriptions antérieures à la Révolution, ou des dessins pourraient donner les éclaircissements nécessaires.

« J'ai cru que les recherches que j'ai dû faire pour répondre à la demande, auraient assez d'intérêt pour m'autoriser à vous communiquer les détails transmis au savant allemand.

« Il faut d'abord observer que l'arrangement des figures dans le monastère de Bebenhausen, dont le réfectoire date de 1330, diffère des positions qu'occupent les sculptures de la cathédrale. Le peintre du monastère était obligé de les faire entrer dans un arc roman, tandis que chez nous le fronton présente un triangle avec une pointe très-élevée.

« La supposition de l'existence des huit figures de la cathédrale de Strasbourg repose sur quelques mots insérés dans la description de M. le professeur Schweighæuser, laquelle fait partie du grand ouvrage de M. Chapuy sur les cathédrales de France. M. Schweighæuser n'a pas vu lui-même ces figures, il en parle comme d'une tradition, qui elle-même me semble être fondée sur une gravure du grand portail faite au dernier siècle, et que nous trouvons dans la collection de Silbermann. Cette gravure est même reproduite dans la description de la cathédrale, publiée par Schuler, à Strasbourg en 1817. On voit, en effet, dans l'une et dans l'autre, huit figures placées dans des niches, formées par les montants derrière les lions.

« Nous possédons une description assez détaillée de la cathédrale, faite par le médecin Heckler, et qui forme un volume in-folio, rédigé en 1736. Une interprétation inexacte du passage relatif à ce fronton, page 90, pourrait

venir à l'appui de cette tradition. «Sur la pointe du triangle, dit cet auteur, est placée une figure, au-dessous de laquelle il y en a d'autres, jusqu'au point où le triangle repose sur l'arc ogival du portail. On peut y voir des personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament. »

« Ce ne peuvent être les figures dans les niches: mais celles qui sont placées sur les deux montants du triangle, et qui existent encore aujourd'hui. Du reste, elles ne sont ni de l'Ancien ni du Nouveau Testament, car elles portent des instruments de musique. Heckler ignore complétement celles qui sont indiquées dans les deux gravures. Il est impossible d'expliquer l'origine de cette ornementation fictive, car il me paraît qu'elle n'a jamais existé. J'appuie cette négation, avant tout, sur un grand dessin de 1770 très-exact et conservé dans les bureaux de l'Œuvre Notre-Dame, et dans lequel il n'y a pas de trace de ces figures.

« En second lieu je crois pouvoir alléguer l'absence de toute espèce de piédestal, ainsi que celle de fragments qui auraient été conservés de ces figures après la dévastation dans la Révolution.

« Il est constaté que les iconoclastes ne se sont attaqués qu'aux statues et aux figures sculptées et attachées aux murs, et qu'ils ne se sont pas donné la peine de détruire les piédestaux, dont la démolition aurait exigé un travail très-difficile. Leur œuvre était facile, car les statues étaient posées librement sur leur base et retenues à la tête ou aux bras par des crampons en fer. C'est ce qui explique comment d'un côté l'œuvre de dévastation a pu se faire en trois jours seulement, les 17, 18 et 19 frimaire, an II, et comment de l'autre côté les figures n'ont subi en grande partie que des mutilations. C'est cet état de conservation qui a inspiré au moment même de la dévastation, le 18 frimaire, au professeur Hermann, l'idée de s'adresser à l'administration du district et de lui proposer de recueillir ces monuments et d'en former un musée, dans lequel devaient être réunies ces « pièces de l'art et de curiosité qui pourront servir à l'instruction. »

« Je vous demande la permission, de vous lire ce document, dont la minute nous a été communiquée et qui est la cause de la conservation de la plupart des statues et des sculptures qui, après des restaurations souvent faciles, ornent de nouveau le monument d'Erwin.

« Citoyens administrateurs,

« Les statues que vous faites ôter de la ci-devant cathédrale, aujourd'hui « temple de la Raison, se détachent *assez entières*. Elles mériteraient d'être « conservées dans le cabinet national, servant à l'histoire de l'art de la sculp- « ture, du costume des temps où elles ont été faites, et à l'histoire en gé-

Digitized by Google

« néral; plusieurs étant allégoriques et exprimant le génie et les idées « de ces siècles reculés. La volonté de la Convention nationale étant d'ailleurs « que les pièces de l'art et de la curiosité, qui pourront servir à l'instruction, « soient conservées, je vous invite de recommander aux ouvriers de ména- « ger ces statues le plus possible, et de leur faire assigner une place où elles « soient à l'abri de toutes injures, jusqu'à ce qu'elles puissent en trouver une « où elles seront disposées d'une manière qui réponde aux vues de la Con- « vention nationale.

« Strasbourg, le 18 frimaire, l'an II de la république française une et in- « divisible. « Hermann, professeur. »

« Je reviens à la question concernant l'existence des figures que Brunn, dans sa gravure, a placées derrière les lions et jusqu'à la hauteur du siége de la Vierge, et je demande la permission de donner quelques détails sur l'ensemble du fronton. L'entrée du grand portail fait, comme on peut voir, une avance sur la façade. A peu près à la moitié de la hauteur des arcs du portail, cette façade a une rentrée qui forme une galerie étroite, avec des marches, au moyen desquelles on surmonte le bout élevé des arcs. Sur le bord extérieur de cette rentrée s'élèvent des colonnes, qui montent jusqu'à la grande galerie qui se trouve à la hauteur de la pointe du triangle. Elles supportent en partie les voûtes, servant de bases à cette galerie. Ces sept grandes devantures sont coupées par des montants moins forts, qui, à la moitié de la hauteur, portent une galerie intermédiaire, reposant également sur ses voûtes. Mais les petits montants ne se terminent pas à cette galerie intermédiaire: ils s'élèvent jusqu'aux ogives des devantures.

« Devant cette série intérieure de montants il y en a une autre, formée de cinq colonnettes sur chaque côté du frontispice. Basées sur l'arc extérieur du portail, elles supportent les deux côtés du triangle et se terminent en ogives. Le triangle lui-même est double; aux mêmes points où les côtés du grand s'élèvent sur l'arc extérieur, commencent aussi les deux faces du triangle inférieur, qui supportent les marches avec les lions et s'appuient sur le trône de Salomon. Ce trône et les marches sont devant cette série de petites colonnes. Il résulte de cette construction qu'il n'y a pas de niches, ni dans la petite colonnade, ni dans la grande, et que derrière ces montants, l'espace est libre ou forme des galeries.

« Il se peut que dans d'autres constructions, ou dans des peintures analogues, on ait placé, à côté de la Vierge, des figures qui expriment ses attributions; le fronton de la cathédrale n'a pas eu cet ornement.

« La peinture de Bebenhausen est-elle une réminiscence du groupe de

Digitized by Google

Strasbourg, ou n'est-elle pas destinée à rappeler d'autres monuments? On comprend la figure du roi qui a construit le grand temple de Jérusalem, à la place aussi importante de notre cathédrale, et l'image du bâtiment somptueux que porte la voûte formant son couronnement nous semble exprimer le motif qui a engagé l'architecte à le mettre au-dessus du grand portail. La Vierge trône au-dessus: elle annonce que la cathédrale est fondée sous son invocation. C'est la Vierge assise, ayant l'enfant sur ses genoux, telle que l'Orient la représente et qui a été peinte dans la bannière de la ville, et gravée sur les monnaies d'or. La tête forte, avec les moustaches longues, qui se trouve dans l'angle du fronton, est sans doute une œuvre moderne, qui ne répond pas à l'ancienne. Mais celle de la gravure est-elle exacte? qui oserait le dire? Dans l'ancienne gravure il y avait, entre cette tête et la Vierge, une main, qu'on a interprétée comme symbole du Saint-Esprit. Elle manque aujourd'hui, mais par contre, nous voyons des deux côtés du couronnement de la Vierge, deux mains qui sortent des nuages, et sur lesquelles je n'oserais pas me prononcer. »

M. l'abbé Straub demande la parole.

« Pour expliquer, dit-il, le fronton qui couronne le grand portail de notre cathédrale, il faut consulter les symbolistes du moyen âge. Depuis les premiers siècles, Salomon, prince de la paix et constructeur du temple de Jérusalem, est regardé comme une des figures typiques du Christ, qui est venu porter la paix au monde et a établi le temple vivant de l'Église. Déjà au deuxième siècle, saint Méliton, évêque de Sardes, dit dans sa *Clef* récemment éditée par dom Pitra, en expliquant les noms des rois de Juda: *Salomon pacificus, Christus.* Il serait facile de multiplier à ce sujet les citations tirées des Pères, je me bornerai à donner les explications recueillies par Herrade de Landsberg, dans son célèbre *Hortus deliciarum* conservé dans notre bibliothèque.

« Fol. 205ª je lis: *Salemon dicitur pacificus quia in regno ejus pax erat per quam futura pax Ecclesiæ figurabatur.* (Salomon signifie *pacifique*, parce que sous son gouvernement régnait la paix, qui figurait la paix future de l'Église.) Quatre feuillets plus loin, nous lisons, sous le temple construit par Salomon: *Templum Domini Ecclesiam significat*, et au bas de la miniature qui représente la reine de Saba se rendant à Jérusalem: *Sibylla regina Austri, id est Ecclesia, venit audire sapientiam veri Salomonis, Jesu Christi.* (La reine du Sud, c'est-à-dire l'Église, arrive pour entendre la sagesse du véritable Salomon, Jésus-Christ.) Il n'y a pas jusqu'à la couronne du roi qui ne soit interprétée symboliquement dans ce sens. « *Salemonis diadema*

ex auro et argento factum erat. Quod divinitatem et humanitatem veri Salemonis significat. (Le diadème de Salomon avait été fait d'or et d'argent, ce qui signifie la divinité et l'humanité du vrai Salomon.)

« Ces textes expliquent la disposition des sujets de notre magnifique fronton. Jésus-Christ, le vrai Salomon, occupe entre les bras de sa sainte mère le trône du grand roi pacifique de l'ancienne loi, qui dès lors ne figure plus que comme ombre et image sous les pieds de celui dont il fut le type. Rien n'est oublié, pas même les deux mains tenant de part et d'autre le siége du roi et que Herrade explique ainsi : *Duæ manus sedem Salomonis tenentes significant regnum et sacerdotium in Ecclesia sedem veri Salomonis tenentia.* (Les deux mains qui tiennent le siége de Salomon signifient *l'empire et le sacerdoce*, qui dans l'Église soutiennent le trône du vrai Salomon.) Et si Jésus-Christ à notre portail, ne trône pas en roi puissant, mais se trouve comme enfant entre les bras de sa sainte mère, n'oublions pas que les symbolistes nommaient Marie le *reposoir* du vrai Salomon : *Quis est lectulus veri et vere pacifici regis Salemonis,.... nisi uterus virginalis?* Marie, la mère de Dieu, est du reste tout par son fils, et il n'y a pas lieu de s'étonner qu'elle paraisse ainsi en évidence sur le frontispice d'un temple élevé sous son vocable, et construit dans une ville qui l'a toujours vénérée comme sa patronne. »

M. le professeur Jung pense que le symbolisme n'a jamais existé dans les arts comme un système, et que les interprétations données par les auteurs qui se sont occupés de cette question, même des écrivains du moyen âge, comme l'évêque Guillaume Durand, sont plutôt des vues personnelles, que l'expression de la croyance de l'époque. M. Straub soutient la thèse opposée. Selon lui, la typologie des Pères n'a pas seulement été une science de spéculation, mais elle a été souvent exprimée par les arts pendant le moyen âge, surtout au douzième siècle, qu'il considère comme la plus belle époque du symbolisme chrétien. Non-seulement, dit-il, la statuaire et la peinture ont présenté les vérités dogmatiques et morales sous la forme du symbole, mais l'architecture même a suivi dans le plan des églises certaines dispositions qui ne s'expliquent que par l'intention de traduire un mystère. Il cite l'orientation et la forme de la croix presque invariablement donnée aux grands sanctuaires. Il appelle ensuite l'attention sur l'expression symbolique du culte, notamment du sacrifice de la messe, où chaque cérémonie et chaque partie du vêtement sacerdotal ont un sens profond et constituent dans leur ensemble, tel qu'il est arrêté depuis des siècles, une sorte de drame religieux dont le prêtre est l'acteur. Il conclut que s'il faut se tenir en garde contre bien des interprétations données, surtout de nos jours,

le symbolisme a dû exister comme système, et il pense le reconnaître dans l'expression plastique du moyen âge, malgré son extrême variété.

La parole est à M. le baron de Schauenburg.

« Je demande, dit-il, tout en me rangeant à l'opinion de M. Straub, à faire quelques observations additionnelles sur les huit statues qui remplissaient les niches aujourd'hui vides.

« Elles sont représentées sur la gravure que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux du Comité et sur d'autres encore.[1]

« Qu'il soit vrai ou non que les destructeurs d'images ne se soient pas contentés de faire disparaître les statues, que ce soient eux ou d'autres après eux qui aient détruit aussi les piédestaux, consoles ou culs-de-lampe qui les supportaient, de manière à n'en pas laisser de traces pouvant faire preuve, cela importe peu.

« Il n'en reste pas moins d'autres témoins, à peu près irrécusables.

« Ce sont les restes d'attaches en fer qui ont servi, comme dans beaucoup d'autres parties de l'édifice, à fixer les piédestaux, consoles ou culs-de-lampe qui ont supporté les statues.

« Ces restes d'attaches en fer existent encore, très-visibles, dans chacun des huit arcs rampants.

« Les seize attaches sont dans une position tout à fait significative, à une hauteur qui correspond exactement à celle où devaient se trouver, selon les gravures et dessins, les supports des statues.

« Dans beaucoup de parties du même portail, les décorations anciennes encore existantes sont fixées de la même manière.

« Si l'on retrouvait, comme on en a l'espoir, les statues elles-mêmes aujourd'hui transposées, il ne manquerait rien à la preuve de leur existence. »

M. de Schauenburg n'admet pas l'opinion émise dans la discussion que le symbolisme, représenté par le fronton du grand portail de la cathédrale, puisse être sorti du génie des maîtres des Hütten.

Une foule de passages des Pères de l'Église primitive et les passages du *Hortus deliciarum*, cités par M. l'abbé Straub, suffisent pour la démontrer inadmissible.

Les maîtres des Hütten et Erwin de Steinbach lui-même n'ont pu jouer d'autre rôle que celui des architectes de nos jours, en traduisant, suivant un programme donné, un symbolisme évidemment beaucoup plus ancien que l'organisation dite maçonnique des Hütten.

Ce fait, évident en thèse générale, l'est plus particulièrement pour le grand

1. Planche 4 des fêtes données à Louis XV en 1744. — Dessin de l'architecte Gœtz, exécuté en 1776, qui existe à l'œuvre Notre-Dame.

portail de la cathédrale, pour lequel il est difficile de nier qu'Erwin ait été vainqueur dans un concours ouvert pour son exécution et, par conséquent, que ce concours ait eu son programme bien arrêté par l'autorité épiscopale.

Le Comité, sans adopter d'une manière précise l'un des systèmes exposés par les préopinants, décide que leurs avis seront insérés textuellement au procès-verbal.

M. de Ring lit une note sur une inscription romaine provenant de Horbourg, et déposée dans le musée lapidaire de Colmar.

« En 1857, dit le secrétaire, j'ai signalé l'établissement gallo-romain qui a dû exister non loin de Heidolsheim, relié par la route romaine passant près de ce lieu, et dont les tombes nombreuses montrent leurs tertres gazonnés sur les prairies de cette commune, comme sur le territoire d'Ohnenheim, sur celui de Mussig et dans la forêt communale de Schlestadt. Les tombelles du *Ried* de cette dernière ville ont disparu.

« M. Coste et M. Valois ont, une année plus tard, retrouvé effectivement des fondations de murs, et d'innombrables débris de vases et de tuiles à rebords qui se montrent à plus de 300 mètres, non loin des *tumuli* indiqués, en se rapprochant de Heidolsheim. Cette découverte dont M. l'architecte Ringeisen entretint le Comité dans la séance du 7 décembre 1857, confirma mes prévisions. M. Coste, dans son travail sur l'Alsace romaine, dans le rapport qu'il fit à l'assemblée générale de la société le 19 juin 1858, et dans un article fourni, la même année, à la Revue d'Alsace s'attachant à la distance donnée par la table de Peutinger, entre *Hellelum*[1] ou Ell et *Argentovaria*, crut devoir placer cette dernière ville sur les débris retrouvés.

« De nouvelles découvertes de murailles, faites depuis cette époque, près de Grussenheim, l'ont toutefois fait changer d'avis. Dans une lettre qu'il vient d'adresser au rédacteur de la *Revue d'Alsace*, il reconnaît la nécessité d'abandonner les textes de la Table de Théodose et de l'Itinéraire d'Antonin, et il pose irrévocablement *Argentovaria* sur le terrain qui, près de Grussenheim, contient de nombreux décombres, et est, dit-il, jonché de débris des mêmes poteries, que l'on retrouve à Ohnenheim.

« Mon intention n'est pas de critiquer cette opinion de notre honorable collègue. Mais, en reconnaissant avec lui que, dans les deux localités désignées, un établissement gallo-romain a incontestablement existé, je ne pense pas que, même en abandonnant les textes des deux itinéraires, il soit permis d'affirmer que l'une ou l'autre de ces deux positions soit celle d'*Argentovaria*. L'emplacement certain de cette station romaine restera un mystère aussi longtemps qu'une inscription ne viendra pas porter témoignage.

1. Pour *Hellenum*.

« Or, c'est d'une inscription, provenant de Horbourg, où déjà Rhenanus, Guillimann, Schœpflin, Grandidier[1], avaient placé *Argentovaria*, que je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

« La pierre, qui supporte les quatre sigles qui la composent, a été déposée au musée lapidaire de Colmar. Ces lettres sont gravées sur la partie antérieure du monument qui, d'après l'indication des autres pierres qui l'accompagnaient, paraît avoir été le piédestal d'un autel derrière lequel s'élevait la statue du *génie* auquel il était dédié.

« Cette inscription se compose des quatre lettres suivantes :

G A P R

« N'est-il pas permis de lire : *Genio Argentovariæ populi restitutum*, ou bien : *Genio Argentovariæ populus restituit?* Elle nous apprendrait, si cette interprétation est exacte, qu'après un événement inconnu, le monument fut restitué au génie de la population d'Argentovaria, ou bien que la population (du lieu) restitua (ce monument) au génie d'Argentovaria. L'ellipse que je signale est trop commune dans les inscriptions antiques pour que j'aie besoin de m'y arrêter. Quant au mot *populus*, pour exprimer la population d'un lieu, l'antiquité romaine nous en offre plusieurs exemples. On trouve à Mayence, sur une inscription : GEN PO (*Genio populi*); à Brescia : GEN. PO. PAG. IV (*Genio populi pagi quarti*). La lettre A, sur le monument qui nous occupe, désigne incontestablement le nom du lieu au génie duquel l'autel fut restitué. Le nom d'*Argentovaria* ne nous est connu jusqu'à présent que par les itinéraires. N'y a-t-il pas probabilité que nous l'avons dans cette épigraphe?

« Je vais au-devant des objections. P R pourrait se traduire par *populus romanus*. Mais le peuple romain n'a évidemment rien à faire dans une inscription d'une cité du Rhin. On pourrait lire A P R *ala prima Rhetorum ;* mais ni en Alsace, ni en Souabe, ni dans l'antique Vindélicie, une aile de cavalerie de Rhétiens n'a laissé de trace de son séjour. Les inscriptions de la rive droite du fleuve ne font mention que de la première et de la deuxième cohorte des Rhétiens. D'ailleurs jamais le numéro d'une légion, d'une cohorte ou d'une aile de cavalerie n'était écrit sur la pierre autrement qu'en chiffres, et à plus forte raison, dans une inscription siglaire. Il est donc certain que la lettre A nous présente l'initiale du nom de la localité. Je suis d'autant plus porté à croire qu'elle indique le nom d'*Argentovaria*, que cette ville, citée par l'Itinéraire d'Antonin, sur le parcours de

1. Après eux, j'avais adopté pour *Argentovaria* la même position. — Voir Établissements romains du Rhin et du Danube, t. II, p. 93.

la route de Milan à Mayence, à XXIV *Leugæ* de *Cambete*, et à XVI de *Helvetum*, ne peut se reporter exactement à ces distances, quelle que soit celle des positions qu'on a cherché à lui assigner, aussi peu qu'elle se rapporte aux distances de la Table de Théodose, et que, de l'avis de M. Coste, il faut renoncer à vouloir se servir des textes de ces itinéraires. Le grand nombre d'inscriptions découvertes à Horbourg, l'immense quantité de monnaies, de poteries, de bijoux, trouvés sur le territoire de cette commune, sont des preuves de l'importance de cette localité sous les Romains, bien plus que les fondations de murs et les débris de vases et de tuiles trouvés dans les terres de Heidolsheim et de Grussenheim. Toutefois, je suis le premier à reconnaître combien, en épigraphie, surtout quand il s'agit d'inscription siglaire, il faut se défier de toute hypothèse. Mais, quand une épigraphe, telle que celle qui nous occupe, a pour elle un caractère de probabilité, il ne faut pas non plus la rejeter. Je ne vous soumets donc cette interprétation que dans l'espoir qu'elle donnera lieu à des recherches qui pourront servir à éclaircir la question. »

Acte est donné au secrétaire de cette communication qui sera insérée en entier dans le procès-verbal.

M. Rosenstiel, architecte à Ribeauvillé, chargé des travaux de consolidation du château de Saint-Ulrich, envoie au comité le numéro du 25 mai, du journal hebdomadaire des cantons de Ribeauvillé et de Kaysersberg, contenant quelques notes sur la reprise de ces travaux.

M. Zæpfel, conservateur des forêts à Colmar, auquel le président avait officiellement fait connaître le vote de remerciement, qui lui avait été exprimé lors de la dernière assemblée générale à l'occasion des travaux effectués au Hugstein, répond qu'il considère comme un devoir de faciliter, autant que cela dépendra de lui, les efforts de la Société pour la conservation des monuments.

On vote, séance tenante, sur la demande de M. l'architecte Ringeisen, une somme de 500 francs pour les travaux de déblaiement et de consolidation des ruines du Hohkœnigsbourg et 300 francs pour celles du Landsberg.

M. de Ring demande, sur les 1,200 francs portés au budget pour fouilles, un crédit de 200 francs pour ouvrir quelques *tumuli* dans la forêt de Seltz, position romaine, assise sur l'emplacement d'un établissement celtique antérieur. Il fait observer que, jusqu'à présent, la Société n'a accordé pour ce genre d'études archéologiques qu'une somme de 104 francs; tous les autres frais de fouilles dans les tombelles du Haut-Rhin, dans celles de Bru-

math, de Heidolsheim, de Niedernai, etc., ayant été supportés par le département du Bas-Rhin, par les communes ou par des particuliers.

La demande, ainsi posée par le secrétaire, soulève une discussion animée sur la question d'opportunité. Tout en rendant justice aux résultats obtenus jusqu'à ce jour par ces fouilles, plusieurs membres du Comité sont d'avis de les suspendre, ou du moins de ne pas les poursuivre d'une manière indéfinie. Les derniers percements des tertres gaulois ne leur paraissent pas de nature à fournir à la science des données nouvelles; et ces membres pensent que nous possédons, dès à présent, sur les monuments d'une époque anté-historique en Alsace, des notions assez complètes.

Le respect dû à des sépultures, même millénaires, doit, selon eux, constituer un motif de plus pour réclamer un temps d'arrêt dans ces explorations qui avaient une raison d'être, il y a cinq ou six ans, mais qui deviendraient abusives si elles se reproduisaient sans relâche.

A ces motifs, développés surtout par MM. de Schauenburg et Straub, viennent s'ajouter des considérations que présente M. Bœrsch, en s'appuyant spécialement sur le titre même de notre Association, savoir : *Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.* Consentir à fouiller indéfiniment et sans contrôle ces *tumuli* répandus dans les forêts de la plaine des deux départements, ce serait faire une œuvre de destruction et non de conservation, maintenant que nous savons à peu près ce que cachent ces tombeaux.

Au surplus, ces remarques, ajoutent les préopinants, n'ont rien de systématique. Loin de là. Si les travaux d'art, si l'établissement de nouvelles routes ou de chemins de fer, si des éventualités maintenant imprévues amenaient le bouleversement de *tumuli* gaulois, alors le moment serait venu de reprendre scientifiquement des fouilles; et il serait bon de prier, dès à présent, MM. les préfets du Haut- et du Bas-Rhin de vouloir bien, si le cas se présentait, en donner avis immédiat au Comité.

Le secrétaire soutient l'opportunité de la continuation des fouilles. Il affirme que chaque nouveau percement a amené des résultats scientifiques suffisamment appréciables, pour motiver la reprise de ces explorations; il rappelle les témoignages d'intérêt donnés à ces recherches par les sociétés savantes avec lesquelles la Société d'Alsace se trouve en rapport, et il persiste à penser que le crédit modique, demandé pour le creusement des tertres de la forêt de Seltz, ne le serait nullement en pure perte.

On procède au vote; la demande de crédit est rejetée à l'unanimité.

Le président dépose sur le bureau une circulaire de la Société française

d'Archéologie concernant la 29e session du Congrès archéologique de France, ouverte à Saumur.

La 29e question concerne les anciens étalons pour mesurer les grains. Une vignette sur bois représente une mesure en pierre assez commune dans les collections. M. l'abbé Straub annonce qu'on vient de trouver à Strasbourg, dans la maison Müller, à quelques pas de l'église Saint-Louis, une mesure exactement semblable.

La séance est levée à 1 heure et demie.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE.

Séance du Comité du 7 juillet 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart. Sont présents : M. de Ring, secrétaire; MM. Heitz, de Schauenburg, Bœrsch, Morin, Ringeisen, Oppermann, Klotz et Straub, membres du comité.

MM. Thomas, Sabourin de Nanton, Müller et Denecken, membres libres de la Société, assistent à la séance.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° De la part de M. Morin-Pons, membre honoraire de la Société, *les Villeroy*, discours de réception de l'auteur à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

2° *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France;* 1861, 4^e^ trimestre.

3° *Mémoires de la Société d'archéologie de Châlons-sur-Saône;* t. IV, 2^e^ partie;

4° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie;* ann. 1862, n° 1.

5° *Compte rendu de la situation et des travaux de la Société d'émulation de Montbéliard,* de mai 1860 à mai 1861; brochure in-8°.

6° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit;* 1862, n° 4.

7° *Achter Jahresbericht des germanischen Nationalmuseums in Nürnberg;* année 1861.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance : il est adopté après quelques rectifications.

Est admis comme nouveau membre de la Société :

Sur la proposition de M. de Schauenburg, M. Eugène Schleiter, juge de paix à Azay-le-Rideau, département d'Indre-et-Loire.

M. le président donne communication de la réponse de M. le préfet du Haut-Rhin, à l'envoi du projet de règlement supplémentaire adopté par le comité dans la précédente séance.

Il lit une lettre de M. Coste, membre de la Société à Schlestadt, qui lui fait part d'un travail qu'il poursuit sur une carte financière de l'Alsace. N'ayant pas, à ce sujet, tous les éléments d'étude nécessaires, M. Coste lui demande quelques renseignements et lui annonce aussi son intention de reconstruire la carte ecclésiastique par évêchés, chapitres, etc. ; elle s'éloignera plus que la précédente de la topographie seigneuriale. Dès qu'il aura terminé son travail, il l'offrira à la Société. Ce sera, dit-il, un commencement d'*Atlas* de l'ancienne Alsace.

M. le colonel de Morlet transmet au président un rapport de M. le pasteur Ringel, à Diemeringen, sur les découvertes de ruines d'un établissement d'industrie métallurgique, situé au Heidenhübel.

Ce fut en 1860, dit M. Ringel, que deux pauvres habitants de Saar-Union vinrent l'informer qu'il se trouve dans la forêt communale de cette ville un tas de vieilles masures, qui, suivant la tradition, récèlent un trésor. Ils lui demandèrent son concours pour y faire des fouilles sous sa direction, lui promettant pour récompense la moitié de la trouvaille.

Trente ans auparavant on avait déjà fait des recherches dans le même but. Saar-Union enregistra chaque année quelques dupes qui allèrent à la recherche du trésor ou de la grande cloche en argent enfouie dans le Heidenhübel.

Le mamelon s'élève au milieu d'une belle forêt de hêtres, sur la croupe occidentale d'une grande et large colline, appelée *Grossbrunnenwald*, distante d'environ trois kilomètres au nord de Saar-Union. Le sol primitif est calcaire et d'une argile sablonneuse.

Au Rübeneck, qui avoisine ce mamelon, on montre l'endroit où la superstition voit fleurir des lis superbes au cœur de l'hiver ; on vous conduit silencieusement à un lieu appelé *Heidentempel*, monument dont rien n'indique l'existence, et où reposent depuis des siècles les cendres d'un empereur païen dans un cercueil d'or ; on vous raconte qu'un jour des garçons

de Saar-Union, en creusant la terre pour en retirer un cercueil, trouvèrent une grande caisse remplie de scarabées noirs, gardée par un grand fantôme. A sa vue la peur les saisit; ils jettent des cris, et soudain caisse et fantôme noir disparaissent.

Les ruines qui, en 1860, étaient recouvertes par une couche de terre peu profonde, s'élevaient, il y a quarante ans, à une hauteur de trois mètres au-dessus du sol. A cette époque, le garde forestier communal disposa de ces ruines, et permit à tout venant de choisir tel ou tel mur pour en mettre en usage les matériaux. On se félicitait de voir disparaître ces restes du paganisme.

Il était temps de sauver ce qui restait de cet antique monument.

Après quelques déblais préalables, qui mirent au jour une grande quantité de tuiles creuses et à rebords, des briques striées, quelques tessons de poterie, un fragment de colonne en grès de forme cylindrique, et deux pans de murs, l'opinion de M. Ringel était fixée sur l'importance de cette découverte. Il était alors occupé des fouilles de Mackwiller, qui absorbaient toute son attention. Cependant, en attendant une époque plus propice, il sollicita le concours bienveillant de l'autorité compétente. Mais les chercheurs d'or ne chômèrent pas; ils bouleversèrent le sol, et trouvèrent des vases et deux haches, dont ils ne firent pas grand cas. M. Ringel, averti, courut sur les lieux. Il arriva à temps pour arrêter la destruction de la cuisine et du foyer; il saisit les deux haches et ramassa tout ce qui existait encore, pour le déposer entre les mains de M. le maire et de M. Mulotte, membre de la Société. — Il avertit M. le colonel de Morlet, qui s'empressa d'intéresser le comité aux ruines du Heidenhübel.

Mais le garde forestier communal a besoin de matériaux préparés pour construire une étable. Il fait démolir plusieurs murs, la cuisine et son foyer, un pan de muraille qui logeait une niche artistement travaillée et deux grands blocs de grès.

Arrive enfin la nouvelle de la reprise des travaux. M. Mulotte, plus rapproché des lieux que M. Ringel, qui en est éloigné de douze kilomètres, veut bien se charger de les présider. Des soubassements sont mis à découvert; on trouve une grande écuelle très-évasée, une coupe en terre fine, du plus beau rouge et bien conservée, des tessons de vases noirs ornés de figures en céramique, des fragments de verre, des couvercles de poterie, des clous, de la ferraille, de grands débris d'une frise de toiture, une figurine décapitée en argile blanche, coulée dans un moule, et une bouteille bien conservée en verre d'un blanc verdâtre, au col étroit et au corps enflé, garnie

de fils en verre blanc, parsemés de petites perles en verre. Mais elle contient un liquide blanc, d'une parfaite limpidité. Qu'est-ce? de l'eau-de-vie païenne, de la teinture d'or? On l'examine; et le superbe verre est cassé. M. Mulotte doit avoir conservé quelques éclats de cette bouteille.

Aux premiers beaux jours du printemps actuel, M. Ringel fait reprendre les travaux interrompus pendant la saison rigoureuse. Les bûcherons abattent les arbres qui s'élèvent au milieu des ruines; les ouvriers sont actifs et intelligents; deux hypocaustes, avec leurs piliers, traversés en tous sens par les racines des vieux hêtres, sont déblayés. Une foule de débris de verre et de belle poterie, des clous, une plaque en bronze, une clef du même métal, des feuilles en cuivre et en fer oxydé, se pulvérisant au moindre contact, jonchent le sol. Partout des traces irrécusables de la destruction de cet édifice par les flammes; partout des charbons et des cendres, des ossements calcinés d'hommes et d'animaux; la terre dans les hypocaustes est toute noire. On y ramasse quelques monnaies romaines, quelques petits pots gris en argile, des fragments d'amphores, des débris de poterie de plus d'une centaine de formes, un vase en verre d'un blanc verdâtre, de la forme d'un tonnelet avec anse, une lame de couteau, des bandes en fer, des crochets, un disque en pierre, entouré de tessons de poterie grosse et fine, dont les parois intérieures sont munies de petits morceaux de silex blanc, des fragments d'une pierre à repasser et de diverses colonnes en grès.

Plus loin, on découvre une pièce avec un foyer de forge et deux chemi-

nées horizontales courant sur le sol et débouchant dans un compartiment où l'on voit une pierre monolithe, reposant sur un terrain rapporté, et qui a servi de support à une enclume ou à un laminoir. A côté gisent un marteau en fer, à double tête, des clous, des morceaux de bronze et de fer corrodé, un pot rempli de tout petits clous en fer creux. Ce pot a été volé.

Près de cette pièce, on a trouvé une autre pierre moins grande, ayant une entaille de forme carrée, employée pour recevoir une enclume. Au pied de cette pierre sont les débris d'un vase très-épais en argile. Était-ce l'auge contenant l'eau dans laquelle les forgerons plongeaient le fer échauffé par le dernier ? Plus au nord-est se montre une fournaise à fondre des métaux, construite en grosses pierres de grès, et élevée de quelques centimètres seulement au-dessus du sol. La profonde cavité rectangulaire au milieu de la plate-forme est le brasier, rempli de cendres noires ; point de charbon. Beaucoup de débris de creusets, de différentes grandeur et épaisseur, sont mêlés aux décombres, couvrant et entourant cette fournaise. Quatre fragments de colonnes en grès, détruites par le feu, gisent à côté. Les dalles qui portaient le canal conducteur des métaux fondus dans les moules, sont couchées dans un lit d'argile brûlée et très-calcinée. Toutes les recherches de M. Ringel pour trouver un puits dans l'établissement ou dans sa proximité, ont été infructueuses.

Il est évident pour moi, dit en terminant le correspondant, que le Heidenhübel offre les ruines d'un établissement industriel gallo-romain. La grande quantité de creusets, les foyers, les cheminées, la fournaise, lui font supposer que c'était une fonderie ou une métallurgie quelconque.

M. le colonel de Morlet, en envoyant cet intéressant rapport de M. Ringel, annonce que M. le pasteur a fait déposer provisoirement au musée de Saverne trois objets provenant des fouilles du Heidenhübel, savoir : un tronçon de colonnette en grès, un tube calorifère et deux fragments de pierre. Ces objets seront envoyés au musée de la Société à Strasbourg, dès que le comité le désirera.

M. de Schauenburg, qui a visité la belle église restaurée de Rosheim, entretient le comité de l'effet merveilleux qu'a produit sur lui la vue de cette restauration. Il est impossible, dit-il, de rajuster un édifice, de le restituer, de le rajeunir d'une manière plus habile. On admire et on se tait. Il a été frappé de l'effet que produisent les traces de peintures conservées, qui ornent le fût des huit colonnes, et qui, toutes, représentent, comme motif principal, le Christ en croix.

M. l'abbé Straub pense que ces peintures ont été motivées par la pose, devant chaque colonne, d'un petit autel dont la base venait s'appuyer sur

le socle. M. de Schauenburg ne pense pas que ce motif d'architecture puisse être l'œuvre d'artistes du pays. Le président fait observer que déjà feu M. Fries l'attribuait à des artistes pisans.

M. Morin a la parole.

« Messieurs, dit-il, par une lettre du 12 mai 1862, le maire de Dachstein demandait à M. le préfet l'autorisation de démolir la porte de ce lieu située vers le nord. Cette demande a été transmise le 20 mai à la Société des monuments historiques.

« Cette porte est au milieu d'une ancienne tour. Elle est en arcade en tiers-point de 3m,90 de large et 3m,70 de haut, avec simples chanfreins sur les arêtes; la partie supérieure a été reconstruite en MDCCLXXII, ainsi que l'indique le millésime placé au-dessus de l'entrée.

« Dans l'état actuel, l'entrée de cette commune ne manque pas d'intérêt et s'accorde bien avec l'ancien mur de ville qui a conservé son ancienne poterne dans la propriété Hervé. Il ne faut pas dissimuler toutefois que la porte est devenue trop basse pour la circulation des voitures, surtout depuis la reconstruction du pont sur le ruisseau qui précède l'entrée.

« Les renseignements pris dans différentes localités sont d'accord à décrire cette porte comme insuffisante à la circulation des voitures. Les prairies de Dachstein sont toutes de ce côté et les voitures ne peuvent être chargées complétement.

« Les habitants d'Ergersheim ont des biens du côté opposé et se plaignent du passage.

« Enfin, cette porte est sur la ligne de grande communication n° 10 de Brumath à Mutzig; la circulation en est rendue difficile, et la diligence qui fait le service régulier entre Strasbourg et Molsheim, par la route du haut, ne peut prendre les chargements ordinaires.

« Malgré le regret qu'on peut en éprouver, je pense que, dans ce cas particulier, il y a utilité publique, et que la demande du maire peut être autorisée. »

M. Morin joint à ce rapport une vue photographiée du monument, et les plan et élévation de la porte.

La discussion qui s'engage à ce sujet, fait regretter au comité de ne pouvoir user, dans des cas pareils, qui souvent se reproduisent, des lumières de M. l'ingénieur en chef du département, de M. l'agent voyer en chef et de M. le conservateur des forêts. Sur la proposition de M. Klotz, qui vote pour le maintien de la porte, vote auquel s'associent la plupart de ses collègues, ces trois membres de l'autorité seront, dès aujourd'hui, adjoints au co-

mité, et leur nomination, comme membres, proposée à la sanction de l'assemblée générale.

La parole est maintenue à M. Morin, pour un second rapport.

« Le maire d'Avolsheim, dit-il, a bien voulu donner ses soins pour le grattage et la restauration d'une croisée à double arcature plein-cintre, placée dans la partie haute de la petite église, autrefois baptistère.

« Une somme de 20 fr. lui avait été allouée pour cette dépense.

« Le travail a été fait avec beaucoup de soin, et les ornements du onzième ou douzième siècle ont repris toute leur délicatesse et peuvent être étudiés avec avantage.

« Notre honorable collègue de la Société des monuments avait obtenu un si bon résultat qu'il voulut le poursuivre dans le portail de l'ancienne église de cette même commune, situé sous le porche, et a en effet débarrassé de ses anciens badigeons les murs latéraux. Il en est résulté une dépense de 124 fr. 30 c. Je ne puis que solliciter la restitution de cette somme. Les travaux sont très-bien faits, et sont avantageux à titre d'étude archéologique. La dépense est justifiée, sauf, peut-être, celle de 12 fr. pour peintures de raccord. »

Les conclusions du rapporteur sont adoptées; le crédit de 124 fr. 30 c. est accordé.

M. l'abbé Straub lit une lettre de M. Coste, contenant les extraits de deux lettres qui lui ont été adressées de Paris, l'une par M. le général Creuly, le 20 mars dernier, l'autre par M. Alexandre Bertrand, secrétaire de la commission de la topographie de la Gaule, contenant l'une et l'autre des remerciments pour l'utile communication qu'il a bien voulu faire à la commission touchant la station romaine d'*Argentovaria*. « La commission, dit le gé-« néral, n'hésite pas à placer la localité antique sur la route même, au point « indiqué par les mesures itinéraires et où vous avez *reconnu* qu'il existe « des restes d'un centre de population antique. »

Un mémoire sur le cimetière gallo-romain de Reichshoffen, par M. le curé Siffer, est renvoyé à l'examen de M. de Ring, pour en faire un rapport.

M. Moosmann adresse une lettre à M. le baron de Schauenburg. Après en avoir entendu la lecture, le comité décide, vu que le sujet qu'elle traite, non-seulement offre un intérêt particulier pour celui auquel elle est adressée, mais soulève aussi une question historique, d'un intérêt général pour la province, que ladite lettre sera insérée en entier au présent procès-verbal.

« Monsieur le baron, dans une note publiée l'année dernière par la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, vous avez appelé

l'attention sur un point douteux de l'histoire de votre famille[1]. Il s'agissait pour vous de déterminer plus exactement l'époque où elle s'est fixée en Alsace. En vous appuyant sur des probabilités, sur des traditions domestiques, même sur des documents écrits, vous vous croyiez fondé à la faire remonter jusqu'à la première moitié du quatorzième siècle, tandis que Schœpflin la fixe à 1455. Vous pensiez notamment que vos ancêtres ont pu posséder le château de Jungholz dès l'année 1339.

« Je dois à l'obligeance de M. A. d'Anthès communication d'un extrait de l'inventaire des archives de l'ancien évêché de Strasbourg, attribué à Grandidier, dont un volume a suivi, à Colmar, les titres concernant le Mundat supérieur. En parcourant ce fragment, j'ai été très-heureux, M. le baron, d'y trouver mentionnées des chartes qui, si elles ne donnent pas une solution positive, n'en répondent pas moins assez directement à votre question. Je n'ai pu malheureusement me rendre à Colmar pour y vérifier les documents eux-mêmes; mais à leur défaut vous savez, M. le baron, que, de l'aveu de notre docte président, nous pouvons nous fier en toute sûreté aux excellentes analyses rédigées par l'ancien archiviste épiscopal.

« Les archives du Mundat renferment sur Jungholz deux sortes de titres: les uns ont trait à la matière des fiefs, les autres à des difficultés survenues entre les anciens seigneurs et la ville de Soultz. Ce sont les derniers que le fragment d'inventaire m'a permis d'étudier.

« Je ne puis m'étendre ici sur la nature de ces difficultés, ni sur les incidents très-singuliers qu'elles ont produits; elles se trouveront indiquées sommairement dans la prochaine livraison du Musée pittoresque et historique de l'Alsace. Je me borne à tirer des procédures auxquelles elles ont donné lieu, les faits qui vous intéressent spécialement.

« Mieux que personne, M. le baron, vous vous souvenez que, selon Schœpflin, après l'extinction de la famille de Jungholz, sous l'épiscopat de Berthold de Bucheck (1328-1352), le fief fit retour à l'évêché. Plus tard on le trouve entre les mains du comte Burcard de Lützelstein ou de la Petite-Pierre. En 1419, le tuteur de ses deux fils mineurs, le comte palatin Louis le Barbu, le vendit moyennant douze cents florins à l'évêque Guillaume de Diest. Six ans après, l'évêque Guillaume transmit le domaine à Henri de Rædersdorf, par lequel il parvint à Wersich Bock de Stauffenberg. Vous aurez été frappé, comme moi, des lacunes évidentes de cet ordre de succession. Entre la mort du dernier des Jungholz et l'avénement du comte de Lützelstein notamment, il a dû s'écouler un intervalle de cin-

1. Bulletin de la Société, Ire Série, t. IV, p. 18[illegible].

quante ans au moins, où il serait facile de placer une première investiture en faveur des Schauenburg.

« Ce sont ces lacunes, M. le baron, que les documents dont j'ai l'honneur de vous entretenir, me permettent de combler; c'est cette hypothèse qu'ils nous obligent, je crois, à rejeter.

« En 1455, Wersich Bock, connu, dans notre histoire, par son aventureuse expédition en Lorraine et dans le val de Münster, revendiqua pour Jungholz un territoire indépendant de celui de Soultz. Ce ne fut qu'en 1468 que ce litige fut réglé par voie d'arbitres. Le jugement qui intervint reproduisit, suivant l'usage du temps, les dires des plaignants et du défendeur; on en vint, de part et d'autre, jusqu'à la quadruplique, tant les juges d'alors avaient l'oreille patiente et l'attention robuste! C'est la défense de Wersich Bock qui me fournit une suite plus complète des investitures dont Jungholz fut l'objet depuis l'extinction de la famille du même nom.

« Ainsi, entre le premier retour du fief à l'évêché et la possession des comtes de Lützelstein, se placent deux inféodations, la première à la famille de Landsberg, l'autre à celle de Rædersdorf. Puis quand l'évêque Guillaume eut racheté le domaine, il l'engagea d'abord à six personnes à la fois, non dénommées ici, mais qui ne purent s'entendre entre elles. L'évêque reprit alors Jungholz et le fit administrer pendant quelque temps par un bailli (*Burgvogt*). Puis il en investit successivement le comte Jean de Thierstein, Werner de Hattmansdorf; ensuite de nouveau un membre de la famille de Rædersdorf; enfin Jean Stœr, après lequel Jungholz passa entre les mains de Wersich Bock, qui figure au procès.

« Je ne puis malheureusement, M. le baron, donner sa date à chacune de ces investitures. Cependant il est possible, en s'aidant des faits énoncés dans un jugement arbitral de 1493, de mieux préciser quelques-unes d'entre elles.

« Schœpflin nous apprend qu'après la mort de Jean Érard de Stauffenberg, en 1471, Jungholz fut engagé simultanément à Georges de Stauffenberg, René de Schauenburg et Jean de Morimont; mais à la date du jugement de 1493, René de Schauenburg, le gendre de Wersich Bock, l'un des vaillants chevaliers qui retenaient en 1460 trois margraves de Bade prisonniers dans le château d'Isenheim, en était devenu l'unique possesseur. Il reprit, sous une nouvelle forme, les prétentions de son prédécesseur, et dans le procès qu'il soutint je le vois citer des actes de 1388 et de 1399, qui se rapportent à la première inféodation de Jungholz aux Rædersdorf. René de Schauenburg mentionne de plus une investiture accordée à Henri de Rædersdorf dès 1411, et nomme cinq des nobles, à qui l'évêque Guil-

laume avait engagé collectivement Jungholz en 1419 : un Waldner, un Neuenstein, un Hans, un Zu Rhein et un Cappler.

« Vous voyez, M. le baron, que ces arides détails se complètent et ne se démentent point. N'est-ce pas une première preuve de leur authenticité? Schœpflin, de son côté, nous est un bon garant. Remarquons encore que Wersich Bock et René de Schauenburg ont manifestement tiré des archives seigneuriales les faits dont ils firent usage, et dans leurs allégations respectives il n'y a rien de contradictoire. Une circonstance à noter particulièrement, c'est que René de Schauenburg ne dit pas un mot qui se rapporte à d'anciens droits exercés par sa famille sur Jungholz. Cependant s'il avait trouvé la moindre trace d'un fait qui intéresse si justement ses descendants, n'aurait-il point cherché à s'en prévaloir? Vous n'hésiterez sans doute pas, M. le baron, à conclure de tout cela, que si tant est que votre famille réside en Alsace depuis le quatorzième siècle, du moins Jungholz ne figurait pas encore, à cette époque, au nombre de ses possessions.

« Après cela, M. le baron, me permettez-vous de remarquer le contraste que présente cette rapide succession de tant de familles qui ont passé à Jungholz dans l'espace d'un siècle, comparée à la longue possession des Schauenburg? Ce rapprochement ne prête-t-il pas à des inductions qu'il serait peut-être indiscret de développer ici? Je serais cependant d'autant mieux fondé à le faire, que les actes dont j'ai l'honneur de vous parler, m'ont fait connaître de nombreuses particularités sur les hommes qui ont assuré pour un temps si long la seigneurie de Jungholz à leurs descendants, sur les obstacles qu'ils ont rencontrés, les guerres qu'ils ont soutenues. Vous vous souvenez, M. le baron, qu'il fallut un traité en bonne forme, conclu à Fribourg en 1498, entre l'empereur Maximilien et l'évêque Albert le Palatin, pour obtenir de ce dernier le maintien de l'investiture en faveur du fils de René, Nicolas de Schauenburg. Ce fait seul donne la mesure des inimitiés que les chefs de la branche de Schauenburg-Jungholz avaient soulevées, ainsi que des appuis qu'ils avaient gagnés à leur cause.

« Du reste, rien dans ce qui précède, M. le baron, ne permet, je crois, de rejeter la constitution de douaire de 1313, que vous citez dans la note publiée par vous. Il me semble que la provenance de cet acte suffit pour rendre au moins douteuse la date que Schœpflin assigne à l'arrivée de votre famille en Alsace. Un titre analysé par M. Trouillat (t. III, p. 771) fournit une présomption de plus contre lui : c'est un jugement arbitral du 1er janvier 1336, rendu à l'occasion d'une difficulté entre la commanderie de Saint-Jean et la chapelle du Lieu-Croissant à Soultz; j'y vois mentionné comme commandeur frère Othon de Schauenburg, qui avait sans doute

succédé à un dignitaire dont l'origine alsacienne n'est pas douteuse, frère Rodolphe de Massevaux, décédé, si je ne me trompe, en 1334.

« Vous pensez bien, M. le baron, que je n'ai pas la prétention de résoudre, avec ce peu de données, le problème qui vous intéresse. Cependant, si incomplètes qu'elles soient, il m'eût été pénible de les garder pour moi seul et de ne pas répondre au moins par un peu de bonne volonté à l'appel que vous avez bien voulu nous faire.

« Je suis, etc. X. Mossmann. »

La séance est levée à 1 heure et un quart.

Séance extraordinaire du Comité du 21 juillet 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart.

Sont présents : MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Straub, de Schauenburg, Petit-Gérard, Jung et Heitz, membres du comité.

Le premier secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 du même mois, dont la rédaction est adoptée.

Sont inscrits, comme nouveaux membres :

Sur la proposition de M. Petit-Gérard, M. Volz, curé à Rumersheim, et M. Schaumann, curé à Vendenheim;

Sur celle de M. Grün, M. Jean Ochs, à Dornach, et M. Alfred Kœchlin, à Mulhouse;

Sur celle de M. le professeur Jung, M. Hückel, rentier à Stuttgart.

M. Eissen, second secrétaire, fait part au comité de ses impressions au château de Géroldseck qu'il vient de visiter. Les travaux de déblaiement qu'on y exécute ont restitué une salle basse où l'on a découvert plusieurs poteries et d'autres objets.

Il a eu occasion de voir une magnifique collection de 48 dessins exécutés à la plume et à l'encre de Chine, par feu M. Müller, graveur à Paris. Ces dessins, momentanément déposés dans une des salles de la Société des amis des arts, remontent à une trentaine d'années. Ils donnent une idée de l'aspect que présentaient, à cette époque, bon nombre de ruines qui existent encore, entre autres celles du Grand-Géroldseck. Il invite ses collègues du comité à visiter cette belle collection, dont le prix élevé empêchera malheureusement la Société d'en faire l'acquisition pour ses archives.

M. de Faviers, dans une lettre adressée au président, lui fait part de l'intention du conseil municipal de Saint-Hippolyte, de démolir la vieille porte d'entrée de cette ville du côté des montagnes.

Saint-Hippolyte a deux portes ogivales. L'une, du côté de la plaine, est très-élevée, et plus que suffisante à la circulation des voitures pour la rentrée des moissons; l'autre, du côté du vignoble, quoique plus étroite, est néanmoins assez vaste pour livrer passage à la vendange et au petit nombre de chariots de pierres qui entrent de ce côté.

M. de Faviers engage le comité à user de son influence auprès de l'autorité supérieure, pour empêcher la démolition de ces deux portes, remarquables de style, et qui donnent à la ville un caractère qui s'harmonise si bien avec sa pittoresque position.

Le comité décide qu'il en sera référé à M. le préfet du Haut-Rhin.

M. l'abbé Straub communique, de la part de M. Zimberlin, curé à Biederthal, la copie très-exacte d'une inscription, qui se trouvait encastrée autrefois dans le mur, sur une pierre de grès rougeâtre, à gauche de l'entrée principale du couvent de Luppach.

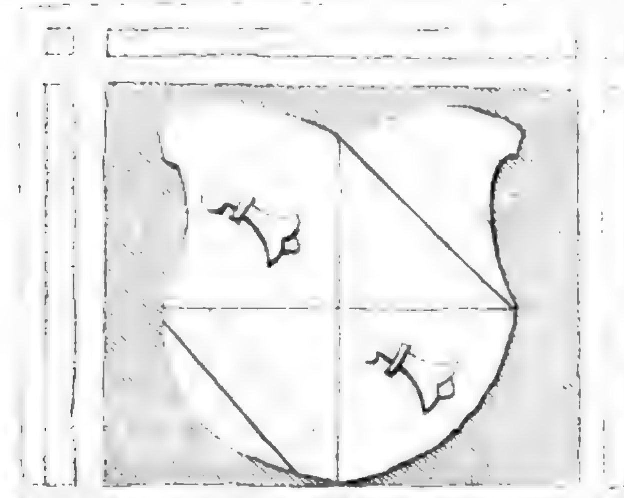

STRVXIT CHRISTOPHORVS
ME BASILEIVS ANTISTES GE
NITVS DE GENERE VTENHEIN
HVIC TV PRO MERITIS DICTO
GRATIAS DC VIVAT VALEAT CM
IOVE MAXIMO. AN. MDXX.

Nota. — La hauteur de cette pierre peut avoir été d'un mètre, sa largeur de quelques centimètres de moins.

M. le curé Zimberlin a pris copie de cette épigraphe, il y a une quarantaine d'années. Le couvent a depuis lors disparu, à l'exception d'un bâtiment de service. Il ignore ce qu'est devenue la pierre qui supportait l'inscription, à la fois intéressante pour l'histoire du couvent de Luppach, et pour celle des évêques de Bâle et de la famille des Uttenheim. Il croit devoir faire observer que la date MDXX, inscrite sur la pierre, n'est pas celle de la construction du monastère, mais qu'elle indique l'année où elle fut posée, puisque, d'après les annales manuscrites du couvent, le

Digitized by Google

couvent a été reconstruit en 1507, c'est-à-dire la cinquième année de l'élection de Christophe d'Uttenheim au siége de l'évêché de Bâle.

M. le curé Zimberlin joint à l'inscription de Luppach, le plan de l'église de l'ancienne abbaye de Lucelle.

Le comité décide l'insertion du monument épigraphique dans le bulletin.

M. Ingold, à Cernay, remercie le comité du crédit de 150 fr., alloué, sur sa demande, pour les fouilles du tertre d'Uffholtz. Ce tertre étant couvert de vignes, les travaux d'exploration ne pourront être entrepris que vers l'entrée de l'hiver.

Le correspondant donne quelques détails sur l'état des ruines de l'Engelsbourg, près de Thann. Il s'est assuré du concours de la ville, et il croit pouvoir assurer le comité que si la Société veut allouer pour les travaux de consolidation une somme de 300 fr., la municipalité, de son côté, allouera une somme pareille.

La question est renvoyée, pour de plus amples renseignements, au sous-comité de la Société, à Colmar.

M. l'abbé Straub dépose sur le bureau une collection d'empreintes d'anciens sceaux, parfaitement exécutées, dont il fait hommage à la Société.

M. Straub a pu prendre ces empreintes grâce à l'obligeance de M. Félix Levi, membre de la Société à Strasbourg, qui a bien voulu lui confier les sceaux.

1° Sigille du XIII^e siècle. — S. SIMONIN SCV.. DE WISEB

2° — XIII^e siècle. — S. ALBERTI GRV̊BARII : IN ERSTH.

Le sigille représente saint Nicolas bénissant trois enfants assis dans une cuve.

3° — XV^e siècle. — *S. caspar : baseler . als . engellich . clic9 (clericus) argē.*

Dans un trèfle, ange tenant l'écusson.

4° — XVI^e siècle. — Sigille de Bischwiller représentant la sainte Vierge avec l'enfant Jésus, comme sur l'ancienne bannière de Strasbourg. La légende porte : S : M : VND : GERICHT : ZV : BISCHWEILER.

5° — 1525. — Sigille du prieuré des frères prêcheurs de Strasbourg, représentant la sainte Vierge avec l'enfant Jésus entre un frère prêcheur (saint Dominique?) et saint Barthélemy. On y lit :

S. P̄ŌRAT9. DOM9. ARGN. ORDINIS. PDIRVM.

Digitized by Google

6° Sigille de 1568. — Grand sigille de la ville d'Obernai. Saint Pierre et saint Paul avec leurs attributs ordinaires; à leurs pieds les armes de la ville libre :

SIGILLVM CIVITATIS OBEREHENHEIM 1568.

7° — Sigille de 1663.— HANS . CONRAD . IEGER . SCHVLTHEIS . ZVE . SVLTZ . 1663.

8° — 1691.—†SECRE . TER . P . W . ARTS . FVFAC . SVLTS.

8° — 1711. — Sigille du chapitre supérieur de Haguenau :

CAPIT . RVR . SVPERIVS . HAGENOENSE.

Au milieu du sigille, saint Pierre et saint Paul avec leurs attributs ordinaires.

10° — XVIII^e siècle. — Sigille de la tribu des boulangers et des bouchers de Guebwiller. Légende :

❀ BECHEN . VND . METZER . ZVNF - SIGEL . ZVE . GEBWEILER. (Ce sigille paraît être du commencement du siècle passé; il porte un écusson écartelé qui présente, avec un petit écu sur le tout, les marques des cinq tribus de boulangers, de bouchers, de cordonniers, de charrons et de selliers.)

11° — XVIII^e siècle. — Sigille de Ribeauvillé.

Remercîment et dépôt dans les archives.

La séance est levée à 1 heure et demie.

Séance du Comité du 4 août 1862.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Guerre, Eissen, Heitz, Jung, Klotz, Morin, de Morlet, Oppermann, Petit-Gérard, Ringeisen, baron de Schauenburg, Straub. MM. Sabourin de Nanton et Thomas membres libres de la société, assistent à la séance.

En l'absence du premier secrétaire, lecture du procès-verbal de la dernière séance est donnée par le deuxième secrétaire.

Le procès-verbal est adopté.

Le président dépose sur le bureau les envois suivants qui lui sont parvenus :

Der Geschichtsfreund, Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte Luzern, Uri, Schwytz, Unterwalden und Zug; vol. XVIII.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise; t. IV.

Dictionnaire topographique du département de l'Yonne, par M. Quantin.

Archæologischer Anzeiger zur archæologischen Zeitung; 20e année, mai et juin 1862.

M. le colonel de Morlet demande que le comité fasse faire quelques travaux d'exploration au château supérieur de Hoh-Kœnigsbourg, qui est beaucoup plus ancien que le grand château inférieur, et présente un intérêt archéologique considérable.

Le comité vote 100 fr. pour cet objet.

A cette occasion, M. de Morlet signale les dégradations commises au grand château par des malveillants. Il regrette surtout la destruction d'une grande pierre sculptée, où se montrait une tête en relief qui figure sur la plupart des dessins représentant le premier vestibule. Il insiste pour que des mesures soient prises pour sauvegarder au moins les travaux que la Société a fait exécuter.

Quelques membres proposent d'établir des portes, dont le garde particulier de la forêt aurait la clef. De cette manière les visiteurs seraient constamment surveillés.

Le comité, vu que le château est une propriété particulière, estime que des mesures de ce genre ne pourraient être prises sans l'assentiment du propriétaire. Il décide en conséquence que M. le baron Mathieu de Faviers sera prié de s'aboucher à cet effet avec le propriétaire, et que l'on attendra son rapport pour prendre une décision.

Le président donne communication d'une lettre de M. Ohleyer, de Wissembourg, annonçant la découverte de deux fresques dans une chapelle de l'église Saint-Paul, à la suite de quelques travaux de débadigeonnage que le curé a fait exécuter.

On a aussi mis à nu plusieurs fresques, paraissant dater du commencement du quatorzième siècle, dans une des chapelles absidiales. C'est un massacre des Innocents et une descente du Saint-Esprit. La clef de voûte représente Jésus-Christ bénissant de la main droite et tenant l'Évangile de la main gauche. Sur la voûte même se trouve une figure d'ange.

L'église de Wissembourg offre, du reste, encore de nombreux spécimens de peintures murales respectés jusqu'ici, entre autres un Saint-Christophe colossal.

A la suite de cette communication, le comité vote une somme de *cent*

francs, pour encourager les travaux de conservation de ces fresques. Cette somme sera mise à la disposition de M. Ohleyer.

Quelques membres ayant exprimé le désir de voir faire les calques des fresques déjà découvertes et de celles encore à découvrir, le comité décide que M. Ohleyer sera prié de s'occuper de ce travail.

Le président communique une lettre de M. Guthlin, professeur d'allemand au collége de Dunkerque, dont le but est de signaler à l'attention de la Société trois autels provenant de l'abbaye de Saint-Apollinaire, et se trouvant actuellement dans l'église de Folgensbourg, canton de Huningue, ainsi que des traces de voie romaine, des vestiges d'un village détruit, qui portait le nom de Münchendorf, et l'abbaye de Saint-Apollinaire elle-même.

Le comité décide que cette lettre sera transmise au sous-comité du Haut-Rhin.

Le président donne connaissance au comité d'une lettre de M. Stoffel, juge à Wissembourg, concernant l'église fortifiée de Dœrrenbach, située dans la Bavière rhénane.

Le comité décide l'insertion du mémoire au bulletin et vote des remercîments à M. Stoffel.

M. le colonel de Morlet expose que M. le pasteur Ringel, guidé par de certains indices, désirerait entreprendre quelques fouilles à Dehlingen et à Lorentzen. Il faudrait un crédit de 200 fr. pour ces recherches.

Le comité, vu l'intérêt qu'offrent les objets déjà trouvés dans les lieux que M. le pasteur Ringel se propose d'explorer, vote le crédit demandé.

M. le colonel de Morlet met ensuite sous les yeux du comité les dessins de quelques tombes trouvées à Dabo. Ces monuments sont tellement négligés qu'ils sont menacés d'une destruction totale. En s'adressant à l'administration forestière dans les attributions de laquelle ils se trouvent en ce moment, on obtiendrait facilement l'autorisation de prendre des mesures pour leur conservation. M. le colonel propose de faire transporter quelques-unes de ces pierres au musée de Strasbourg.

M. l'abbé Straub fait observer que ces monuments se trouvent sur la limite des départements du Bas-Rhin et de la Meurthe, limite qu'il n'est pas facile de déterminer partout, au moins pour ce qui concerne les attributions des sociétés archéologiques des deux départements. Il demande s'il ne vaudrait pas mieux faire intervenir la Société française d'archéologie, pour ne pas s'exposer à froisser la susceptibilité des sociétés de la Meurthe et de la Moselle.

M. le colonel de Morlet pense qu'il ne peut pas y avoir de réclamations

dès qu'il s'agit de déposer ces monuments dans un endroit sûr, où ils se trouveraient à la disposition du public scientifique, surtout puisque l'administration forestière, en ce moment leur gardien officiel, est disposée à nous les céder. Au surplus, il est prêt à retirer sa proposition.

M. le baron de Schauenburg la reprend pour son compte.

M. l'abbé Straub exprime le regret qu'on ne puisse conserver sur les lieux mêmes ces objets, témoins des faits et gestes de leurs anciens habitants, et présentant par cela même un intérêt bien plus puissant qu'entre les quatre murs d'un musée.

M. le professeur Jung, tout en abondant dans le sens du préopinant, répond que malheureusement, dans la pratique, ce système ne saurait prévaloir. Il cite, à l'appui de cette manière de voir, un grand nombre de monuments qui ont été entièrement détruits par les populations ignares au milieu desquelles on avait espéré les maintenir.

Le comité se rend à l'avis de MM. de Morlet et de Schauenburg et alloue une somme de 100 fr. pour le transport des monuments en question au musée de Strasbourg.

M. le colonel de Morlet annonce que les sociétés archéologiques d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, et d'Indre-et-Loire, à Tours, désireraient entrer en rapports avec la société alsacienne, ainsi que les sociétés de Bonn et de Wiesbaden.

Le comité décide que ces rapports seront établis.

M. le colonel de Morlet porte à la connaissance du comité que M. l'agent-voyer de Bouxwiller a dressé le plan des *tumuli* existant dans la forêt communale d'Ingwiller, dite *Schneitzwald*. Cet agent se met à la disposition du comité pour le cas où l'on voudrait entreprendre des travaux.

M. le colonel fait ensuite la demande de la nomination d'une commission pour la révision du règlement, laquelle révision serait soumise à la prochaine assemblée générale. La Société ayant pris de grands développements depuis sa fondation, il serait opportun de coordonner le règlement avec la situation actuelle.

Le comité, faisant droit à cette demande, désigne MM. Spach, de Schauenburg, Heitz, Jung et Straub, pour composer cette commission.

M. le professeur Oppermann réclame l'intervention de la Société en faveur des monuments désignés comme druidiques sur les cartes de Schweighæuser et Thomassin, à Sainte-Odile. Il fait remarquer qu'il ne s'agirait ici que de quelques travaux de déblaiement et de dégagement, pouvant être exécutés à peu de frais.

Le comité vote 50 fr. pour cet objet, et les met à la disposition de M. Oppermann.

M. Eissen informe le comité des travaux de débadigeonnage entrepris par M. le curé de Neuwiller dans l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, lesquels ont déjà eu pour résultat de rendre à la nef de cette antique collégiale son aspect sévère et monumental.

M. le président donne encore communication d'une lettre de la société de la Morinie, indiquant les questions proposées pour le concours de 1863 et 1864.

M. Heitz propose comme membre de la Société, M. Guillaume Lichtenfelder, mécanicien à Strasbourg, dont l'admission est prononcée.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 6 octobre 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart.

Sont présents : M. de Ring, premier secrétaire ; MM. de Schauenburg, Guerber, de Faviers, Heitz, Morin, Conrath, membres du comité.

MM. Sabourin de Nanton et Thomas assistent à la séance.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° De la part de M. Bardy, membre de la Société, *Belfort sous le comte de Suze ;* brochure in-8°.

2° De la part de M. Spach, *Études sur les poëtes alsaciens du moyen âge ;* 1 volume grand in-12.

3° De la part de M. Jules Thilloy, *les Ruines du comté de Bitche, mémoire couronné par l'Académie impériale de Metz ;* brochure in-8°.

4° *Union des arts à Marseille*, offert par cette société à la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

5° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit ;* 1862, n° 8.

Digitized by Google

6° *Messager des sciences historiques de Belgique*: 1862, 2e livraison.

Ont été admis comme membres de la Société :

Sur la proposition de M. Heitz, M. Alphonse Morpain, docteur en médecine à Paris;

Sur celle de M. de Morlet, M. Kræmer, conducteur des ponts et chaussées, à Saar-Union;

Sur celle de M. Ringel, M. Chevrier, commissaire de police à Bouxwiller;

Sur celle de M. Coste, M. Dufaure de la Prade, juge de paix à Neuf-Brisach;

Sur celle de M. Dagobert Fischer, M. Félix Lecomte, pharmacien à Saverne;

Sur celle de M. Spach, MM. Thilloy, procureur impérial à Sarreguemines (Moselle), et Duviviers, sous-préfet à Wissembourg.

Le président rend compte sommairement des différentes lettres, écrites par lui, conformément aux intentions du comité, dans l'intervalle écoulé depuis la dernière séance. Il annonce, entre autres, avoir remercié S. Exc. le ministre de l'instruction publique et des cultes de l'allocation de 400 fr. accordée à titre d'encouragement, et S. Exc. le ministre d'État, pour une subvention de 300 fr., applicable aux fouilles de Mackwiller; il a écrit à MM. les présidents et secrétaires des sociétés de Wiesbaden et de Bonn, pour leur proposer, sur la demande de M. de Morlet, l'échange des publications de ces sociétés contre le bulletin de la Société d'Alsace; à MM. Ringel et Ohleyer, pour annoncer au premier un solde de 200 fr. pour les fouilles de Lorentzen et de Drulingen, et au second, le vote de 100 fr. pour la restauration des fresques de l'église de Wissembourg; à M. Bulliot, enfin, président de la société Éduenne, à Autun, en lui envoyant, en échange des publications de cette société, les volumes de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Une lettre de M. de Morlet, adressée au président, lui annonce l'arrivée à Strasbourg des pierres tombales de la forêt de Dabo, dont M. de Saint-Fare, garde général à Abrechtswiller, a bien voulu se charger de soigner l'envoi. « Ces tombes, dit-il, quoique pour la plupart endommagées par les dégradations des bûcherons et par l'intempérie des saisons, offrent encore beaucoup d'intérêt; je me trouve heureux d'avoir pu les sauver d'une complète et prochaine destruction. M. de Saint-Fare a droit à des remercîments de la Société, et je ne doute pas que son obligeance ne soit vivement appréciée par tous nos collègues. Outre cet envoi, qui comprend une dizaine

de tombes, M. de Saint-Fare en a envoyé deux pour le musée de Saverne, où leur forme pourra être comparée avec celle des monuments que nous possédons déjà. »

M. le colonel annonce ensuite que M. le pasteur Ringel vient de terminer le plan en relief des thermes de Mackwiller, comprenant, sur une grande échelle, les nouvelles découvertes qui y ont été faites, et donnant le détail des constructions si remarquables de cet édifice. Il attend sous peu de jours ce travail et l'adressera de suite au président.

Le président du sous-comité de la Société, à Colmar, fait parvenir au bureau du comité à Strasbourg le procès-verbal de la séance tenue en cette ville le 18 août dernier, sous la présidence de M. le préfet du Haut-Rhin.

M. le baron de Schauenburg a la parole. Il regrette amèrement, dit-il, la transformation intérieure de l'ancienne église du couvent des Récollets, aujourd'hui temple protestant de Colmar. Elle a été motivée, selon lui, par des convenances de comfort, qu'il aurait été peu difficile de satisfaire, sans défigurer un bel édifice religieux, et sans lui enlever absolument l'aspect et le caractère d'un lieu de prière et d'adoration. Un prosaïque plafond plat, déjà posé, fait disparaître les voûtes, abaisse et égalise la hauteur des trois nefs, coupe par une ligne horizontale les grandes baies des nefs latérales à la naissance des ogives, bouche à angle droit le haut de ces baies, et rejette les jours et les parties ornementées de leurs tympans dans une sorte de grenier ajouté par le bas à la hauteur des combles. Le beau vaisseau de l'église a complétement disparu, pour faire place à une salle informe. La chaire seule rappelle la destination de l'enceinte, ainsi transformée. L'orgue, remis à sa place primitive, n'a pas été épargné. Une affreuse couleur brune, qui recouvre tous les bois et les panneaux des tribunes, veufs de leurs sujets bibliques et évangéliques, en a envahi les moulures, les sculptures et les élégants culs-de-lampe. On s'apprêtait, quand je visitai l'édifice, dit M. de Schauenburg, à la répandre jusque sur les piliers en pierre qui supportent les tribunes.

A l'aspect de cette déplorable transformation d'une église, que ne protége pas, il est vrai, le privilége de compter au nombre des monuments historiques, mais qu'auraient dû protéger de belles proportions, un style élégant et sévère, un caractère éminemment religieux, je me suis demandé, dit en terminant l'honorable membre, et je viens aujourd'hui vous demander, Messieurs, si l'affectation d'un édifice à un culte quelconque, affectation qui n'est pas immuable, et n'en doit concéder que l'usage, donne

Digitized by Google

à des fabriciens ou à une autorité secondaire le droit de défigurer, de mutiler l'édifice au point de lui enlever tout ce qui pouvait constituer son cachet d'architecture et sa valeur monumentale, et dans le cas où pareil droit pourrait s'exercer sans contrôle, comme dans le cas où il en serait fait abus, s'il n'y aurait pas devoir pour nous de provoquer, de la part de l'autorité supérieure, des dispositions de nature à prévenir les abus, et à assurer la réparation des dommages causés.

Le comité, tout en regrettant une telle mutilation de l'édifice, ne pense pas pouvoir intervenir, pour assurer, comme le demande le préopinant, la réparation des dommages causés, mais pour prévenir, autant que possible, de tels écarts, décide que la communication de M. le baron de Schauenburg sera insérée dans le présent procès-verbal.

La parole est à M. de Ring.

« Dans la nouvelle église de Guebwiller, bâtie par l'avant-dernier abbé de Murbach, Casimir de Rathsamhausen, existe un caveau sépulcral, destiné par le fondateur à recevoir les restes mortels des prélats et ceux des membres nobles de cet ancien chapitre.

« Lors de la révolution française, en 1793, les spoliateurs de l'église n'épargnèrent pas ces sépultures. Toutes furent ouvertes et plus ou moins endommagées. Depuis cette époque, personne n'était plus descendu dans le souterrain et l'entrée même en était inconnue. La tradition seule, transmise par quelques vieillards, qui, dans leur enfance, l'avaient reçue de leurs pères, désignait l'endroit où il devait se trouver sous la grande nef, à droite, en avant du chœur.

« Le 6 août dernier, M. le curé de Guebwiller voulut bien m'inviter, en ma qualité de secrétaire de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à me joindre à lui et à son clergé, afin de constater les dépouilles mortelles que le caveau renferme. Une dalle épaisse, d'un mètre cinquante centimètres de long, sur un mètre cinq centimètres de large, fermait l'entrée du souterrain, où l'on descend par douze marches à la profondeur de deux mètres soixante-dix centimètres sous le sol de l'église.

« Le caveau contient une double voûte, dont les deux cintres s'abaissent, au milieu de l'espace, sur un bloc de grès de soixante centimètres de large sur ses quatre faces, et, des deux côtés, s'appuient sur un demi-pilier renfermé dans le mur. Sa longueur totale, de l'est à l'ouest, est de dix mètres vingt centimètres, et sa largeur totale de quatre mètres quatre-vingts centimètres. Trente-trois cellules mortuaires ont été pratiquées dans

les deux murs d'entrée et du fond, espacées l'une de l'autre de trente et un centimètres. Elles mesurent, toutes, deux mètres et cinq centimètres de profondeur, soixante-dix centimètres de large, et soixante-dix centimètres dans la partie cintrée. Le mur du fond en contient dix-neuf, placées alternativement sur deux rangées, et celui d'entrée en contient trois à gauche de l'escalier et onze à la droite. C'est dans la première niche de la rangée supérieure du mur du fond, à droite, qu'avait été déposée la dépouille du prince abbé Léger de Rathsamhausen, élu coadjuteur le 26 août 1737, et qui reprit son nom de baptême Casimir, au moment de la sécularisation de l'abbaye en 1764. Il mourut le 1[er] janvier 1786. Les briques et la chaux qui encombraient la base de la muraille, attestaient que la cellule, après avoir reçu le cercueil du prélat, avait été murée, mais que, lors de la spoliation de l'église, on l'avait de nouveau ouverte. Le fond et les deux côtés de la bière étaient intacts; le couvercle seul paraissait avoir été brisé. On s'était contenté, selon toute probabilité, d'enlever la croix du prélat, qui n'a plus été retrouvée. Ses mains, revêtues de leurs gants, étaient encore jointes sur la poitrine. Ces gants, d'un tricot de soie, d'un rouge violacé, jauni par le temps et par l'humidité, étaient à large ouverture et garnis d'un galon d'or, festonné et à franges, et, sur le poignet, brodés d'une palme à fils d'or. Des souliers en soie gaufrée, armés d'une semelle de cuir à talon de bois, contenaient des bas de la même étoffe cousus, recouvrant une seconde paire de bas de laine à côtes. Une culotte de drap noir lui serrait la taille. Sous la soutane, du même drap, à boutonnières rouges, ornée de parements de soie de la même nuance, et au collet de la même étoffe, où se montrait le lien qui avait retenu la croix abbatiale, était enroulé le scapulaire. Sur les épaules se montrait le camail en velours rouge. La calotte de cuir, recouverte de soie, et le bonnet carré à houppe rouge protégeaient encore le crâne, presque intact. Le reste des ossements étaient dans un état plus décomposé et gisaient pêle-mêle avec les éclats du couvercle qui, sans doute, avait été brisé, et de la croix de bois où le nom avait été inscrit.

« Cette sépulture était la seule du rang supérieur des niches de la muraille.

« C'était du côté opposé, au rang inférieur, qu'avaient été murées et ensuite ouvertes, comme celle du prélat, cinq autres cellules contenant toutes des restes d'ossements et des éclats de la bière qui les renfermait. Une seule a pu nous instruire du nom et du rang de celui qui l'occupait; c'était Ignace-Joseph-Antoine, baron de Reinach, chanoine de Murbach,

mort le 6 novembre 1781. Deux autres sépultures portaient le millésime de 1761 et 1771. Les débris de croix des deux dernières ne présentaient plus rien qui pût apprendre le nom ni la date du décès de ceux qui y avaient été déposés.

« Des traces de bois, trouvées dans la première cellule inférieure du côté droit du mur opposé, ont seules permis de conjecturer qu'un septième squelette, mieux conservé que tous les autres, quoique les ossements eussent été dérangés et que la tête intacte se trouvât placée sur les fémurs, avait dû occuper cette niche. Retiré de sa retraite sépulcrale lors de la spoliation de l'église, il est resté abandonné dans son cercueil brisé, près du demi-pilier où la voûte vient s'appuyer.

« D'après les mesures prises, les cellules, refermées, attesteront par des inscriptions aux siècles futurs la mémoire de ceux qui les occupent.

« Quant à l'église des Dominicains de Guebwiller, sa réparation projetée n'a pas encore été commencée; mais le cloître et les bâtiments qui l'entourent, transformés depuis longtemps en deux hôpitaux, catholique et protestant, continuent à être l'objet de la sollicitude des deux comités directeurs. Dans la partie protestante, en démolissant un mur, l'on a récemment retrouvé l'inscription qui atteste que dans la salle qui alors devait comprendre cette partie du bâtiment, a été tenu, en 1339, le jour de la Nativité de la Vierge, le chapitre provincial, dans lequel frère Jean des Deux-Ponts fut élu provincial. Nous savons, par la Chronique des Dominicains, que pendant quatorze ans, frère Jean exerça cette charge avec honneur. [1]

« Voici cette inscription. D'après les caractères, elle doit avoir été composée à une époque plus rapprochée que celle où se passa l'événement qu'elle rappelle.

(*An*) NO 1339 IN DIE
NA' . IS VIRGINIS GLOR
;.; tHC CELEBRATVM CA
(*pitulum*) PROVINCIALE

« Dans le cloître, on a trouvé sous les dalles deux sépultures ; l'une d'elles doit être celle de Pierre Mor, mort en 1466. L'inscription tumulaire vient d'être encastrée de nouveau, par les soins de M. Schlumberger-Hartmann, au-dessus du pilier de l'ogive où le moine repose.

1. Chronique des Dominicains de Guebwiller, p. 39.

Anno Domini 1466. obiit Frater Petrus Mor.

Hic jaceo ille Petrus, qui primus ausibus arctam
Pauperiem institui, tunc prior ipse loci.
Angelicam portam reparavi, stante Magistro
Cujus erat titulus belli, bene cognitus, auri.
Vos igitur quoscunque juvat pro paupere Christo
Pauperiem amplecti, nos meminisse juvet.

« Le château de Hugstein, près de Bühl, détruit en 1542, dont M. Schlumberger-Hartmann a entrepris de consolider les murailles, a, depuis le rapport que je vous en fis, offert quelques trouvailles intéressantes. On a découvert, dans une des chambres du vieux *burg*, ainsi que dans un corridor, conduisant à quelques marches, des restes de revêtements de mur à fond jaune, coupés en carrés réguliers par des lignes de couleur orange, et à rinceaux de la même nuance,

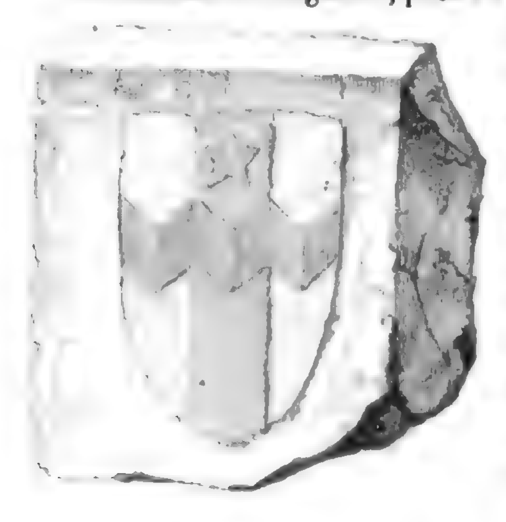

Digitized by Google

sur fond blanc. Une pierre de taille, reste sans doute de la corniche d'un pilastre, a offert les armoiries en relief coloriées de la famille de Mürnhart. Un cachet en pendeloque en fer, recouvert d'une plaque d'argent contenant des armoiries, est d'une époque moins ancienne. Il porte d'azur à un lion d'or lampassé de gueules, écartelé d'argent à trois quintefeuilles de gueules en pal, feuillées de sinople. Des débris de carrelets de poêle, en faïence verte, ornementés de figures, ont aussi été rencontrés parmi les décombres[1]. L'administration forestière a fait dégager d'arbres les fossés de la ruine, et a déjà fait tracer, à l'entour, un chemin qui permet de l'aborder de tous les côtés. J'ai la promesse de M. le garde général des forêts à Guebwiller, pour la continuation de ces travaux d'agrément.

« Pendant mon séjour dans le Haut-Rhin j'ai encore eu l'occasion d'étudier l'emplacement de deux nouveaux groupes de *tumuli*, l'un dans la forêt de Dessenheim, dans lequel j'ai fait des fouilles, dont je me propose de vous faire connaître le résultat dans un prochain mémoire; l'autre sur les champs et les prairies de la commune de Wittenheim. Non loin de ces dernières tombelles s'avance dans la forêt un chemin, à l'angle duquel M. Sandherr, notaire à Mulhouse, a fait défricher quelques ares pour les transformer en sapinière. Ce défrichement a fait retrouver des restes de constructions antiques, des pierres de taille, des briques, des tuiles à rebords, une trusatille et une monnaie romaine. Le propriétaire a fait empiler au bord du chemin tous ces débris, qui semblent prouver qu'à l'époque où ce lieu était habité, la forêt n'existait point, et s'étendait au contraire sur les prairies où se montrent les monuments funéraires.

« J'ai aussi visité la place où, dans la vallée de la Lauch, s'élevait l'ancien château de Husenburg, cité par Schœpflin. Il ne reste sur les rocs qui le soutenaient qu'un faible pan de mur reliant deux rochers. — On distingue encore les trois fossés qui l'entouraient, jonchées des pierres brutes du vieux manoir. Si ces faibles débris n'ont rien qui puisse, par eux-mêmes, attirer les regards, on est amplement récompensé des peines qu'on a à les aborder, en contemplant du haut de l'immense pile de rocs qui la domine, la vallée s'étendant tout entière à vos pieds et le panorama des montagnes qui vous environnent. — En revenant par Lautenbach, j'ai pu visiter les travaux qui s'exécutent à l'église du lieu, dont on relève le beau porche, et m'assurer du respect que l'architecte chargé de cette restauration apporte à la conservation des matériaux qu'il emploie, les mêmes qui formaient l'antique portail, dont la base seule aura été renouvelée sur le

1. Par les soins de M. Schlumberger-Hartmann, tous ces objets ont été déposés dans une caisse à la mairie de Guebwiller.

modèle des pierres frustes qui ont dû être remplacées. Déjà les beaux piliers romans étaient debout, prêts à recevoir les arceaux de la voûte.

« Dans le Bas-Rhin, j'ai remarqué avec intérêt les travaux de débadigeonnage que M. le curé de Wissembourg fait faire dans l'église paroissiale de cette ville, sous la direction de M. le professeur Ohleyer. Dans les deux chapelles de la Vierge et du Baptistère, des peintures murales, malheureusement dans un état presque complet de mutilation, ont été retrouvées sous le badigeon.

« J'ai eu l'occasion de visiter le château de Saint-Paul, l'un des quatre forts placés au sud, à l'est, à l'ouest et au nord de la cité, pour offrir, au moyen âge, à l'abbé de Wissembourg, soit un refuge, soit un point d'appui. C'est de ces quatre châteaux celui dont les restes sont le plus apparents[1]. La tour principale, encore intacte, a été réparée par le propriétaire actuel, M. le baron Rosey, qui en a fait rétablir les créneaux et a fait élever dans son intérieur un escalier qui permet d'aborder sa plate-forme et de contempler, du haut de cet antique donjon, le vaste panorama des Vosges et de la plaine jusqu'aux montagnes de la Forêt-Noire. Sur l'angle de cette tour, au sud-est, on remarque un motif intéressant d'architecture; je veux parler du piédestal d'une antique statue de l'apôtre saint Paul, qui a disparu, mais dont la base porte encore les armoiries de la ville de Wissembourg avec la crosse abbatiale, et celle du château, dont le saint était le patron. — J'ai pensé que le dessin que je vous en offre ne serait pas déplacé dans le bulletin. »

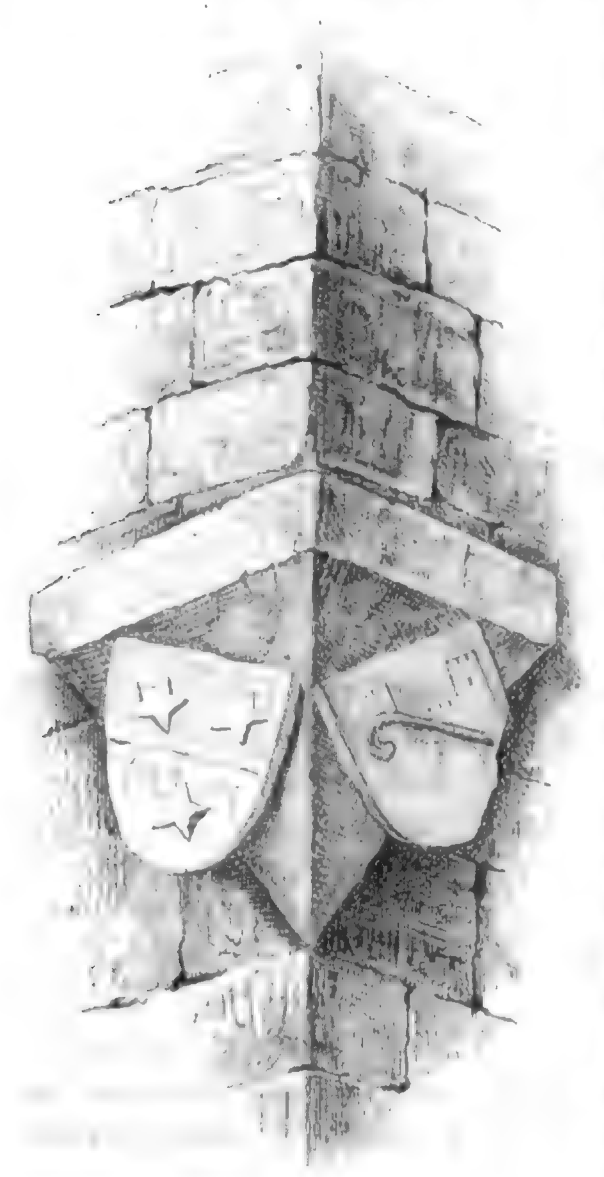

1. Sa fondation primitive date de 1060 sous le gouvernement de l'abbé Samuel.

M. Coste, membre de la Société, à Schlestadt, réclame contre une assertion qui le concerne, émise dans le procès-verbal du mois de juin dernier par le premier secrétaire.

« Nous possédons, écrit-il, deux itinéraires anciens : la table dite de Peutinger, qui a été fixée définitivement aux règnes d'Alexandre Sévère et d'Aurélien (222-270), et la série d'itinéraires appelés l'Itinéraire d'Antonin, lequel donne la géographie au temps de Dioclétien.

« La station d'*Argentovaria* n'est donnée que par l'Itinéraire d'Antonin (*a Mediolano-Maguntiacum*); elle est à dix-huit lieues, XVIII, de *Stabulæ*, près Bantzenheim -- dix-huit et non quatorze -- vers le nord, et à seize lieues, XVI, de *Helvetus*, Ehl, près Benfeld; ce qui correspond rigoureusement aux substructions et débris romains que l'on trouve sur les deux côtés de la voie romaine, au nord-est de Grussenheim.

« Quant à la Table de Peutinger, l'on n'y voit point *Argentovaria*, ou, pour mieux dire, ce qui nous en reste ne peut plus donner cette station, dont l'existence est attestée par Ptolémée dès le deuxième siècle. Mais, à douze lieues au sud d'*Helvetus* ou *Helellum*, comme dit la Table, on lit le chiffre XII, qui correspond, lui aussi, avec une entière exactitude avec les ruines d'Ohnenheim. Le manuscrit de la Table s'arrêtant au point où le nom devait se trouver écrit à côté du chiffre XII, il en résulte que le nom de cette station est perdu et reste inconnu.

« Je n'ai point dit que l'on devait abandonner les Itinéraires, ce qui serait une absurdité que je ne voudrais pas me voir prêter, mais que l'on devait *abandonner les textes anciens, suivis jusqu'à présent en Alsace*, textes erronés que j'ai suivis, comme les autres, dans mon Alsace romaine.

« J'ai indiqué dans la Revue d'Alsace, 1° le texte de l'Itinéraire d'Antonin, donné par M. Léon Rénier, de l'Institut, et pour la Table de Peutinger, l'édition de 1824, donnée à Leipzig par Mannert; ces deux textes sont les *seuls* suivis par la commission de topographie de la Gaule. »

Le comité fait droit aux réclamations de M. Coste. Le secrétaire s'y oppose d'autant moins que la lettre du correspondant, dit-il, ne contient que les opinions propres à leur auteur, précédemment déjà publiées par lui et contre lesquelles le secrétaire a, le premier, au mois de juin dernier, déclaré *n'avoir nullement l'intention d'exercer sa critique.*

M. Bardy, à Saint-Dié, envoie plusieurs dessins de poteries romaines, découvertes, il y a une vingtaine d'années, dans les environs de Belfort. Ces poteries, d'une pâte rouge, ont été trouvées dans les ruines de la forêt de l'Arsot, à la même époque, dit-il, où le vénérable abbé Froment, aumônier de l'hôpital militaire de Belfort, découvrit, en 1839, la station

romaine d'Ossemont, dont M. Ravenèz, dans sa traduction de l'*Alsace illustrée*, donne des détails assez circonstanciés. Il ignore ce que ces poteries sont devenues. Plusieurs d'entre elles présentent sur leurs fragments des scènes de gladiateurs.

Le même correspondant transmet la copie d'un acte de baptême, tiré d'un registre de l'église collégiale de Belfort, de 1671 à 1690, dans lequel le maréchal Vauban figure comme parrain. Il en joint un autre, daté de 1683, où figurent, comme parrain et marraine, le dauphin de France et la reine de France Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV.

Remercîments et dépôt dans les archives.

M. le curé Siffer, à Weyersheim, envoie une notice sur la pierre tombale du très-noble et très-brave chevalier Wolfgang-Théodoric Branshied (Branscheid), conservée dans la cour du presbytère de la Wanzenau. Elle représente, d'un côté, le chevalier, cuirassé, les mains jointes, et agenouillé sur un coussinet devant l'image de Christ sur la croix, qui occupe le milieu de la pierre, de l'autre le casque surmonté d'un doublé panache à plumes ondoyantes.

L'épitaphe est ainsi conçue :

NOBILISSIMO ET PERSTRENVO VIRO. D. WOLFGANGO THEODORICO BRANSHIED. GENEROSAE SVAE FAMILIAE VLTIMO. QVI AETATEM IN CAESARVM ET CATHOLICORVM REGVM STIPENDIIS FORTITER EXEGIT. ET SEXTA JVNY ANNO 1613 DIE EXPIRAVIT. DVLCISSIMO AVO GRATVS EX FILIA NEPOS GEORG: THEOD: A WANGEN POSVIT. ORATE PRO DETTIS.

D'après cette inscription, il semble évident que le chevalier Wolfgang-Théodoric Branscheid était le dernier de sa race, qui s'est éteinte dans la progéniture féminine des barons de Wangen. George-Théodoric de Wangen, qui a placé la pierre, était bailli provincial de l'Ortenau et chambellan de l'archiduc Léopold-Guillaume, évêque de Strasbourg. Il est issu de Christophe de Wangen, qui vivait au seizième siècle.

Le président fait remarquer que la note de Schœpflin sur la famille Branscheid semble de prime abord en contradiction avec l'énoncé de la pierre tumulaire. — Selon Schœpflin, le dernier de cette famille strasbourgeoise aurait été George-Jean, fils de Wolfgang-Théodoric, et ce George-Jean aurait été tué d'un coup d'épée dans son lit, au commencement du dix-sep-

tième siècle. Schœpflin ne dit point sur quelle autorité il fonde cette allégation un peu légendaire.

Remercîments et dépôt dans les archives.

La séance est levée à 1 heure.

Séance extraordinaire du Comité du 14 octobre 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart.

Sont présents : M. Schir, vice-président ; MM. de Ring et Eissen, secrétaires ; MM. de Schauenburg, de Morlet, Grass, Petit-Gérard, Straub et Oppermann, membres du comité.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit ;* septembre 1862, n° 9.

2° *Fouilles de Neuvy-sur-Baranjon, Réponse à M. Léon Rénier*, par M. H. Boyer ; broch. in-8°, offerte par l'auteur.

3° *Capitulation de Strasbourg, scènes historiques,* par le comte Hallez-Claparède ; broch. in-8°, également offerte par l'auteur au comité.

Sont admis comme nouveaux membres de la Société :

Sur la proposition de M. Petit-Gérard, M. Léon Coze, professeur à la Faculté de médecine, à Strasbourg ;

Sur celle de M. l'abbé Straub, M. Metzger, ancien principal du collége de Rouffach.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par le premier secrétaire, est adopté.

Le président propose de fixer la séance générale annuelle de la Société, à Strasbourg, au jeudi 4 décembre, à 2 heures, à l'hôtel de la préfecture. Adopté.

Le président annonce qu'il tient prêt, au besoin, pour une lecture éventuelle en séance générale, la description d'une charte historiée du fonds du chapitre de Surbourg.

M. le colonel de Morlet dépose sur le bureau, de la part de M. le pasteur Ringel, le plan en relief des ruines de Mackwiller, et plusieurs plans et dessins de celles de Dehlingen et de Lorentzen. Il attire l'attention sur une série d'armes, de boucles en fer, incrustées d'argent, sur des monnaies, des

débris de vases et de verreries, trouvés dans des tombeaux de l'époque franque, ouverts dans cette dernière localité.

M. le professeur Oppermann lit un mémoire très-intéressant sur les monuments celtiques du mont Sainte-Odile. Le comité décide que ce mémoire sera lu en séance générale.

Sur la proposition de M. le professeur Oppermann, il est accordé à M. Girold une somme de 78 fr. pour le déblaiement qu'il a bien voulu entreprendre de l'ancienne chapelle située derrière la fontaine Laquiante, au fond de la vallée de Barr, et dont on vient de retrouver les dalles, une partie de l'autel et un bénitier très-bien conservé, taillé dans la pierre. Cette somme sera prélevée sur le reliquat de 120 fr. environ, non dépensé pour le château d'Andlau.

M. Oppermann dépose sur le bureau, de la part de MM. Charles et Gaston Gerhard, un débris de meule retiré de ces ruines, et de la part de M. Nessler fils, à Barr, un éperon en fer, du moyen âge. — Remercîments.

M. de Morlet propose d'allouer, pour la chapelle de Hoh-Barr, une somme de 150 fr., somme que, de son côté, le propriétaire du château s'engage également à dépenser pour la consolidation de ce petit édifice. Le comité fait droit à cette demande. Le comité vote une somme de 250 fr. pour le complément des fouilles de Lorentzen et de Dehlingen.

Il est procédé au vote des médailles à distribuer cette année en assemblée générale.

Ont été proposés :

1° Pour une médaille en vermeil (par M. le colonel de Morlet), M. le pasteur Ringel à Diemeringen ;

2° Pour des médailles en argent (par M. le colonel de Morlet), M. Fischer, homme de lettres à Saverne, et M. Gœtz, agent voyer à Strasbourg; (par M. le professeur Oppermann) M. Girolt, brigadier forestier à Barr ;

3° Pour une médaille en bronze (par M. de Ring), M. Tholmann, garde forestier à Schirrhein.

Le secrétaire communique au comité un passage de lettre dans lequel M. Clément de Grandprey, inspecteur des forêts à Haguenau, lui fait connaître qu'en 1861, au canton dit *Schelmenhofstadt*, en face d'Oberbetschdorf, on a découvert, en creusant les fossés d'une route, une pierre de taille et des fragments de tuiles à rebords très-bien caractérisés.

La séance est levée à 1 heure et un quart.

Séance du Comité du 3 novembre 1862.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Guerber, Heitz, Jung, Klotz, Mathieu de Faviers, Morin, de Morlet, Petit-Gérard, de Schauenburg, Straub et Eissen.

Le premier secrétaire étant absent, lecture est donnée par le deuxième secrétaire du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre.

Une discussion sur le château de Saint-Ulric, à propos de ce procès-verbal, donne lieu à M. le professeur Jung de recommander la conservation, audit château, de quatre assises de mur de l'appareil appelé *opus reticulatum*, qui indiqueraient une origine mérovingienne.

A cette occasion, M. le président propose de décerner à M. Rosenstiel, architecte à Ribeauvillé, une médaille d'argent, pour reconnaître le zèle, le dévouement et le désintéressement avec lesquels cet artiste s'est chargé des travaux de consolidation, votés par la Société, au château de Saint-Ulric.

Le comité, consulté, vote cette médaille, tout en faisant quelques réserves sur certains détails d'exécution des travaux.

Après cette discussion, le procès-verbal est adopté.

M. le président annonce qu'il a écrit une lettre de remercîments à M. Barthe de Saint-Fare, garde général des forêts à Abreschwiller (Meurthe), pour les soins donnés au transfèrement de plusieurs objets antiques (pierres tombales gallo-romaines), provenant de l'ancien comté de Dabo, et placés désormais à l'abri de la destruction dans le musée provisoire de la Société;

A M. Klotz, trésorier, pour des affaires de comptabilité; à M. le maire de Barr, pour le remercier de ses offres obligeantes relativement à des fouilles à exécuter à Sainte-Odile; à M. le préfet, relativement à la fixation du jour de l'assemblée générale; à M. le ministre d'État, une lettre de remercîments pour l'ordonnancement de la somme de 300 fr., destinée aux fouilles de Mackwiller; à M. Ringeisen, pour lui demander un rapport sur l'ensemble des travaux exécutés pendant la campagne.

Il prie ensuite le comité d'approuver une gratification de 80 fr. au copiste, et une autre de 30 fr. au gardien de la bibliothèque. Ces deux dépenses sont adoptées sans discussion.

Un membre propose de porter désormais l'indemnité du copiste à 100 fr. par an, ce qui est accordé.

M. le colonel de Morlet demande l'approbation d'un excédant de dépense de 40 fr. 40 c. aux travaux de Grand-Geroldseck. — Adopté.

La correspondance produit une lettre de la Société archéologique de Bonn, qui demande à entrer en relations avec la Société d'Alsace;

Une autre de M. le ministre d'État, qui remercie de l'envoi du Bulletin;

Une autre de M. Obleyer, de Wissembourg, concernant les travaux exécutés à l'église de cette ville.

M. le curé Guerber lit une notice sur le même sujet, qui rectifie quelques appréciations de la lettre de M. Obleyer. Le comité décide en conséquence qu'une commission se rendra à Wissembourg, pour vérifier, sur les lieux mêmes, l'état et la valeur des découvertes, ainsi que leur signification.

Cette commission sera composée de MM. Guerber, de Schauenburg, Morin, Klotz, Straub, Petit-Gérard.

M. le colonel de Morlet soumet un travail graphique de M. Beilstein, agent voyer, retraçant la situation des tombelles celtiques de la forêt de Brumath. Le comité donne les plus grands éloges à la perfection et à l'élégance de ces dessins, exécutés avec un soin remarquable. Il décide que le plan topographique de ces tombes, et la notice dont M. de Morlet l'a accompagné, seront reproduits dans le Bulletin.

M. le colonel de Morlet fait, à cette occasion, la demande de la médaille de vermeil (petit module) pour M. Beilstein; cette demande est accordée.

Le président demande quel parti le comité entend prendre relativement à un envoi de l'Union des arts de Marseille.

Le comité autorise l'envoi d'un spécimen du Bulletin.

M. le baron Mathieu de Faviers annonce qu'il reste quelques fonds disponibles sur les travaux du château de Hoh-Kœnigsbourg et demande l'autorisation de faire placer à l'aide de ces fonds les portes que le comité a manifesté le désir de voir établir à l'entrée de cette ruine, afin de prévenir les dégradations trop fréquentes que s'y permettent des individus ignares ou mal intentionnés. Il désirerait cependant avoir un dessin d'après lequel ces portes devront être confectionnées.

Le comité prie M. de Faviers de vouloir bien se mettre en rapport avec M l'architecte Ringeisen pour cet objet.

M. le président communique une notice de M. le curé Sieffer, sur la commanderie teutonique de Dhan.

Le comité décide l'insertion de ce travail au Bulletin.

M. le colonel de Morlet annonce que M. le curé Sieffer est chargé, de la part de M. le curé de Reichshofen, de remettre à la Société un vase antique, trouvé sur le parcours du chemin de fer vicinal.

M le professeur Straub entretient le comité d'une visite qu'il a faite à la

chapelle de la Sainte-Vierge, située à l'entrée de Hüttenheim. C'est, dit-il, un très-joli édifice, avec chœur voûté, et remontant probablement au milieu du quinzième siècle. On y remarque trois autels et une chaire, confectionnés en 1724, dans le goût du temps, mais avec beaucoup d'entente. La niche de l'autel principal abrite une des plus belles madones du moyen âge que nous possédions en Alsace. Elle est plus ancienne que l'autel et paraît avoir été sculptée à l'époque de la construction de l'église. Une seconde statue de Vierge, connue et vénérée par le peuple sous le nom de *Muller Gottes am Grasweg*, se trouve dans un édicule placé hors de l'église. C'est une *pietà* du quatorzième siècle, d'une belle expression de douleur, et exécutée avec beaucoup de sentiment.

Quelques travaux faits au chœur, au commencement de ce siècle, pour y placer des stalles, ont amené de profondes lézardes; les autels, surtout les statues, exigeraient une restauration intelligente. Cette restauration se fera prochainement, car le monument est apprécié à sa juste valeur, et M. Straub ne peut que se louer de l'empressement avec lequel M. le maire de la commune, qui a bien voulu l'accompagner dans cette visite, accueillit ses propositions à ce sujet.

Le comité décide que l'on témoignerait à M. le maire de Hüttenheim la satisfaction qu'on éprouve à le voir dans ces louables dispositions.

M. Straub dépose un travail de feu M. Fries, sur les églises de Saint-Louis, de Sainte-Catherine et de Sainte-Madeleine, et propose l'insertion de ce travail dans le Bulletin, avec la reproduction des dessins qui l'accompagnent. — Cette insertion est votée.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 1er décembre 1862.

Présidence de M. SPACH.

Sont présents : M. Schir, vice-président; MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Conrath, Morin, de Schauenburg, Heitz, Bœrsch, Straub, Grass et Klotz, membres du comité.

MM. Coumes et Sabourin de Nanton, membres libres de la Société, assistent à la séance.

Le premier secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° De la part de M. d'Otreppe de Bouvette, président de la Société

archéologique de Liége, *Promenades en zigzag à la recherche d'objets d'antiquité du moyen âge*; broch. in-12.

Du même: *Musée d'art et d'archéologie à Liége.*

2° De la part de la Société d'archéologie et d'histoire de Nassau à Wiesbaden, *Denkmäler aus Nassau*; 1er, 2e et 3e cahiers, in-4°;

Mittheilungen des Vereins in Wiesbaden; broch. in-8°;

Urkundenbuch der Ablei Eberbach in Rheingau; 1er, 2e et 3e cahiers.

Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde; 2 cahiers.

3° *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*; 1862, 1er trimestre.

4° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*; 11e année, 43e et 44e livraisons.

5° *Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts*; 2e et 3e volumes.

6° *Mémoires de la Société dunkerquoise*; 8e volume, 1861-1862.

7° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*; octobre 1862, n° 10.

8° *Messager des sciences historiques de Belgique*; année 1862, 3e liv.

L'ordre du jour appelle M. Eissen à donner lecture du procès-verbal de la séance du 3 novembre dernier, rédigé par lui en l'absence du premier secrétaire.

Ce procès-verbal est adopté.

Sont inscrits comme nouveaux membres de la Société:

Sur la proposition de M. l'abbé Straub, M. le chanoine Schaffner et MM. l'abbé Gœtz et l'abbé Wernert, vicaires à Wissembourg;

Sur celle de M. Heitz, M. Klein, propriétaire à Strasbourg;

Sur celle de M. Spach, M. Dard, sous-préfet à Schlestadt, et M. Fréderic de Bussière, ingénieur civil à Graffenstaden.

Le président donne lecture d'une lettre que lui a adressée M. Schaller, président du Consistoire de la Confession d'Augsbourg à Colmar, dans laquelle il réfute les observations critiques de M. le baron de Schauenburg, sur la restauration, selon lui malheureuse, de l'église appropriée au culte protestant à Colmar, observations qui, par décision du comité, ont été insérées en partie dans le procès-verbal de la séance du 6 octobre dernier.

Le secrétaire demande l'insertion de cette lettre dans le Bulletin. M. de Schauenburg regrette que le secrétaire l'ait prévenu, car il est le premier à s'associer à cette exigence de convenance. Il n'a eu en vue, dit-il, que de maintenir les principes.

Voici la lettre du président du Consistoire:

« Monsieur le président, dans le compte rendu d'une séance de votre

comité il est dit que M. le baron de Schauenburg regrettait amèrement la transformation intérieure de l'édifice destiné au culte protestant; votre comité a cru devoir s'associer à ces regrets.

« Il est vrai que, depuis longtemps, cette église ne présente plus le caractère qui distingue ordinairement les temples catholiques. M. le baron de Schauenburg et les autres membres de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, savent sans aucun doute que l'effet d'ensemble de l'intérieur de l'édifice est détruit depuis trois siècles environ, époque où l'ancien chœur a été séparé de la nef par un mur élevé derrière le jubé. Le chœur sert aujourd'hui de chapelle catholique à l'hospice civil. La transformation actuelle peut même paraître encore *déplorable*[1], si l'on se place uniquement au point de vue de la conservation des choses anciennes; mais les besoins du culte protestant réclamaient depuis longtemps une appropriation plus pratique.

« Amortir le bruit de la rue, retrancher un vaste espace inutile, dans lequel se perdait la voix du prédicateur, faciliter le chauffage, arranger un local pour des cérémonies et des réunions extraordinaires, — c'étaient là les vœux bien légitimes de la communauté. Tous ces arrangements, qui ne sont pas uniquement basés sur des *convenances de comfort,* n'ont pu se faire sans altérer encore le caractère déjà détruit de l'édifice. Les plans qui, peut-être, auraient donné au bâtiment le caractère le plus monumental, portaient la dépense à un minimum de 120,000 fr. Il est évident qu'on a dû reculer devant cette somme. Du reste, ce n'est qu'après avoir reconnu l'impossibilité de construire une église nouvelle, que le Consistoire a pensé devoir sacrifier aux besoins du culte un intérêt purement archéologique. L'opportunité des travaux exécutés pourra toujours être discutée, et certes chacun a le droit de l'apprécier selon ses vues, sans que l'on s'en étonne.

« Mais, ce qui a causé une surprise unanime, ce sont les étranges assertions sur lesquelles M. le baron de Schauenburg base ses observations critiques. L'amour de la vérité nous fait un devoir de vous présenter l'état RÉEL des choses; et la Société que vous présidez, et qui, depuis longtemps, a toutes nos sympathies, doit avoir tout intérêt à être renseignée aussi exactement que possible.

« Or, voici à quoi se réduisent les assertions de M. le baron de Schauenburg. Le *prosaïque plafond plat* ne fait pas *disparaître les voûtes;* car ces voûtes n'ont jamais existé. L'ancien plafond, qui existe encore à huit mètres au-dessus du plafond actuel, est plus plat encore et consiste en planches mal jointes, vermoulues en partie et blanchies à la chaux; le nouveau pla-

1. Toutes les expressions soulignées se trouvent ainsi dans le compte rendu.

fond en plâtre est légèrement cintré et arrondi sur les bords; il n'*égalise* pas *la hauteur des trois nefs*, car il se trouve à 3^{m},60 au-dessus des plafonds des nefs latérales; il ne *coupe* pas *les grandes baies des nefs latérales,* car il n'a été rien changé aux plafonds de ces nefs.

« *L'affreuse couleur brune* est une couleur brun-clair qui recouvre le rebord des tribunes et non pas les *panneaux*. Ceux-ci ne sont pas *veufs de leurs sujets bibliques et évangéliques*, car les anciens tableaux s'y trouvent, nettoyés et entourés de leurs cadres nouvellement dorés. Les sculptures et culs-de-lampe n'ont pas été *envahis* par cette *affreuse couleur ;* ils ont conservé leur ancienne couleur bronzée. *Les piliers en pierre qui supportent la tribune*, et que M. le baron de Schauenburg a vus, ont toujours été et sont des piliers en BOIS, qu'il fallait nécessairement repeindre.

« La chaire n'est pas *seule* à rappeler la destination de l'enceinte; car, en face de la porte principale, se trouve un autel derrière lequel s'élève un grand crucifix. Au-dessus de la porte se trouve un orgue de 38 jeux, qui, vu les dimensions, ne pourrait guère être placé ailleurs que dans une église.

« Si l'un ou l'autre des honorables membres du comité voulait bien se convaincre de la réalité de tout ce qui vient d'être dit, en visitant notre église, il verrait en outre que, loin d'être entrepris et dirigés dans un esprit de vandalisme, les travaux ont été conduits de manière à respecter, autant que possible, le caractère ancien de l'édifice : les grands piliers en pierre, recouverts autrefois d'une épaisse couche de couleur, ont été soigneusement grattés; le jubé, autrefois caché en partie par une épaisse maçonnerie, a été dégagé, gratté, etc.

« Quant à la question de principe, soulevée par M. le baron de Schauenburg, nous observons seulement que ces travaux n'ont pas été exécutés par les *fabriciens* (c'est-à-dire le Consistoire, sans doute ?) sans contrôle d'autorités supérieures. Les plans et devis ont été approuvés par le directoire; le conseil municipal a donné son autorisation; et, ce qui plus est, il a bien voulu concourir à ces travaux, particulièrement en faisant élever, sur tout le développement inférieur de l'un des murs latéraux, un contremur en briques, destiné à assainir le bâtiment et à faire disparaître des taches d'humidité.

« En espérant qu'après ces explications le comité que vous présidez voudra bien juger moins sévèrement et surtout d'une manière plus conforme à la vérité la *mutilation* de l'édifice, nous vous prions, Monsieur le président, d'agréer l'assurance de notre considération très-distinguée.

« Au nom du Consistoire, « *Le président*, SCHALLER. »

Digitized by Google

M. l'abbé Straub, au nom de M. Crepin, professeur de dessin au lycée de Strasbourg, offre à la Société un dessin colorié, extrait d'une des peintures murales de l'église de Rosenwiller.

Remercîments et dépôt dans les archives.

Le président prend la parole. Il annonce que la commission nommée dans la séance du mois d'août dernier pour élaborer une révision des statuts constitutifs de la Société, a terminé son travail. Il soumet au comité les changements proposés par elle. Après un débat assez vif et prolongé, il est décidé que le projet, adopté provisoirement par le comité, sera soumis à la sanction de l'assemblée générale, dans sa réunion du 4 de ce mois.

M. le baron de Schauenburg offre à la Société, au nom de M. Beilstein, agent voyer à Brumath, douze médailles trouvées sur le territoire de cette commune, dont une, en argent, du seizième siècle, et portant l'effigie du pape Paul III, appartient à l'académie de Bologne (1534-1540), et dont deux de plus petits modules sont de l'époque mérovingienne. — Le comité remercie le donateur dans la personne de M. de Schauenburg et ordonne le dépôt de ces médailles dans la collection.

Le comité, avant de se séparer, ouvre à M. l'archiviste-bibliothécaire, sur sa demande, un crédit de 150 fr. pour l'acquisition d'armoires, destinées au placement des livres de la Société.

La séance est levée à 1 heure et un quart.

Séance générale de la Société, tenue à l'hôtel de la préfecture à Strasbourg, le 4 décembre 1862.

Présidence de M. MIGNERET, préfet du Bas-Rhin, président honoraire.

La séance est ouverte à 2 heures et un quart.

Près de cent membres sont présents.

MM. Spach, président de la Société; Schir, vice-président; de Ring et Eissen, secrétaires, sont assis au bureau.

M. le préfet prend la parole, et dans une courte mais chaleureuse improvisation, constate que la Société a continué, cette année, à marcher, comme les années précédentes, vers le but assigné à ses efforts; que le cercle de ses investigations s'est de plus en plus étendu, et que ses travaux ont été couronnés d'un succès mérité. Il en exprime sa reconnaissance à tous les membres, et rappelant l'intérêt et l'affection que, personnellement, il porte

à la Société, il émet l'espoir que son avenir répondra à son passé, et que l'année qui s'ouvre pour elle, continuera dignement celle qui se clôt.

M. le préfet termine, en proclamant lui-même les récompenses que, sur la proposition du comité, la Société accorde à ceux de ses membres ou de l'administration qui lui ont rendu des services signalés.

Ont été décernées :

Une médaille en vermeil, à M. le pasteur Ringel, de Diemeringen, pour ses nombreux travaux d'exploration dans la Lorraine allemande; indépendamment des thermes de Mackwiller, fouilles du Heidenhübel, de Domfessel, de Lorentzen, de Dehlingen;

Une médaille en vermeil (petit module), à M. Beilstein, agent voyer à Brumath, pour confection d'une carte des tombelles celtiques de la forêt de Brumath;

Des médailles en argent, à M. Dagobert Fischer, homme de lettres à Saverne, pour concours actif à la fondation du musée de Saverne, et renseignements historiques donnés au Bulletin; à M. Gœtz, agent voyer à Strasbourg, pour sa collaboration à la carte des voies romaines du Bas-Rhin, et ses beaux dessins des tombes du musée de Saverne; à M. Girolt, brigadier forestier à Barr, pour découverte et travaux dans la chapelle du Bruderhaus; à M. Rosenstiel, architecte à Ribeauvillé, pour le zèle déployé depuis plusieurs années, dans les travaux d'appropriation et de consolidation au château de Saint-Ulric;

Une médaille de bronze, à M. Tholman, garde forestier à Schirrhein, pour concours actif et intelligent, prêté à M. de Ring dans son exploration des tertres celtiques de la forêt de Haguenau, près de Schirrhein.

L'ordre du jour appelle M. Eissen à donner lecture de son rapport sur les travaux littéraires de la Société pendant l'année écoulée.

« Messieurs, dit-il, le zèle de nos sociétaires s'est maintenu au niveau auquel j'ai eu l'honneur de vous le signaler à notre dernière réunion. Mais la Société continue de prendre un développement que tous ceux d'entre vous qui se tiennent au courant des travaux du comité, ont dû remarquer avec satisfaction, et qui se révèle par la constance des admissions nouvelles que chaque procès-verbal doit enregistrer. Il est vrai, jusqu'ici, qu'à cette augmentation numérique de la Société n'est pas venu correspondre un accroissement proportionnel de travaux littéraires, car en ce moment encore cette prospérité matérielle est plutôt un symptôme de la sympathie qu'ont rencontrée nos efforts dans le champ de l'archéologie, un indice du culte très-répandu des souvenirs historiques attachés à notre sol, plutôt que du besoin d'entreprendre des recherches en plus grand nombre, d'en

rédiger le résultat, ou bien de porter le flambeau de la critique scientifique sur les travaux qui se produisent.

« Mais il n'en est pas moins vrai que cet empressement à venir grossir nos rangs, est l'heureux présage d'une ample moisson, car il ne sera pas dit qu'un concours aussi considérable d'hommes d'élite, instruits, animés d'une même pensée, soutenus par les bienveillants encouragements du Gouvernement et de l'autorité supérieure immédiate, restera stérile pour le but que nous poursuivons, celui de conserver aux générations futures tout ce que nous pourrons sauver des monuments qui font une des gloires de ce pays, celui d'élucider de plus en plus, par de consciencieuses et d'infatigables recherches, son histoire si riche, si variée et parfois si dramatique.

« Votre comité, Messieurs, a pensé qu'en présence des besoins nouveaux et des ressources nouvelles, créés par le développement de la Société, la forme de ses publications ne devait pas rester stationnaire. Les dessins qui accompagnent très-souvent les différents travaux, ne pouvaient pas toujours vous être transmis avec tous les soins qu'ils méritaient, vu l'exiguïté du format adopté d'abord pour notre Bulletin. Il fallait, ou bien soumettre les planches à de nombreuses brisures, ou bien réduire les dessins à une échelle qui les rendait insignifiants. La nouvelle série de notre Bulletin, qui a commencé avec la présente année, répond mieux aux besoins en question, et en présence des avantages obtenus, il n'est personne de vous qui regrettera que l'ancien format du Bulletin n'ait pas été conservé, et qui n'accueillera avec satisfaction la différence qui existera désormais entre la première et la deuxième série de nos publications.

« Cet agrandissement du format nous a permis également de recourir plus souvent à un ingénieux procédé, introduit par la maison Berger-Levrault, pour la reproduction facile et exacte de dessins d'une moindre dimension, pouvant être placés dans le texte même. Il en est résulté plus de commodité pour le lecteur, une économie qui n'est pas à dédaigner, et qui résulte de l'emploi moins fréquent de planches spéciales.

« Une table des matières raisonnée a été dressée pour les quatre volumes de la 1re série. Elle donne non-seulement le moyen de retrouver avec facilité toutes les matières qui ont fait l'objet de nos travaux, mais encore la mesure exacte de la part apportée par chaque collaborateur. Les recherches dans les quatre volumes n'exigeront plus aucune perte de temps, et de plus vous aurez sous les yeux les honorables états de service des sociétaires qui ont pris une part active à nos travaux.

« Vous ne restez pas indifférents à la manière dont vos efforts sont ac-

cueillis et jugés au dehors par les hommes compétents qui poursuivent le même but. Aussi est-ce avec satisfaction que vous apprendrez que de nombreuses demandes parviennent à votre comité de la part de sociétés savantes de tous les pays, qui désirent établir des relations avec la nôtre.

« C'est ainsi que l'année qui touche à son terme nous a mis en communication avec la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes; avec celle d'Indre-et-Loire, à Tours; avec celle de Bonn (Prusse rhénane); avec celle de Wiesbaden (Nassau) et avec la Société de géographie à Vienne en Autriche.

« Nous suivrons les divisions accoutumées pour passer en revue les divers travaux dont s'est enrichi notre Bulletin.

« Pour la *période gallo-romaine et les temps antérieurs,* nous avons à enregistrer un travail de M. Nicklès, président de l'Académie Stanislas à Nancy, sur des instruments en silex et des grains de collier de calcaire siliceux, trouvés dans le gravier du diluvium à Saint-Acheul, et démontrant ainsi que le *homo diluvii testis* a existé également dans nos contrées.

Période gallo-romaine et temps antérieurs.

« Poisat, architecte à Belfort. — Notice sur des voies romaines de l'arrondissement de Mulhouse et de Belfort.

« Merck. — Note sur une dalle reproduisant un autel romain, se trouvant dans l'église d'Ainay, à Lyon, mentionné souvent dans les ouvrages de numismatique, mais dont on n'avait jusqu'à présent aucun dessin de l'époque, si ce n'est sur des médailles.

« De Ring. — Note sur une inscription romaine provenant de Horbourg et déposée au musée lapidaire de Colmar. Cette inscription, d'après l'ingénieuse interprétation de mon collègue, pourrait bien enfin nous indiquer la véritable situation de l'*Argentovaria,* que l'on a vainement cherché à déterminer jusqu'ici, d'après le texte de la Table de Théodose et de l'Itinéraire d'Antonin, et pour laquelle autrefois déjà *B. Rhenanus, Guillimann, Schœpflin, Grandidier,* avaient indiqué l'emplacement actuel de Horbourg.

« Le même. — Description de ruines enfouies à l'endroit dit *Schimmelrain,* sur le territoire de Hartmanswiller (Haut-Rhin) et dénotant l'existence d'une importante *villa* romaine, détruite violemment pendant une invasion de barbares.

« Le même. — Relation des fouilles exécutées dans les tombelles celtiques de la forêt de Haguenau, près de Schirrhein, et dans les deux cantons forestiers du *Schirrheinerweg* et du *Fischerhübel,* avec d'intéressants dessins placés dans ce texte. Le résultat de ces investigations paraît devoir établir

Digitized by Google

que l'établissement celtique, qui avait son lieu de sépulture dans cette forêt autrefois sacrée, était bien antérieur à la prise de possession de la rive gauche du Rhin par les Romains.

Moyen-âge.

« MOSSMANN. — Recherches sur l'ancienne constitution de la commune de Colmar, révélant une foule de documents inconnus jusqu'ici.

« BARDY. — Renseignements sur les premiers temps du château de Belfort.

« JUNG. — Note sur la symbolique de la décoration du grand portail de la cathédrale de Strasbourg. Ce travail a eu le mérite de provoquer une discussion fort intéressante, appuyée sur les documents et les convictions les plus respectables, et le mérite non moins grand, selon nous, de mettre au jour un précieux document historique. Nous voulons parler d'une lettre du professeur Herrmann, du 18 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible, lettre qui intervient pour sauver, au nom de l'art et de l'histoire, les inestimables trésors de statuaire qui décoraient la cathédrale de Strasbourg, et qu'un des énergumènes les plus méprisables que le tourbillon révolutionnaire ait jamais poussés aux affaires publiques dans cette cité, j'ai cité le maire Monnet, fit détruire en dépit même d'un décret rendu par la Convention nationale pour sauvegarder les monuments historiques.

« FRIES. — Notice architectonique sur l'église Saint-Thomas de Strasbourg, annotée par M. Straub.

« BARDY. — Notes sur l'église d'Étueffont-haut et sur celle de Saint-Dizier, avec des dessins.

« SPACH. — Note sur l'abbaye de Neubourg au moyen âge et sur la navigation du Rhin, avec une série de pièces justificatives, consistant en lettres-priviléges et chartes, et une liste des abbés de ce monastère depuis l'an 1130-1790.

« OHLEYER. — Lettre sur la découverte de fresques à l'église Saint-Paul de Wissembourg.

« STOFFEL. — Lettre sur l'église fortifiée de Dœrrenbach (Bas-Rhin).

Renaissance et temps postérieurs.

« BARDY. — Notice sur des pierres tombales d'Étueffont (Haut-Rhin).

« SPACH. — Notice biographique sur l'archéologue strasbourgeois *Jérémie-Jacques Oberlin.*

« ZIMBERLIN. — Note sur une pierre épigraphique de l'ancien couvent

de Luppach, intéressante pour l'histoire de ce couvent, pour celle des évêques de Bâle et pour la famille d'Uttenheim.

Embrassant diverses périodes.

« INGOLD. — Note sur l'*Ochsenfeld* entre Thann et Wittelsheim, ses antiquités et ses traditions, la *planities magna et in ea tumulus terreus satis grandis* des commentaires de J. César, qui y remporta sa grande victoire sur Arioviste.

« Vous le voyez, Messieurs, le zèle ne s'est point refroidi, et ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire en commençant, tout semble promettre au contraire un avenir glorieux à notre Société. C'est un spectacle consolant que cette sympathie pour les travaux scientifiques, entrepris sans arrière-pensée de bénéfice, à une époque qui, malheureusement, ne se distingue que trop par son culte presque exclusif des intérêts matériels, à une époque à laquelle on serait quelquefois tenté d'appliquer comme devise le mot sévère de Juvénal :

Unde habeas, quærit nemo, sed opportet habere.

« Félicitons-nous, Messieurs, de cette sympathie si manifeste et si désintéressée, félicitons-nous surtout de posséder, à la tête de notre administration départementale, un magistrat ami de la science, qui a su deviner le premier cette louable disposition des esprits, qui a su l'organiser, lui donner une forme et un corps, qui ne cesse de protéger ses développements, et qui aujourd'hui doit trouver, dans le succès si éclatant de sa création, une bien douce et bien digne compensation aux austères et impérieux devoirs de son éminente position. »

Ces dernières paroles sont accueillies par les applaudissements de l'assemblée.

M. Ringeisen est appelé, à son tour, à donner lecture de son rapport sur les travaux de consolidation exécutés dans les deux départements, pendant l'exercice 1862.

« Vous savez, Messieurs, dit le rapporteur, que le Haut-Rhin, dans le désir d'exciter l'émulation de ses membres pour l'exploration des antiquités et la consolidation des nombreux monuments qui couvrent son sol, s'est constitué en sous-comité à Colmar. Si ce résultat doit être atteint, et nous devons l'espérer, nous n'aurons qu'à nous féliciter de cette initiative.

« Nous avons été déjà convoqués à deux séances, nous avons promis notre concours qu'on a bien voulu nous demander. Une commission spéciale, nommée à cet effet, a été chargée d'explorer plusieurs châteaux, de faire des propositions et d'organiser les moyens d'exécution.

Éguisheim : 700 fr.

« Elle se propose d'utiliser, pendant la campagne prochaine, les 700 fr. que vous avez mis depuis deux années à sa disposition pour les châteaux d'Éguisheim.

Engelbourg : 200 fr.

« Des travaux de consolidation ont été entrepris au château d'Engelbourg, près de Thann, sous la direction de MM. Ingold, à Cernay, et Mecklin, de Thann ; il m'a été impossible de disposer d'un moment pour me transporter sur les lieux et me concerter avec ces messieurs ; je ne pourrai donc pas vous rendre compte des travaux. M. le vice-président du sous-comité de Colmar m'avait fait espérer un rapport de M. Ingold pour la séance d'aujourd'hui.

« En son absence, j'aurai l'honneur de vous rendre compte à la prochaine réunion du résultat obtenu.

Saint-Ulrich : 170 fr.

« Dans le rapport de l'année dernière, j'avais indiqué qu'une partie du crédit de 400 fr. que vous aviez voté pour cet exercice, n'avait pu être employée par M. Rosenstiel, architecte de la ville de Ribeauvillé, notre collègue, qui a bien voulu se mettre à la disposition de la Société et qui dirige ces travaux depuis quatre années avec un dévouement exemplaire.

« Les déblais exécutés sur une vaste échelle ont mis à jour des parties très-intéressantes et ont permis de reconnaître les moyens de communication entre les parties si diverses et si accidentées de ce château. Le moment de la consolidation est arrivé. On conçoit les difficultés et les hésitations à cet égard. Il est si difficile de former des ouvriers, de les suivre dans leurs moindres actions, de leur faire abandonner leurs pratiques habituelles, pour les conformer au mode des époques qu'ils sont appelés à continuer, qu'il faut savoir gré au travailleur modeste du concours désintéressé qu'il nous apporte. Quelques essais mal réussis, devront être refaits ; mais des travaux importants de consolidation ont été effectués avec entente et bonheur. Nous avons été heureux d'avoir eu l'occasion de les signaler. Les 400 fr. de l'année dernière ont été complétement employés, et il a été fait sur l'exercice 1862 une dépense de 170 fr., que vous voterez en remerciant notre honorable collègue de son zèle et de son dévouement.

« Les chemins qui conduisent au château sont entretenus avec soin par la municipalité, qui mérite à cet égard les plus grands éloges.

Landsberg : 300 fr.

« Je vous ai entretenu les années précédentes de la situation du Landsberg, des craintes que nous inspirait une des parties importantes de ce château; un pan tout entier de la grande tour s'était écroulé; des lézardes profondes et des disjonctions importantes nous faisaient craindre de nouveaux malheurs; jusqu'à ce jour ils ne se sont pas réalisés. Les propriétaires du château n'ont pas désespéré. M. de Türckheim, avec lequel je suis heureux d'entretenir d'excellentes relations, avec un courage digne des plus heureux résultats, veut s'attaquer à la difficulté même. Des préparatifs ont été faits pendant toute cette campagne; un architecte, amateur des antiquités, pendant son séjour à Truttenhausen, a exploré le château, a médité sur les moyens les plus avantageux à employer pour arriver à bonne fin. Des échafaudages solides ont été commencés; ils seront continués pendant cet hiver, de manière à faciliter les explorations jusqu'au haut de la tour, et après avoir arrêté définitivement les travaux à exécuter, M. de Türckheim mettra les ouvriers à l'ouvrage.

« Vous comprendrez, Messieurs, que nous ne devons pas seulement faire des vœux pour la complète réussite d'une entreprise si importante. J'aurai l'honneur de présenter en son temps une nouvelle requête au bureau, et j'ose espérer que vous ne refuserez pas votre assentiment au concours que je demanderai à la Société, dans la limite de ses ressources.

Kœnigsbourg : 400 fr.

« Vous ne vous lassez pas d'accorder annuellement des allocations pour réparations au Kœnigsbourg, et c'est avec raison. S'il ne présente pas toutes les richesses sculpturales des différents châteaux dont j'ai eu déjà l'occasion de vous entretenir, il est certes le plus important comme dimensions, comme force et comme spécimen des anciens châteaux forts, spécialement destinés à la défense. La rudesse de sa construction répond bien à l'âpreté des rochers qu'il domine; on sent à son aspect que les maîtres qui l'ont construit et défendu, devaient participer de la nature des habitants ordinaires de ces régions, de l'aigle et de l'épervier. Si notre civilisation nous met à l'abri des tentatives de ces guerriers pillards, que nos ancêtres n'ont eu que trop à combattre, n'est-ce pas un devoir pour nous de conserver avec soin à nos enfants ce qui reste encore de leur repaire, de ce cadavre gigantesque dont quelques érudits seuls connaissent les secrets. En attendant son histoire complète, l'amateur, le touriste, aime à considérer ces vastes constructions, ces puissants murs, ces voûtes bizarrement suspendues, qui l'étonnent, et jouit de l'admirable aspect qui se déroule à ses

Digitized by Google

pieds, soit qu'il se tourne vers le Rhin, ou vers les gorges des montagnes.

« Vous avez déjà beaucoup fait pour ces ruines ; vous avez relevé des murs, maintenu des voûtes, consolidé des parties tellement menaçantes que le gouvernement, sollicité dans le temps à y concourir, avait jugé à propos de l'abandonner. Vous avez eu plus de confiance ; vous y avez appliqué peu à peu quelques ressources, qui ont permis d'aller au plus pressé, d'arrêter les écroulements et de se reconnaître dans ce désordre.

« L'année dernière on avait repris de grands parements écroulés le long de la façade d'entrée, qui laissaient à nu quelques parties faibles de la primitive construction romane, et auraient pu entraîner la ruine de toute cette partie de l'édifice, si on avait laissé aux ouragans le temps de continuer l'œuvre de destruction que la main des hommes avait si bien commencée. Cette opération difficile avait bien réussi. Cette année nous avons été plus audacieux : nous avons continué le même travail sur le sommet des murs, vers l'angle sud-ouest du grand bâtiment, là où la voûte de la grande salle d'assemblée se retourne vers la chapelle.

« Vous vous le rappelez peut-être encore, Messieurs, notre première opération dans ce château, lors du cri d'alarme poussé par notre honorable fondateur, avait été de consolider cette partie de voûte qui menaçait d'entraîner le reste. Nos premiers essais furent timides, et s'il fallut du courage pour entreprendre ces travaux périlleux, au moins le succès répondit-il à notre bonne volonté et à notre confiance. Vous concevez, Messieurs, qu'au milieu d'aussi vastes ruines il ne nous a pas été possible de procéder méthodiquement ; mais qu'il nous a fallu courir au plus pressé, soutenant çà et là ce qui menaçait, sans détourner nos regards du programme arrêté à l'avance.

« Maintenant que le péril est partout conjuré, nous avons pu revenir sur des travaux que nous avions été obligés de retarder. C'est ainsi que nous venons de rétablir les deux parements extérieurs, correspondant à la hauteur des voûtes et que leur poussée avait détachés du massif du mur. Ces parements en appareil de pierre à bossages rustiques ont été refaits avec les anciennes pierres de taille que nous avions eu soin de recueillir. Grâce à l'expérience de notre petit noyau d'ouvriers, qui ne doute plus de rien, et à la persévérance de notre collègue, M. de Faviers, ces travaux ont parfaitement marché.

« Nous avons encore continué les travaux de couronnement de l'escalier circulaire en pierre, dans l'angle intérieur sud-ouest de la grande cour. Ces travaux et quelques autres de moindre détail, qui, peut-être, nous sommes heureux de pouvoir le dire, échapperont aux yeux de la plupart

des visiteurs, nous permettent d'attendre pour le grand château, et si vous nous continuez votre intérêt, d'entreprendre des déblais et des consolidations au petit château vers l'ouest. M. le colonel de Morlet, qui l'a exploré avec soin, y attache une grande importance, aussi bien au point de vue de l'histoire, que de ses corrélations avec le grand château. Il ne doute pas qu'une étude plus approfondie ne conduise à des aperçus qui ont échappé jusqu'à ce jour et n'explique plusieurs faits restés encore obscurs dans son histoire.

Il est évident que le premier travail à faire devrait consister dans les déblais et l'établissement de chemins accessibles; car jusqu'à présent, au milieu des décombres et des végétations qui l'entourent, il n'est praticable qu'à la jeunesse aventureuse, et celle-là s'occupe moins de recherches archéologiques que des impressions du moment, sans la moindre préoccupation des dégradations qu'elle occasionne quelquefois même par manière de passe-temps. A ce sujet, constatons cependant que si la manie d'écrire sur les murs et de briser n'est pas complétement passée, il faut reconnaître que bien peu de détériorations graves sont à déplorer, surtout si l'on considère le nombre considérable de visiteurs de toute nature qui parcourent ces ruines, à tout moment, sans la moindre contrainte, ni surveillance aucune. Je crois pour ma part y voir un progrès qui se produit comme celui de nos villes, qui peuvent laisser impunément les fleurs de leurs jardins et de leurs squares aux atteintes de la population même la moins conservatrice; le tout est de commencer et de persévérer. Espérons que la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace continuera son influence salutaire non-seulement pour la consolidation des monuments intéressants qui subsistent sur notre sol, mais encore pour la propagation des principes qu'elle représente.

« Pour nous, Messieurs, nous ne regrettons qu'une chose, c'est que nos devoirs journaliers ne nous permettent pas de consacrer plus de loisirs à des travaux auxquels vous attachez si justement de l'importance et qui sont pour les esprits sérieux la source des plus douces jouissances. »

A la suite de ce rapport, M. l'architecte Ringeisen, sur l'invitation du président, veut bien donner lecture de celui de M. Furst, sur le château du Grand-Geroldseck.

« Les ruines de ce manoir, près de Saverne, étaient autrefois inabordables.

« Grâce aux soins intelligents du garde forestier Antzenberger (médaillé par la Société en 1861), les ronces ont disparu et les pierres écroulées furent mises de côté.

Digitized by Google

« Un sentier convenable et des escaliers adroitement pratiqués permettent aujourd'hui d'arriver à toutes les parties du château, qui est devenu un but de promenade pour les Savernois et les touristes.

« M. le colonel de Morlet, dans sa sollicitude pour notre intéressante contrée, a obtenu du comité de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, une somme de 300 fr. pour faire exécuter des déblais.

« Ces déblais ont mis à jour la moitié d'une salle de $10^{m},65$ de large sur $22^{m},00$ de long.

« Le plafond de cette salle était formé par 18 voûtes d'arrêts plein-cintre, reliées par des arcs doubleaux et soutenues par des piliers en grosse maçonnerie de 2 mètres de haut sur 60 centimètres d'épaisseur.

« De simples dalles chanfreinées forment les bases et les chapiteaux.

« Le sol et trois des parois de cette salle sont en roc taillé ; la face vers la vallée est en maçonnerie percée de neuf baies.

« Deux larges portes donnent accès dans cette salle, et l'on voit la naissance d'un escalier tournant qui devait mener aux étages supérieurs.

« Près de 300 mètres cubes de décombres furent extraits de cette salle et répandus dans la vallée; une quantité de fragments de poterie de peu d'importance et de ferrailles furent trouvés et mis de côté.

« Après les travaux de déblai, qui ont absorbé la totalité du crédit disponible, M. de Morlet a jugé nécessaire de reconstruire une partie des piliers dont les matériaux se trouvaient répandus sur le sol.

« Ce travail fut exécuté au moyen d'une faible somme que le comité a bien voulu accorder en sus du crédit primitif. »

Après la lecture de ces deux rapports, écoutés avec le plus grand intérêt par l'assemblée, M. le Préfet, auquel le secrétaire a remis un numéro de la Revue des sociétés savantes, s'empresse de faire part que la commission des comités près du ministère de l'instruction publique, chargée de classer les sociétés des départements suivant l'importance de leurs travaux, en vue des subventions annuelles que leur accorde M. le ministre, a formé trois catégories de ces sociétés, et que la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace figure parmi les onze sociétés comprises dans la première catégorie.

La parole est à M. Klotz, pour la lecture de son rapport sur la situation économique de la Société.

Exposé des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1861-1862.

Section 1re. — Recettes.

Chapitre I.

	Allocations du budget.	Détails.	Totaux.
Art. 1er. Reliquat de l'exercice précédent, estimé à	4,000f »c		
Ce chiffre, grâce à la subvention extraordinaire du département du Bas-Rhin (2,000 fr.), s'est élevé à		5,200f25c	
Il y a lieu d'y ajouter, pour reliquat sur les fonds alloués à M. de Ring pour fouilles dans la forêt de Haguenau près de Schirrhein		3 90	
et pour un reliquat de compte qui était dû par la maison Levrault . . .		14 90	
			5,219f05c

Chapitre II.

	Allocations du budget.	Détails.	Totaux.
Art. 2. Le produit des cotisations de l'année, prévu pour 360 sociétaires, à	3,600 »		
a été pour 254 sociétaires du Bas-Rhin, 129 » du Haut-Rhin, 383[1] » au total de		3,830 »	
En y ajoutant, pour quatre paiements arriérés et un anticipé,		50 »	
cet article a produit			3,880 »

Chapitre III.

	Allocations du budget.	Détails.	Totaux.
Art. 3. Les subventions émargées à	1,000 »		
ont été :			
A reporter	1,000 »		9,099 05

1.

Coupons détachés du registre		403
Démissions	9	
Décès	3	
A rentrer	8	
		20
Nombre égal		383

Digitized by Google

	ALLOCATIONS DU BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report	1,009ᶠ »ᶜ		9,099 05
1° Du ministre de l'instr. publ. .		300 »	
2° Du département du Haut-Rhin		500 »	
3° Du département du Bas-Rhin		2,000 »	
Ensemble			2,800 »
Total des recettes prévues	8,600 »		
» effectuées . . .			11,899 05
Soit une augmentation sur les prévisions de	3,299 05		

SECTION 2. — DÉPENSES.

Chapitre I.

Art. 1ᵉʳ. Allocation pour fouilles, gratifications, transports de fragments et achats de médailles	700ᶠ »ᶜ			
Les dépenses ont été :				
1° Pour fouilles dans la forêt de Haguenau, sous la direction de M. de Ring . .		112ᶠ »ᶜ		
et près de Benfeld sous celle de M. Nicklès		100 »	212ᶠ »ᶜ	
2° Pour gratifications :				
Au sieur Vierling, pour moulages		100 »		
Au sieur Berzelbach, de Gambsheim		5 »		
Au sieur Sieber, de Munich		5 »		
Aux ouvriers du chemin de fer de Wasselonne . . .		25 »	135 »	
3° Pour transport de fragments :				
Déboursés de M. Morin .		11 50		
Paiement au sieur Gottié		10 »	21 50	
4° Pour achat de médailles, boîtes et port . . .		» »	198 50	
				567ᶠ »ᶜ
A reporter				567 »

	Allocations du budget.	Détails.		Totaux.
Report				567f »c
Chapitre II.				
Art. 2. Frais de publication du Bulletin de la Société.	2,400 »			
Tome IV, 1re et 2e livrais.				
1° Dépenses pour les planches :				
Deux notes de M. Simon.		470 40		
Une note de M. Lemaître		20 »		
Remboursement à M. de Schauenburg pour frais d'enluminures et photographies		228 »		
		718 40		
2° Dépenses pour le texte :				
Note de la maison Ve Berger-Levrault		2,027 40		
			2,745 80	
Art. 3. Frais de bureaux.	400 »			
Les dépenses se sont élevées, pour fourniture de papier, enveloppes, billets de convocation et d'ordre du jour, etc.		169 »		
Affranchissements et ports		86 45		
Pour gratifications :				
Au sieur Fastinger, employé des archives		150 »		
Au gardien de la bibliothèque		30 »		
Aux garçons de bureau de la préfecture		32 »		
			467 45	
Art. 4. Frais de perception	50 »			
Payé au collecteur de la ville		40 »		
Frais payés dans l'arrondissement de Schlestadt . .		» 40		
			40 40	
A reporter			3,253 65	567 »

	ALLOCATIONS DU BUDGET.		DÉTAILS.	TOTAUX.
Report			3,253f 65c	567f »c
Art. 5. Frais de déplacemt.	100 »			
Il a été payé pour les débours és d'une commission qui s'est rendue à Altorf et à Rosenwiller		15 »		
			15 »	
Art. 5. Frais de reliure et de mobilier	100 »			
Payé une note au sieur Horst		28 90		
			28 90	3,297 55
Chapitre III.				
Art. 7. Travaux de conservation, émargés pour la somme de	3,500 »			
Sommes payées sur votes spéciaux :				
1° A M. Ringeisen, pour le château d'Éguisheim (reporté sur Hoh-Kœnigsbourg).			700 »	
pour le château Saint-Ulric			400 »	
» de Landsberg			200 »	
2° A M. Fürst, pour le château de Greiffenstein, en deux allocations . (pièces justificatives jointes).			400 »	
3° A M. Morin, pour l'église d'Obersteigen . (pièces justificatives jointes).			259 90	
4° A M. Ringel, pour Mackwiller (ruines de) (pièces justificatives jointes).			200 »	
5° A M. Straub, pour les peintures à l'église de Rosenwiller			100 »	
				2,259 90
A reporter				6,124 45

Digitized by Google

	ALLOCATIONS DU BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report			6,124f 45c

Chapitre IV.

	ALLOCATIONS DU BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Art. 8. Réserve et dépenses, émargées à.	1,550 »		
Il n'y a pas eu lieu. . . .		» »	» »
Total des dépenses prévues	8,600 »		
Total des dépenses effectuées			6,124 45
Soit une diminution sur les prévisions des.	2,475 55		

RÉSUMÉ.

Les recettes effectuées ont été de	11,899 05
Les dépenses se sont élevées à.	6,124 45
D'où résulte un excédant de recettes de . . .	5,774 60

Ce chiffre dépasse de 574 fr. 35 c. l'excédant de 5,200 fr. 25 c. obtenu l'an dernier ; il confirme la situation prospère des finances de la Société en augmentant son fonds de réserve et de roulement.

Acte est donné à M. le trésorier de cet exposé.

M. le préfet relève l'heureux résultat signalé par son auteur, et, sur sa proposition, l'assemblée vote d'unanimes remercîments à M. Klotz.

M. Spach se lève, et commence par la lecture d'un projet de modification des statuts, indiqué par l'ordre du jour.

« Messieurs, dit-il, aujourd'hui, plus que jamais, je réclame toute votre indulgence. Vos moments sont comptés ; j'ai laissé à mes collègues le soin de vous entretenir de nos travaux et de notre situation financière, et je ne puis vous entretenir que de quelques détails arides de réglementation.

« Dans la séance générale du 5 décembre 1861, vous nous avez chargés de vous présenter un projet de modification ou d'addition aux statuts, pour adjoindre au comité quelques fonctionnaires, dont la présence pouvait y apporter, ou de nouvelles lumières, ou l'appui de leurs noms et de leurs positions.

« J'aurais préféré, pour ma part, que l'on ne touchât d'aucune manière à notre charte fondamentale, émanée du fondateur de notre société, sauf

à combler, dans la pratique, les lacunes que révélerait la suite de notre administration. Mais mon opinion individuelle devant s'effacer devant le désir de mes collègues, j'ai par conséquent l'honneur de vous proposer la rédaction suivante, qui serait inscrite après l'alinéa 3 de l'article 4 des statuts :

« Sont adjoints au comité :

« M. l'ingénieur en chef du département;

« M. l'ingénieur en chef des travaux du Rhin;

« M. le conservateur des forêts;

« M. l'architecte en chef du département;

« M. l'architecte en chef de la ville de Strasbourg.

» Je vais tout à l'heure vous soumettre, pour le comité de Colmar, l'application du même principe.

« Le comité a cru ne pas dépasser ses pouvoirs, en vous proposant de modifier, par une rédaction plus complète, l'alinéa 6 du même article 4, et de le consigner à l'avenir en ces termes :

« Les autres membres du bureau sont désignés par le conseil d'administration, qui les choisit *annuellement* dans son sein. »

« Cette modification tend à soumettre à une réélection, au sein du comité, le vice-président, les secrétaires, le trésorier, l'archiviste, de même que votre président est tenu, tous les ans, au sein de votre assemblée, de déposer son mandat et de recevoir de vos mains ou le renouvellement de ses honorables fonctions, ou bien un successeur de votre choix. — On a pensé que le même principe devait être uniformément appliqué, et qu'une omission, inaperçue lors de la première rédaction des statuts, devait être réparée. Vous voudrez bien, tout à l'heure, vous prononcer à ce sujet.

« Je dois maintenant vous rappeler un fait assez considérable qui s'est produit dans la dernière assemblée générale tenue à Colmar, le 27 avril dernier. — Vers la fin de la séance, M. le préfet du Haut-Rhin, se faisant l'organe de plusieurs membres de notre Société, en résidence dans son département, manifesta le désir que le sous-comité de Colmar tînt des séances plus régulières, plus fréquentes; qu'il fût autorisé à entendre la lecture de mémoires, à prendre des mesures préalables pour des affaires de conservation locales, et que l'adjonction de quelques nouveaux membres vînt imprimer à cette réunion un caractère d'activité qu'elle n'avait point eu jusqu'ici.

« Nous nous sommes empressés, Messieurs, de déférer à ce vœu, qui était rationnel et légitime. Toutefois, M. de Schauenburg et votre président se sont permis de signaler sur place les dangers d'une séparation qui

pourrait surgir de cet incident, si les membres du Haut-Rhin ne manifestaient pas l'intention bien arrêtée de demeurer unis, non-seulement de tendance, mais d'intérêt et d'action, avec le comité central séant à Strasbourg.

« Les assurances les plus formelles nous furent données, séance tenante, par M. le préfet lui-même, et nous pûmes, sous l'impression de cette garantie, élaborer un projet de règlement ou d'arrêté que vous avez trouvé à la page 83 de la deuxième livraison de la nouvelle série de notre bulletin.

« Nous soumettons à votre sanction les quatre articles de cet arrêté, ainsi conçus :

(Voir p. 85 et 86 du présent volume.)

» Dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis l'assemblée du printemps dernier, nous avons perdu l'un de nos collègues du Haut-Rhin : M. le conservateur des forêts, Zæpfel, vient de mourir, laissant des regrets unanimes dans son département. — Un autre membre, proposé dans l'origine pour le comité du Haut-Rhin, n'a pu y siéger, pour cause de maladie prolongée. Nous vous prions de vouloir bien remplacer ces deux membres, sur la proposition faite en séance du sous-comité de Colmar, le 17 novembre dernier, par M. Huot, conseiller à la cour impériale, et par M. Frantz, chef de division à la préfecture du Haut-Rhin. — M. Huot a déjà pris rang parmi nos collaborateurs, par un travail méritoire sur l'abbaye de Marbach; il vient de lire, en séance du 17, un autre mémoire sur les maisons prébendaires du chapitre de Colmar au onzième siècle.

« M. Frantz est connu honorablement des lecteurs de la *Revue d'Alsace;* il rend, d'ailleurs, par sa position à la préfecture du Haut-Rhin, des services fréquents à notre Société.

« Je pense que vous approuverez, sans hésiter, les propositions de nos collègues.

« De même que notre comité central s'est adjoint MM. l'ingénieur en chef du département et le conservateur des forêts, les mêmes fonctionnaires figureront de droit dans le sous-comité du Haut-Rhin.

« Je dois vous rappeler, enfin, que vous avez à remplacer quatre membres sortants; ce sont MM. de Morlet, Guerber, Oppermann et Heitz, et à décider du sort de votre président. Soit que vous prolongiez son mandat annuel, soit que vous remettiez cette mission à quelque collègue plus méritant, il s'efforcera de rendre, pour sa part, les services que la Société a le droit d'attendre de la part de tout membre zélé, mais plus spécialement de ceux qu'elle a honorés pendant quelque temps de sa confiance.

« Maintenant que j'ai tracé le cadre des opérations auxquelles vous voudrez bien procéder tout à l'heure, vous me permettrez, avant de déposer mon mandat, d'appeler votre attention sur une carte des environs d'Ell (l'ancien Helvetus), que l'un de vos membres actifs, M. Napoléon Nicklès, de Benfeld, vient de soumettre à l'examen du comité, et que nous avons l'honneur d'exposer sur le bureau. C'est le relevé consciencieux de deux grandes routes romaines, et des routes vicinales antiques, qui traversaient ce territoire. — M. Nicklès, en sa qualité de naturaliste, habitué à scruter les localités, a, pendant plusieurs années, consacré ses heures de loisir à l'exploration de ce terrain circonscrit, inscrivant sur place, et peu à peu, les distances, les reportant consciencieusement sur le papier, et arrivant ainsi à une exactitude géométrique qu'on applique rarement à des recherches et à un mesurage sur une plus grande étendue du sol. Vous retrouverez bientôt, je l'espère, quand il aura mis la dernière main à son texte explicatif, vous retrouverez dans notre bulletin la preuve matérielle de mon dire.

« Ceux des membres qui s'intéressent à de semblables recherches, voudront bien aussi donner quelques moments d'attention et d'examen au carton dans lequel M. Beilstein, agent voyer à Brumath, a réuni les coupes et plans des *tumuli* de la forêt de Brumath, dont il donne la carte détaillée, travail qui lui a valu de notre part une médaille d'honneur.

« Le mémoire de M. le curé de Haguenau mettra en relief la part que son collègue, M. le curé Schaffner, de Wissembourg, a prise aux beaux travaux de restauration dans l'église abbatiale de Wissembourg; il fera valoir, je pense, le zèle infatigable de M. le professeur Ohleyer pour la mise au jour des peintures à fresque de cet ancien édifice. Je n'ai donc point à m'en occuper. Mais je dois relever le mérite modeste de M. le curé Cachol, de Neuwiller, qui donne aussi des soins assidus à l'admirable monument, consacré au culte catholique, dans cette localité pittoresque. C'est une simple indication que je me permets. M. le professeur Straub, occupé en ce moment de la rédaction d'un travail d'ensemble sur l'église paroissiale de Neuwiller, sera plus en mesure que moi de signaler les détails auxquels M. Cachol a mis la main.

« Vous voyez, Messieurs, que sur plusieurs points du département, notre œuvre porte ses fruits et continue à rallier à elle, dans tous les rangs de la société, des esprits distingués, désintéressés, qui lui consacrent une partie de leurs loisirs et quelquefois une partie de leurs ressources personnelles. Nous ne pouvons qu'encourager, que signaler à l'attention de nos compatriotes ces louables tentatives, et donner à ces fervents amateurs de l'archéologie, l'assurance que notre province tient compte de leurs efforts,

qu'ils trouvent une appréciation méritée au ministère de l'instruction publique, au ministère d'État, et aux pieds mêmes du trône.

« Un seul regret me saisit à la vue de ces louables travaux entrepris en Alsace, c'est que la passion pour les œuvres de l'antiquité et du moyen âge ne trouve pas à s'exercer chez nous sur une plus grande échelle, et sur un plus grand nombre de monuments. Chez nous, c'est plutôt la matière qui pourra faire défaut, que les travailleurs bénévoles et enthousiastes. Nous ne pouvons nous flatter d'aboutir à de grandes découvertes, comme les explorateurs savants et artistiques en font dans d'autres parties de la France, indigène et algérienne, de l'Europe, et du monde asiatique ou transatlantique. Je me prends surtout à jeter un œil de convoitise sur nos voisins de la Suisse romane et allemande, qui arrachent du fond de leurs lacs, depuis une dizaine d'années, toute une série d'ustensiles et d'armes, et des débris de cabanes, témoins éloquents d'une génération anté-historique de pêcheurs et de chasseurs.

« Mais dans le cercle restreint, où notre activité peut se déployer, que de jouissances pourtant réservées à tous ceux qui aiment à embrasser l'ensemble de l'histoire du sol, et qui ne cultivent point sans une prédilection exclusive une spécialité de notre passé! Réservons, Messieurs, une place égale dans notre intérêt à toutes les tendances, pourvu qu'elles s'appliquent à mettre en relief les temps et les hommes qui ne sont plus; que les rudiments de l'art, au fond des tertres de nos forêts, trouvent en temps et lieu leur place au soleil, comme les produits de la civilisation gallo-romaine, et de celle qui s'est déployée sous le sceptre des rois de France et des empereurs d'Allemagne. A défaut du mausolée d'Halicarnasse, d'aqueducs claudiens ou de thermes antonines, continuons à donner des marques d'encouragement à ceux de nos membres qui signalent sur les plateaux de la Lorraine, sur la crête et aux pieds des Vosges, quelques traces de la vie civile et militaire des anciens, à ceux qui, dans les temples chrétiens, retouchent les contours presque effacés de l'auréole des saints, même à ceux qui ne dédaignent point les legs de la Renaissance et des siècles plus rapprochés de nous. Ne renions point, je vous en supplie, une devise vulgaire, si vous voulez, mais éminemment pratique :

« *Unum facere, et alterum non omittere;*

« Ce qui signifie, dans une traduction libre : faire converger toutes les tendances vers un seul et même but.

D'unanimes applaudissements accueillent la fin de ce discours.

M. de Ring demande la parole.

M. le président honoraire fait observer que l'assemblée doit d'abord voter sur les modifications proposées des statuts.

Le secrétaire répond que c'est justement pour ce sujet qu'il demande la parole. Il rappelle à l'assemblée qu'à l'origine de la Société il a accepté le portefeuille, lorsque personne d'entre les membres du comité, alors nommés, ne voulait s'en charger. Il est prêt à résigner ses fonctions, si on lui donne un successeur; seulement il croit devoir engager l'assemblée à nommer elle-même le secrétaire, comme elle nomme le président et à lui donner le titre de secrétaire perpétuel, et celui de secrétaire adjoint au second secrétaire; ou si cette combinaison n'a pas son approbation, de donner au premier secrétaire, comme le font un grand nombre de sociétés savantes, le titre de secrétaire général et de lui conserver ces fonctions aussi longtemps qu'il sera maintenu au rang des membres du comité.

M. le préfet prend la parole. « La mesure, dit-il, sur laquelle vous allez voter, est une mesure essentiellement impersonnelle et qui n'implique un blâme pour personne. Il ne s'agit ici absolument que du règlement: les statuts seront-ils maintenus ou modifiés? Voilà toute la question. L'assemblée générale votera; ce sera au comité d'user de ce vote. »

M. Coste pense que l'article 4, tel qu'il est conçu dans les statuts organiques de la Société, n'a besoin, pour écarter toute incertitude dans sa rédaction, que de recevoir le mot *annuellement;* il serait ainsi conçu :

« Le président est élu chaque année par l'assemblée générale et est indéfiniment rééligible.

« Les autres membres du bureau sont *annuellement* désignés par le conseil d'administration, qui les choisit dans son sein. »

M. Liblin voudrait que le changement proposé fût ajourné et que les membres du Haut-Rhin, représentés en trop petit nombre dans l'assemblée générale, pussent en être instruits avant que les modifications concernant les membres du bureau fussent adoptées. Il est soutenu dans son opinion par M. Knoll.

M. le préfet, faisant allusion à quelques paroles, échappées dans le feu de l'improvisation, à ce dernier, s'empresse de rappeler, en termes chaleureux, que la séparation de l'Alsace en deux départements n'est qu'une démarcation territoriale, et que lui-même et son collègue de Colmar se regardent tous deux comme des préfets alsaciens. « L'Alsace, ajoute-t-il, remonte plus haut que Mulhouse et descend plus bas que Strasbourg; il ne faut pas qu'on l'oublie ici un seul instant; il ne peut et il ne doit y avoir aucune rivalité entre deux départements frères. »

Ces dernières paroles du président honoraire sont couvertes par des

applaudissements unanimes. L'ajournement, mis aux voix, est rejeté. La nomination des secrétaires par l'assemblée générale est de même rejetée à une forte majorité. Sur la deuxième question, si MM. les secrétaires seront nommés annuellement ou non, la proposition, mise aux voix, est résolue en faveur de la rédaction du comité, qui introduit le mot *annuellement* dans l'article 4 des statuts.

M. de Ring fait observer que, la plupart du temps, le comité n'est représenté que par huit ou dix membres qui se rendent aux séances. Il demande que, pour les élections du bureau, il soit exigé de chacun des membres un vote par écrit. M. Liblin soutient cette opinion du secrétaire. M. Schir, vice-président, propose comme conciliation, que, pour que l'élection soit légale, le comité soit au moins représenté par les deux tiers de ses membres. Cette motion, mise aux voix, est adoptée.

Après cette discussion, l'assemblée vote, sans aucun débat, la proposition d'adjoindre au comité MM. les fonctionnaires des administrations désignés dans le rapport du président. Sur la proposition du sous-comité de Colmar, M. Huot, conseiller à la cour impériale, et M. Frantz, chef de division à la préfecture, sont nommés membres du sous comité du Haut-Rhin, en remplacement de M. Zæpfel, décédé, et d'un membre auquel son état maladif ne permet pas de remplir ces fonctions.

L'heure avancée ne permet plus la lecture des mémoires et rapports de MM. Guerber, Oppermann et Spach, portés à l'ordre du jour.

M. le préfet lève la séance, et sous forme de conclusion, adresse quelques paroles à l'assemblée. « Si des dissentiments se sont présentés, dit-il, si des incidents ont surgi, qui ont pu faire craindre un instant que la bonne harmonie fût troublée au sein de la Société, j'aime à croire qu'ils n'ont été qu'éphémères. On se réunit pour échanger des idées; il peut y avoir divergence d'opinions, il ne peut y avoir de rancune. Ces incidents vidés, il importe que chacun en efface de sa mémoire le souvenir, et qu'on ne garde que celui de l'ancien esprit de confraternité, qui régnera à l'avenir comme il a régné par le passé. »

Des applaudissements accueillent ces paroles.

La séance est levée à 4 heures.

Séance extraordinaire du Comité du 9 décembre 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart.

Sont présents : M. Schir, vice-président; MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Jung, de Schauenburg, Oppermann, Heitz, Straub et Petit-Gérard, membres du comité.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° De la part de M. l'abbé D. Haigneré, archiviste de la ville de Boulogne, *Étude sur le* PORTUS ITIUS *de Jules César; réfutation d'un mémoire de M. F. de Saulcy;* broch. in-8°.

2° De la part de M. Heitz, *Strasbourg pendant les deux blocus et les cent jours; recueil de pièces officielles, accompagné d'une relation succincte des faits arrivés pendant les années* 1813, 1814 *et* 1815.

Notes sur la vie et les écrits d'Euloge Schneider, accusateur public du département du Bas-Rhin.

Remercîments et dépôt dans les archives.

Sont inscrits au nombre des membres de la Société :

Sur la proposition de M. Knoll, médecin-vétérinaire à Soultz (Haut-Rhin), M. Jung, imprimeur à Guebwiller;

Sur celle de M. Petit-Gérard, M. l'abbé D. Haigneré, archiviste de la ville de Boulogne.

Le président rappelle que la présente séance est destinée à lire les rapports et mémoires dont la lecture n'a pu être faite en assemblée générale.

Sur son invitation, M. le baron de Schauenburg veut bien se charger de lire le rapport de M. le curé Guerber, au nom de la commission chargée d'examiner les découvertes faites dans l'église collégiale de Wissembourg. L'insertion au Bulletin en est votée.

Le président donne lecture d'un mémoire sur une lettre d'indulgence de 17 cardinaux, en faveur des églises de Saint-Martin et de Saint-Arbogast à Surbourg, lequel prendra de même place au Bulletin.

M. de Ring lit un mémoire sur les fouilles entreprises par lui dans les tombelles celtiques de la forêt communale de Dessenheim, dans le courant du mois d'août de la présente année.

La séance est levée à 1 heure et un quart.

Séance extraordinaire du Comité du 22 décembre 1862.

Présidence de M. SCHIRR, vice-président.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart.

Sont présents: MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. de Schauenburg, Heitz, Levrault, Guerber, Ringeisen, Bœrsch et Jung, membres du comité.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants:

1° De la part de M. Gerhard, membre honoraire de la Société à Berlin, *Thetis und Priumne, Etruskischer Spiegel der kais. russischen Sammlung. Zwei und zwanzigstes Programm zum Winkelmannsfest der archæologischen Gesellschaft zu Berlin;* broch. in-4°;

2° De la part de M. Mongenot, *Des noms historiques à donner aux rues de Nancy, morceau lu à la Société d'archéologie lorraine*; broch. in-8°.

Remercîments et dépôt dans les archives.

Sont inscrits au nombre des membres de la Société:

Sur la proposition de M. Ringeisen, M. de Cœhorn, maire de Saint-Pierre;

Sur celle de M. Spach, M. Schnéegans, licencié ès lettres à Strasbourg;

Sur celle de M. le curé Guerber, MM. Pfundt, Guerber et Harter, vicaires de la paroisse de Saint-George à Haguenau.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 1er décembre, de celui de l'assemblée générale du 4 et de celui de la séance extraordinaire du comité du 9 du même mois.

Ces trois procès-verbaux sont adoptés.

Il fait part au comité d'une note du président qui rend compte de sa correspondance depuis le 3 novembre dernier. Il a écrit, entre autres, à M. le curé de Reichshoffen, pour le prier d'envoyer aux archives le vase antique qu'il destine à la Société; à M. le président de la Société d'archéologie et d'histoire de Nassau, pour lui annoncer la réception des *Annales* de cette société, et, en lui envoyant la collection des Bulletins de la Société d'Alsace, lui faire part du désir du comité d'échanger ultérieurement leurs publications; à MM. les présidents de la Société archéologique d'Indre-et-Loire et d'Ille-et-Vilaine, pour leur faire part de l'intention du comité de se mettre en rapport avec elles.

M. Eissen donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 août et de

celle du 17 novembre dernier, tenues à Colmar par le sous-comité du Haut-Rhin, sous la présidence de M. Véron-Réville. L'insertion dans le Bulletin est votée.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du lundi 18 août 1862.

Présidence de M. le préfet Paul ODENT.

La séance est ouverte à 2 heures un quart.

Sont présents : MM. Véron-Réville, vice-président, Chauffour et Liblin, membres anciens; MM. Meyer, curé de Colmar, et Brièle, membres nouveaux; MM. Spach, président de la Société, de Schauenburg et Ringeisen qui sont venus, au nom du comité central, installer le sous-comité du Haut-Rhin.

M. le conseiller Huot, membre de la Société, assiste à la séance. M. Véron-Réville, vice-président, donne lecture d'un projet de règlement additionnel constituant le sous-comité du Haut-Rhin, et réglant ses pouvoirs[1].

1. M. Spach, au commencement de la séance, a adressé à ses collègues, l'allocution suivante :

« En me rendant à l'invitation de votre honorable vice-président, je remplis un devoir de confraternité, et en même temps je me laisse aller à une impulsion toute personnelle. Au moment où vous allez imprimer une activité précise à votre comité, au moment où vous comptez faire ce que nous vous avions prié d'exécuter dès le mois de février 1857, j'éprouve le besoin de dessiner encore une fois, avec franchise, sans réserve, notre position respective.

« Lorsqu'il y a quatre mois, M. le Préfet du Haut-Rhin nous a fait part, en séance générale, de votre intention de tenir à Colmar des séances régulières, consacrées non-seulement à des questions d'administration locale, mais à des lectures de mémoires, j'ai vu — et avec moi, mes collègues du Bas-Rhin, présents à la séance, ont cru y voir le germe d'une séparation. Cette crainte, bien ou mal fondée, devait nous causer quelque émotion, non pas comme une question d'amour-propre ou de prééminence de Strasbourg sur les autres fractions de notre Société alsacienne, mais comme une question d'existence, forte et imposante, en face de Paris, en face des autres sociétés savantes de France, de Belgique, de Suisse et d'Allemagne. « *Viribus unitis*, » telle a été la devise que j'ai, pour ma part, arborée dès le principe, et pour laquelle je ne cesserai de lutter. Mais, je dois le dire aussi, cette prévision pessimiste, dont j'ai eu quelque peine à me défendre dans le premier moment, a été bien vite considérablement modifiée à la suite des explications cordiales données par M. le Préfet et par quelques-uns d'entre vous. J'aime à rester persuadé que le même recueil continuera à servir de dépôt auquel on confiera une bonne partie des travaux archéologiques et historiques des deux départements, et que la facilité de donner communication de ces travaux à des confrères plus rapprochés que ceux du Bas-Rhin, sera, non pas un dissolvant, mais un stimulant, et donnera lieu à des productions plus fréquentes.

M. Brièle, archiviste du Haut-Rhin, est nommé secrétaire du sous-comité.

M. l'architecte Ringeisen lit une note sur l'importance des châteaux d'Eguisheim, pour la restauration desquels une somme de 700 francs, votée depuis deux ans, n'a pas encore reçu d'emploi.

« Nous sommes tous, Messieurs, animés du même désir de contribuer à la propagation des études d'histoire locale; nous sommes tous passionnés pour nos monuments anciens, qui ornent le pays, charment nos yeux, et font battre nos cœurs. — Mais nous avons eu Alsace, plus que partout ailleurs dans les provinces, peut-être, le tort de fractionner nos ressources intellectuelles et matérielles. Je n'ai point caché à mon jeune collègue, à M. l'archiviste du Haut-Rhin, ma manière de voir à ce sujet, lorsqu'il s'est agi de fonder le nouveau Recueil, connu et apprécié déjà, sous le titre de *Curiosités d'Alsace*. A l'heure présente, et même en vue du succès qu'obtient à juste titre cette collection, je ne puis complétement rétracter mon premier avis. Nous disséminons des moyens d'action, qui, réunis, obtiendraient des résultats bien plus importants. A l'appui de mon dire, j'aurais le droit de vous citer des autorités imposantes, les noms de princes de la science qui s'intéressent à nos efforts. — D'un autre côté, je comprends l'excitation que peuvent trouver les travailleurs du Haut-Rhin dans une publication qui se trouve journellement à leur portée, qui ne les fait dépendre que de leurs propres convenances, qui ne les soumet à aucun retard, et qui donne à chacun, sur place et instantanément, la part de satisfaction légitime, que tout collaborateur d'une œuvre scientifique veut conquérir. — Aussi, les fondateurs et les auteurs des *Curiosités alsaciennes* pourront-ils, en dernière analyse, regarder mes objections comme les symptômes d'une timidité morose et presque sénile, et aller de l'avant s'en inquiéter davantage. — Pour la Société des monuments historiques d'Alsace, je réclame, dans les deux départements, et dans le vôtre aujourd'hui, des concessions mutuelles que nécessite notre attitude provinciale, adoptée, dès le principe, de préférence à la physionomie purement départementale, que prennent d'autres réunions du même genre, dans les anciennes provinces françaises, au delà des Vosges. Je vous conjure donc, Messieurs, tout en vous remerciant des efforts individuels que vous ferez, pour activer vos travaux, je vous conjure de ne pas rompre témérairement les liens qui nous ont unis depuis bientôt six ans, et de faire en sorte que le titre inscrit sur notre première bannière représente toujours une réalité et non une fiction de politesse.

« De notre part, et je sais que j'expose ici l'opinion de mes collègues et de nos co-sociétaires du Bas-Rhin, aucune considération étroite de clocher, aucune susceptibilité d'amour-propre, n'entravera notre essor, ne compliquera nos rapports mutuels. J'affirme une fois de plus que nous n'avons rien à retrancher de ce qui a été spontanément résolu dans la séance générale de février 1857, lorsque, pour la première fois, nous nous sommes félicités du concours du Haut-Rhin et que nous avons spontanément demandé qu'un noyau de membres, choisis parmi les souscripteurs de votre département, pût nous représenter et parer aux inconvénients de la distance.

En confiant le soin de vous réunir périodiquement au digne magistrat, à l'auteur érudit des *Anciennes Juridictions de l'Alsace*, nous avons été guidés par le désir légitime de remettre la direction de vos travaux à un homme conciliant, modérateur, passionné pour les études historiques locales, mais sachant aussi rattacher à un point de vue général, à un grand ensemble les faits spéciaux recueillis dans les limites de notre province rhénane.

Ne perdons point de vue, Messieurs et chers collègues, que l'examen un peu microscopique auquel nous nous livrons, n'a de valeur et de signification qu'autant qu'il se rattache à l'étude de l'histoire de France, à celle d'Allemagne, et même à celle de l'Europe. — Et

La discussion s'engage sur la question de savoir si le déblaiement des ruines du Hoh-Landsberg ne serait pas plus urgent que la consolidation des tours d'Eguisheim. Le comité prend en considération les remarques faites sur l'intérêt que présente, au point de vue de l'architecture militaire, le Hoh-Landsberg, et décide qu'après les travaux de consolidation des tours d'Eguisheim, dont la dépense, aux termes du rapport de M. Ringeisen, ne doit pas excéder 4 ou 500 francs, les 2 ou 300 francs restants seront employés au déblaiement du Hoh-Landsberg. M. Chauffour promet de s'entendre avec M. Rudler, maire de Hüsseren pour faire commencer les tra-

permettez-moi de trouver dans cet énoncé, qui n'est qu'un lieu commun bon à répéter, permettez-moi d'y voir aussi le symbole de ce que doit être la subdivision de notre labeur archéologique et historique, un mode de simplification, un encouragement pour les efforts individuels les plus modestes, mais non la rupture du lien qui fait notre honneur et notre force.

Je pourrais, en faveur du maintien de notre union, alléguer encore des motifs puisés dans une série d'idées empruntées à la configuration géographique de notre sol, et, en m'étendant à ce sujet, je ne courrais d'autre risque que celui de paraître à quelques-uns d'entre vous un peu fantastique. Mais en face de collègues que je sais être bienveillants, je puis à la rigueur me hasarder à subir quelque objection ou à provoquer un léger sourire.

Lorsque je vois dans une province voisine, en Lorraine, plusieurs sociétés archéologiques distinctes, lorsque le même fait se reproduit en Normandie, par exemple, je pense avoir trouvé la raison de ce fractionnement: Rouen et Caen; Metz, Nancy et Épinal; Besançon et Montbéliard; Dijon et Autun, forment des centres bien distincts, autour desquels se groupent des intérêts et des antécédents divers, et où le terrain lui-même semble se prêter et réclamer, pour les explorations historiques, des groupes de travailleurs distincts.

En Alsace, ce n'est pas tout à fait le même cas. Quelque fractionnée que soit notre histoire au moyen âge, le sol même de toute la province, entre la Lauter, les Vosges, le Rhin et le Jura, est d'une admirable continuité; il forme un tout presque homogène; aussi les habitants de l'Alsace, quand vous leur parlez de leur terre natale, la comprennent-ils bien une et indivise, depuis Huningue et Belfort jusqu'à Lauterbourg et Wissembourg, et même, par droit de souvenir, jusqu'à Landau. La capitale de l'ancienne Alsace forme bien et dûment le centre de ce tout géographique; une société historique *d'Alsace*, renfermant dans son sein les travailleurs et souscripteurs bénévoles de *toute* la province, n'est point un idéal prétentieux; elle est l'expression d'une donnée millénaire. — La circonscription nettement accentuée de notre province donne raison à ceux qui verraient avec regret des tendances individuelles ou cantonales se substituer à une harmonie fraternelle. La ligne du chemin de fer qui relie, sans interruption, toutes les importantes localités de ce beau tout, est aussi l'agent actif et le symbole matériel d'une désirable et légitime unité provinciale. Ne donnons jamais un démenti à cette physionomie sympathique du sol lui-même, et que la même pensée continue à nous inspirer dans l'inoffensive étude de notre passé provincial. — Que le travail administratif soit simplifié par la division départementale officielle, rien de mieux; mais, dans la région sereine et élevée de l'étude, ne créons pas des barrières factices. Que nos yeux restent attachés au même but, et que nos pensées élaborées soient confiées au même réservoir, alors les résultats du labeur individuel deviennent la joie de tous.

Je pourrai, je l'espère, en partant, emporter la satisfaction de dire à ceux de nos collègues demeurés à Strasbourg, que nous avons trouvé ici l'ancien et cordial accueil et la garantie d'une collaboration unitaire.

vaux aux châteaux d'Eguisheim; M. Ringeisen, de son côté, promet son concours.

Lecture d'une lettre de M. Ingold, notaire à Cernay, portant une demande de subvention pour travaux de déblais au château d'Engelbourg, près Thann; une somme de 300 francs est votée à cet effet. MM. Ingold, Kulter et Mercklen seront priés d'envoyer au comité un rapport détaillé sur les travaux à faire.

Lecture d'une lettre de M. Güthlin, professeur d'allemand au collége de Dunkerque; M. Güthlin appelle l'attention de la Société sur les tableaux d'autels provenant de l'abbaye de Saint-Apollinaire, conservés dans l'église de Folgensbourg et qui se détériorent par l'humidité. M. Spach informe le comité que M. Sabourin de Nanton, membre de la Société, se rendant à Folgensbourg, a bien voulu se charger de constater l'état de choses indiqué par M. Güthlin.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du lundi 17 novembre 1862.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Hamberger, Chauffour, Gérard, Liblin et Brièle, secrétaire.

M. Huot, membre libre, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. l'architecte Ringeisen, convoqué pour cette réunion, se fait excuser de ne pouvoir y assister.

La Société libre d'émulation de Montbéliard fait hommage au comité de deux volumes des procès-verbaux de ses réunions. — Remercîments.

M. le curé Zimberlin, de Biederthal, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, fait observer que les membres de la Société qui habitent l'extrême sud du Haut-Rhin, ne jouissent pas, à l'occasion des réunions, de la réduction de 40 p. 100, consentie par la compagnie de l'Est pour tous les autres points de la ligne; frappé de la justesse de cette réclamation, le comité décide qu'elle sera portée à la connaissance du comité central de Strasbourg.

Le secrétaire donne lecture du rapport de M. Sabourin de Nanton, sur les tableaux et les autels de l'église de Folgensbourg; — ce rapport intéresse vivement le comité. — La discussion s'engage sur le plus ou moins

d'opportunité qu'il y aurait à faire restaurer ces tableaux, assez endommagés pour exiger le travail d'une main fort habile; — après des avis motivés de part et d'autre sur des considérations diverses, le comité, pensant qu'on ne saurait se montrer trop conservateur vis-à-vis d'objets d'art, même d'une valeur médiocre, décide que la question sera renvoyée à M. le préfet du Haut-Rhin pour savoir si la restauration des tableaux d'autels de Carl Stauder ne pourrait pas être faite à l'aide des fonds que le gouvernement met à la disposition des préfets, et de quelques sacrifices que s'imposerait la commune de Folgensbourg.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Coste à M. le préfet du Haut-Rhin sur les fouilles de Grussenheim qui déterminent M. Coste à placer près de cette commune l'antique Argentovaria; — renvoi de cette lettre et du plan qui l'accompagne au comité central[1], qui a déjà reçu les communications antérieures de M. Coste sur cette importante question.

Le comité du Haut-Rhin croit être l'interprète des sentiments de la Société tout entière, en regrettant que la mort lui ait enlevé, dans la personne de M. le conservateur Zæppfel, un de ses membres les plus actifs et les plus dévoués. Appelé à faire partie du comité de Colmar, M. Zæppfel,

1. Le Comité central à Strasbourg ordonne le dépôt de ce plan dans ses archives et l'insertion de cette lettre dans son procès-verbal. La voici :

« Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous adresser un compte rendu sommaire des fouilles que je viens de faire à Grussenheim par suite de l'autorisation que vous avez bien voulu donner.

« Les travaux de la campagne m'ayant empêché de réunir un grand nombre d'ouvriers, j'ai ouvert, avec l'assistance de M. l'architecte Ringeissen, cinq tranchées parallèles qui nous ont permis de retrouver les assises d'une vaste habitation romaine. Nous avons d'abord découvert, à environ 60 centimètres de profondeur, un amas de briques, tuiles à rebords, débris de poterie, mêlés de terre noire, et portant les traces visibles d'un vaste incendie cette terre était même mélangée de charbons parfaitement reconnaissables.

« Quant aux assises mêmes de l'habitation, elles consistent en une série de lignes, formant des espaces, de formes diverses, au moyen de larges tuiles, posées à plat, et nous avons constaté l'existence d'un pavé faisant un passage d'un mètre de large, entre deux dispositions de tuiles ainsi posées à plat.

« J'ai la conviction, Monsieur le Préfet, que l'on doit retrouver des traces d'habitations sur une étendue d'environ 200 mètres, tant le long de la voie du côté de Grussenheim, que dans l'angle formé par la bifurcation de la voie du Vieux-Brisach. Cette conviction résulte de l'examen du terrain qui présente des inégalités, surtout vers le nord, près du chemin rural de Marckolsheim, ainsi que des nombreux débris de poterie, que j'ai pu ramasser depuis ce chemin jusqu'au milieu de l'angle des deux voies.

« Cette constatation démontre l'exactitude de la donnée de l'itinéraire d'Antonin, qui place *Argentovaria* à seize lieues gauloises d'Ehl-Benfeld, au sud et à dix-huit lieues au nord de Bantzenheim. Le document romain ne dit point que c'était une grande ville, une capitale de peuple; ce n'est qu'une station sur la voie, et elle se trouve désormais retrouvée à la place indiquée. Tout cela n'empêche point Horbourg d'avoir été une localité bien plus importante; il ne reste qu'à en retrouver le nom. — J'ai l'honneur etc. »

déjà empêché par la maladie, n'a pu assister à aucune de ses séances; — c'est un vide qu'il importe de combler; le comité propose donc de pourvoir au remplacement de M. Zæppfel par la nomination de M. le conseiller Huot; il propose, en outre, de compléter, par la nomination de M. Frantz, chef de division à la préfecture du Haut-Rhin, le nombre des membres du comité.

Lecture, par M. le conseiller Huot, d'un mémoire sur les maisons prébendaires du chapitre de Colmar au quatorzième siècle.

M. Brièle, secrétaire, donne lecture de deux chartes originales : la première de 1276, est un acte de donation d'une cour (*Hof*) dite de Sainte-Adélaïde, à Steinbrunn, consentie, au profit de l'abbaye de Lucelle, par Walther de Steinbrunn, dans la séance de justice du *mall landgravial* tenu à Senkelstein, près de Hundsbach; la deuxième, de 1472, est une sentence arbitrale du magistrat de Strasbourg repoussant les prétentions d'Henri Beger, de Geispolsheim, seigneur engagiste de Bergheim et de Saint-Hippolyte, qui voulait faire payer à ces deux villes le prix d'un cheval (130 florins) qu'il avait donné à Pierre de Hagenbach. Le magistrat de Strasbourg, adoptant les conclusions des avocats de Saint-Hippolyte et de Bergheim, décide que Beger, ayant fait ce présent à Pierre de Hagenbach, plutôt pour racheter de la destruction ses biens du val de Villé que pour préserver les deux villes, n'a rien à réclamer d'elle.

La séance est levée à 3 heures un quart.

M. de Ring donne lecture d'une lettre de MM. le président et le secrétaire du consistoire et de l'église de la confession d'Augsbourg à Colmar, accompagnée d'une notice historique sur le temple protestant de cette ville et la séparation du chœur. Ils rectifient dans ce mémoire une erreur historique qui s'est glissée dans leur lettre du 27 novembre dernier, adressée au comité, et qui a été insérée au procès-verbal de la séance du 1er décembre. La mutilation de l'édifice, d'après ce nouveau document, ne remonte pas au temps de la réformation, mais date de 1715.

Cet envoi donne lieu à une discussion dans laquelle M. le baron de Schauenburg fait remarquer que, s'il a effectivement cru devoir signaler les travaux en cours d'exécution à l'église de Colmar, par conséquent avant leur achèvement, il ne croit pas juste de lui opposer, pour réfuter sa manière de voir, l'état de ces travaux après leur terminaison entière.

M. Eissen fait observer à cette occasion que si les travaux en question se sont bornés à des additions sur lesquelles on peut différer de manière

de voir, il n'y a pas lieu pour le comité de s'en émouvoir, du moment qu'il n'y aurait pas eu de destruction de parties essentielles.

Tout en reconnaissant l'intérêt historique de la notice, le comité, pensant qu'il est de son devoir de clore la discussion que cette question a soulevée, passe à l'ordre du jour, et ordonne le dépôt du mémoire dans les archives.

La parole est à M. Ringeisen.

« Messieurs, dit-il, vous le savez, la ville de Schlestadt compte des adhérents nombreux à notre Société; vous savez encore que la commune fait des travaux considérables à son église principale. Elle fait sortir du chaos un édifice des plus intéressants, qui porte, confondus dans un vaste ensemble, des traces de constructions romanes, des parties plus importantes de la première époque ogivale, et des agrandissements successifs des derniers moments de cet art, alors que déjà la renaissance de l'autre côté des Vosges s'était introduite dans toutes les constructions civiles et religieuses. Des peintures murales du plus haut intérêt ont été mises à jour; des essais de polychromie ont été tentés dans les deux charmantes chapelles absidales. Confiées à un artiste inconnu jusqu'à ce jour, elles ont parfaitement réussi et peuvent être comparées, malgré leurs modestes proportions, aux travaux de ce genre exécutés dans de grands centres artistiques.

« La commune continue patiemment et sans bruit, comme il convient à des hommes convaincus et forts, son œuvre de restauration, au prix des sacrifices les plus considérables, sans négliger pour cela les besoins les plus impérieux de notre civilisation moderne, qui auront aussi leur satisfaction.

« On pouvait s'étonner que Schlestadt, qui apprécie aussi dignement ses monuments; qui a formé et agrandi une bibliothèque des plus riches en « alsatiques »; qui compte dans le sein de son conseil des hommes éminents et dévoués à l'art; on pouvait s'étonner, dis-je, qu'elle ne fût pas parvenue encore à fonder un musée local. Et pourtant jamais position fut-elle plus avantageuse? Quand on pense aux nombreux objets d'art de toute espèce répandus dans le pays, et qui depuis vingt ans ont passé successivement par le commerce et la spéculation, pour aller enrichir les collections étrangères, on se sent saisi d'un amer regret. Enfin grâce à l'influence de vos doctrines et à l'exemple donné par d'autres villes, cette lacune sera comblée; le tout était de commencer. M. le maire de Schlestadt vient d'affecter d'abord à ce service une simple pièce de la mairie, et pour inaugurer dignement sa prise de possession, il a chargé une commission, composée de M. de La Comble, grand amateur, M. Menou, professeur de dessin au collége, et moi, d'aviser

aux moyens préliminaires d'organisation et de visiter d'abord le premier objet qu'il se propose d'y placer. C'est un fragment de tryptique composé de deux volets peints sur bois, de la fin du quinzième siècle, représentant du côté intérieur la Salutation angélique et la Nativité, et sur la face extérieure, quatre personnages demi-grandeur, sculptés en relief et polychromés sur fond d'or dans le goût du temps. Ce spécimen de l'art allemand du moyen âge nous ayant paru d'un haut intérêt, M. le maire en fit l'acquisition de ses propres deniers et le mit à notre disposition, comme premier jalon. Il ne doute pas que le conseil municipal, qui s'est montré si libéral toutes les fois qu'on lui a soumis une mesure sérieuse; qui affecte annuellement des sommes importantes à sa bibliothèque, ne prenne également le musée naissant sous son patronage et ne vote un crédit annuel, qui nous mettra à même de faire l'acquisition d'antiquités de toute sorte relatives à notre Alsace. Car il faut bien le comprendre, l'office d'un musée de province, pour avoir de l'avenir, doit se borner, selon nous, aux monuments intéressants de l'histoire locale, et ces monuments, dans le principe confus et disparates, lorsqu'ils sont complétés, classés par catégories et par époques, depuis les ustensiles les plus communs jusqu'aux objets d'art les plus précieux, prennent aussitôt un caractère imprévu, rétablissent la chaîne des temps passés et parlent plus éloquemment aux yeux et à l'imagination que les descriptions les plus consciencieuses et les plus savantes.

« J'étais bien aise de vous signaler ce premier effort, persuadé que vous le verrez d'un œil bienveillant et qu'il trouvera auprès de vous aide et protection. »

Le comité décide que des remercîments seront adressés à M. le maire de Schlestadt.

La séance est levée à 1 heure et un quart.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

Séance du Comité du 1er juillet 1861. 1
Séance du Comité du 5 août 1861 4
Séance du Comité du 13 août 1861. 8
Séance du Comité du 7 octobre 1861 8
Séance extraordinaire du Comité du 14 octobre 1861 13
Séance du Comité du 4 novembre 1861 18
Séance extraordinaire du Comité du 18 novembre 1861. 22
Séance du Comité du 2 décembre 1861 24
Séance générale de la Société, tenue à l'hôtel de la préfecture à Strasbourg, le 5 décembre 1861 27
Séance du Comité du 6 janvier 1862. 55
Séance du Comité du 3 février 1862. 61
Séance du Comité du 3 mars 1862. 65
Séance du Comité du 7 avril 1862, avec 1 planche (l'ancien château de Bourogne) 67
Séance générale, tenue à Colmar, le 26 avril 1862 72
Séance du Comité du 5 mai 1862. 78
Séance du Comité du 2 juin 1862 82
Séance du Comité du 7 juillet 1862, avec 1 gravure. 99
Séance extraordinaire du Comité du 21 juillet 1862, avec 1 gravure . . 109
Séance du Comité du 4 août 1862 112
Séance du Comité du 6 octobre 1862, avec 3 gravures 116
Séance extraordinaire du Comité du 14 octobre 1862 127
Séance du Comité du 3 novembre 1862 129
Séance du Comité du 1er décembre 1862. 131
Séance générale de la Société, tenue à l'hôtel de la préfecture à Strasbourg, le 4 décembre 1862 135
Séance extraordinaire du Comité du 9 décembre 1862. 157
Séance extraordinaire du Comité du 22 décembre 1862. 158
Sous-Comité du Haut-Rhin et séance du lundi 18 août 1862 159
Idem séance du lundi 17 novembre 1862 162

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

IIe SÉRIE — PREMIER VOLUME

(1862 - 1863)

DEUXIÈME PARTIE — MÉMOIRES

AVEC GRAVURES ET PLANCHES

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS
RUE DES SAINTS-PÈRES, 8

STRASBOURG
RUE DES JUIFS, 26

1863

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

Observations sur le niveau du sol de l'ancien Argentoratum romain (première enceinte de Strasbourg), par M. le Dr Eissen. 1
Tertre funéraire situé près de Balgau (Haut-Rhin), par M. Max. de Ring. 5
Rectification des erreurs topographiques sur quelques endroits de la vallée de la Bruche, par M. J. Kramer, curé de Niederhaslach, avec 1 gravure et 2 planches lithographiées 28
La pierre tombale d'Ulrich de Rathsamhausen et de Marie d'Andlau, dans l'église de Fénétrange, par M. Louis Benoît, avec 1 planche lithographiée 23
Recherches sur l'ancienne constitution de la commune à Colmar, par M. X. Mossmann 26
Fouilles exécutées dans les tombelles celtiques de la forêt de Haguenau près de Schirrhein, et dans les deux cantons forestiers du Schirrheinerweg et du Fischerhübel, pendant les 28, 29, 30 et 31 octobre 1861; par M. Max. de Ring, avec 26 gravures. 81
Église de Saint-Thomas, par feu M. Fries, avec notes de M. l'abbé Straub. 93
Notes sur l'église d'Étueffont-le-Haut et sur celle de Saint-Dizier, par M. Henri Bardy, avec 7 gravures et 1 planche lithographiée 97
L'abbaye de Neubourg au moyen âge et la navigation du Rhin, par M. Louis Spach, avec des pièces justificatives. 102
L'archéologue J. J. Oberlin, par M. Louis Spach. 121
Le Schimmelrain près de Hartmannswiller (Haut-Rhin), par M. Max. de Ring avec 1 gravure et 2 planches chromo-lithographiées et 1 plan. . . . 134
L'Ochsenfeld, ses antiquités, ses traditions, par M. Ingold à Cernay . . . 138
Le cimetière fortifié de Dörrenbach, par M. A. Stoffel. 145
Églises de Sainte-Madeleine, de Saint-Louis et de Sainte-Catherine à Strasbourg, par feu M. Fries, avec 14 gravures. 149
Notice sur quelques monuments de l'époque gallo-romaine trouvés sur les sommités des Vosges près de Saverne (Bas-Rhin), par M. de Morlet, avec 11 gravures, 1 planche photographiée et 3 planches lithographiées. 159
L'église abbatiale de Saint-Pierre et Saint-Paul de Wissembourg et ses peintures murales, par M. Vict. Guerber. 169
Notice sur quelques antiquités de la montagne de Sainte-Odile et des environs, par M. C. F. Oppermann, avec 2 gravures 178

Digitized by Google

PAGES.

Lettre d'indulgence en faveur du chapitre de Surbourg, par M. L. Spach, avec 1 planche chromo-lithographiée 186
Fouilles exécutées dans les tombelles celtiques de la forêt communale de Dessenheim, pendant les 18, 19, 20 et 21 août 1862, par M. de Ring, avec trois gravures et une carte lithographiée 192
Note sur l'ancienne commanderie teutonique de Dhan, près de Zinswiller, canton de Niederbronn, par M. Jér. Ans. Siffer 198
Note sur les *tumuli* de la forêt de Brumath, par M. de Morlet, avec 1 planche lithographiée. 200

OBSERVATIONS

SUR LE

NIVEAU DU SOL DE L'ANCIEN ARGENTORATUM ROMAIN

(PREMIÈRE ENCEINTE DE STRASBOURG).

« Les travaux à l'aide desquels M. le colonel de Morlet a réussi tout récemment à déterminer le complément du mur d'enceinte de l'*Argentoratum* romain, et à compléter ainsi le plan que Silbermann et les autres investigateurs locaux avaient laissé inachevé, le rétablissement du tracé de ce mur depuis l'enclos de Saint-Étienne, en remontant l'Ill, jusqu'au point où il se reliait avec celui de l'*Ulmergraben*, près du pont du Corbeau, nous permettent de nous former aujourd'hui une idée exacte des défenses que possédait, à quinze siècles de distance, la cité qui fut le point de départ du Strasbourg actuel, et de sa configuration extérieure comme agglomération d'habitations.

« Il n'en est point tout à fait de même quant à son élévation au-dessus du niveau de nos cours d'eau. Cette question n'a encore occupé personne jusqu'ici, que nous sachions, quoiqu'elle ne laisse pas que d'être d'un certain intérêt.

« Il est évident que le niveau des parties culminantes n'a que peu ou point changé. Les crêtes des ondulations de terrain, sur lesquelles la ville est assise, ne doivent avoir subi que fort peu de modifications, protégées qu'elles étaient par les constructions et plus tard par le pavé. Si elles ont éprouvé des altérations, elles doivent plutôt avoir gagné que perdu en élévation. Le niveau général, c'est-à-dire l'élévation relative au niveau de la mer, doit donc être le même à peu près qu'au temps de Julien l'Apostat.

« Mais il n'en est peut-être point ainsi des parties déclives de la ville, de celles qui touchaient aux marais ou bien qui étaient baignées par la rivière. Là, trop de causes modificatrices ont pu exercer leur influence pour que de notables changements n'aient dû s'opérer pendant le cours des siècles. Mais là également, comme pour les parties hautes, il semble que s'il y a eu changement de niveau, ce niveau doit s'être élevé plutôt qu'abaissé.

Digitized by Google

« Il est peut-être permis d'émettre cette hypothèse en présence de quelques découvertes faites tout récemment dans le jardin de l'établissement connu sous la désignation de *Bain des Roses.*[1]

« Les travaux de forage et d'extraction qu'il fallut entreprendre pour l'installation d'une pompe ont amené au jour un certain nombre d'objets d'antiquité romaine, plus intéressants au fond par le point où ils ont été trouvés que par leur nature.

« Le puits a été creusé à la distance de cinq mètres du bord de la terrasse du jardin, qui était baignée par la rivière avant le commencement des travaux du chemin de halage de la rive gauche de l'Ill. Dans tous les cas, ce point était situé en dehors du mur de fortifications, ce qu'il est facile d'établir d'après le tracé récemment déterminé.

« Le niveau de la rivière, en l'absence d'autre échelle, peut être fixé d'après les assises des piles du milieu du Pont-Royal. Or, il y avait en ce moment hors de l'eau onze assises, plus le couronnement.

« Lorsque la sonde fut parvenue à cinq mètres plus bas que le niveau de l'eau, la pompe aspirante commença à amener, mêlés au gravier, un certain nombre d'objets d'antiquité romaine, et cela à peu près pendant l'espace d'un mètre verticalement. Passé cette limite, rien ne fut plus découvert.

« Ces objets étaient : 1° Huit pièces de monnaie en cuivre, de petite dimension, à peu près comme les anciennes pièces de un centime, sauf une de forme ovale, plus grande. Ces monnaies étaient toutes complétement indéchiffrables par suite de leur état d'oxydation, à l'exception d'une seule, portant sur une de ses faces une figure d'Apollon probablement, la tête entourée de rayons. La légende porte ces mots: *Soli invicto.* Le revers est méconnaissable.

« 2° Un appendice à charnière d'un ornement quelconque en bronze terminé en fleur de lys.

« 3° Une pièce paraissant avoir fait partie d'une agrafe de manteau, également en bronze.

« 4° La garniture en bronze d'un manche de couteau.

« 5° Un bouton en lave, paraissant avoir été enchâssé dans un ornement quelconque.

« 6° De très-forts clous en fer, fort oxydés.

« 7° Un petit crochet, de petits boutons en bronze, une petite plaque, et différents autres objets difficiles à déterminer exactement.

1. Sur la rive gauche de l'Ill, à l'extrémité du quai au sable.

Digitized by Google

« Quand on considère que tous ces objets se sont trouvés sur une surface circulaire de vingt-cinq centimètres de diamètre, et dans une couche de gravier d'une épaisseur d'à peu près un mètre, on peut hardiment admettre qu'il doit y avoir là un dépôt assez considérable, et sur une certaine étendue, d'objets de ce genre.

« La question serait maintenant de savoir comment ces objets ont pu se trouver réunis sur la berge, au pied du mur d'enceinte de la ville gallo-romaine, et à une profondeur de cinq mètres au-dessous du niveau actuel de la rivière.

« Le premier point qui paraît résulter incontestablement de cette constatation, c'est que le lit de la rivière était beaucoup plus profond à l'époque romaine, et que par conséquent la berge située au pied du mur d'enceinte se trouvait à un niveau de beaucoup inférieur à celui de l'époque actuelle. Il n'est point difficile de s'expliquer comment cet état de choses a pu changer dans le cours de douze ou de quatorze siècles.

« Le second point qui serait à examiner serait celui de savoir comment ces objets se sont trouvés accumulés en cet endroit, entre le mur d'enceinte et la rivière, en dehors des fortifications.

« On est naturellement amené tout d'abord à attribuer leur présence en ces lieux à des terres rapportées, à des décombres provenant de ruines de l'intérieur de la ville et déposées en cet endroit.

« Mais l'absence de toute espèce de débris provenant de matériaux fabriqués, telles que tuiles ou briques s'élèvent, jusqu'à un certain point, contre cette admission. Les objets étaient mêlés à du gravier et à du sable, sans aucune addition hétérogène.

« La cause de la présence de ces objets à cette place serait-elle donc plus dramatique, et auraient-ils été les témoins d'une scène de carnage et de massacre? Lorsqu'au V^e^ siècle Argentorat fut pris, saccagé, et sa population exterminée, un certain nombre de fuyards espérant se soustraire à la mort auraient-ils été massacrés en cet endroit écarté, et leurs cadavres abandonnés avec tout ce qu'ils portaient sur eux?

« Leurs bourreaux, déjà gorgés de butin, auraient-ils dédaigné de s'emparer des objets de peu de valeur que les victimes pouvaient posséder?

« On sait qu'après le passage des hordes barbares, *Argentoratum* resta pendant près d'un siècle un amas solitaire de ruines, et que lorsqu'il ressuscita sous le nom de *Strateburc*, les premiers habitants s'établirent en dehors de l'enceinte de la vieille ville, du côté de l'ouest. Il est donc permis d'admettre que personne ne se doutait plus du tragique événement qui avait pu semer des débris, qui nous occupent, la plage déserte du côté mé-

ridional de la ville ruinée, débris que la rivière avait eu amplement le temps de cacher sous le sable et le gravier amenés par ses débordements.

« Il est vrai que cette hypothèse n'est pas soutenue par la découverte d'ossements humains mêlés auxdits objets; mais en tenant compte de la surface restreinte sur laquelle on a opéré, cette absence d'ossements pourrait bien être fortuite.

« Il a bien été trouvé des os en cet endroit, mais c'était dans des couches plus superficielles et évidemment rapportées. Et puis ces os ne provenaient pas de corps humains, sauf peut-être un seul. On a trouvé avec eux des débris de vases remontant également à une époque déjà bien éloignée.

« Quoi qu'il en soit, et en rapprochant ces découvertes de celle de la risberme devant Saint-Étienne, du chemin de ronde ou *pomœrium* intérieur de la rue des Veaux[1], déjà à 1^{m}, 50 au-dessous du sol, de celle plus récentes encore, lors de la construction de l'égout longeant les Grandes-Arcades, de roseaux et de branches de saules, qui paraissaient provenir du fossé occidental du mur romain, et qui se trouvaient à 2 mètres au-dessous du pavé actuel, on peut admettre avec quelque probabilité que la zone des servitudes militaires de la place forte romaine se trouvait à un niveau considérablement plus bas qu'actuellement, et que notamment, le long de son côté méridional, la berge ou le *pomœrium* extérieur, et sans doute aussi le fond de la rivière, étaient de cinq mètres plus bas que de nos jours, ce qui devait donner une inclinaison assez considérable au terrain, entre le parvis actuel de la cathédrale et le bord de l'eau.

D[r] Eissen,
deuxième secrétaire.

1. Voir la Notice de M. le colonel de Morlet, p. 18.

Digitized by Google

TERTRE FUNÉRAIRE

SITUÉ PRÈS DE BALGAU (HAUT-RHIN).

Si l'on quitte le Hartwald, au nord, près de Blodelsheim, on voit l'ancienne voie romaine, qui descendait de *Cambete* vers *Argentovaria*, se dessiner au-dessus de la plaine jusqu'au delà de Heiteren, où elle est recouverte par la route moderne. On en retrouve des traces à l'est de Neuf-Brisach, où elle se bifurquait pour joindre sur le Rhin le rocher de *Brisiacum*, et communiquer, au delà de cette ville, avec les stations romaines de la rive droite du fleuve. Cette voie, encore intacte dans plusieurs parties de son parcours, sert aujourd'hui de chemin vicinal. On peut surtout en étudier la structure là où elle est coupée par le chemin de communication de Fessenheim à Hirtzfelden. Son empierrement solide est partout recouvert d'une couche minime de graminées, où se dessinent à peine les ornières que les roues y ont creusées depuis les dix-huit siècles qu'elle existe.

A cent douze mètres de cette voie antique s'élève, au-dessus de la plaine de Balgau, un tertre connu des habitants du lieu sous le nom de *Ley-Hubel*. Il s'y rattache le dire d'une blanche apparition qui, dans les nuits sombres, se promène au-dessus du monticule et disparaît avec les premières lueurs du jour. Il y a vingt et un ans encore que ce tertre, couvert de grandes herbes et de broussailles, était abandonné. Aujourd'hui il est cultivé. Le champ sur lequel il est posé est le plus fertile de toutes les terres de Balgau. Dans son état primitif, la hauteur du monument était presque double de celle qu'il présente aujourd'hui. Sur un diamètre de près de quarante mètres, il a néanmoins encore plus de quatre mètres d'élévation. Un vieillard auquel il appartient en partie (car le tertre est placé sur trois pièces de terres différentes), m'a assuré avoir enlevé de son sommet plus de douze pieds de terre qu'il a répandue sur son champ. Le sol de toute cette partie de la plaine est un terrain d'alluvion, assez aride et rempli de cailloux. Le tertre, au contraire, dans toute sa masse, est composé d'un humus très-léger, ne contenant çà et là que quelques petites

pierres calcaires. Il a évidemment été élevé avec la terre enlevée à quelque distance de ce lieu, sur le fond bas d'anciens marécages, aujourd'hui desséchés et transformés en prairies. Les propriétaires du monticule m'ont assuré avoir rencontré dans le sol qu'ils ont remué, plusieurs brouettées d'ossements, et entre autre, un squelette encore entier. Aucune arme ne s'est offerte à leurs regards; mais, au centre même, le vieillard dont j'ai parlé (Côme Strœbel) a trouvé une boucle en cuivre oxydée, et a pu observer une espèce d'excavation de près de cinquante centimètres de profondeur, où il n'a rien rencontré.

Ces données et l'aspect du monument ne pouvaient me laisser aucun doute sur sa nature et sa destination funéraire. Néanmoins je tenais à en étudier la structure intérieure, et quoique je fusse persuadé de ne plus y rencontrer aucun reste, j'y fis pratiquer, au centre même, une ouverture de quatre mètres de profondeur, sur trois mètres de diamètre en tous sens. Jusqu'au fond de ce trou, je pus distinguer moi-même des particules d'ossements très-ténues, et beaucoup de filons de matières blanchâtres, pareilles à celles rencontrées précédemment dans un *tumulus* de la plaine de Réguisheim et que M. le professeur Oppermann, d'après l'analyse chimique qu'il en a faite, a reconnu être des restes incontestables de matière organique, non entièrement décomposée[1]. Néanmoins je n'aperçus aucune trace de charbons, aucune poterie, aucun vestige de combustion, ni d'armes, ni de bijoux; d'où je conclus que le *tumulus*, placé qu'il est près de la voie romaine, dont il domine le parcours, n'a pas contenu les restes mortels d'une population sédentaire, mais a dû servir bien plutôt à recouvrir les cadavres enfouis là, sans doute, pêle-mêle, après une action dont un voile impénétrable nous cache l'époque, mais qu'il est permis de faire remonter jusqu'aux Romains. Le Rhin moderne coule à peine à un kilomètre de ce lieu; mais les ondulations du terrain, partout graveleux, nous prouvent que son cours, dans des temps plus éloignés, a dû en être bien plus rapproché. Les Barbares, sous l'empire de Rome, ont trop souvent traversé le fleuve sur les glaces, pour qu'il n'ait pas dû y avoir de nombreuses rencontres sur ses rives. Les Romains eux-mêmes, en présence de l'ennemi, élevaient de pareils tertres où ils réunissaient les ossements de ceux qui étaient tombés en combattant. Il est probable que ce fut dans une telle circonstance que celui qui nous occupe aura été construit. Les habitants de Balgau l'attribuent aux Suédois. Si effectivement sur sa partie la plus élevée, un squelette entier a été retrouvé, il serait possible, à tout

1. Voy. *Tombes celtiques de l'Alsace*, édition in-folio, p. 14-15, note

Digitized by Google

prendre, qu'à l'époque des guerres des Suédois en Alsace, un engagement ait eu lieu dans cette plaine, et que quelques corps morts aient alors aussi été enterrés au-dessus de ceux que le monticule recélait depuis des siècles. C'est ce qui rendrait compte pourquoi, dans la partie la plus exhaussée du monument, on a retrouvé tant d'ossements entiers, tandis que dans l'intérieur, à plus de six mètres de profondeur, je n'en ai retrouvé que de faibles débris.

MAX. DE RING,
secrétaire de la Société.

RECTIFICATION
DES ERREURS TOPOGRAPHIQUES
SUR QUELQUES ENDROITS DE LA VALLÉE DE LA BRUCHE.

En 773, Charlemagne donna à l'évêque de Strasbourg, Heddon, un diplôme, par lequel il confirmait l'Église de Strasbourg dans la possession des biens qu'elle avait dans la vallée de la Bruche. Ce diplôme contient les termes de l'abornement de ce bien; or, je vais prouver que les termes de cet abornement ont été la cause de plusieurs erreurs historiques et topographiques, d'autant plus difficiles à redresser, qu'elles se trouvent dans presque tous nos auteurs, statistiques, annuaires et écrits périodiques.

Le diplôme en question se sert de trois noms dans les termes de l'abornement, savoir : *Casa Rummaldi*, *Paphinisnaïda*, *Arlegisbergo*. Ces trois noms ont été rendus par nos écrivains, par : *Urmatt*, *Lützelhouse* ou *Nideck*, et *Heiligenberg*. Or, cette traduction, et les conclusions que les différents auteurs en ont tirées sont fausses de tout point : Urmatt n'est pas *Casa Rummaldi*; *Arlegisbergo* n'est pas Heiligenberg; *Paphinisnaïda* n'est ni le Nideck, ni Lützelhouse.

Voici le diplôme :

« *Carolus gratia Dei rex Francorum, vir illuster. Illud nobis ad stabilitatem regni nostri, procul dubium in Dei nomine credimus pertinere, si petitiones sacerdotum aut ecclesiarum que nostris fuerint auribus prolate, perducimus ad effectum. Quapropter notum sit omnibus fidelibus nostris presentibus et futuris, quia vir venerabilis Eddo Strazburgensis ecclesiæ Episcopus, que est constructa in honore sancte Dei genitricis semperque Virginis Mariæ, clemenciam regni nostri supplicavit, qualiter quondam locellum nuncupantem Stilla quem a longo tempore per confirmationes regum predicta possidet Ecclesia, et rectores ipsius ecclesiæ predictum locum per loca denominata, id est : « per regia strata, que pergit super « rivolum, qui dicitur Stilla, super casa Rummaldi, deinde ubi dicitur « Paphinisnaida, inde totum montem qui vocatur Arlegisbergo, usque ubi « rivolus surgit, qui dicitur Hasla, deinde ubi Wichia surgit, usque quo « in Brusca ingreditur, inde iterum per longa Brusca usque dum Stilla*

Digitized by Google

PARTIE DE LA VALLÉE DE LA BRUCHE C

Digitized by Google

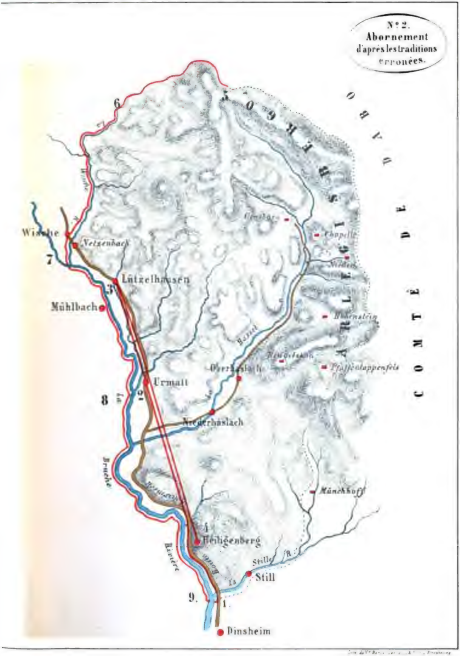

Digitized by Google

« intus ingreditur » ad partem predicte ecclesiæ adquesierunt. Idcirco petiit, ut hoc per nostram auctoritatem denuo pro rei firmitate circa ipsam ecclesiam iterato hoc concedere et confirmare deberemus : cujus petitioni gratanti animo prestitisse et confirmasse et in omnibus concessisse cognoscite. Quapropter hanc preceptionem nostram conscribere jussimus, ut ea omnia superius nominata cum terminis et finibus, vel appendiciis suis memorata ecclesia ejusque rectores ab hac die in perpetuum habeant, teneant atque possideant; ut nullus ex judiciaria potestate, aut qualibet persona, prefatum Eddonem episcopum, suosque successores, aut agentes de se predictis rebus inquietare, aut contra rationis ordinem vel calumniam generare quoque tempore presumat, sed hoc nostræ auctoritatis donum jure ibi permaneat firmissimo. Et ut hec nostra auctoritas inviolata permaneat, vel nostris et futuris temporibus melius conservetur, manus nostre subscriptionibus subter decrevimus roborare et de anulo nostro subter sigillare.

Signum Caroli gloriosissimi regis, etc.

Niederhaslach, avec sa belle église monumentale, ses magnifiques environs, si riches en monuments et en souvenirs historiques, sera toujours un des points les plus remarquables de l'Alsace. J'y étais à peine arrivé comme curé, que je conçus le désir de recueillir tous les renseignements que l'histoire peut donner sur cet endroit. Mais comme il se trouve que Niederhaslach est l'église-mère d'un certain nombre de villages des environs, je me vis forcé d'élargir le cercle de mes recherches et de faire l'histoire de toute l'ancienne paroisse, dont Niederhaslach était le centre. Cette vaste paroisse comprenait autrefois : Niederhaslach, Still, Heiligenberg, Oberhaslach, Urmatt, Lützelhouse, les châteaux du Ringelstein, du Hohenstein, du Nideck, et un certain nombre de villages qui ne subsistent plus aujourd'hui, tels que Linzingen, près de Still; Schotten, près d'Oberhaslach; Waldersbach, dans la forêt d'Urmatt; Siebenbach, dans la forêt de Still, près du Nideck, dont un cantonnement porte encore le nom; Mosbach, près de Gensbourg, où l'on rencontre encore des traces fréquentes de verreries qui y étaient établies. La grande étendue de cette paroisse ne doit plus étonner, quand on pense au nombreux personnel du couvent, et, plus tard, du chapitre de Niederhaslach, qui était chargé de son administration.

On peut voir, en jetant les yeux sur la carte[1], que cette paroisse comprenait précisément le territoire, dont le diplôme de Charlemagne trace

1. Voir la carte n° 1.

l'abornement. Pour parvenir à mon but et en faire l'historique, j'ai lu tout ce que nos auteurs alsaciens en ont écrit, et, comme j'ai principalement étudié toutes les localités de cette vaste paroisse, j'ai bientôt reconnu, qu'il n'y a pas un seul auteur qui ait connu les environs de Niederhaslach, et qui ait bien compris et traduit les termes de l'abornement, ce qui a été la cause d'une foule d'erreurs de topographie et d'histoire, où les villages ont été confondus, leur position mal indiquée. N'arrive-t-il pas souvent qu'un auteur copie l'autre, sans se donner la peine de vérifier son assertion ?

J'aborde la question. Tous nos auteurs, et, sur leur foi, nos annuaires et statistiques, ont traduit *Casa Rummaldi* par Urmatt; *Paphinisnaida* par Lützelhouse ou Nideck; *Arlegisbergo* par Heiligenberg; or, cette traduction est inexacte. Pour le prouver, j'ai employé le moyen le plus simple et le plus naturel. J'ai fait une carte de la contrée en question, et j'ai écrit tout à l'entour, les termes de l'abornement du diplôme, en sorte que chaque terme tombe naturellement sur le point du territoire qu'il désigne. J'invoque ici comme juges, non les auteurs qui se sont trompés, mais les hommes compétents dans la matière, les notaires, les géomètres, arpenteurs, avocats et autres, qui ont si souvent des questions d'abornement à traiter.

Suivons, autour de la carte, les paroles extraites du diplôme, et examinons les points qu'ils indiquent :

N° 1. *Per regia strata quæ pergit super rivolum qui dicitur Stilla.* Sur ce premier point de démarcation, il n'y a pas de doute possible, c'est le point de section où la route royale (l'an 773), aujourd'hui route de Schirmeck, passe sur le ruisseau, la Stille. Mais, en partant de là, les erreurs commencent. J'observe ici deux choses : la première, que nous écrivons de la gauche vers la droite, et que nous devons donc aussi suivre la droite pour chercher les points suivants de l'abornement. Secondement, l'abornement du sud et du couchant a ses points très-bien marqués, ce sont les sources de la Hasel, de la Wiche, le confluent de la Wiche, tout le cours de la Bruche jusqu'à son confluent avec la Stille. Comment a-t-on pu maintenant commettre la faute de prendre les points de démarcation du nord et de les porter aussi du côté du sud ? Ne voit-on pas déjà, par la simple inspection de la carte, que les trois points en litige, *Casa Rummaldi*, *Paphinisnaida* et *Arlegisbergo* sont des points de démarcation qui se trouvent évidemment au nord ?

N° 2. Je continue : *Super Casa Rummaldi* (sur ou vers les cabanes de Rummalde), second point de démarcation. Ce point coïncide avec le groupe

Digitized by Google

de maisons, appelé *Münchshof* (cour ou ferme du moine), et répond, sous tous les rapports, au mot *Casa Rummaldi*. La position de ces maisons en carré autour d'une cour commune, avec des vestiges d'une grande porte d'entrée, démontre clairement que cela n'était autrefois qu'une seule cour ou propriété. Son isolement est complet au milieu des forêts, et on n'y arrive que par des sentiers et un mauvais chemin de chariots. En 1525, l'évêque de Strasbourg acheta cette ferme du monastère de Neubourg pour 700 florins avec le lac de Still, situé un peu plus bas, à cause de ses pâturages et de son gibier. Sous l'évêque, prince de Rohan, qui avait entouré d'un mur toutes ces forêts, on avait construit, à quelque distance du Münchshof, dans la forêt, un abri ressemblant à une écurie, dont les rateliers étaient toujours bien garnis de fourrages, pour nourrir le gibier pendant l'hiver. L'origine du Münchshof se perd dans la nuit des temps, et la charte en question nous apprend que son nom, dans le huitième siècle, était *Casa Rummaldi*. L'ancienne tradition nous dit, qu'un solitaire, du nom de Rummald, s'était fixé là et s'y était construit quelques cabanes, qui furent le commencement du Münchshof.

Ceux qui ont interprété *Casa Rummaldi* par Urmatt, ont aussi attribué à ce village toute la tradition qui regarde uniquement le Münchshof. Le nom d'Urmatt semble plutôt venir d'un premier grand défrichement, fait par les moines de Haslach, qui commencèrent par convertir en prairies les bas-fonds de la vallée, ce que le nom allemand *Urmatt* indique (prairie primitive); et sa première population semble n'avoir été qu'un couvent de dames, qui était administré par les prêtres de Haslach. Ce monastère subsista jusqu'en 1302, où il fut transféré à Obersteigen, près de Wangenbourg, dans un couvent abandonné des Frères hospitaliers, que les dames d'Urmatt avaient acheté; c'étaient des Dominicaines.

Enfin on n'a qu'à essayer de tirer une ligne de démarcation par les points indiqués, comme ils se suivent dans le diplôme, dans le sens erroné que je rejette, et on verra bientôt que *Casa Rummaldi* n'est pas Urmatt, mais bien le Münchshof, car le bien resterait sans limites du côté du Nord.

N° 3. Je passe au troisième point de démarcation : « *Deinde ubi dicitur Paphinisnaida,* » puis vers le point qui est dit : Paphinisnaïda.

Cette fois-ci le nom se retrouve encore en partie sur un point du territoire. Sur ma carte, le mot Paphinisnaïda se trouve placé à côté d'un point appelé *Pfaffenlappenfels*. *Paphinisnaida* n'est rien autre chose qu'un nom allemand qu'on a latinisé, comme cela se pratiquait autrefois; le mot pri-

Digitized by Google

mitif doit être : *Paphen - Snaïd*, et, plus correct : *Pfaffen - Schnaid*, ou *Schneide*.

La Revue d'Alsace de 1853 (janvier, p. 46) est le seul ouvrage à ma connaissance, qui ait saisi jusqu'ici le sens de ce mot : *Schneid* ou *Snaid* signifie un défrichement, ou une grande coupe de bois. Le mot *Paphen* doit être *Pfaffen*, et indique l'ancienne famille seigneuriale qui était alors, comme on le voit déjà, propriétaire de cette partie des montagnes, la famille des *Pfaffen*, dont le nom se retrouve dans différentes localités de l'Alsace, comme *Pfaffenhofen*, *Pfaffenheim*. Il y avait une seconde famille seigneuriale, dite les *Lappen*, dont le château se trouvait à Kolbsheim. Un mariage entre les Pfaffen et les Lappen a dû produire une troisième famille, dite *Pfaffen-Lappen*. Or, les Pfaffen-Lappen avaient leur château à Still, et leurs propriétés longeaient les propriétés de l'Église de Strasbourg, jusque sur les montagnes à côté du Ringelsberg. Là, un énorme rocher, qui formait la limite la plus avancée du côté du sud, porte encore de nos jours le nom de *Pfaffenlappenfels*, et, à côté, on y monte par un étroit vallon encore appelé *Pfaffenlappenthælele*. C'est donc ce rocher portant encore le nom des premiers propriétaires, qui fait le troisième point de démarcation, qu'on devrait appeler *Pfaffen-Schneid* (coupe [défrichement] de la forêt des Pfaffen), et que le diplôme défigure si bien en le latinisant : *Paphinisnaida*.

ARMOIRIES DES PFAFFENLAPPEN.

Trois cornes rouges dans un champ blanc.

N° 4. *Inde per totum montem qui vocatur Arlegisbergo*. Arlegisberg ne peut être le Heiligenberg moderne, puisque dans la ligne de l'abornement il est situé entre Pfaffen-Schneid et entre la source de la Hasel, deux points reconnus. Mais voyons plutôt pour un moment l'abornement de ce bien, d'après les traditions erronées.[1]

Avant d'expliquer maintenant le nom d'*Arlegisbergo*, je veux d'abord tracer sur cette seconde carte un abornement suivant le sens erroné que tous nos auteurs ont suivi jusqu'à ce jour, et prouver par l'absurde abornement qui en résulterait, que *Arlegisbergo* ne peut pas être Heiligenberg, ni *Casa Rummaldi* Urmatt, ni *Paphinisnaida* Lützelhouse. Je procède comme pour la première carte. Du n° 1, point de section de la route et de

1. Voir la carte n° 2.

Digitized by Google

la Stille, je tire une ligne sur le n° 2 (*Casa Rummaldi*) qu'on a prétendu être Urmatt; du n° 2 je tire une ligne sur le n° 3 (*Paphinisnaida*), qu'on nous a donné inexactement pour Lützelhouse; du n° 3 la ligne de démarcation nous conduit au n° 4, *Arlegisbergo*, qu'on nous a faussement donné pour Heiligenberg. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour se convaincre de l'absurdité d'un pareil abornement. Voici maintenant une triple ligne d'abornement, car la Bruche est la vraie ligne, comme le diplôme le dit plus loin. Que signifie donc une seconde ligne, de la section de la route par la Stille jusqu'à Urmatt et Lützelhouse? Que signifie une troisième ligne rétrogradant de Lützelhouse sur Heiligenberg? En outre, toute la partie du nord reste sans abornement, et les deux Haslach, avec les vastes forêts, qui étaient autrefois la propriété de nos évêques, tomberaient en dehors du domaine dont Charlemagne et Heddon voulaient assurer la possession à l'Église de Strasbourg. Cette absurdité prouve à ne plus en douter, que, comme j'ai déjà dit, on a par ignorance des lieux, transporté au sud les points de démarcation du nord.

Mais voici une nouvelle impossibilité qui se présente. Après le quatrième point de l'abornement, *Arlegisbergo*, le diplôme passe au cinquième, qui est la source de la Hasel: *usque ubi rivolus surgit qui dicitur Hasla*. Il faut donc que ces deux points se suivent immédiatement, sans intermédiaire. Or, entre Heiligenberg et entre la source de la Hasel il y a trois lieues et même bien plus; quelle direction prendre pour arriver de Heiligenberg à l'origine de la Hasel? Ici il y a scission complète dans la ligne de démarcation, ce qui prouve toujours plus que Heiligenberg n'est pas *Arlegisbergo*, et que ce point se trouve sur l'extrémité du nord, entre Pfaffensneid (*Pfaffenlappenfels*) et la source de la Hasel. Comme la carte, n° 1, prouve sans réplique, qu'*Arlegisbergo* n'est pas Heiligenberg, je continue maintenant à suivre la ligne naturelle d'abornement, et comme je suis au quatrième point de l'abornement, savoir à *Arlegisbergo*, je demande quel est ce nom? Il est nécessaire de bien peser les termes de cette phrase: *Inde per totum montem, qui vocatur Arlegisbergo, usque ubi rivolus surgit qui dicitur Hasla.*

Le diplôme parle ici évidemment d'une montagne, qui commence au point d'abornement précédent, *Paphinisnaida*, et qui s'étend de là jusqu'à la source de la Hasel; cette montagne s'appelle *Arlegisbergo*. Il n'y a pas à s'y tromper: *Arlegisbergo* ne peut être que le Ringelsberg, séparé du Pfaffenlappenfels par un petit vallon. L'orthographe du nom ne m'arrête pas, elle s'accorde avec le reste du diplôme. Il y a cependant à remarquer, qu'en changeant *a* en *n*, il y a les mêmes lettres dans *Arlegis-berg* que

Digitized by Google

dans *Ringels-berg*, ce qui pourrait facilement indiquer une transposition de lettres par un copiste inexact. Le Ringelsberg présente, du reste, toutes les conditions que le diplôme indique; il est comme la tête d'une longue chaîne de montagnes, qu'il traîne, pour ainsi dire, derrière lui jusqu'à la source de la Hasel, et tout le versant de ces montagnes qui descend dans le vallon de cette rivière est couvert de riches forêts, qui étaient autrefois la propriété de notre évêché. Il est évident que cette chaine de montagnes était comprise dans l'abornement indiqué par ce diplôme, et est indiqué par ces mots : *inde per totum montem qui dicitur Arlegisbergo.*

N° 5. La preuve la plus convaincante de la justesse des points de démarcation que j'ai indiqués jusqu'ici, est certainement l'exactitude avec laquelle tous les points suivants se rencontrent; ainsi, quoi de plus mathématiquement prouvé que la position de la montagne ou de la chaîne de montagnes dite *Arlegisberg*, puisque le diplôme dit qu'elle s'étend jusqu'à la source de la Hasel, qui fait le cinquième point de l'abornement? Depuis ce point, il n'y a plus de difficulté.

N° 6. *Deinde ubi Wischia surgit.* La source de la Wiche est le sixième point. Il faut naturellement qu'il y ait eu un certain nombre d'autres points intermédiaires entre ces points principaux, mais ces points principaux nous suffisent pour connaître le contour général de ce territoire.

N° 7. *Usque quo in Brusca ingreditur.* Toute la Wiche forme donc la limite de ces possessions jusqu'à son confluent avec la Bruche, qui est le septième point.

N° 8. *Inde per longa Brusca.* Tout le lit de la Bruche, depuis le confluent de la Wiche, forme le huitième point de démarcation.

N° 9. *Usque dum Stilla intus ingreditur*, jusqu'au confluent de la Stille, qui est le neuvième point. Et ainsi, mon abornement, parce qu'il est vrai, revient par le côté gauche, tout naturellement, au point de départ vers la droite, après avoir fait sans obstacle ni discontinuité le tour de cette antique donation.

Il est donc prouvé :

1° Que *Casa Rummaldi* n'est pas Urmatt, mais le Münchshof;

2° Que *Paphinisnaida* n'est ni Lützelhouse, ni le Nideck, mais le Pfaffenlappenfels;

3° Qu'*Arlegisbergo* n'est pas Heiligenberg, mais le Ringelsberg, avec la chaîne de montagnes, jusqu'à la source de la Hasel.

Il s'ensuit que les noms étant confondus et attribués faussement à des localités qui ne les ont jamais portés, l'histoire de ces endroits est faussée,

Digitized by Google

puisqu'on en parle comme existant déjà, à une époque où ils n'existaient pas encore. En effet, je ne crains pas d'avancer, que l'origine de ces villages est postérieure au septième et au huitième siècle, ce qui se prouve par tout ce que l'histoire rapporte du pieux solitaire saint Florent, qui fut incontestablement le premier habitant de cette partie de la vallée de la Bruche.

Saint Florent resta ignoré du monde pendant dix ans au moins, et ce n'est qu'après 674, que le hasard le fit découvrir aux chasseurs de Dagobert II. Cette circonstance est une preuve irrécusable de l'absence totale de toute population dans la vallée, car le saint n'aurait pas pu rester inconnu avec ses disciples pendant si longtemps. La vaste donation que ce roi lui fit est une autre preuve. Les villages dont parle l'acte de donation sont les villages situés autour de Marlenheim, ainsi que les biens qu'il donne; quant au couvent que le roi construisit, et quant au saint qui vivait dans la vallée de la Bruche, le diplôme dit qu'ils sont dans la solitude. On voit que les biens, renfermés dans l'abornement de la charte de Charlemagne, sont les mêmes que ceux qui sont donnés par Dagobert II à saint Florent, car les franchises et droits, réclamés par Heddon, sont déjà énoncés dans le diplôme de Dagobert II.

Or, dans la donation de Dagobert II, il n'est parlé d'aucun village existant déjà alors sur le corps de biens donné à saint Florent. Et cependant, si des villages avaient déjà existé au moment de la donation, il aurait fallu en faire une mention détaillée dans le diplôme.

Le septième siècle s'écoula ainsi sans que la solitude des environs du couvent de saint Florent fût troublée. Ce saint ayant été amené à Strasbourg, en 678, pour succéder à saint Arbogaste comme évêque, et ayant fait venir une partie de ses disciples dans cette ville, pour les fixer dans le couvent de Saint-Thomas qu'il venait de construire, la solitude de Haslach, ou plutôt du couvent, car Haslach n'existait pas encore, n'en devint que plus profonde.

Le huitième siècle s'écoula de même sans que l'histoire nous fasse connaître l'existence d'aucun autre endroit que de Still et de ses dépendances. Je rends ici attentif aux termes du diplôme de Charlemagne. Ils nous font pour ainsi dire assister aux premiers grands défrichements opérés dans les environs du couvent de Saint-Florent, et nous voyons que ces défrichements viennent du dehors. Still y est appelé *locellum*, un tout petit endroit. A côté de Still, le deuxième point d'abornement, *Casa Rummaldi*, la même tradition qui dit que Rummalde était un solitaire qui s'établit là, dit aussi que c'était un homme qui faisait un commerce de charbons et de cendres; il pouvait être l'un et l'autre, solitaire par sa position, et marchand de

cendres par métier. A côté de ces cabanes, qui furent l'origine du Mœnchshof, est le troisième point, Pfaffenschneid (défrichement des Pfaffen). Tout cela coïncide parfaitement et nous montre une contrée que l'on commence à défricher : la petitesse du premier endroit, Still; le défrichement des Pfaffen; le commerce de cendres et de charbons dans les cabanes de Rummalde, tout cela se groupe naturellement autour de ce point.

La charte ne fait aucune mention des autres endroits situés aujourd'hui sur le territoire de la donation, et elle en aurait certainement parlé s'ils avaient existé. Le village de Still porte encore une trace de sa haute antiquité, dans les parties inférieures de la tour de l'église actuelle. Cette tour est du style roman et remonte à l'époque des églises de Mutzig et de Dorlisheim, qui remontent au moins au commencement du XI[e] siècle. Comme cette église était renfermée autrefois dans l'enceinte du château des seigneurs de Still, dont probablement elle formait autrefois la chapelle, il paraît que leur origine est simultanée.

L'événement qui a contribué le plus au défrichement de la vallée, et à l'établissement des villages, formant l'ancienne paroisse de Haslach, est sans contredit la translation du corps de saint Florent, qui eut lieu, en 810, par les soins de Rachion, évêque de Strasbourg. A la suite d'une révélation, l'évêque fit enlever le corps de saint Florent, de l'église de Saint-Thomas, où il avait été enterré, et le fit porter publiquement à Haslach, où il l'accompagna lui-même. Il l'enterra dans l'église du couvent et demanda à y trouver également sa sépulture après sa mort, ce qui eut lieu. On voit son tombeau sous la niche, qui renferme les restes de saint Florent.

Depuis ce moment l'aspect de cette contrée changea. Les milliers de pèlerins qui jusqu'ici avaient visité le tombeau du saint, à l'église de Saint-Thomas à Strasbourg, vinrent affluer à Haslach, qui devint le rendez-vous de toute l'Alsace et de la Lorraine. Haslach commença à se former par deux groupes distincts; l'un, près du couvent, fut Niederhaslach; l'autre, près de la place où se trouvait la cabane dans laquelle le saint avait vécu, fut appelé plus tard Oberhaslach. Jusqu'ici, c'est-à-dire jusqu'au neuvième siècle, il n'y a aucune trace, aucune mention, ni de Heiligenberg, ni de Lützelhouse, ni d'Urmatt.

Voici maintenant, au sujet de Heiligenberg, tout ce que l'histoire me permet d'en croire et d'en dire. En 1295, l'évêque Conrad de Lichtenberg fait mention d'une chapelle avec un autel de la sainte croix, sise sur le Heiligenberg. Il ne dit pas : sise dans le village de Heiligenberg, mais, sise sur le Heiligenberg. Or, il fit de cette chapelle une prébende, qu'il réunit au chapitre de Haslach avec les biens attachés à cette chapelle, ce qui laisse

Digitized by Google

fortement supposer qu'il n'y avait pas encore de village du nom de Heiligenberg au treizième siècle, car on ne comprend pas comment l'évêque aurait pu distraire du village sa chapelle et ses revenus, pour donner le tout au chapitre de Haslach; aussi l'expression « sise sur le Heiligenberg, » exclut presque l'idée d'un village. Cette chapelle était peut-être une simple chapelle de pèlerinage, dépendante de Still, dont elle dut suivre la destinée, et qui avait été réunie au chapitre de Haslach cinq ans auparavant, en 1290.

On n'a qu'à bien considérer les rochers sur lesquels s'élève le village actuel de Heiligenberg, et l'on comprendra facilement que cette position est toute militaire, et qu'elle n'a pas pu être choisie pour demeure, par une colonie agricole, qui se serait plutôt établie au pied de la montagne, aux bords de la Bruche, que sur un rocher qui n'offrait pas d'eau pour abreuver le bétail. C'est probablement le château qui s'élevait autrefois sur ce rocher qui donna naissance au village formé autour de lui. Du reste, jusqu'en 1753, Heiligenberg n'avait jamais eu d'église paroissiale; les fidèles assistaient aux offices dans l'ancienne chapelle du château. L'époque de l'origine du château se confond donc avec celle de l'origine du village.

Or, quelle est l'époque probable de la construction du château de Heiligenberg? Malgré tout ce que divers auteurs ont dit de la haute antiquité de cette localité, je ne puis souscrire à leurs opinions. Ce n'est qu'en 1373 que le comte de Salm vendit la vallée de la Bruche à Jean d'Ochsenstein, qui eut pour associés dans cette acquisition, Nicolas Greenstein et Nicolas Richter dit Dutschman. Depuis ce moment, les Ochsenstein devinrent les avoués de la vallée, et depuis lors seulement nous trouvons qu'ils avaient fixé leur séjour à Heiligenberg. Avant eux il n'y a nulle mention d'un château. C'est donc au quatorzième siècle seulement que le château de Heiligenberg fut construit par les Ochsenstein, d'après tout ce que nous pouvons en savoir par l'histoire.

Voici un indice de plus de ce que je viens de dire. Quoique la vallée fût vendue et revendue plusieurs fois par des sous-ventes et sous-engagements, l'évêque en resta cependant toujours le seigneur direct, et les copropriétaires de la vallée demeurèrent ses vassaux. Sous ce rapport l'évêque avait toujours le droit de veiller sur la vallée et de la mettre en état de résister au coup de main d'un ennemi entreprenant. En 1374 éclata une guerre entre l'évêque Frédéric II de Blankenheim et les différents seigneurs de la vallée de la Bruche, et en voici la cause. L'évêque avait fait des dépenses énormes en frais de fortifications, dans beaucoup de localités. Il paraît qu'il avait engagé ses vassaux à construire, chacun de sa propre bourse, avec promesse de les rembourser plus tard. Mais quand le terme du paye-

Digitized by Google

ment fut arrivé, et que l'évêque ne put pas satisfaire à ses engagements, les seigneurs, craignant de perdre leurs capitaux engagés, s'armèrent et firent à l'évêque une guerre de pillage de ses propriétés, pour se faire payer de force. C'est principalement dans la vallée de la Bruche que se fit cette guerre, et l'évêque, forcé par ses vassaux, conclut avec eux la paix en 1380, au château de Schirmeck, et comme principale clause de la conclusion de cette paix, il reconnut ses dettes envers Jean d'Ochsenstein et Nicolas Richter, le premier, seigneur du château de Heiligenberg, et le second, seigneur du château de Schirmeck. Les autres seigneurs de la vallée étaient aussi ligués avec eux, jusqu'en 1393, où ils renouvelèrent leur ligue offensive et défensive dans un nouveau traité passé au château de Nideck, à l'occasion de la démission donnée par le même évêque, qui fut transféré au siége épiscopal d'Utrecht.

Il me semble que l'époque de la construction du château de Heiligenberg et de celui de Schirmeck est ainsi assez exactement indiquée, puisque nous voyons ici une guerre s'élever à cause du payement des dépenses occasionnées par la construction de ces fortifications. Celui de Schirmeck ne paraît même pas encore avoir été achevé, puisqu'en 1413 les Hohenstein firent de nouvelles dépenses pour finir les constructions.

J'ai fixé à peu près, d'après les renseignements les plus formels que l'histoire nous en laisse, l'âge de Still, de Niederhaslach, d'Oberhaslach de Heiligenberg; restent encore Urmatt et Lützelhouse. Quant à Urmatt, son origine est mentionnée brièvement à la page 11 de ce mémoire. Tout ce que l'histoire en sait, c'est qu'en 1303 il y avait là un couvent de religieuses dominicaines, qui, cette même année, fut abandonné, les religieuses ayant transféré leur communauté dans un couvent d'Obersteigen, qu'elles avaient acheté des frères hospitaliers. L'ordre religieux de saint Dominique n'ayant été approuvé qu'en 1216 par le pape Honorius III, il ne peut pas y avoir eu de couvent de Dominicaines avant cette année, ni de village du nom d'Urmatt, car je regarde le couvent comme l'origine du village, et voici pourquoi.

Le territoire sur lequel ce couvent de Dominicaines fut établi, étant compris dans le territoire donné par la charte royale à l'évêché de Strasbourg, personne n'a pu s'y fixer, ni y avoir de propriété, que par l'effet du consentement de l'évêque et en vertu d'un contrat quelconque passé avec l'évêché. Or, comme ce n'est qu'en vertu d'une cession ou d'un contrat quelconque passé avec l'évêché, que ce couvent a pu être fondé, il s'ensuit qu'il n'y avait pas encore de village et que tous ces terrains n'avaient pas encore d'autres propriétaires. On sait du reste qu'à cette époque on

Digitized by Google

construisait ces couvents dans des solitudes, souvent même presque inaccessibles. Il est donc arrivé ici ce qui est arrivé à Niederhaslach et dans beaucoup d'autres localités : le couvent a donné naissance au village d'Urmatt.

Voici, d'après les renseignements pris, quelle était la position de ce monastère. Il occupait tout l'emplacement du cimetière et de l'église actuels, de l'auberge de la Croix et des autres maisons qui forment de ce côté l'entrée du village; la chapelle du couvent était bâtie sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la grande route. Le puits qui subsiste encore, entre la route et le cimetière, était renfermé dans la chapelle même. Il était alors le but d'un pèlerinage fréquenté; on emportait de son eau, que l'on employait contre différentes maladies. En démolissant la chapelle, les habitants ont laissé subsister le puits, qui fournit encore l'eau à une partie du village et est le plus ancien monument d'Urmatt.

Reste encore Lützelhausen. Sur ce village, l'histoire ne dit absolument rien qui pût servir à indiquer, même d'une manière vague, l'époque de son origine. Ma démonstration dans la ligne de l'abornement, aux pages 9 et suivantes, prouve suffisamment qu'il ne peut pas être le Paphinisnaida du diplôme de Charlemagne. Ce que nous savons, c'est que ce village a été dépendant de Haslach, dont il était une filiale et plus tard une collature. Il faut donc admettre que l'église-mère étant toujours plus ancienne que la filiale, Lützelhouse ne peut être que bien postérieure à Haslach. J'ai peine à admettre les conclusions que l'on tire de son nom, *lützel*, petite et *house*, demeure. Je pense que le nom indique plutôt qu'il vient de la famille seigneuriale, de laquelle vient *Lützelstein* et *Lützelbourg*. Ce village semble avoir été, au commencement, une maison de chasse ou de campagne, de quelque membre des familles de Dagsbourg ou de Lützelstein, qui avaient de tout temps des vastes propriétés dans cette vallée. Or, sous ce rapport encore, le village ne peut remonter que vers le dixième siècle, car le plus ancien membre de la famille des Lützelstein, savoir, Conrad de Lützelstein, n'a vécu qu'en 938.

Après tout ce que je viens de dire sur l'âge des villages compris dans les limites fixées par l'abornement de la charte de Charlemagne, je rapporte en dernier lieu un argument général, tiré de la donation que fit aux sept communes de la vallée, l'évêque Jean II de Lichtenberg.

Cet évêque occupa le siége épiscopal depuis 1353 jusqu'en 1366; il est donc de la seconde moitié du quatorzième siècle. Sa mémoire devint immortelle dans notre vallée par le don magnanime qu'il fit aux sept villages alors existants dans la vallée antérieure. Ces villages sont : Niederhaslach,

Digitized by Google

Oberhaslach, Still, Urmatt, Lützelhausen, Heiligenberg et Dinsheim. Il partagea entre ces villages les immenses forêts que l'évêché possédait sur le territoire de la donation de Dagobert II, donation confirmée par le diplôme de Charlemagne, et céda à chaque commune sa part de forêt en toute propriété, à tout jamais.

Cet acte de donation doit nous rendre attentifs à plusieurs points, qui jettent quelque lumière sur la question que je traite.

Premièrement. Cette donation montre que ces villages avaient été très-peu importants jusqu'à cette époque, puisqu'ils étaient encore sans aucun bien communal, c'est-à-dire à peu près sans ressources. Par cette donation épiscopale, les communes ont été en quelque sorte constituées, fondées; auparavant ce n'était qu'une réunion de quelques métairies; mais depuis ce moment c'est une société unie par le lien d'un intérêt commun.

Secondement. Les plaines fertiles de l'Alsace avaient beaucoup plus d'attraits pour les nouvelles populations qui venaient s'y fixer, que nos froides et humides vallées, qui ne sont toujours que d'un produit fort médiocre, en comparaison de la plaine. Aussi nous savons, par bien des exemples, qu'il a fallu la concession de bien des avantages, pour attirer des habitants dans la plupart des vallées de nos montagnes, que les seigneurs, les évêques, les abbés, ont voulu défricher et peupler. Il est évident que la population des villages en question a été très-faible au treizième et au quatorzième siècle, puisque l'évêque, pour attirer du monde dans ces vallées, donna toutes ces magnifiques forêts aux communes naissantes, afin de procurer à ceux qui voudraient s'y établir, un bien-être qui leur fît oublier la plaine.

Enfin, *troisièmement*, la donation de l'évêque Jean II de Lichtenberg nous renseigne parfaitement sur la ligne de démarcation du diplôme de Charlemagne. En effet, les vastes forêts que cet évêque donna à ces communes, sont précisément le bien dont parle le diplôme de Charlemagne, l'abornement est encore le même; en suivant donc aujourd'hui, depuis la source de la Hasel jusque vers le Pfaffenlappenfels, la limite extérieure de ces forêts, maintenant communales, on a la limite exacte de l'ancienne donation royale. Cette ligne reste sur les hauteurs que le diplôme indique par ces mots : « *Inde per totum montem qui vocatur Arlegisbergo, usque ubi rivolus surgit qui dicitur Hasla,* » dont j'ai parlé aux pages 12 et suivantes, ligne qui faisait autrefois la frontière du comté de Dabo. Ceci prouve une fois de plus que l'abornement que j'indique à la page 9 et suivantes, est le vrai abornement primitif, qui subsiste encore de nos jours sur la lisière des forêts communales.

Digitized by Google

Peu après cette donation, l'évêque vendit la vallée de la Bruche à Jean, comte de Salm, avec droit de rachat. Mais il paraît qu'avant cette vente et avant la donation faite aux communes, l'évêque, ou le chapitre de la cathédrale, ont encore fait le défrichement qui porte aujourd'hui le nom de Gensburg et qui s'appelait alors Genrès-burn, peut-être pour conserver un dernier pied-à-terre au milieu de ces anciennes propriétés, qu'on abandonnait si généreusement pour le bien des communes. L'histoire ne nous apprend rien sur cette belle solitude du Gensburg, qui est incontestablement une des beautés de nos montagnes. Cependant, il y a des traces de ruines qui attestent que le Gensburg a été habité dans d'anciens temps. Au-dessus des derniers restes d'une chapelle, sur le bord de la Hasel, on voit éparses sur le sol, des pierres taillées, qui proviennent indubitablement d'une construction très-solide, comme celle d'un château qui se trouvait sur cet emplacement.

Voici ce que j'ai pu savoir au sujet des ruines de l'ancienne chapelle qui se trouve là. En 1855, M. Nœttinger, propriétaire actuel du Gensburg, fit enlever le déblai qui couvrait cette chapelle. Les fondations étant mises à découvert, la forme de la chapelle se dessina nettement par un mur de contour d'une élévation suffisante pour reconnaître sa construction. Elle a un dallage irrégulier et détérioré par le temps. Elle présente deux parties distinctes : la nef, premièrement, qui a cinq mètres cinquante-six centimètres de longueur et cinq mètres douze centimètres de largeur ; secondement, un petit chœur carré de 1^{m},90 de profondeur et 2^{m},05 de largeur.

Parmi les différents objets trouvés dans le déblai, il y a surtout deux fragments de pierres qui méritent de fixer l'attention de l'antiquaire et qui peuvent peut-être aider à fixer approximativement l'époque de la construction de cette chapelle. Les deux fragments contiennent chacun un bout de sculpture, et rapprochés ensemble on voit que c'est un cygne. On reconnaît facilement que les deux pierres forment à peu près le quart d'un écusson d'armoiries partagé en quatre par une ligne en croix, dont les deux fragments en question présentent encore une partie.

Or, l'évêque Jean II, seigneur de Lichtenberg, avait un cygne dans ses armoiries. Avant lui, nous avions déjà deux évêques de la même famille. Frédéric I^{er} de Lichtenberg, qui fut évêque depuis 1299 à 1307, et Conrad III de Lichtenberg, qui régna depuis 1274 à 1299 ; ils étaient deux frères. Jean II, dont il est question ici, a régné, comme je l'ai déjà dit, depuis 1353 jusqu'à 1366. Les restes des armoiries de Lichtenberg trouvés dans cette chapelle nous apprennent donc qu'elle a été bâtie par l'un de ces trois évêques, ainsi entre les années 1274 et 1366, donc, à la fin du

treizième, ou au milieu du quatorzième siècle. Le dernier des Lichtenberg me paraît mériter la préférence, car, comme c'est lui qui est le donateur de la forêt, nous reconnaissons que c'est aussi lui qui s'est réservé le Gensburg et qui s'y est ménagé un pied-à-terre. La petite chapelle, avec ses armoiries des Lichtenberg, outre qu'elle fut bâtie pour servir d'église aux habitants dispersés de ces montagnes, servait donc aussi, soit à l'évêque lui-même, soit aux membres du grand-chapitre de Strasbourg, qui voulaient passer quelques belles journées à leur ferme au château du Gensbourg. En tout cas, ces ruines rappellent l'époque de la donation de ces forêts aux sept communes et viennent d'un Lichtenberg.

Aujourd'hui, à quelques pas de cette ancienne chapelle en ruines, s'élève une nouvelle chapelle romane, bâtie en 1856 par M. Nœttinger. Son aspect est charmant au milieu de cette solitude, qui s'embellit tous les jours davantage par de gracieuses constructions.

Je termine mon mémoire, trop long sans doute, et je tire les conclusions suivantes de tout ce que j'ai dit :

I. Les termes de l'abornement du diplôme de Charlemagne, accordé à l'évêque Heddon en 773, ont été mal compris et mal rendus, jusqu'à ce jour;

II. *Casa Rummaldi* n'est pas *Urmatt; Arlegisbergo* n'est pas *Heiligenberg; Paphinisnaïda* n'est ni *Lützelhouse*, ni le *Nideck;*

III. *Casa Rummaldi* est le *Münchs-hof;*

IV. *Paphinisnaïda* est le *Pfaffenlappenfels;*

V. *Alegisbergo* est la hauteur qui s'étend depuis le Ringelsberg jusqu'à la source de la Hasel;

VI. Les villages d'Urmatt, de Heiligenberg, de Lützelhouse, n'ont pas encore existé en 773, où cette charte fut donnée;

VII. Heiligenberg ne remonte qu'au treizième siècle, époque de l'origine de son château;

VIII. Urmatt ne date que du commencement du treizième siècle, époque de l'origine de son couvent;

IX. Sur Lützelhouse il n'y a aucune donnée historique.

J. Kramer,
curé de Niederhaslach.

Digitized by Google

LA PIERRE TOMBALE

D'ULRICH DE RATHSAMHAUSEN ET DE MARIE D'ANDLAU

DANS L'ÉGLISE DE FÉNÉTRANGE.

L'histoire d'Alsace est représentée dans l'ancienne collégiale de Fénétrange (Meurthe), par les noms de Rathsamhausen et d'Andlau, que les ruines si pittoresques des châteaux des Vosges ont rendu plus populaires que les récits des chroniqueurs. Ces noms figurent sur une pierre tombale de deux mètres de hauteur sur 0^{m},95, encastrée dans le mur occidental à côté d'un pilier, à l'entrée de la chapelle de Landsberg, autrefois affectée à la sépulture des seigneurs du lieu. Ce monument, d'une grande sobriété d'ornementation, n'a été épargné ni par le marteau du vandalisme ni par le badigeon; il consiste en une arcade en plein cintre dans les tympans de laquelle sont des fleurons assez finement fouillés. Cette arcade renferme un panneau couvert d'une inscription en caractères gothiques et au-dessous des armoiries dont on ne distingue plus qu'un heaume. Suivant l'inscription: *l'an du Seigneur 1543, le 8 février, mourut le noble et honorable Ulrich de Rathsamhausen zum Stein, seigneur de Fénétrange, et Marie, née d'Andlau, son épouse, mourut le 22 octobre... 1534...*[1]

Le buste des deux personnages se dessine dans l'enfoncement de l'arcade; leurs mains sont jointes sur la poitrine et leurs coudes appuyés sur la tablette du panneau de l'inscription. Les figures, les mains et une partie de l'inscription ont été mutilées. Ulrich, dont les cheveux et la barbe sont à la François I^{er}, est recouvert de son armure; sa tête et ses mains sont

1. Anno dmi - 1543 - den 8 februari
S . . rb der Edel und Erenvest
Ulrich von Radzenhusen ❀
Zum Stein herr zw Vinstingē
Und Maria geborne vō Andlaw
sein z..iche Hausfraw dy starb
den 22 Octobris 1534
. . . .
. . . .

nues. Marie d'Andlau, placée à sa gauche, est revêtue de vêtements amples d'un goût sévère; un long voile flotte derrière ses épaules; une large fraise entoure son col; ils sont à demi-tournés l'un vers l'autre et séparés par une colonnette dont on ne voit que la partie supérieure, ornée d'un chapiteau qui soutient la retombée de deux petites arcades, comprises sous la grande et formant dans l'intrados de celle-ci un arc ogival. Sur l'intrados on lit cette prière tirée des litanies : O HER[R] IESU CHRISTE ERBARM DICH VBER VNS.

On sait que les Rathsamhausen se divisèrent en cinq branches. Celle zum Stein, ou de la Roche, qui possédait de nombreux fiefs en Alsace, et dans la vallée de la Sarre une partie de la baronie de Fénétrange, est très-rarement mentionnée dans les archives de la Meurthe; ce qui nous permet de reproduire les quelques documents qui concernent cette famille illustre.

Le premier de ces documents est une note en allemand, transcrite en marge d'un titre de Fondation et que l'on peut ainsi traduire : « Le Beyer de Bopart a eu en mariage Blanchefleur, née de Fénétrange de Brackenkopf. Il a une fille. Celle-là en prend un; elle en prend un. (?) Les Rathsamhausen ont à leur tour marié une fille à Sébastien de Landsberg. Martzloff Léonard (de Landsberg) abandonna sa part de la Seigneurie de Fénétrange. Il vivait encore en 1567[1]. »

A la fin du XV[e] siècle, la lignée masculine des Fénétrange, anciens seigneurs de nom et d'armes, s'était éteinte; aujourd'hui tout ce qui peut rappeler le souvenir des Beyer de Bopart à Fénétrange a disparu; la maison des Landsberg a été démolie en 1858[2], et des Rathsamhausen on ne retrouve que la pierre tombale que nous venons de décrire. Si nous parcourons les archives communales, nous rencontrons le nom d'Ulrich perdu au milieu d'un vaste registre de comptes, pour l'année 1665, où il ne figure qu'à titre de propriétaire d'un cens de 71 gulden, qui avait été établi sur le vieux moulin de Postroff et était tombé en partage aux rhingraves de la branche de Kyrbourg.[3]

Il nous reste à signaler des particularités beaucoup plus intéressantes, qui nous ont été révélées par des documents puisés au Trésor des Chartes de Nancy, dans les archives départementales[4] : Ulrich de Rathsamhausen apparaît au milieu des troubles qui, suivant l'expression d'un historien

1. Voy. Trésor des chartes. Collégiale de Fénétrange. 135.

2. Voy. la notice sur la maison dite de Landsberg, que nous avons publiée dans la Société d'archéologie lorraine en 1860.

3. Voy. Archives communales de Fenétrange. CC. 1.

4. Voy. Tresor des chartes. B. 780.

Digitized by Google

Louis Benoit fec. 1861

Pierre tombale d'Ulrich de Rathsamhausen et de Marie d'Andlau
dans l'église de Fénétrange, 1861.

Digitized by Google

Digitized by Google

moderne, marquèrent d'une mare de sang l'année 1525 et furent connus en Lorraine sous le nom de guerre des rustauds. Lorsque le duc Antoine eut refoulé les tentatives des bandes de paysans qui, après être sorties de la Souabe, se jetèrent en Alsace, forcèrent Saverne, firent irruption en Lorraine et menacèrent la civilisation tout entière, une enquête judiciaire amena devant les commissaires du duc, non-seulement ceux de ses sujets qui avaient pris part à la révolte, mais aussi ceux des rhingraves, des comtes de Nassau, de Créhanges, de Bitche, de Salm, des seigneurs de Héranges, de Sareick, de Fénétrange, etc. Parmi ces seigneurs, un seul, Ulrich de Rathsamhausen, vint s'interposer entre les agents du duc et les prévôts, maires et habitants du bailliage d'Allemagne, soit qu'il ait cru devoir obéir à un sentiment de commisération pour ses vassaux, soit qu'une circonstance fortuite l'ait retenu à Fénétrange lors du passage des commissaires, qui avaient ordre de poursuivre même ceux qui n'étaient pas sujets lorrains. Voici quel fut le résultat de cette enquête, signée par Jehan de Helmestat, capitaine de Hombourg, et par Jacob Bermeringer, prévôt de Château-Salins; les noms de ces deux commissaires n'ont pas été altérés, mais celui d'Ulrich y a été si complétement francisé, qu'au premier abord il est assez difficile à reconnaître.

Fénestranges.

« Ourry de la Rouche, Seigneur en partie dudit lieu, soustient par serement que toute sa part de la Seigneurie dudit Fénestranges, il a pardus « six homes, et en y a deux des mors; lesquels six en sont allés par menasses et par la requeste des paysans de l'office de Dieuze. Et dit ledit « seigneur, qu'il a print tous les bastons de ses subjectz et qu'il avoit desja « pugny lesdits quatre homes, en sorte qu'il espère qu'ils feront comme « bons et loyalz subjectz. »

Quant à la compagne d'Ulrich de Rathsamhausen, les archives de la Meurthe sont encore moins explicites et son nom ne nous est connu que par le bas-relief, qui fait l'objet de la présente notice.

Louis Benoit.

RECHERCHES
SUR L'ANCIENNE CONSTITUTION DE LA COMMUNE
A COLMAR.

A MONSIEUR IGNACE CHAUFFOUR.

Utinam patrono dignum !

La constitution de la commune à Colmar, telle qu'elle a subsisté jusqu'à l'époque de la domination française, remonte au XIV^e^ siècle. Elle est l'œuvre collective des corps de métiers et des empereurs; elle sortit d'une situation qui mit plus d'une fois en péril l'existence même de la cité. Il peut y avoir quelque intérêt à rechercher comment de la confusion de la plus affreuse anarchie, trois ou quatre générations de plébéiens ont su tirer l'ordre et la sécurité dont leur travail avait besoin.

Origine de Colmar. Il suffira de rappeler ici en quelques mots l'origine de Colmar. L'épisode des deux bâtards sortis de son gynécée, raconté par le Moine de Saint-Gall, dans sa vie de Charlemagne[1], est le premier texte où nous rencontrons le nom qui fut depuis celui de notre cité.

En 823, Louis le Débonnaire détacha de son fisc de Colmar une section de forêt au profit de l'abbaye de Munster, au val de Saint-Grégoire.[2]

En 865, un certain Richinus fit don à la même abbaye d'une manse avec les bâtiments, terres, champs, prés, vignes, forêts, cours d'eau qui en dépendaient, situés dans la *villa* et la marche de Colmar.[3]

En 903, le comte Luitfrid et ses fils, Huntfrid, Luitfrid et Hugues, firent don à l'abbaye de Saint-Trudpert, dans la Forêt-Noire, d'une autre manse également située à Colmar.[4]

D'après ce petit nombre de faits, il paraît que sous les rois de la seconde race, Colmar était une de ces fermes appartenant au fisc, dont l'exploitation et l'administration tenaient si fort à cœur à Charlemagne, que de la ferme dépendait un certain nombre de manses dont les tenanciers pou-

1. *Gesta Karoli magni*, *lib. II*, *apud Pertz. scriptor.*, t. II, p. 749.
2. Schœpflin, *Als. diplom.*, t. I, p. 69.
3. *Ibidem*, p. 474.
4. *Ibidem*, p. 101

Digitized by Google

vaient disposer en toute propriété, même avant le capitulaire de Kiersi, de 877. Si on en juge par les antiquités trouvées à diverses reprises sur le territoire de Colmar, par des sépultures où se rencontrent simultanément les deux méthodes d'incinération et d'ensevelissement, il est permis de faire remonter ces établissements jusqu'à l'époque romaine. Tout porte à croire que les derniers empereurs dont l'autorité s'exerça dans cette partie des Gaules, y introduisirent des Francs ou des Burgondes à titre de soldats bénéficiaires, et le nom de *hube*, traduction fort peu équivoque du latin *caput*, et qui se retrouve d'une part dans l'un des titres que je viens de citer, d'autre part dans la désignation de plusieurs cantons de la banlieue de Colmar, indique manifestement un partage de terres fait selon les principes du cadastre romain, entre des populations d'origine germanique.[1]

Une sentence de l'empereur Frédéric II, rendue à Colmar le 3 des nones d'octobre (5 octobre) 1185, eut pour témoins, entre autres, Dietrich de Girsberg et ses frères, Charles d'Eguisheim, Algot de Turkheim, Rodolphe, Nordewin, Immon et Burcard, chevaliers de Colmar[2]. Ce sont les premiers représentants de cette noblesse qui fut un si grand obstacle au développement de la commune.

L'érection de Colmar en cité est l'œuvre de Wolfhell, prévôt de Haguenau, qui entoura de murs le groupe principal des habitations et rendit possible une agglomération de plébéiens en dehors des manoirs fortifiés des successeurs des premiers tenanciers barbares. Une vente de communaux, faite en l'année 1214 par les bourgeois de Colmar à l'abbaye de Pæris, de l'ordre de Cîteaux, fut sans doute déterminée par la nécessité de créer des ressources pour cette entreprise. Cet acte, le plus ancien que l'on connaisse au nom de la commune, ne mentionne cependant pas une administration proprement dite. La vente se fait simplement par Louis, André, Ehrenfrid de Girsberg, sept autres chevaliers et huit bourgeois, agissant au nom du reste de la communauté[3]. Est-ce aller trop loin que de

Colmar ville.

1. M. Baudi di Vesme, cité par M. Ed. Laboulaye, a prouvé dans un mémoire sur les impôts de la Gaule, que le mot *capita* désigne des unités cadastrales, des lots de terre d'inégale étendue, mais d'une valeur ou d'un revenu uniforme. (*Journal des débats* du 14 octobre 1860.)

2. *Als. diplom.*, t. I, p. 234.

3. .... « *Nos burgenses columbarienses, videlicet Lodowicus, Andreas, Erenfridus de Girisperch, Waltherus iuvenis, Waltherus Kurzo et frater eius Wernerus, Henricus de Scovnowe, Rodolfus dives, Diethmarus, Conradus de Phaffenheim, milites; Waltherus, Waltherus Theloneari), Rodolfus Zukeshach, Rodolfus Hauenblast, Conradus de Lapide, Sifridus Haltferme, Rodolfus de Appenwilre, Waltherus Buoellin, burgenses, et per nos alii in columbariensium* (sic) *manentes.* »... .. (Original aux archives du Haut-Rhin, fonds de Pæris.)

Digitized by Google

conclure de la participation des plébéiens à un acte de ce genre, qu'ils étaient dès cette époque admis à la jouissance des biens communaux ?

Cette vente fut approuvée la même année par l'empereur Frédéric II, sur la demande des religieux de Pæris. Ce diplôme, daté de Bâle, se borne à parler de l'aliénation d'une partie de communal faite par les bourgeois de Colmar, du consentement des prévôts de l'église de Constance et de l'abbaye de Payerne, au diocèse de Lausanne[1]. On sait que l'église de Constance et l'abbaye de Payerne étaient devenues à Colmar les ayants droit de l'ancien fisc royal.

Dans une transaction du mois de juillet 1226, entre la nouvelle cité et l'abbaye de Payerne, la commune se trouve représentée par un conseil, dont les membres (*consules*), au nombre de douze, siégeant en justice sous la présidence de Walther de Sigolzheim, sont désignés nominativement. Plusieurs d'entre eux appartiennent à des familles nobles de la haute Alsace[2]. Il est permis de voir dans ce conseil et dans son chef la forme primitive de l'administration et de la justice communales. Nous retrouverons plusieurs fois encore, dans le courant de ce siècle, le même nombre de conseillers, et il me paraît certain que leur président n'est autre que le prévôt. J'ai sous les yeux un titre qui ne laisse aucun doute sur ce point. En 1233, le prévôt de Haguenau, désigné seulement par l'initiale W. (Wolfhell ?), sur la demande des religieux de Pæris, confirma une donation de certaines vignes, faite en leur faveur et pour le salut de son âme, par Walther, jadis prévôt de Colmar, qui ne peut être que ce Walther de Sigolzheim, mentionné dans la transaction de 1226.[3]

1. ...... « *A burgensibus columbariensibus emerunt.* ».... (Original aux arch. du Haut-Rhin.) Ce diplôme, de même que l'acte de vente, n'a d'autre date que le millésime.

2. « *Hanc compositionem nos consules, ego Lodovicos de Thaincheim, ego Ginseler milites, ego Henricus comes Salmorum, ego Otho de Wetthelsheim, ego Conradus Bulstrich, ego Wolmarus filius Christiani, ego Fridericus Tichman, ego Hechardus de Herincheim, ego Hoso de Sontowe, ego Siguebertus, ego Waltherus de Capella, ego Wernerus Inger, burgenses, totaque communitas Columbarie, ratam et gratam habentes...... Domino Waltero de Sigolseim nobis in iusticia presidente.* » (Archives de Colmar, *vidimus de* 1302 ; *cf. Als. diplom.*, t. I[er], p. 356.

On trouve dans l'obituaire de Pæris (archives du Haut-Rhin) que *Henricus miles de Salm* est enterré dans cette abbaye. Serait-ce le même que *Henricus comes Salmorum ?* On trouve un *Henricus de Salmis*, fils du comte Hermann *de Salmis*, qui avait épousé la sœur de Frédéric I[er], comte de Ferrette. *in Chronico Alberici Trium fontium*, *ad ann.* 1158, cité par Trouillat, t. III, p. 667.

3. « *Abbas et conventus de paris..... nobis humiliter supplicauerunt ut donationem quarumdam vinearum que pro remedio anime Walterj quondam sculteti columbarie eis collate sunt, confirmare velimus.* »

Les termes de la confirmation, empruntés à la chancellerie impériale, font voir de quel caractère le prévôt de Haguenau était revêtu : ...... « *Easdem vineas auctoritate regia dicto conventuj... sigillo ciuitatis nostre confirmamus. Quisquis igitur contra hanc nostre con-*

Digitized by Google

Colmar prit de bonne heure un certain développement dans l'enceinte de ses murs. Avant le milieu du siècle, nous y trouvons établis le chapitre de Saint-Martin, la commanderie de Saint-Jean, le couvent des frères Déchaux, l'hôpital, peu après le couvent d'Unterlinden et celui des Dominicains. C'est à cette dernière maison que l'Alsace et l'Allemagne doivent un des documents historiques les plus importants de cette époque, les Annales et la Chronique des Dominicains de Colmar, anciennement publiées par Urstisius[1], et plus récemment par M. Bœhmer[2], dont les éditions ont rendu de grands services, mais ne seront plus guère citées, en Alsace du moins, depuis que MM. Ch. Gérard et J. Liblin ont reproduit séparément ce texte précieux, corrigé et éclairci par une traduction et de savantes notes[3]. Les Annales et la Chronique renferment plusieurs faits relatifs à l'histoire de notre ville; j'y aurai recours, et peut-être en y rattachant quelques pièces d'archives, sera-t-il possible de jeter sur ces faits plus d'intérêt et de lumière.

Commencement de la lutte des nobles et des plébéiens.

Je ne m'arrêterai pas à l'histoire du prévôt Jean Rœsselmann, que la Chronique nous a conservée avec assez de détails[4], quoique l'on s'accorde à y voir un épisode ou même l'origine des luttes des corps de métiers et des patriciens. Quoi qu'il en soit, sa mort, en 1262, fut vengée par le massacre de beaucoup de chevaliers, disent les Annales[5], de plus de vingt nobles, dit la Chronique[6], et l'affaiblissement de la noblesse qui s'ensuivit, doit avoir facilité les triomphes obtenus par les plébéiens quelques années plus tard.

Sous la date du 7 juillet (jour des nones) 1278, nous trouvons un acte par lequel Colmar, à la demande de Rodolphe de Habsbourg, renonce à tous ses droits sur une partie de communal dont la commanderie de Saint-Jean avait la jouissance. Ces actes d'aliénation, dressés à la diligence des maisons qui en bénéficiaient, sont ordinairement rédigés dans une forme et avec des précautions qui les rendent très-utiles pour l'histoire. Dans celui de 1278, on trouve dénommés le prévôt Sigfrid de Gundolsheim et douze conseillers, parmi lesquels figurent Walther, prévôt de Kaysersberg, Louis, prévôt de Türkheim, Walther, fils du prévôt, ainsi que Werner

firmationis paginam eos super donatione predicta uexare presumpserit, sciat se indignationem regiam jncurisse. » (Archives du Haut-Rhin, fonds de Pæris.)

1. *Germaniæ historicorum illustrium, tomi II. — Francofurti*, 1585 et 1670: in-fol.
2. *Fontes rerum germanicarum.* — Stuttgart, 1845, in-8°, tom. II.
3. Colmar, 1854, in-8°.
4. Pp. 298 et sq.
5. P. 24.
6. P. 300.

Digitized by Google

Walch et Conrad de Nortgasse, dont nous verrons plus loin la fin tragique, tous qualifiés de seigneurs, puis, à leur suite, dix plébéiens et les autres bourgeois de Colmar.[1]

Le prévôt, Sigfrid de Gundolsheim, appartient plus particulièrement à mon sujet. Les Annales citent son voyage à Vienne, à la cour de Rodolphe de Habsbourg, d'où il revint au commencement de l'année 1279, comblé des faveurs impériales (*prospera cum fortuna*).[2]

Parmi ces faveurs, il faut sans doute comprendre le statut municipal de Colmar, daté de Vienne, jeudi avant le jour de l'an (29 décembre) 1278, précédé d'un considérant qui établit d'une manière remarquable comment l'empereur, issu de l'anarchie du grand interrègne, comprenait sa souveraineté.

« Les réflexions et la prévoyance de la majesté royale, d'où découle et sur laquelle repose tout droit, doivent tendre à établir des lois telles que les hommes de bien et innocents puissent vivre en paix, et les méchants et dangereux, être atteints de la vengeance des lois, suivant les crimes qu'ils commettent.[3] »

Ce considérant va bien au chef d'une famille qui a si souvent essayé de concentrer les pouvoirs publics en Allemagne et dans ses états; mais il forme un singulier contraste avec les fréquentes révoltes de Colmar contre l'autorité impériale. Colmar ne s'est jamais soumis qu'en fait à cette interprétation du droit souverain, et sa constitution intérieure a gardé jusqu'à la fin, de même que ses rapports avec l'empire, un sens peu conforme au symbole politique de Rodolphe de Habsbourg.

Il ne m'appartient pas du reste d'étudier ici sa charte. Je dois seule-

1. « *Nos Sifridus sculletus dictus de Gundolzheim et consules infra scripti : Dominus Waltherus sculthetus de Keisirsberg et Dominus Ortlibus frater suus, Dominus Ludewicus sculletus de Duringheim et Dominus Vlricus frater suus, Dominus Otto de Ylzih et Dominus Vlricus frater suus, Dominus Nycolaus de Columbaria, Dominus Waltherus filius sculteti, Dominus Wernherus Walch, Dominus Hesse de Kœnsheim, Dominus Conradus de Nortgazzen et Dominus Wernherus frater suus; item Wernherus Bart, Erlewin, Sifridus Kussephenning, Conradus Weibil, Cuno de Limberg, Heinricus Lösser, Heinricus de Wazilnheim, Ruger Muchtler, Waltherus de Wofinheim, Babist de Brisach, ceterique cives columbarienses.* »

Dans le corps de l'acte, la commune déclare renoncer sur les parcelles concédées « *omni actioni et exceptioni, omnique iuris auxilio canonici, ciuilis ac consuetudinarij.* » Cette aliénation reçut l'approbation de Rodolphe de Habsbourg, par diplôme daté de Vienne, 3 des nones de mars (5 mars) 1279. (Archives du Haut-Rhin, fonds de Pæris).

2. P. 76.

3. Archives de Colmar, S. A. L. 1, N° 1; cf. J. Trouillat, Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle, t. II, pp. 299 et sq., qui a publié cette charte pour la première fois. Adolphe de Nassau, en renouvelant presque textuellement ce diplôme (Rothweil, 15 février 1293), reproduisit le considérant en question; v. *Als. diplom.*, t. II, p. 55, et Trouillat, t. II, p. 350.

Digitized by Google

ment faire remarquer qu'elle confère à la commune, par une de ses dispositions, le pouvoir d'établir des règlements de police avec sanction pénale[1]. C'était une sorte de droit législatif dont le magistrat s'arma souvent contre la turbulence des patriciens. Il devint l'origine de ce curieux code, connu sous le nom de Vieux et de Nouveau Livre rouge, conservé dans les archives de Colmar, et dont les plus anciennes prescriptions suivent de très-près en date le statut de l'empereur Rodolphe. Je me trouve malheureusement dans l'impossibilité de me servir de ce recueil, dont l'étude aurait souvent jeté plus de jour sur les modifications successives de l'organisation municipale et sur leurs causes.

Je reviens au prévôt Sigfrid de Gundolsheim. Par un singulier retour de fortune, l'année même où il revint de la cour de l'empereur Rodolphe, il fut remplacé dans ses fonctions par Jean de Kaysersberg, et les Annales, en négligeant de l'appeler, comme son prédécesseur, *dominus*, indiquent suffisamment qu'il était d'origine populaire, comme Jean Rœsselmann l'avait été avant lui.[2]

Mais à peine installé, le nouveau prévôt fut en butte à des complots auxquels il finit par succomber. Le meurtre dont il fut victime, est le premier fait de l'année 1280 mentionné par le Dominicain.

Ce crime n'eut pas immédiatement, pour le parti qui avait osé le commettre, le résultat qu'il s'en était promis, et les Annales rapportent à la suite de cet événement l'arrestation de personnes appartenant aux familles nobles de Girsberg et de Nortgasse. Il est difficile, du reste, de se rendre compte des péripéties de ce drame; tout au plus discerne-t-on que l'évêque de Bâle mit Colmar en interdit et que le seigneur de Ribaupierre lui fit la guerre. Suivant toute apparence, ces faits furent la suite du meurtre de Jean de Kaysersberg, et le dénouement aboutit à ramener à Colmar Sigfrid de Gundolsheim comme prévôt.[3]

Cependant dès 1281, le bailli provincial intervint; il déposa Sigfrid à la grande satisfaction de ceux qu'il était censé avoir molestés (*creditur perturbasse*), et la lutte reprit sur de nouveaux frais[4]. Les Annales mentionnent, sous la date du 24 juillet, la mort de ce Wernher Walch et du chevalier Conrad de Nortgasse, qui figurent dans l'acte du 7 juillet 1278 comme membres du conseil, l'un et l'autre tués par les Colmariens[5]. Sigfrid de

1. « *Vber diz allez mvgent die burger von Colmer vber sich selben einunge sezzen, alse die dunkit daz ez in selben vnd der stete nvzze si.* »
2. P. 88.
3. Pp. 90 et 92.
4. P. 94.
5. P. 98.

Digitized by Google

Gundolsheim réfugié, à ce qu'il paraît, dans son château de Hohlandsberg, y fut assiégé par le bailli provincial et les bourgeois, qui s'en emparèrent le 6 décembre.[1]

Château de Hohlandsberg.

Me permettra-t-on d'essayer de rectifier à ce propos un passage des Annales qui a préoccupé à juste titre plusieurs de nos historiens?

L'existence du château de Hohlandsberg nous est révélée par le fait que je viens de rappeler. N'est-il point curieux de voir ce vieux fort surgir tout à coup de la nuit du moyen âge, sans que rien nous donne la clef de son origine? Les Annales des Dominicains nous fournissent par contre sur un autre château de nos environs, des renseignements qui ont embarrassé tous ceux qui ont écrit sur ce sujet. Sous la date de 1279, on y trouve que ce même Sigfrid de Gundolsheim, à son retour de Vienne, « construisit un château sur le Hohenack, le lendemain de la Purification, et ce, du consentement du roi Rodolphe, et que trois jours après la meilleure cloche de Colmar se rompit. »[2]

Or, le château de Hohenack est connu depuis 1079, et M. L. Levrault a démontré qu'il remonte probablement à une époque encore plus reculée[3]. Il y a donc contradiction entre ces deux données: Sigfrid de Gundolsheim ne peut avoir été le fondateur du Hohenack, tout au plus l'a-t-il restauré.

Il y a une autre difficulté encore: quelques alinéas plus loin, les Annales nous apprennent « que le seigneur de Ribaupierre enleva par fraude le château de Hohenack à ses parents, et le donna à la ville de Colmar. »

Comment se peut-il que le seigneur de Ribaupierre enlève à sa famille un château que le prévôt de Colmar venait de rebâtir, et qu'immédiatement après le vainqueur remette sa conquête en garde à la ville de Colmar?

J.-J. Luck, qui a écrit sur l'histoire des Ribaupierre avec une finesse de critique bien digne d'un archiviste, suppose que l'auteur des Annales a interverti l'ordre des faits, et que la prise du Hohenack et sa remise aux Colmariens ont précédé sa reconstruction par le prévôt Sigfrid. A cette hypothèse qui semble tout concilier, se sont rangés M. Ch. Gérard et M. Levrault. Cependant cette interversion me paraît peu probable. A la date de 1279, les Dominicains étaient en possession de leur maison de Colmar; ils devaient noter les faits locaux à mesure qu'ils s'accomplissaient. D'ailleurs la mention de la construction du Hohenack, au second alinéa de l'année 1279, se rattache au premier qui rappelle le séjour de Sigfrid à la cour impériale,

1. P. 100.
2. P. 76.
3. Le Château de Hohenack, dans le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, t. III, p. 210.

son retour à Colmar, les faveurs dont il fut comblé, parmi lesquelles il faut compter certainement l'autorisation de construire un château. Or, la rédaction de ce commencement, *hoc anno dominus Sigfrydus dictus de Gundoltzheim venit de domino Ruodolpho rege*, indique bien que le fait relaté est le premier de la nouvelle année, en date comme en importance locale. Il faut d'ailleurs nécessairement que le retour de Sigfrid ait eu lieu dans les premiers jours de l'année, puisque c'est le lendemain de la Purification, le 3 février, qu'il entreprit la construction de son château.

Ce qui prouve encore que le séjour de Sigfrid à Vienne est antérieur à l'année 1279, c'est la date du statut municipal octroyé par Rodolphe de Habsbourg, le 29 décembre 1278, évidemment sur les sollicitations du prévôt. Nous rattachons ainsi la construction du château de Sigfrid à une suite de faits qui s'enchaînent les uns aux autres, dont une partie remonte à 1278, et qui, si les deux mentions concernaient le même fort, obligeraient de reporter la prise de Hohenack par le seigneur de Ribaupierre au-dessus de leur point de départ, c'est-à-dire à une époque antérieure à celle que les Annales assignent. Personne ne songera à faire au texte une violence aussi grave, et dès lors la supposition de Luck, si judicieuse au premier abord, doit être rejetée.

Après cela il n'y a plus, à ce qu'il me semble, qu'une interprétation possible; c'est de lire Hohlandsberg, lorsque les Dominicains parlent de la construction du Hohenack. Un nom pour un autre a bien pu échapper à la plume d'un copiste, voire même de l'auteur. De plus il est difficile de croire que le château dont les Annales nous révèlent l'existence, remonte bien au delà du siége que les Colmariens lui font subir. Son origine devait être récente et la pensée qui présida à sa construction, me paraît s'expliquer par l'usage que le fondateur en fit.

D'ailleurs l'auteur des Annales, en mentionnant la construction du château et en la rapprochant avec une intention si visible de la rupture d'une cloche à Colmar, semble voir dans cette coïncidence un présage funeste pour la ville. Or, il ne me paraît pas possible que le château de Hohenack ait jamais été pour elle une menace ou un danger. Il est à quinze ou vingt kilomètres de Colmar, et ses issues n'aboutissent pas à proprement parler dans sa banlieue. Il n'en est pas de même du Hohlandsberg. Construit sur l'une des sommités les plus élevées de la première ligne des Vosges, la plus rapprochée de Colmar, et d'où l'œil découvre les moindres mouvements de la campagne, ce château entre les mains du chef du parti noble, était à la fois un réduit très-sûr et une excellente base d'opération, d'où l'on pouvait partir pour enlever les récoltes du laboureur et du vigneron, pour déva-

liser le marchand qui se rendait à la foire voisine, pour molester, rançonner et capturer tous ceux de la part desquels on avait éprouvé de l'opposition. Quoique les Annales se taisent à cet égard, on peut admettre que ce n'est qu'à la suite d'outrages répétés, que les bourgeois se décidèrent à relancer Sigfrid de Gundolsheim et ses adhérents jusque dans leur repaire.

Si l'on admet la rectification que je propose, nous rendrons au Hohlandsberg dans notre histoire un rôle conforme à son assiette. Il sera comme le dernier acteur encore debout du grand drame dont nous essayons de retracer les principaux incidents. Ces robustes murailles témoigneront de la puissance de ceux qui les élevèrent si rapidement, et qu'elles ne purent protéger contre les efforts des obscurs artisans de la jeune cité.[1]

Nous avons vu que la ville de Colmar et le bailli provincial s'emparèrent de ce château le 6 décembre 1281. Sous cette même date (jour de saint Nicolas), une concession d'une nouvelle partie de communal à la commanderie de Saint-Jean, à titre de bail héréditaire, nous donne le nom du prévôt qui avait succédé à Sigfrid de Gundolsheim: c'est Conrad de Kaysersberg, un parent sans doute de ce Jean, tué en 1280. Ici encore le prévôt est assisté de douze conseillers, dont seulement quatre nobles contre huit plébéiens.[2]

Les prévôts duraient peu. Une donation au profit des religieuses d'Unterlinden, datée de la veille de saint Matthieu (20 septembre) 1282, et passée devant le prévôt et le conseil[3], nous montre en fonctions le fameux Walther, fils de ce Jean Rœsselmann tué en 1262, et dont le nom se retrouve parmi ceux des conseillers dans plusieurs actes antérieurs. La Chronique, en parlant de son institution comme ayant suivi l'élection de Rodolphe à l'empire, commet donc une erreur manifeste.[4]

1. L'Urbaire, ou relevé des produits et revenus des ducs d'Autriche dans la haute Alsace, en 1303, dressé par Burcard de Vrick, mentionne le Hohlandsberg comme l'un des quatre fiefs castraux dépendant du bailliage d'Ensisheim et cite les feudataires qui en relevaient; parmi eux se trouvent les noms de la plupart des patriciens de Colmar que nous rencontrons dans les titres de cette époque: « *Diz sint die Burgman die ze Lantzberg hœrent : her Kvontzman ze Ruost, Her Lutwig von Turinghein, Her Johans von Norgassen, Her Ruotlieb sin bruoder, Her Johans der Schultheiz von Kolmer, Her Volrich von Ilzich, Hern Ruostheins svn von Morswilr, Her Walther von Kaisersperg.* » V. Trouillat, t. III, p. 65.

2. « *Wir Cuonrat von Keisersperc, Schultheize ze Kolmer, mit rate Heren Lodewiges von Durenkein, Heren Hessen von Kovnshein, Heren Volriches von Ilzihe, Heren Walthers Schultheizen, Sifrides Kussephenninges, Erlewines, Johannes Vronevischers, Meiger Rvotliebes, Johannes Ursers, Johannes Trasianes, Heinriches von Yebenshein vnd Schillinges des Kremers, die do des rates waren und mit gemeinem rate der andern vnserre burger.* » Un diplôme, daté de l'année 1282, à Wissembourg, donne l'approbation impériale à cette aliénation. (Archives du Haut-Rhin, fonds de la commanderie de Saint-Jean).

3. Archives du Haut-Rhin, fonds d'Unterlinden.

4. P. 300. Deux donations au profit d'Unterlinden, l'une de l'année 1264, l'autre de l'année 1274, mentionnent l'une et l'autre comme prévôt *Heisse* ou *Hesse von Konsheim*.

Digitized by Google

Du vendredi avant la Saint-Jean (18 juin) 1283, nous trouvons un autre acte émanant d'Othon d'Ochsenstein, bailli provincial, et de Walther prévôt de Colmar, et qui engage, à titre d'emphytéose, de nouvelles parcelles de communal à la commanderie de Saint-Jean[1]. On y mentionne également les conseillers assesseurs; les huit plébéiens de 1281 dans le même ordre, mais des quatre conseillers nobles de cette époque, il n'en reste qu'un seul, Ulrich d'Illzach, le même sans doute à qui Henri de Ribaupierre inféoda, le 6 juin 1297, sa part d'une cour et d'une maison fortifiée (*wighus*) sises à Colmar[2]. D'après ce document il paraîtrait donc, d'une part, que le conseil ne fût pas renouvelé du 6 décembre 1281 au 18 juin 1283, malgré le changement de prévôt; d'autre part que les conseillers nobles se trouvaient à peu près éliminés de fait, ou que mécontents du rôle auquel ils étaient réduits, ils s'abstenaient volontairement de participer même aux actes les plus sérieux de l'administration communale.

Que l'abstention ait été volontaire ou forcée, il n'en est pas moins vrai que l'abaissement du parti noble coïncide avec les exactions auxquelles l'empereur et le bailli provincial soumirent la ville de Colmar et qui l'amenèrent à se soulever, le prévôt Walther à sa tête[3]. De cet événement que je ne veux point raconter ici, il n'y a qu'un seul détail dont je crois devoir me servir: c'est que lors du siége, il ne paraît point que les nobles aient unanimement pris parti pour l'empereur contre la ville, puisque tous ceux qui étaient restés neutres durent participer à la contribution extraordinaire de deux mille deux cents marcs dont Rodolphe frappa la commune[4]. On sait que les maisons religieuses furent appelées à parfaire cette somme[5]. Nous possédons des réversales données par le prévôt et le conseil, le 8 des ides de mai (8 mai) au couvent d'Unterlinden, portant déclaration que l'imposition spéciale de soixante marcs à laquelle il avait été soumis, ne pourrait dans la suite servir à la ville de précédent pour frapper la communauté de nouvelles contributions.[6]

1. « *Wir Otthe von Ochsenstheim, Landfoget des Romeschen Keneges Rudolfes in Elsaze, vnde Herre Walther der Schultheize zv Kolmer, mit rate Heren Volriches von Ylziche, Sifrides Kessephenniges, Erlewines, Johannes Vronewischers, Meyger Rotlibes, Johannes Hirsers, Johannes Trastanes, Heinriches von Yebensheim vnd Schillinges des Kremers, die do des rates waren, und mit gemeinem rate der andern vnserre Burger.* » (Archives du Haut-Rhin, fonds de la commanderie). L'approbation impériale manque à cet acte : la présence du bailli provincial en tenait sans doute lieu.

2. *Als. diplom.*, t. II, p. 66.

3. Annales, pp. 116 et 302.

4. P. 116.

5. P. 120.

6. Archives du Haut-Rhin, fonds d'Unterlinden. Voici dans quels termes ce document s'exprime sur la catastrophe à laquelle la ville venait d'échapper : « *Cum olim ad placan-*

Digitized by Google

La chute de Rœsselmann amena à la prévôté un noble de Stammheim, qui fut obligé de résigner en faveur de son beau-fils. Mais le parti vaincu ne désarma point. Walther expulsé prit à sa solde « douze serfs errants et mendiants, » si nous en croyons la Chronique[1], mais plus probablement douze plébéiens, comme lui exilés de Colmar. Dans la ville même, il comptait encore des partisans nombreux et influents, parmi lesquels il faut surtout remarquer le doyen du chapitre de Saint-Martin[2]. Grâce à leur appui, la mort de Rodolphe devint le signal de la rentrée de Walther Rœsselmann, qui reprit de force les fonctions de prévôt. C'est à cet événement que se rapporte le meurtre du seigneur de Hunawihr, attribué par la Chronique à Rœsselmann[3], tandis que les Annales en accusent d'une manière générale les Colmariens[4], ainsi que l'expulsion des chevaliers de Nortgasse et d'Illzach et du noble de Ruest.

On n'est pas d'accord sur la date de la mort de Rodolphe. Zurlauben la fixe au 30 septembre 1291. Cependant si la rentrée de Rœsselmann à Colmar et le siége de la ville par l'évêque de Strasbourg, placé par les Annales après l'octave de la Nativité de la Vierge (15 septembre)[5], ont eu lieu pendant l'interrègne, la date du 30 septembre est en contradiction avec ces faits. Il faut donc nécessairement admettre avec Pfeffel la date du 14 juillet, qui nous donne tout le temps voulu pour comprendre l'ordre de leur succession et de leur dépendance mutuelle[6]. Quoi qu'il en soit, nous trouvons, sous la date du mercredi après la Saint-Gall (17 octobre) 1291, le prévôt Walther, à la tête du conseil, sanctionnant l'acquisition d'une maison par l'hôpital de Colmar.[7]

Après l'élection d'Adolphe de Nassau, en 1292, le bailli provincial Othon d'Ochsenstein vint à Colmar recevoir le serment de la ville. Il ne l'obtint qu'après s'être engagé, au nom du nouveau roi des Romains, envers le prévôt, à lui conserver sa charge durant la vie du roi, à maintenir l'exil

dam regiam maiestatem nobis offensam pariter et infestam opportuna suffragia quereremus, non solum in bona nostra manum misimus, uerum eciam Monasterijs et Ecclesijs que in nostro territorio siue banno, fundos, domos et predia possidebant, necessitate compulsi Tallias imposuimus contra antiquam consuetudinem et Privilegia eorumdem. »

1. P. 302.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. P. 148.
5. P. 150.
6. Le *Liber vitæ* de la cathédrale de Bâle donne la date du 15 juillet (*Idus Julii*). V. Trouillat, t. II, p. 508.
7. Les Établissements de bienfaisance à Colmar au treizième siècle, dans la Revue d'Alsace, t. II, p. 244.

Digitized by Google

prononcé contre les nobles exilés précédemment, et à ne pas introduire ses forces dans la ville.[1]

Cette transaction du souverain avec un dignitaire municipal qui ne relevait que de lui, est fort remarquable. Mais outre le fait personnel à Rœsselmann, on peut y voir le premier exemple connu du serment promissoire que le bailli provincial prêtait aux villes impériales de l'Alsace, pour leur garantir leurs libertés et coutumes. Ce serment était dû par le bailli provincial à son entrée en fonctions, et se renouvelait au nom de l'empereur après son élection à l'empire; il précédait lui-même le serment des villes. C'est de ce dernier que dépendait la reconnaissance du nouvel empereur ou de son représentant par le sujet. L'échange dans un pareil ordre de ces serments, confirmés des deux côtés par des réversales, constituait donc une sorte de contrat synallagmatique, et la conception germanique de l'idée de souveraineté ne répugne assurément pas à cette manière de voir.

Je ne m'étendrai pas sur la chute de Walther Rœsselmann. Le récit de sa dernière résistance au chef de l'empire se lit dans la Chronique des Dominicains[2], et l'on ne trouve rien à y ajouter. Remarquons seulement que ces deux révoltes de Colmar, en 1284 et 1293, ont dû avoir beaucoup de retentissement dans tout le sud-ouest de l'empire, et qu'elles ont fort bien pu ne pas être sans influence sur le soulèvement des trois cantons suisses. J'aurais voulu ajouter ici quelques renseignements sur un personnage dont le Dominicain nous a conservé le nom, Rebmann, qui fut député par les bourgeois au camp d'Adolphe de Nassau, pour lui remettre les clefs de la ville et lui faire sa soumission, et qui fut sans doute le chef du tiers-parti qui agit si vigoureusement, dans cette circonstance, contre le prévôt et son allié, le fameux Anselme de Ribaupierre. Malheureusement la Chronique s'explique peu sur lui et ne peut nous aider à déterminer les faits que j'ai pu recueillir.

Le nom de Rebmann se rencontre dans plusieurs actes de ce temps: la première fois à l'occasion de la vente d'une maison au profit de l'abbaye de Pæris, faite la 3[e] férie avant la Saint-Thomas (18 décembre) 1296. Parmi les témoins figurent, à la quatrième et à la cinquième place, *Johannes et Sifridus dicti Rebman*[3]. Quel est celui des deux qui représenta la ville en 1293 auprès d'Adolphe de Nassau?

Le nom de Jean ne se retrouve plus, tandis que Sigfrid reparaît comme

1. Annales, p. 156.
2. P. 314 et sq.
3. Archives du Haut-Rhin, fonds de Pæris

administrateur de l'hôpital des pauvres, dans un échange de propriétés avec Unterlinden, du jour de Noël (25 décembre) 1298[1]; comme témoin dans un autre échange entre la ville et la même maison, du mardi avant la Saint-Grégoire (10 mars) 1299[2]; et dans une vente faite par la ville aux frères Déchaux, le mardi après la semaine de la Pentecôte (26 mai) 1304.[3] Enfin nous le trouvons une dernière fois, entouré presque des mêmes noms que dans l'acte précédent, agissant comme membre du conseil, à l'occasion d'un nouvel échange de propriétés entre la ville et le chapitre de Saint-Martin, pour l'agrandissement du cimetière, daté du jour de Notre-Dame-la-Jeune (8 septembre?) 1308.[4]

Entre ces deux Rebmann, Jean et Sigfrid, il est malaisé de choisir. Cependant il est à supposer que celui dont la Chronique fait mention, a joué dans la suite le rôle le plus considérable. Le témoignage des actes désignerait en ce cas Sigfrid. Mais il est préférable de suspendre son jugement, jusqu'à ce que nos archives nous aient fourni plus de lumières sur ce point.

La fin du XIII[e] siècle et le commencement du XIV[e] sont marqués par deux faits de la plus grande importance pour l'histoire du développement communal : c'est l'apparition du bourgmestre et des élus des corps de métiers ou zunftmestres.

Bourgmestre.

Le premier document qui mentionne le bourgmestre, est une donation de diverses propriétés au profit des religieuses d'Unterlinden, la veille des Quatre Couronnés (7 novembre) 1296, par Adélaïde d'Ensisheim, donation à laquelle le prévôt, le bourgmestre et le conseil appendirent le sceau de la ville.[5]

Le contrat de vente du 18 décembre de la même année, dont je me suis servi ci-dessus (p. 37), nous fournit une seconde mention de ce dignitaire, d'autant plus précieuse qu'elle nomme la personne.[6]

1. Archives du Haut-Rhin, fonds d'Unterlinden.
2. *Ibid.*, fonds d'Unterlinden.
3. Archives de l'hospice de Colmar, S. A., L. I, N. 4.
4. Archives de Colmar, S. D. L. VIII, N° 2.
L'obituaire de Pæris mentionne «*anno* 1287, *Gertrude uxor Sifridi Rebman, civis Colmariensis.*» (Archives du Haut-Rhin.)
5. «*Vnd der ein vrkvnde dirre dinge se bitten wir bedenthalp den Scheltheizze vnd den Bergermeister und den Rat von Colmere gemeinliche das si ir Ingesigel henken an disen brief.*» (Archives du Haut-Rhin, fonds d'Unterlinden.)
6. «*Testes interfuerunt C. senior de Berghem, scultetus Columbariæ, Walter de Sleztat, magister burgensium in Columbaria.*»
La formule suivante, empruntée à cet acte me paraît par sa date digne d'intérêt: «*Renuntiantes pro se ac suis heredibus universis, omnj actionj. exceptionj omnjque juris*

Digitized by Google

Le bourgmestre qui figure dès cette époque au second rang, était-il le chef élu par la commune, comme le prévôt est le chef imposé par l'empereur? Je ne le crois point. Dans un acte daté du samedi avant les Rameaux (26 mars) 1317, par lequel le prévôt, le bourgmestre et le conseil, au nom de la communauté, prennent des mesures au sujet du cimetière de l'hôpital, et qui nomme quelques-uns des personnages qui y prirent part, le bourgmestre n'est cité qu'après les conseillers nobles, mentionnés eux-mêmes immédiatement après le prévôt.[1] Ce fait semble établir que, dans l'origine, le bourgmestre n'était que le représentant des corps de métiers. Quoi qu'il en soit, après les graves événements de 1293, dus à la prépondérance du prévôt, délégué de l'empire, et dont la ville n'évita les suites qu'en réagissant contre lui, l'apparition d'un magistrat reconnu, sinon élu, par la majorité de la population comme son chef, et capable dès lors de contre-balancer jusqu'à un certain point l'autorité du prévôt, est un fait éminemment considérable.

Quant à la question de savoir si cette magistrature fut instituée ou sanctionnée par l'empereur, en l'absence de toute preuve directe, on en est également réduit aux conjectures. On pourrait répondre affirmativement, si, dans les diplômes impériaux contemporains, le bourgmestre était nommé parmi les autres représentants de la commune.

J'ai sous les yeux deux diplômes de Henri VII: l'un, daté de Berne, 5 octobre (*quinto mensis octobris*) 1310, concède aux religieuses de Sainte-Catherine le droit de mener un petit cours d'eau à travers leur enclos, et s'adresse au maître, au conseil et à l'universalité des citoyens de Colmar[2]. *Magister civium*, ou simplement *magister*, comme dans ce titre, est bien la traduction latine de bourgmestre. Mais je ne puis accorder à la lettre de ce document une confiance absolue. Il n'en existe plus qu'une copie du dernier siècle, sans authenticité; l'énoncé de la date, en ces termes de cinquième du mois d'octobre, suffit pour éveiller des doutes sur la fidélité de la transcription, et il est fort possible que l'on ait mis *magistro* pour

auxilio, canonici, civilis ac consuetudinarij, ac specialiter jurj dicenti generalem renunciationem non valere, ac restitutionj in integrum, exceptionj doli malj, ac omnibus juribus per que dicta venditio pure et simpliciter, rite et legitime facta, posset in posterum retractarj. » (Archives du Haut-Rhin, fonds de Pæris.)

1. « *Hie bi waren da dis beschach dise erberen Rittere vnde burger von Colmer, die hie nach geschriben stant; der vorgenante Her Johannes der Schultheisse, Her Wernher von Wittenhen. Her Cunrat von Wittenhen sin bruder, Her Berhtolt von Ongershen, Rittere, Ruleman esel, der in den ziten burgermeister war, Burkart der Meyer, Walther Kussephenning. Clawes Muhteler vnde andere des rates vnde der burgere gmege von Colmer.* » (Les Etablissements de bienfaisance, l. c., p. 242.)

2. Archives du Haut-Rhin, fonds des Catherinettes.

sculteto. Je ne m'expliquerais pas que dans un diplôme de cette époque, l'empereur ait oublié de mentionner le prévôt, d'autant plus qu'Henri VII n'a pu ignorer la constitution de la commune à Colmar, où il a fait, d'après les *Regesta* de M. Bœhmer, de fréquents séjours : en 1309, du 25 mars au 5 avril, et du 29 octobre au 10 novembre; en 1310, au commencement d'avril, et du 13 au 25 octobre.

Frédéric le Beau, dans l'unique diplôme de ce prince que je possède, et son compétiteur, Louis de Bavière, jusqu'en 1330, omettent de nommer le bourgmestre. Sous cette dernière date seulement, Louis IV, en absolvant la ville de Colmar de sa rébellion contre lui, s'adresse au prévôt, *aux bourgmestres*, au conseil et à tous les citoyens. Ainsi donc ce n'est que trente-quatre ans après l'apparition du bourgmestre dans les actes de la commune, qu'il se trouve bien positivement mentionné dans un diplôme impérial. Encore l'année suivante, en répondant à une communication de la ville de Colmar, où il était cependant question de l'élection des bourgmestres, l'empereur n'écrit qu'au prévôt, au conseil et aux bourgeois en général. Dans deux diplômes donnés l'un et l'autre à Haguenau, samedi après la Saint-Gall (19 octobre) 1333, l'un mentionne le bourgmestre, l'autre le passe sous silence. Ce dernier cas se rencontre encore dans un diplôme daté de Nuremberg, vendredi avant la Saint-Barthélemy (22 août) 1337.

Le dépouillement tant soit peu minutieux de ces documents me semble prouver clairement que l'empereur n'eut aucune part à l'établissement du bourgmestre, puisqu'il paraît l'avoir ignoré si longtemps, ou que même le connaissant, il le passe dédaigneusement sous silence. Nous verrons donc en lui un magistrat d'origine plébéienne, une sorte de tribun du peuple, imposé d'abord au prévôt et aux nobles comme une personnification des intérêts plébéiens, et dont le pouvoir, grandissant avec l'influence des corps de métiers, devint peu à peu le signe de l'autonomie de la commune.

Zunftmestres.

Le second fait digne d'être remarqué, l'apparition des chefs de tribus et leur participation aux affaires communales, est constaté par la vente du 26 mai 1304, mentionnée page 38, faite au nom du prévôt, du bourgmestre, du conseil, des chefs de tribus et des bourgeois de la ville de Colmar.[1]

1. « *Wir Henrich von Andelahe, der Schultheize, der Burgermeister, der Rath,* die Meisterluete *vnd die Burger gemeinliche von Colmer.* »

Je continuerai à me servir du mot de tribu, en usage en Alsace depuis qu'il a fallu donner à nos institutions allemandes des noms français. Il ne désigne pas seulement des jurandes, des corporations d'artisans associés en vue des intérêts communs de leur travail. Dans nos communes il s'entend surtout de subdivisions de la population, formant de vérita-

La Chronique des Dominicains, à l'occasion du serment que Rœsselmann fit prêter par la population, en 1293, à son allié Anselme de Ribaupierre, parle déjà des zunftmestres (*magistri zunftarum*) et même des lieux particuliers où chaque métier se rassemblait[1]. Les détails qu'elle donne indiquent une organisation, un mode de réunion et des rapports avec le magistrat, analogues à ce que nous trouvons en usage à des époques bien postérieures. Mais la participation des élus des corps de métiers aux délibérations du conseil, constatée dès l'année 1304, est une conquête que peu de communes allemandes peuvent faire remonter aussi haut. Il est curieux de ne point voir figurer les chefs de tribus dans l'acte de fondation de la foire de la Saint-Martin (3 novembre 1305). Faut-il considérer cette omission comme une preuve que leur coopération se bornait aux actes ayant pour objet l'administration, la vente ou l'achat des communaux? Le fait est que dans l'échange déjà cité, page 38, fait le 8 septembre 1308 entre la ville et le chapitre de Saint-Martin, d'une rente de cinq livres de Bâle, assise sur quatre étaux de bouchers, contre un terrain destiné à l'agrandissement du cimetière, les zunftmestres interviennent de nouveau. Cet acte nous fournit la liste nominative des personnages qui y ont pris part. Ils sont au nombre de vingt-deux, non compris le prévôt, sans qu'il soit possible de reconnaître exactement quels noms appartiennent au conseil, et quels noms aux chefs de tribus. Seulement les six premiers dénommés sont des nobles, et, si nous admettons que le nombre des conseillers était encore de douze, il resterait dix chefs de tribus adjoints au conseil. Remarquons encore que dans cette liste rien ne désigne celui des officiers qui exerçait les fonctions de bourgmestre.[2]

Il paraîtrait, d'après ce document, que les nobles qui ne formaient, en 1283, que le tiers du conseil, y étaient plus nombreux en 1308. Ils avaient sans doute regagné, à la suite des échecs réitérés des corps de métiers sous Walther Rœsselmann une partie du terrain perdu, à moins que les plé-

bles corps politiques, auxquels aucun citoyen actif, aucun bourgeois ne pouvait rester étranger. La noblesse formait des associations distinctes, auxquelles l'usage a étendu le nom de tribu, et ce n'est peut-être pas la moindre raison que l'on peut invoquer en faveur d'une dénomination empruntée, comme on le voit, avec assez de justesse, aux traditions municipales des cités antiques.

1. P. 316.

2. « *Wir Johans der Schulthesse, der Meister, der Rat, als er mit Nammen hie nach geschriben stat: Johannes von Norgassen, Cuonzeman zem Ruost, Walther von Keisirsberg, Johans Ortlieb von Keisersberg, Jacob der Schedeler, Johans Bernant, rittere; Wernher von Wittenhen, Burchart von sant Diedat, Henrich Wollebe, Sifrid Rebeman, Hesse von Bebelnhen, Peter von Sunthoven, Wildung, Gerhard von Keisirsberg, Erlewin, Walther Kussephennig, Walter Tuering, Henrich Hohelin, Vellin von Woffenhen, Meier Luitolt, Ruodolf Vilinger vnd Johans Heselin. Meisterluite vnd die burger gemeinlich von Colmar.* »

béiens, en obtenant l'entrée des zunftmestres dans le conseil et en imposant le bourgmestre à la noblesse, ne lui aient accordé ce dédommagement, donnant ainsi le premier exemple d'une de ces sages transactions familières à nos ancêtres.

Les rouges et les noirs.

La double élection à l'empire de Louis de Bavière et de Frédéric le Beau, en 1314, fut l'origine de profondes divisions au sein de la commune. Chacun des deux élus y eut son parti. Mais Frédéric emporta longtemps la balance. Voici l'analyse des documents qui expliquent la double action de ces princes sur la cité :

En 1315, le 13 des calendes d'avril (20 mars), à Stackmatten, Frédéric III confirma les priviléges, libertés, droits, franchises et bonnes coutumes que Colmar tenait de ses prédécesseurs, lui accorda à perpétuité les produits de l'*Ohmgeld*, et l'exempta pour deux ans du tribut à l'empire[1]. Cette faveur précéda de peu de jours l'arrivée de Frédéric à Colmar, où il prit des mesures analogues pour Kaysersberg et Türkheim[2] et conféra, le 31, le droit de bourgeoisie au chapitre de Saint-Martin[3]. Frédéric séjourna encore à Colmar au mois de février 1321, et au mois d'avril 1322.[4]

Son compétiteur Louis IV donne enfin à son tour signe de vie. Le 26 décembre de cette dernière année, à Ratisbonne, il accorde à un noble strasbourgeois, Hugues Schaub, une assignation de deux cents marcs d'argent sur les juifs de Colmar[5], et la veille des nones de juin (4 juin 1323) à Nuremberg, il exempte les habitants, sur leur demande (*ad requisitiones vestras supplices*) du paiement du péage perçu à Deinheim[6]. Il est à remarquer que ce dernier acte est de la même année que l'expédition de cinquante hommes envoyés à Ensisheim par le duc Léopold d'Autriche, père de Frédéric le Beau, pour inquiéter la ville de Colmar, expédition dont le chroniqueur Albert de Strasbourg nous a conservé le souvenir.

Comment se fait-il qu'après l'obtention d'une faveur évidemment sollicitée, et à laquelle la ville devait être d'autant plus sensible que le village de Deinheim lui avait été engagé par le duc Léopold, comme garantie d'un prêt de cent marcs d'argent[7], elle prenne part à l'alliance conclue le 25 mai 1324, entre le même Léopold d'Autriche, l'évêque de Strasbourg, et le

1. Archives de Colmar, S. A., L. 1, N° 4. On sait que l'ohmgeld était un droit de consommation sur le vin, exigé des débitants.
2. *Als. diplom.*, t. II, p. 113.
3. Archives du Haut-Rhin, fonds de Saint-Martin. M. Trouillat, qui reproduit ce diplôme, t. III, p. 218, lui donne par erreur la date du 22 mars. Il est du 2 des calendes d'avril.
4. Bœhmer, *Regesta*, 1314-1347, p. 175.
5. Œfelé, *Script. rer. boicar.*, t. 1er, p. 742.
6. Archives de Colmar, S. B., L. 25, N° 1.
7. *Ibid.*

Digitized by Google

comte de Fribourg, pour s'assurer réciproquement du secours, tant que durerait la guerre contre le *duc* Louis de Bavière.[1]

Bien plus encore, lorsque Frédéric III vaincu et fait prisonnier par son concurrent, recouvra sa liberté et, par un pacte mystérieux, reprit en même temps l'exercice du pouvoir impérial partagé entre lui et son vainqueur, il revint à Colmar dans la seconde moitié du mois d'août 1326, et y renouvela, le 6 des calendes de septembre (26 août), en faveur des religieuses d'Unterlinden, l'exemption qu'elles tenaient de son père Albert I^er^ de n'être soumises à aucune prestation envers l'empire[2]. Cela n'empêche point Louis IV d'accorder à Donawerth, le 1^er^ décembre de la même année, pour services rendus, une gratification de douze cents marcs à Jean de Morschwiller, Pierre de Sundhofen et Nicolas Muchtler, avec assignation sur le tribut à l'empire payable par Colmar[3]. On se souvient peut-être que l'acte d'échange du 8 septembre 1308, cité page 41, note, mentionne un Pierre de Sundhofen, et le titre relatif au cimetière de l'hôpital, du 26 mars 1317, cité page 39, note, un Nicolas Muchtler comme faisant partie l'un et l'autre de l'administration de la ville. De plus nous allons retrouver le nom de Jean de Morschwiller au bas d'un acte important dont je ne vais pas tarder à m'occuper.

En attendant nous pouvons constater que depuis l'année 1322, Frédéric le Beau et Louis de Bavière ont exercé concurremment des droits sur Colmar. Si Louis n'est point venu, comme son rival, les exercer en personne, il n'en a pas moins disposé de la contribution à l'empire et de celle des juifs, et même accordé aux habitants, sur leurs instances formelles, le privilége d'être exempts du péage à Deinheim. Cet état de choses ne peut s'expliquer que par l'existence, au sein de la cité, de deux partis correspondant aux passions politiques soulevées dans l'empire par la double élection de Frédéric et de Louis, et surexcitées par l'intervention du souverain pontife.

La mort de Frédéric III, le 13 janvier 1330, amena la ville à se soumettre à Louis de Bavière, resté seul empereur. Le samedi avant l'ascension (12 mai) 1330, à Ulm, ce dernier reprit Colmar en grâce, en lui pardonnant son refus de le reconnaître jusqu'alors.[4]

Cette soumission attira la même année le duc Léopold d'Autriche sous les murs de Colmar, qu'il assiégea vainement et qui fut secouru par Louis

1. Lichnowski, *Beilage*, p. 542.
2. Archives du Haut-Rhin, fonds d'Unterlinden.
3. Œfelé, t. I^er^, p. 754.
4. *Als. diplom.*, t. II, p. 141.

de Bavière lui-même[1]. Un document cité par Lichnowski fait voir que le siége eut lieu vers le 8 juillet[2], et plusieurs diplômes impériaux, datés de Colmar, 14 et 15 août, prouvent que l'empereur y fit un séjour[3]. En passant à Bâle, le 19 août, Louis, afin de reconnaître les sacrifices que notre ville avait faits pour lui et pour l'empire, déclara ses bourgeois exempts, pendant deux ans, de tous les paiements qu'ils avaient à faire aux juifs.[4]

Jusqu'ici rien que de régulier: une commune longtemps rebelle, reconnaissant enfin le souverain resté seul légitime, en dépit de l'excommunication du pape Jean XXII. Mais des mesures de salut public d'une vigueur extraordinaire nous révèlent une situation qui n'avait presque rien perdu de sa gravité. Même sans soutien du dehors, les divisions intestines troublaient et menaçaient encore la cité. Malgré sa soumission, un certain nombre de bourgeois persistaient entre eux dans une lutte stérile et sans objet. Pour mettre fin à leurs divisions et à la perturbation qu'elles causaient, la commune se souleva, expulsa les deux partis et prit les dispositions suivantes, en jurant de les maintenir en vigueur pendant cinq ans.[5]

Institution du novemvirat.

Sous la date du lundi après la Saint-Urbain (27 mai 1331), elle institua un collége de neuf magistrats, dit le novemvirat, chargé de délibérer et d'agir dans toutes les nécessités futures, et auquel les bourgeois s'engagent à obéir en tout ce qu'il trouvera bon de prescrire dans l'intérêt de la cité. Mais ses résolutions n'étaient valables que prises à l'unanimité. En cas de dissentiment, les novemvirs devaient rendre compte au magistrat et au conseil, qui décideront en dernier ressort et agiront en conséquence.

Les peines les plus sévères sont édictées contre celui des novemvirs qui, pendant la durée de ses fonctions, manquerait au serment spécial prêté par lui, de même que par les autres bourgeois, pour sanctionner les mesures de salut public dictées par les circonstances. Pour le dommage qu'il aurait causé, il devait payer de son corps et de son bien, perdait à jamais son droit de bourgeoisie, était déclaré incapable de contracter, infâme et parjure.[6]

Si les partis exilés ou si un seul d'entre eux rentre à Colmar, en donnant satisfaction à la ville, on promet de ne composer la majorité du conseil que d'hommes honorables et libres de tout engagement avec les partis rentrants.

1. Bœhmer, *Reg.*, 1313-1347, p. 258.
2. *Beilage*, p. 405.
3. Œfelé, t. I[er], pp. 773-774.
4. Archives de Colmar.
5. Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 1.
6. « *Êlos, érlos und meineide.* » Le premier terme de cette formule pourrait aussi avoir un sens retroactif, et prononcer la nullité des contrats existants.

Digitized by Google

Si à la suite de la réadmission de l'un ou de l'autre parti, un ou plusieurs des leurs essaient de se venger de leur expulsion sur la personne des novemvirs, ou sur tout autre bourgeois, tous devront leur prêter aide et assistance, s'ils ne veulent encourir les peines édictées contre toute infraction au serment.

Si l'un des novemvirs vient à mourir, ses collègues le remplaceront de l'aveu des zunftmestres et du conseil.

Le douzième jour après Noël, consacré au renouvellement du conseil, les novemvirs et les zunftmestres sortants nommeront les nouveaux chefs de tribus, quatre bourgmestres, quatre préposés aux constructions, les receveurs des deniers communaux, tous non engagés dans les partis. Ces derniers rendront compte de leur gestion tous les trois mois, à l'époque des quatre-temps.

Il ne devait y avoir en exercice qu'un seul bourgmestre à la fois; la durée des fonctions de chacun se borne à trois mois.

Si l'un ou l'autre des partis rentre à Colmar, les bourgeois n'en veulent pas moins être les maîtres chez eux, disposer seuls des clefs et du sceau de la ville, ainsi que des cloches de Saint-Martin. Toute tentative à ce contraire serait repoussée par la force.

Aucun des Rouges ou des Noirs, ce sont les noms que leurs couleurs avaient fait donner aux deux partis, ne pourra rentrer en ville sans l'aveu du magistrat. Il renoncera avant tout à porter ses anciennes couleurs, prêtera serment à la charte d'institution du novemvirat et, en cas d'infraction, se soumettra à un nouvel exil et à la confiscation de tous ses biens.

Le document se termine par les serments que se prêtèrent réciproquement les novemvirs d'une part, le prévôt, le bourgmestre, le conseil et l'universalité des bourgeois d'autre part, lui donnant ainsi tout le caractère d'un contrat, pour s'engager irrévocablement à maintenir ces dispositions et à les défendre de leurs corps et de leurs biens, par la force et les bons conseils.

Cet acte nous a conservé les noms des novemvirs; quatre d'entre eux, appartenant aux familles nobles des Ruest, des Wittenheim, des Altenweg, sont qualifiés d'écuyers.

Nous ne possédons pas le message par lequel la ville fit part à l'empereur de l'expulsion des Rouges et des Noirs; mais j'ai déjà parlé de la réponse de Louis de Bavière, datée de Ratisbonne, vendredi après la Saint-Ulric (5 juillet 1331) [1]; il est curieux de voir comment la majesté impériale s'exprime sur cet acte de souveraineté communale.

1. Archives de Colmar, S. B., L. 1, N° 1. Ce document a été publié par M. Bœhmer: *Fontes*

Louis IV approuve la mesure dont son parti et le parti contraire ont été l'objet, comme ayant été prise, selon le dire des bourgeois, dans l'intérêt de la ville et de l'empire. Toutefois il verrait avec satisfaction la rentrée des Noirs, s'il ne devait pas en résulter de dommage; mais si les bourgeois y voient du danger, ils pourront laisser les choses en l'état, tant qu'ils ne recevront pas de nouveaux ordres de l'empereur. Cependant il leur défend de s'arranger avec les Rouges sans son aveu. Mais s'ils venaient à transiger avec les Noirs, l'empereur promet d'intervenir, afin de les mettre d'accord et d'éviter de nouvelles violences.

Sur ce message n'est-il pas étonnant de voir la ville se raviser tout à coup et réadmettre les exilés des deux partis? Le fait est que le vendredi après la Saint-Michel (4 octobre) de la même année, « le prévôt, le bourgmestre, le conseil et les bourgeois, nobles et roturiers, pauvres et riches », d'une part, et « les deux partis exilés, les Rouges et les Noirs, nobles et roturiers », d'autre part, d'après les ordres de l'empereur, est-il dit dans l'acte, firent la paix au sujet des troubles et des luttes à main armée, des meurtres, expulsions, dommages, frais et inconvénients que leurs dissensions avaient occasionnés.[1]

Si quelqu'un de la ville ou des partis venait à rompre cette paix, il était déclaré incapable de contracter, infâme et parjure, déchu du droit de bourgeoisie à Colmar et de la protection impériale. Les mêmes peines atteignaient ceux qui lui viendraient en aide, et les contractants s'engagent à agir de leurs personnes et de leurs biens contre ceux qui les accueilleraient, que ce soit dans une ville de l'empire ou ailleurs.

On prévoyait que, soit dans la commune, soit parmi les exilés, il se trouverait des individus qui n'adhéreraient pas au traité. Leur refus ne pouvait en rien infirmer l'assentiment des autres, qui devaient jurer de rester fidèles à leur engagement et d'aider la ville à le faire respecter par les opposants.

Puis viennent des dispositions qui complètent celles de l'acte du 27 mai, relatives à l'organisation administrative de la commune: il fut stipulé que le conseil et les quatre bourgmestres seraient renouvelés le jour des rois; le choix devait être fait par les chefs de tribus; les deux tiers étant pris parmi les bourgeois résidant dans la ville au moment de la pacification, le troisième tiers parmi les rentrants.

rer. germanicar., t. 1, p. 212. V. sur cette période les *Geschichtsblætter* de M. Kopp, dont la Revue d'Alsace de 1856 a reproduit, p. 314-316, le passage qui la concerne.

1. Original aux archives de Bâle. Je dois une copie de ce document à l'obligeance de M. J. Dietrich, chef de division au département du Haut-Rhin. Ce sont les solides amitiés que j'ai conservées à Colmar, qui me permettent de m'échapper quelquefois de « la sombre région des chiffres, » comme je le fais en cette occasion.

Digitized by Google

Les détenteurs de biens communaux devaient en rendre compte; l'exil était maintenu contre celui qui s'y refuserait, et chacun devra se prêter à agir contre lui.

Les stipulations de l'acte d'institution du novemvirat sont rappelées aux exilés; il leur est interdit de former de nouveaux partis; ils devront se soumettre aux règlements de police établis par la ville et acquitter les amendes qu'ils prononcent.

A la demande des contractants, deux Ribaupierre, Henri, seigneur de Hohenack, et Jean le jeune, appendirent leurs sceaux au bas de l'acte à titre de garants. Divers nobles qualifiés de chevaliers, et qui représentent peut-être les partis rentrants, un Berkheim, un Wittenheim, un Girsberg, un Nortgasse, un Schultheiss, ce même Jean de Morschwiller compris dans la gratification impériale du 1er décembre 1326; puis trois des écuyers qui faisaient partie des novemvirs, et trois autres bourgeois y joignirent également les leurs.

Cette paix aurait dû, ce semble, faire tomber le novemvirat. Il n'en fut rien. Malgré la soumission des anciens partis, les novemvirs furent maintenus et même, en 1336, renouvelés pour une nouvelle période de cinq ans. L'acte de renouvellement est daté du lundi après la Saint-Urbain (27 mai 1336), le jour même où le mandat primitif expirait[1]; il ne diffère pas essentiellement de l'acte d'institution. Il maintient sept des anciens novemvirs, prend les mêmes dispositions pour le renouvellement du conseil et des magistrats, le remplacement des novemvirs qui viendraient à décéder, l'attribution exclusive à la ville de la garde de ses clefs et de ses portes, l'usage de son sceau et des cloches. Il continue de défendre le port des couleurs séditieuses; de plus il interdit de se réunir à plus de quatre, à moins que ce ne soit un père et ses enfants; il porte engagement envers les novemvirs de les protéger à l'expiration de leur nouveau mandat, contre les haines que leur administration pourrait soulever; il menace des peines édictées les révélateurs du secret des délibérations sur les affaires de la ville; il maintient formellement toutes les dispositions des ordonnances de police déjà rendues, ainsi que les amendes ou compositions qu'elles stipulaient. Comme de raison, il ne parle plus de l'exil prononcé contre les anciens partis, ni des précautions à prendre avant de leur accorder de nouveau l'entrée de la ville.

Ces documents ne laissent aucun doute sur la nature et le caractère des faits généraux qui nous occupent. Les deux partis qui divisaient l'empire, avaient bien leurs représentants à Colmar; mais il ne s'agissait pas seule-

1. Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 2.

ment entre les Rouges et les Noirs des intérêts de Frédéric et de Louis. La mort de Frédéric aurait mis fin à leurs dissensions, et la ville se serait dispensée d'expulser les uns et les autres, et de maintenir pendant dix ans, contre eux la dictature des novemvirs.

Il est à supposer que les hommes ainsi frappés appartenaient à la noblesse, de même que ceux qui plus tard, de 1347 à 1360, troublèrent la commune par leur résistance opiniâtre à de nouvelles institutions. C'est le gouvernement de la cité qu'ils se disputaient à l'ombre de leurs drapeaux, et c'est grâce à leurs discordes que les corps de métiers purent mettre plus complétement la main sur les affaires communales. Pour justifier ces vues, je n'ai besoin que de faire remarquer la distinction fondamentale établie entre les exilés et le reste de la population; même après la rentrée des partis, cette distinction est la base d'une nouvelle composition du conseil; tout en leur accordant une part à l'administration, la commune prend ses précautions pour leur retirer la prépondérance dans ses délibérations et les attributions du pouvoir. N'est-il pas évident que les Noirs et les Rouges, s'ils avaient pu en rentrant à Colmar se refondre dans la commune, auraient rendu le novemvirat inutile? Mais loin de désarmer, la ville maintient cette institution, et même après l'expiration du mandat qu'elle avait confié, elle ne remit pas d'un seul jour le soin de le renouveler, en confirmant tous les réglements de police dont les novemvirs pouvaient s'aider, en y ajoutant même cette défense draconienne de se réunir à plus de quatre personnes.

Quelques-unes des mesures prises ont pour but d'assurer la bonne administration du patrimoine et des revenus communaux. Elles laissent supposer ce que d'autres documents prouvent: le désordre effrayant qu'une si longue anarchie avait introduit dans le ménage de la cité. Je range par exemple au nombre de ces preuves l'établissement d'un octroi sur les denrées entrant en ville, accordé par Louis de Bavière, à Haguenau, samedi après la Saint-Gall (19 octobre) 1333[1]. La ville dut en outre se faire autoriser, vers 1335, à aliéner ses communaux. Le texte de cette concession n'est pas connu; mais son existence est suffisamment démontrée par deux actes de vente qui s'y réfèrent, l'un du 1er juillet (?), l'autre du 10 novembre 1335[2]. Même la fortune de l'hôpital avait été compromise, et sur les instances du maître et des frères de cette maison, le pape Benoît XII, par une bulle datée d'Avignon, 16 des calendes de juillet (16 juin)

1. Archives de Colmar. S. B., L. 25, N° 2.
2. Archives du Haut-Rhin, fonds de la commanderie de Saint-Jean et de Sainte-Catherine.

Digitized by Google

1335, manda à l'abbé (Marquard) de Munster, de faire restituer à l'hôpital les biens qui en avaient été illicitement distraits.[1]

Continuation de la lutte des nobles et des plébéiens

Le règne de Charles IV est fécond en détails sur l'histoire de nos communes, et quel que soit le jugement que l'on porte sur l'auteur de la Bulle d'or, l'Alsace lui sera toujours reconnaissante de ce qu'il a fait pour elle.

Pour Colmar nous trouvons dès le premier moment de son avénement définitif à l'empire, deux documents qui rentrent tout à fait dans le cadre de nos recherches.

Lettres patentes de Jean de Lichtenberg

Le premier émane de Jean seigneur de Lichtenberg et doyen de la cathédrale de Strasbourg, qui, en vertu des pouvoirs à lui délégués par Charles IV, garantit aux bourgmestre, conseil, chefs de tribus et bourgeois de Colmar, les priviléges et franchises qui suivent.[2]

En premier lieu, il donne son approbation aux règlements de police que la commune a établis pour le maintien de la paix, ou qu'elle établira dans la suite.

Après cela, il confirme l'établissement de trois bourgmestres, et accorde le droit de remplacer celui des trois qui viendrait à mourir avant l'expiration de son mandat.

Il confirme également l'organisation du conseil, telle que les bourgeois l'ont fixée. Les deux tribus nobles, qualifiées de buvettes (*Tringstuben*), et dans lesquelles il est permis de reconnaître la Cave à la balance et la Couronne, devaient fournir chacune six conseillers; le reste de la communauté (*von gemeinen luten*), un nombre égal de douze notables, ce qui portait le nombre des conseillers à vingt-quatre.

Il approuve l'élection annuelle, par chaque corps de métiers, d'un chef de tribu. La suppression du novemvirat avait donc fait tomber, quant aux zunftmestres, le mode de renouvellement qu'il avait mis en vigueur (voyez p. 45). Ces élus faisaient partie du conseil au même titre que les conseillers proprement dits.

On aura remarqué que le seigneur de Lichtenberg ne nomme point le prévôt dans l'intitulé de sa déclaration. Il le mentionne cependant, mais pour promettre que si le titulaire de cette charge ne l'exerce pas en personne, il ne pourra la céder qu'à la ville.

Ce qui prouve que le délégué de l'empereur sanctionne des innovations et non pas un état de choses ancien, c'est que toutes ces dispositions ne devaient être en vigueur que pendant dix ans, à partir de la date de la déclaration,

1. Archives de l'hospice, S. A., L. 1, N° 6.
2. Archives de Colmar, S. B., L. 13, ad N^os 3.

Digitized by Google

et tout porte à croire que la ville, en les adoptant ou en les proposant, avait stipulé elle-même la limite de leur durée et leur caractère transitoire.

Jean de Lichtenberg confirme également à la ville la jouissance de l'*ohmgeld*, moyennant un abonnement de trois cents livres, et fixe la taille (*gewerfe*) et le tribut à l'empire à la somme de huit cents petits florins de Florence, soit deux cents marcs d'argent, payables annuellement à la Saint-Martin, mais en les exemptant de ce payement pendant cinq ans; accorde, même aux bourgeois non résidants, le droit de n'être point cités devant les tribunaux de la province, et les amnistie de toutes les peines encourues à l'occasion des juifs.

Il termine en promettant à la ville de lui procurer des lettres-patentes du roi des Romains, en confirmation de sa déclaration.

Confirmation par Charles IV.

Ce document, daté du jeudi après la Saint-Martin (15 novembre) 1347, fut en effet suivi d'un diplôme de Charles IV, daté du mercredi après la Saint-Nicolas (12 décembre) de la même année[1]. En l'analysant je ferai remarquer ce qu'il a de commun avec la déclaration de Jean de Lichtenberg.

Il passe sous silence les règlements de police et arrive de suite à l'institution des trois bourgmestres, qu'il confirme pour dix ans.

Il approuve également que l'on tire des deux buvettes douze conseillers, dont huit nobles, attendu que d'après l'usage, huit nobles doivent siéger au conseil. A ces douze conseillers s'en joignent douze autres tirés du sein de la bourgeoisie.

Puis il confirme l'établissement des chefs de tribus et leur adjonction au conseil avec tous les droits des autres conseillers, le tout également pour dix ans.

Il ordonne ensuite que si pendant la même période le prévôt nommé par lui se désiste de sa charge moyennant les redevances qui y sont attachées, il ne pourra la céder qu'aux bourgeois et à la commune de Colmar.

Le diplôme, après avoir réservé les droits de l'empereur et de l'empire, s'arrête là : il n'est question ni de l'*ohmgeld*, ni de la taille, ni de l'amnistie relative au traitement que la ville avait fait subir aux juifs. Charles IV n'était pas homme à sacrifier les finances, et il le prouva bien à propos du massacre des juifs à Colmar. Il se préoccupa moins des victimes que des biens qu'elles avaient délaissés, et, en partageant avec lui, les égorgeurs obtinrent leur grâce pleine et entière.[2]

1. Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 3.

2. Les archives de Colmar possèdent trois documents relatifs à ce fait. Le premier est une délégation donnée par Charles IV à Jean de Vinstingen, bailli provincial de la basse Alsace, pour le règlement des difficultés survenues à Colmar et à Schlestadt, au sujet des biens des juifs qui avaient été massacrés, avec autorisation de lever les peines encourues par le fait

Digitized by Google

Ces deux documents nous montrent pour la première fois l'empereur saisi directement de ces questions de constitution communale qui se débattaient au sein de la cité. En même temps ils nous fournissent une nouvelle indication sur le caractère de la lutte que la ville avait soutenue contre les Rouges et les Noirs. Nous avons vu, p. 21, que les anciens exilés, en rentrant à Colmar, furent admis à fournir le tiers du conseil. Le maintien de cette proportion en faveur de la noblesse, par le diplôme de Charles IV confirmant l'usage établi, ne laisse aucun doute sur la classe de la population où les Rouges et les Noirs s'étaient recrutés.

En 1331 et sans doute plus anciennement encore, le nombre des bourgmestres était de quatre. Il est réduit à trois en 1347, non pour reprendre la tradition interrompue des trois saisons qui partageaient l'année des Germains, mais pour donner aux patriciens et aux corps de métiers, quant à ces fonctions, le même équilibre que dans le conseil. Les mesures que nous verrons prendre dans la suite, le prouvent suffisamment.

Nous avons vu, dès 1304, les élus des corps de métiers figurer parmi les représentants de la cité. J'ai supposé à cette occasion que leur coopération devait se restreindre à certains actes de l'administration. Il y a lieu de croire que leur adjonction au conseil, sur le même pied que les membres titulaires, fut, en 1347, une innovation considérable qui rendit bien illusoire le maintien du nombre des conseillers nobles, et c'est là peut-être ce qui souleva les confédérés de la Couronne contre l'établissement de Jean de Lichtenberg.

Nous ne saurions déterminer comment ils manifestèrent leur opposition. Il est certain que la ville exigea d'eux une adhésion spéciale et ne l'obtint qu'assez tardivement, le vendredi avant la Saint-Grégoire (7 mars) 1348, c'est-à-dire près de cinq mois après la déclaration de Jean de Lichtenberg. Les réversales qu'ils donnèrent à ce sujet, jettent une vive lumière sur la nature des rapports du bourgeois et de la commune.[1]

Les confédérés de la Couronne, quatre chevaliers, douze écuyers et — Réversales de la société de la Couronne

de ces massacres, et mandement aux magistrats de ces deux villes de faire rentrer les biens en question en la possession du délégué. (Spire, jeudi avant le dimanche des Rameaux [2 avril] 1349.)

Le second est une déclaration par laquelle le même empereur renonce à toutes les poursuites contre ceux des habitants de Colmar qui avaient pris part au meurtre des juifs ou qui s'étaient emparés de leurs biens, pourvu qu'ils s'arrangent avec Jean de Vinstingen. (Mercredi avant la Saint-George [22 avril] 1349.)

Le troisième est une déclaration de Jean de Vinstingen, par laquelle il reconnait avoir reçu de la ville de Colmar satisfaction au sujet des biens des juifs dont elle s'était emparée, et défend à qui que ce soit de la troubler à ce sujet, non plus qu'au sujet du massacre des juifs. (Mercredi après la Saint-George [29 avril] 1349.)

1. Archives de Colmar, S. I., L. 5, N° 10 ½.

Digitized by Google

quatorze plébéiens, s'engagent par un serment solennel (*einen gelerten eit*), dont la formule leur fut lue et fut répétée par eux mot pour mot (*mit gestabeten worten*), en prenant les saints à témoin, la main levée, à n'entreprendre ni dans la ville, ni au dehors, ni par paroles, ni par actions, ni en secret, ni publiquement, rien qui puisse faire tort à la cité, aux bourgeois ou à la communauté.

Si l'un des contractants venait à manquer à son engagement, ce qu'à Dieu ne plaise, il sera interrogé, et si, par-devant le conseil, assisté de Jean de Ribaupierre, seigneur de la ville haute de Ribauvillé, le témoignages d'hommes recommandables établit la preuve du fait, le coupable sera déclaré parjure, hors la loi et infâme, et ce qu'il a de bien à Colmar confisqué; jamais il ne pourra plus obtenir le droit de bourgeoisie à Colmar, ni même dépasser les croix qui délimitaient la banlieue, à peine d'être arrêté et jugé comme réfractaire.

Il était stipulé que le coupable ne pourrait invoquer pour sa défense nul privilége d'exemption, pas même l'intervention de l'empereur.

Cependant les délits ordinaires, tels que les coups, les blessures ou tout autre fait de même nature, n'étaient pas considérés comme infraction au serment, et ne pouvaient être punis que par les peines de droit commun.

On pouvait se soustraire aux obligations contractées en renonçant au droit de bourgeoisie, mais elles reprenaient leur plein effet dès que l'on rentrait en ville.

Les dénommés s'engagent à tenir leur serment jusqu'à la prochaine Saint-Nicolas (6 décembre), et de là pendant neuf années consécutives. On se souvient que la confirmation accordée par Charles IV à la déclaration de Jean de Lichtenberg, est du 12 décembre 1347, et que la durée de l'organisation consacrée par elle est fixée à dix ans. Il est donc clair que les confédérés de la Couronne se ralliaient à cet établissement, quoique rien ne l'exprime dans l'acte de leur adhésion.

Il fut décidé également qu'en cas de mort ou d'absence de Jean de Ribaupierre, le conseil choisirait un autre arbitre.

En témoignage de cet engagement, les nobles appendirent leurs sceaux à l'instrument, et les plébéiens, faute de pouvoir en faire autant, demandèrent à la ville et au seigneur de Ribaupierre de la munir des leurs.

Suit une déclaration du prévôt, du bourgmestre et du conseil qui, d'accord avec les zunftmestres, s'engagent à appliquer aux confédérés de la Couronne et à ceux du Doyen (*zu dem Techan*) toutes les peines édictées, si, étant accusés d'infraction à leur serment, ils ne peuvent se justifier. On n'a que trop de raisons de reconnaître, sous la dénomination de buvette du

Digitized by Google

Doyen, un lieu de réunion établi dans la maison du doyen du chapitre de Saint-Martin. On sait que les chefs du clergé se plaignaient fréquemment de voir les clercs convertir leurs demeures en lieux publics, et l'expression dont se sert ici le conseil, est malheureusement fort nette.

Le document se termine par une déclaration de Jean de Ribaupierre, acceptant l'arbitrage qui lui était décerné.

Ces réversales nous font juger des prérogatives de l'individu au sein de la commune. Pour faire partie de la cité, pour être soumis à sa loi il fallait expressément accepter la discipline qu'elle imposait. Cette acceptation même n'entraînait à cette époque aucun effet permanent : elle laissait la commune sans recours contre son bourgeois, quand par une modification à son régime elle s'écartait des conditions du contrat primitif. C'était tout remettre en question. Ainsi les droits de l'individu avaient une valeur égale à ceux de la commune ; et même ceux de l'un et de l'autre contre-balançaient les droits du souverain. Du moins le document qui nous occupe, place-t-il sans hésiter le nouveau pacte hors de l'atteinte de l'empereur, tellement l'individu et la commune étaient encore peu disposés à abdiquer au profit du pouvoir impérial.

L'engagement pris par les confédérés de la Couronne renferme plusieurs dispositions qui pouvaient donner lieu à des difficultés : telle est l'exception établie pour les délits ordinaires ; telle, la faculté de se soustraire aux effets du serment par la renonciation au droit de bourgeoisie. Les événements qui suivirent sont une sorte de commentaire des réversales de 1348.

Guerre avec les nobles de Wittenheim.

En 1352, nous trouvons quelques-uns des confédérés exilés de la ville, sous prétexte qu'ils avaient manqué à leur engagement. La rupture d'un contrat de ce genre, c'était la guerre : Colmar pour en atténuer les effets se fit donner des lettres de protection par Rodolphe, comte palatin du Rhin, et vicaire de l'empire en Allemagne ; en même temps Rodolphe délégua le bailli provincial, comte Hugues de Hohenberg et Jean de Ribaupierre, le vieux, pour prendre connaissance de la difficulté, l'aplanir à l'amiable ou la juger. Ces lettres sont datées du lundi avant la Saint-Simon et Saint-Jude (22 octobre) 1352.[1]

Je ne sais comment ces délégués devinrent, d'arbitres qu'ils étaient, les adversaires de Colmar. Les exilés, parmi lesquels figurait la nombreuse famille des Wittenheim, se mirent en hostilité ouverte contre la ville, et le comte Hugues fit cause commune avec eux au nom de l'empire.

Au moment des récoltes, le vendredi avant la Saint-Jean (21 juin) 1353,

1. Archives de Colmar. S. I., L. 5, N° 14

Digitized by Google

le bailli provincial, d'accord avec Ulric, seigneur du Haut-Ribaupierre, fixa les conditions d'un armistice entre les deux partis, valable jusqu'à la Saint-Martin[1]. Cet acte nous donne quelques lumières sur l'origine de la guerre, et des détails curieux sur la manière dont elle se fit.

Il fut stipulé que la ville laisserait les nobles de Wittenheim et leurs adhérents reprendre possession de leurs maisons à Colmar, à charge par eux de se soumettre provisoirement aux obligations du pacte communal (*in der wise als su in wider geantwertet sint*).

Ils pourront envoyer leurs domestiques dans la ville, les en faire sortir, les y faire demeurer sans leurs familles; y faire entrer leurs récoltes (*ire guttere*) et les en faire sortir.

Pendant la trêve, les bourgeois ne devront pas affaiblir la force des maisons et des cours des nobles de Wittenheim et de leurs partisans.

Il fut convenu que les prisonniers qui avaient été faits de part et d'autre, seraient mis en liberté moyennant caution, afin de les faire participer aux avantages de l'armistice. On n'excepta que les prisonniers faits à Walbach, gens dangereux dont la ville pourra dans les huit jours prononcer le bannissement. Quant au châtelet de Walbach, il restera entre les mains de la ville, sans qu'elle puisse le détruire.

Une infraction au traité ne l'annulait point; seulement dans le mois qui suivrait, la partie lésée pourra invoquer et appliquer la loi du talion.

Le jugement rendu ou à rendre, au nom de la ville, contre les nobles de Wittenheim et leurs partisans, pour infraction à leur lettre d'engagement (*stuben-brief*), devait avoir son plein effet pendant la durée de l'armistice, mais sans que les bourgeois puissent mettre la main sur les biens meubles ou immeubles des condamnés.

Alliance de la Décapole

Pendant ces graves conflits s'était produit un fait qui devait avoir les résultats les plus importants. Les villes impériales étaient restées depuis quelque temps en dehors des alliances conclues par les grandes villes du Rhin, et qui paraissaient avoir principalement pour but la sécurité d'un commerce auquel les premières ne prenaient qu'une faible part. Cependant les états de l'Alsace avaient à protéger, dans les limites de la province, des intérêts nombreux qui les poussaient à s'associer entre eux. Ainsi dès le 19 mai 1338, à Colmar même, l'évêque de Strasbourg, plusieurs autres seigneurs, les villes de Strasbourg, Colmar, Haguenau et autres se liguèrent pour se mettre à l'abri des entreprises du fameux Armleder, qui avait reçu du ciel la mission d'exterminer les juifs.[2]

1. Archives de Colmar, S. I., L. 5, N° 16.
2. Lunig., t. VII, p. 12.

Digitized by Google

Le 20 mai 1343, les villes impériales au nombre de neuf s'étaient encore alliées avec l'évêque de Strasbourg, les landgraves de la basse Alsace et la ville de Strasbourg, pour assurer pendant deux ans la paix publique dans la province[1]. Cette alliance avait été renouvelée le 3 mars 1345, pour cinq ans, avec l'adhésion de la plupart des seigneurs d'Alsace; on y avait même fait entrer les villes de Bâle, de Fribourg, de Brisach et de Neuenbourg, quoique en dehors des limites de la province[2]. Mais les intérêts que ces grandes alliances avaient à protéger, étaient trop divergents pour en obtenir toujours et partout une action commune.

A l'avénement de Charles IV, les villes de Colmar, Schlestadt, Mulhouse, Munster, Türkheim, Kaysersberg, Obernai et Rosheim avaient demandé et obtenu, daté du lundi après la Sainte-Lucie (17 décembre) 1347, l'engagement du roi des Romains de ne jamais les aliéner, soit de leur conserver leur immédiateté[3]. Les affinités avaient donc déjà formé le groupe, et l'alliance que Charles IV établit entre les mêmes villes, par un diplôme daté de Ratisbonne, jeudi après la Saint-Barthélemy (28 août) 1354, reconnut et rendit plus réelle la solidarité de leurs intérêts[4].

L'établissement de la ligue des dix villes marque, pour les grandes communes de l'Alsace, l'avénement d'une ère nouvelle. Il en fit un solide faisceau qui, entre les mains du bailli provincial, devint l'instrument le plus sûr du maintien de l'ordre. Il remplaça la violence par les formes judiciaires, l'arbitraire des administrations locales par la justice collective de la décapole. Quelques-unes des dispositions prescrites par Charles IV semblent dictées par la situation où Colmar se trouvait alors, ou expliquent des faits que nous allons encore rencontrer.

Si l'une des villes de l'association a des difficultés avec un seigneur, une ville, des villages ou des particuliers, elle en rendra compte au bailli provincial, en fixant un jour à la partie adverse et en convoquant les députés des autres villes, pour régler le litige en commun. Si la partie adverse ne se rend pas à cette diète, ou ne se soumet pas au jugement qu'elle aura prononcé, les villes emploieront la force pour la réparation du dommage causé.

Si dans l'une des villes il survient un soulèvement contre le magistrat ou contre le représentant de l'empire, dès que ses confédérés en auront connaissance et sans autre avertissement, ils viendront en aide au pouvoir légal avec toutes leurs forces, et ne déposeront les armes qu'après le rétablissement de l'ordre.

1. Wencker, *von Ausburgern*, p. 53.
2. *Ibidem*, p. 59.
3. *Als. diplom.*, t. II, p. 188.
4. *Ibidem*, p. 207.

Les difficultés des villes entre elles étaient également prévues; elles devaient être réglées par le jugement du bailli provincial et de la confédération, sinon par l'intervention de la force commune.

Si un bourgeois de l'une des villes venait à manquer au magistrat ou à la commune, il en sera puni par l'exil, sauf à la ville qui l'aura prononcé à rendre compte au bailli provincial et à ses confédérés. S'il est prouvé que le bourgeois est coupable, on lui infligera telle peine que de raison, et tant qu'il n'y aura pas satisfait, il ne pourra être reçu bourgeois, ni même admis à résider dans aucune des villes confédérées. Mais s'il est reconnu innocent, le bailli provincial et les villes s'entremettront auprès de celle qui l'aura condamné injustement, pour le faire rentrer dans tous ses droits.

Tels sont les points principaux de la charte commune des dix villes impériales. Les cités auxquelles elle s'appliqua, y perdirent une partie de leur autonomie, mais ce fut plutôt au bénéfice de leur association que du souverain.

Collége des Vingt-trois.

Nous pouvons maintenant reprendre notre récit au point où nous l'avons laissé.

Le dimanche de la Quadragésime (13 mars) 1356, le bailli provincial Burcard burgrave de Magdebourg, « considérant qu'il a reçu mission de l'empereur de prévenir et de détourner, en Alsace, tous les dangers qui menaçaient l'empire ou les individus, et préoccupé des désordres qui avaient déjà eu lieu à Colmar, ou qui pouvaient encore y survenir, » institua, par forme d'injonction à la ville, un pouvoir nouveau, qu'il importe de bien connaître.[1]

C'était un collége de vingt-trois membres, les vingt premiers nommés chacun par l'une des vingt tribus; deux autres pris dans la noblesse par le conseil; ces derniers devaient être « deux hommes d'honneur, les plus pacifiques qu'il se pourra. »

Les vingt-deux ainsi nommés, aidés du conseil, se choisiront un chef ou président tiré du sein de la commune, chargé de convoquer le collége, qui lui devra obéissance en tant qu'il sera besoin.

Tous les bourgeois indistinctement devront prêter serment aux Vingt-trois.

Après cela n'est-il pas singulier que les attributions d'un pouvoir évidemment permanent aient un caractère purement transitoire? Son action se limitait aux interrègnes. Pendant toute leur durée, le collége devenait une sorte de comité de salut public, investi d'une véritable dictature. La

1. Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 1.

Digitized by Google

moindre résistance à ses ordres était punie d'un exil perpétuel, de la perte de tous droits à Colmar, de la confiscation de tous les biens, meubles et immeubles, moitié au profit de l'empereur, moitié au profit de la ville qui devait jurer de retenir sa part, et de ne point l'abandonner au coupable. L'autorité des Vingt-trois n'expirait que le jour où le nouvel empereur choisi par les électeurs, d'après les prescriptions de la Bulle d'or, était reconnu (*empfangen*) comme tel par les villes libres et les villes impériales.

Après avoir prescrit des mesures pour éviter les vacances au sein du collége, le bailli provincial mande expressément aux nobles habitant Colmar ou qui viendraient à l'habiter, de jurer obéissance aux Vingt-trois et d'appendre leur sceau à son ordonnance, s'ils ne veulent encourir les peines édictées. Il ordonna également que chaque année, au renouvellement du magistrat, le conseil et la communauté prêteraient serment de maintenir l'institution des Vingt-trois.

Suivant toute apparence, les Vingt-trois étaient nommés à vie, et la charte nous a conservé les noms des bourgeois qui furent investis pour la première fois de cette magistrature, et la désignation des vingt tribus qui les ont nommés. Il n'est pas toujours facile de trouver une interprétation plausible à des noms de professions mal déterminées ou inconnues aujourd'hui. Je vais cependant essayer de le faire, car il me semble que même incomplétement comprise, cette nomenclature a son intérêt.

Ce sont : 1° les négociants (*undern Koufluten*), dont le représentant porte un nom qui nous a déjà occupé, Burklin Rebmann;

2° Les marchands de vin (*undern winlüten*);

3° Les cultivateurs (*undern ackerlüten*);

4° Les marchands de grains (*undern kornlüten*);

5° Les vignerons;

6° Les faucheurs (*undern medern*);

7° Les boulangers;

8° Les tanneurs;

9° Les cordonniers;

10° Les bouchers;

11° Les maréchaux, représentés par maître André Gloggener, sans doute le fondeur de cloches que d'intéressantes recherches de feu M. Schnéegans nous ont fait connaître.[1]

1. Maître André de Colmar. Revue d'Alsace, 1851, p. 510.

Je trouve une plus ancienne mention de maître André Gloggener, parmi les membres du conseil et les zunftmestres cités au bas d'un acte de la veille de Sainte-Marguerite (19

12° Les jardiniers;
13° Les meuniers;
14° Les marchands ou épiciers (*undern kremeren*);
15° Les fourreurs;
16° Les tonneliers;
17° Les tailleurs de pierre;
18° Les drapiers (*undern gratüchern*);
19° Les pêcheurs;
20° Les tailleurs.

Nous trouvons également dans cette ordonnance l'énumération des nobles alors domiciliés à Colmar. Ils sont au nombre de trente : douze chevaliers et dix-huit écuyers, en y comprenant ceux qui n'étant pas présents à Colmar lors de la rédaction de l'acte, y adhérèrent par lettres d'attache. Il y avait deux Schultheiss, un Mittelnheim, sept Wittenheim, un Nortgasse, deux Morschwiller, un Girsberg, un Ruest, deux Bebelnheim, deux Isenbourg, un Sulzbach. Les autres appartiennent à des familles moins connues.

Il est facile de comprendre qu'un nombre pareil d'hommes habitués au maniement des armes, disposant d'une clientèle dévouée, fortement soutenus au dehors, et si étrangers aux intérêts plébéiens, ait été souvent un danger pour la ville et ait obligé les bourgeois aux plus grands efforts pour assurer leur prépondérance.

Soulèvement de 1358.

Au commencement de l'année 1358 de nouveaux troubles éclatèrent. Telle fut la violence du soulèvement que les pouvoirs municipaux n'y purent résister. Le grand bailli Rodolphe duc d'Autriche accourut à la tête de ses vassaux et des contingents de la Décapole. Colmar subit un nouveau siége et d'après les expressions du titre que nous allons analyser et les actes de justice accomplis par le duc Rodolphe, il est permis de croire que la ville tombée aux mains des révoltés se défendit contre le bailli provincial, qui n'en aurait obtenu l'entrée que par la force. Le jugement rendu par le duc Rodolphe nous fait connaître les fauteurs de la révolte : sur les trente nobles qui avaient donné leur adhésion à l'ordonnance de Burcard de Magdebourg, il figure dans cette liste sept chevaliers, quatorze écuyers, de plus vingt-six bourgeois affiliés à la noblesse. Les Wittenheim, cette

juillet) 1350, par lequel le magistrat de Colmar donne son approbation à la plantation de poteaux dans la Lauch, pour consolider le mur de clôture de la commanderie de Saint-Jean. (Archives du Haut-Rhin, fonds de la commanderie.)

André Gloggener figure encore dans des réversales données, le vendredi après la Saint-Mathias (28 février 1371), par la ville de Colmar au prieuré de Payerne, au sujet de la cession, par le prieuré, de sa part du péage. (Archives de Colmar, S. B., L. 22, N° 3.)

Digitized by Google

famille si redoutable pour la ville, qui lui avait déjà fait la guerre en 1353 et qui formait évidemment le noyau de toute opposition, sont au nombre de huit, parmi lesquels se trouve Kuntz de Wittenheim, dit Alber, l'un des deux nobles pacifiques que l'on avait jugés dignes de faire partie du collége des Vingt-trois. Après ce groupe, il faut nommer trois Schultheiss, un Nortgasse, un Westhaus, un Herkheim, un Bliensweiller, deux Isenbourg, un Ruest. Et ce ne furent pas les seuls : un document postérieur fait connaître vingt-deux autres noms, parmi lesquels un chevalier et vingt écuyers, qui partagèrent l'exil prononcé contre les premiers, mais qui ne s'étant pas soumis immédiatement, ne purent être compris dans l'acte de pacification du duc Rodolphe.

La date de son intervention est fixée par deux documents qui se complètent l'un l'autre : le premier est une inscription que l'on dirait empruntée aux usages épigraphiques des anciens, et qui constate que « l'an 1358, le lundi après la Sainte-Agnès (22 janvier), le sérénissime prince Rodolphe, duc d'Autriche, étant vicaire de l'empire par toute l'Alsace, jugea et prononça condamnation au sujet du soulèvement qui a eu lieu contre le bailli provincial, le bourgmestre et le conseil de Colmar, et, pour ce, fit abattre cette maison, qui ne devra plus être rebâtie, en perpétuelle commémoration.[1] »

Le second de ces documents est une ordonnance datée du lundi avant la Chandeleur (29 janvier), et rendue par le duc Rodolphe, en vertu des pouvoirs qu'il tenait de l'empereur, et d'après les conseils de l'évêque de Strasbourg et de l'abbé de Murbach.[2]

Rodolphe commença par défendre en termes généraux toute division dans la cité; notamment en ce qui concerne le dernier soulèvement les deux partis devront se donner une amnistie réciproque, ainsi qu'ils le lui avaient promis par serment. Mais il eut soin de réserver, au nom de l'empire, la punition des promoteurs de la révolte. Tous les bourgeois, nobles et plébéiens, devaient lui prêter aide et assistance pour les atteindre, soit qu'il les condamne par classes, soit qu'il les frappe individuellement.

Le bailli provincial, le prévôt, les quatre bourgmestres (?) et les conseillers légalement institués, de même que les agents nommés par le conseil devaient avoir plein pouvoir de juger et d'administrer conformément aux anciens droits, franchises et coutumes de la ville, sauf les cas réservés à l'empire.

1. Maison de MM. Chevalier frères, au bas de la rue des Marchands. V. le texte dans le Musée historique de l'Alsace de M. J. Rothmüller, Haut-Rhin, p. 128.
2. Archives de Colmar, S. 1, L. 5, N° 18.

Le duc Rodolphe ordonna également que tous les habitants, nobles et roturiers, depuis l'âge de quatorze ans, prêteraient tous les ans, le lundi de la Pentecôte, le serment d'être soumis au bailli provincial, au prévôt, aux officiers municipaux, au conseil et à ses agents, et de les assister de leurs bras et de leurs avis.

Les corps de métiers devront également obéissance à leurs élus respectifs, et s'il survient des troubles, soulèvements ou conflits, chacun courra se ranger sous la bannière du chef de sa tribu. Le zunftmestre avec tout son monde, armé ou non armé, ira se mettre à la disposition du bourgmestre en exercice, pour l'aider à prévenir le dommage qui pourrait menacer l'empire, la ville ou les bourgeois.

Si l'empereur, le bailli provincial ou le prévôt se trouve à Colmar, le bourgmestre recevra les ordres du représentant de l'empire.

Défense formelle est faite aux nobles de se présenter en armes dans les rues, dans un moment de troubles. Par contre chaque bourgeois, noble ou roturier, est tenu de s'armer, quand l'empereur, le bailli provincial ou le prévôt lui en donne l'ordre.

Il est également défendu à qui que ce soit de s'élever contre les actes des officiers de l'administration. Il n'appartient qu'à l'empereur, au bailli provincial, au prévôt, aux bourgmestres et au conseil d'en connaître et, s'il y a lieu, de punir.

S'il survient de nouvelles révoltes dans la ville, le bourgmestre et le conseil devront résister vigoureusement, et le prévôt jugera les fauteurs des désordres conformément à la coutume.

La taverne *Zu dem Zscheppelin* et tous les autres lieux de réunion nouvellement établis seront fermés, et l'on ne pourra dorénavant en ouvrir d'autres sans l'aveu de l'empereur ou du bailli provincial.

Le duc Rodolphe défend ensuite à qui que ce soit de garder rancune à ceux qui lui ont prêté assistance dans son entreprise pour la pacification de la ville.

Le serment prêté chaque année par les bourgeois comprendra les dispositions arrêtées par le duc d'Autriche. Toute infraction sera déférée au bailli provincial, au prévôt ou au conseil, et si le fait est avéré, le coupable sera déclaré parjure, infâme et déchu de tous ses droits; les biens meubles et immeubles qu'il possédera dans la ville et sa banlieue, seront confisqués au profit de l'empire, et défense est faite à tous les états séculiers et ecclésiastiques, villes impériales et autres, de lui donner asile ou de l'admettre à communauté. De plus il encourra la disgrâce de l'empereur et l'inimitié du duc Rodolphe.

Digitized by Google

Il s'engage encore, pour tout le temps qu'il restera bailli provincial en Alsace, en son nom et au nom de l'évêque de Strasbourg et de l'abbé de Murbach, à prêter aide et conseil à la ville de Colmar contre les coupables.

Il fut également décidé que certains nobles et leurs clients, désignés par leurs noms, s'engageraient par lettres réversales à ne pas enfreindre les mesures prises en cette circonstance. Ils devront en outre, dans l'espace d'un mois, présenter caution au magistrat, et si l'un d'eux venait à perdre sa caution, il la remplacera dans le même délai. Les cautions elles-mêmes étaient tenues de fournir leurs réversales. Cependant si l'un de ces hommes si étroitement liés venait à mourir, ses héritiers n'étaient plus soumis qu'à prêter le serment annuel comme les autres bourgeois.

Le magistrat en recevant un nouveau bourgeois devait lui prescrire l'observation des diverses mesures générales édictées par le duc Rodolphe, et par dérogation aux principes établis dans les réversales du 7 mars 1348, il fut stipulé que la renonciation au droit de bourgeoisie ne pourrait plus relever de l'engagement contracté.

Enfin le duc d'Autriche réserva les droits de l'empereur et du bailli provincial à Colmar, et stipula expressément qu'il dépendrait de leur appréciation de rapporter ou de modifier son ordonnance.

Cet acte fut validé par l'appension des sceaux de l'évêque de Strasbourg et de l'abbé de Murbach, ainsi que de celui de la ville de Colmar. Les deux prélats s'engagèrent à prêter la main à l'exécution de l'ordonnance dans la mesure qui leur compétait, et le bourgmestre, le conseil et les bourgeois jurèrent solennellement, en prenant les saints à témoin, de maintenir et observer toutes les prescriptions qu'elle renfermait. De leur côté, les individus désignés dans ce document comme devant y adhérer par écrit, donnèrent leurs réversales dans la forme voulue, le jeudi, jour de la Chaire de Saint-Pierre à Antioche (22 février) de la même année[1]. Enfin l'ordonnance fut confirmée par Charles IV à Nuremberg, le jour de Saint-Pierre et Saint-Paul (29 juin), et l'empereur en la sanctionnant reconnaît qu'elle a été rendue en commun par son gendre le duc Rodolphe, l'évêque Jean de Strasbourg et l'abbé de Murbach, aidés des conseils des villes de l'Alsace.[2]

Cet acte parle plus haut que toutes les réflexions que je pourrais faire. Il révèle une commune bouleversée jusque dans ses fondements, une administration impuissante devant une minorité factieuse, une majorité sans discipline, hésitante, désorganisée.

Les mesures à prendre devaient restaurer en même temps l'ordre moral

1. Archives de Colmar, S. I., L. 5, N° 21.
2. Archives de Colmar, S. I., L. 5, N° 19.

Digitized by Google

et l'ordre matériel. Il fallait à la fois rendre aux magistrats leur autorité légale et y soumettre leurs justiciables et leurs administrés, créer une force publique et des moyens de répression contre ceux des habitants qui viendraient encore à troubler la commune.

Le duc Rodolphe crut arriver à la restauration morale du pouvoir en renforçant le système hiérarchique de la commune, et en le rattachant solidement à celui de l'empire. Par une conséquence nécessaire, l'autorité de l'empereur considérée comme base et principe de toute hiérarchie, devint plus réelle et plus directe sur la commune, malgré la série d'intermédiaires par laquelle elle passait, et au travers de ces mesures que le *caveant consules* explique, s'il ne les justifie, on voit poindre l'empereur tel que le statut municipal de Rodolphe de Habsbourg le conçoit, incarnation vivante de l'idée d'ordre, d'unité et de justice, tirant son principe de Dieu, comme il est lui-même le principe de la loi.

Ce dogme de la souveraineté n'a jamais trouvé à s'appliquer d'une manière absolue chez les peuples d'origine germanique. Cependant après en avoir appris la formule du prince qui conquit pour lui et pour sa race le trône impérial, Colmar le vit mettre en pratique en cette circonstance par le duc Rodolphe, et en fut un moment écrasé, en 1627, sous Ferdinand II.

Dans l'usage qu'il fit des attributions de la toute-puissance impériale, le duc d'Autriche montra une certaine déférence envers ses conseillers, prélats et villes d'Alsace. Toutefois en frappant la libre expression de l'opinion, en réglementant le droit de se réunir, il montra suffisamment que les droits du souverain ne peuvent s'étendre, sans restreindre en proportion la liberté légitime de l'individu.

L'exil prononcé par le duc Rodolphe s'étendait à un trop grand nombre pour être longtemps maintenu. Par un acte daté de Colmar, jeudi avant la Nativité de la Vierge (5 septembre) 1359, Frédéric duc de Teck, bailli provincial des possessions autrichiennes de Souabe et d'Alsace, assisté de nobles personnages, conseillers du duc d'Autriche, et des magistrats des villes impériales de Schlestadt, Mulhouse, Kaysersberg, Obernai, Rosheim, Türckheim et Münster, prononça définitivement sur leur sort[1]. A l'exception du chevalier Conrad dit Lentsch de Wittenheim et de Philippe dit Bitter de Bebelnheim, que nous trouvons mentionné comme écuyer en 1348[2], en 1350[3], en 1351[4], en 1356[5], et que le duc de Teck s'obstine

1. Archives de Colmar, S. I., L. 5, N. 22.
2. 7 mars, *ibidem*, S. I., L. 5, N° 10 ½.
3. 6 août, Archives du Haut-Rhin, fonds de Saint-Martin.
4. 19 juillet, *ibidem*, fonds de Saint-Jean.
5. 13 mars, Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 4.

Digitized by Google

à nommer ici sans le qualifier; ces deux seuls exceptés, tous les autres exilés sont admis à rentrer à Colmar avec les droits, libertés et bonnes coutumes dont jouissent les autres habitants.

Quant aux deux principaux coupables, Lentsch de Wittenheim et Bitter de Bebelnheim, leur exil fut maintenu pendant six mois encore à partir de l'arrêté de Frédéric de Teck, et même après ce délai il fut ordonné qu'ils ne pourraient rentrer à Colmar que du consentement du bailli provincial de la Décapole, et en donnant à la ville les sûretés les plus positives.

Les nobles rentrant à Colmar durent se soumettre aux prescriptions de l'ordonnance de 1358. Toute infraction tombait de droit sous le coup des peines édictées par elle.

Enfin le duc Frédéric enjoignit aux nobles et aux plébéiens qu'il amnistiait, sous la foi de leur serment envers l'empire, le prévôt, le bourgmestre et le conseil de Colmar, de rompre l'alliance qu'ils avaient contractée entre eux, attendu que leur nouveau serment rendait caduc celui qu'ils avaient prêté précédemment.

A la suite de cette sentence (*richtung*), les nobles et les bourgeois dénommés reconnaissent avoir prêté le serment en question, et s'engagent à l'observer fidèlement; à leur prière et à titre de garantie, les conseillers du duc d'Autriche et les magistrats des villes impériales déclarent revêtir ce document de leurs sceaux.

Constitution de la commune par le burgrave de Magdebourg.

Ce soulèvement qui paraît avoir été même au sein de la Décapole un fait considérable, fut en réalité le point de départ de la dernière organisation municipale de Colmar. Une nouvelle ordonnance de Burcard burgrave de Magdebourg la fixa définitivement, à peu de choses près telle qu'elle a subsisté jusqu'au moment où Louis XIV fit de notre cité une commune française.

Le document dont il s'agit, est daté de Colmar, mercredi avant *Lætare* (15 mars) 1360[1]. Il fixe en commençant le nombre des conseillers à trente, huit nobles et deux bourgeois affiliés à la noblesse, qui devront être pris, est-il expressément dit, parmi les signataires de l'acte de pacification du duc Rodolphe d'Autriche; les vingt autres tirés des corps de métiers. La part des tribus à la représentation commune ne se borna point là: il fut stipulé que chaque fois que le conseil se rassemblerait au son de la cloche, les zunftmestres assisteraient à la séance sur le même pied que les conseillers titulaires.

A la Pentecôte, jour fixé pour l'élection des conseillers et des chefs de

1. Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 5.

Digitized by Google

tribus, on devait également procéder à la désignation de trois bourgmestres qui seraient, chacun à tour de rôle, en fonctions pendant quatre mois. L'un devait être pris parmi les dix conseillers pour la noblesse; les deux autres parmi les vingt représentants de la bourgeoisie. Afin d'isoler l'administration du bourgmestre noble, il ne devait être en exercice qu'au milieu de l'année, qui s'ouvrirait et se clorait par les bourgmestres plébéiens.

Le bourgmestre-régent n'était plus du reste le magistrat suprême de la cité : c'est désormais l'élu des chefs de tribus, nommé également à la Pentecôte par l'accord unanime des zunftmestres. Il porte dans l'ordonnance le titre d'*oberster zunftmeister;* c'est l'obristmestre des temps plus modernes, le même officier qui s'appelait à Strasbourg ammestre ou *handwerksmeister*.

Si cependant les chefs de tribus ne pouvaient s'accorder sur ce choix, le bailli provincial, ou son représentant, et le conseil se joindront à eux, et le candidat qui réunira le plus de suffrages, sera le chef des zunftmestres pour la durée d'une année, et aura en garde la bannière de la ville.

Les trois bourgmestres, le conseil et les zunftmestres auront à lui attribuer huit tribus qui seront directement sous ses ordres, et s'il survient une révolte de jour ou de nuit, les huit tribus devront accourir et se mettre à sa disposition.

Les trois bourgmestres se partageront les douze tribus, de telle sorte qu'en cas de troubles chacun d'eux en réunisse quatre, avec lesquelles il se ralliera à l'obristmestre pour l'aider dans la défense de l'ordre menacé.

En cas de décès de l'obristmestre en fonctions, il sera remplacé immédiatement d'après les formes de l'élection annuelle.

On déroge pour la première année au principe du renouvellement annuel des bourgmestres, du conseil et des zunftmestres à la Pentecôte, le bailli provincial prolongeant les pouvoirs des officiers en exercice jusqu'à la Pentecôte de l'année 1361.

Les renouvellements annuels pourront maintenir en fonctions autant d'anciens conseillers qu'on jugera nécessaire, mais il y aura toujours deux fois autant de plébéiens que de nobles.

Si l'empereur vient à mourir, tous les magistrats municipaux, depuis l'obristmestre jusqu'aux chefs de tribus, garderont leurs pouvoirs tels que l'élection les leur a conférés, jusqu'au moment où la ville de Colmar reconnaîtra le nouvel empereur et lui prêtera hommage et obéissance.

Cette ordonnance devait être permanente et régir la commune à jamais;

Digitized by Google

tous les ans à la Pentecôte chacun devra jurer d'en maintenir fidèlement les dispositions. Toutefois le bailli provincial réserve tous les actes antérieurs, notamment les diplômes impériaux et les lettres de soumission ou réversales dont la ville se trouve nantie et qu'il n'entend pas abroger. Il stipula en outre que si les nobles ou les bourgeois qui leur étaient incorporés, venaient à enfreindre l'acte de pacification du duc Rodolphe, il en serait rendu compte au bailli provincial qui conserve la faculté de rapporter la présente ordonnance. Dans ce cas on reviendra de droit au mode d'élection des bourgmestres et du conseil en usage précédemment.

L'empereur Charles, par un diplôme daté de Prague, jour de l'Assomption (15 août) 1361, donna son approbation à l'acte organique du burgrave de Magdebourg, qu'il reconnaît avoir été promulgué par son ordre spécial[1]. Il n'ajouta qu'une disposition de plus en faveur de l'obristmestre, qui devait avoir le droit de convoquer (*besenden*) les chefs de tribus tôt ou tard, chaque fois qu'il le jugerait opportun.

Je ne veux pas examiner quelles devinrent dans la suite les prérogatives du nouveau magistrat. Il apparaît ici comme chef militaire des corps de métiers, plutôt que comme administrateur. Le but du bailli provincial semble du reste avoir été, tout en ramenant la noblesse aux voies légales et en lui conférant plus largement des fonctions communales, de créer une armée de l'ordre au moyen des corps de métiers, de manière à les rendre prépondérants dans la rue comme dans l'administration.

Les prescriptions de cette ordonnance relatives à l'interrègne, pendant lequel les officiers de la commune conservent leurs pouvoirs sans être réélus, me paraissent annoncer la suppression du collége des Vingt-trois, institué en 1356 en vue de prévenir les effets des interrègnes. Ses attributions passant aux magistrats ordinaires, il devenait une complication inutile ou dangereuse. L'ordonnance de 1356 est d'ailleurs la seule trace que je connaisse de cette institution, et l'on peut inférer du silence des documents ultérieurs, qu'elle dura peu.

Avant d'en finir avec cette période orageuse, qu'il me soit permis de m'occuper encore un instant d'un homme qui paraît y avoir joué un rôle considérable. A la tête de l'opposition toujours abattue et toujours renaissante de la noblesse, dans les actes de 1348, de 1356, de 1358, de 1359 et de 1360, figure constamment le nom du chevalier Sigfrid Schultheiss. Dans les réversales de 1348, il est entouré de ses deux fils, Hanmann et Walther, écuyers, dont le premier, devenu chevalier, fit partie pour la noblesse du collége des Vingt-trois. L'acte de soumission à l'ordonnance de

1. Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 6.

Rodolphe d'Autriche nous fait connaître un autre de ses fils, Frédéric, également écuyer.

Sigfrid Schultheiss prend part, le premier des conseillers nobles, à un échange de propriétés fait le vendredi avant la Saint-Laurent (6 août) 1350, entre la ville et le chapitre de Saint-Martin[1]. Il occupe le même rang dans l'autorisation accordée par la ville à la commanderie de Saint-Jean, le 19 juillet 1350, de planter des poteaux dans la Lauch (voyez ci-dessus p. 58, note); plus anciennement nous le trouvons compris, lui sixième sur huit, dans le traité conclu le 4 octobre 1331, entre la ville d'une part, les Rouges et les Noirs de l'autre (voyez p. 46); enfin en 1325 Jean Schultheiss de Colmar le vieux et son fils Sigfrid, l'un et l'autre chevaliers, font leur paix avec la ville de Strasbourg.[2]

A partir de 1360, je perds toute trace du chevalier Sigfrid. Mais dans les réversales accordées par la ville, le 28 février 1371, au sujet du péage que le prieuré de Payerne lui avait engagé à titre d'emphytéose (page 58, note), nous retrouvons parmi six notables dénommés son fils le chevalier Walther, sous le nom de *Waltherus Schulteti.*

Près d'un siècle auparavant ce nom figure dans des documents que nous avons étudiés: dans la concession de communaux faite le 7 juillet 1278 (p. 29, note), nous trouvons *Waltherus filius Sculteti*, et celle du 6 décembre 1281, est faite *mit rate* ..... *Heren Walthers Schultheizen* (p. 34, note).

Cet autre Walther fils du prévôt, devenu prévôt lui-même et désigné alors dans les actes comme *Walther der Schultheize*, est bien certainement le fameux Walther Rœsselmann. Faut-il voir en lui la souche des Schultheiss qui occupent une position si importante dans le courant du siècle suivant? Le père du chevalier Sigfrid serait-il ce Jean qui accompagnait son père, le prévôt Walther, obligé de prendre part à la poursuite des nobles par les bourgeois soulevés, en 1293, pour mettre fin au siége de leur ville par Adolphe de Nassau, qui fut pris avec lui et retenu en captivité jusqu'à la mort de cet empereur, ainsi que nous l'apprenons du chroniqueur Albert de Strasbourg? Ce second Jean Rœsselmann serait-il alors le même que le seigneur Jean, prévôt de Colmar, pourvu, en 1303, d'un fief castral relevant du Hohlandsberg (voyez ci-dessus p. 34, note) et qui figure encore avec ce titre dans des actes du 8 septembre 1308 (p. 41, note) et du 26 mars 1317?[3] Je n'ose l'affirmer, quelque probables que ces conjectures me paraissent.

1. Archives du Haut-Rhin, fonds de Saint-Martin.
2. Schœpflin, *Als. illustr.*, T. II, p. 668.
3. Les Établissements de bienfaisance à Colmar, l. c., p. 241.

Digitized by Google

Nos archives donneront peut-être un jour le mot de cette énigme. Il n'y a dans tous les cas aucune impossibilité à ce que le fils de Walther Rœsselmann, proscrit par Adolphe de Nassau, recouvre sous Albert Ier, en même temps que sa liberté, la charge de prévôt de Colmar, et à ce que ses descendants jouent un rôle digne des auteurs de leur race, dans les troubles qui désolèrent Colmar de 1347 à 1360.

Premier remaniement de la constitution communale

Ils se renouvelèrent soixante ans plus tard. A mesure que les intérêts se compliquaient l'expérience fit voir de nombreuses lacunes dans cette organisation municipale si bien équilibrée pour le combat, mais si mal, à ce qu'il paraît, pour la bonne gestion du ménage commun. Il s'établit entre le magistrat et le conseil d'une part, et leurs administrés de l'autre, une scission profonde, et en 1423, à la suite d'une émotion populaire mentionnée par nos chroniqueurs[1], les deux partis transigèrent pour obvier aux inconvénients de l'ancien régime. Des deux côtés on s'engagea par serment à maintenir les articles convenus. Mais le bailli provincial Louis le Barbu, comte palatin du Rhin, évoqua l'affaire et se fit présenter la transaction. Il déclara que la commune ne pouvait prendre des dispositions de ce genre sans l'aveu de l'empereur et du grand-bailli, d'autant plus qu'elles n'avaient point satisfait l'universalité des habitants, dont une partie en avait même fait ses plaintes. Le comte palatin prit l'avis d'un certain nombre de vassaux de l'empire et de ses conseillers ordinaires. On remarque parmi eux les évêques de Spire et de Metz, l'abbé de Murbach, le comte Jean de Lüpfen, des Rathsamhausen, un Hattstadt, un Mülnheim, etc. Il fut convenu que les points sur lesquels les deux partis s'étaient entendus spontanément, seraient maintenus, mais que pour ceux qui étaient en litige, le grand bailli et ses conseillers les régleraient à l'amiable ou juridiquement (*mit der mynne oder mit dem rechte*), pour le plus grand avantage de l'empire, du magistrat, du conseil, de la communauté et de la ville de Colmar, toutefois sous la réserve des franchises de la cité.

Après avoir entendu les parties dans leurs dits et contredits et mûrement délibéré, le grand-bailli donna, sous la date du lundi avant la Saint-Simon et Saint-Jude (23 octobre) 1424, sa sanction à la convention suivante[2]:

1° Abrogation du nouveau péage établi par les anciens magistrat et conseil, et qui avait fait surgir toutes ces difficultés.

2° Quand les affaires de la ville ou toutes autres l'obligeront à mettre des députés en route, ceux que l'on choisira ne pourront s'en excuser

1. Billing, *Kleine Chronik de Stadt Colmar*. Mss. *an. cit.*
2. Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 17.

Digitized by Google

qu'en cas de maladie ou d'infirmité; les députés recevront une indemnité convenue, de l'emploi de laquelle ils rendront compte à leur retour aux Six siégeant à la douane (*Kauffhuse*); s'il reste un solde, il sera versé entre les mains de ces derniers; si au contraire l'indemnité n'a pas été suffisante, on remboursera le surplus de leurs frais.

3° A l'installation d'un nouvel obristmestre, il devra prêter serment aux nobles, aux zunftmestres et à la commune, de les maintenir dans leurs franchises et bonnes coutumes. Le droit des nobles à entretenir autant de chevaux de combat, d'écuyers et de chevaux ordinaires que bon leur semblerait, était expressément réservé.

4° Si l'empereur, le bailli provincial, d'autres princes, seigneurs, chevaliers, écuyers ou députés de villes viennent à Colmar, le conseil sera toujours en droit de leur faire un présent ou une réception conformes aux intérêts et à l'honneur de la ville. Chaque bourgmestre en outre aura la faculté d'offrir à ses visiteurs, notamment aux députés des villes, autant de vin que l'ancien usage le comporte.

5° Les lieux de réunion dits de la Couronne et de la Cave à la balance avaient eu jusque-là le privilége de prélever une livre sur les deniers communaux, quand ils avaient leurs grandes buvettes, et dix schillings, lorsqu'ils tenaient leurs petites buvettes (*grosse und kleine schenke*). Cet usage devait être complétement aboli.

6° De même on supprime les jetons en cuivre qui avaient été jusqu'alors donnés pour le vin. J'analyse ici rigoureusement le document qui m'occupe, sans prétendre expliquer ce passage. Il peut s'entendre tout aussi bien d'une de ces occasions de réjouissances aux dépens de la commune, que d'un droit de circulation ou de consommation établi précédemment et abrogé de même que le péage qui avait causé les plaintes et le soulèvement de la bourgeoisie.

7° On tombe également d'accord que tous les ans, le dimanche après le renouvellement du conseil, on donnera lecture, en chaire publique, du code municipal (*das rechtbuch*, sans doute le Livre rouge) afin que chacun sache comment il doit se comporter.

8° L'architecte de la ville, le maître de l'œuvre, qu'il soit tailleur de pierre ou charpentier, doivent jurer de ne point détourner des matériaux à l'usage de la commune.

9° Quand le conseil nomme un architecte de l'œuvre de Saint-Martin, le chapitre lui adjoindra un chanoine ou un chapelain; l'un et l'autre prêteront serment de remplir fidèlement leur devoir, comme préposés à la construction, et rendront leurs comptes tous les ans devant le conseil.

Digitized by Google

Ces points avaient été réglés par la convention et le bailli provincial ne fit aucune difficulté pour les homologuer. Mais il y avait d'autres réformes bien plus importantes, réclamées d'une part, refusées de l'autre, et que le comte palatin prescrivit en vertu du pouvoir dont il était revêtu.

L'usage avait été jusque-là de charger quatre conseillers de faire à la douane la recette et la dépense du ménage commun. Les bourgeois se plaignaient que ces délégués ne rendaient presque jamais de comptes et que l'on ignorait ainsi l'emploi qui se faisait des fonds publics. Le grand-bailli condamna cet abus, et ordonna qu'à l'avenir on confierait la gestion des revenus communaux aux vingt zunftmestres, dont cinq toujours en exercice et se relevant par quartier; que le conseil à son renouvellement leur adjoindrait, pour l'année entière, un membre de la société de la Couronne, noble ou plébéien; qu'à chaque quatre-temps, ce dernier et les cinq comptables entrant en fonctions prêteraient serment de percevoir fidèlement les deniers communaux, et de bien veiller aux intérêts de la ville. A l'expiration du mandat trimestriel des cinq zunftmestres, les six comptables rendront leurs comptes devant le conseil. A titre d'indemnité on accorde à chacun d'eux un schilling au plus par semaine.

Tous les ans, entre l'Assomption et la Nativité de la Vierge, on procédera à la répartition de la taille. Elle devait comprendre tous les habitants, et porter sur l'universalité des biens, meubles et immeubles, à l'exception des vêtements, des bijoux de femme, des ustensiles de ménage, des armes et de la vaisselle d'argent, quand sa valeur ne dépassait pas vingt marcs.

Les zunftmestres nouvellement élus prêteront serment à leurs tribus de remplir leurs fonctions le mieux qu'ils pourront.

Si la ville se trouve entraînée à une guerre ou à d'autres affaires considérables, le conseil nommera un collége spécial de treize membres, chargé à la fois de délibérer sur les mesures à prendre, de les proposer au conseil et, s'il y a lieu, de les exécuter. Si ces mesures exigent le secret, les Treize pourront même être dispensés de les soumettre au conseil.

Quand un litige est porté devant le conseil, il devra faire comparaître les parties ensemble et en public, écouter le demandeur et le défendeur dans leurs dits et contredits. La cause entendue, les deux parties seront invitées à se retirer pour que les conseillers puissent se mettre d'accord sur le jugement qu'on attend d'eux. Celui d'entre eux qui prend les avis (*welcher frager vnder yne ist*), pose les questions en rappelant aux juges le serment prêté, et c'est en se souvenant de leur serment qu'ils opineront. L'avis du plus grand nombre l'emportera. Dès que les conseillers se seront entendus, on

Digitized by Google

fera rentrer les parties, et celui d'entre eux qui porte la parole, prononcera le jugement, mais après mettra ses collègues en demeure de déclarer s'il est bien conforme à l'avis de la majorité, tel qu'ils l'ont émis en vertu de leur serment, et s'ils le reconnaissent, la cause sera jugée.

Les conseillers devront également à l'avenir n'exiger aucun serment sans expliquer d'abord à celui qui doit le prêter, son objet et comment il l'intéresse.

Les deux partis, en transigeant à l'amiable, avaient déclaré deux officiers et un agent subalterne de la commune incapables de remplir dorénavant leurs fonctions. Le grand bailli ne reconnut point la validité de cette partie de la convention, attendu que l'exclusion n'avait pas été précédée d'un jugement et que notamment la dernière portait sur un individu qui n'avait agi que d'après les ordres de l'obristmestre, et n'en pouvait être responsable.

Le comte palatin termina en prescrivant aux bourgmestres, au conseil et à toute la communauté l'oubli du passé, défendant tout recours devant les tribunaux civils ou ecclésiastiques pour les faits qui avaient donné lieu à contestation, défendant également l'emploi de la force pour se donner à soi même ou à autrui plus ample satisfaction.

Les magistrats et conseils sortants et en exercice, de même que la communauté, donnèrent leur adhésion à cette ordonnance et s'engagèrent à en observer fidèlement les prescriptions.

Si la multiplicité des lois est, selon le moraliste, un signe de l'affaiblissement des mœurs, on en peut dire autant, je crois, des institutions qui se compliquent. Quand nos ancêtres ne trouvèrent plus dans la conscience individuelle des garanties suffisantes, ils introduisirent un art plus parfait dans le mécanisme des pouvoirs publics.

Les corps de métiers organisés, depuis 1360, de manière à rendre impossible le succès de nouvelles violences du parti noble, se firent attribuer la gestion des deniers communaux, certains qu'une meilleure administration dispenserait de recourir à ces nouveaux impôts qui leur avaient paru si lourds.

Les attributions gouvernementales du conseil lui furent retirées et furent confiées au collége des Treize, véritable comité des affaires militaires et extérieures.

Des dispositions particulières eurent pour but de mieux asseoir et répartir l'impôt direct.

Enfin on prescrivit, dans l'administration de la justice, les débats publics et contradictoires, et des formes qui mettaient ostensiblement mieux en rapport l'office et la conscience du juge.

Digitized by Google

Ce sont là les symptômes d'une situation bien différente de celle du milieu du siècle précédent. De 1347 à 1360, tous les efforts tendent à fortifier la puissance communale; en 1424, les corps de métiers cherchent à diviser et à mieux équilibrer les fonctions. L'anarchie se trouvait d'abord en dehors; elle est ensuite dans le sein même de l'administration. Entre les deux époques, tout est contraste et opposition.

Le seul point par où elles se ressemblent, c'est qu'aux deux situations on applique, comme remède souverain, le serment. On l'impose aux officiers prévaricateurs de 1424, comme on y avait soumis la noblesse anarchique de 1347. C'était le symbole du pacte social à tous les degrés, entre les membres de la commune comme entre les états de l'empire et le souverain. A tous les degrés il est réciproque; il est la marque de la liberté native du Germain; de là le caractère synallagmatique de ces rapports de l'autorité et du subordonné, de même que ceux des pairs entre eux, et c'est l'éternel honneur de l'Allemagne, la plus haute leçon de son histoire, de n'avoir pas, tant s'en faut, démérité de la civilisation sous un tel régime.

Ce n'est point qu'elle ignorât les dogmes politiques de l'antiquité, qui sacrifiait sans marchander l'individu à l'État. Le droit romain a eu de bonne heure ses adeptes dans les conseils de l'empire, et plus anciennement l'Église, en ralliant les Germains à son enseignement, en prétendant au droit absolu sur les âmes, n'avait-elle pas appris aux Césars d'Allemagne le droit que les Césars de Rome exerçaient sur les corps? Mais ces théories ne furent que plus tard une menace pour la liberté individuelle, et l'Allemagne se contenta d'abord de revêtir le serment, expression du contrat universel, d'une forme religieuse, pour rendre plus auguste et plus sacrée la réciprocité des droits et des devoirs qu'il proclamait.

Second remaniement de la constitution.

Pour achever de faire connaître les grands traits du développement communal à Colmar, il ne reste qu'un seul document à analyser. Il nous conduit à l'année 1521, vendredi avant la Saint-Laurent (9 août).[1]

Sous cette date, le grand bailli, Jean-Jacques baron de Morimont et de Belfort, de concert avec les bourgmestres, le conseil, les échevins et la communauté de Colmar, réduisit le nombre des tribus de vingt à dix et celui des conseillers de trente à vingt-quatre, à savoir: quatre fournis par les nobles ou bourgeois faisant partie de la société de la vieille Couronne, les vingt autres par les corps de métiers, à raison de deux par tribus, dont l'un en qualité de membre du collége des Treize. Par cette première dis-

1. Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 11.

Digitized by Google

position, on voit que la société de la Cave à la balance avait cessé d'exister comme corps politique.

Si le conseil se réunit au son de la cloche ou sur convocation (*oder sunst besendet*), apparemment dans les circonstances où il ne siégeait pas comme corps judiciaire, les zunftmestres y auront entrée avec voix délibérative et consultative, de même que les autres conseillers.

Le renouvellement annuel du conseil et des chefs de tribus est reporté de la Pentecôte au dimanche après la Saint-Laurent. Les opérations commenceront le vendredi par l'élection de l'obristmestre, faite en commun par les conseillers titulaires et les chefs de tribus, en présence de l'obristmestre sortant. Leur choix devra être tenu secret jusqu'au samedi, jour où le conseil se réunit et où le nouvel obristmestre lui est présenté. Le conseil procèdera aussitôt à l'élection du prévôt et fera prêter serment à l'un et à l'autre. Le dimanche, les corps de métiers procèderont à la nomination des chefs de tribus et des conseillers, auxquels les officiers sortants se joindront pour nommer en commun les trois bourgmestres, dont chacun exercera la régence un tiers de l'année. L'un des trois sera pris parmi les quatre conseillers nommés par la société de la vieille Couronne, les deux autres parmi les vingt représentants des tribus. Comme précédemment, le bourgmestre noble ne pouvait être régent qu'au milieu de l'année, les deux plébéiens devant l'ouvrir et la fermer.

L'ancien conseil joint aux nouveaux zunftmestres aurait ensuite à désigner parmi les deux élus de chaque tribu, celui qui ferait partie du collége des Treize.

Le bailli provincial ou son représentant dont la présence à ces opérations était nécessaire à cause de la prestation des serments, l'obristmestre et le prévôt sortants choisiront le greffier de la ville.

Les mêmes obristmestre et prévôt sortants s'entendront avec les dix conseillers pour nommer par tribu un conseiller assesseur ou suppléant. Si les voix se partagent sur ces choix, le greffier par son suffrage rompra l'équilibre des votes.

Si les dix conseillers et les chefs de tribus ne sont pas unanimes dans le choix de l'obristmestre, le bailli provincial ou son lieutenant se joindra à eux, et le corps électoral ainsi constitué nommera à la majorité des voix le premier magistrat de la cité, à qui la bannière de la ville est remise.

Les trois bourgmestres, le conseil et les zunftmestres feront choix de cinquante bourgeois honorables, voisins de l'obristmestre, qui en cas d'alarme devront se ranger autour de lui et se rendre sous sa conduite sur la place de Saint-Martin (place d'armes). Les trois bourgmestres auront cha-

Digitized by Google

cun en pareil cas trente hommes à leur disposition, avec lesquels ils se rendront de leur côté sur la place de l'église. Les autres bourgeois se réuniront autour de leurs zunftmestres respectifs, qui mèneront également leur monde sur la place, pour de là se rendre sur le point où l'obristmestre jugera utile de les employer.

En cas de décès de l'obristmestre, il devra être remplacé immédiatement, dans les formes ordinaires de l'élection et sans attendre l'époque du renouvellement annuel.

Les anciens membres du conseil pourront être réélus. Seulement, pour un conseiller noble resté en fonctions, on devra toujours maintenir deux plébéiens.

Si l'empereur vient à décéder, obristmestre, bourgmestres, conseillers et chefs de tribus continueront leurs fonctions pendant toute la durée de l'interrègne, et tant que le nouvel empereur n'aura pas été reconnu (*empfohel*) par la ville et qu'elle ne lui aura point prêté foi et hommage.

Cette nouvelle constitution du magistrat et du conseil restera en vigueur jusqu'à ce que le bailli provincial, le conseil, les échevins et la communauté reconnaissent la nécessité d'y substituer quelque chose de mieux, et chaque année, le dimanche après la Saint-Laurent, connu de nos ancêtres sous le nom de maître-jour (*meistertag*), la commune devait jurer de la maintenir fidèlement.

Cette ordonnance est le dernier remaniement que subit la constitution de Colmar avant la conquête française. De même que celle de 1424, elle la développe plutôt qu'elle ne la modifie. Il ressort clairement qu'elle est due à l'initiative de la commune, et le bailli provincial réserve expressément à la ville la faculté d'introduire à l'avenir, de concert avec lui, de nouveaux changements dans ses institutions. Cela nous donne la mesure de la part qu'elle eut aux actes antérieurs.

Le document qui nous occupe est précieux surtout par ses détails sur le mode d'élection adopté pour le renouvellement annuel de l'administration. Nous voyons à l'aide de quelles combinaisons savantes nos pères, tout en donnant aux différents pouvoirs une origine commune, ont su les rendre indépendants les uns des autres ; comment ils les ont fait se contrôler mutuellement ; comment ils ont laissé les intérêts complexes et l'opinion des gouvernés réagir sur les gouvernants; comment ils ont su, malgré l'extrême amovibilité des officiers, assurer d'année en année la continuité des vues et des traditions administratives dans les offices. C'est

par l'étude de ce document que nous pouvons surtout apprécier la sagesse pratique de ceux qui nous ont précédés.

Deux points de l'ordonnance demandent quelques éclaircissements.

Echevins

Elle mentionne les échevins à la suite du conseil, comme ayant pris part aux changements qu'elle promulgue, et leur réserve également le droit de se prononcer sur les modifications à venir. C'est la première fois que les échevins sont mentionnés comme corps politique. Nous savons d'autre part, que lors du siége de Colmar par les Suédois, en 1632, les échevins furent consultés sur la question de savoir si, oui ou non, la ville se défendrait[1]. Nous pouvons donc admettre que le corps des échevins formait une sorte de grand-conseil, dont l'avis était nécessaire pour passer outre à l'exécution de mesures importantes. Mais en outre les échevins avaient qualité pour valider par leur présence certains actes de droit privé. Nous trouvons, dès l'année 1264, un exemple de cette intervention dans le testament d'Élisabeth, veuve de Werner de Hattstadt d'Entringen, par lequel elle lègue aux religieuses d'Unterlinden des champs et des prés situés à Colmar et dépendant de son patrimoine[2]. Il résulte des procès-verbaux de renouvellement[3], que les échevins, en nombre variable, étaient nommés par les tribus, à des époques qui n'avaient rien de fixe, déterminées sans doute par les vacances survenues dans l'intervalle, et que le choix devait être sanctionné par le conseil.

Prévôt

L'autre point qui demande des éclaircissements, c'est l'élection du prévôt. Nous avons déjà vu, en 1347, Jean de Lichtenberg promettre au nom de l'empereur que, si le prévôt n'exerçait point sa charge personnellement, il ne pourrait la concéder qu'à la ville (voyez p. 49), et Charles IV approuver la promesse faite par son bailli provincial (p. 50). Il paraît donc qu'à cette époque déjà le prévôt, le représentant de l'empire dans la commune, n'avait plus aux yeux de l'empereur son importance primitive. La longue anarchie qui marqua le milieu du siècle, fit sentir toutefois la nécessité de maintenir son action, et l'on se souvient que les mesures prises alors pour ramener l'ordre dans la cité, accordent au prévôt un rôle prépondérant. Cependant l'alliance de la décapole avait fait des villes impériales

1. (Lersé), *Geschichte der Reformation in Colmar.*

2. « *Die gabi det ih ce Colmare, mit minis wirddes hant, da gegenwirtdie was min vetter Her Conrat Wernher, Her Iohannis sin cappelan, Her Sivirt von Gondolsheim, Her Hessi von Censheim, der do scultheizi was, vnd mit iemj* scevil *vnn amman vnd anderri leide vil, geistlich vnd weltlich.* » (Archives du Haut-Rhin, fonds d'Unterlinden.)

3. Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 13; années 1546, 1566, 1577, 1587, 1622.

Digitized by Google

d'Alsace comme une seule commune avec le bailli provincial à sa tête, et lorsque Colmar eut franchi la période de troubles qui lui avait été si fatale, le prévôt devint un intermédiaire quasi superflu. On aura remarqué que l'ordonnance du 23 octobre 1424 le passe sous silence, et qu'à propos des jugements à rendre par le conseil (voyez p. 69), elle paraît confier la direction de ses délibérations, comprise autrefois dans les attributions du prévôt, à un simple conseiller. Enfin en 1425, l'empereur Sigismond autorisa la ville à racheter la prévôté des mains des nobles de Hattstadt, à qui elle avait été engagée au prix de mille florins, et à en disposer à perpétuité[1]. C'est ainsi que cette charge devint de fief simple office municipal et magistrature élective.

Affaiblissement du principe communal

Je pourrais clore ici mes recherches, mais je ne crois pas inutile de rappeler à grands traits la destinée de ces institutions si laborieusement établies.

Le même empereur Sigismond avait engagé, en 1413, le grand bailliage de Haguenau au comte palatin Louis le Barbu, pour la somme de vingt-cinq mille florins, portée plus tard à cinquante mille[2]. Ferdinand I^{er}, roi des Romains, le frère de Charles-Quint, opéra, en 1558, le rachat de cette délégation. La dignité de grand-bailli devint pour les archiducs d'Autriche, qui en furent dès lors exclusivement revêtus, une arme funeste à la liberté des villes qu'ils avaient mission de protéger. Pourvus de vastes possessions dans la province, les archiducs devaient nécessairement tendre à traiter ces communes si jalouses de ne relever que de l'empire, sur le même pied que leurs propres domaines, et Colmar qui par sa situation était plus exposé aux convoitises de la maison d'Autriche, que son importance disposait davantage à résister, et qui avait fait, en 1575, officiellement profession de protestantisme, soutint longtemps avec vigueur ses droits et ceux de ses confédérés.

La guerre de trente ans et les éclatants succès qu'elle valut d'abord à la maison d'Autriche, permirent à l'empereur Ferdinand II de tout oser, chez nous comme ailleurs, et en 1627, il interdit à la ville de Colmar l'exercice public et privé du culte protestant. Du moment que les consciences ne furent plus libres, que les vieilles familles patriciennes, fidèles à la foi qu'elles avaient adoptée, furent exilées, l'indépendance de la commune ne pouvait plus faire ombrage. Les archiducs croyaient ne plus rencontrer d'entraves,

1. *Als. diplom.*, t. II, p. 340.
2. Schœpflin. *Als. illustr.*, t. II, p. 571.

Digitized by Google

lorsque Gustave-Adolphe parut dans l'arène où se débattaient les grandes questions de liberté religieuse et d'équilibre européen, dont la solution devait coûter de si longs efforts et une telle effusion de sang.

L'armée suédoise délivra Colmar des mains de l'Autriche et quand, après la bataille de Nordlingen, la cause protestante dut appeler un nouveau champion à son secours, les diplomates suédois remirent la ville, de même que leurs autres conquêtes en Alsace, à la couronne de France. Un traité particulier fut conclu par Louis XIII avec Colmar, le 1er août 1635, à Ruel, pour régulariser la protection qu'il lui accordait et dont la ville avait le plus urgent besoin[1]. La guerre avait pris de trop grandes proportions pour qu'une place de second ordre pût se suffire à elle-même.

Colmar sous la domination française.

La paix de Westphalie accorda l'Alsace à la France pour l'indemniser de ses frais de guerre. Le paragraphe 73 du traité de Munster lui concède nommément la préfecture provinciale des dix villes impériales, avec tous les droits, possessions, juridictions qui compétaient à l'empereur, à l'empire et à la maison d'Autriche. Mais le paragraphe 87 stipule que le roi de France devra laisser ses nouveaux domaines jouir pleinement de leur immédiateté envers l'empire, qu'il ne prétendra aucune supériorité royale, mais se contentera du droit de suprême domaine concédé par le paragraphe 73.

Le paragraphe 75 imposa également au roi l'obligation de maintenir la religion catholique dans les domaines qui lui étaient échus, et de faire disparaître toutes les nouveautés en matières de culte qui s'y étaient introduites à la faveur de la guerre.

La paix de Westphalie sacrifiait donc à la fois la nationalité de l'Alsace, et menaçait sa liberté de conscience. Ce coup désastreux porté à quelques villes d'une importance secondaire, par le consentement mutuel des deux plus puissants empires de l'Europe, pouvait-il éveiller dans le cœur de ceux qu'il frappait, un autre sentiment qu'une douloureuse résignation? D'autres se seraient courbés; mais nos pères trouvèrent en eux-mêmes de plus viriles inspirations. Les dix villes se serrèrent étroitement les unes contre les autres, et quand Louis XIV voulut leur faire porter leurs appels devant le conseil souverain institué à Ensisheim, à la place de l'ancienne régence autrichienne; quand son bailli provincial, le duc de Mazarin, exigea d'elles un serment qu'elles jugèrent incompatible avec leur immédiateté, elles se défendirent avec un ferme courage sur le terrain du droit et du

1. Laguille, Histoire d'Alsace, preuves, p. 141.

Digitized by Google

raisonnement, encouragées et applaudies par l'opinion unanime de l'Allemagne. La brutalité du duc de Mazarin ne vint pas à bout de leur résistance. Vaincues, mais non soumises, elles eurent recours à la diète germanique, qui obtint de Louis XIV le renvoi de ces étranges difficultés à une commission arbitrale.

Dans l'espace de six ans, de 1667 à 1673, on ne parvint pas à se mettre d'accord. Aux pressantes instances et aux arguments des villes impériales, les agents de la France répliquaient d'une façon qui faisait le plus grand honneur à la fécondité de leur esprit, mais qui démontrait que leur unique intention était de gagner du temps. Pendant que les arbitres se prêtaient à ces débats avec le flegme particulier aux diplomates allemands, les villes se décidèrent à porter le litige devant le tribunal de l'opinion, et publièrent en 1670, en un in-4° de 46 pages, leur *Relatio summaria, ex actis publicis in causa civitatum imperialium in Alsatia unitarum ;* glorieux monument de leur énergique résistance aux volontés du grand roi, que le Père Laguille n'a eu qu'à analyser pour faire l'histoire de cette lutte mémorable, et qu'en désignant sous le titre d'*Acta colmariensia*, il fait suffisamment connaître comme sorti de la chancellerie de Colmar.

Mais que pouvait un appel à l'opinion sur les ambitieux desseins de Louis XIV? Le temps marcha sans faire avancer la question d'un pas, et l'on arriva enfin à la coalition de l'Empire, de l'Espagne, du Brandebourg et de la Hollande contre la France.

Colmar saisit ce moment pour remettre à la diète germanique, sous la date du $\frac{\text{6 mars}}{\text{24 février}}$ 1673, un mémorial signé au nom des villes de la Décapole par son syndic Antoine Schott et le bourgmestre de Schlestadt, Jean-George Heinrich.[1]

Cependant la guerre limitée d'abord à la Hollande tendait à remonter le Rhin. Dès le mois de juillet nos plaines se couvrirent de troupes françaises et Colmar ne fut pas épargné. De ce moment on mit en vigueur ce système de réquisitions qui devait ruiner la ville et épuiser les bourgeois. Louvois vint examiner toutes choses en personne; il annonça la venue du roi qui se proposait de visiter Colmar. Le puissant ministre insinua aux députés que son maître ne songeait en aucune façon à dépouiller leur ville de son immédiateté; mais que dans le danger présent il voulait y mettre une garnison, et être entouré de sa garde pendant son séjour dans leurs murs.

Sur cette assurance, la ville ouvrit ses portes. Louvois se hâta d'y faire entrer de la troupe, et fut en un instant, sans coup férir, maître de la

1. In-4° de (II) 13 - 56 pages.

place. La ville et les habitants furent désarmés, et Louis XIV ayant reconnu les fortifications du dehors, en ordonna la démolition. Il voulait sans doute éviter de laisser une place d'une certaine importance à la disposition des impériaux, si la guerre devait être portée en Alsace; mais il songeait surtout qu'en humiliant nos pères, il brisait d'un coup leur opposition persévérante à ses projets. Mademoiselle de Montpensier dans ses Mémoires ne laisse aucun doute sur la pensée du roi[1]. M. Billing, qui écrivit sa petite Chronique évidemment sur des documents contemporains, lui prête, à la vue des premiers travaux de démolition, ce mot caractéristique : «Les messieurs de Colmar ne seront plus si fiers.» Le récit de Mademoiselle de Montpensier le rend très-vraisemblable.

Lorsque la souveraineté de la France fut devenue sinon un droit, du moins un fait, il suffit de peu de chose pour faire de la vieille cité allemande un municipe français.

En 1686, institution du préteur royal. Le gouvernement, tout en respectant les anciens officiers de la commune, leur adjoignit un magistrat à sa nomination, dont l'autorité devait bientôt l'emporter sur les représentants élus de la cité.

En 1717, un arrêt du conseil confirma les magistrats, leur vie durant, dans l'exercice et la possession de leur charge[2]. Dans les carrières administratives, l'élection n'intervenait donc plus qu'une seule fois, à leur début. De délégation temporaire, l'office devenait fonction viagère. Celui à qui la ville l'accordait, n'était pas comptable envers elle de sa gestion, bonne ou mauvaise. Il devenait l'homme du roi, inviolable tant que la majesté royale le couvrait de sa propre inviolabilité.

Pour faire mieux comprendre le jeu des institutions ainsi altérées, que l'on me permette d'emprunter le passage suivant aux Annales manuscrites du dernier greffier-syndic de Colmar, le savant Chauffour, si versé dans la connaissance des antiquités de la ville. Cet extrait en dira plus que toutes nos réflexions et sera comme la conclusion de ce travail.

«Le 19 aoust (1759), on a procédé au renouvellement du magistrat. Il vaquoit deux charges de stettmaistre (bourgmestre), par la mort de MM. Rieden et Brueder; la bourgeoisie a élu les sieurs Petit et Foltz. Ce dernier a été élu dans le premier scrutin; mais comme le sieur Petit étoit le plus ancien conseiller de ville, il a eu le rang sur l'autre. A cette élection le préteur s'est arrogé le droit de donner l'exclusion à MM. Hürth et Dors

1. Collection Michaud et Poujoulat, IIIe série, t. IV, p. 204.
2. Archives de Colmar, S. B., L. 14, N° 18.

Digitized by Google

pour brigues; il n'en a pas été fait mention dans le procès-verbal, parce que le magistrat ne reconnoît point du tout au préteur le droit d'exclure personne. »

« Le 17 juin (1760), le magistrat reçoit un arrest du conseil d'Etat, rendu en commandement le 17 may précédent, qui casse les élections des sieurs Petit et Foltz, fondé sur la brigue, la cabale, le défaut de fortune et d'état des élus, et nomme en leur place MM. Jean-Baptiste Queffemme et Philippe-Théodore Drouyneau; renvoye les sieurs Petit et Foltz à leurs offices de conseillers de ville. »

Voilà ce qu'étaient devenues l'indépendance administrative, la vieille souveraineté de l'antique commune germanique sous nos anciens rois; voilà où on arrive quand le pacte fondamental, l'équilibre nécessaire entre l'individu, la commune et l'état sont rompus! Au XIV^e^ siècle, l'individu usurpait sur les prérogatives de la commune et de l'État: ce fut l'anarchie. Au XVIII^e^ siècle, l'État absorbant les droits de la commune et de l'individu, engendra le despotisme. La révolution seule put mettre fin à ce régime, qui remontait aux plus beaux jours du règne de Louis XIV; mais par une étrange hallucination, persuadée que sa société devait se former, comme celle du despotisme, de haut en bas, et que pour laisser l'avenir prendre son essor, il fallait se séparer absolument du passé, elle acheva de faire disparaître le peu de nos institutions que la monarchie avait laissé subsister. Jusqu'au nom historique de la province, elle l'immola sur son autel. En appelant l'esprit public dans le forum et sur les champs de bataille, elle réussit cependant à faire entrer l'Alsace, de tout son cœur et de toute son âme, dans la grande famille française à laquelle appartient son territoire. Conclusion.

C'est ainsi que l'histoire d'aujourd'hui se rattache à l'histoire d'hier. Je ne me dissimule point que le sujet que je viens de traiter, est ingrat; mais j'ose croire qu'il n'est pas stérile. Il est toujours bon et moral de rappeler son passé à une commune qui a le droit d'être fière de ses souvenirs. On peut les oublier ou les ignorer, mais il suffit de lever le voile qui les couvre, pour les raviver. Les grandes actions de nos pères dans un cadre même modeste,

Facta patrum . . . .
. . . . *antiquæ ab origine gentis.*

ce qu'ils ont montré de courage, de force, d'activité, de persévérance, de sagesse et de modération doit être l'honneur et l'exemple des générations nouvelles.

Digitized by Google

Ces institutions vigoureuses, noble fruit de leurs efforts, sorties des entrailles même de la cité, ont passé, ont dû passer sous le niveau du grand roi et sous celui de la grande révolution. Rien ne rappelle plus autour de nous ce que nos aïeux ont fait pour la liberté de leur travail, l'émancipation de leurs personnes, la sécurité de leurs foyers, l'indépendance de leurs consciences. Il ne reste pour nous l'apprendre que quelques documents poudreux, épars dans nos archives. Recueillons avec respect ces glorieux débris qu'un soin pieux nous a conservés; car de tous les biens immatériels d'une commune, je n'en connais pas de plus précieux que son histoire.

Thann, 23 février 1861.

X. Mossmann.

Digitized by Google

FOUILLES

EXÉCUTÉES

DANS LES TOMBELLES CELTIQUES DE LA FORÊT DE HAGUENAU

PRÈS DE SCHIRRHEIN,

ET DANS LES

DEUX CANTONS FORESTIERS DU SCHIRRHEINERWEG ET DU FISCHERHÜBEL,

PENDANT LES 28, 29, 30 ET 31 OCTOBRE 1861.

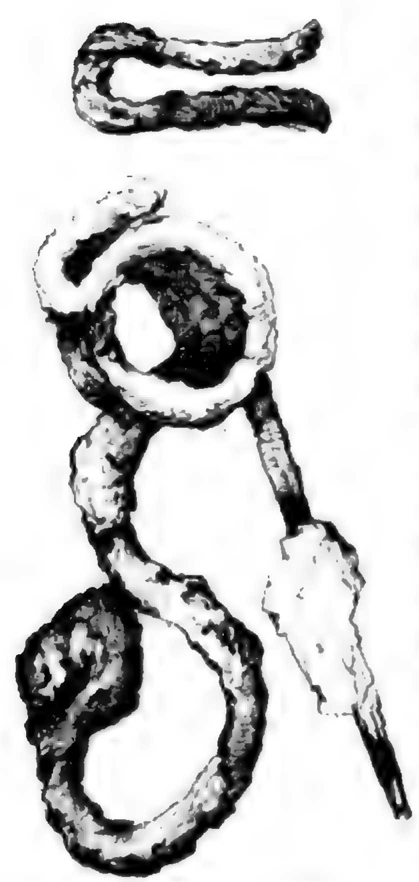

Fig. 1. (Grandeur réelle.)

Lorsque, dans mon premier mémoire sur la nécropole antique, dont on découvre les tertres du village de Schirrhein[1], je parlais des longs glaives des Gaulois, je ne pensais pas que la première des tombelles que je fouillerais, une année plus tard, au nord de celles que je venais d'ouvrir, m'offriraient deux de ces armes, si terribles entre leurs mains.

Les fouilles, entreprises au mois d'octobre 1861, dans plusieurs de ces *tumuli*, et dans ceux du Schirrheinerweg et du Fischerhübel, ont eu pour but principal d'établir quelques rapports de date entre les monuments funéraires de ces diverses localités. Les résultats obtenus permettent de penser, que si la nécropole située près de Schirrhein contient, comme les premières fouilles nous l'ont fait connaître, un grand nombre de tertres d'une

1. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, t. IV, p. 112 et suiv. — 2e édit. *Tombes celtiques de l'Alsace*, p. 23 et suiv.

Digitized by Google

époque bien antérieure aux Romains, plusieurs d'entre eux, comme aussi bon nombre de ceux du Schirrheinerweg, sont contemporains du grand peuple. Nous pouvons en conclure que ces monuments n'ont pas été élevés à la suite de quelque bataille, ainsi qu'on l'a souvent répété, mais con-

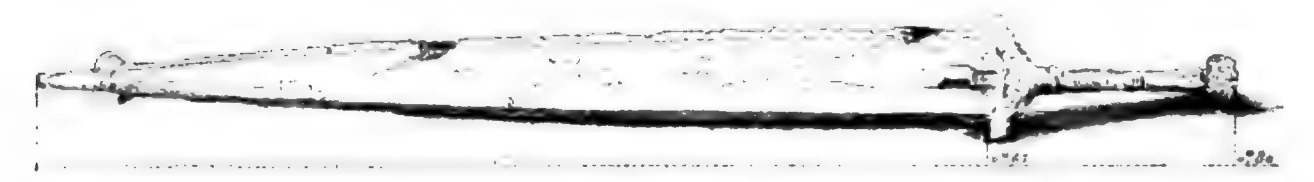

Fig. 2.

tiennent plutôt, comme je l'ai déjà avancé dans plusieurs mémoires, les ossements d'une population sédentaire, qui, pendant de longs siècles, a habité le pays, et dont on retrouve, sous ces tertres, les guerriers, les femmes et les enfants.

Fig. 3.
(1/3 de la grandeur réelle.)

La population gauloise conserva le mode d'inhumation sous les tertres et au sein des cercles purifiés par les pontifes, jusqu'à l'époque où le culte gaulois fut remplacé par le culte romain, et où, avec la nouvelle religion, fut adopté le mode de sépulture sous des cippes isolés. Ce fut au point de contact de ces deux croyances religieuses que commencèrent, dès le deuxième

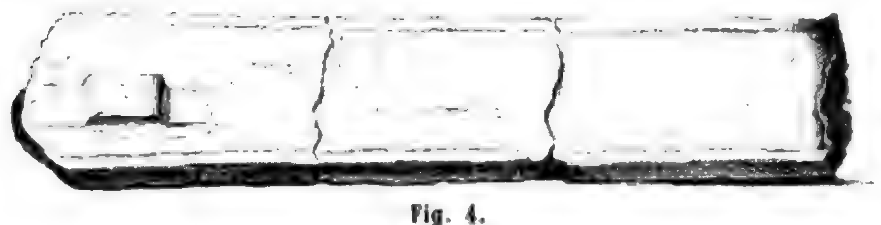

Fig. 4.
(1/3 de la grandeur réelle.)

Digitized by Google

siècle, à paraître les épitaphes gauloises, inscrites sur la pierre, et qui, sous l'empire du christianisme, quand cette nouvelle religion fut implantée dans la Gaule, continuèrent à être placés au-dessus des cercueils, dont le nom rappelait le cercle symbolique où l'on avait primitivement enterré en commun.

Rome, en venant prendre possession de la Gaule, trouva le culte druidique en honneur ; ce ne fut pas sans de grands efforts qu'elle parvint à le dépouiller de son prestige. La population gauloise, pour qui le cercle était le symbole de l'éternité, continua donc, même longtemps après que les Romains lui eurent imposé leur joug, à se conformer aux coutumes funéraires de ses ancêtres. Les nécropoles que nous fouillons nous le prouvent, et, comme dans le cas qui va se présenter, offrent un caractère de plus ou de moins haute antiquité, selon l'époque plus ou moins éloignée où ces tertres ont été fermés.

Fig. 5.
(Grandeur réelle.)

Le premier *tumulus* que j'ouvris, pendant les derniers jours du mois d'octobre 1861, près de Schirrhein, était placé à quelque distance des deux tombelles, qui, l'année précédente, m'avaient offert tant de bijoux intéressants, et où j'avais surtout trouvé les restes de femmes et d'enfants, dont l'un était couché près de celle que je présumai

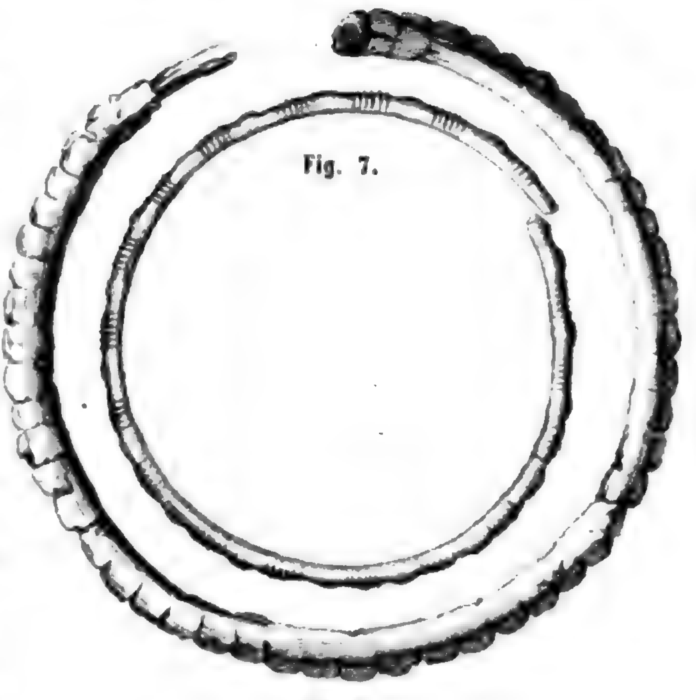

Fig. 7.

Fig. 6.
(Grandeur réelle.)

Digitized by Google

avoir été sa mère. Le monument, sur les flancs duquel se balançaient quelques gros pins, mesurait dix-sept mètres de diamètre sur un mètre et demi de hauteur. Ce fut à soixante centimètres à peine au-dessous du gazon qui le recouvrait, que je retrouvai les restes de quatre sépultures; deux d'entre elles étaient incontestablement celles de guerriers. Quoique peu d'ossements fussent intacts, on pouvait distinguer l'orientation des cadavres, dont les têtes étaient plus ou moins bien conservées. Près du crâne, sur tous les quatre squelettes informes, se trouvait une masse très-oxydée de fer en spirale, qui, probablement, avait appartenu à la coiffure, peut-être pour la maintenir. L'une d'elles contient encore quelques parcelles d'ossement que la rouille y a soudées (fig. 1). Aucun autre objet ne se trouva près de deux de ces squelettes. Mais à côté des deux autres étaient placés les glaives que ces guerriers avaient maniés, et aux pieds de l'un d'eux, un fer de lance (fig. 20), qui, malgré son état d'oxydation, mesurait encore dix-sept centimètres de long. Le glaive, chez ce dernier, était dans son fourreau (fig. 2), et sur le fer à pommeau de la poignée, dont le revêtement a disparu, sans laisser de trace de la matière qui le composait, étaient incrustés quelques restes des phalanges de la main.

Fig. 8.
(Grandeur réelle.)

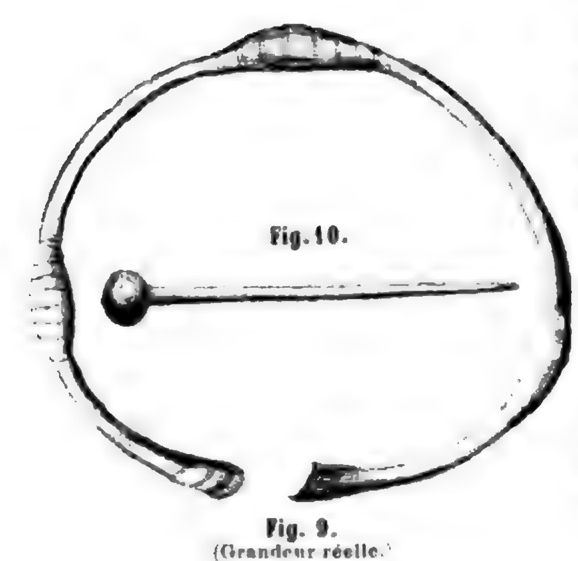

Fig. 9.
(Grandeur réelle.)

A côté de l'autre squelette, le glaive gisait nu et ployé (fig. 3). Le fourreau en fer qui l'avait contenu, présentait lui-même les traces d'une rupture violente

(fig. 4). Cette coutume de ployer au feu, dans quelques cas, l'épée du défunt, était commune, on le sait, non-seulement chez les tribus gauloises, mais encore chez plusieurs autres peuples de l'antiquité.

Ces armes, dans tout leur développement, mesurent quatre-vingt-dix centimètres. Les fourreaux, sur lesquels se montrent de chaque côté une rainure, en mesurent soixante-cinq de long sur cinq et demi de large. La

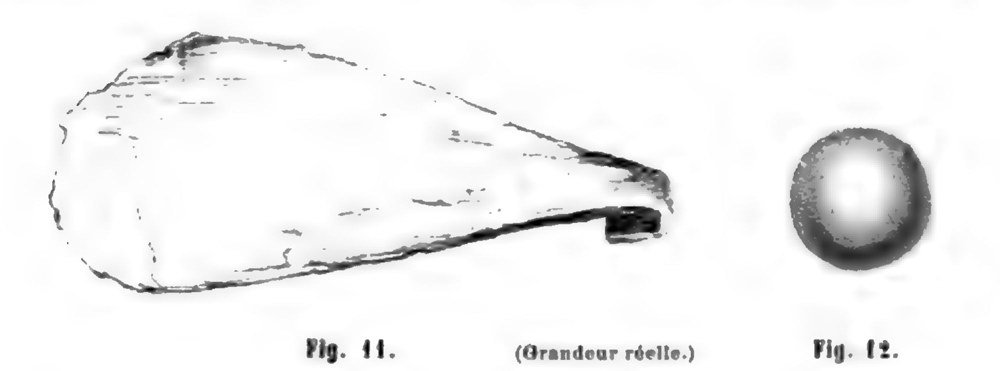

Fig. 11. (Grandeur réelle.) Fig. 12.

lame est à deux tranchants. Sur le haut du fourreau, se montre dans la partie supérieure, un passant destiné à la courroie qui maintenait l'arme au ceinturon. Le bout, en pointe comme la lame, offre de chaque côté un demi-cercle à jour, de l'effet le plus gracieux. Quatre gros boutons en fer, gisaient près de la poignée et sans doute avaient servi d'ornement au ceinturon.

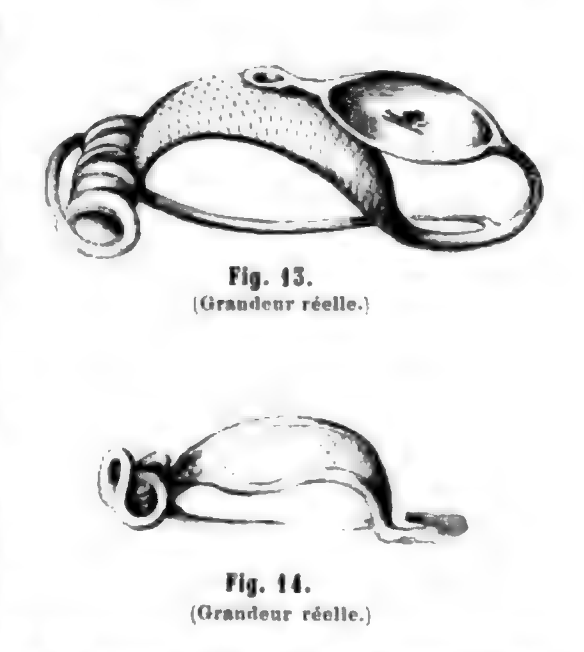

Fig. 13.
(Grandeur réelle.)

Fig. 14.
(Grandeur réelle.)

Sous la couche inférieure des morts, renfermés dans le même *tumulus* à un mètre plus bas, mais où tout vestige d'ossements avait disparu, je ne rencontrai, comme dans les tertres ouverts en 1860, que de faibles et gracieux bijoux de bronze qui, la plupart, ont dû appartenir à des femmes ou à de jeunes individus. Des débris de torques creuses, qu'un bois flexible solidifiait (fig. 5); de légères armilles, fabriquées d'après le même système (fig. 6); de nombreux bracelets à rainures (fig. 7 et 8); des virioles (fig. 9); des épingles (fig. 10); le fermoir et un bouton de ceinture (fig. 11 et 12); des fibules, dont l'une, de la plus belle conservation (fig. 13), offrait encore, lorsque je la trouvai, quelques traces

Digitized by Google

de la matière rougeâtre qui en recouvrait le bouton; une seconde plus petite (fig. 14), qui servait à maintenir le vêtement de dessous, et deux autres de ces bijoux, à forme longue (fig. 15 et 16), présentant à leur sommet un petit disque vertical et une base en forme de bouterolle, furent autant de trouvailles qui m'indiquèrent cinq de ces inhumations. Il était impossible, en comparant ces deux superpositions de morts, placés au fond et à si peu de distance du sommet de la tombe, de ne point être frappé du caractère différent de ces sépultures. Et cependant, si elles recèlent d'autres générations, elles appartiennent au même peuple. Les mêmes cérémonies religieuses, le même feu purificateur les a consacrées. Près de chacune d'elles s'est montré le foyer d'où ont été enlevés les charbons et les cendres qui formèrent la couche du mort. Près de toutes ont été retrouvés les débris de poterie grossière qui ont servi aux sacrifices ou aux funérailles.[1]

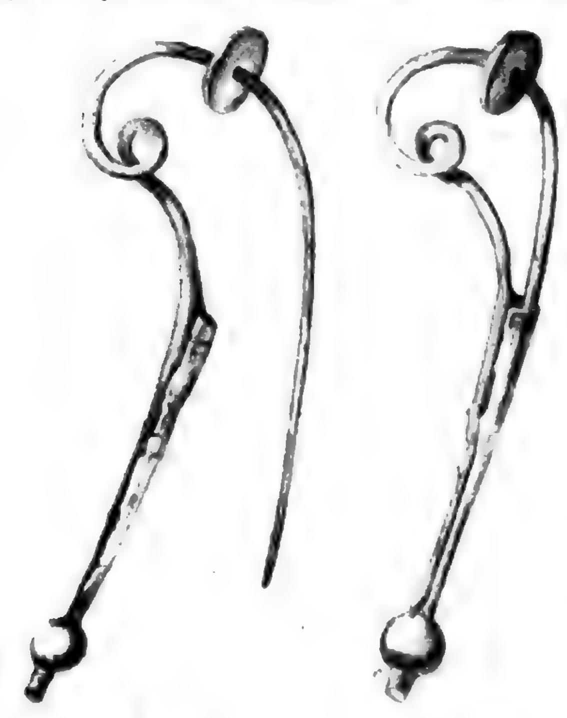

Fig. 15. (Grandeur réelle.) Fig. 16.

Fig. 17.
$0^m12\,^1/_2$.

Je continuai ces fouilles dans trois autres tertres, dont l'un n'avait pas moins de soixante-quatre mètres de circonférence à sa base,

1. Je donne ci-dessus (fig. 17) le dessin d'un vase à anse, trouvé près de l'un des deux guerriers ; c'est le mieux conservé.

Digitized by Google

sur deux mètres de haut. Je ne trouvai, dans ces trois monuments, qu'une petite viriole d'enfant, en bronze (fig. 18), quelques faibles fragments de poterie grossière, et plusieurs débris de vases, dont l'un, à rainures rapprochées et d'une pâte plus fine, se distinguait par sa jolie forme (fig. 19). Dans les trois tombelles, je pus recueillir de nombreux charbons. La troisième surtout, entourée de pins gigantesques, et remarquable de verdure, me montra dans toute son enceinte les traces du feu le plus violent. Assis sur la souche d'un arbre, pendant que mes ouvriers piochaient, je ne pus m'empêcher de reporter mes pensées vers cet âge éloigné, où, dans cette solitude, alors consacrée par la religion, la fumée du sacrifice montait vers le séjour des dieux invoqués par le pontife, et que, d'un côté, les guerriers et les vieillards, de l'autre, les femmes et les enfants, répétaient l'hymne funéraire, et disaient un éternel adieu à ceux dont je cherchai en vain la poussière.

Fig. 18.
(Grandeur réelle.)

Le troisième jour, je portai mes investigations sur les tertres du Schirrheinerweg.

Fig. 19.
(Moitié de grandeur naturelle.)

Digitized by Google

En suivant, de Schirrhein, la route qui conduit à Soufflelnheim, dans la même direction que parcourait la route romaine, dont on remarque les traces dans la forêt, on arrive, au point où le ruisseau d'Eisenbæchel la coupe, à un mamelon assez élevé qui récèle dans ses flancs de nombreux débris de béton, de pierres de taille, de tuiles à rebords et de poteries romaines.

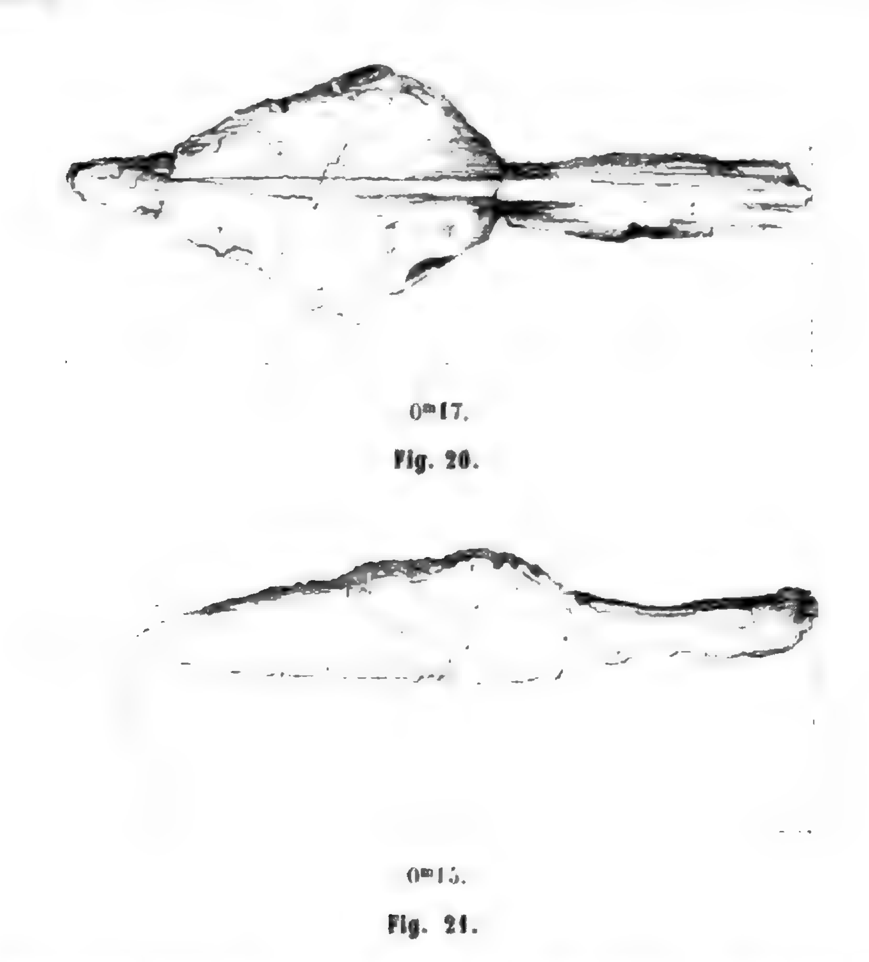

0^{m}17.

Fig. 20.

0^{m}15.

Fig. 21.

C'est sur la gauche du tronçon de la route antique qu'à une petite distance, sous l'ombre de la forêt, l'on aperçoit les premières buttes funéraires. On en compte une douzaine dans le groupe. Plus loin, dans le canton forestier du Fischerhübel, dix autres de ces monuments montrent aussi leurs tertres gazonnés, séparés par une faible distance d'un autre groupe plus considérable, situé dans le Kurtzgelend, où l'une des tombelles, placée près du village de Souffelnheim, ne compte pas moins de cinquante mètres de diamètre.

Les deux tertres que j'ouvris dans le Fischerhübel n'offrirent aucun résultat à mes recherches. Le sable fin, au sein duquel les morts avaient

Digitized by Google

été enterrés, non-seulement avait absorbé tous les ossements, mais avait même décomposé la poterie et tous les objets métalliques qui avaient été placés près des cadavres. Un simple fragment d'os se montra à mes regards avec quelques tessons de vases grossiers.

Dans le Schirrheinerweg, au contraire, mes recherches furent plus fructueuses. Deux des tombelles que j'ouvris étant très-rapprochées, je répartis mes ouvriers de manière à les fouiller en même temps. Leur diamètre était d'environ vingt mètres sur un mètre et demi de hauteur. Déjà à cinquante centimètres sous le gazon de la première, je découvris les restes d'un squelette et quelques débris de poterie grossière. A un demi-mètre plus bas j'en découvris un second, couché dans la direction du sud-est au nord-ouest. Le crâne était encore presque entier. Plusieurs dents apparaissaient dans les mâchoires. Là où la ceinture avait serré le corps, était placée la lame très-oxydée d'un couteau, dont le revêtement du manche avait disparu (fig. 21). A peu de distance de la sépulture se montrait un immense foyer d'au moins quarante centimètres de diamètre et d'autant de profondeur, composé essentiellement de cendres noires et de charbon végétal, du milieu duquel surgissait un petit bloc d'une matière friable, très-pesante et d'un blanc terne, de dix centimètres de long sur quatre à cinq centimètres d'épaisseur. M. le professeur Oppermann, directeur de l'école de pharmacie de Strasbourg, auquel je le soumis, crut, comme moi au premier moment, que c'était un composé artificiel. L'examen chimique nous a néanmoins prouvé que toute cette masse blanche n'est que du carbonate de chaux, reste, peut-être, vu sa pesanteur spécifique, d'un morceau de marbre que la calcination a réduit en cet état. Quoi qu'il en soit, cette trouvaille est jusqu'ici unique dans les tombeaux et ne peut guère s'expliquer qu'en regardant cet objet comme un talisman.

Dans le second *tumulus* ouvert je rencontrai, déjà à trente centimètres de son sommet, quelques débris de poterie grise, grossière, et, à cinquante centimètres plus bas, une fibule en bronze (fig. 22) dont l'épingle avait en partie disparu. Ce bijou, par sa forme, comme les deux longues fibules trouvées près de Schirrhein et que j'ai décrites ci-dessus, sont exactement la reproduction de bijoux du même genre trouvés par M. Castan dans les tombelles du massif d'Alaise. Dans ce *tumulus* étaient déposés en groupe quatorze petits vases, tous pareils de forme (fig. 23), dont quelques-uns

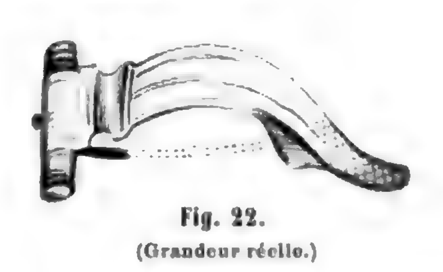
Fig. 22.
(Grandeur réelle.)

Digitized by Google

Fig. 23.
0m10

portaient la trace du feu auquel ils avaient été exposés. Ces jolis pots, à surfaces ondulées, avaient été placés, les uns debout, les autres renversés, au milieu du cercle consacré par le foyer, et près duquel je retrouvai les deux crânes des morts auprès desquels sans doute ils avaient été placés. Mais, ce qui est du plus grand intérêt pour nos recherches, c'est qu'auprès de ces mêmes débris je trouvai, non réunis, mais disséminés, trois tessons d'une écuelle en terre rouge, évidemment de l'époque gallo-romaine, dont l'un représente un chien en course, et dont l'autre contient le nom du potier (fig. 24 et 25). Comme je ne trouvais ici aucune trace de cinération, que toutes les circonstances des inhumations que j'avais sous les yeux me prouvaient que la tombelle n'avait pu recéler que la population primitive, et que, par conséquent, il ne pouvait y avoir eu co-existence, au sein d'elle, de plusieurs couches successives de sépultures de races différentes, je dus en conclure qu'à l'époque où le *tumulus* fut fermé, ce genre de poterie importée par le Romain vainqueur, était déjà assez répandu parmi les Gaulois, et que le monument devait dater des premiers temps de l'occupation romaine, où le mode d'ensévelissement dans les cercles consacrés n'était pas encore abandonné.

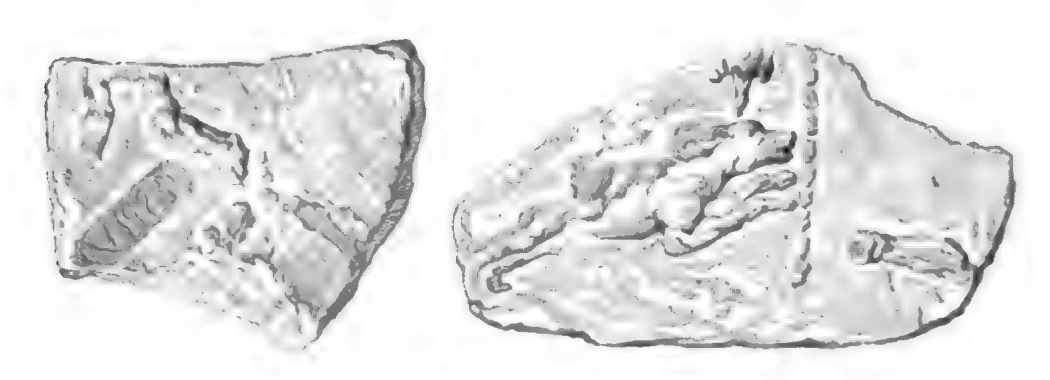

Fig. 24. (Grandeur réelle.) Fig. 25.

Dans une troisième tombelle, située à quelque distance de ces deux tertres, et qui mesurait vingt-quatre mètres de diamètre sur quatre mètres de haut, je rencontrai, déjà à cinquante centimètres de profondeur, le premier foyer. Des tessons de poterie grossière, tels qu'en présentent tous les monuments funéraires celtiques, attestaient qu'un dernier acte religieux, ou même un sacrifice expiatoire, avait eu lieu en cet endroit avant le recouvrement définitif du *tumulus*. Celui ou celle qui reposait sous cette même place, à cinquante centimètres plus bas, n'avait laissé, pour me constater son existence, que deux petites fibules de bronze (fig. 26), dont les pendants ont aussi été retrouvés dans le massif d'Alaise. Le bouton qui termine le bijou avait dû être orné d'une verroterie, d'ambre ou de quelque autre matière, malheureusement disparue. C'étaient évidemment deux épingles, destinées à retenir le vêtement de dessous. Les ossements du squelette auquel elles ont appartenu, avaient disparu. Quoique j'aie fouillé le *tumulus* à près de trois mètres de profondeur, je ne distinguai aucun autre objet. Le sable destructeur avait tout décomposé. Seulement je pus me convaincre qu'aucune crémation de corps n'avait eu lieu, et que toutes les traces de feu que j'apercevais, ne provenaient que de foyers expiatoires.

Fig. 26.
(Grandeur réelle.)

Les résultats de ces fouilles ont été de la plus grande importance, parce qu'elles nous prouvent évidemment que l'établissement celtique auquel la forêt, autrefois sacrée, s'étendant devant Schirrhein, servit de lieu de sépulture, et qui, sous les Romains, fut relié par la route de *Brocomagus* à *Saletio*, était bien antérieure à la prise de possession de la rive gauche du Rhin par ces derniers, et que sous leur empire, la population gauloise restée sédentaire, continua encore pendant longtemps à inhumer ses morts dans cette même nécropole.

Cette forêt, qui s'étendait alors à une distance bien plus grande que de nos jours, devait contenir un nombre beaucoup plus considérable de *tumuli*, recouverts aujourd'hui par les deux villages de Schirrhein et de Schirrhoffen, et dont les habitants de ces lieux ont abaissé les sommets au niveau des plaines livrées à la culture. Un anneau celtique que j'ai reçu de l'un de ces cultivateurs, trouvé par lui dans sa terre labourée, à une grande distance de son village, suffit pour confirmer le fait. Combien d'autres objets, découverts depuis des siècles, et auxquels ceux qui les trouvèrent, n'ont accordé ni valeur ni attention, ont dû disparaître! Les différents groupes de *tumuli* qu'on voit plus loin dans le Schirrheinerweg, dans le Fischerbübel et près de Kœnigsbruck, doivent avoir appartenu à d'autres centres de

population, sur lesquels, au commencement du cinquième siècle, l'invasion des Barbares passa comme un torrent dévastateur. Sur leurs ruines finirent par s'élever les villages modernes, à des époques assez éloignées de ces dévastations pour que les nouveaux habitants, de race allémanique, n'aient plus connu eux-mêmes la nationalité de ceux que ces tertres renferment.

Max. de Ring,

Secrétaire de la société.

ÉGLISE DE SAINT-THOMAS.[1]

L'église de Saint-Thomas accuse deux époques principales de construction.

La première comprenant la tour avec ses deux collatéraux, ainsi que le bas de la croisée des deux transepts et du chœur, présente la transition du style roman au style ogival.

La forme plein cintre des fenêtres, arcs et arcatures, se mêlant avec l'ogive, les fortes colonnes engagées dans les piliers carrés de l'intérieur de la tour, au rez-de-chaussée, les bases pattées, chapiteaux à crochets et tailloirs carrés, les arcs ogives avec plates-bandes en retraite; enfin les fenêtres ogivales géminées caractérisent cette époque de transition.

Sur la façade occidentale, le bas de la tour aujourd'hui fermé par un mur avec porte, était, dans le principe, ouvert par trois arcs en ogive sur deux colonnes et surmontés d'un grand arc plein cintre formant décharge.

On voit encore en place les impostes des deux pieds-droits extrêmes, lesquels sont identiques avec les moulures couronnant les chapiteaux des demi-colonnes intérieures.

Cette première partie a été commencée en 1141.

La deuxième époque, comprenant les cinq nefs, la partie supérieure de la croisée ou coupole, des deux transepts et de l'abside du chœur, est dans le style ogival entièrement développé.

On ne voulut faire d'abord qu'une grande nef et deux nefs latérales, s'alignant avec les deux collatéraux de la tour.

Les piles séparant ces trois nefs furent faites chacune d'une grosse colonne centrale et de huit petites colonnes engagées, recevant la retombée des nervures à double talon.

En cours d'exécution on se décida à ajouter deux autres nefs latérales. On fit alors au sud une troisième rangée de piliers, ayant, à l'intérieur seulement et vers la nef centrale, de petites colonnes engagées correspondant à celles des piliers de la grande nef, et sur les trois autres côtés de doubles talons en prolongation des nervures des voûtes.

Le même motif de support des nervures fut répété à l'intérieur du mur qui reçut en outre des contre-forts extérieurs.

1. Voir les notes sur l'église de Saint-Étienne (vol. III, p. 150), et sur l'église de Saint-Nicolas (vol. IV, p. 174).

Sur le côté nord on ne fit, à l'extérieur, que des chaînes peu saillantes, ménageant le terrain, et l'on plaça les contre-forts à l'intérieur en les reliant avec la quatrième rangée de piliers, renfoncés vers la nef centrale par de petites colonnes engagées, et sur les côtés, par la prolongation des nervures.

Enfin, lorsqu'on ajouta les deux nefs extrêmes aux trois déjà commencées, on ne fit d'abord les fondations du mur méridional que pour les contre-forts, qu'on relia dans le bas par des arcs de décharge plein cintre.

Le vide formé par ces arcs entre les contre-forts, ne fut rempli qu'après le tassement des nefs moyennant deux autres arcs en ogive par travée, avec remplissages fondés à une moindre profondeur.

Les huit claires-voies latérales des nefs sont à trois et à quatre lobes sur trois lancettes par fenêtre.

Les quatre fenêtres en retour sur les deux côtés, est et ouest, sont à deux lancettes.

Cette deuxième partie de l'édifice, dans laquelle figure Jean Erlin, écolâtre et vicaire général de l'évêque Berthold de Bucheck, fut faite de 1275 à 1331.

Exhaussement de la tour. — Dans le principe, la tour ne devait avoir que les quatre étages couronnés par la grande corniche à arcatures qui est en parfaite harmonie avec l'empattement si ferme qu'on voit à la base de l'édifice.

L'addition des deux petites nefs extrêmes, ayant nécessité une plus grande élévation du toit de l'église, obligea les constructeurs à exhausser la tour.

C'est alors qu'on fit l'étage supérieur percé de quatre fenêtres en tiers-point et surmonté du toit actuel.

Cet étage, fait en 1366, ne semble pas terminé, la corniche manque.

Les claires-voies supérieures de la coupole attestent une restauration du seizième siècle.

La clôture du chœur est couronnée d'une balustrade à jour, dont les formes accusent le quinzième siècle.

Vitraux. — Au seizième siècle on a fait disparaître la partie inférieure de toutes les verrières de la nef, qui accusent le quatorzième siècle. Cette partie représentait des figures abritées sous des niches ogivales, dont les couronnements à frontons et clochetons encore en place sont surmontés, dans le reste de la hauteur, de lancettes et de tapisseries en mosaïque de verres peints.

Les deux verrières du transept nord sont de la deuxième moitié du treizième siècle, celle de droite renferme deux grands médaillons ovales à

figures; ces médaillons représentent, l'un le couronnement de la Vierge, l'autre deux anges, tenant chacun une torche allumée.

Les verrières du transept sud sont analogues à celles des nefs.

Les vitraux de la grande rosace sont modernes.

Les fenêtres de la coupole, ainsi que du transept sud, sont en verres blancs. Les fenêtres de ce transept n'ont conservé de verres peints que dans l'amortissement de l'ogive.

ANNEXES.

Chapelle Saint-Blaise, aujourd'hui salle basse de la maison curiale, attenant au transept nord et surmontée de deux étages modernes sur la place Saint-Thomas.

Les deux voûtes d'arête ont des nervures à double cavet et à leur intersection, un peu au-dessus des naissances, la date de 1469.

Un arc renfoncé dans ladite salle et muré à fleur du transept nord, formait l'entrée de la chapelle.

Ancien cloître, à la suite de la susdite salle, dépendant aussi de la maison curiale et accusé sur la place Saint-Thomas par un contre-fort entre deux arcs ogives murés.

Il en reste deux travées voûtées à nervures planes sur anciens chapiteaux cubiques, que je crois antérieurs même au bas de la tour (fin du douzième siècle), et en retour, en allant vers la rue de l'Ail, un morceau de corniche romane en pierre à grand cavet supérieur et petit cavis racheté aux deux extrémités par deux consoles à quart de rond, présumé de la même date (douzième siècle).

Au sud était le jardin du cloître, aujourd'hui de la maison curiale, limité par le mur en briques avec renfoncements et naissances d'arcs vers l'église.

La porte d'entrée de la maison curiale, vers la rue de l'Ail, a conservé d'anciens ferrements du dix-septième siècle.

Trésor. — Entre la chapelle Saint-Blaise et le chœur, est une petite pièce voûtée conduisant, par une porte en tôle munie de deux forts verrous, dans un caveau à voûte en berceau plein cintre, éclairée à l'est par une petite fenêtre barreaudée; c'était le trésor. On y voit encore une table et un banc en chêne à pieds inclinés et tournés du dix-septième siècle.

Dans la première pièce on remarque trois grands bahuts, garnis de solides bandes de fer forgé, et un ancien réchaud, pour fournir de la braise aux thuriféraires. — Tous ces meubles ont le caractère du quatorzième siècle.

(Note de M. l'abbé Straub.)

Le porche à voûte d'arête, entre les deux contre-forts du transept nord, accuse le quatorzième siècle.

La belle porte ogivale de ce même transept est plus ancienne, sans doute du treizième siècle.

La *chapelle des Apôtres*, au sud de la nef avec belle voûte dont les nervures en partie courbes forment réseau et ont leurs intersections à culs-de-lampe; celle du milieu porte la date de 1521.

Les consoles portant les nervures sont ornées des symboles des quatre évangélistes. Il y a trois fenêtres ogivales à meneaux, portant linteaux ou tympans pleins, refouillés de compartiments en ogive de l'époque.

Une niche ou armoire avec couronnement en accolade.

La porte conduisant à l'église, avec encadrement en pierre à linteau très-compliqué en accolade.

Serrure et poignée de l'époque (seizième siècle).

La *chapelle Saint-André*, où sont les momies, avec deux fenêtres à accolades irrégulières et à voûte d'arête à nervure et clef du seizième siècle.

Feu M. Fries.

La clef de voûte figure saint Thomas aux pieds du Sauveur et mettant le doigt dans la plaie du côté.

Entre les fenêtres on voit encore une peinture murale représentant le Christ en croix.

Dans le transept sud paraissent également des restes intéressants de peinture murale. On distingue surtout une sainte Catherine martyre, d'un fort beau style.

(*Note de M. l'abbé Straub.*)

NOTES

SUR L'ÉGLISE D'ÉTUEFFONT-HAUT ET SUR CELLE DE SAINT-DIZIER.

I. Étueffont-Haut.

Le village d'Étueffont faisait originairement partie de la seigneurie de Rougemont, et était le chef-lieu d'une mairie qui comprenait *les deux Étueffont* (*Haut et Bas*), *Anjoutey*, *Petit-Magny*, *Bourg* et *la Madelaine*. Cette mairie appartint d'abord aux comtes de Ferrette, mais lorsque les archiducs d'Autriche succédèrent à cette maison, ils engagèrent la seigneurie de Rougemont au comte Jean de Habsbourg, à l'exception de la mairie d'Étueffont, qui en fut détachée et fut annexée au domaine de Rosemont.

Étueffont se nomme en allemand *Staufen*. Son nom est orthographié de diverses manières dans les anciennes chartes: *Estophum* (13 février 1187), *Estuefon* (23 juin 1260), *Eytauffen* (26 mai 1296), *Eitufun* (24 août 1316), *Stauffen* (21 juin 1337).

L'abbaye de Lucelle possédait le droit de patronage de l'église d'Étueffont. Ce droit lui avait été donné en 1296 par Thiébaud, comte de Ferrette et confirmé, dans la suite, par son fils le comte Ulric, en 1316; par Jeanne de Montbéliard, comtesse de Baden, le 23 juin 1333; et par l'archiduc Albert, comte de Ferrette, le 12 novembre de la même année.

Je crois devoir appeler l'attention du Comité sur l'église de ce village, mais seulement sur le chœur[1], car le portail et le clocher sont d'origine toute récente. L'abside est une des plus belles des environs de Belfort. Les vitraux avaient été anciennement peints, mais il n'en reste plus que d'imperceptibles et insignifiants vestiges. Au-dessus d'une autre fenêtre se trouve le millésime *1510*, gravé dans la pierre en caractères gothiques, et dont je joins le *fac-simile*. Une petite porte basse, donnant sur le cimetière, est aussi en ogive.

II. Saint-Dizier.

Je ne dirai que quelques mots de l'antique église de Saint-Dizier, un des monuments les plus remarquables de la province d'Alsace. J'aurai bientôt l'occasion d'en entretenir le Comité d'une manière plus complète, dans une

1. Voir la planche ci-jointe.

communication relative au tombeau du saint évêque. J'appelle seulement aujourd'hui votre attention sur cinq pierres tombales qui se trouvent disséminées dans l'intérieur de l'église et qui recouvrent les cendres de plusieurs habitants du village, dont deux avaient été maires et un autre curé de l'endroit.

Fig. 1.

Fig. 2.

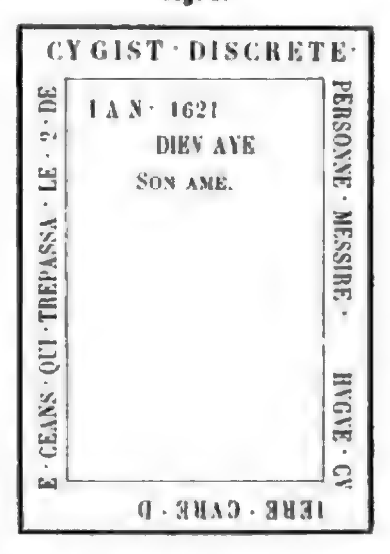

Fig. 3.

Fig. 4.

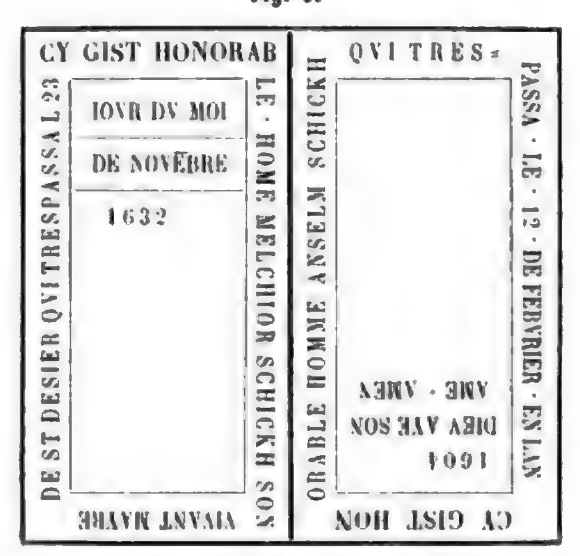

La plus ancienne, celle du maire Jean Estevenin, date de 1562 (Fig. n° 1), et présente, avec une autre datée de 1573, mais complétement illisible, une particularité qui me semble bien digne de remarque. C'est la reproduction, sur la tombe, des deux pièces essentielles de la charrue, le soc et le coutre. On voit que ces braves paysans se faisaient honneur et gloire d'avoir exercé pendant leur vie la noble profession de cultivateur, et qu'ils

voulaient ne pas le laisser oublier à leurs descendants. Ils faisaient graver leurs armes avec autant de fierté qu'en mettaient les nobles à sculpter leurs armoiries et à peindre leur blason.

Je vous adresse, en même temps, la copie d'une charte que j'ai recueillie dans une excursion que je fis autrefois à Saint-Dizier. Ce document, que je crois inédit, bien qu'il soit peut-être connu de plusieurs personnes, entre autres de M. Trouillat, maire et bibliothécaire de Porrentruy, était écrit sur le *verso* de la couverture d'un registre d'actes de baptème que M. le curé de Saint-Dizier voulut bien me communiquer afin d'en prendre copie. C'est l'acte de donation de la cure de Saint-Dizier, faite en 1374 par Léopold d'Autriche aux moines de Lure.

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, amen. Nos, Leopoldus, Dei « gratiâ, Dux Austriæ, Styriæ, Karinthiæ et Carniolæ, Dominus Marchiæ, « Sclavoniæ, ac Portus-Baonis, Comes in Habspurg, Tyrolis, Ferrettis et in « Kybourg, Marchio Burgoniæ et Landgravius Alsatiæ publice profitemur « et constare cupimus universis quod attendentes zelum religionis, rectitu- « dinis et justitiæ ac præ oculis habentes honesta atque utilia servitia quæ « religiosus venerabilis et religiosus vir frater Henricus abbas monasterii de « Lutra ordinis Sancti Benedicti Bisuntinæ diœcesis ad sedem apostolicam « absque medio pertinentis hactenùs nobis exhibuit et exhibere poterit in « futurum, nec non gravia damna et plurima dispendia quæ ipse et con- « vertus dicti sui monasterii prætextu terrarum nostrarum in Burgundiâ « pertulerunt, de speciali bene placito et consensu illustris et magnifici « principis Alberti Germani nostri charissimi una nobiscum ducis et domini « terrarum prædictarum Abbati et conventui prædictis pro se et monasterio « suo munere perpetuo et irrevocabili liberè donavimus et excerta scientia « in aliqualem recompensam sive relevationem prædeorum damnorum et « servitiorum donamus et tradimus per præsentes jus patronatus ecclesiæ « pariochialis Santi Desiderii, dictæ Bisuntinæ diocesis quod ad jam dictum « germanum nostrum et nos hucusque pertinuit, sicut illud etiam ad pro- « genitores nostros bonæ memoriæ absque omni questione ac dubio per- « tinebat.

« Transferentes igitur plenariæ pro eodem germano nostro nobis et « hæredibus nostris in Abbatem et conventum prædictos nec non successores « ipsorum omnium jus nostrum quod in præsentando ad dictam ecclesiam « qualecumque vocationis casu habebamus vel habere potuimus. Quovis modo, « bona fide promittimus nomine quo suprà præsentem donationem eisdem « abbati et conventui eorum monasterio rite ut promittimur factam, firmam « et invictabilem observare ipsos et monasterium eorum in hoc contrà

« omnes et singulos fideliter defendendo renunciando quoque ut suprà « nomine omni exceptioni et auxilio juris et factis quæ contrà hujusmodi « donationem possent excogitare aliquatenùs vel produci. Et in hujus rei, « evidentiam et certitudinem pleniorem præsentes dedimus litteras nostri « majoris sigilli munitas appositione. Datum apud Baden in Ergogià Constentiensis diocesis die VII mensis Maii, anno millesimo trecentesimo septuagesimo quarto. »

III. Les Nobles de Spechbach.

Parmi les pierres tombales de l'église de Saint-Dizier se trouve celle d'un noble de la famille de Spechbach, messire François, écuyer des seigneurs de Miécourt (Fig. n° 5).

Fig. 5.

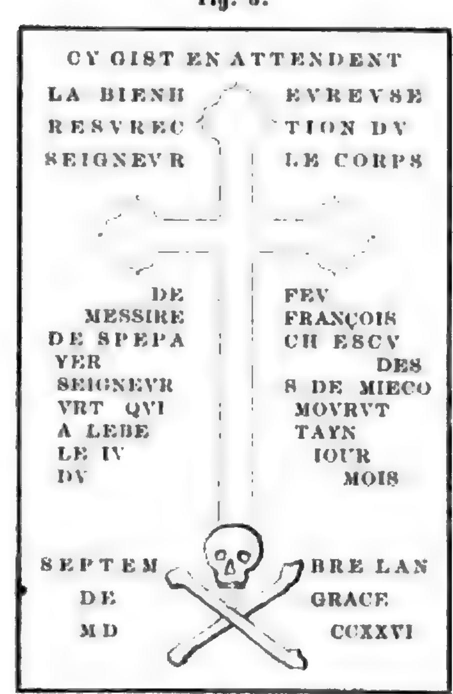

Cette famille tirait son nom de deux villages situés dans le canton d'Altkirch et qui faisaient autrefois partie de la seigneurie de Thann, prévôté de Burnhaupten; ce sont *Ober-* et *Nieder-Spechbach*, où se trouvaient trois châteaux, deux dans Spechbach-le-Haut, qui appartenaient, l'un aux Reinach, et l'autre aux Zurhein. Le troisième château, plus considérable, situé à Spechbach-le-Bas, appartenait, au treizième siècle, aux comtes de Ferrette. Il fut ensuite possédé par les Altenach, les Brünighofen, les de Gohr, les Rathsamhausen-Zumstein et les Bernhold.

Le nom de Spechbach est orthographié de diverses manières dans les anciens titres : *Spechtbach* (21 juin 823), *Spesbach* (1170), *Esppespa* (11 février 1187), *Subibach* (1188), *Spehpach* (juin 1258), *Spehbach* (5 janvier 1271), *Spenbach* (24 juillet 1276), *Spechebac* (mai 1281), *Spechbach* (28 juin 1289).

L'histoire ne fait que rarement mention des nobles de Spechbach. Nous ne voyons figurer dans les anciens documents que les noms d'un très-petit nombre de personnages de cette famille : Reimbaud, en 1170 et 1187 ; Otto, en 1188; Henry, en 1258, Richard, en 1276; Hugo, en 1281;

Digitized by Google

FENÊTRE DU CHOEUR.
(Église d'Etueffont)

Millésime audessus d'une ogive du Chœur.
Église d'Etueffont-haut.

Digitized by Google

Guillaume, chanoine de la cathédrale de Bâle, en 1289; Pierre, en 1361; et Jean-Henry, écuyer, en 1454.

Cette famille a retenu en fief, pendant plusieurs siècles, les collonges de Miécourt.

Fig. 6.

IV. Tombe a Faverois.

Dans l'église de Faverois, village situé entre Delle et Florimont, on lit l'épitaphe latine de messire (DNS) Pierre-Joseph-Leodegard Malleret de la Couture, de Delle, curé de Faverois pendant trente-quatre ans (fig. n° 6). Un écu à la croix de Saint-André est sculpté sur cette pierre tumulaire qui, du reste, est de fraîche date (1764) et n'offre qu'un très-médiocre intérêt.

Henri Bardy,
membre de la Société des monuments historiques.

L'ABBAYE DE NEUBOURG
AU MOYEN AGE
ET LA NAVIGATION DU RHIN.

La navigation du Rhin a occupé, à toutes les époques, l'attention du législateur, du magistrat, du commerçant, et d'une partie considérable des populations riveraines. On ne songeait point, au moyen âge, à encaisser, à endiguer, à régulariser le fleuve capricieux par des travaux d'art aussi complets que ceux dont la science moderne peut revendiquer le bénéfice et la gloire; mais dès lors on réglementait le droit de naviguer sur le fleuve, de s'en servir comme d'une voie excellente de communication, moins sujette aux accidents et aux entraves que les routes de terre. La batellerie de Strasbourg a jeté un grand éclat; elle avait ses racines au cœur de la cité; ses anciens statuts forment encore maintenant une partie curieuse de notre histoire municipale. Mais ce n'est point de nos matelots d'eau douce que je vais m'occuper; le but du présent mémoire ne vise pas à autre chose qu'à montrer, à l'aide de quelques documents originaux, les rapports de l'une de nos abbayes alsaciennes avec la navigation fluviale. Des priviléges impériaux, royaux, épiscopaux, ont été accordés au couvent de Neubourg (de l'ordre de Citeaux), placé sur la lisière de la forêt sainte, pour user du droit de commerce sur le Rhin, dans une mesure restreinte, il est vrai, suffisante toutefois pour sauvegarder les intérêts et les approvisionnements de la communauté.

Ce sont les priviléges du couvent de Neubourg, appliqués à la navigation du Rhin, qui vont m'occuper ici; je rattacherai seulement, par quelques fils indispensables, cette question particulière à l'ensemble de l'histoire de l'abbaye.

Il ne reste plus de traces de ce couvent de l'ordre de Citeaux, fondé, comme filiale de l'abbaye de Lucelle, en 1128, par Reinhold, comte de Lützelbourg et par le duc Frédéric de Souabe. On se rappellera qu'au moment même où la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace commençait ses travaux, la démolition du dernier débris du monastère contemporain des Hohenstauffen, nous fut signalée.

Le fondateur de Lucelle, Ulrich de Neubourg, était venu habiter cette demeure austère sur les bords de la Moder; il en fut le premier abbé (1128

à 1148) et envoya douze moines fonder le couvent de Maulbronn en Würtemberg. D'autres couvents trans-rhénans (tels que ceux de Herrenalb, de Lichtenthal à Bade, etc.) sortirent de celui de Neubourg, c'est-à-dire de l'un de ces sanctuaires qui entouraient la vaste forêt de Haguenau.[1]

Moins d'un siècle après sa fondation, le couvent de Neubourg avait pris des développements assez considérables, pour motiver en plus d'une circonstance l'intervention protectrice des empereurs et rois de Germanie, des prélats de la vallée du Rhin, et des princes riverains. Je viens de dire que le droit de naviguer librement sur le Rhin constituait l'un des priviléges de l'abbaye de Neubourg.

Le premier document qui se présente à cet effet, c'est une charte-privilége de l'empereur Fréderic II, relatée et reproduite dans le texte d'une charte qu'émit Henri, roi des Romains, fils de l'illustre Fréderic.

Voici la traduction de cet important document, dont je reproduis le texte parmi les pièces justificatives :

«Henri septième, par la grâce de Dieu, roi des Romains toujours auguste, à tous ceux qui les présentes lettres verront, grâce et salut à jamais.

«Nous voulons faire savoir à vous tous, que nous sommes toujours prêt à consentir et à obéir à la volonté de notre glorieux père et maître, que nous chérissons de toute notre âme. Il en résulte que nous déclarons inviolable et à tout jamais approuvée la donation de Sa Majesté conférée par Elle à notre amé Albéron, abbé, et à ses frères, qui sont à Neubourg, sans relâche, au service de Dieu et de la sainte Vierge, et y disent journellement des prières pour notre salut et celui de nos parents. Or, quelle a été cette donation, votre discrétion pourra le reconnaître dans le présent rescrit :

« Fréderic, deuxième du nom, par la clémence et faveur divine empereur des Romains toujours auguste, et roi de Sicile, à tous et à jamais.

« Comme l'Éminence Impériale, grâce à son habituelle et surabondante bienveillance, songe toujours en temps et lieu à accorder les bénéfices dus à ses fidèles éprouvés, notre intention plus spéciale nous porte à favoriser les personnes, par les oraisons et les aumônes desquelles nous comptons sur les récompenses et les rétributions d'en haut, pour notre salut et celui de l'Empire. Prenant donc en considération la droiture du vénérable Albéron, abbé de Neubourg en Alsace, et de ses confrères, qui par la prérogative spéciale de très-bons rapports ont été admis jusqu'ici dans une certaine intimité de notre Excellence, et désirant que leurs mérites ne demeurent

1. Voir mes lettres sur les archives départementales du Bas-Rhin. Trente-deuxième lettre. — Mon rapport sur les archives, année 1840, etc.

point sans se ressentir des effets de notre libéralité, avons, pour notre salut, pour le salut de l'Empire, et le remède de l'âme de nos bienheureux ancêtres, conféré audit couvent de Neubourg et à tous les frères qui par la suite s'y dévoueront au service de Dieu — ledit abbé (Albéron) acceptant en personne des mains de Notre Majesté Impériale — le bénéfice d'un bateau sur le Rhin, de telle sorte qu'en aucun lieu, soit à la descente, soit à la remonte sur le Rhin, lesdits frères ou leurs délégués ne subissent pour le bateau à ce par eux adapté, une exaction quelconque sous le nom de péage ou quelque autre prélèvement. Voulons aussi et conférons volontairement audit couvent que, tout ce qui est requis d'un bateau quelconque pour la perception du péage ordinaire sur le Rhin, ledit couvent ait le droit de le percevoir sur le bateau que nous lui accordons pour venir en aide au fonds des prébendes, sans opposition possible de quelque fonctionnaire ou délégué (impérial), et voulons de notre autorité impériale que les frères eux-mêmes puissent faire cette perception sur un bateau en quelque lieu qu'il leur semblera convenable. Mandons en conséquence et ordonnons expressément et à tout jamais, sous peine d'encourir notre déplaisir, qu'aucune personne, aucun échevin, aucun ministre, aucun péager ou délégué ne présume, en ce qui concerne cette largesse ou concession émanée de notre clémence, agir autrement que Notre Sérénité Impériale ne l'a édicté et institué en la forme susdite. Et avons, en témoignage, corroboration et mémoire de ce fait, accordé au susdit couvent cet écrit revêtu du sigille de Notre Majesté.

« Au surplus, — ainsi que vous venez de lire dans le rescrit de notre glorieux père, — puisque la donation d'un bateau qu'il a faite à titre d'aumônes à nos dévots frères et moines de Neubourg, devra servir à notre avis, devant Dieu, à son propre salut, à celui de nos parents, et au nôtre, avons décidé et sévèrement prescrit que ledit bateau puisse, sans aucune lésion, sans entraves, sans exaction de péage, et sans réquisition illégale quelconque, descendre librement le cours du Rhin jusqu'à l'Océan, partout où les frères le voudront ou le jugeront convenable, et qu'il puisse de même remonter (le cours du fleuve). Mais quiconque tenterait, en quelque occasion que ce soit, de s'opposer à notre ordonnance, qu'il sache que par cette offense il encourrait gravement et irrémissiblement le déplaisir de Notre Majesté et de notre clémence, et que d'aucune manière notre impériale justice ne laisserait cette infraction impunie. Mais quiconque accueillera et laissera partir en toute paix ce bâtiment, deviendra participant à notre clémence.

« Fait et écrit l'an de l'incarnation mil deux cent vingt-trois, concurrent VI,

indiction XI, épacte XVII, et l'avons corroboré de l'autorité de notre sigille, en présence des témoins qui suivent : le seigneur Conrad, évêque de Metz et de Spire, et chancelier de la cour impériale; le seigneur Otton, évêque de Würzbourg : le seigneur Louis, margrave de Bade ; le seigneur Henri, comte de Deux-Ponts; le seigneur Simon, comte de Saarbrück ; le seigneur Sigebert, landgrave d'Alsace, et Wolffhelmus, prévôt de Haguenau. Fait à Haguenau, la seconde année de notre règne. » (Voy. le texte, pièces justificatives, n° 1.)

Le fait même du privilége accordé par l'empereur et par son fils aîné, qui le représentait en Allemagne pendant qu'il organisait lui-même en Italie les préparatifs d'une grande croisade; le fait est assez clairement énoncé et va d'ailleurs se reproduire avec des variantes dans d'autres chartes; il est inutile de s'y arrêter. Je ferai seulement remarquer que l'abbé Albéron, qui figure dans ce document, a gouverné la communauté de Neubourg pendant près de trente ans à partir de 1214 jusqu'en 1242, et que parmi les témoins figure, en dernier lieu, un nom auquel se rattache un intérêt local. J'entends parler de Wolffhelmus, prévôt de Haguenau, le même, sans aucun doute, que Wolfelinus, proclamé, par Schœpflin, le Thésée de l'Alsace, qui entoura de murs et éleva au rang de cités plusieurs villages ou bourgades. Il est à regretter que le mystère qui plane sur ce personnage, ne soit pas éclairci par cette charte; mais il est permis en tout cas d'y trouver une nouvelle confirmation de son existence bien réelle et de son intervention dans les affaires de notre province.

En 1244, Conrad, roi des Romains, second fils de Fréderic II, vise la même charte impériale, concernant le bateau, que la libéralité de son père a accordé au couvent de Neubourg.

Nous apprenons à cette occasion que la lettre-privilége de Fréderic II a été émise dans la Pouille en 1222.[1]

En 1281, Herrmann (VII), margrave de Bade[2], fils de Rodolphe (I), de Bade, corrobore le même privilége de Neubourg, en rappelant que l'empereur Rodolphe de Habsbourg a concédé à cette vieille communauté le droit d'avoir un bateau sur le Rhin. La charte du margrave est émise sur la demande de l'abbé Ortlieb, qui préside aux destinées de Neubourg à partir de 1280 jusqu'en 1292. (Voy. n° 3 des pièces justificatives.)

Rodolphe (II), margrave de Bade, fils du prince que nous venons de

1. Voir le n° 2 des pièces justificatives; nous y donnons les variantes de la charte impériale et la formule, émanée de Conrad, qui confirme les faveurs de son père.

2. C'est le même Herrmann qui cède, en 1281, à l'évêque de Strasbourg (Conrad de Lichtenberg) la ville de Seltz pour la reprendre à titre de fief épiscopal.

citer, renouvelle en 1309 la faveur accordée par le margrave Herrmann au couvent de Neubourg (voy. n° 4 des pièces justificatives). La charte émise par lui n'apportant, pas plus que la précédente, quelque variante importante dans cette série de lettres-priviléges, je me dispense d'en donner ici la traduction.

Le rival de Louis de Bavière, Fréderic d'Autriche, roi des Romains, fils d'Albert d'Autriche et petit-fils de Rodolphe de Habsbourg, confirme le même privilége de navigation, en faveur de l'abbé Conrad de Neubourg[1], en ces termes:[2]

«Fréderic, par la grâce de Dieu, roi des Romains, toujours auguste, à tous nos fidèles du Saint-Empire Romain, à tout jamais. Plus nous aimons avec sincérité les lieux de dévotion, et plus nous nous appliquons affectueusement et très-efficacement à leur croissance et utilité. C'est pourquoi faisons savoir à tous, qu'à l'imitation et à l'instar de l'auguste seigneur Fréderic, en son vivant empereur des Romains, de Henri, de Rodolphe, et d'Albert, notre très-aimé père, tous trois rois des Romains, de très-digne mémoire, ainsi que d'autres de nos prédécesseurs, Nous, prêtant une oreille bénigne aux dévotes supplications du vénérable Conrad, abbé du monastère de Newenbourg, en Alsace, et de sa communauté, avons octroyé auxdits abbé et couvent, en raison de leurs mérites, qui nous agréent, et de leur conversation honnête, la jouissance d'un bateau sur le Rhin, en telle façon qu'en descendant et en remontant avec le bateau, à ce adapté par eux, ledit fleuve, les susdits abbé et couvent ou leurs messagers ne subissent aucun genre d'exaction à titre de droit de péage, ou d'un autre empêchement quelconque. Voulons aussi et accordons audit couvent, qu'il puisse percevoir et appliquer au profit du fonds de ses prébendes, le montant du péage, que, d'après le droit commun, il paierait sur le Rhin pour le bateau, dont nous lui avons octroyé la libre jouissance, et ce, nonobstant toute opposition de l'un de nos serviteurs ou délégués. Nous mandons, par conséquent, et ordonnons à tout jamais, sous peine de retirer notre faveur, qu'aucune personne, aucun échevin, serviteur, percepteur du péage ou quelqu'un de leurs délégués ne se hasarde, contrairement à la présente concession, de troubler ou de molester les susdits abbé et couvent; mais qu'on leur permette la libre jouissance de tout ce que ci-dessus, selon que, du temps de nos prédécesseurs, ils ont notoirement usé et joui. Si quelqu'un agissait contrairement à la présente, certes il encourrait l'indignation de notre Grandeur. Et pour en

1. Cet abbé n'administra le couvent que pendant quatre ans, de 1312 à 1316.
2. Voyez, pour le texte latin, n° 5 des pièces justificatives.

conserver la mémoire fermement et à perpétuité, avons fait rédiger le présent écrit, et avons ordonné de le munir du scel de notre Majesté. Fait à Strasbourg, le huit des kalendes d'avril (25 mars), de l'an de N. S., 1315; la première année de notre règne. »

Le privilége de navigation reçoit une extension notable sous l'empereur Louis de Bavière, qui était resté maître du terrain après la déconfiture de Fréderic d'Autriche. Mais, au lieu d'un seul bateau, le couvent aura désormais le droit d'en avoir deux ou trois, avec un chargement de vin et de blé, de sel et de harengs, avec exemption du droit d'épave en cas d'accident. Voici, au surplus, la traduction de la charte, dont on retrouvera les deux textes, latin et allemand, parmi les pièces justificatives.

« Nous Louis, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours auguste, faisons savoir et connaître par les lettres présentes, que nous avons des preuves certaines, et avons vu lettres et chartes, comme quoi nos prédécesseurs, de bonne mémoire, les rois et empereurs des Romains, ont, pour l'amour de Dieu et pour le salut de l'âme de leurs ancêtres, ainsi que de leurs successeurs, et pour que le service divin se fît d'autant mieux et avec d'autant plus de zèle et d'ardeur, octroyé à nos amis, pieux sujets, les vénérables ecclésiastiques, à l'abbé et au couvent de la maison de Dieu à Neubourg, sise près de Haguenau, en Alsace, de l'ordre de Citeaux, une grâce, que nous aussi leur avons confirmée par ces lettres impériales, à savoir, que chaque année, en une fois, ils auraient le droit de conduire en aval du Rhin, aussi loin qu'il leur plairait, un bateau avec 150 foudres de vin et de blé, ou de l'un de ces deux articles seulement, et ce, sans acquitter aucun impôt ni péage, devant tous les bureaux d'octroi quelconque. Et comme ce même bateau, avec sa charge, leur a paru trop lent et trop coûteux, et ne procurait aucun genre d'avantage à leur couvent, nous, sur leurs instances réitérées, leur avons permis et octroyé qu'à l'avenir ils pourraient charger 150 foudres de vin et de blé, ou de l'un de ces deux articles, jusqu'à concurrence de 150 foudres, d'après l'évaluation commune et habituelle de l'octroi, sur deux bateaux, sur trois ou sur davantage, selon leur meilleure convenance, en lieu et place d'un seul bateau, et ce à tout jamais, sans contradiction aucune, sans empêchement quelconque et sans payer de droits. Aussi pourront-ils, en amont du Rhin, conduire et ramener cent tonnes de sel, et trente tonnes de harengs, pour l'usage et les besoins de leur communauté. Et s'il arrivait que l'un ou plusieurs de ces bateaux, à la suite de mauvais temps ou d'une tempête, ou par une imprévoyance et négligence quelconque, touchait le fond; nous entendons qu'ils ne soient point tenus et n'aient point à payer, ni à nous,

ni à l'empire, ni aux princes et seigneurs, dans le domaine ou seigneurie desquels cela arriverait, aucun droit d'épave, car de notre autorité impériale les en avons dispensés. Donc nous voulons et ordonnons à tous nos féaux sujets du Saint-Empire, à savoir, princes, seigneurs, comtes, barons, servants d'armes, chevaliers, serviteurs et baillis, et, en général, à tous nobles et roturiers quelconques, de quelque dignité ou condition qu'ils soient, à tous présents et à venir, qu'ils aient à tenir et observer fermement cette présente lettre de grâce en faveur des susdits abbé, couvent et de leurs messagers et serviteurs, auxquels ceux-ci confieraient lesdits bateaux, qu'ils aient à les promouvoir en toute occurrence, et leur prêter aide en cas de besoin, et lorsqu'ils en seraient requis par lesdits messagers. Et voulons surtout qu'en notre nom et au nom de l'empire, ils la protégent envers et contre tous ceux qui prétendraient empiéter sur cette présente, notre lettre de grâce, et ne point permettre que lesdits abbé et couvent soient, à l'occasion de la présente, affligés ou tourmentés en quoi que ce soit. En foi de quoi nous leur avons fait délivrer cette lettre, munie de notre scel impérial. Fait à Francfort, le jour de la Saint-Michel, l'an 1344, après la naissance du Christ, la trentième année de notre règne et la dix-septième de l'empire. »

L'année même où Louis de Bavière donnait au couvent de Neubourg ces preuves de sa haute bienveillance, Walram, archevêque de Cologne, rappelant les chartes octroyées, en faveur de la communauté, par les prélats ses prédécesseurs, confirme et étend, dans le même sens que l'empereur, le privilége de navigation. (Voir le texte latin, n° 7 des pièces justificatives.)

Enfin, en 1356 et 1434, les empereurs de la maison de Luxembourg, Charles IV et Sigismond, reproduisent les bénéfices accordés par Louis de Bavière. Voici la traduction de la charte de Charles IV. (Voir, pour le texte, le n° 8 des pièces justificatives.)[1]

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Amen. Charles quatre, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours auguste, et roi de Bohême. Pour la mémoire éternelle du fait. Parmi d'autres œuvres méritoires, la générosité sublime de notre Grandeur s'efforce surtout et daigne appliquer ses bienveillants efforts à ce qu'il soit pourvu au bien-être et aux intérêts des personnes religieuses, parce que elles-mêmes, pour ainsi dire mortes au monde, et négligeant les soins séculiers, préfèrent, en pratiquant toute sorte de vertus, ne vivre que pour Dieu. Certes, pour la

1. La charte de Sigismond n'étant que la reproduction de celle de son père Charles IV, il est inutile de la transcrire.

teneur certaine de priviléges et lettres, ainsi que par d'autres légitimes enquêtes, nous sommes depuis longtemps suffisamment informés, comme quoi nos prédécesseurs de respectable mémoire, les empereurs et rois des Romains, ont libéralement octroyé à nos amis et féaux, les religieux abbé et moines du monastère de Neuviller, près Haguenau en Alsace, diocèse de Strasbourg, tant en vue de la rémunération divine, que pour le salut de leur âme, cette grâce, à savoir, que chaque année, en une seule et unique fois, ils auraient le droit de conduire en aval du Rhin, aussi loin et partout où il leur plairait, un bateau avec 150 foudres de vin et de blé, ou de l'un de ces deux articles seulement, un peu plus, un peu moins, et ce, sans acquitter aucun impôt, ni péage. Et ledit bateau leur ayant occasionné, dans sa marche, beaucoup de lenteurs, de nuisance et de déboursés, et ayant, par cela même, paru presqu'inutile, Nous, sur la supplique et les dévotes instances des susdits abbé et couvent, et dans l'intention de suivre l'heureuse trace de nos prédécesseurs, octroyons par les présentes, d'un mouvement spontané de notre Grandeur, qu'ils puissent dorénavant, et à tout jamais, expédier 170 foudres de vin et de blé, ou l'un de ces deux articles, ou telle autre marchandise, qui, d'après l'évaluation commune et habituelle de l'octroi, monterait et équivaudrait à 170 foudres de vin, et ce en place d'un seul bateau, sur deux ou trois, voire même sur un nombre plus grand, à la fois ou successivement, selon qu'il leur paraîtra utile, sans paiement d'aucun droit quelconque. Ils pourront aussi et devront reconduire, en remontant le Rhin, pour leur usage et leur utilité ou pour leur monastère, la charge d'une tonne de sel et de quatre *last* de harengs. Voulons aussi et octroyons librement, de notre autorité impériale, aux susdits abbé et congrégation et à leur monastère, pour l'amélioration de leurs prébendes, que les susdits abbé, congrégation, ou leurs messagers, puissent, nonobstant toute contradiction, requérir et percevoir efficacement, sur la personne de ceux dont ils se feront les commissionnaires, tout ce qui, à titre de redevance, serait exigé et perçu en tous les bureaux d'octroi alors établis sur le cours du Rhin, et ce, pour 170 foudres de vin ou pour blé, ou autres denrées équivalentes, ainsi qu'il a été dit, d'après la taxe habituelle de l'octroi, au susdit chiffre de 170 foudres.

« Mais si l'un de ces bateaux, ou un plus grand nombre, à la suite d'un vent contraire, ou de tempêtes, ou par un autre accident, par quelque cause enfin que cela arrivât, vînt à toucher le fond et faire naufrage, nous voulons que les susdits abbé et couvent ne soient nullement tenus de payer, ce qu'on appelle en langue vulgaire, la *Gruntrur*, ni à nous, ni à quelque prince ou seigneur de l'empire romain, dans le domaine ou dis-

trict duquel l'accident aurait lieu, car de notre clémence et autorité impériale nous leur avons remis ce droit, librement et en toute sincérité. Voulons aussi et octroyons librement de notre autorité impériale, que les susdits abbé, ladite congrégation, ou leurs messagers, puissent, nonobstant toute contradiction, percevoir et requérir, sur la personne de ceux dont ils se feront les commissionnaires, tout ce qui, à titre de redevance, serait exigé et perçu en tous les bureaux d'octroi, alors établis sur le cours du Rhin, pour 170 foudres de vin ou de blé, ou d'autres marchandises équivalentes, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, d'après la commune taxe de l'octroi, et ce pour être employé à l'amélioration de leurs prébendes. Désirant aussi pourvoir, en tout lieu, à la paix et à la tranquillité dudit monastère, nous voulons et ordonnons expressément et sévèrement, à toute personne de quelque condition ou état qu'elle soit, de ne pas arrêter, empêcher, attirer, envahir en leurs personnes et biens, pour quelque occasion ou cause que ce soit, en aucun lieu quelconque, avec ou sans jugement, ou de quelque façon que ce soit, les susdits abbé et couvent, et leurs messagers et serviteurs, et ceux pour lesquels ils se seraient portés caution à l'endroit desdits bateaux à ce adaptés, et des effets en iceux déposés et contenus, pour affaires de leur couvent, et ce, sous peine de perdre notre faveur, nonobstant les priviléges, statuts ou coutumes quelconques, surtout parce que nous les recevons, comme il a été dit dans la présente, sous la protection et le sauf-conduit spécial de Nous et du Saint-Empire romain, ainsi qu'il nous souvient l'avoir déjà fait sous le nom et le simple scel du roi des Romains. Que personne donc ne présume enfreindre cette page émanée de notre majesté, ni contrevenir témérairement à ses prescriptions et défenses. Si quelqu'un présumait aller à l'encontre, qu'il sache que par les contraventions il en serait corporellement responsable, et encourrait irrémissiblement notre indignation, sans compter une amende de cinquante marcs d'or pur, dont nous appliquerions une moitié au fisc, et le reste, à titre de dommages-intérêts, à ceux qui auraient pâti de cette infraction. Suit le signe du très-illustre prince et seigneur, Charles quatrième, empereur des Romains, toujours vainqueur, et roi de Bohême, de glorieuse mémoire. Témoins de cet acte : les vénérables Boëmond, archevêque de Trèves; Guillaume, archevêque de Cologne, tous deux archi-chanceliers de l'empire en Gaule et en Italie; les illustres Robert l'aîné, comte palatin du Rhin, grand-écuyer tranchant du Saint-Empire romain et duc en Bavière; Rodolphe, duc de Saxe, grand-maréchal du Saint-Empire; et Louis, dit Romanus, margrave de Brandebourg, grand-chambellan du Saint-Empire et duc en Bavière, tous princes-électeurs du Saint-Empire même,

de plus, les vénérables Jean, évêque de Strasbourg; Adhémar, évêque de Metz; Henri, évêque de Lubeck; Béranger, évêque de Toul, et Hugues, évêque de Verdun; Henri, abbé du monastère de Fulde, et Eberhard, abbé du monastère de Wissembourg, et les illustres, Robert le jeune, comte palatin du Rhin et duc en Bavière; Jean, duc de Mecklembourg; Guillaume, margrave de Juliers, et Fréderic, margrave de Misnie, et les très-honorables, Jean, comte de Nassau, et Albert, burgrave de Nuremberg, ainsi que plusieurs autres de nos fidèles du Saint-Empire. Le tout sous sigille de notre Majesté impériale, en témoignage des présentes lettres. Fait à Metz, l'an de grâce 1356, Indiction VIII^e, 6 des Ides de décembre, onzième année de notre règne en général, seconde année de notre avénement à l'Empire. »

Cette communauté, si bien avantagée par les souverains d'Allemagne, subit, à partir de la seconde moitié du quinzième siècle, de graves métamorphoses. En 1487, un incendie dévora tous les bâtiments du couvent. La guerre des paysans (1525) y porta de nouveaux ravages, et cent ans plus tard (1622), l'invasion de l'aventureux Mansfeld ruina de fond en comble l'abbaye et ses propriétés.

Sous l'administration des abbés du dix-huitième siècle, elle répara peu à peu ses dommages, reconstitua ses titres de propriété, et jouit, jusqu'à la révolution de 93, d'un véritable bien-être.

Je ne pense pas qu'elle ait été, pendant le dernier siècle de son existence, dans le cas de faire usage des anciens priviléges impériaux pour le transport des denrées sur le Rhin. Les circonstances n'étaient plus les mêmes qu'au moyen âge, les produits du sol étaient ou consommés par la communauté elle-même, ou débités sur les marchés du voisinage. Pour l'approvisionnement du couvent pendant le carême, ou la fourniture des denrées coloniales, la batellerie et le commerce de Strasbourg y pourvoyaient probablement, sans que le couvent fût obligé d'équiper lui-même et d'expédier à ses frais, des bâtiments sur le fleuve riverain de l'Alsace.

Les principales ressources du couvent consistaient, au surplus, dans les produits du droit d'affouage et de parcours dans la forêt de Haguenau.

Je sortirais du cadre que je me suis tracé, si je reproduisais ici les chartes-priviléges qui règlent cette matière forestière. Ce serait le sujet d'un travail spécial, qui donnerait la mesure des ressources que les couvents limitrophes de la Forêt-Sainte trouvaient dans cet ancien domaine des hermites, et puis des empereurs.

Louis Spach.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

Lettre-privilége de Henri, roi des Romains, relatant une lettre-privilége de l'empereur Fréderic II (année 1223).

Heinricus septimus dei gratia Romanorum Rex semper augustus omnibus hos apices inspicientibus gratiam suam et salutem in perpetuum. Universitatem vestram pro certo scire volumus quod gloriosum dominum et patrem nostrum quem intime diligimus ipsiusque voluntati consentire vel obedire paratissimi sumus. Inde est quod majestatis ejus donationem quam dilecto nostro Alberoni abbati ejusque fratribus in Novo castro deo et beatæ mariæ, jugiter famulantibus nec non pro nostra parentumque nostrorum salute interdiu orantibus contulit, in perpetuum ratam ac firmam permanere dogmatihamus (*sic*). Qualiter autem hæc donatio fuerit in presenti rescripto discretio vestra cognoscere poterit. Fridericus secundus divina favente clementia Romanorum Imperator semper augustus et Rex Siciliæ omnibus in perpetuum. Cum Imperialis eminentia et consuetæ benivolentiæ habundantia expertis fidelibus suis debita procuret tempore et loco impertiri beneficia, nos specialius tales promovere intendimus personas, quarum orationibus et elemosinis salutem nobis et Imperio cum superne retributionis premio speramus provenire. Ea propter considerantes honestatem venerabilis Alberonis abbatis Nuenburgensis in Alsatia, suorumque confratrum qui quadam prærogativa speciali optime conversationis hactenus excellentiæ nostræ familiares extiterunt accepti, ne merita eorum sine debita nostræ liberalitatis permaneant recompensatione, pro salute nostra et Imperii animarumque divorum progenitorum nostrorum remedio, recipiente personaliter a manibus Imperialis majestatis nostræ abbate antedicto. Contulimus eidem et conventui Nuwenburgensi eorumque posteris omnibus in eodem loco deo deservientibus fructum navis unius in Rheno ita quod in descensu et ascensu per Rhenum in nullo omnino loco fratres memorati vel eorum nuncii in navi illa quam ipsi sibi ad hoc adaptaverint, ullam paciantur (sic) exactionem nomine thelonei vel alterius inquietationis. Volumus etiam et hoc libere contulimus Conventui memorato quod quicquid ad exactionem consueti thelonei super Rheno ab aliqua exquiritur navi, id percipiat Conventus sepedictus de navi quam ei indulsimus ad sue prebende supplementum sine alicujus ministerii aut nuncii nostri contradictione, et ipsi fratres hoc recipiant ab una ut dictum est navi Imperiali de cetero auctoritate ubicumque ipsis commodius videatur.

Mandamus igitur et sub distincta gratie nostre interminatione perpetuo observandum præcipimus ne ulla omnino persona nullus scultetus seu minister nullus omnino thelonearius seu aliquis eorum nuntius super hac nostre clementie largitione sive concessione aliud aliquid præsumat quam in hoc secundum formam prætaxatam Imperialis nostra edixit et instituit Serenitas.

Ad hujus autem rei evidentiam robur atque memoriam hoc inde scriptum prefato cenobio indulsimus sigillo majestatis nostre communitum.

De cetero sicut in rescripto gloriosi patris nostri legere potuistis quia donationem navis quam in elemosinam devotis fratribus et monachis nostris in Novo Castro contulit, tam sibi quam cunctis parentibus nec non et nobismetipsis coram deo ad salutem prodesse confidimus, statuimus districte præcipientes quatinus prefata navis sine omni lesione et infestatione aut thelonei exactione vel alterius cujuscumque injusti liceri expostulatione per alveum Rheni usque ad Oceanum quocumque fratres voluerint vel necessarium habuerint liberrime descendat et ascendat. Quicunque vero huic nostre con-

stitutioni quavis occasione obviare temptaverit sciat quod nostre majestatis pietatisque clementiam graviter et inemendabiliter offendat et hoc nulla ratione justicie nostre discretio inultum abire permittat. Qui autem ipsam scilicet navem cum pace receperit et cum pace dimiserit nostre clemencie participem se esse noverit. Acta sunt hec et scripta anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo vicesimo tertio, concurrente VI, Indictione XI, Epacta XVII, et sigilli nostri auctoritate roborata coram his testibus Domino Counrado Metensi et Spirensi episcopo et Imperialis aule cancellario, Domino Ottone Erbipolensi episcopo, Domino Ludewico Marchione de Baden, Domino Heinrico comite de Duobus Pontibus, Domino Symone comite de Sarraponte, Domino Sigeberto comite de Alsacia, et *Wolffhelmo sculteto de Hagenowia*. Datum apud Hagenowia (*sic*) anno regni nostri secundo.

N° 2.

Charte de Conrad, roi des Romains, relatant celle de Fréderic II (année 1244).[1]

Conradus divi Augusti Imperatoris Friderici filius dei gratia Romanorum in regem electus semper augustus, et heres regni Jherusalemitani universis officiatis et scultetis et thelonearii Imperii presentes litteras inspecturis fidelibus suis gratiam suam et omne bonum. vestra noscat universitas quod serenissimus dominus et pater noster abbati et conventui de Nuenburch cysterciensis ordinis super immunitate thelonei privilegium sub hac forma concessit. Fridericus, etc.

Suit le même texte que celui de la charte précédente, relatée par Henri, roi des Romains, avec cette variante, que, dans le corps de la charte, le terme de «theloneum navis unius, etc..» remplace celui de «fructum navis unius,» et qu'après les mots «sigillo majestatis nostræ communitum» suivent ici les noms des témoins, au lieu des lignes: «De cetero sicut in rescripto gloriosi patris nostri legere potuistis, etc.»

Nous jugeons inutile de reproduire ici le texte identique de la charte de Fréderic II; nous ne donnons la copie qu'à partir du point, où les deux diplômes, édités l'un par Henri, roi des Romains, l'autre par Conrad, roi des Romains, diffèrent l'un de l'autre:

. . . . . hujus rei testes sunt Albertus Tridentinus episcopus, Bertholdus Brixinsis (sic) episcopus, Heinricus Constantiniensis major prepositus, Imperialis aule prothonotarius, Heinricus Comes de Eberstein, Cunradus Burgravius de Nuremberch, Chuno de Tuffen, Cunradus et Ulricus fratres Camerarii de Werda et alii quam plures. Datum Appullie apud Civitatem. Anno domini millesimo ducentesimo vicesimo secundo, sexto Kal. Jan. XI. indictione.

Nos vero eisdem abbati et conventui libertatis sue privilegium inviolabiliter observare volentes per gratiam paternam et nostram firmiter vobis præcipiendo mandamus quatenus nullus vestrum sit qui contra libertatem predictam aliquid de nave ipsorum thelonei extorquere presumat. Nam quicumque vestrum contra hoc ausu temerario venire presumpserit indignationem serenissimi domini et patris nostri simul et nostram se sentiet graviter incurrisse. Datum apud Hagenow. Anno dominice incarnationis millesimo ducentesimo quadragesimo quarto, sexto septembris secunde Indictionis.

N° 3.

Lettre-privilége de Herrmann, margrave de Bade (année 1281).[2]

Hermanus dei gratia marchio de Baden junior universis presentium inspectoribus salutem cum noticia subscriptorum. Ex ore catholicorum prudentum prælatorumque cognovimus quod homines in mortali fragilitate constituti in eterna beatitudine felices

1. 1244, 6 septembre, à Haguenau, Conrad, roi des Romains, relate une charte-privilége de son pere Fréderic (II), en faveur du couvent de Neubourg. — Objet: franchise de passage pour un bateau sur le Rhin. — La charte de Fréderic (II), relatée par Conrad, est de 1223. — Émise dans la Pouille.

2. C'est Herrmann VII († 1291), fils de Rodolphe de Bade.

Digitized by Google

sint et coram deo beati, si de animarum suarum salute solliciti fuerint in hoc seculo mortali. Qua de re scire volumus omnes hos apices inspicientes quod nos ad petitionem venerabilis abbatis Ortliebi Novicastri pro salute animarum nostrarum nec non parentum nostrorum hoc modo quandam modicam fecimus elemosinam ecclesie sue. Fratres enim predicti loci a domino nostro Roudolfo Romanorum Rege libertatem navis per Renum descendentis et redeuntis habere meruerunt, quam libertatem ejusdem navis per loca nostre dicioni subjecta eisdem in perpetuum donavimus. Ita videlicet ut liberrime sine omni theloneo et totius exactionis occasione sub nostro conductu descendat et redeat et proventus quos homines nostri de jam dicta nave colligere consueverant fratres Novicastri de cetero percipiant ad suplementum suarum prebendarum quod quia pro salute nostra et parentum nostrorum fecimus presentes litteras sigillo nostro signavimus et elemosinam nostram ratam in perpetuum esse volumus.

De cetero si quis quod absit de nostris vel de alienis huic nostre donationi quavis occasione obviare presumpserit dei benedictione et nostre amicicie carebit.

Datum apud Hagenoa. Anno domini millesimo ducentesimo octogesimo primo. In octava beati Martini. Acta sunt hec presentibus istis testibus Comite Friderico de Liningen, Domino Ludewico de [Liethenberc, Domino Bertholdo de Remichingen, Domino Sifrido de Veningen, et aliis quam pluribus.

N° 4.

Lettre-privilége de Rodolphe, margrave de Bade (année 1309).

Nos Roudolfus dei gracia senior Marchio de Baden universis Christi fidelibus salutem in eo qui est omnium vera salus. Cum venerabiles et in Christo plurimum diligendi Abbas et Conventus Monasterii Novi Castri Cysterciensis Ordinis argentinensis Dyocesis a pie memorie predecessoribus nostris marchionibus de Baden ob divine remunerationis intuitum et gloriose Virginis reverentiam ac orationum ipsorum participationem navem unam per alveum Reni ascendentem et descendentem cum omnibus in ea contentis rebus liberam ac ab omni theloneo hactenus habuerint absolutam, Nosque ejusdem divine remunerationis ac gloriose Marie Virginis gratia indigeamus predictis Abbati et Conventui Novi Castri presentibus indulgemus ut quotienscunque navis ipsorum per loca theloneorum nostrorum ascenderit vel descenderit et omnibus que in ea sunt ab omni exactione thelonei libera sit et penitus absoluta precipientes thelonariis nostris in omnibus locis nostris sub obtentu nostre gratie ut dicti viri religiosi otio devotius et frequentius pro nostre dilecteque conjugis Gaute et omnium heredum nostrorum salute dominum deprecentur ne ullam cujuscunque thelonei exactionem a dictis fratribus aut eorum nave aut in ea contentis in omnibus locis nostris quocumque modo audeant extorquere. In cujus rei testimonium presentem litteram prefatis dominis sigillo nostro tradidimus communitam. Datum anno domini millesimo tricentesimo nono.

N° 5.

Lettre-privilége de Fréderic d'Autriche, roi des Romains (année 1315).

Fridericus dei gratia Romanorum Rex semper Augustus Universis Sacri Imperii Romani fidelibus in perpetuum. Quanto sincerius loca religiosa diligimus, tanto affectuosius eorum incrementis et comodis intendimus jugiter cum effectu. Ea propter nosse volumus universos. Quod nos ad imitationem et instar domini Augusti Friderici, quondam Romanorum Imperatoris, Henrici et Rudolfi nec non Alberti genitoris nostri karissimi. Romanorum Regum memorie recolende ac aliorum predecessorum nostrorum devotis supplicationibus venerabilis Chunradi Abbatis Monasterii de Navenburg in Alsatia ejusque conventus benignius inclinati, propter eorum grata merita et conversationem honestam eisdem Abbati et Conventui fructum unius navis in Reno contulimus ita quod in descensu et ascensu per Renum in nullo omnino loco predicti Abbas et Conventus vel eorum Nuncii in Navi illa quam ipsi sibi adaptaverint ullam exactionem nomine Theo-

lonii vel alterius inquietationis aliquatenus patiantur. Volumus etiam et hoc libere contulimus conventui memorato quod quumque ad exactionem consueti Thelonei ab aliqua navi exquiritur super Renum, idem de navi quam eis indulsimus ad sue prebende supplementum conventus percipiat sepedictus Nulla nostri ministri seu nuncii contradictione obstante. Mandamus igitur et sub interminatione gratie nostre perpetuo precipimus observandum. Ne ulla omnino persona, nullus scultetus seu minister, nullus omnino Theloncarius sive aliquis eorum nuntius predictos Abbatem et Conventum contra hanc nostram concessionem impedire audeat vel etiam molestare, sed ipsos premissis omnibus de cetero libere gaudere permittant prout tempore predecessorum nostrorum usi et gavisi fuisse noscuntur. Si quis vero contrarium in hac parte temptaverit, gravem indignationem celsitudinis nostre se noverit incursurum. Ad hujus itaque rei memoriam et perpetuam firmitatem presens scriptum exinde conscribi et sigillo majestatis nostre jussimus communiri. Datum in Argentina VIII Kalendas Aprilis Anno D. 1315. Regni vero Nostri anno primo.

N° 6.

Lettre-privilége de Louis de Bavière (année 1344).

(Texte latin et allemand.)

Nos Ludovicus dei gratia Romanorum Imperator semper Augustus. Constare volumus universis nostris et Imperii fidelibus presentium per tenorem, quod nobis non solum facta est plena fides, immo et per privilegia et auttentica instrumenta, que vidimus, sumus plenius informati, quod Imperatores et reges Romanorum nostri predecessores honorabilibus et religiosis viris Abbati et Conventui monasterii in Niwenburg siti in Alsatia prope Hagenowe ordinis Cystercensis, devotis nostris dilectis, dei omnipotentis intuitu, ac propter animarum suarum et progenitorum ac successorum suorum salutem et remedium, et ut ipsorum tempore cultus divinus diminutionem non susciperet, sed augmentum, hanc gratiam fecerunt, quam et ob cartas prefatas ex certa scientia, nostra Imperiali auctoritate confirmavimus, nostris publicis munimentis, videlicet quod ipsi singulis annis una vice tamen, unam navim, cum centum et quinquaginta carratis vini et bladii, vel cum altero ipsorum, plus vel minus, ubicumque locorum fluvium Reny descendendo, ad distanciam et remotionem eis placibilem ab omni exactione Thelonei seu vectigalis cujuscumque ducere poterant et debebant. Et quia ipsis dicta navis adducendum tediosa fuerat et gravis laboribus et expensis, itaque eis quasi inutilis videbatur, indulsimus et permisimus eis propter eorum preces supplices et devotas, quod ipsi mantea et ulterius centum et quinquaginta carratas vini et frumenti vel unum ex ipsis, quod secun-

Wir Ludewig von Gotes Genaden Rœmischer Keiser, ze allen zeiten merer des Reichs bechennen und tun chunt offenlichen mit disem brief, das wir kuntlichen beweiset sien und auch brief und urchund gesehen haben das unser vorfarn seelig. rœmische Kunig und Keiser. den erbern geistlichen mannen. dem abbt un dem Convent des gotzhus ze Niunburg in Elsazze gelegen bei Hagenawe. grawes ordens. unsern lieben dyemuetigen durch got. und durch irr vorvarn, und nachkommen sele willen, und auch darumb das gotzdienst von in destbatz, und mit mererm vleizze loblich volbraht werd: die genade getan habent, die wir in auch, mit unsern keiserlichen briefen haben bestaet. das si allw iar, ze ainem mal, ain Schif, mit anderthalb hundert fuder wins, und korns, oder mit ir aintwederm, minder oder mer überal den ryn ab, als veir in daz gefügt hat, ane allen zol und vordrunge und auch für alle zolstet fürn mohten und solten. Und wan in das selbe Schif mit der furung ze sæmig und ze kostlich und auch in und irem gotzhus unhilflich gewesen ist. haben wir in nach irr vlizzigem bet, günnet und erlabet, daz si fürbas anderthalb hundert fuder wins an win und an korn oder an ir aintwederm das sich nach gemeiner und gewonlicher Schætzzung der sœlle ziuhet und gebürt an anderthalb hundert fuder uf zwei Schif uf drw oder uf mer, swie in das allerbest fügt, laden und legen, und dis ewiclichen ane aller menclichs irrung und hindernuzz. an des

dum comunem estimationem et consuetam theloneorum se extendit et equivalet centum et quinquaginta carratis, cum duabus navibus vel tribus vel pluribus secundum quod eis videbitur expedire absque exaccione thelonei cujuscumque loco 'unius navis perpetuo ducere poterunt et valebunt. Ipsi et possunt et debent unum centenarium salis et triginta tunnones aleciorum ad ipsorum et monasterii sui commodum et profectum sursum versus Renum vehere et portare. Si vero una navis vel plures per ventum aut alias tempestates seu alterius inprovisionis causa quacumque hoc eveniret vel contingeret, fundum attingeret et naufragium sustineret, volumus quod ipsi nobis nec Imperio nec alicui principi vel domino in cujus dominio seu districtu factum fuerit quidquam de eo quod vulgariter *Gruntrur* nuncupatur debiti sint vel solvere teneantur, cum illam ipsis de nostra Imperiali clementia et auctoritate remisimus libere et sincere. Et ideo volumus et præcipimus omnibus nostris et Imperii fidelibus... Principibus.. Dominis... Comitibus... Baronibus... Ministerialibus... Militibus... Servitoribus et Officialibus et generaliter omnibus tam Nobilibus quam Ignobilibus cujuscumque conditionis seu status existant, qui jam sunt vel præsunt aut fuerint in futurum, quod ipsi prædictum abbatem et conventum et eorum nuntios et servitores, quibus ipsi distas naves recommittant, præsentem nostram gratiam firmam integram et inconvulsam teneant et observent ipsosque in omnibus tractandis promoveant et coadjutores existant, quancumque ipsi nuntii fuerint eorum auxilio seu juvamine indigentes et per eos fuerint requisiti. Et specialiter volumus quod ipsi ex parte nostri et Imperii protegant et defendant eosdem, contra quoscumque qui præfatos.. Abbatem et.. Conventum ac ipsorum nuncios ut supra in ista nostra gratia impedire velint et artare, nec admittant vel sinant, quod ipsi a quocumque ob quamcumque causam in hoc debilitati fuerint vel gravati. In cujus rei testimonium præsentes conscribi et nostræ majestatis sigillo jussimus communiri. Datum Franchenfurt in Vigilia Michahel Archangeli Anno domini millesimo trecentesimo quadragesimo quarto Regni nostri anno Tricesimo, Imperii vero decimo septimo.

selben einen Schiffes stat, zolfrey furen mügen. Auch sullent si den Ryn uf, ein hundert saltz, und drizzig tunne hæring, zu irem und irs Gotzhus frumen und notdurft furn und bringen. Wär auch das der Schiffe ains, oder mer von wind oder ungewitter, oder von swelherlei unbesiht, oder saumsal das chöm und beschäch, den grunt rurte so wellen wir das si uns noch dem Ryche, noch deheinen andern fursten oder herren in des herschaft oder gebiet es beschæch, deheinerlei gruntrur schuldig sint ze geben noch ze rihten, wan wir die von unserm keiserlichen gewalt gentzlichen abgenommen haben. Und da von wellen und gebieten wir allen unsern und des Richs getrue fursten, herren, grafen, ffryen, dienstmann, Rittern, Knehten und amptluten, und gemainlichen allen luten edeln und unedeln in swelherlei wirde oder wesen si sien, die ietzo sint oder fürbas werdent, das si den vorgenannten abbt und Convent und auch iren botten und dinern den si dw selben Schif enpfelhent dise unsre gnade stæt gantz und unzerbrochenlichen halten und si mit allen sachen fürdert und in beholfen sein, swenn si irr hilf und furdrung bedurfent und an si mutent. Besunder wellen wir das si dis von unsern und des Richs wegen schirmen wider alle die, di si an disen unsern genaden irren oder drengen wolten. und auch niht gestatten. das si von ieman daran bechümert noch beswärt werden mit deheinerlei sache. Und darüber ze urchunde geben wir in mit unserm keiserlichem Insigel versigelten diesen brief: der geben ist ze Ffranchenford an Sant Michels Abent. Nach Cristes geburt driutzehnhundert iar. darnach in dem vier und vierzigsten iare. In dem drizzigsten Iare unsers Reichs, und in dem sibenzehnden des Keisertums.

N° 7.

Lettre-privilége de Walram, archevêque de Cologne (année 1344).

Nos Walramus dei gratia sancte Coloniensis ecclesie archiepiscopus sacri Imperii per Italiam Archicancellarius notum facimus universis presentes litteras visuris in perpetuum et audituris quod cum felicis recordationis predecessores nostri aliqui Archiepiscopi Coloniensis dei omnipotentis intuitu ac propter animarum suarum remedium et salutem et nos postmodum ut ipsorum ac nostris temporibus divinus cultus diminutionem non susciperet sed augmentum generose indulserint et indulserimus Religiosis viris Abbati et Conventui Monasterii in Nuwenborgh siti in Alsatia prope Hagenauwe ordinis Cisterciensis Argentinensis diocesis quod ipsi singulis annis una vice tantum unicam navem cum centum et quinquaginta carratis vini vel bladum quod secundum communem estimationem et consuetam theoloneorum equivalet centum et quinquaginta carratis vini vel minus prout eis placeret per omnia loca theloneorum nostrorum super alveum Reni Consistentium ascendendo et descendendo absque exactione thelonei ducere poterant libere et debebant. verum quia prout ex parte dictorum Religiosorum sumus postea informati navis hujusmodi præsertim propter ipsius ponderositatem et aquarum Reni quæ plerumque contingit decrescentiam ipsis ad ducendum fuit periculosa et propter nimios labores et expensas plurimum tediosa sit quod dicta nostra gratia ipsis quasi inutilis reddebatur. Nos propter deum et ex causis jam dictis volentes eisdem religiosis gratiam eandem in melius et utilius commutare ipsisque ex nunc in antea per dicta omnia loca theoloneorum nostrorum in Reno singulis annis non tamen nisi semel in anno dum voluerint in duabus vel tribus navibus simul vel successive ducendis centum carratas vini vel frumentum aut bladum ad estimationem theoloneorum consuetam centum carratarum vini se extendens vel tantumdem partem in vino et partem in blado aut aliis rebus ascendendo per alveum Reni et descendendo. Item unum centenarium salis et tria last allecum ascendendo in eisdem navibus sine omni requisitione exactione et receptione theolonei seu vectigalis et absque alio quolibet impedimento libere et absolute ducere et vehere seu duci et vehi facere per nuncios suos possint de speciali gracia concedimus et tenore presentium indulgemus. Mandantes ex nunc omnibus dictorum locorum nostrorum theolenariis officiatis et ministris presentibus et futuris quatenus prefatos Religiosos et eorum nuntios in hac nostra gratia eis ut premittitur per nos concessa non impediant aliqualiter vel perturbent, sed ipsos ea uti permittant sine impedimentis et exquisitis occasionibus pacifice et quiete immo ipsos cum per eos transiverint promoveant fideliter et defendant sicut nostram indignationem vòluerint evitare. In quorum testimonium atque robur presentem litteram sigilli nostri appensione fecimus communiri. Datum ipso (sic) die beati Galli. anno domini millesimo trecentesimo quadragesimo quarto.

N° 8.

Charte de Charles IV, roi des Romains (année 1356).[1]

In nomine sancte et individue Trinitatis feliciter amen.

Karolus quartus divina favente clemencia Romanorum Imperator semper Augustus et Boemie Rex. Ad perpetuam rei memoriam. Inter alia virtutum opera illud potissime persequendum nititur nostre celsitudinis generosa sublimitas ad hoc benignum dirigere dignatur effectum, per quod religiosarum personarum comodo ac profectui pro-

1. Une première charte de Charles IV sur le même sujet a été donnée à Bâle, en 1347, la 15e année de l'indiction, le 13e avant les kalendes de janvier, la 2e année du règne de Charles IV. Cette charte première est beaucoup moins étendue que celle de 1356; il n'y a guère de préambule, et point d'énumération de témoins.

videtur, eo quod ipsi incolatu secli postposito, jam quasi mortui mundo, abnegantes seipsos, per virtutum exercicia elegerunt vivere soli deo. Sane certis tenoribus privilegiorum et literarum, et alia informatione legitima dudum sumus sufficienter edocti, qualiter recolende memorie, olim Romani Imperatores et Reges predecessores nostri Religiosis Abbati et Conventui Monasterii Newinburgensis in Alsacia prope Hagenow, Argentinensis dyocesis, devotis nostris dilectis, divine remuneracionis intuitu, et in animarum suarum remedium salutare, hanc graciam liberaliter erogarunt, ut pote quod ipsi singulis annis una vice tantum unam navim cum centum et quinquaginta carratis vini et Bladi, vel cum altero ipsorum plus vel minus ubique locorum, fluvium Reni descendendo, ad distanciam et remocionem eis placidam, ducere possint, ab omni exaccione thelonei seu vectigalis cujuscumque liberam penitus et exemptam. Et quia ipsis dicta navis ad ducendum tediosa extitit et gravis in laboribus et expensis, Itaque eis quasi inutilis videbatur. Nos ad devotam supradictorum Abbatis et Conventus supplicationis instanciam, predecessorum nostrorum felicibus vestigiis inherere volentes, ipsis de speciali nostre Celsitudinis gracia, presentibus indulgemus, quod ipsi inantea et ulterius centum et septuaginta carratas vini et frumenti, vel unum ex ipsis, vel alias res, quod secundum communem estimacionem et consuetam Theloneorum se extendit et equivalet centum septuaginta carratis vini cum duabus navibus vel tribus vel pluribus, simul vel successive, secundum quod eis videbitur expedire, absque exaccione Thelonei cujuscumque, loco unius dicte navis, perpetuo ducere poterunt et valebunt. Ipsi etiam possunt et debent unum centenarium salis et quatuor Last Allecum ad ipsorum seu monasterii sui comodum et profectum reducere per Reni alveum ascendendo. Volumus etiam et auctoritate Imperiali libere concedimus et indulgemus predictis Abbati et Conventui, et eorum monasterio predicto, in melioracionem suarum prebendarum, Quod quidque a centum septuaginta carratis vini aut a Blado vel ab aliis rebus predicto carratarum numero equivalentibus ut præmittitur, racione exactionis vel percepcionis Thelonei secundum consuetam Theloneorum taxacionem ab aliquo exigitur et requiritur in omnibus locis Theloneorum pro tunc super Reni alveo constitutis, hoc ab hiis, de quibus se intromiserint, Abbas et Conventus predicti seu ipsorum nuncii requirant, et cum effectu percipiant, contradiccione cujuslibet quiescente. Si vero una navis vel plures per ventum, aut alias tempestates, seu alio quovis casu, quacumque causa hoc eveniret, fundum attingeret et naufragium sustineret, Volumus quod ipsi nec nobis nec Imperii Romani alicui principi vel domino in cujus dominio seu districtu factum fuerit quidquam de eo quod vulgariter *gruntrur* nuncupatur, astricti sint vel solvere teneantur cum illam ipsis de nostra Imperiali clemencia et auctoritate remiserimus libere et sincere. Volumus etiam et auctoritate Imperiali concedimus et indulgemus prædictis Abbati et Conventui et eorum monasterio predicto, in melioracionem suarum prebendarum quod quidque a centum septuaginta carratis vini vel Bladi, vel in aliis rebus ut præmittitur, secundum consuetam taxacionem Theloneorum racione exaccionis Theloneorum exigitur et requiritur, in omnibus locis Theloneorum super Reno, hoc ab hiis de quibus se intromiserint, Abbas et Conventus predicti et eorum Nuncii percipiant et requirant, contradiccione cujuslibet quiescente. Cupientes quoque paci et tranquillitati dicti monasterii ubilibet providere, volumus et sub obtentu nostre gracie præcipimus firmiter et districte, ne ulla persona cujuscumque status seu condicionis existat, predictos Abbatem et Conventum et eorum nuncios et servitores et illos de quibus se intromiserint in dictis navibus quas sibi adaptaverint et rebus in eis depositis et contentis, ratione sui monasterii, et suorum nunciorum et serviciorum illorum de quibus se intromiserint ex causa vel occasione qualibet alia, in nullo omnino loco super vel sine judicio aut quomodolibet alio modo in rebus aut personis, arrestare, occupare, attrahere, invadere, audeat vel presumat, non obstantibus privilegiis statutis aut consuetudinibus quibuscumque, præsertim cum eas in hiis ut præmittitur in nostram et Romani Imperii proteccionem et conductum suscepimus specialem, sicut etiam dudum hec omnia sub nomine et sigillo regio Romanorum similiter meminimus nos fecisse. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre majestatis infringere vel ei

ausu temerario contraire. Si quis autem contrarium attemptare presumpserit, Indignacionem nostram et penam quinquaginta marcarum auri puri, quarum medietatem Imperialis fisci, Reliquam vero injuriam passorum usibus applicari decernimus, tociens quociens contrafactum fuerit corpore se noverit irremissibiliter incursurum. Signum serenissimi principis et domini domini Karoli quarti Romanorum Imperatoris Invictissimi et gloriosissimi Boemie Regis. Testes hujus rei sunt: Venerabiles Boemundus Trevirensis et Wilhelmus Colonensis Archiepiscopi sacri Imperii per Galliam et Italiam Archicancellarii Illustres Rubertus senior Comes palatinus Reni, sacri Imperii Archidapifer, et Bavariæ dux, Rudolfus dux Saxonie, sacri Imperii Archimarescallus, et Lodowicus dictus Romanus Marchio Brandenburgensis, sacri Imperii Archicamerarius et dux Bavarie, ipsius Imperii sacri principes Electores, nec non venerabiles Johannes Argentinensis, Ademarius Metensis, Heinricus Lubucensis, Berengarius Tullensis et Hugo Virdunensis Episcopi, Heinricus Fuldensis et Eberhardus Wizzenburgensis monasteriorum Abbates, et Illustres Rubertus junior Comes palatinus Reni et Bavarie dux, Johannes dux Magnopolensis, Wilhelmus Juliacensis et Fridericus Missnensis marchiones, nec non spectabiles Johannes Comes de Nassav et Albertus Burggravius Nurmbergensis et alii quam plures nostri et Imperii sacri fideles. Presencium sub Imperialis majestatis nostre sigillo testimonio litterarum. Datum Metis Anno Domini Millesimo Trecentesimo quinquagesimosexto. VIIII Indiccionis, VI Idus Decembris, Regnorum nostrorum anno undecimo Imperii vero secundo.

ABBÉS DE NEUBOURG.

1. Ulric, 1130, † 1147.
2. Berthold I, 1147, † 6 mars 1156, après qu'il eut abdiqué.
3. Nendungus, 1156, † 6 mai 1178.
4. Hugues I, 1178, † 26 mai 1190.
5. Erenbart, 1190, † 30 juin 1193.
6. Godefroid, 1193, † 4 août 1196.
7. Pierre I, 1196, † 7 octobre 1214.
8. Alberon, 1214, † 23 décembre 1242.
9. Godefroid II, 1242, † 26 janvier 1248.
10. Hugues II, 1248, † 28 février 1252.
11. Godefroid III, 1252, † 17 mai 1280.
12. Ortlieb, 1280, † 21 avril 1292.
13. Rodolphe I, 1292, † 6 juin 1309.
14. Conrad, 1309, † 7 juillet 1316.
15. Fréderic, 1316, † 2 septembre 1328.
16. Otton, 1328, † 7 novembre 1331.
17. Berthold II, 1331, massacré par les paysans d'Ulviler, 3 janvier 1333.
18. Werner, 1333, † 30 décembre 1348.
19. Dieteric de Kindtweiller, 1348, † 28 avril 1357.
20. Jean I, 1357, † 19 juin 1362.
21. Godefroid IV de Molsheim, 1362, † 29 septembre 1375.
22. Drutmann, 1375, † 18 octobre 1402.
23. Albert, 1402, † 18 octobre 1421.
24. Bernard I (Schmidt), 1421, † 15 novembre 1427.
25. Jean II (Ganser), 1427, † 30 novembre 1442.
26. Rodolphe II (Kühlin), 1442, † 30 mars 1465.
27. Gaspard, 1465, † 24 novembre 1478.
28. Théobald I, 1478, † 18 septembre 1492.
29. Étienne, 1492, † 23 juillet 1502.
30. Rodolphe III (Metsch), 1502, † 13 janvier 1533.
31. Jean III (Ulin), 1533, † 1er février 1543.
32. Théobald II (Vogelmann), 1543, † 27 février 1550.
33. Louis (Rebstock), 10 mars 1550, † 28 octobre 1550 (7 mois).
34. Pierre II (Druttmann), 1550, † 7 août 1552.
35. Jean IV (Pellio), 1552, † 22 mars 1565.
36. Jacques (Werlin), 1565, † 9 avril 1592.
37. Jean V (Faber), 1592, cessa ses fonctions le 9 décembre 1597, † 2 décembre 1602.
38. Alexandre (Metzger), 1597, abdiqua le 2 février 1621.
39. Adolphe (Braun, de Haguenau), 1621, † 9 juillet 1636.
40. Pierre (Wolf ou *Lupus*), 1636, abdiqua le 21 novembre 1642, † 23 mai 1650.
41. Bernard II (Kleibeisen), 1642, résigna le 4 mai 1652.
42. Michel (Stromeyer), 1652, † 11 août 1669.
43. Bernard III (Duperche ou Tuperch, de Paris), 1669, † 27 janvier 1685.
44. Charles (Bérenger), 1er mars 1685, † 14 août 1692.
45. Jean VI (Vireau), 7 mai 1693, † 21 octobre 1715.
46. Jacques II (Gacier d'Anvilliers), 23 décembre 1715, † 19 novembre 1759.
47. François-Joseph (Specht), 11 février 1760, † 1776.
48. Jean VII (Ignace-Xavier Dreux, docteur de la Sorbonne), 1777-1790.

L'ARCHÉOLOGUE J. J. OBERLIN.

Lorsqu'une seule et même famille offre, soit de père en fils, soit en ligne collatérale, plusieurs individualités qui s'illustrent dans la politique, la littérature, les sciences ou les arts, on a toujours trouvé que ce cumul ou cet héritage de gloire constituait un spectacle attachant. Sans remonter ni aux temps anciens, ni aux Corneille et aux Racine, me bornant à notre voisinage transrhénan et à notre siècle, je ne rappellerai que les frères Guillaume et Alexandre de Humboldt, les frères Guillaume et Jacques Grimm, ces dioscures de la science contemporaine; et dans notre propre pays, les deux Schweighæuser et les deux Oberlin; de ces derniers, l'un le pionnier intrépide, qui a défriché, l'Évangile en main, une région inculte des Vosges; l'autre, un éclaireur tout aussi laborieux, qui, dans le domaine de l'archéologie et de la philologie comparée, a devancé de plus d'un demi-siècle les recherches ardues de l'érudition actuelle.

C'est de cet archéologue, c'est de *Jérémie-Jacques Oberlin*, que je vais vous entretenir. Quoiqu'il ait fourni toute sa carrière dans l'enceinte étroite de Strasbourg, il n'appartient pas exclusivement à cette ville, mais à l'Alsace, mais à la France et à l'Allemagne savante; il fait partie de cette phalange d'hommes dévoués au culte des lettres qui ont nettement jugé et consciencieusement accompli en Alsace leur mission de médiateurs intellectuels entre les deux rives du Rhin.

La vie d'Oberlin est calme et uniforme; c'est dans ses nombreux écrits qu'il faut chercher la trace de sa prodigieuse activité, des pensées qui ont agité sa tête, des sentiments qui ont fait battre son cœur. A ne voir que la surface de son existence, on n'y découvrirait que la carrière toute régulière d'un jeune homme, issu d'une famille bourgeoise, fils d'un professeur du gymnase de Strasbourg, et qui, à l'exemple de son père, se dévoue d'abord à l'enseignement secondaire et privé, puis conquiert, à la pointe de sa plume et à force de veilles savantes, les positions universitaires et académiques, que sa ville natale peut lui offrir.

Jérémie-Jacques Oberlin, né le 8 août 1735, mort le 8 octobre 1806, à l'entrée de sa 72^{e} année, traverse la seconde partie du dix-huitième siècle, c'est-à-dire une époque toute pacifique, toute de travail, sans se heurter contre un obstacle majeur, sans sortir de ses habitudes studieuses, jusqu'au

moment où la Terreur assombrit la fin de cette mémorable période séculaire. Oberlin faillit périr dans cette catastrophe; mais ce fut, je le répète, le seul incident dramatique de sa longue existence, tout entière vouée au culte des sciences archéologiques et philologiques, aux devoirs publics et privés.

Oberlin fut l'élève chéri de Schœpflin. Il est évident pour moi que l'influence de cet éminent érudit décida la vocation du frère du pasteur du Ban-de-la-Roche. Probablement, sans Schœpflin, J. J. Oberlin aurait confiné toute son existence, soit dans un village comme ministre de l'Évangile, soit dans les classes du gymnase; sans fortune, sans protection directe, il aurait été obligé d'user toutes ses forces dans un labeur, méritoire sans doute, mais qui ne conduit point vers les sommités de la science. Ainsi Oberlin, quoique voué de cœur et d'âme aux études archéologiques, ne parvint pas même à visiter le pays de ses rêves, l'Italie, la terre des antiquités classiques, l'Allemagne, la terre sainte des philologues. Il dut borner ses explorations à la vallée rhénane, à nos environs immédiats, et à un seul tour de France qu'il accomplit de 1774 à 1775. Mais à cette époque il avait déjà atteint sa quarantième année; déjà il était en rapport avec les illustrations scientifiques de la France et de l'Allemagne; déjà membre correspondant de l'Académie des inscriptions et de plusieurs sociétés savantes de France, d'Italie, d'Angleterre. Il est juste de rappeler cette circonstance, pour faire ressortir le mérite personnel d'Oberlin, qui parvint, sans secours ni impulsion du dehors, à ce rare développement intellectuel, et à une accumulation remarquable de connaissances encyclopédiques.

Oberlin était entré comme professeur au gymnase en 1755; en 1763 il avait commencé à faire des cours particuliers d'antiquités, de diplomatique, d'héraldique, d'histoire littéraire. Nommé, vers la même époque, custode de la bibliothèque créée par Schœpflin, il fut dès lors, ce que notre collègue, M. Jung, est devenu de nos jours, le conseiller intime et dévoué de tous les hommes, jeunes et vieux, qui s'occupent de recherches littéraires ou scientifiques; il fut le cicérone bienveillant des collections archéologiques confiées à sa garde par l'illustre vieillard, auteur de l'*Alsace illustrée*. En 1770, enfin, une place officielle fut ouverte à Oberlin dans l'enseignement public; encore n'obtint-il qu'une chaire de logique et de métaphysique, dont les devoirs entraînaient le professeur vers des régions qui ne lui étaient pas aussi familières que celles du monde antique et du moyen âge.

Cette année de 1770, et celles qui la suivirent, ont été véritablement climatériques dans l'histoire littéraire de Strasbourg. Dans une autre circonstance déjà, j'ai fait ressortir l'importance que l'université de Stras-

bourg avait acquise à cette mémorable époque; vous me dispenserez volontiers de rappeler ici tous les noms célèbres qui à cette époque illustraient ma ville natale, et y attiraient un concours de jeunes hommes venus surtout de la Russie allemande, et de plusieurs points de la Germanie. Le séjour de Gœthe et de ses jeunes amis au chef-lieu de l'Alsace est désormais tombé dans le lieu commun, tant le roman et l'histoire en ont usé et abusé.

Ce qui est moins connu, c'est la présence, à Strasbourg, d'une autre illustration: je veux parler de l'historien Schlœzer, qui visita notre pays en 1773, et produisit sur Oberlin une incontestable et heureuse impression. Encore de nos jours le nom de Schlœzer n'a point perdu sa valeur dans cette Allemagne, si riche en illustrations scientifiques. A l'époque dont nous parlons, Schlœzer exerçait, en Allemagne, comme publiciste, une véritable dictature, car, par sa *Correspondance*, il devint le fondateur des publications périodiques; il ouvrit de nouveaux horizons d'études, en faisant entrer l'histoire des États du Nord dans le cercle des recherches érudites et révolutionna les vieux procédés de composition, en introduisant dans les œuvres historiques une animation plus grande. Oberlin fut encouragé par lui dans ses recherches philologiques; son ouvrage sur le patois lorrain, ses études sur la lexicographie et la poésie allemande du moyen âge sont certainement dus à cette présence vivifiante du savant professeur de Gœttingue.

Indépendamment des trésors d'érudition, dont Schlœzer pouvait communiquer à son ami l'inépuisable réservoir, un autre attrait, d'un genre nouveau, s'attachait à cette forte individualité. Dans l'un de ses voyages en Alsace, Schlœzer amena sa fille Dorothée, qui unissait aux grâces de son sexe toutes les ressources et les charmes d'un esprit formé à l'école de l'antiquité. Dora Schlœzer rappelait, à s'y méprendre, les femmes italiennes de la Renaissance; elle était citoyenne de la république de Platon plutôt que sujette du roi de Hanovre; et cette apparition illumina, comme un brillant météore, l'horizon nébuleux de l'antique Argentorat. Le monde savant et le monde des salons étaient tout entiers à ses pieds, tant était irrésistible le charme de cette âme qui vivait dans les régions de la haute science, sans devenir étrangère aux devoirs de la famille. Je n'ai point à faire ici la biographie de la fille de Schlœzer, qui vint plus tard chercher un refuge dans le midi de la France, et s'éteindre au pied du château des papes à Avignon; j'ai seulement saisi cette occasion naturelle pour ouvrir une échappée de vue sur un chapitre moins connu de l'histoire intérieure de Strasbourg, dans le dernier quart du dix-huitième siècle.

Par l'enseignement qu'il donnait à des jeunes gens de grande maison, Oberlin, sans renoncer à ses habitudes simples et patriarcales, était l'hôte bienvenu des salons, et je trouve une trace de ses relations avec les cercles nobiliaires dans la dédicace de la seconde édition de son *Orbis antiquus*, à Mad. Hélène de Dietz, épouse de M. de Krock, conseiller d'État intime de l'empereur de Russie. Il avait instruit les fils de cette dame, qui s'était, pendant un séjour en Italie, vouée à l'étude de l'antiquité. Oberlin avait sans doute retrouvé dans ses relations avec elle le même genre d'intérêt, que dut lui inspirer la présence de Dorothée Schlœzer. Marié deux fois, heureux et respecté comme père de famille, Oberlin n'a pu être insensible cependant au charme qu'exerce une grande naissance, unie à un développement intellectuel que le monde de la bourgeoisie de sa ville natale, au dix-huitième siècle, ne pouvait lui offrir.

Les pures jouissances allaient être, pour un temps, interrompues par des devoirs plus sérieux, à l'approche de la grande tourmente. On peut observer le progrès de ces préoccupations dans les programmes semestriels, qu'Oberlin publiait en sa qualité de gymnasiarque ou de directeur du gymnase, pour la distribution solennelle des prix. Jusqu'ici le savant, le paternel surveillant de cet ancien établissement pédagogique, s'était appliqué, dans ses allocutions, à développer, en beau langage cicéronien, les avantages de l'éducation classique; tantôt il avait fait l'éloge d'un professeur défunt, tantôt rappelé les phases diverses que l'enseignement public avait dû traverser à Strasbourg. Mais à partir de 1790, il prépare les jeunes élèves, impatients de recueillir leurs pacifiques couronnes, il les prépare à leur rôle prochain de citoyens actifs; avec le maire de Strasbourg, qu'il complimente à son entrée dans l'Auditoire, il échange des paroles civiques; il se permet de jeter un peu de ridicule sur les procédés de l'ancien enseignement scolastique; mais il appuie avant tout sur la nécessité de baser la liberté sur les mœurs, et de rappeler que le déclin de la république romaine commence avec la corruption publique et privée. A ses yeux, *la crainte de Dieu est la base de l'équité;* et le courage civil, dans les moments de crise, le premier devoir du citoyen. Jugez, Messieurs, ce qu'un pareil langage, aux mois d'avril et d'octobre 1793, impliquait de hardiesse, de franchise, et de sentiment indélébile du devoir. Cette voix ne fut que trop entendue. Une arrestation nocturne s'ensuivit; Oberlin fut conduit, avec d'autres citoyens de la même trempe que lui, dans les prisons de Metz. Pendant un transfèrement d'un cachot à l'autre, on lui mit les menottes comme à un vil criminel. Mais sous la hache des bourreaux, Oberlin ne démentit pas une seule minute ses antécédents; il prouva que l'étude des grands modèles de l'an-

tiquité n'avait pas été pour lui une vaine phraséologie, mais qu'il s'était nourri de la moelle de ces grands génies. Aux espérances et à la foi du chrétien, Oberlin alliait l'imperturbable courage des sectateurs de la Stoa. Éditeur de Tacite, il s'était identifié avec le vertueux Agricola, et avec tous ces nobles citoyens, qui préféraient la mort à l'adoration des idoles du jour. Éditeur d'Horace, il répétait la sentence du poëte :

Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

La Providence pourtant allait mesurer les épreuves aux forces défaillantes du sexagénaire. Au bout de trois mois de cette dure et terrifiante captivité, Oberlin put circuler, sous caution, dans l'intérieur de la ville de Metz ; il reçut une généreuse hospitalité chez un courageux habitant de la ville. Le docteur Mathias recueillit sous son toit l'éminent archéologue, qui reprit de suite ses études comme aux jours de sa prospérité.

Vers l'automne de 1794 il obtint l'autorisation de retourner dans ses foyers, et il revit, en passant les Vosges, son frère puîné, le pasteur du Ban-de-la-Roche, qui, abrité derrière ses montagnes, ses forêts et ses paroissiens chéris, avait échappé à l'étreinte révolutionnaire.

Rendu à la vie de Strasbourg, il se hâta de rouvrir les classes du gymnase, et d'y réunir les élèves qui n'étaient pas encore d'âge à porter les armes. Dans les programmes semestriels, dont il reprend l'usage, mais en renonçant à la langue latine, il exalte la nécessité et les bienfaits d'une forte éducation ; il cherche dans l'antiquité grecque et latine, à l'époque de la Renaissance et dans les temps modernes, des exemples à l'appui de sa thèse. Les illustrations indigènes occupent, bien entendu, une grande place dans ces sermons scolaires ; des noms, aujourd'hui familiers à tous, éveillent dans ces jeunes esprits, alors entraînés avec leurs parents dans le tourbillon du jour, le culte désintéressé du beau, du bien, du vrai. Et à travers ces excursions dans le temps passé, on entend retentir dans ces discours le canon de Marengo, qu'Oberlin salue avec enthousiasme, comme le coup de grâce de l'anarchie et l'inauguration d'une ère nouvelle.

Le calme est rentré dans les esprits et dans les cœurs. L'académie protestante de Strasbourg rouvre ses portes en 1803, et Oberlin solennise le fait par un remarquable discours d'inauguration[1] ; il prend place au conseil municipal de la ville, il préside le collége électoral ; il reprend, avec ses savants amis, les échanges scientifiques, et organise la bibliothèque agrandie des dépouilles des chapitres et des abbayes ; jamais à aucune époque de

1. Vers cette époque (l'an XI), Camus vint à Strasbourg visiter les établissements savants. Il fit, dans son rapport à l'Institut national, un rapport flatteur sur Oberlin et ses collègues.

Digitized by Google

sa vie, il n'a été plus actif, et ne s'est senti plus jeune ; jamais il n'a parcouru d'un pied plus léger et avec un esprit plus lucide ces vastes galeries, où viennent s'étager les trésors intellectuels et les débris artistiques des temps passés. Ses concitoyens, ses collègues, ses parents, lui sourient et lui promettent une heureuse vieillesse ; la fin de sa carrière va ressembler, après les temps d'orage, à ces merveilleux crépuscules, qui prolongent dans les régions du Nord les journées d'été ; il va recueillir les fruits de ces multiples plantations qui ont absorbé les forces de sa jeunesse et de son âge viril.... Mais non.... la main invisible de la mort le frappe; le matin du 8 octobre 1806 on trouve le vieillard septuagénaire étendu sans mouvement, à côté de sa couche; deux jours plus tard il a cessé de vivre, et le 13 octobre l'élite de la population accompagne ses restes mortels à leur dernier asile.

Des voix amies ont célébré dans les trois langues les incontestables mérites d'Oberlin: modeste au milieu de ses succès, calme dans le malheur, irréprochable dans sa conduite comme homme et comme citoyen, laborieux comme peu de savants, et doué surtout de ce coup d'œil qui devine l'avenir, et en aplanit les abords. Un résumé succinct des travaux d'Oberlin justifiera mon dire. Nous sommes, mieux que ses contemporains, en mesure d'apprécier l'ensemble de ses études, la portée des résultats qu'il obtint. Quoique J. Schweighæuser, l'illustre helléniste, ait rendu dans son éloge funèbre une éclatante justice au collègue et ami dont il avait à célébrer le mérite, et que des journaux littéraires français et allemands aient dès lors proclamé Oberlin l'un des coryphées de la science archéologique, nous pouvons mieux qu'en 1806 et 1807 juger l'étendue et la portée de ses connaissances. On ne prévoyait pas, il y a soixante ans, quelle importance prendrait l'étude de l'allemand et du français du moyen âge, ni quel immense secours l'archéologie apporterait aux sciences historiques. L'étude comparée des langues et des monuments, en un mot, était presque dans l'enfance à l'époque où Oberlin, avec la divination d'un talent supérieur, défrichait ce champ inculte.

A moins de tomber dans une aride nomenclature, je ne pourrais énumérer ici, même sommairement, les volumes, les dissertations, les traités, les programmes, sortis de la plume d'Oberlin. Il faut de toute nécessité me borner à l'indication des principaux ouvrages de ce savant polygraphe en le suivant sur le terrain de l'antiquité classique du moyen âge allemand, du moyen âge français et de la littérature générale. Je m'appliquerai à ne pas amoindrir à vos yeux le mérite d'Oberlin, tout en ne relatant pas avec l'inexorable conscience du bibliographe les titres de toutes ses œuvres.

Comme archéologue, Oberlin a conquis d'un seul bond une place distinguée par la publication de ses *Tables des rites romains* (1773), par la description du musée de Schœpflin (1773), et par l'édition de son *Orbis antiquus*, de ce manuel pratique de la géographie ancienne, vivifiée par l'énumération des monuments alors découverts (1775). La description du musée Schœpflin n'est malheureusement pas terminée; elle s'est arrêtée au premier volume, qui comprend les monuments en pierre, les marbres, les vases. Les monnaies, les gemmes et les statuettes devaient suivre. L'édition était faite aux frais de l'auteur, et j'ai regret à le dire, il ne trouva point de Mécènes généreux pour continuer cette publication. En parcourant les détails du petit volume que nous possédons, avec planches, j'ai remarqué la description des autels de Diane, de Cybèle, de Pallas; de nombreuses pierres votives, des têtes d'Hercule et d'Hylas, de Sextus Empiricus, de la mosaïque de la villa Tiburtine, de nombreuses lampes funéraires et domestiques, quelques antiquités mérovingiennes, et un calendrier runique. Oberlin indique toujours en quelques contours précis, en quelques phrases accentuées, la physionomie de l'objet, de manière à en donner une idée nette même au lecteur qui ne pourrait compléter par une visite sur les lieux cette première notion acquise. Il est bien regrettable que l'élève de Schœpflin n'ait pu terminer son travail projeté, qui serait encore de nos jours d'une utilité pratique pour ceux de nos collègues, dont le zèle désintéressé se chargera prochainement de l'inventaire des richesses archéologiques à la bibliothèque de Strasbourg.

Pendant deux ou trois générations, de savants professeurs et de nombreux élèves ont fait usage de l'*Orbis antiquus* d'Oberlin pour l'enseignement et pour l'étude de la géographie ancienne. L'énoncé de ce fait me dispense de m'étendre sur les mérites d'un manuel, dont la seconde édition parut en 1790, à la veille même des événements qui allaient entraver l'activité érudite d'Oberlin, en lui imposant des devoirs civiques plus urgents.

Durant le voyage qu'Oberlin avait fait dans le midi de la France, le canal qui unit la Méditerranée à l'Océan lui avait inspiré l'idée de décrire la canalisation telle qu'elle était appliquée dans le monde ancien, à parler du fossé de Marius, de Drusus et de Corbulon. Ce traité, moitié historique, moitié technique, écrit en latin, attira l'attention du monde savant de la capitale, et lui valut des rapports plus intimes avec Villoison, Sainte-Croix, etc., et les autres hommes, qui marchaient alors à la tête de la science. Dès sa première jeunesse il avait d'ailleurs laissé deviner par sa thèse *De ἐνταφιασμῷ*, c'est-à-dire, sur le mode de sépulture usité chez les anciens, la portée de son esprit investigateur. Jamais, même lorsque les études du moyen âge alle-

mand semblaient devoir absorber toutes ses forces, jamais il ne devint infidèle à ses premières affections pour le monde antique. Tantôt il saisissait l'occasion d'une intéressante découverte pour donner cours à d'ingénieuses hypothèses, basées sur des considérations où le bon sens s'alliait à une saine érudition[1]; tantôt il reproduisait, élucidait, améliorait avec la clairvoyance de l'amour paternel les textes de César, de Tacite, d'Horace, d'Ovide, etc. Pour l'édition de Tacite, il eut la bonne chance de se servir du manuscrit de Bude, qui avait fait partie de la bibliothèque de l'héroïque Mathias Corvinus, roi de Hongrie. Ce sont de ces bonnes fortunes qui arrivent presque immanquablement, par une espèce de coïncidence miraculeuse, aux hommes studieux; on dirait qu'ils sont pourvus d'une baguette magique, ou d'un sens divinatoire qui leur révèle la connaissance des sources cachées, et fait surgir, à leur approche, les eaux qui vont fertiliser les champs par eux exploités.

Comme germaniste, Oberlin a le grand mérite d'avoir l'un des premiers attiré les regards des savants et des amateurs sur les trésors que recèle la littérature allemande du moyen âge. En face des immenses travaux de la science contemporaine, je ne veux pas surfaire le mérite d'Oberlin; ses travaux sur les poëtes allemands de ces siècles reculés semblent le bégaiement de l'enfance, lorsqu'on les compare aux éditions multiples et complètes livrées de nos jours au public par les savants de toutes les régions d'Allemagne et de Suisse. Mais encore faut-il apprécier ces premiers tâtonnements d'un homme désintéressé, car le vent de la faveur ne gonflait point alors les voiles de ces pauvres ballons d'essai. Je n'ai pu, en vérité, me défendre d'un sourire, en parcourant, par exemple, une thèse sur Conrad de Würzbourg, soutenue par un jeune Strasbourgeois (J. D. Koch), sous la présidence d'Oberlin; en comparant ces citations tronquées au texte des 50,000 vers de la *Guerre de Troie*, publiés en 1858 par Adalbert de Keller à l'aide des travaux antérieurs de Frommann et de Roth. Mais ce sourire, je l'ai bien vite comprimé, en me reportant à quatre-vingts ans en arrière[2], j'ai même pensé qu'il fallait à cette époque reculée un grand courage pour aborder le manuscrit de la collection de la maison de Saint-Jean, qui contenait cette informe et incommensurable épopée. Précisément à cette époque, Oberlin publiait le glossaire de Scherz (Strasbourg, de 1781 à 1784), c'est-à-dire, que pour la première fois on faisait entrer

1. Telle est, par exemple, la lettre adressée en 1779 au comte de Skawronsky, chambellan russe, sur un bijou du temps des Antonins, trouvé à Citta Lavinia dans les ruines de l'ancien Lanuvium.

2. La thèse susdite est du 23 mai 1782.

Digitized by Google

dans le domaine public l'interprétation de cet idiome alémanique ou souabe, d'autant plus difficile qu'à première vue il ressemble à s'y méprendre à la langue allemande moderne, et que l'explorateur, lorsqu'il veut arriver à saisir tous les détails du texte, se voit, à son grand étonnement, obligé à une étude aussi scrupuleuse que s'il s'agissait d'un texte grec ou latin. Le glossaire de la langue allemande du moyen âge, réuni par Scherz, édité par Oberlin, est une œuvre bénédictine de la plus grande portée. Certes, ce dictionnaire in-8°, quelque volumineux qu'il soit, n'a pu être complet; car on ne connaissait alors qu'une partie des riches collections transmises à la postérité par les calligraphes des treizième et quatorzième siècles. Les vocables alémaniques étant d'ailleurs expliqués par des termes latins, et souvent par des équivalents ou des circonlocutions, Scherz et Oberlin n'arrivent point à la netteté précise du *Dictionnaire* de Ziemann, encore moins peuvent-ils concourir avec la science écrasante de la *Lexicographie* et de la *Grammaire* de Grimm; mais, ces restrictions admises, quelle richesse de citations! quel bon sens dans l'interprétation de ces textes fragmentaires et de cette terminologie alors presque inconnue! Oberlin n'aurait rien fait pour l'antiquité classique, rien pour les monuments, les trésors, les livres entassés à la bibliothèque, rien pour l'enseignement public et privé, rien pour la création des almanachs-annuaires à Strasbourg, que son nom, marié à celui de Scherz, vivrait dans le souvenir reconnaissant des innombrables amateurs qui abordaient, il y a un quart de siècle encore, sans autre secours que cet honnête dictionnaire ou quelques vocabulaires spéciaux, les vers des Minnesinger et des poëtes épiques du siècle des Hohenstauffen.

C'est dans une autre direction encore qu'Oberlin a devancé, de près de soixante-dix ans, les tendances intellectuelles et les études philologiques indigènes, poursuivies en France, sous nos yeux, avec une ardeur sans pareille.

Pendant les visites que l'archéologue de Strasbourg faisait à son frère, le pasteur civilisateur du Ban-de-la-Roche, J. J. Oberlin, avait utilisé ses loisirs, en étudiant le patois alors méprisé de ces pauvres montagnards; mais avec le coup d'œil du génie il avait découvert, dans ce passe-temps ou ce délassement, le sujet de graves et incalculables inductions. En comparant ce patois ou plutôt ce dialecte à celui de la Lorraine, à celui de la Bourgogne, et aux dialectes du midi de la France, il était arrivé à y entrevoir une source d'instruction, un secours inappréciable pour l'intelligence du vieux français et du provençal. A l'aide de ses études dans la science des diplômes, il avait apprécié à sa juste valeur la langue du peuple qui conservait, en France aussi bien qu'en Allemagne, les anciennes locutions, la

grammaire et la syntaxe de ses pères, tandis que la cour, la noblesse, les savants, la haute bourgeoisie, en épurant et en transformant la langue, lui avaient aussi bien souvent enlevé sa saveur native et son génie primitif. La thèse, que Génin a établie et victorieusement prouvée dans son bel ouvrage sur les *Variations du langage français*, Oberlin en avait, par anticipation, confié les premiers germes à son ingénieux opuscule sur le *Patois lorrain des environs du comté du Ban-de-la-Roche*, fief royal d'Alsace. Publié à Strasbourg en 1775, et dédié à Schlœzer, qui en avait en partie provoqué la rédaction, cet ouvrage, on peut bien le dire maintenant, ouvrit une ère nouvelle pour ce genre d'études. Le modeste auteur émettait alors le vœu timide que son travail pût servir à l'intelligence de quelque ancien titre du moyen âge; voici ce qu'il écrivait dans sa préface :

« Peut-être ferai-je naître à quelque génie plus fécond et plus philosophe que le mien l'idée de rectifier cette comparaison des langues vulgaires et de pousser plus loin l'examen de leur rapport. »

Cependant, dès son premier pas dans la carrière nouvelle, il parvint à établir comme un fait indubitable « que le patois, c'est-à-dire, les dialectes français, remonte, quant à son origine, aux changements que la langue latine, corrompue en langue vulgaire, rustique ou romane, eut à essuyer depuis le onzième siècle. . . . »

« Le fonds du patois lorrain est le vieux langage français du douzième siècle environ, que des gens occupés au labour ne se sont point avisés de changer contre le français, qui s'est purifié par degrés. »

Il établit encore « qu'il s'est aussi glissé dans le patois par la succession des temps une série de corruptions, effet de l'ignorance et de la paresse; » enfin, quant au patois spécial des Vosges, il convient « que le commerce avec les voisins suisses et allemands, et la demeure que des colons allemands y ont fixée, ont enrichi(!) ce dialecte de mots, de phrases, de tournures qui en ont altéré la prononciation. »

Le corps de l'ouvrage est formé par une série d'extraits, pris à titre d'échantillons dans de vieux textes français, à partir du neuvième siècle; puis de citations tirées du provençal, du bourguignon, du lorrain, enfin du patois spécial du Ban-de-la-Roche. Pour l'illustration de ce dernier, ce sont des fragments de dialogues, de fables, de proverbes, des lettres, et une série de ces chansons, entonnées pendant les veillées d'hiver au foyer domestique des braves montagnards. Une grammaire et un glossaire du patois lorrain terminent le tout.

Je me suis incliné avec respect devant cet opuscule fécond, prophétique, publié, il y a tout à l'heure quatre-vingt-dix ans, et que feu Génin a sans

doute parcouru avec la fièvre de l'investigateur curieux, qui s'engage, au milieu des forêts royales de la science, dans une nouvelle et interminable avenue.

Ces triples recherches dans la direction de l'antiquité classique, de l'antiquité gallo-française et alémanique, étaient loin d'épuiser l'activité d'Oberlin. L'histoire littéraire, dans son ensemble, réclamait une partie de ses loisirs; il en avait besoin pour l'enseignement d'abord, puis pour son développement personnel; car un esprit de cette trempe ne pouvait rester satisfait, qu'en embrassant le champ de la science tout entier, après en avoir étudié quelques parcelles spéciales.

Les manuscrits, que M. Brunet de Presle a cédés à notre société, donnent une idée de la vaste érudition d'Oberlin; mais, sous d'autres rapports, ces papiers sont pour nous l'occasion de regrets, auxquels il sera difficile, pour ne pas dire impossible, de donner satisfaction. L'auteur seul de ces extraits, recueillis dans les œuvres de tous les siècles, aurait pu les revêtir d'une forme littéraire; lui seul aurait pu retrouver le fil des idées qu'il rattachait à ces atomes de citations laconiques; lui seul aurait pu souffler sur ces feuillets sibyllins, les coordonner, trouver le mot de l'énigme, la parole vivifiante qui d'une lettre morte fait jaillir une source d'instruction et d'inspiration nouvelle.

Au surplus, les manuscrits d'Oberlin n'ont pas, sous ce rapport, un caractère exceptionnel; il en sera de même de toute collection d'extraits, dernier legs d'une existence savante. Vous éprouverez le même sentiment, à la fois d'étonnement, d'admiration et de regrets, en parcourant à la bibliothèque publique de Schaffhouse les volumineux cahiers qui renferment les hiéroglyphiques annotations, faites par un immortel écrivain, par Jean de Müller, pendant et à la suite de ses immenses lectures. Ce sont des trésors en barre; mais le vrai monnayeur s'étant éclipsé, personne n'osera s'aventurer à appliquer un coin défectueux sur ce métal amoncelé.

Il est bien regrettable aussi que nous ne possédions plus la correspondance d'Oberlin; ses rapports multiples avec les érudits au delà du Rhin, au delà des Vosges, au delà des Alpes et de la Manche, auraient mis dans un jour plus complet la vive intelligence, le savoir varié, l'amabilité, le cœur de l'homme de bien, dont j'ai essayé de vous montrer l'incomplète image.

Vous connaissez tous le monument qui conserve sa mémoire dans le modeste panthéon de nos illustrations locales. Je prends la liberté de vous renvoyer à l'œuvre d'Ohmacht, pour raviver dans votre mémoire les traits de l'auteur de l'*Orbis antiquus;* je vous prie de feuilleter vous-même, dans

vos loisirs, ses nombreux écrits, pour compléter mon imparfaite esquisse. Vous vous convaincrez, je pense, qu'en exaltant cette laborieuse existence, qu'en l'assimilant à plus d'une célébrité scientifique beaucoup plus retentissante, je suis néanmoins resté au-dessous du vrai, et que j'ai craint de me laisser égarer par ma sympathique admiration pour un compatriote.[1]

LOUIS SPACH.

1. J'emprunte à « l'Eloge de J. J. Oberlin, » prononcé le 17 mars 1807 à la séance publique de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, par Ehrenfried Stœber, la liste de la plupart des publications de notre auteur :

Dissertatio philologica de ἐνταφιασμῳ, sive veterum ritu condiendi mortuos. Arg., 1757.
Miscella litteraria Argentoratensia. Arg., 1770. In-4°.
Museum Schœpflini. T. I. *Ibid.*, 1775. In-4°.
Diss. prisca jungendorum marium fluviorumque molimina. Ibid., 1770. In-4°.
Diss. de linguæ latinæ medii ævi mira barbarie. Ibid., 1773. In-4°.
Diss. medii ævi jungendorum marium fluviorumque molimina. Ibid., 1773. In-4°.
Orbis antiqui monumentis suis illustrati prodromus. 1772. In-4°.
Rituum romanorum tabulæ. Ibid. In-8°, édit. 2. 1784.
Essai sur le patois lorrain des environs du comté du Ban-de-la-Roche, fief royal d'Alsace. Strasbourg, 1775. In-8°.
Diss. jungendorum marium fluviorumque omnis ævi molimina. Arg., 1775. In-4°.
Orbis antiqui monumentis suis illustrati primæ lineæ. Ibid. In-8°, édit. 2. 1790.
Ovidii Nasonis Tristium libri V; ex Ponto libri IV, etc. Ibid. In-8°. 2e édit. 1778.
Vibius Sequester, de fluminibus, fontibus, lacubus, nemoribus, paludibus, montibus, gentibus, quorum apud poetas mentio fit. Argent., 1778. Gr. in-8°.
Iddmann, Recherches sur l'ancien peuple finnois. Strasbourg, 1778. In-8°.
Lettre à M. le comte de Skawronsky, sur un bijou dont ce seigneur a fait l'acquisition à Rome. Strasbourg, 1779.
Joh. Georg. Scherzii Glossarium Germanicum medii ævi, potissimum dialecti Suevicæ. T. I, *Arg.*, 1781; t. II, *ibid.*, 1784. In-fol.
Almanach de Strasbourg, 1780, 1781.
Almanach d'Alsace, 1782-1790 inclusivement.
Almanach du département du Bas-Rhin, 1792.
Diss. Alsatia litterata sub Celtis, Romanis, Francis. Argent., 1782. In-4°.
Diss. Diatribe de Conrado Herbipolita, vulgo Meister Kuonze von Würzburg, sæculi XIII Phonasco Germanico. Arg., 1782. In-4°.
Diss. Boneri Gemma sive Boners Edelstein, fabulas C. e Phonascorum ævo complexa, ex inclyta bibliotheca ordinis S. Hierosol. Argentoratensis. Supplementum ad J. G. Scherzii philosophiæ moralis German. medii ævi specimina undecim. Ibid., 1782. In-4°.
Bihtebouch, dabey die Bezeichnunge der heiligen Messe. Beichtbuch aus dem XIV Jahrhundert. Mit Glossen. Strasburg, 1784. In-8°.
Diss. de Johannis Tauleri, ord. præd. dictione vernacula et mystica. Arg., 1786. In-4°.
Diss. Alsatia litterata sub Germanis sæculo IX et X. Arg., 1786. In-4°.
Diss. de Johannis Geileri, Cæsaremontani, vulgo dicti von Keysersberg, scriptis Germanicis. Arg., 1786. In-4°.
Diss. logica, de vitio subreptionis in omni humana vita obvio. Ibid., 1786. In-4°
Diss. L. Apulejus Ægyptiis ter mysteriis initiatus. Arg., 1786. In-4°.

Pl. I.

½ de la grandeur réelle.

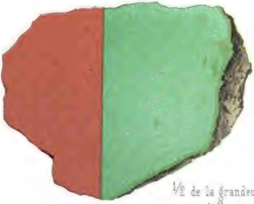

½ de la grandeur réelle.

Digitized by Google

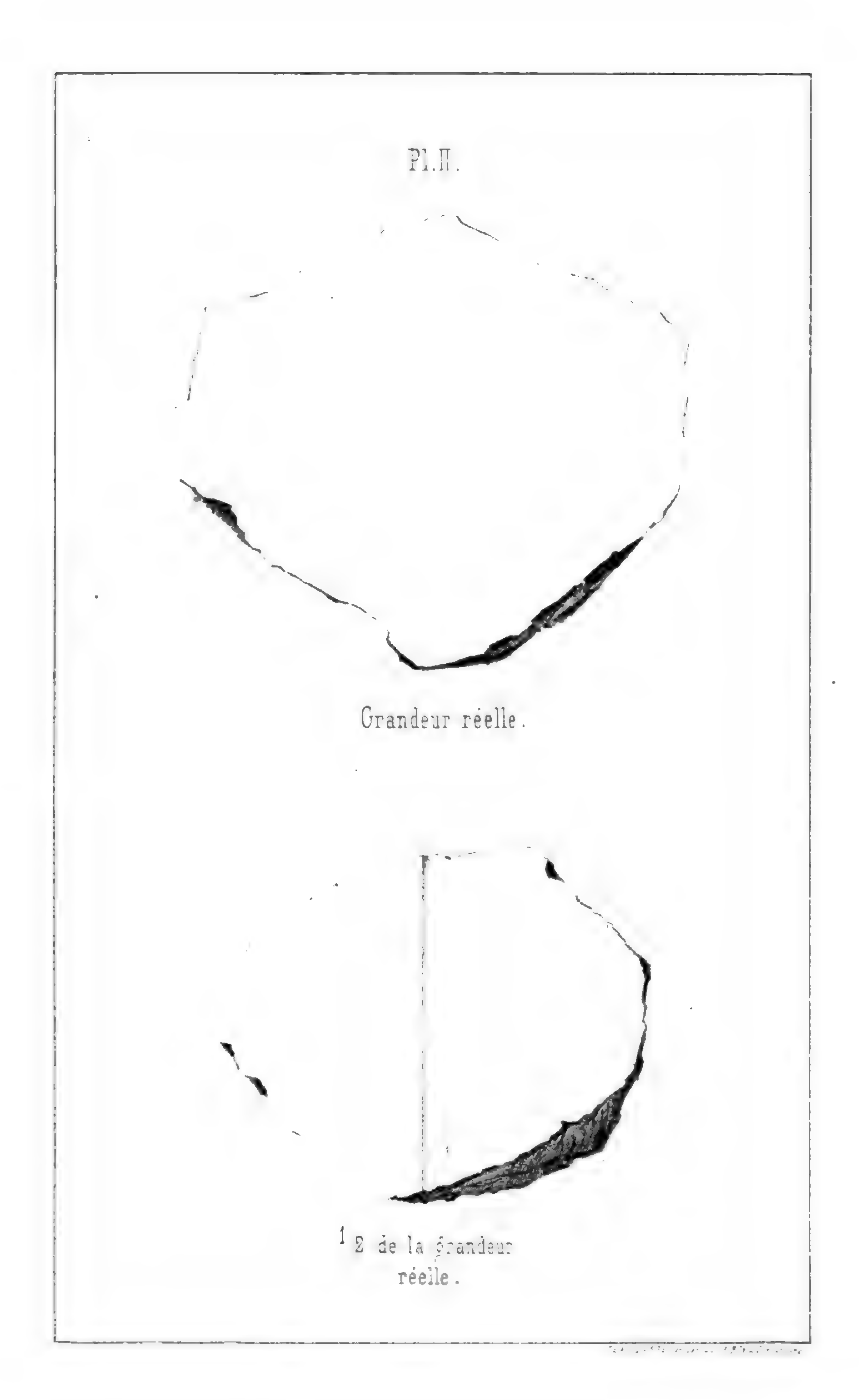

Grandeur réelle.

1/2 de la grandeur réelle.

Digitized by Google

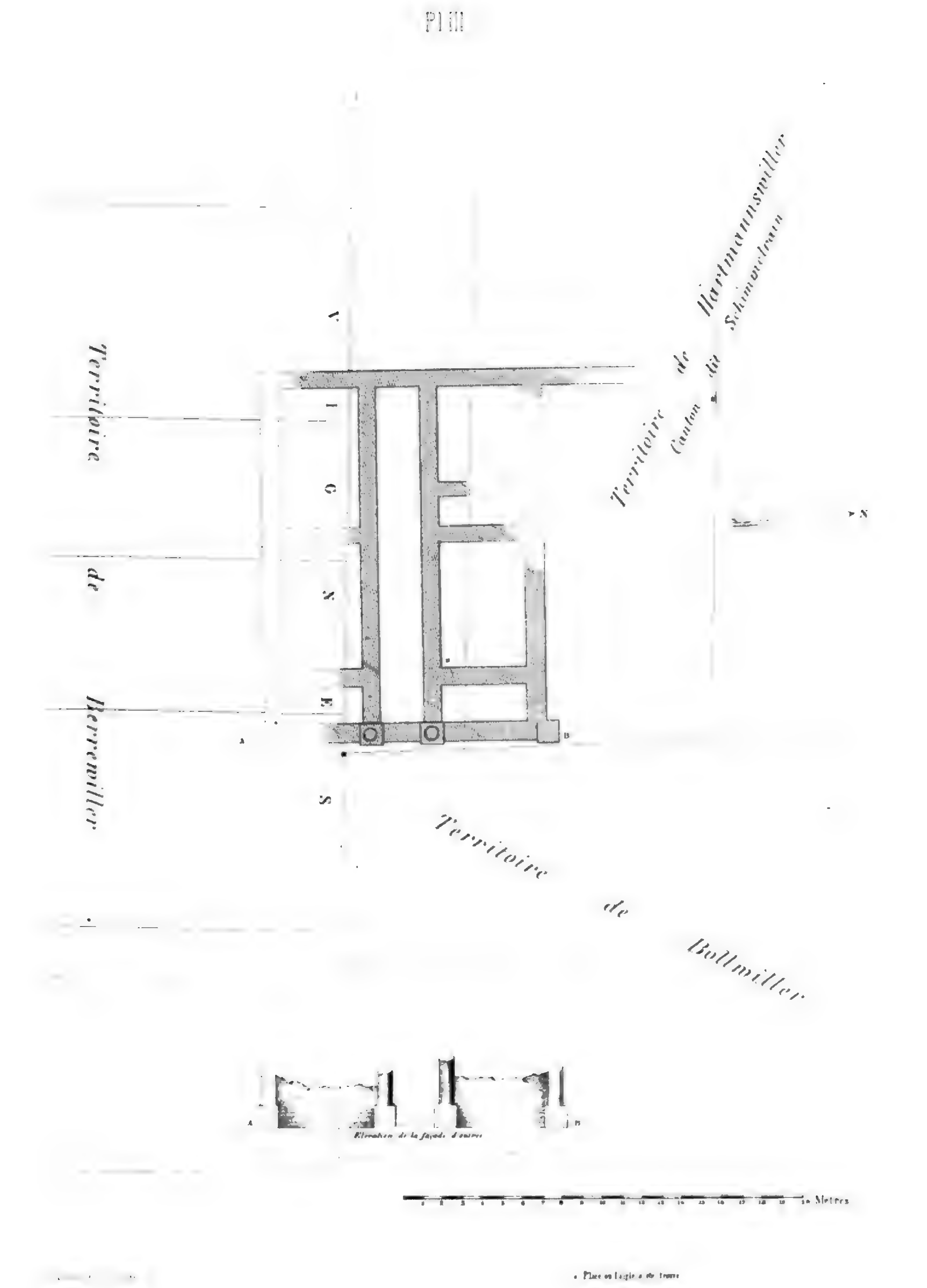

Digitized by Google

Diss. De poetis Alsatiæ eroticis medii ævi, vulgo Von den Elsässischen Minnesingern. Ibid., 1786. In-4°.

Horatii Carmina. Arg., 1788. In-4°, *maj. typis et sumtu Rolandi et Jacobi.*

Artis diplomaticæ primæ lineæ; in usum auditorum. Argent., 1788. In-8°.

Diss. de Jac. Twingero Regiovillano, vulgo Jac. de Kœnigshoven. Arg., 1789. In-4°.

Litterarum omnis ævi fata. Arg., 1789. In-8° *maj.*

Mémoire sur la motion de M. Mathieu, procureur-syndic du district, concernant les protestants d'Alsace, pour servir de suite au discours de M. Koch sur ladite motion. Strasbourg, 1790. In-8°.

Observations concernant le patois et les mœurs des gens de la campagne. Strasbourg, 1791. In-8°.

Découverte de M. de Fredenheim, surintendant des bâtiments et du musée de Stockholm, faite au *Forum Romanum*, en janvier 1789.

C. Cornelii Taciti opera, ex recensione Jo. Aug. Ernesti, denuo curavit Jer. Jac. Oberlin. T. I et II. *Lips.* 1801.

Essai d'annales de la vie de Jean Guttenberg, inventeur de la typographie. Strasbourg, chez Levrault, 1801. Gr. in-8°.

Discours prononcé à l'ouverture de l'Académie des protestants de la Confession d'Augsbourg, le 15 brumaire an XII, par Jérémie-Jacques Oberlin. Strasbourg, chez Jean-Henri Heitz, 1804.

C. Julii Cæsaris Commentarii de bello Gallico et civili: accedunt libri de bello Alexandrino, Africano et Hispaniensi, cum recensione Francisci Oudendorpii. Post Cellarium et Morum denuo curavit Jer. Jac. Oberlinus. 1805.

A cette énumération, il faut ajouter une série de programmes (de 1782 à 1806), publiés pour les fêtes scolaires du gymnase de Strasbourg.

LE SCHIMMELRAIN

PRÈS DE HARTMANNSWILLER (HAUT-RHIN).

Le Schimmelrain, près de Hartmannswiller, forme un des derniers jalons de cette chaîne de collines, qui, depuis Soultz jusqu'à Wattwiller, descendent des hautes sommités des Vosges vers la vaste plaine que sillonnent l'Ill et ses nombreux affluents. De ce sommet à pente douce on découvre une vue immense sur le paysage du Rhin et de la Forêt-Noire, et sur cette vaste étendue de terres arables, entrecoupées de forêts, et parsemées de villes et de villages, que l'œil embrasse jusqu'à la base des montagnes. La route romaine, dans l'antiquité, reliait les divers centres de population que protégeaient les tours fortes, assises sur les hauteurs, et venait toucher le pied du Schimmelrain, dont toutes les terres contiennent des vestiges plus ou moins nombreux d'antiquités.

Déjà, plusieurs années avant nous, quelques essais de fouilles avaient été faits sur cette colline, et l'on avait retrouvé sous le sol quelques substructions antiques, et les restes d'un puits, que le propriétaire du champ, sur lequel ces fouilles avaient eu lieu, a malheureusement comblé depuis. Il est regrettable que le résultat de ces recherches n'ait jamais été consigné par leur auteur.

L'établissement, auquel appartiennent ces débris et ceux que nous avons récemment découverts, a, selon toute probabilité, été ruiné par les barbares, à l'époque où ils entrèrent en masse dans les Gaules, et forcèrent l'aigle expirante à jeter son dernier cri. Ses matériaux, au moyen âge, servirent à bâtir les villages de Berrewiller, de Hartmannswiller et de Bollwiller, dont les banlieues se touchent au sommet de la colline. Toutes les murailles alors disparurent; la nature reprit ses droits, et recouvrit tout ce qui restait de ces décombres. Avec les générations qui se succédèrent, se perdit même le souvenir des ruines que le terrain recélait. Ce ne fut qu'au temps plus rapproché de nous, lorsque la population, devenue plus nombreuse, passa la charrue sur ces bruyères, traça des sillons pour les récoltes, détacha les moellons, enfouis dans le sol, que les tuiles, les vases et les débris de verres qui, à chaque pas, frappaient l'attention du cultivateur, lui apprirent qu'un jour un autre peuple, auquel ces restes avaient appartenu, avait laissé là un souvenir de son passage.

Dans l'état de culture où est aujourd'hui la colline, il nous était impossible d'en fouiller toute la superficie. Nous avons donc dû réduire nos recherches aux lieux mêmes, où, deux ans auparavant, la charrue d'un cul-

tivateur avait été arrêtée par un tronçon de colonne. Les fouilles qu'il entreprit, lui permirent d'extraire de son champ plusieurs autres tronçons pareils, plusieurs pierres de tailles qui en avaient formé la base, et le corps mutilé d'un aigle en marbre de Carrare, dont les ailes, d'après les débris conservés, avaient été déployées, et qui, d'après l'indication du fer qui l'avait retenu à la partie postérieure, avait dû appartenir à une statue, soit de Jupiter, soit de Vénus, au pied de laquelle il était posé.

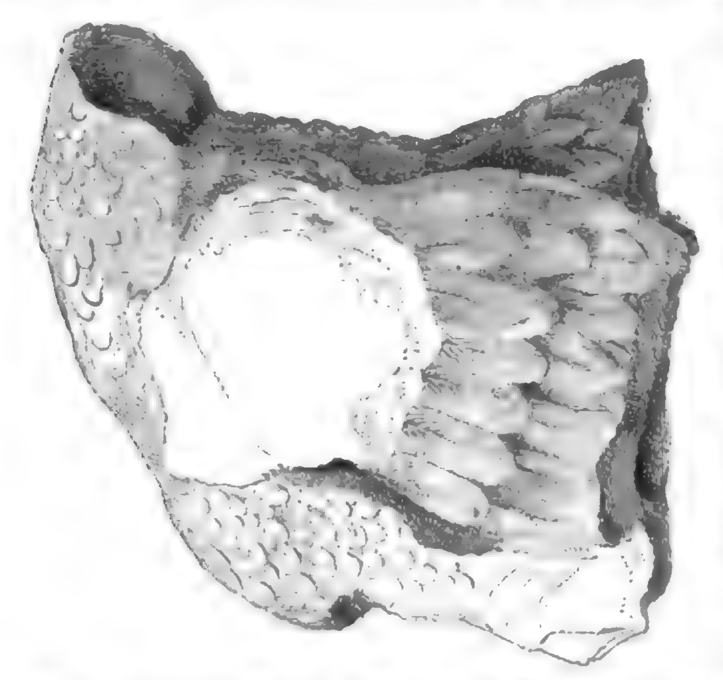

Les ruines que nous avons retrouvées, forment un vaste carré inégal, mesurant près de vingt mètres de long sur près de quatorze de large. Le plan des fondations ne peut laisser de doute sur la destination du bâtiment qu'elles supportaient; elles accusent incontestablement l'existence en ce lieu d'une opulente *villa*.

L'entrée principale était à l'Est, où ont été retrouvés les tronçons des colonnes du péristyle, dont les bases étaient éloignées l'une de l'autre, de deux mètres et vingt centimètres[1]. A droite, sous le sol, à une profondeur d'environ trois mètres, nous avons retrouvé le front du mur principal, terminé au Nord par une assise en pierres de taille, avançant en saillie sur la façade principale de sept centimètres, et de soixante sur la partie nord du bâtiment. Cette forte avance, de ce côté, semblerait prouver qu'elle servait de base à un pilastre, dont nous n'avons plus cependant pu retrouver de vestiges.

A gauche, la même disposition existait; seulement comme, à deux mètres déjà, l'on se trouve dans les vignes, où la culture a nécessité l'extraction de toutes les pierres jusqu'au sol primitif, on ne reconnaît la trace des murailles que par leurs décombres. Les murs extérieurs mesurent quatre-vingt-quinze centimètres d'épaisseur; ceux de l'intérieur du bâtiment en mesurent soixante-quinze et quatre-vingts. Nous trouvons, comme dans plusieurs constructions de Pompeji, un long corridor, qui, à

1. Pl. I.

droite, présente plusieurs ramifications de murs que nous n'avons pu retrouver sur la gauche, soit qu'en effet il n'en ait jamais existé là, soit que les propriétaires du champ en aient tout à fait anéanti les traces. Je suis d'autant plus porté à le croire que, même dans la partie des fondations les mieux conservées de la droite, nous avons tout à coup perdu les vestiges des murailles que nous n'avons pu indiquer par des points sur le plan, qu'en sondant le terrain, et en suivant les traces de celles auxquelles elles devaient aboutir. Dans la partie que nous avons retrouvée à l'Est et au Nord, le mur, à l'extérieur, était revêtu de petits moellons équarris et piqués, posés par couches horizontales, et reliés par des joints en ciment, formant des bourrelets réguliers demi-cylindriques d'environ quinze millimètres d'épaisseur. C'est dans le corridor, qui ne mesure pas moins de dix-sept mètres et quarante centimètres de long, sur deux mètres et vingt centimètres de large, que nous avons pu recueillir le plus grand nombre de petits cubes noirs et blancs de mosaïque, dont nous n'avons, malheureusement, pu retrouver aucun assemblage qui en indiquât le dessin. Nous avons été plus heureux pour les revêtements des murs qui, d'après les spécimens recueillis, ont été exécutés par les mêmes procédés techniques, que ceux que M. le professeur Overbeck, de Leipzig, nous a fait connaître pour les panneaux des murs peints de l'antique Pompeïa[1]. Comme lui, dans cette ville, si célèbre par ses ruines, nous pouvons, ici, admirer avec quel art les couches de chaux, mêlée de pouzzolane, étaient successivement appliquées sur le mur à une épaisseur remarquable, et avec quelle solidité était appliquée, par-dessus, une seconde couche de mortier, revêtue d'une couche d'à peine trois millimètres d'épaisseur formant stuc, sur lequel s'appliquaient les couleurs qui décoraient les divers panneaux des appartements. Le rouge surtout a conservé un éclat que les quinze siècles qui se sont écoulés, depuis la destruction du bâtiment, n'ont pu altérer. Les couleurs employées pour les panneaux, outre le rouge à bordure blanche et noire, sont le blanc à filets rouges et à bordure verte, ou le blanc à filets verts et bordure rouge, le vert, le noir, le blanc, simultanément employés dans la décoration de l'appartement[2]. On ne peut remuer le sol, sur toute la surface du bâtiment, sans rencontrer des morceaux plus ou moins bien conservés de ces divers revêtements, dont aucun fragment n'accuse la moindre gerçure. C'est dans une des pièces de droite, que, à côté du mur fermant le corridor qui conduisait à l'atrium, a été découvert le fragment de l'aigle dont j'ai parlé[3]. Que de richesses artistiques, quelle

1. Overbeck, *Pompeji in seinen Gebäuden, Alterthümern und Kunstwerken*, p. 381.
2. Pl. I et II. — 3. Pl. III.

richesse de céramique (à en juger par l'innombrable quantité de vases et d'amphores brisés qui jonchent le sol, ou se retrouvent dans son sein) ont dû périr, à la suite de la destruction du lieu, par l'ignorance et par l'incurie de ceux qui les ont les premiers retrouvées! Le cultivateur, auquel appartient un des champs sur lesquels s'étendirent nos recherches, a longtemps conservé un dénare de Constantin dont il me fit la description, et qui, trouvé dans ces ruines, nous prouve que, du temps de cet empereur, l'établissement du Schimmelrain existait encore. Autour de la partie retrouvée de la *villa*, s'étendaient d'autres bâtiments, et sans doute des dépendances très-considérables, à en juger par les ruines que l'on rencontre sous le terrain qui s'étend de ce point culminant de la colline jusqu'au delà du chemin vicinal qui conduit de Hartmannswiller à Bollwiller. A cinq mètres du mur postérieur qui se prolonge au Nord, en dépassant le carré long que nous avons fouillé, se montre encore, à dix centimètres sous le sol, une aire en béton, de plus de quinze centimètres d'épaisseur, qui n'est que la couche inférieure d'une mosaïque que la charrue a enlevée. Elle recouvre encore un espace de trois mètres de long sur deux mètres et demi de large. Nul doute que, dans cette direction, ne se soit élevée, en angle avec le bâtiment d'entrée, une autre aile de bâtiment, à laquelle appartenait l'appartement que cette mosaïque décorait. Toutes les pierres de fondation en ont été enlevées, au dire même du propriétaire.

Dans l'enceinte que nous avons fouillée, comme dans toutes les parties qui l'avoisinent, ont été retrouvées en masse des tuiles à rebords, dont quelques-unes sont presque intactes, malgré les chocs nombreux que la charrue leur a fait subir. Nous avons aussi retrouvé des briques à parquet, d'une remarquable épaisseur, dont quatre réunies formaient un cercle parfait. D'autres carrelets, dont nous avons pu réunir quelques morceaux, devaient en remplir les joints.

Ces débris, répandus sur toute la surface du Schimmelrain, peuvent, à défaut des fondations, détruites pour la fertilisation du terrain, attester l'importance de ce lieu dans l'antiquité romaine. Indépendamment de la voie principale que j'ai signalée, existait encore un autre chemin, qui le reliait sur le sommet des collines, dont le Schimmelrain forme un des derniers gradins, et où l'on en retrouve quelques vestiges. Malheureusement, aucune inscription n'est venue nous apprendre le nom de la localité. Il semble que le génie qui y présidait, pleurant sur sa destinée, ait voulu jeter sur elle un linceul qu'il ne nous a été permis de soulever qu'en partie.

MAX. DE RING,
secrétaire de la Société.

L'OCHSENFELD.

SES ANTIQUITÉS, SES TRADITIONS.

En l'an 58 avant Jésus-Christ, César était à Besançon, s'apprêtant à attaquer Arioviste ; ses soldats tremblaient d'aller se mesurer avec les Germains qu'on leur avait dépeints si forts, si redoutables. Le futur dominateur des Gaules était lui-même inquiet, le pays était nouveau pour lui, aussi s'avança-t-il lentement, évitant les défilés et les pays couverts. Après sept jours de marche, distance qui nous sépare de Besançon, il arriva dans une grande plaine, son front dut alors se rasséréner, son visage s'épanouir; après une semaine de marche par un pays accidenté, poussant devant lui ses bataillons que les ondulations du terrain lui faisaient à chaque instant perdre de vue, il dut, en les dominant enfin tous du regard, s'arrêter un instant, et se tournant vers ses secrétaires, à cheval comme lui, leur dicter ces mots que les commentaires nous ont conservés: *Erat planities magna et in ea tumulus terreus satis grandis.*[1]

Cette *planities magna*, c'est cette vaste plaine qui s'étend de la Doller à la montagne, qui commence à Thann et se perd au delà de Wittelsheim; le *tumulus terreus*, c'est le Kallberg, ce mamelon terreux, cette dernière colline que vous franchissez quand vous venez de Belfort: au Sud elle domine les plaines onduleuses du Sundgau, au Nord l'espace qui la sépare de la montagne.[2]

Cette plaine elle-même, vous l'avez déjà nommée, c'est l'Ochsenfeld et son attenant le Lügner, dénominations modernes relativement à César et à Arioviste.

La bataille eut lieu; 80,000 barbares y mordirent la poussière ou furent mis en déroute. César les poursuivit jusqu'au Rhin. Mais tous n'ont pas été précipités dans le fleuve; des fosses communes ont dû recevoir bien des vaincus et bien des vainqueurs. Puis César parle de ses deux camps, d'un grand et d'un petit, enfin il mentionne le camp d'Arioviste.

Des recherches nombreuses et persévérantes pour découvrir ces fosses communes, ces camps, n'ont pas encore abouti à un résultat.

1. Com. de César, livre I.

2. M. de Gœler, *Cæsars gallischer Krieg*, Stuttgart, 1858, place ce *tumulus terreus* sur la rive droite de la petite Doller. D'autres évitent la difficulté en ne s'en occupant pas.

Toutefois, il existe au ban de Vieux-Thann une enceinte de 200 mètres de longueur sur 140 de largeur. Deux entrées, vis-à-vis l'une de l'autre, l'une à l'Orient, l'autre à l'Occident, y donnent accès, tandis que les sillons y courent du Sud au Nord; cette enceinte surveille d'une part la route de Bar-le-Duc à Bâle, et d'autre part la route de Porrentruy aux Vosges, la *via ad Leucos*. C'est une propriété communale de 4 hectares 7 ares 50 centiares; le gibier y abonde, ce qui la fait appeler Thiergarten.

Ce camp, Messieurs, ne peut remonter qu'à une époque reculée. Vous ne pensez pas qu'on puisse l'attribuer au Dauphin, qui s'en vint, à son retour de Saint-Jacques (25 août 1444), tenir garnison dans nos villes, au grand déplaisir du roi des Romains et sans doute aussi de la population;[1]

Aux Suisses, qui se contentèrent de planter leurs étendards sur l'Ochsenfeld et d'y attendre l'ennemi qui ne vint pas;[2]

Aux Rustauds qui ne firent que passer pour aller se faire battre devant Wattwiller;[3]

A Wolfgang des Deux-Ponts, qui y campa le 17 mars 1569 avec les 16,000 hommes qu'il conduisait au secours des protestants de France;[4]

Ni aux Suédois, dont les faits et gestes nous sont parfaitement connus;[5]

Ni à Charles de Lorraine ou à Bernard de Weimar qui se tenaient le premier à Thann, le second à Colmar, avant d'en venir aux mains, le 15 octobre 1638;

Ni à Kléber, qui ne se présenta sur notre plaine que pour se faire reconnaître adjudant-major dans le bataillon du Haut-Rhin;[6]

Ni à Soult, qui ne fit qu'y exercer les volontaires de la République;

Ni enfin à Wellington, ni à lord Raglan, qui ne firent que passer une revue.[7]

Ne pourrions-nous pas rattacher avec un peu plus de certitude aux conséquences de la rencontre de César et d'Arioviste la nécropole de Reiningen? Ce champ des morts, qui se compose encore à l'heure qu'il est de vingt-huit tumulus, est placé au Nord et à 2 kilomètres de ce village. Tout

1. Laguille donne la liste des garnisons que tint le Dauphin dans le Haut-Rhin.

2. *Der Bere zoch mit Schalle*
Ueber das Ochsenveld. — (Graff, *Geschichte der Stadt Mülhausen*, t. Ier, p. 235.)

3. 1525.

4. Duvernoy, Éphémérides de Montbéliard, p. 85.

5. Bataille de Wattwiller, 2 mars 1634.

6. 1793.

7. 17 septembre 1816.

récemment on en a fouillé trois des plus grands. Le premier, situé au canton Niederholtz, dans la forêt de M. Haas, de Pfastadt, n'a produit qu'un petit morceau de poterie, des cendres et du charbon. Le deuxième, situé dans la propriété d'un nommé Ludolphe, nous a donné un collier en bronze d'une extrême simplicité, deux dents de femmes ou d'enfant, un crochet en fer d'une parfaite conservation, beaucoup de débris de poterie, de cendres, de charbon et de bois de chêne scié, non carbonisé. Le troisième tumulus, situé dans la forêt communale de Reiningen, appelé Nonnenbruch, nous a fourni un très-beau collier en bronze, la pointe d'un couteau, un anneau en fer, et un os d'un animal de grande dimension, d'un cheval peut-être. Dans ce tumulus il y avait un cercle de 3 mètres de diamètre, composé d'un simple lit d'assez gros cailloux de la plaine placés de champ.

Nous ne gagnerons rien à répéter ici ce qui a été dit ailleurs de la route romaine de Schweighouse à Wittelsheim[1], de la voie des Leuciens et de celle des Vosges. En entrant à Uffholtz la voie vosgienne franchit un cours d'eau qui a conservé sa dénomination celtique d'Ellbach. A 10 mètres de là, en amont, sur la rive gauche de ce ruisseau, existe un tertre fait de mains d'hommes, de plus de 10 mètres d'élévation et de plus de 40 mètres de diamètre. Ne serait-ce pas le cas de le fouiller? Moyennant 100 francs et la réparation de ses outils, un ouvrier mineur le percerait en y pratiquant une galerie d'un mètre de largeur et d'un mètre et demi de hauteur.

Plus loin, en suivant la voie des Vosges, ou la route de Cernay à Soultz, on arrive au pied du Hartmannswillerkopf, limite extrême qu'atteignent les meilleures longues-vues placées sur la plate-forme de la cathédrale de Strasbourg, ainsi qu'il est facile d'en faire l'expérience. On a trouvé en 1852, sur le sommet de cette montagne, au canton de Fitze-Thanne[2], un amas assez considérable de roches frittées qui paraissent être les restes d'une station télégraphique. J'ignore si l'archéologie connaît

1. Topographie des Gaules. — Revue d'Alsace, 1861, p. 101. — Nous avons fait fouiller la route de Schweighouse à Wittelsheim. Sa largeur est de 3 mètres, sa hauteur d'un mètre au-dessus du niveau de la plaine. Sa première couche *(stratumen)* a 25 centimètres d'épaisseur et est composée de gros cailloux de la Thur posés à sec sur le sol. La deuxième couche *(radus)*, qui se confond avec la troisième *(nucleus)*, a 50 centimètres. C'est un mélange de petits cailloux et de chaux. Enfin la superficie *(summum dorsum)* semble avoir été formée de galets de la grosseur d'un œuf. En maint endroit le revêtement en gazon de son double talus est encore intact. Pendant que nous opérions, le tonnerre s'est mis de la partie et nous a chassés sous les grands arbres de la forêt; à notre retour le fouillis était blanc, tandis que les champs fraîchement labourés avaient pris une teinte rougeâtre.

2. *Thanne* — *Danne* — *Ton*, en celtique, montagne, d'où *Donon*.

d'autres monuments de cette espèce. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il a été démontré de la manière la plus péremptoire par le comité de géologie de la Société industrielle de Mulhouse[1], que ces roches ne sont pas du domaine de la géologie. Elles sont trop éloignées de tout centre de population pour qu'on puisse y voir des restes de feux de joie, et trop considérables, eu égard à la constitution porphyrique de la montagne, pour qu'on puisse les attribuer à un incendie de forêt. Ce ne sont pas non plus les ruines d'un manoir féodal ou d'une habitation quelconque.

Le pied de cette montagne porte le nom de Lewald ou de Seewald qui pourrait dériver de *Sigwaldi mons*[2], avec d'autant plus d'apparence de raison que le Lewald n'est qu'à 4 kilomètres nord environ du *Lügner*. Ce canton de terre, prés et pâturage, comprend suivant le cadastre:

Dans la banlieue de Wattwiller	216h	77a	10c
Dans celle d'Uffholtz	51	16	10
Ensemble	267	93	20

Soit en mesure locale 75 arpents[3] environ.[4]

Remontons le canal des usines pour signaler sur sa rive gauche le jardin de M. Gros, où se trouvaient, dit M. Schweighæuser, quelques tumulus qui ont été défoncés en 1836 et qui ont produit des armes et des ossements.

Nous voilà de retour sur l'Ochsenfeld, la terre par excellence des légendes, la *planities magna* des Commentaires.

Son nom provient d'une importante foire de bestiaux qui était fréquentée par les Bourguignons, les Comtois, les Lorrains, etc., etc. et qui faisait entrer jusqu'à 400 reichsthaler dans la caisse de l'ohmgeld de Cernay, à cause du vin qu'y consommaient les étrangers[5]. Il est possible que ce nom d'Ochsenfeld se soit enté sur celui de Lügner qui, avant l'établissement de la foire en question, aurait compris toute l'ancienne *planities magna*.

1. Rapport de M. Joseph Kœchlin-Schlumberger, lu à la séance du 25 août 1852, p. 17 du bulletin. On lit à la fin du livre II des Commentaires : *Celeriter, ut ante Cæsar imperaverat, ignibus significatione facta, ex proximis castellis eo concursum est.* — La lumière, comme on le sait, traverse l'espace avec la vitesse prodigieuse de 70,000 lieues par seconde.

2. Si Schœpflin avait connu ce lieu, aurait-il écrit : *Quod si Sigwaldi mons, quem Nithardus indicat, vetus nomen suum, vel saltem vestigia ejus retinuisset, lis decisa. (Alsatia illustrata.)*

3. L'arpent se compose, d'après la mesure locale, de 36 ares.

4. M. de Golbéry dit que la tradition place des tumulus sur l'Ochsenfeld. — Schœpflin-Ravenèz, t. II, p. 62. — Cette allégation a trait, sans doute, à des inégalités de terrain qui se trouvent ou se trouvaient encore naguère sur le Lugner.

5. Mémoire sur l'Alsace, dressé par ordre de Colbert de Croissy en 1656 et 1657.

Digitized by Google

Nous tenons pour constant qu'il s'y est produit de nos jours des effets non équivoques de mirage. Vous n'ignorez pas qu'il existe de vastes souterrains dans les profondeurs de cette plaine, que des bataillons entiers d'hommes bardés de fer y dorment depuis des siècles, qu'à certaines heures de la nuit ces preux des temps anciens se lèvent et font le tour de l'Ochsenfeld ayant à leur tête le prince Charles, *der Prinz Karl*. L'Ochsenfeld a été le théâtre d'un de ces crimes qui crient vengeance au ciel; Dieu, dans sa juste colère a entr'ouvert les entrailles de la terre et y a précipité ceux qui s'en sont rendus coupables. La discorde règne néanmoins encore parmi les hommes et il se livrera encore une bataille dans ces vastes plaines, mais ce sera la dernière, le monde aura existé.[1]

Mais quel est ce crime odieux qui crie vengeance au ciel? La tradition ne le précise pas. Aucuns cependant disent que les soldats du prince Charles, enivrés de victoires, ne trouvant plus d'ennemis à combattre, osèrent tourner leurs armes contre Dieu lui-même et lancèrent leurs flèches au ciel.

Ne trouvez-vous pas, Messieurs, entre cette légende et l'histoire de la trahison des enfants de Louis le Débonnaire, une certaine analogie. Les scènes auxquelles le peuple venait d'assister ont sans doute vivement frappé son imagination. Il a dû conserver longtemps le souvenir de la présence en ces lieux, de ce vieil empereur, de ces rois, de ce pape, de ces évêques et de ces armées prêtes à en venir aux mains. La mémoire de ces faits a dû se perpétuer de générations en générations et arriver jusqu'à nous, vague et indécise, comme nos traditions. Mais aussi, comment expliquer la défection de ces soldats qui passèrent comme un torrent d'une armée dans une autre et cela en une seule nuit. La veille deux armées étaient en présence prêtes à combattre, le lendemain il n'y en avait plus qu'une, évidemment le Dieu des batailles s'en était mêlé et avait entr'ouvert le sol pour y précipiter les soldats rebelles, les parjures à leurs serments. Et quelle était la cause de ces désordres, et des malheurs dont souffrait le pauvre peuple? Évidemment c'était le prince Charles, Charles le Chauve, à qui on ne pouvait donner de couronne, qu'en démembrant de nouveau l'empire de Charlemagne.

Mais les choses ne se seraient pas passées d'une manière si fantastique

1. Les annales de saint Bertin disent que la trahison des fils de Louis le Débonnaire eut lieu dans un champ qu'on appelle *Rothfeld*. L'oxyde de fer étant la matière colorante la plus abondamment répandue sur la surface du globe, il en résulte qu'on trouve partout des synonymes de Rothfeld. Nous avons en effet des rouges terres, des rouges champs, des rouges étangs, rouges monts, *rothe Ackern*, *rothe Rain*, *rothe Berg*. En particulier, nous avons à Uffholtz der *rothe Pfad*, *rothe Gass*; à Wattwiller, un *rothe Wase*; à Wittelsheim, un *roth Scheur*. On peut faire un pareil raisonnement pour les *roth Läublen*. Nous trouvons en effet des *roth Läublen* dans les banlieues de Hirtzfelden, de Housen, de Berrwiller, etc. -- Mais ce mot ne signifierait-il pas plutôt *prétoire*, *Rath*, *Laub*?

disent les esprits forts: on aurait réuni, bel et bon, à Roderen une espèce de haute cour de justice, *ein hoch Gericht*, on y aurait traduit le coupable, on l'aurait condamné, attaché sur un char attelé de deux bœufs et conduit dans l'intérieur du royaume.[1]

Quoi qu'il en soit, le souvenir du prince Charles et de son armée est resté vivace parmi nous. Quand un homme passe de vie à trépas, on dit qu'il est allé rejoindre les soldats du prince Charles; ceux de Cernay, disent les sobriquets populaires, sont des chevaliers de l'Ochsenfeld, *Ochsenfeld-Ritter*. Quand on a trouvé en 1852, en creusant le réservoir des usines, quelques débris d'armes, le bruit a immédiatement couru que c'était l'armure du prince Charles qu'on venait de découvrir.

Si les traditions sont à l'histoire ce que la poésie est à la réalité, les légendes méritent d'être conservées, comme les ruines qui couronnent nos montagnes. C'est le but que je me suis proposé, tout en soumettant à vos doctes appréciations les antiquités de la plaine de Cernay et les événements historiques qui l'ont illustrée.

2. Nous passons sous silence les traditions de l'Ochsenfeld qui ont déjà été recueillies. — *Die Sagen des Elsasses, von August Stœber*, Saint-Gall, 1851, p. 43-44. — *Elsæssische Neujahrsblætter*. Bâle, 1844, p. 177. — Revue d'Alsace, 1860, p. 177. — Nous n'avons jamais entendu raconter la légende de Barberousse que renferme le livre des *Sagen*. Le *Bibelestein* qu'il indique, existe; c'est sur cette roche, à peine dégrossie, que monte le prince Charles et déploie son étendard, pour rappeler dans leurs sombres demeures ses soldats attardés. —

Un jour, deux soldats du prince Charles rencontrèrent dans la plaine un homme qui s'en retournait chez lui : « Dans quel siècle sommes-nous? » et sur sa réponse; « Rentrons dans nos souterrains, nous en avons encore pour bien des siècles. »

Un jour, la fille d'un boulanger de Cernay, se rendant au marché de Thann, la tête chargée d'une corbeille de petits pains, rencontra, chemin faisant, un beau chevalier qui lui acheta toute sa provision qu'il paya en monnaie depuis longtemps hors de cours. Cette rencontre se renouvela souvent, au grand avantage des affaires du boulanger. Mais un jour les compagnes de la boulangère voulurent la suivre; le chevalier ne revint plus.

C'est ce thème si simple qui a inspiré au pseudonyme Eichborn et à M. Ravenèz la nouvelle *Das Bæckermædchen von Sennheim*, la fille du boulanger.

LE CIMETIÈRE FORTIFIÉ DE DÖRRENBACH.

Le village de Dörrenbach, solitairement couché au pied de la montagne, et dans une petite vallée pleine d'ombre et de fraîcheur, est à environ 10 kilomètres de Wissembourg. Pour y arriver, on suit la route de Landau; d'un côté, un vignoble superbe s'étend au loin, en escaladant les contre-forts de montagnes situées au midi; de l'autre, l'œil découvre, à perte de vue, les riches plaines du Palatinat, — cette Lombardie du Nord, — et se repose complaisamment, à l'horizon, sur les vertes cimes de la Forêt-Noire. A deux lieues de Wissembourg, on quitte la grande route pour s'enfoncer dans la vallée au fond de laquelle se trouve Dörrenbach. Un guide vous y conduit en murmurant: rassurez-vous, ce guide est un joli ruisseau, la Dürr, qui roule son filet de cristal sur un lit de verdure et de fleurs.

Le village, — sauf deux ou trois maisons qui sont situées en face des remparts du cimetière, et dont les poutres, grossièrement sculptées, attestent l'antique origine, — le village, n'a de pittoresque que sa situation au fond des montagnes, et de vraiment intéressant, que son église et son cimetière fortifiés.

On a pu voir, dans le croquis et le plan que j'adresse au comité, que ce monument historique est, en partie du moins, parfaitement conservé. Il se composait d'une enceinte carrée, flanquée de tours, au centre de laquelle se trouvaient l'église et le cimetière. La façade inférieure qui regarde le village, et dans laquelle se trouve percée la porte d'entrée, ainsi que les deux tours qui la flanquent, sont en parfait état de conservation. Mais des deux tours qui étaient adossées à la montagne, à l'autre extrémité de l'enceinte, l'une, celle du nord-est, est en partie détruite, l'autre, celle du nord-ouest, a complétement disparu; enfin, l'enceinte elle-même, du côté nord, a été presque totalement rasée. Quant à l'église, elle a été parfaitement restaurée, et sert aujourd'hui encore d'église paroissiale à la commune de Dörrenbach.

Il serait, je crois, assez difficile, en l'absence de tout document positif, d'assigner une date certaine à l'origine de cette forteresse. Toutefois, si l'on considère que sa construction n'atteste aucune préoccupation des armes à feu dont l'usage n'a pénétré, dans la vallée du Rhin, que dans les premières années du quinzième siècle, et que les parties saillantes de l'église, telles que le clocher, depuis la base jusqu'à la toiture, et la petite tour servant de fanal, portent évidemment le cachet des constructions de la

fin du quatorzième siècle; si, d'autre part, il est certain que la construction de l'église a dû précéder celle des remparts et des tours; si enfin on se rappelle que c'est vers le milieu du quinzième siècle qu'ont commencé les guerres sanglantes, les incendies, les bouleversements politiques dont cette partie du Palatinat a été si longtemps le théâtre, — il sera permis de penser, avec quelque apparence de raison, que les remparts et les tours ont dû être construits pendant les dernières années du quatorzième siècle, ou, au plus tard, pendant les premières années du quinzième siècle.

Je me suis livré, avec l'ardeur d'un néophyte, à de vaines recherches pour obtenir de l'histoire quelques faits intéressants à rapporter concernant le castrum féodal de Dörrenbach. De guerre lasse, je m'étais rabattu sur la légende et la tradition populaire, espérant obtenir de l'une ou de l'autre quelque récit qui valût la peine d'être conté. Mais, hélas! la légende s'est envolée à tout jamais sans laisser trace de son passage. Quant aux traditions des braves habitants du village, elles n'ont rapport qu'à la culture de leurs vignes et ne s'intéressent qu'aux débouchés des produits de leurs vignobles; leurs archives embaument leurs caves, et lorsqu'on les interroge sur leur passé en leur montrant du doigt leur cimetière fortifié, ils ouvrent la bouche toute grande, lèvent les épaules comme gens à qui l'on parlerait chinois, et finissent par faire, avec gravité, un éloge pompeux de leurs vins. Dörrenbach fait la joie des ivrognes et le désespoir des archéologues.

J'étais honteux vraiment de ne pouvoir, à l'instar des vrais antiquaires, joindre à mon dessin et à mon plan la moindre notice historique encore inédite, et j'hésitais presque, par ce motif, à en donner communication, lorsque j'ai eu l'idée de m'adresser à notre savant et modeste professeur du collége de Wissembourg, M. Rheinwald, à la bienveillante charité duquel je dois les renseignements historiques suivants. Il a bien voulu me les transmettre écrits de sa main; je les copie ci-après, presque textuellement.

Le village de Dörrenbach faisait partie de la communauté du château de *Gutenbourg*.

Ce château fort, dont les ruines s'élèvent sur une montagne de forme conique entre Wissembourg et Bergzabern, doit probablement son nom à une dame noble, appelée *Guda* ou *Gutta*, et se trouve mentionné en l'année 1150, dans un titre de l'abbaye d'Eusserthal où figure Langolf de *Gudenburc*, homme noble, *vir ingenuus*. La seigneurie, impignorée par l'Empire aux comtes de Linange, fut encore engagée, en 1330, pour 6,000 marcs d'argent, avec Germersheim, Trifels et Neucastel, par l'empereur Louis de Bavière, aux fils de son frère Rodolphe, comtes palatins. Le rachat se fit en 1378, du consentement de Charles IV, pour 40,000 florins.

L'année suivante, la moitié des châteaux de Gutenbourg, de Falkenbourg et de Minfeld et les trois quarts des villages qui en relevaient, furent rendus aux Linange en sous-fief, au prix de 30,000 florins. Cet état de choses se maintint à peu près jusqu'à l'an 1463.

A partir de cette époque, la seigneurie se trouva partagée entre les électeurs palatins et les ducs de Deux-Ponts, nonobstant les réclamations des Linange, qui ne renoncèrent à leurs prétentions qu'en 1506.

La branche électorale s'étant éteinte en 1559, sa part échut aux familles de Deux-Ponts et de Veldenz, en vertu d'un pacte conclu à Heidelberg, six ans auparavant. Ceux-ci disparurent à leur tour, en 1694, et leur héritage fit naître, entre les princes palatins, de longues querelles qui ne se terminèrent qu'en 1733. Christian III, de Birkenfeld, nouveau duc de Deux-Ponts, devint seul maître du beau domaine dont il n'avait jusqu'alors possédé qu'une partie.

La guerre de 1504, dans laquelle Alexandre, duc de Deux-Ponts, lança sur le sud-est du Palatinat, les hordes du *Westrich* et du *Hundsrück*, ne resta pas étrangère à la terre de Gutenbourg. — La révolte des paysans, en 1525, y exerça de nouveaux ravages et entraîna probablement la chute du vieux manoir : c'est du moins ce que semble attester la construction du tribunal criminel (*Blutgericht*) de Dörrenbach, entreprise en 1528. En tout cas, il dut achever de périr entre 1680 et 1690, époque où le général français, baron de Montclar, détruisit tout ce qui subsistait encore de forteresses féodales dans la Basse-Alsace. Les biens qui dépendaient du château, formèrent, jusqu'à la Révolution, le bailliage bipontin de Gutenbourg divisé en deux *communautés* (*Gemeinschaften*), l'inférieure comprenant Candel, Minfeld, Niederotterbach, etc., — la supérieure, renfermant Oberotterbach, Dörrenbach, Rechtenbach et Münchweiller.

Après la destruction du château fort de Gutenbourg, le village de Dörrenbach avait dû acquérir une certaine importance au point de vue de la défense de la seigneurie. Le cimetière, théâtre de sanglants combats, en 1460, était flanqué de quatre tours, dont deux existent encore ; elles servaient de prisons et de lieux de torture. Avant la Révolution, les frais d'entretien de la première étaient à la charge de la *communauté supérieure ;* ceux de la seconde incombaient à la *communauté inférieure.* Près du cimetière s'élevait le bâtiment où le tribunal criminel tenait ses séances et dont la destination était indiquée par un glaive sculpté sur la colonne d'entrée de droite. Le carcan des condamnés était fixé au coin de la maison commune, édifiée en 1590. Enfin, une galerie souterraine de communication conduisait, dit-on, du cimetière à la chapelle Saint-Nicolas, située au pied du château.

Telle est, en peu de mots, l'histoire du village de Dörrenbach et du châ-

teau dont il faisait partie. A cette histoire générale, se rapporte un fait assez curieux.

En l'année 1460, l'électeur palatin, Frédéric I^er^, connu par son ambition, ses talents militaires et sa haute intelligence politique, se trouvait en état d'hostilité avec son cousin Louis le Noir, duc de Veldenz Deux-Ponts. Ces hostilités, qui duraient depuis 1455, eurent des suites fâcheuses pour une partie de la Basse-Alsace. Après avoir pillé et incendié Candel, les troupes palatines, renforcées de Suisses et d'une multitude de paysans des environs de Lichtenberg, de Haguenau et de Wissembourg, se jetèrent, au mois d'avril 1460, sous le commandement du bailli de Germersheim, sur le village de Dörrenbach, dont elles convoitaient les provisions de vin.

Les habitants se défendirent avec opiniâtreté dans le cimetière fortifié, qui présentait l'aspect d'un camp retranché et où avaient été mis en sûreté les produits du vignoble. Obligés de se retirer avec leurs chariots vides, les assaillants se consolèrent de leur échec en livrant aux flammes une partie du village et plusieurs maisons d'Oberotterbach et de Rechtenbach. Alors commença une guerre de représailles qui dura plusieurs mois. L'électeur palatin s'empara du cimetière de Dörrenbach, qui se rendit au mois d'août de la même année, et pas un village de la seigneurie de Gutenbourg ne fut épargné. D'autre part, les représailles suivaient leur cours. Au mois d'octobre, on surprenait Schweigen pour en vider les caves. Le calme ne se rétablit qu'en 1461, et pour peu de temps.

Je n'ajouterai rien à ces détails historiques. Cependant, qu'il me soit permis, avant de finir et de quitter le village de Dörrenbach, de consacrer quelques lignes à la chapelle de *Kolmerberg*, située au sommet de la montagne qui domine le village, célèbre lieu de pèlerinage mentionné l'an 1470 sous les noms de *Celborn* (fontaine de la cellule) et de *Kohlbrunn*, d'où *Kohlbrunnberg* et *Kolmerberg*. Complétement dévasté par les Suédois, en 1632, le modeste sanctuaire dédié à Notre-Dame de Bon-Secours ne se releva de ses ruines qu'en 1719. Il fut agrandi en 1745 et enrichi en 1786 de peintures (stations) assez remarquables qui disparurent pendant la Révolution avec d'autres objets précieux. La piété des fidèles lui rendit son premier lustre, et, depuis 1803, l'image de la Vierge, rendue à la vénération des pèlerins, voit affluer chaque jour une quantité de pieux visiteurs.

Wissembourg, le 23 juin 1862.

A. Stoffel,
juge au tribunal de Wissembourg.

ÉGLISES

DE SAINTE-MADELEINE, DE SAINT-LOUIS ET DE SAINTE-CATHERINE

A STRASBOURG.

Église et couvent de Sainte-Madeleine.

ÉGLISE.

Le terrain fut acquis et donné par la ville à une congrégation de Filles repenties en 1478.

L'église est à chœur voûté, avec contreforts extérieurs et nef à plafond plat sur murs unis.

L'entrée sans porche est surmontée d'une tourelle en pierre, à cheval sur le pignon ouest. (Fig. 1, 2, 3.)

Cette église est dans le style flamboyant simple de la fin du quinzième siècle.

Les moulures d'encadrement de la porte principale se relèvent en accolades au sommet de l'ogive.

Fig. 1. Fig. 2.

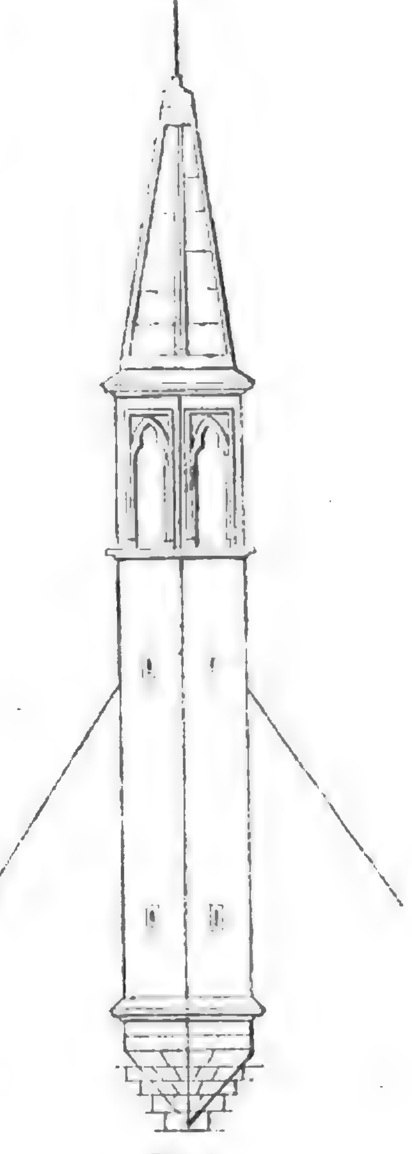

Fig. 3.

Le sommet de l'arc entre la nef et le chœur est ajusté de la même manière.

Dans les fenêtres de la nef et du chœur, quelques lancettes des claires-voies se terminent en accolades, d'autres en demi-cercles. En général, l'ogive s'aplatit et redevient demi-cercle, et la tendance du plein

cintre à supplanter l'ogive suit le mouvement inverse de ce qui eut lieu à la fin de l'époque romane.

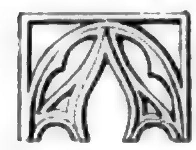
Fig. 4.

Dans la tourelle hexagonale à cheval sur le pignon ouest, les claires-voies sont à peu près demi-circulaires (Fig. 4.). Cette tourelle se reliant à la façade par une voussure en pierre a une flèche en pierre, à arêtes rectilignes d'un très-bon effet.

Dans le chœur les cinq claires-voies, chacune à trois lancettes, ont de beaux vitraux de couleur.

Celle du fond représente Jésus-Christ en croix entre sa mère et saint Jean. Sainte Madeleine embrasse les pieds du Sauveur. Dans le haut la date de 1481, fin du quinzième siècle.[1]

AMEUBLEMENT DE L'ÉGLISE.

Un des deux anciens autels latéraux, remplacé en 1845, était surmonté

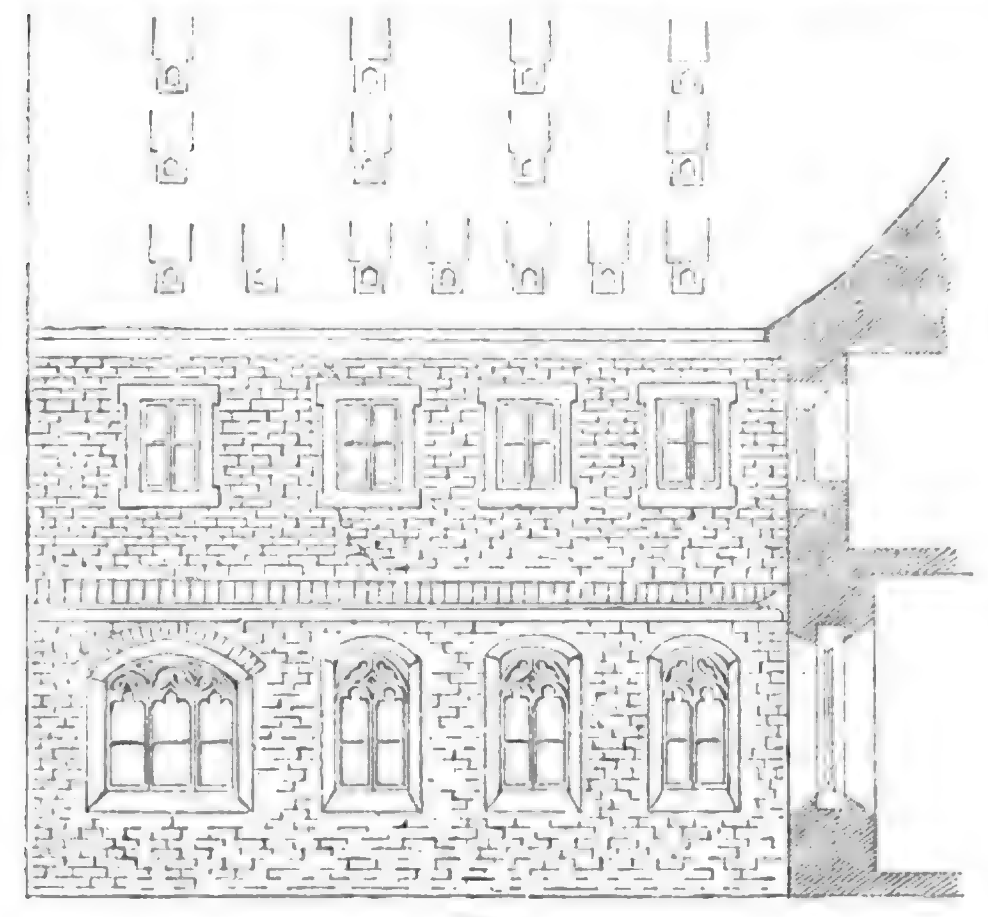
Fig. 5.

1. Voir la description de ces vitraux, par M. l'abbé Straub, dans le premier volume du Bulletin, p. 100 et suivantes.

d'un tableau représentant l'image de sainte Attale, dans lequel un ange tenait le modèle de l'église de Saint-Étienne, dont les ornements avaient passé à celle de Sainte-Madeleine. [1]

La tribune de l'orgue, portée par des colonnes doriques accouplées, le buffet d'orgue, le maître-autel, la boiserie du chœur, sont modernes.

La cuve en pierre des fonts baptismaux, de même que les deux autels latéraux actuels dans le style ogival, ont été faits en 1845.

Dans la sacristie un grand buffet en chêne peint à l'huile et bahut supérieur surmonté de quatre médaillons sculptés, style de Louis XV; dix-huitième siècle.

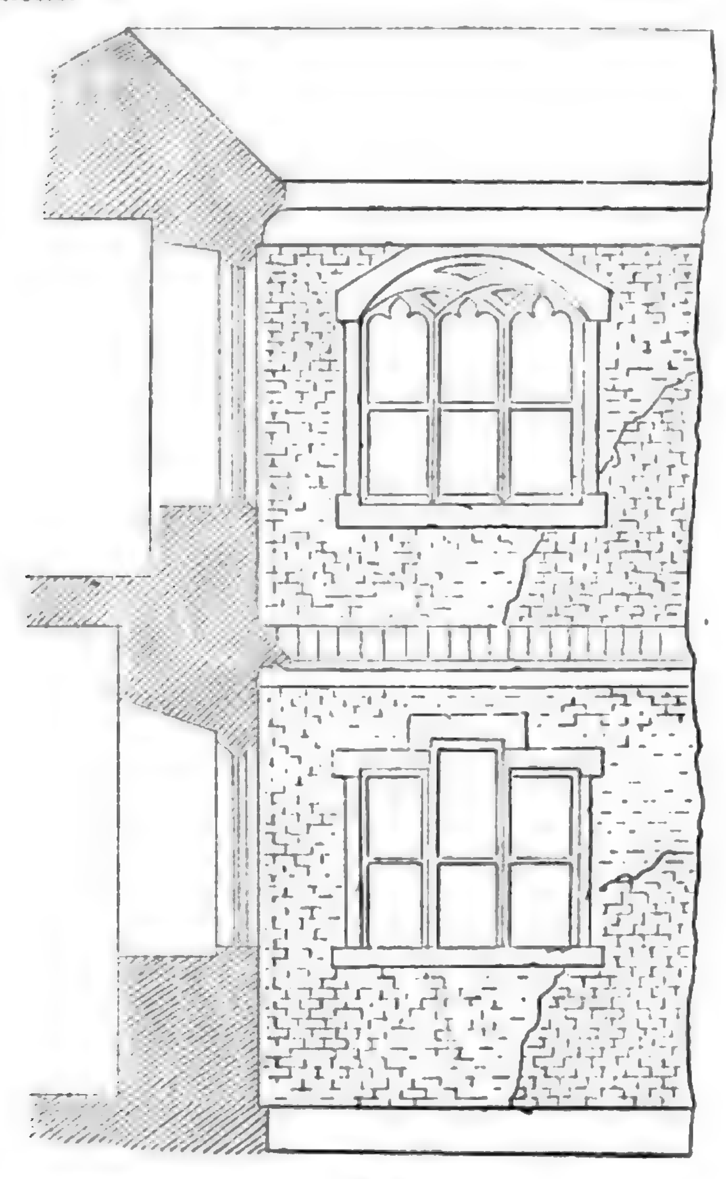

Fig. 6.

1. Ce tableau se trouve de nouveau à l'église de Saint-Étienne.

A gauche, sous la tribune, on a incrusté dans le mur le mausolée de J. Christophe Güntzer, syndic de la ville, qui prit part à la capitulation en 1681; fin du dix-septième siècle.

LE COUVENT.

Les anciens bâtiments claustraux situés au sud de l'église ont, jusqu'en 1835, servi de magasin d'équipements militaires. A cette époque ils furent transformés en hospice des orphelins. Les bâtiments ont conservé à peu près leur disposition primitive.

A droite, en entrant dans la cour, est un bâtiment ayant au rez-de-chaussée d'anciens arcs ogives en briques, très-bas et renfermant jadis les bûchers et hangars du couvent. (Fig. 5.)

Le jardin du cloître, contigu au côté droit de l'église, est bordé sur les trois autres faces de bâtiments à deux étages ayant au rez-de-chaussée des portiques avec grandes baies à deux meneaux et compartiment central plus élevé que les deux autres.

Les fenêtres de l'étage sont aussi à deux-meneaux, mais avec cintres surbaissés en maçonnerie et claires-voies en pierre. (Fig. 6.)

La façade sur le jardin, vers la rue Neuve, a au rez-de-chaussée des fenêtres pareilles à celles qui ont été décrites ci-dessus, mais l'une des salles a trois fenêtres ogivales à deux lancettes et claires-voies en pierre, encastrées dans des arcs surbaissés en briques.

Cette salle devait avoir une destination spéciale; c'était peut-être une salle capitulaire. Son plancher haut sur solives apparentes repose sur une sous-poutre portée par un pilastre en bois octogone. Des corbeaux et consoles en pierre sont encastrés dans les murs; le tout dans le style du seizième siècle. (Fig. 7.)

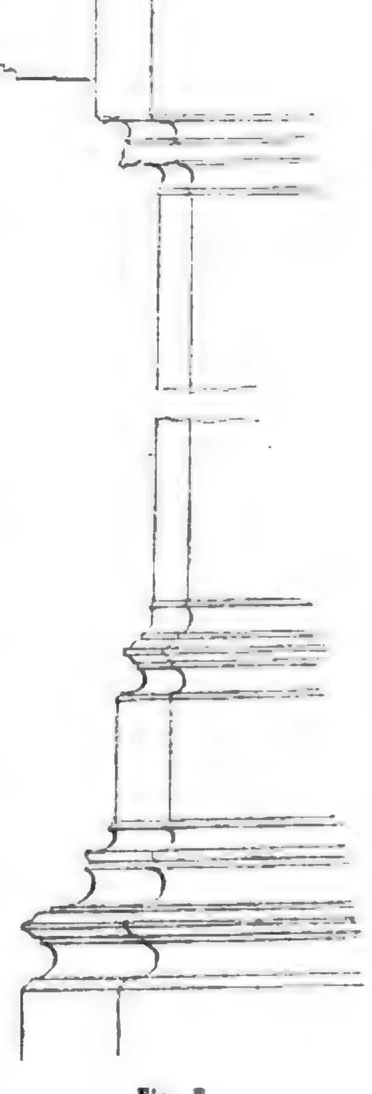

Fig. 7.

Dans plusieurs autres salles on a conservé de pareils supports en bois, avec leurs consoles en pierre et sous-poutres, mais les solivages ont été plafonnés. (Fig. 8.)

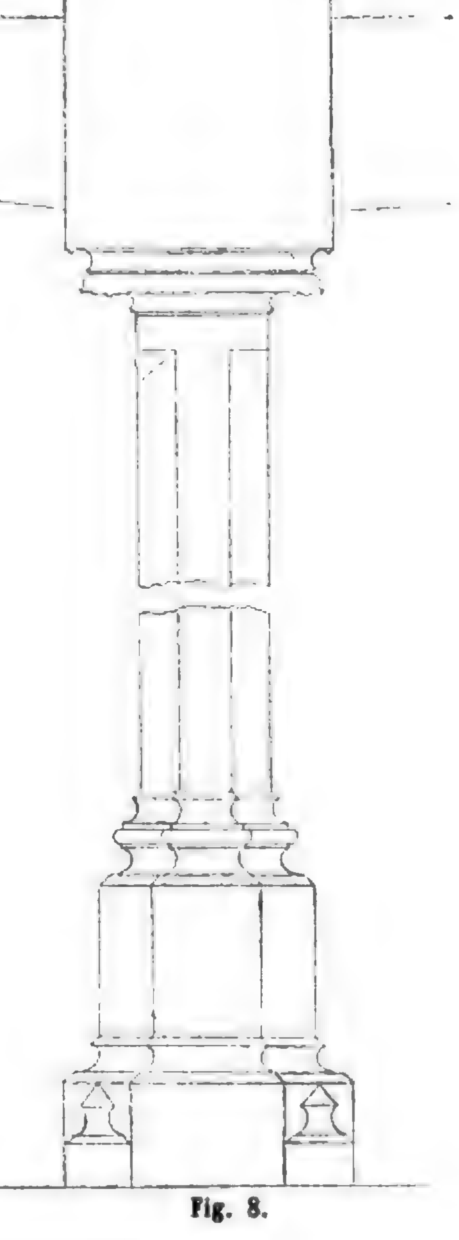

Fig. 8.

Avant les travaux de 1835 on voyait encore en place des cellules dont les murs et plafonds étaient revêtus de planches à joints, recouverts de lattes arrêtées par des voliges à découpures ogivales du dix-septième siècle. (Fig. 9, 10.)

Au rez-de-chaussée, dans l'angle d'un ancien réfectoire, on voyait au plafond une voûte en pendentif à six pénétrations surmontant une place dallée pour poêle. Près de là était un lavabo avec robinet, dont le réservoir devait être au premier étage, sur ladite voûte. (Fig. 11, 12.)

Toutes les lucarnes de ces bâtiments ont des ouvertures ogivales en maçonnerie.

Sur l'une des faces du cloître est la date de 1613, correspondant au style des constructions susdésignées des seizième et dix-septième siècles.

ACCESSOIRES DU COUVENT.

Dans les bureaux de l'administration de l'hospice des orphelins on conserve un ancien panneau en verres de couleur d'environ 0^{m},50 de côté, représentant les orphelins quêtant en ville, conduits par Hans Keller, *Waisenvater*, nommé en 1580. Le panneau porte la date de 1608.

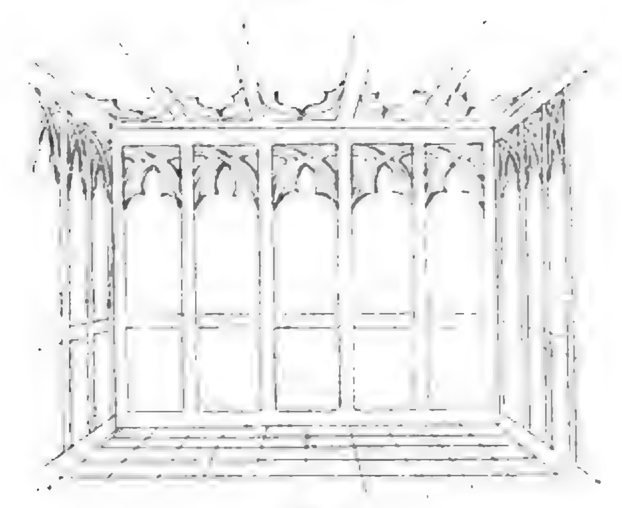

Fig. 9.

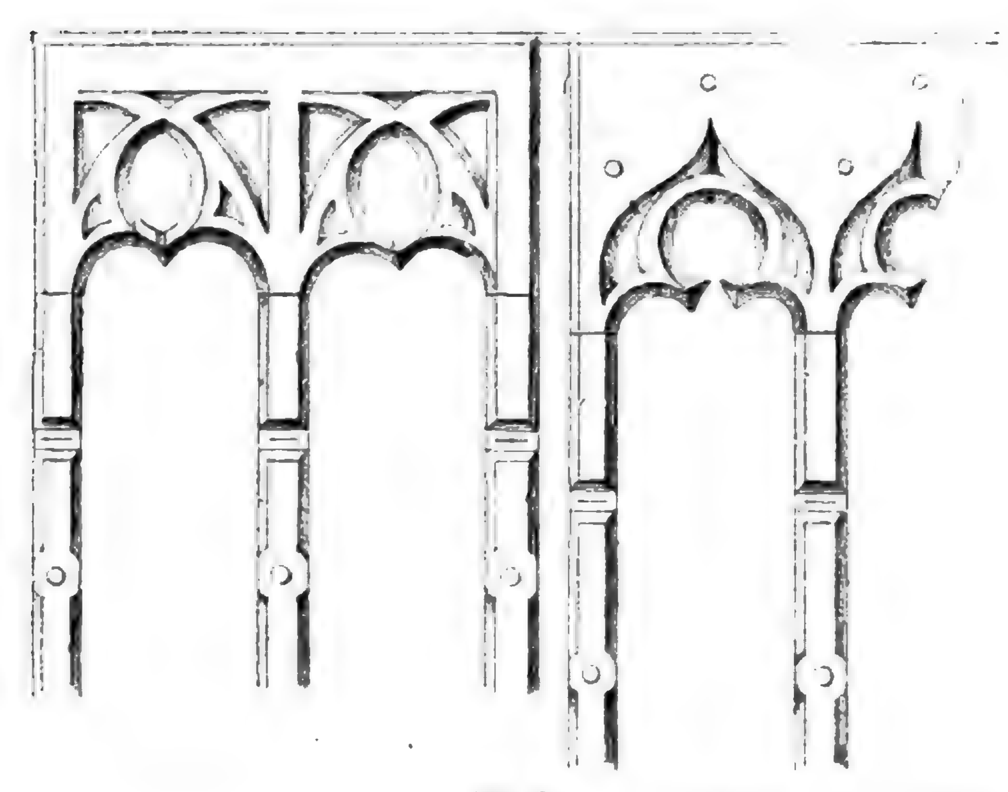

Fig. 10.

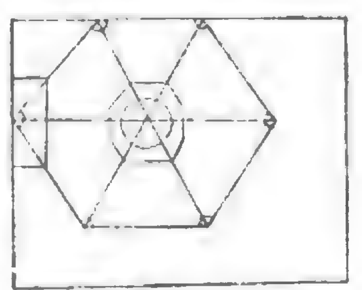

Fig. 11.

Un ancien bahut en noyer avec colonnes torses, battants et tiroirs style renaissance; dix-septième siècle.

La suite des armoiries peintes sur bois des ammeistres et stettmeistres qui ont administré l'hospice des orphelins de 1649 à 1787.

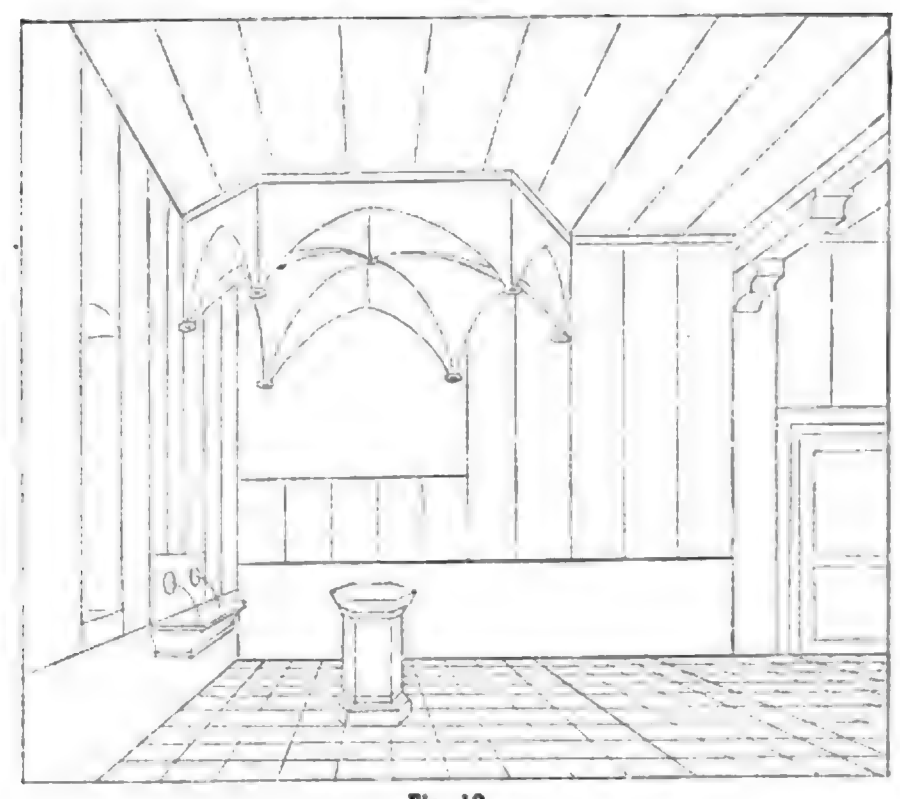

Fig. 12.

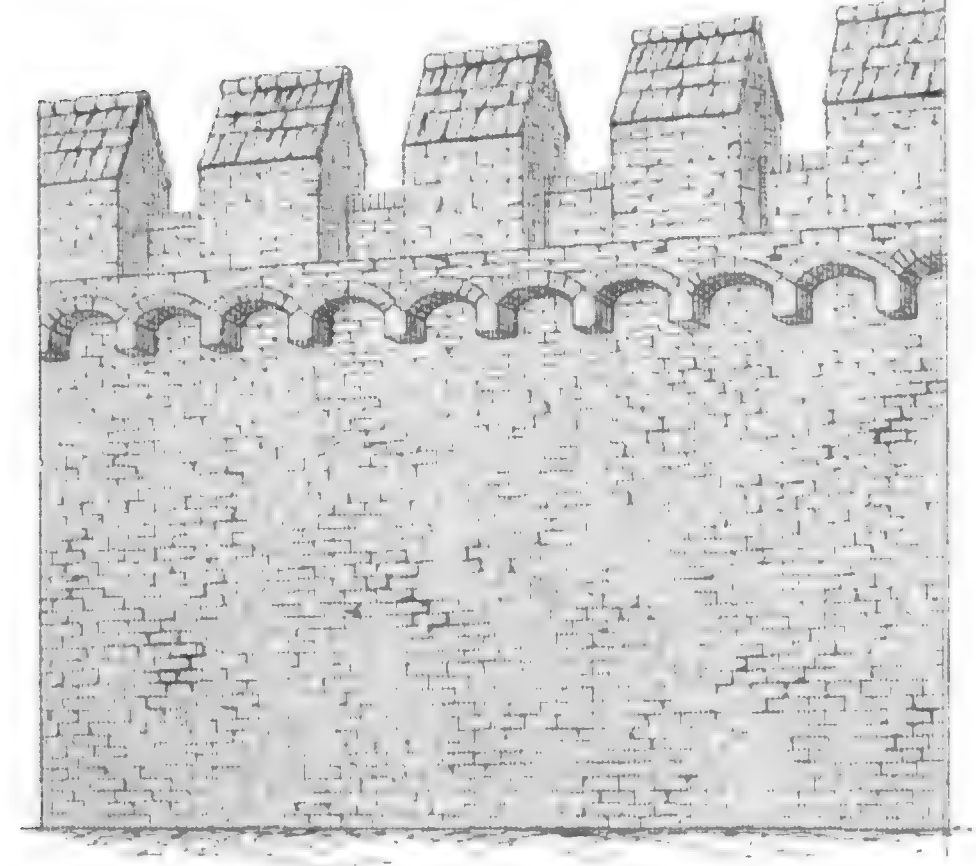

Fig. 13.

Digitized by Google

Une tapisserie des Gobelins d'environ $0^{m},90$ de côté, un sujet de petites figures.

Dix tableaux à l'huile, savoir quelques portraits, un paysage et une résurrection de Lazare.

ANCIEN MUR DE LA VILLE.

Dans le jardin et la cour côté sud existe encore, sur une notable longueur, l'ancien mur crénelé de la ville, longeant autrefois le fossé des Orphelins, qui est comblé aujourd'hui. (Fig. 13, 14.)

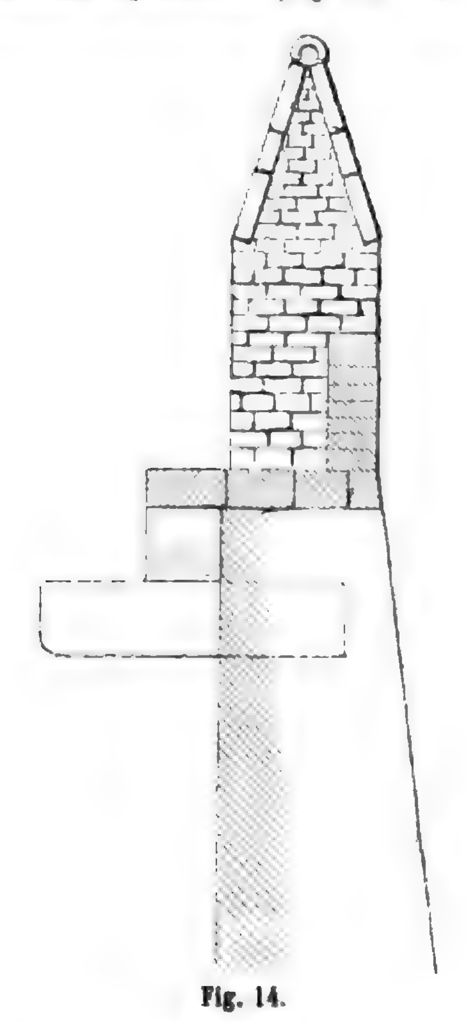

Fig. 14.

L'église et le couvent des Carmes aujourd'hui Saint-Louis.

Ces bâtiments étaient dans le principe l'hôpital de Phyna et de Sainte-Barbe, fondé en 1311 par un chevalier Erb et sa sœur Phyna pour dix personnes âgées, assistées d'un prêtre. Vers 1475 l'évêque Robert le vendit pour 12,000 florins à l'ordre des Carmes et transféra l'hôpital dans les bâ-

timents dépendant de la chapelle Sainte-Walpurge, de nos jours la maison Sainte-Barbe.

Après la Réformation, le couvent des Carmes fut sécularisé et devint l'hôtel des stettmeistres; Henri de Mullenheim y mourut en 1578.

Puis Louis XIV érigea l'église en paroisse catholique sous l'invocation de saint Louis.

Les bâtiments du couvent furent alors transformés en pensionnat de jeunes nobles étrangers.

Après 1793 les bâtiments furent vendus comme domaine national.

L'église fut incendiée en 1805, puis transformée en magasin à tabac.

Enfin, sous la Restauration elle fut rebâtie et rendue au culte catholique.

Les bâtiments du couvent furent acquis par le sieur Karcher. Il y installa la fabrique d'équipements militaires, qui s'y trouve encore de nos jours.

L'ÉGLISE.

Il ne reste de l'ancienne église que les fondements.

Le plan est remarquable par la déviation très-prononcée de l'axe du chœur; celui-ci est très-profond.

Tous les accessoires sont modernes. Sur les autels latéraux sont deux tableaux de M. Haffner: l'Assomption de la sainte Vierge et le baptême de Bathilde par saint Florent.

Dans la nef, le baptême de saint Louis, bas-relief en marbre blanc, sur la cuve des fonts baptismaux, par M. Friedrich, statuaire.

Un groupe en plâtre du même artiste représente saint Florent, évêque, guérissant une jeune fille aveugle.

Parmi les tableaux au fond du chœur, un saint Louis par Gabriel Guérin.

Une inscription sur marbre noir, percé dans la nef par les soins de la fabrique, à la mémoire de feu M. le curé Schittig, qui a desservi la paroisse pendant vingt-neuf ans, mort le 12 décembre 1838, âgé de 70 ans.

LE COUVENT.

On ne reconnaît comme provenant du couvent qu'une ancienne voûte d'arête, qui peut être attribuée à l'un des portiques du cloître.

Une fenêtre à meneaux et cavets, un encadrement de porte en pierre à crossettes renaissance; dix-septième siècle.

Un encadrement de porte en bois aussi avec crossettes et corniche renaissance; dix-septième siècle.

Une ancienne porte de communication, encore visible dans le couvent, est murée à fleur du mur du côté de l'église.

Église et couvent de Sainte-Catherine.

Cet établissement, occupant le côté méridional de la rue des Orphelins, fut élevé en 1242, incendié en 1397, mais reconstruit peu après et donné aux religieuses de l'ordre de Saint-Dominique; il fut sécularisé après la Réformation. Il fut ensuite transformé en hospice des Orphelins et en dernier lieu cédé à l'État pour agrandir le quartier d'Austerlitz, en échange de l'ancien couvent de Sainte-Madeleine, où on transféra les orphelins en 1835. Les travaux du quartier d'Austerlitz ne furent entrepris qu'en 1850; jusque-là on avait conservé l'ancienne disposition du couvent, indiquée sur le plan de la ville dressé par M. Villot, en 1823. Les bâtiments avaient de l'analogie avec ceux de Sainte-Madeleine.

L'église fut transformée en greniers à grains à l'époque de l'installation de l'hospice des Orphelins et fut alors divisée en plusieurs étages avec deux rangs de petites fenêtres en remplacement des grandes.

Mais on avait laissé en place l'ancienne porte et après la démolition de cet édifice, l'administration de la guerre en recueillit avec soin les fragments et mit cette porte en évidence, en l'encastrant dans le pignon extérieur de l'un des bâtiments de la caserne sis à l'angle de la rue des Orphelins et de celle du Jeu-de-Paume.

C'est un arc ogive de belles proportions, encadré de deux sveltes colonnes avec bases et chapiteaux, accompagnées de boudins et gorges très-refouillées.

Le boudin intérieur se détache des deux faisceaux latéraux et forme, dans la hauteur du tympan plein, un trilobe plein cintre encadrant une gigantesque souche de figuier. Une inscription rappelle l'ancienne date de 1242.

C'est bien en effet le beau style de la première époque ogivale, dont le caractère grave et la forme circulaire, employée pour les moulures et le dessin du trilobe, tiennent encore de l'ordonnance romane et rappellent la première moitié du treizième siècle.

Cette porte a de l'analogie avec celle du transept sud de l'église Saint-Pierre-le-Jeune et celle de la petite nef du nord du Temple-Neuf, ancienne église des Dominicains.

Toutefois le trilobe du tympan plein de l'une et l'autre de ces deux dernières portes est ogival, tandis que celui de Sainte-Catherine est plein cintre.

Quant aux peintures de saints à nimbes, dont on voyait encore, en 1850, les restes au pourtour supérieur de la nef à l'intérieur de l'église, on peut admettre qu'elles dataient de la reconstruction de 1397.

Feu M. Fries.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

QUELQUES MONUMENTS DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

TROUVÉS SUR LES SOMMITÉS DES VOSGES

PRÈS DE SAVERNE (BAS-RHIN).

Les sommités des Vosges recèlent, aux environs de Saverne, un grand nombre de monuments en ruines qui remontent à une époque très-reculée.

On découvre, au milieu des forêts, plusieurs enceintes et de longues murailles simples et doubles, dont le tracé suit la crête des contre-forts qui dominent, entre Lützelbourg et Saverne, l'étroite vallée de la Zorn.

Fig. *a*. $\frac{1}{320.000}$

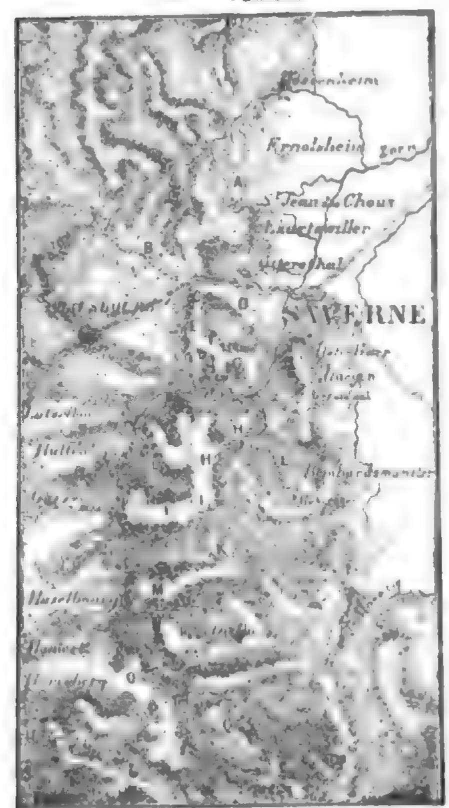

LÉGENDE.

Forêt des quatre communes.

A. Heydenstadt . . . . Enceinte fortifiée.

Forêt de Saverne.

B. Falberg. . . . . .
C. Kœnigshoven . . .
D. Kœpffel. . . . . .
E. Kaltwiller . . . . .
} Tombeaux ; autels votifs ; bas-reliefs ; statues ; murs d'habitation ; puits, abreuvoirs.

Forêt de Greiffenstein.

F. Herrgott . . . . . .
G. Schlosserhube . . .
} Cimetières ; murs d'habitation ; aqueducs.

Forêt du Gross-Limmersberg.

H. Wasserwald . . . .
I. Kritzkopf . . . . .
} Cimetières ; murs doubles ; bas-reliefs de Mercure ; bas-reliefs gaulois ; murs d'habitation.

K. Forêt du Kempel. . Cimetière ; bas-reliefs gaulois.

L. Haberacker . . . . Vigie ?

M. Hasselbourg . . . . Enceinte fortifiée.

N. Heydenschloss . . . Vigie ?

O. Hochschantz . . . .
Bigarrenkopf. . . .
} Enceintes fortifiées ; murs d'habitation.

P. Drei-Heiligen . . . Cimetière.

Q. Altkopf ou Altdorf. Murs d'habitation ; tombeaux.

. . . . Limites des départements du Bas-Rhin et de la Meurthe.

Digitized by Google

Parmi ces ruines apparaissent des traces d'habitation, des bas-reliefs gaulois et romains, des autels votifs et des monuments funèbres d'une forme particulière.

La figure *a* donne la configuration générale de cette partie des Vosges, que la vallée de Lützelbourg partage en deux massifs distincts; l'un au nord s'arrête à la Zintzel, il comprend la forêt des quatre communes, le Falberg, le Kœpfel et la forêt de Greiffenstein; l'autre au sud se compose principalement du plateau de Gros-Limmersberg, qui est occupé par les villages de Garrebourg et de Hultenhausen, et dont les contre-forts se rattachent au Kempel et aux montagnes de Dabo. Vers le sud-est s'élève le rocher du Haberacker.

Depuis Schœpflin, à qui nous devons la découverte des monuments de l'ancien comté de Dagsbourg, plusieurs archéologues ont étudié les antiquités de la chaîne des Vosges; je citerai principalement M. le colonel Uhrich, M. Saum et M. Goldenberg, qui se sont spécialement occupés de la partie des montagnes comprise entre Saverne et Dabo, et dont les travaux m'ont été d'une grande utilité.

Toutefois, cette étude n'est pas encore assez avancée pour que l'on puisse faire, dès à présent, dans cet amas de ruines, la part exacte de chaque époque; il faudrait, pour résoudre ce difficile problème, fouiller tous les débris entassés depuis Saverne jusqu'au Donon [1], sonder et mesurer les doubles murailles encore si peu connues, interroger enfin chaque pierre où la main de l'homme a laissé son empreinte; c'est un intéressant mais laborieux travail, auquel je viens concourir, pour une faible part, en décrivant les monuments funèbres trouvés sur les hauteurs de Saverne.

Ces recherches ne seront peut-être pas entièrement stériles, car l'on sait que c'est dans les sépultures que se retrouve, de la manière la plus fidèle, la marque distinctive des diverses races de l'antiquité.

Description d'un tombeau.

Les monuments dont il s'agit sont taillés dans le grès des Vosges; ils se composent généralement d'une pierre monolythe (fig. *b*) recouvrant des urnes cinéraires placées dans une cavité qui est creusée, soit dans une pierre inférieure, soit dans le sol même.

1. Le Donon est un pic très-élevé des Vosges à 30 kil. sud de Saverne; il était couvert de monuments gaulois et gallo-romains dont Schœpflin donne la description dans son *Alsatia illustrata*, t. I, et qui ont aujourd'hui entièrement disparu; les musées de Strasbourg et d'Épinal possèdent plusieurs bas-reliefs provenant du sommet de cette montagne.

Fig. *b*. Coupe transversale d'un tombeau. $\frac{1}{16}$

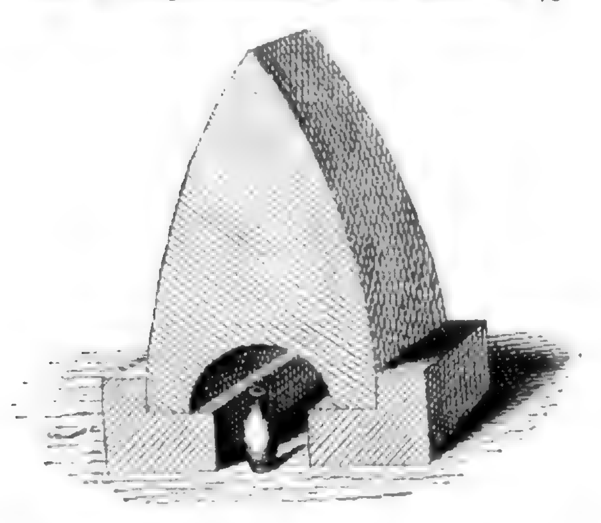

La pierre supérieure a généralement la forme d'un prisme triangulaire, légèrement courbé en arc aigu ; à sa base on voit une ouverture qui communique avec les urnes ; quelquefois la pierre inférieure est taillée en forme d'auge ; dans ce cas les urnes sont entièrement renfermées dans les monuments, mais, le plus souvent, cette pierre est creusée dans toute son épaisseur, alors l'urne repose dans le sol ; il arrive aussi que celle-ci est simplement entourée par une maçonnerie en pierres sèches.

J'ai réuni une trentaine de ces tombeaux[1] au musée de Saverne ; les plus remarquables sont représentées sur les planches ci-jointes :

Il existait autrefois une grande quantité de ces monuments dans les forêts de Falberg, du Greiffenstein et du Gros-Limmersberg, mais ils ont été détruits en grande partie par les habitants des villages voisins. Quelques groupes, cependant, qui ont échappé à la destruction et qu'on trouve agglomérés dans des lieux distincts, forment encore aujourd'hui des cimetières bien caractérisés.

Cimetière du Gross-Limmersberg.

La plus intacte de ces nécropoles est située près du grand mur double que M. Goldenberg a découvert en 1860, le long de la crête d'un contrefort du Gros-Limmersberg, au canton Kritzkopf ; son mur d'enceinte est encore visible.

1. Ces monuments sont le produit des fouilles exécutées aux frais de la Société française d'archéologie, à l'exception des nos 1, 5, 7, 8 et 16, qui sont connus depuis plusieurs années. — Le no 7 se trouve aujourd'hui au musée de Strasbourg.

Fig. c. Plan au $\frac{1}{10.000}$, extrait de la notice de M. Goldenberg.

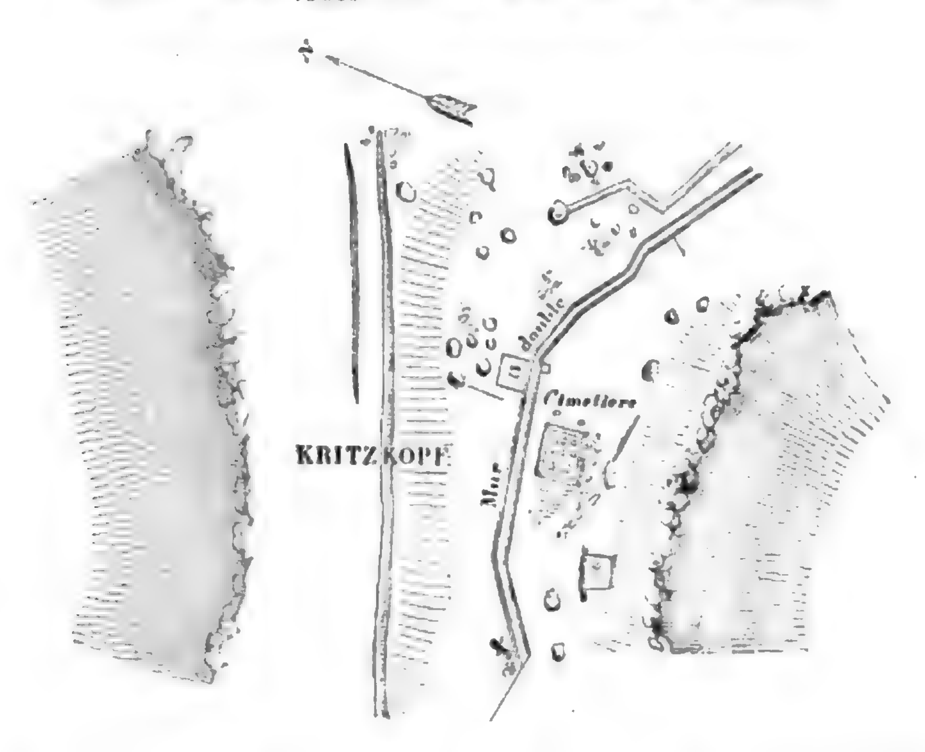

On a trouvé, en 1861 et 1862, dans ce cimetière, les tombes représentées par les figures 2, 3, 4, 9, 10, 18 et 19[1]. Ces pierres sont remarquables, les unes par l'arc aigu qui termine leur sommet, les autres par la rouelle gauloise qui les décore; une seule, le n° 4, présente un fronton de style romain, richement sculpté.

Le n° 18 est une des pierres inférieures qui recevaient les urnes.

Le n° 19 n'est qu'un fragment de la base d'une pierre tombale, remarquable par la forme de l'ouverture.

Les inscriptions des nos 9 et 10 n'ont pu être encore déchiffrées : la première, dont les lettres sont bien formées, est malheureusement incomplète; la seconde, où l'on reconnaît des caractères de l'écriture cursive, est en partie effacée.

A une petite distance de ces tombeaux, on voit des murs d'habitation ou de clôture, un seuil de porte et un petit emplacement pavé; plus loin, vers Garrebourg, on vient de découvrir un bas-relief (fig. *d*), qui a été déposé au musée de Saverne.

1. Voir les planches photographiée et lithographiée ci-jointes.

Digitized by Google

Fig. *d.* $\frac{1}{16}$

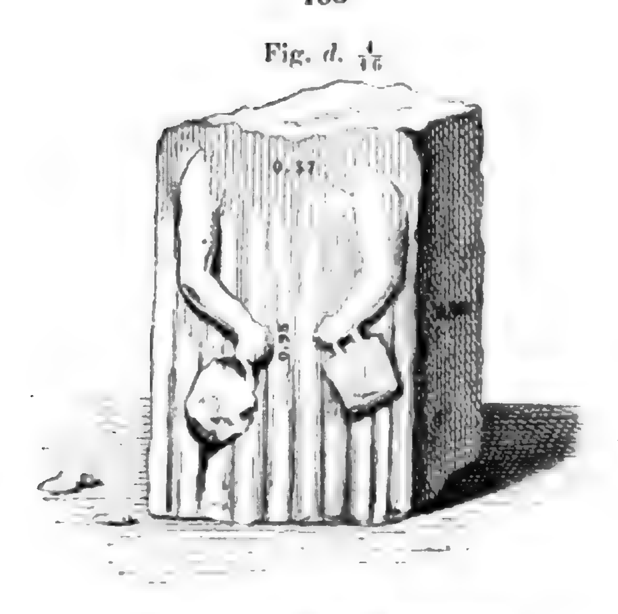

Cimetière du Kempel.

Au sud du contre-fort du Kritzkopf se trouve le cimetière du Kempel, qui a fourni aux musées de Saverne et de Colmar plusieurs pierres tombales semblables à la figure n° 2, mais sans ornements ni inscriptions. Sous l'une de ces tombes, de forme curviligne bien prononcée, était placée une urne renfermant des cendres et divers objets (fig. *e*), savoir :

Une pointe de lance ou de javelot en fer ; un couteau de forme particulière en même métal ; une hachette *id.* ;

Deux fragments de fibule en bronze ;

Une monnaie en bronze à l'effigie de l'empereur Titus Vespasianus.

Fig. *e*.

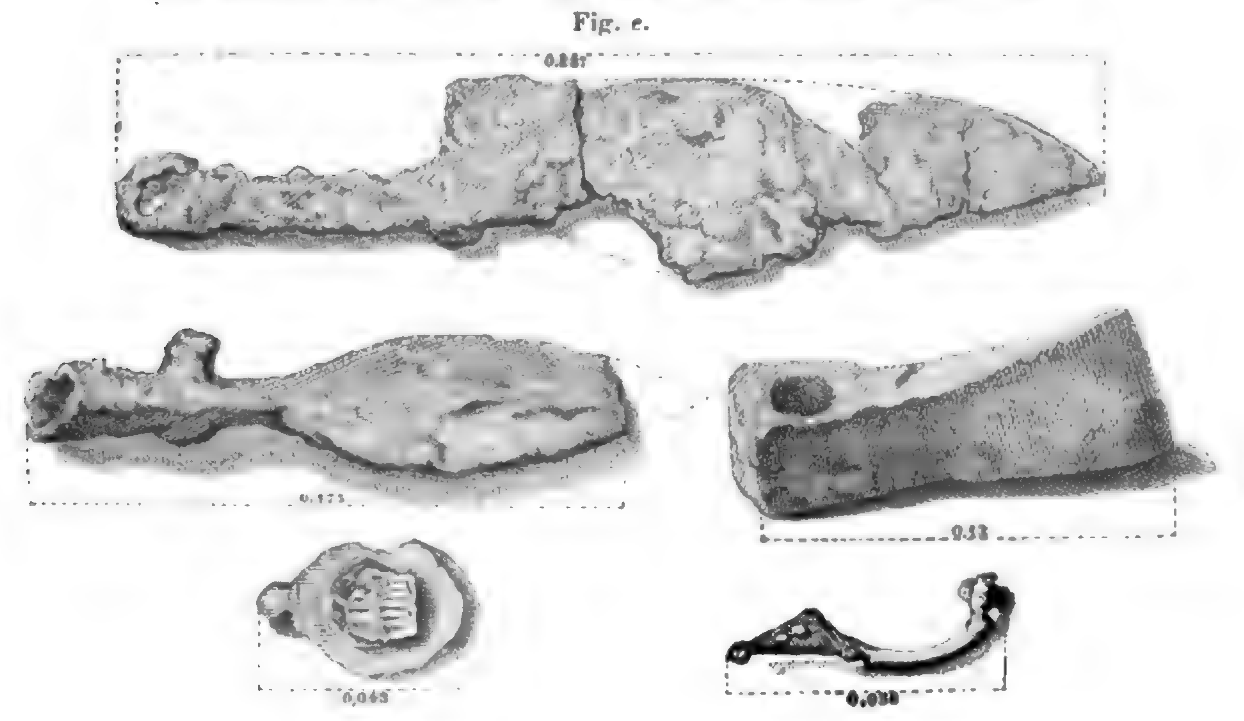

On lit sur l'avers de la monnaie :

IMP. CAES. T . . . S . . . . AN . . . AVG . . . .

Imperator Cæsar Titus Vespasianus Augustus

Sur le revers se trouve une femme assise avec l'inscription :

SE . . . RITAS AVGVSTI . S . C . .

Securitas Augusti. Senatûs consulto.

D'après ce revers, la monnaie doit remonter à l'an 80 après Jésus-Christ.

Près de là était enterré un beau vase en terre rouge, sur lequel on lit l'inscription SATIO FECIT. (Voir la planche coloriée ci-jointe.)

Le Kempel a fourni de plus aux musées de Saverne et de Colmar plusieurs bas-reliefs représentant des personnages revêtus du *sagum* gaulois.

Cimetières de la Schlosserhœhe et du Herrgott.

(Forêt de Greiffenstein.)

Le cimetière de la Schlosserhœhe est placé au sommet de la montagne du Greiffenstein ; on y a trouvé les tombeaux n^{os} 6, 11, 13, 14 et 17.

Le Herrgott, situé à l'extrémité ouest de la forêt, a fourni les n^{os} 1, 5, 7, 8, 15, 16, la pyramide n° 18 et plusieurs urnes cinéraires.

Une partie de ces monuments est connue depuis plusieurs années ; dès 1820, un archéologue de Saverne, M. l'architecte Reiner, a visité le Herrgott et en a fait lithographier une vue, où sont représentés les tombeaux n^{os} 5 et 8[1]. Plus tard, en 1850, le colonel Uhrich a donné, dans les mémoires de l'Académie de Metz, les dessins des n^{os} 1, 5, 7, 8 et 16.

Les n^{os} 6, 11, 13, 14, 15 et 17 sont le produit de fouilles récentes.

Le plus remarquable de ces monuments est certainement le n° 5, dont les deux sommets offrent un contraste frappant, d'une part l'arc aigu bien prononcé, de l'autre une sorte d'entablement d'un style tout différent.

Les n^{os} 6, 7, 8, 14 et 17 se distinguent par leur ornementation, où figure toujours la rouelle gauloise.

Les inscriptions des n^{os} 6, 8 et 14 portent les sigles D.M, qui ne laissent aucun doute sur leur origine romaine.

Il n'en est pas de même de la double inscription du n° 5, qui ne présente pas les sigles funéraires et où l'on remarque des caractères qui paraissent étrangers à la langue latine.

L'enceinte de ces deux cimetières est indiquée par de nombreux amas de moellons.

1. M. le D^{r} Eissen, secrétaire de la Société archéologique d'Alsace, a bien voulu me communiquer cette lithographie, ainsi qu'une carte inédite de M. Reiner.

Digitized by Google

Cimetière du Falberg.

Le plateau boisé qui domine la ville de Saverne a restitué plusieurs monuments qui sont connus depuis quelques années, tels que : inscriptions votives[1], débris de bas-reliefs, traces d'habitations, puits et abreuvoirs; les pierres funéraires y sont fort rares.

Fig. *f*. $\frac{1}{18}$

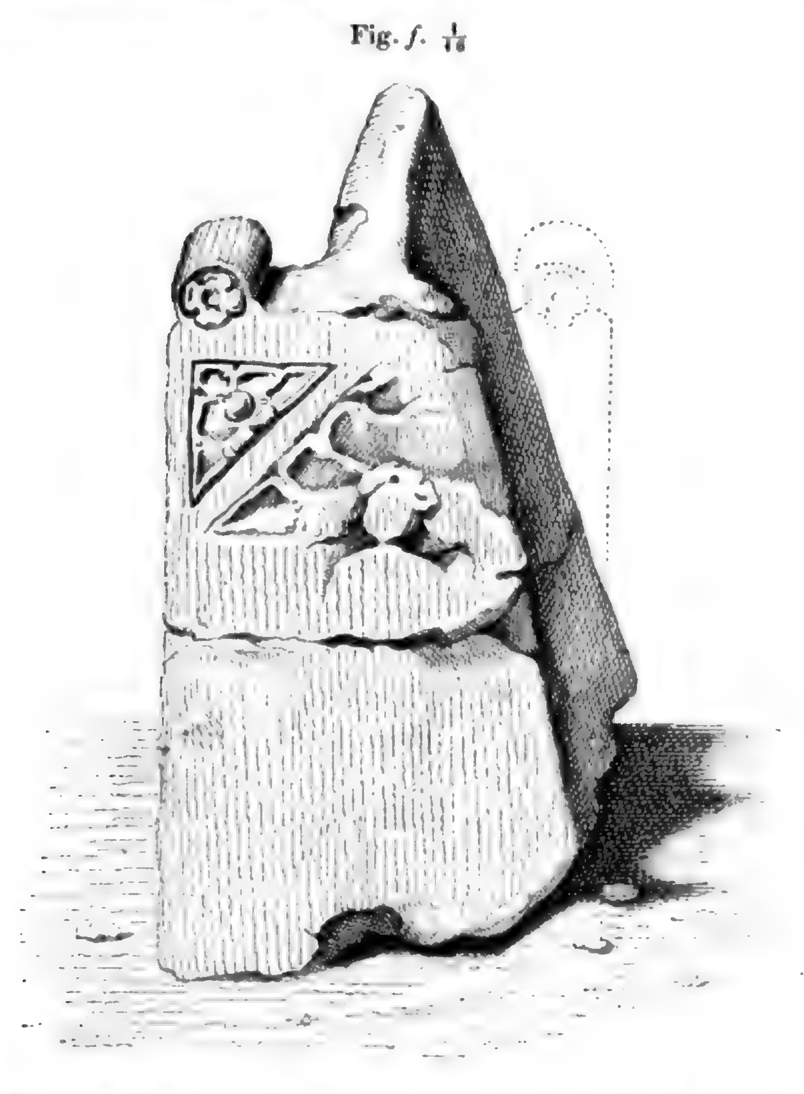

En 1861, quelques débris sans importance, rappelant la forme du n° 13 et l'ornementation du n° 4, ont été trouvés au Falberg; en 1862 nous avons été plus heureux; une seule tombe (fig. *f*) a été le produit de nos

1. Parmi ces inscriptions, je citerai celle qui est relative au monument élevé à Mercure et à Apollon par MAGIORIX et QUINTUS, fils de SECUNDUS (musée de Saverne). L'association du Celte Magiorix et du Romain Quintus Secundus pour ériger un autel à deux divinités du culte romain est un fait remarquable.

Digitized by Google

fouilles, mais à elle seule elle suffit pour compenser bien des travaux infructueux; c'est la première fois que, sur les hauteurs de Saverne, nous trouvons la tombe prismatique aiguë, ornée d'une façade rectangulaire de style romain, au milieu de laquelle apparaît un buste en demi-relief.

Cimetière des Drei-Heiligen (des trois saints).

(Près de Dabo.)

La nécropole des Trois-Saints (*Drei Heiligen*) faisait partie de l'ancien comté de Dagsbourg[1]; elle fut découverte au siècle dernier par notre célèbre antiquaire Schœpflin, qui l'a décrite dans son *Alsatia illustrata*, avec un enthousiasme que nous avons bien partagé en voyant apparaître cet amas de tombeaux au milieu de la sombre forêt de Waldscheit.

Ces monuments sont composés, comme ceux des environs de Saverne, d'un prisme monolythe ayant à sa base une petite ouverture qui communique avec les urnes cinéraires déposées dans une pierre inférieure.

Le musée de Saverne possède deux de ces tombes (fig. 20 et 21), qui sont remarquables par leur forme et par l'ornementation de leur face principale; sur l'une on voit un croissant et sur l'autre une belle rosace.

Les n^{os} 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 appartiennent au musée de Strasbourg.

Le n° 22, où l'on voit une inscription en l'honneur de SIXTA, épouse de SEDATVS, a été rapporté du cimetière des Trois-Saints par Schœpflin lui-même.

Le n° 25 représente la partie supérieure de la tombe double figurée au n° 27.

Les n^{os} 26 et 29 sont remarquables, l'un par l'étoile qui le décore, l'autre par l'ouverture trilobée de sa base.

Les figures 23 et 28 représentent des pierres inférieures sans fond.

Près du cimetière des *Drei Heiligen* on voit encore aujourd'hui les ruines du petit temple de Mercure décrites par Schœpflin; un fragment de la statue du dieu a été transporté au musée de Strasbourg.

L'analogie qui existe entre ces tombeaux et ceux des environs de Saverne, annonce une communauté d'origine évidente.

1. Le comté de Dagsbourg (*comitatus Dagisburgensis*), déjà célèbre au dixième siècle, patrie de saint Léon, fut la propriété des comtes d'Éguisheim et passa ensuite à la famille de Linange comme fief de l'Église de Strasbourg. Il occupait la partie des Vosges qui s'étend du monastère de Maurmont jusqu'à Saint-Quirin.

Tombeaux trouvés dans la ville de Saverne.

Les anciennes murailles qui entourent encore en partie la ville haute de Saverne[1], reposent sur des fondations dont la base est formée par des débris de monuments gallo-romains.

On y a retrouvé des bas-reliefs, des autels votifs, ainsi que plusieurs pierres sculptées, qui paraissent appartenir à un grand monument funèbre de la famille Divixtus.

Fig. *g*.

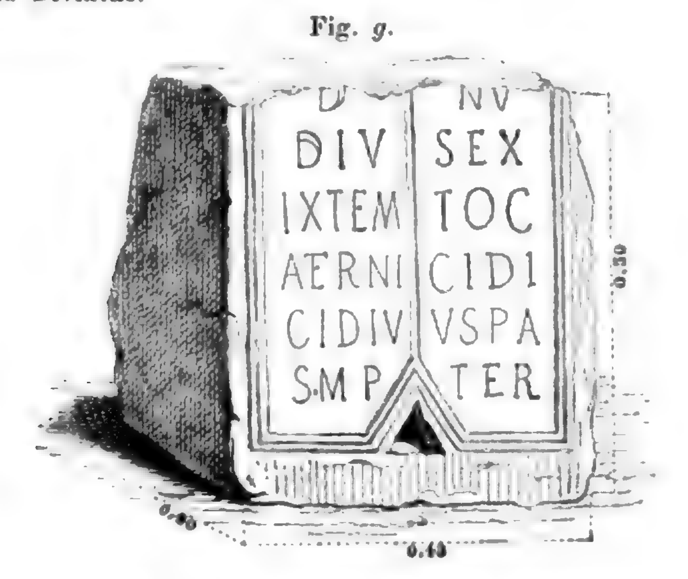

L'une de ces pierres (fig. *g*) porte à sa base une ouverture semblable à celles que nous avons décrites ci-dessus. L'inscription peut se lire ainsi[2] :

Divixtæ Maternæ Cidius in memoriam posuit.
Nummio Sexto conjugi Cidius Pater,

Résumé.

Ainsi que nous l'avons vu, les monuments funèbres que recèlent les sommets des Vosges, entre Saverne et Dabo, n'étaient pas répandus au hasard sur ces hauts plateaux, mais réunis en de véritables cimetières entourés de temples, d'autels et d'habitations; ils annoncent la présence permanente d'une population nombreuse, chargée de défendre les grands camps fortifiés dont nous voyons les traces.

1. Saverne (*Tres-Tabernæ*), station de la voie romaine qui se dirigeait de Strasbourg (*Argentoratum*) vers Metz (*Divodurum*). Cette forteresse, démolie par les barbares l'an du Christ 357, fut reconstruite la même année par Julien qui, d'après le récit d'Ammien Marcellin, l'entoura de postes avancés et y réunit de nombreux approvisionnements avant de marcher sur Argentoratum, où il livra la mémorable bataille qui délivra pour quelque temps les Gaules des invasions des Germains. (Amm. Marc., livre XVI, chap. XI.)

2. Cette interprétation est due à M. le professeur Jung.

Digitized by Google

Favorisées par la configuration du sol, qui descend en pente douce vers la Lorraine, tandis qu'il s'arrête brusquement à pic du côté de l'Alsace, ces positions ont dû être occupées et fortifiées dès la plus haute antiquité, pour arrêter les invasions d'outre Rhin.

Bien avant les Romains, il y eut donc de sanglants combats sur cette barrière naturelle, où chaque invasion, kymrique, celtique et germanique, vit s'élever de nouveaux travaux de défense, au-dessus desquels l'époque gallo-romaine a laissé une dernière empreinte.

C'est ainsi, sans doute, que les tombeaux décrits ci-dessus se trouvent mêlés à des ruines d'une époque plus ancienne, telles que ces grandes murailles doubles du Gros-Limmersberg, où je ne puis reconnaître l'art romain.

La monnaie de Titus, trouvée au Kempel, ainsi que la bonne facture du vase découvert au même lieu, annoncent que ces nécropoles existaient dès les premiers temps de l'ère chrétienne.

Ces tombeaux n'ont rien de germanique; ils sont gaulois de l'époque romaine. Leur caractère spécial consiste dans la petite ouverture que l'on voit toujours à leur base et dans l'arc aigu qui termine généralement leur sommet.

L'ouverture de la base est difficile à expliquer, à moins d'admettre que ce soit un moyen de communiquer avec les cendres du mort et de faire des libations.

L'arc aigu, dont on retrouve l'image exacte dans les monuments funèbres de l'Asie Mineure, ne serait-il pas l'indice d'une tradition antérieure à l'invasion celtique qui se serait conservée chez une tribu campée au sommet des Vosges ?

Une tradition venue de l'Orient n'aurait assurément rien d'extraordinaire chez les Gaulois, qui, bien avant de subir la domination romaine, avaient parcouru l'Égypte, la Grèce et l'Italie, et fondé dans l'Asie Mineure le puissant empire des Galates.

Placés sur les confins de l'Alsace et de la Lorraine, à la limite où cesse l'idiome allemand et où s'arrêta l'émigration germanique, ces monuments jalonnaient, pour ainsi dire, la ligne géographique qui séparait, de ce côté, la province de Germanie de l'intérieur de la Gaule. Leur présence nous révèle une population distincte, qui eut sa poésie, ses traditions, sa nationalité et ses jours de gloire et de malheur.

Le colonel DE MORLET.

Digitized by Google

Favorisées par la configuration du sol, qui descend en pente douce vers la Lorraine, tandis qu'il s'arrête brusquement à pic du côté de l'Alsace, ces positions ont
pour arrêter les

Bien avant les
rière naturelle,
vit s'élever de n
gallo-romaine a la

C'est ainsi, san
mêlés à des ruin
murailles doubles
romain.

La monnaie de
vase découvert au
les premiers temp

Ces tombeaux r
maine. Leur carac
toujours à leur h
sommet.

L'ouverture de
ce soit un moyen
libations.

L'arc aigu, don
bres de l'Asie Min
l'invasion celtique
des Vosges?

Une tradition v
chez les Gaulois,
parcouru l'Égypte
sant empire des G

Placés sur les c
l'idiome allemand
jalonnaient, pour
la province de G
révèle une popula
nalité et ses jours

Digitized by Google

Digitized by Google

VASE FUNÉRAIRE DE L'ÉPOQUE CALLO-ROMAINE.

Trouvé dans le Cimetière de Kempel pres de Saverne

Lith E Simon à Strasbourg

Digitized by Google

L'ÉGLISE ABBATIALE

DE SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL DE WISSEMBOURG

ET SES PEINTURES MURALES.

Sur les bords de la Lauter, à l'endroit où la rivière se dégage des gorges des Vosges pour suivre son cours sinueux à travers la plaine, et aller se jeter dans le Rhin, on fonda, vers la fin du septième siècle de notre ère, un cloître célèbre, celui de Wissembourg. Est-ce un des rois Dagobert, comme une tradition presque unanime le dit, qui en fut le fondateur? Ou est-ce à l'évêque de Spire *Dragebodo* († 690), que revient le mérite de cette sainte œuvre, comme quelques savants le prétendent? Nous n'essayons pas de trancher la question. Toutefois, et jusqu'à preuve formelle du contraire, nous donnerions volontiers raison à la tradition, qui, très-ancienne et d'une rare ténacité, admet comme fondateur l'un des trois Dagobert.

L'abbaye, soumise d'abord, comme il semble probable, à la règle de Saint-Colomban, adopta bientôt celle de Saint-Benoît, dont, à dater de cette époque, on rencontre les colonies nombreuses et bienfaisantes dans toutes les parties de l'Alsace, et qui acquirent un si légitime droit à la reconnaissance et à l'admiration de la postérité. De bonne heure, les diligents habitants du cloître de Wissembourg unissaient à la prière et aux travaux manuels, les belles études littéraires; double bienfait pour les alentours de l'abbaye, et pour les provinces lointaines de la Gaule et de la Germanie. Bientôt, en effet, l'école claustrale de Wissembourg fut connue et appréciée; ses écolâtres distingués attirèrent de nombreux disciples de près et de loin, et deux siècles après sa fondation, l'abbaye rivalisa avec les meilleures écoles du royaume d'Austrasie. C'est là, qu'au neuvième siècle, enseignait le moine franc *Otfried*, si connu du monde savant, et qui laissa aux siècles postérieurs dans sa paraphrase des Évangiles, un des monuments poétiques les plus précieux de cet âge reculé. Il porta loin la gloire du monastère qu'il avait choisi pour asile et où il donna ses doctes leçons dans un temps où les commotions politiques durent frap-

Digitized by Google

per plus d'une fois à la porte du monastère, mais sans troubler les méditations des colons cloîtrés, et sans décourager leur zèle.

Wissembourg fut longtemps digne de ces glorieux débuts. Pourvue de grands biens par la munificence des princes francs, dotée par Dagobert III du *mundat* inférieur, qui rappelle le mundat supérieur donné à l'église de Strasbourg, l'abbaye compta bientôt, avec Fulde, Murbach et Kempten, parmi les quatre abbayes impériales, et ses chefs siégèrent dans les diètes en qualité de princes du Saint-Empire. Elle subit avec honneur, durant des siècles, la périlleuse épreuve des richesses de ce monde, et si, dans la longue période de sa durée, nous remarquons des moments de défaillance, ces taches passagères témoignent mieux encore de l'excellent esprit des moines et de leur persévérance dans la laborieuse mission dont la Providence les avait chargés. Une de ces défaillances coïncide avec le commencement du seizième siècle. Sur la demande formelle de l'abbé et des religieux, le Saint-siége sécularisa le monastère, et d'une abbaye fit une collégiale. Pareille transformation est pénible à constater. Il n'est pas jusqu'au nom de sécularisation qui n'implique quelque chose de néfaste, puisqu'il signifie cessation de la clôture monastique et abandon de la sainte règle primitive. Aussi, l'historique de la collégiale de Wissembourg est-il naturellement moins édifiant que l'histoire de l'abbaye, et alla-t-elle disparaître comme tant d'autres dans le gouffre de la Révolution française.

L'abbaye, toutefois, avait laissé certaines traces que l'historien et l'archéologue sont heureux de reconnaître et de fixer. Le sol de l'abbaye est borné par une ceinture d'édifices, occupés autrefois par les membres du chapitre. Dès le treizième siècle, elle avait été entourée de fortifications. Au centre du terrain s'élève la belle église ogivale, consacrée sous le vocable de la très-sainte Trinité et des glorieux apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul. C'est au moins la troisième église depuis la fondation du monastère; elle remonte à la seconde moitié du treizième siècle et fut édifiée par *Edelinus*, 45e abbé, qui gouverna avec un grand éclat la célèbre abbaye. Une basilique romane, élevée au onzième siècle, et dont on a conservé le clocher, l'avait précédée. On y remarque une inscription qui en attribue la construction à *Samuel*, abbé du monastère, de 1056 à 1098. C'est la tour romane la plus grande peut-être de l'Alsace. Il reste de la même époque du onzième siècle un édicule contigu à l'église, connu sous le nom de chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul, dont M. Morin a levé le plan. C'est un carré partagé en trois petites nefs d'égale hauteur par des colonnes romanes à chapiteaux cubiques, et à bans attiques, qui portent des arcs doubleaux et des

Digitized by Google

voûtes à arêtes croisées. Cette chapelle, servant aujourd'hui de cave, mériterait d'être acquise et d'être restituée à l'église; elle est absolument privée d'air et de soleil. Reste enfin la première époque, celle du septième au onzième siècle, où l'abbaye possédait une église romane primordiale dont il n'y a plus de traces, à moins qu'on ne veuille faire remonter aux temps mérovingiens une sorte de grand caveau à voûte en berceau, portée sur une corniche d'une simplicité toute primitive et qui pourrait appartenir à une époque antérieure au onzième siècle. Ce caveau touche à la sacristie et la sépare de l'ancienne chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul.

L'église actuelle est un monument du treizième siècle; cela est constaté par tous les documents contemporains, et elle porte, du reste, au front le cachet de cette belle époque. L'édifice et la tour centrale presque entière se trouvaient achevés au moment de la dédicace, qui se fit avant la fin de ce siècle. Le plan en est original et prête à des suppositions qui ne sont pas toutes également plausibles. L'église ne devait avoir que trois nefs, et elle n'en a réellement que trois de régulières. Mais comme l'abbé Edelinus tenait à conserver le grand clocher roman, qui masque une partie considérable de la façade occidentale, l'architecte se vit obligé d'établir le grand portail sur le flanc latéral sud. Ce portail exigeait un porche qui, par son prolongement, fit naître une troisième nef latérale. Pour corriger le défaut d'harmonie occasionné par la présence de cette quatrième nef, on eut plus tard la pensée d'établir sur le flanc nord le cloître actuel, qui, à l'extérieur, produit l'effet d'une cinquième nef, ce qui donna lieu de dire que l'église de Wissembourg compte cinq nefs.

Le type bénédictin qui, comme on sait, est roman, ne fut pas entièrement supprimé; nous en saisissons des vestiges dans l'étendue considérable des transepts, puis dans les festons romans qui garnissent les pans de la tour centrale, enfin, dans l'établissement de trois absides, ce qui n'est pas usité dans le style ogival. Le chœur principal est d'une grande beauté; sa largeur, égale à celle de la grande nef, est considérable, mais sa profondeur ne semble pas correspondre aux autres dimensions. Le plan général de l'édifice, cela saute aux yeux, n'offre pas au spectateur la régularité parfaite qui se voit dans d'autres monuments du même genre.

La construction est magistrale. L'appareil est grand; la pierre est une des plus belles et des plus fines de celles que recèlent les flancs des Vosges; le ton en est chaud, et nous lui donnerions, à part celle du Kronthal, la préférence sur toutes les autres. Les sculptures sont d'une finesse d'exécution admirable, profondément fouillées, d'une légèreté qui semblerait accuser un siècle moins reculé que le treizième, et témoignent autant de

l'habileté des artistes que de la perfection des matériaux. Tous les chapiteaux des nefs sont à deux rangs de végétaux; c'est un des caractères du quatorzième siècle, et il est probable que bon nombre d'entre eux furent sculptés sur place après l'achèvement du monument. Les nervures et ornements des fenêtres sont d'un fini rare. On désirerait que les contre-forts fussent garnis de pinacles plus développés; l'œil, en effet, n'en est pas satisfait, mais il paraît que la forte saillie des contre-forts résiste suffisamment à la retombée des voûtes et des murs, pour n'avoir point exigé l'établissement de pinacles d'une pesanteur plus considérable.

Telle est l'église abbatiale de Wissembourg, un des rares et précieux exemples de style ogival du treizième siècle que possède l'Alsace.

En quel état de conservation se trouve-t-elle? Depuis quelques années, des voix amies se font entendre pour réclamer en sa faveur. Tantôt on parlait du beau cloître, de la soi-disant cinquième nef qui se trouve dans un état de mutilation et de délabrement difficile à dire; tantôt les combles donnaient passage aux eaux pluviales, et les infiltrations menaçaient sérieusement la solidité des voûtes. C'était vrai. A peine nommé, le titulaire actuel de la paroisse de Wissembourg, inspiré par l'urgence, prit efficacement les premières mesures pour combattre un mal fort grand. Il trouva un généreux écho dans les cœurs; l'administration préfectorale et municipale lui tendit une main secourable et encourageante, et les fidèles voulurent prendre leur part à la bonne œuvre. La toiture et les combles furent restaurés, et on fit les premiers essais de débadigeonnage intérieur, qui donna de très-satisfaisants résultats.

C'est en grattant les murs de la petite abside de la Croix, qu'on dégagea les premières peintures murales. Ce premier succès fut bientôt suivi d'autres, le public artistique s'en émut, et M. le professeur Ohleyer en donna connaissance au comité de la Société archéologique. Un de nos membres alla s'assurer du fait, fit un premier rapport au comité, qui s'empressa de nommer une commission dans le but d'examiner les peintures et d'en déterminer la valeur historique et artistique. Cette commission, composée de MM. le baron de Schauenburg, le colonel de Morlet, Klotz et Morin, architectes, Petit-Gérard, peintre verrier, le professeur Straub et l'abbé Guerber, curé de Haguenau, prit jour et heure, et, le 13 novembre dernier, se rendit à Wissembourg. On procéda à la visite de toutes les parties du monument et à l'examen des peintures murales, objet spécial de sa mission.

On nous permettra de constater ici le résultat.

Cloître. Après avoir mis l'édifice soigneusement à couvert par une ré-

paration à fond de la toiture, l'administration fabricienne s'occupa du cloître, auquel on songe à donner de l'air et du soleil. Mutilé en ses plus nobles parties aux temps de nos commotions politiques, rongé par les plantes parasites, dominé par les végétaux d'un jardin contigu, ce monument du quatorzième siècle, le plus beau de l'Alsace en son genre, a perdu les plus nobles fleurons de sa riche ornementation. L'humidité qui y règne a fini par envahir la belle sacristie abbatiale et l'a rendue presque inhabitable. On s'occupe aujourd'hui du déblai du cloître, du débarras de ses abords; la ville est à la veille de conclure un traité pour la cession d'une large bande de terrain longeant cette partie de l'église. Ce terrain purgé et dégagé permettra à l'air d'arriver au monument, et à quelques rayons de soleil de sécher les parois du cloître. Le bon effet de cette mesure, que la commission appelle de tous ses vœux, se fera sentir jusque dans la sacristie chapitrale.

Intérieur. Le sol, autour de l'église, s'étant élevé outre mesure à la suite de chaque pavage nouveau ou de chaque empierrement, il arriva que l'intérieur du monument se vit envahi par l'humidité. Au lieu de combattre le mal, en abaissant le sol extérieur à son ancien niveau, on eut recours, il y a plus de quarante ans, à une opération fâcheuse : on exhaussa le parvis de l'église de près d'un mètre, et toutes les colonnes eurent leur base enterrée sous l'énorme couche de décombres qu'on y amoncela. C'est d'après la remarque de l'un des membres de la commission, un géant enterré jusqu'aux genoux. L'église y perdit de sa grandeur et de son mérite, et il semblerait naturel que, toute affaire cessante, on lui rendît son élévation, en remettant les dalles à leur niveau originaire. Cette opération, assez longue et coûteuse, a reçu un commencement d'exécution. Le magnifique sépulcre du seizième siècle, le plus achevé de tous les monuments du genre, mais brutalement dégradé, mutilé, a été dégagé; toute sa base, avec les gardiens du tombeau, est visible aujourd'hui et réjouit l'œil du spectateur. Toutefois, cette œuvre réparatrice doit être menée de front avec celle de l'abaissement du sol extérieur, et celui-ci seul garantira l'innocuité de la première, en écartant de la base les infiltrations des eaux. Votre commission a été heureuse d'apprendre, de la bouche même de M. le maire de Wissembourg, qu'on ferait droit à une demande, inspirée par l'intérêt d'une restauration bien entendue.

Débadigeonnage. La travée inférieure de la grande nef, la petite abside de la Croix, celle de la sainte Vierge et quelques autres portions de voûtes sont aujourd'hui dégagées de la croûte jaunâtre qui les recouvrait. L'effet en est heureux. Il est trop tard pour la saison d'attaquer le grand chœur;

Digitized by Google

mais les fonds sont prêts, et on y mettra la main dès les premiers jours du printemps. Il est même à désirer qu'on suspende, dans une autre partie de l'église, ce travail, qui donnerait une dangereuse humidité durant l'hiver. Dans la chapelle de la Croix, on a essayé de simuler la pierre de taille sur quelques panneaux débadigeonnés. C'est un essai qu'il ne faut pas répéter. Là, où il n'y a pas d'appareil régulier, mais une maçonnerie simple, il faut se garder d'en faire une apparente ou postiche. On se borne à un simple et bon crépissage, et, plus tard, s'il y a lieu, on y peindra une fresque.

Peintures murales. J'ai hâte d'arriver aux fresques que l'on a découvertes et qui ont provoqué l'envoi de votre commission.

Depuis qu'un sentiment aussi noble qu'unanime porte les esprits vers l'étude de nos monuments historiques, on a fait dans notre province quelques découvertes partielles de peintures murales. Ce sont, il est vrai, de rares spécimens, mais par leur isolement même, ils ont excité la curiosité des artistes, et on les a salués avec un grand bonheur, puisque leur existence prouve que cette partie de l'art chrétien était jadis connue chez nous et pratiquée dans nos sanctuaires. Récemment encore, une église de village, celle de Rosenwiller, presque perdue dans les sinuosités des premières assises des Vosges, exhiba quelques beaux restes de peinture murale ancienne. Notre Société les a pris sous sa protection, et grâce à son initiative, ils seront conservés. Quand, il y a quelques semaines, on annonça que l'église de Wissembourg recélait sous son badigeon séculaire des peintures à fresque, plusieurs d'entre nous eurent hâte de s'y rendre pour s'assurer du degré de véracité de la découverte. Leur attente fut dépassée; on arriva de surprise en surprise; chaque pan de mur dont on faisait tomber l'écaille, produisit quelque sujet peint, et le linceul qu'on souleva fit apparaître, non pas un mort, mais un ressuscité, et souvent un ressuscité glorieux. M. Ohleyer a voulu personnellement se charger de la longue et pénible œuvre du débarras. Quand la commission arriva, elle put constater l'état de choses suivant :

L'église est peinte à l'intérieur sur toutes les parois; les surfaces, tant petites que grandes, quand elles se prêtent à porter un sujet, le possèdent. Les trois absides, la grande surface qui sépare le grand chœur de la chapelle de la Vierge, les transepts en sont couverts. C'est un véritable musée sacré, mais dans ce musée il y a de l'ensemble; une pensée, un système domine dans la série des compositions mises aujourd'hui à jour. C'est une école de peinture qui avait son siége dans le cloître bénédictin et qui décorait le monument construit par les artistes du monastère. Ailleurs, on a

Digitized by Google

trouvé des figures isolées, des sujets détachés du divin drame de la Rédemption; à Wissembourg, c'est toute la série des faits et des mystères de la révélation, qui se reproduisent, en partie dans les vitraux, en partie dans la sculpture aujourd'hui mutilée, et surtout dans les fresques. Cette précieuse découverte dut frapper au premier coup d'œil les membres de la commission, qui procédèrent à l'analyse des sujets étalés sous leurs yeux.

La petite abside de la Croix renferme une Pentecôte et un Massacre des Innocents. Ces sujets trouvent leur raison d'être dans les *Traditiones possessionesque Witzeburgenses*, le livre d'or de l'abbaye, qui disent que la chapelle a été consacrée sous le vocable des Saints-Innocents, le jour de la Pentecôte 1284, par l'évêque Frédéric de Spire, quand *Edelinus* gouvernait l'abbaye. Ces sujets sont contemporains de la chapelle.

Le chœur de la sainte Vierge comprend, dans les sept compartiments de l'hémicycle, divers sujets, dont plusieurs ont pu être déchiffrés. D'autres, espérons-le, révéleront encore ce qu'ils signifient. A gauche, nous constatons les linéaments bien délicats d'un *Ecce homo* montrant ses plaies. A droite, c'est un crucifiement d'une exécution magistrale et d'un touchant symbolisme. Le Christ est cloué sur un arbre formant croix et entrelaçant dans ses rinceaux les symboles des évangélistes; un lion ailé, un aigle, un veau ailé et un ange; celui-ci se trouve au pied de l'arbre avec sa banderole, dont le nom de Saint-Matthieu est effacé. La Mort de la sainte Vierge est à côté; les apôtres entourent la couche mortuaire, le Sauveur apparaît et reçoit dans ses bras l'âme virginale de sa mère, sous forme d'un enfant. — Deux panneaux subséquents sont trop détériorés pour être déchiffrés; deux autres contiennent une sainte, assise sur un trône et entourée d'anges, et une autre sainte tenant un enfant qui lui-même porte une rose. Est-ce la sainte Vierge avec l'enfant divin? est-ce Sainte-Anne avec Marie enfant? Nous ne le décidons pas. Le compartiment du chevet, moins ancien que plusieurs de ceux que je viens de désigner, contient trois grandes figures; on reconnaît un évêque et un Saint-Antoine, ermite. Ces peintures sont encadrées d'un ornement varié, et à leur base de larges draperies en achèvent l'ordonnance.

Nous passons au transept sud. Sur la grande surface, depuis le sol jusqu'à la base de la rose, on a débarrassé un certain nombre de fresques qui ouvrent la suite des sujets de la passion du Sauveur jusqu'au Jugement dernier. Tous ne sont pas visibles encore, mais aucun ne manquera à l'appel. La résurrection de Lazare est le premier que nous rencontrons; elle est suivie de l'institution de la sainte eucharistie et du lavement des pieds. Plus loin, nous voyons poindre à l'horizon, Jésus-Christ au tombeau,

Jésus-Christ montant au ciel, enfin le Jugement dernier. Ici, le Sauveur tient l'épée sur ses genoux, Marie et Saint-Jean précurseur sont à ses côtés. L'on remarque aussi les premiers contours d'une Assomption. Les sujets intermédiaires ne sont pas dégagés encore.

Dans le plan supérieur, on voit Jésus-Christ dans la gloire; il est abrité sous un grand pinacle ogival, dont certaines reprises ont dénaturé le caractère originaire. Les douze apôtres sont à ses côtés, chacun sous un pinacle à crochets et portant un phylactère où se trouve inscrit l'un des articles du symbole des apôtres. La première série des apôtres est visible, l'autre attend le jour de sa délivrance.

D'après la tradition locale, la grande surface qui sépare le chœur de la sainte Vierge de la grande abside, est occupée par un colossal Saint-Christophe. Ce saint populaire, dont la figure se rencontre dans tant d'églises et qui préservait, croyait-on, de mort subite ceux qui l'avaient aperçu dans la journée, ne pouvait faire défaut dans une église de telle importance. Il existe indubitablement à l'endroit indiqué; un immense nimbe se remarque sous le badigeon, et un autre moins grand, celui de l'enfant Jésus que Saint-Christophe porte sur ses épaules.

Enfin, le transept nord, auquel on n'a pas encore touché, fait pressentir des découvertes semblables; certains indices le mettent hors de doute.

L'ensemble de ces fresques, dont un bon nombre accuse une main intelligente, et qui appartiennent pour la plupart au quatorzième et au quinzième siècle, énoncent un système complet d'iconographie chrétienne, et constituent un véritable livre de science sacrée. A ce titre, elles méritent une attention pleine de sollicitude, et la commission a dû formuler les vœux suivants :

1° Procéder avec un soin minutieux à l'enlèvement du badigeon sur toutes les surfaces qui montrent des traces de peinture. Ne choisir que des ouvriers intelligents et consciencieux et les surveiller sans intermission. Associer, à cet effet, M. Matuscynski, architecte, à M. Ohleyer, qui jusqu'ici a eu la patience de travailler presque seul.

2° Essayer de calquer ceux des sujets dont l'état de conservation permet cette opération. Compléter les calques par les linéaments qui manquent, et reproduire par la photographie les contours primitifs.

3° Restaurer, par un procédé conforme à l'art, ceux des tableaux qui méritent de l'être et qui peuvent l'être.

Ces opérations soulèvent de graves questions, qui, toutes, ne sont pas de solution facile. Un grand nombre de ces fresques ne sont plus dans un

Digitized by Google

état tel, qu'une restauration soit praticable ou même utile. Mais on aura au moins la satisfaction d'avoir sauvé ce qui a pu l'être et de conserver par la photographie les types des sujets qu'il faudra supprimer.

Notre Société encouragera ce travail par ses efforts et ses modestes ressources. En attachant son nom à un acte de cette nature, en contribuant à conserver les précieux vestiges de l'art qu'ont illustré nos pères, elle prouvera de nouveau l'utilité de son existence et du but qu'elle s'attache à atteindre. Grâce à elle, la célèbre abbaye de Wissembourg ressuscitera dans ses belles traditions : déjà une intéressante monographie du célèbre monastère a été publiée par notre président; un autre travail, de longue haleine, dû à la plume consciencieuse de M. le professeur Rheinwald, de Wissembourg, paraîtra prochainement et révélera à notre province une des pages les plus attachantes de son histoire locale.

Au nom de la commission,

VICT. GUERBER, *curé de Haguenau*.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS DE LA MONTAGNE DE SAINTE-ODILE

ET DES ENVIRONS.

Les recherches près des monuments druidiques dont le comité m'avait chargé, n'ont pu, à cause du mauvais temps, être commencées que le 11 septembre dernier; mais ce qu'un premier examen m'avait fait supposer déjà l'année dernière — l'existence de galeries ou d'allées couvertes reliant ces monuments, — me paraît aujourd'hui un fait hors de doute.

Monuments druidiques.

Ces deux monuments, sur lesquels l'attention fut éveillée en 1825 par une publication du professeur Schweighæuser[1], présentent, l'un d'eux surtout, une grande analogie avec ceux du même genre que l'on voit aux environs de Saumur, dans la Vendée et en Bretagne.

Le plus grand est situé à 10 mètres environ, le plus petit à 6 mètres du mur païen.

Ouvert du côté sud, le premier se compose de deux blocs de grès de $6^{m},70$ de longueur, placés presque parallèlement à $2^{m},20$ l'un de l'autre, et d'un troisième qui, au nord, en forme le fond, mais avec une ouverture latérale de $0^{m},70$ de large, à l'un des coins, du côté droit. Il est recouvert plus d'à moitié par une table ou roche presque plate, de 4 mètres de largeur et d'une épaisseur qui varie entre $0^{m},50$ et $0^{m}80$; le reste est à ciel ouvert. Cette table, ou grosse dalle, n'occupe plus la position qu'on lui voit dans les monuments analogues. On dirait, à son inclinaison, que des efforts qui, heureusement, n'ont pu complétement aboutir, ont été entrepris pour la déplacer de sa base. Mais qu'est devenue la table qui couvrait la partie

1. Explication du plan topographique de l'enceinte antique appelée le mur païen, par J. G. Schweighæuser, et plan du mur, par M. Thomassin. Strasbourg, chez J. H. Heitz, 1825.

Digitized by Google

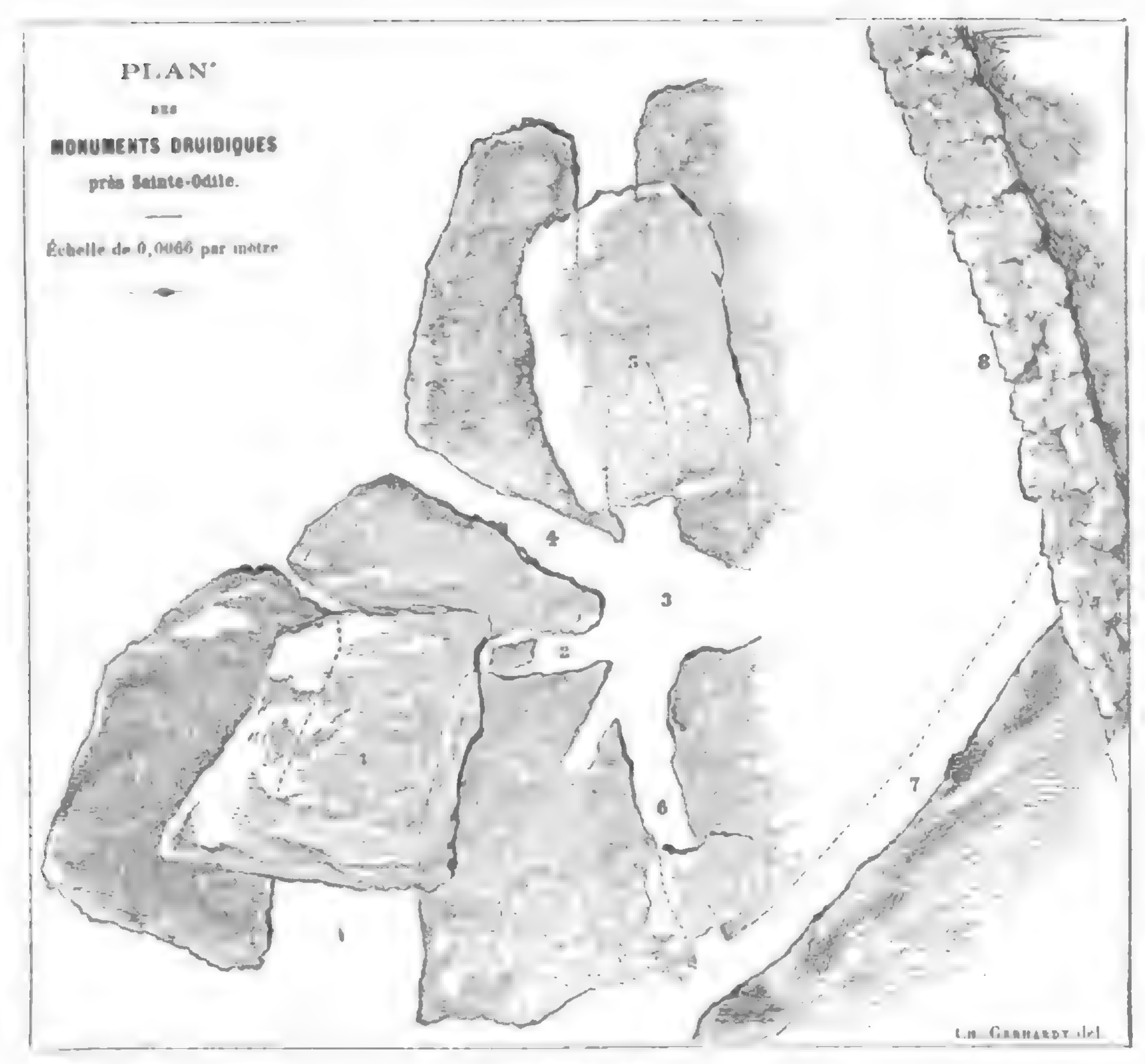

LÉGENDE.

1. Grand dolmen . . . Longueur . . . $6^m,70$; Largeur . . . . $2^m,20$; Hauteur . . . . $1^m,60$; Épaisseur du plafond . . . $0^m,50$ à $0^m,75$.

2. Allée de droite aboutissant au carrefour : Longueur . . . $2^m,20$; Largeur . . . . $0^m,50$.

3. Carrefour généralement encombré de débris provenant du mur païen.

4. Allée de sortie probablement couverte autrefois.

5. Petit dolmen . . . Longueur . . . $6^m,60$; Largeur . . $0^m,80$ à 1^m ; Hauteur . . . . $1^m,20$.

6. Allée. . . . . . . Longueur . . . 5^m.

7. Allée supposée exister le long d'un énorme rocher aboutissant au mur païen et encombrée de débris.

8. Mur païen.

antérieure du dolmen? Cette tentative de destruction remonterait-elle à l'ordonnance de Louis le Débonnaire qui enjoignit, sous peine de mort, la destruction de toute espèce de monument païen (druidique)?

Le second dolmen, plus petit que le premier, présente plutôt l'aspect d'une galerie couverte. Placé à 5 mètres environ du précédent, il est ouvert au nord et au sud. Sa largeur varie entre $0^m,80$ à 1 mètre; il n'est plus couvert qu'à moitié de sa longueur qui est de $6^m,60$. Une grosse

Digitized by Google

dalle, gisant à côté de l'entrée, semble avoir été enlevée du haut du monument.

Les gardes et les habitants du pays les désignent encore aujourd'hui, tous deux, sous la dénomination de *Druidenhöhlen*, *Dolmenhütten*. M. le doyen Eck, curé à Barr, me l'avait affirmé, et il m'a été donné de vérifier le fait par moi-même. Cette dénomination qui s'est conservée à travers les siècles, mérite, ce me semble, considération, ainsi que la terreur qu'on éprouve encore dans les alentours, à passer, la nuit, près de ces rochers qui, d'après la tradition, avaient une destination religieuse, et ont vu s'accomplir d'épouvantables sacrifices.

A l'un des angles intérieurs du grand dolmen qui regarde le mur païen, se présente une ouverture de même hauteur que le monument, mais d'une largeur de $0^m,60$ à $0^m,70$ seulement; une grosse pierre l'interceptait, il fallait la dégager pour mettre au jour une ou plusieurs galeries couvertes dont divers indices semblaient signaler l'existence. Tout d'abord, on parla de faire sauter la pierre à l'aide de la poudre. C'était sans doute simplifier le travail; mais ne courait-on pas le risque d'endommager le reste du dolmen?

Avec l'approbation du comité, son concours, celui de M. le maire de Barr, qui mit gracieusement à notre disposition les ouvriers terrassiers de sa ville, celui de M. le brigadier Girolt, dont nous ne saurions trop louer le zèle intelligent, et l'assistance toute spontanée de deux jeunes amateurs, nous employâmes une voie plus longue, plus pénible, mais plus sûre, et bientôt, dégagées des pierres et des sables qui les encombraient, s'ouvrirent devant nous deux allées ou galeries, incomplètement recouvertes de grosses dalles plates, qui suivent parallèlement, en partie les monuments, en partie le mur païen. Mais, plus nous avancions, plus les difficultés augmentaient : ce n'était plus seulement du sable, des fragments de rochers; c'étaient des pierres du mur païen, reconnaissables à leurs entailles régulières, des arbres dont les racines s'étaient profondément enfoncées dans le terrain bouleversé. Très-délabré, en cet endroit, le mur païen ne présente plus qu'une élévation de $0^m,80$ à 1 mètre. Ses débris, roulés à une assez grande distance de sa base, se sont amoncelés sur les rochers et les galeries.

Une des allées couvertes, désignée sur le plan ci-joint sous le chiffre 6, aboutit à un rocher de plus de 8 mètres de longueur formant avec le mur qu'il touche, un angle obtus. Des dalles de plus d'un mètre carré de surface, en partie enfoncées ou couvrant l'allée, semblent indiquer leur destination primitive. L'une d'elles porte sur toute sa longueur une rainure

Digitized by Google

toute droite, artificielle ou naturelle, de plusieurs centimètres de largeur et de profondeur.

Le mauvais temps et le froid qu'il faisait sur ces hauteurs, nous ont empêchés de continuer des travaux qui, si nous avions voulu *complétement* dégager les galeries, eussent exigé un déploiement de forces, et par suite une dépense de beaucoup supérieure à celle à laquelle nous étions autorisés; mais nous estimons que les résultats obtenus suffisent pour établir le fait que les deux monuments étaient reliés entre eux et probablement aussi avec l'enceinte, par des galeries couvertes. Le plan ci-joint, fait sur place, en présence de M. le colonel de Morlet, par M. Charles Gerhardt, fils aîné du célèbre chimiste, donne une idée de ce que nous avons fait et de la disposition de ces allées ou galeries, beaucoup mieux que ne le pourrait faire une simple description. Nous devons ajouter que M. le maire de Barr, dans les dispositions les plus favorables aux travaux qui ont pour objet, ou la conservation ou la découverte de monuments intéressants de Sainte-Odile, offre à la Société tout l'appui de son administration, à la seule condition qu'elle lui désignera les points les plus dignes de son intervention ou de ses recherches.

La Société accueillera, je n'en puis douter, avec une juste reconnaissance, cette offre, et s'empressera de donner à M. le maire les directions qu'il attend.

Veuillez bien me permettre maintenant, Messieurs, de signaler ici à votre attention différents points qui me semblent y avoir quelques droits.

1° Si un peuple appartient à une époque qui n'a point laissé d'histoire écrite, toute sa vie est dans ses monuments, et pouvons-nous être indifférents aux vestiges qui nous restent de lui? N'est-ce pas pour nous un devoir de recueillir avec soin ces vestiges; de les examiner avec une scrupuleuse attention, pour arriver, s'il est possible, par l'ensemble de ces observations, à quelque résultat?

2° On rencontre, tant sur le plateau de Sainte-Odile, que dans les environs, des restes de murs, des voies pavées et non pavées, appartenant, les uns à une époque évidemment très-reculée, les autres, aux temps des Romains; au fond de la vallée de la Kirneck, au canton dit Schwartzenberg, les ruines d'une chapelle qui vient pour ainsi dire de sortir de la terre qui la recouvrait à une assez grande hauteur.

Ces divers vestiges, voie romaine, enceinte, etc., ne figurent sur aucune carte, et cependant ils sont, ce me semble, à signaler à l'attention des archéologues en ce qu'ils peuvent contribuer à rendre plus complète l'étude de la *Heidenmauer*.

Voie romaine et voies anciennes.

3° En se dirigeant des monuments druidiques vers le couvent de Sainte-Odile, par le sentier assez large qui y conduit du chemin supérieur de Heiligenstein, on trouve, à l'endroit où il entre dans le mur païen, deux chemins présentant, l'un tous les caractères d'une voie romaine : il est pavé de larges dalles, il n'est point creusé dans le sol, mais au niveau de ce dernier, et ce pavage se reconnaît encore sur une longueur de plus de 100 mètres[1]. L'autre chemin, qui lui est presque parallèle, est profondément creusé dans le sol; ses parois atteignent, en quelques endroits, jusqu'à 8 mètres de hauteur. C'est la continuation de celui qui, du Kiehnberg, se dirige, en décrivant un vaste demi-cercle et en suivant le bord extérieur du plateau, vers cette entrée du mur. Il est couvert d'arbres séculaires sur plusieurs points de son parcours. Sur le bord de ce chemin, non loin d'un sentier appelé *Mörderweg* (sentier des meurtriers), à égale distance, à peu près du Kiehnberg et du mur païen, des vestiges de constructions, des pierres taillées, jonchent le sol à droite et à gauche du sentier; un mur, d'un mètre de hauteur environ, formant un angle aigu vers le nord-est, se reconnaît encore très-bien. Mais ce mur est couvert de végétations, d'arbres et de broussailles, qui le masquent presque complétement.

Ces chemins, encaissés quelquefois jusqu'à 8 mètres de profondeur, et presque partout rocheux, ne se rencontrent pas seulement à Sainte-Odile, il y en a également dans la vallée de la Kirneck, sur le versant nord de la montagne qui, du *Rosskopf*, descend vers la plaine. L'un d'eux croise la nouvelle route qui va de Barr au Champ-du-Feu; il se tourne dans la direction d'*Epfig;* l'autre prend naissance derrière la tuilerie de Barr, au val Saint-Ulric, et tous deux se dirigent vers le *Rosskopf*. Un troisième chemin prend naissance derrière le *Holzplatz*, rive gauche de la Kirneck, et se dirige vers le sommet du Kiehnberg.

Ce qui m'a frappé dans ces chemins creux, c'est leur ressemblance avec ceux des environs de Besançon qui sont d'origine gauloise. Il y a quelques années, pendant un très-court séjour que je fis au chef-lieu du dé-

1. J'ai appris depuis que ce chemin est désigné, dans le pays, sous le nom de *Barrer-Römer-Weg* (Voie romaine de Barr).

A gauche du chemin et à peu de distance de son entrée dans l'enceinte, s'élèvent cinq ou six tertres régulièrement formés, présentant tous les caractères des *tumulus* ou tombes celtiques. Un examen attentif de ces tumulus et des fouilles pourraient seuls en faire connaître la nature et la destination.

Digitized by Google

partement du Doubs, je fus assez heureux pour pouvoir accompagner, dans quelques-unes de leurs courses, M. le professeur Quicherat et M. Delacroix, architecte du département, et de voir, avec ces messieurs, les restes de voies romaines et de chemins anciens qui existent encore sur les montagnes des environs. Partout, la voie romaine est au moins au niveau du sol si elle ne le dépasse, et le chemin gaulois est toujours taillé dans le roc à une profondeur variant de 1 à 2 mètres. Des ornières, d'un décimètre de profondeur, toujours également distancées, les suivent dans toute leur longueur. Les parois latérales portent les traces du frottement des moyeux. On sait que la découverte d'un char de combat gaulois, d'un *esseda*, dans un des nombreux tumulus des environs de l'Alesia franc-comtois, est venue confirmer ce que M. Delacroix avait avancé de la construction de ces chars, d'après l'étude qu'il avait faite des chemins qui nous occupent.

Si les chemins de *Sainte-Odile*, du *Kiehnberg* et du *Rosskopf* présentent absolument les mêmes particularités que ceux des environs de Besançon, et ceux récemment indiqués par M. Quiquerez, sur le Blochmont et ailleurs dans le Jura, ils appellent à coup sûr, comme ceux-ci, une étude et un examen sérieux.

Enceinte celtique de Landsperg.

4° Une construction, de même date, probablement, que les assises inférieures du *mur païen*, mérite aussi de l'intérêt, c'est l'enceinte celtique du château de Landsperg.

Elle existe encore sur une longueur d'environ 80 mètres à l'angle nord du château, mais elle est plus rapprochée de la maison forestière que de ce dernier. Elle présente, en quelques endroits, encore une hauteur de $2^{m},50$, et elle est formée de gros blocs de granit et de grès dont quelques-uns d'une longueur de $1^{m},60$. Plus loin, des blocs épars sur le sol en indiquent la direction du côté est du château. On n'y trouve pas d'entailles à queue d'aronde. Je joins à ce rapport un dessin des restes de ce mur.

Enfin, Messieurs, quelque long que soit ce rapport, je ne puis m'arrêter sans vous avoir entretenu un moment d'une découverte récente faite au fond de la vallée de la Kirneck, canton de Schwartzenberg, par un homme du concours duquel vous appréciez depuis longtemps la valeur, M. Girolt, brigadier de la ville de Barr.

Il existe, au fond de la vallée de Barr, à 8 ou 9 kilomètres de cette

Digitized by Google

ville, dans un endroit très-sauvage, un emplacement que les bûcherons désignent sous le nom de *Bruderhaus* (la maison du frère). Un tertre couvert de gros arbres, entouré d'un fossé pour l'écoulement des eaux, indiquait seul l'emplacement de cette demeure. M. Girolt a fait enlever la terre, les nombreux débris qui formaient le tertre, et il a découvert, à une assez grande profondeur, les restes d'une chapelle solidement construite, formée d'un chœur et d'une petite nef, et de deux bâtiments adjacents.

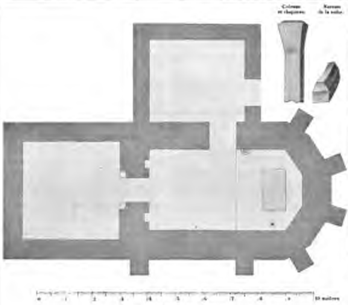

Chapelle du frère Léon

(Brüderle Haus)

Au fond de la vallée de la Kirneck, canton de Schwartzemberg, 9 kil. de Barr (Bas-Rhin), découverte et déblayée par M. Girolt, brigadier de la ville de Barr. 1862.

Ch. Gerhardt del.

La chapelle est orientée à l'*est*; ses murs ont un mètre d'épaisseur; des nervures, des fûts de colonne, des chapiteaux ont été trouvés en assez grand nombre. Le bénitier est encore à sa place et intact, mais l'autel est en partie détruit et ne s'élève plus qu'à $0^m,50$ de hauteur environ. Quelques débris de poterie se font remarquer parmi les décombres. Je ne hasarde-

Digitized by Google

rai aucune opinion sur la date de la construction de cette chapelle dont aucune carte, aucun plan ne fait mention. Les nervures et les chapiteaux mettront certainement sur la voie de l'époque à laquelle elle doit remonter; j'en ai figuré deux sur le plan exposé; les personnes qui se livrent à l'étude des monuments que le moyen âge nous a légués, nous diront à quel siècle il faut rapporter cette construction.

Je n'ai pu donner ici qu'une légère esquisse du résultat de recherches faites, avec intérêt, pendant un court séjour aux environs de Barr. Pour en faire un tableau complet, il faut la main des maîtres, et cette œuvre revient de droit à l'auteur de l'intéressante carte des voies romaines en Alsace, à celui de nos collègues à qui une distinction récente a été accordée par l'Académie, pour ses beaux travaux sur les tombes celtiques, et enfin à notre savant bibliothécaire qui a fait, des monuments de nos Vosges, une étude complète.

C. F. Oppermann.

Ce 25 octobre 1862.

Digitized by Google

LETTRE D'INDULGENCE

EN FAVEUR DU CHAPITRE DE SURBOURG.

Au nord et sur la lisière même de la forêt de Haguenau était située l'abbaye de Surbourg, que Dagobert II avait fondée et dotée en 676; dès son origine, cette communauté avait joui d'une souveraineté régalienne. Elle fut sécularisée au commencement du treizième siècle, et, de ce chapitre, sortirent plusieurs chanoines pour aller occuper le siége épiscopal de Strasbourg.[1]

Pendant la guerre de Trente ans, on avait songé à transférer le chapitre de Surbourg à Haguenau; ce projet ne fut exécuté qu'en 1738. Les archives départementales du Bas-Rhin conservent des traces nombreuses de cette translation, tels que des réglements, des procès-verbaux, des lettres patentes. De prime abord, on dirait que ce changement de destination n'a pu que tourner à l'avantage du chapitre, auparavant relégué dans une véritable solitude; il n'en fut rien; son transfèrement à Haguenau lui valut des tracasseries, des conflits assez fréquents, soit avec le curé de Haguenau, soit avec des couvents de cette ville, pour des questions d'intérêt ou de préséance. Peut-être les chanoines regrettèrent-ils plus d'une fois leur premier asile, et approuvèrent-ils rétrospectivement leurs prédécesseurs qui avaient, au quatorzième et au dix-septième siècle, résisté à des obsessions, à des instances multiples, faites pour les engager à quitter la région forestière. Ainsi, en 1354 déjà, il avait été question de transférer le chapitre de Surbourg à Saverne, pour échapper aux violences des gens de guerre.

Les propriétés du chapitre, sans être aussi considérables que celles de la plupart des abbayes et des chapitres de l'Alsace, étaient néanmoins réparties dans un grand nombre de communes dont quelques-unes se trouvaient même à une distance considérable du lieu de la fondation. De nombreux actes de procédure, auxquels donnent lieu les affaires forestières surtout, montrent le chapitre de Surbourg en rapport d'intérêt ou de litige avec Hanau-Lichtenberg, Deux-Ponts, la ville de Haguenau et avec des particuliers. Des constructions d'églises, des maisons capitulaires

1. Par exemple, Fréderic, frère de Conrad de Lichtenberg, Érasme de Limbourg, Jean de Manderscheid.

Digitized by Google

ou curiales, des affaires de réglementation, des statuts confirmés quelquefois par des bulles, caractérisent les archives spéciales du chapitre de Surbourg.

Parmi les actes, émanés de la cour de Rome, il en est un qui mérite une mention spéciale: c'est une lettre d'indulgence émise par une série de cardinaux en faveur de l'église chapitrale, dédiée à Saint-Martin et Saint-Arbogast. Dans son ornementation, cette lettre présente des particularités dont j'ai déjà reproduit, dans une autre occasion, les principaux contours[1]. Ici, je puis me permettre d'entrer à ce sujet en quelques détails plus précis.

La charte ou lettre d'indulgence mesure $0^{m},69$ de longueur, et $0^{m},89$ de largeur. Des fleurs ou arabesques très-variées, ayant le caractère de la renaissance, forment, sur les deux côtés du parchemin, une bordure longitudinale. Au milieu de cette bordure, on voit encadrée, à la gauche du lecteur, dans une espèce de médaillon, la figure de Saint-Martin, catéchumène, à cheval, coupant, à l'aide de son glaive, une partie de son manteau pour en revêtir un pauvre placé derrière le cheval blanc, et appuyant ses deux mains sur la croupe du coursier. La tête de Saint-Martin est entourée du nimbe doré; le saint est vêtu d'une tunique bleue et d'un manteau rougeâtre à doublure ou fourrure jaune. Le pauvre porte une tunique rougeâtre. Les guides ou rênes du cheval blanc que monte Saint-Martin, sont rouges et or; la couverture ou chabraque est rouge. L'étrier doré se rattache à la chabraque par une courroie rouge.

La figure du saint exprime une commisération éloquente; la chevelure blonde imprime à la physionomie beaucoup de douceur; tandis que la chevelure et la barbe noires du mendiant et ses yeux obliques donnent à cette individualité plutôt l'air d'un solliciteur astucieux et impudent, que l'attitude d'un pauvre humble et nécessiteux.

A la droite du lecteur, au haut de la bordure, se montre la figure de Saint-Arbogast, l'un des premiers évêques de Strasbourg; la tradition attribue aux instances de ce prélat, qui vécut sous les Mérovingiens, la fondation de l'abbaye de Surbourg. La figure du saint évêque est remarquablement placide; elle est imberbe, la chevelure brunâtre; la mitre basse, conique, non évasée, est entourée du nimbe traditionnel. Saint-Arbogast tient de sa main droite la crosse épiscopale, c'est-à-dire tournée en dehors, comme symbole de la juridiction à l'extérieur; on aperçoit encore les rudiments de l'ornement d'or, auquel on suspendait, dans les siècles antérieurs à celui où la lettre qui nous occupe a été écrite, le linge ou drap appelé *sudarium;* cette crosse épiscopale pose à terre sur un fond de

1. Voyez *Lettres sur les archives départementales du Bas-Rhin*, p. 314.

verdure. En examinant le costume du saint, on remarque de prime abord, l'aube blanche, avec la parure ou parature bleue; puis la chape rouge, sans chaperon, à bordures ou franges grises et noires. Dans ce costume épiscopal, manquent l'amict et l'étole.

Le nom de Oliverius, cardinal-évêque d'Ostie, qui se trouve en tête de la charte, est formé, par des lettres majuscules enluminées de vert, bleu, rouge et or; dans la lettre initiale O, on voit encadrée la figure de la sainte Vierge, tenant dans ses bras l'enfant Jésus. Ces deux têtes sont grossièrement dessinées, et ne répondent d'aucune manière au caractère idéal et religieux que les peintres du moyen âge et de la renaissance donnent à ces types divins. La Vierge est vêtue d'une robe rougeâtre, serrée au haut du cou; elle porte par-dessus ce vêtement un vaste manteau bleu à doublure jaune, qui sert en même temps de capuchon. Le nimbe de la Vierge, dont la chevelure reste cachée, est simple; le nimbe crucifère de l'enfant Jésus, qui est nu, laisse à découvert les boucles de ses cheveux blonds cendrés.

Une bordure de fleurs est suspendue transversalement comme une guirlande au haut de la charte, et au centre de cette bordure, se trouve une tête noire — celle du Christ — imprimée sur le suaire [1] ou sur une simple toile.

La partie inférieure de la lettre d'indulgence est privée d'ornementation.

Les fleurs, les boutons, les tiges, les enroulements des bordures présentent des dessins variés; dans les couleurs qui servent à enluminer cette floraison, le vert, le rouge, le bleu prédominent; on y entrevoit aussi du violet, du brun, du noir pâle, de l'or; c'est au total une gracieuse ornementation, dont peu de chartes, dans le dépôt du Bas-Rhin, offrent un équivalent.

Le texte de la lettre est ainsi conçu :

Oliverius Sabinensis Julianus Ostiensis Johannes Michael Portuensis Gregorius Albanensis Jeronimus Penestrinensis Episcopi Dominicus titulo sancti Clementis Paulus titulo sancti Sixti Johannes Jacobus titulo sancti

1. La tradition romaine, bien connue, se rapporte à l'image du Christ, imprimée sur le suaire dont Sainte-Véronique essuya le front et la figure du Sauveur, au moment ou il marchait au supplice et succombait sous le fardeau de la croix. — La tradition grecque ou byzantine parle d'une autre image du Christ, imprimée sur une toile, que le Sauveur aurait envoyé à Abgar, roi d'Édesse, lequel avait prié le Sauveur de venir le visiter dans sa résidence. D'Édesse, cette image aurait passé à Constantinople, et plus tard de Constantinople à Rome. L'image que l'on voit reproduite au haut de la charte qui nous occupe, semble plutôt se rapporter à celle de la seconde légende, qu'à celle du suaire de Sainte-Véronique. Je ne puis me permettre de hasarder une hypothèse quelconque sur la couleur noire du portrait.

Digitized by Google

Digitized by Google

monte Johannes et sanc
ti ta sancte marie noue
sancte Marie in Domnica Diaconi
si uniuerse orbis ecclie sub
sancti Martini Confessoris sun
cps ipsius intercessionibus n
tori sancti Martini et
Decanus et Caplm du
turis et edificijs debite rep
sarijs decenter muniatur de
confluant et ad munitionen
gratie uberius conspexerint
prefati uidelicet quilibet nri

Chromolithographie E. Simon, Strasbourg

Digitized by Google

Stephani in Celio monte Johannes titulo sancti Vitalis Laurentius sancte Cecilie Antoniotus titulo sancte Anastasie Johannes titulo sancte Susanne presbyteri Baptista sancte Marie nove Raphaël sancti Georgii ad velum aureum Johannes sancte Marie in Aquiro Ascanius sancti Viti Johannes sancte Marie in Dommica Diaconi miseratione divina sancte Romane ecclesie cardinales universis et singulis presentes litteras inspecturis salutem in Domino sempiternam. Etsi universe orbis ecclesie sub sanctorum constructe vocabulis frequentius sunt collaudande illas multomagis convenit venerari que sub præsulis sancti Martini confessoris sunt decorate titulis qui Jehu Christi compar apostolis fuit ac contemptis mundi viciis coronam meruit habere sempiternam quo ipse Dominus noster Jehus Christus ipsius intercessionibus immediatius et perfectius vota fidelium dirigat et ad graciam exauditionis perducat. Cupientes igitur ut collegiata ecclesia sanctorum Martini et Arbogasti in Surburg Argentinensis diocesis ad quam sicut accepimus dilecti nobis in Christo venerabiles viri domini Decanus et capitulum dicte ecclesie singularem gerit (sic) devotionis affectum congruis frequentetur honoribus et a Christi fidelibus jugiter veneretur ac in suis structuris et edificiis debite reparetur conservetur et manuteneatur nec non libris calicibus luminaribus ornamentis ecclesiasticis et rebus aliis divino cultui necessariis decenter muniatur decoretur et ornetur in ea quoque cultus augmentetur divinus utque Christi fideles ipsi eo amplius ad eandem ecclesiam devotionis causa confluant et ad munitionem reparationem, conservationem, manutentionem et alia premissa manus promptius porrigant adjutrices quo ex hoc ibidem dono celestis gracie uberius conspexerint se refectos prefatorum decani et capituli supplicationibus nobis super hoc humiliter porrectis inclinati Nos cardinales prefati videlicet quilibet nostrum per se de omnipotentis Dei misericordia ac beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi omnibus et singulis Christi fidelibus utriusque sexus vere penitentibus et confessis qui dictam ecclesiam in eorumdem sanctorum Martini episcopi et Arbogasti confessorum tertie ferie festum Pentecostes immediate sequentis ac Jovis sancte sive Cene Domini nostri Jehu Christi ipsiusque ecclesie dedicationis festivitatibus et diebus a primis vesperis usque ad secundas vesperas inclusive devote visitaverint annuatim et ad premissa manus porrexerint adjutrices pro singulis festivitatibus et diebus predictis quibus id fecerint centum dies de injunctis eis penitentiis misericorditer in domino relaxamus presentibus perpetuis futuris temporibus duraturis. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium premissorum presentes litteras fieri nostrorumque solitorum sigillorum jussimus et fecimus appensione communiri.

Digitized by Google

Datum Rome in domibus nostris sub anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo tertio die vero duodecimo mensis Aprilis pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Alexandri divina providencia pape sexti anno primo.

Sur la marge recourbée : Hentzel.

Sur le revers des lettres :

Fl. de Saulveret.

F. te Gomiel in off. p. Bertrand.

Traduction.

Olivier, cardinal-évêque de la Sabine, Julien, cardinal-évêque d'Ostie, Jean-Michel, cardinal-évêque de Porto (d'Anzo), Grégoire, cardinal-évêque d'Albano, Jérôme, cardinal-évêque de Préneste (Palestrine), Dominique, cardinal-prêtre au titre de Saint-Clément, Paul, cardinal-prêtre au titre de Saint-Sixte, Jean-Jacques, cardinal-prêtre au titre de Saint-Etienne sur le mont Cœlius, Jean, cardinal-prêtre au titre de Saint-Vitale, Laurent, cardinal-prêtre de Sainte-Cécile, Antoine, cardinal-prêtre au titre de Saint-Anastase, Jean, cardinal-prêtre au titre de Sainte-Suzanne, Baptiste, cardinal-vicaire de sainte Marie-la-Neuve, Raphaël, cardinal-diacre de Saint-George dans le Vélabre, Jean, cardinal-diacre de Sainte-Marie in Aquiro, Ascagne, cardinal-diacre de Saint-Vite, Jean, cardinal de Sainte-Marie in Domnica, tous, par la miséricorde divine, cardinaux de la sainte Église romaine, à chacun et à tous ceux qui les présentes lettres verront salut éternel dans notre Seigneur.

Quoique toutes les églises du monde construites sous l'invocation des saints, soient dignes de fréquentes louanges, il convient d'autant plus de vénérer celles qui sont décorées du titre de Saint-Martin le Confesseur, lequel fut pour ainsi dire l'égal des apôtres de Jésus-Christ, et fut jugé digne, grâce à son mépris du monde vicieux, de conquérir l'éternelle couronne; de telle sorte que notre Seigneur Jésus-Christ lui-même dirige, sur l'intercession du saint, immédiatement et complétement, les vœux des fidèles et leur octroie un favorable accueil.

Désirant donc que l'église collégiale de Saint-Martin et de Saint-Arbogast, à Surbourg, dans le diocèse de Strasbourg, — à laquelle nos amés et honorables seigneurs le doyen et les membres dudit chapitre portent, nous le savons, une dévotion affectueuse et extraordinaire — jouisse de l'affluence et des honneurs qui lui sont dus, qu'elle soit constamment vénérée par les fidèles, réparée, conservée, maintenue en ses bâtiments et édifices, pourvue, décorée et convenable-

Digitized by Google

ment ornée de livres, calices, luminaires, ornements ecclésiastiques, et en toutes choses nécessaires au culte divin; désirant aussi que ce culte y progresse et que les fidèles chrétiens affluent d'autant plus soigneusement vers ladite église pour y faire leurs dévotions, et prêtent d'autant plus volontiers leurs mains secourables à sa réparation et conservation, à son maintien et affermissement, et à tout ce qui la touche, ainsi que nous venons de dire, lorsqu'ils verront qu'ils y ont été plus largement participants au don de la grâce divine; prêtant en conséquence l'oreille à la supplique que lesdits doyen et chapitre nous ont présentée, sur ces points divers, nous, les cardinaux sus nommés, tous, et chacun en particulier, ayant pleine confiance en la miséricorde du Dieu tout-puissant et dans l'autorité de Saint-Pierre et Saint-Paul ses apôtres, nous accordons à tous les fidèles des deux sexes, qui auront fait sincère pénitence et confession, lorsqu'ils visiteront tous les ans dévotement ladite église, le troisième jour après la fête de la Pentecôte, le jeudi saint et le jour de la consécration de ladite église, à partir de la première heure de vêpres jusqu'à la seconde, et qu'ils auront, pour les choses susdites, prêté une main secourable (nous leur accordons) miséricordieusement, pour chaque visite, aux fêtes et jours indiqués, cent jours d'indulgence à défalquer sur les pénitences à eux imposées, et les présentes seront indéfiniment valables à l'avenir. Et en témoignage de toutes et de chacune des dispositions susdites, nous avons prescrit et fait revêtir les présentes lettres de notre sigille ordinaire. Donné à Rome dans nos palais respectifs, l'an 1493 de la Nativité de notre Seigneur, le 12 du mois d'avril, et la première année du pontificat de notre très-saint père et seigneur en Jésus-Christ, Alexandre sixième, pape par la volonté de Dieu.

Louis Spach.

Digitized by Google

FOUILLES

EXÉCUTÉES

DANS LES TOMBELLES CELTIQUES DE LA FORÊT COMMUNALE DE DESSENHEIM,

PENDANT LES 18, 19, 20 ET 21 AOUT 1862.

Le territoire de Dessenheim s'étend en majeure partie dans l'angle formé par le canal du Rhône au Rhin et celui de Neuf-Brisach. Dans la forêt, appartenant à ce village, se montrent quelques tombelles dont j'ai déjà signalé l'existence dans mon mémoire sur les *Tombes celtiques de la forêt communale d'Ensisheim*. Leur nombre devait être bien plus apparent, avant que la plaine qui s'étend entre la forêt de Dessenheim et celle d'Oberbergheim, où d'autres tombelles se montrent aussi, ait été livrée à la culture. Placées comme jalons entre les groupes de *tumuli* qui s'étendent au nord, près de Heidolsheim, au sud, près de Réguisheim et d'Ensisheim, elles ont dû appartenir à un établissement celtique, que relièrent plus tard les différentes routes romaines dont les tracés sont encore çà et là apparents.

Au delà du canal du Rhône au Rhin, dans la même direction que le fleuve, existe, en effet, un tronçon de la grande voie militaire que l'Itinéraire d'Antonin signale comme reliant Milan à Mayence, mais dont nous ne connaissons, dans son parcours sur la lisière orientale du Hartwald, que les stations de *Cambete* et de *Stabula*, qu'il faut chercher à Kembs et à Bantzenheim.

Cette voie, que l'on peut suivre surtout depuis ce dernier village jusqu'à Neuf-Brisach, tantôt est cachée sous la route moderne, tantôt montre au-dessus du sol son empierrement gazonné. Elle passe devant Balgau, à cent douze mètres d'un vaste *tumulus* de quarante mètres de diamètre sur plus de quatre mètres d'élévation. Les habitants racontent, en vous montrant le tertre, qu'ils désignent sous le nom de Ley-Hübel, l'apparition d'une blanche et brillante figure de femme qui, pendant la nuit se balance sur son sommet, mais qui disparaît dès le retour de l'aurore. Les propriétaires des deux champs sur lesquels il s'étend, m'ont assuré que, dans son état primitif, le monument mesurait près du double en hauteur, et, qu'en abaissant son sommet, ils en ont extrait un grand nombre d'ossements. Les

Digitized by Google

fouilles que j'y exécutai moi-même, en 1861, m'ont, en effet, laissé voir beaucoup de fragments très-ténus de squelettes qui semblent constater leur assertion.[1]

De Balgau à Dessenheim, se déroule une autre route, d'intérêt communal, connue sous le nom de Schwitzerstrass, assise probablement sur le tracé d'un chemin antique qui, au delà du presbytère du dernier village, porte le nom de *Herweg*, et se perd dans la forêt dans la direction de Hœttenschlag. Cette route relie plus loin Appenwihr et Sundhoffen, au delà duquel elle prend le nom de *Herweg*, et se dirige vers Horbourg, célèbre par les antiquités romaines qui y ont été trouvées. Elle est coupée, non loin de Hœttenschlag, par une autre voie antique qui reliait le rocher de *Brisiacum* aux établissements romains, situés au pied des Vosges, et qui porte encore aujourd'hui le nom significatif de *Rœmerweg*.

C'est au sud de cet embranchement de routes, que se trouvent perdues, sous l'ombre des forêts, les tombelles de Dessenheim.

Trois de ces monuments sont placés aux limites du territoire de cette commune et de celui d'Oberhergheim. Le tertre du milieu, le plus vaste et le plus élevé des trois, soutient sur son sommet la pierre-borne qui sépare les deux banlieues. Il ne mesure pas moins de trente-cinq mètres de diamètre sur quatre mètres de haut. Le grand nombre d'arbres qui le recouvrent, et surtout la circonstance que, sur sa partie méridionale, le terrain paraît avoir déjà été fouillé antérieurement, me le firent négliger. Ce fut sur celui de gauche, dans la forêt de Dessenheim, et sur celui de droite, qui se trouve placé dans le ban d'Oberhergheim, que je résolus de porter mes investigations.

La première de ces tombelles a trois mètres de haut sur trente-deux mètres de diamètre. Quelques souches de vieux chênes se montraient seules au milieu de l'épais gazon qui la recouvrait. J'y fis pratiquer une tranchée de sept mètres de large, certain dès lors d'y trouver des sépultures, si le temps les avait respectées.

En effet, ce fut à trente centimètres seulement sous le gazon de la tombelle que, près de la souche d'un vieil arbre, dont les racines s'étendaient au loin, m'apparurent, au milieu de leur réseau, les restes d'un premier squelette, placé au bord de la tranchée sur le versant oriental du *tumulus*. La tête, mutilée par les racines de l'arbre, était néanmoins assez conservée pour me montrer l'orientation du cadavre, qui avait été couché, les regards tournés vers l'Orient. Plusieurs ossements avaient résisté aux vingt siècles

1. Voy. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*. IIe série, t. I, p. 5-7.

qui, probablement, s'étaient écoulés depuis leur inhumation. Sous le squelette, dont bien peu de débris se retrouvèrent, le sol grisâtre témoignait du dépôt de cendres sur lequel le mort avait été couché. Cependant, par une circonstance assez extraordinaire, aucune trace de foyer, aucun charbon, tels qu'en présentent ordinairement toutes les tombes celtiques, ne vinrent s'offrir à mes regards. Des vestiges de plus de dix sépultures, toutes placées à quarante centimètres sous le sol, se révélèrent à moi, dans un rayon assez circonscrit, par la présence soit d'un os de la tête, soit de quelques restes de vertèbres, soit par un humérus, un tibia, un fémur ou quelque autre parcelle du corps. Parfois se présentait au milieu du sol graveleux un tesson de grossière poterie, toujours trop minime, néanmoins, pour me faire connaître la forme du vase.

A l'opposé de la tranchée, du côté de l'occident, je pus étudier un second corps, placé à cinquante centimètres de profondeur sous le gazon, et dont les mâchoires, admirablement conservées, purent me révéler l'âge. Les alvéoles des dents mâchelières avaient disparu, à l'exception d'une seule qui la contenait encore. L'os avait pris la forme courbe qui se remarque dans les mâchoires dénudées des vieillards. Cet homme, dont le squelette mesurait un mètre quatre-vingts centimètres de long, devait donc avoir atteint un âge fort avancé. Tous les ossements, même les phalanges des pieds et des mains, dont l'une reposait sur l'os de la cuisse, étaient dans un état de conservation remarquable. Débarrassé de la terre qui le recouvrait, il se montrait à nous comme s'il eût été placé dans la vitrine d'un musée. Mais, une heure plus tard, ces mêmes os déjà se fendillaient, et le soleil, en s'abaissant, n'avait point encore atteint le sommet des Vosges, que déjà, sous ses rayons, le squelette avait pris une tout autre physionomie, et que la plupart des ossements se brisaient au seul contact de la main.

En même temps que ce corps se découvrait, surgissaient à la lumière, vis-à-vis du premier squelette retrouvé, et, comme celui-ci, placés sous la souche d'un vieux chêne, deux corps appareillés, dont l'un était d'une conservation presque intacte, mais dont il ne restait du second que la partie supérieure. Il est probable que les racines de l'arbre, en brisant les os de la partie inférieure, en auront précipité la décomposition.

Cette sépulture est une des plus intéressantes que j'aie eu l'occasion de rencontrer dans mes nombreuses explorations. J'avais sous les yeux le tableau de deux êtres qui, pendant leur longue pérégrination sur cette terre, s'étaient sans doute aimés; avaient vécu ensemble, avaient partagé les peines et les plaisirs de cette vie, et, tous deux ensemble, partageaient

ces six pieds de terre depuis des siècles. Étaient-ils morts en même temps? La femme, dont le bras droit reposait sous l'épaule gauche de l'homme, près duquel elle avait été couchée, avait-elle précédé de quelques jours ce dernier? La tombe n'a pu le dire : seulement la science a pu nous venir en aide pour reconnaître dans la nature des squelettes des marques certaines du sexe de leurs possesseurs, et du grand âge auquel ils étaient parvenus.

La taille de l'homme, prise dans la tombe, était d'un mètre quatre-vingt-cinq centimètres. Celle de la femme, dont la charpente osseuse était beaucoup moins forte, dont les mâchoires, dénudées comme celles de l'homme, étaient d'une extrême délicatesse, est restée incertaine; mais d'après la longueur des bras et de la colonne vertébrale, elle avait dû être élancée.

Le crâne de l'homme était d'une épaisseur remarquable. La mâchoire inférieure ne contenait que les dents de devant, sans que les molaires aient eu laissé la moindre trace dans l'os dont la courbe et le renflement intérieur, par suite de leur absence, attestaient l'âge extrêmement avancé de l'individu. L'examen des bassins, d'une conservation parfaite chez les deux squelettes, ne laissait aucun doute sur leur sexe réciproque. Les deux têtes, tournées l'une vers l'autre, les ossements de la femme, à demi couchés sous ceux de l'homme, donnaient à ce tableau funèbre quelque chose de touchant.

Il est remarquable qu'en arrivant à une plus grande profondeur de la tombelle, les vestiges de sépulture ont été en diminuant, et que, à un mètre et demi sous la superficie du tertre, toute trace d'inhumation a disparu. Il est vrai, qu'à cette profondeur, le sol n'était en grande partie composé que de gros gravier au milieu duquel, comme je l'ai déjà souvent signalé, les ossements se consument, à moins qu'un lit de cendres ne protége le squelette. D'un autre côté, j'observerai qu'aucun reste d'objet métallique quelconque, ni torque, ni fibule, ni bracelet, rien de ce qui, ordinairement, était donné au mort dans la tombe, n'a été retrouvé. Je pus néanmoins me convaincre qu'au pied des deux vieilles gens, dont j'avais sous les yeux les squelettes, un vase de terre, dont je retrouvai les tessons, avait été déposé.

Parvenu, sans aucun autre résultat, jusqu'au niveau du sol de la forêt, je portai mes investigations sur le *tumulus* situé à l'ouest sur le ban d'Oberhergheim. Ce tertre mesure trente mètres de diamètre sur un mètre et demi de hauteur. J'y fis pratiquer une double tranchée, l'une de sept mètres de large coupant tout le monument de l'est à l'ouest, l'autre, dans la

Digitized by Google

partie nord, de quatre mètres en tous sens. Tout le reste de la tombelle était recouvert de bois.

Au-dessous du gazon, quinze centimètres environ de terre apparaissaient; tout le reste du terrain rapporté n'était composé que de gravier. Aussi ne pus-je constater que trois inhumations, dont une seule me montra un squelette presque entier. C'était celui d'un guerrier sur lequel je recueillis une fibule, et à qui avait été donné le glaive qu'il avait manié, et dont les phalanges de la main gauche retenaient encore la poignée. La mâchoire inférieure, surtout, était d'une parfaite conservation, et contenait toutes ses dents, au nombre de quatorze. Presque toute la charpente osseuse était encore en place; le corps mesurait un mètre quatre-vingt-cinq centimètres; et, d'après l'inspection des os, cet homme avait dû mourir dans toute la vigueur du jeune âge. L'arme qu'il tenait, retenue dans un fourreau de fer, était en tout semblable pour la forme aux deux glaives trouvés, l'année précédente, dans une tombelle de la forêt de Haguenau, près de Schirrhein[1]. Il est évident que les *tumuli* des deux localités ont appartenu à des populations de race commune, et que les armes dont elles se servaient provenaient de la même fabrique. Je ne pus constater qu'un seul foyer dans la tranchée latérale. Sur une excavation de plus de vingt-cinq centimètres de cendres empilées, je découvris les restes d'un squelette. Il avait été couché visiblement sur la place même où avait brûlé le feu consécratoire de l'enterrement. Des tessons de vases furent les seuls objets que je pus recueillir, quoique, selon toute probabilité, celui ou celle qui avait été déposé là, eût occupé un rang distingué dans sa tribu.

De faibles vestiges d'ossements, dans une autre partie de la tranchée de l'ouest, purent seuls me faire connaître la présence d'une troisième sépulture. Mais, malgré tous les soins donnés à mes recherches, aucun reste d'arme, aucun objet d'ornement, ne s'offrit à mes regards, à l'exception d'un petit anneau

1. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, IIe Série, t. I, p. 82.

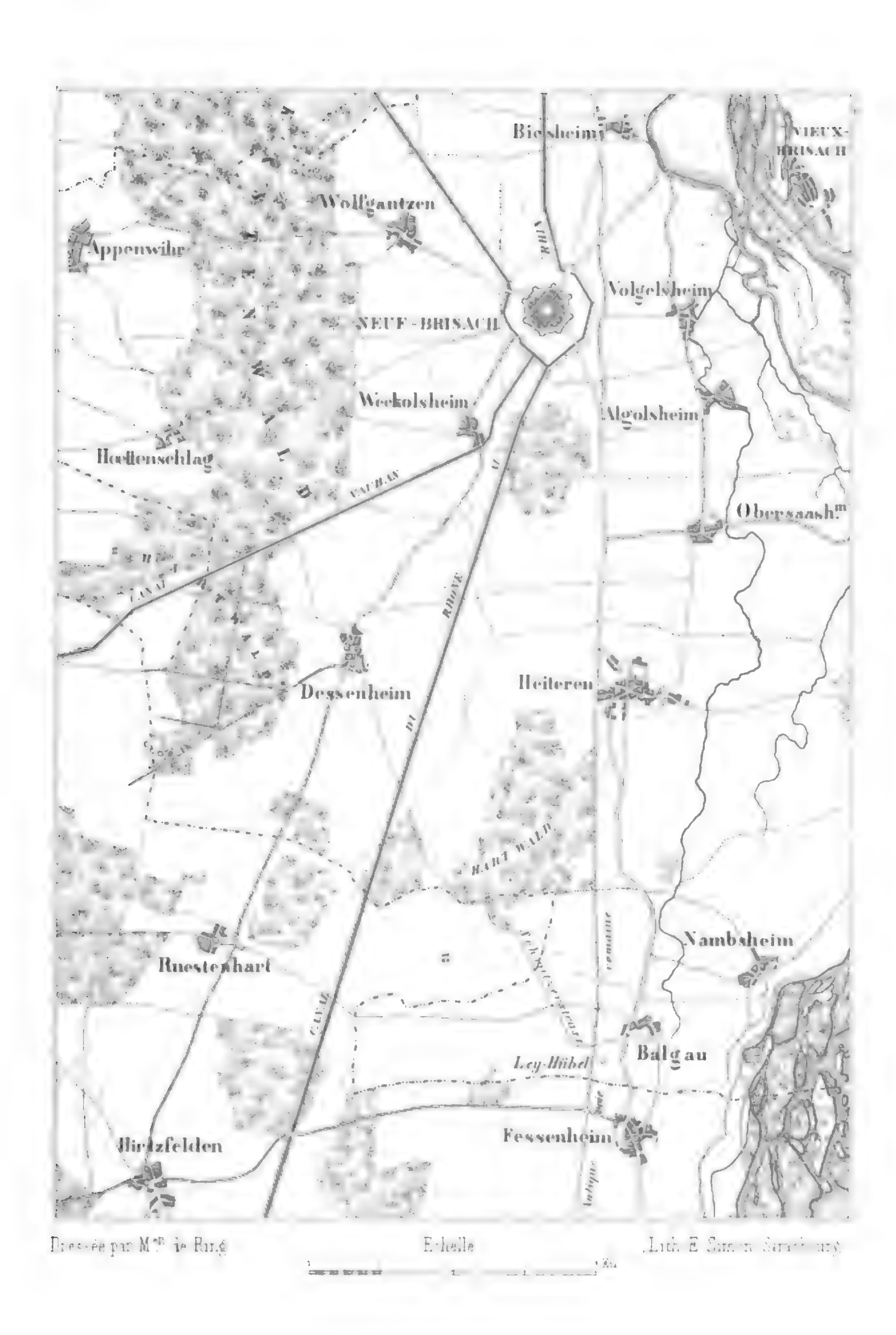

Biesheim
VIEUX-BRISACH
Wolfgantzen
Appenwihr
NEUF-BRISACH
Volgelsheim
Weckolsheim
Algolsheim
Hoellenschlag
VAUBAN
Obersaash.m
Dessenheim
Heiteren
HART WALD
Nambsheim
Ruestenhart
Balgau
Ley-Hübel
Hirtzfelden
Fessenheim
Echelle

en fer, de treize millimètres de diamètre, placé sur la poitrine du mort. Ces trois inhumations m'apparurent, comme celle de la tombelle précédemment ouverte, à quarante centimètres environ sous le gazon du *tumulus*, tandis qu'à une plus grande profondeur, le gravier, de plus en plus dénué de terre, propre à emboîter les ossements, les avait totalement absorbés. Je n'en rencontrai plus çà et là que quelques faibles vestiges dans tout le bas de la tombelle.

Comme déjà, à une époque antérieure, on avait trouvé un glaive dans la forêt d'Oberhergheim, en enlevant une souche d'arbre sur un des tertres de cette forêt, et que, en 1830, lors de la construction du chemin de Dessenheim à ce village, on avait, en renversant un monticule funéraire, pour donner passage à cette route, trouvé dans son sein plusieurs vases de terre, différents anneaux creux en bronze, et une longue chaînette du même métal, tous objets qui, malheureusement, ont été brisés par leurs possesseurs, je résolus de porter mes recherches sur un autre *tumulus*, situé seulement à quelques pas de ce chemin et rapproché des parois encore debout du tertre renversé. Mes fouilles furent infructueuses, ainsi que le furent, sur une sixième tombelle, celles que j'entrepris, à un kilomètre environ plus loin dans l'intérieur de la forêt, à proximité d'une redoute très-bien tracée, qui date, dans la tradition du peuple, de l'époque de la guerre des Suédois.

Les résultats généraux de ces recherches n'ont pas été toutefois sans intérêt. Elles constatent la nature de ces monuments, élevés pour servir de sépulture à une population sédentaire. Nous pouvons, par le peu d'objets retrouvés, leur assigner, avec pleine assurance, une antiquité voisine de l'époque romaine, époque à laquelle appartiennent la plupart des groupes de *tumuli* que nous avons étudiés, jusque aujourd'hui, depuis le sud jusqu'au nord de la province.

NOTE

SUR

L'ANCIENNE COMMANDERIE TEUTONIQUE DE DHAN

PRÈS DE ZINSWILLER, CANTON DE NIEDERBRONN.

A peu de distance de Zinswiller, dans la direction d'Offwiller, se trouve un canton rural vulgairement désigné sous le nom de Dhanenkloster, ou indistinctement, sous celui de Dhanenfeld; c'est l'emplacement de l'ancienne commanderie teutonique de Dhan, dont le site, généralement ignoré, mérite, selon moi, d'être noté, au moins pour mémoire, dans le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. On lit peu de choses sur cette maison dans les chroniques d'Alsace; cependant asile de la vertu et de la science, à n'en pas douter, durant plusieurs siècles, elle doit avoir son histoire comme tous les établissements de ce genre. Tout ce que Schœpflin en rapporte, se réduit à ce qu'il dit, tome II, page 453, édition de 1761 : qu'elle a été érigée en 1368 par le noble chevalier Eberhard d'Ettendorff, et que le comte de Hanau-Lichtenberg, qui en avait l'Advocatie, l'a sécularisée en 1609; elle n'a donc été établie que deux ans plus tard que celle fondée dans l'Ile-Verte, à Strasbourg, par l'ami de Dieu, le mystique Rulmann Meerswin. Le registre des paroisses du diocèse de Strasbourg, imprimé en 1778, ne contient, sous la rubrique de Lichtenberg, que ceci : Dhan — détruit : Préceptorat de l'ordre teutonique — éteint. Je ne sache non plus, que notre président, M. Spach, en fasse mention quelque part dans ses intéressantes publications sur les établissements religieux de l'Alsace, au moyen âge. Dans les recherches que j'ai faites, relativement à cette maison, dans les archives de la fabrique consistoriale d'Oberbronn, je n'ai trouvé qu'un seul document un peu ancien, où il en soit question; c'est une colligende (*Zins-bouch*) sur les revenus de la prémissairie d'Offwiller, renouvelée le 12 février 1555, entre les redevanciers, d'une part, et les marguilliers de l'église de Notre-Dame d'Offwiller, d'autre part, en présence des échevins d'Offwiller et de Dom. Samson de Brandenburg, qualifié de commandeur à Dhan (*Comther der zytt zu*

Digitized by Google

Dan). La colligende énumère parmi les censitaires de la prémissairie, le fermier (*der hoffman*) de Seelhoven, ancien prieuré près de Lichtenberg, incorporé à l'abbaye de Neubourg, le commandeur de Dhan, et l'abbé du monastère de Hornbach, situé dans la Moselle.

Je crois devoir faire remarquer que Dhan est désigné, non sous le nom de préceptorat, mais sous celui de commanderie, dans le document que je cite. Enfin, comme on le remarque encore, la date de 1555, c'est l'année, dite de la paix de religion, où les catholiques et les protestants ont commencé à être traités sur le même pied dans les affaires politiques.

Il ne reste plus rien des anciens bâtiments claustraux; les derniers débris en ont servi à construire tout un quartier de maisons à Zinswiller. L'emplacement que nous indiquons, n'est donc plus pour nous qu'un témoin muet qui confirme à la fois, et les grandeurs, et les abaissements de la vie morale des peuples.

JÉR.-ANS. SIFFER,
Curé de Weyersheim.

Digitized by Google

NOTE SUR LES *TUMULI*

DE LA FORÊT DE BRUMATH.

Brumath (*Brocomagus*), ville principale de la cité des Triboques, est célèbre dans l'histoire militaire des Gaules par la victoire remportée sous ses murs par le César Julien contre les Germains, l'an 356 de l'ère chrétienne.

L'antique Brocomagus a été entièrement détruit, mais des fouilles nombreuses ont mis au jour de précieux débris dont notre célèbre antiquaire Schœpflin a donné la description dans son *Alsatia illustrata*.

Depuis Schœpflin de nouvelles découvertes ont eu lieu au dehors de la ville le long des voies qui la traversent : je citerai principalement les nombreuses urnes cinéraires trouvées en 1854 par MM. Merck et Schnœringer dans les prairies situées entre Brumath et l'ancien couvent de Stéphansfeld[1] (Bulletin, t. II, p. 75). Cette agglomération de vases funèbres entourés de murs formait un véritable cimetière placé le long de la grande voie romaine qui se dirigeait de Strasbourg vers Mayence par Brumath. D'autres monuments funèbres (vases, urnes, etc.) ont été trouvés à Stéphansfeld même et forment aujourd'hui une précieuse collection déposée dans l'asile d'aliénés qui a succédé à l'ancien monastère.

A côté de ces débris si nombreux qui indiquent d'une manière évidente l'époque d'incinération, apparaissent des sépultures d'une tout autre nature, dans les tertres que renferme la forêt communale de Brumath. Un grand nombre d'entre eux ont été rasés, sans que l'on ait conservé aucun souvenir de ce qu'ils contenaient, et jusqu'à présent on manquait de renseignements précis sur le nombre et l'emplacement de ceux qui ont échappé à la destruction. Cette lacune vient d'être comblée par M. Beilstein, agent voyer à Brumath, qui a offert à la Société une collection de dessins relatifs à ces *tumuli* comprenant un plan d'ensemble de la forêt au $\frac{1}{10000}$ et huit feuilles de détail au $\frac{1}{200}$.

M. Beilstein a levé et rapporté sur le plan d'ensemble soixante-cinq *tumuli* qui forment deux groupes : l'un, au sud, comprend dix-neuf *tumuli* numérotés de 1 à 19; l'autre, au nord, en renferme quarante-cinq, cotés

1. Stéphansfeld est désigné dans les mémoires de Schweighæuser comme un camp romain qui aurait été placé près de Brumath, dans une position analogue à celle du camp de la Chartreuse près de Strasbourg.

Digitized by Google

de 20 à 64. Entre les deux groupes, on voit, au centre de la forêt, un *tumulus* isolé, coté n° 65.

Les détails contenus dans les huit feuilles annexées au plan sont dessinés avec beaucoup de goût et de précision; ils représentent les élévations géométriques des soixante-cinq *tumuli*, avec l'indication des tranchées faites dans les n^{os} 24, 35, 36, 37 et 41.

Le n° 24 a été atteint, il y a peu d'années, par les travaux de rectification du chemin vicinal de Brumath à Donnenheim; on y a trouvé des poteries dont M. Beilstein espère pouvoir mettre quelques fragments sous les yeux du comité.

Les n^{os} 35 et 36 ont été fouillés en 1857 par M. de Ring, dont le compte rendu (inséré au Bulletin, t. II, p. 88) signale la présence d'un crâne et de débris d'ossements entourés de charbons, de cendres et de fragments de bois au milieu desquels se trouvaient un kelt en bronze, un couteau, des anneaux et des clous du même métal.

Le n° 37 a été déblayé en grande partie par les troupes alliées qui occupaient, en 1815, la ville de Brumath; on n'a pas d'indications précises sur les résultats de ces fouilles, qui furent, dit-on, peu fructueuses.

Le n° 41 a été détruit en partie, lors du creusement du fossé de délimitation de la forêt; on y a recueilli quelques fragments de poterie, aujourd'hui dispersés.

Un autre *tumulus* a été entièrement détruit en 1837, lors de la construction du chemin d'intérêt commun de Pfettisheim à Brumath. M. Beilstein en a marqué l'emplacement sur sa carte.

Je n'entrerai pas dans les détails de la question d'origine de ces *tumuli*, qui a été traitée dans le compte rendu de 1857. Je rappellerai seulement qu'il paraît très-probable que les *tumuli* n^{os} 35 et 36 où le bronze apparaît seul à l'exclusion du fer, appartiennent à une époque antérieure à l'invasion romaine, de même que ceux de Schlestadt dont il a été fait mention dans le Bulletin (t. I, p. 260).

Je ferai remarquer, en terminant cette note, que le chemin vicinal de Donnenheim à Brumath, qui est bordé des deux côtés par les *tumuli* du groupe septentrional, coïncide précisément avec la voie romaine qui, de Brumath, se dirigeait vers Küttolsheim, Avolsheim et Bergheim, dans le Haut-Rhin.

Le comité appréciera la haute importance du travail de M. Beilstein, qui peut servir de modèle pour toutes les études de ce genre.

Le colonel DE MORLET.

33	18	..	2	80	
34	12	..	1	50	
35	28	..	3	60	Ouvert par Mr de Ring les 29 30 et 31 Oct. 1857
36	9	..	0	45	id
37	30	..	4	00	Fouillé par les Autrich.ns en 1815.
38	19	..	3	00	
39	19	..	3	00	
40	10	..	1	80	
41	11	..	2	00	Coupé par le fossé de délimitation de la forêt
42	19	..	1	80	
43	25	..	2	50	
44	14	..	1	80	
45	15	..	1	00	
46	8	..	0	60	
47	16	..	1	50	
48	16	..	1	40	
49	20	..	1	30	
50	30	..	2	00	
51	9	..	0	60	
52	14	..	0	75	
53	13	..	0	90	
54	7	..	0	30	
55	15	..	1	10	
56	12	..	0	90	
57	18	..	1	50	
58	15	..	0	60	
59	35	..	2	30	
60	27	..	2	00	
61	32	..	2	30	
62.	18	..	1	20	
63	12	..	1	00	
64	31	50	2	50	
65	22	00	2	00	

Lith. E. Simon à Strasbourg

Digitized by Google

PLAN DES TOMBELLES CELTIQUES

de la forêt communale de Brumath.

[illegible] par M. Beilstein [illegible]

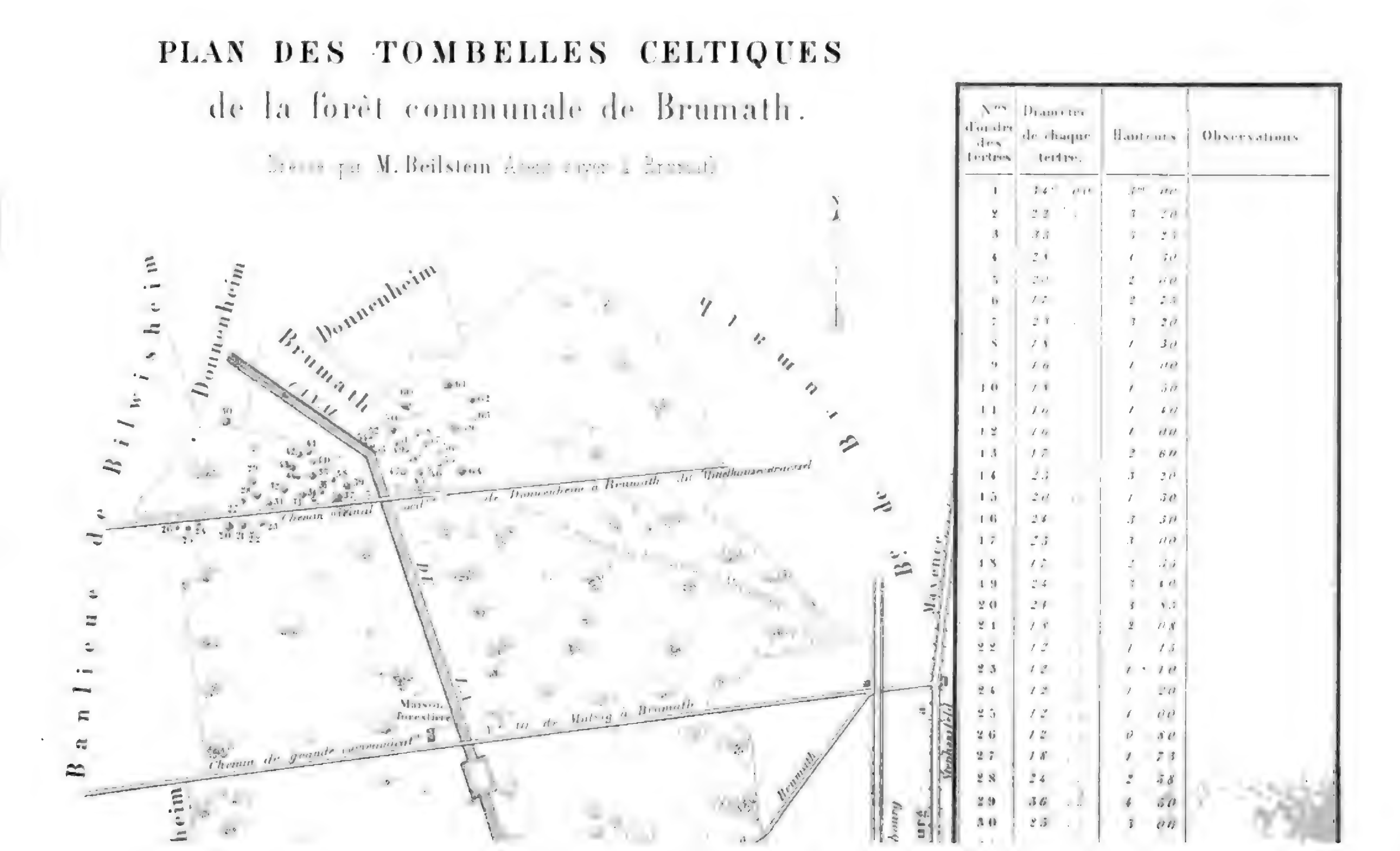

Nᵒˢ d'ordre des tertres	Diamètre de chaque tertre.	Hauteurs	Observations
1	34ᵐ 00	3ᵐ 00	
2	22	3 20	
3	33	3 25	
4	24	1 50	
5	20	2 00	
6	12	2 25	
7	24	3 20	
8	18	1 30	
9	16	1 00	
10	18	1 50	
11	16	1 40	
12	16	1 00	
13	17	2 60	
14	23	3 20	
15	20	1 50	
16	24	3 50	
17	25	3 00	
18	12	2 55	
19	24	3 40	
20	24	3 45	
21	18	2 08	
22	12	1 15	
23	12	1 10	
24	12	1 20	
25	12	1 00	
26	12	0 80	
27	18	1 73	
28	24	2 58	
29	36	4 50	
30	25	3 00	

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES DE LA TROISIÈME LIVRAISON.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

PAGES.

Séance du Comité du 7 juillet 1862. 99
Séance extraordinaire du Comité du 21 juillet 1862 109
Séance du Comité du 4 août 1862 112
Séance du Comité du 6 octobre 1862. 116
Séance extraordinaire du Comité du 14 octobre 1862 127
Séance du Comité du 3 novembre 1862 129
Séance du Comité du 1er décembre 1862. 131
Séance générale de la Société, tenue à l'hôtel de la Préfecture à Strasbourg, le 4 décembre 1862 135
Séance extraordinaire du comité du 9 décembre 1862. 157
Séance extraordinaire du Comité du 22 décembre 1862. 158

MÉMOIRES.

Le cimetière fortifié de Dörrenbach, par M. A. Stoffel 145
Églises de Sainte-Madeleine, de Saint-Louis et de Sainte-Catherine à Strasbourg, par feu M. Fries. 149
Notice sur quelques monuments de l'époque gallo-romaine trouvés sur les sommités des Vosges près de Saverne (Bas-Rhin), par M. de Morlet, avec trois planches. 159
L'église abbatiale de Saint-Pierre et Saint-Paul de Wissembourg et ses peintures murales, par M. Vict. Guerber. 169
Notice sur quelques antiquités de la montagne de Sainte-Odile et des environs, par M. C. F. Oppermann 178
Lettre d'indulgence en faveur du chapitre de Surbourg, par M. L. Spach, avec une planche 186
Fouilles exécutées dans les tombelles celtiques de la forêt communale de Dessenheim, pendant les 18, 19, 20 et 21 août 1862, par M. de Ring, avec une carte 192
Note sur l'ancienne commanderie teutonique de Dhan, près de Zinswiller, canton de Niederbronn, par M. Jér. Ans. Siffer 198
Note sur les *tumuli* de la forêt de Brumath, par M. de Morlet, avec une planche 200

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

IIe SÉRIE — DEUXIÈME VOLUME

(1863 - 1864)

PREMIÈRE PARTIE — PROCÈS-VERBAUX

AVEC GRAVURES ET PLANCHES

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS | RUE DES SAINTS-PÈRES, 8

STRASBOURG | RUE DES JUIFS, 26

1864

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE.

Séance du Comité du 5 janvier 1863.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart.

Sont présents : M. Schirr, vice-président ; MM. de Ring et Eissen, secrétaires ; MM. Heitz, de Schauenburg, Oppermann, Bœrsch, Straub, Conrath, Petit-Gérard, Grass, Morin, Ringeisen, Jung et Klotz, membres du comité.

MM. Sabourin de Nanton, Bernard et l'abbé Nartz, membres libres de la Société, assistent à la séance.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit;* 11[e] cahier, novembre 1862 ;

2° De la part de la Société d'histoire nationale de la Haute-Bavière, le 3[e] cahier du tome XX, et 3[e] cahier du tome XXI de ses archives, ainsi que le trente-troisième compte rendu de cette même Société pour l'année 1860.

Est admis au nombre des membres de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, sur la proposition de M. le curé Siffer, M. Karm à Weyersheim.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par le premier secrétaire, est adopté.

L'ordre du jour appelle le président à prendre la parole sur la question du renouvellement du bureau.

« Avant de procéder à ce renouvellement, dit-il, il s'agit, Messieurs, de vider une question préalable. M. Ignace Chauffour, membre du comité, à Colmar, nous a adressé une demande tendant à ce que tous les

membres du comité du Haut-Rhin soient convoqués pour procéder à ce renouvellement.

« La demande de M. Chauffour, parlant au nom de ses collègues du Haut-Rhin, me semble si bien fondée et si naturelle, que j'aurais convoqué le sous-comité de Colmar, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire de président, si je n'avais cru, dans une question de cette gravité, devoir m'entourer de toutes les garanties et de toute l'autorité, puisées dans votre libre assentiment.

« En instituant, dès 1857, le comité du Haut-Rhin, nous avions l'espoir que quelques-uns de ces messieurs viendraient parfois assister à nos réunions ; ils étaient une fois pour toutes convoqués pour le premier lundi de chaque mois, et certes, s'ils avaient pu régulièrement se rendre auprès de nous, nous en aurions été très-flattés et très-heureux ; personne n'aurait songé à leur contester le droit de prendre part à nos votes.

« En août 1857, M. Véron-Réville et un de ses collègues firent acte de présence pour constater leur bonne volonté et les droits que l'assemblée générale de la même année leur avait conférés.

« Et de même que, tout récemment, nous avons, pour maintenir l'union entre les deux départements, constaté le droit de votre président non-seulement d'assister aux séances de Colmar, mais de les présider toutes les fois qu'il pourrait s'y rendre, nous devons, par la même raison, accueillir avec le plus grand empressement le désir de nos collègues qui espèrent, aujourd'hui, être avertis et convoqués spécialement pour un acte important d'administration intérieure.

« Mon avis est donc de fixer au premier lundi de février le renouvellement du bureau, en prévenant M. le vice-président du comité du Haut-Rhin, et en le priant de convoquer MM. les membres en résidence à Colmar, à Mulhouse et à Guebwiller.

« Mes collègues me permettront de leur rappeler, à cette occasion, que je m'étais prononcé, en plusieurs circonstances, pour le respect littéral des statuts et du règlement de notre Société. S'il n'est plus temps, aujourd'hui, de retourner en arrière dans la voie où l'on s'est engagé pendant le dernier semestre, il doit toujours être loisible et permis d'exhorter à la conciliation de tous les intérêts, de toutes les tendances; de rappeler que c'est par là que notre Société a prospéré, et qu'en ne respectant pas le vœu de la majorité, de quelque manière qu'elle se prononce, nous détruirons volontairement et briserons une œuvre d'union, pour laquelle tous les Alsaciens se sont donné fraternellement la main. »

La proposition du président est adoptée; seulement pour donner à cette

Digitized by Google

convocation un caractère plus officiel encore, le comité décide que pour la séance du mois de février, les membres du Haut-Rhin, faisant partie du comité, seront individuellement convoqués; et que pour les séances à venir, si elles étaient tenues en dehors des premiers lundis, M. le vice-président du comité de Colmar serait prévenu, avec prière d'en donner avis à ses collègues.

M. le baron de Schauenburg présente le devis des frais auxquels reviendrait l'impression de la charte qui doit accompagner le travail de M. le président de la Société, lu dans l'avant-dernière séance. Le président prie instamment ses collègues de ne point voter les dépenses considérables qu'occasionnerait la reproduction totale de la charte; il fait d'ailleurs remarquer que ce document présente beaucoup moins d'intérêt que celui du Sindelsberg. — Sur les conclusions du rapporteur, et conformément à la proposition du secrétaire, il est décidé que, pour amoindrir ces frais, il ne sera publié de ce document en lithochromie qu'un des fragments les plus dignes d'être reproduits. Un crédit de 200 fr. est ouvert à ce sujet à M. le baron de Schauenburg, qui veut bien se charger de présider à la confection de cette planche.

Le secrétaire donne lecture d'une note de M. le curé Siffer, à Weyersheim, sur les antiquités des environs de Reichshoffen, précédemment déjà signalées par l'auteur. Le point le plus intéressant est la découverte d'une urne cinéraire, portant le nom du potier, tracé en couleur rouge sur le cintre près de l'orifice. M. le curé Siffer promet l'envoi de ce vase au musée de la Société. — Remercîments et dépôt dans les archives.

La séance est levée à 1 heure moins un quart.

Séance du Comité du 2 février 1863.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures.

Présents : MM. Bœrsch, Briële, Ig. Chauffour, Conrath, Eissen, Frantz, Guerber, Grass, Heitz, Jung, Klotz, Levrault, Mayer, Morin, Petit-Gérard, de Ring, Ringeisen, baron de Schauenburg, Schirr, Schlumberger-Hartmann, Straub, Véron-Réville.

M. de Ring, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 janvier 1863. Le procès-verbal est adopté.

Il dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Promenades en Belgique*, par M. d'Otreppe de Bouvette. 1 vol. in-12;

2° *Mémoires sur l'importance pour l'histoire intime des communes de France des actes mortuaires antérieurs à 1790*, par M. Gustave Saint-Joanny, avocat, archiviste-bibliothécaire honoraire de la ville de Thiers; broch. in-4°;

3° *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Sarreguemines*, par M. Jules Thilloy, procureur impérial à Sarreguemines, in-8°;

4° *Mittheilungen der k. k. geographischen Gesellschaft*, redigirt von Franz Fœtterle. V. Jahrg. Vienne, 1861. 1 vol. in-4°;

5° *Archeologischer Anzeiger zur archeologischen Zeitung*, XX^e^ année, déc. 1862.

M. le baron de Schauenburg dépose un spécimen du *fac-simile* de la charte de Surbourg. Ce spécimen devra passer encore par plusieurs tirages, mais le tout pourra être terminé sous peu.

L'ordre du jour appelle le renouvellement des fonctionnaires du bureau, selon la modification apportée aux statuts par la dernière assemblée générale.

M. le président constate la présence de vingt-trois membres du comité, complétant les deux tiers du nombre total des membres exigés par les statuts pour la validité du vote.

La réunion consultée décide que l'on procédera immédiatement au vote par scrutin secret.

Nomination du vice-président : M. le grand-vicaire Schirr obtient 21 voix.

Nomination des secrétaires : M. le président propose pour différents motifs, dont il donne le développement, de ne nommer qu'un seul secrétaire.

Les deux secrétaires objectent que les statuts exigent deux secrétaires pour compléter le bureau.

Le comité, après avoir entendu et discuté différentes objections, décide que l'on procéderait à la nomination d'un seul secrétaire.

Votants : 23. Deux bulletins portent deux noms, une fois Straub et Eissen, la seconde fois Eissen et Straub. On compte chaque fois le nom inscrit en tête du bulletin. M. de Ring obtient 3 voix, M. Straub, 2, M. Eissen, 18.

M. Eissen est proclamé secrétaire.

Le scrutin pour la nomination du trésorier donne 22 voix à M. Klotz, et celui pour la nomination de l'archiviste 21 voix à M. Heitz.

Le président déclare le bureau constitué pour l'année 1863.

Digitized by Google

L'ordre du jour appelle la continuation des travaux ordinaires du comité.

M. de Ring lit la note suivante sur un mémoire de M. le curé Siffer:

« Dans la dernière séance du comité, sur la proposition du président, vous avez bien voulu me charger de vous rendre compte d'un mémoire envoyé par M. le curé Siffer, sur quelques traces de sépultures, découvertes en 1855, au bord de la forêt dite Reubberg, près de Zinswiller.

« M. Siffer n'était pas lui-même sur les lieux, lorsque le hasard les fit retrouver. Son appréciation ne porte donc que sur les détails qu'il a pu recueillir et sur la vue de plusieurs urnes qui ont été découvertes en cet endroit sous un champ de culture. Ces urnes, dit-il, d'une poterie noire ou jaune, remplies de cendres et d'os calcinés, étaient placées, les unes au milieu d'un assemblage de petites pierres, réunies à dessein par ceux qui avaient présidé aux funérailles; les autres encaissées debout dans des pierres de grès d'environ 20 à 30 centimètres de hauteur sur à peu près autant de diamètre. Ces pierres sont les unes de forme carrée, les autres de forme ronde. La cavité, contenant le vase pratiqué dans le centre de la face supérieure, présente pour les unes et les autres une forme sphérique simulant une coupe.

« M. le curé Siffer demande si ces sépultures ne doivent point être attribuées aux Triboques. Il est impossible de pouvoir, avec ce peu de données, répondre à cette question; ce qu'il y a de certain, c'est qu'à Brumath, la *civitas Tribocorum*, on a rencontré plusieurs urnes pareilles, soit en terre, soit en verre, emboîtées dans des pierres et même scellées à l'aide de mortier.

« Quoi qu'il en soit, les sépultures du Reubberg se trouvaient placées, comme celles de Reichshoffen et d'Uttenhoffen, précédemment mentionnées par l'auteur du mémoire, à côté d'un ancien chemin auquel on donne une origine romaine et qui, d'après M. le colonel de Morlet, traversait les Vosges par la vallée de Bærenthal pour se réunir à celui qui a été signalé suivant la même direction sur l'autre versant, par les archéologues du département de la Moselle. »

Il propose de voter des remercîments à l'auteur, et le dépôt de son travail aux archives de la Société. — Le comité vote les remercîments et le dépôt.

Proposition d'un nouveau membre de la Société. M. l'abbé Straub propose l'admission de M. l'abbé Keller, rue du Bac, 97, à Paris. — L'admission est prononcée.

M. le président annonce que M. le baron Matthieu de Faviers a réussi dans les négociations dont il s'était chargé auprès de M. Mannheimer, pro-

priétaire de la ruine de Hoh-Kœnigsbourg, afin de pouvoir placer des portes pour prévenir les trop fréquentes dégradations commises par les visiteurs. M. Mannheimer a donné son consentement sous réserve de ses droits de propriétaire.

M. Ringeisen. Je n'ai pas assisté à la délibération du comité lorsqu'on a décidé l'installation de ces portes. Si j'avais été présent, j'aurais appelé l'attention du comité sur les nombreuses difficultés et même sur les grands inconvénients qui pourraient résulter de l'adoption de cette mesure. En effet, la ruine est très-étendue, et présente de nombreux points accessibles. Il faudrait faire une dépense très-considérable pour interdire absolument l'accès aux visiteurs non autorisés, et dès lors on s'exposerait peut-être à voir commettre des dégâts plus nombreux encore. Des visiteurs entreprenants finiraient toujours par trouver un point quelconque pour s'introduire dans l'intérieur de la ruine, et se vengeraient ensuite de leur désappointement en se permettant des mutilations auxquelles ils n'auraient peut-être pas songé, s'ils avaient trouvé l'accès entièrement libre. Tout ce qu'il me semblerait opportun de faire, serait de garantir les endroits dangereux, les parties les plus compromises de l'édifice par des cloisons ou des barricades.

M. Bœrsch. Il est évident que cette question n'a pas été suffisamment étudiée. Je propose de ne prendre aucune décision à cet égard, avant que M. Ringeisen, de concert avec M. le baron Matthieu de Faviers, nous ait soumis un rapport sur les mesures qu'il conviendrait de prendre dans l'intérêt de la conservation de la ruine.

Cette proposition est adoptée. M. le président en informera M. le baron Matthieu de Faviers.

M. le professeur Jung fait une communication sur un certain nombre d'objets gallo-romains et autres, trouvés, depuis une série d'années, à Kœnigshofen, banlieue de Strasbourg. Ce sont des statuettes en bronze, des boucles, des colliers d'ambre et de différentes matières coloriées, des objets en bronze qu'il suppose avoir été des distinctions militaires, honorifiques, etc. Tous ces objets sont déposés sur le bureau. Vu le haut intérêt que présente cette communication, le comité prie M. le professeur Jung de vouloir bien la rédiger par écrit, afin qu'elle puisse être publiée dans son Bulletin.

M. le président annonce qu'une réunion extraordinaire du comité pourra devenir nécessaire prochainement.

La séance est levée à 1 heure.

Digitized by Google

Séance du Comité du 2 mars 1863.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures.

Sont présents : MM. Bœrsch, Eissen, Guerber, Grass, Heitz, Klotz, Morin, Petit-Gérard, baron de Schauenburg, Straub.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 février, qui est adopté. Il donne lecture ensuite du procès-verbal de la séance du 26 janvier, tenue par le sous-comité du Haut-Rhin :

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 26 janvier 1863.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

L'an 1863, le 26 janvier, à 2 heures de relevée, le sous-comité des monuments historiques pour le Haut-Rhin s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents : MM. Véron-Réville, vice-président, J. Chauffour, Liblin, Meyer, Schlumberger-Hartmann, Huot et Brièle, secrétaire. MM. Hamberger, Stœber et Frantz s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Dépôt sur le bureau des ouvrages dont il est fait hommage au sous-comité.

Le vice-président communique au sous-comité divers documents, avec dessins à l'appui, relatifs à deux puits récemment supprimés à Rouffach et qui dataient, l'un du quinzième siècle, l'autre de l'époque de la Renaissance. Un rapport de M. Laubser, architecte du département, constatant que les modifications et mutilations subies par ces puits ont rendu impossible toute restauration propre à rappeler le style architectural de ces vieux monuments, le sous-comité passe à l'ordre du jour.

M. le Préfet adresse au sous-comité un rapport de M. Bogard, ingénieur des ponts et chaussées, à Belfort, sur des découvertes de débris de bâtiments et de constructions, faites récemment à l'entrée du village de Bavilliers, à la suite de déblais nécessités par la rectification de la route impériale de Lyon à Strasbourg. Les portions de murs et les débris de

Digitized by Google

bâtiments découverts semblaient indiquer qu'ils avaient dû être détruits par un incendie. Dans les décombres on trouve des fragments d'enduit ou ciment, des pavés en marbre blanc, des portions de frise en marbre sculpté, des tuiles à rebord et des fragments de poterie, qui avaient fait tout d'abord croire à une construction monumentale de l'époque gallo-romaine. Les fouilles mirent également à jour plusieurs ossements humains carbonisés et un squelette entier qui était mêlé aux décombres. Toutefois un examen plus attentif donna bientôt la conviction que ces bâtiments détruits n'appartenaient point à une époque aussi ancienne qu'on l'avait cru d'abord. A défaut de données historiques positives, M. Bogard dit avoir interrogé la tradition et tenir de vieillards fort âgés, que les vestiges de bâtiments trouvés à l'entrée du village de Bavilliers sont les ruines d'un ancien couvent, détruit probablement à l'époque de l'invasion de l'Alsace par les Suédois. Le sous-comité, estimant qu'il peut y avoir dans les circonstances signalées par M. Bogard un fait historique intéressant à éclaircir, renvoie l'examen de la question à M. le curé Zimberlin et à M. Bardy, fils, membres de la Société.

Dépôt opéré par M. Schlumberger-Hartmann de fragments de poterie et de mosaïque trouvés par lui dans la cave de la maison de Cicéron, à Tusculum.

Communication par M. Huot d'un diplôme de la nation germanique, de l'université de Bourges, délivré en 1644 à un jeune de Brinighofen.

Communication par M. Brièle d'un commentaire du capitulaire d'Aix-la-Chapelle, *de Monachis*, document conservé dans les archives de l'abbaye de Murbach.

Le sous-comité a reçu ces deux dernières communications avec le plus vif intérêt.

M. Doyen, juge de paix à Huningue et membre de la Société, expose au sous-comité que la belle collection de médailles alsatiques, laissée par feu M. Dorlan, avocat à Schlestadt, est sur le point d'être aliénée par l'héritier qui la détient. Déjà ce dernier s'est mis en rapport avec des trafiquants de Paris. Cette collection, unique dans son genre, réunie avec tant d'efforts et de sacrifices, et qui vraisemblablement ne se recomposera plus, va donc être dispersée et perdue pour le pays au sein duquel elle a été formée et qui seul a un intérêt véritable à sa conservation. Dans ces circonstances, M. Doyen demande au sous-comité s'il ne serait pas urgent que la Société prît l'initiative et recherchât une combinaison propre à empêcher la dislocation et la dispersion de ce précieux médaillier qui constitue, dans son genre, pour l'Alsace un véritable monument historique.

Digitized by Google

Le sous-comité, frappé de la justesse de ces observations et reconnaissant toute l'importance de la question qui lui est soumise, dit que l'examen en sera porté et vivement recommandé au comité central, en sa prochaine séance, à laquelle la plupart des membres du sous-comité se proposent d'assister.

La séance est levée à 4 heures.

Ce procès-verbal donne lieu à une discussion relative au médaillier de feu M. Dorlan, avocat à Schlestadt, (sur lequel le sous-comité appelle l'attention du comité, en exprimant le regret de voir cette collection si éminemment alsacienne sur le point d'être dispersée, perdue à jamais pour la province pour laquelle elle offre le plus puissant intérêt, par suite de la liquidation de la succession du collectionneur.

Le président fait remarquer, en s'appuyant de l'opinion de M. le professeur Jung, que déjà cette collection a perdu ses pièces les plus rares, que dès lors, n'étant plus complète, elle est loin d'avoir la valeur que les héritiers lui attribuent.

Le comité passe à l'ordre du jour.

Le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Mémoires et documents*, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tomes I-XII et XIV, Genève, 1841-1862 (13 vol. in-8°);

2° *Œuvres historiques et littéraires*, de Léonard Baulacre, ancien bibliothécaire de la république de Genève (1728-1786), recueillies et mises en ordre par Édouard Mallet, tomes I et II, Genève, 1857 (2 vol. in-8°);

3° *Congrès archéologique de France*, XXVIII^{e} session. — Séances générales tenues à Reims en 1861. Paris, 1862 (1 vol. in-8°);

4° *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1862, 4^{e} livraison (1 broch. in-8°);

5° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1862, n^{os} 2, 3 et 4 (1 broch. in-8°);

6° *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, Band XI, Heft 3; Band XIII, Hefte 3, 4, 6 (4 cahiers in-4°);

7° *Anzeige für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1862, n° 12 (décembre);

8° *Mittheilungen der Gesellschaft für vaterländische Alterthümer in Basel*, IX. Basel, 1862 (1 cahier in-4°);

9° *Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark*, eilftes Heft, Gratz, 1862 (1 vol. in-8°);

10° *Jahrbücher für die Landeskunde der Herzogthümer Schleswig*,

Digitized by Google

Holstein und Lauenburg, Band V, Hefte 1, 2, 3. Kiel, 1862 (3 brochures in-8°).

Le président informe le comité qu'il a écrit les lettres suivantes depuis le 5 janvier dernier :

Correspondance avec les membres du Haut-Rhin au sujet du renouvellement du bureau ;

A M. le Préfet du Haut-Rhin, au sujet du versement de la subvention votée par le Conseil général de son département, pour l'exercice 1862 ;

Accusé de réception et lettre de remercîments pour la somme reçue ;

Correspondance avec M. le baron Matthieu de Faviers, et avec M. Mannheimer, propriétaire à Colmar, relativement aux clôtures à établir au château de Hoh-Kœnigsbourg ;

Lettre à M. Jules Thilloy, procureur impérial à Sarreguemines, au sujet d'un travail projeté par lui sur l'abbaye de Herbitzheim ;

Lettre à M. Lefort, président de la *Société d'histoire et d'archéologie de Genève ;* remercîments pour l'envoi de la collection des mémoires de cette Société ; annonce de l'envoi de notre Bulletin ;

A M. Véron-Réville au sujet du médaillier de feu M. Dorlan ;

Au même, au sujet des travaux à faire au château d'Éguisheim ;

A M. Ingold, à Cernay, pour avoir des renseignements sur les travaux du château d'Engelsbourg, à Thann, et du tertre d'Uffholtz, et le prier d'en référer au sous-comité de Colmar ;

A M. Louis Levrault, à Obernai, pour le prier de surveiller les découvertes faites dans cette localité ;

A M. Siebert, à Obernai, lettre de remercîments pour ses communications relatives au même objet.

Le président annonce que la Société historique de Berne (*Gesellschaft für Geschichtsforschung*) demande à établir des relations avec la Société d'Alsace. L'établissement de ces relations est décidé.

Il dépose sur le bureau une photographie dont M. Stuber, architecte, fait hommage à la Société. Cette photographie représente une restauration fort intéressante du château de Landsperg. Remercîments.

M. Klotz dépose, au nom de M. le docteur Rouis, médecin principal, sous-directeur de l'École du service de santé militaire, qui en fait hommage à la Société, deux fort beaux fers de lance, trouvés à Hochfelden, accompagnés d'une notice et d'un plan des lieux.

Le comité vote des remercîments à M. le docteur Rouis.

M. de Morlet constate que ces objets se sont trouvés précisément à l'en-

Digitized by Google

droit où devaient se rencontrer deux voies romaines, l'une venant de Saverne, par la rive doite de la Zorn, l'autre de Bouxwiller.

M. le président donne communication de la démission de M. de Ring, comme membre de la Société, et d'une lettre de M. Liblin, proposant comme membre, M. Constant Schœllbaum, architecte à Colmar. L'admission de M. Schœllbaum est prononcée. La lettre de M. Liblin donne lieu à des réclamations de la part du trésorier. Selon la teneur de cette lettre, M. Liblin paraît supposer que le comité a déjà voté un crédit de 7 à 800 fr. pour travaux aux châteaux de Hoh-Landsperg et Plixbourg, tandis que ce vote n'a pas encore eu lieu.

Quelques membres proposent de voter ce crédit immédiatement.

Sur la proposition de M. le président, ce vote est mis à l'ordre du jour de la réunion générale qui se tiendra à Colmar.

M. le président communique au comité le programme des questions proposées par les diverses sections du congrès scientifique de France, dont la trentième session aura lieu du 10 au 20 août, à Chambéry.

Il communique également une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes annonçant la distribution solennelle des prix accordés aux sociétés savantes, qui aura lieu le 11 avril prochain, à la Sorbonne.

M. le curé Guerber demande la parole pour une motion d'urgence. « D'importantes découvertes archéologiques, dit-il, ont été faites à l'église paroissiale de Wissembourg. Il serait d'un grand intérêt de continuer les travaux dans la direction suivie jusqu'ici, et d'allouer à cet effet une somme de 400 fr. pour cet objet, dont la moitié serait consacrée à la recherche de ces peintures murales et l'autre moitié à décalquer les dessins découverts, ainsi que cela a déjà été fait. »

M. Klotz demande qu'on ajoute 200 fr. de plus pour le rétablissement de l'ancien niveau du sol de l'église.

On réplique que le régime des cours d'eau de Wissembourg paraît s'opposer d'une manière absolue à toute tentative dans ce sens, l'ancien pavé de l'église étant en contre-bas du niveau des canaux actuels. La question est d'ailleurs à l'étude des ingénieurs, et paraît devoir entraîner des frais très-considérables. Il faudrait que la commune de Wissembourg intervînt pour cela; dans ce cas, les 200 fr. votés par la Société ne seraient qu'un appoint illusoire en présence des sommes importantes qu'il faudrait consacrer aux travaux de nivellement, entrepris simultanément en dedans et en dehors de l'église.

M. le baron de Schauenburg propose en conséquence d'écrire à M. le

Digitized by Google

maire ou à M. le curé de Wissembourg, pour s'informer de l'état de la question, avant de voter les 200 fr. proposés par M. Klotz.

Cette proposition est adoptée.

Le comité vote ensuite les 400 fr. demandés par M. Guerber, avec la stipulation expresse qu'une moitié sera employée pour continuer la recherche des peintures murales, et l'autre moitié pour décalquer.

M. le président communique un mémoire de M. L. Levrault sur les découvertes archéologiques faites à Obernai. Lecture est donnée de ce mémoire, dont l'impression dans le Bulletin est décidée par le comité, ainsi que la reproduction des dessins qui l'accompagnent. On décide en outre que M. L. Levrault sera prié de s'informer si les recherches pourraient se continuer, et d'envoyer à l'examen du comité les médailles trouvées.

M. le colonel de Morlet annonce que certains travaux de terrassements, ainsi que la plantation d'une haie, décidés dans l'intérêt de la conservation des ruines de Mackwiller, sont sur le point d'être terminés, grâce aux soins et à l'activité de M. Schmidt, agent voyer à Drulingen.

Le comité vote des remercîments à M. Schmidt, ainsi qu'une somme de 150 fr. pour solde de ces travaux.

M. le baron de Schauenburg communique une lettre de M. Saglio de Walbourg, demandant que le comité envoie une commission dans cette localité pour examiner les travaux qu'il conviendrait d'entreprendre à l'église, où des fresques, couvertes par le badigeon, commencent à reparaître, et qui possède des vitraux d'un grand mérite. La décision à intervenir est renvoyée à la séance d'avril.

M. le trésorier soumet au comité le relevé de quelques sommes votées dans l'exercice précédent, mais qui n'ont pas été employées. Il demande l'autorisation de reporter d'office ces sommes au prochain budget.

Cette autorisation est accordée.

M. le baron de Schauenburg dépose sur le bureau la photographie d'une fresque découverte dans le cloître de l'ancien couvent des Dominicains de Strasbourg. Il a l'espoir de pouvoir conserver la peinture avec un fragment du mur qui doit être démoli, et demande à être autorisé de procéder à cette opération, sauf à demander des fonds plus tard.

Cette autorisation est accordée.

M. le président, vu le grand nombre de travaux à examiner, demande une réunion extraordinaire pour le lundi 9 mars.

Le comité se prononce dans ce sens.

La séance est levée à 1 heure.

Digitized by Google

Séance du Comité du 9 mars 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. de Schauenburg, de Morlet, Ringeisen, Jung, Heitz, Bœrsch, Straub, Petit-Gérard, Klotz.

MM. Sabourin de Nanton, et Thomas, membres libres, assistent à la réunion.

M. Jung invite ses collègues à descendre dans l'emplacement de l'ancien cloître des Dominicains, pour y inspecter avec lui les découvertes d'anciens tuyaux, d'un four et de poteries. M. Jung explique sur place la direction des tuyaux, la disposition du four, et se réserve de prendre ultérieurement des conclusions, ou d'émettre un avis sur l'époque et la destination de ces matériaux.

La séance ordinaire est reprise vers midi.

En l'absence de M. Eissen, indisposé, le président se charge de tenir la plume.

M. Ringeisen rend compte de la mutilation subie par une colonne milliaire, sise dans le champ d'un particulier, près de Châtenois. Il demande à être autorisé à prendre avec le propriétaire des arrangements pour le replacement, la restauration et la conservation de ce petit monument romain. — Le comité donne ses pleins pouvoirs à M. Ringeisen.

M. de Morlet annonce avoir pris, de concert avec M. Klotz, des mesures pour la confection des vitrines, destinées à la conservation d'une partie des objets de notre musée. Il demande l'allocation d'un crédit de 300 fr. pour la confection de ce mobilier indispensable. — Accordé.

On donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 mars, qui est adopté, après quelques légères modifications.

Le président annonce avoir écrit, dans l'intervalle du 2 au 9 mars, les lettres suivantes :

A M. Stuber, architecte, pour le remercier du don récemment fait à la Société;

A M. Louis Levrault, à Obernai, à l'occasion des fouilles et des découvertes faites dans cette localité;

A M. Rouis, sous-directeur de l'École de santé, pour le remercier du don de deux fers de lance trouvés à Mittelhausen;

A M. Berger-Levrault, imprimeur du *Bulletin*, pour le prévenir que les

Digitized by Google

cuivres et petits bois employés dans le texte, demeurent la propriété de la Société;

A M. Schmitt, agent voyer à Saar-Union, pour le remercier des soins donnés à la clôture des thermes de Mackwiller, et pour établir le solde de cette clôture;

A M. Klotz, pour le même objet et pour diverses questions de comptabilité;

A M. Véron-Réville, vice-président du comité de Colmar, pour le prier de saisir le comité de la question de déblayer les châteaux de Hoh-Landsperg et de Plixbourg;

A M. Michel Saglio, pour le remercier de l'invitation adressée au comité, à l'effet d'examiner sur place les vitraux de Walbourg;

A MM. le curé de Wissembourg, Ohleyer, Matuszinsky et Klotz, au sujet des travaux à exécuter dans l'église paroissiale de Wissembourg;

A M. de Morlet, au sujet du moulage en plâtre du plan en relief des thermes de Mackwiller;

A M. le Préfet du Bas-Rhin, pour le prier de vouloir bien mandater les fonds votés par le Conseil général (exercice 1862), pour les monuments historiques;

A M. le président de la Société historique générale de la Suisse, en résidence à Berne, pour l'établissement de rapports entre les deux Sociétés;

A Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique, pour lui annoncer la nouvelle composition du bureau.

M. le professeur Jung dépose sur le bureau des anneaux de bronze, découverts à Lingolsheim; il fait à ce sujet le rapport qui suit :

« Les recherches faites dans les tombeaux appelés communément gallo-romains, ont le plus souvent conduit à la découverte d'anneaux en bronze, ornementation, à ce qu'il paraît, assez commune qui a été enterrée avec le défunt, ou plutôt avec la défunte.

« Il y a quelques jours, un habitant de la commune de Lingolsheim, occupé à disposer son champ longeant la grande route, pour y bâtir une maison, a rencontré dans la couche de sable un squelette qui, par les proportions des ossements, doit avoir fait partie du corps d'une femme d'une constitution délicate. On a d'abord mis à découvert les pieds, et les ouvriers sont arrivés successivement aux bras et à la tête. En mettant à découvert les pieds, ils ont commencé par trouver deux anneaux de bronze à chaque pied, le même nombre d'anneaux a marqué les bras, enfin, deux anneaux plus grands se sont trouvés à la place du cou, en tout dix cercles de façon égale, mais de diamètres différents. Ceux des bras ont environ 6 centimètres de diamètre, ceux des pieds entre 8 et 9, et ceux du cou, 15.

Digitized by Google

« Quant à leur forme, ils ressemblent à ceux qu'on a rencontrés dans toutes ces tombes; ils sont le produit de la fonte, mais ne sont pas creux comme les anneaux de métaux plus précieux. A la jointure, ils se terminent par deux boutons qui étaient liés peut-être par un métal ou une autre matière pour faire le cercle. Les boutons qui se rattachaient, sont précédés par d'autres plus petits et marqués par quelques rainures. »

Cette découverte est remarquable en ce qu'elle nous offre le cas très-rare, peut-être unique, d'une ornementation complète dans ce genre.

M. le baron de Schauenburg donne communication d'une lettre de M. de Schauenburg, de Hochfelden, au sujet des découvertes faites près de Mutzenhausen.

Le même membre dépose sur le bureau un médaillier en bronze, contenant la série complète des ducs de Lorraine. — Remercîments.

On procède à la lecture des mémoires déposés depuis quelque temps dans les cartons du comité :

1° De celui de M. Sabourin de Nanton, sur la statue de saint Apollinaire, dans l'église d'Obermichelbach. Ce travail est renvoyé au comité de Colmar, pour émettre un avis et prendre des mesures dans l'intérêt de la conservation de cet objet d'art ;

2° De celui de M. le curé Siffer, sur la grande voie romaine de Brumath à Seltz, notamment sur la partie sise entre Weitbruch et Kaltenhausen. Ce mémoire trouvera place au Bulletin.

La lecture des mémoires sera reprise le 16 mars prochain.

Séance extraordinaire du Comité du 16 mars 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Eissen, secrétaire, Grass, Heitz, colonel de Morlet, L. Levrault, Petit-Gérard, baron de Schauenburg.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars est lu et adopté.

Le secrétaire dépose : *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, t. X, n° 1 ; — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, t. V, 1re partie.

M. Petit-Gérard dépose un dessin de M. N. Nicklès, représentant un écusson sculpté, trouvé à Benfeld.

Le président annonce qu'il a écrit à M. le maire de Wissembourg au sujet de l'abaissement du dallage de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul: — A M. Véron-Réville: Envoi d'un mémoire de M. Sabourin de Nanton sur la statue de saint Apollinaire à Obermichelbach, avec prière d'examiner la question et de donner un avis.

En même temps il expose au comité que, d'après son opinion, la réunion générale de Colmar devra être retardée cette année jusqu'à la fin d'avril ou au commencement de mai, vu les fêtes de Pâques et la tournée de révision de M. le Préfet du Haut-Rhin. Il sera donné avis de cette décision à M. Véron-Réville.

Lecture est donnée par M. le baron de Schauenburg et par M. Levrault d'un mémoire de M. l'abbé Gyss d'Obernai sur l'hôtel de ville de cette localité.

Le comité vote des remercîments à M. Gyss et décide l'impression dans le Bulletin, sauf à prier l'auteur de vouloir bien opérer quelques réductions exigées par les limites des publications de la Société.

M. le baron de Schauenburg donne lecture d'un mémoire critique de M. Coste sur l'emplacement d'Argentovaria.

Le comité vote des remercîments à M. Coste et décide l'insertion du mémoire dans son Bulletin, ainsi que de la carte qui l'accompagne.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 13 avril 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents: MM. Eissen, Grass, Heitz, Klotz, colonel de Morlet, baron de Schauenburg, Schirr.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau:

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, 1863, n° 2;

Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle;

Mémoires de la même. 5e année, 1862;

Revue des Sociétés savantes des départements. 3e série, t. I;

Mémoires, lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Conseil impérial. 2 vol., l'un intitulé *Archéologie*, l'autre *Histoire, philologie et sciences morales*;

Digitized by Google

Mémoire de la Société des antiquaires de France, t. XXV et XXVI ;
Bulletin de la même société. 1862. 3ᵉ trimestre.

Lecture est donnée par le secrétaire du procès-verbal suivant du sous-comité du Haut-Rhin du 16 mars dernier.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 16 mars 1863.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Présents : MM. Meyer, J. Chauffour, Huot, Liblin, Schlumberger-Hartmann, Frantz, Brièle, secrétaire, membres du sous-comité.

MM. l'abbé Reinhart, Foltz et Schœllbaum, membres libres de la Société, assistent à la séance.

Lecture est donnée par le secrétaire du procès-verbal de la séance précédente. Le vice-président expose que, depuis la dernière séance, il a recueilli, relativement au médaillier alsatique de feu M. Dorlan, de Schlestadt, des renseignements desquels il résulte que cette collection, après avoir subi des phases diverses et passé par différentes mains, aurait perdu une grande partie de son importance par suite de l'aliénation ou de la distraction de quelques-unes de ses pièces les plus précieuses. D'autre part, le comité central semblerait peu disposé à poursuivre l'acquisition de ce médaillier, dont le propriétaire actuel demande un prix que ni les ressources, ni les moyens dont peut disposer la Société, ne permettraient de réaliser. En conséquence, le vice-président propose de laisser au comité central, à qui la question a déjà été renvoyée, le soin de l'apprécier définitivement, sans que le sous-comité ait dès lors à s'en occuper davantage.

M. Liblin conteste la portée des documents produits. Il pense, au contraire, que la question a conservé toute l'importance que lui avait reconnue la délibération précédente du sous-comité ; il insiste pour que l'examen du médaillier de M. Dorlan soit confié à une commission dont le travail déterminera peut-être le sous-comité à recommander plus vivement encore à la sollicitude du comité central, la proposition de M. Doyen.

Le sous-comité, sans juger nécessaire de nommer une commission, décide que MM. Drion et Ringeisen, membres de la Société, à Schlestadt, seront priés de vouloir bien l'éclairer sur la question de l'intégrité du médaillier de M. Dorlan, et de sa valeur actuelle.

Digitized by Google

Dépôt est effectué sur le bureau d'un fragment de frise et de débris de poterie et autres, trouvés parmi les ruines de bâtiments incendiés, récemment mis à jour, à la suite de fouilles opérées près de Bavilliers, par les soins de l'administration des ponts et chaussées. M. Schlumberger-Hartmann, après avoir examiné avec soin ces fragments, pense qu'ils proviennent d'un établissement remontant à la période gallo-romaine. Cette appréciation confirme celle de MM. Zimberlin et Bardy qui, consultés à ce sujet, ont répondu par deux lettres séparées, dont il est donné lecture, et qui aboutissent à cette double conclusion contraire à l'opinion exprimée par M. l'ingénieur Bogard : 1° qu'il n'y a jamais eu de couvent à Bavilliers; 2° que les ruines qui y ont été récemment découvertes doivent dater de la période romaine et qu'elles prouvent une fois de plus ce qu'avaient déjà révélé les découvertes faites à Offemont et à Châlonvillars, qu'il existait, dans cette partie de notre département, des établissements romains considérables.

Le sous-comité, en remerciant M. le Préfet du Haut-Rhin de son intervention dans cette question, et M. Bogard des soins qu'il a bien voulu y apporter, décide que M. le Préfet sera prié de vouloir bien recommander aux agents de l'administration de laisser, autant que possible, les lieux dans l'état où ils se trouvent en ce moment, de manière à ce qu'ils puissent servir de point de départ, pour le cas où, dans la suite, des investigations nouvelles seraient tentées sur ce point.

Le vice-président communique au sous-comité une demande dont l'examen lui a été renvoyé par le comité central, et par laquelle M. Liblin, en proposant l'admission comme membre de la Société, de M. Schœllbaum, architecte à Colmar, exprimait le vœu que cet homme de l'art fût chargé d'examiner l'état dans lequel se trouvent les châteaux de Hoh-Landsperg et de Plixbourg, et de déterminer la nature et l'importance des travaux de réparation ou de consolidation à opérer pour la conservation de ces intéressants monuments. M. Schœllbaum, présent à la séance, déclare être prêt à remplir cette mission, et promet de rendre compte du résultat de ses soins à l'une des prochaines séances du sous-comité.

En acceptant avec satisfaction le concours de M. Schœllbaum, le sous-comité lui confie en même temps les projets et devis de MM. Ortlieb et Ringeisen, relatifs aux travaux à effectuer aux châteaux d'Éguisheim, pour lesquels le comité central a alloué une somme de 700 fr., déposée entre les mains de M. Briéle. M. Schœllbaum veut bien s'engager également à assurer l'exécution de ces travaux.

Digitized by Google

Le secrétaire donne ensuite lecture d'un rapport de M. Sabourin de Nanton, relativement à des réparations d'une nature fort délicate qu'exigerait la statue de saint Apollinaire, œuvre d'art remarquable qui se trouve dans l'église d'Obermichelbach. Le sous-comité, tout en exprimant le regret de ne pouvoir prendre les mesures propres à l'exécution de ces travaux, décide que M. le Préfet sera prié d'en faire prendre note, pour le cas où des fonds à consacrer aux œuvres d'art seraient mis à sa disposition; qu'enfin, M. le curé d'Obermichelbach sera prié, de son côté, de veiller à ce qu'il ne soit rien fait à la statue dont il s'agit, jusqu'à ce que l'administration ou la Société soient en mesure de confier à un artiste spécial l'exécution de ces travaux.

Le vice-président donne communication au sous-comité d'une notice qui lui a été adressée par M. Bardy, de Saint-Dié, sur le village de Bermont, et d'un dessin fort bien fait représentant la petite église romane de ce village. Le sous-comité décide que le tout sera transmis au comité central, avec proposition de faire insérer au Bulletin de la Société, le dessin de l'église de Bermont, ainsi que la partie de la notice de M. Bardy qui s'y rapporte.

Communication est donnée par le vice-président, de trois fragments détachés d'un roman historique, intitulé: *la Kaysersburg d'Alsace*, par feu M. le docteur Richard, de Colmar. La lecture de ces fragments qui donne une idée de la manière de l'auteur, au point de vue descriptif, historique et légendaire, est écoutée avec le plus vif intérêt par le sous-comité.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le président annonce qu'il a écrit:

A M. Stoffel, juge à Wissembourg, au sujet de son travail sur Dœrrenbach;

A M. Coste, lettre de remercîments et de félicitations sur son travail relatif à l'emplacement d'Argentovaria;

A M. Gyss à Obernai, lettre de remercîments et de félicitations sur son travail relatif à l'hôtel de ville d'Obernai;

A M. Véron-Réville, au sujet de l'époque de la convocation de l'assemblée générale de Colmar;

A M. le commissaire central pour recommander à sa sollicitude la surveillance du petit musée placé entre les contre-forts de la Bibliothèque;

A M. le receveur général du Haut-Rhin au sujet des recouvrements de la Société dans son département.

Il communique la réponse de M. Véron-Réville, qui annonce que M. le

Préfet du Haut-Rhin veut bien accepter le 7 mai prochain comme jour de réunion de l'assemblée générale dans le Haut-Rhin;

Une autre de M. le receveur général du Haut-Rhin, qui veut bien se charger des recouvrements de la Société;

Une autre de M. Knoll, membre de la Société, proposant l'admission de M. Brumpt, professeur de musique à Guebwiller;

Une autre de M. le maire de Wissembourg au sujet de l'abaissement du dallage de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul. Les explications données par cette lettre déterminent le comité à ne plus s'occuper provisoirement de cette question.

L'admission de M. Charles Brumpt comme membre de la Société est prononcée.

M. le président et M. le colonel de Morlet proposent de conférer dans la réunion générale du Haut-Rhin le titre de membres honoraires à MM. Anatole de Barthélemy, ancien sous-préfet de Belfort, et Robert, directeur général de l'administration au ministère de la guerre, auteur d'un ouvrage très-estimé sur la numismatique et l'archéologie, membre correspondant de l'Institut.

M. le colonel de Morlet lit la lettre suivante de M. Coste :

« Monsieur le Colonel, le canton rural de la banlieue de Grussenheim, où l'on remarque la bifurcation des deux voies romaines, porte le nom de *Hengst*. Comme il est d'usage dans la haute Alsace d'appeler ainsi les étalons, et que la forêt de la Harth de Marckolsheim est tout près, je pensais que ce canton devait être un ancien pâturage.

« La curiosité m'a fait ouvrir le glossaire de Schertz et j'y ai trouvé que *Hengst* est la même chose que *tolleno*, un puits à bascule, semblable à celui qui est à quelques pas du sommet de l'angle formé par la bifurcation. La forme de ces puits est fort ancienne, ainsi que me l'a prouvé une gravure du *Dictionnaire des antiquités* de Rich, traduit sous la direction de M. Chéruel. Les margelles de ces puits à bascule me semblent devoir être examinées, dessinées et mesurées, car il est probable qu'il en est de fort anciennes. Je crois pouvoir citer celles de Grussenheim, de Heidolsheim; et une autre sur le Schmalstræssel entre Benfeld et Kertzfeld.

« Ne pensez-vous pas qu'il serait utile d'appeler sur ce point l'attention de nos observateurs les plus connus dans la Société? C'est une étude à essayer comme bien d'autres. »

Cette lecture donne lieu à quelques observations. M. le baron de Schauenburg pense qu'à raison des nombreuses conditions d'usure aux-

quelles les auges des puits sont exposées, et qui ne leur constituent qu'une durée assez limitée, il sera difficile de trouver aujourd'hui encore des parties primitives de ces appareils, et que, quant au terme de *Hengst*, il se retrouve partout où l'on entretenait des animaux reproducteurs, *Hengstmatt*, *Mummelmatt*, etc., sans qu'il s'y trouve toujours des puits.

M. Eissen fait remarquer qu'il existe dans les champs, entre la route impériale de Paris à Strasbourg, et la route départementale n° 1, à la hauteur à peu près de la propriété Hurel, une auge de puits formée avec un cercueil en pierre, probablement déterré en cet endroit pendant que l'on creusait le puits.

M. le colonel de Morlet rappelle qu'on a découvert à Saint-Léonard une quantité considérable de petites monnaies.

M. de Dartein promet une note sur cette trouvaille, ainsi que l'envoi d'un certain nombre de spécimens.

Le trésorier dépose le rapport sur le budget de 1862, arrêté avec un reliquat actif de 6,546 fr. 40 c., et les pièces de comptabilité à l'appui, ainsi que le budget de 1863, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 13,046 fr. 40 c.

Le rapport et le budget de 1863 sont approuvés.

Une commission composée de MM. le baron de Schauenburg, Morin et du secrétaire, est chargée de la vérification des comptes des frais d'impression.

La séance est levée à 1 heure.

Séance extraordinaire du Comité du 20 avril 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Eissen, Heitz, Klotz, L. Levrault, colonel de Morlet, Schirr.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire dépose : *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône*, t. IV, IIIe partie.

Le trésorier dépose une copie du budget de 1863, dont il fait hommage au comité.

Digitized by Google

Le président annonce qu'il a écrit à M. Véron-Réville relativement aux objets d'antiquité qui doivent se trouver dans la succession de feu M. Zæpfel, et à M. Jules Thilloy, procureur impérial à Sarreguemines, pour le remercier de l'envoi de son mémoire sur Herbitzheim.

M. le grand vicaire Schirr demande un crédit pour quelques petits travaux de terrassement à exécuter sur le plateau de Sainte-Odile, pour faciliter l'accès des monuments druidiques. Le comité prie M. Schirr, auquel il adjoint M. L. Levrault, de faire un rapport au comité sur cette question.

Le président communique une lettre de M. Ringeisen, au sujet de monnaies du dix-septième siècle, trouvées dans la banlieue d'Artolsheim.

M. Sabourin de Nanton, présent à la séance, donne lecture d'un mémoire sur Huningue, et le comité décide l'insertion de ce mémoire dans son Bulletin.

Le secrétaire donne lecture d'une notice de M. Siffer sur le monument romain trouvé à Gerstheim, et transféré à la bibliothèque du temps de Schœpflin. Il essaye une interprétation du nom inscrit sous la figure représentée sur ce monument et que jusqu'ici on lisait *Gabro.*

Le comité vote des remercîments à M. Siffer, ainsi que le dépôt de la notice aux archives.

Séance du Comité du 4 mai 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Eissen, Heitz, colonel de Morlet, Petit-Gérard, Ringeisen, baron de Schauenburg, Schirr, Straub.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le président dépose sur le bureau :

Le *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 1862 ;

Archeologischer Anzeiger, n° 169 ;

La *Notice sur la souscription pour la médaille de M. de Caumont;*

La médaille offerte à M. de Caumont, exemplaire appartenant à la Société.

Il annonce avoir écrit à M. Ringeisen pour s'informer de la possibilité de publier les planches de son projet de restauration de l'église de Sainte-Foi de Schlestadt.

Digitized by Google

M. Ringeisen, présent à la séance, répond que la reproduction de ses dessins pourrait entraîner à des frais trop considérables.

M. Bœrsch propose d'essayer de faire cette publication avec la participation de la ville de Schlestadt. Il pense que M. le Préfet voudra peut-être bien s'intéresser à cette œuvre et patronner l'offre de la Société auprès de l'administration municipale de cette ville.

M. le grand vicaire Schirr est d'avis qu'il serait désirable de réserver une plus large part des fonds disponibles aux travaux d'entretien et de consolidation des monuments si nombreux qui en ont besoin.

M. le colonel de Morlet répond qu'il est matériellement impossible de s'occuper à la fois d'un trop grand nombre de monuments, parce qu'il n'est pas toujours facile de trouver des personnes capables pour surveiller et diriger ces sortes de travaux, ordinairement assez éloignés des endroits habités, que même les ouvriers intelligents font souvent défaut, et qu'ainsi le comité se voit dans la nécessité d'échelonner les travaux, afin de pouvoir les exécuter d'une manière satisfaisante et conforme au but de la Société.

M. le baron de Schauenburg pense qu'en cherchant bien on trouvera, et cite à l'appui de son opinion l'exemple de la ville de Thann, où les travaux de l'Engelbourg ont été exécutés d'une manière fort satisfaisante. Il convient du reste lui-même que cette ruine doit être comptée au nombre de celles qui sont le plus facilement abordables.

M. Bœrsch, répondant à l'observation de M. Schirr, insiste sur la nécessité de ne pas perdre de vue l'importance de l'influence morale de la Société, qui ne peut être obtenue et maintenue qu'au moyen de ses publications. Cette influence morale a déjà porté d'heureux fruits en répandant le goût de la conservation des antiquités; il ne faut donc pas la laisser péricliter, tout en continuant à soustraire à la destruction les monuments qui ont droit à la sollicitude de la Société. Il croit que l'état financier de la Société permet d'atteindre ce double but.

M. le colonel de Morlet annonce qu'un conducteur de travaux', résidant à Ribeauvillé, a offert de se charger de la direction de tous les travaux que la Société voudra entreprendre.

Le comité charge M. Ringeisen d'examiner cette question et de lui en rendre compte.

Le président annonce avoir écrit les lettres nécessaires à plusieurs membres du comité de Colmar pour l'organisation de la séance du 7 mai; — une lettre de remercîments à M. le curé Siffer pour envoi de mémoire; — et plusieurs lettres relatives à des questions de comptabilité.

Digitized by Google

Il annonce qu'il a reçu une lettre de M. le Préfet du Haut-Rhin, qui sera empêché d'assister à la séance générale de Colmar;

Une autre de M. J. Chauffour, qui propose comme membre honoraire M. Trouillat de Porentruy. Cette proposition figurera sur l'ordre du jour de la réunion générale de Colmar;

Même décision pour une autre proposition de M. Chauffour, tendant à établir des relations avec la Société jurassienne;

Une autre de M. Oppermann, toujours empêché de prendre part aux travaux du comité par l'état de sa santé, et qui propose de voter une indemnité à M. Nicklès, de Benfeld, pour les déboursés qu'il a faits à l'occasion de fouilles et de recherches;

Une autre de M. le trésorier, relative à des questions de comptabilité que le comité décide dans le sens le plus large.

A l'occasion de cette lettre, M. le baron de Schauenburg fait la proposition de décider, une fois pour toutes, que tout membre nouvellement admis le sera pour l'année courante, si l'admission a lieu pendant le premier semestre, et pour l'année suivante, si elle a lieu pendant le deuxième. En conséquence les membres de la première catégorie payeront leur cotisation pour l'année entière et recevront le Bulletin, tandis que ceux de la deuxième catégorie ne recevront le Bulletin et ne payeront la cotisation qu'à partir du 1er janvier de l'année qui suivra leur réception.

Cette proposition est adoptée et sera notifiée au trésorier.

Une autre lettre des héritiers de feu M. Zæpfel, conservateur des forêts, annonçant l'intention de ne pas se dessaisir des objets d'antiquité qui font partie de la succession.

Le président dépose un dossier communiqué par la Conservation des forêts et qui est relatif à des fouilles projetées dans la banlieue de Wœrth-sur-Sauer pour le compte d'un particulier. M. le président croit qu'il faudrait déléguer un membre du comité pour assister à cette opération.

Plusieurs membres pensent, au contraire, que l'autorisation de procéder à de semblables opérations par des particuliers sur les terrains de l'État ou des communes ne devrait pas être accordée sans le concours du comité. Ils proposent en conséquence de renvoyer le dossier à M. le Préfet en prenant des réserves dans ce sens, basées, du reste, sur une récente circulaire préfectorale.

Cette proposition est adoptée et le comité charge M. Morin, auquel le dossier est remis, de faire les démarches nécessaires.

Le secrétaire lit la lettre suivante de M. le docteur Tauflieb de Barr:

Digitized by Google

« Monsieur et très-honoré confrère, je m'empresse de répondre à votre honorée lettre du 28 avril courant.

« Mon frère avait permis, il y a environ un an, au maire de Saint-Nabor d'enlever quelques pierres sans valeur sur notre propriété de Niedermünster et en dehors des ruines. Comme peu après l'on était venu nous avertir que l'on était en train d'enlever aussi des pierres provenant de la ruine, je me suis hâté d'écrire à M. le Maire pour le prévenir que nous lui retirions la permission qui lui avait été accordée.

« Mon frère et moi nous nous sommes immédiatement après rendus à Niedermünster pour voir ce qui s'y était passé. Nous nous sommes assurés que l'on n'avait enlevé que des moellons plus ou moins déformés ou des fragments de moellon, n'offrant aucune espèce d'intérêt. Ces matériaux faisaient partie d'un énorme tas de pierres qui encombre encore maintenant la ruine et qu'il faudra faire enlever tôt ou tard pour dégager le monument.

« Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis un an, aucune pierre n'a plus été enlevée à Niedermünster. J'y suis encore allé hier pour m'en assurer et, en même temps, pour renouveler au fermier la défense de laisser enlever des pierres du monument de quelque nature qu'elles soient.

« Nous comprenons et nous apprécions, comme il convient, la sollicitude avec laquelle la Société pour la conservation des monuments historiques veille sur Niedermünster et je vous prie de croire, très-honoré confrère, que nous nous faisons un devoir de partager avec elle cette sollicitude parfaitement justifiée, d'ailleurs, par l'importance des ruines dont il s'agit.

« L'un des motifs qui ont déterminé mon frère et moi à acheter les ruines de Niedermünster en 1842, ce fut précisément le désir de préserver ces belles ruines de la destruction qui les menaçait et qui était en voie de s'accomplir sous nos prédécesseurs.

« J'espère que les renseignements précis que j'ai l'honneur de vous transmettre, suffiront pour dissiper les craintes, heureusement peu fondées, dont vous aviez été chargé de me faire part.

« Agréez, etc. »

Le comité vote des remercîments à M. Taufflieb.

M. le colonel de Morlet expose des objets d'antiquité trouvés récemment à Gerstheim et lit la note explicative suivante :

« Je mets sous les yeux du comité plusieurs objets d'antiquité, trouvés récemment à Gerstheim (canton d'Erstein) dans la propriété du sieur Jean Briegmann, fils.

« Ces objets dont nous devons la connaissance au zèle infatigable de M. Nicklès, membre de la Société, à Benfeld, ont été trouvés près de nombreux squelettes à $1^{m},20$ environ au-dessous du sol. Ce sont :

« 1° Une fibule d'or enrichie de pierres précieuses et de pâtes coloriées ;

« 2° Une boule creuse en cuivre doré, s'ouvrant à charnière avec système de suspension ;

« 3° De nombreux grains de pâte émaillée percés d'un trou ;

« 4° Un anneau et quelques fragments de cuivre et de bronze ;

« 5° Deux vases en terre, dont l'un est en partie brisé.

« La fibule est formée de deux plaques circulaires, l'une en or, l'autre en cuivre, séparées par une couche de mastic de 3 millimètres d'épaisseur ; la plaque d'or a 40 millimètres de diamètre et $^1/_2$ millimètre d'épaisseur, celle de cuivre la déborde un peu, elle a 43 millimètres de diamètre et 1 millimètre d'épaisseur ; elles sont réunies solidement l'une à l'autre par six clous rivés en cuivre, placés à la circonférence.

« La plaque d'or est couverte d'un semis irrégulier de petits cercles de 1 à 2 millimètres de diamètre, formés par des filigranes d'or roulés en tresses très-fines ; de semblables torsades en filigrane décorent la mince lame d'or qui entoure la fibule sur sa tranche. Le centre de la plaque d'or est orné d'un grenat, et six groupes formés par de petits grenats et des pâtes blanchâtres sont disposés régulièrement sur la circonférence.

« Au revers de la fibule on voit distinctement le pivot mobile de l'aiguille, ainsi que l'arrêt qui devait la fixer.

« En l'absence de termes de comparaison que les musées d'Alsace ne nous offrent pas, il est difficile de fixer d'une manière précise la date de ce bijou ; cependant, en examinant ces tresses de filigrane d'or qui forment sur notre fibule de si gracieux contours, je crois reconnaître l'art de Byzance. De semblables ornements se voient encore sur des bijoux de Venise, où les traditions de l'Orient se sont maintenues si longtemps. En comparant ce bijou avec ceux de même nature que possède le cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale et dont la date est déterminée, je serais porté à voir dans notre fibule un travail du quatrième ou du cinquième siècle.

« La boule creuse, que j'ai citée en seconde ligne, est en cuivre rouge, on aperçoit sur sa surface des parties dorées ; elle est légèrement aplatie, son plus grand diamètre est de 47 millimètres, le plus petit de 40 millimètres. Les deux calottes d'égale dimension qui forment cette boule, ont à peine 1 millimètre d'épaisseur ; elles sont réunies par une charnière à laquelle est adapté un système de suspension. A l'extrémité opposée à la

Digitized by Google

charnière se trouve un arrêt mobile destiné à maintenir à volonté la fermeture de la sphère. Ce curieux objet nous représente la *bulla aurea* que les Romains suspendaient au cou de leurs enfants jusqu'au moment où ceux-ci revêtaient la robe virile. Des talismans destinés à préserver les enfants de tout maléfice étaient renfermés dans ces boules, dont l'origine remonte, d'après Pline, à Tarquin l'Ancien. Cet usage, réservé d'abord aux seuls patriciens, s'étendit ensuite aux enfants de toutes les classes qui portèrent des *bullæ* formées de diverses matières.

« Les détails que donnent à ce sujet les auteurs anciens et notamment Macrobe, se rapportent très-exactement à la boule creuse de Gerstheim, dont on retrouve l'image sur plusieurs bas-reliefs.

« On voit aussi des *bullæ* figurées sur des statues de dieux lares, auxquelles les Romains les suspendaient lorsque leurs enfants atteignaient l'âge viril.

« Les grains en pâte émaillée sont semblables à ceux que l'on trouve habituellement dans les sépultures franques.

« Les fragments de cuivre, de bronze, ainsi que les poteries, n'offrent rien de bien caractérisé.

« Malheureusement M. Nicklès n'a pu recueillir aucun renseignement précis sur la position des squelettes dont les ossements ont été immédiatement dispersés. Il nous manque ainsi un élément d'appréciation fort important.

« De nouvelles fouilles seront donc nécessaires pour pouvoir déterminer avec quelque précision l'origine et la date de ces sépultures qui nous ont offert à la fois des preuves non douteuses des époques romaine et franque.

« Gerstheim est fort rapproché d'une ancienne voie dite *Heidenstræssel* qui aboutissait à Ell (*Helvetus*), d'où partaient plusieurs voies romaines ou celtiques, entre autres la *Hochstrasse* et *Harweg*, qui se prolongeaient jusqu'au sommet du mont Sainte-Odile. Ces communications, décrites avec une grande exactitude par M. Coste, rattachent Gerstheim au réseau des voies antiques de l'Alsace.

« Un ancien chemin, dit *Alt-Weg*, conduit du village sur les bords du Rhin, à l'emplacement du château féodal de Schwanau, détruit au quatorzième siècle, où l'on trouve encore aujourd'hui beaucoup de poteries gauloises et romaines. Enfin, c'est à Gerstheim même qu'a été trouvé au siècle dernier un bas-relief gaulois sur lequel on lit le mot GLABRO, et que possède la Bibliothèque de Strasbourg. Gerstheim est donc un lieu historique d'une haute importance.

« L'on doit des remercîments à M. Nicklès pour le zèle qu'il a déployé dans cette circonstance, comme aussi à M. Briegmann qui a bien voulu

Digitized by Google

consentir à céder au musée de la Société, les objets que je viens de décrire.

« Je joins à cet exposé une note de M. Nicklès qui accompagnait ces objets, et dans laquelle notre zélé collègue a inséré un extrait du travail qu'il prépare sur Helvetus, en ce qui concerne la position de Gerstheim.

Communication de M. Nicklès.

« En creusant récemment une cave à Gerstheim, les ouvriers ont rencontré, à plus d'un mètre sous terre, des squelettes et différentes pièces de poterie. Le propriétaire, rendu attentif, se mit à y veiller. On déterra alors un vase entier, des plaques en bronze, des grains de collier que l'on recueillit avec soin, une cassolette et une broche plaquée d'or. Une autre broche, plus petite et plus belle encore, fut enlevée par un curieux indiscret, qui dit l'avoir perdue. Prévenu par un habitant du village, je me rendis sur les lieux. Il n'était plus possible de se rendre compte de la position occupée par chaque pièce; mais il paraît que les squelettes se trouvaient placés sans aucune orientation.

« L'emplacement se trouve à quelques mètres de la route impériale de Bâle à Spire; c'était une cour suivie d'un jardin. Dans ce dernier, on a fait une simple excavation pour y éteindre de la chaux, et à une faible profondeur on a rencontré des pièces en céramique dont l'une avait la forme d'une bouteille (*lagena*). A côté de la cave que l'on vient de creuser, on en a fait une il y a vingt-quatre ans, et on y a rencontré également des squelettes, des vases et un glaive; mais aucun de ces objets n'a été conservé.

« Il y a là, évidemment, un lieu de sépulture qui mériterait d'être examiné par des fouilles méthodiques.

« La plupart des vases trouvés, d'après ce que l'on m'a rapporté, étaient de forme ondulée et à grain grossier, comme le spécimen ci-joint, qui rappelle un vase figuré sur le premier tableau de l'*Archéologie céramique* de M. l'abbé Cochet, et qu'il donne comme étant d'origine celtique. Sans cette circonstance, je serais tenté de voir dans cette localité, un cimetière franc. Je laisse d'ailleurs au comité le soin de résoudre cette question. Qu'il me soit permis seulement de saisir cette occasion pour lui communiquer ce que mes recherches m'ont appris sur Gerstheim; j'emprunte ces données à la notice qui doit accompagner ma carte d'Helvetus et de ses environs, dont je joins ici également un petit extrait.

« § 1er. *Cours d'eau :* Près de Gerstheim, le Rhin forme beaucoup d'îles, et malgré la mobilité de ces atterrissements, il y en a qui sont devenus assez

Digitized by Google

permanents pour avoir reçu des noms particuliers. Il est donc probable qu'aux environs de Schwanau, il y a eu dans tous les temps des îles nombreuses, où les Germains pouvaient se rassembler avec leurs canots pour opérer leurs invasions dans la Gaule rhénane.

« § 2. *Helvetus :* Il y a des auteurs qui ne considèrent l'ancien *Helvet* que comme un lieu d'étapes (*mansio*)[1]; d'autres en font un poste militaire de surveillance[2]. Il est certain que la huitième légion y avait une garnison (je possède une brique provenant d'Ebl, et portant : LEG VIII. AV); mais je n'ai rien trouvé qui autorise de classer cette localité parmi les villes fortifiées. S'il a existé un fort destiné à la protéger contre les invasions des Germains, il a dû se trouver sur les bords du Rhin, près de Gerstheim, à la place où fut construit plus tard le château féodal de *Schwanau.*

« § 3. *Vestiges d'établissements romains, d'après les recherches faites sur le terrain : Schwanau*, près Gerstheim; débris de poterie ancienne, fragments de poterie romaine fine (rare), tuileaux et débris de tuiles à rebord (rares), substructions à petit appareil de la dureté du granit, que les outils ne peuvent entamer sans se briser. Je possède plusieurs médailles romaines trouvées à Gerstheim, entre autres celles de la colonie de Nîmes, avec un crocodile enchaîné à un palmier et les effigies d'Agrippa et d'Auguste. Tout le monde connaît le bas-relief du musée Schœpflin, représentant un esclave gaulois du nom de *Glabro*, découvert dans cette localité au siècle dernier.[3]

« Que signifient ces vestiges romains sur le territoire de Gerstheim? Le château féodal de Schwanau, détruit par les Strasbourgeois en 1333, ne pouvait-il pas avoir été précédé, comme défense contre les Germains, d'un camp gaulois, remplacé, dès le commencement de l'occupation romaine, par un *castrum ?* On a vu (§ 1er) que, dans cette direction, le Rhin a toujours dû former de nombreuses îles, où les Germains pouvaient se rassembler sans être remarqués et tenter un coup de main contre les habitants de la rive gauche. Ce point fortifié avait donc toujours son utilité, même après l'établissement de la colonie gauloise, sur la rive droite, des champs décumates, sous le protectorat des Romains; car les Germains étaient sans cesse des voisins incommodes et menaçants.

« La voie de Burgheim au Rhin, telle que je l'ai tracée, ne s'arrêtait pas à ces deux points. Tout le monde connaît sa prolongation sur le Männelstein, le plateau de Sainte-Odile, dans l'enceinte du mur païen, et il est

1. Steiner. *Codex inscript. romani.*
2. Strobel.
3. Schœpflin. *Alsat. illustr.* Tab. I, fig. n° II.

probable qu'elle communiquait avec le pays des Leuciens. M. L. Levrault l'a indiquée, et M. Coste en a donné la direction de Sainte-Odile à Helvet. J'ai trouvé sa continuation d'Helvet au Rhin, et tout me porte à croire que cette voie transversale s'étendait dans les champs décumates vis-à-vis de Gerstheim, par Ottenheim, Allmansweier, Dinglingen, Lahr, Burgheim, pour passer près du château de Géroldseck, dans la vallée de la Kintzig. C'était le trait d'union entre *Vosagus* et *Abnoba*.

« ..... Le Männelstein, dans les Vosges, et le cône de Géroldseck, dans la Forêt-Noire, sont deux points culminants qui dominent toute la partie supérieure de la vallée du Rhin.... Et partout, sur toute la ligne, on voit la main du grand peuple conquérant!

« Emplacements où il y a des vestiges romains incontestables : Sainte-Odile, Burgheim, Holzbad-Westhausen, Ellzach-Kertzfeld, Benfeld, Husenburg, Sand, Ehl, Kohlengraben, Haberacker, Kirchströng, Schwanau-Gerstheim, Mauerfeld-Dinglingen, Burgheim-Lahr, etc. Le § 4 de ma notice donne le détail de tout ce que j'ai trouvé sur la ligne de Burgheim à Schwanau.

« Au dire des habitants, il y avait jadis des tumulus tout près de Gerstheim; ils ont été tous nivelés, il ne m'a plus été possible d'en reconnaître la place. Il y en avait peut-être même sur le terrain occupé par le village qui ont disparu depuis plusieurs siècles. Les sépultures de la propriété Briegmann étaient sans doute recouvertes de tertres pareils; mais c'est là une question dont la solution n'est plus possible.

« Le bas-relief de *Glabro* a fait supposer à Schœpflin et à Schweighæuser, qu'à l'époque romaine, il devait y avoir une villa à Gerstheim. Il m'est impossible d'admettre cette opinion. Une villa est un séjour de plaisance; or, à cette époque, la résidence dans un lieu continuellement exposé au premier choc d'une invasion de barbares, n'a pu offrir le moindre agrément. »

M. le colonel de Morlet, à la suite de ces communications, reprend la motion de M. Oppermann, et propose d'allouer à M. Nicklès une somme de 100 fr.

M. le baron de Schauenburg propose de porter ce crédit à la somme de 400 fr. pour permettre à M. Nicklès d'acquitter les travaux déjà faits, et de continuer les recherches.

Le comité s'associe à cette proposition, en votant le crédit de 400 fr.

M. Merk soumet au comité une lampe en bronze, suspendue à des chaînettes, trouvée lors de la construction de l'égout, près des Grandes-Boucheries, à trois mètres sous terre. Il en fait don au musée de la Société.

Le comité vote des remercîments à M. Merk.

Le comité décide la reproduction typographique en impression de couleurs par les procédés de la maison Silbermann, de la fibule et de la bulla trouvées à Gerstheim.

Lecture est donnée d'un mémoire de M. Spach, intitulé : *Une excommunication à Mulhouse, au treizième siècle*, destiné à la réunion générale de Colmar.

M. l'abbé Straub rend compte d'une trouvaille faite, à Saint-Léonard, de monnaies du moyen âge, douzième et treizième siècles; cette communication devra être également reproduite à Colmar.

M. Sabourin de Nanton soumet le dessin de la médaille commémorative de Huningue. Ce dessin sera reproduit dans le Bulletin.

Le secrétaire rappelle qu'il est devenu nécessaire de compléter le comité. Renvoyé à la séance de juin.

Assemblée générale, tenue à Colmar, le 7 mai 1863.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures, à l'hôtel de la Préfecture.

Environ soixante membres sont présents. Le bureau est occupé par M. Spach, M. Véron-Réville, président du comité de Colmar; MM. Eissen et Briéle, secrétaires; M. le baron de Schauenburg, MM. l'abbé Straub, Ringeisen, le curé Meyer, M. l'abbé Joseph Mury, de Strasbourg, assistent à la séance.

Le président annonce l'absence de M. le Préfet du Haut-Rhin, deuxième président honoraire, empêché par ses fonctions, de prendre part à la séance.

Il propose l'admission, comme membres honoraires de la Société, de MM. Trouillat, ancien maire de Porentruy, Robert, directeur général de l'administration de la guerre, à Paris, A. de Barthélemy, ancien sous-préfet de Belfort, ainsi que l'établissement de relations régulières avec la *Société jurassienne* de Porentruy.

Ces diverses propositions sont votées par acclamation.

M. Ringeisen propose l'admission de M. Hartmann, architecte; M. l'abbé Reinhard propose celle de M. Gerst, photographe à Colmar.

Digitized by Google

Le comité prie les proposants de faire leurs demandes par écrit, et de préciser la date de l'entrée des candidats dans la Société.

Le président donne lecture d'une lettre de quelques héritiers de feu M. Dorlan, qui s'élèvent contre certaines assertions produites au sein du comité, à Strasbourg, au sujet du médaillier alsatique réuni par feu M. Dorlan.

M. le conseiller Boyer fait observer que le médaillier en question provient en grande partie de M. le baron de Berstett, qu'il contient certaines pièces mentionnées et dessinées par cet éminent numismate, et trouvées à Fessenheim, avec des armures et des objets mérovingiens. Le nom de Strasbourg y est parfaitement reconnaissable. Ces pièces sont donc excessivement précieuses, car Schœpflin chercha en vain des monuments numismatiques de cette époque, frappés à Strasbourg. Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. de Longpérier, qui a examiné le médaillier de feu M. Dorlan, et de laquelle il résulte que réellement cette collection a une valeur très-considérable.

M. le baron de Schauenburg demande si M. de Longpérier a examiné le médaillier lui-même, ou bien le catalogue seulement.

M. Boyer répond que l'un et l'autre ont été l'objet d'un examen scrupuleux de la part de ce membre de l'Institut.

M. Ringeisen, chargé par le comité, dans une de ses dernières séances, de l'examen de la question, soumet des conclusions desquelles il ressort qu'effectivement le médaillier avait été momentanément dépareillé à l'époque où le comité de Colmar a été saisi de cette affaire, mais qu'il a depuis été pleinement reconstitué, avec les éléments détournés un moment par des nécessités pécuniaires. Les pièces les plus rares et les plus précieuses y ont été replacées, et la collection possède en tout deux mille trente-huit médailles.

Le président croit que la Société devrait recommander cette acquisition à la ville de Schlestadt.

M. le baron de Schauenburg s'élève contre quelques expressions de la lettre lue par M. Boyer, reprochant à la Société d'avoir, par ses appréciations, causé un préjudice à la propriété des héritiers. « La Société n'avait point à s'occuper de détails semblables; les circonstances dans lesquelles cette question s'est présentée au comité, ont seules pu déterminer son appréciation. Si ces circonstances ont changé depuis, il faut s'en féliciter. »

M. Liblin. Quand la question s'est présentée à Colmar, le comité n'avait pas l'intention de recommander l'acquisition à la Société; le principal but était d'empêcher la dilapidation de la collection.

Digitized by Google

M. Ehrlen demande que l'assemblée émette le vœu que la collection soit conservée à l'Alsace. Cette proposition, appuyée par M. le baron de Schauenburg, est votée par acclamation.

M. le baron de Schauenburg, à la prière du président, donne lecture de la lettre suivante de M. Ingold de Cernay :

« Messieurs,

« Le 18 août dernier, vous avez pris en très-sérieuse considération la demande que je vous ai faite d'affecter quelques fonds à des travaux de déblai à faire au château d'Engelbourg, près de Thann, et vous avez bien voulu, séance tenante, voter une somme de 300 fr. pour commencer ces travaux.

« On s'est mis immédiatement à l'œuvre ; dix journées ont été employées aux plus urgents travaux de consolidation, soixante-une à creuser le puits qui est aujourd'hui complétement déblayé. Les abords de cette partie importante de nos ruines sont remis dans leur état primitif, et l'Engelbourg, se dégageant de plus en plus des décombres dans lesquels il était couché depuis bientôt deux siècles, semble grandir et reprendre son ancienne importance.

« Les frais de ces premiers travaux se sont élevés à	148^{f}
que le comité pourrait mandater directement au profit de l'entrepreneur, tout en laissant ouvert le crédit voté pour le solde de la somme votée s'élevant à	152
Ensemble. — Crédit alloué . . .	300^{f}

« Ce que nous avons prévu relativement à notre entreprise se réalise en tous points. Les ruines de l'Engelbourg gagnent en popularité, on s'y intéresse de plus en plus ; l'administration municipale de Thann, qui ne se laisse jamais devancer par l'opinion publique, a fait faire à l'Engelbourg des travaux non moins importants que notre Société historique. Elle a fait remettre en parfait état de viabilité les chemins qui y conduisent, et pris des mesures utiles à la conservation des ruines.

« Je crois devoir profiter de cette occasion pour vous adresser :

« 1° L'état des travaux exécutés ;

« 2° Un calque du plan de l'Engelbourg ;

« 3° Un exemplaire d'une ancienne gravure représentant saint Thiébault, et à ses pieds une vue de Thann et de son château. Cette gravure se trouve ordinairement en tête de la vie de saint Thiébault, imprimée en 1723, à

Porentruy. C'est la plus ancienne représentation que nous connaissions de l'Engelbourg;

« 4° Un calque d'une vieille peinture faite il y a quatre-vingts ans environ, par Pulfer, aïeul d'un artiste de notre ville.

« Cette peinture a été faite de la place de l'église de Thann. Depuis longtemps déjà, le château était ruiné; les toits n'existaient plus. Pour les rétablir, l'artiste s'est sans doute inspiré de l'image ci-jointe, dont il confirme ainsi, en partie, l'exactitude. Mais il doit avoir fait fausse route à l'endroit de la grosse tour, des créneaux et des toitures, lesquelles, en général, étaient plus élancées.

« Sous la maison d'Autriche, le château de Thann, dit Schœpflin, resta intact, défendu qu'il était par sa situation et ses ouvrages d'enceinte [1]. Les archives du département renferment, en effet, divers comptes de sommes affectées à son entretien et à des réparations (années 1557, 1593, 1614, 1618, 1621). En 1621, l'archiduc Léopold d'Autriche y fit établir, par son fontainier ordinaire (*unser brunnen meister*), Michel Benck de Soultzmatt, le puits qu'on vient de remettre au jour.

« Ce château renfermait une chapelle dédiée à sainte Catherine, qui était richement dotée. Le chapitre de Saint-Thiébault, de Thann, en touchait les revenus en vertu de son droit de patronage, et y faisait dire trois messes chaque semaine.

« Dans la Charte de 1251, où le château de l'Engelbourg fut offert à l'évêque de Strasbourg, il est question, tant d'un nouveau château, que d'un plus ancien, *vel novo, vel antiquo*, ce qui semble indiquer d'importantes reconstructions faites à cette époque reculée. On remarque dans les ruines actuelles, des débris d'une construction antérieure; la continuation des travaux mettra peut-être au jour des médailles contemporaines de ces premières constructions.

« Dans la guerre de Trente ans, dit Silbermann, l'Engelbourg a été pris sept fois, et enfin détruit par les Français, en 1674 [2], nonobstant la donation que Louis XIV en avait faite au cardinal Mazarin, par lettres de don des comtés de Ferrette, seigneuries de Belfort, Delle, Thann, Altkirch et Isenheim, en date de Toulouse, du mois de décembre 1659.

« Ce ne fut pas sans un vif sentiment de tristesse que les habitants de la patriotique ville de Thann virent sauter en l'air le manoir féodal qui couronnait d'une manière si pittoresque leur cité. Avaient-ils conservé un

1. Traduction Ravenez. Tome III, p. 102.
2. Silbermann. *Merkwürdigkeiten*, p. 81.

Digitized by Google

reste d'attachement pour la maison d'Autriche qui avait constitué leur ville en fidèle gardienne des trésors de ses archiducs? voyaient-ils dans l'Engelbourg un dernier refuge en cas de détresse? Toujours est-il qu'ils crièrent à la trahison, comme aux grands revers, à l'intrigue, à la jalousie. Ecoutez leurs chroniques :

« M. Poncet de la Rivière, nommé premier président du conseil souverain d'Alsace, en 1670, en remplacement de M. Charles Colbert, était en mauvaise intelligence avec le cardinal de Mazarin; il insinua au roi qu'un gros d'ennemis, se jetant dans l'Engelbourg, pourrait compromettre son autorité encore mal affermie dans la haute Alsace; puis il fit venir en toute hâte des mineurs de Giromagny qui mirent trois fois le feu aux poudres. La première fois, le principal corps de logis et les bâtiments de service s'écroulèrent; la seconde fois, le donjon (*der Heidenthurn*) fut ébranlé; au troisième feu, il fut renversé. Le grand roi, mieux informé, donna contre-ordre; c'était trop tard, le mal était fait. Il en eut du regret. Et depuis, notre antique forteresse (*unser uraltes Schloss*) est là, couchée dans la poussière, comme vous pouvez le voir avec tristesse (*mit Trauren*). »

L'assemblée, sur la proposition de M. le baron de Schauenburg, vote un crédit de 300 fr. pour compléter le crédit antérieur.

M. Spach prie M. le président du comité de Colmar de vouloir bien indiquer à l'assemblée les travaux déjà exécutés ou projetés au château de Hoh-Landsperg.

M. Véron-Réville répond qu'il regrette l'absence de M. Schœllbaum, architecte et membre de la Société, qui est chargé de ces travaux, qu'il va entamer au premier jour.

M. J. Chauffour communique une lettre de M. Ortlieb qui offre son concours à M. Schœllbaum pour les travaux à entreprendre au château d'Éguisheim.

M. Straub dépose sur le bureau les médailles trouvées à Saint-Léonard et lit la note suivante:

« A la fin d'août 1862, pendant la démolition d'un ancien mur de clôture de la collégiale de Saint-Léonard, les ouvriers firent la découverte de 2 à 3,000 anciennes monnaies d'argent de petit module.

« M. Laugel, le propriétaire de cette partie de l'enclos, nous en fit parvenir 125 pièces prises au hasard dans le nombre.

« L'examen, auquel nous nous livrâmes, nous fit reconnaître 16 variétés. 57 présentent sur l'avers un clerc avec une grande tonsure et la légende BERTRANN°, sur le revers la main divine bénissant. Entre les bras de la croix, dont le nimbe est timbré, se trouve l'épithète METENSIS. Il serait

Digitized by Google

peut-être permis d'en conclure que ce petit trésor a été muré dans ce réduit par un moine lorrain.

« 9 pièces portent sur l'avers un évêque mitré, à droite bénissante et portant une croix dans la main gauche. Sur le revers un ange tenant une croix à piédestal très-prononcé.

« 13 pièces avec un évêque mitré et crossé, à droite bénissante, au-dessus de laquelle on voit une étoile. Le revers est le même que celui des 9 pièces ci-dessus.

« D'après la forme des caractères et des détails architectoniques, les monnaies semblent appartenir pour la plupart à la fin du douzième et au commencement du treizième siècle. »

L'assemblée vote des remercîments à M. Laugel qui a offert lesdites médailles à la Société.

M. Straub rend compte des réparations faites aux frais de la Société au mur d'enceinte de Hunawyhr et annonce que le crédit de 300 fr. a été dépassé de 13 fr.

Ce supplément est accordé.

M. Ringeisen soumet des médailles trouvées à Artolsheim et acquises depuis par la ville de Schlestadt.

M. Chauffour dépose six photographies de tapisseries exécutées aux quinzième et seizième siècles d'après des dessins de A. Dürer et offertes à la Société par M. H. Kestner.

Remercîments votés à M. Kestner.

M. Frantz dépose un dessin représentant une tour très-remarquable du mur d'enceinte d'Ammerschwyhr, en annonçant que la commune a décidé la démolition de ce monument. Il prie la Société d'intervenir.

Des explications échangées il résulte que cette démolition n'est commandée par aucun intérêt majeur, que la tour en question n'est pas un obstacle au passage, puisque la nouvelle porte qui va être établie, le sera dans un autre endroit et qu'ainsi rien ne saurait justifier la destruction.[1]

Le comité de Colmar est chargé de suivre cette affaire auprès de l'administration départementale.

M. Mossmann donne lecture d'un travail sur d'anciennes tapisseries qui existaient autrefois à l'abbaye de Murbach. C'est la traduction d'une lettre fort curieuse d'un frère Sigismond adressée à l'abbé de Murbach et donnant une description détaillée et raisonnée de ces tapisseries.

1. Voir la suite de cette affaire et la justification de l'autorité d'Ammerschwyhr au procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 1863.

Digitized by Google

Ce travail intéressant sera publié dans le Bulletin de la Société.

Lecture est donnée de la lettre suivante de M. Bardy :

« Je viens appeler votre attention et celle de nos collègues de la Société sur la vieille église romane de Bermont, près de Belfort, lieu devenu célèbre dans le pays par les promenades qu'y faisait autrefois la belle Henriette de la Suze. Je ne reviendrai pas sur ce sujet que j'ai traité en détail, l'année dernière, dans une petite brochure dont j'ai eu l'honneur de vous adresser un exemplaire.

« Je vous envoie un croquis à la plume, dessiné d'après nature, au mois de novembre dernier, par mon frère.

« L'église de Bermont est mentionnée pour la première fois dans un titre du 5 janvier 1147, par lequel Humbert, archevêque de Besançon, confirme les possessions du prieuré de Lanthenans (.... *cum ecclesia de Bellemonte et capella de Trestudens*....). On la retrouve encore dans un autre titre du 4 mai 1177, par lequel le pape Alexandre III confirme ces mêmes possessions (.... *ecclesiam de Bellemonte cum capella sua de Trestudens* ....).

« Tout près de Bermont se trouve le village de Châtenois, qui remonte aussi à une haute antiquité. Son nom se trouve orthographié dans les anciens titres de différentes manières : *Casteneyaco* (5 janvier 1147); *Castiney* (4 mai 1177); *Schehteney* (8 juillet 1241); *Chestenoy* (15 mai 1282); *Chastenoy* (12 mai 1342). Les Allemands le nomment *Kestenholz*, et le patois du pays *Châteneu*.

« Il s'y trouvait autrefois un prieuré sous la règle de Saint-Augustin, qui fut uni en 1435 à la collégiale de Montbéliard. Les terres qui composaient la dotation de ce prieuré furent exceptées de la mesure qui prescrivait que les biens immeubles des églises du comté de Montbéliard seraient mis aux enchères publiques, et que l'argent provenant de cette vente serait placé à intérêts au profit de la recette ecclésiastique. Cette mesure avait été prescrite par une ordonnance du comte Fréderic du 13 septembre 1585.

« L'histoire ne mentionne qu'un seul prieur de Châtenois, c'est Jean, chanoine de Saint-Paul de Besançon, qui, en 1299, eut de graves démêlés avec son collègue le prieur de Lanthenans.

« L'église de Châtenois, quoique ancienne, n'offre rien de remarquable. Il n'y existe qu'une pierre tombale qui puisse offrir quelque intérêt. Je vous en adresse le *fac-simile*.

Digitized by Google

Pierre tombale dans l'église de Châtenois (Haut-Rhin).

CY GIST LE CORPS DE
FVT IEAN DESCONFLEY
LVY VIVANT SIEVR DE LA
VALLEY EN NORMANDIE
ET MARESCHAL DES LOGIS
DE LA COMPPAGNIE DE
CHEWLX LEGERS DE
MONSIEVR LE MARQVIS
DE CASTELMORON CO
MAMDANT POVR SA
MAIESTE TRES CHRES
TIENNE A MONTBELI
ARD ET PAYS EN DE
PENDANTS LEQVEL DE
CEDA DE CE MONDE
LE 7 JOVR DV MOIS
DE FEBRVIER 1642

LA MORT EST LA FIN
DE TOVTES LES CHOSES

« Je termine ces renseignements sur Châtenois en rappelant qu'il s'y trouvait autrefois un haut-fourneau et une usine pour l'exploitation des mines de fer qui existent dans le pays. »[1]

M. le président lit un mémoire historique intitulé: *Une excommunication à Mulhouse au treizième siècle*, qui est couvert par les applaudissements de l'assemblée.

Ce mémoire sera publié dans le Bulletin de la Société.

La séance est levée à 5 heures.

1. La description complète de cette union, faite par Duhamel, se trouve insérée dans l'ancien *Journal des mines* (n° XXXVII, vendemiaire an VI).

Digitized by Google

Séance extraordinaire du Comité du 18 mai 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents: MM. Eissen, Heitz, Jung, baron de Schauenburg, Schirr.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire dépose les publications suivantes, reçues dans l'intervalle des deux séances:

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1862, 4e trimestre;

Messager des sciences historiques, ou *Archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, 1863, 1re livraison;

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XIII;

Revue des Sociétés savantes des départements, 3e série, t. Ier, mars 1863;

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, X. Jahrg., nº 3.

Le président annonce avoir reçu une lettre de M. le sous-préfet de Schlestadt, proposant comme membre M. Simonin, Pierre, capitaine au 24e régiment de ligne.

Cette admission est prononcée.

Il a reçu également une lettre de M. A. de Barthélemy, faisant ses remerciments pour sa nomination de membre honoraire.

De son côté, il a écrit à MM. Oppermann, Nicklès et au trésorier, au sujet des fouilles de Gerstheim, et du vote auquel elles ont donné lieu;

A M. le sous-préfet de Schlestadt pour le remercier de la présentation de M. le capitaine Simonin;

Une deuxième lettre au trésorier, au sujet de certaines réclamations venues de Wissembourg et de Haguenau, et de la décision du comité qui y a fait droit;

A M. Laugel, entrepreneur, pour le remercier des médailles trouvées à Saint-Léonard, et dont il a offert des exemplaires à la Société;

A M. le Préfet du Haut-Rhin, pour le prier d'intervenir auprès de l'autorité municipale d'Ammerschwyhr, contre la démolition projetée d'une ancienne tour;

A MM. Trouillat, A. de Barthélemy et Robert, directeur de l'administration au département de la guerre, pour leur annoncer leur nomination de membres honoraires de la Société;

Digitized by Google

A M. le président de la Société jurassienne de Porentruy, pour lui annoncer que la Société accepte avec empressement l'échange des publications respectives;

A M. Müller, agent voyer inspecteur, pour le remercier de son rapport du 7 mai sur les tombeaux découverts le long du chemin de fer vicinal de Molsheim à Wasselonne;

A M. le conservateur des forêts, au sujet des fouilles de Wœrth-sur-Sauer; de plus, des lettres concernant des affaires diverses.

Le président communique ensuite une lettre de M. Mœhler, notaire à Ammerschwyhr (Haut-Rhin), qui fait observer que l'assemblée générale à Colmar a été mal renseignée au sujet du dessein qu'on a prêté à l'administration municipale de démolir une tour historique faisant partie de son enceinte. Il appuie sa lettre d'un extrait des délibérations du conseil municipal, duquel il appert qu'effectivement le projet de destruction n'a jamais existé, et que tout se borne à ouvrir, pour les besoins de la circulation, une nouvelle porte d'enceinte.

Le secrétaire donne lecture de la note suivante de M. Morin, chargé d'examiner l'affaire des fouilles projetées à Wœrth-sur-Sauer.

M. Weissacker, notaire à Wœrth, a demandé au conseil municipal, l'autorisation d'exécuter à ses frais des fouilles de *tumuli* dans la forêt de cette commune, dans le but de découvrir des fragments antiques.

Par délibération du 12 mars 1863, le conseil municipal admet cette demande, qui est également appuyée par M. le garde général des forêts, sous réserve de communiquer les objets trouvés à la Société pour la conservation des monuments et à la Société philomatique de Niederbronn. Avant de se prononcer, M. le conservateur des forêts demande l'avis du comité.

Par lettre du 20 octobre 1859, M. le Préfet a ordonné que les inscriptions, pierres tombales, ou fragments d'architecture, ayant un intérêt historique quelconque, trouvés dans les fouilles de bâtiments ou d'anciens édifices quelconques, resteront la propriété de la commune.

Cette décision est maintenant insérée dans tous les cahiers des charges d'entreprise des bâtiments communaux.

La forêt communale de Wœrth est soumise, comme toutes les autres propriétés communales, à la tutelle du Préfet, et la décision du 20 octobre 1859 doit s'y appliquer également.

Dans le cas particulier, je crois que les objets quelconques qui seront trouvés dans les fouilles, resteront propriété communale, et seront remis au maire de Wœrth.

La valeur de ces objets sera estimée par le comité de la Société pour la

Digitized by Google

conservation des monuments, et l'administration locale de Wœrth pourra opter entre la conservation de ces objets avec remboursement, à M. Weissacker, de la somme déterminée, ou l'abandon de ces mêmes objets.

Sur le refus de la commune de conserver les fragments trouvés, et d'en tenir compte, la Société des monuments sera autorisée à garder les fragments aux mêmes conditions que la commune; mais dans ce dernier cas, la valeur en sera fixée par expertise contradictoire.

Dans tous les cas, les fouilles et recherches seront faites avec le concours de la Société des monuments historiques d'Alsace, qui sera avertie huit jours à l'avance du commencement des opérations, et s'y fera représenter.

Le secrétaire donne lecture de la lettre suivante de M. Müller, agent voyer inspecteur :

« Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous informer qu'en faisant des fouilles sur le chemin de fer vicinal de Molsheim à Wasselonne, près du grand pont sur la Bruche, on a découvert plusieurs tombes composées de dalles grossières de fortes dimensions, posées de champ. Ces tombes affectent la forme d'un cercueil de quatre parois verticales, mais sans être fermé ni en bas, ni en haut; en les vidant, on n'a pu rassembler que quelques fragments d'ossements, et un crâne avec les dents.

« Une seule tombe était maçonnée et fermée, et une autre avait une longueur de plus de deux mètres. Jusqu'à présent, on n'a trouvé dans aucune ni inscription, ni quelque objet pouvant indiquer jusqu'où elles remontent.

« J'ai recommandé à l'agent voyer de Molsheim de laisser intactes, pendant quelques jours, les tombes les mieux conservées, afin que, dans le cas où vous jugeriez à propos de les faire examiner, on puisse voir comment elles sont disposées. Cet agent fournira aussi le dessin et un plan des lieux que je m'empresserai de vous communiquer. »

Puis d'une lettre ministérielle annonçant la réunion des sociétés savantes au mois d'avril 1864, et indiquant les conditions du concours, et la valeur des prix à décerner à cette occasion ;

Et enfin du programme de la trentième session du congrès archéologique de France, qui s'ouvrira le 28 mai, à Alby, et le 2 juin, à Rhodez.

M. le baron de Schauenburg commence la lecture du mémoire de M. Thilloy, sur Herbitzheim.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 1er juin 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Eissen, Guerber, Heitz, Klotz, Levrault, Matuszinsky, Morin, Petit-Gérard, baron de Schauenburg, Schirr, Straub.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le procès-verbal de l'assemblée générale de Colmar est lu et approuvé.

Le secrétaire dépose :

Notes sur les débris antiques recueillis en 1855 à Kustendje (Dobrudja). Extrait des Mémoires de l'Académie impériale de Metz (1857-1858);

Numismatique lorraine. Tomes XIII et XIV;

Notes sur des monnaies austrasiennes inédites, par Ch. C. Robert;

Considérations sur la monnaie à l'époque romane et description de quelques triens mérovingiens ;

Jahrbücher für die Landeskunde der Herzogthümer Schleswig-Holstein und Lauenburg, herausgegeben von der schleswig-holstein-lauenburg'schen Gesellschaft für vaterländische Geschichte, redigirt von Th. Lehmann *und* H. Handelmann. Band VI. Heft 1-3;

Archive für Schweizer-Geschichte, herausgegeben auf Veranstaltung der allgemeinen geschichtsforschenden Gesellschaft der Schweiz. Band XII *und* XIII;

Numismatique de Cambrai, par C. Robert, membre correspondant de la Société des antiquaires de France, etc.;

Recherches sur les monnaies et les jetons des maîtres-échevins et description de jetons divers, par C. Robert.

Les ouvrages de M. Robert sont un hommage de l'auteur, récemment reçu membre honoraire de la Société.

MM. Mœhler, notaire à Ammerschwyhr, présenté par M. Frantz, de Colmar; Butsch, meunier à Baldersheim, présenté par M. Ingold, de Cernay, et Hartmann, architecte à Colmar, présenté par M. Ringeisen, sont proclamés membres de la Société, pour prendre rang à partir du 1er janvier 1863.

Le président annonce avoir écrit les lettres suivantes :

A M. le Préfet du Haut-Rhin;

A M. le Maire d'Ammerschwyhr;

A. M. Frantz, chef de division à la préfecture du Haut-Rhin :

Digitized by Google

A M. J. Thilloy, substitut du procureur général à la Cour impériale de Metz, pour lui annoncer que son mémoire sera publié dans le Bulletin de la Société ;

A M. le professeur Hidber à Berne, accusé de réception d'un volume de la Société historique de Berne ;

A M. le Préfet du Haut-Rhin, à M. Véron-Réville, à M. l'ingénieur en chef Coumes, à M. le Conservateur des forêts, pour les prier de se charger de la distribution, aux divers agents de leurs administrations, de la monographie de M. de Morlet sur les *tumuli* de Brumath ;

A M. Ingold, au sujet de l'Engelbourg et d'une statuette de Vénus, mise en vente à Mulhouse, et de photographies à prendre de statues du Christ à Pfastatt et de saints à Cernay ;

A M. le Préfet du Bas-Rhin, relativement à des bracelets trouvés à Rosheim et qui sont à réclamer à Schlestadt, auprès de l'un des agents voyers.

Le président procède au scrutin pour compléter le comité.

MM. Saum, inspecteur de la librairie étrangère, et Sieffer, curé à Weyersheim, ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont proclamés membres du comité, sauf ratification de l'assemblée générale.

M. Levrault donne lecture de son rapport sur le mémoire de M. Kramer, curé à Niederhaslach, sur le château de Girbaden.

Le comité vote des remercîments à M. Kramer et le dépôt de son mémoire aux archives.

M. Levrault dépose des objets antiques découverts à Obernai pendant les travaux du chemin de fer et offerts par M. Gascoin, commissaire de police. C'est un flacon et une soucoupe en verre, et un bracelet en bronze, selon toute apparence d'origine romaine.

Le président communique la lettre de remercîment de M. Robert, pour sa nomination de membre honoraire, et une lettre de M. Ingold de Cernay, annonçant la découverte de six statues en pierre d'une taille colossale, qui ornaient le pourtour intérieur de l'église de Cernay.

Le même membre demande l'autorisation de faire photographier la statue du Christ de Pfastatt ; — accordé. Il annonce la vente prochaine, à Mulhouse, d'une statuette en marbre de Vénus, provenant des ruines de Mandeure ; il pense que la Société devrait en faire l'acquisition. Le comité ne croit pas pouvoir prendre de décision à ce sujet avant d'avoir des renseignements plus précis.

Le président donne lecture du reste du mémoire de M. Thilloy sur Herbitzheim, ainsi que d'une note de M. Sieffer sur les ruines d'une villa romaine à Oberbronn.

M. le baron de Schauenburg lit la note suivante sur un camp romain présumé.

« L'accident de terrain qui a été signalé au comité par M. Schmidt-Batiston, comme pouvant être un camp romain, se trouve à la lisière orientale de la forêt de Haguenau, en face et à une petite demi-lieue du village de Leutenheim, dans le canton forestier dit *Klosterwald*, dénomination qui semblerait indiquer une ancienne dépendance de l'abbaye de Kœnigsbruck.

« Le monticule lui-même porte le nom de *Heidenberg*, et presque à l'expiration de sa plus grande pente coule, à l'est, le ruisseau, ou petite rivière, appelé *Eberbach*.

« Ce monticule est la seule éminence qui surgisse d'une surface plane très-étendue, à peu près comme dans la plaine de Laon le plateau qui porte la ville.

« C'est probablement à cette singularité, à son voisinage de la voie romaine dont on recouvre des vestiges, s'étendant à l'ouest entre Soufflenheim et Kœnigsbruck, à sa situation évidemment favorable comme point militaire d'observation et aux particularités de ses formes, qu'il faut attribuer la supposition qu'il aurait été élevé de main d'homme et aurait été un camp romain.

« Autant qu'il a été possible d'en juger par des mesures prises au pas et par des observations, rendues très-difficiles et, par conséquent, très-incertaines à raison de l'épaisseur de la végétation forestière, le périmètre de sa base, de forme ovalaire, déprimée à son grand côté ouest, embrasse une surface d'environ trois hectares.

« Son point culminant, qui porte le nom de *Schlœssel* et ne s'élève guère qu'à une trentaine de mètres au-dessus du niveau général de la plaine, est un mamelon arrondi, dont le plateau supérieur a environ 2,000 mètres de surface, à l'extrémité nord-ouest duquel il est situé.

« Le terre-plein, qui domine la plaine, tantôt de 15, tantôt de 20 et de 25 mètres, est entouré d'un ravin présentant l'aspect d'un grand fossé et est coupé vers la saillie sud-ouest par une sorte de fossé intérieur.

« A deux des angles saillants, dont cinq se dessinent encore d'une manière assez sensible, on pourrait, avec un certain effort d'imagination, reconnaître un supplément de défense.

« Le ravin principal forme un fossé continu, qui entoure l'ensemble des terre-pleins ainsi que le mamelon, dit *Schlœssel*, qui n'a de ravin ou de fossé propre que du côté du grand terre-plein et qui, à raison de sa surélévation et de ses dimensions restreintes, pourrait avoir fait à la fois l'office de réduit et de vigie.

Digitized by Google

« Évidemment les espaces renfermés dans les profils sont de trop petite étendue pour que cet accident de terrain ait jamais pu jouer un rôle de camp retranché de quelque importance; mais sa forme, son étendue, sa situation, sa proximité d'une voie romaine reconnue, permettent de penser et de soutenir, qu'il a pu et dû jouer celui d'un poste d'observation, occupé dans des circonstances données.

« Comme poste d'observation, il n'est guère possible de reconnaître dans le *Heidenberg* et le *Schlossberg*, qui le domine, que les vestiges, très-bien conservés, d'un ouvrage en terre, formé en régularisant les accidents naturels du terrain, pour leur donner la forme et le profil d'un retranchement.

« L'absence de tout vestige de construction en matériaux solides et la nature de la végétation forestière corroborent cette opinion, qui ressort déjà du peu d'espace des terre-pleins.

« En effet, les arbres, d'une stature gigantesque, sont d'une vigueur peu ordinaire et de la plus belle venue, ce qui atteste suffisamment que leurs racines ne rencontrent ni roches, ni substructions qui pourraient contrarier leur développement.

« S'il est difficile d'admettre qu'un remblai d'un cube aussi considérable ait pu avoir été entièrement élevé de main d'homme, sans avoir laissé à proximité aucune trace de l'excavation qu'il aurait fallu faire pour en extraire l'étoffe; s'il est tout aussi difficile d'admettre qu'une aussi grande masse de terre ait été amenée de loin; il serait pour le moins aussi difficile de prétendre que la nature ayant produit, sur un point marqué par un intérêt stratégique évident, une élévation qui ne demandait qu'un peu de travail pour en faire un poste d'observation important et un retranchement facile à défendre, l'époque romaine ou le moyen âge n'aurait pas perfectionné l'ébauche de la nature.

« Dans le même canton forestier, à 2,000 mètres à peu près au nord du *Heidenberg*, existe, il est vrai, un étang, qui figure sur la carte de l'état-major, sur laquelle on ne découvre aucune indication dudit *Heidenberg*; mais cet étang dont la surface est plus que triple que celle du monticule, ne semble pas être une excavation artificielle et aurait fourni trois fois plus de matériaux qu'il n'en fallait.

« Quel intérêt, d'ailleurs, auraient pu avoir les constructeurs du retranchement, à chercher de la terre, à une si grande distance et dans un bas-fond, où ils auraient rencontré l'eau presque à fleur de sol, quand ils l'avaient sur place, à la seule condition, peut-être, de donner un peu plus de largeur et de profondeur, en même temps que plus de force, au retranchement.

« Toutes les données d'observation se réunissent donc pour faire admettre, non pas qu'il y ait eu au *Heidenberg* un camp romain, un grand établissement militaire avec des constructions en matériaux solides, mais bien qu'un accident naturel de terrain, existant sur un point favorable, a été utilisé pour en faire un poste d'observation, un retranchement, dont les profils sont encore assez bien dessinés aujourd'hui pour témoigner de la destination à laquelle il a été approprié à une époque plus ou moins reculée. »

M. l'abbé Straub lit une note étendue sur l'église de Walbourg, dont l'insertion au Bulletin de la Société est votée, ainsi que la reproduction de quelques signes de tailleurs de pierre et d'une date, et celle du reliquaire réduit au quart ou au cinquième.

Le comité vote 400 fr. pour replacer le tabernacle de Walbourg à l'église et y faire les restaurations les plus urgentes.

La séance est levée à 1 heure.

Séance extraordinaire du Comité du 15 juin 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Eissen, Jung, baron de Schauenburg, Straub.

Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 18 mai et de la séance ordinaire du 1er juin, qui sont adoptés.

M. le président annonce que M. Paul Ristelhueber a fait don à la Société d'un opuscule intitulé : *Liber vagatorum.* — Remerciments votés.

Le secrétaire dépose sur le bureau :

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, X. Jahrgang, n° 4;

Neujahrsgabe den Mitgliedern des Vereins für nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung in Wiesbaden. Jan. 1863;

Mittheilung an die Mitglieder des Vereins für nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung in Wiesbaden, ausgegeben im Januar 1863;

Revue des Sociétés savantes des départements, 3e série, t. I. Avril 1863.

Le président annonce que M. Coste propose d'admettre comme membres de la Société M. Keller, pasteur à Muttersholz, et M. Hirt, son vicaire. — Adopté.

Digitized by Google

Il annonce de plus qu'il a écrit à M. Kramer, curé à Niederhaslach, pour le remercier de sa monographie historique, descriptive, topographique et légendaire du château de Girbaden, et pour le prier de vouloir bien continuer sa collaboration, en s'appliquant de préférence à des sujets qui n'ont pas encore été traités dans le Bulletin;

A M. Michel Saglio, maire à Walbourg, pour le remercier de l'accueil fait à la commission de la Société, chargée d'examiner les peintures murales du chœur de l'église de son endroit, et pour le prier de réaliser ses généreuses intentions au sujet de la restauration de ces peintures;

A M. Gascoin, commissaire de police à Obernai, pour le remercier du don des objets antiques trouvés pendant les travaux du chemin de fer;

A MM. Saum, chef de bureau à la Préfecture, et Sieffer, curé à Weyersheim, pour leur annoncer leur nomination provisoire comme membres du comité.

Il communique une lettre de M. Zimberlin, curé à Biederthal, contenant des documents concernant le château de Landskron.

M. le baron de Schauenburg lit une note au sujet d'une pierre sculptée, trouvée dans la maison n° 10 de la rue Mercière.

Le comité vote des remercîments à M. Kuntz, propriétaire de la susdite maison et l'insertion de la note au Bulletin.

A cette occasion M. le professeur Jung rappelle que la maison d'habitation, portant la plus ancienne date à Strasbourg, est située rue des Bouchers n° 27. Le rez-de-chaussée a une porte d'entrée ogivale en accolade; l'ogive porte l'inscription suivante sculptée en relief:

is. domus. richtr. nūcupatus. dutschmann. miles. anno. dmi. m.cccc.xvij. v. idus. augusti

Le rez-de-chaussée pourrait être de cette époque; les étages supérieurs sont du commencement du dix-septième siècle, car les garnitures de bois sculptées des croisées portent le millésime 1607. Il ajoute que pourtant, d'après différents indices, la pierre qui porte l'inscription pourrait être une pierre rapportée, utilisée, ou conservée en cet endroit. Au sommet de l'ogive, entre les mots *miles* et *anno*, existe un petit écusson effacé.

M. Straub annonce qu'on songe à Altorf à faire restaurer les peintures murales de l'église, qui ne peuvent pas rester dans l'état actuel, parce que, telles qu'elles sont, elles déparent l'intérieur de l'édifice. Si on reconnaît l'impossibilité de les restaurer, il vaudrait mieux les couvrir d'un badigeon.

M. le professeur Jung lit une note sur des médailles trouvées à Ottrott et communiquée par M. le baron Léon de Bussierre :

Digitized by Google

Paquet A. Onze médailles en argent. Un évêque, donnant la bénédiction; sur le revers, un ange, portant une croix double. Il est impossible de reconnaître des lettres sur le bord.

1. 2. 3. 4. La crosse épiscopale ou abbatiale est sur le dos de l'évêque.

5. 6. Une croix sur le dos de l'évêque.

Ces médailles ressemblent au n° 289 de l'ouvrage de M. de Berstett, qui dit que *probablement* elles appartiennent à l'Alsace.

7. 8. Un évêque, donnant la bénédiction; devant l'évêque, une étoile. Une étoile se trouve sur la médaille n° 300 de l'ouvrage cité.

Les monnaies des abbayes de Saint-Maximien à Trèves ont des étoiles semblables.

9. 10. 11. Abbé ou évêque, portant une croix, sur le dos un sceptre.

Paquet B. Huit médailles. Saint qui prie. BERTRANN — (?); revers: main qui bénit: NE TE NSIS'.

Paquet C. Une médaille, tour au-dessus d'un mur crénelé. Deux médailles indéchiffrables.

Paquet D. Six médailles. Abbé donnant la bénédiction. Grande tour sur un mur crénelé.

La connaissance des médailles frappées par les évêques et les abbayes en Allemagne est encore très-incomplète, et chaque découverte en produit un certain nombre que les numismates ne savent où classer.

M. Ringeisen fait un rapport verbal sur sa tournée aux châteaux d'Éguisheim, Hoh-Landsperg et Plixbourg.

La séance est levée à 1 heure.

Digitized by Google

Séance du Comité du 6 juillet 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Eissen, Heitz, baron Matthieu de Faviers, Morin, colonel de Morlet, Nicklès, Petit-Gérard, Ringeisen, Saum, baron de Schauenburg, Siffer.

Le secrétaire dépose : *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, zehnter Jahrgang 1863, n° 5, Mai ;

Annales de l'Association philomatique vogéso-rhénane, par le professeur KIRSCHLEGER ; 1re livraison, 1re série ;

SABOURIN DE NANTON, *le général Barbanègre au blocus d'Huningue ;*

Revue archéologique. Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne, — tirage à part ;

Revue des sociétés savantes des départements, 3e série, t. Ier ;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1863, n° 1.

Il donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel donne lieu aux observations suivantes :

M. le baron de Schauenburg. Le comité a bien voulu me confier la mission, de concert avec M. l'abbé Straub, de nous rendre à Altorf pour l'examen des restaurations de peintures murales qui y ont été exécutées. Cette mission n'a pu être remplie, vu que nous avons été devancés, sans doute par suite d'un malentendu, et que l'on a continué, sans attendre notre avis, à dénaturer ces peintures. D'après ce qui m'a été rapporté, ces travaux ne sauraient être approuvés ni au point de vue archéologique, ni au point de vue artistique. Je serais d'avis d'en informer M. le Préfet, en le priant d'intervenir pour qu'un travail aussi peu justifiable ne se continue pas.

Quelques membres proposent d'en écrire d'abord à M. le maire d'Altorf, ou bien à M. le grand-vicaire Schirr, vice-président.

M. le président se charge de l'en entretenir verbalement.

Le comité adopte cet avis.

Après cette discussion, le procès-verbal est adopté.

M. Véron-Réville propose comme membre, à partir de 1864, *M. Matthieu Saint-Laurent*, notaire à Colmar,

Et M. Heitz, *M. Brandhofer*, ancien négociant à Strasbourg, qui demande à faire partie de la Société à partir du 1er janvier 1863.

Admis.

Digitized by Google

Le président annonce avoir écrit à MM. Kuntz, Zimberlin, Mathyss, inspecteur voyer à Schlestadt, Trouillat, à Porentruy, Véron-Réville, Bernard, à Paris, et Merck.

Il lit ensuite une lettre adressée à M. le Préfet par M. de Ring, qui demande l'autorisation de faire des fouilles. Le comité émet l'avis d'être représenté pendant cette opération.

Puis il communique des pièces de comptabilité des maisons Simon et Silbermann, qui sont approuvées.

Le colonel de Morlet appelle l'attention du comité sur la chapelle du Haut-Barr, pour laquelle des fonds avaient été votés. Il résulte de son rapport que la partie historiquement et archéologiquement la plus intéressante n'exige aucune dépense, tandis que la partie la plus compromise, de construction plus récente, et n'offrant que fort peu d'intérêt, exigerait une dépense assez considérable pour être convenablement restaurée. D'après ces motifs il propose de renoncer à ce travail. Le comité adopte cet avis et annule le crédit de 150 fr. qui avait été alloué.

M. de Morlet dépose ensuite une agrafe mérovingienne (fibule), des colliers, des lames d'épée franques, trouvés dans des tombeaux à Odratzheim, par les soins de M. Kast, conducteur des travaux du chemin de fer, et lit la note suivante sur cette trouvaille:

« Une intéressante découverte vient d'avoir lieu dans la banlieue d'Odratzheim (canton de Wasselonne).

« M. Kast, agent-voyer conducteur des travaux du chemin de fer de Molsheim à Wasselonne, en faisant exécuter des déblais pour extraire du ballast, a mis à jour plusieurs tombeaux formés de dalles posées de champ et recouverts par des pierres plates. Leur forme est celle d'un trapèze de $1^m,90$ de longueur sur $0^m,60$ de largeur à la tête, et $0^m,45$ aux pieds. Les squelettes placés horizontalement sur le sol au fond de la tombe, étaient toujours orientés vers l'est. On a trouvé près d'eux les objets qui se rencontrent habituellement dans les sépultures franques, savoir: des sabres en fer à un tranchant (scramasaxes), des couteaux et des fers de lance du même métal, des grains de pâte émaillée, percés d'un trou, quelques débris de bronze et trois petites monnaies en bronze également percées d'un trou[1]. — Une seule fibule a été découverte, elle est en argent, d'un travail analogue à celui de la belle fibule d'or de Gerstheim que j'ai mise sous vos yeux à la séance du 4 mai dernier.

1. Deux de ces monnaies, quoique très-frustes, ont été reconnues par notre collègue M. Saum, pour être l'une de Constantin, l'autre de Valentinien.

Digitized by Google

BIJOUX TROUVÉS EN 1863 DANS DES SÉPULTURES ANCIENNES

à ODRATZHEIM (canton de Wasselonne) et à GERSTHEIM (canton de Benfeld)

(GRANDEUR D'EXÉCUTION).

Fibule en argent (Odratzheim).

Fibule en or (Gerstheim).

Croix en or, épaisseur $0^m,00025$ (Odratzheim).

Bulla en cuivre doré (Gerstheim).

Pâtes émaillées (Gerstheim et Odratzheim).

Voir les procès-verbaux des séances du Comité du 4 mai et du 6 juillet 1863.

Strasbourg, typographie de G. Silbermann

Digitized by Google

« La fibule d'Odratzheim a la forme d'un carré de 6 centimètres de côté, dont le contour est découpé en huit festons alternativement courbes et angulaires; au centre s'élève une demi-sphère de 16 millimètres de hauteur, d'où partent huit rayons qui partagent la surface en huit secteurs, au milieu desquelles sont enchâssées des pierres bleues et rouges. — Des pierres semblables, mais de plus petite dimension, forment ces rayons, et entourent la demi-sphère centrale d'un cercle colorié. — Toute la surface de la plaque d'argent est couverte de filigranes de même métal, délicatement tressés et formant des dessins réguliers. — Au-dessous de cette plaque se trouve une couche de mastic blanc de 16 millimètres d'épaisseur, reposant sur une plaque de cuivre rouge; les deux plaques, qui sont l'une et l'autre d'une épaisseur d'un millimètre à peine, sont réunies par des clous rivés en cuivre traversant le mastic; un de ces clous aboutit au sommet de la demi-sphère centrale et relie solidement tout le système. Le mastic est formé d'une terre alumineuse, à laquelle est mêlée une substance grasse organique. — Une des pierres bleues s'étant détachée, on a pu l'analyser et on a reconnu que c'était un verre à base de soude coloré au cobalt. (Cette analyse a été faite par un habile chimiste, M. Kopp.)

« Des fouilles toutes récentes viennent de faire apparaître, parmi les ossements, une croix formée par une mince lame d'or; ses quatre branches, d'égale longueur, sont percées de trous qui annoncent qu'elle a dû être cousue sur les vêtements du mort.

« Les tombeaux longeaient un chemin rural dit Wœhland, qui se dirige vers Molsheim.

« Cette découverte plus complète que celle de Gerstheim, puisque j'ai pu constater la forme et l'orientation des tombeaux, se rapporte sans aucun doute à l'époque franque, et la fibule d'Odratzheim, comme celle de Gerstheim, paraît dater du quatrième ou cinquième siècle.

« Nous retrouvons dans les sépultures d'Odratzheim tous les caractères de celles de Lorentzen, découvertes en 1861 par M. le pasteur Ringel. Toutefois on remarque dans les premières la forme du trapèze, c'est-à-dire la diminution de largeur de la tombe vers les pieds, qui annonce une date moins ancienne que celle des tombeaux rectangulaires de Lorentzen, dont la construction est d'ailleurs plus grossière.

« On peut juger d'après cet exposé combien il serait important, dans l'intérêt de l'histoire de l'Alsace pendant la période franque, d'effectuer sur notre sol des recherches multipliées pour obtenir la carte complète de ces sépultures si bien caractérisées. Déjà trois jalons sont fixés : le premier, près de la Sarre à Lorentzen; le deuxième, sur le Rhin à Gerstheim; et le troi-

Digitized by Google

sième, intermédiaire, à Odratzheim, près de Kirchheim et de Marlenheim, lieux célèbres en Alsace par la résidence des rois d'Austrasie.

« M. Kast m'a prié d'offrir au comité la belle fibule d'argent que je viens de décrire ainsi que les sabres, couteaux et pâtes émaillées, recueillis par ses soins dans ces tombeaux. Grâce à ce don, la Société possède aujourd'hui un nouveau spécimen de l'art de la bijouterie à l'époque franque, qui ira prendre place à côté des bijoux de Lorentzen et de Gerstheim dans la vitrine qui vient d'être placée, par les soins de M. Klotz, dans la salle du rez-de-chaussée de la Bibliothèque, que notre collègue, M. Jung, a bien voulu mettre à la disposition du comité.

« M. Kast, qui avait déjà donné à la Société de précieux renseignements sur des sépultures d'incinération, découvertes par lui dans la vallée du Cronthal, vient ainsi d'acquérir de nouveaux droits aux récompenses honorifiques que la Société distribue lors de ses assemblées générales. »

M. Bœrsch informe le comité de la découverte d'anciens pilotis sur la place de l'Hôpital civil, mis à nu pendant les fouilles faites pour asseoir les fondations de la Faculté de médecine. Il propose de demander une note sur ces découvertes à M. l'architecte de la ville.

M. Nicklès demande si le comité entend faire l'acquisition de toutes les médailles antiques qui seraient trouvées; M. le président répond que jusqu'ici le comité ne s'est point engagé dans cette voie.

M. le colonel de Morlet pense qu'il n'en serait pas moins fort intéressant d'acquérir toutes les médailles trouvées dans les localités qui ont une notoriété historique, surtout si on peut obtenir ces médailles pour leur valeur intrinsèque.

M. Saum ajoute qu'il est utile que le public sache que la Société achète, afin que celle-ci ne reçoive pas seulement ce dont personne ne veut plus.

Le comité décide que l'on achètera en ce genre tout ce qui peut offrir de l'intérêt.

M. Nicklès dépose ensuite un fragment de poterie romaine, marqué VICTOR. F., un autre marqué BELATVLLVS. F. et des clefs en fer, trouvés sur l'emplacement du château de Schwanau, à Sand, etc., et communique deux dessins de têtes trouvées à Ehl et à Benfeld. L'époque à assigner à ces deux têtes est difficile à déterminer.

Le président dépose une petite carte des environs d'Obernai et de Rosheim, et deux bracelets trouvés pendant les travaux du chemin de fer, le tout donné par M. Mathyss, inspecteur voyer. — Remercîments votés à M. Mathyss.

Il communique un arrêté de M. le Préfet autorisant M. Weissacker, notaire, à faire des fouilles dans la forêt communale de Wœrth-sur-Sauer.

Le comité prie le président d'intervenir officiellement auprès de M. le Préfet pour que la Société soit représentée pendant ces opérations.

M. Morin déclare qu'il est prêt à se charger de cette mission pour cette fois.

M. Siffer lit deux notes sur deux villas romaines aux environs d'Oberbronn. — Le comité vote l'insertion de ces notes au Bulletin.

M. Saum rend compte d'une excursion dans la vallée de la Bruche au Ringelberg qui renferme trois monuments d'origines diverses : un château féodal dont la base paraît celtique ; une espèce de bastion en terre, nommé la Schantz, qui paraît d'origine suédoise, et une grande enceinte en pierres entourée de fossés, qui semble un camp romain. En tous ces endroits on trouverait sans doute des objets d'antiquités, et, puisqu'on y exécute en ce moment des coupes, il conviendrait peut-être de prendre quelques mesures conservatrices.

Le président écrira en ce sens à M. le conservateur des forêts.

M. le baron de Schauenburg dépose des débris trouvés dans les fouilles faites derrière la chapelle de la Toussaint, débris paraissant avoir appartenu à une frise sculptée. M. de Schauenburg pense qu'ils proviennent de l'ancien couvent de la Toussaint.

Le président annonce que M. Véron-Réville demande une gratification pour le concierge de la Préfecture de Colmar, chargé de disposer la salle des séances de l'assemblée générale du Haut-Rhin.

Le comité vote la somme de 30 fr.

Le président communique une note de M. Müller sur un écusson sculpté trouvé à Benfeld.

Quelques membres engagent M. Nicklès à chercher un endroit plus convenable, à Benfeld, pour la conservation de cet écusson. M. Nicklès répond qu'il ne s'en trouve pas.

M. Bœrsch pense que, dans ce cas, et puisque l'écusson provient d'un évêque de Strasbourg, cet objet devrait être transporté au musée de la Société.

M. Ringeisen répond que le magasin de tabacs, où cet écusson se trouve provisoirement conservé par son incrustation dans le mur des nouvelles constructions, a été élevé sur l'emplacement de l'ancien château épiscopal, et qu'au fond il ne pourrait être mieux placé, pourvu que l'on eût des garanties pour sa conservation.

Le président met aux voix la question de savoir si la pièce doit rester à

Digitized by Google

Benfeld, ou bien s'il faut prendre des mesures pour la faire transporter à Strasbourg.

Le comité décide qu'elle restera dans la localité actuelle, et prie le président de recommander à qui de droit la conservation de la pièce.

M. Ringeisen rend compte des déblais exécutés aux châteaux d'Eguisheim, et communique la composition de la commission qui préside à ces travaux. Ce sont : MM. Véron-Réville, Huot, conseillers; Gérard, avocat; Liblin-Ortlieb, architecte; Schœllbaum, ingénieur; Feltz, Ringeisen, M. Rudler, maire d'Eguisheim.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

Fin novembre 1863.

COMPOSITION ACTUELLE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION.

MM. Migneret, préfet du Bas-Rhin, fondateur de la Société, premier président honoraire.

Odent, préfet du Haut-Rhin, second président honoraire.

Bureau.

MM. Spach (Louis), archiviste de la Préfecture, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, président.

Schirr, vicaire général, vice-président.

Eissen, docteur en médecine, secrétaire.

Klotz, architecte de l'œuvre Notre-Dame, trésorier.

Heitz, imprimeur-libraire, archiviste.

Membres.

MM. Schauenburg (baron de), membre du Conseil général.

Morlet (de), colonel du génie en retraite.

Straub (abbé), professeur au petit Séminaire.

Bœrsch (Charles), membre du Conseil général.

Petit-Gérard (Baptiste), peintre sur verre.

Grass, artiste-statuaire.

Guerber, curé de Saint-George à Haguenau.

Morin, architecte du département.

Levrault (Louis), percepteur à Obernai, correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Oppermann, directeur de l'École de pharmacie à Strasbourg.

Ringeisen, architecte de l'arrondissement de Schlestadt.

Digitized by Google

MM. Faviers (baron Matthieu de), propriétaire à Kintzheim.
Matuszinski, architecte de l'arrondissement de Strasbourg.
Fürst, architecte de l'arrondissement de Saverne, membre adjoint.
Conrath, architecte de la ville de Strasbourg, membre adjoint.
Guerre, ingénieur en chef à Strasbourg.
Coumes, ingénieur en chef des travaux du Rhin à Strasbourg.
Saum, sous-chef de division à la Préfecture.
Siffer, curé à Weyersheim.

Sous-Comité du Haut-Rhin.

MM. Véron-Réville, conseiller à la cour impériale de Colmar, vice-président.
Hamberger, président de chambre à la cour impériale de Colmar.
Chauffour (Ignace), avocat à la cour impériale de Colmar.
Gérard, avocat à la cour impériale de Colmar.
Liblin, directeur de la *Revue d'Alsace* à Colmar.
Stœber (Auguste), professeur au collége de Mulhouse.
Brièle, archiviste du Haut-Rhin à Colmar.
Schlumberger-Hartmann (fils), fabricant à Guebwiller.
Frantz, chef de division à la préfecture du Haut-Rhin.
Meyer, curé à Colmar.
Huot, conseiller à la cour impériale de Colmar.

LISTE DES MEMBRES PAR DÉPARTEMENTS, ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE.

Canton de Bouxwiller.

M. Schattenmann, membre du Conseil général à Bouxwiller.

Canton de Drulingen.

MM. Ringel, pasteur à Diemeringen.
Schmidt, agent voyer à Drulingen.

Canton de Hochfelden.

MM. Coustans, piqueur au chemin de fer à Hochfelden.
May, curé à Hochfelden.

Digitized by Google

Canton de Marmoutier.

M. Hüter, commissaire de police à Marmoutier.

Canton de la Petite-Pierre.

MM. Grünsfelder, médecin à Neuwiller.
Türckheim (A. de), garde général à Neuwiller.

Canton de Saar-Union.

MM. Erhard (Henri), géomètre-arpenteur à Harskirchen.
Flurer (Fréderic), maire à Saar-Union.
Kremer, conducteur des ponts et chaussées à Saar-Union.
Mulotte (Auguste), notaire, membre du Conseil général à Saar-Union.
Wehrung (Charles), propriétaire à Harskirchen.

Canton de Saverne.

MM. Arth, propriétaire à Saverne.
Fischer (Dagobert), à Saverne.
Fürst, architecte de l'arrondissement à Saverne.
Goldenberg (Alfred), fabricant au Zornhof (près Saverne).
Lecomte, pharmacien à Saverne.
Mertian, sous-préfet à Saverne.
Schauenburg (de, fils), juge.

ARRONDISSEMENT DE SCHLESTADT.

Canton de Barr.

MM. Deharbe, curé d'Andlau.
Diemer, notaire honoraire à Barr.
Dietz, maire à Barr.
Frey, secrétaire de la mairie à Barr.
Girolt (Antoine), brigadier forestier à Barr.
Schmidt (Jean), propriétaire à Barr.
Taufflieb (Auguste), négociant à Barr.
Taufflieb, docteur en médecine à Barr.
Nebinger, maire à Heiligenstein.
Stahl, propriétaire à Heiligenstein.
Ruhlmann, propriétaire à Nothhalten.
Cœhorn (baron de), député au Corps législatif, maire de Saint-Pierre.

Canton de Benfeld.

MM. Meyer, vétérinaire à Benfeld.
Nicklès (Napoléon), pharmacien à Benfeld.
Siffert, directeur de la manufacture à Ehl (près Benfeld).
Stackler, propriétaire, membre du Conseil général à Benfeld.

Digitized by Google

MM. Wohlfarth, juge de paix à Benfeld.
Voltz, curé à Herbsheim.
Walch, vicaire à Hüttenheim.
Heimburger, propriétaire et géomètre à Kertzfeld.
Reibel, notaire à Rhinau.
Albrecht, propriétaire de l'usine à Sand.
Barthelmé (Adolphe), propriétaire à Sand.

Canton d'Erstein.

MM. Bancalis (Rodolphe de), propriétaire à Gerstheim.
Martin, curé à Nordhausen.
Bulach (baron Zorn de), chambellan de S. M. l'Empereur, maire d'Osthausen.

Canton de Marckolsheim.

MM. Strehlé (fils), notaire à Marckolsheim.
Heckmann-Stintzy, notaire à Müttersholz.
Keller, ancien pasteur à Müttersholz.
Hirt, vicaire à Müttersholz.
Kastler (Jérémie), notaire à Sundhausen.

Canton d'Obernai.

MM. Blandin (César), notaire honoraire à Obernai.
Gyss (abbé), à Obernai.
Hervé, percepteur à Obernai.
Levrault (Louis), percepteur à Obernai.
Mohler (Adolphe, père), à Obernai.
Ortlieb, ancien curé de Sainte-Foi de Schlestadt, à Obernai.
Siebert, pharmacien à Obernai.
Wagner (Richard), à Obernai.
Reinach (baron de), membre du Conseil général, maire à Niedernai.

Canton de Rosheim.

MM. Dartein (Théodore de), propriétaire et maire à Ottrott.
Bigeault (Remi-Marc), percepteur à Rosheim.
Blumstein, à Rosheim.
Schmidt-Batiston (Émile), à Rosheim.

Canton de Schlestadt.

MM. Doverva, curé à Châtenois.
Faviers (baron Matthieu de), propriétaire à Kintzheim.
Coste, juge au tribunal civil de Schlestadt.
Drion, président du tribunal civil de Schlestadt.
Lacombe (de), receveur des finances à Schlestadt.

Digitized by Google

MM. Ringeisen, architecte de l'arrondissement à Schlestadt.
La bibliothèque de la ville de Schlestadt.
Vatin, avocat à Schlestadt.

ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG.

Canton de Bischwiller.

M. Schmitt-Batiston, avocat, propriétaire à Reschwoog.

Canton de Brumath.

MM. Schnœringer, docteur en médecine à Brumath.
Trautmann, membre du Conseil d'arrondissement à Brumath.
Fodéré (Raymond), secrétaire de la direction de l'asile de Stéphansfeld.
Willien (Henri), percepteur à Geudertheim.
Schifferstein (Antoine), propriétaire à Mommenheim.
Schaumann, curé à Vendenheim.
Karm, ancien notaire à Weyersheim.
Siffer, curé à Weyersheim.
Ulrich, curé à Hœrdt.

Canton de Geispolsheim.

MM. Carbiener (George), notaire à Geispolsheim.
Fuchs, propriétaire à Illkirch.
Bussierre (Fréderic de), ingénieur civil à Graffenstaden.
Goldschmitt, médecin à l'usine de Graffenstaden.
Messmer, directeur de l'usine de Graffenstaden.

Canton de Haguenau.

MM. Guerber, curé de Saint-George à Haguenau.
Guerber (abbé), vicaire de Saint-George à Haguenau.
Harter (abbé), vicaire de Saint-George à Haguenau.
Kleinclaus, notaire à Haguenau.
Nessel, propriétaire à Haguenau.
Paganetto, membre du Conseil d'arrondissement à Haguenau.
Pfundt (abbé), vicaire de Saint-George à Haguenau.
Schouller (Eugène), fabricant au Geisselbronn, près Haguenau.
Schweissguth (Louis), à Haguenau.

Canton de Molsheim.

MM. Audéoud, maire à Avolsheim.
Bausinger, curé à Dachstein.
Régel (de), ingénieur en chef à Lützelhausen.
Kramer, curé à Niederhaslach.

Canton de Schiltigheim.

M. Greiner, pharmacien à Schiltigheim.

MM. Roudolphi, membre du Conseil général, maire de Schiltigheim.
Stahl (fils), marchand de bois à Schiltigheim.

Cantons de Strasbourg.

Ville de Strasbourg.

MM. Adam (abbé), vicaire à Saint-Pierre-le-Jeune.
Apprederis, aumônier de la colonie d'Ostwald.
Arnold, architecte.
Aubry, doyen de la Faculté de droit.
Baltzer, professeur au Gymnase.
Barte de Sainte-Fare, conservateur des forêts.
Barth, propriétaire.
Bayer, architecte.
Berger-Levrault, imprimeur-libraire.
Bergmann (Fréderic-Guillaume), doyen de la Faculté des lettres.
Bernard (Joseph-Félix), receveur des hospices de Strasbourg.
Blanck, entrepreneur.
Bœckel (Charles), libraire.
Bœrsch (Charles), membre du Conseil général.
Bœsswillwald, négociant.
Brandhoffer (Jean-Fréderic), ancien négociant.
Braunwald, pasteur-président du consistoire de Saint-Thomas.
Bruch, doyen de la Faculté de théologie.
Brunet, commissaire central.
Buchmüller, marchand de bois.
Chastelain, propriétaire.
Conrath, architecte de la ville.
Coulaux, député au Corps législatif, maire de Strasbourg.
Coumes, ingénieur en chef.
Coze (Léon), professeur à la Faculté de médecine.
Crépin, professeur de dessin au Lycée.
Cuntz, négociant.
Dacheux (abbé), professeur au petit Séminaire.
Dartein (François-Félix de), propriétaire.
Debenesse, propriétaire.
Denecken (Antoine), peintre-décorateur.
Diehl (Bernard), aubergiste.
Durrieu, receveur général des finances.
Duval-Jouve, inspecteur de l'Académie.
Ehrmann, doyen de la Faculté de médecine.
Ehrmann (Auguste), propriétaire.
Ehrmann (Maurice), adjoint au maire de Strasbourg.

MM. EHRMANN (Edmond), ancien négociant.
EISSEN, docteur en médecine.
ENGELBACH, propriétaire, ancien conseiller de préfecture.
FÉE, professeur à la Faculté de médecine.
FINCK, professeur à la Faculté des sciences.
FRANTZ, avocat.
FUES (abbé), professeur au grand Séminaire.
GEORGES, inspecteur des forêts.
GIRARDOT, chef de division à la Préfecture.
GŒRNER (Jules), architecte.
GOGUEL, officier de l'instruction publique.
GRASS (Philippe), artiste-statuaire.
GUERRE, ingénieur en chef.
HECHT (abbé), professeur a l'établissement de Saint-Arbogast.
HEISER, professeur de maintien.
HEITZ, imprimeur-libraire.
HEMBERGER, aumônier de l'hospice civil.
HERRGOTT, docteur en médecine.
HIRTZ, professeur à la Faculté de médecine.
HOLTZAPFEL, avocat.
HUDER, imprimeur, rédacteur en chef de l'*Alsacien*.
HÜGELIN (Ferdinand), peintre sur verre.
HUGUENY, professeur au Lycée.
JUNDT (Eugène), négociant.
KABLÉ, directeur du *Phénix*.
KAPPS, aumônier à la Toussaint.
KIRSCHLEGER, professeur à l'École de pharmacie.
KLOSE, banquier, consul des Pays-Bas.
KLOTZ, architecte de l'œuvre Notre-Dame.
KŒTSCHEL (abbé), professeur au collége libre de Saint-Arbogast.
KRATZ, ancien maire de Strasbourg, membre du Conseil général et du Conseil municipal.
KÜSS, professeur à la Faculté de médecine.
LAUTH (Charles), juge.
LEBEL (baron), juge d'instruction.
LEBLOIS, pasteur.
LEHR (Paul), propriétaire.
LEHR (Ernest), secrétaire général du directoire de la Confession d'Augsbourg.
LELIÈVRE, secrétaire du bureau de bienfaisance.
LEMAISTRE-CHABERT, adjoint au maire de Strasbourg, propriétaire.
LERBS (abbé), professeur au petit Séminaire.
LEREBOULLET, doyen de la Faculté des sciences.

MM. Lévy (Félix), marchand d'antiquités.
Lévy (Robert), architecte.
Lichtenfelder (Guillaume), mécanicien.
Linder, avocat.
Mæder, président du Consistoire réformé.
Mæhn (Ferdinand), ferblantier.
Matuszinski, architecte de l'arrondissement de Strasbourg.
Mayer, homme de lettres, agent du chemin de fer de l'Est pour la correspondance avec l'étranger.
Merck, rentier.
Morin, architecte du département.
Morlet (de), colonel du génie en retraite.
Mühl, docteur en médecine.
Müller, préposé en chef de l'octroi.
Müller (Joseph), sculpteur.
Mury (Joseph), professeur au petit Séminaire.
Mury (Pantaléon), professeur au petit Séminaire.
Nartz (abbé), professeur au petit Séminaire.
Nœtinger (Alfred), avocat.
Nœtinger, notaire.
Oberlin, professeur à l'École de pharmacie.
Oppermann, directeur de l'École de pharmacie.
Perrin, architecte.
Petit-Gérard, peintre sur verre.
Pétiti (Eugène), architecte.
Prost, membre du Conseil général.
Rapp, vicaire général du diocèse.
Ratisbonne (Achille), président du Consistoire israélite.
Rau, professeur à la Faculté de droit.
Renouard de Bussierre (baron A.), député au Corps législatif.
Reussner (Fréderic), professeur au Gymnase.
Richert, juge.
Ristelhueber (Paul), licencié ès lettres.
Sabourin de Nanton, membre de la Société d'émulation des Vosges.
Saglio (Alphonse), ancien député.
Sainte-Suzanne (baron Ferdinand de).
Salomon, libraire.
Saum, inspecteur de la librairie étrangère.
Schauenburg (baron de), membre du Conseil général.
Mme Scheidecker.
MM. Schirr, vicaire général du diocèse.
Schlagdenhaufen (Fréderic), professeur agrégé à l'École de pharmacie.

Digitized by Google

MM. Schnéegans, licencié ès lettres, rédacteur du *Courrier du Bas-Rhin*.
Schnell (abbé), aumônier à l'institution de Glaubitz.
Schwebel, professeur agrégé au Séminaire protestant.
Sengenwald (Jules), président de la Chambre de commerce.
Silbermann, imprimeur.
Simon, imprimeur-lithographe.
Simonin, capitaine au 26e de ligne.
Spach (Louis), archiviste du département.
Spach (Gustave), secrétaire en chef de la mairie de Strasbourg.
Stæhling, négociant.
Stœber, professeur à la Faculté de médecine.
Stoltz, professeur à la Faculté de médecine.
Stotz (Jean-Jacques), propriétaire.
Straub (abbé), professeur au petit Séminaire.
Teutsch (Charles), négociant.
Thiébaut, agent de change.
Thomas (Auguste), inspecteur des douanes.
Tourdes, professeur à la Faculté de médecine.
Uhrin (abbé), professeur au collége de Saint-Arbogast.
Weyer (André), architecte.
Winter (Charles), photographe.
Wolff, avoué.
Wolff (abbé), professeur au petit Séminaire.
Zeysolff (Charles), notaire.
Zimmer, notaire.
Zopf, négociant.

Canton de Truchtersheim.

M. Ohlmann, curé à Truchtersheim.

Canton de Wasselonne.

MM. Lallemand, percepteur à Wasselonne.
North, membre du Conseil général, maire à Wasselonne.

ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG.

Canton de Niederbronn.

MM. Dietrich (Eugène de), ancien député, à Niederbronn.
Kuhn, médecin-inspecteur de l'établissement thermal de Niederbronn.
Reichard, supérieur de la congrégation des filles du divin Rédempteur à Niederbronn.
Türckheim (Rodolphe de), à Niederbronn.
Lehmann, curé-recteur à Reichshoffen.

Digitized by Google

Canton de Wissembourg.

MM. Duvivier, sous-préfet à Wissembourg.
Gœtz (abbé), vicaire à Wissembourg.
Ohleyer, professeur au collége de Wissembourg.
Pugnière, membre du Conseil général, maire à Wissembourg.
Schaffner (chanoine), curé à Wissembourg.
Schœll (fils), substitut du procureur impérial à Wissembourg.
Stoffel, juge au tribunal de première instance à Wissembourg.
Wernert (abbé), vicaire à Wissembourg.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN.

ARRONDISSEMENT DE BELFORT.

Canton de Belfort.

M. Poisat, architecte à Belfort.

Canton de Cernay.

Mlle Andlau (baronne de), à Cernay.
M. Ingold, notaire à Cernay.

Canton de Masseraux.

M. Bian, manufacturier à Sentheim.

Canton de Thann.

MM. Amrein (docteur), adjoint au maire à Thann.
Bulffer, peintre à Thann.
Chauffour (Victor), à Thann.
Gschwind, notaire à Thann.
Kæstner (Charles), manufacturier à Thann.
Kult, entrepreneur des travaux à Thann.
Mercklin, greffier de la mairie de Thann.
Mossmann (Xavier), ancien archiviste, commis négociant à Thann.
Müller, ancien professeur, receveur municipal à Thann.
Sick, négociant, adjoint au maire à Thann.
Huhn, curé à Vieux-Thann.

ARRONDISSEMENT DE COLMAR.

Canton de Colmar.

Ville de Colmar.

MM. Bartholdy (Charles), à Colmar.
Bian, conseiller à la cour impériale.
Bonvalot, conseiller à la cour impériale.

MM. Brielle (Léon), archiviste du Haut-Rhin.
Brunck (Eusèbe), inspecteur des forêts.
Bussierre (Paul de), receveur général.
Chauffour (Ignace), avocat.
Cherrier, juge suppléant au tribunal de première instance.
Dillemann, conseiller à la cour impériale.
Dubois, président du tribunal de première instance.
Ehrhard, vicaire.
Ehrlen (Gustave), négociant.
Faudel, docteur en médecine.
Fleischhauer, négociant, juge au tribunal de commerce.
Foltz (Charles), limonadier.
Frantz (George), chef de division à la préfecture.
Gallimard, conseiller à la cour impériale.
Gérard, avocat.
Hamberger, président de chambre à la cour impériale.
Hartmann, architecte.
Huot, conseiller à la cour impériale.
Huss, vicaire.
Jænger, docteur en médecine.
Koch, avocat.
Kohler (Alphonse), propriétaire.
Laurent-Athalin, propriétaire.
Liblin, directeur de la *Revue d'Alsace*.
Marquez, docteur en médecine.
Mathieu-Saint-Laurent, notaire.
Meyblum (Wendelin, abbé), aumônier de l'hôpital militaire.
Meyer, curé.
Meyer, conseiller à la cour impériale.
Neyremand, conseiller à la cour impériale.
Ostermeyer, avocat à la cour impériale.
Peyrimhof, maire de Colmar.
Reeb (Victor), architecte.
Reinhard (abbé), vicaire.
Rencker, notaire.
Rieff, premier président de la cour impériale.
Sandherr (Charles), avocat.
Schellbaum (Constant), architecte.
Schirmer, conseiller à la cour impériale.
Schmitt (J. J.), directeur de la compagnie *l'Union*.
Schultz, conseiller à la cour impériale.
Simottel, avocat à la cour impériale.

Digitized by Google

MM. Véron-Réville, conseiller à la cour impériale.
Vilmain (abbé), vicaire.
Werner (abbé), professeur au collége libre.
Wimpfen, docteur en médecine.
Winterer (abbé), vicaire.
Zæpfel (Edgard), conseiller de préfecture.

Canton de Guebwiller.

MM. Bary (Fréderic de), manufacturier à Guebwiller.
Bary (Albert de), manufacturier à Guebwiller.
Bourcart (Henri), manufacturier à Guebwiller.
Braun (abbé), ancien rédacteur du *Volksfreund* à Guebwiller.
Brumpt (Charles), professeur de musique à Guebwiller.
Burkard, fabricant à Guebwiller.
Frey-Bourcart, manufacturier à Guebwiller.
Frey (Henri), fabricant à Guebwiller.
Jung, imprimeur à Guebwiller.
Pépin, notaire à Guebwiller.
Schlumberger-Dollfus (Jean), à Guebwiller.
Schlumberger-Hartmann (fils), fabricant à Guebwiller.

Canton de Kaysersberg.

M. Mœhler, maire et notaire à Ammerschwihr.

Canton de Münster.

MM. Hartmann (Alfred), manufacturier à Münster.
Hartmann (Fréderic), manufacturier à Münster.
Hartmann (Henri), manufacturier à Münster.
Hartmann (Jacques), manufacturier à Münster.

Canton de Neuf-Brisach.

MM. Dufaure de la Prade, juge de paix à Neuf-Brisach.
Memminger, pharmacien à Neuf-Brisach.

Canton de la Poutroie.

M. Pernot, curé à Bonhomme.

Canton de Ribeauvillé.

MM. Heitz (Henri), pasteur à Hunawihr.
Feltz (abbé), aumônier du pensionnat des sœurs de la Providence à Ribeauvillé.
Hœrter (abbé), professeur à Ribeauvillé.
Johansson (Alexandre), négociant à Ribeauvillé.

Digitized by Google

MM. LANOIR (Charles), rentier à Ribeauvillé.
ROSENSTIEL, architecte à Ribeauvillé.
SALTZMANN, maire à Ribeauvillé.
STAHL (Louis-Désiré), adjoint au maire à Ribeauvillé.

Canton de Rouffach.

MM. GANTER, curé à Gueberschwihr.
METZGER, ancien principal du collége de Rouffach.
STŒCKLE, curé à Rouffach.

Canton de Sainte-Marie-aux-Mines.

MM. BAUMGARTNER (Léon), fabricant à Sainte-Marie-aux-Mines.
LANDMANN (Léon), fabricant à Sainte-Marie-aux-Mines.
LESSLIN (Adolphe), à Sainte-Marie-aux-Mines.
RISLER, dessinateur à Sainte-Marie-aux-Mines.

Canton de Soultz.

MM. NOLL, curé à Hartmanswiller.
CACHEUX, curé à Isenheim.
ZELLER, à la tuilerie d'Ollwiller près Hartmannswiller.
HECKEREN (baron DE), sénateur, à Soultz.
KNOLL (Charles), artiste-vétérinaire à Soultz.
M^me WALDNER (comtesse DE), à Soultz.

Canton de Wintzenheim.

M. WIRTH (abbé), vicaire à Eguisheim.

ARRONDISSEMENT DE MULHOUSE.

Canton de Ferrette.

MM. ZIMBERLIN, curé à Biederthal.
JÆGER, curé à Fislis.

Canton de Habsheim.

MM. BUTSCH (Joseph), meunier à Baldersheim.
STOFFEL, percepteur à Habsheim.
REINHART, pharmacien à Rixheim.
ETTLIN (Jacques), propriétaire à Zimmersheim.

Canton de Hirsingen.

M. TALLON, employé des contributions indirectes à Hirsingen.

Canton de Huningue.

MM. DOYEN (Alphonse), juge de paix à Huningue.
LITZLER, curé à Liebentzwiller.

Canton de Landser.

M. FEURMANN, curé à Schlierbach.

Canton de Mulhouse.

MM. BURNAT (Émile), à Dornach.
DOLLFUS (Édouard), à Dornach.
DOLLFUS (Eugène), à Dornach.
ENGEL-DOLLFUS, manufacturier à Dornach.

Ville de Mulhouse.

MM. BADER, directeur de l'école professionnelle.
CHACRE, architecte de la ville.
CHAUFFOUR, avocat.
DOLL (Charles), consul de Bade.
DOLLFUS (Gustave).
DOLLFUS-GALLINE (Charles).
EHLINGER, dessinateur.
EHRSAM, archiviste.
GROSJEAN (Émile), manufacturier.
HUBERT (abbé), vicaire.
JANCIGNY (DE), sous-préfet.
KENCK (Auguste), professeur au collége.
KESTNER-KŒCHLIN, docteur en médecine.
KŒCHLIN (Alfred).
LINDINGER (Alfred), pharmacien.
MAINE, inspecteur des douanes.
MEYBLUM (abbé), vicaire.
MICHEL, instituteur de l'école communale.
MIEG (G.), négociant.
PARAF (B.), négociant.
RISLER (J. P.), imprimeur-libraire.
SAAL (Louis), chimiste.
SANDHERR, greffier du tribunal de commerce.
SANDHERR, notaire honoraire.
SCHEIDECKER (Mathias), ingénieur mécanicien.
SCHLUMBERGER (Amédée), banquier.
SCHLUMBERGER (Eugène), manufacturier.
SCHLUMBERGER-SCHLUMBERGER (Alphonse), manufacturier.
SCHŒNHAUPT (Louis), président de la société du dessin industriel.
STEIN (Martin), fabricant de cordages.

MM. Stœber (Auguste), professeur au collège.
Thierry (Charles) fils, manufacturier.
Thierry (Émile).
Uhlmann, curé.
Wagner, architecte.
Weber-Blech (Émile).
Zetter-Graf, rédacteur du *Samstagsblatt*.
Zuber (Fréderic), manufacturier.

DÉPARTEMENTS HORS D'ALSACE.

MM. Schleiter (Eugène), juge de paix à Azai-le-Rideau (Indre-et-Loire).
Müllenheim (de), sous-préfet à Pithiviers (Loiret).
Metz-Noblat (A. de), membre de l'Académie de Stanislas à Nancy (Meurthe).
Pugnière, ingénieur des ponts et chaussées à Nancy.
Saladin (Émile) père, manufacturier à Bonsecours (Meurthe).
Saladin (Émile) fils, manufacturier à Bonsecours.
Saladin (Jules), manufacturier à Bonsecours.
Benoit, maire à Berthelming (Meurthe).
Ratisbonne (Edmond), receveur général du Morbihan à Vannes.
Thilloy, substitut du procureur général à la cour impériale de Metz (Moselle).
Haigneré (abbé), archiviste de la ville de Boulogne (Pas-de-Calais).
Vallois, sous-préfet à Péronne (Somme).
Bardy, pharmacien à Saint-Dié (Vosges).
Golbéry (Philippe de), ancien magistrat à Saint-Dié.
Zetter, à Saint-Dié.
Vaulx (de), premier président de la cour impériale d'Alger.
Kling (Antoine), stationnaire du télégraphe à Constantine.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Ville de Paris.

MM. Bécourt (docteur).
Becquet, conservateur des forêts, membre du Conseil général du Bas-Rhin.
Mme Begin (veuve).
MM. Blanchard, général de brigade.
Bussierre (baron Léon de), conseiller d'État.
Dollfus (Charles).
Felmann, chef du bureau au Ministère de la guerre.
Goschler (abbé).
Goschler, chef de section aux archives de l'Empire.
Grün (Al.), chef de section aux archives de l'Empire.

MM. Hallez de Claparède (comte), membre du Conseil général du Bas-Rhin.
Heim, membre de l'Institut.
Himly, professeur à la Faculté des lettres.
Hofer, directeur de la *Parisienne*.
Joliat, directeur général de la Compagnie d'assurances du *Phénix*.
Kastner, membre de l'Institut.
Keller (Émile).
Keller (abbé).
Lévy, médecin en chef au Val-de-Grâce.
Morpain (Alphonse), docteur en médecine.
Oppermann (Louis-Charles), banquier.
M^lle Picart.
MM. Ratisbonne (Louis).
Romilly (Félix de).
Schneider, archiviste aux archives de l'Empire.
M^mes Singer.
Érard, à Passy.
MM. Guibert, à Passy.
Scheffer, à Passy.

MEMBRES RÉSIDANT A L'ÉTRANGER.

MM. Klappenbach, ancien secrétaire de la mairie de Barr, à Buénos-Ayres (Amérique).
Lichtlé, curé catholique à Christiania (Norwége).
Hückel, rentier à Stuttgart.
Kuhlmann (Émile), chancelier de la légation de France à Stuttgart.
Heinemann, à Offenbourg (Bade).
Ochs, à Frauenfeld (Suisse).
Ehrhardt (Charles), chef du dépôt du chemin de fer de Lyon à Genève, à Genève.

MEMBRES HONORAIRES.

M^gr Ræss (André), évêque de Strasbourg.
MM. Braun, président du directoire de la Confession d'Augsbourg.
Delcasso, recteur de l'Académie de Strasbourg.
Gerhardt (Édouard), conseiller intime, membre de l'Académie des sciences à Berlin.
Widtmann, président de la Société archéologique de Mayence.
Moné, directeur des archives grand-ducales de Bade, à Carlsruhe.
Keller, président de la Société archéologique de Zurich.
Longpérier (de), membre de l'Institut à Paris.
Morin-Pons, banquier à Lyon.

MM. Forchhammer, professeur d'archéologie à Kiel.
Brunet de Presle, membre de l'Institut à Paris.
Robert, directeur de l'administration au Ministère de la guerre à Paris.
Barthélemy (Anatole de), membre de la Société des antiquaires de France à Paris.
Trouillat, ancien maire et bibliothécaire à Porentruy.
Lindenschmitt, conservateur du musée, et secrétaire de la Société archéologique à Mayence.

MEMBRE CORRESPONDANT.

M. Mougenot, secrétaire de la Société archéologique de Nancy.

SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE SE TROUVE EN RAPPORT.

1. Société historique et archéologique de Darmstadt.
2. Bibliothèque publique de Stuttgart.
3. Société archéologique de Bade à Carlsruhe.
4. Société d'histoire et d'archéologie rhénane à Mayence.
5. Société des antiquaires à Zurich.
6. Société historique et archéologique des quatre cantons forestiers à Lucerne.
7. Messager des sciences historiques de Belgique à Gand.
8. Institut archéologique liégeois à Liége.
9. Société des antiquaires à Amiens.
10. Académie d'archéologie à Anvers.
11. Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle à Metz.
12. Société impériale des antiquaires de France à Paris.
13. Musée germanique de Nuremberg.
14. Société d'émulation de Montbéliard.
15. Société d'émulation des Vosges à Épinal.
16. Société archéologique de Maine-et-Loire à Angers.
17. Société des antiquaires de la Morinie à Saint-Omer.
18. Société d'histoire de la haute Bavière à Munich.
19. Société historique de Bâle.
20. Société académique d'archéologie de l'Oise à Beauvais.

Digitized by Google

21. Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.
22. Société historique de Kiel (Holstein).
23. Société d'archéologie de Lorraine à Nancy.
24. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des arts et des lettres.
25. Société pour les recherches utiles à Trèves.
26. Société impériale de géographie à Vienne (Autriche).
27. Société archéologique éduenne à Autun.
28. Société archéologique à Bonn.
29. Société archéologique et d'histoire de Nassau à Wiesbaden.
30. Société nivernaise des sciences, lettres et arts à Nevers.
31. Société d'histoire et d'archéologie à Genève.
32. Société jurassienne à Porentruy.
33. Commission historique du Nord à Lille.
34. Société historique de Styrie à Gratz.
35. Société historique générale de la Suisse à Berne.

Digitized by Google

Digitized by Google

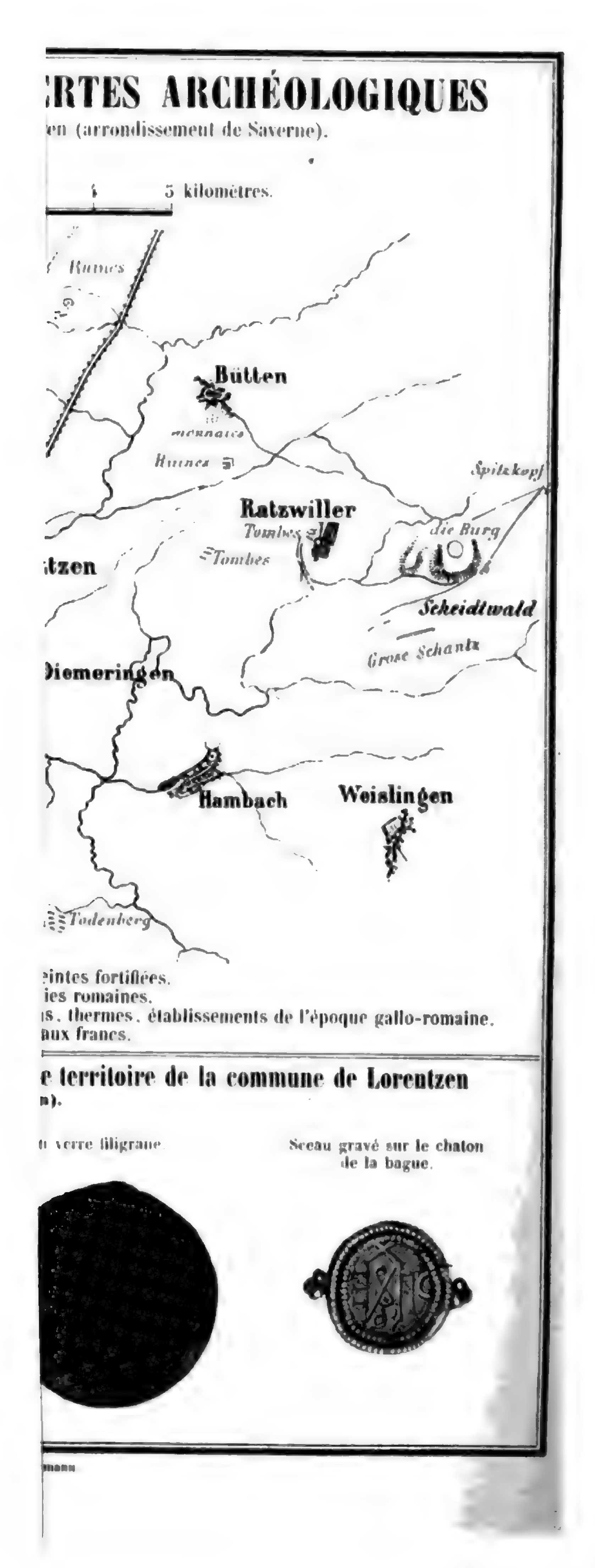

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

Séance du Comité du 3 août 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Eissen, Heitz, Klotz, Morin, Ringeisen, Saum, baron de Schauenburg, Straub.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Il dépose ensuite sur le bureau :

Le Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie ; XIIe année, 45e et 46e livraisons;

L'hôtel et l'épitaphe de Balthasar d'Haussonville, par Léon Mougeot;

Les hôtelleries du vieux Nancy, par le même ;

Archeologischer Anzeiger zur archeologischen Zeitung; Jahrgang XXI, 173, 174;

Musée d'art et d'archéologie offert à la province, par A. d'Otreppe de Bouvette; 40e livraison;

L'abbaye de Wissembourg, avec quelques châteaux forts de la Basse-Alsace et du Palatinat; monographie historique, par J. Rheinwald;

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique ; t. XVIII, liv. I à IV ;

Revue des Sociétés savantes des départements ; t. Ier, IIIe série.

M. le président annonce avoir écrit les lettres suivantes :

A M. le Préfet du Bas-Rhin, au sujet des fouilles à faire à Wœrth et dans

Digitized by Google

d'autres localités du Bas-Rhin par des particuliers. La Société réserve ses droits, et désire être représentée pendant les opérations;

A M. le conservateur des forêts, prière de donner des instructions aux agents de son administration à l'occasion des coupes faites aux environs du Ringelberg et du Ringelstein;

A M. Conrath, architecte de la ville de Strasbourg, pour lui demander une note au sujet des fouilles faites sur la place de l'Hôpital civil;

Au conservateur des forêts, pour lui annoncer que la Société renonce en ce moment à faire des travaux dans le château de Haut-Barr, parce que cette opération entraînerait des dépenses trop considérables. Prière de transmettre aux propriétaires du château les remercîments du comité pour le concours libéral qu'ils avaient l'intention de lui prêter;

A M. Véron-Réville, vice-président du comité à Colmar, pour le remercier des renseignements transmis sur les travaux à entreprendre dans plusieurs châteaux des environs de Colmar. — Indemnité votée pour le concierge de la préfecture du Haut-Rhin;

A M. le Préfet du Bas-Rhin: prière d'intervenir auprès de l'administration des tabacs, pour mesures de conservation à entreprendre au sujet d'armoiries épiscopales, scellées dans le mur du magasin à tabac à Benfeld;

A M. Müller, préposé en chef de l'octroi, pour le remercier de la note historique sur ces armoiries;

A M. Kast, agent voyer à Odratzheim, pour le remercier des objets antiques (fibule en argent, etc.) dont il a fait don au musée de la Société. — Prière de dresser le plan du palais mérovingien de Kirchheim;

A M. Straub: affaires confidentielles d'Altorf et d'Eschau;

A M. Rheinwald, professeur au collége de Wissembourg: remercîments pour le don de sa monographie sur l'abbaye de Wissembourg;

A M. Bardy, à Saint-Dié: remercîments pour l'annonce de la candidature de M. Philippe de Golbéry;

A MM. les Préfets du Haut- et du Bas-Rhin, pour leur recommander les intérêts de la Société aux approches du Conseil général;

A M. de Beausobre, inspecteur principal du chemin de fer de l'Est: remercîments pour la transmission de quatre monnaies antiques trouvées à Kœnigshoffen;

A M. le Ministre de l'instruction publique, pour une rectification à faire dans le dernier numéro de la *Revue des Sociétés savantes.*

Le secrétaire dépose trois médailles données par M. le colonel de Morlet à l'appui de sa note sur les tombes d'Odratzheim.

M. Klotz remet un globule percé d'un trou, trouvé près de Mutzenhausen

et donné par M. le docteur Rouis. Remerciments à M. Rouis. — M. Lehr envoie quelques remarques sur le mémoire de M. de Schauenburg sur les armoiries de Jean Hammerer. — Dépôt aux archives.

Lecture est donnée des délibérations suivantes du sous-comité du Haut-Rhin :

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 31 juillet 1863.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

« Présents : MM. Véron-Réville, vice-président ; Hamberger, Chauffour, Gérard, Liblin, Huot, membres du sous-comité ; Briele, secrétaire ; Foltz, Ortlieb et Schelbaum, membres libres, assistent à la séance.

« Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

« Lecture est donnée d'un rapport de M. Ortlieb, architecte à Colmar, sur l'état des travaux d'entretien et de conservation exécutés pendant une première campagne, du 22 juin au 18 juillet dernier, au château supérieur d'Éguisheim. Ces travaux avaient été arrêtés en principe par MM. les architectes Ringeisen, Ortlieb et Schelbaum, en présence de plusieurs membres du sous-comité de Colmar, lors d'une visite opérée sur les lieux, dans le courant du mois de mai dernier. La plus grande partie des réparations convenues a été exécutée. Sur certains points, des accidents, des effondrements de terrain, qu'il était impossible de prévoir et qui se sont produits à la suite des déblais, ont forcé M. Ortlieb, après en avoir référé à M. Ringeisen, à modifier le projet primitif et à recourir à d'autres voies d'exécution. Enfin, quelques-uns des travaux arrêtés n'ont pu être exécutés, faute de fonds et par suite de l'épuisement du crédit de 700 fr. alloué. Pour l'entier achèvement de l'œuvre, M. Ortlieb termine son rapport par un devis détaillé, duquel il résulte qu'une allocation supplémentaire de 325 fr. serait nécessaire.

« Le sous-comité, en remerciant M. Ortlieb des soins qu'il a apportés dans l'exécution de cette opération difficile et pénible tout à la fois, décide que son rapport sera adressé au comité central, qui est prié de vouloir bien accorder les fonds nécessaires, pour qu'il soit mis un terme à la suspension regrettable des travaux commencés au château supérieur d'Éguisheim. Le sous-comité demande en outre que cette allocation soit portée à

500 fr., à raison des difficultés imprévues qui pourraient se produire encore sauf à faire état de la partie de ces fonds qui n'aurait pas été employée.

« Le vice-président est invité à écrire à M. le Préfet du Haut-Rhin, pour le prier d'intervenir auprès des administrations municipales des communes d'Éguisheim et de Hüsseren, sur le territoire desquelles sont pratiqués les chemins qui conduisent au château supérieur, dont l'abord est devenu si difficile, pour qu'elles veuillent bien prendre les mesures propres à l'amélioration de ces voies. On rappelle à cette occasion que partout où des cas semblables se sont présentés, les communes se sont empressées d'accéder aux vœux exprimés par la Société, témoin la ville de Ribeauvillé, qui, il y a quelques années, a donné sous ce rapport à ses sœurs du Haut-Rhin le plus digne exemple.

« M. Schelbaum, ingénieur et architecte à Colmar, expose dans un rapport dont il donne lecture au sous-comité, que par suite du concours que MM. Hanhart, propriétaire du château de Plixbourg, et Manheimer, propriétaire du Hoh-Landsperg, veulent bien prêter à la Société, les travaux de déblaiement et de nettoiement, dont l'urgence a été reconnue, à l'effet d'arrêter le progrès des dégradations et de faciliter l'accès de ces monuments, devenu presque impossible sur certains points, pourront commencer dès que les fonds nécessaires auront été alloués par le comité central. Il y a plus encore, tel a été l'empressement de M. Hanhart à accéder au vœu de la Société, que dès la semaine prochaine et avant toute avance de fonds de la part du comité central, il sera procédé à la coupe de bois, qui a été reconnue nécessaire et que M. Hanhart veut bien effectuer à ses frais. Quant aux travaux qui doivent rester à la charge de la Société, et dont l'urgence a été constatée par MM. les architectes Ringeisen, Ortlieb et Schelbaum, les dépenses évaluées dans le devis présenté par M. Schelbaum pourront s'élever, pour chaque château, à la somme de 1,000 fr.

« Le sous-comité approuve, dans ses termes et dans ses conclusions, le rapport qui lui est présenté, en ordonne l'envoi au comité central et exprime le vœu que la somme de 2,000 fr. demandée par M. Schelbaum, soit mise à la disposition de cet homme de l'art.

« M. Foltz, membre de la Société, présent à la séance, produit un plan du Hoh-Landsperg et lieux circonvoisins, sur lequel il a tracé une ligne pour indiquer toute une portion de terrain dont la sonorité lui fait supposer l'existence d'une longue galerie souterraine communiquant avec le château. Le sous-comité invite M. Foltz à s'entendre avec M. Schelbaum, à l'effet de procéder sur les lieux aux recherches et aux vérifications convenables.

Digitized by Google

« Le vice-président rappelle à ceux de ses collègues qui ont pris part à l'excursion du mois de mai dernier, qu'en passant à Éguisheim ils se sont arrêtés, quelques instants, pour visiter le vieux château de Daxbourg[1], sis au milieu de cette commune. Il leur rappelle également l'impression que leur a fait éprouver l'aspect imposant de ces restes, malgré l'état d'humiliante dégradation où on a laissé tomber cet antique monument. Grâce à leur extrême solidité, les murs ont résisté jusqu'ici à l'action dévastatrice dont ils sont l'objet, depuis des siècles, par le fait de l'homme plus encore, peut-être, que par celui du temps. A l'intérieur, le polygone formé par les huit pans qui composaient son enceinte, a été envahi par des habitations, ou plutôt par des masures qui sont venues s'appliquer contre ses murailles; il en est de même de son pourtour extérieur, qui n'est séparé des maisons qui le pressent et l'obstruent de toutes parts, que par une sorte de *Schlupff* sombre et infect. Or, le pays n'est-il pas en droit de demander compte à la Société de l'état d'abandon et de dégradation dans lequel elle délaisse celui de ses vieux monuments qui offre peut-être le plus d'intérêt, sinon au point de vue architectural, du moins, sous le rapport de l'antiquité et des souvenirs qui s'y rattachent. Sans doute, il ne saurait être question de ressusciter le vieux manoir du petit-fils d'Étichon, mais seulement de sauver ce qui en reste, de lui rendre le jour et la lumière. Ainsi réduite, la tâche de la Société présentera encore d'énormes difficultés, mais peut-être ces difficultés ne sont-elles pas insurmontables, et dans tous les cas le sujet mérite bien qu'on les aborde de front et qu'on cherche à les vaincre.

« En suite de ces observations, le sous-comité adjoint à son vice-président MM. Chauffour et Gérard, à l'effet de former une commission chargée de rechercher les voies et moyens propres à conserver ce qui reste du vieux château d'Éguisheim et à lui restituer le rang qu'au point de vue historique et archéologique il mérite d'occuper parmi les anciens monuments du pays. Le sous-comité adjoint en outre à cette commission MM. Ringeisen, Schelbaum et Foltz, qui auront plus particulièrement à traiter la partie artistique de la question.

« A la fin de la séance, M. Briêle donne lecture d'un récit fort intéressant de la prise de Colmar par les Français, extrait d'un registre des actes capitulaires du Chapitre de cette ville. »

A la suite de cette lecture et après des explications fournies par M. Ringeisen, le comité vote la somme de 500 fr. pour continuer les travaux de

1. C'est le nom qui est donné à ce château sur un plan, de 1790, aux archives du Haut-Rhin.

Digitized by Google

déblaiement, conformément au rapport détaillé de M. Ortlieb. Il décide de plus que pour les châteaux de Hoh-Landsperg et de Plixbourg, les travaux de déblaiement devront également précéder toute autre tentative.

Il appuie cette décision d'un nouveau vote de 500 fr., pour préparer les travaux ultérieurs dans la direction qui vient d'être indiquée.

Le comité se montre on ne peut plus satisfait de la lucidité et de l'exactitude du rapport de M. Ortlieb, et charge M. le président de féliciter le rapporteur sur son consciencieux travail.

Le secrétaire dépose une reproduction galvano-plastique du sceau de la Société, exécutée par M. Oppermann, pharmacien.

Le comité vote des remercîments à M. Oppermann.

M. Straub dépose deux photographies, représentant, l'une l'église de Saint-Guillaume de Strasbourg, et l'autre un reliquaire appartenant à l'évêché, sur lequel il prépare une note.

Remercîments votés à M. Straub.

M. Ringeisen demande que les sommes votées pour le château de Hoh-Kœnigsbourg soient mandatées.

Il demande de plus un crédit de 200 fr. pour entreprendre des travaux au château de Frankenbourg.

Le comité vote ces 200 fr.

La séance est levée à une heure.

Séance extraordinaire du Comité du 10 août 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Eissen, Guerber, baron de Schauenburg, Saum.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire dépose la *Revue des Sociétés savantes des départements*, III^e série, t. I^er, juin 1863.

Le président fait part au comité du désir de la *Société historique de Styrie* d'entrer en relations avec la Société d'Alsace.

L'établissement de ces relations est décidé.

Le président annonce qu'il a écrit depuis la dernière séance à M. Véron-Réville pour un envoi de fonds destiné aux travaux des châteaux d'Éguisheim, de Hoh-Landsperg et de Plixbourg;

Digitized by Google

A MM. Ortlieb et Schelbaum, architectes à Colmar, pour le concours qu'ils ont offert à ces travaux;

A M. Oppermann, pharmacien à Strasbourg, pour le remercier de l'envoi de la reproduction galvano-plastique du sceau de la Société;

A M. de Beausobre, ingénieur principal du chemin de fer de l'Est, pour le remercier des monnaies offertes à la Société;

A M. le président du consistoire de Saint-Guillaume pour lui annoncer la visite prochaine de M. l'abbé Straub à l'église de Saint-Guillaume. — Vérification des notices de feu M. Fries;

A M. le receveur général du Haut-Rhin, et à M. le trésorier pour affaires de comptabilité.

Le comité décide ensuite que le Bulletin de la Société sera communiqué à M. le conseiller aulique Warnkœnig à Stuttgart, qui offre d'en rendre compte dans les publications allemandes.

Le président donne lecture d'une note de M. Lehr à propos de la note de M. le baron de Schauenburg sur la maison de la rue Mercière attribuée à Jean Hammerer. — Dépôt aux archives.

M. le conseiller Huot adresse la lettre suivante au comité, dont l'insertion au procès-verbal est votée:

« Monsieur le Président, le dernier Bulletin de la Société, en rendant compte de la séance dans laquelle le comité m'a fait l'honneur de m'admettre parmi ses membres, m'attribue un mémoire sur les maisons prébendaires du chapitre de Colmar au onzième siècle.

« Il y a là une erreur peut-être typographique, mais qui, si elle n'était pas rectifiée, pourrait tromper les lecteurs soit sur l'ancienneté du chapitre de Saint-Martin, soit sur l'exactitude des documents que j'ai consultés.

« Le travail que j'ai eu l'honneur de communiquer au sous-comité du Haut-Rhin et qui a été inséré dans les *Curiosités d'Alsace* (2e numéro de 1863) porte pour titre : « Charte de fondation du chapitre de Saint-Martin de Colmar (1237). — Les maisons prébendaires (1276-1368). » Il faut donc lire dans le rapport où il est mentionné: *quatorzième* siècle au lieu de *onzième.* »

Digitized by Google

Séance du Comité du 5 octobre 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents: MM. Eissen, Guerber, Heitz, Klotz, Matuszinski, Morin, colonel de Morlet, Ringeisen, Saum, baron de Schauenburg, Siffer.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire dépose le n° 6 de l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, juin 1863;

Annales de la Société d'émulation des Vosges, 1861, 1er cahier;

Messager des sciences historiques de Belgique, année 1863, 2e livraison;

L'Année géographique; Revue annuelle, par M. Vivien de Saint-Martin, première année, 1863;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1863, n° 2;

Revue des Sociétés savantes des départements, juin, juillet et août 1863;

Alesia, par M. G. M. de Bouriane. Toulouse, 1863, 1 broch. in-8°;

Considérations générales sur les tombes celtiques de l'Alsace, par M. Morpain. Paris, 1863, 1 broch. in-8°;

Instruction sur l'anthropologie de la France; rapport de M. Gustave Lagneau. Paris, 1861, 1 broch. in-8°;

Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts, t. III, n° 5;

Le château de Lamballe, par M. Anatole de Barthélemy, 1 broch. in-8°;

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, 1863, nos 7 et 8, juillet et août;

Der Geschichtsfreund, Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug, neunzehnter Band;

Schweizerisches Urkundenregister, herausgegeben von der allgemeinen geschichtsforschenden Gesellschaft der Schweiz; erster Band, erstes Heft;

Bericht der königlichen Gesellschaft für Sammlung und Erhaltung vaterländischer Alterthümer, Kiel, 1857;

Zwanzigster und dreiundzwanzigster Bericht der königl. Schleswig-Holstein-Lauenburgischen Gesellschaft für die Sammlung und Erhaltung vaterländischer Alterthümer. Kiel, 1861 et 1863, 2 broch. in-8°;

Ueber Alterthums-Gegenstände. Eine Ansprache an das Publicum, von T. v. Warnstedt, Kiel, 1835, 1 broch. in-8°.

Le président annonce avoir écrit depuis la séance du 10 août dernier les lettres suivantes:

Digitized by Google

A M. le Préfet du Bas-Rhin, pour le prier de faire interrompre les travaux de peinture dans l'église d'Altorf;

A M. Coste, juge à Schlestadt, pour le prier de demander à M. Baldenweck, horloger à Schlestadt, le prix qu'il mettrait à la publication, dans notre Bulletin, de la photographie du portrait de Wimpheling; 2e lettre, même sujet;

A M. le professeur Warnkœnig, conseiller aulique à Stuttgart; envoi du Bulletin;

A M. Benoît, maire de Berthelming (Meurthe); annonce que son mémoire sur « un Dieu inconnu » a été envoyé pour examen et avis à l'un des membres du comité;

A M. le Ministre de l'instruction publique; remercîments pour l'allocation de 400 fr.;

A M. Vivien de Saint-Martin; accusé de réception de « l'Année géographique »; remercîments;

A M. Mougenot à Nancy; accusé de réception de brochures;

A M. Ohleyer, professeur à Wissembourg, au sujet de la restauration des fresques dans l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Wissembourg.

Le secrétaire donne lecture de la lettre suivante de M. Ohleyer de Wissembourg:

« Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous adresser les résultats de mon grattage dans notre église; je me suis mis à l'œuvre le 21 mai de l'année courante, et depuis ce jour jusqu'au 9 septembre, j'y ai consacré tout mon temps entre les classes et mes vacances. J'ai terminé sur la partie sud du transept, la série des personnages du credo; seulement au lieu de six autres apôtres, j'ai découvert six saintes femmes voilées et tenant chacune un livre; au-dessus de chacune d'elles se trouve un phylactère avec les derniers passages du credo, très-lisibles. La forme des lettres, la draperie, les personnages et les dessins me prouvent que ces tableaux sont du commencement du quatorzième siècle.

« J'ai continué les séries au-dessous des apôtres et j'ai mis au jour deux rangées de tableaux dont voici le sujet: 1er en commençant par la gauche, la résurrection de Lazare; 2e l'entrée de Jésus dans Jérusalem ou le dimanche des Rameaux; 3e le lavement des pieds et la sainte cène; 4e Jésus au jardin des Oliviers et la trahison de Judas qui le livre aux soldats; 5e Jésus devant Hérode et Kaïphas. Ces cinq tableaux vous sont déjà connus de l'année dernière. 6e tableau: la fustigation; 7e le couronnement de Jésus-Christ; 8e *ecce homo*; le 9e tableau et les suivants se trouvent sur le mur qui est d'équerre avec la face sud du transept, il y a: Jésus

tombe avec la croix; 10e Jésus dépouillé de ses habits; 11e le crucifiement de Jésus; 12e ce tableau est deux fois plus haut que les autres et commence dans la série d'en bas pour se terminer au bord supérieur de celle d'en haut; on y voit Jésus et les deux larrons; 13e et dernier tableau de la série: Jésus sur les genoux de Marie ou la descente de croix. Le 14e tableau se trouve, sur la face sud du transept, le 1er de la seconde série et représente Jésus au tombeau; 15e la résurrection de Jésus; 16e Jésus apparaît à ses apôtres et remet la clef à saint Pierre; 17e la Pentecôte; 18e le jugement dernier; 19e et les suivants selon saint Matthieu, ch. 25, v. 34-41; tableau 19e: nourrir ceux qui ont faim; 20e donner à boire à ceux qui ont soif; 21e habiller les dénudés; 22e donner l'hospitalité; 23e visiter les prisonniers; 24e guérir les malades; 25e enterrer les morts. Le tout dernier tableau représente la sainte Vierge assise sur un trône au milieu des Chérubins. A la même hauteur que les apôtres du credo, et sur le mur occidental du transept, se trouvent encore de grands personnages, d'après les proportions des pieds. Toute cette partie reste encore à gratter, mais je ne pouvais la terminer faute d'échafaudage. J'ai donc commencé sur la partie nord du transept du côté de la sacristie et là j'ai trouvé: saint Jean dans la chaudière devant la porte latine; un second tableau dont nous n'avons pu découvrir le sens, et un troisième qui représente saint Jean dans l'île de Pathmos; le reste est plein de peintures. Ce travail de grattage est fort lent et fort pénible et ne peut être confié qu'à des mains habiles et à un homme dévoué à l'art.

« Le chœur de l'église a été gratté aux frais de la ville, ainsi que la belle coupole. Nous avons remis le dallage du chœur sur son niveau primitif, et M. l'architecte Morin a approuvé cette restauration. Ce dernier travail a été payé par M. le curé. Il nous reste encore à baisser le dallage du transept au-dessous de la coupole; ce travail pourrait être fait avant la Toussaint, mais nous n'avons pas assez d'argent. J'ai l'honneur de prier M. le Président de nous accorder un secours de 200 à 300 fr. pour terminer cette partie de l'église et pour pouvoir rendre le chœur au culte. Nous avons retrouvé la place des apôtres qui se trouvaient dans le chœur jusqu'en 1819, et saint Pierre et saint Paul malheureusement très-mutilés. J'ai surveillé comme par le passé tous les travaux de restauration qui auront la pleine approbation de la Société historique. Comme nous sommes très-pauvres, j'ai laissé à M. le curé les fonds votés par la Société historique pour les tableaux, cet argent a été employé pour l'abaissement du chœur.»

M. Morin lit la note suivante sur le même objet:

« Le dallage de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul de Wissembourg

avait été dans le dernier siècle exhaussé de deux marches, soit pour assainir le sol, soit plutôt pour diminuer la hauteur de l'édifice, qui à cette époque devait paraître excessive et de mauvaise proportion. Le chœur avait à son tour subi un exhaussement plus considérable de cinq marches au-dessus de la nef; il en résultait que les socles et les bases étaient complétement enterrés. Ajoutons que le maître-autel, qui était autrefois au fond de l'abside, avait été considérablement avancé vers le transept.

« Une première opération exécutée en 1862 avait eu pour effet de rétablir la hauteur primitive du dallage dans le double collatéral sud. Un travail analogue en cours d'exécution a déjà abaissé de trois marches la partie absidiale de l'ancien chœur, et on se propose, si les ressources le permettent, d'abaisser ainsi toute cette partie de l'édifice.

« A cette occasion un doute s'était élevé sur l'emplacement qu'il convenait de donner au maître-autel; l'avis que j'ai d'abord donné, de le reporter au fond, a été justifié par les traces de ses anciennes fondations qui ne laissaient qu'un passage de $1^{m},50$ entre l'autel et le mur du fond de l'abside. Il est probable que l'espace réservé à cette époque en arrière de l'autel était affecté au chapitre; cette disposition n'est plus utile aujourd'hui, elle perd un espace considérable, tout en amoindrissant les formes apparentes de l'édifice; je persiste donc dans mon avis, tout en réclamant une discussion et un examen du comité.

« Les travaux de débadigeonnage se poursuivent et permettent déjà d'apprécier les belles proportions de l'édifice. De nouvelles peintures murales ont été découvertes par les soins et l'habileté de notre honorable collègue M. le professeur Ohleyer.

« J'ai fait récemment sur place, et je présente au comité une photographie de quelques fragments de figures trouvés dans les déblais et qui paraissent appartenir à la fin du quatorzième siècle. Les vêtements des deux figures centrales sont parsemés de losanges dorés en plein avec filets rouges, chaque losange est cantonné de quatre palmettes à trois lobes dont les couleurs sont effacées, les revers de vêtements sont d'un bleu azur. La première figure à gauche paraît être celle d'un fondateur, il tenait dans ses bras le modèle en relief de l'église, le fragment en a été déposé à ses pieds.

« La figure en suite est une sainte Vierge tenant l'enfant Jésus, dont la main seule reste apparente, les deux autres figures ne sont pas caractérisées. »

Une discussion s'ouvre sur cette note.

M. Morin propose de choisir pour le maître-autel l'emplacement de l'an-

Digitized by Google

cien autel de l'abbé Edelin dont les fondements ont été retrouvés et qui était placé à $1^{m},50$ du chevet de l'abside.

M. le curé Guerber pense que cet emplacement ne pourrait convenir. L'autel se trouverait trop éloigné des fidèles, et il ne serait guère possible de lui donner le développement qu'il comporte.

L'autel de l'abbé Edelin, placé tout au fond de l'abside, servait aux offices particuliers de la communauté bénédictine; c'était l'autel matutinal. Mais il y en avait un autre placé devant le jubé, ou même sur le jubé, qui servait aux offices des fidèles. Aujourd'hui comme alors, les exigences du culte et l'opportunité de le rapprocher des fidèles, obligent à avancer l'autel soit jusque sous l'arc triomphal, soit même davantage si on le juge bon. En tout cas l'avant-chœur, la partie du transept, qui faisait toujours partie du sanctuaire, devra lui rester acquis et ne pas être livré aux fidèles, à moins d'une urgence réelle, celle par exemple du manque de place.

M. de Schauenburg n'aimerait voir l'autel ni trop avancé ni trop en retraite; à son avis, le meilleur emplacement, c'est la première partie de l'abside, celle immédiatement derrière l'arc triomphal. Il y serait vu de tout le monde, et on pourrait commodément placer le chœur des chantres derrière l'autel.

Après plusieurs observations faites à ce sujet, M. le président pense que l'avis de M. le curé de Wissembourg doit être demandé, et que du reste MM. les membres de la commission qui se rendront prochainement à Wissembourg, pourront s'occuper sur place de cette question.

Le comité décide que la note de M. Morin sera transmise à M. le curé de Wissembourg pour avoir son avis.

Le comité approuve le prochain tirage du Bulletin de la Société, et pour le compte de celle-ci, au nombre de 700 exemplaires.

M. Ohleyer, sur sa demande, est réadmis comme membre de la Société.

Le comité vote une somme de 300 fr. pour travaux supplémentaires de grattage et de calquage à l'église de Wissembourg.

M. Ringeisen revient sur l'affaire des portes et clôtures à placer dans la ruine de Hoh-Kœnigsbourg, cette question étant restée en suspens depuis le moment où il en a été parlé pour la première fois. Il dit qu'il serait facile de placer dans l'intérieur de la ruine en certains endroits qui auraient plus spécialement besoin d'être protégés ou qui pourraient cacher des dangers pour les visiteurs imprévoyants, les portes pour lesquelles le comité a jadis émis un vote.

Un membre est d'avis de ne rien précipiter dans cette affaire et de la soumettre encore à quelques études; il craint que des obstacles placés en

certains endroits ne tentent précisément la témérité ou les mauvaises dispositions de certaines classes de visiteurs, et que l'on n'aille droit contre le but que l'on se proposait.

Le comité maintient son premier vote.

M. Ringeisen demande un crédit de 100 fr. de plus pour le château supérieur de Hoh-Kœnigsbourg, ce qui portera la somme totale affectée à cette ruine à 200 fr.

Le comité vote cette somme.

M. le président communique une nouvelle lettre de M. Coste sur le portrait photographié de Wimpheling. — Le comité passe à l'ordre du jour.

Il lit ensuite une lettre de M. le Préfet qui transmet au comité, en lui demandant sa manière de voir, l'avis suivant de M. l'architecte en chef du département sur les peintures murales de l'église d'Altorf.

Avis de l'architecte en chef sur les peintures de l'église d'Altorf.

« Les peintures murales de l'église d'Altorf occupent quatre grands panneaux au-dessous des croisées hautes de la nef à l'emplacement du triforium; elles ont été trouvées au-dessous du badigeonnage qui couvrait l'intérieur de l'édifice.

« Quelle que soit l'époque de leur exécution, ces peintures avaient été faites suivant les bons principes de l'école romano-byzantine, c'est-à-dire à l'eau, en teintes généralement claires séparées par des traits fortement accentués, avec très-peu de modelés et point d'ombres portées.

« Ces peintures étaient assez intéressantes et assez bien conservées pour être ravivées au besoin par le même procédé.

« Au lieu de suivre ce principe, l'un des quatre panneaux a été recouvert de couches d'huile fortement colorées, modelées et ombrées à l'excès qui font tache dans l'intérieur de l'église, s'accordent mal avec les lignes d'architecture, ne conservent aucune trace des peintures primitives et n'ont aucun mérite comme peinture moderne. C'est un fait très-fâcheux auquel on ne peut aujourd'hui remédier.

« Le parti le plus convenable serait de maintenir et réparer les trois autres panneaux par le procédé suivant :

« 1° Calquer les anciennes peintures afin d'en conserver les traces exactes.

« 2° Donner une couche générale de colle très-claire et très-transparente pour maintenir les anciennes peintures.

« 3° Reprendre les contours et traits de force de toutes les figures, avec teintes à la colle d'un degré de ton un peu inférieur aux anciennes traces.

« 4° Enfin à l'aide de frottés et quelques teintes plates à la colle très-faibles de ton, rétablir les anciennes couleurs égrenées ou enlevées.

Digitized by Google

« Le dernier panneau étant complétement perdu, il conviendra de s'assurer de l'identité du sujet nouveau avec l'ancien, d'en faire sur place un carton, de repiquer le mur, faire un nouvel enduit et repeindre le panneau à la colle; du reste, l'opération de ce quatrième tableau peut n'être faite qu'après coup et après que les trois autres auront été réparés.»

Le comité adopte en partie les conclusions de M. l'architecte en chef, sauf à proposer la conservation des peintures au moyen du silicate de potasse, afin de pouvoir les cacher par un badigeon si les tentatives de conservation ne devaient pas être satisfaisantes.

M. le Préfet communique un arrêté préfectoral autorisant M. Maximilien de Ring à continuer les fouilles dans les tumuli de la forêt de Brumath avec l'assistance de M. Morin, délégué de la Société des monuments historiques.

Le président lit une autre lettre de M. le Préfet relative aux armoiries épiscopales de Benfeld. Cette lettre recommande la pierre sculptée retraçant ces armoiries à la sollicitude de M. le directeur général des tabacs, qui de son côté offre à la Société de la mettre à sa disposition aux frais de l'administration.

Une lettre de M. Nicklès relativement au même objet propose de placer la pierre à l'église de Benfeld.

Le comité, pour ne pas faire un anachronisme ou donner lieu peut-être à des interprétations erronées dans les temps futurs, préfère accepter l'offre de l'administration des tabacs.

Il vote des remerciments à cette administration.

Lecture est donnée de la lettre suivante de M. Véron-Réville.

« Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une lettre par laquelle M. Geiger, architecte à Colmar, m'a fait connaître qu'une cloche du quinzième siècle, dont il donne une description détaillée, doit être sous peu, à Lautenbach, livrée à un fondeur de cloches et vendue comme vieux bronze.

« Je me suis transporté hier sur les lieux avec mon collègue M. le conseiller Huot, et nous avons constaté que la description de M. Geiger était parfaitement exacte et qu'il n'avait nullement exagéré l'intérêt que présente cette cloche comme antiquité et comme objet d'art.

« Malheureusement il est deux autres points sur lesquels nous avons été également édifiés : c'est d'abord, que le son de cette cloche, par suite d'un long usage, s'est altéré, de manière à ce qu'elle ne peut plus, sans dissonance grave, prendre part à un concert de cloches quelconques. M. le professeur de musique Kintzlé, de Guebwiller, appelé à donner son avis, a été

Digitized by Google

jusqu'à affirmer à M. le curé, qu'un plus long usage de cette cloche (sonnant avec d'autres) finirait par fausser l'oreille de toute la jeunesse de la paroisse. D'un autre côté la commune de Lautenbach, qui n'est pas riche et qui se saigne, en ce moment, pour remplacer son disgracieux clocher du quinzième siècle par deux tours en harmonie avec l'architecture romane de sa belle église, est hors d'état de conserver cette cloche au seul titre d'objet d'art; elle est absolument obligée d'en tirer un parti quelconque. L'enlèvement a été fixé au 15 octobre prochain; toutefois j'ai la certitude, grâce à l'intervention de M. le Préfet, de pouvoir faire proroger ce délai à trois mois.

« Dans ces circonstances je viens vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien appeler sur cette question la sollicitude du comité et particulièrement des vénérables ecclésiastiques qui en font partie, de M. l'abbé Straub notamment, si versé en ces matières. Cette cloche mérite d'être conservée, elle conviendrait parfaitement à une petite paroisse dont elle composerait à elle seule toute la sonnerie. La commune de Lautenbach la céderait au prix qu'en offre le fondeur, c'est-à-dire au prix du vieux bronze. Le fait pourrait être divulgué par les moyens de publicité dont dispose la Société dans les deux départements. »

Le comité, considérant que l'Alsace possède des cloches plus intéressantes que celle qui forme l'objet de cette lettre, décide que l'on se bornera à faire prendre le moulage de l'ornementation de la cloche, et puis de l'abandonner à son sort.

M. le président est prié d'écrire dans ce sens à M. Véron-Réville.

M. le président dépose un mémoire de M. le baron de Lützelbourg. — Ordre du jour.

M. Guerber rend compte d'un mémoire de M. Louis Benoît qui lui a été remis dans la séance extraordinaire du 10 août. Ce mémoire s'occupe de l'image d'une divinité inconnue, peut-être gallo-romaine, peut-être antérieure à cette époque, peut-être aussi déjà de l'époque chrétienne.

Le comité vote des remercîments à l'auteur et le dépôt aux archives.

Le comité examine une épreuve de la lithographie représentant l'église de Bermont. Cette épreuve n'étant pas satisfaisante, il décide que la planche ne sera pas tirée.

M. le colonel de Morlet rend compte de la découverte faite à Saar-Union des ruines d'un établissement gallo-romain, qui renferme des restes fort distincts de calorifères construits sur le mode usité à cette époque. Il annonce aussi avoir été à Haslach et y avoir visité le grand et le petit Ringelstein, ainsi que le château de Hohenstein, tous les trois d'un accès fort difficile.

Il propose de faire une demande à l'administration forestière pour faciliter les abords.

Le comité s'associe à ce vœu et vote à cet effet une somme de 200 fr.

Le comité autorise ensuite l'échange de modèles en plâtre d'objets antiques contre des modèles analogues de la collection de Mayence.

M. le curé Siffer donne lecture d'une notice sur une troisième villa romaine découverte à Oberbronn.

M. Saum fait une communication au sujet d'une dizaine de châteaux qu'il a visités le long de la frontière du Palatinat entre Niederbronn et Wissembourg, et sur lesquels il croit devoir appeler l'attention de la Société.

Il signale plus spécialement, outre les deux Windstein au fond de la vallée du Jægerthal, le château de Schœneck situé entre Dambach et Obersteinbach, le petit château de Lützelhard à l'ouest d'Obersteinbach, qu'une coupe récente a entièrement dégagé, et plus près de Wissembourg l'énorme rocher du Fleckenstein avec ses nombreuses salles souterraines, ses galeries, ses escaliers et son puits taillés dans le roc et ses ruines de toutes dates. Il appelle notamment l'attention sur deux inscriptions en caractères gothiques du quinzième siècle, signalés par Schweighæuser et Golbéry, qui, devenus frustes, menacent de disparaître et qu'il serait bon de faire transcrire exactement ou même mouler, si ce travail n'a pas été exécuté déjà.

La séance est levée à une heure.

Séance du Comité du 2 novembre 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Eissen, Grass, Guerber, Heitz, Klotz, baron Mathieu de Faviers, Morin, Ringeisen, Saum, baron de Schauenburg, Schirr, Straub.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Avant de commencer ses travaux, le comité décide à l'unanimité que le procès-verbal contiendrait l'expression des regrets profonds que la mort inattendue de M. Jung a fait éprouver à ses collègues. Il charge le président

Digitized by Google

d'être l'organe de ses sentiments auprès de la famille. Le président fera parvenir à M^me Jung la lettre suivante :

«Madame, dans la séance du 2 novembre courant, le comité historique, vivement ému de la mort récente de M. le professeur Jung, a consigné officiellement dans le registre de ses procès-verbaux les douloureux regrets qu'éprouvent tous les membres de cette réunion. M. Jung était à la fois un collègue bienveillant et zélé; il était de plus, par son vaste savoir et sa longue expérience, l'un des soutiens et des promoteurs les plus ardents de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

«J'ai pensé, Madame, que, dans le deuil où vous êtes plongée par une perte irréparable, vous accueilleriez avec indulgence ce témoignage flatteur pour la mémoire de votre époux, et je me suis empressé de vous en transmettre l'expression, affaiblie, mais en tout cas bien vivement sentie.

«Agréez, Madame, l'hommage de ma respectueuse condoléance.»

Le secrétaire dépose :

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1^er et 2^e trimestres 1863;

Neunter Jahresbericht des germanischen National-Museums zu Nürnberg;

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, 1863, septembre, n° 9;

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande, XXXV, 18. Jahrgang.

Le président annonce avoir écrit, entre autres, les lettres suivantes depuis le 5 octobre :

A M. Ohleyer, professeur à Wissembourg; annonce des décisions prises au sujet du grattage des fresques de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul; annonce de la prochaine arrivée d'une commission;

A M. le curé de Wissembourg; envoi de la note de M. Morin sur la situation de l'autel de l'église de Wissembourg;

A M. L. Benoît, maire de Berthelming; remercîments en retour de son mémoire sur «un dieu inconnu»;

A M. le conservateur des forêts; pour les travaux à faire aux châteaux de Ringelstein et de Hohenstein;

A M. Coste, juge à Schlestadt, pour lui annoncer le refus du comité quant aux propositions de M. Baldenweck;

A M. le Préfet du Bas-Rhin; prière de charger M. l'architecte de l'arrondissement de Schlestadt de transférer à Strasbourg la pierre avec armoiries épiscopales en ce moment à Benfeld;

A M. Véron-Réville; prière de faire photographier la cloche de Lautenbach;

Digitized by Google

A M. Vivien de Saint-Martin, à Paris; envoi de notre Bulletin;

A M. le Préfet du Bas-Rhin; avis du comité au sujet des mesures de conservation à prendre pour les fresques d'Altorf;

Au même; remercîments au sujet du vote du Conseil général en faveur de la Société.

Le président annonce l'envoi d'un mémoire de M. Nicklès, avec une carte, sur Helvetus. — Le comité vote l'impression et la reproduction de la carte dans la prochaine livraison du Bulletin.

M. Nicklès propose l'admission, comme membres de la Société, de MM. Saladin, Émile, père, Saladin, Émile, fils, Saladin, Jules, manufacturiers à Bonsecours (Meurthe), et de M. Charles Ehrhardt, chef de dépôt du chemin de fer de Lyon à Genève, résidant à Genève;

Et M. Straub, celle de M. l'abbé Hubert, vicaire à Mulhouse.

Le comité prononce l'admission de ces nouveaux membres.

Le président annonce que M. Dureau, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris, demande communication des statuts de la Société, de la liste des membres et de l'année courante du Bulletin. — Le comité accorde la demande.

Lecture est donnée de la lettre suivante de M. le curé de Wissembourg:

« Monsieur le Président, par une lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, sous la date du 5 courant, vous me donnez communication, pour avis, de la note ci-jointe sur l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, à Wissembourg. Je m'empresse de répondre à votre invitation.

« L'exhaussement du dallage, au commencement de ce siècle, n'a eu qu'un seul but: l'assainissement de l'édifice; différentes délibérations du conseil de fabrique prises à cette époque en font foi.

« Les nombreuses inhumations faites dans les chapelles et les nefs, l'élévation qu'avait prise le sol extérieur devenu, après la suppression du chapitre, un dépôt de décombres, avaient donné à l'église une atmosphère malsaine et nauséabonde à laquelle on attribuait les fréquents évanouissements qui se produisirent pendant la célébration des offices. Au lieu de dégager l'édifice au dehors et de pratiquer des fouilles en dedans qui auraient débarrassé le sol de sa terre pourrie, on préféra, pour y remédier, le système d'exhaussement: il laissa subsister en partie le mal et enterra, d'après l'expression d'un de vos honorables membres, le géant jusqu'aux genoux.

« Une opération analogue à celle de 1862, dont parle M. l'architecte en chef du département, entreprise dans l'abside, a dû être interrompue faute de fonds.

Digitized by Google

« Quand il nous sera possible de reprendre les travaux d'abaissement, il s'agira de l'emplacement qu'il convient de donner au maître-autel.

« Les principes de l'architecture gothique nous laissent ici toute liberté, puisqu'ils n'indiquent pas, que je sache, une place bien déterminée pour cet objet du culte.

« Dans l'église de Wissembourg, l'autel primitif servant aux exercices religieux de la communauté était à $1^{m},50$ du fond de l'abside, et un second autel servant aux cérémonies du culte, auxquelles prenaient part les fidèles de la ville, se trouvait sous le jubé.

« Les stalles des chanoines étaient placées, non pas dans l'abside derrière l'autel, mais verticalement à droite et à gauche, dans le transept, entre le jubé et l'abside. Cette partie du transept, où se trouvaient les stalles, était séparée des parties nord et sud par des arcatures, et le transept, dans toute sa partie transversale, était séparé des trois nefs par deux grilles, aux extrémités, et par le jubé au milieu.

« En 1806, quand le jubé fut enlevé, on démolit en même temps l'autel du fond de l'abside et on le remplaça par un autre qui fut placé au milieu de l'abside. Plus tard, en 1829, quand on fit subir un second exhaussement à l'abside et à la partie du milieu du transept, on remplaça l'autel de 1806 par l'autel actuel, et on lui assigna l'emplacement qu'il occupe encore, à l'heure qu'il est, dans le transept.

« Mon opinion, sauf meilleur avis, serait de rendre aux nefs la partie du transept formant en ce moment l'avant-chœur, d'en ôter l'autel et de le mettre au milieu de l'abside, en laissant assez d'espace entre l'autel et le fond de l'abside pour que les chantres y trouvent place. »

M. le curé Guerber lit le rapport suivant sur le même sujet :

« La commission désignée l'an dernier pour examiner les travaux de restauration de l'église abbatiale de Saint-Pierre et Saint-Paul, à Wissembourg, a été convoquée de nouveau et pour le même objet le 21 octobre dernier. M. le baron de Schauenburg et M. le curé de Saint-George de Haguenau se sont trouvés au rendez-vous et ont pris connaissance des travaux exécutés depuis le mois de novembre 1862. Le compte rendu que nous avons l'honneur de vous présenter, vous édifiera, nous l'espérons, sur leur importance.

« *Restauration proprement dite.* Dans le beau cloître dont les mutilations nombreuses ont été signalées, nous avons vu avec bonheur un nouveau mur de soutènement établi à la dernière travée supérieure. Cette partie du cloître menaçait de s'écrouler; le mur qu'on vient d'élever le met à l'abri du danger.

Digitized by Google

« En démolissant un autel latéral dans l'intérieur, on trouva quatre statues, dont les photographies vous ont été soumises; dans d'autres décombres on découvrit les troncs de deux apôtres, saint Pierre et saint Paul. Les premières sont fort belles et appartiennent à la bonne époque de la sculpture chrétienne du quatorzième siècle. On y a reconnu une sainte Vierge, un empereur donateur, un prophète ou apôtre, et un guerrier. Il ne reste du dernier que le tronc, et il est difficile d'y reconnaître, comme on l'a voulu, un saint Louis, roi de France. Nous admettons plus volontiers que la première représente Dagobert, fondateur de l'église primitive.

« Les deux troncs figurant saint Pierre et saint Paul, sont moins anciens et d'un mérite bien inférieur. On suppose qu'ils faisaient partie des douze apôtres placés sur les parois des colonnes du chœur et dont on a reconnu les traces. Il nous serait difficile de trouver l'emplacement nécessaire pour douze apôtres; le nombre de colonnes du chœur ne le comporte pas; et il est plus probable qu'il n'y avait jadis que les deux apôtres nommés, patrons principaux de la basilique, et peut-être quatre autres saints, ceux, par exemple, qu'on a découverts dans l'autel latéral susdit.

« *Abside.* Toute l'abside est débadigeonnée aujourd'hui, ainsi que la coupole et les quatre niches-pendentifs. Cette opération, lente et pénible, continue à réussir et mérite les encouragements de tous les amis de l'art chrétien. Le chœur se présente aujourd'hui dans toute sa majesté, avec la pureté parfaite de ses lignes. Toutefois, certaines pierres des quatre grands piliers qui portent le dôme et la tour, certaines autres des quatre pendentifs et de massifs qui supportent une partie de la retombée, sont moins belles, d'une nuance moins avantageuse que celles signalées dans d'autres parties du monument. On nous fournit l'explication suivante: Cette pierre, moins belle, est plus dure que l'autre, et elle supporte bien plus sûrement l'énorme charge de la coupole et de la tour, qui, sans ces matériaux plus résistants, eussent fait fléchir les quatre appuis en apparence bien insuffisants à supporter un pareil poids. La raison est bonne et nous l'admettons, tout en constatant la différence de beauté de l'appareil.

« *Abaissement du sol intérieur.* Le collatéral extrême sud est replacé à son ancien niveau. Il a eu les prémices de cet acte de justice, puisqu'il touche au beau sépulcre dont on désirait dégager la base tout ensevelie. L'œuvre a été bien conduite; on a posé les dalles sur un fond parfaitement sec, et ce collatéral est à peu près au niveau du sol extérieur.

« On en a fait autant de l'abside, c'est-à-dire depuis la ligne de l'arc triomphal jusqu'au chevet. C'est le point de départ pour le reste, et toute

affaire cessante, pour le centre du transept ou l'intersection de la croix. Dans nos conclusions, nous reviendrons sur ce point.

« Il a été question du nouvel emplacement du maître-autel. M. le curé de Wissembourg a bien voulu demander notre avis sur cet objet, et quoique cela ne rentre pas directement dans nos attributions, nous devions, par déférence pour cet acte de confiance, formuler notre opinion. La place qu'occupent le plus souvent les maîtres-autels, c'est l'axe de l'arc triomphal à l'entrée de l'abside, en sorte que cet arc en forme comme le couronnement. Nous disons que c'est la place la plus ordinaire, non pas exclusive, car il y a des autels placés plus au fond de l'abside, et il en est qui occupent le centre de la coupole. Examen fait des lieux, nous avons trouvé que la place usuelle, à l'entrée de l'abside, ne conviendrait pas au maître-autel de Wissembourg, puisque les premières baies de l'abside, qui devraient lui donner la lumière, sont aveugles. Il faudrait donc ou l'avancer sous la coupole, ou, ce qui semble plus conforme aux suffrages des hommes de l'art, le reculer jusque sous la lumière des premières baies ouvertes sur le fond de l'abside. Ce ne sera pas tout à fait l'emplacement de l'ancien autel matutinal de l'abbé Edelin, mais ce sera une place convenable et qui réunira à peu près les conditions tendant à satisfaire les besoins liturgiques du culte et la facilité de placer le chœur des chantres. Ce sentiment est le nôtre, et c'est aussi celui du respectable curé de Wissembourg.

« *Imagerie.* M. Ohleyer a dégagé, en 1863, le reste de la surface sud du transept méridional et une partie de la surface orientale du même transept. Il a trouvé six autres apôtres qui complètent ainsi la série ouverte sur la droite du trône de Jésus-Christ. Il a pris à tort ces six apôtres pour six vierges. Puis il a opéré la délivrance de la suite des sujets de la passion du Sauveur, la flagellation, le couronnement d'épines jusqu'au crucifiement de Jésus-Christ et la descente de la croix. Revenant ensuite sur la gauche, il découvrit Jésus-Christ au tombeau, sa résurrection et son apparition à Madeleine, son ascension, la descente du Saint-Esprit et le jugement. Continuant son œuvre, il mit au jour sept tableaux figurant les œuvres de miséricorde. Ces sujets sont traités avec un sentiment profondément touchant. Dans chaque tableau, Jésus-Christ accompagne invariablement les nécessiteux; — ceux qui sont affamés, altérés, qui manquent de vêtements, qui sont malades, — et sollicite la charité auprès de ceux qui vont leur ouvrir les trésors de la miséricorde chrétienne. C'est l'expression littérale des paroles : « Tout ce que vous donnez au dernier de mes frères en « mon nom, c'est à moi que vous l'aurez donné. »

« Un dernier tableau qui termine simultanément la série des sujets de la

Digitized by Google

passion et celle des œuvres de miséricorde, n'a pu être déchiffré encore.

« Remarquons quelques particularités dans ces tableaux :

« Dans la résurrection, Jésus-Christ n'est point représenté sortant du tombeau, car personne, en effet, ne l'a vu sortir. Mais d'un côté on aperçoit une femme portant un pyxide d'aromates, d'un autre côté, un ange qui lui apprend que le Sauveur est ressuscité. Mais dans le même tableau on voit la première apparition de Jésus-Christ à sainte Madeleine ; le Sauveur étend les mains sur elle, et semble lui dire : Ne me touchez pas. L'ascension n'est pas figurée au moment où le Sauveur s'élève de terre et va se perdre dans les nues ; mais on le voit donnant ses derniers avis aux disciples, remettant la clef à saint Pierre et disant à tous : Allez enseigner toutes les nations. Dans la Pentecôte, le Saint-Esprit ne descend pas sous forme de langues de feu, mais sous celle de rayons. Dans le jugement, on remarque aux côtés de Jésus-Christ Marie, sa mère, et Jean, le précurseur. Enfin, dans le tableau du crucifiement, l'artiste, pour allonger suffisamment la lance du soldat qui perce le côté du Sauveur, place ce soldat à un étage plus bas que les autres figures.

« Il règne dans toutes ces compositions la touchante naïveté qu'on a pu constater déjà dans les précédentes, et, en tout cas, elles sont dignes de la sollicitude que notre Société leur a vouée et qu'elle leur conservera.

« Ce n'est pas tout. Le transept sud, au-dessus de la dernière série de tableaux que nous venons de nommer, porte des traces d'autres peintures encore qu'on se propose de dégager dans une campagne prochaine.

« Le transept nord, on l'a dit et répété, porte également sur toutes ses surfaces des tableaux muraux, mais le peu qu'on y a fait pour les rendre à la lumière, ne permet point de déterminer, soit la série, soit la valeur des sujets que recouvre encore le linceul blanc. Il est probable pourtant qu'on y découvrira un certain nombre de miracles opérés soit par le Sauveur, soit par les apôtres ; peut-être les actes et le martyre de ces derniers. On a constaté aussi des vestiges de fresques sur la longue surface du mur collatéral nord. Espérons que le jour n'est pas loin où on pourra dire à tous ces morts : Levez-vous et sortez de votre tombe séculaire !

« Nous nous permettons de terminer notre rapport par une demande adressée à la munificence de la commission de notre Société.

« La campagne de 1863 pour le débadigeonnage est terminée et on ne pourra reprendre ce travail qu'au printemps. Il reste à employer, pour décalquer les meilleurs tableaux, une somme de 200 fr. votée depuis un an ; de plus 300 fr. récemment votés pour continuer la découverte des peintures. Mais un travail plus urgent et qui ne comporte guère de remise,

Digitized by Google

c'est l'abaissement du niveau actuel de l'avant-chœur, pour le remettre en harmonie avec l'abside. Celle-ci est aujourd'hui à un niveau plus bas que l'avant-chœur, et, raisonnablement, cela ne saurait durer. Ce travail rentre à plus d'un titre dans la catégorie de ceux que vous tenez à honneur d'encourager par vos intelligentes contributions. Restaurer, fort souvent c'est conserver. L'abaissement du chœur à son niveau primordial restituera au transept les bases de ses piliers et de ses colonnes, les rendra à l'air et à la lumière et les soustraira à l'humidité qui les ronge. De plus, on se promet, et les fouilles antérieures autorisent cet espoir, de découvrir parmi les décombres amoncelés dans le transept d'intéressants fragments des statues, des ornements provenant de l'ancien jubé, et des inscriptions tumulaires qui abondaient dans l'abbaye de Wissembourg. C'est à ce double point de vue que nous pensons qu'une allocation de 300 fr. sera bien reçue et deviendra fructueuse. Le travail des fouilles pourra être entrepris dans la saison d'hiver. C'est dans ce but que nous avons l'honneur de vous demander ce vote, nous pouvons en toute sûreté nous présenter comme organes de la légitimité du vœu qu'on nous a exprimé à Wissembourg.

« Notre Société patronnera ainsi jusqu'à la fin et dirigera jusqu'à un certain point une intelligente et féconde œuvre de conservation et de restauration. La campagne d'hiver ne sera pas stérile; car on achèvera de rendre au sanctuaire de la basilique son niveau primitif et on pourra sérieusement songer à entamer les nefs dans la prochaine campagne d'été. Notre exemple, on l'espère, influera sur les décisions de la municipalité, qui voudra ne pas retirer son concours à une entreprise dont le bien et l'éclat rejaillissent sur la cité de Wissembourg. »

Le comité vote des remercîments à la commission.

Le rapport cependant ne paraît pas pouvoir être accepté dans toutes ses conclusions.

M. Morin fait observer que l'église de Wissembourg est un monument classé, et que dès lors l'abaissement du sol pourrait être, de la part de la Société, un empiétement qui serait hors de ses attributions et auquel elle ne saurait pas être autorisée à contribuer de ses deniers.

Cette manière de voir est partagée par M. Bœrsch.

M. le baron de Schauenburg estime que la question est mal posée. Il s'agit, au fond, selon lui, non d'un travail de remaniement d'une partie du monument, mais plutôt d'un travail d'investigation. Déjà, en dégageant le socle des piliers, on a trouvé des statues d'une grande valeur, et en continuant les recherches, il est à peu près certain que l'on retrouvera d'autres objets aussi importants, notamment, peut-être la série des dalles tumu-

laires des abbés de la collégiale de Wissembourg. C'est donc plutôt de fouilles que de réparations qu'il s'agit, et dès lors la Société, en s'y intéressant, ne saurait sortir de ses attributions. C'est un crédit nouveau et non pas un virement qui est demandé.

M. Bœrsch, tout en admettant la justesse des observations de M. de Schauenburg, émet le vœu que M. le curé de Wissembourg présente sa demande motivée dans le sens indiqué.

Le secrétaire fait observer que la somme demandée pourrait être attribuée sur le chapitre 1er du budget, qui présente encore des fonds disponibles, et qui d'ailleurs est consacré aux *allocations pour fouilles, gratifications, transports*, etc.

M. de Schauenburg pense que la ville de Wissembourg s'associera à cette dépense, d'autant plus que c'est en même temps un travail de conservation du monument, les soubassements des colonnes se détériorant de plus en plus par la manière dont ils sont actuellement enterrés.

Le comité vote une somme de 300 fr. pour les travaux projetés, à prendre sur le chapitre 1er du budget.

M. Morin rend compte des fouilles entreprises par M. Weissacker dans la forêt de Wœrth-sur-Sauer, auxquelles il a assisté comme délégué de la Société. Ces fouilles n'ont produit aucun résultat en sa présence, et M. Weissacker, qui avait promis de le tenir au courant, si postérieurement il devait trouver des objets de quelque intérêt, n'a pas écrit depuis, ce qui fait supposer que ses recherches sont restées stériles.

M. le baron de Schauenburg annonce qu'on a découvert une sépulture romaine entre Krautweiler et Bernolsheim. C'était un dé en pierre avec un vase en verre rempli de cendres. Le vase a été brisé par les paysans qui l'ont déterré. Cette pierre a pu être obtenue par suite de la superstition des paysans qui racontent des histoires de revenants sur l'emplacement où elle était enfouie, et qui ont craint d'attirer dans leurs demeures, en l'y transportant, les êtres mystérieux signalés par la tradition. Il appuie sa communication du rapport suivant de M. Beilstein, agent voyer, accompagné d'un dessin exécuté avec le soin que met ce fonctionnaire à tout ce qui sort de ses mains:

Rapport de M. Beilstein, agent voyer, sur la découverte d'une sépulture romaine, au canton dit: auf dem Hochatzenheimerfeld, *territoire de la commune de Bernolsheim.*

« Dans le courant de la journée de vendredi, 23 octobre 1863, des ouvriers de Bernolsheim étaient occupés à extraire de la garance sur une parcelle du sieur Lagel, Antoine, adjoint au maire de la susdite localité,

Digitized by Google

quand, tout à coup, l'un d'eux crut trouver de la résistance dans ses affouillements et toucher un corps solide; il en fit la remarque à ses camarades, et, redoublant d'efforts, ces ouvriers réunis mirent bientôt à jour une dalle brute d'environ $0^{m},12$ d'épaisseur; ils la soulevèrent, et une urne à deux anses, posée dans l'excavation d'une pierre de taille de $\frac{0,50}{0,80}$ d'équarrissage se présenta à leurs yeux. Sûrs d'avance d'avoir fait une bonne journée, ils se mirent instantanément à l'œuvre, soulevèrent l'urne, la brisèrent, et, au lieu de l'or qu'ils cherchaient, ne trouvèrent dans l'intérieur du vase que des ossements calcinés, les débris d'un sablier et un clou rouillé, le tout entremêlé de cailloutis et de terres d'infiltration.

« On sortit néanmoins la pierre sépulcrale qui n'avait pas moins de $0^{m},40$ de hauteur, et tout en fouillant à l'entour, on trouva encore une demi-douzaine d'urnes ordinaires (terre jaunâtre), de plus un petit vase en terre rouge fine et un plateau de la même matière; toutes ces pièces eurent le sort de l'urne cinéraire, toutes furent brisées.

« Informé de ce qui s'était passé au *Hohatzenheimerpfad*, un peu au-dessus de la ferme Lemaître-Chabert, je me suis rendu sur les lieux pour y recueillir des renseignements et ramasser quelques fragments dispersés autour de la tombe.

« Quant à la tombe ou pierre sépulcrale elle-même, j'ai obtenu du sieur Lagel l'autorisation de pouvoir l'enlever pour en faire don à la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. En attendant que je puisse faire cette transmission, je soumets à la commission le plan exact des lieux où notre trouvaille a été faite. »

Le comité vote des remercîments à M. Beilstein.

Le président donne communication du rapport suivant de M. Conrath, architecte de la ville de Strasbourg :

« Dans les fouilles faites depuis le mois de juillet dernier pour la reconstruction du pont Saint-Martin, j'ai recueilli plusieurs objets dont voici la nomenclature et la description :

« 1° Une *amphore*, vaisseau en poterie de $0^{m},80$ de hauteur et d'une contenance de $9^{lit},75$, avec une anse des deux côtés et terminé en pointe. Ces vaisseaux servaient surtout à tenir le vin en réserve, on les enfonçait en terre ou on les appuyait simplement à un mur. On les transportait en passant un bâton dans une courroie fixée aux deux anses. Le bâton lui-même reposait sur l'épaule de deux hommes.

« L'amphore trouvée est de grandeur moyenne et d'une pureté de forme peu commune; elle est complète sauf l'extrémité inférieure de la pointe.

Digitized by Google

Elle porte à la partie supérieure entre les deux anses les traces d'une assez longue inscription que je n'ai pu déchiffrer.

« 2° Un *capis*, pot en poterie avec une seule anse d'une contenance de 0^lit^,65. En raison du col étroit de ce pot, par lequel le liquide ne pouvait s'écouler qu'en petite quantité ou goutte à goutte, on l'appelait aussi *guttus*.

« On se servait de ces vases pour verser le vin dans la *patera* avec laquelle on faisait les libations.

« Le *guttus* trouvé est entier, sauf un petit trou, la forme ne manque pas de caractère, mais elle est commune et n'a ni la finesse ni la pureté de galbe de l'amphore.

« 3° Une *patina*, un bassin sans anse, moins creux que l'*olla*, servant à la cuisson de la viande et des légumes, et plus profond que la *patera* qui ressemblait à une soucoupe.

« Ces vases avaient souvent un couvercle et servaient à un grand nombre d'usages, mais principalement aux opérations culinaires et pharmaceutiques.

« Ce vase est entier, mais sa forme est commune.

« 4° Une *lampe à huile* en terre cuite avec une petite poignée d'un côté et un bec de l'autre pour la mèche; au centre l'orifice, servant à verser l'huile dans la lampe.

« Cette petite lampe, quoique fendue, est parfaitement intacte; elle est d'une grande finesse et se distingue de l'ordinaire par un petit bord ou bourrelet destiné à ramener dans la lampe l'huile qui pouvait sortir par l'ouverture de la mèche.

« 5° Plusieurs débris d'amphores de formes différentes de celle restée entière, deux *cols de capis* plus grands que les guttus, un *guttus* sans col, un petit pot ébréché d'une grande finesse de galbe et dont je n'ai pu trouver ni le nom, ni l'emploi, un morceau d'un vase plat circulaire dont le diamètre extérieur était de $0^m,84$, et la hauteur de $0^m,19$. Ce plat me paraît trop grand pour avoir pu être un *catinus*, sorte de vase sur lequel on servait des légumes, du poisson et de la volaille; il paraît avoir appartenu plutôt à un *pellavium* ou bassin pour laver les pieds.

« 6° Deux *monnaies en cuivre*, dont l'une de l'empereur Adrien, la seconde, plus petite, me paraît indéchiffrable; deux *instruments tranchants*, auxquels il m'est impossible d'assigner une date précise.

« 7° Trois *morceaux de parchemin* paraissant avoir appartenu à un missel du quatorzième ou quinzième siècle.

« Il est impossible de préciser à quelle profondeur ces objets se trou-

Digitized by Google

vaient, ils pouvaient avoir glissé de la surface ou à peu près dans la fouille, et de là à la profondeur où on les a trouvés.

« Tous ces objets sont à la disposition de la Société; je vous prie de vouloir me désigner ceux qui vous paraissent assez intéressants pour devoir être conservés.

« J'ai indiqué en marge les croquis aussi exacts que possible de ces objets au cinquième de leur grandeur. »

Le comité vote des remerciments à M. Conrath.

Le président donne communication d'un envoi transmis par M. le Préfet; c'est une demande de concours de la *Société Éduenne* qui a entrepris la création d'un musée lapidaire.

Le comité passe à l'ordre du jour.

Le président annonce au comité qu'il s'agit de s'occuper 1° du local pour les réunions du comité; 2° de la fixation du jour de l'assemblée générale.

Quant à la première question, il fait observer que, déjà pour la séance actuelle, les travaux entrepris en ce moment à la bibliothèque ont nécessité le déplacement du comité, qui n'a dû le local qu'il occupe en ce moment qu'à la bienveillance de M. le Préfet. De plus, le nouveau bibliothécaire insiste pour que la Société reprenne les livres qu'elle a déposés à la bibliothèque, pour éviter toute confusion ou réclamation ultérieure. Cette mesure doit, du reste, être désirée par le comité lui-même pour faire cesser un état de chose irrégulier, susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société. Les vitrines déposées dans la salle basse de la bibliothèque n'ont pas fait jusqu'ici l'objet d'aucun pourparler. Le président émet en terminant l'opinion, que le local de la bibliothèque est insuffisant, incommode, ne présentant pas toutes les garanties que le comité doit désirer, et qu'il est dès lors urgent de prendre une décision à cet égard.

Après une discussion animée, le comité décide la nomination d'une commission pour s'occuper de la recherche d'un local convenable. — La commission désignée se composera de M. le président, de M. le colonel de Morlet, de MM. Morin et Heitz.

L'ordre du jour appelle la fixation de l'assemblée générale. Le président propose le jeudi, 10 décembre. L'ordre du jour comprendra les différents rapports réglementaires, la lecture de divers mémoires, le remplacement ou la réélection des membres sortants du comité, la nomination de membres honoraires, la distribution et le rappel de médailles, et diverses motions d'ordre.

Le comité adopte la journée du 10 décembre pour la tenue de l'assemblée générale, ainsi que l'ordre du jour indiqué par le président, et décide

Digitized by Google

que, de même que les années précédentes, il proposera une liste de membres pour remplacer ceux dont les pouvoirs ont expiré, ou qui, par un motif quelconque, ont cessé de faire partie de la Société.

Le président propose, de concert avec M. le colonel de Morlet, la nomination comme membre honoraire à l'assemblée générale de M. Lindenschmitt, conservateur du musée de Mayence. — Adopté à l'unanimité.

Quelques membres proposent ensuite des médailles et des rappels de médailles pour des personnes qui ont rendu des services à la Société.

Ces propositions seront discutées à la prochaine séance, ainsi que le choix d'un membre du comité en remplacement de M. le professeur Jung.

M. Heitz soumet au comité une pierre sculptée trouvée dans la maison de M. Hoffmann, propriétaire, rue des Cordonniers, et que M. Scherdlin, professeur au Gymnase, met à la disposition de la Société. — C'est un fragment qui paraît provenir d'un meneau de fenêtre; il représente une figure humaine tenant une espèce de gobelet. Le style accuse le douzième siècle. C'est donc un des rares débris d'une habitation particulière de cette époque parvenus jusqu'à nous.

Remercîments à M. Scherdlin. — Dépôt au musée.

M. le baron de Schauenburg présente six médailles de la part de M. Beilstein, agent voyer. — Remercîments à M. Beilstein.

M. Straub annonce que l'ancienne église des dominicains de Guebwiller est devenue la propriété de la ville. On a commencé par y enlever une couche de badigeon et on a découvert des figures d'apôtres, un gigantesque saint Christophe, enfin, une petite peinture qui paraît représenter le peintre lui-même offrant son travail à l'enfant Jésus avec la suscription : « *dis machte Werlin zum bornen.* »

Le comité prie M. Straub de rédiger une note sur ces découvertes.

La séance est levée à une heure.

Séance du Comité du 7 décembre 1863.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Eissen, Heitz, Klotz, Morin, colonel de Morlet, Saum, Siffer, Straub.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Digitized by Google

Le président annonce avoir écrit les lettres suivantes :

A M. le Préfet du Haut-Rhin, pour le prier de mandater la somme de 500 fr., votée par le Conseil général du Haut-Rhin, en faveur de notre Société, pour l'exercice 1863 ;

A M. Vincent, secrétaire de la commission historique du Nord; annonce de l'envoi prochain de notre Bulletin, par l'intermédiaire de M. le Ministre de l'instruction publique ;

A M. Scherdlin, pour le remercier de l'envoi d'une pierre sculptée du douzième siècle ;

A M. de Bougerel, inspecteur principal du chemin de fer de l'Est; prière de transmettre à M. Jacqmin, directeur de l'exploitation à Paris, une demande de rabais de 40 p. 100;

A M. Nicklès, à Benfeld; détails sur la séance du 2 novembre quant à son mémoire d'*Helvetus;*

A M^me^ veuve Jung; lettre de condoléance;

A M. Véron-Réville, pour lui demander les pièces justificatives des comptes des travaux dans le Haut-Rhin, pour le rapport de M. Ringeisen;

A M. l'architecte de l'arrondissement de Saverne, pour lui demander une note sur les travaux dans les châteaux des environs de Saverne;

A M. Coste, juge à Schlestadt, au sujet de sa carte des seigneuries d'Alsace ;

A M. Paul Ristelhuber; accusé de réception d'un mémoire sur la marche d'Aquilée;

A M. Ringeisen; — envoi du dossier de M. Ortlieb, pour les châteaux d'Éguisheim (dépenses).

Le secrétaire dépose : *Oberbayerisches Archiv für vaterländische Geschichte von dem historischen Verein von und für Oberbayern*, t. XXII, fascicules 1, 2, 3;

M. le colonel de Morlet: une carte des voies romaines qui convergent sur Mackwiller;

M. Heitz : *Les Sociétés politiques de Strasbourg pendant les années* 1790 *à* 1795. — *Extraits de leurs procès-verbaux*, 1 vol.;

Schriften der Universität zu Kiel aus dem Jahrgang 1863, Band IX. Kiel, 1863, in-8°;

Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. V, VI et VII. Lille, 1863, in-8°;

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. 1863, in-8°;

Revue des Sociétés savantes des départements, septembre et novembre 1863, in-8°;

Revue archéologique. Paris, 1863, in-8°;

Anatole de Barthélemy, *la Numismatique de* 1862. Paris, 1863, in-8°.

Le président propose, au nom de M. Stoffel, juge à Wissembourg, les membres suivants:

M. Auguste Stoffel, père, rentier à Schlestadt;

M. Jules Stoffel, avocat à Schlestadt;

M. Léon Stoffel, capitaine d'artillerie à la manufacture d'armes de Mutzig.

Leur admission est prononcée.

Il invite le comité à s'occuper du remplacement de M. le professeur Jung comme membre du comité. M. Reussner, professeur au Gymnase et bibliothécaire du Séminaire protestant, ayant réuni tous les suffrages, est proclamé membre du comité, sauf ratification de l'assemblée générale.

Le président dépose une demande, signée de plusieurs membres, à l'effet de changer le jour et l'heure des réunions du comité.

Le comité, n'étant pas en nombre pour décider cette question, et l'assentiment de l'assemblée générale étant d'ailleurs exigé par le règlement, décide qu'elle sera mise à l'ordre d'une prochaine réunion.

M. Heitz soumet au comité une carte dressée par feu M. Godefroi Schweighæuser, indiquant les découvertes archéologiques faites en Alsace, dont M. Jung avait confié la reproduction à M. Simon, et destinée au Bulletin. Il demande la nomination d'une commission pour examiner la meilleure manière d'utiliser cette carte dans l'intérêt de la Société et de la science archéologique.

M. Saum propose de commencer par acheter la pierre qui est la propriété de M. Simon, lithographe. On décidera ensuite comment elle sera employée.

Le comité charge M. Saum de s'aboucher à cet effet avec M. Simon.

Le président annonce qu'une nouvelle démarche a été faite auprès de lui pour l'acquisition du médailler alsatique de feu Dorlan. On offre de le céder pour 20,000 francs, payables en dix annuités.

Le comité passe à l'ordre du jour.

M. le colonel de Morlet présente un plan du château mérovingien de Kirchheim, dressé par M. Kast, agent voyer à Wasselonne. Ce travail, fort bien fait et fort intéressant, reçoit toute l'approbation du comité.

M. le colonel de Morlet demande l'annulation d'un crédit de 200 fr., voté pour des travaux au Ringelberg, qui n'ont pas pu être entrepris. Il soumet ensuite des dessins de découvertes faites par M. Ringel. Ce sont des tombes franques sises près de Mackwiller, et dont l'une a été creusée dans un fragment de frise romaine.

Il demande que ce crédit de 200 fr. soit reporté aux recherches entreprises par M. Ringel.

Le comité, pour la régularité de la comptabilité, annule dans son budget ledit crédit de 200 fr., et vote une somme de 300 fr. pour les travaux de M. Ringel.

Le colonel de Morlet dépose des objets en fer trouvés par M. Kast.

Le trésorier demande une somme de 65 fr. à ajouter aux 300 fr. votés pour la confection d'une vitrine, qui a dû recevoir des additions, et qui, par conséquent, a dépassé le prix fixé dans le principe.

Le comité vote les 65 fr. demandés.

Le trésorier ajoute, de plus, qu'il a présenté le compte de 1862, dans la séance du comité du mois d'avril, avec un excédant de recette de 6,546 fr. Depuis lors, la perception s'exécute d'après un autre mode. MM. les receveurs généraux et particuliers et percepteurs ont bien voulu prêter leur concours gratuit, ce qui a simplifié et facilité infiniment la rentrée des cotisations. Il demande à exprimer dans l'assemblée générale, et à l'occasion de son rapport, la reconnaissance que ce bienveillant concours a provoquée au sein du comité.

Le comité s'associe avec empressement à cette proposition.

Le président annonce que M. Coste demande à mettre la publication de ses cartes sous le patronage de la Société.

Le comité accorde ce patronage avec empressement.

La séance est levée à une heure.

Assemblée générale, le 10 décembre 1863.

Présidence de M. MIGNERET, Préfet du Bas-Rhin, Président honoraire.

La réunion se tient dans la salle du Conseil général du département, mise à la disposition de la Société par M. le Préfet du Bas-Rhin.

Dans la salle d'entrée et dans la salle des séances se trouvent exposés les objets suivants :

Un calque d'une partie des fresques de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Wissembourg, par M. Ohleyer;

Une photographie d'un groupe de tombes franques, découvertes, en 1862, à Lorentzen, par M. Ringel;

Digitized by Google

Objets trouvés dans les tombes de Lohr et Luperg (Durstel);
— — du Lechberg;
— — d'Odratzheim (don de M. Kast);
— — de Hochfelden (don de M. Schnœringer);

Plan du palais mérovingien de Kirchheim (par M. Kast);

Plans relatifs aux recherches archéologiques de M. Ringel, surtout à Mackwiller;

Grande salle: objets (vases, amphores; feuillets manuscrits du quinzième siècle), trouvés près du pont Saint-Martin à Strasbourg (juillet 1863), présentés par M. Conrath;

Reproduction chromo-lithographique des bijoux trouvés à Gerstheim et à Odratzheim (croix, fibules, une bulla; pâtes émaillées);

Objets envoyés par M. Nicklès, de Benfeld:

Des kelt, etc., en pierre, bronze, fer, trouvés près de Benfeld, sur l'emplacement de l'ancien Helvetus;

Urnes cinéraires, trouvées à Hœrth, par M. de Schauenburg.

A deux heures, M. Migneret, préfet du Bas-Rhin, président honoraire, prend place au bureau et déclare la séance ouverte.

A côté de lui prennent place au bureau: MM. Braun, président du Directoire de la Confession d'Augsbourg; Delcasso, recteur de l'Académie; Barthe de Sainte-Fare, conservateur des forêts, le président, le secrétaire et le trésorier de la Société.

Environ soixante membres se sont rendus à cette réunion.

La parole est donnée à M. le président Spach, qui lit le discours suivant:

« Messieurs, je crois répondre à un sentiment général de l'assemblée, en commençant par payer un tribut de regrets et d'hommages à la mémoire d'un collègue qui nous a été enlevé d'une manière bien inattendue, il y a deux mois. Des paroles éloquentes ont été prononcées sur la tombe de M. Jung; et à la rentrée solennelle de l'Académie, M. le recteur a retracé les mérites du savant et de l'éminent bibliothécaire dans des termes qui ne laissent, en vérité, plus rien à dire après lui. C'est le digne couronnement d'une laborieuse existence, tout entière vouée au culte de la science et au service des travailleurs intellectuels de tous les degrés, que cette justice rendue à un noble défunt par ses pairs, sur les bords mêmes du sépulcre, qui engloutit la dépouille mortelle seulement, et laisse intacte, dans le souvenir des amis et des parents, la forme immortelle de l'esprit.

« M. Jung, vous ne l'ignorez point, Messieurs, a été l'un des fondateurs de notre Société. Il a pris part, dès le début, à tous les travaux du comité;

Digitized by Google

il a, en grande partie, élaboré le règlement complémentaire des statuts, que nous avons pu présenter à votre acceptation, en février 1856, deux mois à peine après le premier appel, fait par M. Migneret, aux sympathies des Alsaciens, pour les monuments historiques de notre province. Il a dirigé, dans nos commencements encore incertains, les premiers pas de celui qui a l'honneur de vous entretenir de cette mémoire chère et vénérée. Mes collègues et moi, nous n'avons point de couronnes à déposer sur la tombe à peine fermée du bibliothécaire de la ville de Strasbourg; ce serait un hommage tardif; — le digne héritier de Schœpflin et d'Oberlin est placé dans une région meilleure, au-dessus de nos éloges; mais le témoignage que nous lui rendons est le cri spontané qui s'échappe de nos cœurs.

«Notre Bulletin porte, dans toutes les livraisons, les traces de l'active intervention de M. Jung, au milieu de nos débats et de nos travaux. L'antiquité romaine, l'épigraphie, la numismatique, trouvaient en lui un intelligent et ingénieux interprète. Le jugement critique porté par M. Jung sur les découvertes vraies et controuvées de Rheinzabern a laissé un long retentissement dans le monde érudit de la vallée rhénane et des pays limitrophes. Infatigable comme un jeune homme, il vérifiait, jusque dans ces derniers temps, sur place, les débris du passé, et venait, dans ses improvisations simples, lucides, convaincantes, nous apporter le fruit de ses promenades et de ses études archéologiques. Et puis, il ne se bornait pas à l'exploitation d'un seul champ; son savoir multiple l'avait familiarisé avec toutes les époques de notre histoire locale. Dans une remarquable monographie sur le château de Lœwenstein, il nous a pour ainsi dire révélé la sinistre figure de Jean d'Albe, qui restera désormais inscrit dans notre mémoire comme l'un des représentants de l'époque désastreuse des chevaliers-oiseaux de proie.

«Dans les derniers temps, M. Jung, bientôt septuagénaire, éprouvait, sans vouloir s'en rendre compte peut-être, un déclin de ses forces, et sentait les matériaux accumulés autour de lui à la bibliothèque, déborder son activité jusque-là incessante. En transférant à la bibliothèque nos séances et une partie de nos collections, nous avons, je le sais maintenant, contribué à grossir ses embarras, qui tenaient surtout à un manque d'espace. Pour ma part, je lui demande, mentalement, pardon de nos importunités forcées. L'immense lacune, qu'il laisse dans nos réunions, et en dehors, qui peut mieux la sentir et l'apprécier que moi? car il était mon conseil comme celui de plusieurs de mes collègues. Toujours nous nous souviendrons de l'inépuisable complaisance du bibliothécaire encyclopé-

Digitized by Google

dique, qui se prodiguait à ses amis, et se donnait même aux inconnus, pourvu qu'il entrevît en eux des travailleurs sérieux. C'est, qu'en effet, la science commande cette abnégation et cet oubli de soi-même que pratiquait notre ami, très-souvent avec la certitude d'obliger des ingrats. Quant aux membres du comité, on n'aura point à leur reprocher d'avoir, en cette occasion, manqué de reconnaissance; ils l'ont exprimée d'une commune voix, et se tiennent pour assurés qu'ils trouveront de l'écho dans votre assemblée.

« J'ai donc l'honneur, Messieurs, de vous proposer de vouloir bien consigner au procès-verbal de votre réunion de ce jour, que feu *M. le professeur André Jung, bibliothécaire de la ville de Strasbourg, et membre de notre comité d'administration, a bien mérité de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, et qu'il a puissamment contribué à la prospérité de notre œuvre, en répondant, dès le principe, avec une intelligente activité, aux intentions du fondateur de notre association.*

« Vous aurez, Messieurs, à vous prononcer, dans le courant de cette séance, sur l'admission définitive des membres que nous avons préalablement admis au sein du comité, pour essayer de remplir les lacunes laissées par des circonstances que relate l'ordre du jour imprimé. Nous proposons à votre choix :

« 1° *M. le curé Siffer*, qui, depuis la fondation de notre Société, a fait preuve de bonne volonté pour nous, en nous communiquant des mémoires sur les antiquités romaines de la Basse-Alsace;

« 2° *M. Saum*, qui, à plusieurs reprises, a doté nos archives de notices sur les antiquités gallo-romaines et les châteaux des Vosges;

« 3° *M. Reussner*, gendre de feu M. Jung, son successeur dans une partie de la bibliothèque, et justement apprécié dans le monde savant comme philologue, par un mémoire couronné.

« Comme les années précédentes, quelques noms auront à subir l'épreuve de votre suffrage, et votre président doit déposer entre vos mains son mandat annuel. — Mes collègues et moi, nous attendons avec confiance votre verdict, qui devra aussi se baser sur l'appréciation des rapports et des comptes rendus que nous allons tout à l'heure vous soumettre.

« Quant à moi, Messieurs, je n'ai qu'à renouveler ma profession de foi, faite au sein de votre assemblée, il y a sept ou huit ans déjà. Mon concours demeure offert à la Société, quelque place qu'elle juge convenable de m'assigner au nombre de ses travailleurs. J'ai eu le bonheur jusqu'ici de ne point manquer au moins à la partie matérielle de mes fonctions :

Digitized by Google

sur 120 réunions, tenues depuis décembre 1855 jusqu'à ce jour, j'ai pu assister à 118; mes devoirs officiels, qui me retiennent à peu près en permanence à Strasbourg, ont eu, pour la Société, l'avantage de lui offrir un point stable et central; mais l'assiduité n'est que le devoir élémentaire d'un président; et personne mieux que moi n'estime à toute leur valeur le concours intelligent, zélé, que j'ai trouvé dans tous mes collègues, sans lesquels mon action eût été frappée de stérilité. Nous ne sommes rien ou peu de chose isolément; serrés les uns contre les autres, nous acquérons peut-être quelque valeur.

« Vous me permettrez de rappeler ici que de nouvelles relations ont été établies avec plusieurs sociétés archéologiques, françaises et étrangères. Et, à ce propos, je prends la liberté de proposer, comme membre honoraire à inscrire dans notre liste, *M. Lindenschmitt*, conservateur du beau musée de Mayence, et secrétaire de la Société archéologique de cette ville. Notre collègue, M. le colonel de Morlet, a déjà entamé des rapports officieux avec ce savant archéologue, qui promet à notre musée naissant, de précieux moulages d'objets antiques.

« Dès le mois de février 1857, nous avons admis comme membre honoraire, *M. Widtmann*, le président de cette même société de Mayence. Ceux de nos collègues qui ont visité les musées de la vallée rhénane, n'ont eu qu'à se féliciter de trouver, dans les cités allemandes des bords du Rhin, des liens déjà formés, qui leur donnaient immédiatement un droit d'admission et de confraternité dans ce monde savant.

« Nous ne perdons point de vue l'établissement définitif d'un musée. Vous savez tous, Messieurs, combien de difficultés s'opposent, dans notre ville, à toute entreprise de ce genre, combien les localités sont rares et peu appropriées à un pareil emploi. En attendant que M. le Maire puisse réaliser ses intentions, et abriter dans un édifice spécial la collection des tableaux et celle des antiques, nous aviserons à nous caser aussi convenablement que possible, et à réunir nos livres, nos armoires, nos vitrines, qui maintenant sont placés, les uns aux Archives, les autres à la Bibliothèque.

« Ceci me conduit à redire que nos collections se sont considérablement augmentées, dans ces derniers temps, grâce aux découvertes importantes de sépultures antiques faites sur plusieurs points du département, et dont nos procès-verbaux ont rendu compte en temps utile. Une partie des médailles qui ont été décernées cette année et les années dernières, se rapportent à ces intéressantes fouilles. Je n'y reviens point ici, pour échapper aux redites; vous vous joindrez à nous, Messieurs, pour remercier les

Digitized by Google

hommes zélés qui ont sauvé de la destruction ou de la vente les objets précieux auxquels je fais allusion.

« Je ne puis, dans ce court aperçu, rendre justice à chacun; mais je dois rappeler en première ligne les travaux incessants de M. le pasteur Ringel, ceux de M. Nicklès, ceux de M. Kast. Vous en trouvez la preuve patente, sous vos yeux, à l'entrée même de la salle de nos réunions.

« Indépendamment de l'antiquité celtique, romaine ou franque, le moyen âge aussi a trouvé des travailleurs qui ont mis à jour ses trésors enfouis ou oblitérés; les travaux sur les fresques de l'église de Wissembourg, ceux dans l'église de Walbourg ont attiré déjà, je pense, votre attention.

« Dans le Haut-Rhin, nos collègues du comité de Colmar se réunissent fréquemment, pour donner une impulsion incessante aux travaux de conservation, de découvertes et d'érudition. Notre Bulletin vous familiarise avec leurs travaux, auxquels nous applaudissons de bon cœur, convaincus que cette émulation, sans nuire à notre confraternité et à notre action unitaire, tournera au profit du but que la Société poursuit.

« Cependant, Messieurs, veuillez bien vous dire que les comités ne sont que des ouvriers un peu plus fréquemment en vue et à l'œuvre que les autres membres de l'association. Chacun de vous peut contribuer, pour une bonne part, à notre réussite; et notre prospérité future dépendra, finalement, toujours du plus ou moins de sympathie que nous rencontrerons parmi vous. Votre concours matériel, moral et intellectuel, constitue la séve de l'arbre que nous avons essayé de planter; sans vous, il languira; avec vous et par vous, il jettèra des racines de plus en plus solides et se couronnera d'un feuillage touffu. Ne donnez point, je vous prie, un démenti à mes vœux et à mes espérances; et que chacun de vous, Messieurs, consente à recruter des adhésions parmi nos concitoyens de tous les points de l'Alsace. »

Ce discours est couvert d'applaudissements et ses conclusions sont votées par acclamation.

La parole est donnée ensuite à M. Eissen, secrétaire, pour le rapport sur les travaux littéraires et graphiques de la Société pendant l'année 1863.

« Messieurs, l'année qui vient de s'écouler a apporté des matériaux nombreux et remarquables à l'édifice que nous élevons ensemble à la mémoire de nos prédécesseurs dans ces régions.

« L'ouverture des nouvelles voies ferrées, d'autres travaux entrepris dans un but archéologique spécial, ont donné lieu à une foule de découvertes précieuses, et ont motivé, soit de la part de leurs auteurs, soit de la part de plusieurs membres de la Société, la rédaction de notes et de

Digitized by Google

mémoires du plus haut intérêt. D'autres travaux élaborés dans le silence du cabinet et basés sur les renseignements fournis par des chartes ou des documents tirés de la poussière et de l'oubli sont également venus augmenter nos richesses littéraires.

« La collaboration si zélée de MM. les agents voyers a peuplé nos cartons d'un certain nombre de plans et de dessins entièrement inédits, et exécutés avec la perfection qui est une des nombreuses qualités de ces utiles et modestes fonctionnaires, et le Comité a souvent eu l'occasion de leur adresser ses plus chaleureux remercîments. Vous trouverez des preuves nombreuses de mon dire dans les livraisons du Bulletin en cours de publication.

« Nos relations avec des Sociétés poursuivant le même but se sont encore étendues, et nous avons à ajouter aux Sociétés avec lesquelles nous échangeons nos publications, la *Société historique de Berne*, la *Société jurassienne*, de Porentruy, la *Commission historique du Nord*, à Lille, et la *Société historique de Styrie*, à Gratz.

« Je vais avoir l'honneur, Messieurs, de dérouler devant vous l'énumération des travaux littéraires et graphiques accomplis. Vos moments sont précieux, et je m'abstiendrai de tout développement et de toute considération générale, persuadé que vous les ferez beaucoup mieux que moi dans votre esprit.

PÉRIODE GALLO-ROMAINE ET TEMPS ANTÉRIEURS.

« *Maximilien de Ring*. Mémoire sur les fouilles entreprises par lui dans les tombelles celtiques de la forêt communale de Dessenheim, avec dessins dans le texte.

« *Coste*. Lettre et plan des fouilles faites à Grussenheim et qui déterminent l'auteur à placer près de cette commune l'antique Argentovaria.

« *C. F. Oppermann*. Notice sur quelques antiquités de la montagne de Sainte-Odile et des environs.

« *Colonel de Morlet*. Note sur les tumuli de la forêt de Brumath, avec une planche lithographiée.

« *Id*. Notice sur quelques monuments de l'époque gallo-romaine, trouvés sur les sommités des Vosges, près de Saverne, avec des planches et des dessins dans le texte.

« *Id*. Note sur des objets d'antiquité trouvés à Gerstheim.

« *Siffer*. Note sur des sépultures découvertes, en 1855, au bord de la forêt dite *Reubberg*, près de Zinswiller.

Digitized by Google

« *Siffer.* Mémoire sur la grande voie romaine de Brumath à Seltz.

« *Id.* Note sur le monument romain de Gerstheim, trouvé du temps de Schœpflin, et déposé à la bibliothèque de Strasbourg. — Note sur une *villa* romaine à Oberbronn.

« *L. Levrault.* Note sur les découvertes d'antiquités faites à Obernai.

« *Jung.* Note sur une ornementation complète gallo-romaine d'un squelette trouvé à Lingolsheim.

« *N. Nicklès.* Mémoire sur des objets trouvés à Gerstheim, sur la localité de Gerstheim et sur Schwanau.

« *Baron de Schauenburg.* Note sur un camp romain présumé sur la lisière de la forêt de Haguenau.

« *L. Benoît.* Mémoire sur l'image d'une divinité inconnue.

« *Beilstein.* Petite notice sur une sépulture romaine, trouvée près de Krautweiler, avec dessin.

« *Conrath.* Rapport sur des objets d'antiquité romaine, trouvés dans l'Ill, au pont Saint-Martin, à Strasbourg.

« *Ringel.* Dessins de constructions romaines trouvées à Saar-Union.

MOYEN AGE.

« *Spach.* Lettre d'indulgence de dix-sept cardinaux, en faveur des églises de Saint-Martin et de Saint-Arbogast, à Surbourg, avec fac-simile d'une partie du document.

« *Id.* Mémoire et documents sur une excommunication de la ville de Mulhouse au treizième siècle.

« *Sabourin de Nanton.* Rapport sur les tableaux et les autels de Folgensburg.

« *Id.* Mémoire sur la statue de sainte Apollinaire à Ober-Michelbach.

« *Ringeisen.* Note sur l'importance des châteaux d'Éguisheim.

« *Huot.* Mémoire sur les maisons prébendaires du chapitre de Colmar au quatorzième siècle.

« *Briéle.* Deux chartes originales, l'une de 1276, acte de donation d'une cense (*Hof*), dite de Sainte-Adélaïde, à Steinbrunn, au profit de l'abbaye de Lucelle; l'autre de 1472, sentence arbitrale du magistrat de Strasbourg contre Henri Beger de Geispolsheim.

« *Siffer.* Note sur l'ancienne commanderie teutonique de Dhan, près de Zinswiller.

« *Fries.* Églises de Sainte-Madeleine, de Saint-Louis et de Sainte-Catherine à Strasbourg, avec dessins dans le texte.

Digitized by Google

« *Gyss.* Mémoire sur l'hôtel de ville d'Obernai.

« *Ingold.* Notice sur le château d'Engelburg à Thann.

« *Mossmann.* Traduction d'une lettre de Fr. Sigismond à l'abbé de Murbach, contenant la description raisonnée d'antiques tapisseries que possédait ce monastère.

« *Bardy.* Note sur l'église de Bermont.

« *Straub.* Note sur l'église de Walburg.

« *Kramer.* Mémoire sur le château de Girbaden.

« *Zimberlin.* Documents sur le château de Landskron.

« *Colonel de Morlet.* Note sur des tombeaux francs à Odratzheim.

« *Ortlieb.* Rapport sur les travaux exécutés au château supérieur d'Éguisheim.

« *Ohleyer.* Rapport sur les travaux de recherche de peintures murales et de déblais à l'église de Wissembourg.

« *Guerber.* Rapport fait au nom de la commission de la Société sur les mêmes travaux.

« *Morin.* Avis sur les peintures murales à l'église d'Altorf.

« *Saum.* Note sur un certain nombre de ruines de châteaux à l'extrémité septentrionale du Bas-Rhin.

« *Kast.* Note sur des tombes franques à Odratzheim; don fait à la Société d'une précieuse fibule.

« Dessins intéressants de tombes de la même époque à Wasselonne.

« Fouilles à Kirchheim pour relever soigneusement les traces du palais des rois mérovingiens, palais de Dagobert, détruit depuis plus de dix siècles, et dont Beatus Rhenanus a encore vu d'imposantes ruines, car il dit au livre III (p. 315) de ses *Rer. German.* : « *Vix ullo Elsatiæ loco majora antiquitatis extare vestigia. Prominent adhuc, inter ruinas altissimi muri, turrium instar.* » M. Kast a réussi à déterminer l'enceinte complète de ce palais, qui remonte au septième siècle de notre ère, et à en dresser un plan exact; il a même pu établir, par des fouilles intelligentes et laborieuses, la manière dont les fondations étaient assises.

« *Ringel.* A enrichi nos collections de dessins fort curieux de tombes franques trouvées à Mackwiller, dont l'une est creusée dans un fragment de frise de l'époque romaine.

« Il est juste de mentionner ici que l'infatigable activité de M. le pasteur Ringel a valu à la Société une subvention du Gouvernement, sans même qu'elle en eût fait la demande.

Digitized by Google

RENAISSANCE ET TEMPS POSTÉRIEURS.

« *Müller*. Note sur des armoiries sculptées trouvées à Benfeld, et provenant de l'évêque de Strasbourg Léopold (1607 à 1625), ou Léopold-Guillaume (1625-1662), les deux princes de la maison d'Autriche.

« *Sabourin de Nanton*. Mémoire sur Huningue.

EMBRASSANT DIVERSES PÉRIODES.

« *Thilloy*. Mémoire sur Herbitzheim.

« Vous le voyez, Messieurs, le zèle ne s'est point arrêté à la limite ni de l'une ni de l'autre des deux divisions administratives de l'Alsace; l'émulation a été la même au nord comme au midi, et l'année qui va se terminer a donné ainsi une consécration éclatante aux paroles si pénétrées que nous adressa ici même, il y a un an, l'éminent magistrat, notre président honoraire, lorsqu'il nous exhorta à ne pas oublier que l'Alsace remonte plus haut que Mulhouse et descend plus bas que Strasbourg. Les membres de la Société alsatique ont continué à se tendre une main fraternelle d'une des extrémités à l'autre de leur beau pays, au plus grand profit de l'harmonie qui doit régner parmi eux, au plus grand profit de la gloire et de l'utilité de leurs travaux.»

M. le Préfet procède, après la lecture de ce rapport, à la distribution des médailles votées par le comité. Il se félicite, en quelques mots partis du cœur, de la prospérité de la Société, des sympathies qu'elle rencontre partout, et du concours empressé que lui prêtent de simples amateurs, ainsi que les fonctionnaires des diverses branches administratives. Des paroles aussi flatteuses qu'encourageantes accompagnent la remise de chaque médaille aux divers lauréats.

Ce sont : M. Kramer, curé à Niederhaslach, médaille d'argent; M. Ohleyer, professeur au collége de Wissembourg, *id.;* M. Kast, agent voyer à Wasselonne, *id.;* MM. Huss, Bauer, Dick, gardes forestiers à Ochsenstein, médailles de bronze. — Rappel de médaille en vermeil et en argent : M. le pasteur Ringel, à Diemeringen, et M. Beilstein, agent voyer à Brumath.

M. Klotz, trésorier, présente le rapport financier suivant :

Digitized by Google

Exposé des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1862.

SECTION 1re. — RECETTES.

Chapitre I.

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Art. 1er. Le reliquat de l'exercice précédent, estimé à	6,000f »c		
se compose :			
1° Du solde du compte précédent		5,774f 60c	
2° D'un reste du compte de Hoh-Kœnigsbourg		13 50	
			5,788f 10c

Chapitre II.

Art. 2. Le produit des cotisations de l'année, prévu pour 400 sociétaires, à	4,000 »		
s'est élevé pour			
275 sociétaires du Bas-Rhin,			
156 » du Haut-Rhin,			
30 » de Paris,			
14 » de divers endroits,			
475[1] » au total de. . . .		4,750 »	
En y ajoutant pour dix payements afférents à l'année 1861 .		100 »	
Ensemble			4,850 »

Chapitre III.

Art. 3. Les subventions émargées à.	1,000 »		
ont été :			
A reporter	11,000f »c		10,638f 10c

1. Coupons détachés du registre 496
Démissions et exercices 11
Sur l'exercice précédent 10
21
Nombre égal 475

Digitized by Google

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report	11,000f »c		10,638f10c
1° Du ministère d'État.		300 »	
2° Du ministère de l'instruction publique		400 »	
3° Du département du Bas-Rhin		500 »	
4° Du département du Haut-Rhin.		2,000 »	
Ensemble			3,200 »
Total des recettes prévues. . .	11,000 »		
Total des recettes effectuées .			13,838 10
Soit un excédant sur les prévisions de.	2,838 10		

SECTION 2e. — DÉPENSES.

Chapitre I.

Art. 1er. Allocation pour fouilles, gratifications, transport de fragments et achat de médailles	1,500f »c		
Les dépenses ont été :			
1° Indemnité à M. le pasteur Ringel à Diemeringen		500f »c	
2° A MM. de Morlet et Morin, pour transport de chapiteaux et pierres tombales		131 85	
3° A M. Oppermann, pour frais de fouilles aux monuments druidiques .		18 10	
4° Au garde des ruines de Hoh-Kœnigsbourg.		20 »	
5° Acquisition de médailles (extrait de la note Berger-Levrault).		43 70	
6° Au sieur Müller, graveur, pour les noms mis sur les médailles, note de 1861		96 70	
7° Au même, sa note de 1862 . . .		44 40	
			854f75c
A reporter	1,500f »c		854f75c

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report	1,500f »c		854f 75c
Chapitre II.			
Art. 2. Frais de publication du Bulletin de la Société	1,500 »		
Bulletin de la Société	2,800 »		
Dépenses faites:			
1° Pour le répertoire des premiers volumes		143 20	
2° IIe série, tome Ier, 1re livraison .		1,413 75	
2e livraison		964 45	
			2,521 40
Art. 3. Frais de bureaux	500 »		
Fournitures diverses		120 70	
Remboursement de frais à M. Grün (pour circulaires).		20 »	
Affranchissements de la correspondance et des bulletins du président . .		155 25	
Id. du secrétaire		6 55	
Id. du trésorier		11 80	
Gratifications:			
Au sieur Fastinger des archives . .		100 »	
Au gardien de la bibliothèque . . .		30 »	
Aux garçons de bureaux de la Préfecture		36 »	
			480 30
Art. 4. Frais de perception	100 »		
Au collecteur de la ville.		50 »	
			50 »
Art. 5. Frais de déplacement	100 »		
Il n'y en a pas eu		» »	
			» »
Art. 6. Frais de reliure et de mobilier	100 »		
Il a été payé pour une armoire . .		51 50	
			51 50
A reporter	6,600f »c		3,957f 95c

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report	6,600 f » c		3,957 f 95 c
Chapitre III.			
Art. 7. Travaux de conservation émargés à la somme de.	3,500 »		
Sommes payées :			
1° A M. Ringeisen, pour le château de Hoh-Kœnisbourg		1,200 »	
Id. de Landsberg		300 »	
2° A M. Fürst, pour les deux châteaux de Greiffenstein et Geroldseck .		339 40	
3° A M. Morin, pour travaux de conservation et de badigeonnage aux églises d'Avolsheim		124 30	
4° A M. Straub, pour déblais et consolidations à l'église de Hunawyhr		300 »	
5° A M. Ringel, pour les fouilles de Mackwiller, Lorentzen, etc.		800 »	
6° A M. Rosenstiel, pour complément de travaux au château de Saint-Ulrich.		170 05	
7° A M. Ohleyer, pour travaux de recherches et de débadigeonnage à l'église Saint-Paul de Wissembourg. .		100 »	
			3,333 75
Total des dépenses prévues.	1,100 »		
Total des dépenses effectuées . . .			7,291 70
Soit une diminution sur les prévisions de.	2,808 30		

RÉSUMÉ.

Les recettes effectuées ont été de	13,838 10
Les dépenses se sont élevées à	7,291 70
D'où résulte un excédant de recettes de	6,546 40

au 31 *mars* 1863.

Digitized by Google

Ce compte rendu étant un peu ancien, vu qu'il n'a rapport qu'à l'exercice clos de 1862 arrêté au 31 mars dernier, il ne sera peut-être pas sans intérêt, Messieurs, d'y ajouter, à titre de renseignement, un aperçu sommaire de nos opérations en 1863, et de vous faire connaître la situation financière de la Société à la veille même de votre réunion.

Je commence par les recettes :

Solde du compte de 1862		6,546f 40c
Recettes nouvelles :		
Cotisations effectuées (elles ne le sont pas encore toutes)	4,520f »c	
Subvention du ministère de l'instruction publique	400 »	
Subvention du département du Haut-Rhin	500 »	
Reliquat d'un compte de 1862 et divers	183 20	
Total des recettes nouvelles au 9 décembre		5,603 20
Total général des recettes		12,149 60

Dépenses :

Frais de publication du Bulletin		2,920 70
Dépenses de conservations, fouilles, etc., recherches votées par le comité :		
Fouilles au tertre d'Ufholtz	150 »	
Travaux à la chapelle du Bruderhaus	78 »	
Débadigeonnage pour recherche et conservation de peintures murales et fouilles à l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Wissembourg, en plusieurs fois	1,000 »	
Recherches, fouilles et travaux à Mackwiller et environs	600 »	
Travaux au château d'Éguisheim, supplément	500 »	
Travaux aux châteaux de Hoh-Landsberg et Plixbourg	500 »	
Travaux à l'Engelsbourg près Thann	300 »	
Travaux au château de Hoh-Kœnigsbourg, pour portes	100 »	
Travaux au petit château derrière le précédent	200 »	
Travaux au château de Franckenbourg	200 »	
A reporter	3,628 »c	2,920f 70c

Report	3,628f »c	2,920f70c
Recherches à Gerstheim.	400 »	
Replacement de la custode ancienne à la place primitive dans l'église de Walbourg	400 »	
		4,428 »
Dépenses pour transport d'antiquités au musée de la bibliothèque de la ville, confection de plaques d'inscription et d'une vitrine pour les petits objets.		467 90
Frais de bureau, d'employés, de gardiens; ports, affranchissements, reliures et autres menues dépenses		516 40
Total des dépenses au 9 décembre.		8,333 »
En caisse		3,816 60
Somme égale aux recettes		12,149 60

De ces deux résultats, celui de l'exercice clos comme celui de l'exercice courant, il ressort une situation que l'on peut appeler prospère, vu qu'elle nous fait passer d'un exercice à l'autre avec un fonds de réserve et de roulement; cette situation m'a permis d'inaugurer l'année 1863 par le dépôt en compte courant, à la Recette générale, des sommes dont l'emploi n'est pas immédiat et qui dès lors ne resteront pas improductives.

Je dois encore porter à la connaissance de l'assemblée une autre amélioration datant également de cette année : elle concerne la perception des cotisations de ceux de nos sociétaires des départements du Haut- et du Bas-Rhin, habitant hors de Strasbourg dans plus de quatre-vingts localités différentes, que je dois à l'obligeant concours de MM. les receveurs généraux et particuliers et à la coopération désintéressée de MM. les percepteurs de pouvoir réaliser en temps opportun et sans aucuns frais.

L'assemblée générale appréciera les avantages de cette excellente mesure, que nous devons à l'initiative de M. Durrieu, receveur général de notre département; elle consentira, j'ose le croire, à rehausser par son suffrage les remercîments que je lui exprime pour un si inappréciable concours.

L'assemblée applaudit le résultat satisfaisant démontré par ce rapport et vote, par acclamation, les remercîments proposés par le trésorier.

M. le baron de Schauenburg propose de voter des remercîments au trésorier. — Acclamation.

M. Ringeisen présente le rapport suivant sur les travaux techniques accomplis pendant la campagne de 1863 :

Digitized by Google

« Messieurs, vous savez avec quelle sollicitude votre comité cherche à répondre à la mission qui lui est dévolue, de veiller à la conservation des monuments historiques répandus sur notre sol alsacien. Leur nombre est considérable, les besoins sont incontestés; et à voir cette situation il semblerait qu'il n'eût d'autres embarras que de résister aux demandes qui lui sont faites à cet effet, afin de rester dans les limites des ressources.

« Il n'en est pas ainsi cependant. Si jusqu'à ce jour des besoins ont été signalés, le manque de concours pour leur exécution s'est souvent fait sentir. Il ne faut pas trop s'en étonner, Messieurs. Lorsqu'on pense aux obstacles de toute nature qu'on éprouve à organiser des chantiers; à les surveiller; à s'attaquer avec les moyens les plus primitifs, aux difficultés d'exécution les plus ardues, les plus en dehors de nos habitudes modernes; on comprend qu'il soit rare de trouver des hommes qui réunissent aux connaissances spéciales, la bonne volonté et le temps nécessaires pour commencer et mener à bonne fin des entreprises de ce genre.

« Vous avez remarqué, sans doute, que les travaux exécutés jusqu'à ce jour, l'ont été principalement dans le Bas-Rhin. Cependant des sommes importantes avaient été mises à la disposition du Haut-Rhin sans pouvoir aboutir; et si nous exceptons celles dépensées à Saint-Ulrich et plus récemment à Thann, les autres restaient sans emploi.

« Nous sommes heureux de vous annoncer que, cette année, la part principale revient au Haut-Rhin. Grâce à l'initiative de M. Véron-Réville, vice-président du sous-comité de Colmar, il a été formé une commission spéciale composée de MM. Huot, conseiller à la cour impériale; Gérard, avocat; Liblin, directeur de la *Revue d'Alsace*; Ortlieb, architecte; Schœlbaum, ingénieur civil, et Foltz, membre de la Société.

« Cette commission a bien voulu demander mon concours. Elle s'est transportée sur les lieux, a débattu sur place les mesures les plus efficaces à prendre, pour donner une impulsion aux travaux et répondre à la bonne volonté du comité. Sous cette influence, des travaux très-importants ont été commencés et seront continués avec le même succès, nous en sommes convaincu.

« Les travaux du Bas-Rhin ont été restreints par ce fait, sans cependant être abandonnés. Ils seront repris en temps et lieu.

« Nous allons vous donner un compte détaillé des travaux exécutés dans le courant de l'année 1863.

Eguisheim, 1200 fr.

« Il n'est personne qui, ayant parcouru notre ligne de chemin de fer, n'ait été frappé de la disposition de ces trois tours qui se détachent sur nos

montagnes un peu au-dessus de Colmar. Lorsque, après avoir quitté Husseren, on a gravi le mamelon qui le domine, on arrive sur un petit plateau se prolongeant du nord au midi, sur lequel ont été plantées ces constructions d'un autre âge qui étonnent nos regards, et qui sont connus sous le nom de château d'Éguisheim.

«C'est en vain que l'on chercherait, *à priori*, les motifs qui ont déterminé ces formes et ces dispositions.

«Du reste, dans leur état actuel, l'homme spécial lui-même reste privé des moyens d'une appréciation certaine. Cependant il est facile de reconnaître tout d'abord trois constructions distinctes:

«La première à l'extrémité de la pointe sud, appelée *Weckmund*, se compose d'une tour rectangulaire en pierre de grès, de grand appareil, à bossages rustiqués; à côté sont quelques constructions sans importance; le tout séparé du reste du plateau par des escarpements factices.

«La deuxième vers le centre, appelée *Wallenbourg*, se compose également d'une tour rectangulaire autour de laquelle ont été élevés, à plusieurs époques, diverses constructions destinées à l'habitation; elle est également séparée en avant et en arrière par des escarpements faits de main d'homme.

«La troisième vers le nord, appelée *Dagsbourg*, se compose d'un corps de logis principal établi vers l'extrémité du mamelon, et précédé au sud d'une tour rectangulaire entièrement isolée. Toute cette construction, la plus importante des trois, est de l'époque romane, et porte encore des traces d'architecture d'un haut intérêt.

«Malheureusement ces trois parties distinctes sont tellement dévastées, les débris amoncelés à leur pied ont tellement enfoui les soubassements sous des monceaux de décombres, qu'il n'est pas possible de reconnaître les dispositions principales, les accès, les communications, etc. Les trois tours seules surgissent au milieu du chaos, et encore la troisième est-elle effondrée sur deux faces.

«Après un mûr examen il a été reconnu:

«Que, parmi les constructions encore debout, les unes étaient le résultat de besoins successifs et n'avaient aucun caractère monumental; les autres au contraire formaient l'essence même du bâtiment, et portaient en elles le cachet de leur époque et de leur destination; que dans le premier cas lorsqu'elles menaçaient ruine, il n'y avait qu'à laisser faire le temps, mais que dans le deuxième il y avait lieu de conjurer cette action, par tous les moyens possibles.

En partant de ce principe admis par la Société jusqu'à ce jour, il a été arrêté l'exécution immédiate des travaux suivants:

« 1° Boucher la brèche de la paroi nord, du corps de logis principal, sous la cheminée romane; 2° reprendre les deux brèches dans les parements extérieurs, vers l'angle nord-ouest du même corps de logis; 3° réparer et consolider le bas de la fenêtre géminée *ouest* du même corps de logis, terminer le mur en arrachement sous forme de contre-fort; 4° boucher une brèche dans le mur sud du soubassement; 5° arrêter la ruine imminente du mur *est* de la troisième tour, au moyen d'un grand contre-fort, posé sur le soubassement de la face nord, et s'élevant en arrachement jusque vers la seizième assise environ; 6° déblayer la deuxième et la première tour; dégager les deux brèches d'accès et les consolider au moyen de reprises en sous-œuvre et en arrachement, de manière à en permettre l'entrée, sans altérer le caractère de ces tours; 7° en général dégager et déblayer autant que possible les abords, ranger les matériaux susceptibles d'être employés; conserver précieusement toute pierre taillée; 8° et enfin pour l'exécution des travaux, mettre en ligne toutes les maçonneries nouvelles, en ayant la précaution de bien garnir de mortier l'intérieur, mais en évitant scrupuleusement de laisser apparaître à l'extérieur le moindre mortier sur les lits et joints.

« Ces travaux ont été exécutés suivant ce programme, avec un soin qu'on ne saurait trop louer, sous la direction immédiate de M. Ortlieb, ancien architecte à Colmar, artiste aussi consciencieux que modeste. Ils ont parfaitement réussi; et si l'on excepte la reprise sous la cheminée romane, où l'on a voulu trop bien faire, et à laquelle il sera du reste facile de remédier, ils devront servir d'encouragement pour l'avenir.

« Le crédit de 1,200 francs voté à cet effet a été absorbé jusqu'à la somme de 1,195 fr. 68 c.

« Il reste encore à faire, pour compléter le programme ci-dessus, des déblais et la partie supérieure du contre-fort de la troisième tour.

« Nous nous proposons de demander dans la campagne prochaine, pour ces travaux et pour d'autres non moins urgents, les nouveaux crédits nécessaires pour les mener à bonne fin.

Hohlandsberg, 300 fr.

« Sur un autre mamelon, non loin des châteaux d'Éguisheim apparaissent de vastes murailles d'enceinte, d'une étendue et d'une structure remarquables. Leur périmètre affecte la forme d'un rectangle presque régulier, sauf vers l'angle ouest, où il s'infléchit légèrement entre deux tours rondes, presque entièrement engagées dans les angles. Cette enceinte n'est ouverte que sur deux points: l'un vers le nord-ouest où il existe une petite po-

terne; le deuxième vers le nord-est, où se trouvait l'entrée principale, avec traces de pont-levis, mâchicoulis; le tout d'un très-grand caractère architectural. On pénètre par ces portes dans deux cours d'entrée adjacentes, précédant une troisième cour, au nord de laquelle s'élève un massif jusqu'à hauteur des murs, en partie formé de décombres qui laissent apercevoir: des fragments d'escalier; un chemin de ronde; une grande tour carrée, une petite tour circulaire, pittoresquement assise sur une base de rochers; un puits, etc.

«Ces dispositions indiquent évidemment l'emplacement de l'ancienne demeure seigneuriale.

«La quatrième enceinte à la suite contient, contre les parois *est* et *sud*, des restes de bâtiments de dépendances. Dans la cour et sous l'ancienne demeure existent encore deux citernes.

«Tout cet ensemble est d'un très-haut intérêt; mais au milieu des décombres et des massifs de végétation qui l'obstruent, il n'est guère possible de se rendre un compte bien exact de l'ensemble, ni des détails.

«La première chose à faire est évidemment de débarrasser cette enceinte de cette végétation parasite. M. Manheimer, le propriétaire de ce domaine, s'est engagé gracieusement à couper, cet hiver, tous les bois jugés nécessaires; et M. Schœlbaum, jeune ingénieur à Colmar, a pris ses mesures pour commencer avec l'ouverture de la campagne prochaine les déblais convenus.

Plixbourg, 200 fr.

«Un peu plus bas, sur un petit mamelon vers le val Saint-Gilles, s'élève une autre enceinte rectangulaire avec une puissante tour ronde vers le centre, en maçonnerie de granit de petit appareil. A côté est une petite construction souterraine voûtée; et sur trois faces intérieures de l'enceinte, apparaissent encore les restes d'anciennes constructions.

«Mais dans ce château comme dans celui de Hohlandsberg les décombres et la végétation sont tellement intenses qu'il est impossible d'arrêter une opinion.

«Il y avait lieu avant tout, comme dans le château précédent, d'enlever la plupart des arbres et arbustes.

«M. Hanhardt, le propriétaire de ce domaine, avec lequel M. Schœlbaum s'est mis en rapport, a bien voulu accéder à ce vœu; et déjà ont commencé les coupes. M. Schœlbaum nous a promis de mener de front les déblais avec ceux de Hohlandsberg. Une fois ces premiers travaux opérés, il surgira probablement quelques travaux de consolidation à effectuer. Cepen-

dant, les parties intéressantes qui ont échappé jusqu'à ce jour aux ravages, sont généralement en bon état de conservation.

« Resterait alors à faciliter les abords de ces trois châteaux au moyen de chemins qui permissent une pérégrination agréable aux touristes. Mais comme les fonds de la Société ne sauraient être affectés à des travaux de cette nature, il y aurait peut-être lieu de s'adresser à l'administration forestière si bienveillante, et aux communes intéressées, pour obtenir d'elles ces améliorations, ainsi que cela s'est pratiqué d'une manière remarquable à Ribeauvillé.

Hoh-Barr, 150 fr.

« Il avait été projeté de faire quelques travaux de consolidation à la chapelle de Hoh-Barr. Mais après un examen approfondi, M. Fürst, notre collègue de Saverne, chargé de ces restaurations après s'être entendu avec M. le colonel de Morlet, reconnut que ces travaux, pour arriver à un bon résultat, auraient mené trop loin, et comme du reste ils n'étaient pas d'une urgence imminente, ils ont été ajournés.

Hoh-Kœnigsbourg, 100 fr.

« Les travaux importants du Kœnigsbourg qui ont été entrepris jusqu'à ce jour sur les fonds de la Société, se maintiennent parfaitement; et quoiqu'ils soient loin d'être achevés, ils peuvent être impunément remis. Généralement ils sont respectés. Cependant nous avons eu à déplorer quelques dégradations répétées; une, même assez regrettable, le bris de la rosace centrale de l'escalier à jour de la cour, qui avait été recueillie et disposée à son pied.

« Pour éviter ces inconvénients, il a été décidé qu'il serait établi deux portes à l'entrée du bâtiment principal d'habitation. Les clefs de ces deux portes seront déposées chez le garde et seront confiées à tout visiteur qui en fera la demande. Les ouvrages extérieurs du château resteraient libres comme précédemment. Cette restriction est sans doute fâcheuse, mais elle a été jugée nécessaire. Ces deux portes sont faites et elles ont absorbé le crédit accordé.

Petit-Kœnigsbourg, 200 fr.

« Le petit château de Kœnigsbourg, situé vers l'ouest du grand, forme une construction complétement distincte et séparée de la première. Il est entouré de fossés et d'escarpements formidables, ses murs extérieurs percés de baies ogivales et plein cintre restent seuls debout. Il présente des par-

ties d'un haut intérêt, mais enfoui dans une végétation qui l'envahissait et d'un accès difficile, il est resté inconnu à la plupart des visiteurs.

«Cette partie de la forêt venant d'être exploitée, il apparait maintenant aux yeux étonnés. De plus, des chemins d'exploitation ont été établis, qui rendent son accès facile et permettent de suivre tout le contour du mamelon du côté du Val de Villé.

«Restait alors à compléter ce premier travail par le déblai des masses considérables de décombres qui couvrent le pied des murs intérieurement et extérieurement. La somme de 200 francs affectée à ces travaux a été presque entièrement employée sans réaliser un grand résultat. Ces travaux sont extrêmement intéressants; nous nous proposons de solliciter pour l'année prochaine de nouveaux crédits pour les continuer.

Frankenbourg, 200 fr.

«Parmi nos châteaux, un des plus intéressants par sa structure et surtout par sa position exceptionnelle, est certainement le Frankenbourg. Après avoir passé la gorge étroite, commandée par les châteaux d'Ortenbourg et de Ramstein d'un côté, par ceux de Kintzheim et de Kœnigsbourg de l'autre, la vallée s'élargit bientôt et se divise en deux nouvelles vallées resserrées entre de hautes montagnes, se dirigeant l'une vers Sainte-Marie-aux-Mines, l'autre vers Villé. A la bifurcation de ces vallées, sur le sommet de la première montagne, s'élève le Frankenbourg comme une sentinelle avancée, pouvant communiquer au loin au moyen de signaux avec Burgheim, ancien poste romain.

«M. Coste, notre érudit collègue, qui le premier nous a révélé nos anciennes voies romaines et franques, attache une importance extrême à la position de ce château. Il ne balance pas à reculer l'origine de son établissement jusqu'à l'époque romaine. Au premier aspect l'époque romane seule ressort des formes de son architecture. Sa tour ronde, d'un travail remarquable, porte même des signes de tailleur de pierres qui feraient remonter sa date aux dernières années de l'époque romane, vers la transition ogivale. Mais ses substructions imposantes, qui peut-être pourraient nous révéler des constructions plus anciennes, sont tellement enfouies sous les décombres, qu'il est impossible de rien préciser à cet égard. Nous nous étions proposé d'entreprendre des travaux de déblai dans le cours de cette campagne: malheureusement le manque d'ouvriers intelligents et aussi différents empêchements successifs ont mis obstacle à ce désir. Ils seront certainement exécutés dans le courant de la campagne prochaine.

«*En résumé*, il a été accordé cette année par la Société, pour déblais et

Digitized by Google

consolidation des monuments historiques d'Alsace, un crédit de 2,300 fr., sur lesquels 350 fr. restent encore à employer.

« Pour ces travaux, c'est le Haut-Rhin qui a eu les honneurs de la campagne. Nous nous empressons de le proclamer avec d'autant plus de bonheur, qu'il avait mis plus de temps à se décider et que son essai a été un coup de maître. Sur ce terrain tout succès est une œuvre patriotique qui ne laisse que de douces jouissances, et n'inspire au vainqueur et au vaincu que le désir plus vif de mériter vos suffrages.

« A. RINGEISEN. »

Cet intéressant travail est couvert d'applaudissements, et les remercîments à MM. les architectes qui ont prêté leur concours, sont votés par acclamation.

La parole est donnée à M. Spach, président du comité, qui rend compte à l'assemblée, en lui demandant sa sanction, de la nomination de trois membres pour compléter le comité; ce sont : MM. Siffer, curé à Weyersheim, Saum, chef de bureau à la préfecture, et Reussner, professeur au Gymnase protestant.

Il prie également l'assemblée de remplacer les trois membres sortants du comité dont les fonctions sont expirées d'après les statuts, et qui sont : MM. le baron de Schauenburg, docteur Eissen, et lui-même, ou de leur continuer leur mandat par une nouvelle élection.

L'assemblée, par acclamation, sanctionne la nomination des trois nouveaux membres du comité, et renouvelle le mandat des trois membres sortants.

Le président prie l'assemblée d'autoriser le changement de jour et d'heure des réunions du comité. — Accordé.

M. Spach exprime à l'assemblée, en son nom et en celui de ses collègues, les sentiments qui les animent, et le prix qu'ils savent attacher à l'honneur que l'assemblée vient de leur faire en leur continuant sa confiance.

Il propose de voter des remercîments aux deux Préfets des départements alsaciens et à leurs Conseils généraux pour la protection et les généreux encouragements dont ils ne cessent d'entourer la Société, remercîments auxquels l'assemblée s'associe avec enthousiasme.

La séance est levée à quatre heures.

Séance du Comité du 4 janvier 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Eissen, Heitz, Klotz, colonel de Morlet, Saum, Siffer, Straub.

Les procès-verbaux des séances du 7 décembre et 10 décembre (assemblée générale) sont lus et adoptés.

Le secrétaire dépose : *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit;* n° 10, octobre 1863.

Der Doryphoros des Polyklet, XXIII. *Programm zum Winkelmannsfest, der archeologischen Gesellschaft zu Berlin,* von KARL FRIEDRICHS; Berlin; 1863 (transmis par M. le professeur Ed. Gerhard);

Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique; année 1863, IIIe livraison.

La question mise à l'ordre du jour de la séance est le changement de l'heure et éventuellement du jour des réunions du comité. La majorité s'étant prononcée pour le deuxième lundi de chaque mois et pour deux heures après midi, cette modification est adoptée.

Le renouvellement du bureau est remis à une prochaine réunion, vu le petit nombre des membres présents.

M. Saum, après avoir rendu compte de sa mission auprès de M. Simon, au sujet de la carte d'Alsace de Schweighæuser annotée par M. le professeur Jung, dépose un beau kelt en bronze dont M. Gustave Freyss, fondeur, fait hommage à la Société, et une médaille de Hanau du dix-septième siècle trouvée au pont Saint-Martin à Strasbourg.

Le comité vote des remercîments à M. Freyss.

M. le colonel de Morlet dépose une carte indiquant les trouvailles faites pendant les travaux de la gare de Wasselonne, et dressée par M. Kast; plus une autre carte dressée par M. Gœtz, où sont relevées les découvertes faites à Molsheim, Kirchheim, Küttolsheim, etc. M. Gœtz promet de rédiger une note à l'appui.

M. Straub explique la signification d'une croix trouvée dans l'emplacement du cimetière d'Odratzheim et qui lui a été remise par M. le colonel de Morlet. C'est, selon lui, une croix dite *croix de peste.* Pour établir la comparaison, il met sous les yeux du comité un certain nombre d'autres

Digitized by Google

croix, toutes en métal, tirées de ses collections; ce sont: une croix cabalistique, une croix espagnole dite de *Caravaca*, une croix russe, une croix patriarcale de saint Benoît, et une croix de saint Udalrich.

M. Straub promet une notice sur ces différentes croix.

M. Heitz soumet une planche gravée par Isaac Brunn, graveur strasbourgeois, représentant la cathédrale et l'horloge astronomique. Il est fortement à présumer que cette gravure est la première image qui ait été publiée de cette horloge. Le comité décide qu'il sera tiré un nombre suffisant d'exemplaires pour le Bulletin, et qu'on les accompagnera d'une notice sur ce graveur.

M. Heitz offre la planche à la Société, qui la placera dans ses collections. Le comité vote à cet effet une somme de 26 fr., prix de la planche, et des remercîments à M. Heitz.

M. Siffer lit la note suivante:

Notice sur une dalle épigraphique d'origine romaine, chargée de deux images, représentant l'une Mars, l'autre Pallas, et sur diverses autres antiquités, découvertes, en 1862, dans les forêts des deux Betschdorf.

« Au mois de mars de l'année 1862, des bûcherons, occupés dans la forêt communale d'Oberbetschdorf à extraire des souches au canton appelé *Spechtensee*, distant d'environ deux kilomètres au sud de Niederbetschdorf, ont mis à découvert, sous le cône d'un tertre tumulaire, une pierre votive de 80 centimètres de haut, sur 38 centimètres de large et 10 centimètres d'épaisseur, figurant, sur la même face, deux divinités, l'une masculine et l'autre féminine, placées côte à côte, la féminine à droite et la masculine à gauche.

« Une inscription mi-fruste et en partie illisible, gravée sur la doucine du front, donne la première place à la divinité masculine et nous apprend que c'est Mars, le dieu des batailles, caractérisé d'ailleurs par la courte tunique (le sagum militaire) dont il est revêtu; par un bouclier, qu'il soutient près du pied, de la main gauche; et par une espèce de demi-pique, qu'il lève de la main droite.

« Le tome IV du Bulletin mentionne, dans la partie des mémoires, page 96, une pierre épigraphique trouvée sur la lisière de la forêt de Niederbetschdorf vers la fin de la seconde décade du siècle courant. Cette pierre a été consacrée à Pluton « *Diti Patri* » par un Gaulois, nommé Vassorix dans l'inscription; Mars, dont le titre principal était de repeupler sans cesse le royaume des Ombres, avait donc, dans cette localité, son autel à côté de celui du dieu des morts.

« La divinité féminine se distingue par une chevelure très-touffue, formant sa coiffure; puis, comme le dieu Mars, par une demi-pique qu'elle

lève de la main, du côté gauche ; et par une ample draperie dont elle est enveloppée. Les tresses de la chevelure se rapprochent assez de celles que l'on remarque dans la coiffure moderne des jeunes filles. Selon moi, la pique est ici un attribut qui caractérise Pallas, déesse de la Victoire ; le vêtement est identique à celui de plusieurs bas-reliefs que nous connaissons de cette déesse. Enfin l'inscription, malgré son état de délabrement, me permet d'asseoir mon opinion d'une manière définitive.

MARSE : : : : : : DAE
VS.

« Analysons brièvement ces lettres. Tous les doutes sont levés en ce qui concerne Mars, seulement je fais observer que l'épitaphe donne le nominatif en place du datif, c'est un barbarisme qui se rencontre ailleurs. La lettre E, qui est très-bien exprimée, appartient à la copulative ET. Les lettres qui suivent sont tronquées et très-informes ; je les omets pour éviter une transcription fautive, espérant toutefois que l'un ou l'autre des membres de la Société, à la suite d'un examen moins fugitif que le mien, parviendra à les retrouver. ....DAE, lettres finales du nom propre de la déesse ; il y a ici, à mon sens, encore un solécisme : PALLADAE pour PALLADI. Les deux lettres VS, placées au-dessous sur l'encadrement latéral, expriment la formule « *votum solvit.* »

« Comme le culte de Mars était associé à celui de Pallas, il n'est pas étonnant qu'on ait réuni leurs noms sur une même pierre. L'inscription se rétablirait donc ainsi :

« *Marti et Palladæ votum solvit.* »

« Le comité me pardonnera ce déchiffrement hypothétique, que je suis prêt à abandonner, dès qu'une explication meilleure aura été donnée.

« Les deux figures sont hautes de 30 centimètres ; elles n'occupent que la partie supérieure de la pierre. La partie inférieure ne montre ni sculptures, ni caractères ; elle paraît avoir été réservée à dessein pour la désignation du donateur : l'autel confectionné d'avance, le tailleur de pierre gallo-romain l'aurait conservé dans l'atelier, pour l'offrir tel quel, ou le cas échéant, pour le parachever d'après les indications de la commande.

« Feu M. le professeur Jung, notre regrettable collègue, a acquis, à prix d'argent, cet intéressant monument pour le musée départemental ; sa conservation est dès lors assurée. Mais jusqu'ici, le Bulletin n'a mentionné ni sa découverte ni son acquisition.

« Cette pierre et celle consacrée au dieu des Enfers sont une nouvelle

preuve, d'après moi, que la théologie de l'Alsace était, sous les Romains, un mélange des diverses croyances de ses habitants.

« Il est à noter qu'un poignard oxydé a été enfoui sous la dalle qui nous occupe; que le tertre qui contenait ces deux objets, est situé à quelques mètres seulement d'un ancien chemin, qui se raccorde, dans la direction de Kœnigsbrück, à la grande voie romaine de Brumath à Seltz; et que ce rayon a donné lieu en même temps à la découverte de divers autres débris de l'époque romaine, tels que fragments de poterie, restes de tuiles à rebords, morceaux de ciment, vestiges de fondements qui annoncent apparemment une construction sacellaire.

« Le chemin que nous indiquons, portant vulgairement le nom de *Strœssel*, forme la ligne séparative des forêts d'Ober- et de Nieder-Betschdorf. Il est très-admissible qu'il reliait les positions romaines de ces deux localités à la grande route et à la fois au camp romain, connu sous le nom de Heidenberg, que M. le baron de Schauenburg a si savamment décrit dans une notice insérée au procès-verbal de la séance du comité du 1er juin dernier. Le tracé de ce chemin est donné comme incertain ou présumé, sur la carte romaine de M. le colonel de Morlet, son existence positive est attestée par les découvertes que nous signalons.

« L'édicule sacré du *Spechtensee* était à la distance d'environ 6 à 7 kilomètres du camp romain établi à l'extrémité orientale de la forêt de Haguenau.

« Je termine cette notice en faisant connaître que les forêts des deux Betschdorf possèdent, sur différents points, un certain nombre de tertres mortuaires dont la plupart restent inexplorés; des groupes de tumuli sont visibles, dans la forêt d'Oberbetschdorf, aux cantons appelés *Spechtensee* et *Furlenhübel;* dans celle de Niederbetschdorf, aux lieux dits *Grosshübel*, *Birckenhübel* et *Fuchszipfel*. On prétend avoir rencontré, sous quelques-uns de ces tumuli, des traces de l'occupation romaine. M. Nessel, de Haguenau, membre de notre Société, est en possession de plusieurs objets provenant des tertres fouillés; ces objets, en partie du moins, sont de l'époque où le fer était déjà en usage. On ne saurait donc, indistinctement, faire remonter toutes ces tombelles aux temps antéromains; elles appartiennent en partie à mon avis, à la population aborigène qui, subjuguée, s'était fondue dans les florissantes colonies romaines. Une fouille, attentivement reprise, ne manquerait pas d'éclairer cette question. »

M. le président annonce avoir écrit depuis le 7 décembre les lettres suivantes:

A M. Kast, agent voyer à Wasselonne; lettre de remercîments pour le plan du palais mérovingien;

A M. Barte de Sainte-Fare, conservateur des forêts; prière de permettre que l'on continue les fouilles à Mackwiller et Ratzwiller;

A M^{me} Borderieu à Schlestadt au sujet du médailler de feu M. Dorlan;

A M. Coste, pour lui annoncer que le comité accorde le patronage à sa future publication;

A M. Dureau, à Paris; annonce de l'envoi de trois livraisons de notre Bulletin;

A M. Nicklès; annonce de la lecture de son mémoire en assemblée générale;

A M. Reussner; annonce de sa nomination en remplacement de M. Jung au comité;

A M. Lindenschmidt à Mayence, pour lui annoncer sa nomination comme membre honoraire.

La séance est levée à une heure.

Séance extraordinaire du Comité du 18 janvier 1864.

Présidence de M. SPACH.

Sont présents : MM. Conrad, Heitz, Matuszinski, Morin, de Morlet, Reussner, Saum, de Schauenburg et Straub, membres du comité. M. Thomas, membre de la Société, assiste à la séance.

M. l'abbé Straub remplit les fonctions de secrétaire.

M. Morin, architecte du département, donne lecture d'un rapport fait par M. le curé Guerber sur la seconde visite à l'église de Walbourg. Une commission, composée de MM. Guerber, curé de Haguenau, Klotz, de Morlet et de Schauenburg, s'est rendue dans cette église dans le courant de novembre 1863 pour examiner l'ancienne custode dont la conservation avait été décidée par le comité dans sa séance de juillet.

M. Guerber décrit l'état de ce remarquable monument et demande qu'un nouveau crédit de 300 fr. soit ajouté au crédit de 400 fr. déjà voté. Après avoir appelé l'attention sur sept statues en bois de la fin du quinzième siècle, remarquables surtout par les vestiges d'ancienne polychromie, M. le curé annonce que le débadigeonnage du chœur sera opéré dans la prochaine campagne et insiste sur l'assainissement du côté nord de l'église, dont le dallage est aujourd'hui inférieur au sol extérieur.

M. l'abbé Straub annonce qu'il a examiné de plus près les statues de

Digitized by Google

Walbourg, aujourd'hui déposées au musée de l'Œuvre Notre-Dame, et que l'une d'elles, celle de sainte Barbe, porte le millésime 1484, un écusson surmonté d'une couronne et les mots : **m. clemens de badenwil** [1], qu'il considère comme les noms du statuaire. Il pense qu'elles sont dues au même ciseau qui a taillé plusieurs statues appartenant à l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul à Neuwiller.

M. Spach prie M. le secrétaire de donner lecture d'un rapport de M. P. Ristelhuber sur *la marche d'Aquilée*. Le comité vote l'impression du mémoire.

M. le président communique ensuite la première partie de son travail sur le pape alsacien, Léon IX.

La séance est levée à quatre heures.

Séance du Comité du 8 février 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Conrath, Eissen, Grass, Klotz, Morin, Ringeisen, baron de Schauenburg, Straub.

Le secrétaire dépose sur le bureau :

Helvetus (Ehl, près Benfeld), par Napoléon Nicklès, 1 broch. in-8° ;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1863, n° 3, 1 broch. in-8° ;

Revue des sociétés savantes des départements, novembre 1863, 1 broch. in-8° ;

Carte de la Gaule sous le proconsulat de César. — Examen des observations auxquelles elle a donné lieu, par le général Creuly. Paris, 1864, 1 broch. in-8° ;

Les Voies romaines en Gaule, par Alexandre Bertrand. Paris, 1864, 1 broch. in-8° ;

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, novembre et décembre 1863 ;

Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark, zwölftes Heft. Gratz, 1863, 1 broch. in-8° ;

Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier über die Jahre 1861 und 1862. Trier, 1864, 1 cahier in-4°.

Le président annonce avoir écrit les lettres suivantes :

A MM. Ringel et Beilstein, pour leur annoncer le rappel, en séance générale du 10 décembre dernier, des médailles qui leur avaient été décernées antérieurement;

A M. Gustave Freyss, fondeur, pour le remercier du don d'un kelt en bronze;

A M. Paul Ristelhuber; annonce de la lecture de son mémoire sur la marche de Marmoutier ou d'Aquilée, en séance du 18 janvier 1864;

A M. le curé Guerber; annonce de la lecture de son rapport sur la visite de l'église de Walbourg;

A M. de Schauenburg; prière de se charger des dessins des antiquités de Stéphansfeld;

A. MM. Greiner et Verdin; renseignements demandés au sujet des intentions de M. Verdin pour le don de quelques antiquités;

A M. le professeur Warnkœnig, à Stuttgart; remercîments pour la mention faite de notre Bulletin et de notre Société dans la *Historische Zeitschrift de Sybel.*

Le procès-verbal de la séance du 4 janvier est lu et adopté.

M. l'abbé Straub lit le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier qui est également adopté.

Le trésorier présente le budget de l'année 1864.

Le comité décide que le budget sera présenté et voté à la séance du mois de mai, alors que toutes les subventions auront été réalisées et que le chiffre de report de l'exercice précédent pourra être exactement déterminé.

Toutefois, quoique le budget ne soit pas arrêté, le trésorier est invité à recevoir les cotisations pour 1864, et autorisé à payer les dépenses courantes qui rentrent dans la nature des crédits ordinaires, en se renfermant dans leur limite.

M. le pasteur Ringel propose, comme membre de la Société, M. J. Kugler, sculpteur à Hommarting (Meurthe).

L'admission de M. Kugler est prononcée.

Le président annonce que le renouvellement du bureau est à l'ordre du jour de cette réunion.

Le comité décide que cette opération devra être mise à l'ordre de la réunion du mois de mars, et que les membres du Haut-Rhin devront être régulièrement convoqués.

M. le baron de Schauenburg lit une communication de M. le colonel de Morlet, qui fait connaître au comité que M. le pasteur Ringel vient de découvrir dans la forêt de Mackwiller, au lieu dit *Todtenberg*, un tumulus renfermant au centre une table en pierre (espèce de dolmen), entourée de

deux cercles de grosses pierres, entre lesquels se trouvaient des tombes, disposées parallèlement et orientées de l'ouest à l'est. Des tombes formées de pierres brutes, renfermaient des colliers et des bracelets en bronze qui, par leur position, indiquent l'emplacement de squelettes, dont les ossements décomposés laissaient encore quelques traces dans le sol.

Deux autres tumulus, renfermant des tombes semblables, mais sans cercles de pierre ni dolmen, se trouvaient près du premier.

Ces sépultures, placées à côté des tombes franques du *Todtenberg*, et très-près des ruines gallo-romaines de Mackwiller, offrent aux archéologues un grand intérêt.

M. de Morlet met sous les yeux du comité les lettres et les dessins de M. le pasteur Ringel, qui vient, par cette découverte, d'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance des antiquaires alsaciens.

Sur la demande de plusieurs membres, le Comité alloue une somme de 300 fr. pour la continuation des fouilles du *Todtenberg* et l'achèvement des sondages de Mackwiller. M. de Morlet fera un rapport détaillé après l'achèvement de ces travaux.

M. Merck, membre de la Société, qui assiste à la séance, annonce qu'il possède un beau chapiteau de colonne qui, selon l'opinion de M. le professeur Jung, daterait du troisième ou quatrième siècle de notre ère. Ce chapiteau est déposé dans son ancienne propriété à Brumath; les propriétaires actuels (MM. Gœtz, frères) seraient disposés à le céder à la Société.

M. le président se charge de se mettre en rapport avec MM. Gœtz, frères, pour cet objet. — A cette occasion, M. le président rappelle que M. Verdin, propriétaire à Marlenheim, se propose de faire également don à la Société de chapiteaux provenant de l'ancienne église de Saint-Étienne, à Strasbourg.

Le comité vote des remercîments à M. Verdin.

Il décide qu'à l'assemblée générale de Colmar seront proposés, comme membres honoraires, MM. de Caumont[1] et Warnkœnig.[2]

Le président communique une lettre de M. Lindenschmidt, de Mayence, qui remercie la Société de sa nomination de membre honoraire, et une lettre de M. Nicklès, de Benfeld, qui annonce la découverte d'objets d'antiquités gallo-romaines, à Kertzfeld (telles que tuiles à rebord, viriole et épingles à cheveux en bronze), le long d'un chemin vicinal qui paraît avoir été une voie vicinale romaine reliant Kertzfeld à Sermersheim. La première mention de Sermersheim, selon M. Nicklès, remonterait à l'année 776.

1. Fondateur et directeur de la société française d'archéologie.
2. Ancien professeur de jurisprudence à Tubingue, conseiller aulique à Stuttgardt.

Plusieurs voies anciennes y conduisent, et tout porte à croire qu'il y avait en cet endroit un établissement gallo-romain.

M. Nicklès a cherché en vain, jusqu'ici, à retrouver du côté de Matzenheim la place où Schweighæuser a découvert des tuyaux provenant d'un bain romain. (Ces tuyaux ont été déposés à la bibliothèque de Strasbourg.) Il serait d'autant plus intéressant de retrouver cette place, que la découverte de Schweighæuser paraît venir en confirmation de la tradition locale, qui veut que la source minérale de Holtzbad, près de Westhausen, ait été conduite jadis, à Ehl, par des tuyaux souterrains, dont on prétend avoir trouvé les fragments, il y a environ cinquante ans, aux environs dudit bain.

Le président termine la lecture de son histoire de saint Léon IX, pape alsacien. — Le comité décide l'impression de cette monographie.

La séance est levée à quatre heures.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 22 février 1864.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Sont présents : MM. Véron-Réville, vice-président; Hamberger, Gérard, Liblin, Frantz, Schlumberger-Hartmann, Huot, et Brièle, secrétaire, membres du sous-comité.

MM. Foltz, Ortlieb, Laurent Atthalin, Hartmann, Stahl, membres libres, et Ortlieb, architecte, assistent à la séance.

Le secrétaire donne lecture du rapport suivant de M. Ortlieb, architecte, relatif à la continuation, pendant cette campagne, des travaux de restauration commencés l'année dernière au château supérieur d'Éguisheim.

« Monsieur le Vice-Président, lorsque nous avons visité ensemble, le 19 août dernier, peu de jours avant leur clôture, les travaux entrepris, l'année dernière, pour la conservation du château supérieur d'Éguisheim, près Colmar, à l'effet de reconnaître ceux achevés et ceux encore restant à faire parmi ceux dont l'exécution a été arrêtée précédemment et d'un commun accord, d'après les indications de M. Ringeisen, architecte, j'ai appelé votre attention sur un de ces derniers, à savoir, un parement de mur à rétablir à l'un des angles extérieurs du bâtiment d'habitation, tout à fait à l'extrémité nord du château.

« Ce revêtement de mur, auquel cet architecte paraît attacher quelque importance, comme moyen de consolidation, allait être entrepris, lorsque je me suis aperçu, à temps encore, que la somme de 1,200 fr., formant le montant des deux crédits de 700 et de 500 fr., alloués successivement, était sur le point d'être épuisée entièrement par les ouvrages faits antérieurement aux autres parties de ce château.

« Les prix élevés outre mesure, qu'en l'absence de toute concurrence, il a fallu accorder pour ses journées au sieur Baumeister, Joseph, maçon, et à ses aides, à Hüsseren, ont amené nécessairement trop vite la cessation des travaux qui n'ont point produit le résultat auquel on était en droit de s'attendre pour ces prix.

« Dans le cas où le comité se résoudra à la continuation de ces travaux de conservation, *ce revêtement de mur devra être entrepris le premier;* d'autant plus que le sol a été arasé et nettoyé déjà pour commencer ce revêtement en moellons par assises réglées suivant l'état ancien de ce mur.

« En second lieu, il y aurait à déblayer les décombres qui s'étendent, entre la tour du nord et le bâtiment d'habitation, sur une longueur de 10 mètres, une largeur de 8 mètres, et une hauteur d'environ 4 mètres (au delà de 300 mètres cubes), en commençant par le côté *ouest*, en déversant ces décombres sur le versant de ce côté, et en rangeant contre le pied du mur de ce dernier bâtiment toutes les pierres façonnées, ainsi que celles de dimensions trop fortes pour être passées de la main à la main.

« Au moyen de ce déblai, également conseillé par M. Ringeisen, on pourrait continuer jusqu'à l'angle nord-ouest le revêtement en grosses pierres de la base du mur septentrional de la tour, tel qu'il a été conduit à partir de l'angle nord-est jusque vers le milieu de ce côté, où, comme je l'ai fait observer déjà, le noyau du mur était privé de ce revêtement par suite de l'écroulement.

« En troisième lieu, afin de rendre le château plus accessible dans ses abords immédiats, établir, à la base du rocher qui supporte la tour du sud avec une partie de son ancienne enceinte, une espèce d'escalier rustique en pierres posées à sec, et le compléter vers le haut au moyen de quelques entailles sur le rocher; débarrasser des décombres qui obstruent un arc situé dans un angle du bâtiment adjacent à la tour du milieu, et qui paraît indiquer l'existence d'une porte de cave donnant sur un escalier.

« Enfin, ne conviendrait-il pas de mettre à découvert, au moyen de quelques déblais peu profonds, et à leur rencontre, les murs, recouverts en beaucoup d'endroits de gazon, que l'on aperçoit par ci, par là, notamment devant et à l'est de la tour du milieu, afin de permettre un coup d'œil sur

l'ensemble des anciennes dispositions de cette localité et de faciliter ainsi le lever d'un plan de tout ce qui existe encore aujourd'hui sur ce point, mais qui tend à disparaître peu à peu, ainsi que j'ai pu m'en convaincre depuis cinquante ans?

« Ces diverses propositions pour la conservation et l'entretien du château supérieur d'Éguisheim, si elles sont admises en totalité par le comité que vous présidez, pourront donner lieu à une nouvelle dépense de 7 à 800 fr. au moins, même en admettant des salaires moins élevés que ceux payés l'année dernière.

« Comme les divers travaux indiqués ci-dessus exigent, pour les achever et mener à bien dans une seule campagne, une surveillance journalière et incessante, *je crois devoir vous prévenir, dès à présent*, que l'état très-variable de ma santé, ainsi que d'autres circonstances, m'empêchent d'offrir et d'engager cette fois mon concours personnel pour cette surveillance.

« Recevez, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Colmar, le 20 février 1864.

« D. Ortlieb. »

Le sous-comité décide l'envoi du rapport de M. Ortlieb au comité central et, en rendant hommage au zèle dont M. Ortlieb n'a cessé de donner des preuves, insiste auprès de lui pour qu'il veuille bien, au moins pour cette année encore, continuer des soins dont le comité se verrait privé bien à regret.

M. Véron-Réville fait part au comité d'une légère difficulté qui se présente pour les travaux de déblai projetés au château de Hoh-Landsberg. M. Manheimer, auquel on s'était d'abord adressé pour obtenir l'autorisation de faire ces déblais et de couper les arbres qui pourraient gêner l'opération, a écrit qu'il ne croyait pas pouvoir prendre sur lui seul d'accorder cette autorisation et qu'il serait bon de s'assurer de l'assentiment de M. Dreyfuss, de Ribeauvillé, copropriétaire avec M. Manheimer du Hoh-Landsberg.

Le sous-comité décide que le vice-président priera M. le Préfet de vouloir bien écrire de nouveau à M. Manheimer qui, sur sa demande, s'entendra sans doute avec M. Dreyfuss, lequel ne lui refusera certainement pas son consentement.

Le vice-président ayant écrit à M. Schlumberger-Hartmann, de Guebwiller, pour le prier de se charger, s'il lui était possible, de la photographie de la cloche de Lautenbach, destinée à être vendue, et de faire

Digitized by Google

prendre l'empreinte de l'inscription qui s'y trouvait, M. Schlumberger a poussé l'obligeance jusqu'à faire chercher à Lautenbach cette cloche qui a été déposée dans sa cour, à Guebwiller, et dont la photographie a été tirée à quatre exemplaires que M. Schlumberger dépose sur le bureau. L'empreinte de l'inscription, moulée en plomb par un procédé assez analogue à celui du clichage, est offerte par M. Schlumberger au musée de la ville de Colmar.

M. Huot se charge de la lecture et de l'interprétation de cette description.

Distribution est faite, au nom de M. le colonel de Morlet, de Strasbourg, à ceux des membres du comité qui ne l'ont pas encore reçue, de la photolithographie des tombes de Lorentzen; le sous-comité charge le secrétaire d'adresser en son nom des remercîments à M. de Morlet.

M. Véron-Réville ayant été informé, il y a quelque temps, que des fouilles et des extractions de pierres avaient été récemment pratiquées dans l'intérieur du château de Winecke qui domine le village de Katzenthal, s'est adressé à M. le Préfet pour faire cesser un état de choses qui, s'il continuait, compromettrait gravement l'existence d'un monument historique intéressant; les ordres donnés à cet égard par l'administration préfectorale font espérer que les ruines du Winecke seront désormais respectées.

Une discussion intéressante s'engage à ce propos sur les mesures les plus efficaces pour arrêter la destruction, par la main de l'homme, de nos vieux châteaux. Quelques membres font observer que, dans bien des cas, une prière, un appel à l'honneur et au patriotisme ont produit de meilleurs résultats qu'une défense, même formulée dans les termes les plus sévères. M. Schlumberger-Hartmann communique au comité le texte d'un *Avis au public* qu'il a fait mettre aux ruines du château de Winecke-Hugstein, ancienne demeure des abbés de Murbach, dans la vallée de Guebwiller; cet avis est conçu en ces termes:

« Tout citoyen est prié de respecter et de ménager ces ruines (*es wird Jedermann gebeten diese Allerthümer zu verschonen und in Ehren zu halten*). »

M. Foltz rappelle au comité qu'une somme de 15,500 fr. a été accordée l'année dernière par le Ministère de la maison de l'Empereur pour la restauration de l'anciennne église abbatiale de Murbach, classée parmi les monuments historiques de la France; il demande si ces travaux, reconnus dès lors comme très-urgents, ont déjà reçu un commencement d'exécution.

M. Frantz, chef de division à la Préfecture, entre à ce sujet dans quelques détails et donne les renseignements suivants :

Le Ministère des beaux-arts n'accorde d'allocations pour la restauration des monuments historiques classés, qu'à la condition que les communes, propriétaires de ces monuments, votent des sommes égales à ces allocations; cette condition vient d'être remplie par la commune de Murbach et les travaux de restauration de l'église vont bientôt être entrepris sous la direction de M. Bœswillwald, architecte, attaché au Ministère des beaux-arts en qualité d'inspecteur des monuments historiques. Ces travaux, dont le devis s'élève à 30,965 fr., comprennent : 1° la dépose et la reconstruction du mur sud-ouest du transept sud ; 2° le rétablissement des arcades rompues du chœur ; 3° des réparations à la première voûte du bas côté sud ; 4° la reprise à l'extérieur des murs du chœur et la reconstruction de la sacristie.

M. Laurent Atthalin entretient le sous-comité de l'intérêt archéologique que présentent certaines portions de la vieille école de la rue Saint-Jean, située vis-à-vis de l'ancienne maison des chevaliers de Saint-Jean ; il croit devoir, au moment où les projets de l'édilité colmarienne vont faire disparaître ces bâtiments, exprimer le vœu que les parties les plus intéressantes, notamment la tourelle et la porte d'entrée, en soient conservées.

Le même membre communique encore au comité un projet qui tendrait à percer le mur des Unterlinden donnant sur la place Pfeffel, et à y pratiquer des ouvertures dans l'axe des deux galeries du cloître perpendiculaires à la place; ce projet, s'il était mis à exécution, aurait pour résultat de révéler l'existence du beau cloître des Unterlinden aux étrangers qui visitent Colmar et qui souvent en repartent sans avoir vu une des choses les plus intéressantes que notre ville puisse offrir à la curiosité des touristes aussi qu'à l'étude des archéologues.

Le comité reconnaît avec M. Atthalin l'utilité qu'il y aurait à mettre à jour l'intérieur du cloître des Unterlinden aujourd'hui complétement restauré, et qui s'est récemment embelli du monument Schœngauer, une des œuvres les plus importantes de M. Auguste Bartholdi; toutefois, il se borne à consigner dans son procès-verbal les deux projets qui lui sont soumis par M. Atthalin, attendant, pour formuler son avis, que le conseil municipal en ait été saisi.

La séance est levée à trois heures et demie.

Séance extraordinaire du Comité du 22 février 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Eissen, Heitz, Klotz, colonel de Morlet, Saum, baron de Schauenburg, Siffer, Straub.

Le secrétaire dépose le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1863, n° 4.

Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Il communique ensuite une lettre de M. le docteur L. Leclerc, secrétaire de la Société d'archéologie de Constantine, qui offre d'entrer en relations avec la Société d'Alsace.

Le Comité décide que l'on fera parvenir à la Société de Constantine tout ce qu'il y a de disponible du bulletin, et que l'on continuera désormais à lui adresser régulièrement les publications de la Société.

Le président annonce avoir écrit les lettres suivantes depuis la dernière réunion :

A M. Véron-Réville; convocation pour la séance du 14 mars 1864, destinée au renouvellement du bureau;

A M. Verdin, propriétaire à Strasbourg; remercîments de son intention de donner des objets antiques à la Société;

A MM. Gœtz, marchands de bois à Brumath; demande s'ils veulent se dessaisir de quelques fragments antiques déposés dans leur propriété;

A M. Ringel, pasteur à Diemeringen; remercîments pour l'envoi d'objets antiques récemment trouvés à Mackwiller; annonce d'un vote de 300 fr. pour continuer ces fouilles;

Envoi de la dernière livraison du bulletin à M. le Ministre de l'intérieur et au Ministre secrétaire d'État;

A M. Paul Ristelhuber; accusé de réception de sa note sur le mémoire de M. Levrault;

A M. Ernest Lehr, secrétaire général du Directoire, au sujet de l'écusson de la famille Hammerer;

A M. Véron-Réville; réponse à sa lettre du 15; questions d'intérieur;

A M. Kast, agent voyer à Wasselonne; envoi de la dernière livraison de notre bulletin.

M. Klotz soumet au Comité une médaille envoyée par M. Sachs, ecclé-

siastique du grand-duché de Bade, à la mairie de Strasbourg, et donne lecture d'une notice à ce sujet.

Le Comité décide l'insertion de cette notice aux mémoires, avec reproduction et traduction de la lettre d'envoi.

Il vote des remercîments à M. Sachs.

M. Saum annonce que la succession de feu M. Massé fait don à la Société d'une dalle sculptée, de provenance inconnue, représentant un dauphin. — Remercîments.

M. Siffer donne lecture d'une notice sur une charte du quinzième siècle, relative à une affaire de dîme, et mentionnant trois localités qui n'existent plus, Ramshard, Kronenbruch et Buchhurst, du canton de Wœrth.

Le président communique au Comité la lettre suivante :

« Monsieur le Président, le Comité de la Société des monuments historiques d'Alsace vient de publier dans le Bulletin (t. II, p. 106) une intéressante note de M. le baron de Schauenburg sur une pierre armoriée trouvée dans la maison n° 10 de la rue Mercière, à Strasbourg.

« M. de Schauenburg a reconnu avec raison dans l'un des deux écussons gravés sur cette pierre celui de la famille Hammerer, et s'appuyant tant sur l'antiquité présumée de la maison dont il s'agit que sur les indications de son propriétaire actuel, il attribue et l'écusson et la construction de la maison à l'ammeister Jean Hammerer.

« Lorsque, dans le courant de l'été dernier, le *Courrier du Bas-Rhin* annonça la découverte de ce bas-relief et en donna la description sommaire, je me permis déjà de vous soumettre, par une petite note, mes doutes sur l'attribution qui en était faite à l'ammeister Hammerer. Mais comme je n'étais pas parvenu à me faire montrer la pierre, vous avez sans doute jugé, Monsieur le Président, que mon observation ne reposait pas sur un fondement assez solide, et avec toute raison, vous ne l'avez pas présentée au Comité à cette époque.

« Aujourd'hui qu'un dessin élégant me permet d'émettre mon opinion moins à la légère, je prends la liberté de renouveler mes respectueuses objections. Selon moi, la pierre ne porte pas les armoiries de *Jean* Hammerer, parce que l'écusson de droite, qui est un écusson d'alliance, n'est celui d'aucune des deux femmes successivement épousées par ce magistrat. Jean Hammerer s'était marié en premières noces avec Dorothée *Pfarrer*, sœur d'une autre notabilité strasbourgeoise, de l'ammeister Mathias Pfarrer, qui seul, dans la longue liste de ces fonctionnaires, exerça sept fois la régence. Il se maria en secondes noces avec Marguerite Wilhelm, qui, selon toutes les probabilités, descendait de l'ammeister Gœtz Wilhelm, du

Digitized by Google

milieu du quatorzième siècle. D'après une autre indication, Marguerite Wilhelm appartenait à une famille différente, qui portait : de gueules à la bande d'argent chargée de trois glands au naturel, feuillés de sinople.

« Or, les armes des Pfarrer et de l'ammeister Wilhelm, si c'est de lui qu'est issue la seconde femme de Hammerer, n'ont aucune analogie avec celles qui sont figurées sur la pierre. Pfarrer portait : d'or à la bande ondée d'azur (*alias* d'argent), parti de gueules (Hertzog, liv. VIII, p. 94). Wilhelm portait : de sable à la face d'or accompagnée de trois coquilles d'argent 2 et 1. (*Ibid.*, p. 54.)

« En réalité, l'écusson dont je parle est celui d'une autre famille illustre dans les fastes de Strasbourg, des *Obrecht*, qui portaient au seizième siècle : d'argent au rencontre de bœuf de sable et une bordure d'or (plus tard, on a supprimé la bordure). Or, *Henri* Hammerer, fils aîné de l'ammeister, qui siégea comme son père dans le magistrat sans cependant parvenir à la dignité suprême, avait pour femme une fille de Thomas Obrecht et d'Élisabeth Roth, Rosine Obrecht, sœur cadette de l'ammeister Henri Obrecht (né 1536, † 1606). Ne vous semble-t-il pas infiniment probable, Monsieur le Président, que c'est à Henri Hammerer que doit être attribuée la construction de la maison de la rue Mercière, et que, s'il existe du contraire des preuves que je ne puis discuter, ne les connaissant pas, ce sont dans tous les cas ses armes que représente le bas-relief? J'ajoute que Henri Hammerer paraît avoir été un grand amateur de bâtisses, car il résulte d'une note manuscrite du chroniqueur et généalogiste Reichard, qu'en 1566, il acheta, au coin de la *Spiessgasse*, probablement à côté de la maison Cammerzell, trois baraques qu'il fit démolir, et sur l'emplacement desquelles l'architecte Martin Schorndorfer éleva pour lui une belle et grande construction.

« Si vous pensez que ces renseignements puissent offrir quelque intérêt, je vous serais obligé de vouloir bien les communiquer au Comité dans l'une de ses prochaines séances.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mon dévouement.

« ERNEST LEHR. »

Le président lit ensuite une lettre de M. Paul Ristelhuber, qui conteste certaines étymologies et assertions contenues dans le dernier mémoire de M. L. Levrault sur la découverte de sépultures antiques à Obernai. Il pense que l'opinion de vouloir faire dériver le nom du village d'Ingmarsheim, disparu depuis la fin du treizième ou au commencement du quatorzième siècle, d'un ancien temple de Mars, est beaucoup moins soutenable que

l'étymologie qui ramènerait ce nom au mot de *Mark* ou *Marsch*, justifié, selon lui, par le voisinage du *pagus mérovingien.* Selon Schœpflin, les dénominations franques des endroits se composent généralement de deux vocables, dont le premier indique le plus ancien propriétaire, et le second la condition ou la situation du lieu. D'après cela, l'étymologie de M. Levrault, ainsi que celle qui se rapporterait au mot de *Marche*, devrait s'évanouir devant celle plus simple d'*Ingmar'-s-heim*, demeure d'*Ingmar* ou de *Hinkmar*. D'après M. Stoffel, le nom d'*Ingmar* ou *Hinkmar* se traduirait dans l'allemand moderne par *Stammberühmter* (d'origine célèbre, illustre). *Ingo* est, selon Grimm, le fils de *Mannus* et le père des *Ingævones*. A la même famille appartiennent les *Ingilhard*, *Ingilramm* (Enguerrand), et avec toute évidence, *Ingmar* ou *Hincmar*. La même remarque paraît devoir être faite, selon M. Ristelhuber, sur *Ottmarsheim*, pour laquelle on a aussi cherché des étymologies inadmissibles, et qui signifie simplement la demeure d'Ottmar.

Les monuments toujours vivants de la linguistique paraissent à M. Ristelhuber dignes d'éveiller tout l'intérêt de la Société.[1]

Le président communique une lettre de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, concernant la distribution des récompenses aux Sociétés savantes des départements, qui aura lieu le 1er et le 2 avril.

La séance est levée à quatre heures.

Séance du Comité du 14 mars 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Brielle, secrétaire du comité du Haut-Rhin, Eissen, Grass, Guerber, Heitz, Huot, membre du comité du Haut-Rhin, Klotz, Morin, Ringeisen, baron de Schauenburg, Siffer.

Le secrétaire dépose :

Bulletin de la Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, t. II, IIe série ;

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1863, IIIe trimestre ;

Revue des Sociétés savantes des départements, IIIe série, t. II ;

1. Le procès-verbal de l'une des séances suivantes contiendra la réplique de M. Levrault, et la rectification de l'erreur, que M. Ristelhuber lui impute.

Digitized by Google

Messager des sciences historiques, ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique, année 1863, 4e livraison.

Le secrétaire du comité du Haut-Rhin donne lecture du procès-verbal de la dernière séance de ce comité, qui sera inséré dans la prochaine livraison du Bulletin.

Le secrétaire du comité du Bas-Rhin donne lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février, qui est adopté.

Le président annonce avoir écrit les lettres suivantes :

A M. Sachs, doyen à Carlsruhe; remercîments de l'envoi de la médaille, trouvée en 1760, dans le maître-autel de la cathédrale de Strasbourg;

A M. Leclerc, secrétaire de la Société archéologique de Constantine; acceptation empressée de l'échange des Bulletins entre les deux Sociétés;

A M. Charles Mehl, représentant de la succession Massé; remercîments de la remise d'une pierre historiée;

A M. Paul Ristelhuber, homme de lettres; annonce de la communication faite au comité de sa lettre sur Ingmarsheim;

A M. E. Lehr, secrétaire général du Directoire; annonce que sa lettre complémentaire sur les armes de la famille Hammerer sera insérée au Bulletin;

A M. Véron-Réville; affaires d'administration intérieure;

A M. Berger-Levrault; annonce que le comité ne peut admettre la vente par livraisons, mais seulement par volume, après fixation d'un prix de nature à garantir les intérêts des membres de la Société contre les simples acheteurs du Bulletin;

A M. Morin, architecte du département; prière de prendre l'estampage d'une inscription à Pfaffenhoffen;

A M. Anatole de Barthélemy; pour le prier de nous représenter à la réunion générale des Sociétés savantes, le 2 avril prochain;

A M. de Belle-Trauttwein, bibliothécaire à Berlin; envoi de la 2e série de notre Bulletin;

A M. de Longpérier, membre de l'Institut; réponse explicative à sa lettre du 24 février (au sujet du médailler Dorlan);

A M. Schneller, président de la Société historique à Lucerne; affaires d'administration;

A M. Nicklès, à Benfeld; demande d'envoyer son mémoire sur Ehl (Helvetus);

A M. le Préfet du Haut-Rhin; accusé de réception du mandat de 500 fr., montant de l'allocation du Conseil général du Haut-Rhin pour l'exercice 1864.

Le président informe le comité du changement de résidence de M. le Préfet du Haut-Rhin, deuxième président honoraire, et se charge de lui exprimer les regrets de la Société.

Il fait part des propositions suivantes de membres à admettre:

MM. Constant Limon, avocat et propriétaire, quai des Bateliers, 18, à Strasbourg, présenté par M. Sabourin de Nantôn;

Bürel, curé de Schleithal, présenté par M. Schaffner, curé de Wissembourg;

Charles Geisen, agent voyer, rue de l'Écarlate, 5, à Strasbourg, présenté par M. P. Ristelhuber;

Hildenbrand, conseiller à la Cour impériale de Colmar, présenté par M. Hamberger;

Wendling, juge au tribunal civil de Colmar, présenté par le même;

Méline, *id.* *id.*

Ces diverses personnes sont proclamées membres de la Société.

M. le président lit une lettre de M. de Longpérier, qui réclame contre une erreur commise par M. Boyer, à la dernière assemblée générale de Colmar; il annonce avoir donné des explications à M. de Longpérier.

Il communique une lettre de M. Schneller, président de la Société historique de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden et Zug, qui demande à être reçu membre honoraire de la Société. Le président ajoute que ce savant a publié un grand nombre de mémoires d'une grande valeur et un partie relatives à l'Alsace. Cette proposition, par décision du comité, sera soumise à l'assemblée générale de Colmar.

M. le docteur Wieger annonce au président qu'il met à la disposition de la Société un certain nombre d'objets d'antiquités trouvés à Krautweiler.

M. Saum écrit au sujet de la carte de Schweighæuser, annotée par M. Jung, que, pour le moment, M. Simon n'est pas encore en mesure de produire les deux planches demandées.

L'ordre du jour appelle le renouvellement réglementaire du bureau, c'est-à-dire du vice-président, du secrétaire, de l'archiviste et du trésorier.

Le comité décide qu'il votera par un seul bulletin d'ensemble pour les quatre fonctionnaires. Le président et le secrétaire procèdent au dépouillement du scrutin.

Treize votants. — M. le grand-vicaire Schirr (absent) obtient treize voix pour les fonctions de vice-président.

M. le docteur Eissen, douze voix pour les fonctions de secrétaire.

M. Heitz, dix voix pour celles d'archiviste.

M. Klotz, douze voix pour celles de trésorier.

En conséquence, sont proclamés pour l'année 1864-1865 : vice-président, M. Schirr; secrétaire, M. Eissen; archiviste, M. Heitz; trésorier, M. Klotz.

M. le baron de Schauenburg propose de mettre désormais à la disposition de MM. les collaborateurs du Bulletin, un tirage à part de leurs travaux, à un certain nombre d'exemplaires, à l'instar de ce qui se fait à la Société littéraire.

M. Huot propose de donner cinquante exemplaires, ce qui est appuyé par M. Bœrsch et par le secrétaire. M. Bœrsch espère que M. le président voudra bien se charger de prendre des arrangements avec l'imprimerie du Bulletin pour le prix de la feuille et de la demi-feuille, et d'en rendre compte au comité à sa prochaine réunion.

M. le baron de Schauenburg lit le mémoire suivant sur les antiquités de Stéphansfeld :

« Il y a bien longtemps déjà qu'une commission, choisie dans le sein du comité, et de laquelle j'ai eu l'honneur de faire partie avec MM. Jung, de Morlet, de Ring et Morin, s'est rendue à l'asile départemental de Stéphansfeld, pour examiner des antiquités découvertes dans l'enceinte même de l'asile, recueillies et conservées par les soins éclairés d'un homme de cœur et de grand mérite, M. David Richard, qui en était alors le directeur, et qui a été trop tôt enlevé au bien immense qu'il y faisait.

« A notre savant et profondément regretté collègue, M. Jung, revenaient de droit et la présidence de la commission et la tâche de faire, avec la haute autorité scientifique qui n'appartenait qu'à lui, l'appréciation judicieuse et certaine de l'origine, de l'âge, de la destination et de l'importance archéologique des objets et de vous en rendre compte.

« Malheureusement les travaux sans nombre que son immense savoir, sa vaste érudition et ses utiles fonctions accumulaient incessamment sur lui n'ont pas permis qu'il pût leur dérober le court loisir qui lui aurait suffi pour donner une forme attrayante et instructive à ses notes sur les antiquités de Stéphansfeld.

« Notre excellent et cher président, à qui je ne sais rien refuser, a voulu que le moins capable des membres de la commission se chargeât d'un travail évidemment au-dessus de ses forces, n'ayant pas même pour guide les notes prises par M. Jung.

« C'est vous dire assez, Messieurs, que vous allez sentir une fois de plus tout ce que vous avez perdu dans notre savant et excellent collègue; c'est

vous dire aussi que je compte beaucoup sur la bienveillante indulgence à laquelle me donne droit un évident sacrifice d'amour-propre.

« Tous les objets formant la précieuse et riche collection dont j'ai à vous entretenir ont été découverts pendant les quinze dernières années, à la faveur des démolitions et reconstructions successives qui ont fait de notre asile départemental ce qu'il est aujourd'hui, un établissement modèle, un monument aussi remarquable par sa grandeur et son élégance que par l'utilité de sa destination et la manière dont il y est approprié.

« Il serait superflu de vous rappeler ce qu'a été Stéphansfeld depuis 1220, époque de sa fondation par les comtes de Werde, landgraves d'Alsace, et trop scabreux pour moi de m'aventurer comme aurait pu le faire sans péril notre savant et regretté collègue, à la recherche de ce qu'il a pu être à des époques plus reculées.

« Obligé de prendre un moment sa place, sans pouvoir la remplir, je dois me borner prudemment à consigner ici la remarque d'un fait dont la signification ouvre un vaste champ aux suppositions, à savoir que la presque totalité des objets et fragments antiques découverts à Stéphansfeld, au nombre de plus de 200, remontent à l'époque de l'occupation romaine et ont été trouvés, à peu d'exceptions près, dans un espace de très-peu d'étendue, situé au sud-est de l'abside de la chapelle, c'est-à-dire au centre même de l'établissement.

« Là, en effet, les objets de toute nature étaient, pour ainsi dire, accumulés, comme pour témoigner qu'un ancien établissement d'une certaine importance occupait avant la fondation des comtes de Werd la place de l'asile actuel, et était alors, comme aujourd'hui, mais avec une destination différente, une dépendance de Brumath (Brocomagus), ville romaine.

« Voici à l'appui de cette remarque la nomenclature des objets formant la collection:

« Époque romaine:

« Deux cercueils en pierre des Vosges, creusés à angles droits, avec couvercles à pans inclinés, dont l'un entier et l'autre brisé en trois fragments;

« Un vasque en pierre des Vosges, à pans verticaux, dont l'un est sculpté d'un masque en relief, reproduit sur l'une des planches;

« Trois fragments de miroir en métal trouvés dans un vase en terre rouge, orné d'une grecque et d'une élégante guirlande, représenté sur la planche;

« Un petit vase en bronze;

« Une cuillère à broche en bronze;

« Neuf fragments d'anneaux en bronze;

« Une monnaie en bronze à l'effigie de Magnence;

« Un anneau en fer;

« Trente et un fragments d'objets en fer;

« Dix débris d'ossements, recueillis dans les cercueils, seuls restes des squelettes qu'ils contenaient et qui sont tombés en poussière au contact de l'air;

« Trois lacrimatoires en verre;

« Trois vases en verre;

« Dix fragments de vases en verre;

« Trente-trois vases en poterie : argile, grès, terre jaune, rouge, noire, dont sept de grande dimension, entiers ou presque entiers;

« Cinquante-neuf fragments de poterie, dont quelques-uns ornés d'élégants modelages.

« Époques postérieures :

« Cinq clés en fer;

« Deux éperons;

« Un fer à cheval;

« Deux parties d'une agrafe, représentant deux pigeons et qu'on peut supposer avoir appartenu au costume de chœur des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin, possesseurs de l'hôpital du Saint-Esprit, qui a remplacé à Stéphansfeld l'hospice fondé par les landgraves d'Alsace;

« Enfin, une dalle armoriée, portant l'inscription : « *Anniversarium fundavit hoc loco validus Ludovicus Zorn zum Kiel, armiger, et Agatha de Hochfelden, uxor ejus legitima, pro se et parentibus suis, anno Christi.* »

« La date manque; mais Herzog, donnant au décès d'Agathe de Hochfelden la date précise du 24 avril 1539, fixe approximativement ainsi celles de la fondation et de la pose de la dalle retrouvée parmi les débris de l'ancienne nef et replacée dans la chapelle actuelle.

« Une description raisonnée de tous ces objets, qui serait devenue sous la plume de M. Jung une savante et précieuse leçon d'histoire et d'archéologie, courrait trop grand risque de devenir fastidieuse sous la mienne, sans vous rien apprendre que vous ne sachiez mieux que moi; j'espère que vous me saurez gré de vous en avoir fait grâce, en ayant recours à un moyen moins hors de ma portée de vous faire connaître les objets les plus intéressants de la collection, ceux auxquels j'ai cru devoir donner la préférence, parce qu'ils n'ont pas, comme le surplus, dans les musées publics et particuliers, de nombreux similaires, déjà décrits et reproduits.

« L'asile possède d'ailleurs un portefeuille contenant des dessins coloriés de tous les objets formant sa collection, dessins exécutés avec le soin le

plus minutieux et presque tous à la mesure même des objets, par un pensionnaire de l'établissement, sous la direction de feu M. Richard, circonstance qui m'a déterminé à restreindre le nombre des dessins, également fidèles, mais réduits à la mesure du format de notre Bulletin, que j'ai l'honneur d'offrir au comité.

« Ayant fait ces dessins sur pierre, il n'en coûtera à notre budget que les frais de tirage et de papier, si le comité les juge dignes de paraître dans le Bulletin. »

Le comité vote l'impression de ce mémoire avec la reproduction des planches.

M. Huot rend compte des découvertes faites dans le Haut-Rhin. C'est un four trouvé près d'Altkirch, renfermant des moules à poterie. Il soumet au comité la photographie d'une cloche de Lautenbach, qui a dû être refondue; reproduction que le comité avait demandée dans une de ses précédentes séances.

La séance est levée à quatre heures.

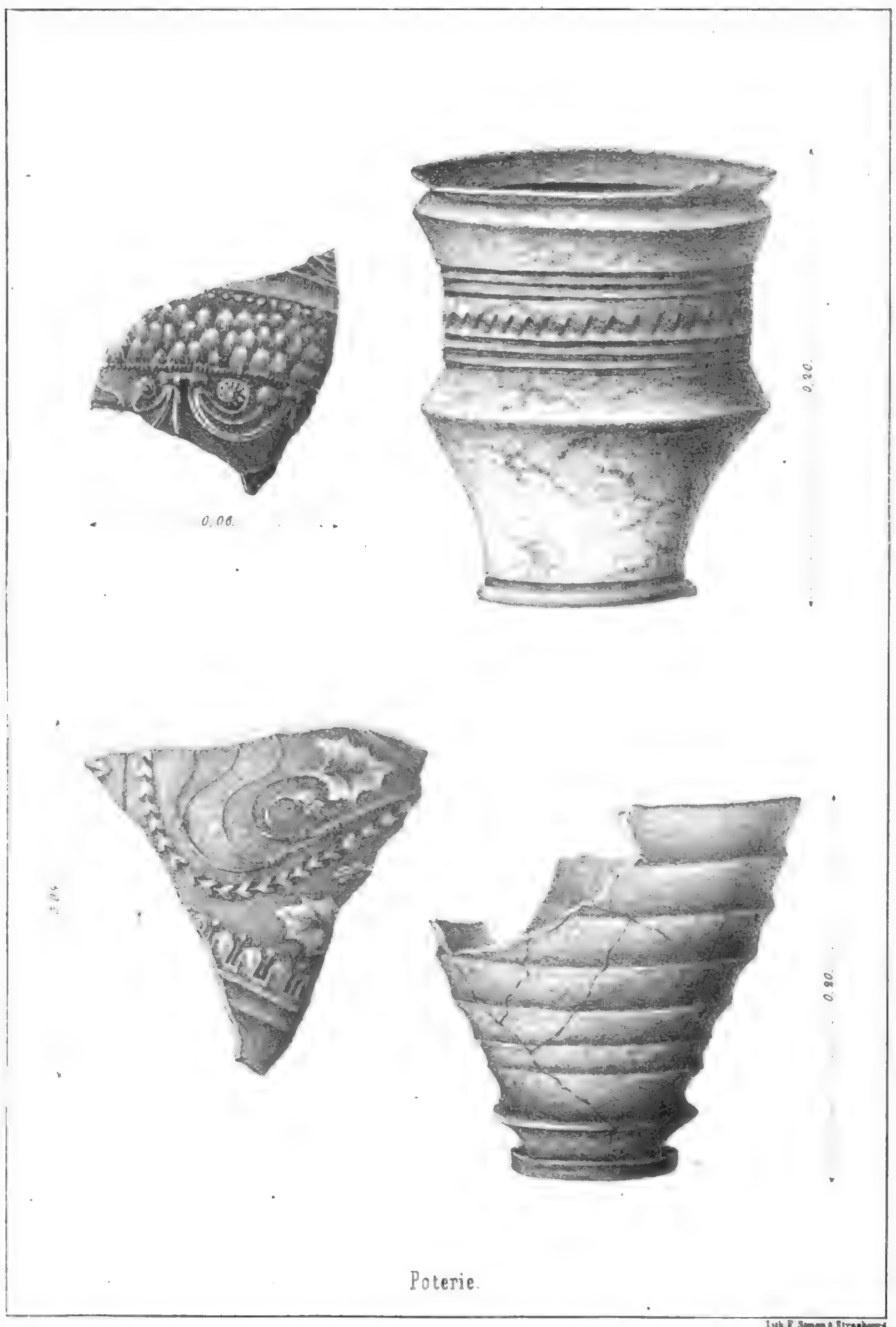

Poterie.

Lith. E. Simon à Strasbourg

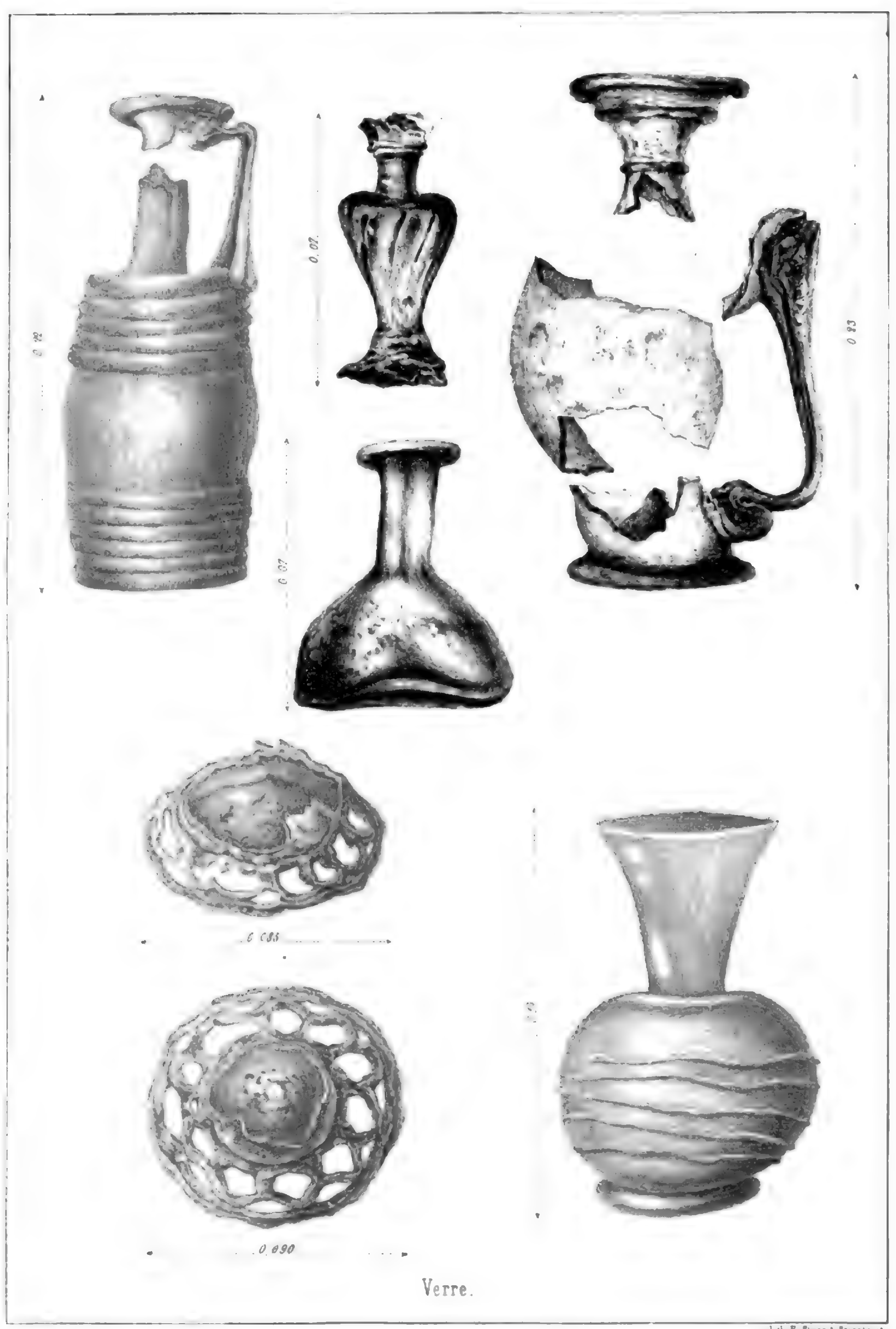

Verre.

Lith. E. Simon à Strasbourg

Poterie

0,145

Pierre sculptée

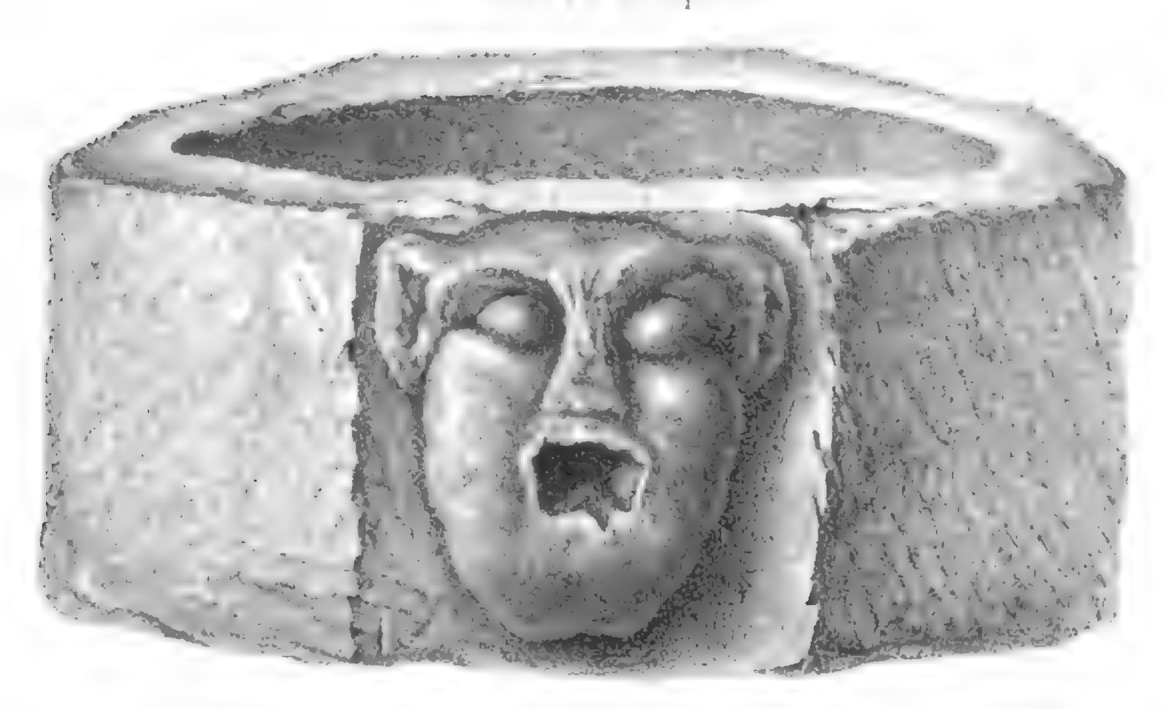

0,375

Lith F. Simon à Strasbourg

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Séance du Comité du 5 janvier 1863	1
Séance du Comité du 2 février 1863	3
Séance du Comité du 2 mars 1863	7
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin, tenue le 26 janvier 1863	7
Séance du Comité du 9 mars 1863	13
Séance extraordinaire du Comité du 16 mars 1863	15
Séance du Comité du 13 avril 1863	16
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin, tenue le 16 mars 1863	17
Séance extraordinaire du Comité du 20 avril 1863	21
Séance du Comité du 4 mai 1863	22
Assemblée générale tenue à Colmar, le 7 mai 1863	31
Séance extraordinaire du Comité du 18 mai 1863	39
Séance du Comité du 1er juin 1863	42
Séance extraordinaire du Comité du 15 juin 1863, avec 1 gravure	46
Séance du Comité du 6 juillet 1863, avec 1 planche chromo-lithographiée	49
Composition du Comité d'administration (fin novembre 1863)	55
Liste des membres par départements, arrondissements et cantons	56
Sociétés savantes avec lesquelles la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace se trouve en rapport	71
Séance du Comité du 3 août 1863	74
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin, tenue le 31 juillet 1863	75
Séance extraordinaire du Comité du 10 août 1863	78
Séance du Comité du 5 octobre 1863	80
Séance du Comité du 2 novembre 1863	88
Séance du Comité du 7 décembre 1863	100
Assemblée générale du 10 décembre 1863	103
Exposé des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1862	113
Séance du Comité du 4 janvier 1864	126
Séance extraordinaire du Comité du 18 janvier 1864	130
Séance du Comité du 8 février 1864	131
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin, tenue le 22 février 1864	134
Séance extraordinaire du Comité du 22 février 1864	139
Séance du Comité du 14 mars 1864	142

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

II^{e} SÉRIE — DEUXIÈME VOLUME

(1863 - 1864)

DEUXIÈME PARTIE — MÉMOIRES.

AVEC GRAVURES ET PLANCHES

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS
RUE DES SAINTS-PÈRES, 8

STRASBOURG
RUE DES JUIFS, 26

1864

NOTICE

SUR QUELQUES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

EFFECTUÉES DANS LES CANTONS

DE SAAR-UNION ET DE DRULINGEN (ARRONDISSEMENT DE SAVERNE).

La partie de l'arrondissement de Saverne, désignée sous le nom de Lorraine allemande[1], qui s'étend sur le versant occidental des Vosges, jusqu'à la Sarre, mérite une attention toute spéciale de la part des archéologues. Les fouilles qui y ont été exécutées par la Société des monuments historiques d'Alsace, sous l'habile direction de M. le pasteur Ringel[2], ont fait apparaître, sur une surface d'environ six lieues carrées, une quantité considérable de ruines et de monuments dont la carte ci-jointe donne l'indication, et que je classerai dans trois catégories.

§ 1er. — *Enceintes fortifiées.*

Die Burg, dans la forêt de Ratzwiller;
Grosse Schantz, forêt dite Scheidtwald; *Heidenschantz*, forêt d'Œrmingen.

§ 2. — *Villa, thermes, tuileries et voies anciennes.*

Mackwiller, thermes, aqueduc, etc.;
Heidenhübel (forêt de Saar-Union), ruines d'un établissement métallurgique, hypocaustes;
Gorgelbach (commune de Dehlingen), ruines, hypocaustes;
Lutterbacherhof (commune d'Œrmingen), ruines, marbres;
Heidenmauer (commune de Saar-Union), ruines, marbres;
Domfessel, villa, marbres, tuiles romaines;
Buscherhof (commune de Saar-Union), tuilerie, hypocaustes, fours.

1. Ce territoire, qui comprend les cantons de Saar-Union et de Drulingen, n'a jamais fait partie de l'Alsace. Possédé, à part quelques enclaves, jusqu'en 1793 par deux branches distinctes de la maison de Nassau, il fut réuni à la république française par décret de la Convention nationale, en date du 14 février 1793, à l'exception de la ville de Vieux-Saarwerden, qui appartenait déjà à la France comme dépendance du duché de Lorraine.

2. C'est à M. Ringel, pasteur de Diemeringen, que sont dues toutes les découvertes dont il est fait mention dans cette notice.

§ 3. — *Sépultures.*

Cimetière de Lorentzen, canton *Rehs*; cimetière de Diemeringen; canton *Lechberg*; tombes de Ratzwiller; tombes de Todtenberg.

Je vais exposer rapidement l'état d'avancement des recherches effectuées dans les deux premières catégories, puis je parlerai en détail des sépultures qui forment l'objet spécial de cette notice.

1[re] CATÉGORIE. — *Enceintes fortifiées.*

Les recherches que j'ai faites sur les enceintes fortifiées, se sont bornées jusqu'à présent au *Burg* de Ratzwiller, où des objets appartenant à l'âge de pierre ont été trouvés; de nouvelles fouilles seront nécessaires pour reconnaître l'origine de ce *Burg* et de la *Gross Schantz*, qui tirent l'un et l'autre un grand intérêt de la proximité de deux monuments druidiques, le *Breitenstein* et le *Spitzstein.*[1]

2[e] CATÉGORIE. — *Villa, thermes, etc.*

Tous les monuments de cette catégorie sont de l'époque gallo-romaine. Le plus important est celui des termes de Mackwiller, découvert en 1859 par M. le pasteur Ringel, et dont on continue encore les fouilles.

Des notices spéciales, insérées au *Bulletin* de la Société, ont donné d'intéressants détails sur la plupart de ces constructions, dont les monographies complètes seront sans doute rédigées plus tard. Dès à présent, les beaux plans en relief exécutés par M. le pasteur Ringel, font connaître l'importance de ces ruines qui sont groupées le long de deux voies romaines, dont un tronçon est encore intact entre Mackwiller et Domfessel.

3[e] CATÉGORIE. — *Sépultures.*

Cimetières de Lorentzen et de Diemeringen. Tombes de Ratzwiller.

Lorsque, après avoir visité les ruines de Mackwiller, on se dirige vers Domfessel en suivant la voie romaine, on remarque, sur la droite, deux monticules qui recèlent de nombreuses sépultures. L'un, le plus rapproché de Mackwiller, fait partie du territoire de Diemeringen, il s'appelle le *Lechberg;* l'autre appartient à la banlieue de Lorentzen, canton *Rehs.* Sur tous les deux, la charrue a souvent amené à la surface des ossements

1. Ces monuments, situés sur les confins de l'Alsace et de la Lorraine, sont désignés par Schweighæuser (Antiquités d'Alsace) comme faisant partie des nombreuses pierres levées que Specklin annonce avoir existé de son temps (XVI[e] siècle) sur la crête des Vosges, et qui, d'après ce savant ingénieur, devaient marquer les limites des Triboques et des Médiomatriciens.

humains, des sabres en fer, des débris de fibules en bronze, et des boucles en fer richement incrustées d'argent, accompagnées de grains d'ambre et de fragments de poterie grossière.

Le mamelon *Rehs* de Lorentzen ayant été en partie décapé en 1861, par suite de travaux exécutés par la commune, on y a découvert un cimetière complet, dont nous devons la connaissance à M. le pasteur Ringel qui, avec un zèle infatigable, en a relevé tous les détails.

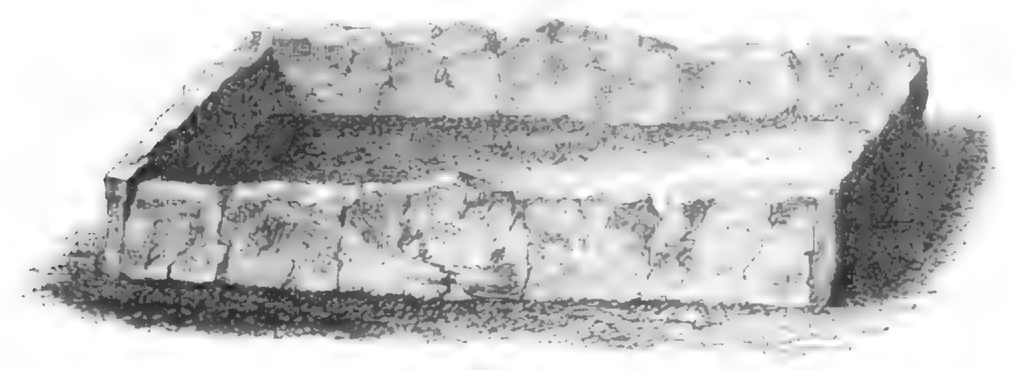

Fig. *a*.
(1/20 de la grandeur réelle.)

Les tombes, fig. *a*, toutes orientées vers l'est, sont de forme rectangulaire; leurs parois en dalles de grès grossièrement taillées, ou en pierres calcaires posées de champ; quelquefois ces dernières, placées à plat, formaient une véritable muraille. Souvent, une même tombe renfermait plusieurs squelettes; on a vu une seule fois deux corps superposés, un jeune homme au-dessus d'un vieillard.

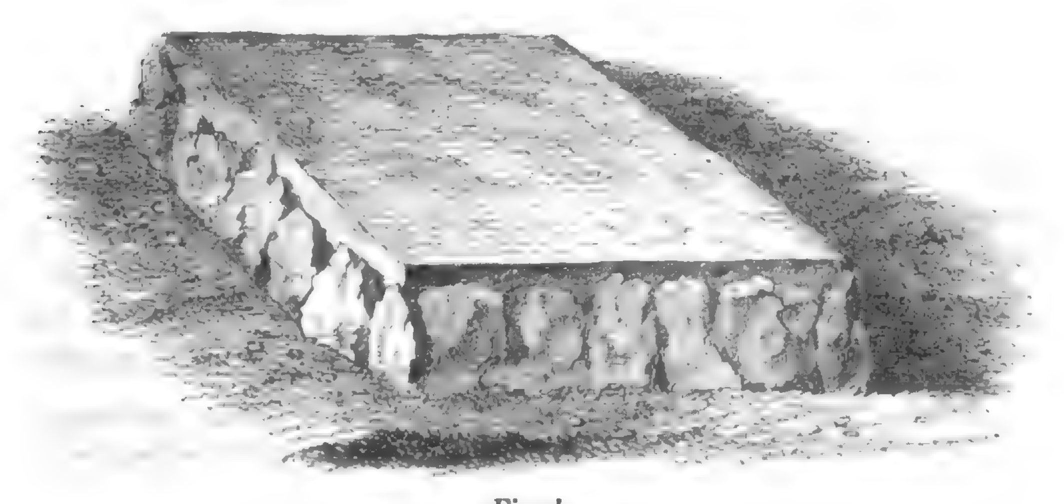

Fig. *b*.
(1/20 de la grandeur réelle.)

Les pierres qui recouvraient ces tombes étaient brisées, à l'exception d'une seule, fig. *b*. C'est une dalle en grès appuyée sur des moellons calcaires posés de champ.

Au milieu du champ funèbre, on a découvert, à 80 centimètres au-dessous du sol, un caveau voûté, entièrement clos, dont l'intérieur était rempli

Fig. *c*.
(1/20 de la grandeur réelle.)

de chaux vive, fig. *c*. Sa longueur était de 5 mètres sur 2 mètres de largeur, et $1^{m},80$ de hauteur sous clef, un pavé en dalles calcaires soigneusement taillées et incliné vers l'ouest couvrait le sol. La voûte était construite en pierres calcaires, avec mortier de chaux et sable de la Sarre.

On n'a trouvé à l'entour, ni cendres, ni trace de combustible.

Les sabres, boucles et fibules trouvés dans quelques-unes de ces tombes étaient entièrement semblables aux objets de même nature que l'on rencontre invariablement dans les sépultures germaines, frankes et burgondes, je n'en reproduirai pas les dessins, et je me bornerai à signaler une bague en argent et une fibule ornée d'une mosaïque en verre filigrane qui sont représentées sur la planche ci-jointe, avec une remarquable exactitude.[1]

La bague[2] porte sur le chaton une inscription en caractères de l'époque

1. Cette planche sort des presses de notre habile imprimeur M. Silbermann.

2. Le musée de Bonn possède une bague à peu près semblable qui provient d'une tombe franke des bords du Rhin.

Digitized by Google

mérovingienne, dont l'interprétation paraît difficile; des archéologues distingués ont lu CHLODOVEVS(?).

La fibule est un produit de l'art antique, dont les Égyptiens furent les inventeurs et les Phéniciens les propagateurs [1]; cette mosaïque, d'une épaisseur d'un demi-millimètre à peine, est formée par des fils de verre colorés, réunis en faisceau, étirés et soumis au feu, de manière à former une masse vitreuse, dont la section a produit un dessin admirable de finesse et de régularité [2]. Des lignes rouges parallèles, espacées de 2 millimètres, partagent la surface en une série régulière de petits carrés bleus, dans lesquels paraissent des points blancs; le tout formé par des cubes de verre dont les plus petits n'ont que $^3/_{10}$ de millimètre de côté, et les plus grands $^5/_{10}$ de millimètre. On aperçoit dans la partie de la mosaïque qui est ébréchée, l'empreinte colorée de ces cubes sur le bronze.

Ce bijou, trouvé dans une tombe d'enfant, vient-il de Rome ou de Byzance [3]? ou bien les Gaulois qui ont parcouru en vainqueurs la Grèce, l'Asie Mineure et l'Égypte, l'ont-ils rapporté de leurs excursions?

Quelle que soit son origine, la présence de cette belle mosaïque dans les tombes de Lorentzen est un fait remarquable; et la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace doit s'estimer heureuse de posséder un de ces rares bijoux que les musées d'antiquité de Naples offrent à l'admiration des archéologues et que Venise et Florence ont imparfaitement imités.

Fig. *d*.
Grandeur d'exécution.

Un seul signe de l'ère chrétienne a été découvert, c'est une petite croix en plomb, de forme grecque, trouvée dans le sol près d'une tombe.

Aucune médaille, aucune monnaie n'a été recueillie.

Tels sont les résultats des fouilles du cimetière de Lorentzen, où se montre une suite remarquable de monuments, depuis l'art antique représenté par la belle fibule mosaïque, jusqu'à la bague mérovingienne de *Chlodoveus* et la modeste croix de plomb qui annonce le christianisme. C'est dans ce cimetière que j'ai trouvé

1. De la Borde, Notice sur les émaux et bijoux du Louvre, p. 22.

2. Otto Müller. — *Handbuch der Archeologie der Kunst*, p. 436 et 437. « *Mosaïques: « zusammengeschmolzene Glasfäden, welche im Durchschnitt immer dasselbe höchst zarte « und glänzende Bild geben.* »

3. Byzance devint après la chute de l'empire d'Occident un centre de fabrication d'orfèvrerie, dont les produits se répandirent dans toute l'Europe.

Digitized by Google

la tombe complétement rectangulaire, dont la date remonte sans doute très-loin; tandis qu'à Ratzwiller et au *Todtenberg*, fig. *e*, se présentent les caractères d'une époque plus récente, tels que le rétrécissement de largeur aux pieds, et la cavité destinée à recevoir la tête du mort.

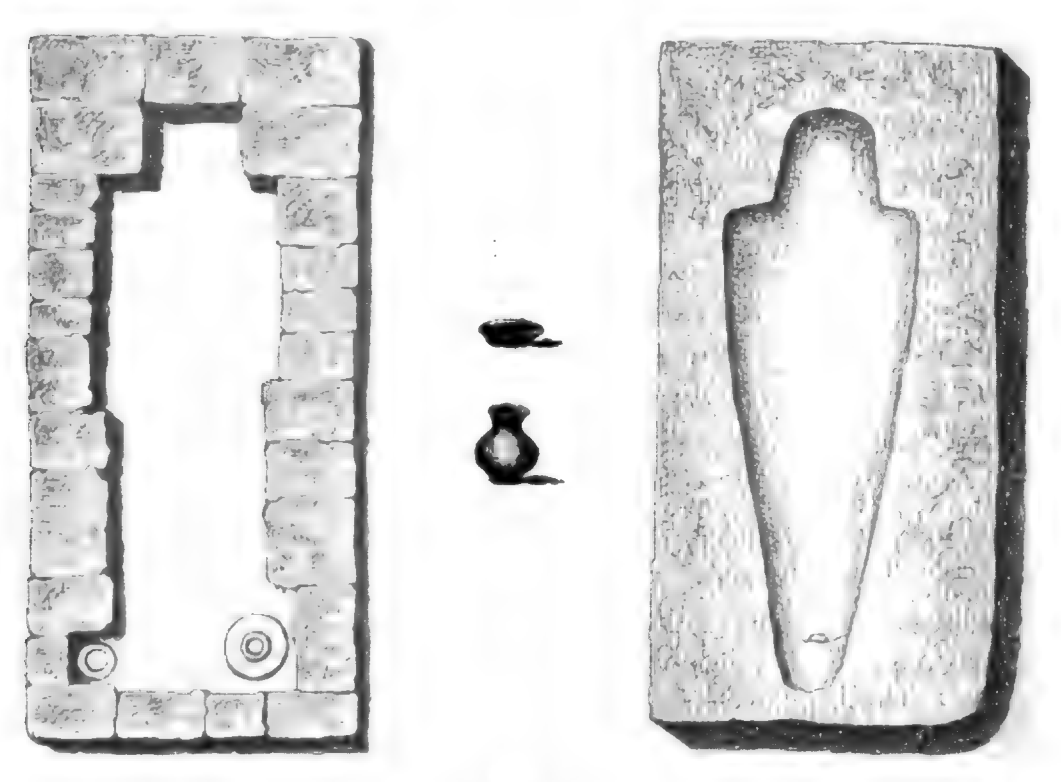

Fig. *e*.
(1/20 de la grandeur réelle.)

Dans cette série funèbre, ne paraît pas la sépulture par incinération[1], que j'ai cherchée en vain sur le sol de cette partie de la Lorraine allemande où les monuments de l'époque gallo-romaine sont si nombreux.

Colonel DE MORLET.

1. Une seule pierre pouvant avoir cette destination a été trouvée, dit-on, il y a près de deux siècles, près de Domfessel : c'est un bloc calcaire à peu près cubique de 0m,50 de côté dans lequel est creusée une cavité qui a pu recevoir des ossements et des cendres. — Cette pierre est déposée au musée de Saverne.

DÉCOUVERTE

DE SÉPULTURES ANTIQUES A OBERNAI.

En 1847 le rédacteur de ces lignes soumit à M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, un mémoire, qui fut communiqué, je crois, au Comité historique des arts et monuments et qui signalait sur le territoire d'Obernai des vestiges d'une colonisation bien antérieure aux souvenirs traditionnels et aux documents historiques dont l'accord permet d'assigner à l'*Ehnhemium* du testament de sainte Odile et de l'annaliste d'Ebersheim une origine au moins contemporaine de l'époque mérovingienne.

Ce mémoire, après avoir cité les monuments des âges divers de l'antiquité, épars dans les environs d'Obernai, tels que le mur païen de Hohenbourg, les agencements de rochers du *Homburgerberg*, les dolmens plus ou moins authentiques de la *Bloss*, l'enceinte du *Kœpfel*, les fossés et les amas de pierres sèches du *Heidenkopf* et du *Purpurkopf*, enfin les nombreux *tumuli* (hypothétiques, puisqu'ils n'ont pas été fouillés), dont les tertres boisés s'échelonnent sur divers points de la forêt d'Obernai, ainsi que des forêts contiguës de Landsperg, de Barr, de Strasbourg, de Rathsamhausen, de Bœrsch, de Rosheim, de Bischoffsheim, relatait la découverte récente d'un kelt de pierre, d'un anneau de bronze, d'un fragment de collier en oves d'argile cuite et de quelques débris d'un vase de même matière, déterrés dans une vigne très à proximité d'Obernai, au canton dit *Hauel*, à côté d'ossements dont la disposition indiquait plutôt un squelette accroupi qu'un squelette étendu sur le dos.

Depuis l'envoi du mémoire précité, d'autres découvertes du même intérêt archéologique ont encore eu lieu, toujours dues, comme la première, au hasard. C'est ainsi que tout près de ce canton vignoble *Hauel*, dans la vigne dite *Spitelskirche*, on trouva à deux reprises différentes des squelettes ayant à leurs pieds des débris de poterie gallo-romaine, et l'un d'eux, ayant de plus à sa droite quelques grains d'argile, recouverts d'un émail bleu et un morceau de fer très-oxydé, dont la forme longue, sans pointe, pouvait rappeler l'épée gauloise. Ce morceau de fer et la position du squelette, la tête au nord, les pieds au sud, semblait révéler une phase de l'antiquité, différente de celle indiquée par la première découverte, l'âge de fer au lieu de l'âge de pierre ou de bronze.

La situation du lieu de ces trois sépultures, à l'est et presque à côté du chemin d'Obernai à Bischoffsheim, mérite d'être remarquée. Le mémoire de 1847 désignait ce chemin, près duquel on a trouvé à différentes époques des débris de briques minces, striées et de ciment très-dur, comme pouvant devoir son origine à l'une de ces voies hypothétiques qui devaient sillonner le pied des Vosges, parallèlement à la grande voie de Milan à Mayence, voies vicinales, militaires ou particulières, dont les recherches savantes de nos collègues, MM. Coste et de Morlet, ont démontré dans ces dernières années l'existence.

Ce chemin d'Obernai à Bischoffsheim pouvait avoir sa raison d'être même avant l'ère gallo-romaine, car il longe le pied de la colline à laquelle s'adossent les deux communes et s'adossèrent peut-être des habitations antiques, soit médiomatriciennes, soit triboques. Il aboutit aussi au lieu appelé *Ingmarsheim*, qui fut un très-ancien village, que ses habitants abandonnèrent au commencement du quatorzième siècle, suivant Schœpflin, ou peu après l'année 1298, pour venir se fixer derrière les murs d'Obernai. Sans partager l'opinion de quelques personnes qui veulent faire dériver ce nom d'*Ingmarsheim* d'un ancien temple de Mars et tout en avouant notre préférence pour l'étymologie des mots *Mark*, *Marsch*, étymologie que justifierait peut-être le voisinage du *pagus* mérovingien de *Bishovisheim*, cité dans la donation de Dagobert II à l'église de Strasbourg, il y a lieu de croire que, soit à Ingmarsheim, soit sur l'emplacement actuel d'Obernai, il exista à une époque de l'histoire encore indéterminée un rassemblement d'hommes assez considérable pour servir d'explication à la rencontre de ces tombes antiques.

C'est à environ 500 mètres des vignes où furent trouvées ces dernières, dans le canton rural appelé *Grünling*, tout à fait en plaine, au bord de la route actuelle d'Obernai à Strasbourg et à près de trois kilomètres d'Ingmarsheim, que des ouvriers occupés à creuser les fondations d'une maison sur un terrain jusqu'alors en nature de vignes, mirent, il y a quelques jours, à découvert une grande quantité d'ossements appartenant à des squelettes qui paraissaient avoir été fort symétriquement alignés et couchés la tête à l'est et même un peu nord-est. Des poteries et des vases de verre, dont un à émail bleu, étaient aux pieds de quelques-uns de ces squelettes, pas de tous, comme pour servir à désigner ceux qui provenaient de défunts plus élevés en rang que leurs voisins.

Il y avait là des vases de terre cuite plus ou moins rougeâtre de formes très-variées, *préféricules*, *patères*, *lanx*, *patinæ* et *patellæ*, sans autres empreintes que quelques stries très-peu apparentes, la plupart brisés,

Digitized by Google

Digitized by Googl

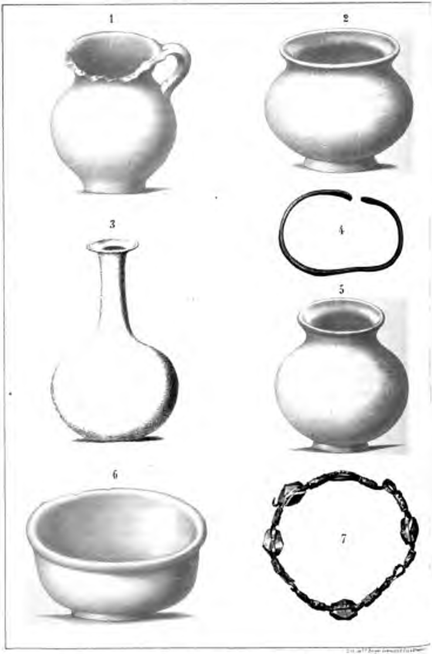

VASES, VIRIOLE ET ANNILLE TROUVÉS A OBERNAI EN FÉVRIER 1863.

Digitized by Google

quelques-uns encore entiers ou à peu près. Un petit vase sans anse, large à son ouverture, rappelait cette sorte de préféricules dont Millin cite la description par Festus et qui servaient dans les sacrifices à *Ops Consiva.*

Les vases de verre étaient nombreux, entre autres une patère sans manche et une petite fiole parfaitement conservées; des fragments d'autres fioles, beaucoup plus grandes, étaient encore enduits à l'intérieur d'une matière graisseuse et appartenaient évidemment au genre de ces vases improprement appelés *lacrymatoires*, qui servaient aux huiles et aux onguents funéraires.

Près d'ossements relativement plus petits que les autres et qu'on pouvait supposer être ceux d'une femme ou d'un adolescent, on ramassa une *viriole* et une *armille*, les seuls objets en métal qui fussent parmi tous ces ossements, sauf trois petites pièces de monnaie, dont les flancs informes et le module rappellent les monnaies gauloises, mais trop oxydées et trop frustes pour pouvoir être classées. Ces trois pièces furent trouvées dans un des vases.

Un fragment de poterie noircie était aussi de ce côté, entre deux rangées de squelettes, et pourrait avoir appartenu à la partie inférieure d'une urne, ou à un réchaud; le grain en paraît plus fin que celui des autres vases qui ressemblent, quant à la couleur de la terre, aux fragments trouvés, il y a quelques années, près du four à potier de Burgheim. Ces traces noires sont, d'ailleurs, avec celles moins bien marquées de deux autres vases, les seuls indices qui puissent faire penser aux rites de l'incinération. Encore pour les deux autres vases, ces marques proviennent-elles plutôt de cette couleur noire, plus ou moins grossière, dont étaient généralement peints les vases gaulois ou celtiques. D'ailleurs, point de cendres, point d'apparence de couches de charbon, seulement, au dire des ouvriers, la terre qui supportait les ossements était plus friable et formait un lit presque moelleux.

Un détail qui ne manque pas d'intérêt est celui du fragment de vase ou de *patina*, contenant encore des restes de volatile. On sait l'usage commun à plusieurs peuples de l'antiquité, et principalement aux races celtiques, de placer dans la tombe, à côté du mort, les apprêts de son dernier souper et de composer ce repas posthume, soit du mets que le défunt préférait, soit de celui plus spécialement consacré dans les traditions du clan ou de la peuplade. A ce dernier point de vue, le volatile placé dans ce vase mériterait quelque attention. Presque chaque clan ou chaque tribu celtique avait son oiseau ou son quadrupède préféré. L'alouette est célèbre, le coq, à plus ou moins bon droit, ne l'est pas moins. D'autres volatiles avaient en

quelque sorte leur circonscription d'élection ou de popularité. Qui sait si les restes, peut-être vingt fois séculaires du volatile placé dans le vase dont nous parlons, ne sont pas un signe, non-seulement de race, mais de migration de race? Qui sait s'ils n'ont pas (bien entendu, toutes proportions et toutes différences gardées) quelque mystérieuse analogie avec ce que des travaux récents nous apprennent de l'*alca impennis*, si chère aux antiques traditions du nord scandinave?

Un fait digne de remarque, c'est qu'aucun morceau de fer, aucune arme, n'ont été aperçus au milieu de ces ossements, de ces ornements et de ces vases. Cela donne à la découverte d'aujourd'hui un caractère différent des découvertes antérieures. Les guerriers de race ou les guerriers improvisés pour la conquête ou la défense du pays, étaient d'ordinaire, comme tout le monde sait, inhumés avec leurs armes. Et pourtant, aucune trace d'armes, rien de militaire, en cette nouvelle nécropole antique, rencontrée à Obernai.

Nous disons nécropole, et ce mot n'est peut-être pas trop ambitieux, car il est facile encore de voir que le champ des morts ne finit pas où s'arrêtent les travaux actuels de fondations de la maison en construction. Ces travaux n'ont amené à décaper qu'environ 9 mètres de long sur à peu près autant de largeur; or, là où le terrain cesse d'être décapé, on peut, non-seulement deviner, mais reconnaître encore, sous le terrain que revêt la vigne, les indices et en quelque sorte le relief d'autres rangées de sépultures.

Y avait-il là, autrefois, quelque tertre nivelé lors de la mise en culture de cette partie du sol avoisinant Obernai? Cela serait probable, car l'arrangement symétrique des squelettes semble indiquer une chambre sépulcrale. Ces squelettes ont apparu à $1^{m},40$ du niveau des vignes et par conséquent presqu'à hauteur de la route moderne. La terre végétale n'avait guère au-dessous d'eux qu'environ 1 mètre, et le sous-sol est de sable d'alluvions. Tout autour, point de tertres, c'est la partie la moins accidentée de la banlieue d'Obernai.

A quelle époque, à quel peuple, ou à quelle race de l'antiquité faut-il assigner cette nouvelle trouvaille archéologique? Cette question est de celles qui ont plus d'importance peut-être pour la science historique que l'étiquetage des ustensiles et ornements découverts, car ces ornements et ces ustensiles sont communs à plus d'une époque de l'histoire de la Germanie et de la Gaule rhénanes. Avant l'invasion romaine, on plaçait des vases, des bijoux, des armes, auprès des corps ensevelis, et cet usage, qui fut aussi celui des nouveaux conquérants, continua, non-seulement pendant

Digitized by Google

la domination romaine, mais même encore après elle. Les honneurs rendus à la dépouille des morts, à la matière humaine, s'il est permis de s'exprimer ainsi, se maintinrent pendant les longs siècles de paganisme, avec d'autant plus de persistance et de popularité, que les espérances de la foi chrétienne ne pouvaient pas encore apprendre aux survivants à accompagner de leurs vœux dans une autre patrie la dépouille immatérielle des morts chéris de la famille, ou honorés par la conscience des peuples.

Nous savons peu de chose de la colonisation de la rive gauche du Rhin supérieur, contiguë aux Vosges avant la conquête de Jules César. Le guerrier-historien nous apprend bien que les Belges, et parmi eux les Médiomatrikes ou Médiomatriciens s'étendaient avant la guerre d'Arioviste sur les bords du Rhin, jusqu'au point assez peu défini encore, où commençait le territoire d'une race plus anciennement établie dans les Gaules, celle des Celtes séquaniens ou Séquanes. Il nous apprend aussi que les Helvètes envahirent une certaine partie de ces territoires, mais il ne détermine pas les limites entre ces empiétements des Helvètes, puis ceux des Triboques et les avant-postes ou arrière-postes des Médiomatrikes et des Séquanes.

Après Jules César, ce que les historiens romains rapportent de l'établissement des Triboques dans la contrée entre Vosges et Rhin, reste presqu'aussi vague, du moins quant à la ligne précise où, soit le rayon, soit le rempart même des Vosges, avait permis aux populations antérieurement établies de se retrancher. Il paraît, toutefois, ou il appert des données les moins incertaines, que la partie du pays appelée, longtemps après, la Basse-Alsace, devint, principalement sous les premiers Césars, le territoire des Triboques et que cette peuplade d'envahisseurs ultra-rhénans, refoulée un instant, puis réintégrée, ne tarda pas à devenir assez vite sédentaire, et conservatrice, comme nous dirions aujourd'hui.

Si donc les découvertes faites naguère à la *Hauel*, celles du kelt et des armes surtout, peuvent être attribuées, sans trop de présomption, à une tribu, passagère sur notre territoire, y combattant pour conquérir ou pour se défendre, et s'y étant cantonnée, pour plus ou moins longtemps avant même la domination romaine, il y a lieu de croire que l'ère gallo-romaine doit être le point de départ des investigations relatives aux récentes découvertes d'Obernai, et dans ce cas, nous y verrions de préférence un monument des Triboques, non pas des Triboques d'Arioviste, mais des Triboques soumis à la Rome impériale, des Triboques, race celtique d'outre-Rhin, arrivée une des dernières de la première migration des peuples germaniques dans la Gaule rhénane, et promptement façonnée aux dou-

Digitized by Google

ceurs de la paix, au bien-être de la civilisation romaine, au dédain peut-être, ou à l'oubli des armes.

En effet, comme on vient d'en faire l'observation, rien qui rappelle ici une race conquérante, militaire, passant à main armée sur le sol qui doit servir de tombeau à quelques-uns de ses guerriers. Point de fer, rien que des ustensiles de la vie domestique, ou des insignes pacifiques de la position sociale. Point de fer : on serait tenté de croire, d'après cette absence si complète du fer, même le plus oxydé, que ces sépultures remontent à ce que des archéologues modernes ont appelé l'âge de bronze, c'est-à-dire, pour ce qui concerne la Gaule, à une époque bien antérieure à la conquête romaine; mais quelques-uns des objets trouvés ont un caractère trop gallo-romain pour autoriser à se perdre ainsi au delà des temps de l'histoire écrite.

Rappelons-nous que dans les deux premiers siècles de l'Empire et dans la plus grande partie du troisième, le pays entre Vosges et Rhin, protégé par les terres décumates, n'avait rien à craindre des agglomérations de peuples barbares déjà en fermentation au nord de la Germanie. Les colons, abrités sous l'aigle des Césars, pouvaient à loisir se livrer aux travaux agricoles, et laisser enfouies dans les *tumuli* des aïeux, ces armes qui naguère avaient établi leur race dans le pays. On comprend qu'ils n'aient pas fait contribuer le métal des combats aux offrandes pieuses à leurs morts. Avant l'emploi du fer, on se battait, il est vrai, et l'on ne cessait guère de se battre en Gaule et en Germanie, mais alors on enterrait avec le guerrier sa hache de silex ou son poignard de bronze, et l'on ne se bornait pas à déposer à ses pieds les gages du foyer paisible.

Mais, dira-t-on, les Triboques prirent assez vite toutes les coutumes romaines, et dès lors, ils ne se bornèrent plus à enterrer leurs morts sous un tertre, et ils élevèrent des cippes et autres mausolées à l'instar des Romains. On connaît des monuments à inscriptions commémoratives de citoyens triboques. Il est toutefois facile de répondre que les monuments dans le goût romain ne furent jamais sans doute que l'exception, un luxe réservé aux principaux membres de la cité. D'ailleurs, quelques-unes des formes et le peu de valeur intrinsèque des objets récemment trouvés pourraient servir à indiquer cette époque transitoire où, désarmés par les Romains, les Triboques ne s'étaient pas encore laissé envahir par le luxe de leurs dominateurs, et se bornaient à cultiver, sous eux et pour eux, les terres de cette partie de la première Germanie.

Sans doute ce qui vient d'être dit des Triboques pourrait s'appliquer aussi à d'autres colons de l'époque gallo-romaine, établis après eux ou au

milieu d'eux, sur notre sol. Le caprice du gouvernement ou d'un grand propriétaire pouvait installer dans tel ou tel coin de la province, des travailleurs venus des contrées les plus éloignées de la Gaule ou de l'Espagne, et de l'Afrique ou de l'Asie, pour cultiver le sol et pour le garder. Même en écartant, à cause de l'absence des armes, l'hypothèse de quelque cohorte auxiliaire en garnison plus ou moins temporaire sur cette partie du territoire, hypothèse peu autorisée par ce que l'on connaît des garnisons fixes de ces cohortes, on peut rencontrer encore jusque dans le dernier siècle de l'ère romaine des Gaules, un nom de race ou de tribu à donner aux squelettes de la nécropole d'Obernai.

Ainsi, dans le quatrième siècle de notre ère, et après la grande invasion du commencement du cinquième siècle, les Burgondes et les Alemans ont pu fournir en ces lieux leur contingent de dépouilles mortelles enterrées avec de la poterie gallo-romaine. Les Burgondes surtout, race agricole, durent fort vite imiter les anciens Triboques, et négliger les instruments de la guerre pour utiliser en nos champs ceux du labour. Ce que nous savons des coutumes funéraires des Francks qui étaient généralement enterrés sans cercueils, ni de pierre, ni de bois, mais avec une simple pierre sous la tête, peut s'appliquer aux Burgondes, peuple de même origine que les Francks, mais aux goûts plus simples, plus pacifiques, plus casaniers, s'il est permis d'employer ce dernier mot, en parlant d'un peuple barbare. Or, au moins dans la dernière période de leur existence comme nation dans la Gaule, avant l'époque mérovingienne, les Burgondes étaient ariens, et cette circonstance expliquerait peut-être l'absence de tout signe religieux déterminé dans les tombes qui nous occupent, si toutefois elles sont de la dernière époque gallo-romaine.

Quel que soit, au surplus, le peuple depuis tant de siècles disparu de la terre, qui ait laissé en ces lieux cette marque de son passage, l'on est en droit d'admettre dès à présent que là où fleurit dans le septième siècle la *villa fiscalis* du duc Ettichon ou Atticus, il y eut déjà dans les siècles précédents, une population relativement nombreuse et suivant toute apparence sédentaire.

Obernai, 20 février 1863.

L. Levrault.

MÉMOIRE

SUR LA GRANDE VOIE ROMAINE DE BRUMATH A SELTZ

POUR LA PORTION DE WEITBRUCH A KALTENHAUSEN.

Il reste quelque chose à ajouter à ce qui a déjà été dit de la grande voie romaine de Brumath à Seltz. J'ai fait, l'automne dernier, une excursion sur cette route, de Weitbruch jusqu'à Kaltenhausen, et c'est le résultat de mes investigations que j'ai l'honneur de soumettre dans cette notice au comité historique d'Alsace. Pour cette portion, l'ancienne voie peut très-facilement être étudiée : les singularités qu'elle présente la font reconnaître partout.

Le point de départ de ma course a laissé le village de Weitbruch à droite, et le hameau de Birckwald à gauche. Dans cette direction, la voie est entièrement abandonnée, sans doute depuis une longue suite de siècles; elle est très-élevée, et se montre par-ci par-là à une hauteur d'environ 1 mètre au-dessus du niveau des terrains cultivés qui y aboutissent; son tracé poursuit à travers la forêt une ligne fort directe; aucun pavage ne la recouvrait, du moins on n'en trouve de débris nulle part, mais elle est encore recouverte sur divers points d'une épaisse couche de gravier, comme nos routes, ce qui prouve que le système actuel se pratiquait aussi dans la construction des grandes voies romaines, au moins par parties : d'ordinaire, les matériaux employés par les Romains variaient selon les lieux. C'est sur cette voie que la commune de Weitbruch prenait autrefois le gravier pour le chargement des chemins du village. On remarque qu'elle était bombée pour faciliter l'écoulement des eaux, et munie, des deux côtés, de fossés, dont il existe çà et là des traces; malgré de fréquents rétrécissements, elle conserve partout une largeur très-raisonnable, paraissant avoir été de 12 à 16 mètres, entre fossés; des pierres leugaires la jalonnaient de distance en distance : ces stèles la caractérisent évidemment comme voie militaire.

La colonne dont M. le colonel de Morlet a signalé le gisement dans la forêt de Weitbruch, se trouve redressée sur sa base, à l'endroit où elle a été découverte par des bûcherons. Je pense que l'on devrait lui conserver sa place historique. On y a gravé le millésime de 1859, relatant l'année de sa découverte, et dans un but de préservation, on l'a entourée d'une claire-voie en bois de chêne. Cette pierre, de couleur blanchâtre, était enfouie dans la partie carrossable même de la route : elle affecte la forme elliptique

et ne porte aucune cannelure. C'est un pilier cylindrique, légèrement aminci vers le haut, sans chapiteau, à base carrée, prise dans le bloc; son sommet, malheureusement dégradé, se termine en cône tronqué, à mon avis, par suite du frottement des roues, dans l'état de son gisement. En examinant ce pilier avec soin, on peut se convaincre qu'il est entier dans sa longueur : le fût mesure en hauteur 1^m,80; son contour, au milieu, est de 1^m,95. La base, adhérant au fût, est écornée sur deux de ses angles; elle a une hauteur de 30 centimètres, sur une largeur de 65 centimètres de chaque côté. Ainsi, la hauteur totale de la colonne est de 2^m,10, sur 65 centimètres de diamètre. La largeur, de chaque côté de la base, est égale au diamètre de la colonne et à un tiers de sa circonférence. Telles sont ses proportions métriques.

C'est, ni plus ni moins, une véritable pierre leugaire, primitivement supportée, à n'en pas douter, par un socle maçonné. Elle est, pour ses proportions, à peu près semblable à la colonne milliaire de Mandeure, décrite par Schœpflin, tome I, page 547, et, ce qui est plus important, elle conserve, selon moi, à son sommet, un reste précieux de son indication numérique.

Les cippes milliaires, comme on sait, marquaient la distance de la ville où la route commençait. Dans les Gaules, les distances étaient données, non en milles, mais en lieues; les chiffres y sont précédés des lettres LEVG (*leugœ*). La colonne viaire de la forêt de Weitbruch n'indique plus rien et ne paraît pas avoir jamais indiqué quelque chose du nom de la ville d'où la distance était comptée; mais elle porte encore, dans sa partie fruste les traces d'un X (du chiffre dix), précédé d'après une très-grande probabilité des lettres LEVG, dont on ne remarque, toutefois, plus de vestiges. Si c'est là, comme tout m'induit à le croire, le seul chiffre numérique gravé sur cette colonne, il indique juste la distance de Strasbourg; dix lieues gauloises font cinq lieues anciennes de France, or, c'est là le chiffre donné par la colonne, comme c'est aussi la distance qui sépare le lieu de sa découverte de l'ancien Argentorat.

La route aurait été suivie encore après la chute de la colonne, si l'on attribue au contact des roues les parties usées; ces conjectures me paraissent fondées, et n'ont, en aucun cas, rien d'invraisemblable.

S'il faut en juger par des tuileaux et des restes de ciment romain que l'on rencontre clair-semés dans le même périmètre, il existait en cet endroit une bâtisse romaine quelconque, que je m'abstiens, à défaut d'autres vestiges, de préciser davantage. Ce sont, peut-être, des débris du socle qui avait supporté la colonne, ou des restes de la guérite qui l'avait abritée.

A une petite distance du même lieu, à proximité du hameau de Birckwald, on a découvert, il y a une vingtaine d'années, dans un champ planté en garance, les restes d'une aire en béton, des tuiles à rebords, et beaucoup d'autres débris de provenance romaine, et dans la même circonscription, une médaille d'argent et plusieurs urnes cinéraires, renflées au milieu. Tout cela, et différents autres débris, restés sur place, attestent, en ce lieu, l'existence d'une villa romaine.

Le tronçon que nous décrivons, est bordé d'autres monuments des temps passés : trois tertres tumulaires inexplorés se voient à droite de la route, dans la forêt de Weitbruch, au canton dit *Wældel;* deux autres *tumuli*, aujourd'hui affaissés et nivelés, se sont trouvés, à gauche, dans la forêt défrichée de Niederschæffolsheim. Les guides qui m'ont accompagné, m'ont aussi parlé d'anciennes poteries en argile, découvertes, à diverses époques, par-ci par-là.

La voie sort de la forêt de Weitbruch pour entrer, après avoir franchi le Rothbæchel, dans celle de Marienthal où elle passe, tout d'abord, près d'un ancien retranchement militaire, construit par les Autrichiens, en 1793. En cet endroit se remarquent divers restes portant le cachet de l'époque romaine: ce sont des substructions assez étendues, des décombres variés, comprenant des briques striées, des tuiles à rebords rayées, des morceaux de ciment à bain de mortier, de petites pierres entremêlées de quelques moellons, enfin des fragments de poterie. Le garde forestier de Marienthal m'a assuré qu'il avait retiré de ce lieu, il y a une quinzaine d'années, une grande quantité de moellons de grès maçonnés dans un ciment fort dur et beaucoup de tuiles à rebords, à côté desquelles il a trouvé des ferrements de toute espèce, rongés, une hachette de forme antique, et une grande clef très-massive en fer, ayant 8 pouces de longueur : il est à regretter que ces restes des temps anciens n'aient pas été conservés; ils méritaient bien certainement l'attention des archéologues. De plus, selon le témoignage de plusieurs vieillards que j'ai interrogés, on a, vers 1806, enlevé du même lieu des pierres de taille et des briques très-volumineuses; on y a rencontré des substructions, noyées, pour me servir de leur expression, dans un mortier aussi dur que le grès; enfin, on a découvert un puits, maçonné en pierres de grès. Leurs pères et grands-pères, me dirent-ils, leur ont souvent répété que c'était un bourg, je dis un castel. Il y avait là, on ne peut en douter, une construction importante, une taverne, une *mansion*, une station de halte, un relais public, un poste de vigie, peut-être tout cela à la fois. C'était très-probablement le point de jonction de la route d'Ingwiller, par Schweighausen, dont j'ai indiqué le tracé dans le mémoire

renvoyé, dans la séance du comité du 5 mars 1860, à M. le colonel de Morlet, chargé du travail sur la topographie romaine de nos contrées. (*Voy.* le *Bulletin*, tome III, page 147.) Je dois faire ici une autre observation : il est très-présumable qu'au même endroit, un second rameau se soit encore détaché de la grande voie, pour conduire dans les positions romaines situées sur les bords du Rhin. Enfin, comme il reste des constructions souterraines sur place, je me demande s'il ne conviendrait pas de les signaler à l'attention des antiquaires à venir. Si, tôt ou tard, des fouilles étaient faites en ce lieu, il est plus que probable qu'on ferait des découvertes assez importantes.

Le rayon de Marienthal offre d'autres vestiges de l'antiquité gallo-romaine; on voit sur différents points d'anciennes glaisières, que l'on prétend avoir été exploitées déjà par le peuple-roi, et dont on retire encore aujourd'hui une très-bonne terre sigillée, qui est propre, non-seulement à la fabrication de briques et de tuiles, mais aussi aux ouvrages de poterie. Je sais que la céramique fut connue partout où il y eut des établissements romains; mais à défaut de tout autre certificat que la tradition sur l'origine de ces glaisières, je dois ne pas m'y arrêter davantage.

A quelques pas de la taverne, la voie coupe, près d'une redoute, datant de 1792, le chemin appelé par les pèlerins de Marienthal, chemin de Schweighausen. Une mousse épaisse la couvre dans cette direction, mais elle se distingue parfaitement dans l'éclaircie entre les parties boisées : tandis que les arbres qui la bordent, élancent vigoureusement, des deux côtés, leur cime dans l'air, le sol durci de la voie ne produit, évidemment à cause de son empierrement, que des tiges rabougries. Son tracé se dessine ici, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, par un tunnel aérien, qui se prolonge en ligne droite, aussi loin que le regard peut s'étendre, et dont le romantique coup d'œil n'est ni sans charmes, ni sans originalité.

La voie quitte la forêt au point où se trouvent, sur la route de Haguenau, les premières maisons de Marienthal, d'où elle se dirige sur Kaltenhausen. Le labour l'a fait disparaître en partie dans cette direction, cependant elle est encore visible : un sol plus haut et moins fécond que les champs adjacents, indique son tracé tout le long jusqu'aux abords de cette commune, où l'on distingue, à un endroit qu'on nomme *Près de la croix*, les mêmes couches de graviers, comme près de Weitbruch. Elle a dû passer la Moder, en laissant à gauche le clocher du village.

Jér. Ans. Siffer,
curé de Weyersheim.

ARGENTOVARIA

STATION GALLO-ROMAINE

RETROUVÉE

A GRUSSENHEIM (HAUT-RHIN).[1]

(AVEC UNE CARTE LITHOGRAPHIÉE.)

La station d'*Argentovaria* doit une certaine célébrité à la bataille livrée dans ses environs, aux Allemands-Lentiens, par les généraux de l'empereur Gratien en 377.

Ptolémée, dont la géographie remonte à la première moitié du deuxième siècle de l'ère chrétienne, nous fournit la plus ancienne mention d'*Argentovaria*, comme ville des Rauraques.

La seconde citation qui est la plus importante, puisqu'elle nous donne, tout à la fois, et le nom et l'indication d'une station sur la voie de Milan à Mayence, et ce, entre deux stations déterminées, se trouve dans l'itinéraire dit d'Antonin. Ce document représente, d'après le savant épigraphiste M. Léon Renier, la géographie du monde romain au temps de Dioclétien (284-305), c'est-à-dire à la veille des incursions successives des Barbares qui ont dévasté les bords du Rhin.

Voici, d'après l'édition de l'itinéraire donnée par M. Léon Renier, ce qui concerne *Argentovaria* :

In itinere a Mediolano Moguntiacum.

Cambete (Kembs)[2].
Stabulis, *VI leug.* (Bantzenheim)[3].
Argentovaria, *XVIII* id. (Grussenheim).

1. La note insérée au Bulletin, p. 93-94, nouvelle série, et le rapport du secrétaire sur les travaux de la Société, lu en assemblée générale le 4 décembre 1862, ont donné lieu à ce mémoire, dans lequel j'éviterai, autant que je le pourrai, de reproduire ce que j'ai dit dans mon *Alsace romaine* sur cette station.

2. Beatus Rhenanus dit ce qui suit de Kembs et de Bantzenheim : *Kembs : in ipso vico mira vestigia murorum subterraneorum apparent.*

3. *Bantzenheim : Illic enim tantum vetustatis indiciorum reperire est, ut non liceat palam infigere terræ quin aliquid occurrat. Porrigebatur autem usque ad publicam illam in campis viam quam altam* (Hochstrass) *vocant. Nam agri illi ruinas tegunt ubi subsidens quoque terra sarcophagos lapideos demonstrat.* (*Rerum germanicarum liber tertius.*)

Helvetum, *XVI* id. (Ehl-Benfeld).

Argentorato, *XII* id. (Strasbourg).

Si de l'itinéraire d'Antonin nous passons au récit que fait Ammien Marcellin de la bataille d'*Argentaria*[1], nous rencontrons encore une indication complexe, indivisible comme celle de l'itinéraire : c'est *Argentaria oppidum Galliæ*, et il en est de même dans Orose et Aurelius Victor.

Au quatrième siècle les irruptions des *Alemanni* deviennent de plus en plus fréquentes, et, à la fin de ce même siècle, *Augusta Rauracorum* ainsi qu'*Argentovaria* ou *Argentaria*, comme on disait alors, ne figurent plus comme villes dans cette région frontière, dans le *Littus Ducis Sequaniæ*.

La *Notitia provinciarum*, dont le plus ancien texte connu, remontant au huitième siècle, se trouve aux archives grand-ducales à Carlsruhe, porte *Castellum Argentariense*, et le texte donné par M. Guérard sur la collation de vingt-neuf manuscrits, mais dont les plus anciens sont du neuvième siècle, donne *Castrum Argentariense*, dans la grande Séquanaise, partant dans la Gaule.

Voilà ce que l'antiquité nous a transmis sur la station d'*Argentòvaria* qui a été ruinée de fond en comble et détruite par l'incendie, ainsi que viennent l'attester les fouilles de Grussenheim.

Avant d'aller plus loin, il est bon de faire remarquer que la Table de Peutinger ou Théodosienne, dont la meilleure édition est celle de 1824, ne donne point la station d'*Argentovaria*, parce que le fragment sur lequel se trouve l'itinéraire de Mayence à Milan s'arrête à la hauteur d'Ohnenheim, à une station dont le nom est perdu, par suite de la destruction de cette partie de la carte.

Voici la copie figurative de cette portion de la table qui donne la géographie de la première moitié du troisième siècle, d'après l'édition donnée à Leipzig, en 1824, par Mannert :

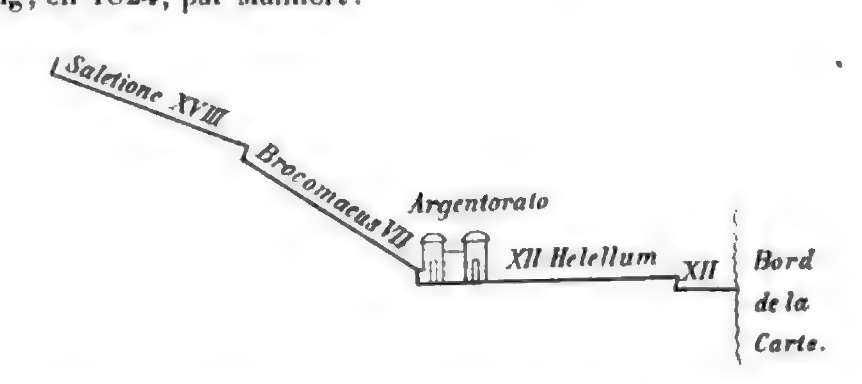

1. Au quatrième siècle beaucoup de localités subissent des altérations de nom : c'est ainsi qu'*Argentovaria* devient *Argentaria* dans Ammien Marcellin, Orose, Aurelius Victor, etc., et dans la notice des provinces.

C'est-à-dire de Seltz à Brumath dix-huit lieues gauloises; de Brumath à Strasbourg sept lieues; de Strasbourg à Ehl-Benfeld douze lieues, et d'Ehl à?... (ruines d'Ohnenheim) encore douze lieues: il est permis de supposer qu'il y avait à quatre lieues plus loin la désignation d'*Argentovaria.*

A l'époque de la renaissance des lettres, l'attention s'est aussi portée sur les débris d'antiquité que fournit le sol, ainsi qu'on l'a vu pour Kembs et Bantzenheim.

C'est alors que Horbourg, sans que l'on y eût découvert une inscription donnant le nom d'*Argentovaria*, semble à Beatus Rhenanus devoir répondre à la ville citée par Ptolémée: une occasion se présente même de manifester cette opinion, et, dans une inscription composée par ce savant pour le château du duc de Wurtemberg, il explique comment ce château occupe la place d'*Argentovaria*, faisant dériver le nom de Horbourg d'*Argentovaria* par un tour de force étymologique consigné dans une lettre à Erb, l'un de ses amis.

De Beatus Rhenanus à Schœpflin il n'y a point de contradiction: l'importance de Horbourg, dont le sol fournit un autel dédié à Apollon, des médailles, etc., etc., grandit à ce point que l'imagination en fait une cité des plus considérables de la vallée rhénane. Mais Schœpflin, qui a lu les éclaircissements géographiques de d'Anville, publiés en 1741, conçoit des doutes et interroge les habitants d'Artzenheim, village que d'Anville croit avoir succédé à la station d'*Argentovaria*, d'après les mesures que lui fournissent l'itinéraire d'Antonin et le texte de la table de Peutinger alors en usage; ce n'est qu'après avoir obtenu une réponse négative, donnée à la légère par des personnes incapables de discerner des débris antiques des fragments de poterie moderne, que Schœpflin reste dans le sillon tracé par Beatus Rhenanus; mais il est à remarquer qu'il le fait avec cette réserve formelle, que si le sol d'Artzenheim recélait des débris antiques, c'est là qu'il faudrait placer *Argentovaria.*[1]

Grandidier a accepté l'opinion reçue avec d'autant plus d'ardeur que, de son temps, l'on a découvert le *castrum* de Horbourg.

Quant à M. de Golbéry, les distances fournies par les itinéraires ne l'ont guère préoccupé, et, tout en décrivant avec le plus grand soin, pour le Haut-Rhin, la voie de Milan à Mayence, il a oublié de remarquer que la donnée de l'itinéraire d'Antonin est, en soi, indivisible et complexe, en ce

1. *Alsatia illustrata*, t. I, *fol. p.* 193-194, §§ 125 et 128. — Walckenaer, Géogr. des Gaules, a suivi l'opinion de d'Anville et s'est préoccupé d'Artzenheim; mais comme les mesures le portaient plus au nord, il a indiqué *Mauchon* (*Mauchen*) comme étant la position exacte. (Voir le plan ci-joint.)

qu'elle donne, tout à la fois, comme nous l'avons déjà dit, le *nom* et la *position d'Argentovaria*.

Examinons maintenant la valeur de la citation de Ptolémée : ce géographe donne *Argentovaria* comme une ville des Rauraques, ce qui est confirmé par la *Notitia provinciarum*, puisque la partie nord de la *Maxima Sequanorum* comprenait le pays des Rauraques. D'un autre côté, il est bon de faire observer que Ptolémée n'a pas cité uniquement de grandes villes, des capitales de cités; il suffit de parcourir son œuvre pour se convaincre du contraire : je n'en donnerai, pour abréger, qu'un exemple, voisin de la contrée qui nous occupe, c'est *Tarodunum* (Zarten) près de Fribourg.

Si nous passons au récit de la bataille livrée par les généraux de Gratien aux Allemands-Lentiens en 377, nous voyons que ces Barbares, excités par l'un des leurs qui avait pris du service dans la garde de l'Empereur, et instruits par lui que Gratien allait se joindre à Valens pour combattre les Goths en Orient, ils font une première irruption sur le territoire romain et sont repoussés par les Celtes et les Pétulants; que, bientôt après, ayant appris que la majeure partie de l'armée d'Occident est arrivée en Illyrie, toutes leurs tribus, formant une masse d'environ quarante mille hommes, passent le Rhin et font irruption dans la Gaule. C'est alors que Gratien fait rétrograder ses troupes, appelant à lui les réserves laissées dans la Gaule, et donne à cette armée Nannien et Mellaubode pour chefs.

Tout à coup, près d'*Argentaria*, les Romains se trouvent en présence des Barbares, et c'est dans une plaine où ils sont à découvert qu'ils se voient exposés à leurs coups; il n'est nulle question dans cette description d'un cours d'eau tel que l'Ill, contre lequel ils pouvaient être acculés ou rejetés, ou bien duquel ils pouvaient se couvrir, mais d'une forêt dans laquelle ils prennent position à la hâte, et où ils sont sur la défensive jusqu'à l'arrivée de la garde de l'Empereur qui décide la victoire.

L'armée de Gratien reprend alors sa marche vers l'Orient; mais, après avoir dépassé le coude que fait le Rhin près de Bâle, les Romains tournent subitement à gauche, traversent le fleuve, et là se passe la seconde affaire dans un espace resserré où tout l'avantage de la position était pour les Barbares: ceux-ci sont de nouveau défaits, et l'armée, revenant sur le sol gaulois, près du lac de Constance, continue sa marche pour aller joindre Valens.[1]

Je dois déclarer ici qu'en décrivant cette bataille dans mon *Alsace ro-*

1. Ammien Marcellin, liv. 31, § 10. — Aurelius Victor, *Epitome*. — Orose, liv. 7, chap. 33. — Mone, *Zeitschrift*, XIII[e] vol., a donné une description très-détaillée de la ligne de défense des Romains depuis Bâle jusqu'à Schaffhouse.

maine, j'ai eu le tort de considérer comme la principale affaire celle qui eut lieu dans le pays de montagnes voisin du lac de Constance, et que j'avais considéré *Langen Argen*, comme répondant à *Argentaria* : c'était une erreur, puisqu'il s'agit d'une ville de la Gaule, *oppidum Galliæ*, tandis que *Langen Argen* était dans la Rhétie, et que la plaine d'Alsace répond bien mieux aux détails fournis par Ammien Marcellin.

Quant aux autels, monuments funéraires, médailles et surtout le *castrum* découverts à Horbourg, je répondrai que ce n'est pas une raison pour donner à cette ville, dont l'importance est incontestable, le nom d'*Argentovaria*. M. Alfred Maury, de l'Académie des inscriptions, l'un des savants les plus éminents de la France, m'a fait, à ce sujet, l'honneur de m'écrire ce qui suit : « Il est clair que le *castrum* de Horbourg n'est plus une raison péremptoire d'y placer *Argentovaria*, des antiquités se trouvant en bien des points voisins; dès lors, il ne reste plus que les distances qui sont en votre faveur. »

Quant à l'inscription relatée dans le *Bulletin*,

G. A. P. R.

page 94, qui a été interprétée comme il suit :

Genio Argentovariæ populi restitutum ou bien *Genio Argentovariæ populus restituit*, et que M. le conseiller Boyer, auteur d'une histoire d'Alsace, qui est sur le point de paraître, m'a dit devoir être traduite comme il suit :

Gratianus Argentovariæ populus restituit, je me bornerai, pour toute réponse, à donner connaissance de ce que M. Jules Quicherat, professeur d'archéologie à l'école des chartes, ce savant aussi bienveillant que distingué, a répondu à la communication que je venais de lui faire de cette inscription : « Je ne vois pas que vous ayez lieu d'être inquiet du côté de vos contradicteurs tant qu'ils n'auront pas de titre plus solide à vous opposer que l'inscription de Horbourg. Ces quatre lettres peuvent recevoir toute sorte d'interprétations, excepté celles qu'ils en tirent, car ce n'était pas l'usage d'écrire les dédicaces uniquement avec des sigles, et les sigles que l'on rencontre dans les inscriptions dédicatoires, n'expriment les noms ni de ceux qui ont fait la dédicace, ni de ceux qui l'ont reçue. S'il en était autrement, l'épigraphie ne serait qu'un champ ouvert à la fantaisie, et chacun y trouverait des noms propres à sa commodité pour le triomphe des opinions qu'il soutient. »

Il me reste à prouver, par des autorités irrécusables, que la station d'*Argentovaria* n'a pas été *vainement recherchée jusqu'à présent*. En effet, voici, à propos de la découverte de Grussenheim, l'opinion de la commission de

topographie de la Gaule[1], qui m'a fait l'honneur de m'adresser officiellement, par l'organe de son secrétaire, M. Alexandre Bertrand, les lignes suivantes : « La commission de la topographie des Gaules a reçu, par l'intermédiaire de M. le général Creuly, la note que vous lui avez envoyée touchant la station d'*Argentovaria*. La commission vous remercie de cette communication qui l'a vivement intéressée, d'autant plus que vos renseignements viennent confirmer la décision qu'elle avait prise en plaçant *Argentovaria* sur la voie romaine, exactement au point où vous avez trouvé des ruines, à Grussenheim. »

M. le général Creuly m'écrivait à la même date (20 mars 1862) : « La commission n'hésite pas à placer la localité antique d'*Argentovaria* sur la voie même, au point même qu'elle avait trouvé, au moyen des mesures itinéraires, dans la banlieue de Grussenheim, là où vous avez reconnu qu'il existe des restes d'un centre de population antique. Elle m'a chargé de vous exprimer sa reconnaissance pour cette utile communication. »

Je transcris ces lettres pour répondre à ceux qui prétendent que les textes des itinéraires sont tellement défectueux, que l'on ne saurait étayer qu'un système purement problématique, et sans valeur sur leurs données. Oui, assurément, les textes des itinéraires présentent bien des erreurs; cela est incontestable. Mais, quand les savants les plus sérieux ne dédaignent pas d'y recourir, faut-il jeter au rebut ces documents qui nous ont été légués par l'antiquité? Non; et voici ma conclusion que je soumets à tous ceux qui lisent sans parti pris à l'avance : toutes les fois que les données des itinéraires sont confirmées par des gisements de ruines, il faut reconnaître qu'il n'y a point d'erreur dans le texte, dans les manuscrits. Appliquons cela au fragment de la voie que nous venons d'examiner. La Table de Peutinger, qui donne la géographie du temps d'Alexandre Sévère et d'Aurélien, place à douze lieues gauloises au sud d'*Argentoratum* une station appelée *Helellum*, répondant parfaitement à Ehl-Benfeld, et, à douze lieues plus loin, une autre station dont le nom est perdu, mais dont la position concorde exactement avec le gisement de ruines d'Ohnenheim.

Quant à l'itinéraire d'Antonin, postérieur en date, et donnant la géographie au temps de Dioclétien, nous y voyons encore Ehl (*Helvetus*), à douze lieues au sud d'*Argentoratum*, et à seize lieues plus loin *Argentovaria*, répondant au gisement de Grussenheim : la station près d'Ohnenheim a pu

1. Cette commission est ainsi composée : MM. de Saulcy, président; Alfred Maury et Alex. Bertrand, secrétaires; Guignaut, Léon Renier, général Creuly, Viollet le Duc, Blondel, de Coynart, Amédée Thierry, Alfred Jacobs, Anatole de Barthélemy et Gustave Rouland, membres.

être ruinée dans l'intervalle de la confection des deux itinéraires, par une incursion de Barbares, puisqu'elle n'est plus indiquée dans celui d'Antonin qui nous occupe. A dix-huit lieues au sud d'*Argentovaria*, est la station de *Stabulæ*, correspondant aux substructions de Bantzenheim; enfin, à six lieues plus loin se trouve Kembs qui, outre un gisement considérable, a retenu en partie son ancien nom.

Je le demande, en terminant, comment pourrait-on, en présence de faits aussi précis, rejeter absolument, comme erronés et problématiques, les deux itinéraires qui viennent d'être cités, et s'obstiner à gratifier Horbourg du nom d'*Argentovaria*, alors que ce nom ne touche en rien à son importance dans l'antiquité?

Schlestadt, 20 janvier 1863.

COSTE.

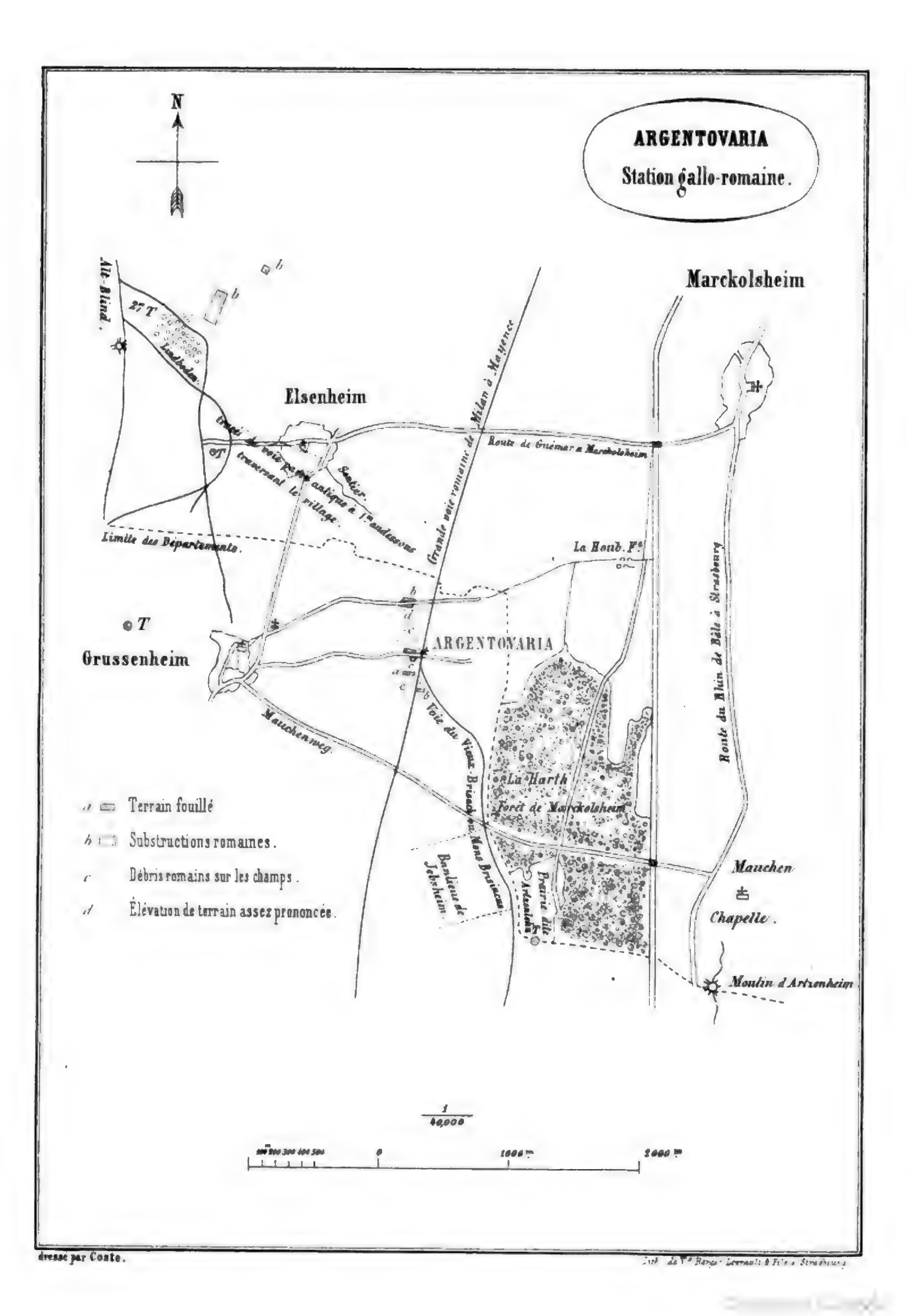
N
ARGENTOVARIA
Station gallo-romaine.
Marckolsheim
Elsenheim
Alt-Blind.
Route de Guémar à Marckolsheim
Grande voie romaine de Milan à Mayence
Limite des Départements.
La Houb. F.e
ARGENTOVARIA
Grussenheim
Mauchenweg
Voie du Vieux Brisach au Mons Brisiacus
La Harth
Forêt de Marckolsheim
Route du Rhin de Bâle à Strasbourg
Mauchen
Chapelle.
Moulin d'Artzenheim
Banlieue de Jebsheim
Prairie Ille
a Terrain fouillé
b Substructions romaines.
c Débris romains sur les champs.
d Élévation de terrain assez prononcée.
1/40,000
1000 m
2000 m
dressé par Conte.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'HOTEL DE VILLE D'OBERNAI

ET SUR

LES ANCIENS EMPLACEMENTS JUDICIAIRES DITS *SEELHOF* ET *LAUBE*.

A côté de ceux des monuments anciens qui se distinguent par leur type architectonique ou qui nous révèlent les mœurs et les institutions des âges les plus reculés, il y en a d'autres qui, pour avoir un caractère plus modeste, n'en sont pas moins dignes d'intérêt, en ce que le passé qu'ils rappellent, mérite également d'être préservé des dédains de l'oubli. C'est dans cette dernière catégorie que nous croyons devoir ranger l'hôtel de ville d'Obernai, ou du moins la partie de ce bâtiment qui a été conservée lors de la dernière reconstruction et qui renferme l'ancienne salle de conseil et de justice.

Non-seulement cet édifice vit encore fonctionner dans son enceinte le régime municipal dans toute sa vigueur première, mais dans le cours d'au delà de trois siècles qu'il a traversés, il fut aussi témoin de débats d'un intérêt plus général, en accueillant à mainte reprise les représentants des diverses autorités de la province.

Si, d'un autre côté, nous voulons prendre en considération l'emplacement sur lequel s'élève cette construction, nous trouvons qu'il correspond à un ancien siége de justice qui jouissait autrefois d'une grande importance dans la contrée, et dont l'origine se rattache peut-être aux institutions judiciaires de l'Alsace primitive.

Qu'il nous soit permis de préciser ces différents souvenirs, à l'aide de renseignements puisés dans des documents divers, mais principalement dans ceux qui se trouvent conservés aux archives de la ville. Nous commencerons par les détails qui ont rapport au siége de justice, en suivant ainsi la marche des faits, puisque partout les institutions judiciaires ont précédé de loin l'organisation du régime municipal proprement dit.

I.

Quand, dans la première moitié du quatorzième siècle, Obernai eut fait son acte de soumission à l'empereur Louis de Bavière, après avoir, à l'instar d'autres villes impériales d'Alsace, adhéré pendant de longues années au parti de Fréderic d'Autriche, et pris part aux diverses expéditions du duc Léopold, frère de Fréderic, la ville obtint immédiatement du chef de l'empire la confirmation de tous les priviléges dont elle avait été gratifiée par ses prédécesseurs, et reçut en outre l'assurance d'être dotée de nouvelles franchises. Parmi les immunités qu'Obernai reçut à cette occasion, on remarque l'exemption de la ville de toute juridiction étrangère. Par lettres datées de Bâle, du lundi avant la Saint-Barthélemy de l'année 1330, l'empereur Louis de Bavière déclara « à ses amés et féaux, le conseil et la communauté des bourgeois d'Ehenheim supérieur », « que désormais nul habitant de la ville ne pourra être cité en justice devant aucun autre tribunal que celui du prévôt impérial de la ville même, c'est-à-dire les nobles au lieu dit *Seelhof*, et les bourgeois sous la *Laube*. »[1]

Cette charte est le premier document qui fasse mention du double tribunal de justice qui siégeait d'une part sur la place dite *Seelhof*, contiguë au cimetière, et de l'autre sous la halle ouverte dite *Laube*, par-dessus laquelle s'éleva plus tard l'hôtel de ville; il est clair, toutefois, d'après les termes de ce titre, qu'à cette époque, cette institution judiciaire fonctionnait déjà de temps immémorial. Le privilége de Louis de Bavière fut confirmé dans les mêmes termes par les empereurs Charles IV, Fréderic III et Charles V; de plus, sa teneur et ses expressions se trouvent reproduites dans toutes les lettres réversales délivrées à la ville par les *Unterlandvögt* ou sous-baillis provinciaux, y compris ceux même de la domination française. Quand, en 1714, le sieur Gaspard d'Hatzel prêta à la ville d'Obernai le serment d'usage, il dut encore jurer de respecter l'ancienne franchise de la ville qui voulait « que ses habitants ne pussent être obligés à d'autres ressorts en première instance qu'à la justice qui se rend au Seelhof pour les nobles et en la Laube pour les bourgeois. » Pourtant, il s'était déjà écoulé des siècles, que la place dite *Seelhof* n'avait plus vu se réunir dans son enceinte, ni chevaliers, ni écuyers, pour y tenir des séances judiciaires;

1. Voy. *Alberti argentinensis chronicon in Urstisio*, pars II, p. 122; puis les lettres réversales du Landvogt Albert Humélion de Lichtenberg et les divers diplômes de Louis de Bavière aux archives de la ville. Voici les termes dans lesquels s'exprime le diplôme de 1330 : « *So geben wir in die vriheit, und wellen och, dasz dhein man oder frow der ze* « *Ehenheim hort, irigend ze reht stan soll, wann die Edlen lut in dem selhof und die* « *Burger under der loben ze Ehenheim vor dem Schultheizze.* »

Digitized by Google

quant au tribunal bourgeois de la *Laube*, celui-ci, las de siéger en plein air, comme dans le bon vieux temps, avait aussi abandonné depuis fort longtemps cet emplacement pour s'installer dans la salle de conseil actuelle. Néanmoins, les noms traditionnels des deux emplacements s'étaient encore conservés au dix-huitième siècle, et ils se sont même maintenus jusqu'à nos jours. En rappelant les faits qui s'y rapportent, nous ferons revivre le souvenir à peu près effacé de ces anciennes assises judiciaires, dont les actes occupent une si large place dans les archives de la ville.

L'importance du tribunal de justice établi à Obernai est constatée à la fois par celle de l'office de la haute prévôté dont le titulaire le présidait, par les divers fiefs attachés à ce tribunal, et enfin par l'étendue de la juridiction de ce dernier. L'office de la haute prévôté (*Oberschultheissamt*), après avoir été conféré par les empereurs à des seigneurs divers, et un instant impignoré à la ville même, tomba, dans la première moitié du quinzième siècle, entre les mains des comtes palatins, qui en jouirent à titre de gage de l'empire, jusqu'à ce qu'au commencement du seizième siècle, la guerre palatine dépouillât cette maison de tous ses fiefs impériaux. Ce fut alors que l'empereur Maximilien I[er] conféra cette charge, conjointement avec la seigneurie de Barr, à son vice-chancelier, Nicolas Ziegler, lequel reçut plus tard l'une et l'autre à titre de propriété de l'empereur Charles V, du consentement des électeurs de l'empire. De Nicolas Ziegler et de ses fils, la seigneurie de Barr et la haute prévôté d'Obernai passèrent par voie d'achat à la ville de Strasbourg, laquelle finit par vendre l'office à la ville d'Obernai même, en 1669. — Quant aux divers fiefs qui formaient une dépendance du tribunal impérial, ces fiefs judiciaires, conjointement avec les fiefs castraux, relevant du ci-devant château impérial des Hohenstaufen, ne contribuèrent pas peu à augmenter le nombre des nobles, autrefois domiciliés ou possessionnés à Obernai. Outre la juridiction criminelle et le droit de glaive (*Blutbann*) y attaché, qui restèrent constamment fiefs de l'empire, il y avait le fief du bourreau ou *Henckerslehen* qui eut pour charge de pourvoir aux frais des exécutions criminelles et qui des nobles Wepfermann, ses possesseurs primitifs, passa aux Landschaden de Steinach. Le fief dit *Büttelamtlehen*, dont se trouvaient investis les nobles Beger de Geispolsheim, avait à solder les appariteurs du tribunal. Un autre fief judiciaire se trouvait entre les mains des Gossmar d'Ehenheim. — Pour ce qui concerne l'étendue de la juridiction du tribunal, nous trouvons que celle du Seelhof s'étendait aux nobles de toute la contrée, comme aussi celle du tribunal bourgeois de la Laube s'exerçait non-seulement sur les habitants de la ville, mais encore sur un grand nombre de

localités plus ou moins éloignées; à ce tribunal ressortissaient, en effet, ainsi que le constatent les procédures conservées aux archives, les justices locales de Barr, Heiligenstein, Gertweiler, Goxweiler, Mittelbergheim, Bliensweiler, Nothalten et Zell, Krautergersheim et Innenheim. On y porta aussi, pendant plusieurs siècles, les appels des justices d'Ottrott-le-Haut, Saint-Nabor, Blæsheim, Erstein, Westhausen, Hüttenheim, Kogenheim, etc. Toutefois, l'étendue de cette juridiction se trouvait déjà amoindrie, quand la ville de Strasbourg fit l'acquisition de la haute prévôté, et elle le fut encore bien plus, quand cette ville céda l'office à celle d'Obernai.

L'ancienne importance du *Reichsgericht*, ou tribunal impérial d'Obernai, étant ainsi dûment constatée, ne serait-il pas permis de voir dans ce tribunal un débris de ce siége judiciaire des ducs mérovingiens d'Alsace qui, d'après un document célèbre, quoique d'une authenticité très-controversée, aurait existé à Ehenheim, dès les temps anciens[1]? Et, par contre, si le souvenir de cette cour ducale et de ses assises judiciaires s'était conservé au douzième siècle, ne pourrait-il pas y avoir quelque connexion entre cette cour ducale primitive, et l'origine du château ducal, puis impérial des Hohenstaufen, lequel surgit à cette époque à Ehenheim, château connu par les chartes qu'y signèrent les empereurs Fréderic Barberousse et Henri VI, et dans lequel le *Minnesänger Gösli* d'Ehenheim charmait par les accords de sa lyre le séjour des princes souabes? Quoi qu'il en soit, même quand le château des Hohenstaufen gisait déjà en ruines à la suite des revers qui avaient amené la chute de cette race illustre, nous voyons encore s'ouvrir à Ehenheim une de ces hautes cours de justice qui, dans ces temps reculés, étaient présidées par les souverains en personne. Une charte d'investiture, délivrée en 1283, par Rodolphe de Habsbourg, nous apprend, en effet, que cet empereur présidait, alors à Ehenheim, des co-

1. « *Preter curiam unam in Ehenheim sitam, ob cujus curie dignitatem et memoriale,* « *quia curia pupplica Ducis dicebatur, et sedes judicialis Ducis in ibi erat ab antiquitate.* » Testament de Ste Odile. — Quel que soit le jugement que l'on porte sur ce document, il faut convenir qu'il est d'une haute antiquité et que dès lors il merite d'être pris en considération très-serieuse, ne fût-ce que parce qu'il serait l'écho des traditions qui avaient cours à l'époque où il fut rédigé. Au reste, on sait que Grandidier, tout en rangeant parmi les pièces apocryphes le titre que Schœpflin avait examiné, revendique la parfaite authenticité d'un autre exemplaire, qui existait autrefois aux archives épiscopales de Saverne, et déclare que ce dernier est le véritable original. Le célèbre critique explique d'une manière très-plausible les raisons pour lesquelles le titre véritable est resté dans l'oubli, tandis que la pièce supposée a été exhibée au public et a même reçu la confirmation des empereurs. (V. Grandidier, Hist. de l'évêché, dissertation sur le testament de Ste Odile, t. I, p. 90.) Malheureusement il paraît que c'est encore la pièce apocryphe seule qui a échappé au déménagement des archives et qui se trouve maintenant à la Préfecture.

mices judiciaires, auxquels prirent part « l'évêque Conrad de Lichtenberg et un grand nombre de comtes, vassaux, ministériaux et autres personnages de distinction. »[1]

Ce qui confirme puissamment notre hypothèse sur l'origine première du tribunal de justice d'Obernai, ce sont les prérogatives que les abbayes de Hohenbourg et de Niedermünster exerçaient sur ce tribunal. D'après le document mentionné plus haut, la cour d'Ehenheim, qui aurait été le siége judiciaire des ducs d'Alsace, fut léguée par indivis aux deux monastères fondés par sainte Odile, laquelle avait obtenu cette cour du duc Athic, son père. Or, jusqu'au seizième siècle, l'emplacement où se rendait la justice pour les nobles, la cour, dite *Seelhof*, était la propriété des deux abbayes, lesquelles nommaient en même temps les juges ou assesseurs du tribunal. Le titre le plus ancien qui fasse mention de cette place, est un acte de vente de biens communaux, daté de 1258. Cette charte, qui est la première qui donne à Obernai la qualification de ville, montre que sur ce même emplacement se débattaient aussi les intérêts de la commune; elle se termine par ces mots : « *Acta sunt hæ in cimiterio Ehenheim* ». Le mot « *cimiterium* », qui est la traduction latine de Seelhof, désigne sans aucun doute la place contiguë au cimetière qui porte encore aujourd'hui ce nom, et qui, probablement, ne formait alors qu'un seul et même enclos avec le cimetière. Quelques années plus tard, en 1276, « la cour de l'abbaye de Hohenbourg à Ehenheim, dite *Seelhof* », réunit dans son enceinte les représentants de la plupart des familles nobles d'Obernai et du voisinage, chargés de décider les questions litigieuses qui s'étaient élevées au sujet des immunités des cours franches que l'abbaye de Hohenbourg possédait dans diverses localités. Cette assemblée avait été convoquée par le *Landvogt* ou préfet provincial Cunon de Bergheim, sur les ordres de l'empereur Rodolphe de Habsbourg[2]. Au siècle suivant, la cour dite *Seelhof* devint elle-même un objet de graves contestations entre les deux abbayes de Hohenbourg et de Niedermünster. Comme le premier de ces monastères revendiquait exclusivement cette cour avec les prérogatives judiciaires y attachées, l'abbesse de

1. « *Presidentibus nobis judicio apud Einheim feria sexta post festum beati andreæ* « *apostoli, presente venerabili argentinensi Episcopo, et multis aliis comitibus, nobi-* « *libus, ministerialibus et vasallis.* » Schœpflin, Als. diplom., n° 732. Schœpflin n'hésite pas à affirmer que la localité nommée ici Einheim n'est autre que la ville d'Ehenheim supérieure avec son château. « *Procul dubio Ehnheim superius oppidum imperiale cum castro.* »

2. « *Qui* (*Rudolphus rex*) *nobis injunxit ut apud curiam suam Ehenheim quæ dicitur selhof venerimus, etc.* » Archives de la Préfecture, série G, n° 548. Évêché, trésor des chartes, armoire historique. — Une ancienne copie de cette charte se trouve aux archives d'Obernai.

Niedermünster, Marguerite de Senones, eut recours à la protection de son haut et puissant vassal, le duc Albert d'Autriche, lequel prit à tâche de faire constater solennellement les droits de sa protégée. Par acte, daté du dimanche avant la fête de saint Nicolas de l'année 1351, les évêques Berthold de Strasbourg, et Jean de Bâle, Eberhard, comte de Wurtemberg, et Jean, seigneur de Rappolstein, attestèrent « qu'étant réunis à Ensisheim, dans le Burg, le sérénissime prince Albert, duc d'Autriche, avait déclaré en leur présence qu'il tenait des fiefs de l'abbaye de Niedermünster, dont il avait reçu récemment l'investiture, et qu'en même temps il avait reconnu, d'après les titres qu'il avait vus et les attestations qu'il avait entendues, que la cour, dite *Seelhof*, à Ehenheim, supérieure avec la justice, les hommes et tous les droits y attachés, appartenaient par indivis aux deux abbayes de Hohenbourg et de Niedermünster. »[1]

Que si nous examinons maintenant l'organisation de ce tribunal, nous voyons que le même prévôt présidait, au nom de l'empire, la justice noble du Seelhof, et la justice plébéienne de la Laube; mais les juges ou assesseurs étaient différents. Tandis que ceux de ce dernier tribunal étaient élus par la bourgeoisie, les premiers étaient nommés par les deux abbayes, et choisis de préférence parmi leurs ministériaux et employés. Au nombre de ces assesseurs figurent successivement la plupart des nobles d'Obernai et du voisinage, tels que les Schenck, les Gossmar, les Oberkirch, les Landsperg, les Uttenheim *zu* Ramstein, les Beger, les Zorn, etc. Aux assesseurs nobles se trouvait toujours adjoint un certain nombre de plébéiens choisis parmi les employés des cours franches des deux abbayes à Obernai et à Rosheim[2]. La juridiction de ce tribunal, ainsi que nous l'avons déjà dit, s'exerçait sur les nobles de toute la contrée, et en outre sur les employés subalternes des deux abbayes. A ce dernier sujet, la ville d'Obernai eut de longues et graves contestations avec ces deux maisons religieuses. Néanmoins, à la faveur des rescrits impériaux qu'elles obtinrent à plusieurs reprises, celles-ci réussirent à maintenir leur privilége qui voulait que tous leurs employés, même roturiers, ne pussent être traduits devant aucune autre justice que

1. « *Dasz der selhof zu Obern-Ehenheim mit gerichte, manschafte und allen andern* « *sinen rechten dem vorgenannten Closter Nidernmunster zu Hohenburg und dem Closter* « *zu Obern-Hohenburg gemein zugehorte.* » Archives de la Préfecture, série G, n° 3431. Évêché, *nova registratura.*

2. Voy. diverses sentences rendues au Seelhof, aux archives de la ville. Voici la formule ordinaire dans laquelle elles sont rédigées : « *Ich N. des Riches Unterschultheisz zu Obern-* « *Ehenheim, als ich öffentlich zu Gerichte sasz an des Riches Edelgericht in dem Selhove* « *zu Obern-Ehenheim, da kam für mich .... und waren an disem Gericht die Urtel-* « *geber N. N. ... der gnädigen Frawen von Hohenburg und Nidernmünster Manne und* « *Ambahtlüte, etc.* »

celle des nobles au Seelhof. La dernière sentence rendue au Seelhof qui soit conservée aux archives, est de 1507. L'extinction de la plupart des familles nobles d'Obernai vers la fin du quinzième siècle, et le recours à d'autres juridictions expliquent suffisamment la disparition de cet ancien tribunal.

Le tribunal bourgeois de la Laube qui se rattache plus étroitement à notre sujet, avait emprunté son nom à la halle ou galerie ouverte qui l'abritait et par-dessus laquelle s'éleva plus tard l'hôtel de ville. Cet emplacement figure encore dans les titres sous les noms de *Gerichtslaube* et *Reichslaube.* Ce ne fut qu'au commencement du dix-septième siècle que les séances de ce tribunal commencèrent à être tenues à huis clos, et que la salle de conseil actuelle fut appropriée à cette destination [1]. Cette justice avait le même chef suprême que celle du Seelhof, à savoir le grand prévôt ou *Oberschultheiss* qui tenait sa dignité de l'empire, et était présidée par le suppléant de ce dernier, le sous-prévôt ou *Unterschultheiss* lequel, en raison de ses fonctions, était aussi appelé le prévôt résidant ou siégeant (*der sitzende Schultheiss*). Ce fonctionnaire ne pouvait être choisi par le grand prévôt que parmi les bourgeois indigènes, et sa nomination dut être agréée par le magistrat. Les assesseurs de ce tribunal étaient au nombre de treize; ils sont désignés dans les documents sous la qualification des *h. Reichgericht zu Obern-Ehenheim dreyzehn Richter*, ou *dreizehn Urthelsprecher.* Ces assesseurs se renouvelaient chaque année par la voie du suffrage public. Le surlendemain du renouvellement du magistrat, les bourguemestres, les conseillers et les chefs de tribu nouvellement élus, procédaient à l'élection des treize juges. Comme les deux bourguemestres de l'année précédente faisaient partie de droit du tribunal, les suffrages ne portaient plus que sur onze membres, parmi lesquels deux durent être choisis dans le conseil, et un dans chacune des neuf tribus. L'élection des juges était suivie de celle des procureurs ou avocats (*Fürsprecher*), chargés de porter la parole au nom des parties, et qui étaient au nombre de trois [2]. Nous avons déjà men-

1. Les titres de la fin du seizième siècle mentionnent encore la *Reichslaube* comme le lieu où se rendaient les jugements, tandis que ceux de la première moitié du dix-septième portent déjà la suscription : « *Geschehen auf der Rathstube an gewohnlicher Gerichtstatt.* » — Quant au siége de justice, c'était un ouvrage en maçonnerie; il fut reconstruit en 1455. Une reconstruction antérieure du Lobium, à la date de 1370, est révélée par une inscription latine qu'on a trouvée lors de la dernière reconstruction de l'Hôtel de ville; malheureusement cette pierre n'a pas été conservée.

2. Voy. les *Rathsprotokolle* et les *Gerichtsprotokolle* aux archives de la ville. Quant aux sentences de la justice de la Laube, voici les anciennes formules de ces sentences : « *Ich* « *N. des Riches Unterschultheiss zu Obern-Ehenheim, kunde menglichem mit diesem* « *Briefe, daz uff mittwoch, etc. . . als ich zu Gerichte sasz an des h. Riches Gerichte unter*

tionné les nombreuses localités étrangères qui relevaient directement de la justice d'Obernai, ou qui y portaient leurs causes en appel. Quant à la ville même, elle appelait des décisions de sa justice locale au jugement du magistrat de la ville impériale d'Ulm, en Souabe, et le droit de cet appel facultatif lui fut confirmé en 1440, par l'empereur Fréderic III, avec la mention expresse que cet usage existait de temps immémorial. Ces appels étaient désignés sous le nom de *Ulmzüge*, et ne cessèrent qu'à l'époque de la guerre de Trente ans.

Il ne serait peut-être pas hors de propos de donner ici quelques détails sur le mode de procédure de notre justice locale, ainsi que sur les divers genres de supplices et d'exécutions que nous révèlent nos documents; mais nous préférons mentionner une affaire d'un intérêt plus général, dont les débats se déroulèrent devant notre siége judiciaire de la *Laube*. On connaît la première conspiration anti-sociale qui, sous le nom de *Bundschuh*, se trama au pied de l'Ungersberg, en 1493, et on sait le sort des deux principaux chefs de l'association, dont l'un fut écartelé à Bâle, et l'autre subit le même supplice à Schlestadt; mais on connaît moins celui des affiliés subalternes. Des renseignements puisés dans nos archives nous apprennent que les sujets épiscopaux qui avaient pris part à la conspiration, furent jugés à Molsheim par un tribunal extraordinaire, composé d'un certain nombre de délégués des villes et des seigneurs de la province, et convoqué par l'évêque. Quant aux autres affiliés, ils furent jugés à Obernai, sous la *Reichslaube;* c'étaient des habitants de Blienschweiler, Nothalten et Zell, localités qui, comme nous l'avons déjà dit, relevaient du tribunal impérial d'Obernai. Toutefois, ce ne fut pas le corps des treize juges qui eut à s'occuper de cette affaire, mais également une commission extraordinaire nommée par le *Landvogt*, et présidée par le grand prévôt d'Obernai, le gentilhomme Euchaire Vœltsch, lequel occupait alors cette charge au nom des comtes palatins. Quant à la commission, elle comptait six délégués d'Obernai, et un de chacune des villes suivantes, à savoir : Strasbourg, Haguenau, Colmar, Schlestadt, Wissembourg, Kaysersberg, Rosheim et Barr; puis les deux gentilshommes Bernard d'Uttenheim et Maurice Jungzorn, Gangolphe de Mittelhausen, prévôt à Haguenau, Emmerich Ritter, receveur de la Landvogtey, et maître Baldung, prévôt à Baden. A la suite des débats judiciaires, qui se prolongèrent plusieurs jours, et pendant lesquels la ville était occupée par la force armée, les inculpés, qui étaient au nombre de

« *der Laube, do kam für mich und das Gericht der dryzehn Manne und Urthelsprecher*
« . . . *do erkannten die dryzehn Manne, nachdem sie Clag und antwurt, ouch brieffe und*
« *Kundschaft und ir beiderlei Furbringen gehört, etc.* .

Digitized by Google

vingt-quatre, furent condamnés à payer au grand prévôt d'Obernai une amende de cinq livres deniers, et à avoir deux doigts coupés. Cependant, ils obtinrent grâce de la mutilation, à condition de la racheter à prix d'argent (*die Finger sind abgebeten worden, aber bezahlt*).[1]

Trente-deux ans plus tard, quand éclata la formidable insurrection dite guerre des Paysans, le tribunal de la Laube eut encore à juger des conspirateurs contre l'ordre social, et, cette fois-ci, dans leur nombre se trouvaient aussi des coupables indigènes. Cependant le magistrat, dans l'intérêt de la pacification des esprits, suspendit la procédure, après s'être arrangé à l'amiable au sujet des amendes avec le seigneur de Barr qui était alors investi de la haute prévôté.

L'organisation du tribunal impérial d'Obernai, telle que nous l'avons décrite, se maintint jusqu'à la guerre de Trente ans, à la suite de laquelle ce siége de justice perdit complétement son ancienne importance. Les appels facultatifs avaient déjà cessé, et quand, en 1669, la ville de Strasbourg vendit à celle d'Obernai l'office de la haute prévôté, elle se réserva la juridiction sur toutes les localités de la seigneurie de Barr et autres qui dépendaient autrefois de la justice d'Obernai, de sorte que la compétence de cette dernière ne s'étendit plus que sur la ville et sur son domaine de Bernardswiller. Un peu plus tard, sous l'administration française, on supprima même la charge de prévôt, ainsi que l'élection annuelle des juges, et le magistrat, concentrant dès lors l'administration civile et judiciaire, jugea en premier ressort les causes tant criminelles que civiles, tandis que les appels durent être portés devant le Conseil souverain d'Alsace.

II.

Si l'emplacement, sur lequel s'élève l'hôtel de ville d'Obernai, est de nature à évoquer le souvenir des assises judiciaires de l'Alsace primitive, par contre l'édifice même nous rappelle une époque dans laquelle fonctionnait encore dans toute sa vigueur ce régime municipal d'autrefois, que la bourgeoisie des villes libres avait su créer de son propre fonds dans la seconde période du moyen âge. Quelques mots sur la manière dont ce régime se constitua à Obernai, doivent trouver ici leur place. On sait que l'émancipation des villes impériales date de l'époque où ces villes, les unes un peu plus tôt, les autres un peu plus tard, parvinrent d'un côté à s'affranchir de la juridiction civile des prévôts impériaux (lesquels ne

1. Voy. à ce sujet les comptes communaux de 1498 et d'autres pièces aux archives de la ville. Les prévenus y sont désignés par la qualification « *die gefangene Buntschuher*. »

conservèrent plus, dès lors, que leurs attributions judiciaires), et de l'autre, à dominer l'influence prépondérante des nobles domiciliés dans leur enceinte.

Le premier prévôt ou Schultheiss d'Obernai, dont il soit fait mention, fut un nommé Walther, qui apposa son sceau à une charte de 1178 (*voluntate advocati et sculteti de Ehenheim Waltheri*). Ce fonctionnaire impérial apparaît encore en première ligne dans les actes publics du siècle suivant; ce n'est qu'à partir du commencement du quatorzième siècle que nous le voyons omis dans divers titres, tandis qu'il figure encore dans d'autres; enfin il est mentionné pour la dernière fois dans un acte de 1362. C'est que, entre le prévôt et les notables qui le suivaient immédiatement, il avait surgi un nouveau fonctionnaire qui, après avoir marché pendant un certain temps à la suite du prévôt, finit par le supplanter. Ce nouveau chef, c'est le *Meister* ou maître des bourgeois, choisi par ceux-ci au sein du conseil et chargé d'administrer la communauté en leur nom. Dès lors les deux éléments essentiels du régime municipal, magistrat et conseil (*Meister und Rath*), sont constitués. Les anciens notables (*potiores civitatis*), transformés en conseillers (*Rathsherrn*), forment le corps délibératif, tandis que les magistrats ou maîtres, appelés indifféremment *Meister*, *Stettmeister* ou *Burgermeister*, constituent le corps administratif de la cité. Les uns comme les autres sont les délégués de la bourgeoisie et exécutent leur mandat au nom de celle-ci. Le chef de l'Empire n'a plus droit qu'au serment d'hommage et de fidélité, et encore les villes libres de premier rang ne reconnaissent-elles pas même cette formalité.[1]

Telle fut la première conquête faite par les villes, conquête toute pacifique et qui paraît s'être réalisée avec l'assentiment tacite de l'autorité suprême. Il n'en fut pas de même de la seconde, laquelle ne se fit qu'au prix de luttes violentes, à raison des intérêts opposés qui se trouvaient en présence immédiate. A Obernai, comme ailleurs, nous voyons dans le principe l'administration publique exclusivement entre les mains de la noblesse. Les actes du treizième au quinzième siècle portent la signature non-seulement des nobles indigènes, tels que les Ehenheim, les Schenck, les Gossmar, les Oberkirch, les Mittelhausen, les Rumersheim, les Wepfermann, les Marschalk, les Wildemann, les Stangen, les Lamprecht, etc.,

1. Les modifications que subit le régime des villes, sont indiquées par les formules qui se trouvent à la tête des actes publics. Voici dans quel ordre se succèdent ces formules dans les titres de la ville d'Obernai : *Scultetus, potiores civitatis et universitas civium.* — *Wir der Schultheiss, der Rath und die Burger gemeinlich.* — *Wir der Schultheiss, der Meister, der Rath und die Burger.* — *Wir der Meister, der Rath und die Burger.*

mais encore celle de nobles non domiciliés dans la ville, mais qui y possédaient des fiefs ou qui étaient de véritables *Ussburger*.

Ce fut, comme on sait, l'organisation de la bourgeoisie en tribus et corps de métiers qui mina ce régime aristocratique; l'élément plébéien, après s'être introduit petit à petit dans l'administration publique, finit par dominer l'élément aristocratique et même, dans quelques villes, à exclure complétement ce dernier. Une première tentative de ce genre eut lieu à Obernai en 1339, quelques années après la révolution municipale qui s'opéra à Strasbourg à la suite de la rixe sanglante entre les Zorn et les Müllenheim. A Obernai on mit également à profit une scission qui s'était déclarée entre les nobles au sujet de plusieurs questions d'administration intérieure; le mécontentement public se fit jour par une émeute, à la suite de laquelle tous ceux parmi les nobles, qui s'étaient montrés hostiles à la bourgeoisie, furent expulsés de la ville, en même temps que l'on procéda à l'institution d'un nouveau conseil. Toutefois, cette mesure profondément radicale ne fut pas couronnée de succès; l'empereur Louis de Bavière intervint de tout le poids de son autorité pour réprimer ce que le mouvement avait de trop exclusif. Ce fut sur ses ordres que l'Unterlandvogt Conrad duc d'Urselingen, assisté d'un certain nombre d'arbitres, à savoir trois nobles du voisinage et quatre délégués des villes impériales de Colmar, Schlestadt, Brisach et Rosheim, tint à Obernai une séance judiciaire dans laquelle il trancha les questions litigieuses, en donnant satisfaction aux griefs légitimes de la bourgeoisie, mais en réintégrant en même temps les nobles expulsés, non-seulement dans leur domicile, mais encore dans tous les droits dont ils avaient joui avant leur expulsion. Il décida, en outre, que nobles et non nobles seraient admis désormais en nombre égal dans le conseil.[1]

L'essai tenté par la bourgeoisie d'Obernai ne se réalisa qu'un siècle plus tard. Les nobles, quoique déjà réduits à partager le pouvoir avec les plébéiens, n'en jouissaient pas moins encore d'une influence prépondérante, et ce fut à la faveur de cette influence qu'ils entraînèrent la ville dans d'innombrables conflits, qui, bien souvent, n'avaient d'autre motif que la satisfaction de leurs rancunes personnelles. Les diverses luttes et guerres féodales, dans lesquelles la ville se trouva engagée dès la seconde moitié

1. Sentence arbitrale de l'*Unterlandvogt* Conrad duc d'Urselingen, du vendredi avant le dimanche Lætare 1339, aux archives de la ville. Parmi les nobles expulsés et réintégrés dans leurs fonctions, cette charte nomme les suivants, qui figurent encore dans d'autres titres de l'époque: *herr Rudolf von Oberkirche, herr Fritelin, herr Landold Gossmar, herr Jacob sin Bruder Schocke genant, herr Johann Schenke ritter, Johann von Oberkirche herr syfrids seligen son, Dietsche von Honnenwilr, Contze Stangen, Johannes Wildeman, Contz Wildeman sin bruder, Rudolf von Mittelenhuse und herr Toldelin.*

Digitized by Google

du quatorzième siècle et pendant tout le siècle suivant, et qui nous sont révélées par de nombreuses lettres de défi ou *Fehdebriefe* et transactions conservées dans nos archives, attestent suffisamment quelles graves perturbations ce régime produisait dans les intérêts publics. Ce fut dans ces circonstances que la bourgeoisie d'Obernai songea à réformer son système municipal, dont les divers éléments existaient dès le siècle précédent, et à s'affranchir de toutes les entraves qui en gênaient la marche. Une nouvelle constitution, par laquelle, selon l'observation de Schœpflin, fut introduit à Obernai le régime franchement démocratique, fut établie en 1459[1]. En présence de l'Unterlandvogt Gœtze d'Adelsheim et de Jean, grand prévôt à Obernai, les deux en qualité de délégués de l'Oberlandvogt, comte palatin Fréderic, et avec le concours de représentants extraordinaires de la population tout entière, on détermina le mode d'élection des bourguemestres, des conseillers, des chefs de tribus et des assesseurs du tribunal de justice, ainsi que la part qui revenait à chacun de ces corps dans l'administration des intérêts publics. Mais le point capital de ce nouveau règlement, ce furent les conditions que l'on établit pour l'admission aux emplois publics. Il fut arrêté « que nul ne serait dorénavant admis soit au conseil, soit au tribunal de justice ou aux autres emplois publics, à moins d'être bourgeois indigène depuis cinq ans révolus, et d'avoir supporté toutes les charges publiques à l'instar de tous les autres bourgeois. » Cet article atteignait directement les nobles, dont les uns, à la faveur des fiefs qu'ils possédaient dans la ville, jouissaient du droit de bourgeoisie sans y résider, tandis que les autres, tout en y étant domiciliés, s'affranchissaient des charges publiques en vertu de leurs priviléges et immunités. Malgré le conflit que provoqua cette mesure entre la ville et la noblesse, elle fut approuvée sept ans plus tard par l'empereur Fréderic III, lequel, par lettres datées de Grætz du mardi après la Toussaint de l'année 1466, autorisa la ville d'Obernai « à ne plus admettre dans son conseil et dans son tribunal de justice que ses propres bourgeois indigènes, vu que jusqu'alors la ville s'était trouvée gravement onérée, par cela même que le conseil et la justice avaient été occupés par les nobles tant indigènes qu'étrangers. » Aussi à partir de cette époque aucun noble ne figure plus sur la liste des autorités de la ville. Il faut avouer toutefois que, si celle-ci y gagna en sécurité intérieure, d'un autre côté l'exclusion complète de l'élément aristocratique la priva en grande partie de son prestige et de son influence au dehors. Par

1. Voy. Schœpflin, *Alsat. illust.*, *pars* II*a*, *sectio* 1*a*, § 745. — La nouvelle constitution municipale de 1459 est insérée dans le *Stadtbuch*, fol. 1[er], sous le titre : *dis ist die nuwe ordenunge von dem Rate setzen.*

contre le nouveau régime fonctionna avec une régularité parfaite pendant plus de deux siècles et ne déchut qu'à l'époque où disparurent toutes les libertés municipales. Voici en abrégé ce régime tel qu'il fut introduit en 1459 et que notre hôtel de ville vit encore fonctionner dans toute sa vigueur primitive.

La Saint-Jean était l'époque fixée pour le renouvellement annuel du magistrat. La veille du jour de l'élection, les bourgeois convoqués dans leurs curies respectives (ces dernières étaient au nombre de neuf: cinq tribus d'artisans ou *Zünfte* et quatre quartiers ou *Viertentheile* dans lesquels était réparti le reste de la bourgeoisie) nommaient les délégués chargés d'exprimer leurs suffrages. Ces délégués ou échevins, désignés sous le nom de *Ordnungsleute*, étaient au nombre de 83 et constituaient ce qu'on appelait le corps des 83 électeurs (*die 83 Manne, die den Rath zu besetzen haben*). Cette élection au premier degré terminée, lesdits électeurs ou délégués des curies se rendaient à l'Hôtel de ville, où ils procédaient ensemble à l'élection du conseil, sous la présidence du bourguemestre encore en fonctions, chargé de recueillir les suffrages. Chacune des six grandes curies avait à élire deux conseillers, tandis que les trois petites n'avaient à nommer qu'un seul membre, ce qui portait le nombre des conseillers à quinze. Quant aux deux bourguemestres qui allaient se retirer de leurs fonctions, ils siégeaient de plein droit dans le conseil l'année suivante, et en raison de cela on les désignait par la qualification de *Selbstgesetzte*. — Les quinze conseillers ou *Rathsherrn* étant élus, il restait à choisir dans leur sein les deux nouveaux stettmeister ou bourguemestres qui devaient administrer la commune pendant le cours de l'année; car ceux qui sortaient de fonctions n'étaient rééligibles que l'année suivante. A cet effet les conseillers nouvellement élus se retiraient tous, et aux 83 électeurs des curies venaient s'adjoindre quatre délégués du faubourg et dix du village de Bernardswiller. Tous ces électeurs, réunis aux deux anciens bourguemestres, nommaient alors à la pluralité des voix, parmi les quinze conseillers, les deux nouveaux bourguemestres dont chacun avait à gérer les affaires de la ville pendant un semestre et portait alors le titre de bourguemeistre régent (*regierender Stettmeister* ou *Amtsburgermeister*). — Le lendemain des élections avait lieu l'installation solennelle des magistrats et conseillers nouvellement élus. Cette cérémonie était désignée du nom de *Rathshuldigung* ou *Schwörtag*, parce que les nouveaux dignitaires, ainsi que toute la bourgeoisie, prêtaient alors le serment d'usage; elle était présidée par l'*Unterlandvogt*, ou à défaut de celui-ci, par les conseillers de la *Landvogtey*. La prestation du serment se faisait

tantôt dans la *Rathsstube* ou Salle de conseil, à portes ouvertes; tantôt sur la place dite Seelhof, et dans les derniers temps aussi dans la cour du bâtiment dit Burg qui occupe l'emplacement du ci-devant château impérial. — Le lendemain du *Schwörtag*, les bourgeois se rassemblaient de nouveau dans leurs curies respectives pour procéder à l'élection des neuf *Zunftmeister* ou chefs de tribus. Immédiatement après leur élection, ces derniers se rendaient à l'Hôtel de ville pour prêter leur serment et, séance tenante, ils s'adjoignaient aux bourguemestres et aux conseillers pour élire les treize juges ou assesseurs du tribunal de justice, ainsi que nous l'avons déjà dit. Quant aux autres emplois publics, ils étaient conférés à une autre époque de l'année par le conseil et les chefs des tribus, à la pluralité des suffrages. — Les chefs de tribus prenaient part aux délibérations du magistrat et du conseil dans toutes les circonstances importantes : c'est ce qu'on appelait : *Halb dritt Rath gehalten*. Dans les circonstances majeures, on convoquait même tout le corps électoral, d'où la formule : « *Es ist durch Rath, Zunftmeister und die gantze Ordnung der 83 Manne erkannt worden, etc.* » Les 83 électeurs ou échevins formaient ainsi une espèce de grand conseil (*der gemeine Rath*) qui passait pour être l'organe le plus complet de la communauté. [1]

C'est de l'époque où le régime municipal était parvenu à son état de parfait développement et surtout du temps où la bourgeoisie avait acquis sa part de l'administration publique, que paraît dater l'origine des *Rathhäuser* ou maisons de conseil. On sait que primitivement les affaires publiques se débattaient en plein air, sur les places publiques, ainsi que l'atteste la charte de 1258 que nous avons citée. D'un autre côté la noblesse, quand elle était encore à la tête des affaires, se réunissait de préférence dans ses poêles ou *Trinckstuben*, pour y discuter ses intérêts. Un autre motif qui dut contribuer également à la construction de maisons communes, c'est l'établissement des *Cantzleyen* ou chancelleries : ce fut en effet à partir du quatorzième siècle que l'on commença à faire dresser devant les magistrats locaux les actes privés de quelque importance, qui avant ce temps étaient presque tous rédigés devant la cour épiscopale. Quoi qu'il en soit, dès le milieu du quinzième siècle, il y avait à Obernai une maison commune qui tombait déjà de vétusté ou qui était devenue insuffisante, car en 1462 on construisit un nouveau *Rathhaus*, ainsi que nous l'apprenons par les comptes communaux de cette année. L'emplacement qu'occupait cet édifice, fut déjà celui de l'ancienne *Reichslaube*, où siégeait le tri-

1. Voy. aux archives de la ville le *Stadtbuch* et les *Rathsprotokolle* qui renferment les procès-verbaux des élections et des séances du magistrat.

bunal bourgeois; il était naturel en effet d'abriter ce siége judiciaire dans le local où devaient se débattre les intérêts publics. Cependant cette nouvelle construction étant encore devenue insuffisante, ce fut alors que l'on éleva, en 1523, l'édifice qui subsiste encore de nos jours, ainsi que le marque l'inscription qui s'y trouve. Ce dernier édifice, à ce qu'il paraît, ne fut qu'annexé à celui du siècle précédent et il avait pour destination de servir de chancellerie, car c'est sous la rubrique de *Cantzleyarbeit* que les comptes communaux de 1522 en font mention. Maître Hans Jüngling était alors *Baumeister* ou architecte de la ville. Ce ne fut que plus tard que la salle de conseil fut transférée dans ce même édifice; au commencement du dix-septième siècle cette salle fut appropriée à servir en même temps de salle de justice, et c'est à raison de cette double destination qu'elle figure tour à tour sous les noms de *Rathsstube* et *Gerichtsstube*. — Cette salle offre encore maintenant un curieux échantillon du style décoratif de l'époque. Si l'encadrement des portes et des fenêtres, ainsi que les deux belles colonnes à nervures prismatiques, par lesquelles ces fenêtres se trouvent distancées, rappellent le style de renaissance ou plutôt de transition du commencement du seizième siècle, par contre la décoration accuse déjà le siècle suivant. On y remarque le plafond à compartiments ornés de peintures emblématiques et portant au milieu l'aigle impériale, puis les lambris sculptés qui encadrent dix tableaux à fresque représentant les dix commandements de Dieu d'après des scènes tirées de l'Ancien Testament. Un autre tableau à côté de la porte principale représente Moïse avec les tables de la loi et porte la date de 1610, et un dernier tableau au-dessus de cette porte représente le jugement dernier. Les portes méritent également de fixer l'attention, surtout à cause de leurs serrures à jeu compliqué et à exécution artistique. Mais ce qui malheureusement n'existe plus, ce sont les vitraux peints qui garnissaient la longue rangée de fenêtres de la salle et qui offraient des scènes relatives aux origines de la ville, ainsi que les blasons des familles nobles autrefois domiciliées à Obernai ou qui y tenaient des fiefs. Ces vitraux ont été supprimés pendant la révolution et dispersés depuis[1]. — Quant au bâtiment même, il reçut une

1. Les comptes communaux de 1604 à 1610 nous fournissent des renseignements sur les artistes qui furent chargés de la décoration de cette salle. Le balcon ou la balustrade qui la longe à l'extérieur, fut exécuté par maître George Widemann, tailleur de pierre strasbourgeois, le même qui avait construit en 1579 l'étage supérieur du clocher dit *Kapellthurm*. — Maître Melchior Beutel, peintre de Schlestadt, fut chargé d'orner l'Hôtel de ville de peintures à l'extérieur. — Les peintures qui décorent la salle même furent exécutées par les peintres Zébédée Miller et Jean Bartenschlager. — L'exécution des vitraux fut confiée au peintre sur verre strasbourgeois Barthélemy Link. Il est fait mention de ces

nouvelle annexe en 1626 et une dernière en 1688; d'où il résulta que l'Hôtel de ville d'Obernai formait une agglomération de plusieurs constructions à styles divers, lesquelles ont toutes disparu lors de la dernière reconstruction, à l'exception de l'édifice de 1523.

A la suite de cet aperçu archéologique, nous pourrions citer quelques-unes des graves délibérations dont notre Hôtel de ville fut témoin dans le cours agité du seizième siècle et surtout dans les temps calamiteux du siècle suivant, quand bien souvent, dans des moments de crise suprême, le corps municipal tout entier se réunit dans cette enceinte, afin d'aviser aux moyens de pourvoir au salut commun. Mais le cadre limité de cette notice ne nous permet pas cette digression, et au lieu de toucher à ce sujet sévère et parfois lugubre, nous préférons mentionner des réunions d'un autre genre, auxquelles cet édifice donna accueil; il s'agit de ces festivités dont nos ancêtres étaient si prodigues au milieu d'agitations et de préoccupations de toute nature, et qui, en raison des dépenses qu'elles occasionnaient, fournissaient chaque année, sous la rubrique de « *Zehrungen* », un large chapitre aux comptes communaux du quinzième et du seizième siècle. Le renouvellement du magistrat et le *Schwörtag*, l'apurement des comptes, la distribution des emplois publics, la publication des ordonnances du magistrat et des règlements d'ordre public, la foire de Saint-Gal et les autres foires, le jour des Rois (*Königreich gehalten*) et d'autres occasions encore motivaient autant de réunions festivales, dans lesquelles des tables somptueuses se dressaient au *Rathhaus* pour les bourguemestres, les conseillers, les chefs de tribus et tous les fonctionnaires publics; à ces mêmes repas était aussi conviée la noblesse de la ville et du voisinage. Ce ne fut que lors de la guerre de Trente ans que cessèrent presque complétement ces habitudes joyeuses. Cette terrible lutte, qui bouleversa de fond en comble les anciennes institutions, ne réagit pas moins sur le caractère

vitraux en 1653, dans la correspondance de François Pistorius, député de la ville à la diète de Ratisbonne. On lui avait demandé des renseignements sur le fief que les nobles Landschaden de Steinach possédaient autrefois à Obernai; sur quoi il répondit: que le blason de cette famille figurait effectivement parmi les autres armoiries que représentent les vitraux de la salle de conseil. Parmi les divers sujets qui y étaient représentés, on remarquait aussi la donation de Hohenbourg, faite par le duc Athic à sa fille sainte Odile. Cette figure, qui porte en bas le blason des comtes de Habsbourg, a été reproduite par Silbermann, *Beschreibung von Hohenburg*, page 8, et par Pfeffinger, *idem* page 40, planche V. La moitié de cette verrière se trouvait dans ces derniers temps encadrée dans les fenêtres de l'auberge d'Innenheim sur la route, et doit s'y trouver encore. Une autre verrière qui se trouve au presbytère d'Obernai et qui représente les armoiries de l'abbaye de Niedermünster, le chameau chargé de la célèbre croix, avec la légende: *Rozina zum Stein, Abtissin zu Niedermünster*, paraît être aussi un débris des vitraux peints de la salle de conseil.

public, en bannissant pour toujours la gaieté du cœur des populations qu'elle avait décimées.

Si nous avons cru devoir passer sous silence les faits purement locaux qui se rattachent à notre Hôtel de ville, par contre nous ne devons pas oublier ceux qui présentent un intérêt plus général. Le *Rathhaus* d'Obernai ne resta pas étranger aux assemblées politiques autrefois si fréquentes, et sa salle de conseil, telle qu'elle existe encore maintenant, accueillit plus d'une fois les délégués des divers corps politiques de la province. Deux ans après la construction de l'édifice, en 1525, éclata la formidable insurrection connue sous le nom de guerre des Paysans, et alors s'y ouvrirent à deux reprises des conférences qui avaient pour but d'étouffer l'émeute par des voies pacifiques, et auxquelles prirent part l'*Unterlandvogt* Jacques Baron de Mœrsperg, le maître d'hôtel de l'évêque Guillaume de Honstein, Jacques d'Oberkirch, le comte de Hanau-Lichtenberg, les délégués de la ville de Strasbourg, le seigneur de Barr Nicolas Ziegler, le vice-dôme Wolfgang de Landsperg et d'autres seigneurs de la province. En 1567 les délégués des cinq villes catholiques de la *Landvogtey* vinrent à Obernai s'occuper des affaires religieuses de la ville de Haguenau. En 1584 les députés des États provinciaux de la basse Alsace s'y réunirent, afin d'arranger le différend qui s'était élevé entre la ville et le prince palatin Jean-George de Veldentz, à l'occasion de l'acquisition faite par ce dernier de la seigneurie du Ban de la Roche et de la cour seigneuriale de Rathsamhausen à Obernai, laquelle en formait une dépendance. En 1600 fut conclu à l'Hôtel de ville d'Obernai le traité par lequel le duc Fréderic de Würtemberg renonça, en faveur du cardinal de Lorraine, aux droits qu'il avait acquis sur l'évêché de Strasbourg de la part du prétendant George, margrave de Brandebourg. En 1625, nouvelle assemblée des États provinciaux d'Alsace à Obernai, dans le but d'organiser la défense du pays contre le comte de Mansfeld, lors que la nouvelle s'était répandue que cet aventurier allait visiter de nouveau les contrées rhénanes; on y vota la continuation des mesures de défense déjà décrétées à Schlestadt. Ces mêmes États se réunirent encore à Obernai en 1626 et en 1627, pour y débattre les nombreuses questions qui étaient alors à l'ordre du jour, notamment celle des lourdes contributions de guerre qui pesaient déjà sur la province. Après la guerre de Trente ans, en 1654, on y vit une assemblée des délégués des dix villes impériales, dans le but d'arranger le différend qui s'était élevé entre Obernai et les autres villes, au sujet des frais de représentation à la diète de Ratisbonne, tenue l'année précédente. A cette époque la situation critique des dix villes se faisait déjà sentir. Les prérogatives, dont jouissait le *Landvogt*, fourni-

rent le terrain sur lequel s'engagea la lutte si remarquable que ces villes soutinrent pendant une série d'années contre le puissant monarque, qui dicta bientôt des lois à l'Europe entière. Quand, après la retraite du comte d'Harcourt, le duc de Mazarin, neveu du cardinal, vint prendre possession de la *Landvogtey*, et que ce changement présageait déjà de nouveaux conflits, les dix villes crurent devoir se concerter préalablement, afin d'être prêtes à toute éventualité. Les séances se tinrent à l'Hôtel de ville d'Obernai le 1er et le 2 juillet 1661, et l'on se décida à envoyer une députation à Mayence pour recueillir l'avis de l'électeur-chancelier de l'empire. Le 20 septembre suivant on se réunit encore à Obernai pour prendre connaissance du résultat de cette mission. Douze ans plus tard, quand la guerre se fut rallumée dans notre province, les dix villes désarmées, démantelées et surchargées de garnisons royales, n'eurent plus qu'à se soumettre aux volontés du maître. Puis, après la paix de Nimègue, en 1679, le baron de Montclar arriva à Obernai et y reçut, à l'Hôtel de ville, le serment d'hommage et de fidélité au roi de la part du magistrat et de la bourgeoisie. L'année suivante le corps équestre ou la noblesse immédiate de la basse Alsace reçut également la sommation de prêter le serment de fidélité à la France. Cet acte eut lieu à l'Hôtel de ville d'Obernai, le 9 octobre 1680, en présence de l'intendant Jacques de Lagrange et de sa suite.[1]

A partir de cette époque, plus de ces débats publics dans lesquels, pendant de longs siècles, les divers membres du grand organisme de l'État avaient su maintenir leur existence propre et s'y mouvoir librement, tout en ne perdant pas de vue l'intérêt général. Sous le régime autocratique, qui fut inauguré dans notre nouvelle patrie, la vie municipale elle-même ne tarda pas à s'éteindre sous le voile trompeur des anciennes formes auxquelles toute séve vitale fut violemment enlevée. Aux discussions des âges passés succéda un silence profond; mais ce silence ne faisait que masquer l'agitation intérieure qui fit explosion un siècle plus tard. Ce fut au milieu du mouvement général qui poussait les esprits vers un avenir inconnu et qui précéda immédiatement la révolution de 1789, que l'ancienne décapole, qui allait être effacée pour toujours de la carte politique de l'Europe, donna un dernier signe de vie et marqua le terme de sa carrière par une de ces

1. On affirme ordinairement que la prestation du serment de la noblesse eut lieu au château des Landsperg à Niedernai; c'est une erreur. Les comptes communaux d'Obernai de 1680 mentionnent d'une manière très-explicite les dépenses faites par la ville à l'occasion de cette cérémonie; sur les ordres de l'intendant, celle-ci dut même mettre en campagne ses propres messagers ou *Läuferboten*, pour expédier les lettres d'invitation. L'année suivante le directoire de la noblesse fut transféré momentanément de Strasbourg à Niedernai, et c'est peut-être ce fait qui a donné lieu à la méprise.

assemblées autrefois si fréquentes, dans lesquelles elle avait jadis si ardemment débattu ses intérêts particuliers. Ce fut l'Hôtel de ville d'Obernai qui recueillit ce soupir de l'agonie. Le 2 et le 3 septembre 1788 « les députés des magistrats des dix villes jadis impériales d'Alsace » se réunirent au *Rathhaus* d'Obernai, en assemblée générale, afin d'y délibérer sur les moyens de sauvegarder leur ancienne constitution et leurs priviléges, garantis par les traités, contre l'institution projetée des administrations intermédiaires provinciales, des districts et des nouvelles municipalités.[1] — Toutefois cet appel au passé ne trouva plus d'écho. Le peuple, qui ne reconnaissait plus dans ses magistrats les représentants de ses intérêts, leur prêta l'intention de vouloir exploiter pour leur propre compte les anciennes franchises qu'ils revendiquaient, et ne tarda pas à se déclarer franchement pour les nouveaux principes qui s'étaient fait jour. L'ancien régime, qui en réalité n'était qu'un régime fort moderne, disparut définitivement pour faire place à un régime plus moderne encore et dont l'égalité civile est la base principale. Mais quelle que soit la valeur sociale de ce nouveau principe, qui attend l'épreuve du temps pour pouvoir être jugé définitivement, il n'en est pas moins vrai, qu'au milieu de l'uniformité tant soit peu désolante qui résulte de la fusion générale des mœurs et des institutions, on aime à reconstituer de nos jours, par la pensée du moins, nos individualités communales d'autrefois, avec le cortége pittoresque de leurs institutions dont l'originalité offre tant de charme. Heureuses sous ce rapport celles de ces localités qui ont conservé un édifice dans lequel se résume leur passé; les souvenirs qui s'y rattachent, attestent que là aussi se mouvait jadis, dans la plénitude de sa liberté, une existence personnelle, ayant sa physionomie propre et caractéristique.

L'abbé Gyss.

1. Voy. aux archives d'Obernai le procès-verbal des séances de cette assemblée. Voici les députés qui y assistèrent: Haguenau, MM. de Cointou, préteur-royal, et de Barth, stettmeister; Colmar, Delort et Buob, stettmeister; Schlestadt, Kœbele, bourguemestre; Wissembourg, de Neubeck, préteur-royal, et Quefemme, bourguemestre; Landau, Cromer, préteur-royal, et Hofmann, bourguemestre; Oberenheim, Sontag et Lander, bourguemestres; Rosheim, Braun, bourguemestre et Reyset, syndic; Keysersberg, Peyerimhoff, stettmeister; Münster, de Barth, préteur-royal, et Boyet, bourguemestre; Türckheim, Hübler, syndic.

LES FORTIFICATIONS D'HUNINGUE.

J'ai déjà eu l'honneur de vous parler des ruines d'Huningue et de vous proposer de conserver le souvenir de ces restes imposants d'un passé si glorieux en les faisant reproduire par la photographie dont l'inexorable précision nous tracerait la vue. Je vous disais qu'un pareil tableau méritait d'être conservé et que personne mieux que M. Braun, dont vous avez déjà pu admirer le mérite, ne serait plus apte à nous conserver cette ceinture de ruines.

Je ne sais si ce travail a été entrepris, mais en attendant j'ai pu me procurer le plan de la ville, telle qu'elle était avant la paix de Ryswick, avant d'avoir été privée de son pont sur le Rhin en 1752, et considérablement réduite l'an V, après qu'une grande partie de l'armée y eut opéré son passage lors de la belle et célèbre retraite de Moreau. Je crois que ce plan que j'ai l'honneur d'offrir à la Société et dont je vais vous dire quelques mots, pourrait être conservé dans vos archives.

La forteresse d'Huningue, située sur le Rhin, à peu de distance de Bâle, était un modèle achevé dans ce genre. Son long côté était sur le fleuve. M. de Vauban, qui l'a fortifiée, n'avait rien oublié pour la mettre à couvert de toute insulte. Louis XIV voulait qu'Huningue fût une forteresse redoutable et le boulevard de l'Alsace. (Note n° 1.)

Commencés en 1680, les travaux furent poussés avec une ardeur incroyable; une année les vit pour ainsi dire commencer et terminer. La mémoire de ce fait a été conservée par une médaille qui représente Huningue sous la forme d'une femme qui offre à Pallas le dessin de la nouvelle forteresse; le Rhin, sous la figure d'un vieillard, y applaudit. Sur la légende on lit: ***Muniti ad Rhenum fines. Huninga condita MDCLXXX*** (1680).

Cette médaille, qui est très-rare, se trouve au cabinet de la Bibliothèque impériale, c'est la seule que j'aie rencontrée jusqu'ici. (Note n° 2.)

Il est facile de se rendre compte de ce qu'était cette forteresse. Pleine liberté avait été laissée à Vauban, aucune règle absolue ne lui avait été imposée; il savait seulement qu'il devait amener les eaux du Rhin à l'entour de la place, y creuser le lit d'une rivière et rendre ce fort redoutable.

Or, qu'est-il résulté des souhaits exprimés par Louis XIV et de cette liberté laissée à l'architecte? Ce qui résulte toujours d'une grande idée quand son exécution est confiée à l'expérience: une œuvre complétement réussie, parfaite en tous points.

Vauban en véritable artiste procédait largement et d'une manière saisissante: il prenait un coin de terre ou un bois, bien uni de sol, sans vues, sans un filet d'eau, brûlé par le soleil; et, d'un coup de baguette, le magicien vous le transformait si bien que vous ne le reconnaissiez plus. La forteresse s'élevait, une large rivière coulait à l'entour, des ouvrages à corne, des demi-lunes sortaient des ondes du vieux Rhin; l'œil embrassait tous ces travaux, ces casernes, ces courtines; les remparts et les fossés se courbaient, serpentaient comme de longs rubans. L'œuvre était achevée. Vauban y avait mis la main, il l'avait signée de son nom, le poëme était fait (Note n° 3.)

Ces grands travaux, sûrement et économiquement conduits, occupèrent pendant un an 1,200 ouvriers et 300 chevaux. Presque toutes les communes des bailliages d'Altkirch, de Delle, de Ferrette et de la seigneurie de Landser avaient été mises en réquisition pour transporter les pierres et les bois propres à la construction.

Ces travaux ont été poussés si vite que toute l'Alsace, et surtout la Suisse et le duché de Baden étaient étonnés de les trouver achevés en si peu de temps. C'est que des centaines de bras creusaient la terre, élevaient les ponts, fabriquaient la brique, bâtissaient les casernes. Une égale activité régnait au dedans et au dehors de la place et préparait pour le printemps suivant un lever de rideau dont tout le monde était aussi surpris qu'enchanté. (Note n° 4.)

On voyait d'abord sur l'autre bord du Rhin un grand ouvrage à corne avec une demi-lune devant la courtine et une contre-garde à côté de chaque aile. Ces ouvrages étaient environnés d'un bon fossé d'environ 30 mètres de longueur, qui communiquait avec le Rhin. Sur le milieu du fleuve à peu près, il y avait un autre ouvrage à corne plus grand, qui enfilait tous les fossés du premier. Sur le bord du Rhin, du côté de la forteresse, on trouvait d'abord une espèce de chemin couvert plus long que le front de la place. Il y avait un bastion sur le milieu pour défendre le passage du Rhin.

De tous les côtés, et à chaque extrémité, il y avait deux digues ou écluses pour retenir l'eau dans les fossés, afin qu'ils ne fussent pas à sec, lorsque le fleuve venait à baisser. Ce chemin couvert était séparé du corps de la place par un bon fossé, où l'on voyait un double ravelin vis-à-vis le milieu de la courtine, et une tenaille double pour la mousqueterie; le reste de la place, du côté de la terre, n'était pas fortifié avec moins de soin, comme le plan nous l'indique.

On peut remarquer l'attention que Vauban avait d'occuper les postes qui pouvaient l'incommoder par des ouvrages à corne, d'y attirer l'eau du Rhin par un canal qui servait en même temps d'avant-fossé à la place, et à la tête duquel il avait mis un pâté pour empêcher que l'ennemi ne tentât d'arrêter l'eau par une digue, et enfin de mettre une contre-garde devant le bastion où il n'y avait point d'ouvrages à corne, afin de rendre par là la force à peu près égale sur tous les côtés. La forteresse était garnie de cent quarante pièces d'artillerie.

Intérieurement la ville était régulièrement bâtie, elle renfermait une place d'armes, une église et des logements pour douze cents habitants.

L'arsenal était bien distribué et à l'abri des bombes. Les casernes vastes et bien percées avaient été construites pour y loger de quatre à cinq mille hommes. Un hôpital magnifique pour deux cents à trois cents malades avait été construit et commodément installé. Enfin rien n'avait été négligé par Vauban, qui avait fait de cette forteresse un chef-d'œuvre de l'art. (Note n° 5.)

Sur la porte qui dominait Bâle et qui a été démolie, ainsi que les casernes et tous les bâtiments de l'État, par suite des traités de 1815, on lisait l'inscription suivante sur une plaque de marbre, et au-dessus des armes de Louis XIV : *Ludovicus M. Rex christianissimus, Belgicus, Sequanicus, Germanicus, pace Europa concessa Huningam arcem, sociis tutelam, hostibus terrorem extruxit. MDCLXXXI (1681).*

SABOURIN DE NANTON.

NOTES.

Note n° 1.

Vauban s'empresse de répondre à la confiance dont l'honore son roi. Sûr de sa protection et de son suffrage, il se livre à toute l'énergie de son talent, et c'est alors qu'on voit éclore un art tout nouveau. Déjà tombent de toutes parts ces tours orgueilleuses élevées sur la cime des rochers, inaccessibles peut-être au fer et au feu, mais non pas à la famine qui les assiége. Une haie de bastions artistement ménagés ne sort du rempart que pour présenter une pointe menaçante à l'ennemi qui se trouve investi de feux qui se croisent et le prennent dans tous les sens. Chaque ouvrage se défend lui-même, et reçoit de l'ouvrage voisin la défense qu'il lui rend à son tour. Désormais les places fortes situées en plaine, à la portée des convois et des subsistances, secourues par les eaux dont les grandes manœuvres seront appelées à leur secours, défendues par des fortifications rasantes qui bravent les foudres ennemies, garantiront les campagnes de l'incendie et du ravage, et les couvriront de leur feu protecteur.

Mais ces principes mêmes varient suivant le site et la nature des lieux, et Vauban ne suit que l'impulsion de son génie, et déclare qu'il n'adopte point de manière exclusive. Trop souvent l'auteur d'un système veut tout ramener, de gré ou de force, à sa théorie. Vauban sait en changer suivant la différence locale des places qu'il doit fortifier. D'un coup d'œil d'aigle, il saisit les rapports militaires et politiques qui font la véritable valeur des places fortes, choisit ses positions, lie les postes entre eux, se plie aux divers accidents de la nature, maîtrise les éléments, les irrégularités du terrain; les obstacles mêmes deviennent des moyens sous ses mains victorieuses, et les fleuves, les rochers, les marais, les montagnes et les mers, dociles à sa voix, s'étonnent d'entrer dans la grandeur de ses plans et de se trouver tributaires de son génie.

FRANÇOIS-JOSEPH NOEL,
professeur à l'université de Paris, au collége Louis-le-Grand.
(*L'Éloge du maréchal de Vauban.*)

Note n° 2.

Nous avons pu nous procurer la copie de cette médaille, qui accompagne notre mémoire, dans l'ouvrage intitulé : *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand*; Paris, imprimerie royale, 1723.

Voici le texte qui suit la reproduction de cette médaille : 1680. Les fortifications d'Huningue. Entre les divers soins que le roi a toujours pris pour affermir le repos et le bonheur de ses sujets, un des principaux a été de fortifier les frontières du royaume, par les endroits qui paraissaient faibles et ouverts aux ennemis. Entre Bâle et Brisach, il n'y avait point de place qui fermât aux Allemands l'entrée de la haute Alsace. Sa Majesté ordonna qu'on

fortifiât Huningue, petit village à une demi-lieue de Bâle, et en fit une place très-régulière à cinq bastions, avec tous les dehors nécessaires.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit Pallas, déesse de la guerre et des arts, à qui la ville d'Huningue présente le plan de ses fortifications. Le fleuve du Rhin regarde avec joie ce nouvel ornement que l'on ajoute à ses rivages. Les mots de la légende, *Muniti ad Rhenum fines*, signifient, les frontières sur les bords du Rhin fortifiées. Ceux de l'exergue, *Huninga condita* MDCLXXX : Huningue, bâtie 1680.

Note n° 3.

M. le maréchal de Vauban fut inventeur dans le grand art des dispositions générales de la défense ; c'est en le voyant se plier à la nature du sol, tantôt ingrat, et tantôt favorable, qu'on reconnaît l'homme fécond en grandes vues. Le conservateur des frontières fut en même temps le créateur de l'art de l'attaque, et il le porta au dernier degré de perfection.

M. de Vauban fut non-seulement le plus grand artiste de son temps; mais tous les procédés de détail, dont il fut l'inventeur dans les constructions importantes, servent encore aujourd'hui de modèles, et l'on ne peut s'en écarter qu'aux dépens de la consistance et de la solidité, qui doivent constituer les premiers caractères des travaux publics.

Les levées, les moles, les jetées, les écluses, l'art des fondations sur les sols les plus ingrats ; le desséchement des marais, la réunion des plus vastes magasins d'eau, soit pour la défense, soit pour alimenter des canaux de navigation; les digues destinées à préserver les campagnes contre les ravages des torrents ; les fleuves resserrés et contenus dans leurs lits ; partout il déploya le grand art de prescrire des lois au caprice des éléments fougueux, et avec un tact si sûr dans ces savantes constructions, que les théories les plus subtiles de l'hydraulique l'ont à peine remplacé.

Le général D'ARÇON.
(*Considérations sur l'influence du génie de Vauban dans la balance des forces de l'État.*)

Note n° 4.

Ce succès étonne; l'Alsace dont Vauban avait établi la sûreté, en fortifiant ses villes, doit le respecter comme son bienfaiteur, puisqu'il lui ouvrit les sources du commerce, par la facilité des transports qui l'ont tirée de la langueur et l'ont rendue une de nos plus riches provinces.

SABOURIN DE NANTON.

Note n° 5.

Vauban poussa les travaux avec une telle activité que bientôt Huningue sortit du milieu de ses retranchements et que, là où deux ans auparavant il n'y avait que des cabanes de pêcheurs, la puissance de la France avait su créer une citadelle redoutable défiant les insultes de l'étranger, sauvegardant l'Alsace; forteresse d'autant plus difficile à prendre que sa droite était appuyée à un territoire neutre qui se défendait par lui-même, et que des ouvrages avancés établis dans les îles du Rhin devaient protéger les approches du fleuve et couvrir un pont de bateaux qui relierait les deux rives.

Le 15 octobre 1681, Louis XIV se rendit à Huningue, visita la nouvelle place de guerre et reçut les députés du canton de Bâle qui vinrent le complimenter.

FRANCK LATRUFFE.

LETTRE DE FRÈRE SIGISMOND

A L'ABBÉ BARTHÉLÉMY D'ANDLAU

SUR LES ANCIENNES TAPISSERIES

DE L'ABBAYE DE MURBACH.

En publiant dans la *Revue d'Alsace* de 1855 le « Catalogue de la bibliothèque de l'abbaye princière de Murbach », M. Matter a cru devoir dire quelques mots d'un document qui l'accompagne et qui, à son avis, mérite d'être mieux connu.

C'est une description des anciennes tapisseries de l'église de Murbach, adressée sous forme de lettre par l'auteur du catalogue, frère Sigismond, à l'abbé Barthélémy d'Andlau, lettre digne, en effet, sous plus d'un rapport, de l'attention des antiquaires. Tout autant que le catalogue publié et annoté par M. Matter, elle témoigne du zèle de Barthélémy d'Andlau et de son bibliothécaire pour les choses de l'esprit. En dépit des imperfections de la langue et de la barbarie grammaticale, on discerne, dans l'enthousiasme de quelques passages et dans la vivacité de certains regrets, quelque chose du feu sacré de la Renaissance. Pouvons-nous voir, sans un retour sur nous-mêmes, cette curiosité archéologique qui arrache frère Sigismond à des travaux sérieux et lui inspire l'idée de consacrer une notice à de vieilles tapisseries qui l'avaient frappé? Ne tenons-nous pas là un homme et une passion? A part tout intérêt de sentiment, la lettre de frère Sigismond est d'ailleurs un document historique précieux, unique trace d'une décoration fort originale, qui remontait peut-être à la première moitié du douzième siècle, puisque l'empereur Henri V (1106-1125) est le dernier souverain qui y figure. On y trouve la mention sommaire des faits les plus importants du passé de l'abbaye, la commémoration de ses principaux bienfaiteurs et des avantages qu'ils lui ont procurés, l'analyse de titres

dont plusieurs sont aujourd'hui perdus, le nom d'un abbé inconnu, contemporain d'Othon le Grand; tout cela peut servir à combler quelques lacunes dans l'histoire de Murbach qui est toujours à faire.

Ne dédaignons même pas les vers léonins qui terminent la description. En définissant les devoirs réciproques des rois et des pontifes, des pasteurs des peuples et des pasteurs des âmes, le versificateur qui s'est complu dans ces puériles allitérations, paraît avoir voulu résoudre à sa manière le problème des deux puissances, que les luttes du sacerdoce et de l'empire avaient fait surgir. Cette observation confirme, ce me semble, ma supposition sur l'âge de ces tapisseries. Que ne les avons-nous encore! Quel intérêt n'y aurait-il pas pour l'histoire de l'art à les comparer à la célèbre tapisserie de Bayeux? Mais dès le temps de Barthélémy d'Andlau, cette œuvre curieuse était déjà gravement endommagée et nous devons de la reconnaissance à frère Sigismond pour ne l'avoir point laissée périr tout entière.

On remarquera que les ouvriers qui ont exécuté cette tenture, y ont mis leurs noms, Ulric et Bertold. Cette particularité prouve qu'au douzième siècle la tapisserie n'était pas seulement une distraction pour les dames, qu'elle constituait une industrie.

J'ai déterminé de mon mieux les titres auxquels sont empruntées les légendes. La description y gagne en clarté et en précision, et nous établissons ainsi une sorte de récolement des diplômes qui servaient à l'abbaye de Murbach, dans le courant du douzième siècle, à justifier de son importance, de son antiquité, de ses privilèges et de ses possessions. On peut s'assurer par là que la série des plus anciennes pièces de ses archives n'a pas trop souffert des ravages des siècles depuis l'époque de l'abbé Erlolfe.

Quant au texte, je puis d'autant mieux en garantir la fidélité, que le bibliothécaire de la ville de Colmar, M. L. Hugot (c'est tout dire en pareille matière), a bien voulu le collationner dans le temps avec moi, et que de plus, il vient d'être revu par un de mes amis, excellent latiniste, dont la modestie seule me défend de produire le nom et de reconnaître, comme je le voudrais, mille obligations que lui ont mes études. Sous cette double garantie je reproduis la lettre de frère Sigismond telle quelle, me bornant à placer entre crochets [ ] les corrections visibles que le sens impose.

Thann, 19 mars 1863.

X. Mossmann.

Lettre sur les anciennes tapisseries de l'abbaye de Murbach.

Au très-révérend père et seigneur, très-digne de tout honneur, Barthélémy, abbé de Murbach, frère Sigismond, dévoué à votre affection, présente l'effort d'une sincère charité d'obédience.

Comme je sais, ô le meilleur des hommes, que par une industrie singulière tu t'es fort appliqué depuis longtemps à préserver de la destruction et à restaurer tous les monuments de tes prédécesseurs pour les étudier, je crois que pour te faire atteindre ce but, ma bonne volonté ne t'a pas fait défaut : plaise à Dieu que ce soit avec fruit. Il est trop vrai, et l'expérience nous l'apprend, que la vétusté consume tout et que la teigne de l'antiquité réduit toutes choses à rien; c'est ce qu'il nous a été donné de voir par tant de manuscrits que le grand soin et le génie de nos pères avaient réunis dans le lieu très-saint et très-ancien qui t'est confié, témoin le volume que nous déroulâmes hier et qui promet tant d'écrits différents, mais où malheureusement le nombre des œuvres perdues dépasse celui des œuvres retrouvées. Et plût à Dieu que le peu de celles qui restent fussent parvenues entre tes mains dans leur intégrité et non maculées de crasse! Mais aussi combien tes efforts te vaudront d'éloges auprès des hommes de notre temps et combien de récompenses de la part de Dieu, dispensateur de tous les biens (qui sait aussi cela, j'en suis persuadé, car rien ne lui est caché); ta renommée, ta louange et ton nom, jamais l'âge ne les fera sortir de la mémoire de la postérité, si du moins mes vers ont quelque pouvoir. Si même je me taisais, tes œuvres suffiraient pour proclamer tes mérites. Mais remettons cela à plus tard.

Maintenant apprends en peu de mots par quelle cause j'ai entrepris ceci. J'ai éprouvé aujourd'hui un de ces dégoûts auxquels on est parfois sujet pour la besogne sérieuse. C'est pourquoi je débandai mon esprit et voulus repaître mes yeux; mais quoi? je tombai sur un travail plus pénible. J'examinai, en effet, ces antiques tapisseries, comme tu l'as fait toi-même fort souvent à ma connaissance, et bientôt je me demandai s'il n'y aurait pas moyen de les dépeindre pour les transmettre à nos successeurs, de peur qu'elles ne soient perdues pour eux, l'étant déjà presque pour nous, car en cela brillent le zèle, l'application de l'amour et la sollicitude diligente pour ce lieu de ceux qui ont voulu exposer aux yeux des hommes, tissés dans cette étoffe, les bienfaiteurs de l'abbaye pour en inspirer le respect aux mous et aux pervers, et pour servir d'aiguillon aux excellents et aux zélés. Quoique tu connaisses ces tentures mieux que moi, je n'en ai pas moins voulu les décrire, pour que celui qui souffre des yeux ou du cou, en s'aidant de ce papier, puisse lire malgré la hauteur où elles sont suspendues.

Epistola de Tapecijs antiquis in monasterio Morbacensi.

Reuerendo valde omnique honore dignissimo domino patrique Bartholomeo abbati Morbacensi, frater Sigismundus vestre dilectioni deuotus sincere caritatis conatum ad obedienciam.

Cum te sciam, virorum optime, pro tua singulari industria iam dudum operam dedisse magnam, qua via omnia predecessorum tuorum monimenta ne perditum irent, possint ad restitucionem deduci ut inuestigares, credo ut id assequi in tam laudabili cepto finem possis me quoque non defuisse uoluntate, utinam et fructu. Profecto verum experti sumus quod uetustas omnia consummit, (sic) ac tinea antiquitatis conficit vniuersa, idque licuit videre in tot codicibus magna cura et ingenio patrum in loco illo sanctissimo ac vetustissimo tibi commisso repositis, prout hesternum quod reuoluebamus ostendit rotulum, quod tot describit iam proch! (sic) deperdita opera ut numerum repertorum excedant. Et o vtinam et illa que de tot supersunt tuas ad manus deuenissent integra ac [nec] aluuione attrita. Ob quem tuum conatum quanta assequaris preconia aput homines uostri evi quantaque premia a largitore omnium bonorum deo (sibi notum reor quod nil latet) fama [famam] tamen eciam tua [tuam], laus [laudem] nomenque nulla vmquam eximet vetustas posteris si quid mea carmina possunt. Me tamen eciam si tacente ipsa opera clamarent, sed hoc in aliud tempus differamus.

Nunc qua de causa hec cepi percipe paucis. Tedium quoddam vt assolet cepit me hodie agendi aliquid naviter; ob hoc remisi animum oculosque volui pascere et maiori labori tum incidi. Si quidem cortinas illas antiquas inspexi, quod te fecisse scio quam sepe, moxque animum apposui si ne ipsa depicta possint etiam posteris tradi, ne, ut iam pene factum est nobis, sic et ipsis perirent. Studij nempe eorum et in hoc relucet assiduitas, amoris diligencijque [diligentiæque] ad locum sollicitudo, quando ante oculos hominum voluerunt intexta [intextos] pannis eos proponere qui loco benefecerant, vt segnibus peruersisque verecundiam, egregijs vero ac laborantibus adderent quoddam calcar. Nosti autem me ipsam melius, tamen scribere uolui ut qui uel oculis dolet aut collo, ut alte suspensa non queat legere, carte vtatur suffragio.

Donc les pères voulant transmettre avec ordre la suite exacte de la fondation et de l'accroissement de ton monastère, résolurent de faire dépeindre les princes accordant leurs bienfaits et leurs priviléges, et les pères dont les mérites les obtinrent. Le premier d'entre eux est ce duc illustre, notre fondateur, qui debout et tourné vers le très-saint martyr et l'éminent patron de ce lieu, Léger, lui adresse la parole par ces vers :

« Le peu que je donne, puissant et saint prélat, fais qu'il se multiplie, et fais de cet asile une maison digne de toi. »

A la suite viennent les rois, les empereurs et les autres princes, tenant chacun à la main des passages du privilége dont il dota ce lieu.

Premièrement le roi Thierry, disant à l'abbé et évêque réformateur de ce lieu, le très-saint Pirmin : « Il nous a plu de placer ton monastère « sous notre défense et celle de nos successeurs, « et tout ce que le fisc pouvait détacher de ses « cours ou de son territoire, nous l'accordons à « ton église.[1] »

Suit Pépin, empereur auguste, disant à l'abbé Baldebert : « Qu'aucun juge ne prétende se mêler « des affaires de ton église, ni pour entendre les « causes, ou exiger le *fredum* ou recevoir les cau« tions, ni pour saisir les habitants libres ou serfs, « pour quelque motif que ce soit.[2] »

Après lui Charles, empereur auguste, dit à Sintpert, évêque et abbé, — que d'autres aient des doutes sur la personne de ce Sintpert, moi je pense que ç'a été cet évêque de l'église d'Augsbourg, d'abord abbé de Murbach, dont la vie fut merveilleuse et qui fleurit au temps de Charles; de nos jours son tombeau est illustré par des miracles, et l'on célèbre sa fête par un office propre le treizième jour d'octobre, dans le cloître du monastère des saints Udalric et Affra, dans la susdite ville où il a été enterré. Mais revenons à notre sujet. — Charles dit à Sintpert : « Que le bienfait confirmé à cette église par l'autorité de nos prédécesseurs, subsiste dorénavant intact.[3] »

Suit Louis, empereur auguste, disant à l'abbé Gontram : « Que nul ne prétende par autorité judiciaire inquiéter les hommes tenant les terres de ton abbaye, ou porter plainte contre eux ou les poursuivre.[4] »

Patres igitur fundacionis incrementique monasterij tui volentes tradere ordinem recto tramite, beneficia, priuilegiaque tradentes principes, ac patres quorum meritis dabantur, depingendos statuerunt. Quorum primus fundator ille inclitus dux, stans versus almum loci ipsius sanctissimum martirem ac patronum Leodegarium, eum alloquitur per versus illos :

« Paucum, summe, datum quod reddas multiplicatum,
« Hanc tibi fac sedem dignam, presul sacer, edem. »

Subsecuntur illum reges, imperatores ceterique principes quilibet manu gestans verba sui priuilegij quo locum dotauit.

Primo Theodericus rex dicens abbati ac episcopo, locique ipsius reformatori sanctissimo Pirminio : « Placuit ut monasterium tuum sub « defensione nostra successorumque nostrorum « consistat, et quid fiscus de curtis uel territorijs « separare poterat, ecclesie tue indulgemus.[1] »

Sequitur eum Pipinus imperator augustus, dicens abbati Baldeberto : « Nullus iudex in res « ecclesie tue nec ad causas audiendas, uel freda « exigenda, uel fideiussores tollendum, nec ho« mines tam ingenuos quam et seruos de quibus« libet causis stringendum ingredi audeat.[2] »

Post hunc Carolus imperator augustus dicit Sintperto episcopo et abbati — Quisquis fuit ille Sinpertus titubent alij, ego reor omnino fuisse hunc episcopum augustensis ecclesie ac abbatem Morbacensem prius, cuius vita mirifica fuit ac temporibus Karoli floruit, hodieque sepulchrum eius miraculis choruscat, diesque eius vna cum historia propria celebratur infra septa monasterij sanctorum Vdalrici et Affre vbi et sepultus est, in prefata ciuitate terciadecima die octobris. Redeamus ad propositum. — Is Karolus dicit eidem : « Beneficium auctoritate antecessorum nostrorum confirmatum huic ecclesie deinceps per nostram auctoritatem maneat inconcussum.[3] »

Sequitur hunc Ludwicus imperator augustus, dicens Guntramo abbati : « Nullus ex iudiciaria potestate homines tue ecclesie terras possidentes inquietare, uel calumpniam generare vel contraire temptare presummat.[4] »

1. Le diplôme de Thierry IV, daté de Gondreville, 12 juillet 727, et confirmant la fondation de Murbach, ne donne pas la fin de ce passage telle qu'elle est reproduite ici ; on y lit . . . . « *et nulla publica judiciaria potestas, nec præsente nec futuro tempore, in curtis vel territoriis, ubicumque ipsius monasterii ad causas audiendum, vel freda undique exigendum non præsumant ingredere.* » (V. Grandidier, *Histoire d'Alsace*, t. Ier, Pieces justific., n° 23 ; Schœpflin, *Als. dipl.*, t. Ier, p. 7.) Cette différence est très-remarquable, dans l'original il n'est question que de l'abandon des droits de juridiction, tandis que la tapisserie, en employant les propres expressions du diplôme, fait de ce texte une véritable concession de territoire.

2. Titre n° 43 des Pieces justificatives de Grandidier, de l'année 760.

3. Ce diplôme manque parmi les Pieces justificatives de Grandidier, mais il est mentionné dans sa « *Notitia fundationis murbacensis abbatiæ* (Pieces justific. du t. II, pp. LXXI-LXXIV) : . . . « *Omnia privilegia ab antecessoribus suis . . . concessa confirmavit et plura superaddidit Carolus magnus, anno vigesimo regni sui* (788). »

4. Tit. 130 des Pieces justific. de Grandidier, 22 aout 816. Le texte original ne s'applique pas à des tenanciers ou vassaux, mais à des hommes libres justiciables de l'abbaye : . . . . « *homines liberos qui . . . . ad prædictum monasterium deservierunt.* » J'ai fait voir ailleurs (*Musée pittoresque et historique de l'Alsace*) qu'encore en 1310 Murbach ne prétendait sur Guebwiller que des droits de juridiction et non de suzeraineté.

Digitized by Google

Après lui, Charles, empereur auguste, dit à l'abbé Fréderic : « Qu'il soit permis aux tenanciers de ton église de jouir en paix de leurs biens et je leur concède tout ce que je pouvais en droit tirer de notre fisc. [1] »

Ensuite le roi Conrad dit à l'abbé Nantpert : « En vertu de notre autorité royale nous te confirmons la basilique de Saint-Didier et de Sainte-Susanne, ainsi que Delle, avec tout ce qui en dépend. [2] »

A l'extrémité de la première tapisserie est placé Hugues, archevêque de Besançon, parlant à l'abbé Eberhard, à qui il dit : « Nous te concédons, à toi et à tes successeurs, la faculté de consacrer les autels que saint Léger possède dans notre diocèse. [3] »

Cette tenture ou tapisserie se termine de côté de cette manière : « Tu donnes, Ulric, ω (la fin), Bertold donne A (le commencement) et le milieu. » Les ouvriers, sans doute, ont apposé cela. Il en est du reste comme de la première tapisserie ; Othon, empereur auguste, tient le premier rang et dit à l'abbé Landelohepset : « Nous confirmons à ton église tout ce qui lui a été concédé du temps d'Eberhard, ou ce dont elle s'est enrichie dans la suite, ou ce qui lui a été ravi injustement. [4] »

Othon II, empereur auguste, dit à l'abbé Béringer : « Conformément aux décrets de nos prédécesseurs, nous ordonnons sous notre sanction que nul comte ou juge, ou toute autre personne de grande puissance ne prétende avoir un gite dans les domaines de ton église, ou n'en exige ses frais de tournée. [5] »

Othon III, roi très-glorieux, dit à l'abbé Helmeric : « Nous concédons à l'église de Murbach et à ses religieux le droit d'élire librement un abbé qui ait puissance de présider aux domaines et au gouvernement des frères, autant qu'il est nécessaire. [6] »

Henri, empereur auguste, dit à l'abbé Deginhard : « Conformément aux concessions de nos prédécesseurs, qu'aucun péage ne soit exigé des vôtres par toute l'étendue des frontières de notre royaume, ni dans la ville, ni sur la route, ni aux ponts, ni à aucune autre construction. [7] »

Conrad, roi par la grâce de Dieu, dit à l'abbé Deginhard : « Nous ordonnons sous notre sanction que nul comte ou juge ou toute autre per-

Post hunc Karolus imperator augustus dicit Friderico abbati : « Liceat possessoribus ecclesie tue res suas quiete possidere, et quidquid de jure fisci nostri habere poteram, ipsis concedimus. [1] »

Deinceps Cuonradus rex dicit Nantperto abbati : « Basilicam sancti Desiderij et sancte Susanne et Dodilam et quidquid ad ipsam pependit regali auctoritate tibi roboramus. [2] »

In fine prime cortine Hugo archiepiscopus bisuntinus ponitur, loquens abbati Eberhardo dicit : « Concedimus tibi et successoribus tuis libertatem consecrandi altaria in ecclesijs quas habet sanctus Leodegarius in nostra diocesi. [3] »

A latere vero taliter concluditur ipsa cortina seu tapecium : « ω das, Volrice, Berchtoldus A da mediumque, » quod artifices forsitan apposuere. Reliqua vero ita habet se sicut prima, nam primum locum tenet Otto imperator augustus et dicit Landelohepset abbati : « Omnia que tempore Bernhardi [Eberhardi] concessa sunt uel post adaucta uel iniuste abstracta ecclesie tue corroboramus. [4] »

Otto 2us imperator augustus dicit Beringero abbati : « Juxta antecessorum nostrorum decreta sancimus ut nullus comes aut iudex uel aliqua prepotens persona in locis ecclesie tue mansiones habere uel paratas exquirere presummat. [5] »

Otto 3us gloriosissimus rex ait Helmerico abbati : « Morbacensi ecclesie et eis [monachis] eligendi abbatem qui rebus fratrumque regimini preesse possit quantum cumque necesse sit, liberum concedimus arbitrium. [6] »

Hainricus imperator augustus loquitur Deginhardo abbati : « Teloneum iuxta antecessorum nostrorum concessiones per omnes regni fines neque in vrbe, neque in uia, neque ad pontes seu aliquam structuram a uestris requiratur. [7] »

Cuonradus dei gracia rex dicit Deginhardo abbati : « Sanccimus vt nullus iudex uel comes seu quelibet propotens persona mansiones in loco

1. Tit. 209 des Pièces justific., du 7 juillet 877.

2. Diplôme de Conrad I[er] du 12 mars 913 (Pièces justific. de Grandidier, tit. 251). La possession de l'église de Saint-Dizier et de Delle par Murbach remonte aux donations du comte Eberhard.

3. Ce privilége n'est pas énoncé dans la charte de l'archevêque Hugues (6 novembre 1041) publiée par Grandidier, Pièces justificat., tit. 398. V. Dom Martenne, *Thes. anecd.*, t. I, p. 164.

4. La « *Notitia fundationis*, » catalogue le plus complet des abbés de Murbach, ne mentionne ni l'abbé Landelohepset, ni le diplôme d'Othon le Grand (936-973). Cependant on retrouve ces expressions dans une confirmation d'Othon II du 27 avril 977. (Pièces justific., tit. 312.)

5. Diplôme du 27 avril 977. (Pièces justific. de Grandidier, tit. 312.)

6. *Idem*, tit. 324 du 24 octobre 988.

7. *Idem*, tit. 375 du 25 septembre 1023.

sonne de grande puissance ne prétende à un gîte dans les domaines de ton église ou n'en exige ses frais de tournée.[1] »

Henri, empereur auguste, dit à l'abbé Wolferad : « Tous les domaines qu'Eberhard et Luitfrid, fondateurs de ton monastère, ont concédés pour l'usage des religieux, nous les confirmons en vertu de notre autorité impériale.[2] »

Henri auguste dit en dernier lieu à l'abbé Eylolfe : « Nous te confirmons, en vertu de notre autorité royale, tous les domaines qu'après la construction de ton monastère nos prédécesseurs ont concédés pour l'usage des frères.[3] »

Les noms des personnages se trouvent inscrits au-dessus de la tête desdites figures, dans l'ordre où je les ai cités ; de plus, les vers suivants, qui se rapportent à la fois aux princes et aux abbés, forment une longue ligne au haut de l'une et de l'autre tenture :

« Les pères et les rois émettent ensemble les dogmes, « les lois, une double affection brille dans la doctrine des « pères ; les rois soumettent les révoltés de peur qu'ils ne « renversent les droits ; unis aux pères, oints du même « chrême, ils enrichissent les églises, détournent les « maux de l'injustice, par acte royal, vrai monument, « confirmant aux pères ce qui est commis à leur soin vigi- « lant Ces rois donnent largement aux pauvres du Christ « la culture humaine et la subsistance quotidienne. Les « pasteurs pourvoient à ce que les mœurs tiennent tout en « ordre et que, pieusement joyeuses, elles procurent le « repos aux cœurs, à ce qu'on pleure les maux publics ou « qu'on prie pour les rois

« Ils ont reçu les récompenses célestes qu'ils ont mé- « ritées »

Voilà, ô le plus illustre des hommes et mon gracieux seigneur, quel a été l'emploi de mon temps aujourd'hui. Fais que ce petit présent te soit agréable, et continue, suivant ta coutume, à m'accorder tes faveurs.

Donné à Hugstein, au château de ta seigneurie, le mardi septième jour de juin 1464.

ecclesie tue aut paratas exquirere presumat, etc.[1] »

Hainricus imperator augustus dicit Wolferado abbati : « Omnia loca que Eberhardus et Luitfridus tui monasterij constructiones [constructores] fratrum usibus concesserunt, imperiali auctoritate roboramus.[2] »

Hainricus augustus vltimo loco dicit abbati Eylolfo : « Omnia loca que constructo monasterio tuo vsibus fratrum antecessores nostri concesserunt, regali auctoritate confirmamus.[3] »

In capitibus uero prefatarum ymaginum nomina ipsa personarum prout posui continentur, porro isti versus per longam lineam superiorem in ambabus cortinis positi sunt, tam de principibus quam abbatibus indicantes :

« Patres et reges simul ornant dogmata, leges :
« Patrum doctrina rutilat dileccio bina ;
« Reges debellant tumidos ne iura refellant ;
« Hi patribus iuncti, parili crismate vncti,
« Ecclesias ditant, iniusticie mala uitant,
« Per testamentum regale quod est monumentum,
« Pervigili cura patribus firmantes valitura.
« Pauperibus Christi dant reges largiter isti
« Cultus humanos et victus cottidianos.
« Curant pastores teneant vt in ordine mores,
« Atque pie leti sua credant corda quieti ;
« Publica qua plorent mala uel pro regibus orent
« Premia sumpserunt celestia que meruerunt. »

Ecce, virorum prestantissime ac domine mi graciose, racionem temporis mei hodierni. Tu fac ut gratum tibi sit hoc munusculum, meque, ut assoles, fauoribus prosequere.

Datum in castro tue dominacionis Hugstein, die martis septima junij [14]64.

1. Diplôme du 27 avril 977 ; tit. 378 du 23 juin 1025.

2. Diplôme de l'empereur Henri III du 5 juillet 1049 (Tit. 405 des Pièces justific de Grandidier.)

3. L'abbé Lylolfe ou Egelolphe n'est contemporain d'aucun empereur du nom de Henri, puisqu'il ne figure dans les catalogues qu'après l'année 1150. Au lieu de Lylolfe, frère Sigismond aurait donc dû lire Erlolfe qui gouverna Murbach sous le règne de Henri V. Le diplôme auquel la tapisserie faisait allusion, n'existe plus, et même la *Notitia fundationis* n'en fait pas mention.

UNE EXCOMMUNICATION DE MULHOUSE

AU TREIZIÈME SIÈCLE.

Dans l'histoire spéciale de la ville de Mulhouse (*Mülhausen*) la lutte des empereurs de la maison de Souabe, agissant comme ducs d'Alsace, avec les évêques de Strasbourg, remplit une partie du douzième et du treizième siècle. Pendant l'interrègne, la ville elle-même se trouve entraînée à résister aux évêques, et à appeler à son secours le comte de Habsbourg, landgrave d'Alsace, qui était réservé à de grandes destinées.

Les dissentiments entre l'autorité épiscopale et l'autorité municipale constituent le premier acte de cette dramatique histoire mulhousienne. Au quatorzième siècle, les guerres intestines entre la noblesse et la bourgeoisie; au quinzième, des troubles analogues et des guerres avec la noblesse des environs, avec Charles le Téméraire, etc.; enfin les troubles religieux au seizième siècle forment une série de violentes crises, dont la petite cité réussit toujours à se tirer, un peu meurtrie, mais victorieuse en définitive.

De nos jours, des luttes pacifiques ont remplacé les manifestations d'une force exubérante. Tout est contraste dans l'existence des individus, des cités et des nations. Pour la ville de Mulhouse de 1860, telle que le génie créateur du commerce et celui de l'industrie l'ont faite, la cité municipale de 1260, usant ses forces à résister aux mesures coërcitives d'un prélat alsacien, soutenu par un prélat de Bâle et par le pontife de Rome, est une anomalie et une énigme. Essayons de feuilleter une partie de ces annales du passé à titre de spectacle curieux; remontons au point de départ de cette infatigable vitalité; recherchons-en les premiers symptômes sans arrière-pensée. L'expansion se traduisait autrement, il y a six siècles, que de nos jours.

Les archives départementales du Bas-Rhin contiennent le vaste dossier d'une procédure ecclésiastique contre Mulhouse; je me propose d'en indiquer les principaux titres, qui n'ont point, que je sache, été mis au jour. Je tomberais dans une monotonie oiseuse, si je m'imposais la tâche de copier, de traduire, et de commenter tous les parchemins qui se rattachent à la sentence d'excommunication à laquelle je fais allusion. Il suffira de reproduire les principales phases de la lutte; on y verra, des deux côtés,

une égale persistance à défendre des droits ou des prétentions traditionnels, et comme toujours, une transaction clore des débats qui semblaient interminables.

En 1221, un arbitrage prononcé par les abbés de Murbach et de Neubourg, et par le comte de Werde, avait attribué la ville de Mulhouse à Henri de Vebringen, évêque de Strasbourg[1]; mais trois ans plus tard, le successeur de Henri, l'évêque Berthold de Teck, conféra l'avouerie (*die Vogtey*) de la ville, à titre de fief, à l'empereur Fréderic II[2]. En 1236, enfin, le même évêque inféode au même souverain Mülhausen avec tous les droits de patronage, tous les revenus, toutes les dépendances.[3]

Cette charte de 1236 constitue, pour l'histoire de Mulhouse, et même pour celle d'Alsace, l'un des documents les plus importants. On dirait, en prenant connaissance de ses dispositions solennelles et détaillées, que le mal était coupé dans sa racine, que toute discussion allait devenir impossible à l'avenir. Ce n'est pas seulement le sort de Mulhouse qui est réglé; par le même titre, l'empereur acquiert le fief de Neubourg, l'avouerie de Molsheim et de Mutzig; il échange le beau val de la Bruche contre Trænheim; il acquiert Wasselonne contre l'avouerie de Bischoffsheim; il obtient les droits de l'évêque à Offenbourg, les hommes de Westhoffen et de Rosheim; mais il renonce lui-même, en faveur de l'évêque, à Thann-le-Vieux, à Éguisheim, aux châteaux de Bernstein, de Guirbaden, à Dagsbourg, à Rhinau, à Dambach, au Nouveau-Thann; et pour solenniser ce pacte d'échange et de bonne amitié, toute une série de prélats et de grands seigneurs laïques y assistent comme témoins: par exemple, Conrad, abbé de Saint-Gall, Conrad, burgrave de Nuremberg, des membres de la famille de Hohenlohe (*Hochenloch*), de la famille de Nifen, de Geroldseck, de Landsperg, de Pappenheim, de Winterstetter. On devait croire que la paix était assurée pour longtemps. Mais, vanité des vanités! Déjà en 1246, la lutte renouvelée entre l'Empire et le sacerdoce amena l'excommunication de Fréderic II, et, de ce moment, la ville de Mulhouse ayant fait retour à son seigneur direct, Henri de Stahleck, évêque de Strasbourg, on vit se rompre la digue qui contenait la jeune et turbulente cité. Henri de Stahleck prit de vive force Colmar, Kaysersperg, Mulhouse; un prévôt (*Schultheiss*),

1. Schœpflin, *Als. diplom.*, p. 347.

2. Schœpflin, *ibid.*, p. 351. — En 1228 les Mulhousiens prennent part à une lutte entre Berthold de Teck et Ulrich, comte de Ferrette; ils sont les alliés du comte et subissent avec lui une défaite entre Blodelsheim et Hertzfeld. Cette querelle fut apaisée en 1230. Voy. Graff, I, 56.

3. Schœpflin, *ibid.*, II, p. 374-376; Archiv. départ. du Bas-Rhin, G. 486.

placé par l'évêque dans le château de cette dernière ville, accabla les habitants d'exactions et de corvées.

Bientôt le joug de l'autorité épiscopale devint insupportable à ces citadins de fraîche date. L'évêque Walther de Geroldseck, surtout, provoqua parmi les Mulhousiens des mécontentements analogues à ceux qui amenèrent la crise à Strasbourg, et la victoire décisive de Hausbergen. La cité du Haut-Rhin, déjà entourée de murs par Wœlfelinus, résista à l'autorité épiscopale et se donna en 1261 à Rodolphe, comte de Habsbourg, landvogt de la haute Alsace, qui assiégea et détruisit le château. Lorsque Henri de Geroldseck, successeur de Walther, voulut remettre les choses sur l'ancien pied, il rencontra une opposition qui motiva des mesures d'une extrême sévérité; Mulhouse fut excommuniée (1264 à 1271). C'est ici que nous touchons à l'épisode que j'ai annoncé plus haut.

Les poursuites dirigées contre Mulhouse commencent à la date du 11 février 1265. C'est Henri, évêque de Bâle, délégué du prélat de Strasbourg, qui ouvre la campagne; il se borne d'abord à une simple menace, en s'adressant au prévôt (*Schultheiss, scultetus*), et aux consuls de *Mulnhusen*. Il dit avoir reçu mission de Henri, évêque de Strasbourg, de rappeler les griefs de ce seigneur; il répète comme un fait notoire que la localité et les habitants de Mulhouse appartiennent à la juridiction de l'église de Strasbourg, et forment une propriété de cette église; que pendant longtemps l'évêque strasbourgeois n'avait point été troublé dans l'exercice de ses droits; que les habitants de Mulhouse lui avaient prêté, librement, serment de sujétion et d'obéissance; qu'à la vérité, sous Walther, prédécesseur de Henri, les habitants de Mulhouse, émus par des procédés peu loyaux et par la dureté intolérable de leur maître, s'étaient temporairement soustraits au gouvernement de l'église de Strasbourg; mais qu'ils persévéraient sans raison dans ces errements, maintenant que l'évêque Henri, homme pacifique et clément entre tous, avait succédé à Walther; que le délit d'une seule personne ne devait point porter dommage aux intérêts imprescriptibles de l'Église.

Le prélat de Bâle continue à établir en principe, que le bon droit ne peut être refusé à aucun souverain; il rappelle le serment prêté à l'évêque strasbourgeois par les habitants de Mulhouse, il les engage à rentrer sous une paternelle domination, en recourant à la clémence de leur seigneur; il leur fixe un terme rapproché pour une transaction, et, en cas de refus, il laisse entrevoir des mesures de rigueur qui ne seront au surplus adoptées qu'après avoir pris conseil des chanoines du chapitre de Bâle, et de quelques prud'hommes, de manière à concilier avec les principes d'équité,

applicables aux citadins, le droit imprescriptible de l'évêque. (*Voy.* Pièce annexée n° 1.)

L'effet suivit de près cette première menace; car déjà un mois plus tard (aux ides de mars) le même prélat, usant de son pouvoir discrétionnaire, annonce à tous les ecclésiastiques de son diocèse que, Mulnhusen refusant de rentrer sous l'obédience de l'évêque de Strasbourg, son seigneur, et dédaignant même d'entamer des pourparlers avec lui, évêque de Bâle, lance contre eux une excommunication qui doit plus particulièrement frapper Wezelon d'Ilzich, et Henri zum Thor, chevaliers, Pierre de Walen et son fils; puis les seigneurs de Réguisheim, ceux de Trotenhoven, Werner de Schermenz et son frère, enfin le cellerier de Lutenbach, tous citoyens de Mulnhusen. Dans le délai d'un mois, à partir de la réception de la présente, toute personne relevant du clergé bâlois aura à s'abstenir de toute communion avec les personnes frappées de cette mesure de rigueur. (*Voy.* Pièce annexée n° 2.)

L'official de Besançon s'adresse, à la même époque, aux doyens des chapitres de Murbach et de Lutenbach, pour confirmer la sentence d'excommunication, « parce que les chevaliers et citoyens de Mulhouse, ci-dessus « désignés, ont persévéré dans leur désobéissance, quoiqu'ils aient été dûment avertis. » (*Voy.* Pièce annexée n° 3.)[1]

Le même juge ecclésiastique (Gui de Foulenis) mande, en sa qualité de représentant de l'autorité métropolitaine, au doyen et à l'écolâtre de Lutenbach, d'aggraver, contre lesdits habitants de Mulhouse, la sentence d'excommunication, si l'évêque de Bâle, chargé par eux de ce faire, se montrait indulgent ou retardataire; « car l'insolence et le dédain des excommuniés ne méritent pas mieux[2]. » Dans le cas où l'un des deux dignitaires de Lutenbach se trouverait empêché, son collègue aurait plein pouvoir de procéder tout seul. (*Voy.* Pièce annexée n° 4.)

Une missive spéciale, adressée à la même époque, par l'official de Besançon à l'évêque de Bâle, met ce prélat au courant de la situation, lui enjoignant d'aggraver la sentence lancée contre certains citoyens de Mulhouse, et l'informant de la mission qui compéterait éventuellement au doyen et à l'écolâtre de Lutenbach.

C'est à la date du 11 avril 1266 que l'évêque de Bâle exécute les injonctions qui lui ont été faites. Le prélat, s'adressant au curé de Mulhouse et

1. On ne comprend pas trop l'extrême hâte que met l'official de Besançon à confirmer et à renforcer la sentence première; car les pièces émanées de lui sont de la même date que la sentence de l'évêque de Bâle.

2. *Prout meruit eorum protervitas et contemptus.*

au clergé du Sundgau, rappelle l'obstination que mettent le prévôt, les consuls, les chevaliers et citoyens susnommés de Mulhouse, à ne point rentrer sous le gouvernement de l'évêque de Strasbourg. « Non-seulement ils ont affecté de ne pas se rendre aux salutaires avertissements du prélat (bâlois); ils ont même dédaigné d'entrer en conférence avec l'évêque de Strasbourg, leur maître et seigneur. » Les habitants de Mulhouse sont sommés de rompre dans le délai d'un mois toute liaison avec les citoyens et les magistrats excommuniés. « Et parce que lesdits citoyens, méprisant les ordres épiscopaux, ont persévéré dans leur dureté de cœur, sans aucun égard pour leur propre salut et pour leur repos, le prélat bâlois a jugé convenable d'aggraver la sentence qui devra être proclamée les dimanches et jours de fête, au son des cloches, les cierges allumés; on interrompra toute relation avec les excommuniés, et la ville de Mulhouse avec tous ses habitants et leurs colons sera mise sous l'interdit. (*Voy.* Pièce annexée n° 5.)

En attendant les deux partis s'agitent pour arriver à un accommodement. Henri de Geroldseck, évêque de Strasbourg, nomme ses fondés de pouvoir (29 mai 1260). Ce sont Billung, juge de l'Officialité, et Werlen de Nordera. Il annonce cette délégation à l'abbé de Saint-George et au prévôt de Bischoffszelle, délégués apostoliques. Il rappelle, dans des termes déjà employés par les rédacteurs des documents précédents, le point de départ du litige; puis l'opposition formulée par les excommuniés contre la sentence, et les lettres préalables qu'ils ont obtenues du saint-siége; il supplie les juges apostoliques qui avaient déjà commencé une instruction à Villingen, de surseoir et de fixer un nouveau lieu de rendez-vous avec l'abbé de Schuttern, subdélégué du prévôt de Colmar (l'un des juges apostoliques), et avec le prévôt de Saint-Quirin, subdélégué de l'abbé de Saint-George. Dans le cas où l'abbé de Saint-George passerait outre, l'évêque de Strasbourg forme à l'avance opposition contre l'absolution desdites personnes déjà mentionnées, vu qu'il en résulterait un préjudice grave pour l'église de Strasbourg; il en appelle dès ce moment au siége apostolique. (*Voy.* Pièce annexée n° 6.)

Au nombre des pièces justificatives de cette volumineuse procédure figure un certificat, adressé à l'abbé de Saint-George, par Herrmann de Thierstein, custode du grand-chapitre, par Rodolphe Crafton, chanoine de Bâle, et par maître Jean de Pertha, chanoine de Rhinfelden, à l'effet de constater que dans le concile de Bâle la ville de Mulhouse a été légalement excommuniée sur les instances de l'évêque de Strasbourg.

Pendant quelque temps, les chances semblent, on ne sait sous l'empire de quelle influence, tourner en faveur de la cité rebelle. A la date des 16 et

17 mai, le fondé de pouvoir de l'évêque de Strasbourg est condamné aux dépens pour n'avoir pas fourni de preuve suffisante de son assertion, portant que l'abbé de Saint-George n'avait pas eu le droit de subdéléguer un sien représentant; et à la date du 30 juin 1266 l'abbé de Saint-George et ses collègues (l'abbé de Schuttern et le prévôt de Femern, *Imbriacum*) suspendent provisoirement l'excommunication. Cet acte important, émis dans l'église de Hornberg (Forêt-Noire), porte que, les citoyens de Mulhouse ayant fourni caution, les sentences premières ont été adoucies, et les parties assignées, à nouveau, dans l'église de Fribourg en Brisgau. (*Voy.* Pièce annexée n° 7[1].)

Mais cette intermittence favorable est de courte durée. Dès le 4 décembre (1266) l'abbé de Saint-George, qui semblait prendre fait et cause pour Mulhouse, et qui avait dû ramener l'évêque de Strasbourg à l'observance stricte des formes légales, le même abbé déclare que la sentence d'excommunication a été légalement promulguée, et le 17 décembre suivant, il remet les habitants sous le joug de l'interdit dont ils avaient été préalablement relevés.

Les années 1267 et 1268 s'écoulent encore en discussions et en procédures. Loin de se laisser intimider, les Mulhousiens avaient de nouveau interjeté appel auprès du Saint-Siége; deux fois ils avaient renouvelé le mandat du clerc Conrad (6 janvier et 31 mai 1268; *voy.* Pièce annexée n° 9). L'évêque de Constance, le trésorier de l'église de Constance, Walther de Saint-Gall, chanoine de Saint-Étienne de Constance, avaient fixé un terme aux citoyens de Mulhouse, avant l'expiration duquel ils auraient à prouver que leur appel était régulier (24 mars 1268); ils avaient donné mandat au curé de Saint-Martin de Waldkirch, à l'effet d'entendre des témoins dans cette affaire (juin 1268; *voy.* Pièce annexée n° 10), et cet ecclésiastique avait rempli consciencieusement sa mission[2]. L'évêque de Constance avait prononcé une sentence interlocutoire (6 juillet 1269); de nouveaux délais avaient été accordés aux citoyens de Mulhouse (1269, 17 et 23 octobre); une citation avait été lancée par Conrad, évêque de Constance, contre l'évêque de Strasbourg (16 janvier 1270; *voy.* Pièce annexée n° 11); de longs plaidoyers ou moyens de défense avaient été fournis par les deux

1. Parmi les pièces marquantes de ce long procès, figure la délégation, donnée par la ville de Mulhouse à maître Conrad (*voy.* Pièce annexée n° 8) et celle, donnée par l'évêque de Strasbourg à maître Billung et à Conrad de Rodesheim; les divers délais et rendez-vous fixés par l'abbé de Saint-George et ses collègues, etc.

2. Une série de délais accordés par lui, de mandats qu'il donne et de procès-verbaux qu'il dresse, sont au dossier.

partis (pancartes sans date, probablement de 1270 ou 1271). Le mémoire de la cité de Mulhouse, basé sur des faits historiques, semblait devoir faire pencher la balance en leur faveur.

« Le seigneur, évêque de Strasbourg, y est-il dit, n'ayant pas rempli les conditions de son pacte avec les citoyens de Mulhouse, ceux-ci ont pu, en toute justice, s'éloigner de lui, car les citoyens ont prêté serment de fidélité et d'obéissance au comte de Habsbourg, d'après l'avis et sous les auspices de l'évêque de Bâle; ils ne pouvaient fausser ce serment et devenir parjures, pour obéir à un avertissement épiscopal; même s'ils avaient, en seconde ligne, prêté serment à l'évêque, ce second serment ne pourrait infirmer le premier. Comment auraient-ils pu, de bon cœur, se laisser détourner de ce premier serment, prêté de l'aveu même de l'évêque; comment une pareille sentence prononcée par ce prélat serait-elle juste, puisqu'elle n'est point le résultat dicté par la justice, mais par la haine et l'inimitié? »

Ils concluent donc « à ce que ladite sentence d'excommunication soit déclarée injuste, et que la partie adverse soit condamnée aux dépens. »

La victoire resta, du moins en théorie, à l'évêque de Strasbourg. Au mois de mai 1271, Henri, évêque de Bâle, parlant et agissant au nom du pape, accorde à son collègue de Strasbourg la faculté de réduire Mulhouse à l'obéissance par le bras séculier. (*Voy.* Pièce annexée n° 12.)

Mais ce devait être, pour l'autorité épiscopale, une victoire stérile. Henri de Geroldseck et son collègue de Bâle mirent en vain le siége devant Mulhouse, qui fit une héroïque et efficace résistance (1271). De plus en plus intimement liée à Rodolphe de Habsbourg, la ville obtint les priviléges de cité libre et impériale, de la munificence de ce prince, qui avait été élu roi des Romains pendant qu'il assiégeait Bâle (1273).

Ainsi se trouvait terminé, de fait, le long litige entre l'autorité épiscopale et la jeune cité, protégée de Fréderic II et de Rodolphe de Habsbourg. Cependant la question de droit demeurait en suspens aussi longtemps que l'évêque de Strasbourg n'avait point, par un nouveau contrat, formellement renoncé à ses prétentions antérieures. Aucun document officiel ne nous dit à quelle époque cette terrible et cruelle sentence d'excommunication fut levée. Je dois croire que l'empereur Rodolphe de Habsbourg eut assez de crédit pour rétablir la paix et faire rentrer en grâce auprès du Saint-Siége et de l'évêque, les citoyens qui avaient en 1265 encouru la disgrâce de leur ancien seigneur, et avaient, pour sauvegarder les franchises municipales, joué leur repos et en quelque sorte toute leur existence.

La ville a dû rentrer à la fois dans le giron de l'Église (1273) et dans les liens constitutionnels qui la rattachaient depuis une trentaine d'années

à l'empire germanique. A des intervalles rapprochés les évêques de Strasbourg rappelaient leurs droits de seigneurs; mais en 1308, une transaction formelle régla irrévocablement les positions respectives. Henri VII, roi des Romains, et Jean I[er], évêque de Strasbourg, convinrent d'un acte d'échange, en vertu duquel Mulhouse et la moitié de Wasselonne, restaient à l'Empire, Molsheim, Mutzig, Hermolsheim et Wangen, à l'évêché. L'archichancelier de l'Empire, Pierre, archevêque de Mayence, consentit à cet acte et le corrobora par une charte émise à Francfort le 28 novembre 1308. (Voy. *Arch. dép. du Bas-Rhin*, G. 77, et Schœpflin, *Als. dipl.*, II, p. 87-88.) Des dispositions accessoires sur les Juifs de Rouffach et de Soultz, de Rhinau et de Molsheim, qui sont cédés à l'évêché, et sur les Pfahlburger, donnent à cette convention une valeur particulière, mais qui ne rentre plus dans le cadre du présent mémoire.

Quelles seraient les conclusions à tirer de cette lutte entre l'épiscopat de Strasbourg ou le pouvoir clérical, et la jeune cité de Mulhouse? Il me semble qu'ici, sur un étroit théâtre, nous voyons se répéter le spectacle qui s'offre à nous dans tous les siècles et dans tous les pays du monde. Des intérêts que, de prime abord, l'on dirait inconciliables, se prennent corps à corps comme deux lutteurs acharnés, entrelacés dans une étreinte violente; ils paraissent devoir aboutir immanquablement à la ruine des uns, au triomphe définitif des autres. Il n'en est rien pourtant; les passions s'amortissent, les angles s'effacent, les prétentions absolues se modifient, les muscles des lutteurs se fatiguent et se distendent, l'on finit par s'entendre sinon complétement, du moins par vivre côte à côte, quitte à recommencer à nouveau. Ces intermittences de véhémente application et de repos constituent la vie des cités et des peuples, comme celle des individus; c'est la succession des nuits et des jours, de la vie active et du sommeil. Peut-être trouvera-t-on aussi dans cet esprit de lutte qui anime la municipalité de Mulhouse, comme à Strasbourg, contre le pouvoir clérical, peut-être y trouvera-t-on les symptômes avant-coureurs de la lutte du seizième siècle. Il n'est point impossible que l'habitude de s'opposer à l'autorité ecclésiastique pour des questions locales, ait prédisposé ces populations à accueillir et à féconder les germes de l'opposition religieuse. En émettant cette hypothèse, j'énonce plutôt l'opinion d'autrui que la mienne propre, car je crois que les causes de la Réforme sont plus profondes, plus complexes, et surtout plus difficiles à encadrer dans une seule et même formule.

Louis Spach,
archiviste du Bas-Rhin.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

14 janvier 1265. — Mulhouse menacée d'être excommuniée par Henri, évêque de Bâle.

Henricus dei gratia Episcopus Basiliensis Dilectis amicis suis sculteto et consulibus in Mulnhusen salutem cum sinceræ dilectionis affectu. Gravem reverendi patris ac domini Henrici divino favore Argentinensis Episcopi querelam recepimus continentem quod cum notorium sit et publicum toti terræ locum vestrum et gentem ad jus et proprietatem argentinensis ecclesiæ libere pertinere : quam longo dudum tempore possessionem quoque pacificam tenuerat et quietam utpote cui concorditer omnes juramentum subjectionis et obedientiæ perpetuæ præstitistis eo tamen quod felicis memoriæ predecessoris sui venerabilis Waltheri quondam Argentinensis Episcopi vestram honestatem minus honeste quodammodo pertractantis intollerabilem vobis duriciam fugientes ad tempus vos ejusdem Argentinensis ecclesiæ regimini subtraxistis.

Ipsi reverendo principi domino Henrico Episcopo dudum in locum præmortui divinitus subrogato quietem et pacem non tam suorum quam totius terræ generaliter affectanti devotione debita subesse renuitis ipsius clementiam sicut illius duritiam fugientes præsertim cum delictum personæ in dampnum ecclesiæ non debeat redundare. Licet itaque personas vestras et locum non cum ceteris nostro subjectis regimini sed præ ceteris diligamus, eo quod majori nobis sitis confederationis vinclo counitі quia tamen non convenit ulli quantomagis tanto principi justiciam denegare devotionem vestram monendam duximus et hortandam quatenus memores juramenti quod eidem dudum Argentinensi ecclesiæ præstitistis ad ipsius fidelitatem et obedientiam debitam revertentes ejusdem piissimi principis omnem vobis impendere parati clementiam vos dominio submittatis infra synodum nostram quadragesimalem aut aliter componatis amicabiliter cum eodem. Alioquin extunc de concanonicorum nostrorum et aliorum prudentum consilio taliter procedemus quod nec vobis aliquam faciamus injuriam nec ipsi domino episcopo justitiam denegemus. Datum anno domini 1265. 18 kal. februarii. Indictionis octavæ.

Avec le sigille détérioré de l'évêque de Bâle. — Sur le revers: Episcopus Basiliensis ut se debitæ obedientiæ erga Argentinensem Episcopum submittat communitatem in Mulhusen monet. 1265. (14 janvier.)

Deux exemplaires.

N° 2.

1265. Ides de mars. — Les citoyens de Mulhouse sont excommuniés par l'évêque Henri de Bâle.

Henricus dei gracia Episcopus Basiliensis omnibus archipresbyteris deccanis (*sic*) camerariis plebanis et vicariis in nostra diocesi constitutis salutem in domino. Cum nos jam dudum gravem reverendi patris et domini Heinrici dei gracia Episcopi Argentinensis querelam receperimus super eo quod licet notorium sit et publicum toti terræ locum et gentem oppidi Mulnhusen ad jus et proprietatem ecclesiæ argentinensis libere pertinere utpote quæ jam longo tempore ipsius oppidi possessionem pacificam tenuerat et quietam et cui concorditer omnes majores et minores immo tota universitas ejusdem oppidi juramentum subjectionis et obedientiæ perpetuæ præstiterunt. Scultetus tamen consules ac alii inhabitatores oppidi præfati ex eo forsan quod venerabilis dominus Waltherus quondam Episcopus Argentinensis ipsos inhoneste ac dure quodammodo pertractavit, prædictorum argentinensis ecclesiæ et domini Henrici nunc ejusdem Episcopi quietem et pacem non tam suorum quam totius terræ generaliter affectantis, ac debitam ipsis impendere parati clementiam se ad tempus dominio et regimini subtraxerunt. Nos scultetum consules et universitatem predictos per litteras nostras monuimus ut cum delictum personæ in dampnum ecclesiæ non debeat redundare, et cum non sit conveniens nos ulli quantomagis tanto principi justitiam denegare quatenus memores juramenti quod dictæ argentinensi ecclesiæ præstiterunt ad ipsius fidelitatem et obedientiam revertentes ejusdem piissimi principis se infra certum tempus prout dignum erat dominio submitterent humiliter ac devote, alioquin taliter procederemus quod nec ipsis faceremus injuriam nec predicto principi videremur justiciam denegare. Verum dicti scultetus et consules monitis nostris in hac parte licet salubribus non solum parere contempserunt, immo quod contemptibilius est nullum cum ipso domino Episcopo super eo postmodum dignati sunt habere tractatum. Unde ex parte dicti domini Episcopi ut ad executionem aliquam juxta monitionem nostram procederemus fuit a nobis cum instancia requisitum dei et justitiæ intuitu. Quare vobis mandamus et sub pena excommunicationis sententiæ quam ex nunc in vos ferimus si mandato nostro quod absit rebelles fueritis in hac parte præcipimus quatenus prædictos scultetum et consules et inter eos specialiter *Vezzelonem de Heiche*, *Heinricum zuome Tor*, milites Petrum de Walhen et filium ejus Petrum Rudolfum Sifridum et Johannem de Re-

genshcim, Burcardum et Petrum de Trotchoven, Wernherum de Schermenz et fratrem suum et cellerarium de Luterbach cives de Mulnhusen quos nominatim et in specie presentibus excommunicamus, omnibus diebus dominicis et festivis excommunicatos in antea sollempniter et publice nuntietis. Monentes subditos vestros omnes ut a receptione presentium usque ad unum mensem a dictorum excommunicatorum communione se subtrahant ne contra ipsos ad penam quam convenit procedamus. Datum Basileæ Idibus Martii. Anno domini 1265.

Avec sigille épiscopal.

N° 3.

1265. Ides de mars. — L'official de Besançon s'adresse aux doyens de Murbach et de Lutenbach, pour confirmer ladite sentence d'exécution.

Officialis curiæ Bisuntinæ viris venerabilibus et discretis decanis Morbacensi et Lutenbacensi basiliensis dyocesis salutem in domino. Ex parte venerabilis in Christo patris Henrici dei gratia Argentinensis Episcopi propositum extitit coram nobis quod venerabilis in Christo pater Henricus dei gratia Basiliensis episcopus nominatim et in specie in quosdam milites et cives opidi de Mulnhusen suæ dyocesis propter eorum offensam manifestam ad instantiam prænominati Argentinensis Episcopi excommunicationis sententiam competenti monitione præmissa et juris ordine observato promulgavit et cum iidem milites et cives dictam excommunicationis sententiam per longum tempus sustinuissent et adhuc sustinerent animo nequiter indurato, suæ salutis immemores nobis humiliter supplicavit, ut nos sententiam ipsam auctoritate metropolitana confirmare dignaremur. Nos igitur ipsius justis supplicationibus annuentes sententiam prædictam prout juste et rite lata est auctoritate metropolitana duximus confirmandam.

Vobis auctoritate metropolitana firmiter et districte præcipiendo mandantes quatinus sententiam ipsam observetis et observari faciatis firmiter per totam dyocesin basiliensem usque ad sattisfactionem condignam. Datum Idibus Martii anno domini 1265.

Guido de Fenilenis.

(Sigille manque.)

N° 4.

1265. — L'official de Besançon mande au doyen et écolâtre de Lutenbach, d'aggraver la sentence d'excommunication contre les habitants de Mulhouse.

Officialis curiæ Bisuntinæ viris venerabilibus et discretis Decano et scolastico lutembacensi salutem in domino. ex parte venerabilis in Christo patris dei gratia argentinensis Episcopi propositum extitit coram nobis quod cum venerabilis in Christo pater dei gratia Basiliensis episcopus ad instantiam suam in quosdam milites et cives de Mulnhusen suæ dyocesis excommunicationis sententiam promulgaverit propter ipsorum manifestam offensam ipse licet per annum et amplius dictam excommunicationis sententiam sustinuerint et adhuc sustineant in aggravatione dictæ sententiæ est et fuit negligens et remissus. Hinc est quod vobis auctoritate metropolitana præcipimus et mandamus quatinus ad ipsum episcopum basiliensem accedentes ipsum ex parte nostra moneatis ut sententiam ipsam prout decet et sua interest studeat aggravare prout meruit eorum protervitas et contemptus. Et si eundem in hoc inveneritis remissum vobis prædicta auctoritate præcipimus et mandamus quatinus sententiam ipsam prout decet et justum fuerit aggravantes faciatis eamdem per totam dyocesim basiliensem firmiter observari et executioni mandari. — Et si ambo hiis exequendis non potueritis interesse, alter vestrûm nihilominus exequatur. Datum Idibus Martii anno domini 1265.

Guido de Fenulenis. (?)

N° 5.

11 avril 1266. — Excommunication de la ville de Mulhouse par l'évêque de Bâle sur les instances de l'évêque de Strasbourg.

Henricus dei gratia Basiliensis Episcopus viro discreto plebano seu incurato vel vicario in Mulnhusen salutem in domino.

Quum nos jam dudum ad querimoniam reverendi patris ac domini Henrici dei gratia episcopi argentinensis, ad cujus ecclesiæ jus proprietatem et locus et genus opidi in Mulnhusen, prout hoc est toti terræ notorium dinoscitur libere pertinere, nos monuerimus ac monere fecerimus scultetum consules et alios cives et inhabitatores opidi præfati ut se infra certum tempus predicti domini dominio submitterent ad ipsius et ecclesiæ suæ argentinensis in cujus possessione aliquando fuerint pacifica fidelitatem et obedientiam debitam revertentes. Ipsi tamen scultetus et consules ac alii cives opidi prædicti monitis nostris in hac parte licet salubribus non solum parere contempserunt immo quod pejus est nullum cum ipso domino Episcopo predicto super hoc postmodum dignati sunt habere trac-

tatum, propter quod predictos scultetum et consules et inter eos specialiter Wezelonem de Ilziche Henricum Zemtor milites Petrum de Walhen et filium ejus Petrum, Rudolfum Syfridum et Johannem de Regensheim, Burchardum et Petrum de Trotchofen. Wernerum de Schermenz et fratrem suum cellerarium de Luterbach cives in Mulnhusen excommunicavimus et excommunicatos mandavimus publice et solenniter nunciari. Insuper moneri fecimus omnes inhabitatores de Mulnhusen ut usque ad unum mensem post receptationem litterarum nostrarum tunc datarum a dictorum excommunicatorum communione se penitus subtraherent alioquin scirent nos contra eos ad pœnam quæ esset conveniens processuros. Verum cum prædicti cives propter mandata monita nostra vel etiam sententias excommunicationis in ipsos latas nec saluti suæ vel quieti in hoc providere curantes mandatis nostris vilipensis in sua duricia contumaciter perseverent penam merito duximus aggravandam. Mandamus igitur universis ac singulis sub pena suspensionis jam in vos latæ ut contra personas præfatas cum candelis accensis pulsatis campanis excommunicationis prioris sententias exercentes singulis diebus dominicis et festivis ipsos evitetis et faciatis ab omnibus artius evitari. Locum vero Mulnhusen propter contemptum prædictum ecclesiastico subponimus interdicto familiam et eorum colonos inquilinos dictorum inhabitatorum excludimus et excludi præcipimus a divinis. Datum Basileæ anno domini 1266, tertio Idus Aprilis.

Avec sigille de l'évêque de Bâle.

N° 6.

1268. 4 des kal. de juin. 29 mai.

Henricus dei gratia episcopus argentinensis honorabilibus viris et amicis dilectis abbati sancti Georgii in nigra silva et preposito episcopalis celle Constantiæ dyocesis delegato sedis apostolicæ seu suo subdelegato in hac parte salutem et affectuosam ad servitia voluntatem. Innotuit nobis qualiter venerandus in Christo pater et dominus Basiliensis Episcopus in sculthetum consules et inter eos nominatim in quosdam de universitate opidi Mulnhusen pro eo quod licet locus et gens opidi præfati ad jus et proprietatem ecclesiæ nostræ argentinensis prout hoc est notorium toti terræ libere dinoscitur pertinere tamen idem sculthetus et consules ac alii inhabitatores opidi prædicti nostro et ecclesiæ nostræ dominio ac regimini se temeritate propria subtrahentes usque ad terminum competentem eis præfixum nobis subesse et obedire contempserunt. Competenti monitione præmissa excommunicationis sententiam auctoritate ordinaria promulgavit. Propter quod prænominati sculthetus et consules et inter eos nominatim excommunicati falso suggerentes dictam excommunicationis sententiam minus legitime prolatam et contra statuta concilii generalis ad prædictum dominum Basiliensem episcopum alioquin ad nos super absolutione sua in forma communi ut dicitur a sede apostolica litteras impetraverunt.

Cum autem vos seu per vos et subdelegatum virum domine preposite ac vos domine abbas personaliter inceperitis in negotio prædicto procedere ac ad procedendum ulterius secundum retroacta primo tertiam feriam post ascensionem domini secundo feriam tertiam post Urbani apud Vilingen terminum præfixeritis Rogamus vos domine abbas quatinus memor honoris proprii ac justitiæ intuitu cum sicut per vestras litteras apparet de commissione facta a nobis discreto viro præposito sancti Quirini procedere non possitis cum jurisdictio jam apud alium resideat, quoad absolutionis negotium supradictum. Ac vos domine preposite et vestram habemus commonitam honestatem, aut subdelegati vestri quicunque sit ille cum solus vos aut subdelegatus vester non possitis judicare negotio absolutionis prædicto seu causæ supersedere velitis, immo vos domine preposite aut subdelegatus vester una cum honorabilibus viris abbate de Scutthera (Schuttern) subdelegato domini præpositi Columbariensis et præposito sancti Quirini subdelegato domini abbatis prædicti qui nobis suas litteras nuper super hoc direxerunt de loco, ubi et in quo congrue procedi possit velitis prout justum est et convenit convenire. Quod si forsan quod non credimus procedere præsumpseritis quia nostri interest nos opponere absolutioni supradictarum personarum cum processus noster in hac parte in nostram redundat injuriam et non modicum ecclesiæ nostræ præjudicium et gravamen ex eo sentientes nos indebite et contra justitiam ac nostram gravari ecclesiam scripto presenti sedem apostolicam appellamus appellatos cum instantia postulantes quos si nobis dare denegaveritis iterato sedem eandem appellamus. Dantes quoque Billungo judici curiæ nostræ et magistro Werlino de Nordera[1] exhibitoribus presentium mandatum in solidum sic videlicet quod occupantis conditio non sit melior in hac parte petendi a vobis prædicta et alia proponendi coram nobis quæ citra negotium quod incumbit viderint expedire et viva voce pro nobis in ecclesia nostra sedem prædictam appellandi et appellatos postulandi. Ratum habentes quidquid dicti Billungus et Werlinus aut alter eorum fecerit in hac parte. In cujus rei testimonium sigillum curiæ nostræ poni fecimus ad præsentes. Datum Argentinæ quarto kal. Junii anno domini 1265.

1. Nordrach.

N° 7.

1266. 30 juin. — Suspension de l'excommunication, par l'abbé de Saint-George et ses codélégués.

Anno domini 1266 in crastino apostolorum petri et pauli in ecclesia villæ Hornebere superiori coram nobis abbati sancti Georgii in nigra silva Judice a sede apostolica delegato et abbate de Schuttera a præposito Columbarensi Judice ab eadem sede delegato subdelegato, nec non preposito Imbriacensi (de Femern) subdelegato prepositi Episcopalis cellæ sedis apostolicæ delegati comparentibus magistro Billungo Reverendi patris ac domini argentinensis Episcopi procuratore ex una parte et Conrado sacrista clerico de Mulnhusen procuratore sculteti consulum et aliorum civium quorundam predictæ villæ Mulnhusen in autentico nominatorum ex altera in causa absolutionis ipsorum et quibusdam aliis quæ partes predictæ invicem coram nobis habere noscuntur sic in forma judicii fuit a nobis recessum quod nos in omnibus partium hic inde auditis interloquendo pronunciavimus prædictos scultetum et consules et cives recepta a procuratore ipsorum qui ad hoc præcipue speciale mandatum habebat juratoria in animas sculteti consulum et civium cautione de parendo juri coram nobis a sententia excommunicationis a venerabili patre ac domino Basiliensi episcopo ad instantiam præfati domini Argentinensis Episcopi et ab aliis contra ipsos occasione prefatæ excommunicationis latis sententiis absolvere deberemus unde etiam juxta prædictam formam sententias ipsas duximus relaxandas, præsentibus partibus terminum peremptorium feriis messium expresse renunciantibus et locum in ecclesia villæ Fribure in Brisgaugia partibus similiter eundem locum acceptantibus duximus præfigendum ad cognoscendum utrumpræfatæ sententiæ excommunicationis juste vel injuste fuerint promulgatæ et ad procedendum etiam alias in negotio sicut de jure fuerit procedendum. Est autem terminus ad hæc proxima tertia feria post festum beati Jacobi apostoli assignatus. Actum et datum loco et termino subscriptis.

N° 8.

1266. 3 des Ides de juin. — Le prévôt et les consuls de Mulhouse nomment le clerc Conrad leur fondé de pouvoir dans l'affaire contre l'évêque de Strasbourg.

Honorabilibus dominis divina permissione abbati sancti Georgii in Nigra silvâ Episcopalis cellæ et Columbariensis ecclesiæ præpositis Constantiæ et Basiliensis dyocesis judicibus a sede apostolica delegatis seu eorum subdelegatis .... Scultetus et consules villæ de Mulnhusen Wezelo de Ilzicha Henricus dictus Zumetor milites petrus de Walhen petrus filius ejus Rudolphus Sifridus et Johannes de Reginsheim, Burchardus et Petrus de Trothoven et Wernherus de Schermirs predictæ villæ cives reverentiam cum subjectione debita et devota. In causa quæ super excommunicationis sententia quam venerabilis pater et dominus Basiliensis episcopus in nos contra justitiam prout credimus promulgavit, inter ipsum dominum Basiliensem Episcopum nec non venerabilem patrem ac dominum Argentinensem Episcopum cujus ut asserit interest nostræ absolutioni se opponere, utpote qui permanifesta offensa ad ipsius instantiam in nos dictam sententiam asserit promulgatam vertitur ex una et nos ex parte altera etiam in causa principali Cunradum clericum exhibitorem presentium nostrum constitutum procuratorem et ministrum (?) specialem Dantes eidem potestatem et mandatum agendi defendendi excipiendi replicandi beneficium absolutionis petendi et jurandi in animas nostras quod juri parebimus ut tenemur item litem contestandi tam super ipsa causa principali quam super incidentibus seu emergentibus questionibus intercedere (?) et potissimum in exceptione manifestæ offensæ quam pars adversa opposuit et se obtulit probaturam et replicatione ad ipsam si visum fuerit facienda. Jurandi quoque super hiis in animas manus nostras de calumpnia seu de veritate dicenda et quodcumque aliud sacramentum præstandi si fuerit oportunum. Item propositiones faciendi et ad eas respondendi, instrumenta testes producendi et objiciendi contra testes et instrumenta si quæ aperte adversa producantur et expensis petendi quæ sibi et nobis adjudicatæ sunt vel adhuc adjudicari possunt. Ita omnia et singula quæque faciendi quæ verus et legitimus procurator facere potest et debet. Promittentes sub ypotheca rerum nostrarum pro eodem Cunrado procuratore nostro judicatum solvi, et ratum et gratum habere quicquid idem Cunradus circa præmissa vel alia quæ causæ expedire judicet decreverit faciendum, et hoc nobis et omnibus aliis quorum interest presentibus nuntiamus. In hujus rei evidentiam sigillo universitatis nostræ in Mulnhusen utimur in hac parte. Datum Mulnhusen anno domini 1266. 3. Idus Junii. Indictione nona.

N° 9.

1268. 6 janvier. — Conrad nommé fondé de pouvoir par le magistrat de la ville de Mulhouse.

Venerabili in Christo patri ac domino dei gratia Constanciensi Episcopo et discretis viris Thesaurario Walthero de sancto Gallo Canonico sancti Stephani ecclesiarum Constanciensium judicibus in causa appellationis a sede apostolica delegatis scultetus et consules et universitas de Mulnhusen reverentiam tam debitam quam devotam. In causa appellationis quæ vertitur inter nos ex una et venerabilem in Christo patrem et dominum Argentinensem Episcopum ex parte altera.

Magistrum Cunradum exhibitorem præsentium nostrum constitutum procuratorem dantes sibi plenariam potestatem agendi defendendi excipiendi reconveniendi replicandi et si necesse fuerit appellandi et omnia faciendi quæ verus et legitimus potest et debet facere procurator, et sacramentum cujuslibet generis in nostras animas præstandi. Promittentes sub ypotheca rerum nostrarum ratum et gratum habere quicquid per dictum procuratorem quoad hanc diem videlicet crastinum Hilarii legitime fuerit ordinatum. Promittimus etiam judicatum solvi sub singulis clausulis et ut dictus procurator a satisdatione relevetur duximus præsentem cedulam sigillo nostro sigillandam (*sic*) roborandam. Datum in Mulnhusen anno domini 1268. In Epiphania domini.

N° 10.

1268. 4 juin. — L'évêque de Constance et ses codélégués donnent commission au curé de Waldkirch d'examiner les témoins produits par les citoyens de Mulhouse.

Conradus dei gratia Episcopus Constantiensis Bertoldus Thesaurarius majoris et magister Waltherus de Sancto Gallo canonicus sancti Stephani Constantiensis judices in causa appellationis quæ vertitur inter venerabilem in Chresto dominum Episcopum Argentinensem ex una et scultetum consules et universitatem hominum de Mulnhusen ex parte altera, a sede apostolica delegati, dilecto in Christo plebano sancti Martyni in Wallkilche. Salutem in domino.

Examinationem testium quos viri discreti scultetus consules et universitas hominum de Mulnhusen producere proponunt in causa appellationis esse factæ (*sic*) contra venerabilem in Christo dominum episcopum Argentinensem, discretioni tuæ duximus committendam. Mandantes tibi auctoritate nobis commissa quatinus personas subscriptas videlicet magistrum Cunradum de Hugelnhaim plebanum de Brizzikoven Rectorem ecclesiæ de Balderet magistrum Cunradum de Burgerawe, magistrum Walterum de Vilingen, et dictum Lozen clericum in dicta causa appellationis esse factæ in Friburgo examines diligenter dictaque ipsorum sigillo tuo interclusa cum partibus in crastino Johannis Baptistæ remittere non omittas. Datum Gotteleben anno domini 1268. II. Nonas Junii.

Avec sigilles du trésorier et du magister W. de Saint-Gall. Le sigille de l'évêque manque.

Sigillum Bertoldi.

N° 11.

1270. 18 janvier. — Citation, délivrée par l'évêque de Constance, contre l'évêque de Strasbourg sur l'instance des citoyens et magistrats de Mulhouse.

Conradus dei gratia Episcopus Constantiensis Bertoldus Thesaurarius Ecclesiæ Constantiensis et Waltherus de Sancto Gallo canonicus Sancti Stephani Judices appellationis a sede apostolica delegati discreto viro decano inter colles salutem in domino. Mandatum domini papae recepimus in hoc verbo. Clemens (IV) episcopus servus servorum dei. Venerabili fratri Episcopo et dilectis filiis Thesaurario majoris et Walthero de Sancto Gallo canonico Sancti Stephani ecclesiæ Constantiensis salutem et apostolicam benedictionem Sua (?) nobis scultetus consules et universitas hominum opidi de Mulnhusen Basiliensis dyocesis petitione monstrarunt quod licet ipsi de dominio imperii Romani existant venerabili tamen fratris nostro Argentinensi episcopo asserente quod iidem una cum predicto opido ad Argentinensem ecclesiam pertinerent, venerabilis frater noster Basiliensis Episcopus non ex delegatione apostolica mandavit eisdem ut dicto Argentinensi Episcopo se submitterent ac eidem fidelitatis juramentum præstarent et quia id sicut necne etiam tenebantur facere noluerunt in eosdem scultetum et consules ac homines universitatis prædictæ alias omnino sufficienter monitis nec citatis nec se per contumaciam absentantibus excommunicationis et in ipsum opidum interdicti sententias promulgavit. Porro dicti scultetus consules ac Wezzelo de Iizecha dictus Zom Tore, Petrus de Walen, Petrus filius ejus Rudolfus, Syfridus et Johannes de Regensheim Burschardus et Petrus de Trothoven et Wernerus de Schermenz laici asserentes dominum Basyliensem Episcopum in eos communiter, nulla competenti mo-

nitione præmissa sine causa rationabili excommunicationis sententiam auctoritate propria (?) promulgasse contra statuta concilii generalis ad eundem Basiliensem Episcopum monitorias et ad abbatem monasterii Sancti Georgii in nigra silva et ad Episcopalis cellæ et Columbariensis ecclesiarum præpositos Constantiensis et Basiliensis dyocesis in consueta forma super relationem sententiarum dictarum executorias litteras apostolicas impetraverunt. Et licet prædictos abbates et Imbriacensem cui dictus Episcopalis cellæ ac Cellerarius Sancti Petri cui dictus Columbariensis ecclesiarum prepositi Constantiensis et Basiliensis dyocesis commiserant totaliter vices suas primo dictos scultetum consules ac homines a prædicta excommunicationis sententia duxerint absolvendos justitia exigente.

Quia tamen idem abbas et cellerarius postmodum in ipsa causa perperam procedentes in eosdem scultetum consules et homines dictas sententias per præfatum Basiliensem Episcopum rite latas per unquam diffinitivam sententiam protulerunt ex parte sculteti consulum et universitatis predictorum ad nostrum (sculteti)audientiam appelatum (?). Quo circa discretioni vestræ per apostolica scripta mandamus quatinus vocatis quot sunt evocandi et auditis hinc inde propositis quod justum fuerit apellatione postposita statuatis, facientes quod decreveritis per censuram ecclesiasticam firmiter observari. Testes autem qui fuerint nominati si se gratia odio vel amore subtraxerunt per censuram eandem appelatione cessante rogatis veritate testimonium perhibere. Quod si non omnes hiis exequendis potueritis interesse tu frater Episcope ceperis cum altero ipsorum ea nihilominus exequaris.

Datum Viterbii Non. April. pontificatus nostri anno tertio. Hujus igitur auctoritate mandati discretione tuæ sub pena officii præcipiendo mandamus quatinus uter eorum nobis Constantiæ ad sextam feriam post dominicam quæ cantatur lætare Jerusalem venerabilem in Christo patrem et dominum Argentinensem Episcopum ad instantiam sculteti consulum ac universitatis de Mulnhusen ad procedendum in causa appellationis quæ vertitur inter ipsos quantum de jure fuerit procedendum.

Datum Episcopalis cellæ XVII kal. febr. indictione XI. Reddi litteras sigillatas mandato executo.

Avec sigilles de l'évêque de Constance, du trésorier de l'église de Constance et de Walther de Saint-Gall.

N° 12.

Mai 1271. — Henri, évêque de Bâle, après avoir pris auprès de la cité de Mulhouse tous les moyens de douceur, autorise l'évêque de Strasbourg à recourir au bras séculier.

Reverendo in Christo patri consanguineo karissimo venerabili Episcopo Argentinensi. Henricus dei gratia Episcopus Basiliensis obsequiosam voluntatem ad beneplacita cum salute. Cum sicut publicum est et notorium civitas de Mulnhusen et populus ejus ad jus et proprietatem ecclesiæ argentinensis libere pertinet quod que (?) possessionem eorum pacificam et quietam ipsa Argentinensis ecclesia seu tenuit pacifice et quiete, quia tamen ipse populus propter eorum forsan duritiam qui a predecessore vestro eorum regimini præfecti fuerunt ab ipsius predecessoris vestri subjectione et obedientia se subtraxit nos laudem ad regimen memoratæ ecclesiæ vobis vocato id magnam vestram instantiam consules et cives universos civitatis ejusdem per litteras nostras diligenter monuimus et attente ut ipsi recognoscentes se ad jus et proprietatem argentinensis Ecclesiæ pertinere vobis in omnibus obedirent et intenderent sicut consuetudinis esset atque juris, verum quod iidem monitionibus nostris semet iterum immo multotiens eis factis minime parere curarunt nec aliquid rationabile proposuerunt quare parere dictis monitionibus non deberent. Nos in mâjores civitatis præfatæ excommunicationis nominatim et interdicti in locum ipsum sententias justicia tulimus exigente. Sane licet a sententiis hujusmodi, ad sedem apostolicam fuerit appellatum Judicesque a dicta sede deputati appellatione hujusmodi injusta pronunciata dictas sententias confirmarunt ac denuo ab eisdem judicibus ad eandem sedem fuerit provocatum a consulibus et civibus memoratis quia tamen judices ipsius sedis apostolicæ super hujusmodi appellatione secundo obtenti eadem appellatione injusta pronunciata prælibatas excommunicationis et interdicti sententias clerum confirmarunt, dictique cives adhuc in sua contumacia pertinaciter persistentes ad jus et subjectionem et obedientiam debitam memorate Argentinensis ecclesiæ redire non curarunt non solum monitiones nostras eis karitative factas immo etiam censuram ecclesiasticam penitus contempnentes cum in dictis excommunicationis et interdicti sententiis per triennium et amplius animo indurato perstiterunt et persistant adhuc in non modicum suæ salutis dispendium et periculum animarum, (et) ultra non habeat ecclesia quid faciat ut invocato auxilio brachii secularis memoratos consules et cives ad vestrum et dictæ ecclesiæ argentinensis subjectionem et obedientiam debitam choercere (*sic*) possitis liberam vobis auctoritate præsentium in dei nomine concedimus facultatem. Datum mense majo anno domini 1271.

Avec sigille de Henri, évêque de Bâle.

HERBITZHEIM.

(AVEC UNE CARTE LITHOGRAPHIÉE.)

I.

A l'extrémité la plus septentrionale du département du Bas-Rhin, le canton de Saar-Union pénètre par une pointe aiguë jusqu'au cœur du département de la Moselle, et son territoire s'avance jusqu'à 5 kilomètres de la ville de Sarreguemines.

Au milieu de cette pointe, le beau village de Herbitzheim s'élève sur les deux rives de la Sarre à l'endroit où cette rivière abandonne les magnifiques prairies qu'elle arrosait depuis Harskirchen, pour s'enfoncer dans le massif de collines, qui caractérise l'arrondissement de Sarreguemines.

La commune de Herbitzheim se compose de deux villages reliés entre eux par les seize arches d'un antique pont de pierre. Sur la rive droite le véritable Herbitzheim ou Kloster-Herbitzheim s'étage aux flancs d'un coteau assez abrupt; sur la rive gauche, dans une plaine ondulée, s'étend Michlingen, que les chartes du seizième siècle appellent aussi Saint-Michel[1] et qui semble aujourd'hui perdre ce double nom.

II.

Herbitzheim paraît avoir été bâti sur l'emplacement d'une station romaine. On y a trouvé jadis un monument en grès vosgien, consacré à Mercure, et portant cette inscription :

IN. H. D. D.
MERCVRIO.
SEX IVLIVS.

Au rapport de Schœpflin, ce monument n'avait rien de remarquable, et il ne me semble pas suffisant pour que l'on puisse en conclure avec Dom Calmet, que Herbitzheim a dû être considérable autrefois.[2]

Le séjour des Romains sur ce point est, du reste, facile à comprendre et à expliquer.

1. Du patron de son église aujourd'hui détruite.
2. Schœpflin, *Als. illust.*, I, 460. — *Notice de Lorraine*, v° HERBITZHEIM.

Il est aujourd'hui établi qu'une voie romaine venant de Saverne descendait la vallée de l'Eichel. Elle a été retrouvée intacte à Diemeringen et reconnue jusqu'à Œrmingen. De plus, il paraît certain qu'elle devait se prolonger par la vallée de la Sarre et se diriger sur Trèves[1]. Or, l'étude du pays démontre que vers Œrmingen la voie devait abandonner les vallons resserrés et sinueux des deux cours d'eau, et très-probablement elle s'infléchissait à l'ouest, coupait en biais la forêt de Lothringen et venait franchir la Sarre à Herbitzheim pour se diriger en ligne directe sur Sarreguemines, ainsi que le fait encore la route actuelle.

D'un autre côté, l'on sait qu'une autre voie romaine venant de Metz existe encore[2] depuis Bistroff et l'Étang du Bischwald (canton de Grostenquin); — qu'elle a été reconnue jusqu'à Steinbach, hameau de la commune de Guéblange (canton de Sarralbe), et retrouvée dans le canton de Rohrbach entre Schmittwiller et Rahling[3]. Il est généralement admis que des hauteurs qui dominent Guéblange, cette voie se dirigeait par Keskastel sur Œrmingen pour gagner le pays de Bitche. Bien des motifs, trop longs à déduire ici, me font rejeter cette opinion. Je suis persuadé que la direction de la voie était différente[4]. A mon avis, de Steinbach elle gagnait par les hauteurs l'Albenerberg ou l'Ermitage, au-dessus de Sarralbe[5], franchissait l'Albe et la Sarre sur ce point et rejoignait à Herbitzheim la voie d'Œrmingen à Sarreguemines.

Herbitzheim aurait donc été situé à l'intersection de deux voies importantes.

III.

Les traditions populaires assignent à Herbitzheim une grande antiquité.

Le presbytère actuel, brûlé et reconstruit en 1536, occuperait, dit-on, l'emplacement d'un château, maison de chasse de Clovis.[6]

Sans partager le moins du monde les illusions des partisans d'une aussi illustre origine, l'on ne peut se refuser à admettre que Herbitzheim remonte à l'époque carlovingienne[7] et qu'il était déjà célèbre au neuvième siècle.

1. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, IV, 62, 66.
2. Carte du dépôt de la guerre, f. 53.
3. J. Thilloy; *Dict. topogr. de l'arrondissement de Sarreguemines*, v° VOIE ROMAINE.
4. Voy. la carte à la fin.
5. *Bull. archéol. de la Moselle*, II, 140. — *Revue d'Austrasie*, VII, 417.
6. Bacquol, *Dict. de l'Alsace*, 159, v° HERBITZHEIM.
7. Une tradition que m'a transmise M. le curé de Herbitzheim, en attribue l'origine à saint Pirmin, le fondateur de l'abbaye de Hornbach, près Pirmasenz (Pirminishusa) vers le milieu du huitième siècle.

L'empire de Charlemagne venait de s'écrouler. Une première fois, en 845, les fils de Louis le Débonnaire avaient divisé la grande monarchie et y avaient créé le Lother-reich, l'empire de Lother, royaume qui ne pouvait vivre, mais dont le nom devait être illustre pendant neuf siècles.

Dix ans plus tard (855), un nouveau partage avait amoindri la Lorraine naissante, et l'avait confinée entre la Meuse et le Rhin. En 870, enfin, à la mort de Lother II, ses deux oncles, Charles le Chauve et Louis le Germanique s'emparèrent du petit royaume et en opérèrent le partage.

Le procès-verbal de ce partage, connu sous le nom de « Traité de paix et de partage de l'an 870, » est parvenu jusqu'à nous. Dans la longue nomenclature des localités attribuées au roi de Germanie, parmi les monastères les plus célèbres des pays cis-rhénans, l'on voit figurer le nom de *Heribodesheim.*[1]

Rien n'indique si, dès lors, Herbitzheim était un monastère d'hommes ou un couvent de religieuses ; mais il devait avoir de l'importance, puisqu'il est cité nominativement dans ce document, tandis qu'il n'y est question, ni de Saint-Arnould, ni de Sainte-Glossinde de Metz, ni de Saint-Avold, ni de Longeville, monastères qui tous existaient incontestablement au neuvième siècle.[2]

IV.

Vingt-cinq ans plus tard, pendant les grandes crises qui enfantèrent la féodalité, nos provinces appartenaient à trois frères: les comtes Stephan, Gerhard et Matfried.[3]

Stephan était comte de deux *pagi* importants:

1. D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, pr. sous l'an 870, etc., I, 739.
Et hæc est portio quam sibi Hludovicus recepit : . . . . Niu-monasterium (Neumunster);
. . . . S[t] *Maximini* (à Trèves);
Epternacum (Echternach);
Horream (Sainte-Marie d'Horreen à Trèves);
. . . . *Mauri monasterium* (Marmoutiers);
S[t] *Stephani Strasburch ;*
. . . . *Heribodesheim* . . . . etc.
Pas un seul commentateur n'a émis un doute sur l'identité de Heribodesheim et de Herbitzheim.

2. D. Calmet, I, 739, suppose que les abbayes omises avaient été données en fief antérieurement à 870 et que celles dont les noms figurent au traité appartenaient immédiatement à Lother II.
C'est possible, mais rien ne l'établit.

3. Croll, *Origines Bipontinæ*, I, 65 seq.
— *Westricher Abhandlungen*, I, 13.

Le Piatgowe (Biedgau, *Pagus Bedensis*[1]) et le Calmenzgow (*Pagus Calvimontensis*[2]).

Il possédait en outre l'abbaye de Saint-Epore de Toul.

Gerhard était comte de Metz; de plus il avait en communauté avec son frère Matfried de vastes domaines dans le Bliesgau, et ils détenaient ensemble les abbayes de Saint-Pierre de Metz, de Saint-Maximin et de Sainte-Marie d'Horreen de Trèves.

Gerhard enfin possédait l'abbaye de Heribodesheim.

Ces trois comtes étaient en Lorraine les chefs et l'âme du grand parti féodal et aristocratique, qui cherchait par tous les moyens à renverser la puissance royale. En lutte ouverte avec le roi Zuentebold, privés par lui de leurs domaines et exilés, ils firent alliance avec Odaker, le puissant comte du Bliesgau, appelèrent aux armes tous les mécontents et se mirent à la tête de la révolte qui, en 899, enleva à Zuentebold le trône et la vie.

Après la mort du roi de Lorraine, le comte Gerhard épousa sa veuve Oda[3], se remit en possession du comté de Metz et de tous ses immenses domaines parmi lesquels Herbitzheim, qu'il ne paraît pas, du reste, avoir conservé longtemps, car son indépendance trop absolue le fit de nouveau tomber en disgrâce.

Le 28 janvier 908, le roi Louis l'Enfant, fils d'Arnulf, roi de Germanie, lui enleva l'abbaye de Herbitzheim pour la donner à l'évêque Stephan de Liége, parent du comte. Cette donation[4] est ainsi conçue:

« *Pariter quoque abbatiam Heribotesheim nomine dictam quæ a Gerhardo quondam comite proprio jure habita postea pro culpa infidelitatis contra nostram serenitatem exhibita, nostro cessit donatui versa, quam prælibato Stephano ipsius proprio affini quando quidem mansit semper fidelis dare volentes, tamen suæ jam dictæ ecclesiæ ipsius precato dedimus etc. . . . Date V kal. febr. A° DCCCCVIII indictione IX. Actum Acquis granii palatio.* »

A la mort de Louis l'Enfant, le comte Gerhard rentra de nouveau en possession de tous ses biens et du comté de Metz. Il les transmit en mourant à son frère Matfried, mais aucun document ne vient nous apprendre quel fut le sort de l'abbaye d'Herbitzheim.

1. Le Bidbourg, vers Megen, dans le pays de Trèves.
2. Le Chaumontois, depuis la Meurthe et la Moselle, de Bayon aux Vosges.
3. Oda, fille du duc Otto de Saxe.
4. Miræus, *Cod. don. piar.* 25.
Lünig, *Reichsarchiv*, Spic. II, cap. IV, 485.
Eckhard, *De rebus franc. orient.* L. XXXII. c. 30. *ad ann.* 908.

PRUSSE

BAVIÈRE

MOSELLE

MEURTHE

BAS-RHIN

Saarbrücken

Sarreguemines

Puttelange

Sarralbe

Sarrunion

Rohrbach

Bliescastel

Kirchheimerhoff

Gersheim

Medelsheim

Voies Romaines reconnues

id supposées

Routes.

Les lieux soulignés appartenaient à l'abbaye de Herbitzheim.

CARTE D'UNE PARTIE

de la

VALLÉE DE LA SARRE.

dressée par J. Thilloy.

Digitized by Google

V.

« L'an 965, dit le continuateur de Reginon[1], l'empereur (Otto le Grand), après avoir célébré à Pavie la fête de la nativité du Christ, revint dans son pays. Ses fils Otto et Wilhelm, l'archevêque, accoururent au-devant de lui jusqu'aux confins de la France et de l'Allemagne, dans *la villa Heimbodesheim* et l'accueillirent avec de grandes manifestations de joie. De là, l'empereur se rendit à Worms.... »

Ne peut-on pas supposer qu'il s'agit ici de Herbitzheim? ne serait-ce pas aux constructions de cette villa qu'on doit rapporter les ruines d'un grand caractère que l'on voyait naguère sur le coteau de Herbitzheim, ou ces autres ruines que l'on retrouve dans le bois voisin sous le nom de *Schloss* et qui accusent une origine féodale?

C'est là une question que je me contente de poser.

VI.

Au moyen âge Herbitzheim est une abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît; mais il ne nous reste rien de son histoire.

Meurice n'en parle pas.

Dom Calmet lui consacre à peine quelques lignes.

Les Bénédictins se bornent, pour ainsi dire, à répéter ce qu'en dit l'abbé de Senones.

A l'époque où écrivaient ces historiens, l'abbaye était détruite depuis longtemps; ses archives avaient disparu; le pays était devenu protestant.

Ils ne cherchèrent pas à reconstituer à grand'peine une histoire qui n'offrait plus un intérêt immédiat. Ils se bornèrent à dire: « Abbaye fondée apparemment par les évêques de Metz, mais on ignore le nom du fondateur.[2] »

Sans essayer de combler cette lacune, entreprise pour laquelle tout m'aurait manqué, je me bornerai à transcrire, par ordre chronologique, les rares indications que le hasard m'a fait trouver, concernant le monastère de Herbitzheim, ses abbesses et ses voués.

VII.

Quelques documents du douzième siècle font mention de propriétés possédées par ce monastère et vendues par les abbesses à l'abbaye de *Wadgasse*, fondée par les comtes de Saarbruck.

1. *Reginonis continuator ad ann.* 965, II, 111.
2. *Notice de Lorraine*, v° HERBITZHEIM. D. C. II, 739.
Bened. *Hist. de Metz*, II, 157.

La confirmation des biens de l'abbaye de *Wadgasse*, faite à l'abbé Wolfram par le pape Eugène III, le VI des *Kalendes* de juin (27 mai) 1152, donne la nomenclature des biens possédés par cette abbaye. On y lit la mention suivante : « ....*In Hesemingen mansum unum et Leimam quas habetis ab ecclesia de Herbodesheim, sub censu septem solidorum eidem ecclesiæ a vobis vestrisque successoribus annis singulis persolvendo*.....[1] »

La confirmation des biens de la même abbaye, faite à l'abbé Gotfried par le pape Alexandre III, le 3 des ides d'avril (11 avril) 1179, donne une indication nouvelle : « ..... *In Caldebach quæ habetis ab ecclesia Herbodesheim sub censu triginta agnorum et tredecim solidorum Metensis monetæ*......[2] »

A la fin du douzième siècle[3], mais sans que la date de cet acte soit indiquée, *Sophie*, abbesse de *Sainte-Marie in Herbodenseim*, concède à perpétuité à Gotfried, abbé de Wadgasse[4] : « *Allodium de Leminem et Chaldebach et Munichuuilre quod prius rationabiliter ut noster conventus aiebat, multo tempore tenebat, consilio et assensu totius nostri capituli in omni jure quo predicta allodia Herbodinensis ecclesia possidebat, ea conditione concessimus quatenus quotannis in medio Majo* xxxij *agnos et in assumptione beatæ Marie* XIII *solidos metensis monete in decimas omnis annone quas in predictis locis fratres de Wadegocenses adquirerent predicte ecclesie nostre sine retractatione darent*..... » Et ont signé audit acte : « *Beatrix*, decana, *Lucardis*, sacrista, *Cunigundis*, *Juliana*, *Matildis*, *Adeleidis*, etc. »

La date de ce document n'est pas précise, mais elle paraît postérieure à 1179, car la vente faite par l'abbesse Sophie comprend des biens à Munichweiler qui ne sont point portés dans la confirmation faite par le pape Alexandre III.

VIII.

En 1251[5], le monastère de *Herbozheim* accorde au chevalier Henri de Scharffeneck un fief sur la Queich, à charge par lui de payer chaque année audit monastère cent livres d'huile.

Au mois d'avril 1271[6], Hugo, comte de Lutzelstein, abandonne à l'abbesse et au couvent de *Herborsheim*, « *quidquid habemus..... tam in grossa*

1. Hontheim, *Hist. trevir. diplom.* I, 565.
2. Kremer, *Geschichte des alten ardennischen Geschlechts*, II, 299, 301.
3. Kremer, *Ardennische Geschichte*, II, 306.
4. L'abbé Gotfried avait succédé à l'abbé Wolfram. Son nom est encore cité en 1197.
5. Schœpflin, *Als. ill.*, II, 256. Note *t*.
6. *Als. diplom.* DCLXVI. Ch. abb. Herbitz.

Digitized b

decima quam minuta parochialis ecclesiæ de Achkena metensis diocesis.....,» sa part des dixmes de la paroisse d'Achen, canton de Rohrbach.

Il semble, malgré la généralité des termes, que cette donation n'ait pas été absolue. En effet, en 1272, à l'octave de la Purification[1], le même comte Hugo donna à l'abbé Nicolas et au monastère de Sturtzelbronn les dixmes d'Achen, grosses et petites, et le patronage de l'église; et en 1303[2], une part de ces mêmes dixmes appartenait au comte Eberhardt de Deux-Ponts-Bitche. Le monastère de Sturtzelbronn conserva les dixmes d'Achen jusqu'en 1621, époque à laquelle le rachat en fut opéré par le duc Henri de Lorraine.

Je suppose donc que cette donation faite à l'abbaye de Herbitzheim n'eut d'effet que durant peu d'années, et que les dixmes d'Achen furent rachetées ou par le comte de Lutzelstein ou par l'abbé de Sturtzelbronn.

« A cette époque (1292), dit Dom Calmet[3], le nom de l'abbesse de Herbitzheim est indiqué par son initiale H. »

Nous allons voir par plusieurs documents que ce nom est *Haule*, nom que l'abbé de Senones écrit un peu plus tard (1302) *Avale*.

En 1302[4], l'abbesse de Herbitzheim, *Aule*, met son sceau à une vente de prés situés au lieu dit Drutlenroch, faite à l'abbé du monastère de Sturtzelbronn par Reinfried dit Ongel Dad, fils de feu Tiedric, et Gal d'Albe, sa femme.

En 1309[5], la quatrième férie après la nativité de la Vierge, il intervient une convention entre l'abbesse de *Herboldsheim* et son couvent, et l'abbé de Sturtzelbronn au sujet de la perception des novales dans la paroisse de Rohrbach. L'abbé ne paiera rien pour les cinq dernières années écoulées; il ne paiera rien pour les cinq à venir si les cultures sont faites par l'abbaye ou à ses frais; mais si l'abbé loue ses propriétés, les locataires paieront les novales.

En 1316[6], le jour de la Saint-Michel, *Haule*, par la grâce de Dieu abbesse de *Herboltzheym*, appose son sceau à un acte par lequel Barthélemy de

1. Chartul. *Sturzelbronn*. 37.
2. *Ibid.* 61.
3. D. Calmet, I, 739.
4. *Inventaire des titres et papiers* I, 176. *de Lorraine*. Tous les noms sont évidemment incorrects.
5. Chartul. *Sturzelbronn*. 85, 144.
Je n'ai pu déterminer s'il s'agit de l'abbé Nicolas qui vivait en 1305 ou de l'abbé Hermann qui gouvernait Sturzelbronn en 1310.
6. Chartul. *Sturzelbronn*. 260.

Raldingen[1], bailli de Bitche, fait remise à l'abbaye d'une rente viagère en grains (13 viertel et 2 sester de seigle) qui lui était due et pour le rachat de laquelle l'abbaye lui a payé 36 livres *turney*.

IX.

Herbitzheim est situé à environ deux kilomètres de Sarralbe, dont les salines étaient au moyen âge si célèbres et si fructueuses pour leurs propriétaires.

Albert, dernier comte de Dagsbourg et seigneur d'Albe, avait, vers l'an 1200, donné à l'abbaye de Sturtzelbronn la jouissance d'une poêle dans ces salines, et tout fait croire que les religieuses de Herbitzheim reçurent de lui une semblable libéralité. Toujours est-il certain que leur monastère était, au siècle suivant, en possession d'une poêle et que des contestations à ce sujet s'étaient élevées entre l'abbesse de Herbitzheim et l'abbé de Sturtzelbronn. L'évêque de Metz, Rainald ou Renaud de Bar (1302 † 1316), était intervenu dans cette discussion, et avait fait consentir les deux parties à une transaction. Toutefois ces contestations se renouvelèrent, et en 1319[2], l'évêque Henri Dauphin, successeur de Rainald de Bar, intervint à son tour en sa triple qualité de seigneur direct de la terre d'Albe, de propriétaire des salines et de supérieur ecclésiastique. Il maintint les deux abbayes dans leurs droits de faire du sel et les prit sous sa protection et sauvegarde; mais il leur fit acheter ce double privilége, par l'abandon d'une partie de leurs droits, ce qui fut dissimulé sous cette phrase du chroniqueur: « En reconnaissance, l'abbesse et l'abbé l'associèrent pour un tiers dans leur poêle..... »

X.

En 1323[3], le jour des rois, *Haula*, par la grâce de Dieu abbesse de *Herbotsheym*, appose son sceau à un acte par lequel Claus de Raldingen reconnaît que l'abbaye a racheté, moyennant 36 livres *turney*, la rente de 13 viertel et 2 sechster de seigle qui lui était due.

En 1338[4], le jour de la division des apôtres, *Élisabeth*, abbesse de Herbitzheim, s'accorde avec l'abbé de Sturtzelbronn, au sujet d'une dette de

1. Chartul. *Sturzelbronn*. 260.
Barthélémy nomme l'abbesse *meine gnædige frauwe*; il était sans doute vassal de l'abbaye.
2. D. C. *Dissertation sur les salines*, XVIII. Notice, v° HERBITZHEIM.
Bened. II, 157.
3. Chartul. *Sturtzelbronn*. 260, v° *An dem Zwælfftentag*.
4. *Inv. de Lorr.*, I, 178. Ce doit être l'abbé Ysenhard.

vingt livres qu'ils doivent ensemble à cause de la saline d'Albe, et que l'abbesse de Herbitzheim s'engage à payer.

En 1345[1], le jour de saint Marc l'évangéliste, *Hyllegart*, abbesse de *Herbesheym*, est témoin d'une quittance donnée et d'une donation faite à l'abbé Johann de Sturtzelbronn par Johann, curé de Rohrbach, et prébendier de Herbesheim.

XI.

Mais à côté du pouvoir spirituel de l'abbesse, il y avait la puissance temporelle du haut baron protecteur, du voué, chargé des obligations féodales et jouissant des avantages attachés au fief ecclésiastique.

A défaut de preuves directes et irréfutables, la situation des lieux, l'usage général, l'analogie avec les autres abbayes, tout doit nous faire supposer que l'abbaye de Herbitzheim avait pour voués les comtes de Saarwerden, ses puissants voisins, dont la belle baronnie touchait immédiatement les terres de l'abbaye.

La maison de Saarwerden se perd dans la nuit des temps féodaux.[2]

En 1131, le comte Friederich était un baron indépendant dont le francalleu enclavait complétement Vieux-Saarwerden et Bouquenom, bâtis sur la terre de l'évêché de Metz, et qu'il tenait en fief des évêques.

Au quatorzième siècle, ses descendants possédaient la baronnie de Fénestrange (Vinstingen) et la seigneurie de Kirkel sur la Bliese.[3]

Mais leur descendance directe allait s'éteindre, et en 1396, la mort de Henri II, le dernier comte, transférait ces beaux domaines à Friederich, comte de Mœrs, qui avait épousé Walburge, sœur du comte Henri, et héritière du nom et du comté.

Tels étaient les barons que l'on croit avoir été les voués de Herbitzheim. Toutefois, quelques documents contemporains semblent établir que ce privilége ne leur a pas toujours été exclusif et qu'il a appartenu aux comtes de Saarbruck, sans qu'il soit possible de dire si la vouerie a appartenu à ces comtes en totalité ou en partie; momentanément ou d'une manière

1. Chartul. *Sturtzelbronn.* 240.

2. Voy. les *Tables généalogiques* à la fin.

3. Les comtes de Saarwerden tenaient en fief : 1° de l'empire, le péage des routes impériales à travers leurs domaines ; 2° de l'archevêché de Trèves, le château de Lorentzen et les villages de Wachten et Limbach ; 3° de l'évêché de Metz, le château de Vieux-Saarwerden, la ville de Bockenheim et la cour de Wiebersweiler, dans le Saargau.

Dans le Bliesgau, une branche de leur maison tenait de l'empire les seigneuries de Hombourg, de Kirkel, de Buntenbach et Vogelbach. Ils avaient fondé l'abbaye de Werschweiler ou Wernerswiller.

Digitized by Google

persistante; s'ils l'ont acquise par alliance ou par héritage; si elle leur avait été cédée par engagère, ou bien s'ils étaient tout simplement les arrière-voués de l'abbaye.[1]

Voici ces documents:

En 1291, le jour de la Saint-Rémi, « en chief d'octembre (1[er] octobre) » le comte Simon IV de Saarbruck confirme le douaire que le chevalier Jehan de Rozières avait constitué à sa fiancée « *Aliz, fille monseignour Ourri de Fontoi cheuallier seignour de Bessompierre,* » *ce qu'il tenait en fief dudit comte,* « *et nommément la moitié de la woerie de Harborzheim et de la ville de Caistres* (*Keskastel*), *et son tiers de la woerie de la ville d'Oldenges* (*Oldingen*), *et des appendises et appartenances des leuz devant diz...., en quelque manière que ce soit, ou en autre lieu que de mon fie moueroint*[2]. » Ce document, d'accord avec les suivants, montre que la vouerie de Herbitzheim comprenait Herbitzheim, Keskastel et Oldingen, village aujourd'hui détruit, qui était situé au nord de Rabling (canton de Rohrbach), au lieu où la carte du dépôt de la guerre indique une chapelle sous le nom de Alt-Kirch.[3]

Le village de Sültzheim ou Siltzheim, qui plus tard a appartenu à l'abbaye, n'existait probablement pas encore dans ces temps reculés.

En 1293[4], Friederich de Ettendorf permit à Henri de Fleckenstein de constituer en douaire à sa femme « *quinquaginta marcarum dotalitium* » 50 marcs à *Herbolsheim sur la Sarre.*

En 1342[5], le mardi après la Saint-Laurent (13 août), le comte Jean II de Saarbruck et Bœmond, Jean et Nicolas, sires de Dagstoul, font un compromis sur les différends élevés entre eux à l'occasion des fiefs que le sire de Dagstoul, leur père, tenait du comte de Saarbruck et de ses ancêtres. Parmi ces fiefs se trouvent les cours et les villages de *Herbisheim*, Keysecastle et Oldingen[6], et ce qui en dépend. Le comte Jean leur donne ces biens en fief comme leur père les avait possédés.

1. Ainsi à Saint-Avold les comtes de Saarbruck étaient voués, et les comtes de Créhange arrière-voués.

2. Kremer, *Ard. Gesch.*, I, 195; II, 376. Il la nomme *Adelheid.*

Fr. Köllner, *Geschichte des Nassau-Saarbruckschen Landes*, 112, l'appelle « *Alize* « fille du chevalier de Fontenai, sire de Bassompierre. »

3. J. Thilloy, *Ruines du comté de Bitche*, 27.

4. Schœpflin, *Als. illustr.*, II, 253.

5. Kremer, *Ard. Gesch.*, II, 455. — F. Köllner, 141.

6. « *Das ist zu wussen in den Heuben und Deurffern von Herbisheim, Keysecastle und* « *Oldingen.* »

En 1376[1], Arnold, sire de Pittingen, chevalier, neveu de Jean et Nicolas de Dagstoul, Henri de Fleckenstein, Jean et Jacob, frères de Ruldingen (Raville), sires de Benestorff, et Jean de Bruck, sire de Hingesingen (Hinguesange), reçoivent en fief du comte Jean II de Saarbruck tous les fiefs qu'avaient possédés les sires de Dagstoul. Parmi ces fiefs, Jacob de Ruldingen, sire de Benestorff, fait plus particulièrement hommage pour les cours de *Herbetzheim*, Kesecastel et Oldingen, et les « *hoben* » *de Sainte-Marie* dans la vouerie de Herbitzheim.

XII.

La maison de Mœrs posséda le comté de Saarwerden pendant un siècle, et elle brilla d'un certain éclat dans l'histoire locale de cette époque. Friederich III, petit-fils de Friederich Ier, fut tué à la bataille de Bulgnéville, en 1431, aux côtés du roi René d'Anjou, duc de Lorraine. Il laissa un jeune enfant, le comte Jacob, pendant la minorité duquel la vouerie de Herbitzheim eut à supporter de cruelles calamités.

En 1460[2], une guerre violente s'était élevée entre l'électeur palatin, Friederich le Victorieux, et son parent Louis le Noir, duc de Deux-Ponts.

Les soldats de Louis le Noir, commandés par le comte Emich de Leiningen, pénétrèrent dans la seigneurie de Kirchheim et Stauf qui appartenait aux comtes de Saarbruck, et qui avait été engagée par eux pour un tiers au Pfaltzgraf Friederich. Peu de temps après (janvier 1461) ils s'emparèrent de la ville de Kirchheim et firent prisonnier le comte Philippe III de Nassau-Weilburg, frère du comte Jean III de Nassau-Saarbruck. La guerre éclata aussitôt entre Jean III et Louis le Noir. Le duc de Deux-Ponts attaqua vigoureusement toutes les seigneuries de son adversaire, situées dans le Westrich, et s'avança vers la Bliese.

Quarante ans auparavant (1421) le comte Henri de Fénestrange avait engagé au comte Philippe Ier de Nassau-Saarbruck (père de Philippe II et de Jean III) la seigneurie de Diemeringen[3], comprenant le château et la ville de Diemeringen, Bütten, Dellingen, Wellerdingen et Wyher[4], et cette engagère durait encore. Louis le Noir vint porter la guerre dans la seigneurie de Diemeringen. Ses cavaliers et ses fantassins ravagèrent d'une manière

1. Kremer, *Ard. Gesch.*, II, 537.
Uff den Sondag als man singet Lætare das ist zu halbfasten (23 mars).
2. F. Köllner, 209, 210.
Ad. Köllner, *Geschichte der Herrschaft Kirchheim - Boland und Stauf.* 189.
3. F. Köllner, 190 ; moyennant 4,000 florins.
4. Weyer, village détruit près de Rahling.

épouvantable tout le pays compris entre la Bliese et l'Eichel, bien qu'il appartînt au comté de Bitche, et portèrent la flamme et la dévastation jusqu'à Herbitzheim et Keskastel.

C'est à cette guerre dévastatrice que l'on peut attribuer la ruine, et peut-être la destruction de plusieurs villages du canton de Rohrbach qui ont complétement disparu, soit à cette époque, soit pendant le siècle suivant.[1]

Malgré un arbitrage et une paix intervenus au mois de juin 1461, la querelle de ces princes dura longtemps encore. Dix ans plus tard (1471) ils étaient encore en guerre, et le comte Jean de Saarbruck défiait le duc de Deux-Ponts. Le chroniqueur ne prononce plus le nom de Herbitzheim, mais il n'est que trop probable que, pas plus en 1471 qu'en 1461, la vallée de l'Eichel n'a échappé aux horreurs de la guerre.

XIII.

Le quinzième siècle paraît avoir été pour l'abbaye de Herbitzheim l'époque de sa plus haute prospérité.

L'abbesse exerçait les droits seigneuriaux[2] dans les villages de Herbitzheim, Keskastel, Gersheim sur la Bliese (Bavière), Grening, en partie, Grundwiller et Remering, dont les habitants étaient désignés sous le nom « d'enfants de Sainte-Marie. »

Elle tenait Siltzheim en vertu d'une engagère des comtes de Saarwerden, et il paraît que cette engagère durait encore en 1525[3], malgré le document suivant que rapporte Dom Calmet :[4]

« En 1518, Jacob, comte de Mœrs et de Saarwerden, déclare qu'en reconnaissance des services que lui a rendus Conrad Bayer de Boppart[5], il lui donne en fief héréditaire tous ses droits au village de Sultzen, pour en jouir lui et ses héritiers en la manière qu'en jouissait dame Benigne Kreutzinn, abbesse de Herbitzheim, à titre d'engagère. »

Outre ces droits seigneuriaux, l'abbaye avait divers revenus ecclésiastiques. « Elle jouissait de beaux droits, dit l'histoire de Metz[6], et entre autres

1. J. Thilloy, *Ruines du comté de Bitche*, 45.

2. Henri Lepage, *Documents inédits sur la guerre des Rustauds*, 142, 147, 121, 140, 94, 92 et 134.

3. Henri Lepage, 134.

4. *Notice de Lorraine*, v° HERBITZHEIM. Il s'agit évidemment du comte Jean Jacob. Le comte Jacob, son père, était mort avant 1512.

5. Les Bayer de Boppart étaient seigneurs à Sarralbe et à Château-Brehain.

6. *Bened.* II, 158. Ils ont emprunté ces détails à l'ancien «*polium metense*, tit. « *Benef.* « *abbatissæ in Herbitzheim* », document perdu.

du patronage des cures de Mortene (Merten près Boulay), dans l'archiprêtré de Varize; de Remering (près Puttelange-lès-Sarralbe); de Gersheim (sur la Bliese, en Bavière); de Balding ou Ralding (Rahling, canton de Rohrbach); de Herbitzheim; de Œrmingen (sur l'Eichel), dans celui de Bouquenom; de Rodalben (près Pirmasentz, Bavière); de Valmistri (Volmünster, chef-lieu de canton); de Rohrbach (chef-lieu de canton); de Kirchheim (sur la Bliese, Bavière), dans celui de Hornbach. »

Il est à remarquer que les pouillés du dix-huitième siècle n'ont pas gardé trace de ce patronage de l'abbaye de Herbitzheim. Ils indiquent comme collateur de toutes ces paroisses, le roi, *ratione dominii*, aux droits du duc de Lorraine[1], tant au siècle dernier l'on avait déjà perdu le souvenir de l'antique abbaye de Herbitzheim.

XIV.

La maison de Mœrs allait s'éteindre. Les comtes Jean et Jacob II, qui s'étaient partagé le comté de Saarwerden, avaient laissé l'un une fille, Catherine, mariée au comte Jean-Louis de Nassau-Saarbruck, l'autre un fils, le comte Jean-Jacob, le dernier de sa race, et qui était en état d'imbécillité.

Dès l'an 1512[2], avec le concours de Béatrix de Salm, mère de Jean-Jacob, et l'assentiment du duc Antoine de Lorraine, le comte Jean-Louis de Nassau-Saarbruck, héritier pour moitié de ces beaux domaines, prit la tutelle du comte et l'administration de sa part de la seigneurie, portion dont il avait la succession éventuelle. Mais avant que la mort du comte Jean-Jacob ne lui donnât la possession exclusive du comté de Saarwerden et de ses dépendances, de bien graves événements devaient survenir dans la vouerie de Herbitzheim.

Tous les historiens ont raconté la terrible jacquerie qui éclata, en 1525, sur les deux rives du Rhin et qui est connue sous le nom de guerre des Paysans, des Rustauds ou des Anabaptistes. Effroyable explosion des haines et des rancunes d'un peuple réduit à la plus horrible misère par deux siècles de guerres intestines, et opprimé par des vexations intolérables, elle était la plus sauvage réaction du vassal contre les seigneurs, du paysan contre le clergé et surtout contre les moines. Les nouvelles doctrines religieuses n'en étaient que le prétexte. Luther avait prêché la suppression

1. Pouillé de l'évêché de Metz.
Thibaud, *Matières bénéficiales*, 394.
2. F. Köllner, 232.

des monastères et la confiscation de leurs biens; il avait proclamé les princes les licteurs, et les bourreaux de Dieu..... Le peuple s'empara de ces théories qui flattaient ses passions haineuses et sa soif de vengeance; cette liberté religieuse dont on lui parlait, il en fit une liberté politique et sociale. Il n'eut plus qu'un but, la destruction de toutes les autorités tyranniques et le partage des biens.

La révolte éclata en Alsace vers le milieu du mois d'avril, et le 1er mai suivant, l'armée des insurgés s'élevait à plus de 60,000 hommes!

Partout où ils se soulevaient, les paysans se jetaient sur les abbayes les plus voisines, sur les châteaux sans défenseurs, et les livraient au pillage et à l'incendie. Les cruautés les plus atroces mêlées aux excès de tous genres; le massacre des moines, l'incendie des châteaux, le pillage des couvents et des églises signalaient partout le passage des bandes qui allaient rejoindre la grande armée.

Formée des révoltés accourus de tous les points de l'Alsace, cette armée se rassemblait à Saverne, avec l'intention hautement manifestée de franchir les Vosges et de donner la main aux paysans lorrains.

Déjà l'incendie avait gagné les forêts du comté de Bitche. Soulevés en masse, les sujets du comte Reinhard s'étaient rués sur l'abbaye de Sturtzelbronn et s'y étaient installés après l'avoir presque détruite; puis, appelant à eux les révoltés du Palatinat, ils s'étaient emparés des châteaux de Lindelbronn et de Graffenstein, appartenant au comte Emich de Leiningen; enfin, ils étaient allés à Wissembourg rejoindre le vigneron Bacchus Fischbach.

Il fallait mettre un terme à ces épouvantables désordres. Les villes de Strasbourg et de Haguenau, la régence autrichienne d'Ensisheim et le comte Reinhard de Deux-Ponts-Bitche s'adressèrent au duc Antoine de Lorraine. Le péril était grand; il fallait se hâter. Avec l'aide de son frère, le comte Louis de Vaudemont, et du duc Claude de Guise, le duc Antoine rassembla promptement une armée et se dirigea à marches forcées vers les passages des Vosges.

Pendant que le principal corps d'armée des insurgés occupait Saverne et menaçait la Lorraine française, une troupe de 4,000 paysans s'était dirigée vers Sarrebourg et, descendant la vallée de la Sarre, était venue détruire et occuper l'abbaye de Herbitzheim.

A leur approche, entraînés par les conseils et les excitations de quelques-uns des sujets du comte Reinhard de Bitche, les vassaux de l'abbesse s'étaient soulevés, avaient couru se joindre aux bandes qui s'approchaient et les avaient conviées au pillage du monastère. Le couvent lui-même devint

le quartier-général d'où ils envoyèrent des émissaires dans tout le bailliage d'Allemagne. C'est à Herbitzheim que vinrent les rejoindre les paysans des comtés de Morhange, de Puttelange, de Forbach, et des châtellenies de Hombourg et de Gemünd (Sarreguemines).[1]

De son côté, le duc Antoine s'était mis en mouvement avec son armée. Tandis que lui-même s'avançait vers Saverne, il avait envoyé sur la Sarre un corps détaché, sous le commandement de Jean de Braubach, capitaine de Gemünd, avec mission de reconnaître la position des insurgés, qui s'étaient retranchés à Herbitzheim[2]. Un premier engagement eut lieu dans les bois situés entre Herbitzheim et Sarreguemines[3]. Jean de Braubach, désarçonné par accident, tomba entre les mains des insurgés, qui le firent conduire à Saverne.

Privée de son chef, l'avant-garde lorraine dut se replier sur le château de Gemünd; mais peu de jours après, ralliée par de nouvelles troupes, sous le commandement de Wolff de Hohenfelz et Reypoltzkirchen, sire de Forbach, elle se porta de nouveau en avant.

Pendant ce temps, le comte Jean-Louis de Nassau-Saarbruck et le Rhingraff Jean VII, comte de Morhange, s'emparaient d'Œrmingen. Les paysans durent abandonner leur camp de Herbitzheim, et ils se retirèrent sur Saverne, où ils ne tardèrent pas à être détruits par l'armée du duc Antoine.

Cette crise avait porté un coup mortel à l'abbaye de Herbitzheim. Nous n'avons aucun renseignement précis sur ce qu'elle eut à souffrir; mais les détails que les chroniqueurs rapportent du pillage des autres abbayes, des destructions sauvages et aveugles de tous les objets d'art, des bibliothèques, des chartriers, peuvent nous donner une idée exacte de ce qui dut se passer dans ce malheureux monastère.

Lorsque, après une occupation de trois semaines, les paysans furent obligés de se retirer, les religieuses reprirent possession des ruines de leur couvent, mais c'en était fait de l'antique abbaye; elle ne devait plus se re-

1. Henri Lepage. *Documents sur les guerres des Rustauds*. XII. M. Lepage estime à environ 1,800 le nombre des révoltés de ces seigneuries, y compris environ 300 vassaux de l'abbaye.

2. F. Köllner, 460.

Merian. *Topogr. palatin. Rheni*. 43; v[is] SAARBRUCKEN et SAARWERDEN.

3. Ce combat parait avoir été livré entre Sultzheim et Wittring, dans le petit bois du Kremrich aujourd'hui défriche et transformé en une des plus belles fermes du pays.

Lors du défrichement, M. Eusèbe Hourier, propriétaire du Kremrich, trouva sous un chêne le tronçon d'une belle épée damasquinée d'argent, dont la forme et le dessin accusent d'une manière positive la fin du quinzième siècle.

lever de cette crise, et il ne lui restait plus que peu d'années d'une existence languissante.

XV.

Deux ans plus tard (1527), Jean-Jacob, dernier comte de Mœrs et Saarwerden, mourut. Parmi les domaines de sa maison, le château de Vieux-Saarwerden, la ville de Bouquenom et la cour de Wiebersweiler étaient fiefs de l'évêché de Metz; le reste était franc-alleu ou relevait de l'archevêché de Trèves. Néanmoins, le cardinal Jean de Lorraine, administrateur de l'évêché de Metz, se hâta de revendiquer comme suzerain la totalité du comté, faute d'héritier mâle. Le comte Jean-Louis de Nassau-Saarbruck résista à ces prétentions et porta la question devant l'empereur Charles-Quint[1], qui, le 13 juin 1527, défendit au cardinal de prendre possession de la baronnie contestée et fit porter la question à la chambre impériale. Le cardinal jugea prudent de cesser ses poursuites; mais il s'empressa d'accorder à son frère, le duc Antoine de Lorraine[2], l'investiture du château de Vieux-Saarwerden, de la ville de Bouquenom, de la cour de Wiebersweiler, et de *tout ce qui en dépendait*. Dans la pensée des deux frères, ces expressions signifiaient le comté de Saarwerden tout entier.

Le comte Jean-Louis s'adressa de nouveau à l'empereur, qui, le 22 octobre 1530, saisit la chambre impériale d'Augsbourg. Dès lors commença, devant cette haute juridiction, un procès qui dura un siècle, et dont nous verrons plus loin les résultats et les conséquences. Mais pendant tout ce temps, bien que son droit fût contesté, la maison de Saarbruck demeura en possession du comté de Saarwerden. Elle allait y ajouter la propriété de l'abbaye de Herbitzheim, dont elle revendiquait la Vouerie du chef des comtes de Saarwerden.

XVI.

Le 1er avril 1544[3], l'abbesse de Herbitzheim, *Amalia d'Altorff de Wollenschlager*[4], avec le consentement de la seule professe (*conventualinn*) encore vivante, vendit au comte Jean-Louis de Nassau-Saarbruck, «leur voué héréditaire» (*Erb- und Schirmvogt*), le monastère avec les villages,

1. F. Köllner, 246.

2. *Notice*, v° Saarwerden. Les lettres patentes sont datées de Compiègne le 26 septembre 1527.

Meurisse, *Histoire des évêques de Metz*, 604.

3. F. Köllner, 247.

Merian., 48; v° Saarbruck.

4. Famille du Palatinat établie en Alsace, voy. Hertzog, *Edelsass. chronik*, VI, 217.

cours, biens, dixmes, rentes, etc., en toute propriété et hérédité. Les motifs de cette vente (ou plutôt de cette donation) sont : « Que dans ces temps si pleins d'anxiété et de troubles, l'état monastique est tombé en tel discrédit, mépris et déconsidération, que personne, quelle que soit sa position sociale, élevée ou inférieure, ne veut plus l'embrasser ou le faire embrasser à ses enfants[1]. » Elle ajoute que les revenus de l'abbaye sont tellement diminués que les religieuses ne peuvent plus subvenir à leurs besoins.

Le comte Jean-Louis ne promettait aucun prix pour cette acquisition, mais il conservait à l'abbesse la jouissance des biens de l'abbaye, l'administration et le gouvernement du monastère; il s'engageait à protéger les religieuses, à subvenir à leurs besoins aussi longtemps qu'elles voudraient rester dans leur couvent, et, lorsqu'elles l'abandonneraient, à leur donner à Saarbruck un asile et une pension.

Cette cession, faite avec le concours du vice-légat Jean Turgot, fut approuvée, en 1545, 1548 et 1550, par les papes Paul III et Jules III; mais avec les réserves expresses, prescrites par la bulle du pape Paul II, concernant l'inaliénabilité des biens de l'Église.[2]

En même temps et la même année 1544, l'abbesse vendit au comte Jean-Louis le tiers de poêle qu'elle possédait aux salines de Saltzbronn, près d'Albe, pour la somme de 2,000 florins.[3]

Cette même année 1544, le mardi après Jubilate, au mois de mai, le comte Jean-Louis partagea ses domaines entre ses fils. Il attribua la vouerie de Herbitzheim à l'aîné, Philippe, qui héritait du comté de Saarbruck[4]. Jean-Louis mourut le 18 juin 1545, et sa veuve le suivit dans la tombe en 1547 (vendredi après l'exaltation de la croix). Avec elle s'éteignit la maison de Saarwerden.[5]

XVII.

Si l'on en croyait les termes d'une ordonnance du duc François II de Lorraine, du 1er décembre 1630[6], les comtes de Nassau-Saarbruck auraient, en 1553, expulsé les religieuses de Herbitzheim et se seraient saisis des rentes et revenus de l'abbaye. Cette assertion ne paraît point exacte. En

1. Kremer, I, 227, dit que l'on ne pouvait plus trouver de novices pour peupler l'abbaye.
2. Fr. Köllner, 247, note 20.
3. *Ibid.* 248.
4. *Ibid.* 252.
5. *Ibid.* 252, 255.
6. Rogéville, *Dict. histor.;* v° COLLÈGE, I, 342.

effet, en 1554, le comte Jean IV, qui venait de succéder à son frère Philippe, donna l'abbaye de Herbitzheim à sa sœur Jeanne.

Jeanne, comtesse de Nassau-Saarbruck, fille du comte Jean-Louis et de sa première femme, la pfaltzgræfinn Élisabeth, était née le 13 décembre 1496. A l'âge de seize ans (1512), elle avait fait profession au monastère de Rosenthal, avec sa sœur Anna, alors âgée de dix-neuf ans († 1565). Elle avait donc cinquante-huit ans alors qu'elle fut nommée abbesse de Herbitzheim.[1]

L'année suivante 1555[2], elle vendit, en cette qualité, au comte Jean IV, son frère, la ferme de Kirchheim sur la Bliese (Bavière) qui appartenait à l'abbaye.

Cette même année, elle retourna à Rosenthal et y mourut le 12 des kal. de décembre 1556, jour de saint Thomas apôtre (21 décembre).[3]

A partir de cette époque l'abbaye de Herbitzheim n'existe plus.

Dom Calmet[4] dit bien qu'en 1579 un procès était pendant devant la chambre impériale sur les plaintes de l'abbesse et des religieuses de Herbitzheim au sujet d'attentats et de violences commis par les officiers d'Albe contre quelques-uns de leurs officiers de Keskastel. Mais c'était évidemment la suite d'une instance entamée depuis longues années, qui avait survécu aux abbesses et aux religieuses, et qui se rattachait sans doute au grand procès entre les ducs de Lorraine et les comtes de Saarbruck, procès qui ne devait se terminer qu'en 1629.

Dans les dernières années du seizième siècle, les comtes de Saarbruck se convertirent au protestantisme et mirent en œuvre tous les moyens à leur disposition pour développer les idées nouvelles dans le comté de Saarwerden et la vouerie de Herbitzheim.

Ce qui subsistait encore des revenus de l'abbaye, avec ceux de la collégiale de Saint-Arnuald, également supprimée, fut attribué par eux à l'entretien des ministres introduits partout au lieu et place des curés; aux réparations des églises transformées en temples; et à l'entretien de boursiers (*stipendiaten*) au gymnase protestant de Saarbruck (1575).

Enfin en 1602[5], le comte Louis donna à l'hôpital de Saarbruck une rente de 100 florins sur les biens de Herbitzheim.....

1. Fr. Köllner, 350, 351 et note.
J. G. Hagelgans. *Nassauische Geschlechtstafel*, 53. Il la dit née le 13 septembre.
2. Fr. Köllner; 256, 284.
3. *Orig. nassoic. diplom.* II, 426; *Necrologium monast. vallis Rosarum : « obiit frauw Johanna greffin zu Nassauwe in anno* LXVI (faute d'impression : ce doit être LVI).
4. *Notice*, v° Herbitzheim. Supp.
5. Fr. Köllner, 290, 312.
Merian., 43; v° Saarbruck.

Digitized by

XVIII.

Le 25 août 1581[1], nonobstant le grand procès relatif au comté de Saarwerden et à ses dépendances qui se poursuivait toujours devant la chambre impériale, le duc Charles III de Lorraine et le comte Philippe III de Nassau-Saarbruck, firent un traité sur quelques-uns des différends qui s'étaient élevés entre eux. Le duc céda au comte, « à perpétuité et héréditairement l'advocatie et le droit de haute justice, en cinq cas appelés communément le grand criminel savoir : meurtre, incendie, vol, viol, et plaies, comme aussi les droits régaliens et autres droits et revenus à cause de sa seigneurie de Sarralbe sur le monastère de Herbitzheim et dans les villages de Herbitzheim, Keskastel, Saint-Michel, Remering et Grundviller, ez bans sujets, maisons, cours, bois, moulins et autres profits, et émoluments dont il jouissait ou qui pouvaient lui compéter ou appartenir... »

En un mot, le duc fit un abandon complet de toutes ses prétentions à la souveraineté et seigneurie de la vouerie de Herbitzheim.

Ce même traité de 1581 constate qu'à cette époque le seigneur de Château-Brehain[2] avait une part dans la vouerie de Herbitzheim.

« Il a été reconnu, dit le traité, qu'en cas où nous, duc Charles, viendrions à acquérir à titre d'achat ou autrement la part et droit qui appartiennent au sieur de Château-Brehain dans les villages de Keskastel, Saint-Michel et Herbitzheim, nous en accommoderons ledit comte Philippe, moyennant d'autres biens de même valeur et aussi convenables à notre seigneurie de Sarralbe..... »

Cette clause du traité paraît avoir reçu son exécution, lorsque, peu de temps après, le duc Charles acquit du baron de Boppart sa part de la seigneurie d'Albe et de ses dépendances.

XIX.

Une clause spéciale de ce même traité de 1581 avait consacré la cession et l'abandon faits au duc de Lorraine par les comtes de Nassau de tous leurs droits sur les salines de Sarralbe et sur la Cour de Saltzbronn. Mais plus tard, ces comtes cherchèrent à éluder ce traité et tentèrent d'établir une saline sur le territoire de Herbitzheim. Aujourd'hui encore il existe sur le ban de ce village un filet d'eau salée que l'on croit être une dérivation

1. *Arch. de Sarralbe.*
Fr. Köllner, 291.

2. Georges, baron Bayer de Boppart, général au service de l'Empire, dernier de son nom, tué d'un coup de canon au siége d'Ofen en 1598.

Digitized by Google

des sources de Saltzbronn[1]. A la suite des guerres du dix-septième siècle les salines de Sarralbe demeurèrent abandonnées et inexploitées. Les officiers des princes de Nassau profitèrent de cet état de choses. Au mois de juillet 1737, un essai de saline fut tenté à l'aide de ce filet à environ 400 toises au-dessous de Saltzbronn. Cette tentative semble ne pas avoir réussi, toutefois elle amena des négociations avec le roi de France. Par une convention du 27 août 1741 les princes de Nassau renoncèrent à faire du sel, dans leurs terres de Saarwerden, Saarbruck, Ottweiler, Hombourg et Herbitzheim, moyennant l'engagement pris par le roi de leur donner annuellement 400 muids de sel sur les salines de Lorraine.[2]

XX.

En 1619[3], un traité entre le duc Henri II de Lorraine et le comte Louis de Nassau-Saarbruck, régla diverses prétentions, contestations et erreurs relatives à la vouerie de Herbitzheim, et deux ans plus tard, le 3 octobre 1621, un autre traité régla un échange de droits et de biens. Le duc Henri reçut les villages de Wiesviller, Wœlfling, Remering et Grundviller (arrondissement de Sarreguemines); il abandonna au comte la part lorraine dans les villages d'Œrmingen, Siltzheim et Zettingen, ainsi que des biens particuliers dans la vouerie de Herbitzheim.

Le 24 mai 1623[4], le même comte Louis signa avec le duc Henri un traité ayant pour but de rendre la Sarre navigable de Herbitzheim à Saarbruck, sous la réserve des droits de l'électeur de Trèves, Lothaire de Metternich, à qui appartenait le village de Welferding, dépendant du bailliage de Bliescastel.

Il est inutile d'ajouter que ce traité ne fut suivi d'aucune mise à exécution.

XXI.

Peu d'années plus tard[5], et après un siècle de plaidoiries, la chambre impériale de Spire rendit enfin, le 7 juillet 1629 (N. St.), un arrêt par lequel elle restituait au duc François de Lorraine les anciens fiefs de l'évêché Vieux-Saarwerden, Bouquenom et Wiebersweiler. Tout le reste fut attribué

1. Baquol, v° HERBITZHEIM, 159.
2. *Notice*, v° SALTZBRONN.
Durival, *la Lorraine*, II, 247.
L'exploitation des salines de Saltzbronn ne fut reprise qu'en 1779.
3. Fr. Köllner, 310.
4. *Dom. Cal.* III; 178, pr. III. ccccxcij.
5. Fr. Köllner, 320.
Merian., *Topog. palatin.* RHENI, 44; v° SAARWERDEN. Il donne le texte de l'arrêt.

au comte de Nassau-Saarbruck. L'arrêt était bref et peu clair. Le duc de Lorraine s'empressa de l'interpréter à sa manière. Le 24 juillet, le baron de Serainchamp notifia l'arrêt au comte Wilhelm-Louis, et six jours après, à la tête de quelques milliers d'hommes avec du canon, il se mit en possession non pas seulement du comté de Saarwerden tout entier, mais encore de toute la vouerie de Herbitzheim, y compris Keskastel, Siltzheim et Œrmingen. Les officiers du comte de Saarbruck furent expulsés et les habitants se virent contraints de faire hommage au duc.

En vain le comte Wilhelm-Louis obtint-il de la chambre impériale de Spire un mandat de restitution[1]; le duc persista. Il fit arracher les armes de Nassau, ferma les temples de la religion réformée, et le président Rousselot enjoignit, le 18 août, à tous les ministres de quitter le comté et la vouerie dans les vingt-quatre heures, sous peine de mort.

A Herbitzheim, en particulier, les fonctionnaires et les ministres furent expulsés; les documents, comptes et papiers de toute espèce enlevés, et toutes les propriétés particulières du comte de Nassau confisquées.[2]

Vers le même temps, le duc François qui s'occupait à fonder à Bouquenom un collége de jésuites pour combattre l'hérésie, lui attribua, par son ordonnance du 1er décembre 1630[3] tous les revenus et rentes de Herbitzheim qu'il s'était fait donner par un bref du pape Urbain VIII.

Le duc François mourut en 1632, et le $\frac{3}{13}$ octobre le duc Charles IV, son successeur, se fit rendre hommage dans la vouerie de Herbitzheim aussi bien que dans le comté de Saarwerden.[4]

Mais la période franco-suédoise de la guerre de Trente ans venait de commencer. Bientôt les provinces rhénanes furent envahies par les troupes du maréchal Horn, et son lieutenant dans le Westrich, le Rhingraff Otto-Louis, comte de Morhange, repoussa les soldats lorrains qui, depuis 1629, occupaient la vouerie de Herbitzheim.[5]

Dès lors, l'histoire locale disparaît dans cette terrible crise qui pesa sur nos provinces, et les querelles du duc de Lorraine et du comte de Saarbruck demeurent en suspens durant tout le temps de l'occupation française.

Le traité d'Osnabruck du $\frac{14}{24}$ octobre 1648 entre le roi de Suède et l'empereur, réserva les droits de la maison de Nassau sur le comté de Saarwerden, mais ce n'est que par le traité de Nuremberg du $\frac{16}{26}$ juillet

1. *Mandatum pœnale de restituendo, item de relaxando, abducendo milite et amplius non offendendo sine clausula* (15 août 1629).

2. Fr. Köllner, 321, 322.

3. Rogéville, *Dict. hist.*, v° COLLÉGE.

4. Merian. *Zugab etliche. ob. Rheinisch Crays Standen*, 17; v° SAARWERDEN.

5. Fr. Köllner, 324.

1650 que ces droits furent définitivement consacrés[1]. Toutefois le duc Charles IV réclamait une indemnité d'un million de florins; d'un autre côté, les seigneuries contestées étaient toujours aux mains du roi de France, la restitution prescrite par les traités ne fut point opérée.

En 1659[2], le comte de Saarbruck porta de nouveau ses réclamations devant la chambre impériale; cette fois il devait réussir.

Le 28 février 1661[3], un traité signé à Paris entre le cardinal Mazarin et le duc de Lorraine restitua au duc tous ses États. Par l'article XXIV de ce traité, le roi, comme garant du traité de Munster, réserva tous les droits du comte de Nassau-Saarbruck sur le comté de Saarwerden et sur la prévôté de Herbitzheim, droits qui, du consentement du duc, devaient être soumis à la chambre impériale de Spire.

Après de longues et nombreuses péripéties, la diète de Ratisbonne obligea enfin le duc de Lorraine à restituer ce comté et cette vouerie tant disputés et à s'en tenir aux trois localités qui lui avaient été accordées par la chambre impériale de Spire, en 1629, c'est-à-dire Vieux-Saarwerden, Bouquenom et Wiebersweiler.[4]

Le $\frac{3}{13}$ octobre 1670, les commissaires impériaux remirent les comtes de Nassau en possession officielle des domaines dont ils avaient été privés depuis trente-cinq ans. Les vassaux de Saarwerden furent réunis le 13 à Lorentzen; ceux de la vouerie furent rassemblés à Herbitzheim le 14, et là, en grand appareil, au son des trompettes, les commissaires impériaux et les cinq princes de Nassau[5], à cheval, firent donner lecture de la décision de la diète, délièrent leurs sujets du serment de fidélité au duc de Lorraine, reçurent leur hommage et firent planter partout des poteaux à leurs armes.

Après quoi, les vassaux furent « régalés de vin, » et, dit le chroniqueur, « renvoyés joyeux à la maison. »[6]

Mais lorsque, à Herbitzheim comme ailleurs, les populations catholiques réclamèrent le libre exercice de leur religion et le droit de conserver leurs prêtres, on leur répondit que les stipulations de la paix de Munster (1624) seraient suivies; qu'il leur était parfaitement loisible d'aller, eux et les leurs,

1. Fr. Köllner, 333.

2. *Ibid.* 342.

3. D. Calmet. pr. III, Dlxij, Dlxviij.

4. Fr. Köllner, 343.

5. Les comtes Johann d'Idstein, Jean-Louis d'Ottweiler, Gustave-Adolph de Saarbruck. Walrad de Usingen et Friederich de Weilburg.

6. Gotfried's *Chronik*, IX, 127 ap. Köllner, 344, 345: « *Lustig und fröhlich nach haus . . .* »

aux églises où bon leur semblerait; mais on leur refusa de la manière la plus absolue le droit de conserver un seul prêtre catholique.[1]

Ainsi fut terminée cette contestation plus que séculaire. Les comtes de Nassau ne devaient pas jouir longtemps de leur succès.

XXII.

Dès l'année suivante éclata cette fameuse guerre de Hollande, sous le prétexte de laquelle la France envahit de nouveau la Lorraine et les provinces rhénanes. En 1672 et 1673, les armées françaises se livrèrent dans les pays au delà de la Sarre à ces horribles dévastations dont les cruels souvenirs sont encore vivants aujourd'hui ; puis, en 1680, la chambre royale de Metz rendit ses célèbres Arrêts de réunion, par lesquels elle revendiqua pour la couronne de France, à divers titres, une foule de seigneuries, parmi lesquelles les comtés de Saarbruck et de Saarwerden. Toutefois, le roi se contenta d'en réclamer la suzeraineté, et la comtesse Éléonora-Clara, douairière du comte Gustave-Adolf de Nassau-Saarbruck, dut faire hommage à la chambre royale de Metz, le 9 janvier 1681, au nom et comme ayant la garde noble de ses enfants mineurs.[2]

Dès lors, une ordonnance du bailliage épiscopal de Vic enjoignit aux sujets et vassaux du comté de Saarwerden et de ses dépendances, de prêter de nouveau serment aux comtes de Nassau-Saarbruck.

XXIII.

Une autre contestation allait s'élever, moins menaçante cependant que les précédentes.

Le duc Charles IV de Lorraine avait eu de Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, un fils naturel, Charles-Henri, prince de Vaudemont. Il portait à ce fils une affection profonde, et il avait conçu l'idée de lui créer un grand fief au milieu de ses États. Dès le 19 mars 1667, il lui avait donné le comté de Falkenstein; le 13 novembre suivant, le comté de Bitche; deux jours après, il y avait ajouté le comté de Saarwerden et la baronnie libre de Fénestrange. Enfin, il avait joint, à ces beaux domaines, les communautés de Lixheim, Marmoutier, Saareck et Saaralbe, et il avait résolu de demander à l'Empereur d'en former un État souverain et d'ériger ces belles baronnies en « duché et principauté de Saarland et de l'Empire ».

1. Fr. Köllner, 345.

2. Fr. Köllner, 372 : Eleonora Clara, comtesse de Hohenlohe et Gleichen. Le comte Friederich Ludwig, comte d'Ottweiler (et en 1723 de Saarbruck), fit hommage avec elle pour les parts qu'il possédait par indivis avec ses cousins.

Charles IV était mort, en 1675, sans avoir pu obtenir cette érection; mais le prince de Vaudemont avait la propriété nominale de tous ces fiefs. En 1681, il avait fait faire ses aveu et dénombrement à la chambre royale de Metz, et le 16 janvier, il en avait obtenu une ordonnance de mise en possession.

Armé de cette ordonnance, il fit intimer aux baillis de Nassau d'avoir à évacuer le comté de Saarwerden et la vouerie de Herbitzheim. Une protestation fut opposée à ces prétentions, et il s'éleva devant la chambre royale un nouveau procès qui était encore pendant en 1683, époque à laquelle le procureur général reçut du roi l'ordre de faire débouter le prince de Vaudemont de ses prétentions sur le comté de Saarwerden.[1]

A cette même époque (1683) fut opérée la réunion à la France, qui mit sous le sceptre de Louis XIV la Lorraine et ses enclaves. Le comte Louis-Crato de Saarbruck était au service de la Hollande. Tous ses domaines furent confisqués et suivirent les destins de la Lorraine jusqu'à la paix de Ryswick (1697).[2]

Par suite de cette paix, le comté de Saarwerden et la vouerie de Herbitzheim revinrent définitivement aux princes de Nassau, furent possédés indivisément par eux, et, suivant le pacte de famille, les reprises en furent faites par le prince-chef de la maison.

Dès lors, le calme et la paix revinrent à ces petites seigneuries aussi cruellement éprouvées par les événements que l'avaient été leurs grandes et non moins malheureuses voisines, l'Alsace, la Lorraine et les provinces rhénanes.

XXIV.

Par suite de différents pactes de famille intervenus entre les membres de la maison de Nassau, le comté de Saarwerden et la vouerie de Herbitzheim étaient demeurés indivis. Le 27 mai 1745[3], un partage fut opéré entre les deux branches de Saarbruck et de Weilburg dans la proportion de deux tiers pour Saarbruck et un tiers pour Weilburg. Le prince de Nassau-Weilbourg obtint Herbitzheim, Keskastel et Sültzheim, avec les villages de Burbach, Eywiller, Pistorff, Rimsdorf, Schopperten, Wollerdingen et Zollingen. Neu-Saarwerden fut le chef-lieu de ce bailliage et la résidence seigneuriale.[4]

1. Fr. Köllner, 375.
2. *Ibid.* 401, 402.
3. *Ibid.* 454.
4. Baquol, 551.

Le prince de Nassau-Saarbruck établit son bailliage à Harskirchen et eut dans son lot toutes les autres communautés de l'ancien comté de Saarwerden[1], sauf Bouquenom et Vieux-Saarwerden, qui appartenaient au roi, aux droits du duc de Lorraine.

Après la mort du roi Stanislas, duc de Lorraine, et la prise de possession de la Lorraine par la France, deux traités intervinrent entre le roi Louis XV et les princes de Nassau-Saarbruck[2] et de Nassau-Weilburg.[3]

Ces deux traités confirmaient aux princes de Nassau tous les droits consacrés par les conventions antérieures, portaient rectification des frontières et abolition du droit d'aubaine. Ils ne présentent qu'une circonstance que nous ayons à relever : la vouerie de Herbitzheim y est indiquée comme appartenant aux deux branches de la maison de Nassau, dans les proportions du partage de 1745, c'est-à-dire deux tiers pour Saarbruck et un tiers pour Weilburg.

XXV.

Les princes de Nassau conservèrent la paisible possession de leurs domaines jusqu'à la Révolution française. A cette époque, le mouvement qui se produisait dans les esprits en Lorraine et en Alsace ne pouvait épargner les enclaves allemandes. Les idées révolutionnaires envahirent ce petit pays. Les sujets de la maison de Weilburg se firent surtout remarquer par leur esprit de révolte contre les officiers des princes de Nassau.

Le décret du 19 novembre 1792, par lequel la Convention engageait tous les peuples voisins de la frontière à se soulever contre leurs souverains fut entendu. De toutes parts des pétitions furent adressées à la Convention et demandèrent la réunion à la France des enclaves relevant de l'Empire. Dans sa séance du 14 février 1793[4], la Convention entendit un rapport de Carnot sur cette question; le comité diplomatique proposa et la Convention rendit immédiatement un décret par lequel le comté de Saarwerden et la vouerie de Herbitzheim se virent réunis à la République fran-

1. Altwiller. Eschwiller. Ottwiller.
Bærendorff. Gœrlingen. Rauwiller.
Berg. Harskirchen. Rexingen.
Bissert. Hinsingen. Siewiller.
Bust. Hirschland. Thal.
Butten. Kirchberg. Weyer.
Diedendorff. Lorentzen. Willer.
Domfessel. Mackwiller. Wolffskirchen.
Drulingen. Œrmingen.

2. *Ordonnances de Lorraine*, XI, 312 : 15 févr. 1766, 30 avril 1768.

3. *Ibid.* XIII, 540 : 24 janvier, 26 avril 1776.

4. Chastellux, *Territoire de la Moselle*, 102, 103.

çaise. Les biens domaniaux, les propriétés privées des princes furent confisqués, la maison de Nassau perdit un revenu d'environ 80,000 florins, et toutes les réclamations qu'elle porta à la barre de la Convention furent considérées comme non avenues. « Les habitants se sont affranchis eux-mêmes, répondit-elle en passant à l'ordre du jour, et le peuple français doit être favorable à tous ceux qui cherchent la liberté ! »

JULES THILLOY.

ABBESSES DE HERBITZHEIM.

Fin du XII^e^ siècle. Sophie.
1292. H. (Haula) :
  citée en 1302 : Aule. — Avole.
  — en 1316 : Haula.
  — en 1323 : Haula.
1338. Élisabeth.
1345. Hyllegard.
1518. Benigne Kreutzinn *ou* Kreutz.
1544. Amalia von Altorff, genannt Wollenschlägerinn.
1554. Johanna, comtesse de Nassau-Saarbrück † 1556.

I. Maison de Saarwerden.[1]

Fridericus I, comes de Saarwerden, 1131.
Ux. Gertrudis.

Volmarus, circa 1150.
Ux. Stephania.

Ludovicus I, 1172-1185.	Ludovicus II, 1172-1176.

Ludovicus III, comes de Saarwerden. 1223-1246. Ux. Agnes, comit. Geminipontis.	Henricus, dom. de Kirkel † 1242 improlis.	N. Filia Ux. N. dom. de Siersberg.

Ludovicus IV, † 1242.	Henricus, dom. de Kirkel, 1243. post patris obit. com. de Saarwerd. Ux. Elisabeth, vidua et tutrix 1278.	Johannes, dom. de Siersberg et Kirkel. Ux. Elisabeth.

Johannes I, com. Saarw. † 1310. Ux. Ferriaca.	Nicolaus, præp. S. Arnualis.

Fridericus II, comes. Ux. Agnes. 1323-1361.	Johannes, canon. Spirens.	Johanna. Ux. Cuno de Falkenstein.	Gisela. Ux. N. de Duna.

Johannes II,
comes Saarwerd. 1344. † a. 1375.
Ux. Clara,
hæres de Vinstingen, vidua 1375.

Henricus II, comes Saarw. 1378 † 1397 sine hæred. Ux. Herzland, filia hæres Ulrici de Rappoltstein.	Walpurgis nupsit 1376 Friderico com. in Mœrs, Satori fam. Mœrs et Novæ Saarw.	Fridericus archiep. Colon. 1370-1414.	Hildegardis Ux. Joh. de Limburg.

1. Extrait de Croll, *Orig. Bipont.*, I, p. 128-149 ; tab. I

II. Maison de Mœrs-Saarwerden.

(ESSAI.)[1]

Friederich, comte de Mœrs et Saarwerden.
Ep. Walburge, comtesse et héritière de Saarwerden.

Friederich, Cte de Mœrs † sans enfants.	Jean, Cte de Saarwerden en 1420. Ep. Adelheid de Geroldseck.	Thiedrich, Arch. de Cologne 1414-1424 † 1450.	Heinrich, Ev. de Munster 1415 † 1450.	Walram, Ev. de Munster en 1450.

Friederich, tué à Bulgnéville en 1431.	Walpurgis Ep. Jean de Lœn-Heinsberg.

Jacob, Cte de Saarwerden, 1449. Ep. 1° Anastasia de Leiningen. 2° Isabel de Glymes.	Jean.

Nicolas, Cte de Saarwerden. Ep. Barbara de Vinstingen.	Walburg † 1462. Ep. Jacob, Cte de Lichtemberg.	Jean, Cte de Saarw. † 1507. Ep. Anna de Berg	Jacob, Cte de Saarw. Ep. Beatrix de Salm.
Johanna de Saarwerden. Ep. en 1478 le Wild et Rheingraf Jean VI, Cte de Morhange.		Katharina de Saarw. Ep. en 1506 le Cte Jean-Louis de Nassau-Saarbruck.	Jean Jacob, dernier Cte de Saarwerden. † 1527.

III. Maison de Nassau-Saarbruck.[2]

Johann, comte de Nassau † 1371.
Ux. Johanna, comtesse de Saarbruck.

Philipp I, Cte de Nassau et Saarbruck † 1429.
Ux Elisabeth de Lorraine, Ctesse de Vaudemont † 1455.

Philipp, Cte de Weilburg 1418 † 1492. Ux. 1° Margaretha von Lœn † 1440. 2° Veronika von Sayn † 1500.	Johann III, Cte de Saarbruck 1423 † 1472. Ux. 1° Johanna von Lœn-Heinsberg † 1469. 2° Elisabeth von Wurtemberg † 1490.
Johann † 1480. Ux. Elisabeth, Landgræfin von Hessen.	Johann Ludwig 1472 † 1545. Ux. Katharina, Ctesse de Saarwerden † 1547.

Ludwig † 1523. Ux. Maria v. Nassau-Wiesbaden.	Philipp II † 1554. Cte de Saarbruck.	Johann IV † 1574. Ottweiler-Homburg. Cte de Saarbruck. 1554.	Adolf † 1559. Kirchheim-Saarwerden.	Johanna † 1556. Abbesse de Herbitzheim.
Philipp † 1559. Ux. 1° Elisabeth v. Sayn. 2° Anna v. Mansfeld. 3° Amalia v. Isenburg.				

Albrecht † 1593. Weilburg, Ottweiler, Homburg, Kirchheim, Lahr. Ux. Anna v. Nassau-Katzenellenbogen.	Philipp III † 1602. Weilburg, Saarbruck, Saarwerden. Ux. 1° Erika v. Manderscheidt † 1581. 2° Elis. v. Nassau-Katzenellenbogen.

Ludwig † 1627. Ottweiler, Homburg, Kirkel, Lahr, Weilburg, 1602. Saarbrücken, Saarwerd 1605. Wiesbaden, Idstein. Ux. Anna Maria Elisabeth, Landgræfin v. Hessen.	Wilhelm † 1597.	Johann Casimir † 1602.

1. Les éléments de cet essai ont été extraits de divers actes et documents rapportés par les auteurs déjà cités et aussi d'un mémoire intitulé : « *Kurzgefasste Geschichte des Wild- und Reingräflichen Hauses, etc.* 1769. »

2. Fr. Kœllner, *passim*. — Moreri, vo Nassau.

Digitized by Google

IV. Maison de Nassau-Saarbruck (suite).

Ludwig, comte de Nassau et Saarbruck, etc. † 1629.
Ep. Anna Maria Elisabeth, Landgræfin von Hessen.

Wilhelm Ludwig † 1640
Saarbruck, Herbitzheim, Saarwerden, etc.
Ep. Anna Amalia v. Baden.

Johannes † 1684.
Idstein, Wiesbad., Saarw.
Ep. 1° Sybilla Magdaleina v. Baden-Dourlach.
2° Anna v. Leiningen.

Ernst Casimir † 1655.
Weilburg, Kirchheim, Saarwerden, Homburg
Ep. Anna Maria v. Sayn Wittgenstein.

(Enfants de Wilhelm Ludwig :)

Joh. Ludw., Ouweiler † 1690.
Ep. Doroth. Katharina Pfaltzgræfin.

Gust. Adolf † 1677.
Cte de Saarbr.
Ep. Eleonora Clara v. Hohenlobe.

Walrad † 1702.
Usingen.
1° Catherine de Croy.
2° Magdal. de Lœwenst.

(Fils de Johannes :)

G. A Samuel † 1721.
Prince de Idstein.
Henriette Dorothea v. Œttingen.

(Fils d'Ernst Casimir :)

Friedrich † 1675.
Comte de Weilburg.
Ep. Elisab. Christ. v. Sayn Wittgenstein.

Friedrich Ludwig † 1728.
Ep. 1° Christ. v. Ahlefeld.
2° Luise Soph. v. Hanau.

Ludwig Crato † 1715.
Cte de Saarbruck.

Carl Ludw. † 1723
Cte de Saarbruck.

Wilhelm Heinrich † 1718.
Prince de Usingen.
Ep. Ch. Amalia v. Nassau-Dillemburg.

Johann Ernst † 1719.
Comte de Weilburg.
Ep. Maria Polyxena v. Leiningen-Hartenburg.

Carl † 1775.
Prince de Usingen.
Ep. Christiana Wilhelmina, Herzogin zu Sachsen-Eisenach.

Wilhelm Heinrich † 1768.
Prince de Saarbrucken, Saarwerden, etc.
Ep. Sophia Erdmuth v. Erbach.

Carl Auguste † 1753.
Prince de Weilburg.
Ep. A. Frider. W. de Nassau-Idstein.

Carl Wilhelm † 1803.
Duc hér. de Saarbrucken.

Friedr. Aug. Duc. † 1816.

Ludwig † 1794.
Prince de Saarbrucken
Ep. 1° Wilhelmina v. Schwartzenburg-Rudolstadt.
2° Katharina, gr. v. Ottweiler.

Carl Christian † 1788.
Prince.
Ep. Carol. de Nassau-Orange.

Heinrich Karl Albrecht † 1797,
dernier prince de Saarbrucken.
Ep. Marie-Fse-Maximilienne, pr. de St-Maurice Montbarrey.

Friedrich Wilhelm † 1816.
Duc de Nassau.
Ep. L. Isab. A. A. de Kirchberg.

Wilhelm Georg † 1839.
Duc.
Ep. Duch. Louise de Saxe-Altenbourg † 1825.

Adolf, né 24 juillet 1817.
Duc régnant de Nassau

L'ÉGLISE DE WALBOURG.

L'abbaye de Walbourg eut une origine bien modeste. S'il faut en croire une ancienne tradition, conservée par Bernard Herzog, l'an 1074, sous le pontificat de Grégoire VII, deux moines bénédictins, se sentant appelés à l'apostolat de la prière pendant la lutte qui était alors engagée pour l'affranchissement de l'Église, vinrent demander à Thierry, comte de Montbéliard, un coin de terre où ils pussent servir Dieu dans la retraite la plus profonde. A cette époque la forêt de Haguenau s'étendait bien au delà de ses limites actuelles, et abritait depuis des siècles nombre de pieux solitaires, qui avaient fui le bruit des hommes; c'est là que le comte Thierry fit conduire les deux moines, qui établirent leur cellule près d'une source, consacrée à sainte Walpurge, et défrichèrent le sol autour de leur habitation. Grâce aux libéralités de l'empereur Henri V, de Fréderic, duc de Souabe et de son fils, Fréderic Barberousse, la cellule fit bientôt place à un monastère, auquel le dernier de ces princes donna le rang d'abbaye.

Mon but n'est pas de tracer l'historique de cette maison religieuse. Je me bornerai à dire que sa décadence coïncide avec la désastreuse guerre des Paysans; en 1544, elle fut incorporée au chapitre de Wissembourg; en 1685, un arrêt du Conseil d'État assura la propriété de ses biens au séminaire de Strasbourg, qui en jouit jusqu'à la révolution.

Arrêtons maintenant les yeux sur l'église, la seule construction qui reste de l'ancienne abbaye. Quelques débris de sculptures, qu'on voit à l'extérieur de la nef du côté sud, sont les seules traces de l'édifice roman, dans lequel le père de Barberousse, le grand protecteur du jeune monastère, avait trouvé sa dernière demeure. L'église actuelle fut élevée par l'abbé Burckard de Müllenheim en 1456, comme l'indique la date sculptée à l'entrée du chœur, au bas de l'un des piliers qui soutiennent la tour. C'est une construction très-simple dont le chœur seul est voûté, et qui, malgré les dévastations de tout genre, offre une série d'objets d'art dignes du plus grand intérêt.

Je commence par son plus précieux trésor, par les vitraux qui garnissent cinq fenêtres du chœur. Une légende en majuscules qui se rapprochent du

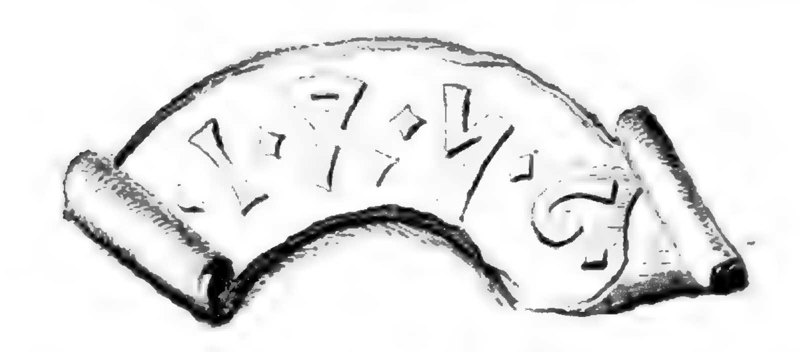

caractère romain, nous en indique la date et nomme le donataire des trois fenêtres absidales :

M · CCCC · LXI · JOR · WRDEN · DISE · FENSTER · GEMACHT · IN · DISEN · KOR ·

« L'an 1461, on exécuta ces vitraux pour ce chœur. »

La plupart des panneaux distribués dans les deux fenêtres, qui avoisinent celles du fond de l'abside, sont d'une autre main et paraissent postérieurs de quelques années. Un grand sujet figurant la tentation de saint Antoine porte l'écusson de Pierre Schwartz, qui fut abbé de Walbourg depuis 1479 à 1519.

Lors du congrès archéologique de Strasbourg en 1859, j'ai donné une description assez détaillée de cette belle collection de verrières[1]. Je me bornerai donc aujourd'hui à dire un mot de leur état de conservation et d'émettre un vœu au sujet d'un classement plus rationnel qu'on pourrait donner aux panneaux des deux fenêtres extrêmes.

Les trois grandes verrières du fond de l'abside, consacrées à la légende de la sainte Vierge d'après le naïf récit des évangiles apocryphes, à la vie de Jésus-Christ et à celle de saint Jean-Baptiste, ont très-peu souffert et n'offrent que de petites lacunes faciles à remplir.

Il n'en est pas de même des deux baies adjacentes, dont les sujets inférieurs occupent seuls la place primitive et n'ont pas été avariés par suite de transports et de déclassements toujours funestes et regrettables. Les fragments, rapportés probablement de la nef, appartiennent à la représentation des douze apôtres, à une série de saints et à un vitrail figurant les quinze

1. Voy. *Congrès archéol. de France*, session XXVI, p. 341-363.

signes précurseurs du jugement dernier. Les six panneaux qui restent de ce sujet fort curieux, et dont je ne connais pas d'autre exemple en Alsace, ont été le plus maltraités, mais pourraient encore devenir l'objet d'une restauration. Ils garnissaient primitivement la fenêtre occidentale de la nef, au-dessus de la tribune des orgues, et n'auraient jamais dû quitter cette place, où depuis le treizième siècle, les peintres à l'intérieur des églises, les statuaires à l'extérieur de la façade, aimaient à retracer l'émouvante scène des dernières assises du Christ.

S'il faut abandonner l'idée de les y replacer, parce que les ressources de la commune ne permettent pas de songer à une restauration complète du vitrail, on pourra du moins les disposer dans l'une des fenêtres adjacentes du chœur, aujourd'hui garnies de verre blanc. On procéderait de même avec les neuf grandes figures de saints, placés au bas des fenêtres, dont la partie supérieure pourrait être garnie de grisailles ou de mosaïques en harmonie avec le ton des sujets historiés. Ces précieux restes, qui sont pêle-mêle et dont plusieurs sont devenus presque méconnaissables par suite de malheureux remplissages, reprendraient leur valeur, non-seulement pour l'artiste et le connaisseur, mais encore pour le simple fidèle. J'ajouterai que sous le rapport de l'exécution artistique et du goût qui a présidé à la composition des cartons, la plupart de ces fragments sont bien supérieurs aux petits sujets des trois fenêtres absidales, et rappellent tout le fini de nos riches verrières de Sainte-Marie-Madeleine à Strasbourg. D'après la tradition locale, les vitraux de Walbourg furent exécutés dans les propriétés de l'abbaye même, dans un canton désigné encore de nos jours sous le nom de « *Glasplatz.* »

Aux peintures sur verre qui décoraient l'église de Sainte-Walpurge, l'art chrétien avait, comme dans la plupart de nos anciennes églises, ajouté les peintures murales. Il y a cinq ans, lors d'une visite que je fis à l'église de Walbourg, je crus entrevoir à travers le badigeon du chœur une série de nimbes, que je supposais appartenir aux douze apôtres, si fréquemment représentés dans le sanctuaire[1]. Quelques essais de débadigeonnage, opérés il y a peu de jours, ont justifié les prévisions que je formulais alors timidement, et ont fait paraître à la lumière la série des apôtres, ainsi que les quatre docteurs de l'Église latine. Ces derniers occupent les angles formés par la rencontre des pans de l'abside, tandis que les apôtres sont rangés des deux côtés de l'avant-chœur, au-dessus des stalles. La série commence du côté de l'épître. Autour de chaque apôtre, un long phylactère porte le verset du

1. Voy. *Congrès archéol. de France*, session XXV, p. 418.

Credo, dont une antique tradition lui attribue la composition. Ainsi la banderole de saint Pierre donne en beaux caractères minuscules les mots :

credo in unum deum patrem omnipotentem creatorem celi et terre

Saint Paul, le treizième apôtre, placé à la fin de la série après saint Mathias et vis-à-vis de saint Pierre, a l'inscription suivante:

ego ultimus apostolorum qui veni, (apostolus) non sum dignus vocari

Les quatre docteurs de l'Église, de dimensions un peu plus grandes, paraissent d'une autre main et offrent plus de mérite artistique. Saint Grégoire porte la tiare ornée de trois couronnes et la croix à trois branches, dont celle du milieu est plus longue que les deux autres. Par une erreur assez curieuse à signaler, le peintre a omis la colombe divine qui accompagne toujours ce père de l'Église dans les anciennes images, et a donné ce symbole du Saint-Esprit à saint Augustin. Ce docteur est le mieux conservé, quant à l'ensemble des contours. Comme saint Ambroise, dont la majestueuse figure se dessine près de lui, il tient d'une main un livre, de l'autre la crosse au volute richement ouvragé et muni du sudarium. Le quatrième est saint Jérôme vêtu en cardinal et tenant une croix double.

Chacun des phylactères qui se déroulent autour de ces images présente une inscription ayant rapport à la sainte Eucharistie. Les images n'étant pas entièrement débadigeonnées, je n'ai pu lire exactement que les deux inscriptions du fond, appartenant à saint Augustin et à saint Ambroise. Les voici :

Licet figura panis et vini videntur nil tamen aliud quam caro christi et sanguis post conversionem credenda est · S · Augustinus doct' · [1]

In singulis porcionib' christ' domin' tot' est, non per singulas minuitur, sed integrum in singulis tenemus · S · Ambrosius doctor · [2]

Espérons qu'en opérant avec soin le débadigeonnage de toutes ces figures, les deux autres inscriptions dont je n'ai que des fragments qui m'en donnent bien le sens général, mais ne me permettent pas d'offrir une transcription authentique, seront entièrement lisibles. Il est possible qu'au-dessus des quatre pères de l'Église, on trouvera les symboles des évangélistes que l'on

1. « Quoique l'œil n'aperçoive que l'apparence du pain et du vin, après la consécration, la foi ne doit admettre autre chose sous ce voile que le corps et le sang de Jésus-Christ. Saint Augustin docteur. »

2. « Le Seigneur Jésus-Christ est tout entier dans chaque parcelle de l'hostie, il ne perd rien par la fraction, dans chacune nous recevons le Sauveur tout entier. Saint Ambroise docteur. »

aimait mettre en rapport avec les docteurs. Nous en avons un bel exemple dans la chapelle de Saint-Michel à Kaysersberg, qui date à peu près de la même époque que l'église de Walbourg.[1]

On découvrira peut-être également les inscriptions dont parle Herzog. Quelques essais de débadigeonnage que je fis au-dessus de la porte de la sacristie actuelle m'ont fait reconnaître celle qui parle de la fondation de l'abbaye. Une autre, décorant la face occidentale de la sacristie et que j'ai trouvée cachée sous le plâtre, est maintenant lisible à l'exception des deux derniers mots. En voici la transcription, qui constate que cette construction a été primitivement une chapelle des anges :

Presens sacellum
in honore Sanctorum Michaelis Gabrielis
Raphaelis et oīm angelorum
in octava apostolorum Petri et Pauli
a Jacobo epō supradicto
(consecratum est)[2]

Une des inscriptions mentionnées par Herzog et qu'on retrouvera sans doute sous le badigeon du chœur, nous apprend que ce prélat Jacques était évêque de Bethlehem *in partibus*, et vicaire général de l'évêque de Strasbourg. Ladite chapelle, dont les murs sont encore ornés des croix de consécration, est construite entre trois contre-forts et présente tous les caractères de la seconde moitié du quinzième siècle. La porte sculptée offre au milieu de délicates ciselures architectoniques, deux écussons dont l'un appartient au constructeur de l'église, l'abbé Burckard de Müllenheim ; le second, portant trois roses posées deux et une et séparées par une fasce, ne m'est pas connu.

1. Les docteurs de l'Église y sont représentés dans les quatre sections triangulaires de l'une des voûtes. Au-dessus de chacun d'eux on voit une des figures du tétramorphe avec une inscription qui donne les sens du symbole. Voici les légendes, moins une, presque complètement effacée :

homo significat homanitatem cristi • sanctus Matheus —
Au-dessous de l'homme ailé, S. Ambroise.
Bous (sic) significat passionem cristi • sanctus Lucas ewangelista
Au bas du veau de sacrifice, S. Augustin.
Aquila significat ascensionem cristi • sanctus Johannes
Au-dessous de l'aigle, S. Jérôme.

2. « Cet oratoire a été consacré en l'honneur de saint Michel, de saint Gabriel, de saint Raphael et de tous les saints anges, dans l'octave de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul par l'évêque Jacques susnommé. »

Les sculptures de cette intéressante porte ne sont pas les seules ni les plus importantes de l'église. Outre plusieurs statues en bois[1], aujourd'hui reléguées sur les deux petites tribunes, qui se trouvent à l'entrée du chœur contre les parois du clocher, je signalerai les stalles du quinzième siècle et surtout un charmant petit reliquaire qui décore l'autel de Sainte-Walpurge.

Les stalles du chœur, d'un dessin qui rappelle les meilleures traditions du commencement du quinzième siècle, n'ont pas subi de mutilation notable. On s'est borné à remplacer les banquettes de devant par un travail moderne et de les peindre en noyer.

Les autels latéraux sont restés intacts, à l'exception des deux grandes statues qui ont reçu une couche de peinture. Ces autels sont semblables et ne manquent pas d'une certaine élégance de forme. Deux colonnes corinthiennes reçoivent la retombée d'un arc, qui forme une espèce de dôme au-dessus de la figure décorant l'autel. C'est d'un côté la sainte Vierge, de l'autre, sainte Walpurge en costume d'abbesse. Les socles de ces deux grandes statues, qui, tout en se ressentant du goût de l'époque où elles furent exécutées, trahissent la main d'un bon maître, présentent chacun une sculpture en bas-relief, dont l'une, représentant la sainte Cène, peut être considérée comme un chef-d'œuvre. C'est une composition pleine de vie et de mouvement qui rappelle la sainte Cène de Léonard de Vinci, sans en être une imitation servile. Je pense que ce travail remonte au milieu du siècle passé. La chaire est d'un goût moins pur. Au-dessus de l'abat-voix on remarque un ange joufflu prenant l'essor et embouchant la trompette.

Le dessin ci-joint du reliquaire de sainte Walpurge me dispense d'entrer dans le détail d'une description de ce beau meuble d'église.

Tout porte à croire qu'il y avait autrefois un jubé à l'entrée du chœur. En montant au clocher, on voit encore la porte qui menait à cette tribune transversale, et l'œil peut suivre, le long des premiers piliers de la tour, la trace des pierres qui en formaient l'arceau.

Un autre monument a disparu de l'église : c'est la remarquable custode en pierre dont les débris se trouvent actuellement dans le jardin de M. Saglio et ont été adossés contre le mur extérieur de la nef. Cette œuvre gracieuse, moins grande et moins riche de sculptures que celle de Haguenau ou de Baden, l'emporte sur ces deux tabernacles par la pureté du dessin et par l'exquise élégance de forme. La Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace voudra s'associer au vœu que je forme de voir bientôt ce charmant édicule replacé dans l'église, après être devenu l'objet

1. On remarque parmi ces statues une sainte Vierge et une sainte Catherine, qui ne sont pas sans mérite.

Digitized by Google

Digitized by Google

d'une restauration relativement peu coûteuse. Le socle offre une série de pénétrations de plans d'une richesse de combinaison et d'une originalité telles que ne les présentent que les plus belles œuvres de la seconde moitié du quinzième siècle. Tout près, on remarque également dans le mur extérieur de l'église un joli bénitier en pierre portant l'écusson de la famille des Brechter.

Je termine ma notice par la communication des signes lapidaires que j'ai observés dans la tour, et par un mot sur les deux grandes pierres tombales, qui sont dressées contre le mur de l'église, près de la porte d'entrée.

L'une appartient au constructeur de l'église actuelle, à l'abbé Burckard de Müllenheim, dont la figure taillée en bas-relief est abritée sous un pinacle aux formes tourmentées de l'époque.

L'inscription donnée par Herzog dans son troisième livre, folio 56, a été mal copiée, comme on verra par ma transcription que voici :

+ Año · dni · m° · cccc · lxxix · xij | Kalas · Julij · O̅ · venerabilis · ac · religiosus · pr · dns · Burckhardus | de · Mulnheim · Abbas | huius · cenobij · Cuius · spus · aput · Superos · foeliciter · recubet ·[1]

Un livre est placé sous la tête du prélat, preuve que la pierre était étendue sur le sol. Cela nous explique pourquoi la dernière partie de l'inscription est devenue presque illisible. Lors d'un nettoyage fait avec des ciseaux, on a malheureusement dénaturé la première lettre du mot *apud*, ce qui rend la légende presque indéchiffrable.

La seconde pierre tombale est celle du successeur de Burckard, de l'abbé Pierre Schwartz, qui présida à l'abbaye pendant quarante années. Sur ce

1. « L'an du Seigneur 1479, le 20 juin, décéda le vénérable et pieux seigneur père abbé de ce monastère Burckard de Müllenheim. Que son âme repose auprès des saints et jouisse du bonheur éternel. »

monument la tête seule est en bas-relief; le reste de la figure n'est exécuté qu'au trait. Deux inscriptions la décorent; l'une en caractères minuscules, courant tout autour de la pierre, donne les titres du défunt, la date de sa mort et termine par une nouvelle variation de la clausule ordinaire; l'autre, en lettres romaines, se trouve sur une longue banderole, enlacée dans le pinacle qui abrite la tête de l'abbé.

+ Añno · dni · 1519 · ipso · die · | triu · regum · obiit · in Xpo reverend' pater et dns petr' Swartz huius · monasterii abbas · in · | regimini quadragita annis · qui · felicit · pfruatur · eternis · [1]

QVISQS · APVD · TVMVLVM PETRI SPACIABERE · NIGRI ·
DIC · SALTEM DVLCIS · SIT · TIBI · ABBA · QVIES.

FRIGIDA · PETRI · LAPIS · HIC · TEGIT · OSSA · ABBATIS ·
FESSA · TERRIS · ANIMA · CELI · REQVIESCAT · IN · ARCE · [2]

Ces deux pierres tombales sont avec une troisième du quatorzième siècle, aujourd'hui coupée en deux et servant de marches, les seuls monuments funéraires de Walbourg qui aient échappé aux ravages du temps. Quant à la tombe de Fréderic, duc de Souabe, père d'un des plus puissants empereurs du Saint-Empire, il n'en reste plus même le moindre souvenir dans la localité.

1. « L'an du Seigneur 1519, le jour même des trois mages, décéda en Jésus-Christ le vénérable seigneur Pierre Schwartz, père abbé de ce monastère, après une administration de quarante années. Qu'il jouisse de la félicité éternelle. »

2. « Qui que vous soyez, qui viendrez au tombeau de Pierre Schwartz, dites du moins: Abbé, jouissez d'un doux repos!

« Cette pierre recouvre les ossements glacés de l'abbé Pierre. Puisse son âme fatiguée du monde reposer dans la retraite du ciel. »

L'abbé A. Straub,
professeur au Petit-Séminaire.

NOTE

SUR

LA PIERRE AUX ARMES DE JEAN HAMERER.

Ainsi que notre collègue, M. Morin, vous en a informés dans notre dernière réunion, on a retrouvé, en faisant une réparation ou plutôt une addition à la maison n° 10 de la rue Mercière, une pierre sculptée, qui a été employée, probablement lors de la confection des trottoirs, pour former une partie de seuil, sous celle des arcades qui donnait entrée au magasin de M. Kuntz, propriétaire actuel de la maison.

La pierre a dû avoir primitivement 0^m,85 de haut, sur 0^m,65 de large, et a été diminuée du haut de 0^m,05 et d'un côté de 0^m,15, pour la réduire à la mesure de la place qu'elle devait occuper comme seuil.

Heureusement la mutilation, qui n'a porté que sur une sorte d'encadrement, s'est arrêtée là, et la pierre ayant été couchée dans un bain de mortier, du côté sculpté, le relief, qui était alors déjà assez émoussé, a été préservé de toute nouvelle dégradation.

Il a suffi d'un peu d'acide muriatique, étendu d'eau, et d'une certaine dose de patience pour la débarrasser du mortier qui s'était logé dans tous les creux de la sculpture.

On y reconnait parfaitement des armoiries conjugales, dont l'écu masculin désigne une notabilité strasbourgeoise, honorablement mentionnée dans nos chroniques, Jean Hamerer, de la tribu des cordonniers, trois fois Ammeister (1554, 1559 et 1565), et dont l'écu féminin porte une tête de bœuf aux cornes dressées et aux oreilles pendantes.

Les deux écus sont embrassés en haut par des lambrequins d'un fort relief et surmontés d'un seul heaume, ayant pour cimier un vol à six plumes, timbré des pièces de l'écu masculin.

Selon l'usage du temps, le sculpteur n'a pas marqué les émaux; mais l'écu de Jean Hamerer est figuré au 8e livre, page 99 de la chronique de Herzog qui indique l'azur pour le champ, et l'or pour le chevron et la croix.

D'après les renseignements recueillis auprès du propriétaire actuel, qui s'est empressé d'offrir la pierre pour enrichir le musée de la Société, c'est

l'Ammeister Jean Hamerer qui a fait bâtir la maison, dont la construction remonte ainsi au commencement de la seconde moitié du seizième siècle.

Des témoins matériels irrécusables attestent qu'elle avait lors de sa construction et qu'elle a dû avoir encore longtemps après et probablement jusqu'en 1809, époque à laquelle un vœu manifesté par l'Empereur a déterminé l'élargissement de la rue Mercière, outre la façade actuelle, remarquable par la solidité de sa construction, son rez-de-chaussée à arcades en plein cintre et sa tourelle en saillie, portée par une puissante et mas-

Digitized by Google

sive console, une autre façade, ayant vue sur la place et le grand portail de la cathédrale.

On reconnaît encore à l'intérieur des jours de cette façade, aujourd'hui cachée par des constructions nouvelles, et notamment, au rez-de-chaussée, la porte qui ouvrait sur la place de la cathédrale.

D'après les souvenirs du propriétaire, cette façade, aujourd'hui obstruée, aurait été plus richement décorée que celle qui est en voie de se modifier à son tour, sous l'empire de ces fatales nécessités qui effacent chaque jour quelque trait de la physionomie particulière de notre antique cité.

Si cette façade masquée pouvait être découverte, elle montrerait un certain luxe d'ornementation sculpturale, des chambranles ornés, des têtes, des fleurons, etc., et ce ne serait pas une supposition bien hasardée que celle qui marquerait sur cette façade, au-dessus de sa principale porte, la place de la pierre retrouvée au seuil de la façade encore visible.

L'intérieur de la maison présente encore, comme remarquables, une pièce voûtée au rez-de-chaussée et un escalier tournant en pierre, à limon vide en spirale, très-spacieux et qui a cela de particulier qu'il s'élève à quatre étages, ainsi à une hauteur à peu près double de celle de l'escalier de l'œuvre Notre-Dame et des autres escaliers tournants en pierre qui existent encore dans d'anciennes maisons à Strasbourg.

Il ne se trouve sur aucune partie de la maison, ni inscription de date, ni monogramme de maître-ouvrier, sauf celui du sculpteur, qui se voit sur la pierre armoriée, au-dessus de l'écu masculin, et que j'ai eu soin de reproduire sur le dessin joint à cette note.

Le comité s'empressera, je n'en doute pas, de voter des remercîments au donataire de cet intéressant souvenir de notre histoire locale et de décider l'inscription de son nom au-dessus de la pierre, déposée dans notre naissant musée.

Baron DE SCHAUENBURG.

NOTES

SUR

LES RUINES DE VILLAS ROMAINES

PRÈS D'OBERBRONN.

Les positions romaines du canton de Niederbronn sont loin d'être toutes connues ; il en est une à l'est d'Oberbronn, au canton rural dit *Eberschœtzel*, à côté d'un ancien chemin de traverse, qui relie cette commune à celle de Reichshoffen. C'était, selon moi, une splendide villa ; nous en avons au reste la preuve, dans les substructions qu'on y a découvertes, et dans les objets variés qui en ont été retirés.

L'enlèvement des décombres, accumulés depuis des siècles, a mis au jour des tuileaux à rebords, des restes de ciment antique, des pierres de grès taillées, des fragments de sculpture, des morceaux de colonnes, des débris de chapiteaux. Parmi les fragments sculptés, je mentionnerai un morceau, en lui-même assez insignifiant, mais qui à raison de son sujet mérite d'être connu : c'est une tablette de grès des Vosges, où l'on voit la sculpture d'un paon, provenant vraisemblablement d'une figure de Junon ; ce morceau, travaillé il y a quinze à dix-huit siècles, fait partie de la collection d'antiquités de M. le docteur Schnœringer, à Brumath. Sous les décombres on a rencontré une pièce carrée, dont le parquet se composait d'un carrelage en briques romaines. Les travaux de déblaiement ont amené en outre la découverte de deux autres pièces, l'une goudronnée de béton romain, l'autre pavée à la manière antique.

Une observation me semble devoir trouver ici sa place. Le carrelage en briques était très-usité dans cette contrée à l'époque romaine ; on en a rencontré ailleurs. Ces sortes de parquets, encore si communs il y a moins de deux siècles, pourraient fort bien nous être venus d'usages do-

mestiques, que nos pères auraient traditionnellement conservés des anciens Gallo-Romains.

Une importante construction romaine avait encore existé au sud-est d'Oberbronn, à la lisière orientale de la forêt dite *Frorott*. Des recherches, faites sur cet emplacement à diverses reprises, ont eu pour résultat une récolte d'antiquités, conservées pour la plupart au cabinet Schnœringer, à Brumath; elles sont intéressantes au point de vue des usages domestiques des anciens Gallo-Romains.

A part quelques outils, dont l'usage est difficile à indiquer, il a été retiré de ce lieu différents objets métalliques et une foule de vaisselle en terre cuite: un morceau en bronze d'un fourreau d'épée ou d'un étui quelconque, travaillé avec élégance, plusieurs agrafes de bronze, en forme de boutons, de différentes grandeurs, un ciseau en fer battu, une espèce d'alêne à pointe, une hachette d'une très-belle forme, dont la douille retient encore le bout du manche en bois méconnaissable, un style, des clous, des ferrailles oxydées, plusieurs pièces de monnaie romaine; des tas de tuiles et de briques, des carreaux à rebords latéraux, des tuyaux d'argile, des tessons de poterie rouge, des vases de terre vernissés, de forme et de couleur variées, parmi lesquels une espèce de gamelle mérite une mention particulière: elle est percée de petits trous, tant au fond que dans la partie basse de son contour; l'on présume qu'elle a servi à griller des châtaignes; elle porte encore des traces du feu. En outre, on a trouvé plusieurs énormes défenses de sanglier et une trentaine de dents, des fragments de verre blanc et d'un blanc verdâtre, un torse d'une sculpture brisée, représentant une partie du devant du corps d'une divinité drapée, qu'il est impossible de déterminer, faute d'attributs. Enfin, on a rencontré dans les déblais des morceaux de crépi couverts de lignes de couleurs différentes, rouge, verte et jaune sur fond blanc, des plaques coloriées des mêmes nuances; ce sont là, à n'en pas douter, des restes de peintures murales ou à fresque, qui permettent de conclure à un compartiment, qui a dû se faire remarquer par son élégance.

Les tranchées pratiquées dans les ruines ont mis à jour, à côté d'un grand amas de décombres, une fournaise posée à terre et construite en briques, avec des couches de cendre et de charbons, d'où le feu a pénétré souterrainement dans des tubes d'argile, lesquels transmettaient la chaleur dans les appartements habités. Dans les Gaules, comme chacun le sait, le chauffage avait lieu le plus communément au moyen de tuyaux en terre cuite, placés dans les murailles, ou appliqués en forme de cheminée. Ainsi, les tubes d'argile des fournaises à terre chauffaient anciennement les habitations, comme les tuyaux de tôle des fourneaux en fonte ou en faïence

Digitized by Google

chauffent aujourd'hui les poêles. Toutefois, je ne repousse point l'opinion qui considère ces tubes aussi comme des conduits dans lesquels la chaleur montait pour chauffer une baignoire; chez les Romains, tout citoyen aisé avait dans sa maison un cabinet de bain, et ces calorifères pouvaient bien être à double usage.

Il est très-présumable que des fouilles, reprises convenablement, donneraient de nouveaux éclaircissements.

JÉR. ANS. SIFFER,
curé de Weyersheim.

HELVETUS

ET SES ENVIRONS

(EHL, PRÈS BENFELD)

AU CINQUIÈME SIÈCLE.

AVANT-PROPOS.

Les matériaux qui font le sujet de ce mémoire et qui ont servi à établir la carte qui l'accompagne[1], ont été recueillis sur le terrain, la pioche et le décamètre en main; j'y ai consacré mes loisirs d'été de plusieurs années. J'ai visité successivement une trentaine de localités, compulsant les archives des mairies, les cadastres, les livres terriers, questionnant les vieillards, les maires, les instituteurs, les gardes champêtres. Je suis heureux de pouvoir dire que partout j'ai trouvé un accueil empressé et bienveillant, grâce à la popularité dont jouit la Société des monuments historiques d'Alsace. En passant par les communes, j'ai toujours consulté les traditions locales; car toute tradition rationnelle me paraît aussi digne d'être recueillie que les monuments en céramique, en pierre ou en métal.

L'année dernière j'eus l'honneur d'adresser à M. le Ministre de l'instruction publique un petit extrait de ce travail sous ce titre: *Helvetus au cinquième siècle*, — que Son Excellence voulut bien faire admettre parmi les mémoires de la Sorbonne. A l'invitation de M. le Président de notre société, je présentai, à la séance générale du 10 décembre 1863, une courte notice sur le même sujet. Ces deux petites publications n'étaient destinées qu'à donner une idée sommaire de la ville gallo-romaine dont je cherche, en quelque sorte, à refaire le squelette. Le présent mémoire (*Helvetus et ses environs*) renferme tout ce que j'ai vu, observé, appris, découvert, jusqu'à ce jour, dans un rayon de 15 à 16 lieues carrées. Au travail de pionnier j'ai ajouté tout ce que j'ai pu trouver d'important sur la matière dans les auteurs que j'ai eus à ma disposition. Je n'ai pas la prétention de faire une

1. Pour la partie graphique, j'ai été secondé, avec autant d'obligeance que de talent, par M. Anthon, ancien agent voyer à Benfeld, actuellement architecte de la filature du Bas-Rhin. Qu'il en reçoive ici l'expression de toute ma gratitude.

monographie complète; mon but principal, en me livrant à ces investigations, est de reconnaître l'état où se trouvait ce coin de terre avant l'invasion des hordes barbares qui ont renversé la domination romaine, et de contribuer ainsi à la topographie de l'ancienne Gaule.

En remuant ces ruines d'un autre âge et d'une autre civilisation, je ne puis résister à la tentation d'en tirer quelque fruit pour l'histoire: c'est ainsi que je me suis laissé entraîner à quelques hypothèses que je soumets aux hommes compétents; ils sauront distinguer le bon grain de l'ivraie, et ils feront de mes conjectures le cas qu'elles méritent.[1]

Benfeld, mai 1864.

CHAPITRE I.

Topographie.

Je ne répéterai point ici ce qui se trouve dans les ouvrages qui traitent de la topographie de l'Alsace; mon seul but est de donner une idée approximative de l'état des lieux dans le anciens temps, et de décrire succinctement la contrée qui a fait le sujet de mes explorations.

§ 1^er^. — *Ehl et ses environs.*

Ehl ou *Ell* est un hameau sur la rive droite de l'Ill; il dépend en majeure partie de Benfeld (chef-lieu de canton, arrondissement de Schlestadt, département du Bas-Rhin); quelques maisons occupent la banlieue de la commune de Sand. La tradition populaire regarde Ehl comme le reste d'une ancienne ville romaine; tous les historiens sont d'accord pour placer en ce lieu la ville gallo-romaine d'*Helletum* ou *Helvetus*, qui, sur la table théodosienne et sur l'un des itinéraires d'Antonin, figure entre *Argentovaria* et *Argentoratum*, et entre *Mons Brisiacus* et *Argentoratum* sur deux autres de ces itinéraires.

Sur ma carte j'ai indiqué, au trait rouge, une bande de terre, baignée par trois cours d'eau, représentant une longueur d'environ $1\frac{1}{2}$ kilomètre, d'une largeur moyenne de 300 à 400 mètres, ayant le hameau à son extrémité nord: c'est à peu près cette superficie que les archéologues considèrent ordinairement comme ayant été occupée par la ville romaine. Nous verrons plus loin que ce point pouvait être le quartier principal de la ville.

1. Il demeure bien entendu que c'est sous sa responsabilité personnelle que l'auteur émet, dans ce travail, des opinions hypothétiques qui pourraient être ultérieurement rectifiées ou complétées par de nouvelles découvertes.

mais non la ville tout entière. Dans le cours de ce travail je désignerai cette bande de terre sous le nom de *territoire d'Ehl;* on reconnaîtra son importance archéologique au chapitre II.

La contrée que j'ai explorée, et dont Ehl occupe le centre, forme une petite section de la plaine de la vallée du Rhin, entre la rive gauche de ce fleuve et le pied des montagnes. Au nord, ma limite est sur la ligne de Meistratzheim à Krafft; au sud sur celle d'Ebersmünster à Rhinau. Cette étendue comprend environ 15 lieues carrées. Ma circonscription est indépendante de la division politique actuelle; pourtant le canton de Benfeld s'y trouve en entier, le reste est emprunté par fractions aux cantons d'Erstein, d'Obernai et de Barr. Cette plaine est sillonnée de plusieurs cours d'eau et l'on y remarque deux zones de terrains marécageux: l'une entre la Scheer et l'Andlau, qui probablement a été plus humide jadis qu'aujourd'hui; l'autre entre le Zembs et le Rhin, qui sans aucun doute a été moins marécageuse à l'époque qui nous occupe. Entre la rive gauche de l'Ill et la première zone paludéenne, la terre est d'une fertilité exceptionnelle et l'on peut admettre hardiment qu'elle a dû être exploitée par l'agriculture, dès que les peuples eurent renoncé à la vie nomade pour se fixer dans ces cantons. Il est probable que le terrain situé entre la rive droite de l'Ill et le Rhin a été en nature de pâturages et de forêts riches en chênes, où les premiers habitants ont pu élever leur bétail et leurs porcs[1]. Dans les bois aux environs d'Ehl, il y a beaucoup de vignes sauvages; je suis tenté de les regarder comme des restes de viticulture de l'époque de l'empereur Probus, dont les ceps sont redevenus sauvageons.

§ 2. — *Cours d'eau encore existants.*

Les plus importants de ces cours d'eau sont: le Rhin, le Zembs, la Lutter, l'Ill, la Scheer, l'Andlau.

Le *Rhin* (Rhenus). — Dans les temps primitifs, le Rhin formait trois bras entre Bâle et Bingen; mais déjà, à l'arrivée des Romains, ces trois bras se trouvaient réduits à un seul, à celui du milieu. Il n'est guère possible de savoir si ce changement a été opéré par la nature ou par la main de l'homme[3]. Avant les travaux d'endiguement, le fleuve avait un large ter-

1. L'état de l'agriculture sur la rive droite du Rhin, sous les Romains, se trouve parfaitement décrit dans Mone, *Urgeschichte des badischen Landes.* Cette description peut, sans aucun doute, s'appliquer à la rive gauche.

2. Pour ne pas trop charger ma carte, j'ai négligé tous les travaux d'art modernes, tels que chemin de fer, canal du Rhône au Rhin etc. Le Rhin est emprunté à la carte de l'étatmajor.

3. Mone, *Urgeschichte des badischen Landes*, t. II, p. 143.

Digitized by Google

rain pour étendre sa nappe d'eau; dans beaucoup d'endroits on le passait à gué pendant la sécheresse. Entre Bâle et Spire il y avait toujours des faux-bras, quantité d'îles et d'îlots où les peuplades germaines avaient la facilité de se rassembler avec leurs barques, lorsque le guéage était impossible, pour se jeter, à un moment donné, sur la rive gauche et envahir la Gaule rhénane[1]. Ce fleuve a toujours divagué; encore aujourd'hui son *Thalweg* change tous les ans, des îles disparaissent et d'autres se forment; mais malgré la mobilité de ces atterrissements, il y en a qui sont devenus assez permanents pour avoir reçu des noms propres. (Voir la carte.) Il est donc tout à fait naturel, qu'entre le pays des Rauraques et celui des Némètes, on ait établi, le long du Rhin, une série de forts, même assez rapprochés, et il est probable qu'il existait un *castrum* ou un *castellum* pour chaque ville romaine un peu importante. On verra plus loin que je crois avoir trouvé le *castrum* protecteur de cette contrée, à la place où fut construit plus tard le castel féodal de *Schwanau*, et ce fort romain même a pu être précédé d'un poste de défense gaulois.[2]

Le grand changement du cours du Rhin qui, d'après la chronique des Dominicains de Colmar, a eu lieu en 1295 et qui a placé (le vieux) Brisach sur la rive droite, a dû, entre cette ville et Rhinau, enlever une large bande de terre et produire sur toute la zone comprise entre le Zembs et le fleuve, des bas-fonds et des infiltrations qui n'existaient pas avant cet événement géologique. Le fait est important à noter. On verra § 8, qu'il a dû occasionner la destruction d'une grande partie de la chaussée d'Helvet à Mont-Brisach, puis il servira à expliquer comment, à l'époque romaine, une nombreuse population a pu exister dans une contrée aujourd'hui marécageuse. Les découvertes faites à Schwanau et à Gerstheim[3] prouvent que cette partie des bords du Rhin a été épargnée par la catastrophe de 1295[4]. Le fleuve charrie du sable aurifère qui a été exploité dès les temps les plus reculés par des orpailleurs.[5]

Le Rhin a quelques petits bras appelés *Ischert*, *Brunnwasser*, etc., j'ai cru pouvoir les négliger.

Le *Zembs* (Cebus) est un ruisseau tranquille qui déborde rarement; son

1. Mone, *loc. cit.*, t. II, p. 284.

2. Voy. §§ 5 et 11.

3. Voy. §§ 5 et 7.

4. Au quatorzième siècle, le Rhin causa de nouveaux dégâts à la ville de Rhinau qu'il enleva successivement avec son couvent. Par les basses eaux, on voit encore des pans de murs inclinés en aval. Je les ai vus, le 10 février 1858, du côté de la rive badoise.

5. Voy. Daubrée, *Description géologique et minéralogique du Bas-Rhin*, p. 308. On verra au § 4 la mention d'une médaille gauloise qui peut avoir été faite avec cet or du Rhin.

Digitized by Google

eau limpide et poissonneuse, était bien de nature à attirer l'attention des populations primitives, et surtout à plaire aux Germains. Sur la ligne de l'ancienne voie des Vosges au Rhin, on remarque, dans son lit, les vestiges d'un pont qui paraît dater d'une époque fort reculée.

La *Lutter* n'a sans doute joué aucun rôle particulier. Elle prend sa source dans la banlieue de Hüttenheim, près de l'ancien château de Husenburg ou Heidenschloss. Ce ruisseau tend visiblement à se dessécher; il a déjà perdu plusieurs petits faux-bras et son lit diminue en largeur et en profondeur.

L'*Ill* (Ellus). — Cette rivière navigable, qui a donné son nom à l'Alsace (et peut-être même à notre ville romaine), a eu certainement une grande importance pour les anciens peuples qui ont habité ses rives. Sur la carte je n'en ai indiqué que le cours principal. A Erstein il existe un bras de cette rivière, qui sous le nom de *Krafft* et de *Krafftwasser*, se dirige dans le Rhin. Ce n'est qu'un cours d'eau artificiel qui a été creusé en 1392 par l'évêque Frédéric II[1], qui faisait alors la guerre aux Strasbourgeois; son but était de priver cette ville des eaux de l'Ill[2]. J'omets ce canal et je fais de même pour tous les canaux usiniers. Il est certain qu'aux environs de Benfeld, le régime des eaux a été complétement modifié par l'établissement des fortifications de cette ville au moyen âge. Entre Benfeld et Sand les eaux de l'Ill sont actuellement divisées en trois bras: le canal du moulin de Sand, un autre canal, dit *Pulvergraben*, qui jadis desservait un moulin à poudre, puis le cours de la rivière proprement dite. Au siècle passé il y avait encore un quatrième bras qui se trouvait entre ces deux derniers. Comme un certain fossé célèbre de Strasbourg, qui était dénommé d'après son origine, celui-ci l'était d'après sa destination: au moyen âge on y trempait, dit-on, les filles de mœurs trop légères.

Tout me porte à croire qu'à l'époque qui nous occupe, la rivière n'avait qu'un seul bras aux environs d'Ebl et qu'alors elle était telle qu'elle se présente encore aujourd'hui à un demi-kilomètre plus loin, au-dessous de l'usine de Sand.

Sur la ligne du tracé hypothétique de Hochstrass à Ebl, on voit, par les basses eaux, sortir du lit de la rivière, les têtes corrodées d'un grand nombre de pieux très-rapprochés, en bois de chêne norci jusqu'au cœur. La tradition

1. Kœnigshoven, *Els. u. strasb. Chronicke*, *Anmerkungen von* Schilter, p. 764, et Schœpflin, *Alsat. illustr.*, t. II, p. 164. C'est sans doute l'établissement de ce cours d'eau artificiel qui a coupé la voie païenne n° 3 et l'a mise hors d'usage dans la direction de Nordhausen. V. § 8.

2. En 1791, le génie militaire fit établir un grand barrage, protégé par une batterie de canons, pour rejeter les eaux de la Krafft dans l'Ill et augmenter ainsi les moyens de défense de la place de Strasbourg.

— d'accord avec les probabilités — considère ces pilotis comme vestiges d'un pont qui, à l'époque romaine, reliait les deux rives. Leur rapprochement permet de présumer que ce sont des matériaux, demeurés sur place, de constructions successives de ponts détruits et rétablis suivant les circonstances. Les charpentiers de la localité vont extraire ces pieux pour divers usages de construction.

La *Scheer* n'est ni navigable ni flottable; son rôle paraît avoir été toujours passif. Pourtant à Kertzfeld il y avait des établissements importants sur ses rives.

L'*Andlau*. — Ce ruisseau porte le nom d'*Andlau* jusqu'au moulin dit *Bruchmühl;* au-dessous, jusqu'à son embouchure, il est vulgairement appelé *Schiffbach* (rivière à bateau). D'après Horrer[1], qui s'appuie du témoignage de Sébastien Brandt, cette rivière a été rendue navigable au moyen d'un canal artificiel. Mais ce fait ne paraît pas remonter jusqu'à l'époque gallo-romaine.

§ 3. — *Cours d'eau disparus.*

Je les ai rétablis sur la carte d'après les traces qui en sont restées.

Brunnwasser et *Hanfgraben*. — Sur le plan du siége de Benfeld par les Suédois en 1632[2], on voit un cours d'eau, à l'est d'Ehl, sans indication de nom. La présence de plusieurs îlots prouve sa qualité de cours d'eau naturel; il a disparu en majeure partie, mais il est permis d'admettre qu'à l'époque romaine, il a bordé *Helvétus* de ce côté-là. Sa source principale, que j'ai eu beaucoup de peine à retrouver, existe dans une forêt dite *Brunnwald;* elle était grossie par un faux-bras du Zembs. Ce cours d'eau paraît avoir porté à Benfeld le nom de *Brunnwasser;* il existe encore, sous forme de ruisseau, dans les banlieues de Sand et de Matzenheim, où il prend le nom de *Hanfgraben*, et se jette dans l'Ill près du château de Wœrth. Sur la carte de Beaurain, dressée pour la campagne de Turenne, en 1674 et 1675, on voit figurer un *Brunnwasser*, qui correspond en partie avec notre cours d'eau; seulement l'auteur, égaré sans doute par le grand nombre de fossés dont ce terrain est sillonné, lui a donné une embouchure impossible. La source dite de Saint-Materne[3] se trouve sur la ligne parcourue jadis par ce ruisseau; elle en a peut-être occupé un des îlots.

Le *Quer*. — C'est un bras de l'Ill qui se dirigeait vers Kertzfeld pour s'emboucher avec la *Scheer*. Des travaux hydrauliques, faits par la filature du

1. *Dictionn. géograph., histor. et polit. de l'Alsace*, p. 176.
2. *Theatrum europæum*, t. II, p. 638.
3. Voy. §§ 6 et 12.

Bas-Rhin, à Hüttenheim, l'ont barré et mis à sec, à la grande satisfaction des habitants de Kertzfeld, auxquels il occasionnait parfois de redoutables inondations. Le Quer a été probablement navigable à l'époque romaine et a pu servir de moyen de communication entre les possessions des bords de l'Ill et celles des bords de la Scheer.

CHAPITRE II.

Recherches archéologiques.[1]

Dans mes travaux sur les lieux, j'ai eu quelques résultats négatifs qui, je crois, méritent d'être rappelés, car ils pourront prévenir dorénavant des recherches inutiles. Ainsi, j'ai essayé de découvrir, dans nos forêts, ces excavations circulaires qu'on appelle *margelles, fosses à loup,* sur lesquelles étaient assises les cabanes des populations primitives; mais sans aucun succès. Dans les banlieues de Herbsheim (près des tumulus *e*) et de Friesenheim (*Königsherberg*[2]), on m'a signalé, dans les prairies, des places où le sol est ondulé comme sur un ancien cimetière, et que les habitants appellent *Græber* (tombeaux). Je les ai examinées et fouillées jusqu'à la nappe d'eau souterraine, sans aucun résultat archéologique. La régularité des couches superposées dans ce terrain d'alluvion moderne, m'a d'ailleurs prouvé que la main de l'homme n'y avait jamais touché. Il est probable que ces ondulations ont été produites par le parcours du bétail et que le nom a été donné par analogie.[3]

Quoique mes recherches s'arrêtent à la fin de l'époque gallo-romaine, j'ajouterai dans ce chapitre toutes les données ultérieures qui peuvent présenter de l'intérêt. J'indiquerai surtout, pour les localités principales, les premières mentions d'après Schœpflin et Grandidier.

§ 4. — *Observations et découvertes faites sur le territoire d'Ehl.*

La terre et l'eau de ce petit point d'environ 60 hectares, recouvre des restes de presque tous les âges; mais les plus nombreux sont ceux de l'époque romaine. Presque partout des deux côtés de la voie païenne nº 1, on trouve, parfois à fleur de terre, des tuiles à rebords, des tuileaux, des faîtières, des briques striées, de la poterie, des substructions, du

1. Je conserve dans ma collection des spécimens de presque toutes les trouvailles qui sont mentionnées dans ce chapitre. Les matériaux les plus abondants sont les produits de la céramique.

2. Voy. § 6.

3. Voy. *Bulletin de la Société*, t. III, p. 11, P. V.

Digitized by Google

ciment, des objets en métal, et principalement des médailles en bronze, argent et or. Parmi la céramique, on distingue surtout la poterie rouge fine avec moulures en relief; puis, plus fréquemment, de la poterie romaine ordinaire à pâte rougeâtre, rosâtre, blanche, grise, noirâtre; parfois aussi de la poterie gauloise sableuse et micacée, et une poterie à pâte grise cendrée et jaunâtre, qui est probablement germaine. Il y a des débris de vases de toutes les formes et de toutes les dimensions. Les vases entiers sont rares, et lorsqu'il s'en trouve, les ouvriers les brisent. Ce n'est qu'avec peine que j'ai pu en sauver quelques-uns d'espèce commune. Ce terrain étant livré à la culture, je n'ai jamais pu y faire des fouilles méthodiques sur une grande échelle; mais j'ai soin de suivre, autant que possible, les travaux des champs et de recueillir tous les objets qui présentent quelque intérêt.

A gauche de la voie païenne qui traverse Ehl, à la place marquée d'une petite croix avec le chiffre I, on a fait des fouilles, il y a environ vingt-huit ans, et on a rencontré les restes d'un four, des cendres et des charbons, deux coins en fer, des objets en bronze, des scories avec paillettes d'or, des morceaux informes de métal fondu.[1] C'est là, sans aucun doute, qu'était située la fabrique de bronze (*officina œraria*) dont parlent quelques auteurs modernes. A environ 50 mètres de là se trouve la place de l'Ill, où l'on a mis au jour, il y a environ quarante ans, ce grand gisement de médailles et d'objets en bronze, dont les spécimens se sont répandus dans presque toutes les collections de l'Europe. Cette partie de la rivière est jonchée de restes de constructions: moellons, tuiles à rebords, ciment etc. Par les basses eaux, les pêcheurs en retirent des pierres à bâtir. L'endroit le plus riche en matériaux de ce genre se trouve vis-à-vis de l'ancien couvent qui, d'après la tradition et les auteurs, occupe la place du temple païen que saint Materne aurait fait démolir[2]. M. Barthelmé, de-Sand (membre de la Société), possède la partie inférieure d'un autel votif brisé, qui a été retirée ici de la rivière; il est à quatre faces, sur chacune desquelles se trouve une figure incomplète. Il n'est pas probable que les médailles et objets en métal aient été jetés directement dans l'eau; en cet endroit, le courant est ordinairement très-fort et a une tendance à corroder la rive droite: on pourrait donc présumer qu'ils ont été enfouis dans la terre et enlevés peu à peu par des érosions.

Je collectionne tout ce que je puis me procurer de la localité d'Ehl, tant par des fouilles directes et des draguages dans l'Ill, que par des dons et

1. Voy. §§ 7, 11 et page 122 pour la description des coins.

2. Voy. sur la carte l'emplacement de ce temple indiqué par un signe particulier.

des acquisitions. Voici à peu près les objets les plus intéressants que je suis parvenu à réunir jusqu'ici :

Des pierres meulières de différents calibres, entre autres une paire de meules entières (*mola manuaria*), avec pivot en plomb ; des débris de statues ; une plinthe portant LEC VIII AV ; beaucoup de poterie de toute espèce, brisée en majeure partie ; deux fonds de vases en céramique romaine rouge fine, avec noms de potiers accompagnés de *fecit*, comme suit :

VICTOR·F BEIATVLLVSF

Victor est le nom d'un potier rauraque ; *Belatullus* me paraît inédit.

En bronze : une hache sans entaille, moulée à peu près sur la forme de celles de l'âge de pierre, un kelt (à manche plat), des virioles, des bagues, des fibules, des boutons, des épingles, une pointe de flèche (*sagitta hamata*), un petit instrument qui paraît appartenir à la chirurgie, sans doute un *specillum*[1], des clefs, etc.

En fer : une hache (*ascia*), des clefs, des lames, des pointes de flèche, des clous de toute dimension, parmi lesquels des pièces de très-grand calibre, etc.

Je n'ai pas encore trouvé de statuettes.

Les monuments les mieux représentés à Ehl, ce sont les médailles romaines ; malgré la quantité énorme déjà enlevée, on en trouve toujours, mais elles deviennent de plus en plus rares. Celles que je rencontre le plus souvent appartiennent aux empereurs du troisième et du quatrième siècle, et les plus nombreuses sont celles de la famille des Constantin. La plupart sont en bronze (souvent très-frustes) ; j'en ai quelques-unes en argent et une seule en or, c'est un *Arcadius* à fleur de coin. Il y a également des médailles gauloises. J'ai recueilli une de ces pièces en or, concaves-convexes, que les Allemands appellent *Regenbogenschüsselchen* (*scutellæ iridis*).

Je crois inutile d'énumérer les médailles que j'ai recueillies jusqu'ici, ce catalogue serait trop incomplet pour présenter un intérêt spécial. Quelques mots seulement sur la question assez peu connue des *Regenbogenschüsselchen*. Ce mot signifie littéralement *soucoupes d'arc-en-ciel*. Voici ce que dit le docteur Schreiber de ces médailles[2] : On les trouve partout où il y avait des peuples de race celtique ; elles abondent en Bohême où l'on a découvert, près du village de *Podmokl*, en 1771, une chaudière en bronze qui contenait plus de 40 kilogrammes de ces pièces d'or. Leur nom vient de ce qu'elles apparaissent principalement après les pluies battantes, qui

1. Voy. *Dict. des antiq. grecq. et rom.*, par Rich, publié sous la direction de M. Chéruel.
2. *Taschenbuch fur Geschichte u. Alterthümer in Suddeutschland*, 1839, p. 211.

ravinent et enlèvent la terre, par conséquent, dans les moments où se montrent les arcs-en-ciel. Les paysans s'imaginent alors que c'est ce phénomène qui les produit; ils croient que partout où un arc-en-ciel a touché terre, on trouve une de ces pièces. Ils leur prêtent même des vertus médicinales: l'eau dans laquelle on les fait tremper passe pour guérir la fièvre, etc. Les auteurs attribuent ces médailles de la Bohême aux anciens Boïens.

Un autre savant allemand, M. le prof. Franz Streber, a publié tout récemment un traité *ex professo* sur cette question encore assez obscure des médailles creuses[1]. D'après les données de cette intéressante dissertation, il m'est permis d'admettre l'hypothèse, que ma pièce provient des Helvétiens et qu'elle a été faite avec l'or des sables du Rhin. Elle ne se trouve pas parmi le grand nombre de figures que donne M. Streber. En voici en peu de mots la description: Or pâle; concavité peu prononcée; côté convexe: tête laurée; côté concave: conducteur de char, tenant en main un stimulus au-dessus de la tête du cheval; sous le ventre du cheval, je crois reconnaître un B. Poids: $1^{gr},960$.[2]

La bibliothèque de la ville de Strasbourg possède un grand nombre de monuments provenant d'Ehl: plusieurs autels votifs, une inscription aux déesses Mères, des statuettes en bronze de Mercure et autres divinités, des anneaux, des fibules en bronze, un anneau en fer avec cachet d'or portant un lion, des kelt en pierre, en bronze et en fer, un moule à kelt, des médailles en bronze, en argent et en or, etc. Rappelons encore les deux coins en fer, dont il a été question ci-dessus, et qui paraissent être un avers et un revers de la même médaille. L'avers donne le buste avec diadème de Valentinien I^er tourné vers la droite; le revers est trop fruste pour pouvoir être déterminé avec certitude.

Du temps de Beatus Rhenanus, Ehl était encore très-riche en monuments romains de toutes sortes[3]. Dans le couvent on conservait beaucoup de figures scellées dans les murs, entre autres les images de Mercure, de Diane et autres divinités. Beaucoup de ces monuments ont été employés aux fortifications de Benfeld. Le hameau d'Ehl ayant été fortifié lui-même par les Suédois, en 1632, pour l'investissement de cette place, il est certain qu'on n'aura épargné aucune antiquité propre à cet usage. C'est ainsi

1. Voy. *Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der königlich-bayerischen Akademie der Wissenschaften*, 1860, München. — Pour le poids de ces pièces, voy. Ph. Diss. *Bestimmung des Goldgewichts der sog. Regenbogen-Sch.*, München, 1861.

2. Me proposant de faire un travail spécial, avec figures, sur les antiquités trouvées à Ehl, je prie les personnes qui possèdent des pièces, authentiquement originaires de cette localité, de vouloir bien m'en communiquer des descriptions ou des dessins.

3. *Beati Rhenani rerum germanicar.*, lib. III, p. 170, *edit. MDLI.*

qu'un grand nombre de monuments précieux, que le savant de Schlestadt (du seizième siècle) a connus et qu'il aurait dû nous décrire avec plus de détail, ont été brisés et dispersés.

Schœpflin[1] a décrit et figuré un cippe quadrilatère bien conservé qui s'est trouvé dans la sacristie; on y distingue parfaitement Mercure, Hercule, Vesta et Pallas. Schweighæuser[2] parle de deux autres autels votifs, provenant du même couvent, sur lesquels on reconnait les figures de Mercure, d'Hercule, de Minerve, de Junon, etc. — Ces trois pièces se trouvent à la bibliothèque de Strasbourg.

Tous les auteurs qui s'occupent d'archéologie et d'histoire d'Alsace, parlent des antiquités d'Ehl. Celui qui le premier y a signalé l'existence d'une *officina œraria*, est le Dr Schreiber. Il parle longuement des trouvailles qui ont été faites dans cette localité, et, d'après lui, les médailles romaines que l'on y recueille s'étendent sur toute l'époque des empereurs.[3]

L'épigraphie lapidaire n'est représentée que par une seule pièce, celle dont il a été parlé plus haut et qui se trouve à la bibliothèque de Strasbourg. Je ne saurais omettre cette inscription qui est l'un des monuments les plus importants de l'ancien Helvet. Je la reproduis d'après Schœpflin.[4]

MATRABVS AGRV
EX MACERIE CIRC
VMDVCTVM SEXT
VS CLEMENTIS FIL
V. S. L. L. M.

Matrabus Agrum ex macerie circumductum Sextus Clementis filius (*dedit*), *votum solvens lubens libero munere.*[5]

Il est certain que le territoire d'Ehl formait à peu près le centre de la ville gallo-romaine *Helvetus* ou *Hellelum*, appelée par Ptolémée Ελκεβος. Après la chute de l'Empire romain, ces noms ont subi diverses modifications, tout en conservant leur radical. Ainsi on trouve dans les chartes et dans les auteurs : *Helkeb, Helvet, Elcebus, Hellenum, Helus, Helius, Elcelo, Elculo, Allerica, Elcos, Alege, Eligium, Eligia, Elegia, Eley, Ehly*; puis, comme variantes usitées de nos jours : *El*, *Ell* et *Ehl*. La première mention, sous

1. *Loc. cit.*, Tab. V.
2. Antiquités de l'Alsace, pag. 38.
3. *Loc. cit.* p. 192.
4. *Loc. cit.*, t. I, p. 478.
5. Le Dr Steiner (*Codex inscriptionum romanarum Rheni*. Darmstadt, 1837, p. 85) donne une leçon un peu différente; il interprète ainsi les sigles de la dernière ligne : *votum solvit lætus libenter merito*, puis, dans l'inscription, il sépare les mots par des points.

le nom d'*Alege*, date de 1050. Une autre mention, de 1336, parle d'une église paroissiale à Eley, ce qui prouve qu'au moyen âge cette localité avait encore une certaine importance.

Notre savant et obligeant bibliophile, M. Heitz, m'a communiqué un exemplaire de MERIAN, *Topographie des Elsasses* (1663), portant des notes marginales manuscrites. Dans une de ces notes, il est dit que le pape Léon IX, en revenant du synode de Mayence, consacra l'église d'Ehly[1], qui était livrée au culte depuis huit siècles sans avoir reçue aucune consécration. Je possède un fragment de fût de colonne avec chapiteau, qui porte sur deux de ses faces des croix grecques, sculptées par une main peu exercée et certainement faites à la hâte. Cette pièce a été trouvée vis-à-vis de l'ancien couvent, il y a une vingtaine d'années, à plus d'un mètre sous terre. Des connaisseurs font remonter ce chapiteau à une très-haute antiquité. Serait-ce une colonne de cette église consacrée par le saint pontife alsacien dans une visite faite en Alsace?

D'après une autre note manuscrite du même livre, le roi Clovis aurait fait restaurer l'église d'Ehl au commencement du sixième siècle; l'auteur anonyme ajoute que dans les murs on trouve les idoles de Mercure et de Diane.

Sans être positivement historiques, ces données peuvent avoir quelque intérêt et j'ai cru devoir les mentionner ici. On verra plus loin[2] la tradition de l'apostolat de saint Materne, tradition populaire très-vraisemblable, d'après laquelle cet apôtre aurait fait démolir le temple païen pour le remplacer par une église et un couvent. On ne sait rien du couvent primitif; au moyen âge il y avait d'abord des Prémontrés qui, plus tard, furent remplacés par des Récollets.

§ 5. — *Vestiges d'établissements romains trouvés dans la contrée.*

Je considère comme vestiges d'établissements de ce genre, les substructions et la céramique portant un cachet romain, principalement les tuiles à rebords. Il y a des places où je n'ai rencontré que des débris de tuiles; je n'ai pas hésité à les considérer comme vestiges d'établissements romains. Quoiqu'il soit prouvé que les tuiles à rebords aient été usitées encore à l'époque mérovingienne, je ne crois pas avoir fait fausse route en présence d'un centre romain positivement reconnu.

La plupart de ces places sont occupées par l'agriculture, qui fait succes-

1. Ce fait n'est constaté par aucun document. M. Spach, dans l'intéressante notice sur Leon IX, lue dans la séance du 10 décembre 1863, n'en fait pas mention.

2. Voy. § 12.

sivement disparaître jusqu'aux dernières traces de ces vestiges. Il y a des emplacements qui mériteraient d'être étudiés par des fouilles méthodiques et complètes, qu'on ne peut exécuter qu'en hiver lorsque le sol est libre; je les signalerai aux archéologues qui auraient le loisir de suivre des travaux de ce genre.

L'étendue de ces places, indiquées sur la carte par des carrés, n'est que relative; l'échelle est trop petite pour une précision complète. J'ai désigné par leurs noms vulgaires les places dont j'aurai à parler. Toutes sont reliées entre elles par des voies anciennes. Il eût été intéressant de déterminer le rôle de chacun des établissements dont j'ai trouvé les vestiges; mais j'ai dû me borner à quelques conjectures. Il y en a probablement qui n'étaient que des lieux de sépulture.

Burgheim. — Tuiles à rebords, débris de poterie romaine rouge, noirâtre, etc. Voilà ce que j'y ai recueilli lors d'un passage rapide. Le titre de place romaine étant acquis à Burgheim d'une façon notoire, je n'ai pas poussé plus loin mes recherches. Sachant d'ailleurs que M. Ringeissen a soumis cette localité à une étude spéciale, j'ai fait appel à son obligeance, et voici ce qu'il m'a communiqué: « Le tertre sur lequel est construite l'église romane de Burgheim a dû servir autrefois de poste d'observation ou de château-fort; on y trouve les traces de constructions souterraines à petit appareil qui peuvent dater de l'époque romaine; j'y ai déterré des tuiles, tuileaux, fragments de vases, monnaies, épingles, une petite plaque de bronze, ouvragée dans le genre de celle trouvée par M. Valois, à Heidolsheim, et publiée dans le Bulletin; des ferrailles, des charbons en grande quantité, indiquant un fort incendie, le tout de l'époque romaine. On trouve encore sur les terrains environnants des médailles, des objets de bronze, des multitudes de débris de poteries fines, noires, rouges, irisées, etc.; des meules, des substructions de four, etc. »

La première mention de Burgheim (*Burcheim*) date de 770. D'après Specklin, il y avait une commanderie de Templiers.

A Valf, qui se trouve à proximité, je n'ai rencontré aucun vestige romain. Cette commune est très-ancienne aussi; sa première mention date de 778, sous le nom de *Walabu*. Stotzheim (*Stolesheim*) est mentionné pour la première fois en 814, et Zellwiller (*Zincilla*) en 893.

Holtzbad, près Westhausen (canton dit *Ziegelhof*). — Débris de tuiles à rebords, fragments de poterie romaine. Il y a environ vingt ans, le sol était encore jonché de ces débris, les soins de la culture les ont fait disparaître en majeure partie. Il y a une source d'eau minérale, très-abondante, utilisée depuis un temps immémorial. On sait qu'elle était déjà fréquentée au

dixième siècle[1]. Y avait-il un bain romain? C'est une question insoluble pour le moment. Une tradition locale veut que jadis des tuyaux souterrains conduisaient l'eau de cette source à Ehl; on dit en avoir trouvé il y a environ cinquante ans. Les tuyaux de bains romains recueillis par Schweighæuser, près de Matzenheim, donnent quelque poids à cette opinion[2]. On parle aussi de médailles romaines trouvées aux environs de Holtzbad.

La première mention de Westhausen date de 976. Il y avait une famille noble de ce nom qui s'est éteinte.

Ellzach, *Eltzen* ou *Elszen*, près de Kertzfeld. — Les habitants du village disent *ville d'Ellzach*. Jadis pâturage, ce terrain est maintenant livré à la culture. On y remarque des substructions, des fragments de tuiles à rebords et de poterie romaine, dispersés sur une étendue d'environ 100 hectares. Cet emplacement est traversé par une belle route pavée en galets du Rhin[3]. On m'a fait remarquer la place d'un puits qu'on avait comblé, après en avoir extrait les matériaux, parmi lesquels j'ai trouvé des tuiles à rebords. C'était certainement un *tolleno*.

Le nom d'Ellzach ne se trouve dans aucun ouvrage sur l'histoire d'Alsace[4]. Serait-ce peut-être *Hilciacum* dont Schœpflin ne sait trop que faire[5]? *Ellzach*, *Eltzen* ressemblent tellement à *Helkebus*, *Elcebus*, etc., qu'on ne peut presque pas s'empêcher d'adhérer à la tradition populaire qui veut que la ville gallo-romaine se soit étendue jusque-là.

Fily ou *Filly*, autre canton rural près Kertzfeld, à côté du *Quer*, ancien bras de l'Ill. — Tuiles à rebords, viriole et épingle (*acus comatoria*) en bronze.

Sur le territoire du village même, on rencontre des médailles romaines, j'y ai recueilli un Constance en bronze.

En creusant les fondations d'une nouvelle église, il y a quelques années, on a déterré plusieurs sarcophages mérovingiens. La première mention de Kertzfeld (*Kercenvelt*) ne date que de 1187. Famille noble éteinte.

Bitzen[6] (commune de Sand). — Tuiles à rebords, poterie blanchâtre, grise, rouge commune, ossements. C'est M. Barthelmé qui a trouvé ces objets en faisant décaper une prairie.

1. *Hydrographie médicale de Strasbourg*, 1862, p. 217.
2. Voy. § 7.
3. Voy. § 8, *Viehweg* ou *Altweeb*.
4. On raconte à Kertzfeld que, en 1815, les Autrichiens ont recherché cette place qu'ils avaient marquée sur une de leurs cartes.
5. *Alsat. illustr.*, t. I[er], p. 692.
6. Ce nom désigne un canton rural et on le retrouve dans d'autres communes. Ainsi l'Œuvre de Notre-Dame possède des biens dans le canton *Bitzen* de la commune de *Still*.

La première mention de Sand (*Sandt*) date de 1292.

Ancienne voirie (banlieue de Benfeld). — Tuiles à rebords. Il y a une vingtaine d'années, en décapant une prairie, on a déterré beaucoup de tuiles à rebords qui ont été dispersées. Je n'en ai plus rencontré que quelques pièces. C'était la voirie où, au moyen âge, on jetait les corps des suppliciés qui étaient pendus au gibet, placé à quelque distance de là.

Benfeld. — Tuiles à rebords et autre céramique romaine; médailles. Dans un mur de l'ancienne église se trouvait scellé un bas-relief très-antique, qui passait pour la figure d'un Gaulois. Dans une maison au millésime de 1566, des ouvriers ont rencontré, tout récemment, une figure mutilée d'un Mercure gaulois qui avait servi comme moellon. Mercure était le premier des dieux gaulois et on lui dédiait beaucoup de statues[1]. A côté de la voie ancienne qui traverse Benfeld on a trouvé une pierre avec une excavation qui contenait des cendres. — Tombeau romain?

En creusant les fondations de la nouvelle église, on a découvert des sarcophages mérovingiens. Benfeld passe pour avoir été bâti à l'aide des ruines d'*Helvetus*. Sa première mention, sous le nom de *Beneveldim*, date de 763. Une famille noble éteinte portait ce nom.

Heidenschloss ou *Husenburg*, près Hüttenheim[2]. — Tuiles à rebords trouvées dans les décombres de cet ancien château féodal, auquel Schweighæuser, dans ses manuscrits, donne également une origine romaine. Ces décombres amoncelés formèrent une espèce de colline. En 1818 ou 1820 on les enleva pour les disperser et le sol du château fut converti en prairie. C'était probablement un *castellum*. D'après la tradition, la poste se trouvait à proximité. On sait que les mansions étaient quelquefois fortifiées pour veiller à la sûreté des voies et les protéger contre le brigandage. Ce fort pouvait en même temps avoir pour mission de couvrir la navigation de l'Ill et être la demeure du maître de poste (*manceps perfectissimatus.*)[3]

Au moyen âge, ce castel fut habité par des brigands, dont les habitants de Hüttenheim ont conservé le souvenir. D'après la tradition locale, ils pillèrent surtout les bateliers de l'Ill, et pour leur donner le change, ils eurent recours à la ruse en ferrant leurs chevaux en sens inverse. D'après Bernhardt Hertzog[4], les Strasbourgeois brûlèrent ce castel en 1428; alors il appartenait à un nommé Jean Mans. Schœpflin[5] dit qu'il avait pour proprié-

1. Cæsar. *De bello gallico*, lib. VI, cap. XVII.
2. *Bulletin de la Soc. des mon. hist. d'Alsace*, t. IV, p. 106, P. V.
3. Voy. § 6, *Heidenpost*. Pour les postes fortifiés, voy. Mone, *loc. cit.*, t. II, p. 215.
4. *Edelsass. Chronick*, lib. IV, p. 109.
5. *Alsat. illustr.*, t. II, p. 152.

Digitized by Google

taire Adam Ryff, de Strasbourg, qui spoliait les marchands naviguant sur l'Ill, et que les Strasbourgeois détruisirent ce repaire en 1465 et jetèrent le coupable en prison.

La première mention de Hüttenheim date de 727. Famille noble éteinte.

Pferchen. — Tuiles à rebords et substructions. On parle d'une dalle avec figures déterrée dans la forêt; elle n'a pas été conservée.

Rosenfeld. — Tuiles à rebords, tuileaux, poterie ancienne. On parle de médailles et d'armes trouvées sur ce terrain, lorsqu'on a commencé à le défricher il y a une quarantaine d'années. La tradition y place un temple et une ferme appelée Rosenfeld, qui par corruption, a donné au village voisin le nom de Rossfeld.

Première mention de Rossfeld (*Rosenvelt*) 1358.

Rebhurst. — Tuiles à rebords, poterie ancienne, médailles romaines frustes, une jolie fibule en argent pareille à celle que M. de Ring a trouvée dans la forêt de Brumath et qu'il a figurée dans le Bulletin[1]. Cette localité a été découverte par M. l'abbé Voltz, curé à Herbsheim (membre de la Société).

Truli. — Tuiles à rebords, poterie ancienne, substructions. On remarquera la position de cette place à côté d'une voie païenne tout près d'un groupe de tumulus. C'était peut-être un *castellum* pour surveiller cette route.

Hafneracker. — Tuiles à rebords, débris de poterie romaine rosâtre, grise, blanche, etc., substructions, traces de feu. On parle d'un grand nombre de vases de terre, parfaitement rangés, à environ un demi-mètre de profondeur. — Tombeaux romains?

Hafneracker (ou champ de potier) fait partie d'un canton rural appelé *Mörderfeld* (champ des meurtriers).[2]

Kirchsträng (Kirch, église; Stræng, Strangacker, pièce de terre longue et étroite, *Striga* des Romains). — Tuiles à rebords en quantité, poterie jaune, grise, rougeâtre, rouge fine (rare), fragments de vases de grande dimension (*jarres*, *amphores*), briques striées, ciment fait avec briques pilées (*testa tusa*), à surface peinte en couleur jaune, rouge et verte, substructions, traces de feu, pavés, deux médailles de bronze de Gallien et une médaille gauloise. J'ai fait beaucoup de fouilles sur cette place qui, après Ehl, est la plus riche en vestiges antiques[3]. — *Castellum* romain?

D'après la tradition locale de Herbsheim, le village se trouvait à cette

1. 2e série, Ier vol, p. 89.
2. *Bulletin*, t. III, p. 16, P. V.
3. Il y a aussi de la céramique du moyen âge.

Digitized by Google

CARTE
Topographique et archéologique
D'HELVETUS
et de ses environs. (Ehl près Benfeld)
au Ve Siècle
par
NAPOLÉON NICKLÈS
1864.

Echelle de 1 à 80000

Meistratzheim
Wasserloch
Tüchheim
Mariage
Valf
Ehlweg
Burgheim
vers Ste Odile
Holzbad
Westhausen
Bruchmuhl
Zellwiller
Andlau R.
Route
Kertzfeld
départ.le
Benfeld
Ellzach
Stotzheim
Kaiserstrass
Route impériale
Sermersheim
Ste Marguerite
Kogenheim
vers le Val de Villé
Ebersmunster

Légende.

Temple de mercure (d'après la tradition)
Vestiges d'établissements romains
Places notées pour mémoire
Découvertes diverses
Voies anciennes dites païennes (Heidenstraessel) usitées comme chemins
Parties de voies anciennes (Heidenstraessel ou Altstrass) encore visibles mais hors d'usage
Voies anciennes probables usitées comme chemins ou sentiers
Interruptions et tracés hypothétiques
Voies modernes
Tumulus

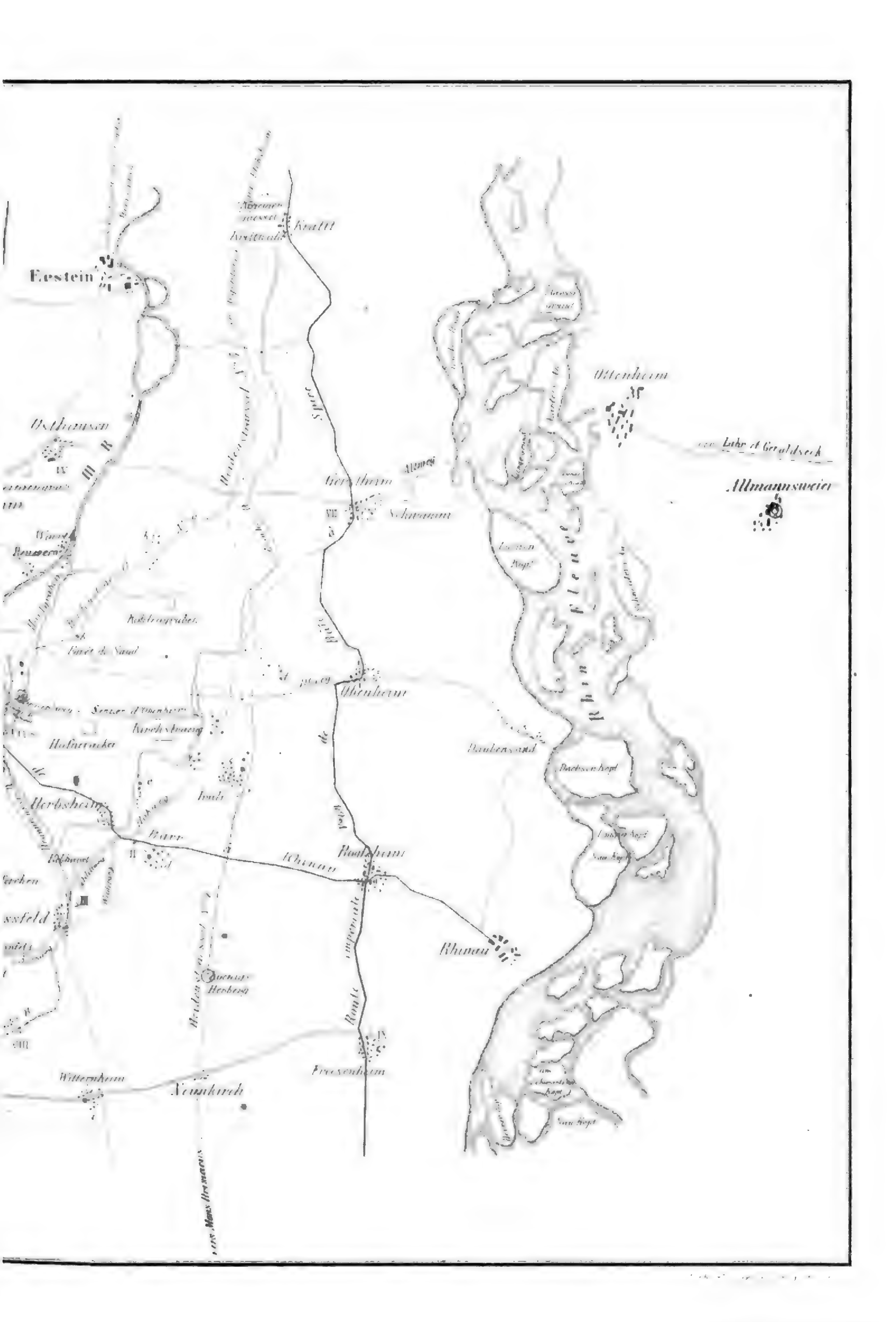

Digitized by Google

place à l'époque où il fit partie de la grande ville située à Ehl. Plus tard il y avait une église et un château avec quelques huttes de paysans; le château et le village ayant été brûlés, on les a rebâtis plus près du ruisseau, à la place où se trouve le village actuel, et le seigneur du château a donné son nom au village. (Il s'appelait sans doute *Herbolt*, dont on a fait *Herboltzheim* et par corruption *Herbsheim* ou *Herbsen*.) D'après Bernhardt Hertzog[1], Herboltzheim a été brûlé par les Strasbourgeois en 1428, donc à la même époque où fut détruit Husenburg. Le village appartenait alors à Jacob Duschmann. Schœpflin[2] rapporte qu'à Herboltzheim, vulgairement Herbsen, les Dornhæusser avaient un domaine et un château qui fut détruit au milieu du seizième siècle. Engagé d'abord aux Greiffenstein, il fut racheté en 1347. Il n'est pas fait mention de Herbsheim antérieurement à cette date.

Je rapporte ces faits tels que je les trouve; il serait oiseux, sans doute, de les discuter dans ce travail. Près du village actuel, au bord du Zembs, il y a un terrain entouré d'un fossé qu'on appelle *Schlossgarten* (jardin du château). J'y ai fait des fouilles avec M. Voltz, mais sans résultat.

Forêt de Sand. — Tuiles à rebords et poterie ancienne. La plupart des matériaux trouvés à cette place ont été employés, il y a quelques années, pour construire un chemin d'exploitation. — *Castellum* pour couvrir la voie d'Argentorat, rive droite?.

Kohlengruben. — Tuiles à rebords, poterie romaine rouge fine et autre, briques circulaires, substructions, traces de feu et des charbons, d'où le nom qui veut dire *fosses à charbons*.

Schwanau, près Gerstheim. — Fragments de tuiles à rebords, tuileaux, débris de poterie rouge fine et autre poterie ancienne, substructions à petit appareil de la dureté du granit, une clef romaine et une médaille de bronze d'Adrien. Les débris à cachet romain sont fort rares, ils ont dû disparaître en majeure partie par les constructions féodales, ou être enfouis sous les décombres de celles-ci.

Tout le monde connaît le bas-relief de *Glabro* du musée Schœpflin, découvert à Gerstheim au siècle dernier, décrit et figuré dans l'*Alsatia illustrata*[3]. Je possède des médailles romaines trouvées dans cette localité, entre autres celle de la colonie de Nîmes (bronze) avec le crocodile et le palmier, et une Faustine (argent) avec le temple à six colonnes au revers. Tout me porte à croire que ce point a joué un rôle important dès les temps primitifs; et je ne crains pas d'admettre l'hypothèse que le château féodal de Schwa-

1. Lib. IV, p. 109.
2. *Loc. cit.*, t. II, p. 158.
3. *Alsat. illustr.*, Tab. I, fig. n° II.

nau a été précédé d'un *castrum* romain, que ce fort était une sentinelle avancée pour défendre *Helvetus* contre les Germains. Ces peuples ayant été sans cesse des voisins incommodes et menaçants, ce poste de défense avait toujours sa raison d'être, à l'époque gauloise aussi bien qu'à l'époque gallo-romaine.

On verra plus loin[1] la description d'autres découvertes du plus haut intérêt qui viennent d'être faites à Gerstheim. Au dire des habitants, on a déjà trouvé, au village et dans les environs, beaucoup d'antiquités, telles que vases, armes, colliers, bracelets, médailles, qu'on a gaspillées sans en connaître l'importance. Il y avait plusieurs tumulus qui ont disparu; il ne m'a plus été possible de les pointer sur la carte.

Il y a quelques années un douanier, en pêchant à la ligne, dans le Rhin près de Schwanau, retira un vase en bronze qui s'était accroché à l'hameçon. C'est un gobelet de la contenance d'un litre environ. Il porte au milieu le monogramme du Christ, entourée d'une couronne, avec les lettres α et ω. Autour du bord se trouve cette inscription: *Septimus Theodalus corrector Venitiæ et Istriæ ex ac.* Ce précieux monument, qui paraît dater du quatrième siècle, a été acquis par la bibliothèque de Strasbourg.

Le bas-relief de *Glabro* a fait supposer à Schweighæuser[2] qu'à l'époque romaine il y avait une *villa* à Gerstheim. Il m'est impossible d'admettre cette opinion. Une *villa* est un séjour de plaisance; or, à cette époque, la résidence dans un lieu continuellement exposé au premier choc d'une invasion de barbares, n'a pu offrir le moindre agrément. Une *villa* franque serait plutôt admissible.

Le castel féodal de Schwanau a été pris, en 1333, sur Walther de Geroldseck, par les Strasbourgeois, qui l'ont détruit.[3]

Krittwald, près Krafft. — Tuiles à rebords et tuileaux. Cette place est une prairie sur la lisière de la forêt; on l'a décapée et les matériaux ont été dispersés et jetés à l'eau. Je n'ai recueilli que quelques débris portant un caractère romain. Il est possible qu'il y ait eu là un relais de poste (*mutatio*), ce point, se trouvant sur la ligne hypothétique d'une voie d'Helvet à Argentorat, qui passe par une place appelée *Kræmergæssel.*[4]

La route moderne du Rhin, de Bâle à Spire, avait toujours un relais de poste dans le hameau de Krafft.

1. Voy. § 7, VII, Gerstheim.

2. Schœpflin, traduct. Ravenèz, t. Ier, p. 601.

3. Voy. Kœnigshoven, *Els. u. strassb. Chronick*, p. 321. — Schœpflin, *Als. illust.*, t. II, p. 444, et surtout Schweighæuser, *Antiq. d'Alsace, Bas-Rhin*, p. 39. Schwanau appartient à la famille Zorn de Bulach.

4. Voy. ce mot, § 6.

Erstein. — Il y a quelques années, en creusant les fondations de la nouvelle église, on a déterré divers objets de l'époque romaine: tuiles à rebords, débris de vases, pierres meulières, etc. Ces objets sont conservés par M. Ringeissen, architecte. J'ai vu, dans mon enfance, les urnes romaines en terre rouge qui ont été trouvées (à peu près en 1820), dans l'enclos de l'ancien couvent, et que Schweighæuser cite dans ses *Antiquités d'Alsace*, page 40.[1] On parle de médailles romaines rencontrées dans cette localité.

A la même place de l'église, on a découvert un sarcophage mérovingien. Les rois francs avaient un palais et une villa à Erstein. Au moyen âge, ce bourg avait le titre de ville qui était fortifiée; cette forteresse a été détruite par les Strasbourgeois en même temps que Schwanau.

Il existe à la mairie une chronique manuscrite du seizième siècle dans laquelle cette localité est appelée *Erstheim*. Sa première mention, sous le nom de *Herinstein*, date de 818. Famille noble éteinte.

Wasserloch, près d'Uttenheim. — Je n'y ai trouvé que deux fragments de tuiles à rebords. D'après la tradition locale, il y avait jadis beaucoup de débris de ce genre et des substructions; tout cela a été enlevé par des travaux de défrichement. A côté du chemin dit *Nordweg* se trouvait un puits qui a été supprimé en 1815; lorsqu'on en a extrait les moellons, on y a trouvé une belle médaille de César, qui a été recueillie par un officier autrichien.

Il existait à Uttenheim un château féodal qui a été démoli et dont la famille s'est éteinte. Sa première mention date de 817 (*Utenheim*).

Les deux communes voisines sont également très-anciennes. Bolsenheim (*Bosenheim*) est mentionné pour la première fois en 845 et Schæffersheim (*Scasevisheim*) en 768.

Leimengrub, près Osthausen. — Tuiles à rebords, tuileaux, faîtières, quelques rares débris de poterie ordinaire et rouge fine. Un propriétaire parle de grains de collier qu'il a trouvés en labourant son champ. A environ 500 mètres de cette place, dans la propriété de M. le baron Zorn de Bulach, on a découvert les restes d'un tombeau romain.[2]

Osthausen est un ancien fief de la famille Zorn, qui y possède encore aujourd'hui un château[3]. La première mention de ce village date de 735.

1. D'après M. Spach (*Descript. du départ. du Bas-Rhin, introd. histor.*, p. 10) il y aurait eu à Erstein une poterie comme à Heiligenberg etc.; pourtant je ne sache pas qu'on y ait jamais rencontré des restes de four.

2. Voy. § 7, IV.

3. C'est de cette famille qu'est issu *George-Louis*, l'héroïque défenseur de Benfeld, contre les Suédois, en 1632.

§ 6. — *Places notées pour mémoire.*

Ce sont des lieux qui ont joué, ou qui paraissent avoir joué un rôle à l'époque romaine, sans que j'aie pu le constater par des monuments. Plusieurs de ces noms ne sont que traditionnels mais je les crois, significatifs.

Allmansweier. — Village du grand-duché de Bade. Je ne le cite que parce que son nom vient à l'appui d'une hypothèse que je développerai plus loin [1], à savoir, que c'est en cette contrée que les Alémans s'étaient réfugiés dans les îles du Rhin d'où Julien les a chassés, d'après la narration d'Ammien Marcellin, et que ces Alémans ont donné naissance à ce village, auquel ils ont laissé leur nom.

Ebersmünster (Novientum [2]). — On signale des vestiges de constructions romaines aux environs de ce village, surtout sur la rive droite de l'Ill. Il y a plusieurs grands tumulus dans une forêt de ce côté appelée *Todtenkopf* (tête de mort). L'église, de construction moderne, se distingue par ses trois clochers, dont l'un, qui occupe seul le côté de l'orient, est appelé *Heidenthurm* (tour païenne); c'était peut-être un *sacellum*. Il y avait sans nul doute un établissement romain d'une certaine importance dans cette localité; elle mériterait d'être le sujet d'un travail spécial. Il y aurait surtout des études intéressantes à faire dans la direction de Hilsenheim par Willerhof, où il y a un grand tumulus, et où l'on a déjà déterré beaucoup d'objets antiques.

La première mention de Novientum date de 770.

Heidenheck est un terrain boisé en majeure partie que l'on traverse en allant de *Heidenpost* à *Heidenschloss*. — On n'y a jamais rien trouvé de particulier.

Heidenpost, à côté de la voie païenne n° 1, banlieue de Hüttenheim. — C'est une place carrée, d'environ 3 ares, qui est propriété particulière sise au milieu d'un terrain communal. Elle appartenait originairement à l'évêché de Strasbourg et a été vendue avec les biens nationaux. On l'appelle aussi *Todtenkœpfel* (tête de mort) ou *Postplætzel* (place de la poste), et la tradition veut qu'il y ait eu une poste à l'époque romaine: de là le nom de *Heidenpost* (poste païenne). On en a extrait beaucoup de pierres à bâtir, il y a longtemps déjà. Les fouilles y sont difficiles, à cause des broussailles dont le sol est couvert; aussi n'ai-je rien pu y découvrir. Ce point se trouve près d'un croisement de route (*compitum*), à 4½ kilo-

1. Voy. § 12.
2. Voy. Schœpflin, *loc. cit.*, t. I^er^, p. 58.

mètres de l'emplacement probable du temple de Mercure à Ehl. Il y a plusieurs localités à vestiges romains aux environs; il est fort possible que la poste se soit trouvée là et que *Heidenschloss* ait été un *castellum* et en même temps la demeure du maître de poste (*manceps*).[1]

Königsherberg (gîte du roi). — Dans la banlieue de Friesenheim, et en partie dans celle de Rossfeld, sur la voie païenne n° 4 de la carte, il y a un grand canton rural qui porte ce nom. D'après une tradition locale, un roi aurait jadis campé là; on parle d'armes, de fers à cheval trouvés dans ce lieu. J'ai soigneusement exploré ce terrain par des fouilles multipliées, mais sans aucun résultat archéologique. La supposition d'un camp établi dans cette plaine par un roi aléman, au quatrième siècle, ne me paraît pas invraisemblable. Je développerai cette hypothèse plus loin.[2]

Krämergässel (rue des Merciers). — Ce nom est donné à un bois qui se trouve, près de Krafft, entouré de plusieurs tumulus, sur la continuation hypothétique, vers Plobsheim, de la voie païenne n° 3. D'après une tradition locale, il y avait jadis des habitations. Les tumulus l'attestent jusqu'à un certain point. Une végétation forestière très-touffue m'a empêché d'y faire des fouilles.

Sermersheim. — Plusieurs voies, partant d'établissements romains, se rencontrent à Sermersheim, et je suis convaincu qu'il y avait là un point occupé dès les temps les plus reculés; mais malgré toutes mes recherches, je n'ai rien trouvé qui me permette de l'affirmer d'une manière formelle. Comme dans d'autres localités, le hasard décidera peut-être une fois la question.

Sermersheim, jadis fortifié, est l'une des plus anciennes communes de la contrée; il en est fait déjà mention dans une charte de 708.

A Kogenheim, village voisin, il y avait une famille noble aujourd'hui éteinte; sa première mention date également de 708.

Source de Saint-Materne. — Bassin d'environ 30 mètres de circonférence[3]. Il paraît avoir occupé un îlot d'un cours d'eau disparu; je l'ai noté sur la carte sous le nom de *Brunnwasser*, se croisant avec la voie d'Helvet au Rhin, à l'endroit où cette voie s'appelle *Oberehlweg*. On dit qu'en curant ce bassin, il y a environ vingt-cinq ans, on en a extrait des médailles romaines.

C'est dans cette source que saint Materne, d'après la tradition, aurait administré le baptême à ses nouveaux prosélytes vers la fin du troisième siècle.

1. Voy. § 5 Heidenschloss ou Husenburg.
2. Voy. § 12.
3. Voy. §§ 3 et 12.

Digitized by Google

§ 7. — *Découvertes diverses.*

I. *Ehl.* — Restes d'un four; des cendres, des charbons, deux coins en fer, des objets en bronze, des scories avec paillettes d'or, etc.[1]. C'est, sans nul doute, l'emplacement de l'*officina æraria* que le Dr Schreiber a mis en lumière.[2] La tradition locale en a conservé le souvenir, mais elle en fait surtout un établissement monétaire.

II. Figurine grossièrement faite en terre mal cuite et trouvée près de *Herbsheim*, non loin d'une voie ancienne appelée *Hohweg*, au fond d'un puits comblé, dans une couche de cendres. — La pièce était entière lorsqu'on l'a retirée; mais elle a été brisée et il n'en reste que le buste. Elle pouvait avoir une hauteur de 8 centimètres. C'est une figure de femme ayant les cheveux en torque autour de la tête, avec deux tresses pendantes par derrière, coiffure qui est en usage encore aujourd'hui parmi les femmes de la Forêt-Noire[3]. Le puits était sans doute un *tolleno*, et il ne serait pas impossible que la figurine (idole ou joujou d'enfant?) ne fût un produit de l'art des Alémans.

La population actuelle de la Forêt-Noire (*Silva marciana*) passe pour descendre de cette nation et on sait avec quelle persistance les us et coutumes se maintiennent parmi les gens du peuple; je ne crains donc pas de déduire de cette ressemblance de coiffure, les conséquences historiques que l'on trouva plus loin.[4]

III. Gravière près de *Rossfeld.* — Deux vases fendus et brisés, de poterie gris noirâtre, sans lustre. A côté de l'un se trouvait une épingle en bronze (*acus comatoria*); l'autre était accompagné d'une lame de même métal. Il y a dans le sous-sol de cette contrée des bancs de gravier très-compacts (appelés *Heuschinen*); les vases étaient placés sur un de ces bancs, à 1 mètre de profondeur, mais entourés d'une terre fine, qui a été certainement passée au crible. A la même place, on a trouvé antérieurement beaucoup d'autres objets antiques qui ont été dispersés.

Serait-ce un lieu de sépultures gauloises de l'époque de l'incinération?

IV. Enclos du château de M. le baron Zorn de Bulach, à *Osthausen.* — Pierre avec excavation ayant contenu un vase en verre avec des cendres. Tombe romaine?

V. Près d'*Uttenheim.* — Hache en bronze grossièrement fondue, trouvée dans une gravière, au bord de la Scheer.

1. Pour plus de détails. voy. §§ 4 et 11, puis p. 122. Cette découverte est due au Dr Erhardt, de Benfeld, qui a fait don des deux coins à la bibliothèque de Strasbourg.
2. Schreiber, *Loc. cit.*, p. 191.
3. Voy. *Bulletin*, t. III, P. V., p. 16.
4. Voy. §§ 9 et 12.

VI. Canton dit Mittelbruch, près de *Meistratzheim*. — Hache en pierre polie, non percée, trouvée sous les racines d'un saule. C'est une de ces haches, dites *celtiques*, de l'âge de pierre. Le vulgaire les appelle *Donnerœxe* ou *Donnerkeil* (haches ou coins de tonnerre); les paysans sont convaincus qu'elles tombent avec la foudre et ils y attachent des idées superstitieuses.[1]

La première mention de *Meistratzheim* date de 880.

VII. *Gerstheim*. — Fibule ronde (de la forme des broches que les dames portent aujourd'hui) plaquée et filigranée d'or, avec semis de pierres fines et d'émaux de différentes couleurs; *bulla* en cuivre doré à charnière; différentes plaques en bronze; un pot entier avec bec et plusieurs vases de forme ondulée, à grain grossier; grains de collier en terre cuite, de différentes formes, émaillés de dessins et de couleurs variés; ossements provenant de plusieurs squelettes. Ces objets ont été trouvés à environ 1 mètre sous terre en creusant une cave; je les ai recueillis pour les déposer au musée de la Société; malheureusement je suis arrivé trop tard pour constater l'orientation des squelettes et la place respective occupée par chaque objet. On a fait beaucoup de trouvailles de ce genre à cet endroit, mais elles ont été dispersées. Il est présumable que ce sont des sépultures franques, c'est du moins l'opinion des hommes compétents, entre autres de M. le colonel de Morlet[2].

Quoiqu'il ne soit pas prouvé que ces objets datent de l'époque gallo-romaine, la découverte est trop intéressante pour que je la puisse passer sous silence. Du reste on a vu que cette localité mérite en tous cas de figurer parmi les places romaines.[3]

La première mention de Gerstheim ne date que de 1050. La famille de Bock y avait un château.

VIII. Canton dit Grossrieth, entre *Rossfeld* et *Witternheim*.[4] — Kelt en bronze avec manche creux et oreillon latéral, trouvé en creusant un fossé[5].

IX. *Friesenheim*. — Médaille d'argent d'Antonin et une autre de bronze de Constantin. On a conservé le souvenir d'un grand *tumulus* qui a été ni-

1. Voy. Jacob Grimm, *Deutsche Mythologie*, 3e édit., p. 164. La croyance que ces haches, conservées dans une maison la préservent de la foudre, trouve encore beaucoup de partisans en Alsace.

2. Voy. *Bulletin*, 1864, p. 25, P. V., et 51 (M.). Plusieurs de ces objets ressemblent à des figures données par M. *Henri Baudot*, dans son intéressant ouvrage sur les *sépultures de l'époque mérovingienne* découvertes en Bourgogne. Dijon 1860. (Planche XXIII, N°13, pot ondulé; pl. XXV. N° 9, pot à bec, etc.)

3. V. § 5. Schwanau.

4. Ce n'est pas loin de Königsberberg. Voy. § 6.

5. Un instrument pareil se trouve figuré dans *Museum Schœpflini*, tabul. XIV, fig. XIII.

velé et qui ne contenait rien; puis on m'a indiqué une place dans un jardin où l'on a découvert de la poterie ancienne qui a été perdue[1]. Cette localité romaine paraît avoir été en communication, par une chaussée, avec les deux voies consulaires. (V. la carte.)

Première mention: 803.

X. *Quer*. — Médaille en bronze de Claude le Gothique; fer à cheval de forme antique; faîtières, mais point de tuiles à rebords.

XI. Canton dit Sauweid, près *Benfeld*. — Grand cube en grès, avec une excavation renfermant un vase rond, en verre, qui contenait des cendres et des ossements calcinés, le tout recouvert d'une dalle. A la même place: débris de statues, entre autres un museau de lion grossièrement taillé en grès rouge. Toutes ces pièces se trouvaient sous terre et ont été rencontrées par le soc d'une charrue.

C'était sans doute un tombeau romain gardé par un lion.

XII. Canton dit Städtacker, près *Matzenheim*. — Tuyaux carrés en terre cuite, briques circulaires, fer de lance très-oxydé. Schweighäuser a lui-même constaté ces trouvailles sur place, c'était à peu près en 1826. Il a emporté trois fragments de ces tuyaux qui se trouvent encore à la bibliothèque de Strasbourg[2]. Il en parle dans ses *Antiquités d'Alsace*[3] et les regarde comme provenant d'un bain romain.

On a vu au § 5, article *Holtzbad*, une tradition d'après laquelle l'eau minérale de cette source aurait été jadis dirigée à Ehl par des conduits souterrains.

A environ 50 mètres de cette place de Städtacker, il y avait un grand tertre qui passait pour un *tumulus;* il a été nivelé il y a plusieurs années, mais je ne sache pas qu'on y ait fait une découverte digne d'intérêt. Dans la terre enlevée j'ai pourtant remarqué quelques fragments de poterie ancienne.

Première mention de Matzenheim, 734 (*Mathinheim*); famille noble éteinte. D'après la tradition il y avait une léproserie au moyen âge.

On reconnaîtra facilement sur la carte les places indiquées dans ce paragraphe, en suivant les numéros d'ordre que je leur ai donnés. Toutes ces indications ont été constatées sur place et je possède la plupart des objets mentionnés.

1. Voy. Ravenès. *Traduct. de l'Als. illust.*, t. III, p. 64.

2. Ces renseignements, de même que ceux du n° XI, m'ont été donnés par M. le Dr Ehrhardt. Il m'a en outre gratifié des débris de statue et du vase en verre qui est malheureusement brisé.

3. P. 39. Il les place près de Heussern, mais le point de la trouvaille est plus près de Matzenheim.

§ 8. — *Voies anciennes.*

Par voies anciennes j'entends celles qui ont joué un rôle avant le cinquième siècle. Je considère comme tels, tous les chemins et tous les sentiers qui relient entre eux des points où les peuples de cette époque ont laissé des traces de séjour, soit pour les vivants, soit pour les morts; en un mot, les voies de communication qui alors avaient une raison d'être. Les chemins appelés *Heidenstræssel*, *Rœmerstrass*, *Hochstrass*, *Hohweg*, *Altstrass*, *Altweg*, etc., noms auxquels Schweighæuser, M. Mone et M. Coste attachent un sens traditionnel, se sont classés tout naturellement dans mon cadre. Si j'ai adopté un trait spécial pour indiquer sur ma carte les voies désignées comme païennes (*Heidenstræssel*), c'est que je considère leur antiquité comme hors de toute contestation, non-seulement à cause de leur nom et les monuments qui les accompagnent, mais surtout parce qu'elles ont relié entre elles des localités qui figurent sur la table théodosienne et les itinéraires d'Antonin.

De toutes les questions d'archéologie, l'une des plus étudiées est certainement celle des voies anciennes; aussi dans tous les travaux de ce genre, anciens et modernes, il est fait mention de celles d'*Helvetus*. Il me serait impossible de discuter les différentes opinions émises à ce sujet: d'abord le cadre de cette notice ne le comporterait pas; puis on voudra bien ne pas perdre de vue que ce travail est d'un pionnier plutôt que d'un érudit. Toutes les voies anciennes tracées sur cette carte sont prises sur le terrain, les lignes sont d'une exactitude géométrique, je les ai indiquées dans l'état où je les ai trouvées, avec leurs interruptions, et mes tracés hypothétiques sont basés sur la tradition et la probabilité.

Un fait singulier et qui frappe tous ceux qui visitent la contrée, est que les voies dites païennes, que je regarde comme *consulaires*, traversent un pays marécageux depuis un temps immémorial. On a vu plus haut[1] que ce pays n'était certainement pas aussi humide avant le changement du cours du Rhin; puis il est de toute évidence que le principal mouvement militaire, des Gaulois comme des Romains, a dû nécessairement se concentrer vers le point le plus menacé, qui était la rive gauche du Rhin.

Comme il y a plusieurs voies *païennes* (*Heidenstræssel*) sur ma carte, je les distingue par des numéros d'ordre; les autres chaussées anciennes y sont également désignées par leurs noms traditionnels. Je les décrirai en commençant par les voies longitudinales.

1. Voy. § 2.

Digitized by Google

Voie païenne n° 1. — Usitée comme chemin d'intérêt commun, traversant le territoire d'Ehl pour se souder au chemin vicinal de Sand à Obenheim; elle sépare la banlieue de Rossfeld d'avec celles de Sermersheim et de Hüttenheim. Largeur: 8 mètres. *Tumulus* jadis des deux côtés, au dire des habitants; ils ont été nivelés. Tombe romaine.

Voie païenne n° 2. — Continuation de la précédente; n'existe plus que par petits tronçons à peine encore visibles; ne joue aucun rôle comme limite; traverse les terrains communaux de Sand, Matzenheim, Osthausen. Largeur 8 mètres environ. Groupe de *tumulus* dans cette dernière banlieue.

Voie païenne n° 3. — Continuation de la précédente; commence dans la forêt d'Osthausen où elle est parfaitement accusée; hors d'usage comme chemin (excepté dans la banlieue d'Erstein, sur une longueur d'environ 1½ kilom.); couverte alternativement de bois et d'herbage; propriété communale, formant une bande au milieu des propriétés particulières. Largeur entre deux pierres bornes $9^m,40$. *Tumulus* peu nombreux. Aux environs d'Erstein on a gardé souvenir de plusieurs qui ont été nivelés il y a environ quarante ans.[1]

D'après la tradition et selon toutes les probabilités, c'est à ce point que se réunissaient les deux voies païennes venant du sud, n° 2 et n° 4[2], pour gagner *Argentorat* par Krafft et Notre-Dame du Chêne, près Plobsheim, rive droite de l'Ill. Elle a été sans doute interrompue et mise hors d'usage par le canal dit *Krafftwasser*, établi en 1392.[3]

Voie païenne n° 4. — Tronçon engazonné qui commence dans un canton rural appelé *Kœnigsherberg*[4], et se perd près des *tumulus* de *Bœhllagen*; sépare les banlieues de Friesenheim et de Booftzheim de celles de Rossfeld, Herbsheim et Obenheim; elle paraît avoir été détruite partout où son rôle de limite a cessé. Largeur 8 mètres. *Tumulus* nombreux. A dû se souder à la voie d'Helvet à Argentorat, rive droite de l'Ill, comme on vient de le voir, et paraît s'être prolongé vers le sud, comme nous le verrons plus loin.

Ces voies païennes sont faites simplement de gravier; je les ai toutes

1. M. Ravenèz, dans sa *Traduction de Schœpflin*, t. II, p. 64, parle de cette voie, mais en la plaçant au midi du hameau d'Ehl et sur la rive gauche de l'Ill. Pourtant elle est assez bien indiquée sur la carte qu'il a ajoutée à ce travail.

2. M. Coste, sur sa carte romaine, a déjà indiqué ces voies avec le même point de réunion. J'ai été amené à cette concordance par des recherches minutieuses sur le terrain et en interrogeant partout les traditions.

3. Voy. § 2, III.

4. Voy. § 6.

examinées par des entailles et je n'y ai rien trouvé qui ressemble à une construction romaine. M. de Mathy de Latour a également fait faire des fouilles sur celle marquée n° 1, et son résultat a été pareil au mien. D'après les traditions, ces voies avaient des pierres de bordure qui ont été enlevées successivement par les habitants et employées à des constructions.

Un fait frappant, c'est la présence de deux voies païennes parallèles à une si faible distance (environ 4 kilom.), l'une et l'autre d'une largeur qui prouve qu'elles étaient faites pour un service important. C'est un problème qui m'a beaucoup préoccupé. Je n'en ai trouvé la solution qu'en admettant qu'elles devaient partir chacune d'un point différent pour se réunir à Helvet, et en examinant avec attention les itinéraires d'Antonin, j'ai compris qu'il s'agissait de deux voies consulaires qui se rapprochent pour se fondre en une seule.

Ainsi, *voie païenne n° 1, avec ses continuations n^{os} 2 et 3*: c'est celle de la carte théodosienne; puis elle figure sur l'itinéraire de Milan par les Alpes pennines à Mayence, en passant par *Argentouaria*, *Helvetus* et *Argentoratum.*

Voie païenne n° 4, se soudant à celle n° 3, à la hauteur de Gerstheim; elle figure sur deux itinéraires : 1° d'Augsbourg à Spire; 2° de Milan par les Alpes grecques à Argentorat, et chaque fois en passant par *Mons-Brisiacus* et *Helvetus.*

La première est la voie connue depuis longtemps, qui reliait Helvet avec Argentorat et Argentouar; la seconde est la voie, à peu près inconnue, qui reliait Helvet avec Argentorat et Mont-Brisac. Cette dernière doit avoir été parallèle au Rhin jusqu'à *Augusta Rauracorum;* mais le changement du cours de ce fleuve, survenu en 1295, qui a placé (vieux) Brisac sur la rive droite, a dû faire disparaître cette chaussée, à l'approche de cette ville, sur une longueur de plusieurs lieues. Cette interprétation me paraît tellement vraisemblable, que je l'avance avec la conviction qu'elle sera confirmée par des recherches sur une plus grande étendue.

D'Helvet à Argentorat, rive gauche de l'Ill. — *Helvetus* communiquait avec *Argentoratum* au moyen de deux routes presque parallèles, mais séparées par l'Ill. Nous venons de voir celle de la rive droite. Pour prendre celle de la rive gauche, on passait le pont, dont il a été parlé plus haut[1]. Je n'ai pas examiné la construction de cette voie; sa largeur est variable et ce n'est plus qu'un simple chemin vicinal. Je ne l'ai poursuivie que jusque vers Nordhausen, mais elle a dû passer près de Saint-Ludan, pour aller en ligne droite vers la Chartreuse, à Strasbourg.

1. Voy. § 2, III.

Bühlstrass. — Au sud, cette même voie se prolonge vers Benfeld, pour gagner Hüttenheim par un *Carthaunenweg*, et Sermersheim par un *Querweg*, se confondre avec la route impériale n° 83 et aboutir à Kogenheim à un tronçon de voie appelé *Bühlstrass* (route des collines). La tradition en indique la direction vers Schervillé, et on peut, à une assez grande distance, en suivre le tracé à travers champs, où elle a laissé une traînée de gravier. Le titre de *voie ancienne de l'époque gallo-romaine* que je donne à cette ligne, n'est plus justifié par aucun vestige d'antiquité, une fois qu'on a dépassé Benfeld; pourtant je n'ai pas hésité à la considérer comme telle: 1° parce qu'il faut bien admettre qu'*Helvetus* ait eu une communication avec une gorge des Vosges par laquelle on pouvait se rendre dans le pays des *Leuciens;* 2° à cause du nom de *Bühlstrass* qui est significatif; 3° parce que cette voie paraît être celle indiquée par M. Coste[1] comme ayant relié Helvet avec le val de Villé.

D'après les apparences du tronçon dit *Bühlstrass*, cette voie n'était faite que de gravier, comme les voies païennes, et sa largeur paraît avoir été de 8 mètres.

Schmalstræssel, etc. — Ce chemin paraît avoir servi à mettre en communication l'établissement d'Uttenheim avec *Bühlstrass;* sur ce petit trajet il change trois fois de nom: *Viehweg*, *Hohweg*, *Schmalstræssel*. Il est probable que cette voie s'est continuée sur la rive droite de la Scheer vers Hindisheim, etc.

Dans l'angle sud-ouest que forme le Schmalsträssel avec la route départementale n° 11, il y a un ancien puits que M. Coste[2] pense être un *tolleno*.

Kayserstrass, au pied des Vosges. — N'ayant fait figurer cette voie que comme point d'attache, je ne l'ai soumise à aucune étude spéciale. Il y a du reste plusieurs Kayserstrass qui aboutissent à Epfig.

Des Vosges au Rhin. — La principale voie transversale qui figure sur ma carte, est celle des Vosges au Rhin. Les auteurs l'ont déjà indiquée entre Sainte-Odile et Ehl, et M. Coste a admis cette ligne sur sa carte romaine. Mais si la continuation de cette route vers le Rhin est restée inconnue, c'est que, entre Ehl et le canal du Rhône au Rhin (qui ne figure pas sur ma carte), elle n'existe plus qu'à l'état de tronçons de sentier. Je ne l'ai entrevue que lorsque les nombreux vestiges romains de *Kirchsträng* et de *Hafneracker* m'ont forcé de chercher une voie de communication inévitable entre ces points et le centre de la ville romaine. Son existence me paraît tellement incontestable que je crois toute discussion inutile. Des

1. *Alsace romaine*, p. 107.
2. Séance du comité du 13 avril 1863.

deux lignes de communication entre *Helvetus* et son *castrum* des bords du Rhin, celle-ci a été probablement la plus importante.

Sa largeur paraît avoir été de 8 mètres; mais sa construction était différente de celle des autres voies. Ainsi près de *Holtzbad*, où ce chemin s'appelle vulgairement *Römerstrass*, on a trouvé dans son ancienne aire des moellons en grès des Vosges; en fouillant un tronçon qui en reste au-dessous d'Ehl, j'y ai rencontré des morceaux de grès rouge presque cubiques, de 8 à 10 centimètres de côté; plus loin, dans Kirchsträng, on rencontre des pavés. Entre la source de Saint-Materne et le Zembs, le tracé de cette voie sépare la banlieue de Sand de celles de Benfeld et de Herbsheim. Avant l'établissement du nouveau chemin vicinal de Sand à Obenheim, les piétons suivaient toujours la ligne du *Oberchlweg* et de l'*Illweg* pour se rendre à Obenheim et à Gerstheim.

Je ne crois pas établir une hypothèse invraisemblable en admettant, à l'époque romaine, une grande et importante voie ayant relié les Vosges avec la Forêt-Noire par *Helvetus*, pour mettre la ville romaine en communication avec les champs décumates.

La route qui part de la rive droite du Rhin, du village d'Ottenheim, vis-à-vis de Schwanau, est bien visiblement une continuation de l'*Altweg;* elle se dirige, en ligne droite, sur Burgheim, en passant près d'Allmansweier, Hugsweier, Dinglingen, Lahr, pour monter vers le château de Geroldseck et gagner la vallée de la Kintzig. Elle s'appelle *Wiwlisweg* et passe généralement pour très-ancienne. A Dinglingen il y a un champ appelé *Mauerfeld* (champ des murailles), d'une étendue d'environ 10 hectares, où abondent les substructions et les débris de céramique romaine, parmi laquelle on cite de la poterie rouge fine, des tuiles à rebords et des plinthes portant Leg. VIII avec diverses variantes.[1]

M. Mone signale le clocher de Burgheim comme ayant été bâti sur un *sacellum*[2]; les ruines de Geroldseck passent pour occuper l'emplacement d'un poste romain, et partout dans cette contrée, jusque dans la vallée de la Kintzig, on trouve des antiquités. Le Mænnelstein dans les Vosges, et le cône de Geroldseck dans la Forêt-Noire, sont d'ailleurs deux points culminants qui dominent toute cette partie de la vallée du Rhin. Cette voie était donc le trait d'union entre les deux chaînes de montagnes: sur toute la ligne on la voit jalonnée d'établissements romains et partout apparaît la main du grand peuple!

1. Voy. *Geschichte u. Beschreibung der Stadt Lahr u. ihrer Umgebungen*, von Fr. Stein, 1827. Je dois ce livre, devenu très-rare, et tous les renseignements qui concernent la rive droite du Rhin, à l'obligeance de M. Sieffert, de Lahr (membre de la Société).

2. *Zeitschrift fur die Geschichte des Oberrheins*, 1862, p. 48.

J'ai été forcé de limiter mes recherches sur le terrain entre Burgheim et le Rhin; mais la partie de cette route que j'ai tracée sur ma carte suffira pour en faire apprécier l'importance. Elle se compléterait par les points suivants:

Vosges: *Burgheim*, *Heiligenstein*, *Barr*, *Mœnnelstein*, *mur païen de Sainte-Odile*, *Heidenkopf*, *etc.*;

Forêt-Noire: *Burgheim*, *Heiligenzell*, *Lahr*, *Mauerfeld*, *Geroldseck*, *etc.*

On ne peut s'empêcher de voir certains rapprochements entre plusieurs de ces noms des deux rives du Rhin.

Voie d'Ellzach. — Le chemin d'Ehl à Ellzach (Kertzfeld) a disparu en partie; il existait encore à l'époque de la guerre de Trente ans, car sur le plan du siége de Benfeld, il figure entier et bordé d'arbres. Ce qui en reste n'est plus qu'un simple chemin d'exploitation rurale.

Viehweg ou *Altwerb*, à travers Ellzach. — Voie pavée bien conservée sur quelques parties; largeur 10 mètres. Elle est faite uniquement de galets et de gravier.

Altstrass, près d'Ellzach. — Hors d'usage[1], plantée de beaux chênes de 60 à 100 ans; largeur 10 mètres. La bande formant cette voie est propriété communale, les parties avoisinantes sont propriété particulière. Elle forme un dos d'âne uniquement fait avec de la terre, sans gravier ni galets.

Diverticulum sur Burgheim par Bruchmühl. — Avant la mise en culture des communaux de Zellwiller, on prenait volontiers cette ligne pour se rendre à Barr. Je n'ai fait aucune étude de ce chemin et je ne le fais figurer que dans la supposition, qu'à l'époque romaine, il a pu y avoir un *diverticulum* ayant mis Ellzach en communication directe avec Burgheim.

Autres voies. — J'ai parlé du chemin reliant Friesenheim avec les deux voies consulaires[2]; aux environs de Neunkirch, il a dû former un *compitum* avec la voie des Rauraques. J'ai restitué à ce chemin la ligne droite qu'il avait avant l'établissement du canal du Rhône au Rhin. J'en ai fait de même pour le chemin de Gerstheim à Osthausen.

A Herbsheim, il y a un *Schlittweg* à côté d'un *Wildeweg*. Je n'ai trouvé aucun caractère d'ancienneté à ce dernier. Son nom veut dire simplement *chemin inculte*, sans tracé régulier. Il n'y a que quelques années qu'on en a fait un chemin vicinal.

Quant aux autres voies anciennes, elles ne sont devenues l'objet d'aucune observation particulière.

Les voies qui figurent sur cette carte sont-elles romaines? J'en ai fouillé

1. Ce tronçon ayant beaucoup de ressemblance avec les voies païennes hors d'usage, je l'ai marqué sur la carte comme ces dernières.

2. Voy. § 7.

Digitized by Google

les principales et nulle part je n'ai trouvé les quatre couches classiques de *statumen*, de *rudus*, de *nucleus* et de *summa crusta*. Pourtant une seule pourrait l'être, c'est celle des Vosges au Rhin, les matériaux trouvés dans son aire sont très-probablement des restes de *rudus*. Peut-être pourrait-on encore admettre comme romaine la voie pavée d'Ellzach. Du reste, n'abuse-t-on pas un peu trop du mot «voie romaine»? Faut-il laisser tout le mérite de la viabilité aux conquérants?

A l'arrivée des Romains, la Gaule n'était pas un pays sauvage et inculte, elle jouissait déjà d'une civilisation avancée. Les Gaulois avaient un commerce florissant et leur richesse avait passé en proverbe[1]. Les plus rapprochés du Rhin, les Belges, réputés comme les plus courageux de la nation[2], étaient d'excellents cavaliers et de bons conducteurs de chars, et certes, pour faire avancer leurs *Cowinn*[3] (lourds chariots), il leur fallait de bonnes routes; puis un commerce florissant ne peut subsister qu'avec des moyens de communication nombreux et faciles.

Dans quelles catégories faut-il classer ces voies?

J'essayerai d'établir cette classification en adoptant le cadre de M. le colonel de Morlet.[4]

Voies consulaires : toutes celles qui figurent sous le nom de *païennes ;*

Voies militaires secondaires : celle des Vosges au Rhin, par Helvet;

Voies commerciales : 1° celle d'Helvet à Argentorat, rive gauche de l'Ill; 2° celle d'Helvet au val de Villé (*Bühlstrass*);

Voies vicinales : toutes les autres.

Par ce réseau de routes qui enlaçait le territoire d'*Helvetus*, cette ville jouissait d'une large vicinalité et se trouvait en relation, au moyen de communications faciles et directes :

Avec les *Séquanais* par sa voie d'*Argentouaria;*

Avec les *Rauraques* et les *Helvétiens* par sa voie de *Mons-Brisiacus;*

Avec les *Leuciens* par sa voie du val de Villé[5];

Avec les champs décumates par sa voie du Rhin;

Avec les Vosges par deux (même trois) voies;

Et par deux voies avec *Argentoratum*, la métropole.

Toutes ces voies, usitées comme chemins ou sentiers, que je qualifie d'*anciennes*, ont eu leur raison d'être à l'époque qui nous occupe; j'ai la

1. Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, t. Ier, p. 470.
2. Strabo, lib. IV.
3. Amédée Thierry, *loc. cit.*, p. 452.
4. *Bulletin*, t. IV, p. 46.
5. Et sans doute aussi par celle de Sainte-Odile.

conviction que déjà alors elles ont existé et que leur maintien est dû à la force de l'*accoutumance.*[1]

Voici un tableau de ces voies anciennes qui portent des noms autres que ceux des cours d'eau ou des communes qu'elles desservent:

Altstrass (vieille route), à Kertzfeld;

Altweg (vieux chemin), à Gerstheim;

Binnenweg (chemin intérieur), à Westhausen et à Nordhausen;

Bühlstrass (chemin des collines), à Kogenheim;

Carthaunenweg (chemin de la grosse artillerie, nom originaire sans doute de la guerre de Trente ans), à Benfeld;

Heidenstræssel (voies païennes au nombre de 4), entre l'Ill et le Rhin;

Hochstrass (route haute), à Sand;

Hohweg (chemin haut), à Herbsheim et à Uttenheim;

Hochwerb (digue haute), à Kertzfeld;

Kayserstrass (route de l'Empereur), à Stotzheim;

Nordweg (chemin du Nord), à Uttenheim;

Römerstrass (route romaine), à Westhausen;

Schlittweg (chemin de schlittage), à Herbsheim;

Schmalstræssel (petite chaussée étroite), à Benfeld;

Viehweg (chemin du bétail), à Kertzfeld, à Uttenheim et à Rossfeld (*Rosenfeld*).

On remarquera, en examinant la carte, qu'il y a peu de chemins qui n'aient eu, en tout ou en partie, un rôle à jouer à l'époque gallo-romaine. Les routes impériales n° 68 (de Bâle à Spire) et n° 83 (de Lyon à Strasbourg), datent d'une époque éloignée; mais rien ne prouve que leur tracé actuel remonte au delà du moyen âge. Pourtant, sur chacune de ces deux routes, j'ai rencontré un tronçon qui s'est incorporé dans une de mes lignes de voies anciennes. Il en a été de même de la route départementale n° 11 et du chemin vicinal de Sand à Obenheim. Le fait se représentera certainement dans d'autres localités. Les auteurs qui s'occupent de géographie ancienne, prennent ordinairement la route n° 83 comme la ligne d'Helvet à Argentorat qui figure sur la carte de d'Anville, au moins jusqu'à Fegersheim; cela est évidemment une erreur. La ligne à suivre pour cette voie de la rive gauche de l'Ill, se trouve naturellement indiquée par les vestiges romains de Matzenheim, d'Osthausen et d'Erstein. Ce n'est qu'entre Saint-Ludan et Fegersheim, que la route impériale paraît de nouveau être assise sur une ancienne voie romaine. M. Coste a démontré sa continuation en ligne droite de Fegersheim à Strasbourg. Je ne vois aucune raison

1. « L'accoutumance est une seconde nature. » (Montaigne.)

d'être, à l'époque qui nous occupe, pour la partie de la route impériale n° 83 comprise entre le *Quer* et *Saint-Ludan*.[1]

§ 9. — *Tumulus.*

Les gens du pays appellent les tumulus *Heidenbückel* (buttes païennes). Ce sont des élévations, faites uniquement en terre, sans aucune pierre et sans aucun caillou, reposant sur une base circulaire. Il y en a dont la forme se rapproche de la demi-boule, d'autres sont aplaties, sans doute par suite de nivellements incomplets. Leur diamètre varie entre 15 et 70 mètres et leur relief entre 60 centimètres et $3^{m},50$. J'en ai pointé 90 sur la carte. Il y a un certain nombre de ces tertres dont la qualité n'est pas tout à fait prouvée et que je n'ai admis que par analogie. La plupart sont réunis par groupes; les buttes isolées sont probablement des restes de groupes qui ont échappé à des travaux de nivellement. D'après la dispersion et le groupement des tumulus qui restent, on peut se faire une idée de la quantité innombrable de ces tombeaux qui jadis a dû exister dans cette contrée. Leur superficie est en majeure partie en nature d'herbage. On sait, par souvenir ou par tradition, que ceux qui sont cultivés ou boisés, étaient jadis en pâturages. Les tumulus engazonnés doivent leur conservation à la bonne végétation qui les recouvre; en effet, leur élévation les mettant à l'abri de l'humidité, ils produisent principalement des *Graminées* et des *Légumineuses*, tandis que le terrain ambiant, bas et humide, est couvert le plus souvent de *Cypéracées* et de *Joncées*.

J'ai marqué avec des lettres minuscules les tumulus isolés ou les groupes dont j'aurai à parler, et je rapporterai successivement les données que je possède. Il y en a plusieurs qui ont été nivelés complétement dans le dernier quart de siècle; mais les ayant encore connus, je puis en parler et les pointer sur la carte.

a) ***Maternusbuckel*** ou ***Heidenkantzel*** (butte de saint Materne ou chaire païenne), dans un pré aux environs d'Ehl. — D'après la tradition, c'est sur ce tumulus, qui était très-élevé, que saint Materne a prêché l'Évangile aux habitants d'*Helvetus*[2]. Il a été nivelé en 1856, et M. Dietz (membre de la Société) en a fait le sujet d'une communication au comité[3]. On y a trouvé des ornements en bronze, virioles, anneaux, épingles à cheveux, etc. Il n'est pas fait mention de poterie. Il avait 40 mètres de diamètre et 3 mètres de relief.

1. J'ai fait figurer les principaux chemins vicinaux modernes comme points de repère.

2. Voy. § 12.

3. Voy. *Bulletin*, t. I^er^, séances du 3 mars et du 7 avril et Aug. Stœber, *Der Hünerhübel und der Weiler Ell*, 1859, p. 66.

Digitized by Google

b) A côté de la voie païenne n° 2. — Tumulus nivelé par M. Barthelmé, de Sand (membre de la Société). Voici l'inventaire de ce qui y a été recueilli: restes d'un squelette humain, ossements de cheval, poterie rougeâtre et autres pièces de céramique sans caractère déterminé; deux grands coulants en jais, une petite clochette en fer, un bout d'anneau de même métal, un fragment de fer à cheval; divers objets en bronze, tels que deux virioles d'avant-bras, huit autres virioles, quatre grands anneaux, une fibule, un petit morceau de cuivre très-oxydé qui paraît être le flanc d'une médaille. La plupart de ces objets ont une ressemblance complète avec ceux des tumulus de Heidolsheim figurés par M. Max. de Ring dans le Bulletin de la Société de 1858. Ce tertre était déjà déformé par la charrue, et les ouvriers, par un excès de zèle, ont malheureusement opéré sans attendre l'arrivée du maître.

c) Canton dit *Ballöl*, près de Herbsheim, au bord du Zembs, dans un pré. — Ligne de tertres très-aplatis, dont plusieurs ont été nivelés complétement; dans l'un des derniers de la ligne on a recueilli, en 1836, un kelt (à manche plat), comme celui figuré dans le Bulletin cité ci-dessus.[1] Une autre butte nivelée plus tard ne contenait rien.

d) Groupe de *Herrenholz*. — Tumulus boisés, mais le terrain était jadis pâturage. Un de ces tertres a été fouillé il y a environ vingt-cinq ans, mais on n'y a rien trouvé qu'un squelette très-décomposé et de la poterie grossière. Rien n'en a été conservé.[2]

e) Groupe de *Bœhltagen*, banlieue d'Obenheim; prés avec quelques végétaux ligneux (de *Bœhl* ou *Bühl*, colline, et *Tagen*, journée de prés : ces tertres font l'effet de collines). — Ce groupe est le plus considérable et le mieux conservé de la contrée. J'y ai levé 25 tertres qui ont été pointés exactement sur la carte. J'en ai fouillé deux par une simple tranchée qui a été comblée chaque fois pour rendre sa forme primitive au monument.

Voici les résultats des deux opérations:

1^re^ *opération*[3]. Dans un cercle marqué par une traînée de cendres de 3 mètres de diamètre environ, à côté du point central indiqué par des traces de feu: squelette très-décomposé, couché sur le dos, sur un lit de cendres, dans le sens du N.-O. au S.-E., la figure regardant les Vosges; deux morceaux informes de succin ou ambre rouge dans la région du cou; aucune trace d'objets en métal; aux pieds du squelette, un pot en argile mal

1. La même figure se trouve dans *Mus. Schœpflini*, tab. XIV, fig. XI.

2. Le bois étant très-touffu, il m'a été impossible de pointer ces tertres avec une exactitude complète.

3. Voy. *Bulletin*, t. III, p. 10, P. V.

cuite, rempli de terre, fendillé en tous sens, sans rebord, à ventre très-renflé, sans stries indiquant l'action d'une estèque. C'est évidemment de la céramique toute primitive, faite simplement à la main, sans le secours de la tournette.

Ce squelette, d'après sa taille et la petitesse des dents, pouvait bien être celui d'une femme.

2ᵉ *opération*. Squelette très-décomposé, couché sur un lit de cendres, la face contre terre, la tête fortement relevée en arrière, dans le sens du N.-N.-O. au S.-S.-E., les pieds vers les Vosges; point d'ambre, nulle trace de métal; pot en argile mal cuite, rempli de terre, fendu et fortement déprimé d'un côté, sans rebord, à ventre très-renflé. Cette dernière fouille avait pour but principal d'obtenir un crâne entier pour des études ethnographiques; malheureusement les parties les plus importantes de la boîte osseuse étaient en miettes.

La position des squelettes permet de croire que ces inhumations étaient dirigées par une pensée d'orientation du levant au couchant. Les deux pots portent tous les caractères de la céramique germaine.

f) Groupe du canton dit *Taspelmatt*, banlieue d'Obenheim, en nature de pré. — Ce groupe paraît n'être qu'une continuation du précédent; je l'ai pris comme jalon de la ligne hypothétique de la voie païenne n° 4. Je n'y ai fait aucune recherche. Le tertre placé à côté de la lettre *f*, est le plus élevé de la contrée (c'est celui qui a 3ᵐ,50 de relief). On dit qu'il se trouvait là encore beaucoup d'autres buttes, qui ont disparu lors de l'établissement du canal du Rhône au Rhin et du chemin vicinal de Sand à Obenheim.

g) Canton dit *Daxlöcher*, banlieue de Herbsheim, en nature de pré. — Tertres très-aplatis, sans doute par un nivellement incomplet, considérés généralement comme tumulus et figurant sous ce nom dans le cadastre. Non étudiés.

h) Communaux d'*Osthausen*, mis en culture depuis environ vingt ans. — Tumulus nombreux jadis, ils diminuent d'année en année par les travaux du sol. J'en ai examiné deux, mais sans résultat; ils étaient très-plats et il est à présumer que leur contenu avait été enlevé précédemment par des déblais. Je sais d'ailleurs que sur ce terrain on a déjà trouvé un kelt, des anneaux et des virioles, en bronze. Ces tertres commencent à être tellement déformés par la charrue, qu'on a de la peine à les distinguer. Je n'ai pu les pointer qu'approximativement.

i) *Lieberain* (gazon de l'amour), tumulus près de Witternheim, à côté de la voie ancienne transversale qui relie la voie païenne n° 1 avec Frie-

CHAPITRE III.

Helvetus, ville gallo-romaine.

L'existence d'une ville romaine, succédant à un établissement gaulois, à l'endroit où se trouve le hameau d'Ehl, est un fait admis par tous les historiens de notre province et consacré par la tradition.

Dans les paragraphes qui vont suivre, j'en rapporterai la synonymie et l'étymologie; puis, je chercherai à établir l'importance de cette ville et j'essayerai de suppléer au silence que les auteurs anciens ont gardé sur son histoire, en retraçant quelques-uns des principaux faits de ses annales. Cette dernière partie de mon programme pourra d'abord paraître une entreprise téméraire; mais en cherchant à faire revivre un passé de quinze à vingt siècles, ce ne sera pas sur des données vagues que je m'appuierai, mais bien sur des inductions historiques qui me paraissent avoir une haute probabilité scientifique. Si je réussis à faire jaillir une petite étincelle de lumière, on pardonnera ma témérité.

§ 10. — *Noms et étymologies.*

Ptolémée, qui écrivait à Alexandrie vers l'an 130, est le seul géographe grec faisant mention de cette ville qu'il appelle Ελκηβος et qu'il attribue aux Triboques; la table théodosienne l'indique entre *Argentouaria* et *Argentoratum*, sous le nom de *Hellelum* ou *Hellelus*; elle figure trois fois sur l'itinéraire d'Antonin sous celui d'*Helvetus*. Schœpflin, notre historien classique, a adopté cette dernière dénomination, et je ne saurais mieux faire que de suivre son exemple.

Ce sont les seules mentions faites de cette localité par les auteurs de l'époque romaine. Selon toute vraisemblance, Helvet était la première ville importante que l'on rencontrait en quittant le territoire des Séquanais pour se rendre chez les Médiomatriciens (qui, plus tard, furent remplacés par les Triboques).

D'après Kœnigshoven[1], l'Ελκηβος de Ptolémée signifie EL-KEW ou Illgau. Beatus Rhenanus[2], préoccupé du soin d'illustrer sa ville natale qui au moyen âge s'appelait *Selcestadt*, en la faisant descendre de notre ville romaine, convertit arbitrairement le nom donné par le géographe grec,

1. *Elsässische und strassburgische Chronicke*, p. 1065.
2. *Rer. German.*, lib. III, p. 286, edit. MDLI.

en *Elcebus*, qu'il croit provenir der deux cours d'eau qui l'entourent: *Ellus* (Ill) et *Kebus* ou *Cebus* (Zembs). Schœpflin[1] pense qu'*Helvetus* peut dériver du mot celtique *Helv*, qui signifie chasse, tout en admettant la possibilité que ce nom puisse avoir pour origine *Ael* ou *El* qui, chez les Celtes, signifiait bord et sourcil, cette ville ayant été assise sur les bords d'une rivière. D'après Grandidier[2], *Hell* veut dire clôture ou enclos, *Helu*, chasse: l'ancien Helvet ayant été un endroit propre à la chasse et entouré de bois. Strobel[3] dit qu'Helvet signifie riche herbage, et il compose ce nom de *Hel*, prairie, et de *wd*, grand. D'autres étymologies ont été produites, je crois pouvoir les passer sous silence.

N'y a-t-il pas un peu trop de celticisme dans ces étymologies? Ne serait-il pas plus simple et plus naturel d'admettre (comme le font d'ailleurs Kœnigshoven et en partie Beatus Rhenanus) que la ville ait été nommée d'après la rivière *Ill, Ell, Ellus* qui baigne son territoire et dont le radical se retrouve dans tous les noms, anciens et modernes, donnés à cette localité? Je dois confesser, du reste, que je goûte fort l'opinion de Schweighæuser[4] qui, en parlant de la fréquence des communications entre *Helvetus* et le pays des *Helvétiens*, voit une certaine correspondance dans ces deux noms.

§ 11. — *Importance de cette ville.*

Jérôme Guebviller[5] parle du village d'Ehl (*Elegia*) comme d'un lieu très-connu pour avoir servi aux pratiques religieuses des Gentils; il croit qu'il y avait là un bois sacré. La tradition populaire place un temple païen, célèbre dans toute la contrée, à l'endroit où fut construit plus tard un couvent. D'après les monuments trouvés, les historiens de l'Alsace pensent que ce temple était dédié à Mercure (*Teutatès* des Gaulois, et *Wodan* des Germains), divinité très-vénérée dans la Gaule rhénane. J'en ai indiqué la place probable sur la carte; on remarquera qu'il y avait là un *compitum*, formé par deux grandes voies, point parfaitement approprié à un établissement religieux. On peut donc admettre, avec assez de vraisemblance, qu'en ce lieu les peuples primitifs célébrèrent leur culte en plein air, sous l'ombre d'un grand chêne et, peut-être, en versant le sang humain! que plus tard,

1. *Alsat. illustr.*, t. Ier, p. 54.
2. *Histoire ecclésiastique, militaire, etc., de la province d'Alsace*, p. 15.
3. *Vaterländische Geschichte des Elsasses*, t. Ier, p. 12, et note 6, 2e édit., 1851.
4. Schœpflin-Ravenèz, t. II, p. 62.
5. Schœpflin, *loc. cit.*, t. Ier, p 87.

avec le progrès de la civilisation, sans doute après l'arrivée des Romains, le vieux chêne fut remplacé par un temple.[1]

Le grand nombre d'autels votifs, l'inscription aux déesses Mères, les statues de différentes divinités, etc., trouvés en ce lieu; les nombreuses idoles scellées dans les murs dont parlent les anciens auteurs: tous ces monuments prouvent qu'il y avait là un centre religieux très-important.

Au point de vue civil, Helvet était un lieu d'étapes (*mansio*), les itinéraires et la carte théodosienne en font foi; et au point de vue militaire, nous savons que la VIII^e légion (*augusta*) y tenait garnison et qu'il y avait un poste militaire de surveillance.

Cette ville était-elle fortifiée? — C'est une question qu'il me serait impossible de résoudre. Sur la carte théodosienne, Argentorat figure avec deux tours, Helvet y est simplement indiqué sous le nom d'*Hellelum*. Pourtant il n'est guère probable que sa proximité du Rhin n'ait pas nécessité des moyens de résistance contre un ennemi toujours prêt à l'attaque; je regarde donc comme certaine l'existence d'un *castrum* du côté du Rhin, et ce *castrum*, je crois l'avoir trouvé sur l'emplacement où fut construit, plus tard, le château féodal de *Schwanau*, près Gerstheim[2]. Il y avait encore deux autres châteaux féodaux aux environs, dont les emplacements recèlent des débris romains: *Kirchsträng*, près Herbsheim, et *Heidenschloss*, près Hüttenheim[3]; peut-être y avait-il là des *castella*. Parmi les emplacements romains qui se trouvent autour d'Ehl, il y en avait sans doute encore d'autres qui étaient des postes de défense, comme par exemple celui de *Truli*, à côté d'une voie consulaire et près d'un groupe de tumulus.[4]

En parlant de la topographie, nous avons jeté un coup d'œil sur l'agriculture d'Helvet; nous allons essayer maintenant de donner une idée de l'importance industrielle et commerciale de cette ville.

Le principal fleuron de l'industrie d'*Helvetus* était, sans contredit, sa fabrique de bronze (*officina æraria*), dont les produits fournissaient toute la contrée et qui a laissé des spécimens si remarquables dans les tombeaux

1. Sur ce sujet, la tradition va jusqu'à la légende. Elle veut qu'une idole de grandeur humaine (*Heidengott*), en or massif avec des yeux en diamants, ait jadis orné ce temple. Au moment d'une invasion subite, voulant sauver cette précieuse statue des mains des barbares, on l'emporta pour la mettre en lieu sûr; mais chemin faisant on la laissa tomber dans un marais, d'où il n'a plus été possible de la retirer. C'est une thèse inépuisable pour l'imagination populaire et un but constant pour les infatigables chercheurs de trésors. On a été jusqu'à consulter l'oracle des tables tournantes!

2. Voy. §§ 2 et 5.

3. Voy. § 5.

4. Voy. §§ 5 et 9.

gallo-romains, qui abondent sur les deux rives du Rhin[1]. Cet établissement métallurgique a dû être très-florissant pendant les quelques siècles de calme dont jouissait le pays sous la domination romaine. La tradition en a conservé le souvenir, mais elle en fait principalement un atelier monétaire. Les deux coins en fer, décrits plus haut[2], fournissent un appui solide à cette tradition; pourtant on ne connaît aucune médaille portant le nom d'*Helvetus*, ou un sigle ou une exergue qui le représente. Ne pourrait-on pas admettre que cette ville ait eu une monnaie déjà à l'époque gauloise, et que cet établissement ait continué de fonctionner, par une espèce de tolérance, sous la domination romaine?

Si le grand nombre de pièces sculptées, trouvées parmi les monuments d'Ehl, confirme l'existence d'un centre religieux important, ne pourrait-on pas aussi en induire la présence d'une autre industrie artistique, celle de la sculpture? A côté de l'art de l'*ærarius* et du *barbaricarius* pouvait bien fleurir aussi celui du *lapidarius* et du *sculptor*.

La tradition locale parle d'une grande foire annuelle qui se tenait à Ehl au temps des païens et à laquelle affluaient les marchands des pays les plus éloignés. Pendant tout le moyen âge et même encore au plus fort de sa décadence, Ehl avait deux foires très-fréquentées, dont l'une était spécialement réputée pour le chanvre, son fil et ses tissus. Il y a quarante ans, elles ont été transférées à Benfeld.

La culture du chanvre remonte à une très-haute antiquité. Il est probable qu'il a été importé par la migration des premiers peuples qui sont venus se fixer dans nos contrées. Cette plante est originaire des montagnes de l'Himalaya, entre le Gange et l'Indus, et la race Kimris, qui est venue habiter les bords du Rhin, est descendue de la haute Asie. Du reste, il paraît que les Triboques avaient une certaine réputation pour cette culture, car encore au temps de Grandidier on désignait, à Metz, le chanvre d'Alsace sous le nom de *chanvre de Tréboc*[3]. Les Triboques comme les Kimris passent pour être issus d'une race indo-européenne.

Helvet était sillonné d'un réseau de voies, que mainte cité industrielle de nos jours pourrait lui envier. Ces moyens de communication, qui mettaient notre ville gallo-romaine en relation facile, non-seulement avec les villes et les provinces limitrophes, mais encore avec les pays les plus lointains, prouvent jusqu'à l'évidence que c'était un lieu de grand passage et

1. Voy. § 4, et Schreiber, *loc. cit.*
2. Voy. §§ 4 et 7.
3. Grandidier, *loc. cit.*, p. 68. — D'après le même auteur (*ibid.*), la basse Alsace est appelée, en langue vulgaire, à Belfort, *pays de Trébay*.

Digitized by Google

de mouvement. A côté de cette grande voirie il y avait encore un large système de vicinalité.

D'après une tradition populaire de la contrée, Benfeld, Kertzfeld, Hüttenheim, Rossfeld, Herbsheim, Sand, Matzenheim, Westhausen, avaient jadis fait partie de la grande ville romaine. En considérant les vestiges d'établissements romains trouvés à proximité de toutes ces localités, et les preuves de haute antiquité qui résultent de leurs premières mentions dans les chartes, on est tenté d'adhérer à la tradition, malgré l'étendue hors de proportion qu'on donnerait ainsi à une ville qui, dans tous les cas, n'était pas de premier ordre. La tradition ne parle pas de Gerstheim; mais Schœpflin cite un auteur[1] qui pense qu'Elcebus était situé sur le Rhin.

Il faut naturellement distinguer entre la ville et son territoire ou sa banlieue. Rien n'empêche de regarder comme *territoire d'Helvetus* l'étendue qui résulte de la tradition; on peut même y ajouter Gerstheim. Sur ce territoire, il pouvait y avoir des chaumières ou cabanes (*casæ*) dispersées, habitations des *coloni* qui exploitaient le sol, avec d'autres établissements d'une construction plus solide, dont on retrouve les vestiges. Quant à l'aire occupée par la ville proprement dite, il serait difficile de la préciser. Le *territoire d'Ehl*, avec une certaine étendue de la rive gauche de l'Ill, en formait sans doute le centre. Ce n'était pas d'ailleurs une ville romaine (*urbs*), bâtie d'après les règles de cette nation, mais simplement un établissement gaulois, approprié par les conquérants. Tout ce que l'on peut conclure avec quelque certitude des recherches qui précèdent, c'est qu'*Helvetus* était une ville industrielle, commerciale et agricole populeuse, groupée autour d'un centre religieux très-important.

§ 12. — *Considérations historiques.*

L'histoire est à peu près muette sur *Helvetus;* il paraîtrait qu'il ne s'y est jamais passé aucun événement assez saillant pour être jugé digne de l'attention des écrivains, contemporains de sa splendeur. C'est une lacune regrettable; nous verrons plus loin si elle peut être comblée. Mais rappelons d'abord le seul fait important dont les historiens, venus plus tard, fassent mention : c'est l'apostolat de saint Materne. Cet apôtre aurait prêché l'Évangile dans cette ville et y aurait fait de nombreuses conversions. D'après Schœpflin[2], le premier hagiographe qui ait parlé de saint Materne, est Heriger, qui a écrit vers la fin du dixième siècle. Les habitants de Benfeld et de Sand parlent de cette mission apostolique comme d'une vieille tra-

1. Wilibald Pirckheimer. *Alsat. illustr.*, t. I[er], p. 193.
2. *Loc. cit.*, t. I[er], p. 330.

dition, sans y rien ajouter de fabuleux. L'apôtre aurait prêché sur un grand tumulus, connu sous les noms de *Heidenkanzel* et de *Maternusbuckel* (chaire païenne et butte de saint Materne); trois mille païens se seraient convertis à la foi nouvelle et il leur aurait donné le baptême dans une source voisine, appelée depuis, *source de saint Materne*. C'est un bassin peu profond d'environ 30 mètres de circonférence; le baptême ainsi administré, implique l'idée du baptême par immersion, usité dans les temps primitifs, ce qui donne à cette tradition un certain cachet d'authenticité.

L'apostolat de saint Materne est d'ailleurs un fait admis par les historiens de l'Alsace. Grandidier place cet événement vers la fin du troisième siècle, sous le règne de Constance Chlore[1]. Il faut croire que la fable de Kœnigshoven sur le voyage apostolique de saint Materne avec Euchaire et Valère[2], dès le premier siècle, sa mort et sa résurrection miraculeuse, réduite à sa juste valeur par le savant abbé, n'est qu'une amplification, dans le goût du temps, de la tradition populaire.

Il n'est pas possible qu'Helvet n'ait joué un certain rôle dans les guerres contre les Alémans au quatrième siècle. Ammien-Marcellin parle d'*Argentoratum*[3] où l'empereur Julien a remporté une victoire éclatante sur ces barbares en 357, et d'*Argentaria* (ou *Argentouaria*[4]), où Gratien a défait les Lentiens, tribu alémanique, en 378, mais il ne fait aucune mention de notre ville. Qu'il me soit permis de suppléer au silence de l'histoire par une hypothèse qui ne paraîtra peut-être pas trop hasardée.

Après que Julien eût rassemblé son armée à Reims, il se porta vers le Rhin dans l'espoir d'écraser les Alémans. Ce plan fut contrarié par la trahison de Barbation, général de l'infanterie, qui occupa le pays des Rauraques.... Lorsque le César s'approcha du Rhin, les Alémans, qui s'étaient fixés en Alsace, se retirèrent dans les Vosges où ils se retranchèrent avec des abattis, ou aussi dans les îles du Rhin, lorsqu'ils étaient plus rapprochés du fleuve. Là les Alémans se montrèrent plus irrités que jamais, et comme Julien n'avait point de barques, il en demanda sept à Barbation, afin d'établir de petits ponts pour franchir les faux bras du Rhin, qui séparent ces îles et pour en chasser les ennemis. Barbation, toujours traître, fit brûler ses barques. Mais des prisonniers alémans ayant indiqué à Julien

1. Voyez son intéressante dissertation, ajoutée par M. Ravenèz à sa *Trad. de l'Als. illustr.*, t. III, p. 271.

2. *Chronick*, p. 269.

3. Lib. XVI, cap. XII.

4. Lib. XXXI, cap. X. D'après plusieurs auteurs anciens, cette ville romaine se trouvait à la place de Colmar; Schœpflin la place à Horbourg, et M. Coste à Grussenheim. Voy. *Bulletin*, 1864, p. 19.

un endroit où l'eau du fleuve était peu profonde, celui-ci envoya des troupes légères qui passèrent à gué, y massacrèrent tout, hommes, femmes, enfants, bétail, s'emparèrent des barques, ravagèrent de même d'autres îles et revinrent chargés de butin. Les Alémans qui purent échapper s'enfuirent avec leurs provisions sur la rive droite du Rhin, dans le Brisgau et l'Ortenau.

L'infidélité de Barbation ayant empêché Julien de donner suite à son projet de passer le Rhin, il se replia sur Saverne et fortifia cette place, afin de couper à l'ennemi le passage des Vosges. On sait que cette campagne se termina par la bataille des sept rois alémans près d'Argentorat, la victoire de Julien et la prise de Chnodomaire.

J'ai rapporté la narration de l'historiographe romain d'après l'interprétation que lui donne M. Mone, de Carlsruhe.[1] Eh bien, ce qui précède s'applique parfaitement à la contrée qui fait le sujet de cette étude. Il ne manque que le mot *Helvetus*, qu'Ammien-Marcellin a omis dans son laconisme souvent désespérant. Les localités nommées par notre historien sont: *Augusta* (Augst près Bâle), *Tres-Tabernæ* (Saverne) et *Argentoratum* (Strasbourg); *Helvetus* (Ehl) occupe presque le centre de ces localités. M. Mone dit que les Alémans se réfugièrent dans le Brisgau et l'Ortenau: or, ces deux *pagus* ont leur séparation sur la ligne du territoire d'Helvetus. Et vis-à-vis de Gerstheim se trouve un village appelé *Allmansweier!*

Y aurait-il de l'invraisemblance à admettre que les îles du Rhin où se sont réfugiés les Alémans, et d'où Julien les a fait chasser par un corps de vélites, commandé par Bainobaudes, tribun des Cornutes, sont celles qui se trouvent entre Gerstheim et le village badois; que, refoulés sur la rive droite, ils s'y sont fixés pour donner naissance à cette commune qui a conservé leur nom?

A l'autorité de M. Mone, je puis en ajouter une autre qui vient encore à l'appui de ma thèse. M. Spach, dans une intéressante histoire du Bas-Rhin[2], dit: « Après cette retraite de Lyon, les barbares occupaient les îles du Rhin, grandes et petites, le long de l'Alsace d'aujourd'hui. Du sein de ces repaires, ils lançaient des imprécations contre Julien, etc. »

C'est donc en m'appuyant sur deux autorités imposantes que je me permets d'appliquer à *Helvetus* un passage d'Ammien-Marcellin[3], auquel

1. *Urgeschichte*, etc. t. II, p. 296.

2. *Descript. du dep. du Bas-Rhin*, *loc. cit.*

3. Voici ce passage d'Ammien-Marcellin:.... *Iisdem diebus exercituum adventu perterriti barbari, qui domicilia fixere cis Rhenum, partim difficiles vias, et suapte natura clivosas concædibus clausere sollerter, arboribus immensi roboris cæsis: alii occupatis insulis, sparsis crebro per flumen Rhenum, ululantes lugubre conviciis et Romanos incessebant et Cæsarem etc.* Lib. XVI, cap. XI.

Schœpflin avait donné une signification tout à fait différente.[1] En effet, adoptant l'opinion de Guilliman[2], il place ce fait d'armes près de Rhinau, en Suisse (canton de Zurich). L'assertion de l'auteur suisse est contraire à toute vraisemblance et ne repose sur aucune base. Les restes de fortifications dont il parle ne prouvent rien, ils peuvent avoir une autre origine. Le couvent de Bénédictins, de Rhinau (Suisse), a été fondé en 778, il est possible qu'il ait été précédé d'un établissement romain. D'ailleurs, l'historien romain ne parle que de retranchements faits avec des arbres et non de fortifications murées.[3]

En parlant des tumulus[4], j'en ai signalé qui me paraissent appartenir aux Alémans et que j'ai cru pouvoir attribuer, en partie du moins, à des morts tombés dans une bataille. Eh bien, cette bataille a pu avoir lieu lorsque les Romains sont venus refouler les barbares au delà du Rhin. M. L. Levrault[5] parle de « nombreux *tumuli* dont les tertres boisés s'échelonnent sur divers points de la forêt d'Obernai, ainsi que des forêts contiguës de Landsperg, Barr, etc. » Ne seraient-ce pas des sépultures de ces mêmes peuples, attaqués et tués par les Romains dans leurs retranchements des Vosges? Peut-être y en a-t-il aussi, comme je le suppose pour les environs de Herbsheim, qui recouvrent des personnes mortes naturellement pendant les six années que les Alémans ont occupé l'Alsace.

La voie de la Rauracie, le long de laquelle sont disséminés les tumulus que je regarde comme alémaniques, traverse un canton rural qui porte le nom de *Königsherberg* (gîte du roi). D'après une tradition locale, un roi campait ici jadis avec son armée; on dit que des armes et surtout des fers à cheval y ont été mis à jour. J'y ai fait des fouilles sans résultat[6] et me suis borné à noter cette place pour mémoire. Mais je crois qu'il n'y aurait rien d'invraisemblable à admettre qu'un roi aléman ait campé en ce lieu, à proximité de la ville romaine et non loin du Rhin, et que son camp ait formé le centre d'une population alémanique, dont nous avons vu des traces assez caractéristiques à Herbsheim.

En résumé, les Alémans avaient intérêt à posséder toutes les villes ro-

1. *Alsat. illustr.*, t. Ier, p. 401.
2. Francisci Guillimanni, *De Reb. Helvet.*, p. 96, 1598.
3. J'avais conçu l'hypothèse que je viens de développer avant d'avoir eu connaissance des travaux de M. Mone et de M. Spach; il m'a encore été donné d'en entretenir notre savant et bien regretté confrère, feu M. le professeur Jung, qui a beaucoup approuvé mon idée, et c'est d'après ses conseils que j'ai poursuivi l'étude de cet intéressant problème.
4. Voy. § 9.
5. Voy. *Bulletin*, 1864, p. 7.
6. Voy. § 6.

maines des bords du Rhin; ils se sont battus pour avoir *Argentoratum* et *Argentouaria*, pourquoi auraient-ils négligé *Helvetus?*

Helvetus a dû partager la destinée d'*Argentoratum*. Comme cette dernière ville, Helvet est classé par les historiens parmi les villes des Médiomatriciens d'abord, puis parmi celles des Triboques. La première population gauloise qui ait laissé des traces dans nos contrées, doit avoir appartenu aux Kimris-Belges, dont les Médiomatrikes faisaient partie. Ce fut environ l'an 600 avant J.-C. que les Kimris passèrent le Rhin, sous la conduite de Hu ou Hésus le Puissant, chef de guerre, législateur et prêtre[1]. Dès le deuxième siècle de notre ère, il n'est plus fait mention des Médiomatrikes; ils furent refoulés dans les Vosges par les Triboques.

Après la défaite d'Arioviste par César, dans le pays des Séquanais, Labiénus soumit les Médiomatriciens, qui dès lors furent incorporés à l'empire romain (56 ans avant J.-C.). L'ordre nouveau, administratif et civil, fut établi par l'empereur Auguste (26 ans avant J.-C.), et la partie de l'Alsace qui correspond à peu près au département du Bas-Rhin, reçut la dénomination de *Germanie supérieure*, et au quatrième siècle, sous le règne de Constantin, celle de *Germanie première*.

Helvetus paraît avoir péri au cinquième siècle. Dans les années 403 et suivantes, Stilicon, Vandale d'origine, régent sous la minorité d'Honorius, fils de Théodose, dégarnit successivement les frontières du Rhin des légions qui les gardaient. Dans l'espoir de satisfaire une secrète ambition, il sut, par des manœuvres habiles, décider les Germains à une invasion dans l'empire romain. Le dernier jour de décembre 406, des hordes de Quades, de Vandales, de Sarmates, d'Alains, de Gépides, de Hérules, de Saxons, de Burgondes, d'Alémans, etc., vinrent franchir les frontières dégarnies. Saint Jérôme[2], dans une épître célèbre, parle avec une véhémente éloquence de ce désastre, et parmi les villes détruites il cite Argentorat. Quoiqu'il ne fasse pas mention d'Helvet, il y a tout lieu de penser que cette ville subit le même sort, ou que, si elle échappa en partie à l'invasion germanique, elle succomba plus tard entièrement lors de celle d'Attila, en 451.

1. Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. I[er], p. 143.
2. *Epistola* XI, *ad Ageruchiam*.

NAPOLÉON NICKLÈS,
Correspondant de l'académie de Stanislas, de la société industrielle de Mulhouse, etc. etc.

SAINT LÉON IX,

LE PAPE ALSACIEN.

Le 8 août 1048, le pape Damase II mourut subitement, empoisonné, dit-on, par Benoît IX, après vingt-trois jours de pontificat, qu'il avait passés hors des murs de Rome, dans l'antique cité de Préneste ou de Palestrine. Au moment de son décès, l'empereur d'Allemagne, patrice de Rome, exerçait une influence majeure sur les élections papales. Les députés romains se rendirent à Freisingen, auprès de Henri III, pour le prier de leur désigner un candidat. Le choix de l'empereur tomba sur son parent Bruno, évêque de Toul.

En ceignant la tiare, Bruno prit le nom de Léon IX, qu'il immortalisa par l'éclat de ses vertus.

Léon IX est un pape alsacien. Avant de raconter l'histoire de son pontificat, il est indispensable de rappeler son origine, et de retracer en quelques lignes la situation du clergé, de l'Église, et de l'Europe centrale, au moment où le précurseur de Grégoire VII monta sur le saint-siége.

Je n'apporte point de documents nouveaux et inédits à cette esquisse. Schœpflin a publié trois chartes concernant le voyage de Léon IX en Alsace; nos archives du Bas-Rhin conservent deux de ces titres. J'aurai soin de les encadrer dans mon récit; ils en formeront, sinon le point culminant, du moins un épisode, qui aura quelque chance de fixer votre intérêt, puisqu'il y est question de l'église d'Altorf et du couvent de Hohenbourg, c'est-à-dire de deux localités chères aux archéologues et aux fidèles.

Si j'entreprends la tâche téméraire de faire revivre à vos yeux cette sainte figure, sans légitimer mon dessein par une révélation trouvée dans quelque document inédit du onzième siècle, j'espère du moins conquérir votre indulgence par la sincérité de mon admiration pour cet illustre pontife; admiration qui n'exclut point, — vous le verrez tout à l'heure, — un jugement impartial. A défaut de sources inconnues, j'ai pu trouver, pour le respect que m'inspire Léon IX, des points d'appui dans plusieurs auteurs modernes, qui ont voué, comme moi, un culte à ce grand réformateur. Des écrivains catholiques et protestants ont été également émus, en

liant connaissance à travers les âges, avec ce représentant de toutes les vertus évangéliques, avec l'intrépide lutteur, qui avait voué au vice une implacable haine, et qui sacrifia bravement sa vie dans une guerre à mort contre les méchants.

Bruno est né, le 21 ou le 22 juin 1002, dans le comté de Dabo, selon les uns; dans le château mérovingien d'Éguisheim, selon les autres; *in finibus dulcis Elizatiæ*, sur les confins de la douce Alsace, dit Wibertus; cette expression pourrait s'appliquer à la rigueur aux deux localités. Dabo ou Dagsbourg, le pays où naquit Heilwigdis, la mère de saint Léon, est situé près des frontières de l'Alsace, mais sur le versant occidental des Vosges. Éguisheim, où résidait Hugues IV, comte du Nordgau et père du futur pontife, se trouvait aussi près des frontières de la province, en admettant que le Sundgau ou Sudgau fût considéré, à l'époque dont nous nous occupons, comme un district indépendant de l'*Elizatia* de Wibertus.

La question, au surplus, est oiseuse, aussi longtemps qu'un document positif n'aura point précisé le lieu de naissance de Bruno. Par sa mère, il rattachait son origine aux anciens comtes de Dabo, et par une tante maternelle, il se trouvait parent de l'empereur Conrad le Salique. — S'il m'était permis de hasarder une hypothèse, je pencherais à placer son berceau plutôt à Dagsbourg qu'à Éguisheim. Son père, le comte Hugues, se trouvait incessamment impliqué dans les guerres locales qui, pendant la première moitié du onzième siècle, infestaient la vallée du Rhin. Reginbald, l'un des seigneurs de Rappoltstein, avait dévasté ses domaines; dans l'une de ces rencontres, Gérard, le frère aîné de Bruno, avait péri. N'est-il point probable que pendant ces troubles, Heilwige, la fille de Louis de Dabo, ait cherché temporairement un abri dans la maison paternelle, et que pendant l'une de ces pérégrinations forcées, elle ait donné le jour à l'enfant qui devait valoir à sa maison une éclatante renommée?.... Ce qui semble venir à l'appui de ma thèse, c'est qu'à l'âge de cinq ans déjà, l'éducation de Bruno fut confiée à un prélat lorrain, à l'évêque Berthold de Toul, qui avait deviné dans le caractère studieux et méditatif de cet enfant précoce, une des gloires futures de l'Église. La mère de Bruno était un modèle de piété; elle avait, de concert avec son mari, fondé le couvent de Sainte-Croix, près Woffenheim, et l'Œlenberg, dans le Sundgau. De huit enfants, issus de son mariage avec le comte Hugues, deux filles, Odile et Gebba, prirent le voile, et devinrent, l'une, abbesse de ce même couvent de Woffenheim, et l'autre abbesse de Neuss. Les traditions de la famille — peut-être des documents aujourd'hui perdus — plaçaient parmi les gloires de la maison, à l'extrême limite de l'âge mérovingien, une

abbesse de Hohenbourg, dont le nom allait être inscrit par Léon IX dans le calendrier chrétien.

Les premières leçons, données par une pieuse mère, avaient déposé dans le cœur de Bruno le germe des bonnes pensées et des fortes résolutions. Jeune homme, il partageait ses journées entre l'étude des sciences ecclésiastiques, la visite des hôpitaux et des prisons. Journellement, il donnait des preuves de son humilité, en pratiquant des œuvres d'abnégation; sa pureté angélique devenait, pour un monde dépravé, un modèle idéal. Autour de lui le vice marchait le front levé; la majeure partie du clergé était engagée dans des liens illicites; les charges ecclésiastiques étaient vendues au plus offrant; les princes et les seigneurs en disposaient pour leurs créatures, pour leurs parents, pour leurs enfants illégitimes. Sans aucun doute, les passions mauvaises sont de tous les temps et de tous les pays; mais il est des époques exceptionnelles où le frein de toute discipline est brisé, où le masque de l'hypocrisie même est jeté de côté comme une gêne inutile. Ce sont les époques des grandes rénovations qui se préparent et s'accomplissent, soit par la violence, soit par quelque main ferme, qui porte le fer et le feu sur la gangrène sociale. On a toujours remarqué qu'en face de la corruption, à côté des caractères criminels, se développent, par la force même du contraste, les vertus les plus éclatantes. Les martyrs chrétiens sont nés au milieu d'une société en décomposition. Je m'explique parfaitement le caractère de Bruno par la haine vigoureuse que devait lui inspirer l'aspect d'un siècle violent, sensuel, cherchant à oublier dans les orgies les frissons que la crainte de la fin présumée du monde venait de lui donner.

L'empereur Conrad le Salique avait appelé le jeune lévite à sa cour. Bruno resta, sans affectation, austère au milieu des plaisirs, recueilli au milieu de la vie dévorante des affaires. Dans ses loisirs, il sacrifia au culte des muses latines : très-jeune déjà il avait célébré son aïeule Odile. Lorsqu'en 1026, Herrmann, évêque de Toul, vint à mourir, l'empereur jeta les yeux sur son parent et lui conféra cet évêché. Bruno ne se refusa point à une tâche dont il ne soupçonnait peut-être pas toutes les difficultés. A peine âgé de vingt-quatre ans, il n'avait pas encore acquis la triste expérience de la vie, qui apprend à l'homme à se méfier de ses propres forces, et à se voiler la tête en face du mal. Bruno, selon le témoignage de plusieurs auteurs contemporains, avait adopté, pour sa vie intime, la règle de Saint-Benoît; il conserva, sur le siége épiscopal, toutes ses austérités premières; en face de son clergé, il développa une sévérité, une fermeté, qu'on ne s'était point attendu à trouver dans ce jeune homme

doux et humble, qui s'était constamment effacé devant les autres et qui avait paru poursuivre une sanctification purement personnelle. Comme évêque, il essaya les forces dont il devait trouver l'emploi près de trente ans plus tard sur une scène infiniment plus vaste. Il entama avec son clergé prévaricateur ou impudique une lutte incessante, chassant les abbés incapables ou infidèles, rétablissant la discipline à Senones, à Saint-Dié, à Estival, à Moyenmoutier; composant des hymnes dans ces moments qu'on appelle perdus; opposant le silence du mépris et la sérénité d'un front pur aux calomnies qui osaient s'attaquer à son irréprochable existence; descendant des hauteurs de la méditation, lorsque les ordres de l'empereur lui confiaient des soins politiques, et alliant, dans ces rares occasions, la prudence du serpent à la simplicité de la colombe.

Ainsi, il était parvenu à réconcilier Conrad le Salique et Robert, roi de France; il avait rétabli la paix en Lorraine, après la mort d'Eudes, comte de Champagne, et nous allons le voir, comme pape, proclamer en Alsace la trêve de Dieu. Peu de temps avant sa grande élévation, il avait (en 1045) restauré le couvent de Hohenbourg, détruit par un incendie, et, dans cette existence toute vouée à son Sauveur, il aspirait plutôt à descendre qu'à monter, plutôt à entrer dans un couvent de Bénédictins qu'à réunir sur sa tête de nouvelles dignités ecclésiastiques, lorsque l'empereur lui annonça, dans les derniers jours de 1048, que la diète de Worms l'appelait, par un vœu unanime, à la chaire pontificale vacante.

L'effroi de Bruno fut sincère; il entrevit du premier coup d'œil l'immense responsabilité qui allait peser sur lui; il demanda à se recueillir, passa plusieurs jours dans le jeûne et la prière, et, au sortir de cette retraite, il déclara qu'il se sentait incapable de porter le fardeau qu'on voulait lui imposer; il confessa publiquement devant la haute assemblée ses faiblesses, ses péchés, son indignité personnelle. Mais cette humilité, qui n'était que l'expression et le résultat de ses convictions chrétiennes, lui gagna d'autant plus le cœur de tous les assistants; sa componction fut plus éloquente que ne l'aurait été un discours cicéronien. Les instances de l'empereur, son ami et son maître, finirent par ouvrir les yeux du modeste candidat sur le danger que courait la chrétienté, si l'on renvoyait les députés romains soit avec une réponse négative, soit avec la nomination d'un pontife moins apte à prêcher d'exemple à cette Rome plongée dans les excès de l'anarchie et de la débauche. Lorsque les délégués des nobles, du clergé et du peuple de Rome s'étaient présentés à la cour de l'empereur d'Allemagne, à Freisingen, les Allemands s'étaient d'abord détournés avec un mouvement d'effroi et d'horreur; personne n'osait aspirer à cette

Digitized by

tiare, qui portait la mort avec elle. Et si jamais une assemblée délibérante avait été bien inspirée, ce fut cette diète convoquée par l'empereur à Worms; car, de l'aveu de tous les contemporains — et ce jugement premier a été ratifié par la postérité — le choix qu'on y fit d'un pape ne pouvait tomber sur un prêtre plus digne que ne l'était l'évêque de Toul.

Bruno, à la fin convaincu qu'un appel d'en haut lui arrivait dans l'unanimité de cette réunion diétale, Bruno accepta, sous condition qu'une élection canonique confirmerait, à Rome, l'élection improvisée à Worms. Avec lui, la papauté ruinée va se relever rapidement, et devenir une puissance véritablement universelle. Le règne de Léon IX ouvre une ère féconde en soudaines et salutaires métamorphoses.

Au moment où le nouveau pape s'acheminait vers la cité éternelle, le bâton du pèlerin à la main, comme les apôtres ses prédécesseurs, Rome sortait d'un état anarchique, dont j'oserai à peine indiquer quelques contours.

De même qu'à la fin du dixième et au commencement du onzième siècle la puissante famille des Crescentius avait disposé de la tiare, ce fut, dans les temps un peu antérieurs à l'époque où nous sommes arrivés, la famille ambitieuse des comtes de Tusculum, qui tyrannisait le municipe de Rome et qui pourvoyait ses membres de toutes les dignités lucratives de l'Église, sans en exempter la papauté. La politique impériale favorisa, pendant assez longtemps, un état de choses qui assurait sa prépondérance sur les affaires de l'Italie du centre; il fallut que le scandale arrivât à un degré inouï, pour mettre un terme à cette coupable incurie, ou à cette inintelligente connivence. Un enfant de douze ans, le fils du comte Albéric, avait été placé, en 1033, sur le trône pontifical; l'un de ses frères, Grégoire, fut pourvu de la dignité de patrice. A partir de ce moment, un mystérieux nuage descend sur l'Église de Rome et enveloppe la ville sainte d'une sinistre obscurité, sillonnée par moments d'éclairs plus sinistres encore. Benoît IX, à mesure qu'il grandissait, semblait réunir dans sa nature démoniaque les vices de Caligula et d'Héliogabale. Les péchés capitaux régnaient impunément sous ses auspices et sous son égide; l'antique palais du Latran avait été transformé par lui en un lieu de plaisirs mondains. Lorsque, excédée de tant d'insolence, la partie saine du clergé et du peuple essayait d'y porter remède en procédant à l'élection de pontifes moins indignes, ces essais n'aboutissaient qu'à une confusion plus grande; il y eut un moment où trois papes siégeaient à Rome, l'un au Vatican, le second à Sainte-Marie-Majeure, un troisième au Latran. Des luttes à mort ensanglantaient les rues de la ville; Benoît IX, tantôt fugitif, tantôt triom-

phant, finit par céder la tiare à prix d'argent, et continua, dans une retraite profane, hors des murs de Rome, sa vie de débordements. Telle était la situation de l'Église au centre de la chrétienté, telle avait été Rome au moment où Léon IX allait frapper aux portes de Saint-Pierre.

Sa marche, de Toul à travers l'Allemagne et l'Italie, avait été une marche triomphale. Peuple, prêtres et nobles accouraient sur le passage de l'évêque qui marchait nu-pieds, comme le dernier des pèlerins, mais qui portait sa mission régénératrice écrite sur son front. Son cortége était aussi simple que lui-même; mais au nombre des amis qui s'étaient attachés à sa nouvelle destinée, et qui allaient courir avec lui tous les dangers d'un combat à outrance, se trouvait un simple moine, qui valait une légion d'adhérents. J'ai nommé Hildebrand, le moine de Cluny, le chapelain de Grégoire VI, de l'un des concurrents de Benoît IX, Hildebrand, qui avait puisé dans le spectacle même des infamies romaines la volonté et le courage de réformer et de relever cette Église déchue. Ce sont les orgies de Benoît IX qui ont provoqué, qui ont légitimé les rigueurs de Grégoire VII; la mission providentielle de ce pape, préparée par les pontificats de Léon IX et de Nicolas II, avait été révélée à ce génie incomparable sur les bords mêmes de l'abîme, où menaçaient d'être englouties les traditions des premiers papes martyrs et des pontifes contemporains de Constantin et de Charlemagne. Hildebrand était l'homme d'une nouvelle époque, encore caché aux yeux du monde, mais intronisant déjà, sous le nom de Léon IX, un nouveau système.

Léon IX fit son entrée à Rome, au chant des hymnes, entouré par le clergé et par le peuple. Il alla en droite ligne prier sur le tombeau de l'apôtre saint Pierre, puis il déclara, devant un immense concours de fidèles, n'avoir accepté qu'à contre-cœur la dignité pontificale et être prêt à retourner dans sa patrie [1], si le choix préalable de la diète allemande n'était pas ratifié par les habitants de la ville éternelle.

Évidemment, la confirmation populaire que réclamait Léon IX était une affaire de pure forme; mais le principe même, énoncé par le pape, lui gagnait l'affection du peuple; il semblait, en réclamant l'assentiment des Romains, condamner lui-même la dictature de l'empereur [2]. A partir de ce moment, l'Église s'appliqua nécessairement à reconquérir la liberté du choix dans les élections papales.

Le 2 février 1049, jour de la Purification, il fut consacré par les trois cardinaux-évêques, et de ce jour, l'Église sentit le souffle vivifiant d'un

1. Il ne s'était point démis de ses fonctions d'évêque.

2. Gregorovius. *Histoire de Rome au moyen âge*, t. IV, passim.

Digitized by Google

air de réforme ; c'était la bise du nord qui venait enlever les miasmes marécageux de la campagne romaine.

Les annales ecclésiastiques mettent en lumière l'activité dévorante du nouveau pape, qui convoqua concile sur concile, et parcourut incessamment l'Europe centrale, pour extirper la simonie et le concubinage, pour relever l'épiscopat amoindri, et imprimer une vie nouvelle à des règlements oubliés ou méconnus. Le pape Victor III a dit de lui, avec toute raison : *ab eo omnia ecclesiastica studia renovata, novaque lex visa est exoriri.* A peine assis sur le siége pontifical, il émet une bulle en faveur de l'église de Saint-Pierre, et attribue à la restauration et à l'ornement de cette basilique tous les dons faits par les fidèles. Dès le mois de mars 1049, il se rend à l'église de Saint-Michel, sur le mont Gargano qui domine l'Adriatique. Sa pensée pieuse et ardente erre au delà de cette mer jusqu'à Byzance et appelle la lumière d'en haut sur les Grecs schismatiques ; de là, il se rend au couvent du Mont-Cassin, fondé par saint Benoît, le guide spirituel de son enfance et de sa jeunesse. Il croyait devoir à ce protecteur invisible sa guérison dans une maladie mortelle, et il venait maintenant s'acquitter d'un devoir de reconnaissance dans le sanctuaire même où Benoît avait vécu. Le pape, quoique pompeusement reçu par l'abbé Richerius, dîna dans le réfectoire à la table des moines, et gagna les cœurs par cette humilité qui chez lui semblait une grâce d'état. Il éprouvait instinctivement le besoin de s'appuyer sur quelque affection, puisqu'il allait être obligé de froisser les intérêts et les passions.

Dès le premier concile qu'il convoqua à Rome en avril 1049, il pût se convaincre que s'il voulait agir avec une vigueur extrême, renverser tous les obstacles, frapper tous les coupables, les églises de Rome resteraient sans prêtres. Hildebrand, maintenant son sous-diacre et recteur de Saint-Paul, le dirigeait à la fois avec énergie et modération. Kilian, évêque de Sutri, accusé de plusieurs vices, avait cherché à se défendre en faisant admettre de faux témoins ; mais à la voix du pape, il était tombé, frappé d'apoplexie, comme Ananias, sous l'impression d'une terreur panique qui s'était emparée de tous les assistants. Léon prétendait établir la règle que tous les prêtres qui auraient été consacrés par un évêque simoniaque seraient privés de leur dignité. L'effroi fut universel. C'est alors que Hildebrand intervint et fit établir, comme règle normale, les ordonnances moins sévères de Clément II. Mais Léon IX se montra implacable contre les mariages incestueux et contre les ecclésiastiques concubinaires.

Pur, lui-même, de tout péché charnel, il s'indignait contre les coupables qui avaient violé le vœu de chasteté. Les femmes convaincues d'avoir

cohabité avec des prêtres furent privées de leur état civique et condamnées à l'état de serves du palais de Latran. Cette antique demeure des papes, qui, sous Benoît IX, avait été un lieu de débauches, fut exorcisée par le saint pontife et rendue à sa destination première; les admirables hymnes de l'Église primitive retentirent de nouveau sous ces voûtes purifiées.

Dès son entrée en fonctions, le pape reçut, de la part de saint Pierre Damiani, un livre, fruit d'une longue et terrible expérience, un volume portant le titre significatif et néfaste de *Gomorrhianus*, qui signalait au père des fidèles les vices hideux dont laïques et cléricaux se souillaient, et qui le sommait d'extirper ces excroissances du corps social. Le pape répondit catégoriquement au jeune anachorète pour le remercier de ses tristes révélations et prit l'engagement d'y porter remède dans la mesure de ses forces. A l'un des successeurs de Léon IX, au pape Alexandre II, l'œuvre de Damiani parut offrir des sujets de scandale tels, qu'il crut devoir l'enfermer dans une cassette sous triple clef. L'Église, depuis ce temps, a permis l'impression de cette anatomie du vice; car la morale publique n'est point engagée dans les publications de cette nature, et elle ne court point de danger par des crudités physiologiques. C'est la poésie du crime qui fausse les intelligences et pervertit les cœurs.

Dès le début de son pontificat, Léon IX avait à lutter avec d'autres difficultés matérielles; les caisses des églises avaient été vidées par le monstrueux Benoît IX; dès lors comment nourrir la petite cour pontificale? Il songeait déjà à vendre jusqu'au dernier de ses ornements, et ses amis d'Allemagne étaient sur le point de mettre leurs vêtements en vente, afin de pouvoir retourner dans leur patrie, lorsqu'un don inespéré arriva de la cour lombarde de Bénévent. On a remarqué que pendant les soixante-dix années qui ont précédé le pontificat de Léon IX, et sous son règne même, on ne frappa point de monnaie papale. Le peuple romain cependant vivait d'aumônes, comme il vit aujourd'hui du produit des étrangers; par une coïncidence heureuse, dans cette détresse publique, on vit se présenter à Rome un roi d'Écosse, illustré bien plus par la tragédie shakespearienne que par les annales contemporaines. Macbeth, meurtrier de son prédécesseur Duncan, avait à se faire pardonner cet assassinat, et il répandit avec profusion des aumônes et des largesses de toute nature. Le peuple fut satisfait et attribua ce secours inattendu à l'influence du pape.

En général, la ville de Rome resta calme sous Léon IX, qui s'appliquait à ne pas attaquer les formes de la constitution urbaine. La piété réelle du pape inspirait aux habitants un respect involontaire, et l'union intime qui

régnait alors entre l'empire et la papauté, contribuait aussi au maintien de la paix dans les rues de la ville et dans les châteaux de la campagne. Mais Léon ne parvint jamais à se sentir à l'aise dans une cité qui avait été récemment souillée par tant de meurtres perfides et de combats publics. Le séjour de Rome lui inspirait une involontaire répugnance ; en additionnant les mois qu'il a passés au Latran, on n'arriverait probablement pas au quart des années de son pontificat.

Déjà pendant l'automne de 1049, nous trouvons le pape en route pour le Nord. A Passignano, en Toscane, il est rejoint par saint Jean-Gualbert, ce chevalier-moine, fondateur du couvent de Vallombreuse, et l'un des lieutenants les plus actifs du pape dans l'œuvre de la réforme. Il traverse Pavie, passe le Saint-Bernard et se rend à Clugny, partout conciliant, confirmant ou concédant des priviléges. Puis il entre un instant à Cologne, où un accueil magnifique l'attend ; à Aix-la-Chapelle il reçoit la soumission de Godefroi, duc de Lorraine, qui avait saccagé et incendié la ville de Verdun, et qui maintenant faisait amende honorable sur le théâtre même de ses méfaits, en se laissant frapper de verges et en consentant à faire l'office de manœuvre pour la reconstruction de l'église qu'il avait brûlée.

Un synode avait été convoqué à Reims pour le 3 octobre 1049; Henri Ier, roi de France, circonvenu par des évêques simoniaques, avait voulu détourner le pape de son projet d'entrer en Champagne. Léon IX persista dans son dessein; un immense concours de tous les points de l'Europe centrale et de l'Angleterre lui prouva qu'il n'avait pas trop présumé de son influence morale. — La foule des pèlerins dans l'église de Saint-Remy, où l'on avait exposé les reliques du saint, fut telle qu'il y eut des malheurs à déplorer. Le pape fut obligé de se réfugier dans un couvent contigu à l'église, que l'on évacua de force pour pouvoir célébrer les cérémonies de la consécration.

Le synode fut tenu dans le temple, qui venait d'être restauré et livré au culte ; une longue série de mesures disciplinaires marqua chaque jour de cette active assemblée. L'archevêque de Reims, accusé de simonie, mais habilement défendu par l'évêque de Senlis, fut assigné à comparaître, en 1050, devant un concile à Rome. D'autres dignitaires inculpés furent moins heureux ; l'abbé de Pontières (dans le diocèse de Langres) qui s'était refusé de payer le denier de Saint-Pierre et s'était rendu coupable d'actes honteux, fut solennellement déposé. L'évêque de Langres, accusé de crimes multiples, crut devoir se soustraire par la fuite au prononcé du jugement, qui le mettait hors du sein de l'Église.

Cette terrible sentence de l'excommunication fut prononcée, dans le même synode, contre plusieurs prélats prévaricateurs; les anciennes pres-

Digitized by Google

criptions contre la chasse et le mariage des prêtres furent renouvelées, et lorsque, après une étonnante activité déployée pendant le concile, le pape fit ses adieux à Reims, il put se rendre le témoignage d'avoir, sur le sol de la France, et en face d'un roi malveillant, déployé la même énergie qu'à Rome, en face d'une faction de puissants dynastes.

Un concile était convoqué à Mayence, pour le 11 octobre, et l'empereur d'Allemagne devait s'y rencontrer avec le pape. Avant de s'y rendre, Léon IX consacra l'église de Sainte-Madeleine à Verdun, et versa des larmes sur les ruines des temples et des demeures qui avaient été saccagés par Godefroi de Lorraine. On vit à Mayence se produire des scènes analogues à celles de Reims. Un évêque de Spire, Sibico, accusé d'adultère, essaya de se défendre; sa mâchoire fut subitement paralysée, et, de ce moment, l'assistance ne douta plus de l'influence irrésistible d'un pontife, qui était visiblement assisté par le Seigneur.

De Mayence, le pape retourna sur ses pas en Lorraine, et arriva en novembre à Moyenmoutier, «cette pépinière de saints;» du fond de la vallée lorraine, il se dirigea vers Andlau, en Alsace. Je laisse à penser quelle dut être son émotion, lorsqu'il toucha ce sol, où il avait sans doute plus d'une fois passé comme jeune lévite pour visiter soit Hohenbourg, soit le monastère d'Altorf, fondé par ses ancêtres. Le couvent de Saint-Fabien et Sainte-Félicité à Andlau le reçut dans son enceinte; il y consacra le maître-autel dans l'église nouvellement reconstruite par l'abbesse Mathilde, et y plaça les reliques de sainte Richarde. Les droits et les priviléges de l'abbaye furent renouvelés à cette occasion, sous réserve d'une redevance de trois pièces de toile pour étoles, que l'abbesse aurait à envoyer annuellement au saint-siége. Le souvenir de la sainte impératrice devait être sympathique à Léon IX, qui cultivait, comme sainte Richarde, les muses latines, et qui aimait, sans doute, comme elle, ce pittoresque vallon. J'ai tout lieu de penser que le pape ne passa point aux pieds de Hohenbourg, dont il avait restauré le couvent quatre ans auparavant, sans faire une courte station au haut de la montagne; toutefois, le document qui constate d'une manière officielle sa sollicitude pour le saint asile et pour le nom de son aïeule, n'a été émis qu'un an plus tard, en 1050; nous aurons à y revenir.

Arrivé à l'église de Saint-Cyriaque, à Altorf, où ses parents étaient enterrés, le pape consacra le maître-autel, y déposa une grande quantité de reliques, entre autres le bras de saint Cyriaque, et resta plongé dans un long recueillement sur la pierre sépulcrale des auteurs de ses jours. Quels eussent été les transports de la pieuse Heilwige, si elle avait vécu

assez longtemps pour voir le cortége qui accompagnait le pape dans son pèlerinage et si elle avait pu recevoir des mains d'un fils la bénédiction de l'un des plus dignes successeurs de saint Pierre!

Pour le coup, le pontife laissa un témoignage officiel de son séjour temporaire dans le couvent de Saint-Cyriaque. Une bulle datée du 28 novembre 1049[1] rappelle les origines du couvent fondé par les parents du pape, qui veut « baser l'avenir de ce lieu vénérable sur des priviléges apostoliques, en retirer pour lui-même des moyens de salut et assurer aux moines un appui tutélaire. » Répondant aux vœux de son cousin (*patruelis*) Adalbéron, chanoine de l'église de Toul, il reproduit les premiers actes de la fondation de ce monastère, et prescrit les premiers défrichements dans les alentours. Le comte Éberhard, un ancêtre du pape, y venant fréquemment, l'avait déjà trouvé propre à la fondation d'un couvent; mais il avait été arrêté dans ses projets par la maladie et par la mort. Son fils, Hugues l'Enroué (*aliquantulum raucus*), connaissant les intentions du comte, commença dans cette localité à construire une église en l'honneur de saint Barthélemy et de saint Grégoire. Sur la demande du même Hugues, l'évêque Erkenbold consacra l'église, et Hugues fit don à cette jeune fondation des dîmes d'Altorf, et en même temps des dîmes de la campagne située autour du *Burcberck*[2], avec celles de Mollkirch, Grendelbruch, Schirmeck et Bærenbach. La consécration a lieu en présence de l'abbé de Clugny et de plusieurs prélats. Léon IX, dans cette même bulle, confirme les dons et les priviléges accordés par ses parents à l'église d'Altorf, par exemple, le droit de battre monnaie, le droit de péage, et celui d'un marché, autrefois octroyé par l'empereur Othon.[3]

1. Voy. Schœpflin, *Als. dipl.*, I, p. 164 à 165.

2. Burgberg, montagne du château, probablement de Guirbaden.

3. Il n'est point dit si c'est Othon I, II ou III, qui avait accordé cette faveur. La bulle n'existe point en original dans notre collection du Bas-Rhin; nous ne possédons qu'un simple *Vidimus* de l'officialité de 1462. Schœpflin ne connaissait pas plus que nous la charte primitive; il a travaillé sur le *Vidimus*.

On lisait sur le dos de la charte, que l'évêque Werner attribua, lors de la consécration de cette église, à l'autel de Saint-Cyriaque les dîmes de dix-sept manses (*terra salica — Selegelende*) provenant soit du comte Eberhard, soit du comte Hugues, soit de leurs frères Gerard et Walfrid; puis les dîmes de l'Osternforst, à Dereberde et Demosand (*sic*); enfin les dîmes de la forêt de Berenbach et Grendelbach (*Grendelbruch*), commençant par le cours d'eau de Rotabo (*la Bruche à Rothau*), et se terminant à Surebac (*Sauerbach?*).

La même note contient encore d'autres renseignements sur les mutations survenues dans ces rentes. Ce sont des détails passablement confus; ils se rapportent à des biens sis à Torolfesheim (*Dorlisheim*), donnés par Gontram, fils de Hugues, pour le salut de son âme et une partie des dîmes sur des terres que Mefrid (*sic*), l'oncle de ces seigneurs, avait données à l'autel de Saint-Etienne, à Metz. La comtesse Berthe, épouse d'Eberhard, avait livré et donné à l'autel de la Sainte-Vierge à Strasbourg une partie des dîmes, attribuées dans le principe à l'église d'Altorf par Gontram.

Le premier voyage du pape Léon IX en Alsace est encore marqué par une bulle, émise le 17 novembre 1049[1] en faveur du monastère de Sainte-Croix fondé par ses parents à Woffenheim, dans le Haut-Rhin.

Après une invocation à l'instrument du martyre du Sauveur, Léon rappelle que l'église en question a été fondée par ses parents Hugues et Heilwigdis; il dit qu'en souvenir d'eux et de ses deux frères Gérard et Hugues, déjà décédés, et pour son propre salut, il soumet l'église en question à l'autorité et à la protection du saint-siége. A l'avance, il réprouve toute usurpation éventuelle, même si elle avait lieu dans un but religieux; il permet à l'évêque du diocèse d'y faire gratuitement des consécrations d'autels ou de religieuses, mais sous aucun prétexte il ne saurait admettre qu'un roi, empereur, archevêque ou évêque y fasse un acte impliquant une autorité domaniale ou d'advocatie. Il rappelle avoir confié l'advocatie à son neveu Henri, possesseur du château d'Égensheim (*Éguisheim*), et lui confère, à ce titre, l'usufruit des rentes d'Orbeis. Après sa mort, le plus âgé des copropriétaires d'Éguisheim succédera à l'advocatie, aux mêmes conditions. A leur défaut, l'abbesse et la congrégation des religieuses de Sainte-Croix pourront au besoin élire l'avoué parmi les copropriétaires d'Éguisheim. S'il n'y a point d'héritier à Éguisheim, les religieuses choisiront dans la famille ou parenté du fondateur, de manière à prendre toujours de préférence le plus proche parent, et à maintenir l'avouerie dans la famille (*in genere*).

Suit une réglementation de ce que l'avoué pourra percevoir, si les domaines du monastère allaient augmenter; c'est toujours, indépendamment des revenus du fermage d'Orbeis, la douzième partie des nouveaux revenus; mais il faudra pour cela attendre que le couvent ait acquis douze nouvelles manses. Si l'avoué percevait plus qu'il ne lui est dû, sur les biens meubles et immeubles du couvent, l'abbesse, après une admonestation et un délai de douze semaines, aura droit d'en appeler au saint-siége.

« Après la mort de l'abbesse, que le pape lui-même venait de bénir, les religieuses devaient être libres dans leur choix; elles devront de préférence en prendre une dans leur propre sein, capable et douée de bonté; dans le cas où ces conditions ne se trouveraient pas, on aurait à en choisir une, hors du rayon du couvent. Il réserve au saint-siége seul la bénédiction ou la consécration de l'abbesse élue.

« *En retour de toutes ces faveurs, l'abbesse enverra tous les ans à Saint-Pierre de Rome une rose d'or de la valeur de deux onces romaines*, ou

1. Schœpflin, *Als. dipl.*, I, p. 163 et suiv.

bien la valeur même, pour en faire confectionner une ; et ceci aura lieu en temps de carême, le dimanche d'Oculi. »

Le pape institue formellement « ce mémorial des immunités accordées au couvent de Sainte-Croix, pour qu'à Rome même, où tout acte religieux prend son origine, et où, *malgré moi*, j'ai accepté les fonctions de vicaire de l'apôtre, le monastère situé sur mes domaines paternels et largement doté par moi, ne tombe point en oubli. »

« Fait le 14 des Kalendes de décembre. » — Au bas de l'acte, conservé aux archives de Colmar, se trouve le visa de Conrad, évêque de Strasbourg.

Le pape s'était-il rendu lui-même à Woffenheim, en venant de Moyenmoutier, et avant d'aller à Andlau, ou après cette tournée ? C'est ce qu'il est difficile d'affirmer ou de préciser maintenant. En tout cas, il ne semble guère probable que Léon IX, une fois en Alsace, n'ait pris quelques jours pour visiter les fondations de ses parents, d'autant plus que Woffenheim était dans le voisinage d'Éguisheim et de son château paternel.[1]

Au sortir d'Alsace, nous trouvons le pape dans le comté de Calw, en Souabe, tenu par son neveu Adalbert. — Aux environs de Calw, les ruines du couvent de Hirschau attirèrent son attention ; il y fit faire des fouilles et découvrit les reliques de saint Aurèie. A la suite de cette heureuse trouvaille, il enjoignit à son neveu et à la comtesse Viltrude de relever les murs du couvent et de le remettre entre les mains des Bénédictins.

Vers la fin de novembre 1049, il arrive à Reichenau, dont il avait soutenu l'abbé contre l'évêque de Constance ; dans cette île aux anciennes basiliques, il célèbre la fête de saint Clément. De là il se rendit à Augsbourg, puis passa au cœur de l'hiver par les Alpes du Tyrol, et fut de retour à Rome vers le commencement du carême de 1050. Je ne saurais mieux exprimer l'immense changement qui venait de s'opérer dans la situation générale, qu'en traduisant les paroles d'admiration qu'inspire à C. Hœfler cette rentrée du pape dans les États de l'Église, après la première excursion apostolique en France et en Allemagne.

« En moins d'un an, le pape avait réussi à arracher l'Église à un état de détresse et à la relever de son abaissement. Le partisan le plus enthousiaste des promesses divines n'aurait pu espérer un semblable résultat. L'Espagne se trouvait rattachée au saint-siége ; en France, l'esprit d'oppo-

1. L'abbé Hunkler place, à cette même époque, une tournée du pape au monastère de Saint-Sigismond à Rouffach, de plus, la consécration des églises de Bergholzzell, d'Œlenberg et d'Ottmarsheim. Je ferai aussi remarquer que les chartes concernant Sainte-Croix et Altorf ne sont point datées de ces localités mêmes, c'est probablement en route pour l'Italie que le pape les a fait expédier.

Digitized by Google

sition du roi et des évêques était brisé; l'Église d'Angleterre était plus intimement que jamais unie à l'Église de Rome; en Allemagne, les germes d'une dissolution prochaine étaient étouffés; en Italie, la transformation était complète; dans l'Occident tout entier, l'esprit apostolique primitif était rajeuni, les préceptes canoniques fortifiés. Plus avait été grand à Rome l'esprit de perdition, plus brillant était aujourd'hui le modèle qui montrait à tous les peuples le chemin de la vie et du salut. Les princes de la terre rendaient hommage de nouveau au successeur de l'apôtre; les évêques de tous les pays de l'Occident entendaient de nouveau sa voix.

« Beaucoup d'évêques avaient été pourvus d'excellents pasteurs; les moines et les prêtres étaient ramenés à la vie disciplinaire, les laïques bridés, les récalcitrants punis; et ce résultat était obtenu sans l'emploi de la violence, malgré l'opposition et l'inimitié des puissants de la terre; sans conseil, sans assistance, par un seul homme faible et désarmé, mais pénétré de l'esprit de Dieu, de la foi apostolique, de l'espérance dans le secours d'en haut, et de l'amour qui le poussait à laisser sa vie pour son troupeau. »

A peine descendu à Saint-Jean de Latran, le pape préside le concile qui décida la condamnation de la doctrine de Béranger de Tours[1], sur l'Eucharistie, et ce jugement fut confirmé quelques mois plus tard par le concile de Vercelli.

Jusqu'ici, Léon IX, absorbé par les soins de la réforme du clergé, n'avait pu s'occuper de la situation politique et territoriale du saint-siége; mais maintenant il éprouva l'impérieux besoin de faire honneur aux traditions de Rome pontificale; pour lui, comme pour quelques-uns de ses grands prédécesseurs du huitième siècle, le pape devait être un pontife-roi; l'humilité de son cœur n'obscurcissait point sa vue comme homme d'État; peut-être aussi puisait-il, pour cette partie de son activité, toutes ses inspirations chez le moine Hildebrand, dont nous avons vu l'austère figure au milieu du cortége qui avait suivi l'évêque de Toul à Rome. Depuis Charlemagne, la curie romaine convoitait la Pouille et la Campanie, et faisait remonter ses prétentions ou ses droits jusqu'à la donation de Constantin. Ces desseins du pape se portaient sur l'Italie méridionale, qui offrait à cette époque un singulier aspect[2]. Les empereurs d'Orient et d'Occident aspiraient à y dominer; les princes lombards continuaient à régner en maîtres souverains dans plus d'une ville; les cités maritimes étaient à peu près indépendantes, et à travers ce dédale de seigneuries, les Nor-

1. Il niait la présence réelle.
2. Voy. Grégorovius IV, p. 77-78.

mands, récemment arrivés, se mettaient au service de tous les partis pour les tromper les uns après les autres.

Dans cet état à peu près anarchique, le pape devait apparaître comme une providence. A Salerne, il fut accueilli avec déférence par le prince Guaymar IV; à Melfi, il eut une conférence avec les princes normands, et dans le duché de Bénévent, que l'empereur Henri III avait en partie accordé aux Normands, le pape prépara la voie à une conquête pacifique. La ville de Bénévent chassa l'année suivante ses maîtres lombards, et se donna aux souverains ecclésiastiques de Rome (25 juin 1051).

Dans l'automne de 1050, Léon IX s'achemina de nouveau vers les contrées du Nord, qui lui étaient si chères; le 19 octobre il visita Toul, et employa quinze jours à revoir, dans les environs; toutes les localités, où, pendant son enfance studieuse et sa jeunesse active, il avait déjà vécu de cette vie de sainteté, qui faisait maintenant l'orgueil et l'admiration des peuples catholiques. Il y eut une affluence considérable de pèlerins et de dignitaires de l'Église, qui vinrent du fond de la Hongrie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France, porter leurs hommages à ce pape, redresseur des torts et digne héritier de la succession de saint Pierre.

Pendant son séjour dans son ancienne résidence épiscopale, Léon IX honora les reliques de saint Gérard, dont le corps avait été trouvé intact après cinquante-six ans, écoulés depuis son ensevelissement. De Toul, il se rendit sur les confins de la Lorraine, au couvent de Hesse, près Sarrebourg, dont il confirma les priviléges; puis il redescendit, dans l'arrière-saison, en Alsace. Ce fut pendant cette seconde tournée pontificale qu'il émit le remarquable document, dans lequel il constate la présence des reliques de sainte Odile au couvent de Hohenbourg. Ici, je ne puis mieux faire que de traduire textuellement une charte qui constitue pour le monastère, situé au sud-ouest de Strasbourg, sur une sommité des Vosges, un véritable titre de noblesse :[1]

« Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au nom du Seigneur, à l'église de Sainte-Marie, mère de Dieu, à Hohenburch, où repose le corps de la sainte vierge Odile et, par son entremise, salut aux religieuses qui à tout jamais y feront le service divin.

« Pendant que nous parcourions, poussé par un pieux devoir, la contrée d'Alsace, il nous arriva de visiter Hohenburch, et puisque nous portons une pieuse sollicitude à toutes les églises, une dévotion spontanée nous aurait porté vers ces lieux, sans compter que le souvenir de nos parents,

1. Cette bulle est placée improprement par Schœpflin (*Als. dipl.*, I, p. 166-169), en 1051, au lieu de 1050.

qui dévotement y ont servi le Christ et y reposent en paix, nous a poussé à consacrer de nouveau, comme résidence du Saint-Esprit, ladite église, que nous avons trouvée pour ainsi dire abandonnée. Et nous l'avons fait ainsi qu'il convient. Or, à ce temple dédié à la sainte vierge, mère de Dieu, et à saint Nicolas, la vénérable abbesse Berthe a livré un bien avec des serfs qu'elle possédait près d'Arcenheim (*Artzenheim*) et près de Meinoldesheim (*Mænolsheim*), Sahsenheim, Uhresheim (*Ursheim*), Gersheim (*Gerstheim*). Nous avons de plus statué que sur les deux autels, dont l'un est placé au-dessus de la tête de sainte Odile, et l'autre dans l'église principale, personne ne célèbre la solennité de la messe, si ce n'est l'évêque du diocèse même, et les semainiers attitrés de l'église même; et, en outre, toute personne capable qui se présenterait, mais toujours avec l'autorisation et l'assentiment de l'abbesse ou de la congrégation dans le cas où l'abbesse ne serait pas présente. On aura de plus soin de se pourvoir d'un prêtre religieux qui desservira journellement l'autel de sainte Odile et remplira dignement l'office de chapelain auprès de l'abbesse. Et puisqu'il convient à nos devoirs de régent apostolique de porter une bienveillance compatissante à qui brille dans l'exercice de la piété, ainsi que le portent les lettres-priviléges accordées par nos prédécesseurs, il nous a semblé aussi juste et convenable de nous rendre aux désirs de cette église et des religieuses qui s'y vouent au service du Seigneur. Or donc, nous concédons en vertu de notre autorité, et à tout jamais, ledit privilége, statuant sous réserve de la censure apostolique, et en invoquant le jugement de Dieu, que ladite église devra inviolablement posséder le bien susmentionné, et tous ceux qui ont déjà été concédés par les fondateurs de l'église ou par d'autres fidèles serviteurs du Christ; par exemple : Rodesheim (*Rosheim*), Torolfesheim (*Dorlisheim*), Avelsheim (*Avolsheim*), Sahsolsheim (*Sæssolsheim*), Bladensheim (*Blæsheim*), Scafersheim (*Schæffersheim*), Ehnenheim (*Obernai*), Illenkirchen (*Illkirch*), Ingemarsheim, Ehenheim (*sic*, *Niedernai*), Egensheim (*Eguisheim*), Sigolsesheim (*Sigolsheim*), Alege (*Ehl*), Sunthausen (*Sundhausen*), Argersheim (*Ergersheim*), Scopfheim (*Schopfheim*), Gersheim (*Gerstheim*), Bircheim (*Bergheim-Mittelbergheim?*), Tullingen. Quant à la terre salique de Saint-Nabor, et de tout ce qui serait ultérieurement concédé, que personne ne se permette dorénavant d'en enlever ou de lâcher une parcelle; mais que le tout demeure intégralement aux religieuses vouées en ce lieu au service du Seigneur.

« Nous avons aussi résolu de confirmer auxdites religieuses la faculté d'élire, toutes les fois qu'une abbesse viendra à décéder, sans contradiction, une abbesse qui prendra la direction du couvent. Ordonnons aussi qu'elles

élisent de préférence dans leur propre sein, si elles peuvent y trouver une digne et religieuse abbesse, sinon qu'elles acceptent la meilleure qu'elles pourront trouver autre part et qu'elles amènent l'élue devant l'évêque, pour qu'il la consacre, et que l'abbesse, à son tour, fasse régulièrement consacrer par l'évêque les religieuses soumises à son régime.

« Nous décrétons aussi que toute la superficie (*area*) de la montagne, qui, du temps de sainte Odile, était possédée par les religieuses seules, ainsi qu'il est constaté par une ancienne tradition, soit soumise à l'abbesse, de telle manière que personne ne s'avise, sans son assentiment, de cultiver ou d'occuper la montagne qui s'étend au-dessous de l'enceinte du mur païen (*infra septa gentilis muri*) et que personne ne se hasarde d'enfreindre et de violer, de quelque façon que ce soit, la paix, qui doit, selon notre volonté, régner perpétuellement en ces lieux. Décrétons en outre que pas une personne, de quelque condition qu'elle soit, n'exige quelque chose de ladite église par force ou par violence, mais qu'elle puisse toujours, calme et tranquille, vaquer aux louanges de Dieu; voulons aussi que l'abbesse ne dissipe point les biens du couvent avec une prodigalité insouciante, mais que, fidèle dispensatrice du suprême empereur, elle s'applique à conserver diligemment et à garder prudemment tous les revenus qui devront servir aux pauvres du Christ et à l'avantage de l'église, non à la vanité du monde, de manière que les brebis du Christ, qu'elle doit paître selon l'esprit et la chair, ne manquent jamais de pâturage temporel et puissent s'appliquer sans souci à la recherche et à l'acquisition des choses de l'éternité. Si elle contrevenait à ses devoirs, et si, avertie une, deux ou trois fois, elle ne venait pas à résipiscence, nous prescrivons qu'elle soit déposée selon les règles canoniques, et devant l'église, en vertu d'une censure judiciaire.

« Or donc, en vertu de l'autorité qui nous compète comme successeur de saint Pierre, nous décidons irrévocablement qu'il ne sera permis à aucun empereur, roi, archevêque ou personnage quelconque, grand ou petit, d'agir, de quelque façon que ce soit, à l'opposite de cette lettre confirmative. Quiconque y contreviendrait, nous voulons qu'il demeure frappé de notre anathème apostolique, jusqu'à ce que, humblement, il vienne à s'en repentir. Mais celui qui gardera (*ces préceptes*), nous voulons qu'il participe de la vie éternelle. Frappé sera du même anathème tout semainier ou tout autre prêtre qui se hasarderait à accabler l'église de Hohenburch par des contestations ou des violences. Les semainiers aussi ne posséderont sur la montagne que les maisons nécessaires à leur habitation, qui leur auront été concédées par l'abbesse à titre de bénéfice.

« Fait, le 16 des kalendes de janvier (*le 17 décembre 1050*), de la main d'Odon III, primicerius de Toul, chancelier et bibliothécaire du siége apostolique, pendant la seconde année du règne de Léon IX, pape, indiction IVe. »

Je pense que tout commentaire pâlirait à la suite de ce document, témoin de la sollicitude du saint pontife pour l'Alsace et pour ses illustrations religieuses. Mes lecteurs auront été saisis, sans que j'insiste sur cette circonstance, par les termes affectueux qui révèlent l'attachement du pape pour le pays de ses ancêtres. Ils doivent aussi être frappés de la description des localités, et des termes relatifs à l'enceinte celtique, témoin muet d'un long passé, qui, à l'époque de saint Léon déjà, exerçait sur l'imagination du peuple une mystérieuse influence.

Un historien d'Alsace, que nous avons tous connu et apprécié, feu Strobel, place ici la visite de saint Léon dans le Haut-Rhin et à Strasbourg. — Dans la capitale de l'Alsace, le pape visita la cathédrale romane, dont la reconstruction, commencée sous l'évêque Wernher, avançait alors rapidement. Léon approuva les plans qu'on lui soumit. Puis il consacra l'église de Saint-Pierre-le-Jeune, et, à la demande des fidèles, il y laissa son couvre-chef, que l'on montrait pendant longtemps à titre de relique, le mercredi de la semaine sainte. — Cependant, au milieu des soins donnés aux églises et aux monastères, il ne perdit point de vue le but majeur de son voyage dans le Nord, *la pacification du pays*.

Depuis que l'empereur Conrad II avait déclaré les fiefs héréditaires, il s'était formé dans les pays rhénans, comme dans l'Allemagne centrale, un nombre considérable de petites seigneuries indépendantes, souche et origine de la noblesse inférieure. Le premier effet de cette mesure, dictée par des circonstances impérieuses, fut de donner lieu à des frottements constants de seigneur à seigneur, et de seigneur à ville; la paix publique était journellement troublée; le pape avait lui-même, pendant son jeune âge, éprouvé, par les malheurs de sa propre famille, les terribles suites de cet état anarchique. Le trouble qui régnait dans l'Église s'était communiqué à toutes les relations politiques et civiles. Pour lutter avec le mal, le pape s'appliqua de son mieux à faire adopter en Alsace la paix de Dieu, qui avait déjà obtenu force de loi dans d'autres parties de l'Europe centrale.

Une convention, jurée en 1051, par les seigneurs et les villes, couvrit de sa protection, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, les ecclésiastiques, les femmes, les marchands, les chasseurs, les pèlerins, les agriculteurs allant aux champs ou revenant de leur labour. Tous les participants à ce traité s'engageaient à ne point porter des armes pendant les

jours fériés, et pendant les jours de la semaine, fixés par la trêve sainte. La peine de mort était prononcée contre la personne libre qui violait le traité; le serf coupable perdait la main. Toute provocation violente était punie; tout accusé subissait l'épreuve de l'eau froide. On plaça la paix de Dieu sous la surveillance du clergé, et lecture publique était donnée des articles de la convention, chaque dimanche, dans les églises. Le son des cloches annonçait, le soir du mercredi, que toute hostilité devait cesser pendant quatre jours.

Ce fut un immense bienfait; dans les campagnes, on dut bénir le nom de Léon IX, qui valait à son pays natal cet armistice régulier et qui permettait aux opprimés de respirer un peu plus librement.

Au commencement de 1051, le pape se rend à Trèves, puis, pour la seconde fois, à Augsbourg. Dans cette ville, un pénible devoir l'attendait: il avait cité à comparaître devant lui l'archevêque de Ravenne, accusé de machinations séditieuses contre la personne même de Léon. Sur les instances des évêques présents, le pape pardonna et donna au pénitent hypocrite l'absolution dans la mesure de sa contrition. Un sourire sardonique infernal, effleura la figure du prêtre rebelle; il retourna impunément à Ravenne; mais il y mourut d'une mort subite, et la croyance populaire attribua cette fin soudaine à la main vengeresse de Dieu.

Pour la célébration des fêtes de Pâques (1051), Léon IX fut de retour à Rome; il y guérit pendant le service divin, par la seule influence de sa parole et de son regard, une pauvre possédée; des faits analogues se répétèrent dans plusieurs circonstances et servirent plus tard de preuves à l'appui de la canonisation du pape.

Pendant cette année 1051, Léon IX se rendit de nouveau dans le sud de l'Italie, où les Normands continuaient à commettre des cruautés inouïes. Pour y arriver, il suivit d'abord la route de Subiaco, et visita, dans cette belle vallée alpestre, les monastères illustrés par saint Benoît. Il usa de rigueur envers l'abbé du *Sacro Speco*, qui, se sentant coupable, s'était réfugié à Trevi; puis il examina les documents des habitants de Subiaco, et fit impitoyablement brûler les titres apocryphes. Je cite cette circonstance, parce qu'elle jette rétrospectivement quelque lumière sur la manière de procéder qu'a dû employer le pape pour le couvent de Hohenbourg. Il est évident que, avant de faire cette consécration, son examen s'était porté sur les titres de famille que le monastère avait conservés, et que l'acte solennel, qu'il accomplit pour constater la vénération séculaire dont jouissait sa sainte aïeule, n'avait été décidé qu'après un consciencieux recueillement.

En arrivant dans l'Italie méridionale, il reçut définitivement la soumission de Bénévent; il fit son entrée dans cette ville, le jour même de l'Assomption. Alors les instances les plus vives lui arrivèrent du catapan grec Argyroüs, qui représentait le reste de l'influence byzantine dans la Pouille. Le pape commença, en effet, à faire des préparatifs et des armements pour châtier les chevaliers-bandits de la Normandie; mais, abandonné dès ce moment par Guaymar, prince de Salerne, il résolut de s'adresser à l'empereur Henri III, avoué de l'Église de Rome; car en s'appuyant sur l'Allemagne, il pouvait espérer en finir avec les Normands, abriter contre leurs attaques Bénévent, sa nouvelle acquisition, et sauver les habitants de la Pouille, torturés, mutilés par les bandes des fils de Tancrède de Hauteville.

Pour décider l'empereur à lui fournir des secours efficaces, il fallut, une troisième fois, s'acheminer vers le Nord. Il se rend en Allemagne, en 1051, et commence par intervenir dans la lutte engagée entre Henri III et les rois André et Bela de Hongrie. Ses efforts sont couronnés de succès; puis il passe à Ratisbonne, y rend les honneurs dus aux reliques de l'évêque Wolfgang, qui, d'après la tradition, avait rendu la vue à sainte Odile, consacre le couvent de Saint-Emeran, transporte à Bamberg les ossements du pape Clément II, et arrive à Worms en décembre. Son séjour dans cette ville est marqué par la promesse d'un secours contre les Normands, qu'il arrache à l'empereur, auquel il cède l'évêché de Bamberg et l'abbaye de Fulde contre la propriété définitive de Bénévent.

Aucun document ne conserve la trace d'une visite que le pape aurait faite à sa chère Alsace, maintenant qu'il se trouvait non loin de cette province pour la troisième fois depuis son avénement au trône pontifical. En 1052, nous le trouvons à Padoue, confirmant les priviléges des églises et consacrant, dans celle de Sainte-Justine, la découverte des corps de trois saints[1]; puis à Mantoue, où il avait convoqué un concile pour donner suite à ses actes de rigueur contre des mœurs dissolues. Ici, il rencontra pour la première fois une résistance à main armée de la part du clergé et du peuple, et se vit obligé de faire un pas rétrograde. Il doit être permis de proclamer que l'œuvre légitime, entreprise par Léon IX, fut entravée et échoua devant l'aveugle opposition d'une société corrompue. Le mal devait encore progresser et provoquer la venue du grand moissonneur Hildebrand, qui allait extirper, d'un seul coup, la mauvaise herbe dont l'Église était couverte.

De retour à Rome, le pape eut la douleur de perdre, par un empoison-

1. Saint Julien, saint Maxime et sainte Félicité.

nement, Halynard, archevêque de Lyon, et Hugues, évêque de Langres. A la même époque (7 mai 1052), Boniface, marquis de Toscane, le soutien et le conseiller du saint-siége, mourut assassiné à Salerne, le prince Guaymar succombait à la suite d'une conspiration; mais il restait à Léon IX, pour l'accomplissement de sa sainte mission, une phalange de pieux anachorètes; il avait saint Pierre Damiani à Ponte-Avellana; près de Vicence, saint Théobald le Champenois; à Vallombreuse, saint Romuald; entre les golfes de Salerne et de Tarente, cent vingt couvents abritant trois mille disciples de saint Alfer...., que de motifs d'espérance et de confiance dans l'avenir! Les Pisans, protégés et encouragés par lui, venaient de conquérir la Corse et la Sardaigne sur les Sarrasins; le pape crut y voir la main de Dieu qui l'invitait à chasser les Normands de l'Italie méridionale.

En juin 1053, il se met en campagne avec une petite armée, commandée par Rodolphe, recteur de Bénévent, et par Werner, un chevalier souabe, qui lui amenait le secours si longtemps attendu du fond de l'Allemagne. Le pape se dirigea d'abord sur le mont Cassin, de là à San-Germano et à Capoue, avec un brillant cortége clérical et laïque. Sur les bords du Volturno, il tient une cour de justice; mais déjà de sinistres présages commencent à circuler. Jean, archevêque de Salerne, avait eu, dans son église, sur le tombeau de l'apôtre Matthieu, une vision qui lui annonçait que la Pouille et la Calabre resteraient aux Normands. On comprend que ce songe, qui pouvait aussi n'être qu'une hallucination ou une inspiration de l'esprit du mal, ne détourna pas le pape d'un projet longuement médité. La position des chevaliers normands était cruelle; excommuniés par le pape, détestés par les populations, en proie à la famine, en face d'une levée générale du pays, ils devaient se montrer prêts à tous les sacrifices. Lorsque les deux armées se trouvèrent en présence dans la Capitanate, près de Civitella, ils demandèrent instamment à négocier. Mais les chevaliers allemands, forts et d'une taille élevée, méprisaient les Normands, petits et grêles; ils comptaient en avoir facilement raison, et rapporter au delà des Alpes des dépouilles opimes.

Léon IX se confiait dans la supériorité du nombre : il comptait dans son armée au moins sept mille combattants, à pied et à cheval; les Normands ne comptaient que trois mille cavaliers; mais c'étaient, selon l'expression de Gregorovius, autant de démons incarnés, de vrais Centaures, prompts à l'attaque et redoutables même en fuyant. A leur tête se trouvaient trois braves : Richard, comte d'Averse, le comte Humfroi et Robert Guiscard, l'Ulysse de ces temps héroïques.

La bataille qui allait se livrer entre Civitella et Dragonara, le 18 juin

1053, est l'un des faits guerriers les plus remarquables dans les annales de la papauté temporelle; involontairement on est porté à faire un parallèle entre cette rencontre et le combat de Castelfidardo.

Le pape, du haut des créneaux de Civitella, bénit son armée, ne doutant pas un seul instant de la victoire.

Les chevaliers et les soldats allemands, couverts de leurs boucliers et armés de leurs glaives, repoussèrent facilement l'attaque de Humfroi, de ses tireurs d'arc et de ses lanciers; mais les troupes italiennes se débandèrent à la première attaque de Richard d'Averse; alors Robert Guiscard se mit à entamer immédiatement le flanc des Allemands. Ces braves se formèrent en carré et tombèrent un à un, jusqu'au dernier. C'est un des sacrifices les plus héroïques de l'histoire du moyen âge.

Les vainqueurs se précipitèrent contre les murs de Civitella; ils voulaient s'emparer du pape. Le faubourg de Civitella est en feu; l'assaut est donné contre les remparts. Dans l'intérieur de la petite forteresse, les bourgeois, mobiles et infidèles, se mettent à piller les bagages pontificaux et à chasser le pape lui-même hors des murs.

Dans cette extrémité, le pape envoie des négociateurs vers les chefs normands, et se met à couvert sous le bouclier invisible de l'apôtre saint Pierre il échange le rôle d'un chef d'armée inhabile et malheureux contre celui du bon berger[1]. Les guerriers victorieux et sauvages sont apprivoisés, miraculeusement convertis; ils s'agenouillent devant leurs prisonniers baisent humblement les sandales apostoliques, enveloppent le pape de leur escadron chevaleresque et promettent de lui faire escorte fidèle jusqu'à Bénévent, au besoin jusqu'à Rome.

Pendant deux jours, Léon IX resta plongé dans une douleur profonde et dans la prière pour l'âme des combattants qui venaient de se sacrifier pour l'indépendance temporelle du saint-siége. Puis il les fit enterrer solennellement. L'aspect du champ de bataille de Dragonara brisa son cœur sympathique : il ne se releva plus de ce coup funeste, et, sans aucun doute, dans le silence des nuits d'insomnie qu'il passait maintenant, il devait s'adresser quelque reproche d'avoir laissé sacrifier le sang des fidèles pour une cause politique. Il déclina visiblement; sa carrière était terminée.

Lorsque, sous l'escorte des chevaliers vainqueurs, il fit son entrée à Bénévent, les sanglots de la population répondirent aux larmes qu'il versait lui-même. La nouvelle de la défaite pontificale s'était répandue avec une effrayante rapidité dans toute l'Europe chrétienne; le blâme et la critique ne firent pas défaut. Bruno de Segni, Saint-Romuald, le chroniqueur

1. Gregorovius.

d'Amalfi, Saint-Pierre Damiani lui-même sont unanimes dans le jugement qu'ils portent sur cette campagne contre les Normands; car, à cette époque, l'idée du domaine temporel du pape n'avait pas encore atteint le degré de certitude qu'on semble lui accorder de nos jours, où des hommes d'État protestants se sont rangés au nombre de ses défenseurs.

Les Normands venaient d'obtenir, par leur éclatant succès, un titre qui légalisait leurs conquêtes. Le pape leva l'interdit qui pesait sur eux; il promit très-probablement de reconnaître leur conquête; et les prétentions de la papauté, d'exercer une suzeraineté complète sur le royaume de Naples, datent de cette défaite de Dragonara.

De quelques soins que les chefs normands entourassent le pape, il resta inconsolable[1]. Une seule pensée l'obsédait encore, celle d'avoir trop vite cédé à la force et de n'être pas mort à côté ou au milieu de ses fidèles défenseurs. De sa prison splendide de Bénévent, il envoya les cardinaux Fréderic de Touraine et Humbert à Constantinople, avec mission de sommer l'empereur Constantin Monomaque de se concerter avec Henri III, empereur d'Allemagne, à l'effet de reconquérir au profit de l'Église l'Italie méridionale. Était-ce une impulsion spontanée, ou suivait-il, en cela, les conseils de Hildebrand? Qui peut le savoir, à la distance où nous sommes de la catastrophe de Dragonara, et dans la pénurie de documents précis. Nous possédons toutefois la lettre du pape à l'empereur de Byzance; pour le pousser à intervenir en Italie, il s'appuie surtout sur la donation de Constantin le Grand, il ajoute : « *Tu juxta nominis tui etymologiam constanter adjuva recuperare, retinere et defendere*.... Fais honneur à ton nom, aide-nous vaillamment à reconquérir, à conserver et à défendre notre héritage. »

Lorsqu'il écrivait cette épître pressante, ses jours étaient déjà comptés; vers les derniers temps de son séjour à Bénévent, il ne prenait plus de nourriture; une fois encore, se ranimant, il y célébra la messe en public. Puis, il se mit en route pour Rome. C'était le 12 mars 1054, un peu plus de huit mois après la fatale bataille. Son état d'épuisement le força de s'arrêter douze jours à Capoue. Humfroi l'avait accompagné jusque dans cette ville; ici, le pape le congédia ainsi que son escorte normande. Il arriva à Saint-Jean-de-Latran, dans la société du fidèle abbé du Mont-Cassin.

De plus en plus brisé, il sentit approcher sa fin et se fit transporter à Saint-Pierre, à la date du 13 avril 1054. A peine les habitants de Rome eurent-ils appris cette nouvelle, qu'une partie de cette hideuse populace,

1. *Les Annales de Lambert* portent : *cunctos dies quibus supervixit tantæ calamitati in luctu et mærore egit.*

habituée depuis de longues années au désordre des rues et au carnage, se précipita vers le palais de Latran, avec l'intention de le piller; puis elle s'arrêta tout à coup, frappée d'une mystérieuse terreur, aux pieds des escaliers. La sainte figure de Léon IX protégeait, invisible, ce séjour d'une longue série de ses prédécesseurs.

En attendant, le pape luttait avec la mort. Il avait fait placer, près de son lit de repos, le sarcophage qui devait recevoir sa dépouille mortelle; appuyé sur ses serviteurs, il s'approcha de ce dernier asile, et dit aux assistants à haute et intelligible voix : « Voyez, mes frères, combien est misérable et transitoire la grandeur humaine! Que chacun de vous, s'il est destiné à jouir des honneurs de ce monde, me prenne pour exemple! Voici que, élevé du néant jusqu'au faîte des grandeurs humaines, je suis à nouveau réduit à néant; la cellule que j'ai habitée comme moine, je la retrouve dans l'étroitesse de ce cercueil. Tout à l'heure j'y serai couché, recouvert, au lieu d'ornements, du fil de l'araignée; en ce moment déjà, je suis une pâture préparée pour les vers. » — Puis il bénit le sarcophage, en prononçant encore des paroles qui arrachèrent des sanglots à toute l'assemblée. Pendant cette lente agonie de quatre à cinq jours, on l'entendit plusieurs fois faire sa prière en allemand; il demandait à Dieu de l'enlever rapidement, si telle était sa volonté, ou de le guérir par un miracle.

Léon IX était alors dans sa cinquante-deuxième année. Un plus long avenir lui semblait garanti; mais les soucis du pouvoir spirituel et temporel usent vite. — Le 19 avril, de bon matin, sentant décidément approcher sa fin, il se fit porter vers l'autel de Saint-Pierre, se jeta contre terre, pria en silence pendant une heure, prit le sacrement des mourants, et puis se recoucha pour s'endormir paisiblement du dernier sommeil. C'était la neuvième heure du jour.

La cloche de Saint-Pierre commença à tinter sans qu'une main d'homme l'eût ébranlée, à ce que rapporte la tradition contemporaine.

L'ensevelissement se fit le jour même, selon la volonté du pape. Des guérisons nombreuses s'opérèrent sur sa tombe, et l'Église reconnaissante couronna de l'auréole de la sainteté le front du pieux réformateur.

Victrix Roma dolet nono viduata Leone,
Ex multis talem vix habitura patrem.[1]

Des églises furent élevées en son honneur : à Toul, dont il avait administré le diocèse pendant vingt-deux ans; à Bénévent, qu'il avait conquis

1. Rome victorieuse s'afflige d'être veuve de Léon IX, car dans une longue suite de pontifes, elle retrouvera difficilement un père qui lui ressemble.

pour le saint-siége. Les témoignages contemporains exaltèrent la bonté de son cœur, sa pureté, son abnégation, son humilité, sa soumission aux décrets divins, son désir de répandre le règne de Dieu sur terre. Les papes Victor III et Grégoire VII, Lanfranc, le primat d'Angleterre, Bruno, évêque de Segni, se firent les organes éloquents de leur siècle. Pour Léon IX, la canonisation n'était que le verdict d'un jury d'élite, qui lui-même avait puisé son jugement dans un écho de la voix publique.

Je n'ai point cherché à effacer ni à dissimuler l'ombre que l'expédition contre les Normands jette sur cette noble figure. Mais ses qualités et ses vertus évangéliques rayonnent d'un éclat tel qu'il demeure, en tout état de cause, l'un des ornements du saint-siége. L'Alsace revendique avec fierté cette gloire de l'Église; les noms de Hohenbourg et de sainte Odile ne sont point prononcés sans que le souvenir de Léon IX s'y rattache. Ce pape a délivré les lettres patentes qui constatent et consacrent les origines du pittoresque monastère, de cet asile placé au-dessus des nuages et des bruits de la terre. Il a pour ainsi dire frayé le chemin que devait suivre un siècle plus tard Fréderic de Hohenstauffen, et que devaient prendre pendant huit siècles après lui, des princes, des prélats, des hommes illustres et des pèlerins obscurs, femmes, enfants et vieillards, qui allaient chercher, à travers ces forêts de sapin, dans l'air pur des montagnes et dans la chapelle sépulcrale de la sainte abbesse, des secours spirituels et matériels, la santé de l'âme et du corps, le charme des souvenirs historiques et légendaires.[1]

L. Spach.

1. J'ai fait usage pour cette esquisse, indépendamment des chartes, relatives à saint Léon, et éditées par Schœpflin : de l'*Histoire d'Alsace*, par Strobel, t. I^{er}, p. 274 et suivantes; je lui dois la traduction de la trêve de Dieu; de l'*Histoire des saints d'Alsace*, par l'abbé Hunckler; de l'ouvrage capital de Constantin Hœfler : *Les Papes allemands*, 2^{e} *section : Léon IX, Victor II, Étienne IX, Nicolas II.* Ratisbonne, 1839; de Gregorovius, *Histoire de la ville de Rome*, au moyen âge, vol. IV, p. 71 et suivantes. Cet auteur protestant se distingue par son impartialité, l'élévation de ses vues, ses aperçus ingénieux, sa diction à la fois simple et éloquente.

Constantin Hœfler, en traitant l'histoire spéciale de Léon IX, pouvait se donner libre carrière; il a usé d'un nombre infini de chartes, que Gregorovius a probablement négligées de propos délibéré, car le pontificat de Léon IX n'est pour lui qu'un épisode très-court, dans un ouvrage qui embrasse plus de dix siècles.

Ces deux écrivains se complètent; l'auteur catholique est plus détaillé, plus précis, plus enthousiaste; l'auteur protestant plus incisif, plus entraînant; tous les deux professent pour ce saint pontife une admiration sympathique qui se transmet naturellement au lecteur.

LA MARCHE D'AQUILÉE.

La *Marche d'Aquilée* est une expression dont je n'ai trouvé d'explication nulle part et que je voudrais tâcher d'éclaircir. « La Marche de Marmoutier, a dit Schœpflin, portait aussi le nom de *Marca Aquileiensis;* mais malgré toutes mes recherches, je n'ai pu savoir pourquoi. Les chartes de cette abbaye, les manuscrits, la tradition n'ont rien pu m'apprendre à ce sujet. Le révérendissime abbé Placide Schweighæuser, qui gouverne cet établissement avec tant de sagesse et de prudence, m'a avoué n'en rien savoir. » Ravenèz accompagne cet alinéa de la note suivante :

« Les *Traditiones possessionesque Wizenburgenses* publiées à Spire, en 1842, par Ch. Zeuss, nous font connaître un *pagus Aculinse*, *Aquilense*, *Achilgowe*, qui tirait son nom de la rivière Aquila. Une charte du 22 avril 713, p. 193, dit : « *Hoc est in pago Aculinse super pluviolas Aquilas infra fine Druclegisomarca et in marca Bettune sub ambas ripas Aquilas.* »

Une autre du 15 mai 755, p. 212, porte : « *In loco nuncupante Bochildingas, in pago Aquilense, super fluvio Aquila.* »

Enfin, une troisième de l'année 846, p. 261, porte : « *Quod trado in Gisalvingun quod est in pago Achilgouue predium meum.* » Je vais essayer d'établir, au sujet de ce pagus, une hypothèse de laquelle on pourrait déduire l'origine du nom d'*Aquileia*. La villa Gisalvingun dont il vient d'être parlé est dite située *in pago Achilgowe*, mais dans d'autres chartes, *Gisolvinga*, *Gisalolfincomarca* est dite située *in pago Saroinse;* voy. les nos 273, 206, 208, 209, 216, 249. Ce pagus, qui tirait son nom de la Sarre, était limitrophe, vers le sud, avec la Marche de Marmoutier. Or, si le Gisalvingun des chartes de Wissembourg se trouve tantôt dans le *pagus Saroinsis*, tantôt dans la Marche *Aquileia*, on peut admettre avec quelque apparence de raison que cette dernière est la même que la Marche de Marmoutier. Son nom d'*Aquileia* dériverait ainsi d'une des petites rivières qui coulent sur son territoire. »

Ravenèz s'en est tenu là, laissant à d'autres le soin de pousser plus loin les conjectures; il n'a pas cherché à savoir quelle était la petite rivière en question, et il n'a pas déterminé le territoire de la Marche, deux opérations auxquelles il faut procéder.

Digitized by Google

Le territoire de la Marche est censé détaillé dans un diplôme de Thierry IV, confirmatif de donations de Childebert II, Théodebert II, Clotaire II, Dagobert II, Sigebert II et Dagobert III; la charte concède à Maurus : « tout ce que Léobard avait occupé dans le désert comme terrain de culture ou comme lieu d'habitation, depuis le petit pont de Schweinheim jusqu'à la route publique de Saverne et jusqu'à celle de Marlenheim, ensuite depuis la source Cisternata et les environs jusqu'au ruisseau de Gunsinen, et de là jusqu'au mont Cuoberg, à travers une frênaie, jusqu'au lieu dit Aschowa, et ainsi le long de la Zorn jusqu'à la croix de pierre, et enfin au ruisseau de Maur. »

Le *fons Cisternata*, c'est, d'après Grandidier, le Griesbach qui se jette dans la Zinsel, le *Gunsinus rivus*, c'est la Zinsel qui se jette dans la Zorn près de Steinbourg, et le *Mauri rivus* est un petit ruisseau qui coule près de l'ancienne abbaye et qu'on appelle aujourd'hui Muerbächlein.

Mais le territoire de la Marche a varié en étendue. Ainsi, une charte de 1120 nous apprend que le mont Sindenus ou Sindelsberg se trouve *infra Marcham seu provinciam;* une autre de 1128, que l'abbaye possède trois manses à Hambach et deux à Adamswiller, ainsi que cinq à Dhann près Phalsbourg.

Avant 1150, la Marche comprenait le château de Lutzelbourg, en échange duquel l'abbaye reçut le prieuré de Saint-Quirin, et en 1170, l'évêque Rodolphe, voulant fortifier davantage le château de Haut-Barr, acquit, par voie d'échange, de l'abbé de Marmoutier, un rocher situé au midi du château.

Ce n'est pas tout : nous possédons un état des biens de Marmoutier dressé vers 1120; cet état comprend six sortes de biens : 1° les villages qui forment la Marche : *villæ quæ vocantur Moresmarcha;* 2° les biens en dehors de la Marche, mais dans le *pagus, extra marcham in pago;* 3° les biens allant du *pagus Saroinsis* à la cellule de Saint-Quirin; 4° les droits et servitudes anciennement institués en l'honneur de saint Martin; 5° les aumônes concédées aux moines de l'abbaye; 6° les cens que les ministériaux ne recueillent pas.

Nous nous retrouvons ainsi en présence de ce *pagus Saroinsis* que Ravenèz, dans sa note, associe à un *pagus Aquilensis.* Les villages du *pagus Saroinsis*, appartenant à Marmoutier, portent des noms qui demandent à être traduits : *Dotenvilare*, Ottwiller; *Erlenwinivilare*, Eschwiller; *Rapertivillare*, Reipertswiller; *Sidelinesdorf*, Siltzheim; *Bucilonisvilla*, Büst; *Vilderadingas*, Vœllerdingen; *Ratraminivilare*, Ratzwiller; *Duristoldas*, Dürstel; *Sulichenvilare*, Siewiller; *Gundelingas*, Gungwiller; *Wideroldivilla*, Weiterswiller.

D'autre part, la note de Ravenèz renferme, comme faisant partie du *pagus Aquilensis*, un *Druclegisomarca*, Drulingen; et un *Bettune*, Bütten; la traduction de *Bochildingas* et de *Gisalvingun* nous échappe. De même que le *pagus Saroinsis* est le *pagus* de la Sarre, le *pagus Aquilensis* est le *pagus* de l'*Aquila*, c'est-à-dire de l'Eichel. Deux ruisseaux, dont l'un sort de l'étang de Haslach dans les forêts de La Petite-Pierre, et l'autre de l'étang de Frohmühl, se joignent à Tieffenbach (*pluviolas Aquilas, ambas ripas Aquilas*) et forment l'Eichel, qui traverse les bans d'Adamswiller, Rexingen, Mackwiller, Hambach, Diemeringen, Lorentzen, Vœllerdingen, Œrmingen, et se jette dans la Sarre au-dessous de cette dernière commune près de la limite du département de la Moselle. Les villages que Marmoutier possédait, au douzième siècle, dans le *pagus Saroinsis*, sont donc la plupart tout aussi bien situés dans le *pagus Aquilensis*, car ils font partie de la vallée de l'Eichel. L'*Aquila*, l'Eichel, serait-elle donc la rivière qui aurait servi à former le nom d'*Aquileia?* Mais remarquons ici que nous avons parlé d'un *pagus Aquilensis* et non d'une *marca Aquileia*, de plus que la charte de 1120, où il est question du *pagus Saroinsis*, commence ainsi : *Hæc charta antiquitus est in Aquileia Maurimonasterio facta. Istæ sunt villæ quæ vocantur Moresmarcha.* Traduction littérale : cette charte a été anciennement dressée dans Aquilée-Marmoutier, voici les villages qui forment la Marche de Maur. Il ne faut pas traduire : *Marmoutier dans la Marche d'Aquilée*, en sous-entendant *marca* et en faisant d'*Aquileia* un adjectif, il faut voir ici une expression double dont le second substantif forme apposition au premier, et quant à la Marche, elle s'appelle Marche de Maur tout simplement.

La même charte dit encore : *Ad Aquileiam Maurimonasterium, apud Aquileiam Maurimonasterium, apud Aquileiam Maurivillam.* Enfin, une autre de 1144 dit : *Jura quædam hujus loci beati Martini Aquileiæ Maurimonasterii:* les droits d'Aquilée-Marmoutier de Saint-Martin. *Aquileia* est donc le nom primitif de Marmoutier, le nom que portait le terrain où s'est élevé Marmoutier avant que Maur ne vînt s'y établir (740). Mais ce n'est pas là une réponse à l'hypothèse de Ravenèz faisant dériver *Aquileia* d'une des petites rivières qui coulent sur le territoire de la Marche.

Nous avons vu dans la charte de 724 la mention d'un *Mauri rivus* qui coule près de l'abbaye et qu'on appelle par corruption Muerbächlein. Ce ruisseau n'a pas pu s'appeler ruisseau de Maur avant l'arrivée de Maur dans la contrée, mais il avait toujours un nom, au moins le nom simple ou qualifié de l'élément même. Eh bien! cherchons dans le celtique, nous trouverons que *e* signifie étroit, et *cuil* ruisseau; *ecuil*, latinisé, a fait *aquila*;

germanisé, *eichel;* et francisé, *aigle*, *aiglette* (l'Aiglette, près de Laon, voy. Mabillon, *De re dipl.* 576). De même que Marmoutier s'est appelé Aquilée avant l'arrivée de Maur et de Léobard, de même le ruisseau de Maur a dû se nommer *Aquila*, et d'*Aquila* dérivent les deux premières syllabes d'*Aquileia;* quant à *leia*, c'est la forme germano-latinisée du celtique *lle*, place, endroit, *Aquileia* est donc la place, l'endroit près du petit ruisseau. Un exemple de formation tout analogue se présente dans *Marleia* (Marlenheim), dérivé de *mawr*, grand, et *lle*, endroit. Le suffixe *eia* n'a rien de latin, mais il garde la trace de l'articulation mouillée *lle*.

Nous pouvons étendre le bénéfice de ces observations à la ville d'Aquileia, en Illyrie, située à 6 kilomètres S.-O. des lagunes (*ecuil*) de Marano. L'Illyrie fut ainsi appelée des Pélasges Illyres (voy. Appian. *Illyr.*, II, 780), qui étaient de race celtique, et Aquileia, avant d'être colonie romaine, fut la capitale des *Carni*, dont le nom correspond au gaélique *carnanach* (montagnard).

Si nous retournons en Alsace, nous ferons encore observer que Marmoutier n'est pas la seule localité qui a échangé son ancien nom, son nom profane ou naturel contre celui de quelque pieux personnage: *Doroangus* (la maison grande) est devenu Saint-Amarin, le monastère du Confluent (Münster) est devenu celui de Saint-Grégoire; par contre, certaines colonies, après avoir porté un nom de personnes, se sont baptisées du cours d'eau voisin : le Vivier des Pèlerins, *Vivarius Peregrinorum*, s'effaça définitivement devant Murbach.

Ajoutons enfin que saint Maur et ses compagnons, les héritiers des traditions irlandaises ou gaéliques, devaient attacher quelque prix à la conservation de termes qui leur prouvaient leurs liens avec des ancêtres peut-être bien éloignés et ramenaient en eux le souvenir de l'antique patrie : car l'ascétisme, la vie extatique a beau vous enlacer de ses bras souples et puissants, il est des jours où l'homme le plus mystique fait un retour alangui vers la franche nature, et il suffit alors souvent d'un mot, d'un nom pour le fortifier, sinon pour le guérir.

P. Ristelhuber.

NOTICE

SUR LES CIMETIÈRES GAULOIS ET GERMANIQUES

DÉCOUVERTS DANS LES ENVIRONS DE STRASBOURG.

Après avoir étudié dans mes précédentes notices[1] les traces de l'occupation romaine en Alsace, je vais essayer de pénétrer dans l'obscurité qui enveloppe encore l'histoire de notre province pendant les années qui virent s'écrouler l'empire d'Occident.

PREMIÈRE PARTIE.

Découvertes archéologiques.

L'exploration des cimetières de Lorentzen et de Diemeringen, dont j'ai rendu compte dans un récent mémoire[2], a pu jeter quelque lumière sur l'établissement d'une population germanique qui se serait étendue des rives du Rhin jusque sur le versant occidental des Vosges; à ce premier jalon planté sur les bords de la Sarre, je viens en ajouter un second placé au milieu de la fertile plaine qui entoure Strasbourg.

Le fragment de carte dessiné sur la planche lithographiée ci-jointe donne l'indication de ces découvertes que je classerai en deux catégories[3] bien distinctes, savoir :

1^re^ Catégorie. — *Sépultures gauloises.*

Squelettes enfouis dans le sol.

(*Bracelets et anneaux en bronze, poteries.*)

A l'exception d'un cimetière considérable, découvert en 1862 à Obernai, et décrit par notre collègue M. Levrault[4], les sépultures de cette catégorie sont rares dans la basse Alsace; elles ne renferment pas d'armes, on n'y

1. Notice sur les voies romaines du Bas-Rhin. 1861. *Bulletin*, t. IV. — Notice sur l'enceinte d'Argentoratum. 1861, *Bulletin*, t. IV. — Notice sur les monuments gallo-romains des environs de Saverne. 1862, *Bulletin*, t. 1^er^, 2^e^ série.

2. Notice sur quelques découvertes archéologiques effectuées dans les cantons de Saar-Union et de Drulingen (Lorraine allemande). 1864, *Bulletin*, t. II, 2^e^ série.

3. Entre les deux époques caractérisées par ces monuments doit se placer la période gallo-romaine représentée par les nombreuses sépultures par incinération, dont j'ai fait mention dans ma notice sur les voies romaines.

4. Découvertes de sépultures antiques à Obernai, par M. L. Levrault. 1864, *Bulletin*, t. II, 2^e^ série.

trouve généralement que des anneaux et des bracelets en bronze et quelques poteries.

La découverte la mieux caractérisée est celle de *Lingolsheim*[1], où l'on a trouvé, en 1863, un squelette bien conservé ayant à chaque membre deux anneaux en bronze et deux autres plus grands autour du cou, en tout dix cercles de même facture, qui ont été mis sous nos yeux par notre collègue si regretté, M. le professeur Jung.

Des anneaux semblables ont été trouvés près de *Bischoffsheim*[2] et de *Rosheim*, dans les déblais exécutés pour la construction des chemins de fer vicinaux.

A *Eschau*, un grand collier en bronze, découvert en 1863, rappelle exactement le beau collier incrusté d'ambre des tumulus de *Heidolsheim*, décrits par M. de Ring.[3]

Si l'on y ajoute un kelt en pierre, trouvé il y a plusieurs années près d'Obernai, et mentionné par M. Levrault, on aura une idée sommaire des sépultures de cette catégorie qui appartiennent probablement à des époques diverses, dont la limite la plus éloignée est indiquée par le kelt de pierre, et la plus rapprochée par les poteries de forme romaine du cimetière d'Obernai.

Dans aucune de ces sépultures n'apparaissent les caractères bien connus des tombes germaniques : on y voit beaucoup d'analogie avec les tertres celtiques[4] de Heidolsheim, de Schlestadt et de la forêt de Brumath qui ont fait l'objet d'une étude spéciale de la part de M. de Ring, et dont l'origine paraît se rapporter aux premiers temps de l'occupation romaine ou à l'époque qui la précède immédiatement.

2e Catégorie. — *Sépultures germaniques.*

Tombes formées par des dalles de grès. — Tombes creusées dans l'argile.

(Armes en fer, bronze, bijoux en or, argent et pierres précieuses, poteries.)

Tombes en dalles de grès.

Ces tombes dont les parois et le couvercle sont en dalles, forment divers cimetières qui s'étendent de *Molsheim* vers *Brumath*. Ceux de *Molsheim*, de *Soultz-les-Bains*, d'*Odratzheim* et de Wasselonne sont pour ainsi dire groupés autour de *Kirchheim* et de *Marlenheim*, lieux célèbres

1. Séance du comité du 9 mars 1863. *Bulletin*, t. II, 2e série.

2. Séance du comité du 1er juin 1863. Ces anneaux ont été donnés à la Société par le service des chemins vicinaux.

3. *Bulletin de la Société*, t. II, 1re série.

4. *Bulletin de la Société*, t. I, II, 1re série.

Digitized by Google

dans l'histoire d'Alsace par le séjour des rois d'Austrasie; ils ont été découverts sous mes yeux en 1862 et 1863, je puis donc en donner une exacte description.

L'orientation des tombes est constante de l'ouest à l'est. A l'exception du cimetière de Wasselonne, où leur forme est rectangulaire, elles présentent généralement une diminution de largeur aux pieds.

Outre un grand nombre de couteaux, de sabres en fer à un tranchant (scramasaxe), de pointes de flèches en fer, on y a trouvé des fibules, des boucles en bronze d'un travail délicat, des pâtes émaillées percées d'un trou et diverses poteries.

Je citerai parmi les objets les plus curieux : A *Odratzheim*[1], une belle fibule en argent, une croix en or, un bracelet en bronze et des monnaies de Constantin. La fibule présente à son centre une demi-sphère d'où partent des rayons, qui partagent toute la surface en huit secteurs, au milieu desquels sont enchâssées des pierres bleues et rouges qu'entourent de délicates torsades en filigranes d'argent.[2] Ce bijou, qui rappelle l'art de Byzance, paraît dater du cinquième siècle; la croix en or est sans doute moins ancienne, elle a été trouvée en dehors des tombes.

A *Molsheim*[3], une jolie boucle en bronze délicatement travaillée. (Voir la planche lithographiée ci-jointe.)

A *Soultz-les-Bains*, rien de remarquable que les tombes elles-mêmes placées sur le penchant d'un coteau qui a été coupé à pic, de sorte que leur section transversale reste encore visible.

A *Wasselonne*, l'organisation du cimetière offre des particularités singulières. Placées dans le fond de la vallée, les tombes reposent sur un solide béton de $0^{m},30$ d'épaisseur, qui s'étend à l'entour, en formant une bande d'environ 15 mètres de largeur. Le petit nombre de squelettes qui ont été mis au jour se trouvaient dans des tombes en dalles complétement rectangulaires; on y a recueilli un anneau en bronze, quelques fragments de

1. Les découvertes d'Odratzheim et de Wasselonne sont dues à M. Kast, agent voyer, qui a fait don à la Société de la fibule en argent et de la croix en or ; le bracelet en bronze fait partie de la collection de M. Piblingre de Wasselonne, qui a bien voulu le mettre à ma disposition pour le reproduire sur la planche ci-jointe.

2. D'après l'analyse faite par un habile chimiste, M. Kopp de Saverne, les pierres bleues sont des verres à base de soude colorés probablement au cobalt, et le mastic placé entre la plaque d'argent et celle de cuivre est formé par une terre alumineuse mélangée avec une matière organique.

Voir la planche lithographiée ci-jointe ainsi que le procès-verbal de la séance du 6 juillet 1863 et la planche chromo-lithographique qui y est annexée.

3. Les découvertes de Molsheim et de Soultz-les-Bains sont dues à M. Kopp, agent voyer. La Société possède plusieurs sabres, boucles et poteries qui en proviennent, et qui lui ont été donnés par MM. Audéoud, maire d'Avolsheim, et Camille Vernett, de Molsheim.

Digitized by Google

même métal, un grand morceau d'ambre percé d'un trou et une monnaie en bronze de Trajan, également percée. (Voir la planche lithographiée ci-jointe.)

Le cimetière de *Wasselonne* touche la voie de la vallée de la Mossig, le long de laquelle ont été trouvées des urnes remplies de cendres et d'ossements brûlés, des tuiles à rebord et des fragments de belles poteries romaines.

Ici s'arrête la description des tombes découvertes sous mes yeux. Quant à celles de *Dorlisheim*, *Fessenheim*, *Marlenheim*, *Hürtigheim*, *Küttolsheim*, *Neugartheim*, *Avenheim*, *Duringen*, *Gimbrett* et *Brumath*, qui étaient formées comme les précédentes par des dalles de grès, je ne les connais que par les renseignements que j'ai recueillis, mais l'examen que j'ai fait des armes et des divers objets qui en proviennent me permettent de les classer dans la même catégorie en leur attribuant une commune origine.

Tombes creusées dans l'argile sans entourage de pierres.

Ces sépultures sont entièrement semblables aux précédentes en ce qui concerne leur orientation, les armes et les objets divers qu'elles renferment, elles ont été rencontrées à *Hochfelden*, *Münchhausen*, *Königshofen* et *Gerstheim*.

A *Hochfelden*, les tombes sont creusées dans le banc d'argile qui recouvre le calcaire liasique, exploité pour la confection de la chaux hydraulique; ce cimetière a fourni depuis plusieurs années, en grande abondance, des vases en verre et en terre finement travaillés, des boucles en bronze, des pâtes émaillées et des sabres en fer de toutes dimensions; le musée de Saverne possède un de ces sabres de 0^{m},90 de longueur, à deux tranchants (*spatha*)[1], donné par M. le docteur Schnœringer de Brumath, dont le cabinet est si riche en antiquités romaines et germaniques; c'est à cet archéologue qu'appartient une plaque en bronze d'une ornementation bizarre qui a été trouvée sous le crâne d'un squelette[2], et où l'on croit voir les têtes de quatre serpents se détacher d'un tronc commun. (Voir la planche lithographiée ci-jointe.)

Münchhausen, situé en face d'*Hochfelden* sur l'autre rive de la Zorn, a

1. Cette arme (*spatha*) appartenait à la cavalerie franque et alémane, qui était souvent employée comme auxiliaire par les généraux romains. Des épées semblables ont été trouvées dans les sépultures alémaniques de Nordendorf (Bavière).

2. On remarque sur ce crâne, que possède M. Schnœringer, la trace verdâtre produite par le contact du bronze.

fourni des objets semblables; le musée de la Société possède de beaux fers de lance qui en proviennent.[1]

Gerstheim : on a trouvé dans cette localité plusieurs sépultures dont je n'ai pu constater le nombre ni l'orientation. Cette découverte, qui est due au zèle de M. Niklès de Benfeld, a augmenté la collection de la Société de plusieurs objets fort intéressants, entre autres une fibule en or et une *bulla* en cuivre doré.[2] La fibule est formée d'une plaque d'or, séparée d'une seconde plaque en cuivre rouge par une couche de mastic, le tout maintenu par six clous rivés. Ce bijou, qui est orné de grenats[3] et de filigranes d'or, offre beaucoup d'analogie avec la fibule d'argent d'Odratzheim et paraît dater, comme celle-ci, du cinquième siècle: Les musées d'Allemagne possèdent des bijoux semblables trouvés dans des tombes germaniques. (Voir la fibule n° 718 du musée de Stuttgard.)

La *bulla* est une boule creuse en cuivre doré, dont les deux hémisphères s'ouvrent à charnière et se ferment par un arrêt mobile; elle était sans doute destinée, comme celles que les Romains suspendaient au cou de leurs enfants, à renfermer des talismans préservatifs de tous maléfices.[4]

Une *bulla* semblable en cuivre a été trouvée dans le cimetière germanique de *Fridolfing an der Salza*, dans la Bavière superieure, elle a été découverte sur la poitrine d'un squelette et renfermait un bronze de Max-Hercule.

Königshofen (*Regis villa des rois francs*), situé aux portes de Strasbourg. Ce cimetière que j'ai visité avec notre savant collègue feu le professeur Jung, n'offrait aucune régularité dans la disposition des sépultures; cette confusion tenait peut-être à la précipitation avec laquelle les inhumations avaient eu lieu; quoi qu'il en soit, on y a trouvé des statuettes en

1. Ces fers de lance ont été donnés à la Société par M. le docteur Duruy, sous-directeur de l'école de médecine militaire.

2. Voir le procès-verbal de la séance du comité du 4 mai 1863 et la planche chromolithographique.

3. Les anciens ont connu les principales variétés de grenat, telles que leur *rubis carthaginois* et l'*escarboucle* qui brillait dans l'obscurité comme un charbon, de là le nom de *carbunculus* (Pline). « *Incidit in oculos et splendit instar carbunculi.* » (Pet., *Sat.* 35).

4. D'après Pline (XXXIII, 1), cet usage remonterait à Tarquin l'Ancien. Il paraît que ces *bulla* étaient suspendues au cou des dieux lares, lorsque les enfants prenaient la toge: « *Bullaque succinctis Laribus donata pependit.* » (Pet., *Sat.*) Il y a plusieurs exemples de statues d'autres divinités qui étaient décorées de *bulles d'or.* (Voir une inscription de Gruter relative à une *bulla* consacrée à Junon.) Macrobe fait mention de la bulle d'or des triomphateurs : « *Bulla gestamen erat triumphantium...* »

Les *bulla* creuses sont très-rares dans les musées de France. Celles que l'on a trouvées jusqu'à présent dans les tombeaux francs étaient généralement en or ou argent massifs, recouvertes de dessins et ornées de grenats; elles faisaient sans doute partie des colliers. (Voir les ouvrages de l'abbé Cochet, notamment le tombeau de Chilpéric, p. 333.)

Digitized by Google

bronze, des boucles, des colliers d'ambre, et une foule de sabres en fer (scramasaxe), qui ont été mis sous les yeux du comité par M. le professeur Jung dans la séance du 2 février 1863.

D'après cette description on ne peut méconnaître, dans toutes les sépultures de la 2e catégorie, les caractères distinctifs des races germaniques tels qu'ils se présentent dans les tombes alémaniques, burgondes, franques et saxonnes, qui ont été mises au jour en Allemagne, en France, en Suisse, en Belgique et en Angleterre.

L'étude des sépultures germaniques a fait, depuis quelques années, des progrès tels qu'il n'est plus possible aujourd'hui de les confondre avec celles des autres peuples. Des points de comparaison incontestables nous sont donc fournis, savoir :

En France[1], dans les cimetières francs de la Normandie et de la Lorraine, et dans les sépultures burgondes de la Côte-d'Or;

En Suisse[2], dans les tombes de Bel-Air;

En Belgique[3], dans celles de Tombois, près de Namur.

En Allemagne[4], dans les cimetières francs de *Selzen*, dans les sépultures alémaniques de *Fridolfing* et de *Nordendorf* en Bavière, du mont *Lupfen* de l'ancienne Souabe, et dans celles découvertes près de Fribourg en Brisgau, qui offrent une grande analogie avec les cimetières alsaciens.

1. France : Normandie souterraine. Sépultures gauloises, etc., par M. l'abbé *Cochet*. — Cimetière de Charnay (Saône-et-Loire), par M. *H. Baudot*. — Cimetière de Faréberswiller (Moselle), par *M. Dufresne*. — Cimetière de Vendhuile, près de Saint-Quentin, par *M. Gomart*. — Tombeaux du Haut-de-Saussy, par M. *Bottin* (Meurthe). — *Bulletin monumental*, de *M. de Caumont*. — *Mémoires des antiquaires de France, de Normandie et des sociétés d'émulation des Vosges et de Montbéliard* etc. etc.

2. Suisse : Description des tombeaux de Bel-Air, par M. Troyon. — Recueil d'antiquités suisses, par M. de Bonstetten.

3. Belgique : Cimetières de l'époque franque aux lieux dits le Tombois et les minières, près de Namur. (*Annales de la Société archéologique de Namur*.)

4. Allemagne : *Das germanische Todtenlager bei Selzen*, par le docteur Lindenschmitt. — *Die Heidengræber am Lupfen bei Oberflacht, im würtembergischen Amte Tuttlingen* par V. Durrich et D. Menzel. — *Das Todtenfeld bei Fridolfing an der Salza in Oberbaiern, München* 1847. — *Die uralten Grabstätte bei Nordendorf*, par Seldmayer. — *Die neuentdeckten Hünengräber zu Ebringen im Breisgau*, par le docteur Schreiber, 1826. — *Die heidnische Todtenbestattung in Deutschland*, par K. Weindhold, Vienne 1859.

Dans ce dernier ouvrage, qui a été publié par l'académie impériale des sciences de Vienne, M. le docteur Weindhold présente un tableau complet des découvertes archéologiques effectuées en Allemagne, en ce qui concerne les sépultures anciennes, et il rectifie l'opinion du docteur Schreiber qui attribuait une origine celtique aux *Hünengräber* du Brisgau, tandis que ces tombes appartiennent à la race alémanique. « *Es geschah dies hiernach von « Alemanen und insbesondere von dem Stamme der Brisigawer.... ich setze die Gräber « von Ebringen in das vierte oder fünfte Jahrhundert.* » (P. 119.) Cette découverte de tombes alémaniques sur la rive du Rhin opposée à l'Alsace mérite une mention toute spéciale.

DEUXIÈME PARTIE.

Recherches historiques.

Le type germanique étant bien démontré, il faudrait pouvoir dire quelle est la tribu qui repose dans chacun de nos cimetières et quelle est la date de son établissement en Alsace. Ici les indices matériels nous manquent; il faut recourir aux historiens.

Cette question qui se rattache aux origines de la nation française[1] et à l'histoire locale de l'Alsace, offre un haut intérêt: si je ne puis la résoudre, je vais essayer du moins de résumer les faits historiques qui peuvent l'éclaircir.

Deux grandes confédérations germaniques, les *Francs* et les *Alémans*, se formèrent à la fin du deuxième siècle. Après avoir forcé le *Vallum*[2], qui défendait les terres décumates, ces deux peuples, auxquels se joignirent plus tard les *Burgondes*, passèrent le Rhin en corps de nation l'an 286 de l'ère chrétienne; repoussés et rejetés sur la rive droite par Maxime, ils renouvelèrent pendant toute la durée du quatrième siècle leurs sanglantes incursions.

L'histoire nous apprend que ce furent les Alémans, dont le territoire faisait face à l'Alsace, qui portèrent à notre province les coups les plus terribles. Battus maintes fois par Constance (296-316), par Constantin et son fils Crispus (320), par Julien (356-357), par le Franc Hariett, comte des deux Germanies (366), et poursuivis jusque sur le Necker par Valentinien (369), ils furent enfin presque entièrement détruits, en 378, à la bataille

1. Les historiens français du siècle de Louis XIV ont vu, dans la coalition des peuples germaniques, les alliés des Gaulois contre les Romains. En s'appuyant sur l'émigration de Sigovèse et de Bellovèse (VI[e] siècle avant Jésus-Christ), et sur celles des Sequanais et d'autres Gaulois dans les terres décumates (II[e] siècle après Jésus-Christ), ces auteurs ont regardé les *Alémans* et les *Francs* comme d'anciens Gaulois qui venaient combattre les Romains pour délivrer leur première patrie. (Voir Dom Martin, Mezerai, Audigier et le *Journal des savants*, de 1677.) Cette opinion, qui flattait l'orgueil national, fut combattue par les auteurs allemands et surtout par Leibnitz (dans une dissertation publiée en 1715), elle le fut aussi en France par un savant, dont le nom mérite d'être conservé, par *Nicolas Fréret;* son mémoire, qui fait aujourd'hui autorité parmi les historiens, fut présenté à l'Académie en 1714 et lui valut une détention de six mois à la Bastille.

De nos jours, Augustin Thierry et Guizot ont porté sur cette question de nouvelles lumières: ils ont définitivement restitué aux Francs et aux Alémans leur origine germanique, et rehabilité dans notre histoire l'influence civilisatrice des Romains; puis Henri Martin est venu classer et coordonner tous les travaux des écrivains français et allemands avec une admirable clarté, c'est lui qui m'a servi de guide dans cette étude.

2. Le *vallum* est un retranchement élevé par les Romains entre le Rhin et le Danube; ses ruines sont encore visibles, et sont connues en Allemagne sous le nom de *Pfahlgraben*.

d'*Argentoaria*, par les armées de Gratien, commandées par le Franc *Mellobaudes.*[1]

Pendant toute la durée de ce siècle, nous voyons l'Alsace dévastée, Argentoratum et Brocomagus pillés et détruits, et toujours l'hydre germanique se redressant après chaque revers.

Dans ce sanglant conflit, on n'aperçoit aucune période pendant laquelle une tribu germanique aurait pu former en Alsace un établissement de quelque durée.

Au commencement du cinquième siècle[2] règne d'abord un moment de calme dû à l'habileté de Stilicon[3] (général d'Honorius), qui, à l'aspect des hordes de Vandales et de Suèves prêtes à briser les faibles barrières de l'empire, traite avec les Francs et les Alémans, et à prix d'or, obtient leur concours pour arrêter cette menaçante invasion; mais le calme fut de courte durée : le 31 décembre 406 les Vandales et les Suèves, après avoir repoussé les Francs, passent le Rhin entraînant les Burgondes à leur suite[4]; Mayence est détruit, les villes rhénanes et notamment Strasbourg et Spire sont dévastées, et leurs habitants traînés en Germanie.[5]

A partir de cette époque Rome est vaincue, le Germain ne sera plus rejeté dans ses forêts et régnera bientôt en maître dans les Gaules.

Les Burgundes.[6] — *Cinquième siècle.*

Dès 412, Gunter, chef des Burgondes, allié à Odoacre, chef des Alains, fait couronner Jovinus, empereur d'Occident, à Mayence, et obtient, en

1. Flavius Melobaudes ou Merobaudes fut nommé consul l'an 375, sous *Gratianus* Aug. IV. Au siècle dernier on a prétendu faire dériver de ce nom l'origine des Mérovingiens. (Gibert, *Mémoire à l'Académie.*)

2. Voir les preuves de ces détails historiques, pendant le quatrième et le cinquième siècle, dans les auteurs contemporains, savoir : Ammien Marcellin; — Lettre de Julien aux Athéniens; — Chroniques de saint Prosper d'Aquitaine, de Prosper Tiro et de Cassiodore; — les Œuvres de Claudien, de Salvien, de saint Jérôme, de Zosime; — l'*Historiarum adversus Paganos*, lib. VIII, d'Orose, disciple de saint Augustin; et chez les modernes, Bucher, Laguille, Schœpflin, Henri Martin, etc.

3. Stilicon, Vandale d'origine, était maître des milices dans les préfectures des Gaules et d'Italie. — Claudien, dans son panégyrique d'Honorius, célèbre cet état de paix sur la rive du Rhin que les Germains n'osaient franchir quoiqu'elle fût dépourvue de garnisons.

« .... *nec transeat amnem,*
« *Incustoditam metuens attingere ripam.* (De Bello Getic.)

4. Orose, lib. VII : « *Ipso simul motu impulsorum Burgundionum.* »

5. Saint Jérôme, dans sa lettre à Ageruchie, peint d'une manière effrayante la dévastation de l'Alsace : « *Magontiacum, nobilis quondam civitas, capta atque subversa est...* « *Tornatus, Nemetes, Argentoratus, translati in Germaniam.* » (*Alsat. illustr.*, t. I[er]. *Periodus romana*, § 169.)

6. *Burgundiones. Burgundi.* Ammien Marcellin dit (liv. XVIII, chap. II) que leur territoire touchait celui des Alémans « *Terminales lapides Alemanorum et Burgundionum confinia* « *distinguebat.* » D'après le même auteur, ce peuple prétendait descendre des Romains « *Burgundi se esse sobolem romanam sciunt.* » (Lib. XXVIII, cap. V.)

413, la concession d'un territoire le long du Rhin. (« *Burgondiones partem « Galliæ Rheno conjunctam tenere* », *Chroniques* de Cassiodore et de Prosper d'Aquitaine, etc.)

Les commentateurs sont divisés d'opinion sur l'interprétation de ce texte. Bucher[1], Guilliman[2], Laguille[3] et Henri Martin[4] désignent l'Alsace, mais d'après Schœpflin[5] ce serait la Suisse. Quoi qu'il en soit, les Burgondes essayèrent de s'étendre dans l'intérieur de la Gaule Belgique[6], principalement dans la vallée de la Moselle; mais après plusieurs combats ils furent vaincus, en 438, par Ætius (général de Valentinien III), qui avait les Huns[7] pour auxiliaires. A la suite de cette défaite, ils furent transportés, en 436[8] ou 443, dans la Savoie (*Sabaudia*), de sorte que leur séjour en Alsace n'aurait dans tous les cas duré que 23 ou 30 ans.

Les Alémans.[9] — *Cinquième siècle.*

Quant aux Alémans, l'histoire est à peu près muette à leur égard depuis la fin du quatrième siècle jusqu'en 495 où, unis aux Suèves, ils envahirent le territoire des Ripuaires dans la première Belgique.

Il est de fait que les auteurs contemporains qui énumèrent avec assez de détails tous les combats livrés par Ætius pendant le cinquième siècle dans l'est de la Gaule, contre les Burgondes et les Francs, ne parlent en aucune façon des Alémans. Malgré ce silence des historiens, constaté par Schœpflin lui-même[10], ce savant antiquaire ne peut admettre que le peuple

1. Bucher (*Belg. rom.*, lib. XIV, cap. IV) : « *In Germania sedes illis (Burgundiones) « datæ.* »

2. Guilliman (*Habspurgiaca*) : « *Elesatiam, certe superiorem, si non utraque, Burgundi « occupaverunt.* »

3. Laguille (t. Ier, liv. III, p. 35) : « C'est dans l'Alsace et dans une partie de la Germanie « supérieure que les Bourguignons s'établirent du consentement des Romains. »

4. Henri Martin (t. Ier, p. 343) : « En même temps (413), les Bourguignons s'étendent en « corps de nation dans la première Germanie de Mayence à la Séquanie. »

5. *Als. illustr.* (t. Ier, p. 258). Schœpflin rejette formellement les Burgondes de l'Alsace : « *Burgundiones ex Alsatia ubi communiter ponuntur relegandi sunt forte...* »

6. Sidoine Ap. (Panégyrique d'Avitus) : « *Belgam quem trux Burgundio presserat.* »

7. Cassiodore, Chr. : « *Quem non multo post Hunni peremerunt.* »

8. Bucher fixe l'an 436 ; mais d'après Henri Martin (t. Ier, p. 358), ce serait en 443 que les Burgondes auraient été transportés dans la *Sabaudia* ou *Sapaudia* (AMM. M.), qui s'étendait de l'Isère au lac de Neuchatel, embrassant une partie de la Séquanie, ce nom n'a été usité qu'à partir du IVe siècle, avant cette époque la Savoie s'appelait *Saboia*.

9. Le nom d'*Alemania* figure sur la carte théodosienne le long de la rive droite du Rhin, depuis Bregentz (*Brigantium*) jusqu'à *Argentouaria* (lieu situé entre Schlestadt et Colmar). Ce territoire comprend la Souabe transdanubienne, le Brisgau et les villes forestières.

10. *Als. illustr.*, t. Ier, § 174, p. 220 : « *Chronographi illius ætatis quotquot supersunt, « Prosper Aquitanus*, etc..... *Multiplicia Aetii cum Burgundionibus, Francis, Gothis, qui « illis temporibus diversas Galliæ partes insederant, bella recensent, sed nulla cum « Alemanis....* »

qui habitait la rive du Rhin opposée à l'Alsace, n'ait pas profité de l'invasion des Vandales pour s'emparer de cette fertile province si souvent arrosée de son sang. Schœpflin appuie son opinion sur quelques vers de Sidoine Apollinaire[1] dans le panégyrique d'Avitus, qui montrent le Franc maître de la première Germanie et de la deuxième Belgique et l'Aléman établi en vainqueur sur les deux rives du Rhin. Je ferai remarquer que ces vers, écrits en 455, ne détruisent pas la possibilité de l'occupation de l'Alsace par les Bourguignons de 413 à 443, je puis donc admettre la probabilité de cette occupation avec tous les historiens anciens et les commentateurs modernes:[2] Bucher, Laguille et Henri Martin.

Toutefois, ainsi que le dit Schœpflin, l'Alsace a conservé une empreinte alémanique incontestable; aussi je serais porté à admettre que les Alémans encore meurtris et épuisés, à la suite des nombreuses défaites que les Romains leur ont fait subir au quatrième siècle, ont pu rester quelques années immobiles et profiter ensuite de l'invasion des Vandales pour occuper sans bruit quelques cantons de la deuxième Germanie, s'y établir concurremment avec les Bourguignons, puis à leur départ s'étendre dans toute la province à la faveur de l'invasion des Huns[3]. Cette occupation de l'Alsace, sans combats, aurait pu être facilement omise par les auteurs contemporains.

Les Francs. — Cinquième siècle.

Les *Francs*, entrés en 406 dans les Gaules, à la suite des Vandales qu'ils avaient un instant arrêtés sur le Rhin, envahirent la seconde Belgique et la première Germanie, puis vaincus par Ætius en 428, ils se retirent dans les forêts marécageuses de la Tongrie et des environs de Cologne où ils trouvaient, après chaque nouvelle excursion, un refuge assuré contre les armées romaines. Rien n'annonce qu'ils aient pénétré dans la deuxième Germanie jusqu'au moment où, vainqueurs des Alémans et des Suèves à Tolbiac en 496, ils furent définitivement les maîtres de l'est de la Gaule.

1. Sidoine Ap. (*Carmine* VII) :

« *Francus Germanum primum, Belgamque secundam*
« *Sternebat, Rhenumque, ferox Alemane, bibebas*
« *Romanis ripis, et utroque superbus in agro*
« *Vel civis, vel victor eras.* »

Trad. de Ravenèz : « Le Franc opprimait la Germanie première et la seconde Belgique, et « toi, féroce Aléman, tu buvais les eaux du Rhin sur les rives romaines et tu apparaissais « superbe sur les deux bords comme citoyen et comme vainqueur. »

Ce panégyrique fut écrit en 455, sous Avitus, empereur.

2. Parmi les archéologues allemands qui ont adopté cette opinion je citerai le Dr Lindenschmitt « *im folgenden jahre* (413) *wurde den Burgunden die gegend um Mainz und des benachbarten Galliens zu ihren Sitzen eingeraümt* » (*das germanisch Todtenlager*, etc. p. 45.)

3. *Beatus Rhenanus* (*Historia*, *pars* I, *seculo* V, p. 258), fixe au temps d'Attila l'entrée des Alémans dans les Gaules

CONCLUSION.

Je conclurai de cet exposé que l'Alsace paraît avoir été occupée au cinquième siècle, d'abord par les *Burgondes* en vertu d'un traité, puis par les *Alémans* qui s'y seraient introduits sans combats, enfin par les *Francs*, vainqueurs en 496 des *Alémans;* c'est donc à ces trois peuples que l'on peut attribuer les sépultures germaniques dont j'ai donné la description.

Les cimetières qui entourent les ruines des palais des rois d'Austrasie, depuis Molsheim jusqu'à Wasselonne et qui se distinguent, comme celui d'Odratzheim surtout, par la régularité et la bonne construction de leurs tombes ainsi que par la richesse des armes et des bijoux, annoncent évidemment un peuple victorieux, établi à demeure sur le sol qu'il a conquis; par ce motif ils doivent, ce me semble, appartenir à la race franque et dater de la fin du cinquième ou du commencement du sixième siècle.

Dans les cimetières de Hochfelden et de Kœnigshoven où j'ai reconnu les armes du cavalier germain, je serais porté à voir des guerriers francs ou alémans auxiliaires des Romains.

Quant aux tombes qui s'étendent dans le canton du Kochersberg, de Küttolsheim à Brumath, les renseignements que j'ai recueillis ne sont pas suffisants pour préciser, d'une manière positive, la tribu germanique à laquelle elles appartiennent.

Toutefois, je ferai remarquer que la population agricole du Kochersberg qui s'est maintenue, jusqu'à nos jours, dans une sorte d'isolement au milieu de l'Alsace, a un caractère et des mœurs qui offrent beaucoup de rapport avec ceux que les auteurs anciens attribuent aux Burgondes[1] qui, « malgré « leur taille colossale, leur voix rauque, leur figure rude et grossière, « étaient pacifiques, faciles à vivre, et n'avaient ni l'arrogance, ni la fureur « guerrière des Francs »; d'après Orose (liv. VII, chap. XXXII): « ils trai« taient les Gaulois, parmi lesquels ils vivaient, moins en sujets qu'en « frères. »

Ce caractère tout particulier de l'habitant du Kochersberg, déjà signalé par plusieurs archéologues[2], me porterait à y voir un indice pour attribuer les tombeaux que ce canton renferme, à une tribu Burgonde dont le séjour en Alsace aurait pu se prolonger après le départ du gros de la nation, à la faveur des troubles incessants de cette époque.

1. Henri Martin, *Histoire de France*, t. Ier, p. 353. — Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, p. 101.

2. Schweighæuser, Mémoires manuscrits de la bibliothèque de Strasbourg.

Tels sont les résultats de cette étude que je soumets à l'appréciation du comité et sur laquelle j'appelle les rectifications des archéologues.

Dans l'esquisse que je viens de tracer des événements qui firent naître, au cinquième siècle, l'assimilation des races gauloises et germaniques dans l'est de la Gaule, j'ai cherché non pas à combler la lacune signalée par notre savant Schœpflin[1], dans l'histoire de l'Alsace de cette époque; cela eût été au-dessus de mes forces; mais j'ai essayé seulement de résumer le dire des auteurs contemporains et de coordonner les appréciations des commentateurs sur cette page si obscure de notre histoire.

1. *Als. illustr.*, t. Ier. *Periodus romanus*, §§ 4, 6 : « *Post hæc ingens Alsaticæ historiæ* « *hiatus exoritur.* »

Colonel de Morlet.

ANALYSE D'UNE CHARTE

DATÉE DU 26 MAI 1415,

FAISANT MENTION, ENTRE AUTRES,

DE RAMSHARDT, DE CRONENBRUCH ET DE BUCHHURST,

TROIS LIEUX HABITÉS DANS LE CANTON DE WŒRTH, QUI N'EXISTENT PLUS.

La mairie de Laubach est en possession d'un acte notarié, écrit en latin sur parchemin, qui n'est point sans intérêt; il remonte au commencement du quinzième siècle, portant la date du 26 mai 1415. C'est une enquête publique, rédigée à la requête de Symondus Krieg, abbé de Walbourg, et particulièrement de Jean Stapp, hôtelier de la même abbaye, à la suite d'une comparution, à Bâle, devant Rudolphe de Terwiler, doyen du Chapitre de la cathédrale, juge assermenté pour la conservation des droits et priviléges de l'abbaye de Seltz, qui les avait cités, dans cette ville, pour une affaire de dîme. — Le lointain et dispendieux déplacement a eu lieu non sans d'amères doléances de la part des intimés.

Le parchemin constate que Laubach, Ramshardt, Cronenbruch, Buchhurst, la cour appelée Ackerhoff, ainsi que celle dite Spittalhoff, étaient exempts, francs et libres de toute dîme envers le monastère de Sainte-Adélaïde, de l'ordre de Saint-Benoît, à Seltz. Il n'indique point la position topographique de Ramshardt, mais il fait connaître que ce lieu était pourvu d'une bergerie, et que la dîme du sang en était réclamée par l'abbaye de Seltz : le berger seul donnait la dîme, mais seulement de ses propres agneaux. Cronenbruch se trouvait, d'un côté, près de la forêt Sainte, de l'autre, près de la rivière appelée Eberbach. Buchhurst était situé sur le bord de la Sure, à l'opposite de Morsbronn, près de Gunstett. La cour dite Ackerhoff, ainsi que celle dite Spittalhoff, se trouvaient dans les dépendances de l'abbaye de Walbourg. De tous ces lieux, il n'existe plus que le village de Laubach.

Suivant une autre charte, datée du troisième jour des calendes de septembre de l'an 1378, conservée aux archives de la même mairie, en vertu de laquelle l'abbaye de Walbourg avait acquis de l'abbaye de Neubourg le

village de Lowpbach (Laubach) au prix numéraire payé comptant de quinze cents livres deniers, valeur de Strasbourg, l'abbaye de Walbourg fournissait annuellement à l'abbaye de Seltz douze rézaux de froment, mesure de Pfaffenhoffen, en place de la dîme de Laubach. Il est très-vraisemblable que la mesure de capacité de Pfaffenhoffen servait à cette époque pour déterminer les mesures normales dans les transactions publiques; cette charte tendrait au moins à le prouver.

Peut-être, n'est-il pas hors de propos de noter ici que l'on voit encastrées, sur l'une des façades de la maison commune de Pfaffenhoffen, deux inscriptions trois fois séculaires, année par année, en langue allemande, taillées dans deux pierres que l'on a retirées des murs d'enceinte du bourg; en voici le sens : en 1563, le rézal de seigle a été vendu trois florins et demi; en 1564, il l'a été huit schillings. Sur les deux pierres, le prix est indiqué en signes usités alors. Une transcription exacte des deux inscriptions aurait, ce me semble, un certain intérêt.

Les deux chartes que nous venons de citer ne laissent pas de doute sur la culture de la vigne, à Mertzwiller, aux quatorzième et quinzième siècles. Elles parlent notamment de six arpents, désignés sous le nom de *Busen-Reben*, du nom d'un certain colon, appelé Busen, qui les avait plantés : ce vignoble se trouvait au pied ou sur la déclivité occidentale de la montagne de Laubach. La charte de 1378 nous apprend que l'abbaye de Walbourg était tenue d'en servir au vice-pléban d'Oberhoffen une rente annuelle et perpétuelle d'une charge de vin (*redditus unius carratæ vini*), prise du pressoir à la vendange, et d'en fournir annuellement au château des Sigelmann, à Ueberach, un sol denier, valeur de Strasbourg, et deux poulets noirs : ce manoir est le même que celui connu sous le nom de Niedermodernburg.

Le document de 1415 annote en termes formels la vacance du saint-siége en mai de ladite année. Ainsi, ni Pierre de Lune, qui portait la tiare sous le nom de Benoît XIII, ni Grégoire XII, qui se disait également souverain pontife, ni Jean XXIII, qui occupait en même temps la chaire de Saint-Pierre, aucun de ces trois n'est reconnu ici comme pontife légitime. Au reste, Jean XXIII, que l'histoire ecclésiastique admet comme le vrai pape, avait déclaré, le 2 mars précédent, dans une session du concile de Constance, renoncer au pontificat pour la paix de l'Église, dans ces temps malheureux du schisme d'Occident.

De plus, ce document atteste l'existence d'une hôtellerie à Walbourg : on sait que, dans les grandes abbayes, on appelait ainsi le corps de logis destiné aux étrangers; ce bâtiment portait aussi le nom de *diversorium*.

Digitized by Google

Enfin, il produit les noms d'une série de témoins, parmi lesquels un centenaire, de Griesbach, de Mertzwiller, de Forstheim, de Morsbronn, de Ramshardt, de Dürrenbach et de Gunstett.

L'audition des témoins et la rédaction de l'acte ont eu lieu au réfectoire de l'abbaye de Walbourg, vers une heure de l'après-midi, en présence de Symondus Lapistidus[1], archiprêtre du Chapitre rural, résidant à Pfaffenhoffen, de Jean Wernherus dit aussi Hirsemann, chanoine de l'église de Saint-Arbogast, de Surbourg, de Jean Cunemann, recteur de l'église paroissiale de Gumprechteshoffen, de Jean Rasor[1], chapelain de la chapelle de Saint-Léodegar, à Hüttenheim, de Jean Kyelendorff et de Fritschemann Rasor[1], ces deux derniers de Haguenau. Les trois premiers ont appendu leurs sigilles, présentement enlevés de la pièce.

La mention faite ici de cachets propres aux recteurs des paroisses n'a rien qui puisse étonner, puisque nous savons que, dès l'an 1238, le concile de Cognac ordonna, par son seizième canon, que chaque église paroissiale aurait son sceau propre. Le canon porte en titre : *Ut quilibet sacerdos habeat suum sigillum :* que chaque prêtre (curé-recteur) ait son sceau.

L'acte a été reçu par Albert Vogel, d'Essling, notaire apostolique du palais épiscopal, demeurant à Strasbourg, « *publicus imperiali auctoritate ac curiæ argentinensis juratus notarius;* » il se qualifie en outre de *clericus conjugatus Constantiensis diœcesis.*

La périphérie graphique, mise au bas, me paraît digne de remarque : c'est une espèce de vase fait avec la plume, sur le pied duquel se lit le nom du notaire en ces lettres: *S. Alberti Vogel,* c'est-à-dire *signum Alberti Vogel.* La partie haute du vase forme une figure orbiculaire, au milieu de laquelle est dessiné un oiseau, tenant du bec un fil auquel est suspendue la minuscule *a.* Le monogramme symbolique était en usage chez d'autres notaires du moyen âge.

La pièce n'est pas revêtue d'autre signature; à cette époque, l'apposition des sceaux suffisait encore pour donner aux titres la forme authentique. La lettre initiale du parchemin ne mérite aucune observation.

1. Nom patronymique, très vraisemblablement latinisé selon l'usage du temps.

JÉR. ANS. SIFFER,
curé de Weyersheim.

Digitized by Google

SÉPULTURES ANCIENNES DÉCOUVERTES DANS LES ENVIRONS DE STRASBOURG.

FIBULE EN ARGENT. 1/1
(Tombes d'Odratzheim) voir Pl. Chromolithque
1re livraison

ANNEAU EN BRONZE. 1/1.
(Tombes d'Odratzheim)

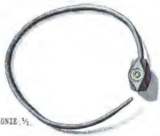

FRAGMENT D'UNE BOUCLE EN BRONZE. 1/1.
(Tombes de Molsheim)

PLAQUE EN BRONZE. 1/2
trouvée sous la tête d'un squelette à Hochfelden.

MÉDAILLE en BRONZE de TRAJAN.
(Tombes de Wasselonne)
1/1

TOMBE EN DALLES DE GRÈS. 1/20.

POTERIES GROSSIÈRES 1/10 (Gerstheim)

POTERIES GROSSIÈRES. 1/10.
(Molsheim et Odratzheim)

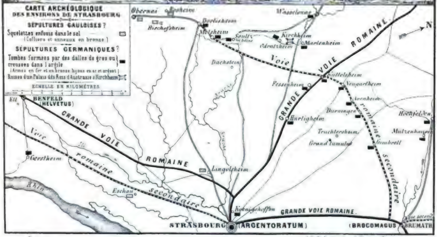

Lith. Th. Siegfried, rue de l'Outre à Strasbourg

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

Notice sur quelques découvertes archéologiques effectuées dans les cantons de Saar-Union et de Drulingen; par M. le colonel de Morlet, avec gravures et une planche chromo-lithographiée 1
Découverte de sépultures antiques à Obernai; par M. L. Levrault 7
Mémoires sur la grande voie romaine de Brumath à Seltz pour la portion de Weitbruch à Kaltenhausen, par M. Jér. Ans. Siffer. 14
Argentovaria, station gallo-romaine retrouvée à Grusenheim; par M. Coste, avec une gravure et une carte lithographiée 18
Notice historique sur l'hôtel de ville d'Obernai et sur les anciens emplacements judiciaires dits *Seelhof* et *Laube;* par M. l'abbé Gyss . . . 25
Les fortifications d'Huningue; par M. Sabourin de Nanton, avec une gravure 44
Lettre de frère Sigismond à l'abbé Barthélemy d'Andlau sur les anciennes tapisseries de l'abbaye de Murbach; par M. X. Mossmann. 49
Une excommunication de Mulhouse au treizième siècle; par M. Louis Spach. 55
Herbitzheim; par M. Jules Thilloy, avec une carte lithographiée 69
L'église de Walbourg; par M. l'abbé Straub, avec trois gravures 97
Note sur la pierre aux armes de Jean Hammerer; par M. le baron de Schauenburg, avec une gravure. 106
Notes sur les ruines de villas romaines près d'Oberbronn; par M. Siffer. . 109
Helvetus et ses environs (Ehl près Benfeld) au cinquième siècle; par M. Napoléon Nicklès:
Avant-Propos 113
Chapitre I. — Topographie. 114
Chapitre II. — Recherches archéologiques 119
Chapitre III. — Helvetus, ville gallo-romaine. 150
Saint Léon IX, le pape alsacien, par M. L. Spach 159
La Marche d'Aquilée, par M. P. Ristelhuber. 184
Notice sur les cimetières gaulois et germaniques découverts dans les environs de Strasbourg, par M. le colonel de Morlet. 188
Analyse d'une charte datée du 26 mai 1415, faisant mention, entre autres, de Ramshardt, de Cronenbruch et de Buchhurst; par M. Jér. Ans. Siffer 200

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 063966582

Digitized by Google

Digitized by Google